



Thèse de doctorat / Université Rennes 2 présentée par

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

Stéphane HAUGOMMARD

pour obtenir le titre de :
docteur de l'Université de **RENNES 2**
Mention : *Histoire de l'art*
École doctorale **Arts, Lettres, Langues (ED 506)**

Préparée à l'Unité de Recherche
Histoire et critique des arts (EA 1279)

L'Église et le monument religieux :
Le diocèse de Nantes
pendant la période concordataire
(1802-1905)

Volume 1

Thèse soutenue le 13 octobre 2011

devant le jury composé de :

Bruno BOERNER
Professeur (Université Rennes 2)

Jean NAYROLLES
Professeur (Université de Toulouse II-Le Mirail)

Luc NOPPEN
Professeur (Université du Québec à Montréal)

Yvon TRANVOUEZ
Professeur (Université de Bretagne occidentale)

Jean-Yves ANDRIEUX
Professeur (Université Rennes 2)
Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

École doctorale Arts, Lettres, Langues (ED 506)

Unité de Recherche

Histoire et critique des arts (EA 1279)

L'Église et le monument religieux
Le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)

Volume 1

Thèse de doctorat

Discipline : Histoire de l'art

présentée par Stéphane HAUGOMMARD

Directeur de thèse : Jean-Yves ANDRIEUX

Soutenue le 13 octobre 2011

Jury :

Jean-Yves ANDRIEUX, Professeur (Université Rennes 2)

Bruno BOERNER, Professeur (Université Rennes 2)

Jean NAYROLLES, Professeur (Université de Toulouse II-Le Mirail)

Luc NOPPEN, Professeur (Université du Québec à Montréal)

Yvon TRANVOUEZ, Professeur (Université de Bretagne occidentale)

Remerciements

Je tiens à remercier

M. Jean-Yves Andrieux, qui a dirigé cette thèse, pour la confiance accordée et l'exigence transmise depuis mes premiers travaux de recherche, pour ses conseils et ses encouragements décisifs et pour son soutien constant.

MM. Bruno Boerner, Jean Nayrolles, Luc Noppen et Yvon Tranvouez, pour l'honneur qu'ils font à ce travail en acceptant de participer au jury de soutenance.

L'ensemble des personnels des Archives nationales (en particulier Mme Nadine Gastaldi), de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, des Archives départementales de la Loire-Atlantique (notamment MM. Jean-François Caraës et Lionel Block), des Archives municipales et de la Médiathèque de Nantes et enfin, avec une reconnaissance toute particulière, Claire Gurvil, Véronique Bontemps et Jean Bouteiller, des Archives historiques du diocèse de Nantes.

La Société archéologique de Nantes, et spécialement M. Michel Roynard.

Françoise Corbeau, Jean-Marie Guillouët, Anne Haugommard, Armelle Héléard, Marie-Annick Bouroullec, Maëlle Leconte, Catherine Logeat, Emmanuelle Lécuyer, Nathalie Rondeau et Véronique Thibault, pour leur aide précieuse.

Annie, Gwenn et Yann pour leur patience et leur amour.

Sommaire

Volume I

Remerciements

Abréviations

Avertissement sur les notes et citations

Introduction

Avant-propos

1. Les cadres de l'étude

1.1 Le cadre chronologique : Le Concordat (1802-1905)

1.2 Le cadre géographique : Le diocèse de Nantes

1.2.1 L'échelon diocésain

1.2.2 Le diocèse de Nantes

1.3 L'acteur : l'Église catholique

1.3.1 Église et clergé

1.3.2 L'Ordinaire diocésain

1.3.3 Le chapitre cathédral

1.3.4 Le clergé paroissial (curés, desservants, vicaires)

1.3.5 Les professeurs et administrateurs des séminaires, les aumôniers, les missionnaires

1.4 Le corpus étudié : le monument religieux

1.4.1 Le champ du Monument historique

1.4.2 Les édifices et les objets religieux

2. Sources utilisées

2.1 Archives

2.1.1 Fonds publics

2.1.2 Fonds privés

2.2 Sources imprimées

2.2.1 Monographies

2.2.2 Périodiques

Partie I : L'Église de Nantes et les édifices religieux dans le régime concordataire

1. La Révolution et l'application du Concordat dans le diocèse de Nantes

1.1 L'Église et le diocèse de Nantes dans la révolution

- 1.1.1 Premiers élans et premières inquiétudes
- 1.1.2 La rupture décisive : la nationalisation des biens de l'Église et la Constitution civile du clergé
- 1.1.3 Persécutions et résistances

1.2 L'état du diocèse de Nantes à la signature du Concordat

- 1.2.1 Le clergé
- 1.2.2 Les édifices religieux

1.3 Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes

- 1.3.1 Réconciliations
- 1.3.2 La restauration de l'autorité épiscopale
- 1.3.3 La réorganisation du diocèse

2. L'Église et les édifices religieux : les dispositions essentielles du régime concordataire

2.1 La religion catholique et les ministres du culte

- 2.1.1 La religion catholique dans le régime des cultes reconnus
- 2.1.2 Le statut des ministres du culte catholique

2.2 La propriété des édifices et objets religieux dans le régime concordataire

- 2.2.1 Les édifices diocésains
- 2.2.2 Les édifices paroissiaux
- 2.2.3 Le mobilier des églises

2.3 La place des ecclésiastiques dans la gestion temporelle des édifices et objets religieux

- 2.3.1 L'affectation au culte comme limite à la propriété publique
- 2.3.2 La place des affectataires ecclésiastiques dans le régime ordinaire d'administration temporelle des édifices et des objets religieux

Conclusion de la première partie

Partie II : L'usage des monuments religieux : besoins du culte et conservation

1. Les fonctions religieuses des monuments et les besoins du culte

1.1 L'existence d'un lieu de culte

- 1.1.1 Une église par paroisse
- 1.1.2 La création de succursales nouvelles
- 1.1.3 L'état général et la suffisance des églises : des besoins objectifs ?

1.2 L'état général et la suffisance des édifices : des besoins objectifs ?

- 1.2.1 L'état général et la sécurité publique
- 1.2.2 La suffisance du lieu de culte

1.3 La convenance à la destination religieuse : un besoin reconnu ?

- 1.3.1 La commodité
- 1.3.2 La dignité du culte : de la décence à la magnificence
- 1.3.3 Des églises chrétiennes

2. L'usage cultuel et la conservation des monuments

2.1 L'usage cultuel garant de la conservation des monuments religieux

- 2.1.1 Le clergé, gardien naturel des monuments religieux
- 2.1.2 La conservation par le culte
- 2.1.3 L'impossible conservation des monuments privés d'usage religieux ?

2.2 L'usage cultuel contre la conservation

- 2.2.1 Vandalisme ou nécessité ? Étude de quelques démolitions
- 2.2.2 Le classement au titre des Monuments historiques : une protection face à l'usage religieux ?

Volume II

3. La cathédrale de Nantes : exception ou modèle ?

3.1 Les affectataires ecclésiastiques de la cathédrale

3.2 Les premiers travaux de restauration et d'appropriation culturelle (1802-1833)

- 3.2.1 Le Consulat et l'Empire : remise en état et conflits d'attribution
- 3.2.2 Les grandes opérations de la Restauration

3.3 L'achèvement de la cathédrale gothique (1834-1891)

3.3.1 La reprise de la reconstruction gothique : du besoin d'agrandir à l'idée d'achever (1834-1835)

3.3.2 La bataille pour un achèvement complet et la première campagne de travaux par Séheult (1835-1849)

3.3.3 La seconde campagne de travaux par Nau puis Boismen (1855-1884)

3.3.4 La reprise des piliers et l'affaire de la crypte (1881-189)

3.4 Le programme iconographique de la cathédrale : un achèvement intérieur inabouti

3.4.1 La chapelle Saint-Clair

3.4.2 La restauration des sculptures

3.4.3 Un programme iconographique général pour la cathédrale

Conclusion de la deuxième partie

Partie III : Le monument religieux selon l'Église

1. La place de l'Église de Nantes dans le mouvement archéologique au XIXe siècle

1.1 L'étude et la protection des monuments religieux abandonnés aux initiatives de l'État ou des sociétés savantes

1.1.1 Les actes épiscopaux : le relais des instructions de l'autorité civile ?

1.1.2 La participation ecclésiastique aux commissions officielles et aux inventaires des monuments

1.1.3 L'Église de Nantes et les sociétés savantes locales

1.2 Le contrôle épiscopal sur les travaux

1.2.1 Une occasion manquée

1.2.2 Le traitement administratif ordinaire des affaires relatives aux monuments religieux

1.2.3 Les visites pastorales

1.2.4 Les enquêtes statistiques

1.3 Les initiatives de l'Église de Nantes

1.3.1 Deux mandements de carême de Mgr Jaquemet

1.3.2 L'encouragement des études historiques

1.3.3 La formation des prêtres : l'enseignement de l'archéologie au séminaire

2. *Le monument religieux et le temps de l'Église*

2.1 Le monument religieux comme preuve historique de la légitimité de l'Église

2.1.1 La continuité historique de l'Église

2.1.2 L'archéologie au service de la tradition : Abel Cahour et l'apostolicité de l'Église de Nantes

2.2 La rupture révolutionnaire ?

2.2.1 Le traumatisme des persécutions et du vandalisme révolutionnaire

2.2.2 Les croix : de l'effacement des destructions et mutilations révolutionnaires à l'affirmation de la vitalité de la foi

2.3 La continuité symbolique des monuments

2.3.1 Matérialité et symbolisme du monument religieux

2.3.2 Transferts symboliques des anciens monuments aux nouveaux

2.4 Le passé monumental au service des luttes contemporaines

2.4.1 La contradiction patrimoniale : une table rase du passé monumental comme conséquence de l'engouement pour les modèles médiévaux ?

2.4.2 Le monument religieux au service de la foi pour aujourd'hui et demain

Conclusion de la troisième partie

Conclusion générale

Table des matières des deux premiers volumes

Volume III : Annexes

Bibliographie

Tableau des sources

Cartes

Tableaux

Pièces justificatives

Illustrations

Abréviations utilisées dans les notes

ABPO	Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest
ACMH	Archives de la Commission des Monuments historiques
ADLA	Archives départementales de la Loire-Atlantique
AHDN	Archives historiques du diocèse de Nantes
AM Nantes	Archives municipales de Nantes
AN	Archives nationales
Annales de Nantes	Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure
Arch. SAHN	Archives de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique
BSAHN	Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique
BSANLI	Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure
Bull. AB	Bulletin archéologique de l'Association bretonne
Bull. CHAM	Bulletin archéologique du Comité historique des Arts et Monuments
Bull. Polym.	Bulletin de la Société polymathique du Morbihan
LC	Lettre circulaire
LP	Lettre pastorale
MSHAB	Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
RBV	Revue de Bretagne et de Vendée
RHEF	Revue d'histoire de l'Église de France
RHO	Revue historique de l'Ouest

Précisions sur les notes et citations

Les citations sont placées entre guillemets et transcrites en caractères italiques. Le nombre de citations longues a paru justifier de ne pas adopter ici l'usage de les placer en retrait par rapport au texte principal.

Les références bibliographiques sont citées dans les notes de bas de page sous une forme abrégée :

- NOM DE L'AUTEUR, *Titre*, année (pour les monographies)
- NOM DE L'AUTEUR, « Titre », *Titre du périodique ou de l'ouvrage collectif*, année, numéro (pour les articles)

Les références développées se trouvent dans la bibliographie générale ou, pour tous les imprimés publiés avant 1905, dans le tableau des sources. Par exception, les œuvres de certains ecclésiastiques nantais (notamment celles des abbés Pierre Grégoire et Georges Durville), publiées avant et après la Séparation, ont été rassemblées parmi les sources imprimées. Pour quelques courts articles (de la *Semaine religieuse de Nantes* notamment), les indications données en notes ont paru suffire et ces références ne sont pas reprises dans la bibliographie ou dans les sources.

La mention thèse ou mémoire suit le titre des travaux universitaires, qui font l'objet d'une rubrique particulière dans la bibliographie générale.

Les renvois aux cartes, tableaux, annexes et illustrations rassemblés dans le troisième volume sont indiqués en caractères gras et entre crochets, avec leur numéro et l'indication de la page à laquelle ils se trouvent dans ce dernier volume.

La transcription des documents originaux dépouillés est fidèle. La ponctuation a cependant parfois fait l'objet de quelques modifications dans le sens d'une meilleure compréhension du texte. De même, l'usage des majuscules a été corrigé pour adopter celui du texte général. Le mot *église* en particulier, presque systématiquement écrit avec une initiale majuscule par les ecclésiastiques au XIX^e siècle, a été retranscrit en caractères minuscules quand il s'agissait du bâtiment.

Les ministres n'ont pas été systématiquement mentionnés par la désignation complète de leur ministères, en particulier celui des Cultes, rattaché soit à l'Intérieur, soit à la Justice, soit à l'Instruction publique pendant la période concordataire.

Les sommes mentionnées dans le texte ont été arrondies quand il n'y avait pas nécessité d'une précision au franc ou au centime près.

Introduction

Avant-propos

Ce travail est né d'un double étonnement. Une grande part de l'idée de ce que nous nommons aujourd'hui patrimoine s'est inventée le long d'une période qui, depuis la Révolution jusqu'à la Première guerre mondiale, recouvre finalement un XIXe siècle entendu dans son acception la plus large. Caractéristique fondatrice de l'exception française, une véritable politique publique (l'invention d'un appareil réglementaire et juridique¹, la création d'une administration spécifique²) a très vite répondu à la multiplication des initiatives privées (les recherches des archéologues et des historiens, isolés ou regroupés au sein de sociétés savantes, l'invention progressive par les architectes d'une théorie et d'une pratique de la restauration archéologique, les premiers développements d'une économie de l'édition et du tourisme liée aux monuments). Sans négliger les racines plus lointaines de cette prise de conscience, il convient de rappeler combien le long mouvement, chaotique et imparfait sans doute, qui conduit des premières mesures conservatoires de la Constituante³ jusqu'à la loi sur les Monuments historiques du 31 décembre 1913 est incontestablement décisif et à bien des égards digne d'éloges. Mais cette période a vu également la destruction d'un nombre proprement effarant de monuments⁴. L'énoncé de cette contradiction est certes bien loin d'être neuf. « *Singulière énigme que celle du XIXe siècle⁵ !* » s'étonnait déjà en 1838 le docteur Giraudet, dans une séance de la Société française d'archéologie, en constatant combien l'émergence d'une reconnaissance du passé monumental de la France ne suffisait pas à endiguer sa destruction contemporaine. Ce paradoxe continue pourtant de mériter aujourd'hui un questionnement. Notre propre époque n'a pas à ce point réduit l'écart entre les principes affirmés et la réalité des actes, relativement à la conservation des monuments dont elle a hérité, que l'enseignement tiré de l'étude des périodes passées soit devenu inutile.

Un second étonnement relève de l'historiographie. L'histoire des édifices et des objets religieux, principal réservoir par leur nombre⁶ et peut-être même par leur essence⁷, des monuments considérés au XIXe comme historiques, n'a logiquement jamais cessé depuis cette époque d'être un objet d'étude incontournable. L'Église catholique, en revanche, que l'affectation à son usage de la plupart de ces édifices et de ces biens culturels semble désigner naturellement à la curiosité des historiens, a suscité des recherches moins systématiques et très incomplètes. Si quelques travaux ont su développer le rôle de certains ecclésiastiques⁸, la place de l'Église, comme autorité et institution,

1 GOURMELEN, *Les régimes juridiques de conservation-protection des Monuments historiques : analyse et relecture d'un modèle*, Thèse, 2010.

2 AUDUC, *Quand les monuments construisaient la Nation : le service des Monuments historiques de 1830 à 1940*, 2008.

3 POULOT, *Musée, nation, patrimoine : 1789-1815*, 1997, p. 115 et ss.

4 Le second tome du désespérant catalogue du vandalisme national qu'a publié L. Réau fait une part considérable au XIXe siècle. (REAU, *Les monuments détruits de l'art français*, 1959)

5 GIRAUDET, « Discours sur la nécessité d'étudier l'histoire de l'art et d'arrêter le vandalisme », *BM*, 4, 1838, p. 270 (Séance tenue à Tours en juin 1838). Alexandre Giraudet, médecin à Tours, est l'un des fondateurs, avec l'abbé Manceau, de la Société archéologique de Touraine.

6 Les édifices religieux forment les trois-quarts des monuments historiques figurant sur la première liste établie en 1840.

7 « Stimulé par l'engouement romantique pour le Moyen Âge et par la relecture qu'en propose le rationalisme, le patrimoine du XIXe n'est pas autre chose, chez nous, que religieux. » (ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, 1997, p. 213)

8 *La Normandie souterraine, 1, L'abbé Cochet et l'archéologie au XIXe siècle ; 2, L'abbé Cochet, archéologue*, 1975 ; HILAIRE, « Daniel Haigneré et les prêtres érudits du Boulonnais et de l'Artois entre 1850 et 1890 », *RHEF*, 1985, LXXI, 186, p. 65-71. MILBACH, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon (1860-1914)*, 2000 ; ARS,

dans la formation de la conscience patrimoniale, n'a pas été entièrement dégagée. L'histoire française du patrimoine, discipline encore jeune, au moins en regard de l'objet de son étude⁹, a privilégié l'examen des institutions et l'analyse des politiques publiques, répondant de manière somme toute très légitime à la précoce centralisation de la gestion des monuments en France, devenue dès la Monarchie de Juillet une « affaire d'État¹⁰ ».

L'étude de la place que l'Église a tenue dans l'histoire patrimoniale des édifices religieux au cours du XIXe siècle, à laquelle ce travail se propose de contribuer, revient à s'interroger, au sens premier que recouvrait, selon A. Chastel, le mot romain *patrimonium*, sur « une relation particulière entre le groupe juridiquement défini et certains biens matériels tout à fait concrets¹¹ ». La définition de ces deux termes, les délimitations chronologiques (la période concordataire) et géographiques (le diocèse de Nantes) assignées à ce travail et la présentation des sources utilisées formeront l'essentiel de l'introduction méthodologique. Son cadre général posé, cette thèse sera divisée en trois parties. La première constitue en quelque sorte une seconde introduction, jugée indispensable au traitement du sujet. Elle consiste à présenter le contexte historique dans lequel s'est mis en place, dans le diocèse de Nantes, le régime concordataire puis à examiner le cadre juridique qui détermine, pour toute la période retenue, les modalités de l'administration temporelle des édifices et aux objets religieux. La seconde partie se propose d'étudier la relation de l'Église au monument, appréhendé comme un objet matériel destiné à répondre aux besoins du culte, puis de s'interroger sur la possibilité de concilier cet usage religieux avec la conservation archéologique des églises, de leur décor et de leur mobilier. Une étude monographique de l'histoire de la cathédrale de Nantes au XIXe siècle, qui a parue exemplaire, complètera la réflexion sur cette problématique. La dernière partie tentera enfin de dégager la spécificité du rapport que l'Église entretient avec le monument religieux sur un plan symbolique, à travers une présentation de la contribution du clergé nantais à l'archéologie religieuse et une analyse de la place que tient le monument religieux dans la construction ecclésiastique de l'histoire.

« Archéologues en soutane au chevet des mégalithes », *Histoire du christianisme magazine*, novembre 2002, p. 36-41 ; HALLEREAU, « Le rôle du clergé dans l'émancipation de la science archéologique en Bretagne au XIXe siècle », *MSHAB*, 2003, LXXXI, p. 371-402.

9 Pour une présentation des développements de cette discipline depuis les années 1970, voir par exemple l'introduction de VADELORGE, POIRRIER, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, 2003, p. 11-24.

10 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 24.

11 CHASTEL, « La notion de patrimoine », dans NORA, *Les lieux de mémoires*, I, 1997, p. 1433.

1. Les cadres de l'étude

1.1 Le cadre chronologique : la période concordataire (1802-1905)

L'étude du XIXe siècle implique d'adopter comme préliminaire la Révolution, rupture essentielle et plurielle, qui modifie complètement la place de l'Église dans la société. « *La mainmise de l'Église catholique sur la société française avait perdu toute légitimité au plan institutionnel. Désormais, la religion de la « majorité des français » ne pouvait prétendre à d'autre prééminence que celle que lui donnait le nombre de ses fidèles* », explique François Loyer¹². D'une certaine manière, du point de vue de l'Église, le siècle dans son entier permettrait une lecture basée sur la double tentative d'effacer le traumatisme révolutionnaire et de résister à la déchristianisation de la société. Parmi les bouleversements auxquels elle doit faire face, l'Église voit également sa relation avec les monuments religieux profondément renouvelée, parce que lui en échappe d'abord la propriété¹³, puis progressivement la responsabilité même de leur conservation. Il est indubitable qu'une grande part de la prise de conscience patrimoniale procède de la Révolution, autant par une conscience aiguë de la possible disparition des édifices et des objets révélée par les destructions, que, d'une manière paradoxale, par les valeurs neuves associées aux monuments (utilité éducative, progrès, intérêt supérieur) et concourant à la fabrication identitaire de l'idée de nation. « *Il est vrai que c'est avec la Révolution qu'est énoncée et revendiquée la notion d'intérêt public et collectif en faveur de monuments et d'objets anciens* », rappelle F. Bercé¹⁴, qui souligne comme une des spécificités françaises, cette concomitance des destructions révolutionnaires avec l'affirmation d'un intérêt supérieur du monument, celui de l'éducation du citoyen¹⁵. Mais, la fracture révolutionnaire, définitive pour l'ensemble de la société française et fondamentale pour l'histoire du patrimoine dont on se préoccupe ici, a pris, pour l'Église de France, le caractère d'un drame personnel et intime. « *On ne dira jamais assez combien la Révolution française constitue une rupture, certes fondatrice, mais aussi dévastatrice et traumatisante, dans l'histoire du catholicisme français*, écrit P. Boutry. *La Révolution a détruit sans retour possible une forme ancienne de chrétienté et de la vie paroissiale ; c'est sur ses décombres que le catholicisme français est entré dans la modernité juridique, politique, sociale, culturelle et mentale du XIXe siècle*¹⁶. » L'abbé nantais Pierre Grégoire, au moment où se profilait le centenaire de la Révolution, résumait ainsi cette cassure : « *La grande révolution politique et religieuse qui, à la fin du siècle dernier, est venue jeter le trouble, au milieu de nos institutions nationales, a fait passer sur la France un niveau dévastateur. L'Église catholique fut particulièrement ravagée par cet indomptable torrent : notre terre française, si belle et si riche en monuments chrétiens et en fondations pieuses, devint comme une table rase. Spectacle effrayant que ce théâtre où s'étaient amoncelées, pendant une période de dix ans, les ruines morales et religieuses de tout un pays ! Rien n'avait été épargné : les couvents ouverts et violés, les temples brûlés et abattus, les religieux et les prêtres dispersés et massacrés. Ainsi cette révolution a creusé comme un abîme, qui sépare nettement les temps présents des temps passés et qui force à reconnaître, dans l'organisation de l'Église de France, deux époques bien distinctes : celle qui*

12 Introduction à LE BAS, *Des sanctuaires hors les murs*, 2002, p. 11.

13 Cette nationalisation des biens de l'Église que B. Bodinier et E. Teyssier appellent, à la suite de G. Lecarpentier, « l'événement le plus important de la Révolution ». (BODINIER, TEYSSIER, *La vente des biens nationaux*, 2000)

14 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 11.

15 *Ibid.*, p. 19.

16 BOUTRY, « Paroisses et clergé paroissial en France », dans PELLISTRANDI, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, 2004, p. 180-181.

précède et celle qui suit la fatale date de 1789¹⁷. »

Au-delà de cette borne évidente, les possibilités de périodisation restent néanmoins nombreuses et offrent équitablement avantages et inconvénients. Il a semblé plus pertinent d'écartier la période révolutionnaire, en raison de sa complexité même, et de prendre pour terme initial le moment où cette rupture fondamentale est consommée, validée en quelque sorte par la signature du Concordat. Une autre raison militait en faveur de ce choix : si l'étude de la politique religieuse et du destin des monuments durant cette période est à la fois capitale et passionnante, l'Église est, au moins à partir de la Convention, écartée de tout rôle officiel dans l'histoire des édifices religieux. Il était même tentant de prendre pour début une date assez haute, comme celle de 1830, qui correspond à la naissance d'une administration des Monuments historiques, et faire ainsi coïncider histoires politique, religieuse et patrimoniale. Mais ce choix aurait écarté trente années de reconstruction religieuse, qui présentent, au moins pour le diocèse de Nantes, un intérêt incontestable. De plus, la volonté d'une étude portant sur une certaine durée, prenant en compte les évolutions de la sensibilité patrimoniale et des comportements, incitait à ne pas retenir un cadre trop restreint. Dans cette idée, plusieurs termes étaient possibles pour la période retenue, en repoussant par exemple la fin du siècle jusqu'à 1913 (loi sur les Monuments historiques) ou 1914 (Première Guerre mondiale). De ces différentes possibilités de délimitation du cadre historique, aucune n'a paru plus judicieuse que celle du Concordat (1802¹⁸-1905), qui, accessoirement, recouvre presque exactement le XIXe siècle, mais offre surtout la cohérence d'un cadre réglementaire particulier, celui du régime des cultes reconnus, entre deux ruptures fondamentales, la Révolution et la Séparation.

1.2 Le cadre géographique : Le diocèse de Nantes

1.2.1 L'échelon diocésain

Le diocèse est la circonscription ecclésiastique idéale pour étudier aussi bien la politique épiscopale relative aux monuments religieux, que le comportement général des ecclésiastiques réunis en un groupe social organisé et homogène. Sur le plan purement géographique, cette unité est, pour le diocèse de Nantes, équivalente à celle du département, puisque les réorganisations de 1790 puis de 1802 lui ont fait épouser les limites de la Loire-Inférieure. [**Cartes 1 et 2, p. 89-92**] Mais ces deux divisions administratives, spatialement superposées, renvoient à deux organisations différentes du territoire, l'une civile, l'autre religieuse, et retenir le diocèse permet de se placer résolument du point de vue ecclésiastique. Dans l'administration de l'Église concordataire, le diocèse correspond réellement à l'exercice de l'autorité religieuse, au point d'ailleurs que le pouvoir des évêques dans leur domaine spirituel a pu amener la fameuse remarque de Taine en 1891 : « *Dans le diocèse, la monarchie limitée et tempérée s'est convertie en monarchie universelle et absolue*¹⁹. » Voici en effet comment, lors de sa prise de possession du siège épiscopal en 1870, Mgr Fournier présente sa conception du rôle de l'évêque : « *C'est le chef, le principe moteur de la religion dans toute contrée qui lui est soumise ; c'est de lui que relèvent les églises particulières et leurs pasteurs, le culte et les manifestations religieuses. Investi d'une autorité supérieure, de lui relève tout l'ordre moral, tout ce qui touche à Dieu et aux âmes (...) De là toutes les conséquences de ce grand ministère : la force efficace de ses bénédictions, sa juridiction incontestée, son autorité*

17 GRÉGOIRE, *État du diocèse de Nantes en 1790*, 1882, p. I.

18 Le Concordat est signé en juillet 1801 mais n'est promulgué qu'en avril 1802, avec la loi du 18 germinal an X.

19 TAINÉ, « La reconstruction de la France en 1800 », *Revue des deux mondes*, 1891, 105, p. 255 (citée par exemple dans MAYEUR, *L'histoire religieuse de la France*, 1975, p. 16).

de direction²⁰. » Car si hiérarchie universelle (le Saint-Siège) et nationale (les provinces ecclésiastiques) existent effectivement, l'évêque dans son diocèse bénéficie d'une réelle autonomie pour mener, au moins sur le plan matériel qui nous préoccupe, une politique propre. B. Basdevant-Gaudemet a souligné la volonté de tous les gouvernements concordataires, à la suite de Bonaparte, d'empêcher la concertation des évêques de France, et de refuser l'existence d'organismes qui rappelleraient l'ancienne Assemblée du clergé. Elle cite ainsi Dumay, conseiller d'État et directeur des Cultes, en 1892 : « *Il n'y a pas d'Église de France, il y a 90 diocèses*²¹ » Sur le plan historiographique, ce travail se rattache donc aux monographies diocésaines, classiques de l'histoire religieuse depuis les années 1960²². Si ce choix permet de « *poursuivre une étude en profondeur sans dépasser les moyens fort modestes du chercheur isolé*²³ », il comporte également plusieurs inconvénients détaillés par J.-M. Mayeur²⁴. Le risque de voir surévalué l'aspect institutionnel paraît ici mineur, puisqu'il s'agit justement d'étudier le rôle de l'Église en tant qu'institution, dans la circonscription où s'exerce son autorité, et en s'efforçant de prendre en compte le cadre réglementaire spécifique du Concordat. Plus dangereux apparaissait le risque d'une étude fermée sur des faits strictement locaux, et il a été tenté chaque fois que possible d'approcher plus globalement, c'est-à-dire à l'échelon national, les phénomènes étudiés, et de s'appuyer sur l'exemple d'autres diocèses.

1.2.2 Le diocèse de Nantes

Si des considérations pragmatiques ne sont pas étrangères au choix du diocèse retenu, plusieurs arguments d'importance militaient en faveur de celui de Nantes. Plusieurs éléments ont paru décisifs, sans qu'aucun de ses phénomènes ne soit d'ailleurs en réalité indépendant et dissociable des autres : l'intensité du traumatisme révolutionnaire, l'ampleur des reconstructions, l'existence de deux chantiers majeurs, au sens où ils ont eu un retentissement national (l'achèvement de la cathédrale et la construction pionnière de l'église néo-gothique de Saint-Nicolas), et enfin la présence de personnalités ecclésiastiques exemplaires.

Un premier élément essentiel distingue le diocèse, c'est la violence du choc révolutionnaire, autant pour le clergé lui-même que pour les monuments religieux. Nantes est parfois considérée comme « *la ville de France qui a le plus souffert pour ses croyances religieuses*²⁵ » et plus généralement, le traumatisme intense de la révolution affecte l'ensemble du département de la Loire-Inférieure, « *qui de tout le territoire français, compta le plus de victimes de la Terreur et de la guerre civile*²⁶. » Le souvenir de ces années, dominé par la figure du représentant du peuple Carrier ou des expéditions meurtrières des colonnes infernales, reste vif et prégnant dans la mémoire religieuse, et ses traces matérielles persistent durablement. Il est significatif que la plupart des ecclésiastiques au XIXe siècle, en concentrant le souvenir des dévastations et des massacres sur le point culminant de la terreur révolutionnaire, parlent de la « *Révolution de 93* » Les tensions

20 AHDN 1 E 07/0001, LP 4 août 1870.

21 BASDEVANT-GAUDEMET, *Le jeu concordataire dans la France du XIXe siècle*, 1988, p. 110. Avec presque les mêmes mots, Foisset écrivait à Montalembert en 1844 : « *L'épiscopat n'existe pas. Il y a des évêques, mais isolés, intimidés, décousus, débordés.* » (Cité dans LEBRUN, *Histoire des catholiques en France*, 1980, p. 297)

22 SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, 2004, p. 225-247.

23 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 16.

24 MAYEUR, *L'histoire religieuse de la France*, 1975, p. 203-205.

25 GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 12.

26 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 81 et p. 145-146 pour un tableau plus général du désastre humain et matériel dans le département.

politiques héritées de la décennie révolutionnaire ne s'éteignent jamais tout à fait, reprennent passagèrement des formes violentes lors des troubles de 1814-1815, et dans ceux des premières années de la Monarchie de Juillet²⁷, pour ressurgir encore de manière moins extrême mais tout aussi spectaculaire au moment des inventaires de 1906.

Un autre trait majeur du diocèse de Nantes est le prodigieux renouvellement des édifices religieux au cours du XIXe siècle. Certes, la négligence relative du siècle précédent, couronné en quelque sorte par les destructions révolutionnaires, n'a pas transmis dans son ensemble le parc des édifices médiévaux et modernes. Néanmoins, le chiffre des constructions d'Ancien Régime qui ont traversé indemnes la période concordataire est exceptionnellement bas. Un tableau, établi au fur à mesure de cette étude, donne idée de l'ampleur de ce phénomène. Limité aux seules églises paroissiales, cet inventaire recense plus de 200 reconstructions²⁸ au cours de la période concordataire, sur un total de près de 260 paroisses, soit un taux proche de 80 %. [Tableaux 2 et 3, p. 100-110] Sur le plan national, l'enquête sur les édifices culturels lancée conjointement par les ministères de l'Intérieur, de l'Environnement et de la Culture en 1981, donne une moyenne de 30 % d'édifices construits au XIXe siècle²⁹. Cette même enquête distingue le département de la Loire-Atlantique parmi ceux, avec la Vendée et l'Ardèche, comptant le plus fort taux d'édifices datant de cette période. Cette incontestable spécificité ne constitue cependant pas un modèle isolé. Une zone géographique regroupant plusieurs diocèses voisins peut d'ailleurs être clairement dégagée : parmi les seuls dix départements comptant un taux d'édifices du XIXe supérieur à 50 %, on trouve en effet, outre la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine³⁰, le Maine-et-Loire, la Mayenne, et la Vendée. Sans aborder dès maintenant les raisons et les conséquences de ce phénomène, on peut noter que si le diocèse de Nantes n'en est pas un exemple unique, il est l'un de ceux où il a pris son caractère le plus extrême. Il a semblé extrêmement profitable d'étudier, dans ce contexte de table rase, comment a pu être prise en compte, au sein de l'Église, la valeur patrimoniale des édifices religieux de Loire-Inférieure, à propos desquels M. Launay note pudiquement que leur « *intérêt archéologique n'a d'ailleurs peut-être pas été pris suffisamment en considération*³¹ »

Parmi les nombreux chantiers ouverts pendant le siècle dans le diocèse de Nantes, deux entreprises présentent une portée dépassant largement le cadre local. L'achèvement de la cathédrale gothique (c'est-à-dire la reprise et la conclusion de l'entreprise de reconstruction complète de

27 MARTIN, « La duchesse de Berry et le légitimisme », dans NANTES-HISTOIRE, *Nantes dans l'histoire de France*, 1991, p. 125-133.

28 Le chiffre de 238 constructions est souvent repris, par exemple dans *Chrétiens dans l'histoire du pays nantais*, 4, 1987, p. 9, ou dans LAUNAY, « La construction d'une église au XIXe siècle », *BSAHN*, 1975, p. 123, à partir du total de 168 constructions donné par M. Launay pour la seconde moitié du siècle, auquel on ajoute les 70 édifices construits ou remis en état avant 1850 comptabilisés par M. Faugeras. (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, II, p. 498)

29 DUBOSCQ, MOULINIER, *Églises, chapelles et temples de France, un bien commun familial et menacé, état et utilisation des lieux de culte*, 1987, p. 33. Sur les lacunes de cette enquête, pour laquelle de nombreux questionnaires n'ont pas été remplis par les maires, voir LENIAUD, « Faire comprendre l'architecture religieuse », *Échanges et patrimoine*, 2008. A. Bianco donne le chiffre voisin d'un quart d'églises construites au XIXe siècle. (BIANCO, *L'architecture religieuse en France au XIXe siècle*, 1995).

30 Près de la moitié des églises reconstruites entièrement, mais également un quart de reconstructions partielles, BONNET, « Églises du XXe siècle en Bretagne », dans LENIAUD, *Entre nostalgie et utopie : réalités architecturales et artistiques aux XIXe et XXe siècles*, 2005, p. 79. M.-E. Bourdais donne pour l'Ille-et-Vilaine le chiffre de 269 édifices reconstruits, transformés, agrandis ou restaurés au XIXe sur 367 paroisses : 169 reconstructions complètes, 84 reconstructions partielles ou transformations, 16 constructions de clochers seuls. Ces entreprises sont concentrées après 1830, essentiellement dans la période 1848-1869. (BOURDAIS, *Les reconstructions d'églises dans l'arrondissement de Fougères : 1830-1906*, mémoire, 1993)

31 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 228.

l'édifice, débutée en 1434, plusieurs fois continuée et interrompue) constitue, par l'ampleur du projet, par son coût, par les problématiques en matière de conservation qu'il soulève, et enfin par sa durée (couvrant presque deux tiers du siècle), un des chantiers les plus spectaculaires de la période concordataire en France. La reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Nicolas à Nantes s'impose quant à elle par l'écho national que prit dès ses débuts cette opération pionnière du néo-gothique, l'influence de ce modèle sur le diocèse et la figure quasi légendaire du curé Fournier, son principal acteur. [Illustration 6, p. 149] Félix Fournier fait d'ailleurs partie, à plus d'un titre, des personnalités religieuses marquantes du diocèse, dont il est sans conteste l'une des plus singulières figures³² : proche de Lamennais et de Montalembert, héros proclamé du néo-gothique, orateur enflammé, archéologue et membre éminent de plusieurs sociétés savantes, membre du Comité des Arts et Monuments et de la Commission des Arts et Édifices religieux, évêque enfin en 1870 et redonnant alors l'impulsion décisive à l'achèvement de la cathédrale. Moins flamboyants, plus communs, mais non moins exemplaires, sont d'autres ecclésiastiques rencontrés au cours de cette étude : Henri Rousteau, professeur d'archéologie, mais aussi architecte et artiste, qu'on pourra rapprocher d'autres figures, tel son collègue rennais le chanoine Brune ou le jésuite Tournesac au Mans ; son successeur, Prosper Gaborit [Illustration 20, p. 158], qui publie son cours d'archéologie ainsi qu'un traité d'esthétique, plus tard archiprêtre et historiographe de la cathédrale, mais également premier adversaire du rétablissement des voûtes de la crypte romane ; Abel Cahour [Illustration 19, p. 157], hagiographe se piquant d'archéologie et farouche défenseur de la tradition ecclésiastique, proche de Dom Plaine ; les curés Jean Hemery ou Paul Meynier [Illustration 24, p. 160], tentant vainement de concilier leur goût personnel pour les édifices médiévaux et les nécessités de l'exercice du culte ; d'autres enfin comme l'historien prolix Grégoire, le professeur Soreau [Illustration 22, p. 159], auteur à la fin du siècle d'un nombre considérable de photographies qui constituent aujourd'hui le trésor de la Société archéologique, ou le chanoine Durville, dont l'œuvre se situe cependant en partie en dehors de notre période.

On pourra ajouter à ces éléments des considérations plus pragmatiques ou opérationnelles, c'est-à-dire un corpus très complet d'études historiques couvrant pour cette période l'histoire politique et administrative, l'étude des associations et sociétés savantes, du monde littéraire et artistique, de la noblesse, et surtout une histoire religieuse maintenant parfaitement balisée depuis les études fondatrices de M. Faugeras, puis de M. Launay, complétées par les nombreux travaux universitaires réalisés sous la direction de ce dernier, et qui offrent une couverture de l'ensemble de la période.

1.3 L'acteur : l'Église

1.3.1 Église et clergé

Sous le double rapport religieux et civil, l'Église catholique apparaît comme une communauté relativement aisée à circonscrire. L'ordination canonique distingue le prêtre du laïque en le consacrant au sacerdoce, c'est-à-dire à « *l'état de l'homme voué à la célébration du culte et à l'enseignement de ses dogmes et de sa morale*³³. » Le cadre réglementaire concordataire qui reconnaît les ministres des cultes et leur accorde un traitement, les différencie de même par un certain nombre de droits et de prérogatives, au nombre desquels le port du costume ecclésiastique

32 Fournier attend toujours une thèse réclamée déjà en 1968 par B. Foucart et V. Noël-Bouton. (« Saint-Nicolas de Nantes : bataille et triomphe du néo-gothique », *Congrès archéologique de France*, 1968, p. 143)

33 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, II, p. 5.

(droit aboli en 1792 mais rétabli par le Concordat) et l'exemption de service militaire, mais aussi d'obligations (la consécration absolue au service du culte) et d'interdictions (le port des armes³⁴, l'exercice du commerce). Néanmoins, quelques précisions ne semblent pas inutiles à la définition des acteurs ecclésiastiques telle qu'elle sera entendue dans cette étude. L'Église, tout d'abord, ne peut être retenue dans son premier sens étymologique d'assemblée des fidèles. Il ne s'agit pas en effet d'étudier la communauté catholique dans son ensemble (qui dans le cas du diocèse de Nantes s'étendrait à la quasi-totalité de sa population), même si certains acteurs catholiques laïques seront présentés, mais de limiter le champ de l'étude aux seuls ministres du culte. Cette première limitation se double d'une autre puisqu'il n'a été pris en compte que le seul clergé séculier, en écartant les congrégations. Certes, les communautés relèvent officiellement de l'Ordinaire diocésain et représentent des effectifs importants, notamment dans la seconde moitié du siècle³⁵. Mais elles sortent en partie du champ concordataire (supprimés dès février 1790, les ordres religieux sont absents des textes du Concordat et des Organiques³⁶ et seulement autorisés à partir du décret du 3 messidor an XII³⁷) et du cadre diocésain (les règles particulières à chaque ordre tendant souvent à les soustraire à l'autorité épiscopale³⁸). Surtout, les problématiques les concernant sont absolument différentes, que ce soit sur le plan statutaire (le caractère perpétuel des vœux est prohibé depuis le décret du 13 février 1790, au contraire de l'ordination ; l'autorisation du gouvernement ne donne droit à aucun traitement), temporel (les biens des communautés, privés, sont d'une nature tout à fait distincte des édifices et des objets diocésains ou paroissiaux, nationalisés et affectés au culte), ou spirituel (les œuvres et missions des congrégations, qu'elles soient hospitalières, éducatives ou méditatives, sont éloignées des fonctions pastorales du clergé séculier).

La distinction entre les termes d'Église et de clergé mérite également d'être soulignée. L'Église proprement dite doit être appréhendée comme une institution, c'est-à-dire comme une structure sociale organisée, officiellement établie et reconnue, fortement hiérarchisée, et relevant dans le régime des cultes reconnus de deux autorités, l'une religieuse (le pape), l'autre civile (l'État français). A ce titre, elle exerce une forme de gouvernement, une politique, y compris dans le domaine matériel, et qu'il est donc possible d'étudier, à travers ses pratiques, sa gestion relative aux monuments religieux, et par tout un ensemble d'actes et de documents officiels : correspondances, circulaires, recommandations, mandements, lettres pastorales. De même, c'est en tant qu'autorité religieuse que se nouent ses relations avec les pouvoirs publics. Le clergé représente les individus réunis par l'état ecclésiastique. Au sein de cet ensemble se dégagent certes un grand nombre d'attitudes communes, mais des comportements tout à fait individuels apparaissent également. Il est évident qu'on ne peut accorder la même portée à une action officielle émanant de l'autorité épiscopale, qu'à l'initiative personnelle et isolée d'un individu, quelle qu'en puisse être par ailleurs la valeur. De ce point de vue et sans entrer dans une typologie détaillée des différents états ecclésiastiques, on peut néanmoins dégager trois grands groupes dans l'ensemble du clergé séculier : l'autorité épiscopale, représentée par l'évêque, mais aussi par l'administration diocésaine (vicaires

34 Plusieurs ecclésiastiques bravent cet interdit par passion de la chasse, comme le vicaire Bertaud à Vigneux. (FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 128)

35 Sous Mgr Jaquemot, on compte jusqu'à 400 hommes et plus d'un millier de femmes. (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 45)

36 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile ecclésiastique*, 1849, I, art. Congrégations.

37 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1847-1850, I, p. 504.

38 Voir sur cette question GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, II, p. 359, ou LEBRUN, *Histoire des catholiques en France*, 1980, p. 297 : « Les congrégations féminines débordent rapidement le cadre diocésain dans lequel elles existent canoniquement, voire, pour les plus importantes, le cadre national. »

généraux, secrétaires de l'Évêché), qui forment ensemble l'Ordinaire du diocèse, et occupent évidemment un rôle éminent, accentué encore par la grande autonomie de gestion de chaque diocèse, déjà soulignée, et par le caractère très strict de la hiérarchie au sein de l'Église ; le second groupe, le plus important en nombre, est le clergé paroissial, soumis à l'autorité diocésaine mais disposant cependant d'une certaine latitude dans la gestion des biens paroissiaux ; un autre ensemble, beaucoup plus réduit et moins homogène, représente une grande importance pour le sujet : il s'agit des religieux rattachés à l'Évêché mais dégagés des tâches d'administration du diocèse ou des paroisses : les chanoines du chapitre cathédral, le personnel des séminaires (les administrateurs, les professeurs), et les aumôniers³⁹.

1.3.2 L'Ordinaire diocésain

1.3.2.1 Les évêques concordataires

Neuf évêques se succèdent à la tête du diocèse de Nantes pendant la période concordataire. Leurs épiscopats sont séparés par de courtes périodes de vacance du poste, ne dépassant pas quelques mois, à l'exception notable de la période 1813-1819. A chacune de ces périodes intermédiaires, le chapitre cathédral endosse l'autorité épiscopale et désigne, pour l'exercer, deux vicaires, appelés pour cette raison capitulaires. Leur rôle reste cependant limité à la gestion des affaires courantes et l'article organique 38 impose qu'« *ils ne peuvent se permettre aucune innovation dans les usages et coutumes du diocèse.* » Ces vacances du siège épiscopal sont le plus souvent confiées aux vicaires généraux du prélat précédent, assurant ainsi une véritable continuité dans l'administration diocésaine. [Tableau 1, p. 96-99] Dès cette introduction, il semble utile de présenter rapidement la personnalité de ces prélats nantais, les conditions dans lesquelles ils ont exercé leurs épiscopats et les grandes lignes de leurs politiques, relatives notamment aux édifices et objets religieux. C'est également l'occasion de préciser la nature générale de leurs relations avec le pouvoir civil, dans des situations politiques fort différentes. B. Basdevant-Gaudemet a rappelé que sept formes constitutionnelles se sont succédées entre 1800 et 1875, présentant de profondes différences d'orientation dans leurs politiques religieuses⁴⁰. Les évêques de Nantes durent en effet composer au cours du siècle concordataire avec une histoire mouvementée et des bouleversements parfois brutaux, au milieu desquels ils se sont efforcés de maintenir une certaine stabilité de l'institution religieuse et de défendre la place de l'Église face aux différents régimes politiques⁴¹.

Au premier évêque concordataire, Jean-Baptiste Duvoisin (1744-1813) [Illustration 1, p. 145], nommé en juillet 1802, revient la tâche immense de rétablir le culte, de pacifier et de réorganiser le diocèse, de réconcilier le clergé et de relever les temples. Les premiers mots qu'il adresse à son clergé témoignent de ses hésitations devant l'ampleur de cette œuvre de reconstruction⁴². Il fait néanmoins preuve des qualités de diplomatie et de conciliation nécessaires à

39 Pour une répartition en nombre en 1850, 1869 et 1876, voir le tableau dans LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 307, qui montre que les services généraux diocésains (Évêché, chapitre, missionnaires) représentent 3 ou 4 %, les professeurs entre 12 et 16 %, les aumôniers de 4 à 7 % ; le clergé paroissial (curés, desservants et vicaires) constitue entre 70 et 76 % du clergé séculier du diocèse. Les chiffres donnés par l'abbé P. Grégoire en juillet 1882 reflètent une répartition assez identique : Évêché et chapitre : 3 % ; missionnaires : 1,75 % ; aumôniers : 7 % ; enseignants : 15 % ; clergé paroissial : 64 %. (ADLA 125 J 1 C 2)

40 BASDEVANT-GAUDEMET, *Le jeu concordataire dans la France du XIXe siècle*, 1988, p. 7.

41 Voir par exemple le mandement du 11 mars 1848 de Mgr de Hercé, cité par LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 133 et par FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, 467 : « *L'Église n'est ennemie d'aucune forme de gouvernement : dix-neuf siècles d'existence sont là pour l'établir.* »

42 ADLA 125 J 1E 2*, 18 vendémiaire an XI, Mandement.

cette mission et se montre un administrateur efficace. Bien entouré, entretenant des relations apaisées avec les autorités civiles⁴³, il parvient en quelques années à faire face aux principales difficultés, en prenant notamment les mesures nécessaires pour former de nouveaux prêtres. Sur le plan matériel, son épiscopat est celui des réparations et reconstructions sommaires destinées à effacer les dégâts de la décennie révolutionnaire et permettre l'exercice du culte. Pour reprendre les mots d'A. Jarnoux, il « *rebâtit son diocèse sur les ruines*⁴⁴. » Profondément reconnaissant envers Bonaparte pour la restauration de la liberté du culte, ce théologien brillant, « *apologiste de talent*⁴⁵ », issu d'un milieu modeste mais professeur de philosophie à la Sorbonne avant la Révolution, sut en retour susciter le respect de l'Empereur, qui le considère comme « *le prêtre le plus éclairé de l'Empire*⁴⁶ », lui confie plusieurs missions auprès du pape ou au sein de la Commission ecclésiastique et lui accorde nombre de distinctions (conseiller d'État, baron de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, aumônier de l'Impératrice...) Cependant, à partir de juillet 1809 et de l'annexion des états pontificaux à l'Empire, Mgr Duvoisin ne parvient que douloureusement à concilier son attachement à Napoléon et ses positions gallicanes avec la fidélité qu'il doit à Pie VII, son chef spirituel⁴⁷.

Sa mort en juillet 1813 laisse le siège de Nantes vacant pour plusieurs années, en raison des événements politiques qui marquent les années 1814 et 1815, puis des négociations pour un nouveau concordat engagées à la Restauration. Gilles Garnier (surnommé l'« *abbé tricolore* » en raison de ses opinions bonapartistes) et Jacques Defrasne assurent d'abord la continuité administrative et politique de l'épiscopat Duvoisin. Après l'abdication de l'Empereur en avril 1814, ils saluent, contre leurs convictions, le retour à la monarchie. En revanche, lors des Cent-jours, ils se prononcent résolument en faveur de Napoléon. Désormais trop compromis et désavoués par le chapitre, ils démissionnent après le retour de Louis XVIII. Les chanoines choisissent alors deux vicaires capitulaires aux opinions royalistes déclarées : le curé de Guérande, de Bruc, et l'ancien supérieur du séminaire, Bodinier. Tous deux poursuivent la réorganisation du diocèse, en concentrant leurs efforts sur le recrutement sacerdotal. En 1817, de Bruc est nommé évêque de Vannes et l'abbé Bodinier assure seul la direction du diocèse jusqu'au sacre de Louis d'Andigné de Mayneuf, préconisé dès 1817 mais dont l'arrivée à Nantes est retardée deux ans par la signature du nouveau concordat, les hésitations qui empêchent son application et la réorganisation du découpage diocésain de la France⁴⁸. Le court épiscopat de Mgr Louis d'Andigné de Mayneuf (1819-1822) [**Illustration 2, p. 145**] ne lui permet pas de mener à bien la tâche qui reste à accomplir sur la plan matériel, dont il a gravement mesuré l'ampleur : « *Si quelques années suffisent pour renverser*

43 Duvoisin eut d'excellents rapports avec le maire de Nantes, Bertrand-Geslin, et avec le préfet Le Tourneur, pourtant ancien conventionnel et représentant du peuple ; ses relations ont été plus tendues avec son successeur, Belleville, qui sera déplacé. (GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 68-70)

44 JARNOUX, « Monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes, rebâtit son diocèse sur les ruines (1802-1813) », *BSAHN*, 116, 1979-1980, p. 59-83.

45 LAGRÉE, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*. 3, La Bretagne, p. 131-132. (article *Duvoisin* par M. Launay)

46 ADLA 34 V 1, 23 juillet 1813, Ministre des Cultes au chapitre.

47 Sur Jean-Baptiste Duvoisin, voir notamment FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 17-27 ; BAUNARD, *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*, 1907, p. 396-397 ; GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947 ; GRÉGOIRE, *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution*, 1885 ; RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD, « Notice sur Mgr Jean-Baptiste Duvoisin, évêque de Nantes, et sur ses ouvrages », dans DUVOISIN (Jean-Baptiste), *Défense de l'ordre social contre les principes de la Révolution française*, 2e éd., 1829.

48 Sur cette longue période de vacance, voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 27-37.

*l'ouvrage des siècles, il faut de longs travaux pour en relever les ruines*⁴⁹. » Il parvient cependant à rétablir l'autorité épiscopale et à corriger l'indiscipline peu à peu installée. De vieille noblesse angevine, insermenté et exilé⁵⁰, d'Andigné s'est placé dès sa première lettre pastorale sous la protection du roi⁵¹. Il conserve cependant une réserve prudente et conciliatrice sur le plan politique en rappelant à l'ordre quelques ecclésiastiques trop ardents dans la nouvelle période de tension qui suit l'assassinat du duc de Berry en février 1820. A sa mort, en février 1822, le chapitre désigne les abbés Bodinier et Bascher (supérieur des missionnaires diocésains) pour assurer la vacance⁵².

Avec la nomination en 1822 de Joseph Micolon de Guérines (1760-1838) [**Illustration 3, p. 146**], le diocèse de Nantes inaugure une série d'épiscopats remarquables, pendant lesquels plusieurs personnalités d'envergure disposent d'une certaine durée pour mener une véritable politique et lancer de grandes entreprises. Issu de la noblesse auvergnate, formé à Saint-Sulpice et à la Sorbonne (où il eut J.-B. Duvoisin pour professeur), insermenté et exilé à la Révolution, puis vicaire général à Clermont, Mgr de Guérines s'installe sur le siège de Nantes à un âge déjà avancé (61 ans) et handicapé par une santé fragile. Sachant s'entourer de plusieurs collaborateurs jeunes et habiles et s'appuyant sur l'œuvre commencée dans les deux premières décennies du siècle, c'est pourtant à lui (et à son successeur Mgr de Hercé) qu'il faut attribuer la véritable reconstruction matérielle et spirituelle de son diocèse : essor des vocations, vitalité de la pratique religieuse, quadrillage pastoral du diocèse par la création de paroisses nouvelles et initiation d'un mouvement de restauration et de reconstruction des édifices qui va se prolonger pendant les deux derniers tiers du siècle. A la fin de son épiscopat enfin, sont prises les premières décisions qui vont conduire à l'achèvement de la cathédrale. Si les premières années de Mgr de Guérines, sous Louis XVIII et surtout Charles X, comblent ce fervent royaliste et conviennent à son gallicanisme modéré, la Révolution de Juillet bouleverse l'équilibre précédent. Mgr de Guérines appelle alors son clergé à une grande réserve politique, place lui-même sous surveillance les prêtres les plus ardents et maintient l'Église dans les limites spirituelles de son ministère, évitant par cette attitude prudente que les troubles qui agitent le pays nantais dans les années 1830-1832 ne dégèrent en une nouvelle guerre civile⁵³.

Son grand âge et sa santé chancelante ont décidé Mgr de Guérines à s'adjoindre un évêque coadjuteur, à partir de 1836, pour le seconder puis lui succéder⁵⁴. C'est Jean-François de Hercé (1776-1849) [**Illustration 4, p. 147**], qui est choisi pour tenir ce rôle. Loin de la grave et haute stature de son prédécesseur, « *dernier évêque d'Ancien Régime*⁵⁵ », Mgr de Hercé possède une personnalité et un parcours personnel tout à fait singuliers. Il appartient à une famille qui a déjà donné de hauts dignitaires au diocèse de Nantes (deux de ses oncles y ont été vicaires généraux : Urbain, plus tard évêque de Dol, et Julien-César, chanoine). Jeune exilé à Jersey en 1792, il a rejoint en 1795 les forces royalistes émigrées préparant l'expédition de Quiberon. Empêché au dernier moment de participer au débarquement, il échappe ainsi à la mort qui frappe son oncle et son père. De retour en France après le Concordat, il se marie et s'installe à Laval où il va occuper les

49 ADLA 125 J 1E 1*, 21 novembre 1819, LP, p. 2.

50 BAUNARD, *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*, 1907, p. 397-398.

51 AHDN 1 E 03/0001 et FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 37.

52 Sur d'Andigné, voir LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, « L.-J.-F. d'Andigné de Mayneuf, évêque de Nantes », dans *Armorial des évêques de Nantes*, 1868 et FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 37-45.

53 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, L'évêque et la Monarchie de Juillet, p. 225-294.

54 FAUGERAS, « Le choix d'un coadjuteur au diocèse de Nantes (1835) », *BSAHN*, 1961, p. 66-83.

55 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 395.

fonctions de maire de 1814 à 1829. Veuf et manifestant depuis longtemps le désir d'entrer dans les ordres, il rejoint ensuite le séminaire de Malestroit des frères de Lamennais. Il est curé de la Trinité de Laval quand l'abbé Vrignaud le convainc d'accepter le siège de Nantes. Comme coadjuteur, puis seul à la mort de Mgr de Guérines en mai 1838, il continue énergiquement l'œuvre de son prédécesseur, conservant les mêmes collaborateurs et la même ligne de conduite, au point que M. Faugeras a pu écrire : « *Ces deux évêchés en réalité n'en sont qu'un*⁵⁶. » Plus favorable que Mgr de Guérines à la Monarchie de Juillet et de tempérament extrêmement conciliant, Mgr de Hercé noue des relations de qualité avec les autorités civiles locales et nationales. Les années 1840 voient se concrétiser les projets architecturaux projetés dès la décennie précédente : construction du bras nord de la cathédrale, édification d'une trentaine d'églises neuves, dont les premiers édifices néo-gothiques nantais (Saint-Nicolas, Saint-Clément) et ruraux (Chauvé, Saint-Nicolas de Redon). Ces années voient également la diffusion d'un véritable intérêt pour les monuments anciens, symbolisé notamment par la création de la Société archéologique en 1845. L'Église de Nantes accompagne ce mouvement archéologique en fournissant quelques-uns des membres les plus actifs des sociétés savantes, mais aussi en créant elle-même un enseignement d'archéologie dans ses séminaires. L'épiscopat de Mgr de Hercé s'achève avec les ruptures politiques et administratives de la révolution de 1848. Face aux événements, l'attitude d'abord bienveillante du prélat et du clergé diocésain⁵⁷ cède place à la méfiance dès mars, puis bascule après les journées de juin. Néanmoins, l'évêque reste fidèle à sa ligne conciliatrice et obtient le calme et la discrétion de son clergé⁵⁸.

Alexandre Jaquemet (1803-1869) [**Illustration 5, p. 148**], nommé en 1849 à la mort de Mgr de Hercé, est issu d'une vieille famille du Dauphiné et formé à Saint-Sulpice. C'est un gallican, lié à Mgr Dupanloup et à Lacordaire, qui se laissera peu à peu gagner par le légitimisme et l'ultramontanisme, tout en conservant toujours une grande modération. Vicaire général de l'archevêché de Paris, à partir de 1842, il avait été chargé par Mgr Affre des relations avec le gouvernement. C'est avant tout un administrateur, austère et réservé, aux goûts très simples. Sa santé fragile l'éloigne peu à peu des fidèles et de son clergé⁵⁹. Il démontre cependant une grande compétence dans la conduite du diocèse, bénéficiant dans cette seconde moitié du siècle, d'un clergé rajeuni et nombreux⁶⁰. Parmi les initiatives de l'épiscopat Jaquemet (le renforcement du réseau paroissial par la création de succursales, l'investissement massif par l'Église de l'enseignement primaire et secondaire⁶¹, le rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse en 1858), il faut mettre en lumière sa politique très volontaire en faveur des reconstructions d'églises, affirmée lors de plusieurs mandements (1859, 1864, 1867). Mais le chantier de reconstruction du chœur de la cathédrale, d'abord interrompu par un long contentieux⁶², se poursuit lentement, malgré les efforts de Mgr Jaquemet. Si, sur le plan politique, après les troubles de 1848, les premières années du

56 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 433.

57 Symbolisée par la bénédiction par l'abbé Fournier de l'arbre de la liberté planté en février 1848 par les démocrates autour de Guépin. (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 133)

58 CHANTREAU, « Urbain de Hercé, évêque de Dol, et son neveu, Jean-François de Hercé, évêque de Nantes », *MSHAB*, 2001, p. 91-106 ; OZOUVILLE, *Père, maire de Laval, évêque de Nantes (1776-1849) : autobiographie de Jean-François de Hercé, d'après sa correspondance*, 1985 ; MAUPOINT, *Vie de Mgr Jean-François de Hercé, évêque de Nantes*, 1856.

59 Il s'éloigne également de la ville épiscopale, délaissant l'évêché pour la villa de Talence en Couëron, devenue sa résidence principale à partir de 1863.

60 Le diocèse comptera près de 800 prêtres en 1876. (DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 226)

61 Cet enseignement est pour les deux tiers ecclésiastique après la Loi Falloux de 1850.

62 L'affaire opposant l'entrepreneur Garreau et l'architecte diocésain Séheult à l'administration des Cultes sera développée dans la seconde partie.

Second Empire sont une période d'équilibre dans les relations entre l'Église et l'État, la question romaine, à partir de 1859, suscite de nouvelles tensions. Elle va favoriser dans le clergé du diocèse une montée progressive de l'ultramontanisme, qui marque les dernières années de l'épiscopat⁶³.

La nomination de Mgr Fournier (1803-1877) [**Illustration 6, p. 149**], en 1870, constitue une véritable rupture dans l'histoire diocésaine nantaise. Ce cas, très rare, d'un curé élevé à la dignité épiscopale dans son propre diocèse⁶⁴ a suscité une certaine polémique. Ancien mennaisien, homme énergique et cultivé, ouvert aux questions sociales et proche du monde ouvrier, cet ultramontain radical procède dès son arrivée au changement de toute l'administration diocésaine⁶⁵, provoquant notamment le départ du vicaire général Richard⁶⁶. Cependant, Mgr Fournier poursuit une politique générale dans la continuité de ses prédécesseurs, renforçant encore l'encadrement pastoral⁶⁷ et encourageant lui aussi le zèle de son clergé à reconstruire ou embellir ses églises, en s'appuyant sur la renommée qu'il s'est bâtie comme curé de Saint-Nicolas. Il lui revient d'avoir donné une impulsion décisive aux travaux d'achèvement de la cathédrale, conduits jusque-là avec une lenteur qui désespère le diocèse, et d'avoir noué des relations particulièrement fécondes avec les sociétés savantes, au sein desquelles il s'était lui-même illustré. Cette période, qui correspond aux premières années de la Troisième République, est marquée par une très grande politisation de la vie religieuse, dont les démonstrations les plus visibles, constructions d'églises⁶⁸, processions ou pèlerinages⁶⁹ prennent souvent le caractère de manifestes.

Les trois derniers évêques concordataires du diocèse de Nantes (Le Coq, Laroche et Rouard) ont en commun la volonté de conserver une attitude très modérée dans une période délicate pour l'Église. Ce quart de siècle est en effet marqué par l'arrivée au pouvoir des républicains, la montée de l'anticléricalisme, les débats sur la question scolaire. Ces tensions, que révèlent le centenaire de la révolution française, culminent dans la crise définitive qui conduit à la Séparation. A la mort de Félix Fournier, le choix qui se porte sur Jules Le Coq⁷⁰ (1821-1892) [**Illustration 7, p. 150**], évêque du diocèse voisin de Luçon, a pour but d'apaiser les tensions et de réduire la politisation du clergé⁷¹. Ce normand, d'origine modeste et rurale, s'entoure de collaborateurs consciencieux, tels le vicaire général Marchais. Il mène une politique prudente et discrète et « *une pastorale de continuité plus que d'innovations*⁷². » Ses relations avec les autorités civiles demeurent généralement bonnes

63 Sur cet évêque : MARTIN, *Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes*, 1889 ; LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire, Monseigneur Jaquemet, 1849-1869*, 1982.

64 ÉTENDARD, *Le diocèse de Nantes sous l'épiscopat de Monseigneur Fournier*, 1994, mémoire, p. 4-7.

65 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, p. 228.

66 Principal adversaire à sa nomination et qui, selon A.-V. Etendard, fait disparaître les procès-verbaux des conseils épiscopaux de la vacance.

67 Son épiscopat constitue l'apogée de l'effectif ecclésiastique, avec plus de 350 ordinations, la période la plus intense du siècle.

68 La basilique de Saint-Donatien élevée aux Enfants-nantais, saints martyrs qui ont protégé le diocèse de l'invasion et de la guerre civile en 1871.

69 Le retour de Lourdes des pèlerins nantais menés par Mgr Fournier sera en septembre 1872 l'occasion de violents affrontements.

70 Parfois écrit Lecoq.

71 L'archevêque de Tours, Mgr Colet a considérablement pesé dans ce choix (DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 237), mais cette tendance s'était déjà affirmée dans le diocèse, notamment par le chapitre, qui ne retient pas les deux vicaires généraux de Fournier pour exercer l'autorité épiscopale pendant la vacance du siège (BAREAU, *L'épiscopat nantais de Mgr Le Coq (1877-1892)*, 1993, mémoire, p. 5-6) ; la nomination de Barbier de Montault, un temps espérée par ce prêtre et archéologue angevin, aurait répondu à la même idée de contrebalancer l'influence du parti légitimiste. (NEVEU, « Entre archéologie et romanité, Mgr Xavier Barbier de Montault », dans LENIAUD, *Entre nostalgie et utopie : réalités architecturales et artistiques aux XIXe et XXe siècles*, 2005, p. 245.)

72 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 237.

malgré la crise profonde provoquée par la politique scolaire des gouvernements républicains, à partir des années 1879. Mgr Le Coq parvient à se concilier les faveurs du gouvernement et obtient les allocations ministérielles nécessaires pour parvenir enfin à l'achèvement complet de la cathédrale, dont le chœur est inauguré solennellement en 1891. Le court épiscopat d'Auguste Laroche (1893-1895) [Illustration 8, p. 150] accentue encore cette politique modérée. C'est un brillant orateur, théologien et professeur de talent⁷³, mais surtout un évêque libéral, qui écarte de l'administration épiscopale les influences trop ouvertement royalistes⁷⁴ et adhère à la doctrine, prônée par Léon XIII, du ralliement des catholiques français à la République. Le successeur de Mgr Laroche, Émile Rouard⁷⁵ (1839-1914) [Illustration 9, p. 151], montre le même esprit de conciliation et de modération politique, comme en témoigne son discours d'installation sur le siège de Nantes⁷⁶. Refusant un affrontement politique, il s'efforce de cantonner l'Église dans le seul domaine théologique et spirituel⁷⁷ et de maintenir une attitude du juste milieu, qui lui vaudra les critiques du parti catholique ultra et légitimiste et de son organe de presse, *l'Espérance du Peuple*. Pendant la crise des Inventaires, il suit pourtant la ligne ferme pontificale tout en montrant une résignation non violente. Sur le plan personnel, Mgr Rouard, bon vivant et convivial, est avant tout un administrateur, peu mystique mais très attaché à la liturgie et au protocole des cérémonies. Ses années de siège correspondent, en dépit des affrontements politiques, à une apogée de la pratique religieuse dans le diocèse⁷⁸, à l'essor de dévotions nouvelles et à un effort continu des constructions d'églises, dont le nombre, loin de diminuer, est encore très élevé dans les quinze dernières années du Concordat.

1.3.2.2 Les principaux collaborateurs des évêques

Incarnée dans la personne de l'évêque, l'autorité épiscopale est également représentée par les vicaires généraux qui l'entourent, le secondent et à l'occasion le suppléent⁷⁹. Sans être collégiale, cette autorité peut être déléguée selon les circonstances. Le régime concordataire accorde à l'évêque le droit de désigner deux vicaires généraux, qui sont reconnus, agréés et rétribués par l'État. L'article 21 des Organiques précise que les évêques « *les choisiront parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être évêques* ». Et, de fait, de nombreux collaborateurs des prélats nantais feront preuve de leurs hautes qualités, à tel point que plusieurs seront appelés à l'épiscopat⁸⁰. Outre ces deux postes agréés, seuls autorisés à émettre des actes officiels, les évêques peuvent s'adjoindre

73 Trois volumes de ses cours de morale théologique, d'esthétique et de psychologie expérimentale sont conservés aux ADLA, sous la cote 125 J 2 Z 5.

74 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 240.

75 LAUNAY, « Chronique d'un épiscopat nantais, Mgr Rouard (1896-1914) », *Annales de Bretagne*, 1977, p. 445-455.

76 Après avoir rendu hommage à toute l'Église de Nantes, passée ou présente, il salue également les représentants de l'État : « *Leur autorité vient de Dieu pour la prospérité de la patrie ; nous nous ferons un religieux devoir de la respecter toujours. Nous réclamerons loyalement son appui pour les intérêts dont nous avons la garde ; mais aussi, ministre de la paix, nous n'oublierons pas qu'elle ne peut être assurée que dans l'harmonie des deux pouvoirs, celui de l'Église et celui de l'État.* » (AHDN 1 E 10 / 0001, LP 20 août 1896)

77 BERNARD, *L'épiscopat de Monseigneur Rouard*, 1989, mémoire, p. 51.

78 Cet épiscopat offre des chiffres de pascalisans très hauts à la fin du siècle, et même supérieurs aux années 1860 (plus de 80 %, pour les campagnes). (BERNARD, *op. cit.*, p. 136)

79 Reprenant les attributions des archidiacres d'ancien régime, *yeux de l'évêque* selon le Concile de Trente, écrit l'abbé P. Grégoire (ADLA 125 J 1 C 2, *Rétablissement des anciennes divisions diocésaines*, 1882). Sur les vicaires généraux de Nantes pour la première moitié du siècle, voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 75 et ss. Pour l'épiscopat de Mgr Jaquetmet, voir le chapitre : *Les méthodes de gouvernement*, dans LAUNAY, I, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, p. 234 et ss.

80 De Bruc, à Vannes en 1817 ; Angebault à Angers en 1842 ; Richard à Belley en 1871, avant d'être élevé à l'Archevêché de Paris ; Laborde, à Blois en 1877 ; Chapon à Nice en 1896.

librement un certain nombre de vicaires généraux supplémentaires, désignés pour cette raison sous le titre d'honoraires. Si ces nominations ont parfois été accordées comme faveur particulière à des prêtres exerçant des fonctions en dehors du diocèse⁸¹, ou permis de couronner la carrière de valeureux ecclésiastiques nantais⁸², il s'agissait dans la plupart des cas de faire appel à des collaborateurs compétents et de toute confiance, pouvant efficacement renforcer le gouvernement diocésain.

Sans détailler la personnalité de chacun de ces acteurs, « *associés quotidiennement aux décisions du chef du diocèse*⁸³ », il convient de souligner l'importance du rôle que certains d'entre eux ont joué dans la politique diocésaine, en raison de l'ampleur de leurs interventions ou de la durée de leur exercice. Ainsi, François Dandé⁸⁴ [Illustration 10, p. 152], vicaire général de 1832 à 1859, Charles Vrignaud⁸⁵ [Illustration 11, p. 152], de 1835 à 1850, forment un tandem expérimenté et complémentaire auprès de trois évêques successifs. Nous verrons à quel point l'abbé Vrignaud joua un rôle essentiel dans les années 1830 lors des premières négociations pour l'achèvement de la cathédrale, puis dans l'acquisition et le retour au culte de l'ancienne église des Minimes. Plus tard, François Richard⁸⁶ [Illustration 12, p. 153] exerce de même un rôle éminent auprès de Mgr Jaquemet (au point que celui-ci nourrit l'espoir d'en faire son coadjuteur). Il fut notamment le président de la Commission liturgique diocésaine et l'un des principaux contributeurs du programme iconographique élaboré à partir de 1850 pour la cathédrale.

Le conseil épiscopal⁸⁷ remplace en partie les attributions du chapitre sous l'Ancien Régime, en constituant le conseil personnel de l'évêque, au sein duquel sont réunis chaque semaine ses vicaires généraux ainsi que plusieurs autres ecclésiastiques qu'il lui convient d'appeler. Parmi ses membres, on trouve systématiquement, pour toute la seconde moitié du siècle, le doyen du chapitre et le supérieur du grand-séminaire, les autres étant choisis parmi les chanoines et les curés nantais. Un secrétaire de l'Évêché participe également à ce conseil, et tient le registre des délibérations⁸⁸.

81 L'abbé Carrière, supérieur de Saint-Sulpice, et ancien professeur de théologie de Mgr Jaquemet (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 203) ou l'abbé de l'Espinay, vicaire général de Luçon (plus tard fixé dans le diocèse de Nantes, il est choisi comme vicaire capitulaire en 1877. TRESSAY, « Monseigneur de l'Espinay », *RBV*, 1878, 1er semestre, p. 402-407) Avec le même caractère uniquement honorifique, Mgr Brossais de Saint-Marc, évêque de Rennes, nomma en 1850 comme vicaire général l'abbé Fournier, curé de saint-Nicolas de Nantes. (AHDN P Saint-Nicolas, A2*)

82 Comme l'ancien zouave pontifical Pinsonneau, retiré en 1900 de la cure d'Arthon et honoré en 1901.

83 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 219.

84 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 78-92.

85 Voici comment Mgr de Hercé le présente au Ministre des Cultes en 1842 : « *M. l'abbé Vrignaud aura l'honneur d'exposer à votre Excellence tous les besoins du diocèse, avec précision et lucidité. J'ose la prier de regarder chacune de ses observations, comme les observations de l'Evêque, et toutes inspirées par l'amour du bien du pays et de la religion. M. l'abbé Vrignaud avait toute la confiance de mon vénérable prédécesseur : il le méritait à bien juste titre, et c'est un bonheur pour moi de trouver en lui un autre moi-même.* » (AN F¹⁹ 7771, 18 avril 1842). Sur Vrignaud, voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 92-118 ; FAUGERAS, « Un éminent prêtre nantais au XIXe, Charles Vrignaud, de Legé », *BSAHN*, 1987, p. 75-90 ; LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 229-230.

86 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 150-156 ; LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 230-232.

87 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 164-165 ; LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 236-238.

88 En 1817, le Conseil est constitué des vicaires capitulaires, de plusieurs chanoines, et du secrétaire Delamare (Délibération capitulaire, 14 août 1817, citée dans LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale », *BSANLI*, 1888, p. 336) ; sous Mgr Jaquemet, on a en 1858 : les vicaires généraux Dandé, Richard, et Laborde, Malenfant, doyen du Chapitre, Féret, supérieur du Grand-Séminaire, Jubineau, supérieur des missionnaires diocésains, Bliquet, supérieur du collège des Couëts, Bouyer, curé de Saint-Donatien, Peigné, missionnaire de l'Immaculée-Conception, et enfin le secrétaire Picaud ; en 1871 avec Mgr Fournier : les vicaires généraux Pergeline

Chacune des affaires du diocèse est passée en revue. Les registres conservés⁸⁹ en exposent rapidement la nature et indiquent la décision prise. Beaucoup de points sont relatifs à la nomination des ecclésiastiques (sans donner de détail sur les raisons qui ont présidées aux choix), aux circonscriptions de paroisses, à des questions de discipline ; les demandes d'autorisations (pour fondations, legs, exercice du culte dans des chapelles...) sont également fréquentes. Les questions touchant aux édifices religieux sont également abordées, sans pour autant en constituer une part importante. Le plus frappant dans ces délibérations est la nature très lapidaire des relevés, le caractère autoritaire des arrêts épiscopaux, et l'absence de discussions. M. Launay a expliqué à quel point le conseil sous le Second Empire est le lieu de communication des décisions de Mgr Jaquemet à son équipe plutôt qu'une instance délibérative⁹⁰.

Complétant cette « *famille épiscopale*⁹¹ », équipe réduite de collaborateurs fidèles, les secrétaires de l'Évêché⁹² participent grandement à l'organisation diocésaine, et dépassent souvent les fonctions administratives⁹³. Lambert Lefort a occupé son poste à l'Évêché pendant près d'un demi-siècle, au point d'en devenir une figure familière et hautement appréciée. D'autres occuperont une place importante dans l'organisation diocésaine (Dubois, Le Mortellec⁹⁴, de La Barbée⁹⁵) et quelques-uns, particulièrement remarquables, seront appelés à des tâches plus en rapport avec leurs qualités. Ce sont notamment Guillaume Angebault⁹⁶ [**Illustration 13, p. 154**], choisi comme vicaire général par Mgr de Guérines, Charles Vrignaud ou Charles Laborde [**Illustration 14, p. 155**], déjà mentionnés, ou encore Jean-Baptiste Hillereau [**Illustration 15, p. 155**], désigné en 1872 par Mgr Fournier pour mener à bien la construction de la basilique de Saint-Donatien.

1.3.3 Le chapitre cathédral

L'article 11 de la loi du 18 germinal an X a donné le droit aux évêques de rétablir dans leur cathédrale les chapitres supprimés en 1790 par la Constituante. Ce rétablissement est décidé par Mgr Duvoisin dès la fin de 1802⁹⁷. Le diocèse de Nantes comptait avant la Révolution quatre des vingt chapitres collégiaux de Bretagne : Guérande, Clisson, Saint-Donatien et Notre-Dame de Nantes⁹⁸. Ces collègues, à l'inverse du chapitre cathédral, ne sont pas rétablis avec le Concordat⁹⁹.

et Rousteau, le doyen du chapitre Ollivié, les chanoines Allard et Frangeul, le supérieur du grand-séminaire Malet, puis De Couëtus et le secrétaire Hillereau ; enfin Mgr Le Coq en 1879 réunit autour de lui : les vicaires généraux Morel, Rousteau, le doyen Allard, Drouet, supérieur du grand-séminaire, de Couëtus, Hillereau, curé de Saint-Donatien, et le secrétaire Fournier. (Source : *Ordos*)

89 ADLA 125 J 2 E 1 à 7, pour la période 1820-1892.

90 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 236.

91 Est reprise ici l'heureuse expression utilisée notamment par M. Faugeras, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 75 ou M. Launay, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 224.

92 Sur ces secrétaires jusqu'en 1850, voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 157-163 ; sous le Second Empire, LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 228-234.

93 « Mgr Jaquemet n'hésite pas à confier des tâches bien particulières à ses secrétaires, qui ne sont absolument pas confinés dans des travaux d'écriture. » (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 236)

94 « J'ai un bon secrétaire qui m'est précieux, c'est un des hommes les plus capables du clergé de France » dit de lui Mgr Jaquemet, LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 230.

95 Joseph de La Barbée a laissé une abondante correspondance, en partie codée, et une chronique précieuse : *Au jour le jour à l'Évêché* (1895-1914), conservées aux AHDN, 2 D 01. Voir l'introduction du Répertoire numérique par C. Gurvil et LAUNAY, « Chronique d'un épiscopat nantais, Mgr Rouard (1896-1914) », *Annales de Bretagne*, 1977, p. 445-456.

96 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 118-136.

97 Pour l'Ancien Régime, voir DURVILLE, *Le chapitre de l'Église de Nantes*, 1907 ; pour un survol général de l'histoire générale du Chapitre, voir GUEHENNEUC, *Le chapitre cathédral de Nantes, de 1305 à 2005*, 2006.

98 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBV*, 1884, 2, p. 124-125.

99 Le collège de Saint-Donatien sera rétabli dans les faits à partir de 1872 mais n'est officiellement reconnu qu'en 1883.

Les statuts du chapitre de Nantes prirent pour modèle ceux de l'archevêché de Paris. Outre les deux vicaires généraux agréés par le gouvernement, qui sont membres d'office du chapitre, l'évêque désigne huit chanoines titulaires¹⁰⁰. Ce nombre, non déterminé en principe, a été fixé au moment d'accorder un traitement aux chanoines (25 ventôse an XI, 16 mars 1803), ces nominations devant être agréées par le gouvernement. Le chapitre comprend un doyen et un certain nombre de dignités (archiprêtre, grand chantre, théologal, pénitencier, maître des cérémonies, custode et promoteur). A ces membres titulaires et rémunérés, l'évêque peut adjoindre des chanoines honoraires, dont le nombre n'est pas limité mais qui ne bénéficient d'aucun traitement. Ce titre est accordé à des ecclésiastiques dont il s'agit de récompenser le mérite ou de couronner la carrière.

La principale fonction du chapitre cathédral est d'ordre liturgique, comprenant principalement la célébration de l'office canonial. « *Le premier travail que Mgr Duvoisin voulut entreprendre, explique l'abbé Jarnoux, fut de rétablir le chapitre, désirant par la récitation publique du bréviaire et de la messe capitulaire faire descendre les grâces du ciel sur son diocèse qui en avait tant besoin*¹⁰¹. » « *Les chanoines sont réunis autour de l'évêque pour offrir plus de majesté au culte catholique, et pour donner l'exemple d'une vie consacrée à la prière, complète Gaudry. Ils doivent concourir à la célébration publique et solennelle du culte dans les cathédrales*¹⁰². » Le rôle traditionnel de conseil de l'évêque¹⁰³ est dans la réalité extrêmement réduit, cette attribution relevant dans les faits du conseil épiscopal. Certains chanoines sont certes invités par l'évêque à siéger à son conseil, mais ces nominations restent limitées. Ainsi, lors de la vacance des premières années de la Restauration, le vicaire général Bodinier n'en juge aucun digne d'entrer dans ce conseil¹⁰⁴. L'entourage épiscopal a d'ailleurs souvent déploré la médiocrité des chanoines. En 1832, à propos de la nomination de l'abbé Vrignaud comme chanoine, l'abbé Angebault a ainsi déclaré à Mgr de Guérines : « *Notre pauvre chapitre recevrait au moins dans son sein un membre utile*¹⁰⁵. » C'est cependant le chapitre, on l'a vu, qui est investi de la juridiction épiscopale en cas de vacance du siège épiscopal et à qui il revient de nommer des vicaires capitulaires pour administrer le diocèse.

Si cette nomination reste le plus souvent honorifique, elle a exceptionnellement revêtu un caractère disciplinaire, dans le cas de l'abbé Lusson [**Illustration 16, p. 156**]. Plusieurs fois rappelé à l'ordre par l'autorité épiscopale¹⁰⁶, inquiété lors la répression qui suit la tentative d'insurrection de la Duchesse de Berry en 1832¹⁰⁷ et en conflit avec une partie de ses paroissiens à Saint-Jacques de Nantes, Mathieu Lusson est placé par Mgr de Guérines au chapitre en 1834, pour compenser la suspension de son titre de curé, mais aussi dans le but évident de le maintenir sous sa surveillance

(BOURCIER, *M. le chanoine Hillereau*, 1937, p. 126 et ss., DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 227) Celui de Guérande est à son tour rétabli en juillet 1889, avec le curé Plormel comme prévôt.

100 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, 1964, p. 20. Les chapitres des églises métropolitaines comprenaient douze membres.

101 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 71.

102 GAUDRY, *Traité de la législation des Cultes*, 1856, II, p. 188.

103 Suivant l'idée générale des Organiques qui renforcent le gouvernement de l'évêque dans son diocèse, le chapitre devient un conseil personnel du prélat et non celui de l'Église du diocèse. (PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile ecclésiastique*, 1849, I, p. 819). La Constitution civile du clergé l'avait remplacé (très provisoirement) dans ce rôle par un conseil habituel et permanent mais en soumettant chaque acte épiscopal à délibération (Titre 1, art. XV).

104 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 60.

105 ADLA 125 J 1 D 6, 2 décembre 1832, Lettre d'Angebault.

106 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 39 et 232.

107 ADLA 1 M 565, Registre de surveillance : « *Lusson, prêtre : chouan exalté, influent et capable de tout, chargé de la cure de Saint-Jacques, y ayant prêché la guerre civile.* »

directe¹⁰⁸. Il y exercera avec zèle le rôle de promoteur, avant de se consacrer à l'acquisition et à la restauration de l'ancienne église des Minimes. Surtout, ces désignations comme chanoines ont permis aux évêques de libérer, en quelque sorte, quelques ecclésiastiques particulièrement doués pour l'étude. A Nantes, les abbés Rousteau¹⁰⁹ et Durville¹¹⁰ ont bénéficié de cette faveur, comme cela a été le cas dans de nombreux diocèses¹¹¹.

1.3.4 Le clergé paroissial (curés, desservants, vicaires)

Ce groupe, de loin le plus important en nombre¹¹², comprend l'ensemble des prêtres qui exercent la direction spirituelle des circonscriptions paroissiales¹¹³. Si l'Église nomme indistinctement curés (ou recteurs en Bretagne) tous les pasteurs chargés du culte paroissial, la règle administrative distingue, en vertu du découpage hiérarchique des paroisses, les prêtres nommés dans une cure, les *curés* proprement dits, de ceux qui sont affectés au service d'une succursale, appelés *desservants* (ou succursalistes). Des *vicaires* enfin peuvent être affectés auprès des curés et desservants, pour les aider ou les suppléer dans leur ministère. Il est manifeste que le curé, surtout dans les paroisses rurales, constitue pour le XIXe siècle une figure familière de l'imaginaire collectif, « *homme de Dieu mais proche de ses ouailles, silhouette définitivement incorporée au paysage français, trait d'union entre l'église et le village*¹¹⁴ ». Cette représentation, teintée le plus souvent de convention voire de caricature, n'a pas été sans réduire à quelques traits aimables ou piquants la place considérable du prêtre dans son village¹¹⁵. Le rôle du curé est en réalité central

108 Cette nomination a d'ailleurs produit les effets espérés, comme l'assure à Mgr de Guélines son secrétaire, l'abbé Vrignaud : « *M. Lusson se tient tranquille et très discret.* » (ADLA 125 J 1 D 6, 9 août 1834)

109 Il est nommé en 1857.

110 Il sera nommé chanoine en 1906, en même temps que bibliothécaire et archiviste du chapitre (*Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Bretagne*, 1990, p. 130), ce dont il sera félicité devant la Société archéologique (1er mai 1906), Mgr Rouard ayant peut-être répondu avec quelques années de retard au vœu exprimé par son président, H. Le Meignen : « *Nous avons voulu témoigner à M. l'abbé Durville le profond intérêt que nous prenons à ses recherches (...) M. l'abbé Durville s'est fait à lui-même un diplôme d'archiviste, et emploie les trop courts loisirs que lui laissent les soins absorbants du ministère, dans les recherches les plus consciencieuses et les plus intéressantes. (...) Nous sommes persuadés qu'on comprendra en haut lieu qu'il ne faut pas laisser inutiles et sans emploi ses grandes qualités. Quelque mutilées que soient nos archives diocésaines, il y a encore bonne moisson à y faire. M. l'abbé Durville me paraît appelé à devenir l'historiographe de notre diocèse !* » (BSANLI, 1899, p. 4).

111 J.Y. Guiomar cite ainsi le cas de Guillotin de Corson, nommé vicaire puis chanoine par l'évêque de Rennes, Mgr Brossays-Saint-Marc, « *postes qui laissent du temps pour ses recherches* ». (*Le bretonisme : les historiens bretons au XIXe siècle*, 1987, p. 267) ; J.-O. Boudon donne de même l'exemple de l'abbé Julien Laferrière à La Rochelle : président de la Société des arts et monuments historiques de la Charente-inférieure, auteur de fouilles et de restaurations à Saintes, nommé chanoine par Mgr Thomas en 1878 « *afin qu'il se consacre à ses recherches archéologiques* ». (*L'épiscopat français de l'époque concordataire*, 1996, p. 277) ; on pourra encore citer le chanoine Le Mené, dont la nomination au chapitre de Vannes en 1872 est ainsi présentée par Mgr Gouraud : « *C'était en même temps que l'honorer, donner satisfaction au désir de pouvoir travailler plus à loisir à ses chères études. Les travaux historiques vont désormais, avec l'office canonique, occuper tous les jours de l'érudite chanoine.* » (MOISAN, « Un érudit vannetais, le chanoine Le Mené », *Bull. polym.*, 1997, p. 201)

112 A peine 300 prêtres en 1823 : 45 curés, 173 desservants, 83 vicaires (*Annuaire du Clergé*) ; plus de 400 en 1859 : 50 curés, 200 desservants et 160 vicaires, soit une moyenne de deux ecclésiastiques par paroisse (JOURDAIN, *Le Budget des Cultes*, 1859, p. 302) ; près de 600 en 1882 : 52 curés, 208 desservants, 317 vicaires (Statistique diocésaine par l'abbé P. Grégoire, ADLA 125 J 1 C 2).

113 Article IX de la loi du 18 germinal an X : « *Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses.* »

114 LAUNAY, *Le bon prêtre : le clergé rural au XIXe siècle*, 1986, p. 7.

115 Sur cette image populaire et littéraire, voir *Le mythe du « bon curé »*, dans PIERRARD, *La vie quotidienne du prêtre français au XIXe siècle*, 1986, p. 13-22. N. Lemaitre, dans son *Histoire des curés*, 2002, reprend également ces termes, dans son chapitre XII, *Le temps des bons prêtres*.

dans les paroisses religieuses comme le sont celles du diocèse de Nantes. Il y représente la religion¹¹⁶ et jouit à ce titre d'un prestige dont il doit se montrer digne, en faisant notamment preuve de fortes qualités de meneur d'hommes et de psychologie. Ce qui explique d'ailleurs en grande partie l'anxiété qui saisit beaucoup de prêtres au début de leur ministère paroissial¹¹⁷ et en particulier les prêtres nantais affectés dans des campagnes qu'ils méconnaissent largement¹¹⁸. L'abbé Dieulin dresse en creux le portrait idéal du curé, en indiquant qu'il convient d'écarter les hommes « *dépourvus de tact et de jugement, capricieux, boudeurs, dissimulés, méfiants, ceux d'un naturel entêté et indocile, d'un attachement excessif à leurs propres idées, turbulents et fougueux, sans constance dans le bien, sans fermeté dans la vertu, les hommes à vues basses et rampantes* », et en concluant : « *C'est un talent bien difficile que celui d'administrer une paroisse : il faut pour cela une habileté consommée*¹¹⁹. » Une fois acquise la confiance des fidèles, le prestige des prêtres est souvent renforcé par une longue présence au milieu d'eux. Ainsi, certains ecclésiastiques demeurent plusieurs décennies à la tête d'une paroisse : l'abbé Fresneau [Illustration 18, p. 157] reste curé de Notre-Dame de Bon-Port de 1843 à 1876, François Gouray exerce de 1818 à 1857 à Pontchâteau, de même que Joseph Plormel [Illustration 17, p. 156] de 1861 à 1890, à Guérande ou Félix Fournier de 1836 à 1869, à Saint-Nicolas. A Basse-Goulaine, trois curés couvrent à eux seuls plus d'un siècle¹²⁰ : Joseph Lainé de 1820 à 1866, Siméon Berthault de 1866 à 1878 et Paul Meynier de 1878 à 1924¹²¹. A La Limouzinière, l'abbé Braud, vicaire de 1830 à 1836, puis curé jusqu'à 1871 demeure en fonction 41 années dans cette paroisse¹²². La durée de leurs fonctions, leurs qualités personnelles, mais aussi la place centrale qu'ils tiennent au sein de la fabrique, établissement public en charge des intérêts matériels de la paroisse, font des curés les acteurs majeurs de l'histoire des

116 « *Un curé, dans l'acception étymologique du mot (cura : soin, sollicitude), est le plus direct instrument de Dieu sur les hommes.* » DUGAST-MATIFEUX, « Notice sur Jean-Baptiste Lefevre, ancien curé de Saint-Nicolas de Nantes », *Annales de Nantes*, 1853, p. 42.

117 Voir à ce sujet LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 303.

118 L'abbé Langevin, nommé à Missillac en 1875, avoue trois mois après son arrivée à Mgr Fournier son peu d'enthousiasme, malgré le respect et la sympathie rencontrée chez ses paroissiens, « *qui pourtant ne me ferons jamais oublier les cinq années que j'ai passées si heureuses à Saint-Pierre de Nantes.* » Il détaille ensuite longuement la découverte de sa paroisse, de ses habitants, de leur langage et de leurs maisons d' « *une construction, d'une propreté, d'un ameublement quelque peu primitifs.* » (AHDN 098, Missillac, 26 août 1875) L'abbé Foulon, nommé en 1851 dans la petite succursale de la Chevallerais pour y diriger la construction d'une église, écrira plus tard : « *Le souvenir de la grande cité et de ses monuments élégants et superbes, de ces familles pieuses et distinguées près desquelles je trouvais, de temps à autre, une si douce et légitime distraction, de ma propre et chère famille que je ne verrais plus, ou que je ne verrais que rarement, ces pensées me remplirent de tristesse. Ici, me disais-je tout bas, de braves gens sans doute, mais la plupart sans la moindre culture intellectuelle, des mœurs plus que simples, un langage trivial.* » (FOULON, *Histoire abrégée de nos travaux ou comment on bâtit une église*, 1875, p. 11.) Le manuscrit de son récit exprime de manière encore plus explicite son désarroi et son ennui : « *Pour tout délasser dans cet espèce de désert, j'allais muni d'une paire de sabot, planter des arbres dans mon verger ou voir mon domestique jeter la semence dans les terres de la cure (...) quelques fois, après avoir passé et repassé dans les mêmes allées, je m'arrêtais devant le petit étang que j'avais creusé, m'amusant à jeter aux petits poissons des miettes de pain ou de galette. Ces innocentes occupations avaient fini par perdre de leurs charmes, et le souvenir de la grande ville me revenait souvent, avec le désir d'y reprendre une existence moins antipathique à mes goûts et à mes aspirations légitimes. Lorsque ma mission eut été remplie et l'église bâtie, la Providence arrangea les choses de manière à me permettre de quitter ce village et de rentrer à Nantes, d'où je n'étais parti qu'à regret.* » (AHDN, P La Chevallerais, A 5*)

119 DIEULIN, *Le bon curé au XIXe siècle*, 1845, I, p. 13-19.

120 BERGERAT, *Histoire de Basse-Goulaine*, 1994, p. 287.

121 M. Launay indique même plusieurs curés ayant passé plus de quarante ans dans leurs paroisses : Guillet à Saint-Lumine, Bertaud à Legé, Beziau à Saint-Aubin des Châteaux (*Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 310) ; on pourrait encore citer l'abbé André Debec qui demeure 46 ans à Saint-Léger. (CHARONNAT, GUILLET, TRAMAUX, *Saint-Léger-les-Vignes : histoire de l'église et de la paroisse*, 2008, p. 65)

122 AP La Limouzinière, *Registre de paroisse (1804-1942)*.

édifices religieux. Ce rôle s'est manifesté sur une large échelle, à tel point que beaucoup de prêtres ont définitivement attachés leurs noms à leurs églises, par des reconstructions ou des restaurations bien souvent confondues dans la même célébration, dont continuent de témoigner jusqu'à aujourd'hui plaques, tombeaux ou statues à leur effigie.

1.3.5 Les professeurs et administrateurs des séminaires, les aumôniers, les missionnaires

D'un effectif plus réduit mais d'une grande importance pour notre sujet, sont plusieurs types d'ecclésiastiques directement rattachés à l'autorité épiscopale mais exerçant leur ministère en dehors du cadre paroissial. Ces fonctions ont offert la possibilité à certains prêtres, déchargés de lourdes charges administratives ou pastorales, de consacrer une part de leur temps à l'étude, aux recherches historiques ou archéologiques.

Ce sont tout d'abord les professeurs et administrateurs qui peuvent exercer au séminaire diocésain, ou grand séminaire, destiné à former les futurs prêtres, mais aussi dans les écoles ecclésiastiques qui préparent à l'entrée au séminaire mais peuvent également recevoir des élèves qui ne se destinent pas au sacerdoce : le séminaire de philosophie, la psalette, l'école normale ecclésiastique (à partir de 1871), les petits séminaires de Nantes et de Guérande, le collège puis petit séminaire de Notre-Dame des Couëts, Saint-Stanislas, l'externat des Enfants-nantais, et les collèges d'Ancenis, de Châteaubriant, Chauvé, Paimboeuf, Machecoul, la Ducherais (à Campbon), Saint-Mars du Désert, la Bonnetière (Doulon). Quelques ecclésiastiques exercent enfin dans des établissements publics¹²³. Il s'agit d'une part non négligeable du clergé diocésain : à la fin du Second Empire, par exemple, une centaine de prêtres sont mobilisés pour l'enseignement, soit près de 13 % des effectifs diocésains¹²⁴. Même après les lois Ferry sur l'enseignement, ce chiffre continue de s'accroître puisque l'*Ordo* de 1887 permet d'en dénombrer près de 140. Ils sont choisis par l'évêque parmi les meilleurs élèves des promotions de prêtres, en raison de leur valeurs et de leurs dispositions particulières, et se consacrent à l'enseignement quelques années avant d'être le plus souvent appelés à d'autres fonctions. Ce sera le cas des deux professeurs d'archéologie du petit séminaire de Nantes, les abbés Rousteau (chanoine puis vicaire général) et Gaborit (curé de Saint-Herblain puis archiprêtre de la cathédrale). Certains cependant poursuivent toute leur carrière comme professeurs, tels les frères Soreau à Saint-Stanislas, qui parviennent ainsi à concilier leurs fonctions avec leurs passions respectives, le dessin et la peinture pour Henri, la photographie et la musique pour Abel.

Les aumôniers, dont le nombre reste toujours relativement réduit¹²⁵, exercent auprès des communautés religieuses, des établissements de santé ou d'enseignement. Ces fonctions sont reconnues beaucoup moins difficiles et moins exposées que celles du clergé paroissial. Quand l'abbé Ollivier, déprimé par son ministère à Bouvron¹²⁶, se voit proposer l'aumônerie de Saint-Gildas, il ne peut s'empêcher d'en ressentir de la culpabilité : « *Je crains qu'il y ait lâcheté de ma part à solliciter une place de repos, lorsque je suis encore en état de travailler fortement.* » Plusieurs aumôniers

123 GUIFFAN, *Le péché de Nantes : l'abbé Follioley, dernier proviseur ecclésiastique (1890-1898)*, 1998.

124 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 223.

125 25 pour l'ensemble du diocèse au milieu du siècle (*Almanach du Clergé*, 1856, p. 437), une quarantaine en 1863, une soixantaine en 1887 (*Ordos*).

126 « *Voilà bientôt sept ans que je suis à Bouvron. Je ne me sens pas encore d'affection pour mes paroissiens. Je puis presque dire que je n'aime pas ma paroisse. Je ne suis mal avec personne, mais je sens qu'il n'y a pas de moi au paroissiens ce courant quasi-électrique qui entraîne les âmes vers le bien (...)* Je ne suis plus qu'une machine à absolution. » (EVPAR 023, dossier F, 5 novembre 1865, Ollivier à Mgr Jaquemet). L'abbé Ollivier demeurera pourtant à la tête de cette paroisse jusqu'à sa mort en 1887.

vont mettre à profit le temps que leur laisse cette activité pour mener à loisir travaux historiques ou recherches archéologiques. Le plus actif est l'abbé Abel Cahour (1812-1902), figure de l'hagiographie diocésaine et pionnier de l'archéologie nantaise, qui est aumônier du pensionnat des Frères en 1844, puis du lycée en 1851 et enfin de la Grande Providence à partir de 1879¹²⁷. Averti de rumeurs sur un changement de fonction, il explique ainsi ses réticences à Mgr Le Coq : « *Je vous l'avoue, ce ne serait pas sans effroi que je me verrais chargé d'une administration considérable, compliquée, sujette à des embarras de tous genres et à des froissements incessants. Je me demande si mes incapacités nombreuses, mon esprit plus spéculatif que pratique, ma sensibilité extrême, ma fatigue de tête, mes habitudes et mon âge qui déjà s'avance, ne paralyseraient point ma bonne volonté et ne me laisseraient point impuissant à suffire à ces lourdes tâches. Je me demande aussi si Votre Grandeur n'était pas dans le vrai, quand, pour me distraire de mes peines, elle me dirigeait vers saint Émilien et les confesseurs de la foi ; et si ces études, celles surtout, purement religieuses, qui m'ont occupé de tout temps, ne seraient pas plutôt mon véritable élément, l'écoulement providentiel de mon âme, et ma vie*¹²⁸? » Un autre ecclésiastique, l'abbé Louis Patarin (1827-1897), saura tirer parti de la disponibilité que lui laisse cette charge d'aumônier¹²⁹. Prêtre discret et d'un talent fort modeste, il nourrit une passion dévorante pour l'étude du clergé nantais. Nommé en 1856 au pensionnat de Toutes-Aides puis à partir de 1873 au Carmel de Nantes, il produit un grand nombre d'articles pour la *Semaine Religieuse*¹³⁰ et laisse à sa mort un complet obituaire des prêtres du diocèse pour le XIXe siècle, aujourd'hui conservé aux archives départementales¹³¹. L'abbé Henri Baconnais, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres à Chantenay à partir de 1875, après avoir exercé comme vicaire puis curé, en profite pour commencer une longue étude de quinze années sur sa paroisse natale des Moutiers¹³². Son manuscrit de plusieurs centaines de pages est aujourd'hui précieusement conservé dans un coffre de l'église. D'autres ecclésiastiques encore bénéficieront également de ces fonctions pour consacrer plus de temps à l'étude, comme J.-M. Lagrange¹³³, Auguste Radigois¹³⁴, et au début du XXe siècle Ferdinand Brault, aumônier du Lycée de Nantes, qui sera vice-président de la Société archéologique, ou Georges Durville, un temps aumônier des sœurs de l'Espérance.

Les missionnaires diocésains¹³⁵ enfin sont des prêtres qui se livrent spécialement à la prédication et à la direction des missions organisées dans les paroisses. Leurs fonctions propres et leurs qualités oratoires en font les organes habituels des discours qui rythment toutes les grandes cérémonies. Les bénédictions ou consécrations d'églises sont ainsi des occasions privilégiées de saisir la manière indissociable dont l'Église célèbre la beauté des édifices et la ferveur religieuse qui a présidé à leur construction. Ce sont, par exemple, les missionnaires Peigné, lors de la bénédiction de la chapelle des sœurs de l'Espérance, élevée sous la direction de M. l'abbé Rousteau : « *Si la beauté du plan, si la pureté des lignes, si l'heureuse conception de ce grand travail excitent*

127 KERSAUSON, *État séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes*, 1892.

128 AHDN 2 Z 5, 8 avril 1879, Observations de l'abbé Cahour à Mgr Le Coq.

129 BRIAND, « M. l'abbé Louis Patarin, aumônier du Carmel de Nantes », *SR*, 30 janvier 1897, p. 99-104.

130 Sous la rubrique : *Nos anciens du clergé nantais*.

131 ADLA 1 J 442, *Nécrologie des ecclésiastiques du diocèse de Nantes, de 1800 à 1888*, 4 vol. ms (microfilmés 2 MI 29).

132 RUSSON, *Les Moutiers-en-Retz*, 1946, p. 44.

133 Aumônier de l'école de Grandjouan et membre de la Société archéologique de Nantes.

134 Musicologue et membre de la Société archéologique à partir de 1886. Après une carrière dans les séminaires puis dans le clergé paroissial, « *sa santé l'obligea à une vie moins active et lui fit accepter, pour cette raison, le poste non moins important d'aumônier du pensionnat des Frères de Bel-Air* ». (*BSANLI*, 1886, p. XII)

135 Leur nombre restera toujours très restreint : 7 en 1847, 13 en 1863, 17 en 1887, 20 en 1902.

*l'admiration universelle, il y a quelque chose qui touche encore plus ici et qui ravit davantage les cœurs : ce sont les pensées que réveille ce sanctuaire*¹³⁶ » ou Ricordel, au triduum séculaire en la basilique Saint-Nicolas en décembre 1900, magnifiant l'entêtement du curé Fournier à « *remplacer la vieille demeure trop étroite par une église gothique, dont le style élancé symbolise la prière qui élève l'âme*¹³⁷. » Parmi ces missionnaires, certains joueront un rôle important à l'échelon diocésain, tel l'abbé Jubineau, supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception, qui siège au conseil épiscopal de Mgr Jaquemet, et qui fondera et dirigera la *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*.

1.4 Le corpus : le monument religieux

Toute tentative de définir le monument religieux se heurte à la complexité de la notion même de patrimoine. Sans entrer dans les développements actuels d'un concept, sinon encore en formation, du moins largement en cours d'évolution, il faut retenir que le champ patrimonial a connu ces dernières décennies une extension spectaculaire, y compris au domaine de l'immatériel, en incluant les usages, les comportements, les modes de vie, les traditions orales, les savoir-faire. La polysémie du terme, employé aujourd'hui bien au-delà de la seule sphère culturelle, peut elle-même s'avérer une source de confusion. Il convient pourtant de circonscrire pour notre période un champ beaucoup plus restreint. Appréhender le sentiment patrimonial de l'Église au XIXe siècle à partir de données conceptuelles actuelles exposerait dangereusement au piège de l'anachronisme. De ce point de vue, il paraît légitime de se concentrer sur le patrimoine matériel, tangible et relevant des beaux-arts : le bâti, le décor (peinture, sculpture, mobilier), les objets liturgiques (argenterie, costumes, livres), en recouvrant ainsi le champ traditionnel des monuments historiques, celui-là même qui s'impose peu à peu au cours du siècle à la société dans son ensemble et à l'Église. Il a semblé donc préférable d'employer l'expression de monument religieux plutôt que d'utiliser le mot de patrimoine¹³⁸.

Le monument religieux présente un caractère particulier, qui tient à sa double nature, cultuelle et culturelle. Le rapport sur l'*Enquête nationale sur les édifices cultuels appartenant aux communes*, le résume de manière abrupte : « *Que visite-t-on quand on entre dans une église ? Une église précisément, ou un monument ? Quelle est la portée du sentiment religieux quand on entre dans une cathédrale « trois étoiles » du guide Michelin*¹³⁹? » Cette dualité (un « *double caractère dévotionnel et artistique* » écrivait André Chastel¹⁴⁰) est précisément ce qui fonde selon nous l'intérêt de ce travail. La destination cultuelle des édifices, décors, objets conditionne leur création : une église, quels que soient les usages que l'histoire peut lui avoir réservés (et l'on sait à quel point la période révolutionnaire, d'abord, puis le XIXe siècle lui-même, se sont montrés inventifs de ce point de vue) n'a été bâtie que dans le but d'abriter une communauté de fidèles ; la statue d'un saint, avant de devenir objet d'art ou témoignage historique, est d'abord le support d'une dévotion. Surtout l'usage cultuel et la signification religieuse marquent une appartenance au domaine du sacré (c'est le sens très clair du terme consacré¹⁴¹), c'est-à-dire qu'ils sont distincts, distingués de

136 SR, 3 septembre 1865, p. 370-371.

137 AHDN AP Saint-Nicolas, A1*, Livre de paroisse (1792-1962), p. 149 et ss.

138 Le mot lui-même n'est pas absent des discours et des écrits, mais son sens reste clairement attaché à des idées plus générales d'héritage et de bien commun, par exemple dans un mandement de Carême de Mgr Duvoisin : « *La satisfaction que Jésus-Christ a faite pour nos péchés est infiniment surabondante (...) Or ces mérites surabondants ne sont pas perdus devant Dieu ; ils forment le patrimoine commun de tous les fidèles.* » (ADLA 125 J 1E 2*, 29 janvier 1804, p. 12)

139 DUBOSCQ, *Églises, chapelles et temples de France, un bien commun familial et menacé*, 1987, p. 16.

140 « *La notion de patrimoine* », dans NORA, *Les lieux de mémoire. 2, La Nation*, 1997, p. 1434.

141 « *Les choses sacrées sont celles qui sont solennellement consacrées à Dieu.* » (DALLOZ, *Répertoire méthodique et*

l'univers profane¹⁴². La dimension proprement patrimoniale que peuvent prendre ces édifices et ces objets à un moment de leur histoire (qui peut d'ailleurs être celui de leur création) en les investissant d'une valeur non plus religieuse, mais artistique, historique, identitaire, symbolique, ne vient que doubler en quelque sorte ce caractère sacré et d'une manière toujours secondaire pour l'Église.

Ne seront donc retenus sous le terme de monuments religieux que les édifices et objets ayant ou ayant eu une destination religieuse et auxquels est reconnu un intérêt artistique ou historique. L'absence d'un usage cultuel a ainsi déterminé le choix d'écarter les édifices destinés au logement des ministres du culte (presbytères, palais épiscopaux) et pour les mêmes raisons les séminaires. D'une manière inverse, les cimetières, enceintes tout aussi sacrées que les églises, n'ont pas un caractère artistique reconnu, au moins au XIX^e siècle, et ne seront pas évoqués en dehors de leur relation à l'église. Une partie de la définition donnée par un conservateur de musée des biens religieux peut ainsi être reprise : « *Il s'agit essentiellement des églises (...), de leur décor sculpté ou peint, de leur mobilier et de tous les objets utilisés dans l'exercice du culte ou servant de support à des dévotions*¹⁴³. » Malgré ces restrictions, cet ensemble demeure considérable, et si l'ambition première était de travailler à la fois sur les édifices cultuels, leur décor, leur mobilier, les objets et les ornements liturgiques, les réalités de la recherche ont contraint à privilégier largement les édifices et singulièrement la cathédrale et les églises paroissiales. Il s'agit moins là d'un choix délibéré que d'une sorte d'obligation dictée en grande partie par la nature des archives disponibles.

2. Sources disponibles et exploitation du matériel documentaire

L'abondance de la matière s'est révélée la principale difficulté dans l'exploitation des sources, à tel point que l'enthousiasme suscité par cette richesse a parfois cédé la place à un certain découragement devant l'ampleur de la tâche. En réalité, ce n'est d'ailleurs pas exactement le matériel documentaire qui abonde, mais plutôt la masse des archives ou des publications dans lequel il peut se trouver. Ainsi, si aucun dépouillement d'un dossier de la sous-série 2 O des archives départementales ou d'une boîte de paroisse dans les fonds diocésains (plus de 200 cotes chacun, soit des ensembles impossibles à couvrir en totalité) ne s'est révélé totalement infructueux, les liasses ciblées (selon une stratégie somme toute très illusoire : un édifice remarquable, la personnalité d'un curé, des actes de sauvetage ou de vandalisme signalés) ne se sont pas forcément montrées les plus intéressantes et pire, d'autres retenues absolument au hasard ont révélé des richesses insoupçonnables¹⁴⁴. A défaut d'une impossible exploration complète des fonds disponibles, la raison a fait retenir les sources les plus aisément exploitables et avant tout celles le plus à même de présenter de l'intérieur la relation entre l'Église et les monuments religieux.

alphabétique de législation. XIV, 1853, article : Culte, p. 853)

142 Jean-Marie Auzas, cité dans DUBOSCQ, *Églises, chapelles et temples de France*, 1987, p. 78 : « *L'église est construite pour un usage précis et au surplus est consacrée, c'est-à-dire que ses pierres deviennent sacrées comme tout ce qu'elle contient.* »

143 BERTAUX, « Biens sacrés et biens religieux. Le point de vue du conservateur » dans BASDEVANT-GAUDEMET, CORNU, FROMAGEAU, *Le patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 52.

144 L'aide des archivistes a été souvent déterminante, en particulier celle précieuse apportée par J. Bouteiller et C. Gurvil aux archives diocésaines.

2.1 Archives

2.1.1 Fonds publics

Quel que soit le caractère local du sujet retenu, la centralisation de la gestion des cultes pendant la période concordataire font des archives nationales une source essentielle, en tout premier lieu avec la sous-série F¹⁹, produit des versements de l'administration des cultes¹⁴⁵. Néanmoins, de simples mais puissantes raisons de disponibilité n'ont pas permis une exploitation suffisamment prolongée de cette sous-série (et plus largement des fonds parisiens) et ont contraint à concentrer les efforts sur le matériau ne pouvant être retrouvé aux échelons administratifs locaux. Ce sont, en premier lieu, les dossiers relatifs aux édifices diocésains, propriété de l'État. Les liasses concernant les travaux de restauration, d'entretien ou de construction de la cathédrale de Nantes (F¹⁹ 7771 à 7774) couvrent l'ensemble de la période concordataire et chacune conserve un nombre très important de pièces. L'achèvement entrepris à partir des années 1830 offre deux autres groupes de cotes (F¹⁹ 4580-4583 ; F¹⁹ 7775-7778) qui, compte tenu de la durée exceptionnelle du chantier (mais aussi des nombreuses pièces conservées en raison du contentieux qui opposa l'architecte Séheult et l'entrepreneur Garreau à l'administration des Cultes) complètent les dossiers des travaux concernant cet édifice. En ce qui concerne les biens paroissiaux, l'administration des Cultes n'intervient que pour accorder secours et subventions ou pour exercer un contrôle architectural sur les travaux. On a donc affaire à une documentation plus dispersée, pouvant seulement compléter les fonds départementaux et municipaux, et qui pour cette raison a été sacrifiée¹⁴⁶. Les dossiers conservant les travaux des commissions et organismes de contrôle établis au sein des ministères (Conseil général des Bâtiments civils¹⁴⁷, Comité historique des arts et monuments, Commission des arts et édifices religieux, Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains) ont été également écartés parce que les archives locales (dossiers de la préfecture ou de l'Évêché) conservent généralement rapports et avis. Les séances de la Commission des arts et édifices religieux ont cependant été dépouillées, en raison de la présence en son sein d'un membre du clergé nantais (Félix Fournier) et du cas particulier que tient la cathédrale de Nantes dans les délibérations de cet organisme. Enfin, la sous-série des Cultes est également précieuse pour tout ce qui concerne les ecclésiastiques eux-mêmes. Comme ministres d'un culte reconnu et considéré comme un service public, chacun d'eux fait l'objet de dossiers personnels, aujourd'hui classés par fonction (évêques, vicaires généraux, chanoines, curés), et leur consultation a fourni de précieux renseignements sur les principaux acteurs, mais également sur la nature du contrôle exercé sur l'Église par l'administration.

Les archives de l'administration des Monuments historiques¹⁴⁸ (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine) ont certainement, et pour les mêmes raisons que les archives

145 Administration rattachée à plusieurs ministères au cours de la période (Intérieur le plus souvent, mais aussi Justice ou Instruction publique. (Voir tableau dans LENIAUD, *L'administration des Cultes pendant la période concordataire*, 1988, p. 406-408). Cette administration existe dès 1802, mais la direction des Cultes n'est constituée qu'en 1830.

146 A partir de l'inventaire topographique pour les demandes de secours et de subventions concernant les édifices cultuels paroissiaux, quelques cotes ont été dépouillées, recouvrant assez largement les dossiers équivalents de la série 2 O des ADLA.

147 A cependant été mise à profit la mise en ligne récente des bases de données ARCHIM (plans soumis au Conseil, numérisés jusqu'à 1860) et CONBAVIL (dépouillement des PV de 1795 à 1840). Sur le rôle du Conseil et sur la base de données Conbavil, voir BOUDON, « Les églises paroissiales et le Conseil des bâtiments civils (1802-1840) », dans FOUCART, HARMON, *L'architecture religieuse au XIXe siècle*, 2006, p. 195-210.

148 Les dossiers conservés ne concernent a priori que les édifices ayant bénéficié d'une protection au titre des Monuments historiques, mais il y a de nombreuses exceptions pour le XIXe, puisque l'on trouve des pièces sur des édifices pour lesquels la demande de classement a été rejetée : ancienne église des Minimes, église du Pallet...

nationales, été sous-exploitées. Néanmoins, les dossiers relatifs aux principaux édifices du diocèse ont été dépouillés, révélant nombre de documents qui témoignent de la collaboration ou, au contraire, des résistances de l'Église aux mesures de protection, aux procédures de classement, aux travaux de restauration (délibérations des conseils de fabrique, demandes de secours, correspondance abondante provenant des différents niveaux administratifs mais aussi des évêchés, des fabriques ou des curés). De même le dossier affaires générales du département a permis de mesurer la collaboration du clergé aux travaux de la Commission ou aux enquêtes préliminaires à l'établissement des listes d'édifices classés. Enfin, ces archives ont permis de rassembler de nombreux documents graphiques.

Les fonds conservés dans les archives départementales et municipales présentent un intérêt considérable pour au moins deux raisons différentes. En premier lieu, elles sont issues de l'administration locale, chargée d'une partie de la gestion des affaires culturelles, et en particulier des édifices. C'est le cas des édifices diocésains, qui dépendent au moins jusqu'en 1821 des départements, et pour toute la période concordataire des édifices paroissiaux, propriétés des communes. Ces collectivités jouent en second lieu un rôle d'intermédiaire entre les différentes parties concernées, notamment entre les organismes ministériels et l'autorité religieuse locale. Ceci est particulièrement vrai pour les fonds départementaux, qui conservent les archives des cabinets préfectoraux et une très abondante correspondance qu'explique cette fonction particulière de médiateur. Le préfet est en effet, à la fois représentant de l'État et à ce titre relai privilégié de l'autorité ministérielle, mais aussi en charge du département, assisté du Conseil général, qui vote le budget ; il est l'acteur principal des différentes procédures de gestion et l'intermédiaire entre les différents acteurs. Aux archives départementales de Loire-atlantique, trois séries ont particulièrement été scrutées, la série V, *Cultes*, qui reprend en quelque sorte le contenu de la sous-série F¹⁹, en reflétant le niveau local, la série T, *Instruction publique, sciences et arts*, qui contient les dossiers sur les monuments historiques, et permet d'aborder la participation du clergé aux travaux des sociétés savantes, et la série O, *administration communale*, qui complète les fonds municipaux. Cette dernière série contient à Nantes des dossiers souvent importants concernant la restauration et la reconstruction des églises, qui ont été retirés de la série V pour y être versés¹⁴⁹. Les archives municipales sont naturellement d'une importance particulière pour les édifices paroissiaux qui appartiennent aux communes. Celles-ci partagent donc avec les fabriques les charges financières attachées à leur entretien et leurs réparations. Elles ont notamment le devoir de pallier aux insuffisances de ressources de la fabrique. Le travail a essentiellement porté sur les archives municipales de Nantes, à travers la série M, *Édifices communaux*, qui englobe les édifices du culte, mais aussi sur les séries P, *Cultes*, ou R, *Instruction publique*, qui reprennent pour l'administration municipale les équivalents nationaux ou départementaux.

2.1.2 Fonds privés

Si les fonds conservés dans les archives publiques permettent une large étude du rôle des ecclésiastiques, ce sont ceux issus de l'Église elle-même qui offrent pour ce travail le plus grand intérêt¹⁵⁰. Si pour l'Ancien Régime, les archives religieuses, nationalisées dès janvier 1790, relèvent

149 SANSON, VETELE, *Répertoire numérique détaillé. Sous-séries 1 O, 2 O et 4 O : administration et comptabilité communales : 1800-1940*, 2001.

150 « Le chercheur (...) qui ne peut se contenter d'une approche du catholicisme vu du côté de l'administration civile, doit donc repérer ces dépôts [d'origine ecclésiastique et religieuse] qui sont les seuls à lui permettre d'atteindre le catholicisme dans sa vitalité propre. » (WACHE, *Initiation aux sources archivistiques*, 1992, p. 44) Voir aussi M. Launay, qui écrit à propos des églises du XIXe et de leur décor : « Encore faudrait-il que l'historien puisse

globalement des fonds publics, celles de la période concordataire sont demeurées dans leur grande majorité des archives privées. Il faut remarquer qu'au terme de la loi de Séparation, les archives des évêchés, des séminaires et des paroisses devaient être versées dans les dépôts officiels à défaut d'association privée apte à les conserver, ce qui pour des raisons assez aisées à comprendre n'a que rarement eut lieu. Ces fonds peuvent être regroupés pour le diocèse de Nantes en trois ensembles principaux : le fonds de l'Évêché, les boîtes de paroisses, les archives paroissiales.

Le fonds de l'Évêché de Nantes (1800-1896) a été déposé en 1979 aux archives départementales de Loire-atlantique¹⁵¹, en même temps que les archives et la bibliothèque du grand séminaire. Ce fonds qui regroupe plus de 700 articles a bénéficié d'un premier classement par M. Faugeras, avant d'être reclassé et inventorié en 1993 selon le cadre-type élaboré en 1961 pour les archives diocésaines. Il réunit une grande partie des pièces produites par l'administration épiscopale pendant la période concordataire¹⁵², c'est-à-dire l'ensemble des actes du magistère épiscopal (statuts et règlements diocésains, circulaires, mandements, lettres pastorales) ; les dossiers personnels des évêques, des vicaires généraux, des chanoines du chapitre ; les délibérations du conseil épiscopal ; les procès-verbaux des visites pastorales¹⁵³ mais aussi ceux des commissions diocésaines, dont la Commission liturgique ; un grand nombre de dossiers relatifs aux édifices relevant directement de l'évêque : la cathédrale, mais aussi quelques édifices dont la mense épiscopale a eu à certains moments la propriété (Oratoire, Minimes, la chapelle de la Salette, le calvaire de Pontchâteau) ; quelques fonds d'érudits ecclésiastiques enfin (dont une partie du fonds de l'abbé Cahour). Ainsi, tous les aspects de la politique diocésaine sont représentés dans cet ensemble considérable, absolument primordial pour cette étude¹⁵⁴.

Le second ensemble est constitué des boîtes de paroisses, c'est-à-dire des dossiers constitués dans les années 1960 pour chaque paroisse du diocèse, à partir des fonds conservés par la chancellerie (secrétariat de l'Évêché), et qui contiennent essentiellement la correspondance entre l'Ordinaire diocésain et le clergé paroissial ou la fabrique, mais aussi des pièces relatives au personnel ecclésiastique (procès-verbaux de nominations ou d'installation) et à la gestion des biens (délibérations et comptabilité des fabriques). Ce fonds réunit plus de deux cent dossiers au sein de la série EVPAR des archives historiques du diocèse. Il s'agit d'un ensemble irremplaçable qui complète parfaitement le fonds de l'Évêché et les archives paroissiales, mais permet surtout de saisir de l'intérieur la façon dont s'exerce l'autorité épiscopale sur le clergé paroissial.

Les archives paroissiales enfin représentent le troisième volet du matériau historique permettant de retracer l'action de l'Église relative aux monuments religieux. Ces fonds sont parfois

déterminer pour la communauté paroissiale de l'époque ce qui est iconographie vivante et porteur d'un message spirituel ou froide renaissance d'un passé consacré comme âge d'or. Les documents essentiellement d'ordre administratif ne nous éclairent guère sur ce point. » (« La construction d'une église au XIXe siècle », *BSAHN*, 1975, p. 133)

151 Conservé sous la cote 125 J, voir l'introduction de CALLU, CARAES, *Répertoire numérique du fonds de l'Évêché de Nantes au XIXe siècle*, 1993, 1998.

152 La date de fin retenue correspond au début de l'épiscopat de Mgr Rouard (1896-1914), à cheval sur la période concordataire et la Séparation, et dont les archives ont été conservées aux Archives historiques du diocèse.

153 Sur l'intérêt de ces pièces, voir notamment : CHOTARD, « L'apport des procès-verbaux de visite pastorale à la connaissance de la société rurale dans le diocèse de Nantes sous la Restauration », *Annales de Bretagne*, 1973, p. 345-357.

154 Une partie des pièces devant se rattacher à ce fonds sont cependant toujours conservées aux archives historiques du diocèse de Nantes : le fonds Rouard, déjà indiqué, certains procès-verbaux de visites pastorales, des dossiers relatifs aux édifices (Minimes, chapelles), plusieurs fonds d'érudits, notamment le reste du fonds Cahour, le fonds Durville ; d'autre part, quelques dossiers déposés aux ADLA ont été récemment transférés aux AHDN, tel que les dossiers personnels de Mgr Fournier.

plus difficiles à consulter, d'abord parce qu'en raison de leur nature privée la paroisse n'est pas tenue de les communiquer, qu'ils ne sont parfois ni classés ni inventoriés et qu'enfin beaucoup ont souffert de la négligence des ministres du culte, anciens ou récents. On y trouve les actes administratifs diocésains, rarement aussi complets que dans les fonds des évêchés ; divers registres qui permettent de mesurer la vitalité religieuse au sein de la paroisse. Plus utiles à notre sujet sont les inventaires de mobilier, les documents relatifs à la liturgie et surtout deux grands ensembles de documents qui en font l'intérêt principal. Les délibérations et la comptabilité de la fabrique, tout d'abord, sont indispensables pour l'étude de la gestion matérielle du patrimoine religieux. Celle-ci peut se révéler à travers les opérations d'envergure telles les grosses réparations, voire la reconstruction de l'église paroissiale, mais également dans les travaux d'entretien courant, le remplacement des décors ou de l'ameublement. Les registres historiques¹⁵⁵ ensuite qui peuvent constituer un outil extraordinaire : monographies historiques des paroisses rédigées à la demande des évêques, notes d'érudits, journaux personnels tenus par les curés¹⁵⁶. Une partie des fonds paroissiaux ont été déposés aux archives départementales¹⁵⁷. Surtout une grande campagne lancée depuis plusieurs années par les archivistes du diocèse de Nantes, à la faveur de la réorganisation des paroisses du diocèse en 2003, a permis le dépôt aux archives diocésaines d'une partie importante de ces archives¹⁵⁸.

2.2 Sources imprimées

2.2.1 Monographies

Si les archives représentent un réservoir considérable, les imprimés constituent une source quasiment équivalente et qu'il convenait de ne surtout pas négliger. Globalement, on pourra les diviser en deux grands ensembles, selon qu'ils soient produits par des ecclésiastiques ou des laïques.

Les publications cléricales sont particulièrement nombreuses et diverses. Les biographies de religieux en représentent la part la plus importante, allant d'imposantes vies d'évêques à de simples oraisons funèbres publiées sur un feuillet, voire à des notices nécrologiques parues dans la *Semaine religieuse* ou consignées dans un obituaire. Il faut bien entendu prendre en compte la dimension hagiographique de ces *Vies* destinées en partie à l'édification des fidèles. Mais il s'agit souvent de documents irremplaçables sur les acteurs rencontrés dans cette étude¹⁵⁹. L'exemple le plus frappant à cet égard est la biographie de Félix Fournier, par l'abbé Pothier, son secrétaire particulier, qui a eu en mains des papiers personnels (notamment sa correspondance privée) aujourd'hui disparus. Elle constitue donc une source unique, indispensable mais dont l'utilisation réclame une certaine

155 Voir HILAIRE, « L'intérêt des registres historiques de paroisse aux XIXe et XXe siècles : l'exemple du diocèse d'Arras », dans *Actes du 91e congrès national des sociétés savantes*, 1969, p. 7-21, et pour un diocèse plus proche : CHARPY, *Le livre de paroisse : source d'histoire en Ille-et-Vilaine*, 2001.

156 « [Certains prêtres] confient à ce véritable journal de la paroisse leur volonté de construire une église, leurs espoirs, leurs difficultés, l'acharnement dont ils doivent souvent faire preuve, leur joie enfin quand « leur » église est consacrée. » CHALINE, « La construction des églises paroissiales », *RHEF*, 1987, p. 44. On en a pour le diocèse de Nantes un bon exemple, publié par M. Launay : *Un seul pasteur, un seul troupeau : la Brière catholique au XIXe siècle : le journal de l'abbé Allain, curé de Crossac, 1833-1880*, 1984.

157 Sept fonds paroissiaux déposés ; les archives paroissiales d'Orvault viennent d'être transférées aux AHDN.

158 Presque 70 archives paroissiales partiellement ou totalement déposées.

159 G. Weill en a résumé l'intérêt et la limite : « C'est toujours cette catégorie d'ouvrages qui attire le plus les historiens catholiques. On y trouve tous les genres, depuis l'apologie édifiante prenant des allures d'hagiographie jusqu'à l'étude précise et détaillée utile pour l'histoire générale. » (« Le catholicisme français depuis 1802 », *Revue de synthèse historique*, 1925, XL, p. 60). Certains ecclésiastiques ont, de leur vivant, montré une grande réticence devant ce genre de publication. Ainsi, M. Launay indique une lettre de l'abbé Lepré expliquant par son extrême modestie le refus de Mgr Jaquet de fournir les éléments biographiques pour l'édition d'une Galerie des évêques de France. (*Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 215)

prudence. Peuvent être également rattachées à cet ensemble les différentes publications recensant les états du clergé, qu'ils soient officiels (ordos¹⁶⁰, almanachs du clergé¹⁶¹) ou privés¹⁶². Si la production des prêtres nantais dans les domaines de l'histoire, de l'art et de l'archéologie s'est révélée minoritaire dans l'ensemble de leurs publications, elle est cependant loin d'être négligeable. Les études d'ensemble sont rares, ce qui rend d'autant plus précieux les ouvrages de l'abbé Gaborit, notamment les deux éditions de son manuel d'archéologie. Plus nombreuses sont les monographies sur les édifices religieux, souvent plus utiles pour renseigner sur la connaissance, la sensibilité et les mentalités du clergé, que pour retracer l'historique des monuments. Il faut ajouter quelques écrits politiques ou religieux, mais surtout les discours prononcés au cours de cérémonies (dédicaces et bénédiction d'églises, missions, jubilés,...) qui ont souvent fait l'objet de publications. Enfin, si aucun ecclésiastique nantais n'a publié d'ouvrage traitant de l'administration temporelle des diocèses ou des paroisses, il a naturellement été fait une plus grande place aux œuvres des abbés Affre¹⁶³, Dieulin¹⁶⁴, André¹⁶⁵ et Prompsault¹⁶⁶, dont les travaux ont connu, au moins pour les deux premiers, une très large diffusion dans le clergé du diocèse.

Les publications laïques, qui ne représentent pas le discours propre de l'Église, n'en sont pas moins précieuses. Les biographies d'ecclésiastiques ne sont pas rares, et certaines se sont même avérées indispensables¹⁶⁷. Les études sur les monuments religieux permettent souvent de retracer le

-
- 160 C'est-à-dire le calendrier liturgique publié chaque année par l'Évêché de Nantes, et auquel est annexé à partir de 1846 un état du clergé du diocèse. Il était rédigé jusqu'en 1834 par l'abbé Gély, en plus de ses tâches de sacriste de la cathédrale (ADLA 125 J 1 D 5)
- 161 *L'Almanach ecclésiastique de la France*, puis *Almanach du clergé de France*, qui contient un état de l'Église rédigé directement à partir des dossiers de l'administration des Cultes, ainsi qu'un recueil de la législation relative au culte. Le volume de 1834 qui reprend l'ensemble des actes législatifs a été considéré à sa parution comme un véritable code ecclésiastique et adressé aux évêques par le ministre des cultes. (PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, I, col. 189-190 et *l'Ami de la religion*, 23 août 1834.)
- 162 Pour le diocèse de Nantes, il faut surtout signaler *l'État séculaire du clergé* publié par Kersauson en 1892 et l'Obituaire rédigé par l'abbé Patarin.
- 163 Denys-Auguste Affre (1793-1848), auteur d'un *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, publié pour la première fois en 1827 et qui connaîtra une dizaine d'édition jusqu'en 1890, et d'un *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques* en 1837 qui représente l'opposition la plus radicale de l'Église contre les confiscations des édifices religieux. Il est nommé archevêque de Paris en 1840 avant de mourir en juin 1848 sur les barricades de Paris d'une manière célèbre. (MOISSET, *Les biens de ce monde*, 2004, p. 33)
- 164 Jean-Sébastien Dieulin (1794-1847), vicaire général du diocèse de Nancy à partir de 1833. Il rédige peu à peu un résumé de la législation des fabriques destiné à répondre aux demandes de son clergé, qui est publié pour la première fois en 1839. Ce *Guide des curés* se présente comme un manuel pratique, mais également comme une défense des droits de l'Église (voir surtout la préface). Dieulin s'adjoint la collaboration d'un expert laïque, Charles d'Arbois de Jubainville, magistrat légitimiste, qui assure après sa mort la continuité de l'œuvre avec l'abbé Delalle, futur évêque de Rodez. (Il y aura six éditions en tout, la dernière en 1869, la plus souvent utilisée ici). On estime à 15 000 au total les tirages de ces différentes éditions. Dieulin publie également un *Bon curé au XIXe siècle*, et un ouvrage anonyme relatif au statut des desservants : *De l'inamovibilité des curés* (1841). Sur Dieulin, voir BARRAL, « Un témoin du clergé concordataire : le vicaire général Dieulin », *RHEF*, 1981, p. 33-54.
- 165 Michel André (1803-1878), chanoine de la Rochelle puis pronotaire apostolique, auteur d'un *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique* en trois volumes, publié pour la première fois entre 1847 et 1850.
- 166 Jean-Henri-Romain Prompsault (1798-1858), chapelain des Quinze-vingt aveugles à Paris, membre de la SFA et de nombreuses autres sociétés savantes, juriste et canoniste ecclésiastique, auteur de nombreux articles dans la *Voix de la vérité* et dans le *Moniteur catholique*, à partir de 1846, et surtout d'un *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile et ecclésiastique* en 3 volumes, publié par Migne en 1849 (2e éd. en 1862). Prompsault défend une ligne gallicane qui lui attire les foudres des ultramontains (Crouzet, André, de Bonald, et également le marquis de Regnon) et lui vaudra d'être suspendu de toute fonction ecclésiastique en 1854. (ADVIELLE, *L'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain de la maison impériale des Quinze-vingts aveugles de Paris*, 1862)
- 167 Par exemple les travaux de Kersauson, La Nicollière, ou Dugast-Matifeux.

rôle des ecclésiastiques dans l'histoire des édifices et des objets. Doivent également être considérés comme des sources essentielles les ouvrages dont la grande diffusion au sein du clergé est attestée, à l'exemple des ouvrages de Montalembert ou d'Arcisse de Caumont. Parmi cet ensemble, il faut distinguer les cours et manuels d'archéologie publiés à destination du clergé, d'une très grande importance dans la formation des esprits religieux, pour lesquels ils ont parfois représenté la seule approche de l'architecture et des arts. Enfin, les ouvrages traitant de la législation des cultes ont également été abondamment utilisés, à la fois comme révélateurs des difficultés auxquelles pouvait être confronté le clergé et comme guides souvent indispensables dans le labyrinthe juridique et administratif du régime des cultes reconnus. Parmi ceux-ci, il a particulièrement été fait appel aux traités de Gaudry¹⁶⁸, Campion¹⁶⁹, Dubief et Gottofrey¹⁷⁰.

2.2.2 Périodiques

La presse constitue un deuxième (et considérable) ensemble de sources imprimées. Il a d'abord été fait le choix d'un dépouillement systématique de certains titres. C'est le cas de la *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*¹⁷¹, fondée en 1865 par l'abbé Jubineau¹⁷² avec l'approbation de Mgr Jaquemet, et qui devient en 1898¹⁷³ l'organe officiel de l'Évêché. On trouve dans cette publication tirée à plusieurs milliers d'exemplaires¹⁷⁴, les actualités religieuses (et parfois même, avec prudence, politiques) du diocèse, des chroniques, des biographies et nécrologies, de nombreux comptes-rendus de cérémonies, et enfin quelques études historiques et archéologiques, sous la plume des abbés Cahour, Grégoire ou Durville. Malgré la part très réduite de cette dernière rubrique¹⁷⁵, la *Semaine religieuse* de Nantes s'est révélée comme un formidable réservoir du discours ecclésiastique sur les monuments religieux, absent le plus souvent des documents officiels qui forment l'essentiel des archives. Les bulletins publiés par les deux sociétés savantes nantaises ayant consacré leurs travaux aux monuments ont également fait l'objet d'un dépouillement systématique : les *Annales de la Société académique de Nantes*¹⁷⁶, et le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*¹⁷⁷. La vaste campagne de numérisation des revues des sociétés savantes lancée par la Bibliothèque Nationale depuis 1996 a également permis d'utiliser assez largement d'autres publications régionales : le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, la *Revue des provinces de l'Ouest*, la *Revue historique de l'Ouest*, la *Revue de Bretagne et*

168 Joachim-Antoine-Joseph Gaudry (1790-1875), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, mais suffisamment proche des positions de l'Église pour qu'Henry de Riancey le salue du titre d' « *avocat chrétien, libre serviteur de l'équité et de l'Évangile.* » (L'Ami de la religion, 29 juillet 1854, p. 241), tout en regrettant qu'il se range parfois trop facilement du côté du législateur, notamment sur la question de la propriété des biens religieux.

169 CAMPION, *Manuel de droit ecclésiastique*, 1876.

170 Auteurs d'un *Traité de l'administration des Cultes*, publié en 3 volumes en 1891 et 1892. Il s'agit en fait d'une reprise de leur rédaction de l'article *Cultes* dans BÉQUET, *Répertoire de droit administratif*, 1888, t. VIII. p. 493 à 570 et 1891, t. IX. p. 5 à 464. Ces auteurs sont cités à partir de ce *Répertoire* dans cette étude.

171 Voir POTIN, *La Semaine religieuse du diocèse de Nantes (1865-1965)*, 1987, mémoire.

172 Cette publication s'inspire des exemples voisins d'Angers et de Rennes, diocèses où des *Semaines* sont créées respectivement en 1863 et 1864. L'abbé Guillou succède à Jubineau en 1873, puis cède la lace à l'abbé Mary en 1898. Sur l'abbé Jubineau, voir POTIN, *Op. cit.*, p. 25-26.

173 LP du 13 novembre 1897.

174 J.-M. Potin donne un chiffre moyen de 7 000 exemplaires.

175 L'histoire représente moins de 5 % des thèmes traités selon l'étude statistique réalisée par J.-M. Potin. En revanche, la même étude révèle que 19 pages en moyenne chaque année sont consacrées aux constructions d'églises, pour la période 1876-1899. (POTIN, *Op. cit.*, p. 66)

176 Voir la thèse de C. Blanloeil, *De l'Institut départemental à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure : une société savante de province au XIXe siècle*, 1992.

177 Voir notamment BIDAUD, *55 ans d'archéologie au travers des bulletins de la Société archéologique de Nantes de 1845 à 1900*, 1999, Mémoire.

de Vendée ; ou nationales : les *Annales archéologiques*, le *Bulletin archéologique du Comité Historique des Arts et Monuments*, le *Bulletin monumental*, les *Congrès archéologiques de France*, et enfin la *Revue de l'art chrétien*, seule revue d'audience nationale publiée par un ecclésiastique, l'abbé Corblet¹⁷⁸. Certains journaux nantais de presse générale¹⁷⁹ ont également été ponctuellement utilisés, notamment l'*Espérance du peuple* et l'*Union bretonne*. Enfin, un journal national, très diffusé dans le clergé de province, l'*Ami de la religion* (1814-1862, catholicisme gallican, plutôt modéré) a été en partie dépouillé, de même que le *Journal des conseils de fabriques*, publié à partir de 1834.

178 Voir BOUCHON, BRISAC, CHALINE, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, 1993, p. 99-103.

179 Voir les deux articles P. Manceron : « Les journaux que lisaient les nantais au temps de la Restauration et de Louis-Philippe », *BSAHN*, 1953, 92, p. 36-71, 1954, 93, p. 127-161 et « Les journaux nantais de 1848 à 1900 », *BSAHN*, 1956, 95, p. 130-149, ainsi que COZIC, GARNIER, *La presse à Nantes de 1757 à nos jours*, 3 vol., 2008.

Partie I

L'Église de Nantes et les édifices religieux dans le régime concordataire

1. *La Révolution et l'application du Concordat dans le diocèse de Nantes*

1.1 L'Église et le diocèse de Nantes dans la Révolution

Si la période révolutionnaire a été délibérément écartée du champ chronologique retenu, elle n'en n'occupe pas moins dans cette étude une place fondamentale. Le siècle concordataire représente en effet autant la suite chronologique qu'une conclusion raisonnable de cette décennie décisive. D'un point de vue politique, la signature du Concordat met un terme à la guerre religieuse et permet la pacification intérieure du pays. Elle constitue, sur le plan religieux, une validation définitive des principes révolutionnaires les plus acceptables par l'Église : la liberté religieuse, la nationalisation des biens de l'Église et la prise en charge financière des cultes par l'État. Traumatisme majeur pour l'Église catholique, la Révolution n'a cessé au cours du XIXe siècle de faire l'objet de relectures et d'interprétations. Dans ces rapports obsessionnels, les réflexes de victime (inventaire scrupuleux des destructions et célébration des martyrs), nourrissent également une formidable réaction qui s'exprime autant dans l'effacement matériel du vandalisme que dans la volonté farouche d'un relèvement spirituel. Ce jeu complexe et ranimé à chaque crise historique¹ témoigne d'un effort continu pour surmonter l'épreuve d'un épisode extrêmement violent et pour combattre ses conséquences sur la longue durée². Car la crise de la fin du XVIIIe confirme les difficultés de l'Église de l'Ancien Régime tout en lui offrant l'occasion d'une régénération salutaire. « *Les bouleversements de l'époque révolutionnaire, écrit J. C. Martin, ont tout à la fois revitalisé les croyances et ancré l'anticléricalisme*³. » D'une certaine manière, la période concordataire permet cette lecture réduite : la résistance catholique à la déchristianisation de la société amorcée par la décennie révolutionnaire⁴. L'historiographie du XIXe siècle cède largement à cette tentation et il est d'ailleurs tout sauf innocent de compter, parmi les études d'importance publiées sur la période révolutionnaire dans le diocèse de Nantes, une grande part de travaux d'ecclésiastiques⁵ ou d'historiens catholiques⁶. Si le chercheur contemporain peut encore en partie s'appuyer sur ces publications⁷, elles sont surtout des sources très révélatrices de la manière dont la communauté catholique appréhende la période révolutionnaire. Faute de recherches personnelles sur le matériau

1 M. Launay cite par exemple le desservant de la Meilleraye agitant, en 1848, le spectre de la guillotine qui menace de nouveau prêtres et fidèles. (*Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 135) En 1860, le desservant de Cordemais, suspecté de faire de l'agitation au profit d'un parti politique, et dont les discours en chaire sont surveillés par un garde-champêtre puis un gendarme, écrit à son évêque que ses paroissiens croient « reconnaître les commencements de la persécution exercée contre l'Église en 91 et 92. » (AHDN EVPAR 045, 15 mars 1860, Desservant Bouyer à Mgr Jaquemet).

2 Article « Déchristianisation » dans FURET, OZOUF, *Dictionnaire critique de la révolution française*, 1988.

3 MARTIN, *Religion et Révolution*, 1994, p. 4.

4 PIERRARD, *L'Église et la Révolution : 1789-1889*, 1988.

5 En premier lieu les écrits de l'abbé Pierre Grégoire : l'introduction titrée « Coup d'œil rétrospectif sur la période révolutionnaire » de son ouvrage : *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution*, 1885 ; *l'État du diocèse de Nantes en 1790, 1882* ; *Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution*, 1910 ; son *Histoire religieuse de la ville et du pays de Guérande, pendant la Révolution*, 1922 ; puis la grande série des martyrologes : CAHOUR, *Essai de statistique du clergé nantais, tant séculier que régulier, à l'époque de la Révolution*, 1862 ; BRIAND, *Notices sur les confesseurs de la foi dans le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1903 ; OLLIVIER, *Prêtres martyrs de Nantes*, 1911 ; enfin les ouvrages plus récents du chanoine Jarnoux : *La Loire leur servit de linceul : les prêtres victimes de la première noyade*, 1972 ; *Au pays nantais, ceux-ci furent traqués : prêtres fusillés, massacrés ou guillotins*, 1793-1797, 1974.

6 LALLIÉ, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893 ou, du même, la deuxième édition *augmentée de l'histoire de la persécution des prêtres noyés de ses Noyades de Nantes*, 1879.

7 T. Tackett utilise en partie Lallié et Grégoire pour établir son tableau du serment des prêtres pour la Loire-Inférieure. (*La Révolution, l'Église, la France*, 1986, p. 385)

historique de cette période, c'est d'ailleurs en partie sous cet angle, celui de la lecture des faits révolutionnaires par le XIXe siècle catholique, que seront rappelées les principales étapes de ces années décisives.

1.1.1 Les débuts de la Révolution dans le diocèse : premiers élans et premières inquiétudes

Si Y. Guin écrit que « *Nantes et sa région forment un concentré de toute la Révolution, une espèce de microcosme exemplaire*⁸, » le département n'en présente pas moins un certain nombre de traits particuliers. Le plus frappant est le fossé considérable séparant la ville de Nantes, qui compte plus de 80 000 habitants en 1789, et un territoire presque entièrement rural, à l'habitat profondément dispersé, puisque les plus importants bourgs peinent à dépasser les 2 000 habitants. Nantes est un grand port de commerce, qui a connu de profondes transformations urbaines menées au cours du XVIIIe siècle par les architectes Ceineray puis Crucy et qui ont en grande partie gommé son passé médiéval. Elle abrite, auprès de la classe noble, une importante bourgeoisie d'entrepreneurs et de négociants déjà fortement sensibilisée aux idées de liberté par une précoce diffusion des textes philosophiques au sein des cabinets de lecture et par l'exemple de l'indépendance américaine, bien connue grâce à des échanges commerciaux réguliers. Cette élite suit avec passion les débats sur les réformes du royaume⁹, à la différence de l'importante population d'ouvriers, d'artisans et de boutiquiers, qui accueille tout d'abord avec une certaine indifférence¹⁰ les premiers événements, mais parmi laquelle se recruteront les plus farouches montagnards. Nantes, la cité qui « *était peut-être celle qui, après Paris, avait accueilli avec le plus d'enthousiasme les idées nouvelles*¹¹ » restera cependant majoritairement girondine, si l'on excepte les mois de terreur qui correspondent à la présence du représentant du peuple Carrier, à partir d'octobre 1793. Quelques petites villes accompagnent la cité nantaise dans ce mouvement : Clisson notamment¹² et quelques îlots industriels au bord de la Loire ou dans la région de Châteaubriant. Les structures sociales traditionnelles de la campagne, organisées dans un système de grandes propriétés foncières qui maintient la paysannerie dans un régime toujours profondément féodal, offrent moins de prise aux idées nouvelles. Le village est centré sur l'église et les cérémonies du culte rythment la vie des populations rurales. Pour ces communautés, les bouleversements de l'ordre ancien des choses seront difficilement acceptés et provoqueront des résistances très fortes dès 1790, pour culminer avec le soulèvement de 1793.

A la fin des années 1780, la faillite financière chronique de l'État monarchique a pris une ampleur dramatique avec les années de guerre en Amérique. Le malaise politique et la remise en cause de l'absolutisme et du système de classes se double d'une profonde crise sociale provoquée par de mauvaises récoltes et la brusque flambée des prix¹³. Le comté nantais est entré dans une véritable effervescence. Le mécontentement est général. Les campagnes souffrent de la disette et une partie des populations rurales viennent rejoindre les villes. De nombreux incidents opposent la troupe aux paysans et plusieurs émeutes d'ouvriers et de portefaix éclatent à Nantes en janvier 1789. Dans cette période troublée, l'Église de Nantes accueille la convocation des États généraux du

8 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 81.

9 MARTIN, *La Loire-Atlantique dans la tourmente révolutionnaire*, 1989.

10 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 173.

11 LALLIÉ, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893, p. 24.

12 « *Le pays de Clisson fut un des points du département les plus terriblement ravagés et les plus longtemps agités.* » GREGOIRE, « La collégiale Notre-Dame de Clisson », *RHO*, 1886, p. 373.

13 VOVELLE, *La Révolution française : 1789-1799*, 2003, p. 6-16.

royaume dans une réelle division. Si le clergé séculier est solidement implanté dans les paroisses, les ordres monastiques, hormis les Chartreux de Saint-Donatien et les congrégations féminines, connaissent un véritable déclin¹⁴. Comme dans le reste du royaume, haut et bas clergé accueillent différemment les événements. L'évêque, Mgr de Laurencie, ses douze grands vicaires, nobles comme lui, ainsi que les principaux autres dignitaires ecclésiastiques rejoignent la noblesse et le haut-clergé de toute la province de Bretagne dans leur refus d'élire des représentants en dehors du cadre de l'assemblée des États provinciaux¹⁵. L'assemblée diocésaine du clergé qui doit désigner les députés de cet ordre ne rassemble donc, en avril 1789, que les seuls religieux issus du tiers. Dans la grande salle du couvent des Jacobins, cette réunion se déroule sous la présidence de l'abbé Lebreton de Gaubert, en sa qualité de recteur-curé de Saint-Similien, la plus ancienne paroisse de Nantes¹⁶. Les 290 ecclésiastiques présents¹⁷ désignent les commissaires chargés de rédiger les cahiers de doléances. Si le procès-verbal des séances déplore la division de l'ordre du clergé et l'absence de l'évêque, les trente-cinq articles qui constituent les doléances de l'Église de Nantes¹⁸ démontrent de profondes contradictions entre replis conservateurs et élans réformateurs. Les deux premiers articles réclament ainsi « *que la protection du Roi et de la Nation soit continuée à la religion catholique, apostolique et romaine, la seule vraie, dominante dans le royaume* », mais aussi que des actions soient entreprises pour « *réprimer la licence de la presse et pour arrêter les progrès effrayants de l'irréligion.* » Un autre souhaite la conservation des droits et privilèges de la province de Bretagne. A l'inverse, plusieurs articles exigent des mesures générales en faveur de la liberté individuelle, de l'éducation, de l'égalité entre les ordres, une rénovation du système fiscal et enfin des mesures propres à l'Église, notamment la suppression de la distinction entre haut et bas clergé, l'amélioration du traitement des curés, la prise en charge des réparations des presbytères. Quarante électeurs sont élus pour choisir quelques semaines plus tard les trois députés du clergé. Ces représentants sont, de manière assez surprenante, trois recteurs de paroisses rurales¹⁹. Plutôt que de penser, avec Dugast-Matifeux²⁰, que l'autorité diocésaine a pesé dans le choix d'écarter les curés nantais au profit de prêtres ruraux qu'elle pensait peut-être mieux contrôler, il faut sans doute y voir l'opposition des recteurs de campagne autant à la hiérarchie cléricale qu'à l'hégémonie de Nantes. Deux religieux nantais, l'abbé Lebreton de Gaubert ainsi qu'un gardien des Cordeliers, leur sont cependant adjoints comme suppléants²¹.

Généralement présenté comme favorable au mouvement de réforme²² tout en gardant une certaine réserve, le bas-clergé du pays nantais fait preuve dans ces premières semaines d'un « *timide*

14 GARAUD, LAUNAY, GUEHENNEUC, *L'Église de Nantes et la Révolution*, 1992, p. 9.

15 MALTETE, *Histoire administrative de la Loire-Inférieure*, 1947, p. 7.

16 DUGAST-MATIFEUX, « Notice sur Lebreton de Gaubert », *Annales de Nantes*, 1852, p. 415.

17 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 260.

18 *Procès-verbal des séances de l'Assemblée diocésaine de Nantes. Cahier des charges et demandes, arrêté par la même assemblée, pour être présenté par ses députés aux États-Généraux*, 1789. Voir aussi LE MENÉ, SANTROT, *Cahiers des plaintes et doléances de Loire-Atlantique*, 1989, I, p. 162-188 et DUGAST-MATIFEUX, « Notice sur Jean-Baptiste Lefeuvre », *Annales de Nantes*, 1853, p. 52-54.

19 Ce sont les curés Chevalier (Saint-Lumine de Coutais), Moyon (Saint-André des Eaux), Maisonneuve (Saint-Etienne de Montluc). (LALLIÉ, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893.) Pierre Richard, grand oncle du futur Cardinal de Paris, recteur de la Trinité de Clisson, fut également élu député des marches communes de Bretagne et de Poitou. ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 261.

20 « Notice sur Lebreton de Gaubert », *Annales de Nantes*, 1852, XXIII, p. 415.

21 LE GALL, *Les consultations générales en Loire-Inférieure*, 1976, p. 79-84.

22 « *Lors de la révolution de 1789, Lefeuvre [curé de Saint-Nicolas], qui la rattachait à l'évangile, en adopta les principes et les espérances (...) La religion lui paraissant l'amie de la liberté et de toutes les idées généreuses, il s'associa à la cause des réformes politiques et sociales.* » (DUGAST-MATIFEUX, « Notice sur Jean-Baptiste Lefeuvre », *Annales de Nantes*, 1853, p. 52)

*engagement dans le mouvement révolutionnaire*²³. » Le tour des événements parisiens qui transforment les États-généraux en assemblée constituante, les désordres de juillet (à la prise de la Bastille a répondu à Nantes la prise du château le 18 juillet), la Grande Peur qui parcourt de manière irrationnelle les campagnes et bocages du pays nantais, ont déjà considérablement ralenti les premiers élans. Les trois représentants du clergé nantais ont démissionné, peut-être « *effrayés par les troubles de l'été*²⁴ », sans doute plus simplement décontenancés par le monde nouveau qu'ils découvraient, sans formation politique ni grande personnalité²⁵ et « *découragés par l'inutilité de leurs efforts pour freiner les décisions de la majorité des constituants*²⁶. » Ils sont remplacés par le principal du collège d'Ancenis, le supérieur de l'Oratoire et un autre curé rural. Les réformes du mois d'août suscitent dans l'Église les premières inquiétudes et de solides réserves : la nuit du 4 a supprimé l'ordre du clergé en même temps qu'elle a aboli privilèges et régime féodal (la dîme était la principale source de revenu du clergé, dont les biens étaient jusque là exemptés d'imposition²⁷) ; le 26, la déclaration des droits de l'homme a introduit dans son dixième article la liberté religieuse.

1.1.2 La rupture décisive : la nationalisation des biens de l'Église et la Constitution civile du clergé

« *La spoliation du clergé avait été un des premiers crimes de l'Assemblée nationale : c'est dans sa séance du 2 novembre 1789 que ce brigandage fut décrété* » dénonce près d'un siècle plus tard l'abbé Pierre Grégoire²⁸. Cette mesure, discutée par l'Assemblée constituante depuis le mois d'août²⁹, est une réponse conjoncturelle à la situation financière catastrophique du royaume, encore aggravée par les premières réformes fiscales. Mais elle est également l'application politique des attaques des Lumières contre l'institution religieuse, ses richesses et ses privilèges³⁰, ainsi que la prolongation logique d'une vision radicalement gallicane des rapports entre Église et État : un pouvoir civil souverain et responsable de l'ensemble du domaine temporel, une influence religieuse confinée à la seule sphère spirituelle. Les débats de l'Assemblée nationale qui précèdent ce vote, et qui se poursuivront à propos de son application jusqu'en avril 1790, s'attachent certes aux objectifs économiques de cette nationalisation (le remboursement de la dette nationale et la réforme agraire), mais ils permettent également d'établir les principes qui vont commander le statut de la religion et des ministres du culte, ainsi que la propriété et l'affectation des édifices religieux, pour tout le siècle à venir. L'argumentaire de Talleyrand, l'évêque d'Autun qui propose cette mesure à l'Assemblée nationale, s'appuie ainsi essentiellement sur l'idée que les propriétés de l'Église sont liées aux fonctions de culte et d'assistance, ce qui autorise le transfert à l'État de ces biens, sous la réserve que celui-ci prenne désormais à sa charge « *les obligations qui y sont attachées, comme l'entretien des hôpitaux, des ateliers de charité, la réparation des églises*³¹. » Le texte du décret rédigé par

23 LE GALL, *Les consultations générales en Loire-Inférieure*, 1976, p. 18.

24 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 174 et FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 3.

25 Sur le désarroi de beaucoup de ces représentants issus du bas-clergé, voir PRADT, *Les quatre concordats*, 1818, vol. II, p. 53 et ss. : « *On parlait à ces hommes de choses qu'ils ne savaient pas, et sur lesquelles ils n'avaient point de provisions faites d'avance. Ils ressemblaient aux chevaliers, lorsqu'avec leurs lances ils rencontrèrent des fusils. C'est ce qui réduisit à un si petit nombre les membres du clergé qui parurent avec éclat dans l'assemblée.* »

26 GARAUD, LAUNAY, GUEHENNEUC, *L'église de Nantes et la Révolution*, 1992, p. 11.

27 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 271.

28 GRÉGOIRE, *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution*, 1885, p. IV.

29 BODINIER, TEYSSIER, *L'événement le plus important de la Révolution*, 2000, p. 383-384.

30 VOVELLE, *La Révolution française*, 2003, p. 146.

31 Séance du 30 octobre 1789, cité dans DELARC, *L'Église de Paris pendant la Révolution*, 1895-1898, I, p. 176.

Mirabeau reprend ces deux principes : la nation dispose des biens mais finance désormais l'exercice du culte et le traitement des ministres³². La mesure qui garantit aux curés un revenu d'au moins 1 200 livres permet de rallier une partie des représentants ecclésiastiques. Les opposants à la nationalisation, regroupés autour de l'abbé Maury et de l'archevêque d'Aix, Boisgelin, ne réussissent pas à faire entendre leurs arguments, ni à faire accepter l'idée d'un prêt en garantie des assignats, dont l'Église assurerait le remboursement en procédant elle-même à des ventes, « *faites suivant les formes canoniques et civiles*³³. » Ils parviennent cependant à faire remplacer le mot « *propriété* » par l'expression de « *mise à disposition* », petite victoire sémantique qui autorisera les contestations futures de la propriété publique des édifices religieux. Si la vente des biens nationaux permet d'effacer la dette de l'État³⁴, la réforme agraire espérée est en grande partie avortée. Les premières mesures destinées à permettre l'acquisition de petits lots par les paysans laissent place, à partir de novembre 1790, à plusieurs décrets favorisant au contraire le regroupement des biens et donc leur vente à des acheteurs aisés. L'objectif principal reste de rembourser rapidement la dette en accélérant les ventes et en privilégiant des acquéreurs immédiatement solvables³⁵. Dans la Loire-Inférieure, les biens nationaux sont en très grande majorité rachetés par des bourgeois citadins, par les plus riches propriétaires ruraux, mais aussi par des représentants de la nouvelle administration (membres du district, gendarmes, gardes nationaux, comme dans la région de Châteaubriant³⁶). La déception des populations paysannes, privées de ces terres, contribuera grandement à alimenter les troubles et l'insurrection de 1793. Mais quel que soit le bilan de la vente des biens nationaux sur le plan strictement financier³⁷ ou son importance dans l'économie et l'agriculture, la nationalisation des biens ecclésiastiques est un événement capital aussi bien pour l'Église que pour les monuments religieux.

La suppression des revenus du clergé et la prise en charge compensatoire de son traitement par l'État conduit à revoir entièrement l'organisation de l'Église et à l'intégrer dans une logique administrative. Cette refonte de l'ordre ecclésiastique commence, en février 1790, par la sécularisation des ordres religieux. Elle se poursuit par la suppression des chapitres et collèges de chanoines, décrétée par l'Assemblée nationale en juillet. En août 1790, la mort de l'un d'entre eux est l'occasion de rappeler aux chanoines de la cathédrale de Nantes qu'ils n'ont plus le droit d'enfeu dans l'église. En octobre suivant, le district donne l'ordre aux chanoines nantais de la cathédrale et de la collégiale Notre-Dame de cesser toute fonction³⁸. Il en est de même des collèges de Guérande³⁹ et de Clisson⁴⁰. Les premiers ecclésiastiques concernés par les mesures révolutionnaires appartiennent donc aux deux groupes (réguliers et chanoines) contre lesquels se concentrent une grande part des griefs des populations, y compris de celle du diocèse⁴¹. Mais jusqu'à la Constitution

32 Ce qu'Alfred Lallié considère un siècle plus tard comme une mise sous tutelle de l'Église : « *Des prêtres salariés seraient plus dociles et moins considérés que des prêtres propriétaires.* » (*Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893, p. 21-22)

33 TRESVAUX, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle*, 1845, I, p. 57-63.

34 BODINIER, TEYSSIER, *L'événement le plus important de la Révolution*, 2000, p. 324-329.

35 *Ibid.*, p. 388-389.

36 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 104-105.

37 Selon P. Grégoire, le montant total des ventes des terres et bâtiments ecclésiastiques s'élève, pour le diocèse de Nantes, à plus de 37 millions de francs. (*Les biens ecclésiastiques*, 1885, p. 31)

38 MELLINET, *La commune et la milice de Nantes, 1840-1843*, vol. VI, p. 225.

39 Le plus ancien des collèges bretons.

40 Sur la suppression de collégiale de Clisson, voir GREGOIRE, « Collégiale de Notre-Dame de Clisson », *RHO*, 1886, p. 363-366.

41 Voir par exemple les cahiers de doléances de Barbechat ou d'Herbignac, cités dans GUIN, PERONNET, *La*

civile, et malgré le premier grand affrontement de la nationalisation, l'Église ne s'écarte pas véritablement de la marche de la Révolution. Le 21 février 1790, Mgr de Laurencie vient à la rencontre de la municipalité de Nantes pour prêter le serment à la constitution, exigence commune à tous les français pour l'exercice de leurs droits de citoyens, une semaine après que son clergé se soit prêté à la même démarche dans une cérémonie publique et solennelle sur le cours Saint-Pierre⁴². La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, est encore l'occasion de témoigner spectaculairement du patriotisme du clergé et de sa loyauté à la révolution⁴³.

La vraie rupture avec l'Église de France est pourtant déjà engagée avec la Constitution civile du clergé décrétée deux jours auparavant : « *Les États-généraux, transformés en Assemblée nationale, après avoir brisé l'antique constitution politique de la France, aspiraient à détruire également sa constitution religieuse, écrira l'abbé Cahour. Déjà plusieurs décrets, et entre autres ceux qui ordonnaient la vente des biens du clergé et l'abolition des ordres religieux, avaient porté de graves atteintes à son existence, lorsque, le 12 juillet 1790, parut la fameuse Constitution civile du clergé. C'était le renversement complet de la discipline et de l'autorité de l'Église, et l'introduction, en France, d'un schisme funeste*⁴⁴. » Les principes de la Constitution civile découlent de la nationalisation des biens ecclésiastiques. Le culte, à la charge de la nation, est organisé comme un service public. La carte ecclésiastique est redessinée sur le modèle du territoire civil. Le clergé, dont le traitement (1 200 livres pour un curé et 700 pour un vicaire) est assuré par l'État, doit être désigné par un mode électif conforme aux nouveaux principes d'égalité⁴⁵. Pendant l'absence de Mgr de Laurencie, qui reste éloigné du diocèse d'avril à novembre 1790⁴⁶, le clergé s'interroge sur l'attitude à adopter. Des débats orageux se déroulent au séminaire de Nantes⁴⁷. En novembre, une pétition signée par plus de cent prêtres du diocèse de Nantes est adressée à l'Assemblée nationale et résume les arguments de l'Église contre la Constitution civile⁴⁸. Les signataires s'empresent d'abord de placer ce combat en dehors des mesures précédentes prises contre l'Église : « *La perte de nos biens et la suppression de notre ordre n'entrent en aucune manière dans le plan de notre démarche actuelle*⁴⁹. » Mais ils développent cinq points absolument inacceptables à leurs yeux : « *dignité du sacré ministère compromise*⁵⁰ », « *hiérarchie anéantie*⁵¹ », « *juridiction spirituelle abolie* », « *distinction des deux puissances supprimée* » et enfin « *vrai culte gêné par le mélange des*

Révolution dans la Loire-Inférieure, 1989, p. 86.

42 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 266 et GUEPIN, *Histoire de Nantes*, 1839, p. 408-409.

43 A. Lallié rappelle que le procès-verbal en a été rédigé par l'abbé Brossaud, à la fois curé et maire de Saint-Jean de Corcoué, et qui périra plus tard dans les noyades dans la Loire. (*Le district de Machecoul*, 1869, p. 98-99)

44 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 29.

45 L'élection des évêques et des curés est présentée comme le retour à un mode de désignation qui avait cours jusqu'aux 13e-14e siècles ; voir GAUDEMET, « De l'élection à la nomination des évêques : changement de procédure et conséquences pastorales. L'exemple français (XIIIe-XIVe siècle) », dans *Formation du droit canonique et gouvernement de l'église de l'antiquité à l'âge classique*, 2008.

46 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 273.

47 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 94.

48 *Adresse du clergé de Nantes à l'Assemblée nationale contre la constitution civile du clergé*, 1790. A. Lallié attribue, d'après la découverte de lettres chez l'imprimeur, la rédaction de ce texte au curé de Saint-Lumine de Coutais, Chevalier, député démissionnaire de l'Assemblée nationale. (*Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893, I, p. 51)

49 *Adresse du clergé de Nantes*, p. 5.

50 « *On ne craint pas de nous mettre dans la terrible alternative ou de manquer à notre conscience, ou de mourir de faim.* » (*Adresse du clergé de Nantes*, p. 8)

51 Les pétitionnaires préviennent que les élections resteront sans effet avant l'approbation du Saint-Siège.

*sectes*⁵². » Pour conclure, il est demandé le droit pour l'Église de France de s'assembler en concile et l'Assemblée nationale est appelée à décréter l'unité du culte dans toute la monarchie. Cette prise de position publique d'une partie du clergé du diocèse correspond au retour de Mgr de Laurencie à Nantes. Sans attendre en effet la condamnation officielle du pape, qui ne viendra qu'en mars et avril 1791, l'évêque dans son mandement du 25 novembre refuse la Constitution civile. Il campe ainsi dans l'attitude radicale qu'il tient depuis 1789, en manifestant son hostilité aux principes de liberté religieuse de la déclaration des droits de l'homme⁵³ ou en déclarant son adhésion à l'*Exposé des principes* rédigé par les évêques français⁵⁴. En octobre 1790 encore, avant même son retour à Nantes, il écrit de Paris une lettre de protestation contre la suppression des chapitres de la cathédrale et de la collégiale, la nomination de nouveaux curés, la suppression des petites paroisses autour de la cathédrale, actes ne pouvant, selon lui, émaner que de la puissance ecclésiastique⁵⁵. Mais, dans cette opposition à la Constitution civile, il ne place à son tour aucune revendication relative aux biens temporels du clergé⁵⁶. Le lendemain de sa déclaration, une députation tente en vain de le faire revenir sur sa décision. Ce refus provoque une manifestation de deux mille citoyens nantais réclamant son arrestation immédiate⁵⁷ et sa dénonciation par le Département⁵⁸. Le 28 novembre 1790, dans une séance extraordinaire, l'Assemblée nationale examine l'accusation de la députation de Loire-Inférieure : « *Les plaintes portées contre l'évêque de Nantes, Laurencie, pour avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé, ont soulevé les discussions les plus orageuses et les plus délicates qui aient eu lieu dans l'Assemblée constituante*⁵⁹. » Le débat, qui voit s'affronter les principes de la liberté individuelle et la volonté politique d'imposer un nouveau régime à l'Église, débouche sur une décision irrévocable : l'évêque doit choisir entre serment ou démission. Le discours d'adieu de Laurencie avant de quitter son diocèse rappelle le principe auquel il reste fidèle : la soumission à la puissance civile ne doit jamais être contraire aux ordres de Dieu⁶⁰.

Dès l'été 1790, les troubles sont déjà importants dans les campagnes de la Loire-Inférieure, dont les populations soutiennent les prêtres qui, à la suite de leur évêque, refusent le serment, notamment au sud de la Loire et particulièrement dans le vignoble, notamment à Vallet, Vieillevigne, au Loroux...⁶¹ Les décrets des 27 novembre et 26 décembre 1790 astreignent les ecclésiastiques à prêter le serment à la nation, à la loi et au roi, prévu dans la Constitution civile du 12 juillet 1790⁶². Si les chiffres diffèrent légèrement selon les auteurs⁶³, il faut retenir la très faible part de jureurs dans le diocèse par rapport au total national, pour lequel T. Tackett donne un taux de

52 La liberté religieuse donne naissance à « *une collection monstrueuse de cultes différents.* » (*Adresse du clergé de Nantes*, p. 23)

53 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 95.

54 Exposé signé par deux députés du clergé de Nantes, Mechen et Binot.

55 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 174.

56 LALLIE, *Le district de Machecoul*, 1869, p. 106.

57 JARNOUX, *La belle histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et de Sainte-Croix de Nantes*, 1949, p. 32.

58 MELLINET, *La commune et la milice de Nantes*, VI, 1840-43, p. 230.

59 Abbé JAGER, « Cours d'histoire ecclésiastique », *L'Université catholique*, 1850, p. 212-213.

60 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 174.

61 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 96-97. Parmi les prises de positions les plus influentes, il faut noter celle de Joseph Moyon, curé de Saint-André des Eaux et député du clergé aux États-généraux, dont le prestige influa grandement sur tout le clergé de la presque île guérandaise. (OLIVAUD, « La vie des prêtres en Brière de 1750 à 1830 », *Enquêtes et documents*, 2000, p. 88)

62 Il s'agit du premier d'une longue série d'engagements exigés de l'Église : suivront le serment de Liberté-Égalité (10 août 1792) ; celui de soumission aux lois, indispensable pour exercer le culte (Loi du 11 prairial an III) et enfin le serment de *Haine à la royauté* après 18 fructidor an V.

63 Sur les problèmes méthodologiques et l'historiographie du serment, voir TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, 1986, p. 51 et ss.

l'ordre de 50 % à l'été 1791 pour le seul clergé paroissial, auxquels il faut retrancher les 5 à 10 % de rétractions de l'année suivante⁶⁴. Le taux est particulièrement bas dans le clergé séculier, puisque moins de 20 % des curés du diocèse de Nantes prêtent serment⁶⁵. Les assermentés sont plus nombreux dans le clergé régulier, représentant environ un tiers de ses effectifs⁶⁶. C'est par exemple le cas à l'abbaye de Buzay où tous les religieux sauf un prêtent serment, et seront désignés comme curés constitutionnels de paroisses voisines (Corsept, Vue). A Nantes, sur les 78 ecclésiastiques attachés à l'Évêché, seul un vicaire général et trois chapelains prêtent serment. On compte 32 jureurs (dont 5 se rétractent ensuite) sur les 106 desservants des églises et chapelles nantaises⁶⁷, dont trois curés⁶⁸. Les ecclésiastiques membres de l'université jurent unanimement, sans doute influencés par l'un de leurs membres, Joseph Fouché, futur conventionnel, puis ministre de la police sous l'Empire⁶⁹. Pour l'ensemble du clergé diocésain, M. Launay donne un taux de 25 %⁷⁰ et T. Tackett un chiffre un peu plus faible de 22 %⁷¹. Les districts de Paimbœuf (45 %), et dans une moindre mesure celui de Guérande (38 %) se distinguent du reste du territoire⁷². Au contraire, une très forte résistance est manifeste dans les districts de Machecoul ou de Clisson⁷³.

L'élection du nouvel évêque de Nantes, par les électeurs des neuf districts réunis, aura lieu le 13 mars 1791⁷⁴. Mgr de Laurencie est remplacé par le constitutionnel Minée, curé parisien mais de famille nantaise. Ce sont les assemblées du district qui procèdent à celle des curés. A Clisson, parmi les vingt élus aux cures du district, seulement cinq acceptent ces fonctions⁷⁵. A Fégréac, en 1791, l'abbé Orain prononce en chaire un discours contre la Constitution au moment même où l'on procède à Blain à l'élection des prêtres constitutionnels du district. Le vicaire Courtois accomplit le même geste à Plessé⁷⁶. Les réfractaires sont provisoirement autorisés à exercer en dehors des lieux de culte officiels, dans lesquels s'installent laborieusement les prêtres constitutionnels, avec l'aide fréquente de la troupe. C'est le cas à Treillières, en juin 1791, où le curé constitutionnel doit être escorté d'un détachement de cent hommes pour pouvoir célébrer la messe⁷⁷. Beaucoup sont incapables de tenir leur poste face à l'hostilité des populations, comme au Loroux-Bottereau, dont le constitutionnel est obligé de fuir en décembre 1791⁷⁸, ou encore à Carquefou et à Saint-Aignan où les « intrus » sont chassés à coups de pierres⁷⁹. Un demi-siècle plus tard, ce rejet des

64 TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, 1986, p. 56.

65 244 jureurs sur 1 376 (GARAUD, LAUNAY, GUEHENNEUC, *L'Église de Nantes et la révolution*, 1992, p. 12) ; 196 sur 1082, dont 43 rétractions immédiates (BAIK, *Les prêtres assermentés du diocèse de Nantes pendant l'époque révolutionnaire*, mémoire, 1985, p. 41), soit un taux équivalent de 18 %.

66 94 jureurs sur 294 (BAIK, *Les prêtres assermentés du diocèse de Nantes pendant l'époque révolutionnaire*, 1985, mémoire, p. 43)

67 BAIK, *op. cit.*

68 Le curé de Saint-Similien, Lebreton de Gaubert, qui publie en 1791 une apologie du serment civique (BM Nantes 37915 et 37916), le recteur de Sainte-Croix Delaville, et tout le clergé de Saint-Nicolas à la suite du curé Lefevre, dont le discours en faveur de la Constitution a été imprimé par la municipalité de Nantes. (Texte donné par DUGAST-MATIFEUX, *Annales de Nantes*, 1853, p. 57-62)

69 MELLINET, *La commune et la milice de Nantes*, 1840-1843, VI, p. 231.

70 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 187

71 TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, 1986, p. 385.

72 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 188 et GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 98.

73 A peine 10 % (TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, 1986, p. 385)

74 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 275.

75 GREGOIRE, « La collégiale de Notre-Dame de Clisson », *RHO*, 1886, p. 374.

76 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 37-41.

77 KERSABIEC, « Notre-Dame des Dons », *RBV*, 1864, août, p. 127.

78 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 188.

79 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 99.

constitutionnels sera consigné dans les registres comme un haut fait de l'histoire paroissiale. Voici ce qu'écrivent par exemple le curé d'Oudon : « *Pendant la Révolution, l'église d'Oudon fut comme bien d'autres en France privée de pasteur ; mais elle ne fut pas précisément employée à des usages profanes. Un jour, un prêtre intrus, envoyé par les curés aussi intrus d'Ancenis, vint pour y exercer un sacrilège ministère, mais on croit se rappeler que, voyant l'éloignement où il voyait de lui les habitants, il prit le parti de déguerpir sans avoir dit la messe*⁸⁰ » ; ou le vicaire d'Orvault Jean Hemery : « *En 1792, M. Boussard et M. Julien David son vicaire prêtèrent le serment à la Constitution civile ; mais les paroissiens les abandonnèrent à l'instant, et voyant qu'ils ne pouvaient plus mettre leur confiance en eux, ils se chargèrent de sauver et de cacher dans leurs maisons tous les ornements et le linge de la chapelle*⁸¹. » Parmi les prêtres jureurs, il faut prendre en compte les nombreuses rétractations qui suivent la prise de position tardive de Pie VI en mars 1791. Ainsi à Nozay, le curé Leparoux, qui a prêté serment début février, se rétracte solennellement lors de sa dernière messe en août, avant de laisser sa place à un constitutionnel⁸². Le manque de prêtres assermentés empêchera rapidement de pourvoir à tous les postes : 124 paroisses seulement sur 216 sont encore desservies, au début de 1793⁸³.

La nationalisation des biens de l'Église constitue également pour les édifices religieux un événement capital. Pour les édifices désignés pour le culte, il s'agit d'une « *nationalisation décisive*⁸⁴ » qui les fait entrer définitivement (et jusqu'à aujourd'hui) dans le domaine public ; pour les autres, qui perdent leur caractère sacré et leur destination religieuse, il s'agit alors d'une « *conversion dramatique*⁸⁵ » et bien souvent fatale. Leur histoire se continue en dehors de l'exercice du culte, soit vendus à des particuliers, transformés et souvent démolis, soit confisqués au profit du domaine public et, dans le meilleur des cas, destinés à un usage civil, dans bien d'autres détruits ou abandonnés. La répartition entre édifices conservés à la religion et bâtiments destinés à la vente découle de la redéfinition du territoire ecclésiastique national. Une nouvelle carte des diocèses et des paroisses est établie, qui s'intègre dans la réforme plus générale de toutes les circonscriptions administratives décidée par la Constituante en janvier 1790⁸⁶. Le département de la Loire-Inférieure, divisé en 9 districts⁸⁷, reprend le territoire du comté nantais et du siège royal de Guérande. Le diocèse de Nantes est lui-même modifié pour épouser les limites du nouveau département. Une trentaine de paroisses sont rattachées aux diocèses de Vannes, Rennes, Angers et Luçon, contre cinq qui rejoignent celui de Nantes⁸⁸. Les territoires paroissiaux urbains de Nantes (huit paroisses supprimées) et de Clisson (cinq paroisses regroupées en une seule) sont réorganisés. Au total, les 269 paroisses de l'ancien diocèse sont réduites à 245. Pour chacune d'entre elles, un édifice unique est désigné pour l'exercice du culte. Les autres bâtiments religieux (églises supprimées, chapelles, couvents) sont destinés à la vente, par tranches successives, en gage des assignats, de même que tous les autres biens immobiliers de l'Église⁸⁹. Leur fermeture est décidée par le Directoire du

80 AHDN P Oudon, A 3.

81 Il s'agit ici de la chapelle Notre-Dame des Anges. (AHDN P Orvault, A 01, Registre de paroisse, p. 386)

82 ROBERT, « La guerre des chouans à Nozay », dans CHANTEPIE, MARTIN, *Révolution et contre-révolution en Loire-Atlantique*, 1993, p. 199.

83 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 277.

84 POULOT, *Patrimoine et musées*, 2001, p. 50.

85 BERCE, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 17.

86 Pour le détail du découpage pour le département, voir ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 261-262.

87 Ils seront maintenus jusqu'en 1800, puis remplacés par 5 arrondissements.

88 L'abbé Grégoire en donne le détail dans son *État du diocèse en 1790*, 1882, p. 15.

89 Décret du 16-21 octobre 1790 : vente des églises supprimées, MESSNER, *Le financement des églises*, 1984, p. 172.

département le 7 juin 1791⁹⁰.

L'exemple de la ville de Nantes démontre cette fracture décisive dans l'histoire des édifices religieux. La nouvelle délimitation paroissiale, qui est définitivement adoptée au début de 1791, divise la ville et ses faubourgs en huit paroisses et deux succursales⁹¹. A l'été 1790, les chanoines du chapitre collégial de Notre-Dame, supprimé, tentent par la voix du curé-chanoine Urien d'obtenir du district la perception des revenus des biens attachés à l'église pour l'année 1790 et la conservation de l'usage de l'église (à la fois collégiale et paroissiale) pour la célébration du culte : « *Les motifs de la seconde demande sont, que dans le plan de réforme adopté par l'Assemblée nationale, l'église de Notre-Dame ne paraît pas devoir être employée malgré la suppression de plusieurs autres églises paroissiales ; si d'un côté il est juste de mettre les suppliants en état de se remplir des avances qu'ils ont faites pour l'entretien du culte et pour l'augmentation d'un bien qui ne doit plus profiter qu'à la nation, de l'autre il est naturel de leur laisser pendant leur vie l'usage d'une église à laquelle ils sont attachés et qu'on ne destine probablement à aucun service public*⁹². » Cette double requête est rejetée le 19 juillet par l'administration du district. En octobre 1790, la paroisse Notre-Dame ainsi que les autres petites paroisses autour de la cathédrale (Saint-Denis, Saint-Laurent, Saint-Jean, Sainte-Radegonde, Saint-Léonard, Saint-Saturnin, Saint-Vincent) sont supprimées et réunies à Saint-Pierre, malgré les protestations des curés en charge de ces églises⁹³. Les administrateurs du département indiquent à ces recteurs : « *La nécessité de ramener l'église cathédrale à son état primitif d'église paroissiale, nous a mis dans le cas d'y réunir votre paroisse* », mais leur reconnaissent le droit de devenir vicaires de la cathédrale. Le refus des curés-recteurs s'appuie notamment sur l'absence de Mgr de Laurencie, qui n'a donc pu être consulté, et le droit canonique stipulant qu'un curé ne peut exercer ses fonctions hors de sa paroisse. Ces églises supprimées sont aliénées avant la fin de 1790 : l'église Saint-Denis est transformée en magasins et logements, Saint-Laurent en maison d'habitations, Saint-Léonard⁹⁴ abrite des fourneaux, Saint-Vincent est rachetée par le club révolutionnaire (qui prend dès lors le nom de Vincent-La Montagne) pour y tenir ses séances, l'église Sainte-Radegonde, en très mauvais état, est démolie immédiatement par ses acquéreurs, la collégiale Notre-Dame, enfin, sert d'écurie pour la cavalerie et ses chapelles abritent des ateliers, dont une forge dans la chapelle Saint-Thomas⁹⁵. De ces paroisses supprimées, aucune des six églises aliénées n'a retrouvé sa destination culturelle. Seule celle de Saint-Vincent n'a pas été

90 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 175.

91 AM Nantes, P carton 1, dossier 12, 24 février 1791, Extrait des registres du Directoire de Département. Cinq anciennes paroisses sont conservées : Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Similien, Saint-Clément et Saint-Donatien ; trois nouvelles sont formées : Saint-Pierre (qui réunit autour de la cathédrale le territoire de huit paroisses supprimées : Saint-Jean, Notre-Dame-la-Collégiale, Saint-Laurent, Saint-Denis, Saint-Vincent, Saint-Léonard, Sainte-Radegonde, Saint-Saturnin) ; Notre-Dame (résultat d'un démembrement d'une partie de Chantenay et de Saint-Nicolas, et dont le siège provisoire est établi au Sanitat) ; Saint-Jacques (siège dans l'église bénédictine de Pirmil, avec une succursale dans l'église de Toussaint) La seconde succursale est installée dans la chapelle des Capucins de l'Hermitage.

92 AM Nantes P carton 3, dossier 16, juillet 1790, Chanoines de l'église royale et collégiale aux administrateurs du district de Nantes, signée par René-Joseph Urien.

93 Texte de cette protestation dans les pièces justificatives publiées par S. de la Nicollière à l'appui de sa notice sur la collégiale Notre-Dame, *BSANLI*, 1865, V, p. 60-62.

94 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1901, I, p. 438 et ss. D'abord fonderie, l'église est ensuite transformée en filature de coton, puis dans les années 1870 en foyer pour les indigents.

95 PÉROT, *Évolutions et traces des territoires/édifices religieux à Nantes du milieu du XVIIIe siècle à nos jours*, thèse, 2005 et JARNOUX, *Les anciennes paroisses de Nantes*, 1981-82 ; deux édifices étaient déjà démolis avant la suppression des paroisses : le culte paroissial de Saint-Saturnin, écroulé en 1784, avait été transféré aux Carmes et celui de Saint-Jean (église démolie après 1766) s'exerçait dans une chapelle de la cathédrale.

entièrement détruite au cours du XIXe siècle⁹⁶. Parmi les huit églises désignées pour l'exercice du culte paroissial, se trouvent les trois principales églises médiévales conservées à Nantes (Saint-Pierre, Sainte-Croix et Saint-Jacques) et les autres n'ont disparu au cours du XIXe siècle que pour être reconstruites.

1.1.3 Persécutations et résistances

Le 1er octobre 1791, la Législative remplace la Constituante. Pour laisser le champ libre aux constitutionnels, à la fin de 1791, les prêtres réfractaires sont éloignés de leurs anciennes paroisses et assignés à résidence au chef-lieu. Leur appel quotidien devient obligatoire en février 1792, mais beaucoup demeurent cachés, comme l'abbé Orain à Fégréac : « *Après la nomination des intrus vint l'ordre aux prêtres non assermentés de cesser toutes leurs fonctions et de quitter leurs paroisses. Je me gardai bien d'en rien faire, et je restai constamment à mon poste, de sorte que les paroisses voisines étant privées de leurs prêtres légitimes, soit qu'ils fussent remplacés par des intrus, soit qu'ils fussent prisonniers à Nantes, une multitude innombrable de personnes venaient à Fégréac aux offices*⁹⁷. » A partir de mai-juin 1792, avec la défaite contre les Autrichiens et l'invasion d'une partie du territoire français, débutent réellement les persécutations. En juin, tous les réfractaires doivent être incarcérés. A Nantes, une centaine d'entre eux sont détenus dans les anciens édifices religieux : au séminaire, à Saint-Clément, aux Carmélites ou aux Petits-Capucins⁹⁸ puis, faute de place, au château ou sur des pontons. En vertu de la loi de déportation du 26 août, près de 300 prêtres du diocèse doivent s'exiler en Angleterre, en Espagne ou au Portugal. Voici comment le curé de la Chapelle-Basse-Mer rappelle cet épisode : « *L'impiété révolutionnaire avait atteint ses vues. Il fallut au clergé choisir entre l'apostasie et l'exil ou la mort. Ainsi, après le refus du serment exigé par les révolutionnaires, M. Le Mercier alors curé ainsi que ses vicaires furent obligés de quitter la paroisse*⁹⁹. *Leur sortie eut lieu vers pâques 1792, le 11 avril. Le 15 arriva dans la paroisse un nommé Caperon en qualité de curé intrus (...) au mois de mars 1793, au moment de la levée de boucliers, il fut obligé de se sauver et se retira à Nantes d'où il n'est pas revenu*¹⁰⁰. » La paroisse est administrée clandestinement par le curé du Pellerin, Robin, originaire de la Chapelle Basse-Mer, et qui revient s'y cacher. Poursuivi par le curé constitutionnel, il échappe à l'arrestation par miracle. Comme lui, les deux tiers des réfractaires parviennent à se cacher¹⁰¹ ou à s'enfuir. L'abbé Brillaud reste clandestinement à la Boissière pendant toute la Révolution avec son frère et en sera nommé desservant au Concordat¹⁰². Plusieurs de ces prêtres seront pris et exécutés en vertu d'un décret du

96 Malgré sa démolition partielle en 1899, des parties de la nef, du bas-côté nord et de l'abside sont conservées et abritent un restaurant, 1 rue S. Vincent.

97 Mémoires de l'abbé Orain, citées par CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 45.

98 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 276.

99 Ils seront déportés en Espagne.

100 AHDN P La Chapelle-Basse-Mer, A 1 *, Registre de paroisse : *Notes sur la paroisse*, par le curé Julien Morel, qui exerce de 1835 à 1843.

101 Voir encore CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 47 et ss., dans lesquelles l'abbé Orain raconte comment il échappe maintes fois à l'arrestation en se cachant et se déguisant. Une anecdote édifiante a souvent été rapportée, à partir des *Lettres vendéennes* du Vicomte Walsh : au cours d'une énième tentative d'arrestation de l'abbé Orain, un soldat tombé dans l'eau aurait été sauvé de la noyade par celui même qu'il poursuivait. Orain lui-même a fait un sort de cette légende, en expliquant que le soldat avait été relevé par un de ses camarades et qu'il ne courait par ailleurs aucun danger (CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 65-66), ce qui n'empêche pas d'ailleurs le chanoine Cahour de consacrer un long développement à cette question (*Ibid.*, p. 83-95), au terme duquel, s'appuyant sur une enquête menée par l'abbé Vrignaud auprès de plusieurs vieillards de la paroisse, il conclut à la véracité de l'épisode, et n'attribue qu'à l'humilité et la modestie d'Orain sa réfutation.

102 AHDN P La Boissière-du-Doré, A 1, Registre de paroisse.

23 avril 1793 condamnant à mort tout ecclésiastique non assermenté qui se trouve encore sur le territoire français : le vicaire Corbillé, dénoncé¹⁰³, est fusillé dans le cimetière de Bouvron¹⁰⁴ ; de même l'abbé Mahé, vicaire de Fay, exécuté à Guenrouët¹⁰⁵. M. Launay a souligné le « rayonnement spirituel des prêtres réfractaires dont la légende alimentera encore la prédication une soixantaine d'années plus tard¹⁰⁶. » D'une manière répétée, les récits des martyrs ou héros de cette résistance religieuse reprendront au XIXe siècle l'image des premiers chrétiens, échappant en se cachant à la persécution romaine : « A peine la religion de Jésus-Christ eut-elle été proscrite sur le sol de cette France qu'elle avait formée, écrit l'abbé J. M. Lagrange, que ses véritables zéloteurs s'empressèrent de cacher, dans de nouvelles catacombes, les objets de leur culte et de leurs respects. (...) La ville de Nantes elle-même a vu ces scènes admirables, renouvelées des jours de l'Église primitive¹⁰⁷ » ; « La conduite de M. Orain et de ses paroissiens rappelle, indique à son tour l'abbé Cahour, celle des chrétiens des anciens âges¹⁰⁸. »

Peu après la chute de la royauté (août 1792), la Convention nationale remplace le 21 septembre la Législative et l'on atteint le point culminant de la déchristianisation pendant l'an II (1793-94). Un mois après la condamnation et l'exécution du roi, la levée d'hommes décrétée par l'Assemblée en février 1793 provoque l'insurrection de plusieurs provinces. Celle de l'Ouest va tenir tête pendant dix mois : dans le sud du département, une partie du vignoble et l'est du pays de Retz rejoignent la Vendée militaire ; le nord de la Loire est le théâtre d'une guérilla qu'on appellera la chouannerie. Dès mars ont lieu plusieurs affrontements et les insurgés victorieux massacrent patriotes et prêtres constitutionnels à la Chapelle-Heulin, Sautron, Saint-Mars la Jaille...¹⁰⁹ Le plus célèbre épisode de ces terribles représailles a lieu à Machecoul et prendra par son ampleur une formidable résonance, toujours sensible et controversée¹¹⁰. En mai-juin, la région nantaise est devenue le théâtre d'une véritable guerre civile. Les troupes soulevées du général Charrette occupent tout le pays de Retz et l'armée vendéenne menace Nantes en juin 1793. La résistance acharnée des girondins nantais brise l'offensive des insurgés et provoque la mort de Cathelineau, l'un de leurs chefs, blessé pendant l'assaut. Il s'agit là d'une bataille meurtrière et décisive puisque Nantes, prise, aurait ouvert tout l'estuaire aux contre-révolutionnaires et leur aurait permis de recevoir l'appui des Anglais¹¹¹. En août, la Convention décide de réprimer l'insurrection. En septembre, l'armée de Mayence dirigée par Kléber parvient à Nantes puis fait route vers la Vendée. Elle est plusieurs fois défaite par la coalition vendéenne, avant de remporter une victoire importante à Cholet en octobre. C'est à cette date qu'arrive à Nantes le représentant en mission dans l'Ouest Carrier, qui va y rester jusqu'à février 1794. Quelques semaines plus tard, l'évêque Minée démissionne de ses fonctions, suivi par plusieurs prêtres constitutionnels : c'est la fin de l'église constitutionnelle et du culte officiel¹¹². Des fêtes à la déesse Raison sont organisées à l'église Sainte-

103 Les dénonciateurs de prêtres seront appelés les *Cent-sous*, montant de leur prime.

104 BACHELIER, *Bouvron : son histoire, son église, ses vieilles croix*, 1961, p. 15.

105 DOUCET, LEFLOUR, *Centenaire de l'église de Blain*, 1992, p. 21.

106 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 188.

107 LAGRANGE, « Le culte de la Sainte Vierge dans la ville et dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1857, 2, p. 374.

108 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 155.

109 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 112.

110 Voir la planche lithographiée publiée dans PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée*, 1845-1848, montrant le massacre du prêtre constitutionnel, sur le porche de son église, par les paysans insurgés et MARTIN, « Histoire et polémique : les massacres de Machecoul », dans CHANTEPIE, MARTIN, *Révolution et contre-révolution en Loire-Atlantique*, 1993, p. 157-191.

111 GUIN, PERONNET, *La Révolution dans la Loire-Inférieure*, 1989, p. 116.

112 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 277.

Croix et à la cathédrale. Dans les mois de terreur qui suivent, les premières victimes sont les prêtres qui n'ont pas encore été exilés. Les célèbres noyades débutent à la mi-novembre : 84 prêtres sont embarqués sur un chaland qui est coulé au milieu de la Loire. Au moins sept noyades suivront, dont deux composées exclusivement d'ecclésiastiques. De nombreuses fusillades sont organisées, notamment dans les carrières de Gigant, à Nantes. Les exécutions prennent également des formes plus communes, et publiques, avec la guillotine installée au Bouffay. Au début de 1794, les colonnes infernales du général de Turreau traversent tout le sud du département pour réduire l'insurrection vendéenne, toujours tenace, et accompagnent leur passage de nombreux massacres et destructions, sur toute la rive gauche de la Loire. Plusieurs bourgs sont presque entièrement incendiés, c'est le cas de Chéméré dans le Pays de Retz, ou de la Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien de Concelles ou du Loroux-Botttereau dans le vignoble¹¹³. Le même désastre a lieu à La Limouzinière, en février 1794, lors du passage de la colonne menée par le général Duquesnoy : « *Le bourg de la Limouzinière et presque tous les villages de la paroisse furent brûlés dans la révolution de 1789 et suivantes, c'est ce qu'en attestent encore aujourd'hui un grand nombre de masures qui n'ont point été encore réparées* », porte quarante ans après le registre de paroisse. « *L'église fut entièrement brûlée et démolie en partie. Il ne resta que deux maisons qui ne devinrent pas la proie des flammes révolutionnaires dans le bourg*¹¹⁴. » La ville de Clisson est également en grande partie détruite et devra être reconstruite au tout début du XIXe siècle.

Si l'on constate un relâchement de la terreur après Thermidor (juillet 1794), l'administration départementale peut proclamer en septembre l'absence officielle des prêtres dans tout le département. Les prêtres clandestins découverts sont toujours exécutés. La véritable accalmie a lieu en début d'année 1795, quand un traité est signé entre les républicains et Charrette au manoir de la Jaunaye à Saint-Sébastien sur Loire, qui accorde aux insurgés l'amnistie et autorise surtout l'exercice du culte, condition indispensable à la pacification¹¹⁵. En juin, le débarquement avorté de Quiberon rallume de nouveau la guerre civile, mais les armées de l'Ouest sont maintenant menées par le général Hoche qui pratique une politique de paix auprès des paysans soumis et accorde la liberté religieuse¹¹⁶. Le culte catholique est rétabli dans les lieux privés en février 1795, puis l'on rouvre aux fidèles plusieurs églises. La première cérémonie religieuse à Nantes est célébrée par un vicaire de Saint-Nicolas dans la chapelle du Sanitat, au début de mars 1795¹¹⁷. Puis, la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, qui servait alors d'arsenal, est louée par des habitants pour célébrer à nouveau le culte en mai 1795. Elle sera de nouveau fermée puis vendue à partir de l'été 1796¹¹⁸. Peu à peu, des messes sont célébrées publiquement et quelques prêtres cachés ou déportés réapparaissent. Un état des anciennes églises paroissiales est même dressé quelques jours avant le

113 R. Secher donne les chiffres de plusieurs centaines de maisons incendiées dans ces trois dernières communes. SECHER, *La Chapelle-Basse-Mer village vendéen : révolution et contre-révolution*, 1986, p. 162.

114 AP La Limouzinière, Registre de paroisse (1804-1942).

115 Le texte du traité porte ainsi : « *Les représentants du peuple, considérant que les départements de l'Ouest sont dévastés depuis deux ans par une guerre désastreuse, que les troubles qui les agitent prennent leur source dans la clôture des temples et l'interruption du paisible exercice de tout culte quelconque ; (...) Considérant que la Convention nationale n'a jamais entendu interdire aucun culte, qu'elle en a au contraire autorisé le paisible exercice par l'article VII de la déclaration des droits de l'homme et par l'acte constitutionnel, arrêtent : Art. 1er. Tout individu et toutes sections de citoyens quelconques peuvent exercer librement et paisiblement leur culte. Art. 2. Les individus et ministres de tout culte quelconque ne pourront être troublés, inquiétés ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.* » (CRETINEAU-JOLY, *Histoire de la Vendée militaire*, 4e éd., 1851, II, p. 269)

116 MARTIN, *La Loire-Atlantique dans la tourmente révolutionnaire*, 1989.

117 DUGAST-MATIFEUX, « Notice sur Jean-Baptiste Lefeuve », *Annales de Nantes*, 1853, p. 74-75.

118 JARNOUX, *La belle histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et de Sainte-Croix de Nantes*, 1949, p. 40-41.

décret du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) relatif à l'exercice et la police extérieure des cultes et qui rétablit la liberté des cultes à l'intérieur des édifices. Les tableaux remplis à cette occasion par le Bureau des Domaines ont été conservés en partie pour l'arrondissement de Paimbœuf¹¹⁹ et permettent une évaluation de l'état des édifices après les grandes vagues de terreur et de répression de 1793 et 1794. Pour chaque commune sont indiqués le nom des églises et leur ancienne destination, leur nature et « *leur consistance plus ou moins étendue* », leur bon ou mauvais état, la mention que l'église est rendue au culte ou son autre emploi actuel et enfin des « *observations sur l'emploi le plus utile que la nation pourrait faire de ces bâtiments.* » Des 22 communes recensées, beaucoup ont vu leurs églises incendiées (Cheix, Rouans, Arthon, Chéméré, Frossay, Chauvé, et Le Pellerin¹²⁰). Dans les sept communes dépendant du bureau du Pellerin, aucune église n'est affectée au culte. Celle de Vue pourrait servir de magasin ou d'assemblée de la commune, mais son mauvais état exigerait des réparations coûteuses. L'église de Saint-Jean de Boiseau serait propre au même usage mais la chapelle de Béthléem, sur la même commune, « *ne peut servir à aucun établissement public, attendu sa situation et son éloignement de toute habitation.* » Mais plusieurs églises des bureaux de Paimbœuf et de Pornic ont été rendues à l'exercice du culte : Saint-Père, Saint-Viaud, Saint-Brévin, Corsept, Pornic, Sainte-Marie¹²¹, la Plaine, Saint-Michel, le Clion, les Moûtiers. Il est d'ailleurs précisé que « *les catholiques habitants de ces communes employant leurs églises au libre exercice de leur culte, et paraissant désirer qu'on leur en laisse la disposition pour le même usage, conformément aux lois, le receveur ne voit pas quel usage plus utile la nation pourrait faire de ces bâtiments.* »

Le retour des persécutions après Fructidor (septembre 1797) entraîne de nouvelles arrestations et déportations. L'exercice public du culte catholique est de nouveau interdit, mais les tentatives d'instaurer un culte décadaire se heurtent à de fortes résistances. Les prêtres reprennent leur existence clandestine. La répression s'est pourtant grandement relâchée par rapport à la Terreur de l'an II. Vers 1797-98, l'abbé Orain parvient à bâtir une chapelle, dédiée aux Saints Anges-Gardiens. Couverte de paille, elle réussit à passer inaperçue. Dès Pâques 1799, il parvient également à dire la messe dans son église de Fégréac¹²². Un violent tremblement de terre a lieu en janvier 1799, sur la côte atlantique, au large de Bouin et de Noirmoutier, provoquant de graves dégâts dans tout l'ouest de la région et même jusqu'à Nantes. Cette catastrophe naturelle fait forte impression sur les esprits et suscite un sursaut religieux, les prêtres appelant à combattre l'impiété sous peine de voir de nouveau s'abattre la vengeance divine¹²³. Le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) marque le début du Consulat et la volonté d'en finir avec la politique antireligieuse. Le décret du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) proclame la liberté du culte et remet à la disposition des paroissiens les édifices dont ils jouissaient au premier jour de l'an II¹²⁴. Les habitants de la paroisse de Saint-Similien réclament donc au préfet son exécution, et leur église n'ayant pas été vendue, mais seulement affermée par le receveur des domaines, ils obtiennent sa mise à disposition pour l'exercice du culte¹²⁵. Il est mis fin à la vente des biens nationaux, une trêve est

119 ADLA 62 V 1, 5 vendémiaire an IV (27 Septembre 1795), *État général des ci-devant églises situées dans les communes de l'arrondissement.*

120 On note avec regret que cette dernière « *eut été propre à servir de magasin* ».

121 « *C'est un édifice solide, et dont la structure annonce l'antiquité.* »

122 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 175-179 et 79-80.

123 MARTIN, *La Loire-Atlantique dans la tourmente révolutionnaire*, 1989 et article du même, *Ouest-France*, 2 mars 2010.

124 MESSNER, *Le financement des églises*, 1984, p. 172.

125 ADLA 4 V 2, 1er thermidor an VIII, Pétition des habitants de Saint-Similien et 27 thermidor, Réponse du préfet. On trouve une lettre du même au texte presque identique datée du 26 germinal, citée dans MELLINET, *La commune et*

signée avec les chouans et la pacification de la Vendée militaire est obtenue avec l'aide du clergé¹²⁶. Enfin, les prêtres insermentés et émigrés sont autorisés à reprendre l'exercice du culte dans les églises réouvertes. Le nouveau préfet du département Le Tourneur souligne, au début de l'année 1800, l'importance de cette liberté religieuse retrouvée dans la pacification de la région : « *Je reçois journellement un grand nombre de pétitions, surtout des habitants des campagnes, qui ont pour objet la rentrée en France de leurs ministres déportés. Vous n'ignorez pas toute l'importance qu'ils y attachent, et je ne doute pas que l'acte de bienveillance du gouvernement, qu'ils sollicitent avec tant d'instance, ne contribue puissamment à rétablir la confiance et à consolider la paix. Beaucoup de communes demandent le retour de leurs anciens curés déportés en Espagne. Le temps peut seul affaiblir l'attachement des habitants de ces contrées aux ministres insoumis d'un culte dont ils sont invinciblement entêtés. Ce ne serait pas sans grand danger que l'on tenterait de soumettre les prêtres à faire la promesse exigée ; ils se cacheraient d'abord tous ; et c'est du fond des forêts ou de granges obscures que, entourés du respect commandé par la misère et l'apparence de la persécution, échauffant des esprits crédules par tout ce qu'ont d'imposant les célébrations mystérieuses, clandestines, nocturnes, périlleuses, ils parviendraient à exciter un soulèvement avec beaucoup plus de facilité qu'ils ne peuvent le faire en exerçant publiquement*¹²⁷. » Le rétablissement du culte et la paix civile valent une profonde reconnaissance à Bonaparte et resteront profondément gravés dans la mémoire catholique. Soixante ans plus tard, le chanoine Cahour pourra écrire : « *Le Concordat venait de mettre enfin un terme à la persécution. L'Église de France pouvait respirer en paix et apprécier les pertes qu'elle avait faites (...) Celles-ci étaient plus nombreuses qu'on ne pourrait le croire ; c'étaient ses milliers de martyrs qui étaient montés au ciel pour grossir les phalanges de ses célestes protecteurs ; c'étaient ses confesseurs qui revenaient de l'exil ou sortaient de leurs retraites, blanchis par l'âge et sanctifiés par la souffrance ; c'étaient ses populations fidèles, momentanément comprimées par la terreur, et qui s'empressaient de revenir à la foi de leurs pères, source unique de la liberté et du bonheur véritables. Les temples fermés se rouvraient : sous leurs voûtes, si longtemps muettes ou profanées, retentissaient les chants de l'expiation et de l'espérance ; ces pieuses enceintes étaient trop étroites pour la foule qui s'y pressait aux cérémonies saintes ; l'émotion était dans les cœurs, les larmes dans les yeux ; tous témoignaient à haute voix le bonheur qu'ils éprouvaient. Les témoins de ces premiers retours de la France au culte catholique sont encore nombreux, et il n'est personne qui n'ait pu entendre leurs récits et en être vivement touché*¹²⁸. »

1.2 L'état du diocèse de Nantes à la signature du Concordat

1.2.1 Le clergé

Au sortir de la période révolutionnaire, le clergé diocésain est à la fois décimé et divisé. Malgré le retour d'exil des prêtres déportés et la libération des derniers prêtres incarcérés (ceux qui continuaient l'exercice du culte clandestinement et avaient été dénoncés), les pertes sont énormes. Le chanoine Jarnoux donne le chiffre de 200 prêtres noyés, fusillés, guillotisés ou morts en prison

la milice de Nantes, 1840-1843, XI, p. 30-31.

126 Il faut souligner le rôle joué par l'abbé Bernier, plus tard très proche du premier évêque concordataire de Nantes, Mgr Duvoisin.

127 Lettres du Préfet Letourneur en mars et avril 1800, cité par GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBV*, 1884, p. 25. Sur ces pétitions, voir aussi LALLIE, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893, I, p. 568.

128 *Vie de M. Orain*, 1861, p. 218-219.

ou en exil¹²⁹. Il ajoute que, sur les 150 réfractaires demeurés dans le diocèse, la moitié se juge inapte à reprendre l'exercice du culte. Beaucoup de ceux qui ont été déportés ou se sont exilés ne reviendront pas dans le diocèse. Des 930 séculiers recensés en 1790¹³⁰, plus de la moitié manque dix ans plus tard. Et parmi les 400 prêtres disponibles pour l'exercice du culte en 1803, beaucoup, rappelle M. Faugeras¹³¹, sont malades et vieillissent, ce que confirme la mort de 56 d'entre eux dans les seules années 1804-1806. Le chiffre donné par P. Grégoire est légèrement plus haut mais lui aussi ajoute ces réserves : « *et encore beaucoup des survivants étaient trahis par leurs forces ; la maladie et la mort devaient décimer leurs rangs*¹³². » Le même constat se retrouve chez tous les ecclésiastiques qui reviennent sur ces premières années concordataires, comme l'abbé Cahour : « *La plupart des prêtres qui avaient survécu à la persécution étaient âgés ou infirmes, et le vaste diocèse de Nantes, ravagé plus que bien d'autres par la tempête révolutionnaire, réclamait, pour réparer tant de ruines, un grand nombre de pasteurs aussi actifs que dévoués*¹³³. » Les premiers pasteurs nommés à Machecoul, par exemple, meurent tous après quelques années d'exercice, au point que quatre curés se succèdent en une douzaine d'années¹³⁴. A Nozay, René Leparoux, demeuré caché jusqu'en 1800, est nommé à la tête de sa paroisse mais meurt dès septembre 1802¹³⁵. A La Limouzinière, l'ancien vicaire Thobie, exilé en Espagne avec son curé Houssais, a été nommé desservant après son retour dans la paroisse. Mais, indique quelques années plus tard le registre de paroisse : « *Sa santé avait tellement souffert dans l'émigration, qu'il fut presque toujours languissant pendant qu'il fut curé, aussi ne nous a-t-il laissé que des registres incomplets, sa mauvaise santé l'empêchant de remplir ses fonctions de pasteur*¹³⁶. » Au Pin, l'abbé Jean Rué, prêtre assermenté et dont les paroissiens ont obtenu en 1796 la libération de la prison du Bouffay, a été nommé à la tête de sa paroisse en 1803. Mais, extrêmement fatigué et aveugle, il devra démissionner en 1811¹³⁷.

Le schisme reste encore sensible entre les derniers prêtres constitutionnels et les réfractaires qui sortent de la clandestinité ou reviennent de déportation. Quelques assermentés, qui avaient quitté leurs fonctions en 1794, les avaient reprises à partir de l'an III et exerçaient encore à Nantes ou dans l'arrondissement de Paimbœuf, où ils demeuraient majoritaires¹³⁸. Depuis 1799 pourtant, les clandestins ont repris l'exercice public du culte, hors de véritable contrôle, civil ou diocésain¹³⁹. Certaines paroisses réorganisent tant bien que mal une vie religieuse, autour des prêtres demeurés cachés sur leur territoire ou rentrés d'exil. Ainsi, Oudon, privée de prêtre, a bénéficié pendant la révolution de l'exercice clandestin de l'abbé Allaire, caché à Champtoceaux, de l'autre côté de la Loire. Dès avril 1800, l'abbé Tixier-Desjardins revient dans cette paroisse et « *s'occupe de réparer les maux que l'impiété révolutionnaire avait causés à la religion*¹⁴⁰. » Ses premiers soins sont de

129 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 59 et détails p. 70.

130 *Ibid.*, p. 70.

131 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 2 et 4.

132 Environ 500 prêtres (« Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBV*, 1884 2, p. 216).

133 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 221 ; voir aussi par exemple les nécrologies étonnamment longues que porte le livre de paroisse de Derval pour les années 1803-1805, AHDN P Derval, A 01.

134 GRANDMAISON, *Machecoul et ses deux clochers*, 1981, p.18.

135 BOUTEILLER, *Chronique de la Révolution à Nozay*, 2007, p. 166-167.

136 AP La Limouzinière, *Registre de paroisse (1804-1942)*.

137 BOITEAU, *Le Pin : lande bretonne et douceur angevine*, 2005, p. 286-287.

138 LALLIE, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893, I, p. 573 et 581.

139 25 prêtres insoumis exercent en 1800 le culte à Nantes. (LALLIE, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893, I, p. 569, et liste nominative 570-571, d'après un rapport de l'administration municipale)

140 AHDN, P Oudon, A 3.

délivrer des certificats pour les baptêmes et mariages célébrés dans la clandestinité et de dresser un registre remontant à 1792, à partir des pièces produites ou des serments des habitants. Il signe d'abord comme « *vice-gérant de l'église* » (c'est-à-dire celui qui tient la place en l'absence du curé), avant d'en être officiellement nommé desservant en 1802. Pareillement, à Mesquer, l'abbé Sauvager a repris ses fonctions avant même 1800¹⁴¹. A Pontchâteau, le curé Jean Audrain, rentré d'exil en Espagne, reprend la tête de sa paroisse sans autorisation officielle et non sans démêlés avec les autorités civiles¹⁴². R. Secher a cité les propos d'un témoin oculaire du retour triomphal en 1801, après dix années d'exil, du curé Peccot dans sa paroisse du Loroux, accueilli par toute la population en fête¹⁴³. A Blain, c'est un ancien vicaire, l'abbé Fioleau, qui reprend le culte paroissial en 1802, avant la nomination d'un nouveau curé l'année suivante¹⁴⁴.

1.2.2 Les édifices religieux

Le spectacle désolé des édifices religieux au sortir de la décennie révolutionnaire, décrit par Chateaubriand, lors de son retour en France¹⁴⁵, va hanter durablement la mémoire de l'Église. Trente-cinq ans plus tard, l'abbé Affre, futur archevêque de Paris, écrit : « *Le dépérissement ou la destruction des monuments fut encore une perte énorme pour la France. Ceux qui étaient le plus faits pour flatter l'orgueil national furent, les uns démolis, les autres vendus, les autres enfin livrés à l'intempérie des saisons. Parmi ceux qui échappèrent au vandalisme de ces insensés, il n'en fut aucun qui ne subit des mutilations plus ou moins grandes*¹⁴⁶. » Dans cette France religieuse dévastée, Nantes est incontestablement l'un des diocèses qui a le plus souffert. Plus tard, sous la Restauration, le préfet de Loire-Inférieure rappellera régulièrement l'état dans lequel se trouvait le département au rétablissement du culte : « *Victime comme le reste de la France de tous les désastres de la révolution, ce département avait eu encore à supporter ceux d'une guerre civile qui a tout détruit, tout incendié, depuis l'église paroissiale jusqu'à la moindre chaumière*¹⁴⁷. *Un semblable état des choses provient des circonstances malheureuses dans lesquelles s'est trouvé ce département. Ainsi que le reste de la France, il a éprouvé toutes les pertes qui ont été la suite de la révolution, mais il a eu de plus à subir les funestes résultats d'une guerre d'extermination qui l'a privé de la moitié de sa population rurale et a réduit en cendres tous les édifices qui couvraient son sol, de sorte que très peu d'églises et de presbytères ont échappé à l'incendie*¹⁴⁸. » Ces rapports sont d'abord destinés à appuyer des demandes de secours et font certes preuve d'une exagération manifeste, mais ils ne s'inspirent pas moins d'une situation réellement dramatique.

La cathédrale Saint-Pierre a échappé de peu à la destruction. Le 14 messidor an IV (2 juillet 1796), l'ingénieur des ponts et chaussées Groleau parvient à convaincre les administrateurs du département de repousser une offre présentée par le citoyen Fleury et ses associés : en faire l'acquisition pour la démolir et laisser ainsi la place au percement d'une rue nouvelle menant au

141 MERCIER, HOREAU, *Dans la boucle du Mes : Mesquer, Quimiac, Saint-Molf*, 1973, p. 204.

142 MARTIN, *Pontchâteau au XIXe siècle*, 1990, p. 138.

143 SECHER, *La Chapelle-Basse-Mer village vendéen*, 1986, p. 190.

144 DOUCET, LEFLOUR, *Centenaire de l'église de Blain*, 1992, p. 23.

145 « *On voyait des murs d'enclos ébréchés, des églises abandonnées, dont les morts avaient été chassés, des clochers sans cloches, des cimetières sans croix, des saints sans tête et lapidés dans leurs niches. Sur les murailles étaient barbouillées ces inscriptions républicaines déjà vieilles : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT. Quelquefois, on avait essayé d'effacer le mot MORT, mais les lettres noires ou rouges reparaissaient sous une couche de chaux.* » (*Mémoires d'outre-tombe*, 1849, II, p. 180)

146 AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 77-78.

147 AN F¹⁹ 658, 30 juin 1823, Préfet au ministre des Cultes.

148 AN F¹⁹ 658, 31 mars 1824, Préfet au ministre des Cultes.

château. Il parvient à sauver la cathédrale comme « *un monument qui ne peut qu'embellir la ville* », mais met également en avant l'intérêt que présente l'édifice comme point d'observation, et son usage possible comme atelier ou comme caserne¹⁴⁹. C'est d'ailleurs cette utilisation militaire qui est retenue depuis le début de 1796 : sa nef est occupée (contre loyer au département) par l'Artillerie pour y loger voitures et caissons militaires, la chapelle Saint-Clair est utilisée par le Génie et la sacristie sert d'entrepôt aux Domaines. Le danger présenté par les feux de cantine est signalé en novembre 1799 par la municipalité, qui craint qu'un incendie ne se propage dans la paille sur laquelle couche la troupe¹⁵⁰. L'édifice présente néanmoins un état de délabrement aussi bien extérieur qu'intérieur : la couverture a subi de nombreuses dégradations, par manque complet d'entretien, mais aussi en raison de l'enlèvement de ses plombs¹⁵¹. La destruction des signes de la féodalité, en juillet 1794¹⁵², puis des signes religieux à la fin de cette même année¹⁵³, sont l'occasion de dégradations importantes et de la mutilation d'une partie du décor sculpté intérieur et extérieur. Les cloches ont été descendues et les pentures des portes arrachées. Les vitraux sont presque complètement détruits¹⁵⁴. Les autels ont été démontés ou détruits¹⁵⁵, la chaire a été vendue¹⁵⁶. Enfin, couronnant en quelque sorte cette décennie terrible, l'explosion de la poudrière du château a provoqué en mai 1800 de nouvelles dégradations, particulièrement sur le côté sud.

La plupart des bâtiments conventuels ont été vendus à partir de 1790¹⁵⁷. Certains d'entre eux ont été aussitôt détruits, pour laisser place à de nouveaux aménagements urbains (Carmes et Grands-Capucins à Nantes), purement et simplement rasés (abbayes de la Chaume et de Sainte-Marie), abandonnés à la ruine (abbaye de Buzay) ou détruits par incendie (chapelle des Récollets à Nantes). La plupart sont cependant utilisés comme logements, ateliers (le couvent des Minimes à Nantes), magasins, tribunaux (celui des Cordeliers à Ancenis), ce qui permettra leur conservation partielle, et dans quelques rares cas (Melleray¹⁵⁸, Minimes) un retour à leur destination culturelle au cours du XIXe siècle¹⁵⁹. Le destin des ensembles nantais suit un schéma presque invariable, qui a

149 Le musée Dobrée conserve un pastel représentant Groleau, avec fac-similé de la lettre au département qui sauve la cathédrale. (Inv. 862-3-1 ; notice et reproduction dans COSTA, *La Révolution à Nantes et la Vendée militaire*, 1967, n° 242 et pl. 41.). Sur les circonstances de ce sauvetage, voir le petit article d'Auguste Laurant, *Bulletin de la société des bibliophiles bretons*, 1879, II, p. 62-65, qui donne le texte de la lettre de Groleau.

150 AM Nantes, 2 M 6, 17 brumaire an VIII, Lettre au général de brigade Grigny.

151 Sur les plombs et l'utilité patriotique de leur enlèvement, voir le rapport de l'abbé Grégoire en 1794, cité dans ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, 1997, p. 50.

152 L'ordre municipal menace alors l'ensemble des sculptures des portails, mais quelques citoyens rappellent que seuls les signes royalistes sont à enlever, sauvant la décoration religieuse des voussures. (GABORIT, *Histoire de la cathédrale*, p. 49)

153 Cette opération donnera plus tard lieu à un contentieux sur le règlement de la dépense. (AM Nantes, 2 M 6)

154 Legendre rapporte en 1888 que « *les vitraux arrachés ont été amoncelés sur la place Saint-Pierre, et là, des ouvriers furent occuper à les réduire en poussière en les pilonnant dans des barriques vides.* » Il ajoute « *Il était difficile de pousser plus loin la haine de la destruction.* » (« Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 167)

155 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884, p. 320.

156 Elle est achetée par le curé constitutionnel de Saint-Nicolas. (GRÉGOIRE, « Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution », *RBV*, 1910, p. 31.

157 Voir ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 272 : État des abbayes, prieurés et maisons religieuses du diocèse, d'après ADLA, I 384.

158 L'abbaye de Melleray est d'abord conservée comme refuge pour les religieux. Cloches, ornements, argenterie sont cependant enlevés, ainsi que la bibliothèque et les archives de l'abbaye. Les bâtiments sont ensuite vendus en 1795, à un négociant (et futur maire) de Nantes, Claude-Sylvain Paris. (BOUVET, « Rayonnement et heures sombres de l'abbaye Notre-Dame de Melleray », *Pays de Châteaubriant*, 2002, p. 50.)

159 Voir l'inventaire dressé dans GRÉGOIRE, « Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution », *RBV*, 1910, p. 184-190.

été détaillé par E. Pérot¹⁶⁰. Évacués au cours de l'automne 1792, ils servent parfois de prisons au plus fort des années de répression révolutionnaire (Carmes¹⁶¹, Carmélites¹⁶², Saintes-Claires) avant d'être vendus comme biens nationaux¹⁶³. Quand les bâtiments ne sont pas démolis aussitôt (Chartreux), ils sont le plus souvent morcelés pour servir à divers usages civils (logement, ateliers, magasins) avant d'être démolis au cours du XIXe siècle à l'occasion du percement d'une nouvelle rue (Pénitentes, Saintes-Claires).

Les églises qui sont restituées au culte paroissial sont dans un état également déplorable. Si les exemples d'édifices entièrement rasés sont rares¹⁶⁴, beaucoup de paroisses ont vu leur église en partie incendiée, essentiellement dans les paroisses du sud de la Loire (Pays de Retz et vignoble), correspondant aux arrondissements de Nantes et de Paimbœuf. Ces destructions sont le plus souvent le fait des armées républicaines dans leur marche vers le sud pour réduire l'insurrection vendéenne : Kléber et l'armée de Mayence, à partir de septembre 1793, surtout dans le pays de Retz (incendie du Pellerin, Saint-Léger les Vignes, Cheix, Rouans, Vue,...), les colonnes infernales de Turreau à partir de janvier 1794¹⁶⁵ (massacres et incendies à Vieilleville, Montbert, Clisson, Mouzillon, Vallet, le Loroux, Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien de Concelles, Le Landreau, Remouillé, La Regrippière). D'autres destructions ont été provoquées par des patriotes locaux : en 1803, le conseil municipal du Pin indique qu'« *il y a en cette commune un objet bien intéressant, c'est la réédification de l'église, que des malveillants ont incendiée ; si ceux qui ont causé cette perte étaient des personnes solvables, on les actionnerait en dommages résultants de leurs malversations, mais non ils n'ont su que faire le mal et sont sans moyens de le réparer*¹⁶⁶. » A Fresnay en Retz, ce sont des patriotes de Bourgneuf qui mettent le feu à l'église à la fin de l'été ou au début de l'automne 1793¹⁶⁷. Le nord du département, moins frappé, n'en est pas pour autant épargné. On peut ainsi donner l'exemple de la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à la Chevallerais : « *Quoique la messe ne fût plus célébrée dans la chapelle, les paysans d'alentour ne laissaient pas que de s'y donner rendez-vous. Le dimanche, ils récitait le chapelet et même on y chantait des cantiques, ce que voyant, l'autorité du District menaçait de la faire brûler. Alors les gens du pays, pour mieux montrer leur soumission ou plutôt pour libérer le cher et pieux monument de toute suspicion d'illégalité, en murèrent eux-mêmes les différentes entrées. Malgré cela, une nouvelle bande vint, plus impie que la première, et la chapelle fut brûlée. C'était en 1794*¹⁶⁸. » Dans cette région, certains édifices sont mis

160 PÉROT, *Évolutions et traces des territoires/édifices religieux à Nantes du milieu du XVIIIe siècle à nos jours*, thèse, 2005.

161 Le couvent des Carmes, évacué en 1792, sert de prison avant d'être vendu comme bien national, morcelé et loti. En 1798, le percement de la rue des Bons-Français précipite sa démolition.

162 Les Carmélites servent également de prison pour les prêtres réfractaires. L'église non aliénée est désignée au Concordat pour l'exercice du culte protestant. Elle conserve cette affectation jusqu'en 1855 (construction du temple), puis est transformée en atelier de serrurerie. Elle abrite aujourd'hui un cinéma.

163 Les plans dressés à l'occasion de ces mises en vente par les architectes Douillard et Séheult permettent de connaître aujourd'hui les dispositions des couvents de Nantes (AM Nantes, Minimes : II 158/58 ; Cordeliers : II 158/57 ; Jacobins : II 158/61 ; Chartreux : II 158/65)

164 C'est le cas de l'église de Sainte-Pazanne.

165 Ces opérations revendiquent une répression brutale : « *Une ceinture de feu enveloppait le pays révolté ; l'incendie, la terreur et la mort précédaient nos colonnes.* » (TURREAU, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, 1824, p. 119)

166 ADLA 4 V 1, 18 ventôse an XI, Le Pin, délibération municipale.

167 LAILLE, *Autour du clocher. La persécution révolutionnaire dans la paroisse de Fresnay-en-Retz au diocèse de Nantes*, 1929, p. 69. Les quatre piliers en marbre du retable subsistent cependant, détériorés et noircis. Quelques ornements cachés auparavant chez des particuliers ont ainsi échappé à l'incendie.

168 AHDN P La Chevallerais, A 5 et également dans FOULON, *Paroisse de la Chevallerais, histoire abrégée de nos travaux*, 1875, p. 111-112.

à feu par les chouans, au cours d'incursions dans les bourgs et en représailles contre les prêtres assermentés : c'est le cas à la Chapelle-Glain¹⁶⁹, au Pin¹⁷⁰, à Erbray¹⁷¹ ou à Guémené-Penfao. C'est également le cas de l'abbaye de Buzay, au sud de la Loire, incendiée en 1795 par les vendéens. M. Faugeras a donné un total de 46 églises brûlées à la Révolution¹⁷². Les dépouillements effectués dans diverses liasses d'archives¹⁷³ permettent effectivement de dénombrer comme incendiées, de manière certaine, les églises paroissiales suivantes : Belligné, Le Pin (arrondissement d'Ancenis) ; La Chapelle-Glain¹⁷⁴, Erbray, La Meilleray, Puceul, Soudan (arrondissement de Châteaubriant) ; Aigrefeuille, La Bénate, Bouguenais, La Chapelle-Basse-Mer, La Chapelle-Heulin, Châteauthébaud, Clisson (Notre-Dame et en partie la Trinité), Gétigné, Gorges, La Chevrolrière, La Limouzinière, Legé, Le Bignon, Le Loroux-Bottereau¹⁷⁵, Monnières, Mouzillon, Paulx, Saint-Etienne de Corcoué, Saint-Fiacre, Saint-Jean de Corcoué, Saint-Julien de Concelles, Saint-Léger, Saint-Sébastien, Vallet, Vieillevigne (arrondissement de Nantes) ; Arthon, Bourgneuf (église tréviale), Chauvé, Cheix, Chéméré, Fresnay, Frossay, Le Pellerin, Rouans, Saint-Hilaire de Chaléons, Vue (arrondissement de Paimbœuf) ; Guémené-Penfao, Saint-Joachim (arrondissement de Savenay). Ce total représente près d'un cinquième des édifices paroissiaux du diocèse¹⁷⁶.

Les édifices non démolis ou brûlés sont dans un état général déplorable, privés de tout entretien pendant dix ans. Quelques-uns toutefois ont moins souffert, telle l'ancienne collégiale de Guérande, qui a servi de magasin et d'écurie, si l'on excepte ses vitraux détruits à coups de pierre¹⁷⁷. Parmi les rares édifices complètement épargnés, le cas de la chapelle Notre-Dame des Anges à Orvault, ni pillée ni profanée, hormis deux croix abattues dans son enclos, est attribué après coup à une protection spéciale et divine¹⁷⁸. A Nozay, l'église paroissiale a également passé sans dommage majeur la période révolutionnaire, mais elle a été entièrement vidée de son mobilier et n'a bénéficié d'aucun entretien pendant dix ans¹⁷⁹. Cet état de dénuement intérieur est généralement celui de l'ensemble des édifices, entièrement dépouillés, comme Saint-Pierre d'Ancenis : « *L'église, très belle avant la révolution, est toute nue, indique en 1802 le sous-préfet, ses statues ont été brisées, les ornements et vases sacrés ont été enlevés*¹⁸⁰. » Parlant de l'église de Jans, son collègue de

169 L'église est incendiée « *par les royalistes en 1794, ainsi que plusieurs églises des environs, pour qu'elles ne fussent plus souillées par les schismatiques.* » (ORIEUX, VINCENT, *Histoire et géographie de la Loire-Inférieure*, 1895, II, p. 391)

170 Incendiée en août 1794. R. Boiteau indique qu'un des incendiaires sera ensuite membre de la fabrique dès 1803, puis trésorier, notamment dans les années 1820, au moment de la reconstruction, et enfin marguillier d'honneur, ce qui démontre l'extraordinaire complexité de certaines situations révolutionnaires, poussant des hommes parmi les plus catholiques à mettre le feu à leur propre église. (BOITEAU, *Le Pin : lande bretonne et douceur angevine*, 2005, p. 254-255 et 298)

171 Cette église est partiellement incendiée et son clocher détruit en 1794 par les chouans cachés dans la forêt de Juigné. (GAZIL, *Erbray autrefois*, 1994)

172 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 69.

173 ADLA 4 V 1, 4 V 2, 5 V 1, 62 V 1, 63 V 1.

174 « *Avant la révolution de 93, il y avait un clocher qu'on disait être le plus beau du pays.* » Il s'agissait d'une masse de 55 pieds de hauteur, et de trois dômes surmontés d'une flèche d'une même hauteur de 55 pieds. (AHDN P La Chapelle-Glain, A 1 *, Registre de paroisse)

175 Particulièrement victime de la répression, puisque six édifices religieux y sont incendiés, dont seul S. Jean-Baptiste sera relevé.

176 Pour comparaison, 73 églises sont incendiées dans le département de la Vendée. (SOUCHAL, *Le vandalisme de la révolution*, 1993, p. 283)

177 GUÉRIFF, *La collégiale Saint-Aubin de Guérande et sa nef romane*, 1985, p. 21. En juin 1794, une cérémonie à l'Être Suprême est l'occasion d'un nettoyage sommaire.

178 WISMES, *Notre-Dame-des-Anges en la paroisse d'Orvault près de Nantes*, 1904, p. 117-118.

179 BOUTEILLER, *D'une église à l'autre*, 2002, p. 1.

180 ADLA 62 V 1, 27 germinal an X (17 avril 1802).

Châteaubriant écrit pareillement que « *cet édifice a été dépouillé comme tous les autres*¹⁸¹. » « *Un grand nombre d'églises donnaient le triste spectacle d'un abandon total, a résumé le chanoine Jarnoux. Ici ou là, c'étaient des autels renversés, des statues brisées, des sacristies pillées*¹⁸². »

L'inventaire des destructions révolutionnaires occupe une place privilégiée dans les livres de paroisses qui seront rédigés à partir des années 1830. Celui de Derval, commencé en 1838 par le curé Achille Fratel, est particulièrement représentatif : « *Au haut du clocher, il y avait une superbe croix de fer ; on la descendit pour mettre à la place un bonnet de la liberté, que les chouans à leur tour firent descendre quelques années après, par celui qui l'avait monté. Il y avait un fort beau crucifix au-dessus de la voûte du chancel, il fut détaché, jeté par terre et brisé par quelques ardents patriotes du bourg qui sont devenus malheureux et dont quelques-uns ont péri misérablement, tel celui qui avait pris les différentes boiseries et linges de l'église pour s'en faire un lit : il fut égorgé dedans par les chouans la première nuit qu'il y couchait. (...) Les vases sacrés, la croix, une statue de la Sainte-Vierge toute en argent, et autres argenteries qui étaient de très grand prix, tout fut emporté à Châteaubriant. Toutes les boiseries des autels et du chœur furent brûlées par les patriotes et les bleus. Les confessionnaux furent mis à servir de guérites pour mettre les sentinelles de garde. » Le reste des boiseries est également brûlé par les troupes logées de temps en temps dans l'église. « *Il n'est resté que la chaire, qui a reçu quelques coups de sabre et de hache.* » Le maître-autel est dégradé, et les statues en bois de S. Pierre et de S. Paul brûlées : « *Les patriotes en firent un grand feu de joie dans le cimetière devant l'église et ils allèrent les armes à la main chercher des dames et demoiselles qu'ils savaient n'être pas patriotes, c'est-à-dire impies comme eux, afin de les faire danser autour de ce feu.* » La croix du cimetière est jetée à bas, comme le calvaire et toutes les croix de la paroisse. Dans l'église servant de magasin et dont on extrait un temps du salpêtre, les vitres et les plombs des fenêtres sont brisés à coups de pierres. Même les ormeaux qui protégeaient l'église du vent sont abattus¹⁸³. Le vandalisme présente un caractère volontairement iconoclaste. Ainsi, à Saint-Sulpice des Landes : « *M. l'administrateur de la commune ayant représenté que l'ordonnance du département du 22 juin dernier rendue en conséquence du décret de l'Assemblée nationale du 15 mars touchant l'abolition des droits honorifiques des ci-devant seigneurs dans les églises, il est utile de charger quelqu'un des officiers municipaux de faire effacer la sainture qui raigne encore à l'intérieur et à l'extérieur de notre église paroissiale, même d'en faire reblanchir les murs par en dedans, et les faire poufir ou harissonner dehors pour leur conservation*¹⁸⁴. » Quatre barricades de chaux sont achetées, du sable et des hommes chargés du travail. Dès mai, les armoiries du seigneur de la Rochequairie avaient déjà été recouvertes. Les fresques de Saint-Sulpice seront redécouvertes par l'architecte Legendre en 1886. A Missillac, en avril 1794, une troupe menée par le général Beysser pénètre dans l'église à cheval. Le regard attiré par le vitrail, Beysser tire un coup de pistolet sur le Christ. Le reste des verrières est cependant épargné¹⁸⁵. A Guérande, les statues des églises sont rassemblées et décapitées place du pilori, près de Notre-Dame la Blanche. Les croix et calvaires sont entassés devant la collégiale pour former la « *Montagne de la Liberté*¹⁸⁶. » Le calvaire de Pontchâteau est renversé, les statues brûlées,*

181 ADLA 62 V 1, 4 ventôse an X (23 février 1802).

182 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 59-60.

183 AHDN P Derval, A 01 Livre de paroisse.

184 Délibération municipale du 25 juillet 1790, en partie citée dans CHEVALIER, « À Saint-Sulpice des Landes », *Histoire et patrimoine du Pays de Châteaubriant*, 1993, p. 43 et DAVY, « Les peintures murales de l'église du Vieux-Bourg de Saint-Sulpice des Landes », *Pays de Châteaubriant*, 2003, p. 64.

185 L'ESTOURBEILLON, KERSAUSON, « Les anciens vitraux du Comté nantais », *RBV*, septembre 1884, p. 188-189.

186 GUÉRIFF, *La collégiale Saint-Aubin de Guérande et sa nef romane*, 1985, p. 21-22.

la chapelle de la Madeleine incendiée. Le vandalisme ne s'arrête d'ailleurs pas aux emblèmes du culte catholique, puisque des soldats cantonnés dans l'église de Blain y détruisent un tableau représentant l'Être Suprême¹⁸⁷.

Quelques objets échappent cependant à la destruction. A Treillières, la statue de Notre-Dame des Dons est cachée dans un if creux à la porte de la chapelle¹⁸⁸. Sur l'île Feydeau à Nantes, une habitante sauve de la destruction la statue de Notre-Dame de Bon-Secours et la cache pendant de longues années¹⁸⁹. C'est également le cas de la statue de Notre-Dame de Toutes-Aides. « *Pendant la Révolution, les habitants du voisinage fermèrent la chapelle par mesure de prudence et ne l'ouvraient qu'en cachette à des personnes sûres*¹⁹⁰. » En 1793, une compagnie de gardes nationaux décide de saccager la chapelle et de détruire la statue. Monté sur une échelle pour frapper la statue, un garde voit le barreau se briser et chute lourdement. Ses compagnons renoncent au sacrilège. Mise en vente en 1797, la chapelle sera rachetée le 6 thermidor an V (24 juillet 1797) par cinq particuliers au moyen d'une souscription générale dans la paroisse, et la première messe publique célébrée à Nantes y aura lieu à Noël 1799. Une cloche est également sauvée à Saint-Hilaire, dérobée et cachée par des habitants¹⁹¹.

Beaucoup d'objets mobiliers ont également été transférés dans les années 1791-1792 des églises supprimées vers celles où s'exerce le culte constitutionnel. Puis, les mêmes confiscations ont lieu à la fin de 1792 dans les églises dépourvues de prêtres assermentés, qui sont alors dépouillées. L'exemple le plus connu est celui de l'abbaye de Buzay, dont le maître-autel est racheté par la municipalité de Paimbœuf, l'horloge attribuée à l'église du Clion, les stalles récupérées pour l'église de Couëron, une de ses cloches pour celle de Carquefou, et dont la chaire¹⁹² se trouve à Bouguenais. A Nantes, le curé constitutionnel de Saint-Nicolas s'empare de la chaire de la cathédrale¹⁹³. A Treillières, le carrelage de la chapelle Notre-Dame des Dons est enlevé et utilisé dans l'église paroissiale¹⁹⁴. Quelques années plus tard, en 1795, des habitants de Nantes rachètent l'autel et le tabernacle de l'église supprimée de Saint-Vincent pour la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours¹⁹⁵. L'autel en marbre de l'église de l'Oratoire à Nantes est également récupéré par le curé constitutionnel de Basse-Goulaine, qui n'aura pas le temps de le faire placer dans son église. Cet autel ne sera mis en place qu'au rétablissement du culte, par le desservant Fournier, après son retour d'exil en Espagne¹⁹⁶.

1.3 Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes

Le traité signé le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), et ratifié par Pie VII un mois plus tard, par la bulle *Ecclesia Christi*, est d'abord un compromis de pacification qui reprend une partie des principes de la Révolution. L'exercice public de la religion catholique est rétabli, au même titre que les autres cultes reconnus par l'État français. La restitution à l'Église des biens confisqués ou vendus est rejetée au profit de la seule remise à la disposition des évêques des églises non aliénées. En

187 DOUCET, LEFLOUR, *Centenaire de l'église de Blain*, 1992, p. 22.

188 KERSABIEC, « Notre-Dame des Dons », *RBV*, 1864, août, p. 133 et LA TREILLE, *La chapelle de Notre-Dame des Dons*, 1970, p. 13.

189 JARNOUX, *La belle histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et de Sainte-Croix de Nantes*, 1949, p. 38-39.

190 « Fête de l'Annonciation de la Très-Sainte Vierge, Notre-Dame de Toutes-Aides », *SR*, 14 mars 1874, p. 151.

191 MARIONNEAU, « Les vacances d'un archéologue », *BSANLI*, 1868, p. 165.

192 DORTEL, « L'ancienne église de Bouguenais », *BSANLI*, 1901, p. 78-82.

193 GREGOIRE, « Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution », *RBV*, 1910, p. 30-31.

194 KERSABIEC, « Notre-Dame des Dons », *RBV*, 1864, août, p. 130.

195 JARNOUX, *La belle histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et de Sainte-Croix de Nantes*, 1949, p. 40.

196 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Registre de paroisse, p. 104.

contrepartie, et dans le même esprit de compensation qu'en novembre 1789, l'État salarie les ministres des cultes reconnus. Il est frappant de voir que, dans sa majorité, l'Église de France accepte avec soulagement une situation finalement peu différente de celle proposée en juillet 1790 par la Constitution civile. Dix années de persécutions ont passé et la perspective d'un exercice apaisé du culte a convaincu de valider la partie la plus acceptable des réformes révolutionnaires. « *Pour l'essentiel, écrit François Lebrun, le Concordat reprend les dispositions de la Constitution civile du clergé. Seuls diffèrent le contexte – après la déchristianisation révolutionnaire, le retour à 90 était toujours bon à prendre – et les négociateurs : Rome tenue à l'écart de la Constitution civile signait cette fois le Concordat*¹⁹⁷. » En effet, certaines concessions décisives ont été accordées à Pie VII : l'investiture des évêques, qui légitime l'autorité papale, le choix d'une organisation hiérarchique plutôt que le système démocratique proposé en 1790 et l'absence enfin de revendication idéologique. Trente-cinq ans plus tard, le futur archevêque de Paris Denys Affre, pourtant principal contestataire du renoncement à la propriété des édifices religieux, justifie ainsi la position de l'Église : « *À peine échappés à la tempête, on pouvait craindre qu'une sévère justice n'en soulevât de nouvelles. Par ces considérations, le pape et le clergé n'hésitèrent pas à dire : la paix de la France vaut mieux que deux milliards de biens*¹⁹⁸. » En dépit de ce renoncement, le compromis concordataire constitue pour l'Église une forme de victoire : « *Dans la lutte entre la Révolution et l'Église, le Concordat marque en quelque sorte la constatation que l'Église a vaincu, qu'elle est sortie vivante des épreuves*¹⁹⁹. » La négociation, qui permet la sortie de la crise révolutionnaire, crée les conditions d'un régime qui va durer un siècle, mais dont l'équilibre reste fragile et dont le cadre est à construire. Une définition du Concordat proposée par C. Langlois résume clairement son point de départ et son devenir : « *C'est un instrument de pacification religieuse, fondé sur une âpre négociation avec Rome et qui, par ajouts successifs, est devenu un mode de gestion et de contrôle imposé par l'État des manifestations visibles de l'activité religieuse*²⁰⁰. » L'accord de principe obtenu, les dispositions réglementaires restent en effet largement à inventer et ne le seront qu'au fur et à mesure de l'apparition des difficultés. Mais la place de chacun des deux acteurs de ce « *jeu concordataire*²⁰¹ » est clairement définie : le domaine d'intervention de l'État est limité aux manifestations visibles de la religion, sans s'immiscer dans le champ des croyances ; celui de l'Église relève du seul domaine spirituel, sous la condition absolue que l'exercice du culte ne trouble aucunement l'ordre public²⁰².

197 LEBRUN, *Histoire des catholiques en France*, 1980, p. 276.

198 AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 85 ; l'abbé Tresvaux écrit lui en 1845 : « *Le Concordat était sans doute bien insuffisant pour consoler l'Église de France de tant de maux qu'elle avait soufferts et des pertes qu'elle avait essuyées; mais, au temps où il fut publié, on le regarda néanmoins comme l'effet d'une protection toute particulière de Dieu sur le royaume. Il ne fallait que se reporter par la pensée aux années qui venaient de s'écouler, à la haine profonde que le pouvoir manifestait en toute occasion contre la religion catholique, pour admirer le changement merveilleux qui s'opérait en ce moment.* » (TRESVAUX, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle*, 1845, II, p. 448)

199 EPP, LEFEBVRE, METZ, *Le droit et les institutions de l'Église catholique latine de la fin du XVIIIe siècle à 1978*. I, 1981, p. 35.

200 LANGLOIS, « Incertaine actualité du système concordataire en France », *Vingtième siècle*, 2000, p. 108.

201 Pour reprendre le titre de B. Basdevant-Gaudemet.

202 « *Les rapports des cultes reconnus avec la puissance publique (...) sont fondés sur le principe que les cultes, dans l'intérêt de la société, doivent se renfermer dans leur domaine.* » (LENIAUD, *L'administration des cultes*, 1988, p. 39-40)

1.3.1 Réconciliations

La loi d'organisation du culte est proclamée à Nantes le 25 avril 1802. « *A partir de ce jour, se félicite plus tard l'abbé Grégoire, glorieux dans les fastes de notre histoire nationale, la France redevenait chrétienne, la Religion et l'État se donnaient la main*²⁰³. » Cette restauration officielle du culte dans le diocèse de Nantes prend en effet d'emblée une forme solennelle symbolisant l'union retrouvée entre pouvoir temporel et puissance spirituelle, qui s'incarne dans la réouverture des lieux de culte. La première volonté manifestée par tous les acteurs est, sinon de tirer un trait sur la décennie qui vient de s'écouler, du moins d'unir leurs efforts pour affirmer le passage vers une nouvelle ère²⁰⁴. Il s'agit d'effacer spectaculairement les déchirures passées, entre l'État et l'Église, mais aussi entre églises constitutionnelle et réfractaire et d'effacer également (et dans le même geste) les traces les plus évidentes du vandalisme et de la persécution, en remettant le plus rapidement possible en état les églises rendues au culte. La force d'incarnation du bâtiment religieux, constante dans toutes les époques mais prodigieusement affirmée par le caractère symbolique du vandalisme révolutionnaire, est ici encore extraordinairement ressentie et proclamée : la restauration de l'église est celle de l'Église.

Deux cérémonies de réconciliation se succèdent à la cathédrale en août 1802. La première est propre au domaine spirituel de l'Église et consiste à rendre à l'édifice, profané par des usages impies, son caractère sacré. Ce rite, préalable requis avant d'être autorisé à célébrer de nouveau l'office divin dans un édifice, doit en principe être accompli par l'évêque pour les cathédrales. Mais Mgr Duvoisin ne fera son entrée à Nantes qu'à la fin de septembre, et ce sont deux ecclésiastiques qui n'exercent encore qu'officieusement les fonctions de vicaire général et de sacriste de la cathédrale qui se chargent de réconcilier la cathédrale « *profanée et souillée par tant de scandales*²⁰⁵. » Cette cérémonie est le premier fait consigné dans les registres du chapitre, dont la rédaction a été interrompue depuis 1790 : « *Le 14 août 1802, l'église cathédrale est ouverte et réconciliée par M. Étienne-René Gély, prêtre, assisté de M. l'abbé Garnier. Cette cérémonie eut lieu à 7 heures du soir au bruit des canons et au son des cloches*²⁰⁶. » Le lendemain, jour de l'Assomption de la Vierge, dans ce qui est tout sauf une coïncidence²⁰⁷, une seconde cérémonie de réconciliation a lieu dans la cathédrale « *dépolluée*²⁰⁸ ». Réunis devant l'autorité civile représentée par le préfet, vingt-huit prêtres assermentés et vingt-neuf réfractaires se donnent l'accolade, dans un théâtral symbole de rapprochement après dix années de schisme. Depuis plusieurs mois, le vicaire Le Flô de Trémolo, ancien archidiacre de Mgr de Laurencie, menait pour parvenir à ce résultat des négociations avec les prêtres constitutionnels, notamment le curé de Saint-Nicolas, l'abbé J.-B.

203 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBI*, 1884, 2, p. 127.

204 Voici par exemple le texte d'une délibération municipale au Pin, dont l'église a été incendiée : « *Oublions donc ces malheurs passés, cherchons dans la sagesse des hommes de dieu le moyen de le faire, avec du courage et à l'aide des autorités supérieures et gens humains dévoués à la religion catholique, reconnue et autorisée du gouvernement.* » (ADLA 4 V 1, 18 ventôse an XI)

205 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBI*, 1884 2, p. 128

206 ADLA 125 J 2 M 14, Registre de paroisse tenu de 1802 à 1814 par l'abbé Gély (cité également dans GABORIT, *Histoire de la cathédrale de Nantes*, 1888, p. 53). L'abbé Gély exerça pendant près d'un demi-siècle les fonctions de sacriste et de maître de cérémonies à la cathédrale.

207 Le choix de cette date a été signifiée par Portalis dans une lettre aux préfets ; dans la même idée, le jour retenu pour la cérémonie d'installation de Mgr Duvoisin est le 10 octobre, fête de S. Clair, le premier évêque de Nantes. (TRESVAUX, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, II, 1845, p. 475)

208 En 1733, la cathédrale a déjà été réconciliée, après une effusion de sang provoquée par une bagarre opposant deux maçons travaillant alors sur le chantier de réaménagement du chœur ; le Saint-Sacrement est provisoirement transporté dans l'église Saint-Laurent jusqu'à la cérémonie. (TRAVERS, *Histoire de Nantes*, 1841, III, p. 486)

Lefevre²⁰⁹.

La tâche de pacification était ainsi déjà ébauchée avant l'arrivée du premier évêque concordataire. Dès son arrivée à Nantes, les premiers mots de Mgr Duvoisin expriment la soumission à la puissance temporelle : « *Le premier besoin de ce diocèse était le rétablissement de la paix (...) [Bonaparte] a senti que, pour rétablir la religion sans laquelle rien n'est assuré, ni dans la morale ni dans la société, il fallait rattacher l'Église de France à la chaire de Pierre, centre nécessaire de l'unité. (...) C'est à lui que vous devez le calme dont vous jouissez après une si cruelle tempête : c'est lui qui a relevé les autels, qui a rappelé les ministres, qui vous a rendu l'exercice de la religion de vos pères : bienfait immense, dont toute la France jouit dès-à-présent, et dont l'effet se fera mieux sentir encore à la génération qui nous remplacera*²¹⁰. » Il faut ici rappeler que cette soumission au pouvoir ne s'écarte en rien des principes affirmés par Jean-Baptiste Duvoisin, dès 1795 dans sa *Défense de l'ordre social*²¹¹ et dans laquelle il conclut, après avoir examiné les différentes formes de gouvernement ainsi que l'équilibre nécessaire entre paix sociale et liberté individuelle : « *Quelle que soit la forme du gouvernement, il faut reconnaître un souverain, en qui résident la puissance législative et la force publique*²¹². » Mais le nouvel évêque insiste également sur l'esprit de conciliation qui doit désormais régner dans son diocèse et son « *espoir de devenir pour vous un lien de concorde et de charité. (...) Nous ne venons parmi vous que pour vous apporter la paix, pour rouvrir vos temples trop longtemps abandonnés, pour rétablir vos solennités trop longtemps interrompues, pour offrir tous ensemble au Seigneur des sacrifices de paix : Ad immolandum Domino veni*²¹³. »

La cérémonie de serment de fidélité au gouvernement, exigé par les articles 6 et 7 du Concordat, est l'occasion pour les autorités civiles et religieuses, d'affirmer solennellement une nouvelle fois cette alliance retrouvée entre les deux pouvoirs. Le 26 janvier 1803, dans un cérémonial encore une fois hautement symbolique, l'évêque se rend chez le préfet Letourneur²¹⁴, représentant du gouvernement, puis l'un et l'autre rejoignent en cortège la cathédrale, à la porte de laquelle ils sont accueillis par le clergé. De là, ils gagnent enfin les deux places d'honneur préparées pour eux dans le chœur. Le préfet Le Tourneur s'exprime le premier : « *Ministres d'un Dieu de paix, (..) vous recommanderez le respect et l'obéissance aux lois, seule garantie du bonheur et de la sûreté publique. (...) N'ayons plus qu'un seul but, la paix et la concorde*²¹⁵. » Puis, vient le tour de Mgr Duvoisin, qui s'efforce de rassurer un clergé douloureusement marqué par les serments de la période précédente : « *Avant de vous reconnaître pour ministres d'une religion protégée par l'État, le gouvernement vous demande un serment qui lui réponde de votre obéissance et de votre soumission.* » Il indique qu'il vient de jurer lui-même et que ce serment « *n'a rien qui puisse alarmer les consciences les plus délicates* » : le gouvernement est en droit de l'exiger, la religion l'autorise et il est dans « *l'intérêt réuni de l'Église et de l'État.* » De cette harmonie entre les autorités temporelles et spirituelles « *dépend la tranquillité du genre humain. Votre ministère*

209 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 67. Dans le reste du diocèse, plusieurs manifestations de réconciliations ont lieu entre réfractaires et assermentés, comme en Brière entre les abbés Moyon et Sambron. (OLIVAUD, « La vie des prêtres en Brière de 1750 à 1830 », *Enquêtes et documents*, 2000, p. 89)

210 ADLA 125 J 1E 2*, 10 octobre 1802, Mandement.

211 Publiée une première fois alors qu'il était en exil, et rééditée en 1829.

212 DUVOISIN, *Défense de l'ordre social*, 1829, p. 29.

213 Je suis venu pour sacrifier au Seigneur (Rois XVI, 5), phrase précédée par : Je vous apporte la paix. (ADLA 125 J 1E 2*, 10 octobre 1802, Mandement)

214 Letourneur fut l'un des cinq premiers membres du Directoire en 1795.

215 ADLA 125 J 1E 2*, 27 janvier 1803, Procès-verbal de la cérémonie de serment de fidélité, p. 2-3.

*deviendra, pour tous les citoyens, un point de réunion ; il attachera les uns à la religion, par le gouvernement ; les autres au gouvernement, par la religion*²¹⁶. » Mgr Duvoisin indique enfin tout l'intérêt de la nouvelle situation politique et annonce la voie que devra s'efforcer de suivre l'Église pour triompher du traumatisme révolutionnaire, c'est-à-dire un relèvement matériel qui sera surtout l'occasion d'une régénération spirituelle : « *Le retour serein à la religion nous rendra tous les biens que l'irrégion nous avait enlevés. Qui sait même si Dieu n'a pas permis que son Église fût dépouillée de cet éclat temporel qui lui avait suscité tant d'ennemis, pour lui ménager une gloire moins étrangère au but de son institution. (...) L'Église gallicane sortant de ses ruines, vous rappelle l'humble édifice bâti par les Juifs, après leur retour de la captivité, et les soupirs des vieillards qui avaient vu le Temple de Salomon, dans toute sa magnificence. Dieu daigna les consoler, en leur annonçant par un prophète, que la gloire du second Temple surpasserait celle du premier*²¹⁷. » Plus de deux cent prêtres s'avancent ensuite vers le maître-autel, pour signer l'un après l'autre le serment, dont le texte consacre leur soumission : « *Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et si, dans mon diocèse et ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement*²¹⁸. »

1.3.2 La restauration de l'autorité épiscopale

La nomination de Mgr Duvoisin, en juillet 1802, n'a pas manqué de provoquer la contestation de l'ancien évêque de Nantes exilé en Angleterre, Mgr de Laurencie, qui refuse à la fois de se démettre de son siège et de se soumettre au Concordat. Il s'obstinera dans une résistance qui n'est pas isolée²¹⁹, finissant néanmoins par consentir à céder ses droits à Mgr Duvoisin, tout en considérant toujours cette transmission comme provisoire et le nouvel évêque comme son « *délégué*²²⁰. » Mgr de Laurencie rentrera finalement en France après la chute de Napoléon et mourra en France en 1816 dans une réelle misère.

Jusqu'à l'arrivée du premier évêque concordataire à Nantes le 27 septembre 1802, l'autorité religieuse du diocèse a été exercée par deux anciens vicaires de Mgr de Laurencie, les abbés Chévigné de Boischollet et Le Flô de Trémélo. Exilés avec leur évêque, ils sont rentrés à Nantes dès 1795, à la faveur du rétablissement de la liberté de culte qui suit Thermidor²²¹. Après la promulgation du Concordat, Chevigné est nommé au siège de Séez, et Le Flô assume seul la direction du diocèse²²² avec l'aide de l'abbé Gély²²³. Mgr Duvoisin choisit assez naturellement pour vicaire général celui qui a si activement préparé la réorganisation du diocèse avant son arrivée. Il peut ainsi s'appuyer sur la légitimité et le respect dont Le Flô bénéficie chez les prêtres nantais, ainsi que sur sa connaissance du diocèse, mais le prélat inscrit du même coup son épiscopat dans une continuité à la fois administrative et symbolique avec l'Ancien Régime. Dans la même idée, il

216 *Ibid.*, p. 3-6

217 *Ibid.*, p. 8

218 Les serments de fidélité des prêtres du diocèse sont conservés en ADLA 9 V 1.

219 38 évêques d'Ancien Régime refusèrent l'ordre venu de Rome de démissionner de leurs anciennes fonctions.

220 GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 39-41 et JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 65.

221 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 70-71.

222 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBI*, 1884 2, p. 219

223 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 18.

fera vicaires généraux honoraires trois autres anciens archidiaques de Mgr de Laurencie. Comme second grand vicaire, Mgr Duvoisin retient l'abbé Garnier, ancien curé de Teillé. Si P. Grégoire indique que ce prêtre lui fut imposé²²⁴, il s'agissait là encore d'un choix judicieux, témoignant de sa volonté de réconciliation avec le clergé assermenté, puisque Garnier avait prêté serment en 1790 avant de se rétracter quelques années plus tard et d'exercer clandestinement son ministère. Les nominations au chapitre obéissent à la même volonté d'inscrire la nouvelle administration dans la continuité de l'histoire diocésaine. Mgr Duvoisin retient en effet comme doyen un ancien chanoine du chapitre d'Ancien Régime, Julien-César de Hercé, frère de l'évêque de Dol et oncle du futur évêque de Nantes. Les autres chanoines sont choisis « *avec un éclectisme manifeste*²²⁵ » : trois anciens du chapitre cathédral, un ex-chanoine de Guérande (Laurent de Monti, qui deviendra en 1811 le second doyen du chapitre cathédral), un prêtre rural et un ecclésiastique étranger au diocèse. Dans un message de conciliation au clergé assermenté et aux autorités civiles, l'évêque nomme également un ancien abdicataire, à la surprise d'une partie du clergé²²⁶.

1.3.3 La réorganisation du diocèse

Les limites du diocèse de Nantes, qui demeure rattaché à l'Archidiocèse de Tours²²⁷, ont été redéfinies au début de l'année 1790 pour épouser celles du département de la Loire-Inférieure. Au contraire de plusieurs autres diocèses, cette nouvelle délimitation n'a pas modifié en profondeur la circonscription ecclésiastique²²⁸. Une trentaine de paroisses ont été enlevées à Nantes pour se rattacher aux diocèses de Vannes, Rennes, Angers et Luçon ; le diocèse a reçu en revanche cinq paroisses nouvelles²²⁹. Avec le rétablissement du culte, la définition des circonscriptions paroissiales à l'intérieur du diocèse est revue et plusieurs paroisses tentent en vain d'en faire modifier la délimitation. Le curé de Saint-Nicolas, l'abbé Lefeuvre, propose même au préfet un projet de découpage rationalisé : des paroisses nantaises comptant à parts égales de 10 à 12 000 habitants, une cathédrale réservée à l'évêque et au chapitre, des paroisses rurales s'étendant chacune sur un rayon d'une douzaine de kilomètres. Son mémoire indique : « *Dans les villes, il serait à propos de conserver ou établir une paroisse au centre de chaque quartier assez peuplé pour entretenir un curé et deux vicaires, c'est-à-dire de 10 à 12 000 âmes, et par conséquent de 7 à 8 000 communicants.* » Lefeuvre propose d'ériger en cures toutes les paroisses rurales et que chacune « *n'eût pas plus d'un lieu et demie de diamètre*²³⁰. » Ce programme méthodique, qui revenait en réalité à revoir entièrement les circonscriptions paroissiales sans prendre en compte la dimension

224 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884 2, p. 210-211 et aussi TRESVAUX, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, 1845, II, p. 476.

225 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 20

226 « *Ce fut un étonnement pour tous de voir figurer parmi les chanoines titulaires un ancien religieux qui s'était couvert de honte par l'abdication de son sacerdoce, le P. Pierre Etienne, gardien des Cordeliers de Nantes.* » (GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884, 2, p. 211)

227 Il le restera d'ailleurs après l'érection de Rennes comme métropole en 1859. Ce démembrement tardif de la province de Tours, avait résulté en partie, selon J. F. Gicquel, d'un « *choix politique visant à diviser l'ouest pour mieux le contrôler.* » (*Le Concordat en Bretagne (1801-1879), Clergé et administration*, 2000, thèse, p. VII)

228 A la différence des diocèses voisins de Quimper, Saint-Brieuc et Rennes, calqués sur les départements au mépris de l'histoire et considérés longtemps par le clergé comme « *un héritage révolutionnaire qu'ils abhorrent.* » (GICQUEL, *Op. cit.*, p. VIII)

229 Legé, Saint-Etienne de Corcoué, Fercé, Noyal et Villepôt. Pour le détail de ce découpage, voir notamment GRÉGOIRE, *État du diocèse en 1790*, 1882, p. 15.

230 ADLA 53 V 1, Projet relatif à la circonscription et à l'organisation des paroisses, 1804. Lefeuvre avait déjà soumis au Directoire du Département un mémoire sur la circonscription des paroisses nantaises en 1791, GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884 2, p. 119.

historique de leur territoire et dans une logique uniquement arithmétique, a été ignoré aussi bien du pouvoir civil que des autorités ecclésiastiques. La répartition entre cures et succursales, capitale pour le prestige des paroisses et pour le traitement du clergé, fut l'objet d'autres discussions. En vertu de l'article 9 du Concordat²³¹, l'autorité épiscopale devait proposer une répartition pour le diocèse. Un certain nombre de règles avaient toutefois été précisées par les articles organiques 60 à 62, accentuant le contrôle de l'État²³². Les 209 paroisses du diocèse furent classées en 46 cures (dont sept de première classe, six pour Nantes et la dernière pour Guérande) et 163 succursales.

La nomination des prêtres appelés à prendre la tête de ces paroisses nécessita à la fois de l'autorité diocésaine beaucoup de tact et de diplomatie, mais aussi une réelle fermeté. Beaucoup de prêtres déportés étaient rentrés d'exil et regagnaient leurs anciennes paroisses. Une cinquantaine seulement d'entre eux retrouveront les fonctions qu'ils exerçaient avant la révolution²³³. La clandestinité des années de persécution avait créé des situations confuses. Le cas le plus spectaculaire est celui, souvent cité²³⁴, de Saint-Vincent des Landes, où un laïque s'est fait passer quelque temps pour un prêtre, avant d'être démasqué et arrêté, malgré les protestations des paroissiens. Comme on l'a vu, depuis 1799, dans beaucoup de paroisses, les prêtres cachés ont repris l'exercice du culte en dehors de tout contrôle hiérarchique. Dès juillet 1801, le préfet fait dresser une statistique des prêtres du département²³⁵. Mais le choix, s'il doit être ratifié par l'autorité civile, appartient à l'évêque. Duvoisin, aidé de ses vicaires généraux, nomme une cinquantaine d'assermentés, dont sept prennent fonctions dans des cures²³⁶. Leur désignation a en partie tenu compte des pétitions adressées à l'autorité diocésaine. Des habitants de la paroisse de Sainte-Croix, tout en exprimant leur profond respect du droit de l'évêque de nommer les ecclésiastiques, expriment ainsi leur requête en faveur de l'abbé Guibert, vicaire²³⁷ : « *C'est à lui que nous devons la continuation des secours spirituels si nécessaires dans le temps orageux que nous avons passé, et nous osons le dire, qu'on ne remplissait pas alors sans danger. (...) Dans ces jours de deuil et de sang qui firent de cette ville un vaste tombeau, M. Guibert ne quittait les prisons, où il prodiguait les soins et la consolation de la religion, que pour monter sur le terrible appareil de la mort, avec l'infortuné qui l'appelait près de lui*²³⁸. » Guibert sera nommé curé dans une autre paroisse nantaise, celle de Saint-Jacques. Pareillement, à Varades, les paroissiens soulignent la fidélité de l'abbé Jean Lambert, ancien vicaire d'Anetz, qui a desservi la paroisse jusqu'à l'été 1797 : « *A cette époque, ne*

231 « *Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement.* »

232 Article 60 : « *Il y aura au moins une paroisse dans chaque justice de paix. Il sera, en outre, établi autant de succursales que le besoin pourra l'exiger.* Article 61 : *Chaque évêque, de concert avec le préfet, réglera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au Gouvernement, et ne pourront être mis à exécution sans son autorisation.* » Article 62 : « *Aucune partie du territoire français ne pourra être érigée en cure ou en succursale, sans l'autorisation expresse du gouvernement.* » Sur la modification du Concordat par les organiques sur ce point, voir PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, III, p. 59 et ss.

233 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 73.

234 Affaire mentionnée pour la première fois dans GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884 2, p. 213-214.

235 SEVESTRE, « Le clergé breton en 1801 : l'enquête préfectorale de la Loire-Inférieure », *Annales de Bretagne*, 1913, p. 263-284, qui donne le texte de la lettre du préfet et l'état complet des ministres du culte du département avec les observations de la préfecture. Voir aussi GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884 2, p.131-132, qui cite également plusieurs exemples des rapports sur des ecclésiastiques dressés à cette occasion, p. 206 et ss.

236 L'abbé Lefeuvre conserve ainsi sa paroisse de Saint-Nicolas à Nantes.

237 Élu curé constitutionnel de Sainte-Croix par 93 voix sur 94 votants en 1791.

238 ADLA 9 V 1, [n.d., ca vendémiaire an XI].

croisant pas pouvoir continuer plus longtemps l'exercice de ses fonctions, il se retira, mais ne refusa jamais les secours spirituels à tous ceux qui réclamèrent son assistance. Il revint, aussitôt qu'il fut possible reprendre sa place à Varades²³⁹. » Ils obtiennent la nomination de Lambert comme curé, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort, en 1828. Les constitutionnels qui ne purent intégrer le nouveau clergé paroissial reçurent une pension de l'État²⁴⁰. Quelques abdicataires sont également retenus. Néanmoins, trois quarts des postes sont réservés au clergé réfractaire.

Ainsi, pourvu d'une direction solide et respectée, réorganisé selon les principes rationnels du nouvel ordre napoléonien et doté d'un clergé au moins suffisant à la reprise immédiate du culte sur tout le territoire, le diocèse de Nantes si durement ébranlé par l'épisode révolutionnaire est, dès 1803, en état de marche. Son nouveau prélat peut maintenant se consacrer à sa double mission : réparer les désastres tant matériels que spirituels de la décennie passée et faire appliquer dans son diocèse le nouveau régime concordataire.

2. L'Église et les édifices religieux : les dispositions essentielles du régime concordataire

2.1 Le statut de la religion catholique et des ministres du culte

2.1.1 La religion catholique dans le régime des cultes reconnus

La place prédominante qu'occupait l'Église dans l'Ancien Régime a été résumée à la fin du XIXe siècle par deux fonctionnaires de l'administration des Cultes : « *A la veille de la révolution française, l'Église catholique était forte et puissante. Elle avait ses lois, son administration, sa juridiction spéciale, son patrimoine propre, ses privilèges, ses impôts, et, grâce au caractère de religion d'État que revêtait son culte, grâce à la richesse et au pouvoir dont elle disposait, elle étendait partout son action envahissante*²⁴¹. » Malgré les tentatives des représentants du clergé visant à faire déclarer le catholicisme religion de l'État par l'assemblée constituante en 1789 et 1790²⁴², la religion catholique a perdu ce privilège en avril 1790. Le Concordat, en rétablissant la liberté religieuse, c'est-à-dire à la fois « *la liberté de conscience et la liberté d'exercice public du culte*²⁴³ », proclame également l'égalité entre les cultes, tout en reconnaissant, en préambule de la loi du 18 germinal an X, que « *la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.* » Sans qu'elle renonce jamais définitivement à recouvrer ses anciens privilèges²⁴⁴, l'Église catholique bénéficia du moins de cette position prédominante. Ce fait majoritaire est d'ailleurs écrasant dans le diocèse de Nantes. Dans un recensement de 1851, à peine

239 ADLA 9 V 1, 14 floréal an X.

240 En 1805, le chiffre de ces pensionnés était de 75. (FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 19)

241 Adrien Dubief et Victor Gottofrey, dans BEQUET, *Répertoire du droit administratif*, 1891, Tome VIII, art. Culte, p. 502.

242 TRESVAUX, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle*, 1845, I, p. 65.

243 BASDEVANT-GAUDEMET, « Les manifestations extérieures du culte en droit français au XIXe siècle (1801-1914) », dans HOLLANDER, *L'Église dans la rue*, 2001, p. 71.

244 Le catholicisme sera de nouveau déclaré religion d'état par la charte constitutionnelle de 1814, mais sans remettre en cause la liberté de chacun à professer sa religion. (LENIAUD, *L'administration des cultes*, 1988, p. 91.) Ce statut est même renforcé par les lois sur le respect du dimanche, en 1814 ou sur la répression des actes sacrilèges en 1825. (LALOUETTE, *L'État et les cultes*, 2005, p. 9) La Charte du 14 août 1830 reprend en revanche la formule du Concordat.

plus de 600 habitants sur 535 600 habitants ne se déclarent pas de confession catholique. Les autres cultes reconnus sont absolument marginaux²⁴⁵. Trente ans plus tard, ces proportions n'ont pas variées. V.-A. Malte-Brun²⁴⁶ donne ces chiffres, tirés de *l'Annuaire statistique de la France* de 1878 : 600 000 catholiques, 900 protestants²⁴⁷, 120 membres pour le consistoire israélite. Cette position ultra-dominante des catholiques est encore renforcée par un taux considérable de pratiquants au sein de cette communauté. Sous la Monarchie de Juillet, le taux de communiantes dépasse les 80 % dans tous les arrondissements, y compris dans celui, historiquement plus faible, de Paimbœuf. Pendant le Second Empire, sous Mgr Jaquemet, le diocèse présente des taux semblables, entre 83 à 90 %. A la charnière des XIXe et XXe siècle, pendant l'épiscopat Rouard, la population catholique compte encore moins de 10 % de non-messalisants²⁴⁸. Cette pratique religieuse élevée perdure donc pendant tout le XIXe siècle, à peine interrompue par la décennie 1789-1799, que, de ce point vue, M. Launay a pu appeler « *l'entracte révolutionnaire*²⁴⁹. »

L'Église de Nantes n'a d'ailleurs pas hésité à s'appuyer auprès des autorités civiles sur ce fait majoritaire de la religion catholique. En mars 1854, Mgr Jaquemet, qui tente depuis son arrivée sur le siège de Nantes de faire reprendre les travaux d'achèvement de la cathédrale interrompus depuis 1848, à la suite de l'affaire Garreau-Séheult, écrit au préfet Chevreau alors à Paris : « *Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien plaider la cause de notre cathédrale. On m'avait donné au ministère les meilleures espérances ou plutôt les meilleurs promesses. M. le ministre des Cultes lui-même m'avait fait dire qu'il tenait encore plus que moi à la reprise des travaux. Et, dans le vrai, l'achèvement si rapide du temple protestant pour 250 calvinistes, pendant que les travaux de notre pauvre cathédrale restent suspendus depuis six ans, attriste notre population catholique. Je calme les plaintes tant que je puis (...) mais si l'inauguration du temple protestant a lieu, sans que l'on ait remué une pierre pour la cathédrale, on peut s'attendre à un mécontentement profond, très profond. Il serait donc d'une bonne et honnête politique de donner quelque satisfaction à ce grand diocèse, en ajoutant au moins quelques pierres à sa cathédrale et en annonçant ouvertement que les travaux sont continués. (...) Le clergé et tous nos catholiques (...) béniraient le gouvernement, si vous nous rapportiez la moindre allocation, qui constaterait la reprise des travaux et servirait de contrepoids au triomphe des protestants, qui les humilie si fort*²⁵⁰. » Le temple de Nantes avait été installé au tout début du Concordat²⁵¹ dans l'ancienne chapelle des Carmélites de Nantes. Lors de la cérémonie d'ouverture, en pluviôse an XIII (janvier 1805), le discours du préfet est clair : « *Tous les cultes ont été rétablis, tous les cultes seront également protégés*²⁵². » Cet édifice devient dans les années 1840 insuffisant et une construction neuve est bâtie à partir de 1846²⁵³. L'abbé Fresneau, curé de Notre-

245 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 43.

246 MALTE-BRUN, *Le département de la Loire-Inférieure*, 1882.

247 Soit à peine plus que les 763 membres du clergé catholique à cette date.

248 BOULARD, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. I*, 1982, p. 381- 391.

249 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 186, qui donne par ailleurs ces chiffres : 86 % de communiantes pour la période 1839-1845 (I, p. 194-196) ; des taux de pascalisans supérieurs à 80 % pour les hommes (à l'exception de l'arrondissement de Paimboeuf) et à 90 % pour les femmes au tournant de 1900 (I, p. 159-160) ; un total de récalcitrants au Jubilé de 1851, autour de 5 % pour l'ensemble du diocèse (I, p. 165-167) ; et note une moindre unanimité dans les paroisses de la vallée de la Loire, déjà plus ouvertes aux idées de réforme de la fin du 18e siècle, et les bassins ouvriers de Nantes et plus tard de Saint-Nazaire. (I, p. 173).

250 ADLA 33 V 1 24 mars 1854, Mgr Jaquemet au préfet. Les travaux de la cathédrale reprendront dès l'année suivante, en mars 1855.

251 Non sans difficulté car les protestants ne sont pas à Nantes au nombre de 6 000 exigé par la loi pour former une église consistoriale. (MELLINET, *La commune et la milice de Nantes*, 1840-1843, XI, p. 217)

252 MELLINET, *La commune et la milice de Nantes*, 1840-1843, XI, p. 239.

253 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 45. Il sera construit en 1855, et détruit par les

Dame de Bon-Port, tire également prétexte de cette reconstruction pour réclamer de la municipalité de Nantes un secours plus important pour son église : « *Nous n'avons reçu jusqu'ici de l'administration municipale que quinze mille francs tandis qu'elle a donné au temple protestant cinquante quatre mille francs (...) et cependant toutes les sectes séparées ne présentent pas à Nantes une population de quatre cent personnes, pendant que la population catholique de la paroisse de Notre-Dame dépasse onze mille âmes. Si on s'en tenait strictement à la justice distributive, nous aurions droit à un secours de plus de douze cent mille francs*²⁵⁴. » Trente-cinq ans plus tard, et dans un autre contexte politique, la construction du temple est de nouveau mise en balance avec les travaux de la cathédrale. Le conseil municipal de Nantes vote en décembre 1890 une allocation de 15 000 francs pour l'achèvement de Saint-Pierre. La séance est cependant houleuse, la gauche du conseil combat l'idée d'une subvention municipale : « *Un radical a déclaré que puisque les catholiques de France avaient trouvé 24 millions pour la basilique de Montmartre, ceux de Nantes pouvaient bien donner 15 000 francs pour leur cathédrale.* » Le maire, E. Guibourd de Luzinai, rappelle que « *lorsqu'il s'était agi de donner 25 000 francs pour construire le temple protestant, dont devait profiter une partie infime de la population, ce crédit avait été voté sans contestation ; que, plus récemment 4000 francs pour la réparation de ce temple ont été accordés à l'unanimité*²⁵⁵. »

Il faut souligner que, malgré la revendication hégémonique de l'Église catholique nantaise, les relations personnelles des ecclésiastiques avec les protestants furent souvent excellentes. On pourra ainsi citer le cas de Ferdinand Favre²⁵⁶, responsable de l'arrestation de la Duchesse de Berry en 1832, mais qui pourtant saura se faire peu à peu apprécier du clergé nantais, comme en témoigne cette note du vicaire général Vrignaud²⁵⁷ : « *Protestant, mais homme excellent et ne le cédant en rien en dévouement pour les intérêts de la religion et du clergé. Il ne lui manque que d'être catholique.* » De même, le préfet Maurice Duval²⁵⁸ noue des relations d'abord tendues puis de plus en plus positives avec les autorités religieuses, au point qu'un respect réciproque le liera à Mgr de Guérines, puis à Mgr de Hercé, après qu'il ait notamment apporté son appui au projet d'achèvement de la cathédrale. Plus tard, préfet à Toulouse mais aussi conseiller d'État, il écrit à Mgr de Hercé : « *Que je serais heureux qu'il s'offrit une occasion qui me mit à même de vous être agréable et qui me permit de vous prouver toute la vivacité des sentiments que je vous ai conservés, aussi bien qu'aux intérêts religieux du troupeau qui a le bonheur de vous avoir pour pasteur. Usez de moi sans réserve, je vous en prie, pour les travaux de votre cathédrale, et l'érection de vos succursales. Ceux qui m'aidaient si bien à seconder vos vues paternelles, m'ont conservé amitié et bienveillance au ministère des Cultes*²⁵⁹. » Il sollicitera finalement une décoration du Saint-Siège²⁶⁰.

2.1.2 Le statut des ministres du culte catholique

Les ministres des cultes reconnus sont, dans le régime concordataire, placés sous la tutelle de l'État, qui les rétribue pour l'exercice de la religion, à la fois protégée et surveillée. La question de savoir s'ils doivent être considérés comme des fonctionnaires a été plusieurs fois débattue par les

bombardements de 1943.

254 AHDN EVPAR 109 Nantes 1, 27 juillet 1856, Curé Fresneau à Mgr Jaquemet.

255 AN F¹⁹ 7773, « Catholiques et protestants », *La Croix*, 25 décembre 1890.

256 Maire de Nantes de 1832 à 1848, puis à nouveau de 1852 à 1866.

257 Citée par LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 135.

258 Préfet de la Loire-Inférieure de 1832 à 1840.

259 ADLA 125 J 5 L 18, 10 mai 1843.

260 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 431.

juristes du XIXe siècle²⁶¹. Sur le plan juridique, ce statut donne droit à la protection accordée aux agents de l'État. Généralement, les auteurs et la jurisprudence s'accordent pour refuser aux ministres du culte cette condition de fonctionnaires, tout en leur reconnaissant une mission de service public. Mais, du point de vue de l'Église, la question revêt un autre enjeu, qui, selon H. de Riancey²⁶², « tient à la dignité et à la liberté même de l'Église. (...) Le prêtre est le représentant de la puissance spirituelle, et tient d'elle seule ses pouvoirs et sa mission. Cette puissance est, de sa nature, souveraine et libre ; elle est profondément et essentiellement distincte de la puissance temporelle²⁶³. » Ce refus de soumettre entièrement l'Église à la puissance publique se retrouve chez la plupart des auteurs ecclésiastiques, tel Mgr André, qui écrit : « Les ecclésiastiques, remplissant un ministère sacré, ne sont point des fonctionnaires publics, parce qu'ils ne sauraient être considérés comme des agents du gouvernement. Les fonctions du prêtre sont toutes spirituelles et il ne les exerce que sous la direction de son évêque²⁶⁴. » Le clergé concordataire refuse de se considérer comme entièrement soumis à l'autorité civile, et revendique systématiquement de se placer dans une hiérarchie ecclésiastique. C'est par exemple ce refus de faire chanter un Te Deum pour célébrer le coup d'État du 2 décembre 1851 qu'oppose au maire des Moutiers l'abbé Maillard. Le curé, tout en admettant le motif louable, explique : « Comme j'ai l'habitude, en ce qui concerne mes fonctions sacerdotales, de n'accepter d'ordres que de la part de mes supérieurs légitimes, et de me conformer toujours fidèlement à tous ceux qu'ils m'envoient, j'ai l'honneur de vous prévenir que si une lettre de Mgr l'évêque ne vient me le prescrire, le Te Deum ne sera pas chanté dans mon église dimanche prochain²⁶⁵. » Pour l'Église catholique en effet, loin de signifier une subordination complète à l'autorité civile, « l'allocation de l'État ne constitue pas un salaire mais une indemnité destinée à compenser la sécularisation des biens du clergé²⁶⁶. » C'est cette même idée que défendent à Nantes l'abbé P. Grégoire, au moment des premières mesures anticléricales : « Les indemnités allouées par l'État étaient une bien petite compensation : la justice réclamait de lui qu'il fit une plus large part à ce clergé appauvri et dépouillé de ses biens par la Révolution et qui, si généreusement, avait fait le sacrifice de son patrimoine séculaire²⁶⁷, ou l'évêque Rouard lors de la crise des Inventaires : « Si le gouvernement français assumait dans le Concordat la charge d'assurer aux membres du clergé un traitement qui leur permet de pourvoir, d'une façon convenable, à leur entretien et à celui du culte religieux, il ne fit point cela à titre de concession gratuite : il s'y obligea à titre de dédommagement, partiel au moins, vis-à-vis de l'Église, dont l'État s'était approprié les biens pendant la première révolution. D'autre part aussi, quand, dans ce même Concordat et par amour de la paix, le pontife romain s'engagea, en son nom et au nom de ses successeurs, à ne pas inquiéter les détenteurs des biens qui avaient été ainsi ravés à l'Église, il est certain qu'il ne fit cette promesse qu'à une condition : c'est que le gouvernement français s'engagerait à perpétuité à doter le clergé d'une façon convenable et à pourvoir aux frais du culte divin²⁶⁸. »

261 Voir LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 32-36.

262 Henry Camusat de Riancey (1816-1870), un des chefs de file du parti légitimiste en France.

263 RIANCEY, « Les évêques sont-ils des fonctionnaires publics ? », *L'Ami de la Religion*, 22 mars 1856, p. 722-723.

264 *Cours de législation civile ecclésiastique*, 1848, II, art. Fonctionnaire, p. 149.

265 AHDN P Les Moutiers, 2 F 1, 8 janvier 1852, Maire au curé et Réponse du curé (non datée).

266 LENIAUD, *L'administration des cultes*, 1988, p. 33.

267 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBI*, 1884, 2, p. 215.

268 AHDN 1 E 10 / 0066, 26 février 1906, LP, p. 18.

2.1.2.1 Les nominations des ecclésiastiques

La nomination des évêques relève de l'autorité civile, même si leur institution canonique, point délicat des négociations de 1801, a été concédée au Saint-Siège (articles 4 et 5 du Concordat). Jusqu'à la Monarchie de Juillet, la désignation émane exclusivement du pouvoir politique. A partir de 1830, l'épiscopat français est régulièrement consulté et l'accord préalable du Saint-Siège devient indispensable²⁶⁹. Les considérations politiques continuent cependant de peser dans les choix, qui demeurent une prérogative de l'administration des Cultes. Quand, en 1836, son grand âge et sa santé chancelante décident Mgr de Guérines à s'adjoindre un évêque coadjuteur, pour le seconder puis lui succéder, il renonce à proposer l'un de ses proches collaborateurs, Angebault, Dandé ou de Courson, en raison de leurs opinions trop ouvertement légitimistes, qui valent à ces ecclésiastiques l'hostilité du préfet Maurice-Duval²⁷⁰. Quand Mgr de Hercé, choisi pour tenir ce rôle, proposera à son tour en 1848 la nomination d'un coadjuteur (l'abbé de l'Espinay), le ministère des Cultes refuse au prélat cette faveur au nom de son droit de nomination des évêques, remis en cause par cette pratique qui revenait à permettre aux prélats de choisir leur successeur²⁷¹. La nomination de Félix Fournier en 1870 a été l'occasion d'une rude polémique. M. Launay²⁷² a montré que les réserves exprimées par Mgr Jaquemet en 1855 puis 1863, quand Fournier a été deux fois pressenti pour un épiscopat, ne remettaient pas en cause la valeur personnelle du curé de Saint-Nicolas, mais rappelaient une affaire de mœurs rendant impossible sa candidature. Il semble bien en effet que Félix Fournier ait, un temps, entretenu une relation adultère avec une femme, mariée de surcroît, et peut-être même conçu avec elle un enfant, « *fruit de ce commerce criminel*²⁷³. » Cette tache dans le passé de l'abbé risquait fort de provoquer un énorme scandale, et quand son nom a été proposé à la mort de Mgr Jaquemet, l'administration épiscopale, et en particulier le vicaire général Richard, ont lutté de nouveau contre sa nomination. C'est à nouveau les raisons politiques qui font pencher la balance du côté de l'abbé Fournier, qui obtient le soutien de Rome en raison de son engagement ultramontain²⁷⁴.

Le choix des chanoines (art. org. 35) et des curés (art. 10 du Concordat) relève des évêques mais sont soumis à l'approbation de l'État. Il en est de même des vicaires généraux, pour lesquels l'agrément du gouvernement n'est cependant pas exigé par les textes concordataires²⁷⁵. Dans le clergé paroissial, il faut distinguer les curés, les desservants et les vicaires. La nomination des curés est officialisée par un décret du Conseil d'État, et les rend titulaires inamovibles de ces fonctions, en accord avec les dispositions d'Ancien Régime²⁷⁶. Leur nombre restera limité²⁷⁷ par un double souci d'économie (du point de vue des finances publiques) et de discipline (à cause du caractère inamovible de leur titre qui leur confère une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité épiscopale). Les cures représentent à peu près un cinquième des paroisses du diocèse de Nantes, et

269 BOUDON, *L'épiscopat français de l'époque concordataire*, 1996, p. 519.

270 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 346

271 *Ibid.*, p. 506. Quelques coadjuteurs ont cependant été nommés dans la seconde moitié du siècle, comme le nantais François Richard, en 1875 auprès de l'archevêque de Paris.

272 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, II, p. 810-825.

273 Lettre de Jaquemet au nonce apostolique, 14 avril 1863, cité dans LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, II, p. 815.

274 BOUDON, *L'épiscopat français de l'époque concordataire*, 1996, p. 477-479.

275 « *Le gouvernement ne s'était pas réservé d'agréer la nomination des vicaires généraux ; on a regardé cette formalité comme étant la conséquence nécessaire du traitement qui leur a été attribué sur les fonds alloués au clergé.* » (PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, III, p. 1022)

276 JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 75.

277 LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 49. La limitation prévue par les textes concordataires à un curé par justice de paix (c'est-à-dire par canton), n'est cependant pas toujours respectée dans les faits au cours du siècle.

ce taux ne varie guère dans le siècle²⁷⁸. Elles sont elles-mêmes divisées en deux classes, selon l'importance de la commune où elles sont placées²⁷⁹. Cette distinction n'a pas manqué de créer certaines jalousies entre paroisses, d'autant que la question ne relevait pas du seul prestige, mais établissait également une hiérarchie au sein du clergé paroissial, accompagnée d'une différence sensible de traitement. Certains curés de seconde classe pouvaient cependant bénéficier d'un traitement correspondant à la première, par mesure personnelle, en raison de leur valeur ou de leur ancienneté. Ce fut le cas à Nantes, de l'abbé Fresneau, curé de Notre-Dame de Bon-Port de 1843 à 1877²⁸⁰. Les desservants sont nommés et révoqués par l'évêque²⁸¹, de même que les vicaires²⁸². Ce choix dépend de la seule autorité épiscopale, et constitue une part importante de la gestion du diocèse²⁸³. Parmi les vicaires, une partie seulement est reconnue par le gouvernement et rétribués sur les fonds de l'État. Les besoins de certaines paroisses populeuses ou étendues nécessitaient de créer des postes, dont le traitement devait être assuré par la fabrique et la commune, en attendant leur agrément par l'administration. Ainsi, en 1844, 108 vicaires seulement sur 170 reçoivent une rétribution de l'État²⁸⁴ ; en 1868, le chiffre est 194 pour 264 vicaires²⁸⁵. L'ensemble du clergé régulier diocésain s'intègre ainsi dans un système fortement hiérarchisé, où chaque acteur est soumis à l'autorité épiscopale, elle-même fortement dépendante du pouvoir civil.

-
- 278 Le décret du 11 prairial an XII (31 mai 1804) a institué 209 paroisses (7 cures de première classe, dont six à Nantes et la dernière à Guérande, 39 de 2e et 163 succursales) ; en 1823, les 218 paroisses se répartissent en 8 cures de 1ère classe, 37 de 2e classe et 173 succursales (les 8 cures de 1ère classe sont celles de Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Clément, Saint-Similien, Saint-Jacques à Nantes, Vertou et Guérande). En 1856, le diocèse est divisé en 250 paroisses : 15 cures de 1ère classe, 35 de 2e classe, 200 succursales (les 15 cures de 1ère classe sont celles de Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Clément, Saint-Similien, Saint-Jacques à Nantes, Rezé, Vieilleville, Vallet, Vertou, Le Loroux, Blain, Guérande, Nort, Paimboeuf.) Sources : *Ordos et Almanach du Clergé de France*.
- 279 En 1802, les cures placées dans des communes de plus de 5000 habitants et dont les maires étaient nommés par le gouvernement, sont classées en première classe. (JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 78)
- 280 A sa mort, son successeur tente d'ailleurs d'obtenir définitivement pour cette paroisse le titre de cure de première classe, arguant, après examen approfondi des textes, que la distribution de ces titres s'était calquée en 1802 sur celles des justices de pays, que Nantes compte six justices mais en réalité seulement cinq cures de première classe, puisque la paroisse Saint-Pierre est administrée *non par un curé, mais par un chanoine délégué par le Chapitre cathédral avec le titre d'archiprêtre*. (AHDN P Nantes, Notre-Dame de Bon-Port, A 1 *, Livre de paroisse : 1879, Notes sur les cures de Nantes)
- 281 Voir sur cette question de l'amovibilité des desservants la polémique ouverte en 1839 par l'ouvrage des frères Allignol, *De l'état actuel du clergé en France et en particulier des curés ruraux appelés desservants*, et continuée par celui du vicaire général Dieulin, *De l'inamovibilité des curés selon le véritable esprit de l'Église*, 1841. (BARRAL, « Un témoin du clergé concordataire : le vicaire général Dieulin », *RHEF*, 1981, p. 33-54) On trouve dans le fonds de l'Évêché de Nantes une longue note anonyme, peut-être un texte rédigé à l'occasion des Conférences ecclésiastiques, relative à cette question. (ADLA 125 J 1 D 3)
- 282 Ce qui explique l'abondante correspondance relative à ces nominations dans les fonds diocésains ou paroissiaux, soit pour obtenir un poste ou au contraire décliner une affectation. Ainsi, l'abbé Guibert, desservant à Saint-Vincent, se montre *surpris et stupéfait* par proposition de nomination à Saint-Similien, et de laquelle il tente désespérément de se faire exempter : « *Voici quel je suis, un prêtre qui fut un faible sujet de séminaire, (...) un homme qui a peu de tête, peu de prudence et peu de discernement.* » (AHDN, EVPAR 109 Nantes 29, Saint-Similien, Lettre à Mgr de Hercé, 12 mars 1847) Il sera nommé à Vieilleville, conservant ainsi la tête d'une paroisse rurale.
- 283 Les délibérations du Conseil épiscopal témoignent largement de l'importance de ces questions dans l'administration régulière du diocèse de Nantes. Les questions relatives aux nominations en constituent la partie la plus importante. Mais, les registres ne mentionnent guère la teneur des débats et les raisons qui ont fait retenir tel ou tel pour un poste. (ADLA 125 J 2 E 1-7)
- 284 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 120.
- 285 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le second Empire*, 1982, II, p. 516.

2.1.2.2 Le traitement du clergé

Le budget alloué au traitement des ministres du culte représente un chapitre considérable du budget de l'État²⁸⁶. Pour le seul diocèse de Nantes, le montant des traitements et indemnités représente par exemple sous la Monarchie de Juillet un total supérieur à 250 000 francs²⁸⁷. Le traitement des évêques a été fixé par la loi du 18 germinal an X à 10 000 francs. Son montant, ainsi que celui de diverses indemnités, sera revu plusieurs fois²⁸⁸. Les vicaires généraux agréés seuls touchent une allocation du gouvernement, qui augmentera progressivement de 1 500 à 2 000 francs pendant la Restauration, puis jusqu'à 2 500 sous le Second Empire. Le traitement des chanoines, non prévu par la loi du 18 germinal an X, sera fixé à 1 000 francs (également augmenté sous la Restauration) par un arrêté de l'an XI²⁸⁹. Le traitement des curés et des desservants a été augmenté en 1816 et 1827. Les curés touchent de 1 200 à 1 500 francs, les desservants de 800 à 1 100 francs. Le salaire des vicaires est assuré par la fabrique, qui peut cependant bénéficier d'un complément par les fonds publics de la commune en cas d'insuffisance²⁹⁰. A partir de 1816, l'État prend en charge une partie des indemnités des vicaires officiellement reconnus, qui passeront de 250 à 350 francs sous la monarchie de Juillet. Cette faible somme doit être complétée par la commune ou la fabrique. La création de poste de vicaires étant subordonnée à ces ressources, de nombreuses affaires liées à cette question opposent municipalités et fabriques. Les indemnités assez faibles du clergé paroissial sont complétées par le casuel, c'est-à-dire les honoraires de certaines messes, et par des quêtes annuelles. Dans un diocèse religieux comme celui de Nantes, cette part pouvait être d'une réelle importance dans le revenu des prêtres. Au milieu du siècle, l'ensemble du clergé paroissial reçoit, en plus du traitement de l'État, près d'un demi-million de francs en allocations, indemnités de logement, quêtes, oblations, et produits des messes²⁹¹. Enfin, la prise en charge des prêtres retirés, en raison de leur âge ou de leurs infirmités, a posé de graves problèmes durant le premier tiers du siècle. Une allocation annuelle était attribuée au diocèse, assez largement insuffisante. Mgr de Guérines créa donc en 1832 une caisse diocésaine, alimentée par un prélèvement sur le revenu des locations de chaises et de bancs de toutes les fabriques²⁹². Certaines fabriques demandèrent, et obtinrent, d'être dispensées de cotiser à ce fonds de secours le temps de la reconstruction ou la restauration de leur église.

Globalement, le revenu des prêtres, dans l'esprit du Concordat, relevait en partie d'une rémunération compensatoire des ministres des cultes par l'État, et en partie des ressources propres à la communauté paroissiale. Ce système convient assez bien aux ecclésiastiques qui y trouvent généralement sécurité et confort, malgré des inégalités profondes, notamment pour une classe de desservants et de vicaires ruraux parfois réduits à une certaine gêne. M. Faugeras souligne cependant que beaucoup de ces prêtres venaient eux-mêmes de familles modestes : « *Issu, le plus souvent, de la masse paysanne, le desservant, en recevant les ordres, n'a point renié ses propres*

286 15 % des dépenses de l'ensemble des administrations (hors armée) sous la monarchie de Juillet. (LANGLOIS, « Incertaine actualité du système concordataire en France », *Vingtième siècle*, 2000, p. 111) En 1856, le total des traitements (hors cardinaux et évêques) s'élève à plus de 33 millions. (JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 110)

287 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 136.

288 Sous la Restauration, une ordonnance de 1817 augmente ce traitement à 15 000 francs, qui sera ramené à son total primitif en 1829, puis porté à 12 000 francs en 1853, et de nouveau ramené à 10 000 francs en 1857.

289 JOURDAIN, *Le budget des cultes*, 1859, p. 69.

290 Article 39 du décret du 30 décembre 1809.

291 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, II, p. 511.

292 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 131-135 et LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, II, p. 517-518.

*origines*²⁹³. » A l'opposé, quelques ecclésiastiques issus de familles aisées bénéficiaient d'une certaine fortune personnelle. C'est le cas du vicaire général François Richard de la Vergne, d'une vieille famille aristocrate installée dans la paroisse de Boussay. Vivant lui même très simplement, il use de sa fortune pour des œuvres diocésaines, offrant par exemple 100 000 francs pour l'édification de la maison des missionnaires diocésains, près de l'ancienne chapelle des Minimes²⁹⁴. Pareillement, l'abbé de la Rue du Can, curé assez fortuné du Croisic puis d'Orvault, se dispense en libéralités : « *Cet ecclésiastique animé des meilleurs sentiments fait le plus noble usage de sa fortune en répandant d'abondantes aumônes, indique le préfet. Plein de modération et de convenance, il s'occupe exclusivement des devoirs que lui impose son ministère*²⁹⁵. » L'abbé Cotteux, vicaire puis aumônier, jouit d'une fortune personnelle qui lui permet de se retirer encore jeune dans sa paroisse natale de Louisfert et d'y faire édifier sur un terrain lui appartenant un calvaire monumental²⁹⁶. L'abbé Léon Biré, desservant de Saint-Molf de 1834 à 1870, mène lui une existence aisée et mondaine. « *Riche curé d'une paroisse pauvre, il portait gants de soie et canne à pommeau d'or et voyageait en calèche que conduisait un domestique en livrée*²⁹⁷. » Il reçoit en seigneur dans son presbytère Louis Veillot, Flavio Chigi, le nonce apostolique à Paris, châtelains ou écrivains²⁹⁸. C'est sans doute ces comportements marginaux que dénonce le curé Delpuech de Saint-Gildas en 1853 dans une lettre à Mgr Jaquemet, s'inquiétant à la vue de montres en argent, ou « *des recherches dans les soutanes* » qui gagnent les nouveaux prêtres, bien éloignés du dénuement que réclame leur condition d'apôtres²⁹⁹.

Cet idéal de pauvreté apostolique a nourri quelques élans en faveur d'une complète indépendance financière des ecclésiastiques vis-à-vis de l'État, en complète contradiction avec les dispositions concordataires. En juin 1804, le curé de Saint-Nicolas, Jean-Baptiste Lefevre, adresse au préfet un mémoire où il expose son projet, déjà évoqué, pour la circonscription des paroisses du diocèse et en particulier de celles de Nantes. Nous avons vu que cette répartition, qui avait pour elle une certaine rationalité, n'a rencontré aucun succès auprès des autorités civiles et religieuses. Mais cette proposition est particulièrement intéressante sur un autre point, celui du statut des ecclésiastiques. L'abbé Lefevre prend en effet position contre le principe du traitement des prêtres par l'État : « *Il est de l'intérêt du gouvernement, explique-t-il, de ne point se charger du traitement des curés, mais de se borner à le régler dans sa sagesse, comme portion congrue pour les paroisses de la ville, et celles de la campagne. En effet pourquoi multiplier sans nécessité les charges de l'État qui pèsent déjà tant sur les contribuables. (...) Le meilleur parti que le gouvernement ait à prendre, est de laisser aux paroisses les frais du culte et l'entretien des curés.* » Pour appuyer son argumentation, il dresse un « *tableau des frais du culte en faveur de ses ministres*³⁰⁰ », qui fait apparaître un total de 36 600 francs pour le traitement des curés, vicaires et chanoines de la seule ville de Nantes. Deux points soulèvent particulièrement ses critiques. D'une part, son exposé s'en prend de manière virulente aux vicaires, notamment nantais³⁰¹, qui « *ne font rien du tout, [alors que]*

293 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 125.

294 *Ibid.*, p. 156.

295 AN F¹⁹ 2977, 6 juin 1837, Préfet au ministre des Cultes.

296 GUYVARC'H, « Le calvaire de Louisfert : pour Dieu et pour la Patrie », *Pays de Châteaubriant. Histoire et mémoire*, 3, 2004, p. 58.

297 LAGRÉE, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. La Bretagne*, 1990, p. 45.

298 HOREAU, « Un seigneur en soutane : l'abbé Biré, curé de Saint-Molf », *Les Amis de Guérande*, 1964.

299 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 130.

300 ADLA 53 V 1, 9 messidor an XII (28 juin 1804), Lefevre à préfet.

301 Il propose de réduire les vingt-deux vicaires de la ville à dix-sept.

*les curés portent tout le poids de leur paroisse*³⁰² », qui disposent d'un logement indépendant (grâce à un traitement de 500 francs chacun sur l'octroi municipal) au lieu de vivre avec leur curé, sont multipliés sans nécessité dans la ville alors qu'ils manquent dans les campagnes. « *Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, ajoute-t-il, c'est qu'ils se croient en titre et inamovibles comme le curé*³⁰³. » D'autre part, il déplore que l'emploi des ressources des fabriques pour les édifices et leur mobilier. Pour lui, elles doivent servir au traitement du clergé, « *au lieu de les employer tous les ans à faire des augmentations, d'acheter du linge, des vases sacrés et des ornements*³⁰⁴ ». Le curé de Saint-Nicolas concède toutefois la possibilité de faire appel pour les constructions à un « *secours passager de la part du gouvernement* », bien qu'il estime ces entreprises facilement réalisables par les fabriques avec leurs seules ressources : « *Il n'y a que les commencements qui coûtent, la première pierre posée appelle les autres*³⁰⁵. » Il faut souligner que le curé de Saint-Nicolas, qui a prêté serment à la Constitution civile, entraînant à cette occasion tout le clergé de sa paroisse, ne rejette aucunement le principe de la tutelle de l'État³⁰⁶. Il inscrit en fait son projet dans une idée d'économie pour le budget public et de simplicité pour l'Église³⁰⁷, tout en proposant d'une certaine façon un retour partiel à l'Ancien Régime : « *Que faudrait-il faire pour ramener l'ordre dans le clergé de Nantes ? Il n'y a pas de meilleur moyen que de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant la Révolution, et où elles doivent être. (...) C'est aux fabriques à pourvoir aux frais du culte et aux besoins de ses ministres (...) [et] assurer au curé un revenu suffisant pour sa nourriture et celle de ses vicaires*³⁰⁸. » Quatre-vingt ans plus tard, l'abbé Pierre Grégoire a consacré quelques lignes assez critiques envers ce projet³⁰⁹ qu'il considère comme dicté par l'intérêt personnel de l'abbé Lefevre (qui propose, il est vrai, une délimitation des paroisses nantaises assez favorable à Saint-Nicolas.) Il lui reproche surtout sa situation privilégiée à la tête de la plus riche paroisse du diocèse, qui lui permet d'envisager sereinement un système qui aurait sans nul doute plongé beaucoup de ses confrères dans une réelle pauvreté. Quoi qu'il en soit, ce projet ne pouvait recevoir aucune suite. « *Une telle proposition, explique l'abbé Grégoire, était entièrement contraire aux desseins du premier Consul et aux bases du Concordat*³¹⁰. »

2.1.2.3 La surveillance et la police du culte

La contrepartie évidente de cette rémunération des ministres par le Trésor public est la mise sous tutelle administrative et politique du clergé par l'État. Le régime de faveur qui protège et finance l'exercice du culte se double d'une surveillance destinée à maintenir l'Église dans son strict domaine spirituel³¹¹ et à garantir l'ordre public³¹², principe affirmé depuis la Déclaration des droits

302 ADLA 53 V 1, 9 messidor an XII (28 juin 1804), Lefevre à préfet.

303 *Ibid.*

304 *Ibid.*

305 *Ibid.* Cette vision optimiste émane pourtant d'un ecclésiastique dont le propre projet de reconstruction de son église, certes interrompu par la Révolution, ne pourra être entrepris que vingt années après sa mort.

306 Il montre au contraire, en 1804, comme en 1791, une grande soumission au pouvoir civil et précise ainsi au préfet : « *Je n'ai en vue que le bien, il n'y a personne qui s'intéresse plus que moi à votre bonheur et à celui du département.* »

307 Cette idée n'est pas si éloignée du projet proposé par Alexandre Vinet en 1825 : « *D'après lui, débarrassés de la tutelle de l'État, les ministres des Cultes pourraient devenir des apôtres, au lieu de s'engluer dans un statut de quasi-fonctionnaire.* » (LALOUILLE, *L'État et les Cultes*, 2005, p. 19-20)

308 ADLA 53 V 1, 9 messidor an XII (28 juin 1804), Lefevre à préfet.

309 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884, 2, p. 121-123.

310 *Ibid.*, p. 122.

311 « *Les cultes, dans l'intérêt de la société, doivent se renfermer dans leur domaine.* » (LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 39-40)

312 « *On entend par surveillance le droit appartenant à la puissance temporelle de veiller partout où il y a des individus*

de l'homme et du citoyen (article X) : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* », repris par le décret du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) sur l'exercice et la police extérieure du culte, après le rétablissement de la liberté religieuse : « *Les lois auxquelles il est nécessaire de se conformer dans l'exercice des cultes ne statuent point sur ce qui n'est que du domaine de la pensée, sur les rapports de l'homme avec les objets de son culte, et qu'elles n'ont et ne peuvent avoir pour but qu'une surveillance renfermée dans des mesures de police et de sûreté publique* », et par le premier article de la loi du 18 germinal an X : « *La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France : son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.* »

Cette police extérieure du culte, c'est-à-dire étrangère au domaine spirituel, concerne d'abord les manifestations visibles de la religion, extérieures à l'église, c'est-à-dire la sonnerie des cloches et surtout les processions (auxquelles on peut ajouter les convois funèbres et le port du viatique aux malades) relevant pour l'essentiel de la police municipale³¹³. La rigueur avec laquelle sont appliqués les textes qui règlementent les processions religieuses est, M. Launay l'a justement souligné, un véritable « *baromètre des conflits politico-religieux*³¹⁴. » Il s'agissait essentiellement d'interpréter l'article 45 des Organiques, interdisant, pour protéger les confessions minoritaires, les manifestations extérieures dans les villes où se trouvent des temples destinés à différents cultes³¹⁵. Ce principe n'a, dans l'usage, pas été appliqué en l'absence de troubles ou de réclamations. Il a permis cependant aux municipalités, quand la tranquillité publique était menacé par les cérémonies extérieures, de justifier leur interdiction. En 1831, la procession de Sainte-Croix, à Nantes, est l'occasion de troubles graves, à la suite du refus par le curé d'une statue de Saint Clément ornée en drapeaux tricolores, et de la présence de fleurs de lys sur l'autel portatif du cortège. De nombreux incidents se déroulent le long du parcours, avec échange d'invectives³¹⁶. En conséquence, les cérémonies extérieures sont durablement suspendues dans les paroisses urbaines de Nantes. La question du rétablissement des processions solennelles du Saint-Sacrement en 1838 divise d'ailleurs le clergé nantais. Interrogés par leur évêque, les curés de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix en mesurent différemment l'intérêt et l'opportunité : si l'abbé Fournier convient que « *personne ne peut affirmer qu'il n'y aura pas quelque désordre partiel : une mauvaise tête, échauffée par le vin, ou malintentionnée, suffit pour causer du trouble* », il conclut cependant que ce rétablissement est généralement désiré : « *Les hommes même peu religieux applaudissent à ces magnifiques cérémonies, y voient des avantages matériels considérables, un lien de famille et de société*³¹⁷. » L'abbé Guilbaud est beaucoup plus circonspect : « *Puisque Votre Grandeur désire que je lui fasse connaître ma manière de penser, je vous dirai que je ne vois guère quel avantage la religion puisse*

à protéger. » (GAUDRY, *Traité de la législation des Cultes*, 1856, I, p. 307-308)

313 BASDEVANT-GAUDEMET, « Les manifestations extérieures du culte en droit français au XIXe siècle (1801-1914) », dans HOLLANDER, *L'Église dans la rue*, 2001, p. 69-89. C'est en vertu de ce droit de police municipale qu'en 1830 un certain J. Crombleholme se plaint ainsi au maire de Nantes de la sonnerie des cloches de l'église Saint-Louis : « *Cette cloche est posée trop bas pour ne pas incommoder les habitants (...)* Au moment où je vous adresse la présente, cette cloche ne cesse de sonner une agonie depuis 55 minutes (...), ma femme en est malade. (...) Au nom de l'humanité, je vous supplie de vouloir intervenir. » (AM Nantes, P carton 3 dossier 16, 30 décembre 1830)

314 LAUNAY, « De Michelet au cartel des gauches : l'affaire des processions nantaise », dans HOLLANDER, *L'Église dans la rue*, 2001, p. 152.

315 BASDEVANT-GAUDEMET, « Les manifestations extérieures du culte en droit français au XIXe siècle (1801-1914) », dans HOLLANDER, *L'Église dans la rue*, 2001, p. 83-85.

316 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 240.

317 AHDN EVPAR 109 Nantes 26, Saint-Nicolas 5 juin 1838, Fournier à l'évêque

*retirer de ces processions extérieures. Il y avait bien peu d'assistants qui fussent dirigés uniquement par le désir d'adorer le Saint-Sacrement. C'était la curiosité qui amenait la presque totalité, et il s'y commettait bien des scandales et des profanations*³¹⁸. » L'interdiction en 1880 à Nantes de la procession du 15 août s'appuie également sur des raisons de sécurité et d'ordre public, alors que cette décision du maire Lechat est surtout une concession à l'aile radicale de son conseil municipal³¹⁹. »

Le contrôle de l'État vise également à maintenir les ministres du culte dans le seul domaine religieux, en veillant à ce que leurs comportements ne provoquent aucun trouble à l'ordre public. Plusieurs dispositions pénales encadrent le magistère public des ecclésiastiques. L'état civil en constitue le premier objet : il s'agit de veiller à ce que les sacrements religieux, en particulier le mariage, ne soient pas confondus avec les actes officiels, prérogatives de l'autorité civile. Un second point visait les relations de l'Église de France et de Rome, en mettant sous le contrôle du pouvoir civil la correspondance des ecclésiastiques avec des cours ou puissances étrangères, sur des matières de religion. Ces articles, difficilement applicables, ne furent pas suivis dans la réalité. Les principales dispositions relatives aux actes des prêtres consistent à interdire dans les discours publics ou les écrits pastoraux toute critique, censure ou provocation contre l'autorité publique. De ce point de vue, les premières années de la Monarchie de Juillet sont particulièrement délicates³²⁰, dans un département où les antagonismes de la Révolution n'ont pas tous disparus. Les affrontements armés qui ont lieu en 1830, se prolongent avec la tentative d'insurrection légitimiste de la Duchesse de Berry, et mettent la région en état de siège jusqu'à 1833³²¹. Si les ecclésiastiques se tiennent dans leur grande majorité à l'écart des épisodes violents, ils manifestent cependant une véritable résistance aux initiatives gouvernementales. Mgr de Guérines incite officiellement à la réserve, mais suspend toutes les publications au prône pour ne pas légitimer la Monarchie de Juillet, et ne désavoue pas ouvertement les prêtres les plus farouchement engagés dans cette guerre larvée. Une dizaine d'ecclésiastiques sont mis sous surveillance, dont l'abbé Lusson, curé de Saint-Jacques, Thébaud, professeur du Petit-Séminaire, et surtout Louis de Courson, supérieur du Séminaire de philosophie³²².

Les dossiers personnels des ecclésiastiques conservés par l'administration des Cultes dans le début des années 1830 portent la marque de ces tensions politiques. Les nominations des abbés Dandé et Vrignaud au vicariat général en témoignent. Le choix du premier par Mgr de Guérines en 1833 est l'occasion de plusieurs lettres du préfet au ministre qui indiquent que l'abbé semble dévoué à l'ancien gouvernement, mais qu'il n'a jamais ostensiblement manifesté son opinion. Le préfet précise que sa nomination serait préférable à celle de l'abbé Angebault, même s'il ne souhaite voir nommé aucun de ces deux ecclésiastiques. Il convient toutefois que si aucun ecclésiastique ne semble favorable à l'actuel gouvernement, l'abbé Dandé fait au moins preuve de modération³²³.

318 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, Sainte-Croix [n. d., vers 1838-39], Curé Guilbaud à l'évêque. Le curé de Sainte-Croix précise toutefois que si les processions ont lieu, il souhaite que la paroisse de Sainte-Croix y soit également autorisée, pour ne pas se démarquer des autres, et parce que c'est chez elle qu'eurent lieu les troubles en 1831.

319 LAUNAY, « De Michelet au cartel des gauches : l'affaire des processions nantaise », dans HOLLANDER, *L'Église dans la rue*, 2001, p. 146-147.

320 En avril 1832, plusieurs articles du code pénal sanctionnent les troubles apportés à l'ordre public par les ministres du culte dans l'exercice de leur fonctions. *Projet de code ecclésiastique*, 1842, p. 78-80.

321 MARTIN, « La duchesse de Berry et le légitimisme », dans NANTES-HISTOIRE, *Nantes dans l'histoire de France*, 1991, p. 125-133.

322 DROUIN, « La répression de l'insurrection légitimiste en 1832 dans la région nantaise », *97e Congrès national des sociétés savantes*, 1972 et ADLA 1 M 565, Registre de surveillance.

323 AN F¹⁹ 2803, 13 mars 1833, Ministre des Cultes au préfet.

L'évêque insiste lui sur le « *caractère tout à fait pacifique* » du candidat³²⁴. La candidature de Vrignaud, d'abord pressenti mais qui restera secrétaire général jusqu'en 1836, est examinée avec le même soin : si le préfet admet que « *M. Vrignaud est un ecclésiastique très instruit et très éclairé* », il met surtout en avant sa réserve sur le plan politique : « *Quoique tout porte à croire que M. Vrignaud regrette l'ancien gouvernement, il n'a cependant jamais manifesté ostensiblement ses opinions politiques et il a agit à cet égard avec beaucoup d'adresse et de circonspection. Les personnes mêmes qui l'approchent assurent qu'il serait très difficile de savoir ce qu'il pense.* »³²⁵

Sous tous les régimes, la manifestation des opinions politiques du clergé est d'ailleurs systématiquement scrutée par le pouvoir civil lors des nominations sur lesquelles il est appelé à donner son avis. C'est encore le cas en 1843, quand l'abbé Audrain, déjà curé de Saint-Pierre, est proposé comme archiprêtre de la cathédrale, à la suite de la réunion de la cure et du chapitre. Après un avis général sur les qualités du candidat³²⁶, le préfet développe largement son attitude politique passée et actuelle : « *M. l'abbé Audrain manifestait il y a quelques années des opinions politiques éminemment hostiles au gouvernement. Il fournissait, à cette époque, des articles au journal légitimiste l'Ami de l'Ordre, dont le gérant, le Sr Merson, fut à diverses reprises condamné pour délits de presse. Pendant le séjour à Nantes de Mme la Duchesse de Berry, en 1832, M. l'abbé Audrain fut signalé comme ayant de fréquentes relations avec cette princesse. J'ai appris également que lors de l'installation de notre digne prélat, Mgr de Hercé, M. Audrain lui fut hostile ; il lui reprochait d'avoir des idées politiques trop libérales. Il est vrai de dire cependant que depuis quelques années, cet ecclésiastique a paru s'amender beaucoup. Il est devenu plus tolérant. Ses opinions premières se sont beaucoup modifiées, et ont paru se rapprocher de celles du gouvernement. Les hommes de son parti vont même jusqu'à dire qu'il veut se rallier et qu'il ambitionne un évêché* »³²⁷. » Deuxième République³²⁸, Second Empire³²⁹ et Troisième République³³⁰ montreront le même souci de connaître le comportement des ecclésiastiques proposés aux fonctions de curés ou de vicaires généraux. Les préfets successifs, chargés de rendre compte à l'administration

324 AN F¹⁹ 2803, 30 mars 1833.

325 AN F¹⁹ 2803, 17 décembre 1832, Préfet au ministre des Cultes.

326 « *M. l'abbé Audrain est un homme fort capable, qui a longtemps professé avec distinction les hautes études ecclésiastiques au Grand Séminaire de Nantes ; sa moralité est bonne, ses relations avec le public sont agréables, il a les formes élégantes et polies d'un homme de bonne société.* »

327 AN F¹⁹ 2838, 31 janvier 1843, Préfet au ministre des Cultes.

328 Ainsi, l'abbé Sorin, proposé pour la cure de Guérande est signalé comme « *très hostile à la République, d'un caractère entier et haineux, ayant une grande influence dans la commune et en ayant usé ouvertement pour patronner les candidatures légitimistes. Dans presque toutes les communes de l'arrondissement d'Ancenis, les prêtres ont fait alliance avec les légitimistes, et pour faire triompher les candidats de ce parti ils n'ont reculé devant aucun moyen, effrayant les imaginations, exploitant l'ignorance et la peur. Parmi eux, le prêtre Sorin est un des plus actifs et ses liaisons avec les chouans du pays le rendent très dangereux, il a du reste fait ses preuves aux dernières élections municipales, il réussit à faire éloigner du conseil le maire qui n'avait jamais voulu subir son influence, et il est parvenu à mettre le désordre dans la commune.* » Le préfet juge le changement de résidence du curé Sorin bien venu, mais mauvais le choix de Guérande, paroisse de l'arrondissement de Savenay dans laquelle les prêtres ont le plus d'influence, et où l'arrivée de Sorin réveillera l'opposition légitimiste et risque de créer des conflits avec Le Croisic, « *petite ville très avancée, et rivale de Guérande sous le rapport commercial.* » (AN F¹⁹ 2838, 15 mai 1848, Préfet au ministre des Cultes)

329 Sur l'abbé Laborde, proposé pour remplacer l'abbé Dandé, décédé : « *M. Laborde est un jeune prêtre dont l'esprit est distingué, et qui estimé généralement. Je n'ai jamais trouvé son nom mêlé à aucune menée politique.* » (AN F¹⁹ 2803, 19 février 1859, Préfet au ministre des Cultes)

330 Sur l'abbé Régent, qui remplace l'abbé Morel comme vicaire général : « *Son attitude a toujours été au point de vue politique des plus correctes. On s'accorde même à reconnaître que depuis son arrivée à Guérande le séminaire a cessé d'être ce qu'il était auparavant, un lieu de réunion pour le parti clérical. Je dois reconnaître que ce prélat [Mgr Le Coq] s'attache par les choix dont je suis témoin depuis près de trois ans à marquer ses intentions conciliantes et modérées.* » (AN F¹⁹ 2803, 7 mai 1885, Préfet au ministre des Cultes)

des Cultes, notent les uns après les autres que les comportements du clergé du diocèse de Nantes sont bien souvent identiques : « *M. Retière est animé du même esprit que la plupart des ecclésiastiques de l'arrondissement de Savenay, et son action a été toute contraire aux intérêts du gouvernement*³³¹ » ; « *L'abbé Langevin nommé à la cure de Châteaubriant, est certainement hostile au gouvernement, mais on n'a relevé contre lui aucun acte de propagande politique. Il partage les sentiments de l'unanimité des membres du clergé de la Loire-Inférieure et il serait difficile à l'Évêché de porter son choix sur un ecclésiastique animé d'un autre esprit*³³². » Les dernières années du Concordat, à partir de 1880, marquent une tendance particulière à surveiller les ecclésiastiques. Une liste noire est même dressée par la préfecture³³³, qui peut parfois s'appuyer sur des informateurs au sein même du clergé³³⁴. Dans ce contexte, certaines nominations sont particulièrement délicates. A la mort de l'abbé Creton, en 1900, une véritable compétition a lieu pour obtenir la cure vacante de Saint-Nicolas de Nantes, « *qui passe avec raison pour être la plus importante du diocèse et pour donner un casuel beaucoup plus élevé qu'à la cathédrale même.* » Mais l'enjeu est d'abord politique, comme le détaille le rapport d'un commissaire spécial dépêché sur place par la Sûreté générale : « *Le curé défunt personnifiait les nouvelles tendances de l'Église catholique. D'un esprit largement ouvert aux idées libérales, il était véritablement un ami et un partisan même de nos institutions politiques. A ce titre, il était devenu l'ennemi de l'Évêché qu'anime un esprit rétrograde intransigeant et toujours en lutte contre les idées modernes et contre la forme actuelle du gouvernement.* » La situation à Nantes donne à cette nomination « *une portée politique considérable. On y verra qui de la préfecture ou de l'Évêché est le plus fort (...) la question se pose de savoir qui l'emportera des républicains ou des réactionnaires, de l'esprit moderne ou de l'obscurantisme.* » Le commissaire propose trois noms de prêtres partisans du parti républicain³³⁵, et souligne surtout qu'il convient d'écarter la candidature de l'abbé Allaire, vicaire général, « *maître souverain à l'Évêché, dit-on, l'homme sur qui le parti royaliste compte le plus*³³⁶. » Mgr Rouard proposera finalement, et dans une claire volonté d'apaisement, l'abbé Jarnoux, desservant à Saint-Nazaire, qu'il présente comme un « *esprit modéré et conciliant, qui en le faisant adhérer sans restriction aux directives du Saint-Siège, lui a valu l'estime et la confiance universelles dans un milieu républicain. Aussi j'attache à sa nomination la plus haute importance, non seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue de la pacification des esprits que j'ai grandement à cœur*³³⁷. » Ce choix diplomatique sera approuvé.

331 AN F¹⁹ 2978, 6 octobre 1864, Sous-préfet de Savenay au préfet.

332 AN F¹⁹ 2978, 17 mai 1890, Préfet au ministre des Cultes.

333 A propos de la nomination de l'abbé Richard à la cure de Pontchâteau, le préfet écrit : « *J'ai pu tout d'abord constater qu'il ne figure pas sur la liste que j'ai fait dresser des ecclésiastiques qui en raison de leur attitude incorrecte, de leurs antécédents fâcheux ou de leur hostilité vis-à-vis du gouvernement de la République ne peuvent être agréés par l'administration pour les cures de canton.* » (AN F¹⁹ 2979 6 septembre 1887, Préfet au ministre des Cultes)

334 Le chanoine Durassier donne ainsi, dans une lettre confidentielle au ministre, son avis sur deux ecclésiastiques nommés vicaires capitulaires à la mort de Mgr Le Coq, les abbés Marchais et Bouédran. Il liste les propriétés du diocèse et s'interroge sur l'origine des fonds, et offre enfin ses vœux pour 1893, en assurant plusieurs fois de son dévouement absolu au gouvernement : « *Ma confiance en vous ne sera pas trahie et recevra quelque jour sa récompense.* » (AN F¹⁹ 3793, 28 décembre 1892)

335 L'abbé Roblet, de Chantenay ; le curé de Guémené-Penfao ; l'abbé Lefeuvre, vicaire à saint-Similien.

336 AN F¹⁹ 2979, 12 juillet 1900, Commissaire spécial au directeur de la Sûreté générale.

337 AN F¹⁹ 2979, 13 juillet 1900, Mgr Rouard au directeur général des Cultes

2.2 La propriété des édifices et objets religieux dans le régime concordataire

Le Concordat et les articles organiques ne se prononcent pas explicitement sur la propriété des édifices restitués pour l'exercice du culte³³⁸. L'article 12 de la convention met seulement « à la disposition des évêques » les églises non aliénées nécessaires au culte³³⁹. Cette mesure, à peine plus développée par les Organiques³⁴⁰, laissait place à une certaine ambiguïté sur leur propriété réelle. C'est donc à la jurisprudence qu'est revenue, après plusieurs hésitations et revirements³⁴¹, de fixer définitivement ces principes : les églises métropolitaines et cathédrales sont des propriétés de l'État ; les édifices paroissiaux font partie du domaine public communal. Cette propriété publique des édifices religieux, héritée des confiscations révolutionnaires et validée en quelque sorte par le Concordat, n'a pas cessé au cours du XIXe siècle de susciter dans l'Église un véritable sentiment de spoliation. On pourra par exemple mettre en parallèle ces citations de deux chanoines nantais, à un demi-siècle d'intervalle : celle de l'abbé Théard : « *La majorité de l'Assemblée rendit le décret qui mettait tous les biens du clergé à la disposition de la nation. Qu'on remarque ici que cette Assemblée spoliatrice ne fait que suivre le plan tracé par Voltaire et ses adeptes impies, qui voulaient commencer par dépouiller les prêtres en attendant qu'on les fit monter sur l'échafaud*³⁴² » et celle de l'abbé Durville : « *Il est souverainement immoral d'hériter de ceux que l'on tue. Ce principe est bon pour les particuliers; mais il ne semble pas qu'il le soit pour les États*³⁴³. » Néanmoins, pendant les premières décennies du Concordat, sous le Consulat et l'Empire, puis sous la Restauration, l'Église de France n'élève pas de réelles contestations sur le caractère légal de cette propriété. En accord avec cette position, Mgr d'Andigné se contente ainsi de déplorer la perte et d'en tirer les conséquences : « *Vous le savez, l'Église n'a plus les biens qu'elle possédait autrefois : des temps désastreux l'en ont dépouillée. Votre charité seule peut donc, comme dans les premiers temps, faire subsister ceux qui doivent être un jour vos pasteurs et vos guides*³⁴⁴. » Même parmi le clergé qui s'est le plus radicalement engagé contre les principes révolutionnaires, on retrouve cette résignation. L'abbé Mathurin Souffrand, curé de Maumusson, réfractaire fameux ayant continué à exercer la culte dans la région d'Ancenis pendant presque toute la période de persécution, exprime certes son regret de l'aliénation entérinée des biens religieux, mais « *devant les bénéfices extraordinaires apportés par le Concordat, il ne manifeste pas trop vivement son amertume sur un point de détail*³⁴⁵. » Les premières controverses n'émergeront d'ailleurs véritablement qu'à partir de la Monarchie de Juillet. Denys Affre, archevêque de Paris à partir de 1840 (et dont Alexandre Jaquemet sera l'un des vicaires généraux avant d'être nommé au siège de Nantes) représente pour la première moitié du siècle l'opposant le plus radical à la propriété publique des édifices religieux, qu'il résume ainsi : « *L'État n'était pas acquéreur ; il était, selon lui, détenteur ; selon nous, spoliateur, voleur et rien de plus*³⁴⁶. » Cette ligne dure s'appuie sur l'exercice par les fabriques de droits d'usage des bâtiments et de perception des produits de l'église (locations des bancs et chaises,

338 MESSNER, *Traité de droit français des religions*, 2003, p. 104.

339 Il convient de noter ici la reprise du terme retenu en novembre 1789, quand l'Assemblée nationale vota la mise à la disposition de la Nation des biens de l'Église.

340 L'article 75 précise simplement la mise à disposition d'un édifice par cure et par succursale.

341 Voir DALLOZ, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation*, XIV, 1853, article *Culte*, p. 853-859, ou pour les auteurs ecclésiastiques PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, II, col. 226-234

342 THEARD, *Tableau des trois époques*, 1857, p. 101.

343 DURVILLE, « Aperçu sur l'histoire du chapitre de Nantes », *BSANLI*, 1906, p. 316.

344 ADLA 125 J 1E 1*, 6 décembre 1821, LP, p. 6.

345 GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 157.

346 AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 89.

quêtes, services) qui prive la commune ou l'État d'une propriété pleine et entière³⁴⁷. Affre range d'ailleurs la défense des intérêts matériels de la religion parmi les premiers devoirs du prêtre : « *Il doit aussi défendre des propriétés que la religion consacre, qui sont un moyen nécessaire, quoique matériel, de la conserver*³⁴⁸. » Cette position n'a pu que se heurter aux évidences juridiques, ainsi qu'aux principes mêmes sur lesquels repose le régime concordataire, et l'Église renonce dans son ensemble à se battre sur ce terrain. Les contestations sur la propriété des édifices religieux prendront une forme nouvelle à partir de la fin des années 1870, alimentées par la rupture progressive de l'équilibre concordataire, pour culminer avec la Séparation et la crise des Inventaires. Les protestations lues par chaque curé lors des tentatives d'inventaire des églises en février 1906, et pour la plupart pieusement conservées dans les archives paroissiales, sont des morceaux de bravoure construits essentiellement sur l'idée que les églises et leurs mobiliers et décors sont des propriétés paroissiales. A Saint-Nicolas de Nantes, le curé Jarnoux s'indigne : « *Cette église et tout ce qu'elle renferme sont à Dieu. J'ai été préposé par mon évêque à la garde de cette propriété sacrée. (...) A vous qui venez au nom d'une autorité purement civile porter atteinte à nos droits, je dis : Au nom de Dieu, on ne passe pas !* » Il en appelle à la haute figure de son prédécesseur le plus illustre : « *De son tombeau, sur lequel nous avons couché son image, Fournier, l'auteur de ce monument, semble se lever et vous crier de sa voix de curé et évêque : on ne passe pas !*³⁴⁹ » A Saint-Jacques, le percepteur « *voulait commencer l'exécution de la fameuse loi du 9 décembre 1905, loi de persécution, loi de spoliation, qui prenait le nom plus générique de loi de séparation. (...) La population n'a pas voulu livrer ces biens, elle le regarde, avec raison, comme son bien propre*³⁵⁰. » Dans une relecture contemporaine de l'histoire, les discours font fréquemment appel au souvenir des confiscations révolutionnaires. Ainsi à Basse-Goulaine, si la protestation du curé reste sur le terrain de la propriété présente : « *Les biens dont il s'agit appartiennent incontestablement à cette société chrétienne qui s'appelle la paroisse et dont nous sommes les représentants. Ces biens ont été acquis ou reçus légitimement pour le service exclusif du culte catholique. (...) La ruine très récente des congrégations religieuses nous a fait ouvrir les yeux et nous refusons le rôle de dupes. (...) Nous sommes chez nous, nous avons le droit pour nous. C'est une grande force* », celle lue par le président du conseil de fabrique replace la lutte du jour dans une perspective plus large : « *Le temple que vous avez mission d'inventorier est la propriété incontestable des catholiques de Basse-Goulaine. Riches et pauvres ont prodigué à l'envi leur or et leur obole pour sa construction (...) afin qu'il ne fut pas trop indigne de Celui qui devait en faire sa demeure. Puis des mains pieuses se plurent à l'orner, à le meubler de toutes les choses nécessaires au culte, sans que l'État ait contribué en quoi que ce soit à sa construction ou à son ornementation. (...) Soucieux des leçons de l'Histoire, les catholiques français se sont rappelés que, il y a un peu plus d'un siècle, des inventaires semblables ont préludé à la spoliation*³⁵¹. » C'est sur ce parallèle que joue la reprise critique par l'Église du terme de dévolution : « *La confiscation sacrilège ou l'accaparement malhonnête des biens de l'Église de France, - ce qu'on appelle aujourd'hui par euphémisme la dévolution*³⁵². »

347 Sur la position de D. Affre, voir MESSNER, *Le financement des églises*, 1984, p. 176-177.

348 AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. IX.

349 AHDN P Saint-Nicolas, A1*, Livre de paroisse, p. 159. Cette première tentative d'inventaire du 22 février échouera, avant qu'en novembre le secrétaire de la préfecture, accompagné d'un bataillon d'infanterie, d'un escadron de chasseurs et de gendarmes, ne fasse enfoncer à coups de hache la porte de la rue Affre pour pénétrer dans l'église.

350 AHDN P Saint-Jacques, Registre de paroisse, Compte-rendu du 22 février.

351 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 182-185.

352 GRÉGOIRE, « Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution », *RBV*, 1909, p. 276.

2.2.1 Les édifices diocésains

La propriété des édifices détermine une distinction nécessaire entre édifices diocésains et paroissiaux, que J.-P. Schmit expose ainsi dans un rapport au ministre des Cultes : « *La loi a divisé les édifices religieux en deux classes très distinctes : les cathédrales dont l'État est demeuré propriétaire et dont les dépenses sont supportées par le Trésor public ; les églises paroissiales, aujourd'hui reconnues propriété communale et aux dépenses desquelles pourvoient subsidiairement les fabriques, à leur défaut les communes, et pour lesquelles enfin, des secours sont accordés occasionnellement soit sur les fonds du ministère des Cultes, soit sur ceux du ministère de l'Intérieur*³⁵³. » La mise à disposition des cathédrales aux évêques, en vertu de l'article 12 du Concordat, n'a pas modifié leur appartenance à la Nation, décrétée en 1789³⁵⁴. Ce point n'a pas été contesté par les premiers évêques concordataires, ce qui suscitera les regrets de l'abbé Affre³⁵⁵, au moment d'une première polémique, sous la Monarchie de Juillet. Le palais archiépiscopal de Paris a été pillé et mis à sac en juillet 1830, puis une nouvelle fois en février 1831³⁵⁶ et, dès le mois d'août suivant, une ordonnance prescrit le relogement de l'archevêque et la démolition des vestiges de l'édifice. Dans plusieurs protestations adressées au ministre des Cultes en août et septembre 1831, Mgr de Quelen s'élève contre la démolition projetée qui lui semble parachever le vandalisme des émeutiers. Il remet également en cause la propriété publique des bâtiments diocésains, arguant du fait que la concession accordée par Pie VII concernait uniquement les édifices vendus comme biens nationaux. Le bâtiment est cependant démoli en 1832. Quand un projet de loi, déposé en 1837, propose de céder le terrain laissé vacant à la Ville de Paris, afin d'y établir une promenade publique et de dégager Notre-Dame, Mgr de Quelen rédige une déclaration dans laquelle il en réclame la restitution à l'Église : « *Nous demandons qu'il nous soit donné de rentrer en possession paisible du sol sur lequel nos prédécesseurs avaient élevé à côté de la demeure de Dieu et de celle des malades, l'habitation de l'évêque, du père et du consolateur des pauvres. (...) C'est au nom de l'intérêt commun, c'est par respect pour le principe conservateur de toute propriété, que nous demandons la remise de quelques arpents de terre, faibles débris du patrimoine des fondateurs, des pauvres et de l'Église*³⁵⁷. » La réponse apportée à cette contestation est d'une importance capitale, car l'archevêque de Paris a engagé dans cette affaire l'intérêt général de l'Église de France. Un rapport au Conseil d'État³⁵⁸ rappelle que la propriété de l'État a été établie par le décret du 2 novembre 1789, confirmée par le Concordat, et explicite le sens de l'article 12 : « *L'État remet à la disposition des évêques d'anciens édifices ecclésiastiques. Mais s'il accorde le libre usage, il ne transmet pas la propriété ; il ne l'aliène pas en faveur d'un établissement, il l'affecte à un service public.* » Les débats politiques s'enflamment en prenant prétexte de cette question ponctuelle pour « *résoudre la question générale de la propriété ecclésiastique*³⁵⁹. » La loi du 8 juin 1837, qui fait

353 AN F 19 7222, 31 mars 1841, Rapport de l'inspecteur des monuments religieux Schmit au ministre des Cultes. Sur Jean-Philippe Schmit, voir LENIAUD, *L'administration des cultes*, 1988, note p. 134.

354 « *Quant à la propriété des églises métropolitaines et cathédrales rendues, on décide généralement qu'elle appartient à l'État, nonobstant leur mise à disposition de l'archevêque ou évêque.* » (DALLOZ, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation*, XIV, 1853, article *Culte*, p. 853)

355 *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 112.

356 LIMOUZIN-LAMOTHE, « La dévastation de Notre-Dame et de l'archevêché en février 1831 », *RHEF*, 1964, 147, p. 125-134.

357 AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 267-274.

358 Rapport rédigé par Dumon, 21 mars 1837.

359 Discours de Montalembert devant la Chambre des pairs. Un autre pair de France, le comte de Tascher, publie *De la propriété des fabriques catholiques en France* pour défendre les réclamations de l'archevêque. L'ouvrage de l'abbé Affre est également publié à cette occasion.

cession à la Ville de Paris du terrain de l'ancien palais archiépiscopal, entérine la propriété à l'État des palais épiscopaux, mais plus généralement des édifices remis aux évêques pour l'exercice du culte en vertu de l'article 12 du Concordat, qui « *ne contient pas un abandon plein et entier, un dessaisissement absolu ; c'est une simple affectation au service du culte des édifices nécessaires à ses besoins, faite par l'État comme propriétaire*³⁶⁰. »

A ces considérations strictement juridiques en faveur de la propriété nationale des édifices diocésains, héritage des confiscations révolutionnaires entériné par les textes concordataires, d'autres raisons de conserver les cathédrales dans le domaine de l'État ont été ajoutées. F. Bercé indique ainsi que les cathédrales, « *en tant que sièges des évêchés, participaient à l'organisation administrative du pays et bénéficiaient donc des crédits publics*³⁶¹. » Gaudry, pour sa part, exclut les cathédrales des controverses sur la propriété communale ou fabricienne des églises en raison de leurs valeurs architecturales : « *La très grande importance de ces monuments, sous le rapport artistique, les a fait considérer comme plus spécialement dans les mains de l'État, lors même que des subventions pour la construction auraient été accordées par les communes ou par les départements*³⁶². » On peut cependant légitimement se demander si le Concordat n'eut pas attribué aux départements la propriété des cathédrales et des autres édifices diocésains si les circonscriptions religieuses avaient alors correspondu aux départements³⁶³. C'est en effet aux départements que l'État confie la charge financière de ces biens dans le premier quart du XIXe siècle. « *Jugeant avoir fait assez pour le culte catholique en assurant à tous ses ministres un traitement régulier sur les fonds du Trésor, explique Jourdain, il déclinait les nouveaux sacrifices que l'entretien des édifices religieux aurait imposés aux finances de l'État*³⁶⁴. »

2.2.2 Les édifices paroissiaux

2.2.2.1 Les édifices aliénés

L'épineuse question des biens aliénés avait elle été en grande partie réglée par l'article 13 du Concordat, par lequel Pie VII renonçait à réclamer leur restitution : « *Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause.* » Son légat, le Cardinal Caprara indiqua de même que « *la sagesse fait un devoir aux ecclésiastiques de ne point agiter, soit*

360 CAMPION, *Manuel de droit ecclésiastique*, 1876, p. 568.

361 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 20.

362 *Traité de législation des cultes*, 1856, II, p. 497. Il cite à l'appui de cet argument une circulaire du Ministre de l'intérieur et des cultes du 20 novembre 1833, dont le texte est loin d'être aussi explicite (reproduit dans l'*Almanach du clergé de France*, 1834, p. 664).

363 Le nombre des diocèses n'était que de cinquante en 1802 (trente nouveaux diocèses seront créés en 1822) ce qui faisait répartir certains sièges sur plusieurs départements. « *Les cathédrales et les palais épiscopaux ne pouvaient être transmis aux départements parce que les circonscriptions des diocèses ne correspondaient pas aux circonscriptions départementales ; l'État a donc dû conserver cette propriété.* » (DUFOUR, *Traité de la police des cultes*, 1847, II, p. 619) Sur ce point, on pourra consulter le rapport de Vitet à la Chambre des députés en 1836, cité dans AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 121-122. Pour plusieurs auteurs du XIXe siècle, les cathédrales étaient considérées par les Organiques et par la législation de l'Empire comme des édifices départementaux. Voir par exemple PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, I, p. 731.

364 JOURDAIN, *Le budget des cultes*, 1859, p. 193.

*publiquement, soit en particulier, des questions qui concernent l'aliénation des biens nationaux*³⁶⁵. » De son côté, le pouvoir civil rassura plusieurs fois les acquéreurs en garantissant le caractère irrévocable des ventes nationales³⁶⁶. Néanmoins, un climat de reproche continua d'entourer les acquéreurs des biens ecclésiastiques pendant les premières décennies concordataires. Le curé de Frossay refuse par exemple la sépulture catholique au fils d'un acquéreur³⁶⁷. L'autorité épiscopale appela cependant sans cesse prêtres et fidèles à se conformer à la décision papale. Ainsi, Mgr d'Andigné de Mayneuf tranche-t-il en 1820 devant son conseil épiscopal : « *On a proposé divers cas de conscience, relatifs aux biens nationaux ecclésiastiques vendus avant le Concordat. Conformément à l'article 13 du Concordat, et plusieurs réponses subséquentes de la Cour de Rome, et surtout une dernière décision de la Pénitencerie de mars 1818, Mgr a conclu que les acquéreurs ne devaient pas être inquiétés et qu'on pouvait seulement engager ceux qui montreraient de la bonne volonté, à acquitter les fondations dont ces biens éteint autrefois chargés, ou à faire des aumônes aux pauvres et aux établissements ecclésiastiques*³⁶⁸. » Pareillement, son successeur Mgr de Guérines, quoique ne pouvant se défendre d'un sentiment de spoliation, « *n'apporta jamais d'entrave aux transactions qui s'opéraient sur les anciens biens ecclésiastiques*³⁶⁹. »

L'ensemble des édifices vendus nationalement restent donc la propriété privée de leurs acquéreurs. Dans quelques rares cas, ces aliénations ont concerné les anciennes églises paroissiales, et créé ainsi des situations délicates quand il s'est agi en 1802 de trouver un édifice convenable pour l'exercice du culte dans chaque paroisse. À Riaillé, l'église aliénée est rachetée par la commune, dès le début du Concordat³⁷⁰. L'église de Vertou a été acquise comme bien national par Bompard, officier de marine. Celui-ci accepte tout d'abord d'en laisser la jouissance aux habitants pour l'exercice du culte³⁷¹ puis à la revendre à la fabrique pour une somme raisonnable³⁷². Mais plusieurs communes doivent faire face à des circonstances plus difficiles. À Chantenay, l'église et le presbytère ont été aliénés, mais sont affermés par la commune. Dans le but d'empêcher leur vente du propriétaire à un particulier, plusieurs habitants ont racheté le tout pour 18 500 livres, et offrent de la céder à la commune pour une partie de cette somme (10 400 livres). Mais la commune ne doit rentrer dans cette acquisition que pour la moitié, puisque la paroisse est composée de la commune de Chantenay et de la première section de celle de Nantes³⁷³. Cette propriété partielle dure au moins jusqu'en 1813³⁷⁴. Le cas de Petit-Mars est particulièrement compliqué. Seule la location permet aux paroissiens d'utiliser l'église : « *[Elle] a été aliénée et les habitants l'afferment pour 60 francs par an au propriétaire. Au surplus, cet édifice a toujours servi au culte. Il a besoin de réparations urgentes, et les habitants seraient dans la disposition de les faire si l'édifice leur appartenait*³⁷⁵. » « *La commune en paye le loyer et désirerait que le propriétaire la lui vendit. Il la laisse urgente de réparations*³⁷⁶. » La situation inquiète Mgr Duvoisin qui s'en ouvre au ministre des Cultes, Bigot de

365 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, I, p. 546.

366 Pour le détail des textes et sur la figure littéraire de l'acquéreur, voir BODINIER, TEYSSIER, *L'événement le plus important de la Révolution*, 2000, p. 12-14.

367 GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 52.

368 ADLA 125 J 2 E 1*, 14 avril 1820

369 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 218.

370 ADLA 62 V 1, État de situation de l'arrondissement d'Ancenis, 4 ventôse an X (février 1802)

371 ADLA 4 V 2, 29 nivôse an X, Lettre du maire de Vertou au Préfet.

372 600 francs selon JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 78.

373 ADLA 4 V 2, 21 fructidor an XIII, Chantenay, délibération municipale.

374 ADLA 62 V 1, 14 avril 1813, État des églises.

375 ADLA 62 V 1, État de situation arrondissement de Châteaubriant, 5 ventôse an X (février 1802).

376 ADLA 62 V 1, 13 avril 1813, Renseignements par le sous-préfet.

Préameneu : « *L'église, que j'ai visité l'année dernière, est dans le plus triste état : on n'ose y faire aucun embellissement dans la crainte que le propriétaire ne s'en prévale pour augmenter le prix du loyer.* » La propriétaire refuse de vendre, bien qu'elle ait déjà cédé le presbytère pour 2 500 francs, alors que le lot dans son ensemble ne lui avait coûté que 800 francs. « *Je suis bien éloigné, continue l'évêque, de demander qu'il soit donné la plus légère atteinte à la propriété des biens nationaux. Mais l'intérêt d'une commune et l'ordre public ne demanderaient-ils pas que l'on prit des mesures pour empêcher les acquéreurs d'abuser de leur droit ?*³⁷⁷ » L'obstination de la propriétaire se base en réalité sur des griefs personnels contre le desservant de la paroisse. Le sous-préfet en donne les raisons : « *J'ai vu à Nantes Mme veuve Martineau, propriétaire. Elle ne m'a pas paru très éloignée de la céder à la commune. Mais encore bien ulcérée de l'humiliation et du chagrin que lui a fait M. de la Volenne*³⁷⁸, desservant, à la mort de son mari, dont, pour éviter le scandale, elle fut obligée de faire apporter le corps à Nantes, pour y recevoir la sépulture, elle m'ajouta que sans cette circonstance, elle eut favorablement traité la commune mais qu'elle voit toujours avec peine cet ecclésiastique dans la paroisse (...) elle m'a donné quelque espérance, toujours fondée sur l'espoir que le desservant sera remplacé³⁷⁹. » Pendant la vacance du siège épiscopal, le vicaire capitulaire Garnier tentera en vain de faire déclarer l'édifice d'utilité publique pour obliger la propriétaire à vendre. Ce n'est qu'en 1817, à la mort du desservant qui a refusé la sépulture à son mari, que la veuve acceptera que la commune acquiert l'église, pour 1 600 francs³⁸⁰. »

2.2.2.2 Les églises paroissiales mises à la disposition du culte

La propriété des églises entrées dans le domaine public par la nationalisation des biens du clergé en 1789, et affectées au culte paroissial en vertu de la loi du 18 germinal an X, a fait l'objet d'un contentieux durable, né de l'ambiguïté des textes concordataires. Deux arrêts du Conseil d'État des 3 nivôse et 2 pluviôse an XIII (24 décembre 1804 et 22 janvier 1805), approuvés par l'Empereur³⁸¹, qui indiquent que les églises paroissiales doivent être considérées comme des propriétés communales, ne règlent d'ailleurs pas complètement la question. En effet, ces arrêts ont été prononcés avant que les fabriques ne soient instituées par le décret du 30 décembre 1809, ce qui autorise certains auteurs ecclésiastiques à proposer une propriété partagée entre commune et fabrique³⁸², suivis d'ailleurs par un arrêt de la Cour de cassation du 7 juillet 1840. La jurisprudence adopta néanmoins le point de vue du Conseil d'État³⁸³, c'est-à-dire une propriété des églises et presbytères abandonnée par l'État aux communes, que le préfet de Loire-Inférieure rappelle au maire de Nantes en mars 1805³⁸⁴. Néanmoins, les municipalités ne peuvent disposer librement des édifices placés ainsi dans le domaine public communal puisqu'elles ne peuvent les retirer au culte catholique³⁸⁵. Cette situation est résumée, dès mars 1803, par le conseil municipal de Nozay : « *L'église invendue reste, par l'effet de la loi, propriété de la commune, pour servir à l'exercice du*

377 ADLA 2 O 122 / 7, Petit-Mars, 6 mars 1809, Lettre de l'Evêque au Ministre.

378 François Lavolaine, d'après KERSAUSON, *État séculier du clergé*, 1892.

379 ADLA 2 O 122 / 7, Petit-Mars, 4 janvier 1810, Sous-préfet au préfet

380 ADLA 2 O 122 / 7, Petit-Mars, 28 juillet 1817, Lettre au préfet.

381 Cette approbation donne à ces avis force législative (BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle. Fondements historiques », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 101), bien qu'ils n'aient pas été publiés au *Bulletin des lois* (LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 460 et GAUDRY, *Traité de la législation des Cultes*, 1856, II, 508).

382 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1848, II, p. 59.

383 MESSNER, *Traité de droit français des religions*, 2003, p. 104.

384 AM Nantes, 2 M 1, 30 ventôse an XIII.

385 DALLOZ, *Répertoire méthodique et alphabétique*, XIV, 1853, p. 859.

*culte catholique*³⁸⁶. » Du point de vue paroissial, cette propriété municipale n'est cependant pas toujours clairement comprise, au moins dans les premières décennies du Concordat. En juillet 1823, l'Évêché de Nantes organise une enquête auprès de l'ensemble des paroisses du diocèse, à la demande du préfet, afin de dresser un état des besoins des édifices paroissiaux. Le cahier conservé³⁸⁷ comprend, parmi les autres renseignements demandés, une question sur la propriété des églises et presbytères. Nombre de curés et desservants (Prinquiau, Quilly, Blain, Bouvron, Fay, Batz, Missillac, Besné...) indiquent que leur église appartient à la fabrique, à l'encontre de la réalité juridique puisque ces églises, construites avant la Révolution, nationalisées en 1789 et restituées au culte en 1802, sont des propriétés communales³⁸⁸.

Le cas des anciens ensembles conventuels, vendus comme biens nationaux mais dont les églises ont été retenues pour des fonctions paroissiales, a posé au début du Concordat des problèmes particuliers de propriété. A Saint-Gildas des Bois, Joseph et Julien Rousseau se sont portés acquéreurs de l'abbaye bénédictine en mai 1791 et de « *la partie de l'église qu'occupaient les ci-devant religieux* », c'est-à-dire la partie orientale³⁸⁹. Devenu maire en 1800, Joseph Rousseau tente de conserver cette propriété partielle de l'église qui, en l'absence d'autre édifice disponible pour l'exercice du culte dans la commune, est devenue paroissiale. Il propose en 1807 au conseil municipal de monter un mur de séparation dans l'église, qui lui paraît beaucoup trop vaste et trop coûteuse pour la commune, et de garder la jouissance du chœur et de la tour. La partie ouest lui semble bien suffisante pour les besoins de la population ; elle est de plus en bon état, et il estime que ce mur de séparation coûterait bien moins que les réparations projetées, pour lesquelles un devis de près de 7 000 francs a été dressé. En tant que maire, il s'oppose à ces réparations, nécessitées à la fois par l'incendie provoqué par la foudre qui a frappé le clocher en septembre 1806, et par les « *dégradations qu'elle a éprouvées antérieurement pendant les temps difficiles*³⁹⁰. » Le curé Thomas, qui signale à Mgr Duvoisin l'influence nuisible du maire, sollicite et obtient son intervention³⁹¹. Convoqué par ordre du préfet, le conseil municipal délibère contre lui, arguant qu'aucun titre de propriété ne peut être présenté, et « *considérant que ce monument est inséparable de la célébration du culte catholique, qu'aucun autre édifice, dans cette commune, ne pourrait la suppléer ni de dédommager les administrés de la pratique du service divin, s'ils étaient privés d'une partie du temple qui lui est consacré*³⁹². » Le 28 octobre, les deux propriétaires renoncent à leurs prétentions, « *désirant prouver aux habitants et paroissiens de la commune combien nous aimons à leur être agréable en contribuant à leur faciliter l'exercice du culte catholique*³⁹³. » Autre exemple d'ancienne église conventuelle affectée à une fonction paroissiale, l'église de l'ancien prieuré bénédictin de Pirmil devient l'église de la nouvelle paroisse Saint-Jacques érigée en 1791. Les biens dépendant du prieuré sont vendus en mai 1791, sauf l'église, les cimetières et la sacristie. Ce n'est pas sur l'église

386 ADLA 4 V 1, 9 germinal an XI, Nozay, délibération municipale.

387 ADLA 125 J 4 F 1

388 22 églises sont indiquées comme « *appartenant à la paroisse*. » La confusion est également dans l'emploi de ce terme, puisque seule la fabrique, établissement public, pouvait avoir la propriété légale de l'église. Par exemple, le curé de Bonnoeuvre répond à cette enquête le 15 juillet 1823 : « *L'église et la maison presbytérale appartiennent à la paroisse*. » (AHDN EVPAR 017, Bonnoeuvre)

389 Le chœur des moines a été aménagé au XVIIIe siècle, séparé de la partie réservée aux fidèles par un jubé ; la même disposition se trouvait à Saint-Jacques de Pirmil (JARNOUX, *Les anciennes paroisses de Nantes*, 1982, II, p. 136).

390 ADLA 2 O 161 7, Saint-Gildas des Bois, 23 février 1807, Procès-verbal des réparations à faire à l'église.

391 ADLA 2 O 161 7, 5 mars 1807, Curé Thomas à Mgr Duvoisin.

392 ADLA 2 O 161 7, 16 octobre 1807.

393 ADLA 2 O 161 7, Saint-Gildas des Bois, et aussi ADLA 125 J 2 Z 1, Notes historiques sur Saint-Gildas des Bois, par l'abbé Delalande.

elle-même que le contentieux portera mais sur la sacristie et les cimetières. Une pétition de la fabrique de Saint-Jacques, datée du 10 floréal an XII réclamant « *la propriété, possession et jouissance paisible de la sacristie et des cimetières ci-devant attachés à l'église conventuelle du prieuré de Saint-Jacques de Pirmil, que le citoyen Soupe³⁹⁴ s'est approprié parce qu'il prétend que ces objets font partie de la vente qui fut faite à feu Guyot son beau-père, le 23 mai 1791* », est examinée par le Conseil de préfecture, qui, devant le refus de Soupe de venir prouver son droit de propriété, arrête qu'il s'agit d'une appropriation indue des trois cimetières et de la sacristie, qui ne faisaient pas partie de l'adjudication de 1791³⁹⁵.

2.2.2.3 Les églises paroissiales construites pendant le Concordat

La propriété des églises construites après la promulgation de la loi du 18 germinal an X est soumise au droit du sol. Ce point est précisé, en mai 1905, à quelques mois de la loi de Séparation, par le préfet de Loire-Inférieure dans une demande adressée à tous les maires du département : « *J'ai besoin de connaître la situation exacte, au point de vue de la propriété, des édifices actuellement affectés à l'exercice du culte ou au logement de leurs ministres.* » Il rappelle que les églises et presbytères rendus au culte sont propriété des communes et les églises et presbytères construits ou acquis depuis le Concordat sont propriété des fabriques ou des communes, « *suivant les règles du droit commun et notamment d'après les principes inscrits sous les articles 552 et suivants du code civil³⁹⁶.* » Selon les dispositions de ce texte, en effet, « *la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous* », et l'emplacement de l'édifice indique son propriétaire. Les églises bâties entre 1802 et 1905 sur un terrain communal, ou reconstruites sur l'emplacement de l'ancienne église rendue au culte, quelle que soit la part financière de la fabrique à cette édification, sont des biens municipaux. Les églises élevées, même tout ou en partie aux frais du budget communal, sur un terrain fabricien, appartiennent aux fabriques, qui ont le droit, en tant qu'établissements publics du culte, d'acquérir et de posséder³⁹⁷.

La propriété des églises reste un point sensible et complexe durant toute la période concordataire, sur lequel le droit ne parvient pas à lever toutes les ambiguïtés. En 1907, quand il s'est agi, juste après la loi de Séparation, de dresser un état de la propriété des églises de la ville, le maire de Nantes a pu en mesurer toute la difficulté. Le tableau³⁹⁸ établi par l'avocat conseil de la Ville, Gautté, doit s'appuyer sur plusieurs avis, parfois contradictoires : celui du maire, une note du service des Domaines, un rapport du chef du contentieux de la mairie, l'avis de l'avocat lui-même, et enfin un mémoire particulier des Domaines sur les églises Saint-Jacques, Saint-Clément et Saint-Félix. Parmi les onze églises nantaises, hors la cathédrale, propriété de l'État, cinq sont communales : Sainte-Croix (rendue au culte), Saint-Nicolas, Saint-Similien, Sainte-Anne, Saint-Joseph de Portricq (construites ou reconstruites sur les terrains municipaux) ; quatre sont fabriciennes : Saint-Donatien, La Madeleine, Notre-Dame de Bon-Port³⁹⁹, Saint-Félix (élevées sur des terrains appartenant aux fabriques). Deux édifices suscitent cependant des avis opposés : l'église Saint-Jacques, considérée par la ville comme communale, est « *revendiquée par la fabrique comme ayant été achetée pendant la Révolution par des particuliers qui l'auraient rendue à la*

394 Écrit aussi Saupe. Jarnoux parle du général Sauppe (*Les anciennes paroisses de Nantes*, 1982, II, p. 132-133).

395 AM Nantes 2 M 17, Saint-Jacques, 11 brumaire an XIII, Délibération du conseil de préfecture de la Loire-Inférieure.

396 ADLA 90 V 1, 6 mai 1905, Préfet aux maires.

397 PROMSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence*, 1849, II, p. 229.

398 ADLA 90 V 1, 1907, *Tableau faisant ressortir les différents avis formulés au sujet de la question de propriété des églises de Nantes autres que Saint-Pierre.*

399 Cette église a été construite sur des terrains des anciens hospices du Sanitat.

paroisse » ; celle de Saint-Clément est donnée comme fabricienne exceptée dans la note des Domaines qui indique : « *communale – rendue en pluvieuse an XIII ; reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne et sur divers terrains fabriciens.* » Mais, dans le régime concordataire, quel que soit le propriétaire de l'église, son affectation légale à l'exercice du culte la place dans le domaine public⁴⁰⁰. La fabrique, parfois considérée comme un acteur privé, est en réalité un établissement public, soumis à la double autorité de l'évêque et du préfet. Les obligations de la commune envers les églises fabriciennes sont d'ailleurs strictement les mêmes que celles relatives aux édifices communaux⁴⁰¹, du moins jusqu'à la loi municipale du 5 avril 1884. A partir de cette date, les obligations de la commune se limitent à suppléer la fabrique en cas d'insuffisance avérée des ressources, et uniquement pour les églises dont elle a la propriété⁴⁰². Cette modification importante explique par exemple la cession de l'église de Bouvron, avant même sa construction. En 1888, le curé Meslier, qui projette alors la reconstruction complète de son église⁴⁰³, a fait dresser un dossier de demande de secours. Mais, le terrain retenu pour la reconstruction est une propriété fabricienne, ce qui l'exclut de toute allocation publique. Une lettre du sous-préfet au maire, qu'il cite, indique en effet « *D'après la jurisprudence adoptée dans la matière, il convient que la fabrique abandonne à la commune la propriété de l'édifice à construire.* » Le curé se résigne donc à réunir le conseil de fabrique et à procéder à cette cession : « *Cet abandon me semble inique, mais probablement nécessaire*⁴⁰⁴. » La fabrique délibérera en ce sens à plusieurs reprises, pour se conformer « *à la jurisprudence actuellement adoptée dans la matière*⁴⁰⁵ », mais non sans préciser : « *Cet abandon est consenti à la condition que l'église reste en tous temps exclusivement consacrée au culte propre à la religion catholique*⁴⁰⁶. »

Le régime des cultes reconnus s'oppose d'ailleurs à une propriété particulière des églises affectées au culte, service public. L'ouverture d'un nouveau lieu de culte, suivant les articles organiques 44 et 62, doit être en effet autorisée par l'autorité civile⁴⁰⁷, et l'édifice pourvu d'un titre légal (église ou chapelle) et affecté au culte paroissial. « *Si la chapelle particulière est érigée en succursale, paroisse, etc., consacrée au culte public, elle cesse d'être propriété privée*⁴⁰⁸. » Les rares situations irrégulières, qui ont provisoirement échappé au contrôle administratif, sont réglées par une cession du titre de propriété en faveur de la commune ou de la fabrique. C'est le cas à Sautron, où la fabrique a procédé à partir de 1840 à la reconstruction de son église, à l'aide de dons, et sur un emplacement différent de l'ancienne, appartenant à l'abbé Grasset, desservant de la paroisse⁴⁰⁹. Cette nouvelle église est affectée au culte paroissial à partir de 1844, sans qu'aucune procédure administrative ne soit engagée pour en définir légalement la propriété⁴¹⁰. Dix ans plus tard, en 1855, le conseil de fabrique projette d'employer dans ce nouvel édifice le dallage de l'ancienne église,

400 MESSNER, *Le financement des églises*, 1984, p. 171.

401 Décret du 30 décembre 1809, et AM Nantes, P carton 3 dossier 29, 13 mars 1909, *Loi de Séparation : entretien des édifices culturels communaux, droits et obligations de la Ville*

402 BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 104.

403 Projet qui sera d'ailleurs ajourné plusieurs années, la construction ne commencera qu'en 1892.

404 AHDN EVPAR 023, 16 décembre 1888, Curé au vicaire général Marchais.

405 ADLA 2 O 23/ 6, 19 décembre 1888.

406 ADLA 2 O 23/ 6, 5 avril 1891.

407 MESSNER, *Traité de droit français des religions*, 2003, p. 104.

408 DALLOZ, *Répertoire méthodique et alphabétique*, XIV, 1853, p. 859.

409 AHDN EVPAR 194 Sautron, 1er janvier 1844, Délibération du conseil de fabrique.

410 Dans l'incapacité de justifier des ressources nécessaires, le desservant préféra s'abstenir d'une démarche administrative régulière. (AHDN EVPAR 194, Sautron, 1er janvier 1844, Délibération du conseil de fabrique)

désaffectée et en ruines⁴¹¹. Le 15 juin, le préfet consulté sur cette demande écrit au maire : « *Il n'existe pas dans mes bureaux de documents relatifs à cette construction, qui paraît avoir été réalisée sans autorisation et sans le concours de l'administration municipale.* » Il ajoute que l'emploi des matériaux de l'ancienne église nécessite que le nouvel édifice soit municipal et « *reconnu approprié à sa destination. Tant que la nouvelle église sera une propriété particulière, les ressources communales ne pourraient être affectées à concourir à sa construction*⁴¹². » La situation embarrasse considérablement le curé qui se tourne vers l'administration diocésaine, qui indique dans une note : « *Le curé de Sautron est en ce moment dans une grande complexité au sujet de son église [qui] a été construite sans le secours de la commune et sans autorisation quelconque de l'administration supérieure, j'entends l'administration civile*⁴¹³. » L'Évêché, sans trancher, insiste sur la nécessité que l'église ne reste pas une propriété particulière, pour pouvoir prétendre à des secours de la municipalité et du gouvernement, et expose les formalités à remplir : un arrêté préfectoral suffirait pour rendre l'église communale ; il faudrait un décret impérial pour qu'elle devienne propriété de la fabrique. L'affaire reste encore en suspens quelques années, avant que l'abbé Bernard, curé de Saint-Donatien et légataire universel de l'abbé Grasset décédé, ne fasse l'abandon à titre gratuit du terrain et de l'église à la commune, en mai 1861⁴¹⁴.

La création de nombreuses succursales, à partir de la Monarchie de Juillet, a multiplié les lieux de culte nouveaux. La plupart de ceux-ci l'ont été sur des terrains non communaux et à l'aide de souscriptions privées, notamment parce que la promesse de l'édification d'une église par les habitants est une condition formelle de l'érection de la succursale⁴¹⁵ et que les communes ainsi démembrées en plusieurs paroisses refusent souvent leur concours. En 1843, le préfet Chaper s'inquiète auprès du ministre des Cultes des difficultés nées de cette situation : « *Ces constructions faites ainsi par des individus isolés, sans responsabilité aucune, sans surveillance, souvent même sans entente des principes de l'art, sur des emplacements peu convenables, et sans devis ni plans bien arrêtés, avec des voies et moyens insuffisants, peuvent donner naissance aux plus graves difficultés.* » Le risque de voir ces constructions jamais achevées, ou mal conçues, « *ne présentant pas toutes les garanties de solidité exigées pour des bâtiments destinés à un usage public* », ou rapidement insuffisantes, fait condamner par le préfet ces édifications exécutées en dehors de la surveillance de l'administration. Il cite ensuite les exemples de Saint-Herblon⁴¹⁶, de Barbin⁴¹⁷ et de Saint-Clément⁴¹⁸ à Nantes, pour conclure ainsi : « *Plus j'examine la question, et moins je puis m'arrêter à la pensée que l'administration n'ait aucun contrôle à exercer sur des travaux entrepris dans un intérêt public, même par des particuliers.* » Mais la question de la propriété lui paraît également cruciale : « *D'un autre côté, on peut se demander quel sera le sort d'une église qui aura*

411 « *L'ancienne église paroissiale de Sautron est en ruines ; le chœur et une partie de la nef sont du XVe ou du XVIe siècle.* » (ORIEUX, « Études archéologiques dans la Loire-Inférieure », *Annales de la Société académique*, 1864, p. 504)

412 AHDN EVPAR 194, Sautron, 15 juin 1855, Préfet au maire.

413 AHDN EVPAR 194, Sautron, Note sans date ni signature.

414 ADLA 2 O 194/6 Sautron, 19 juin 1867, Préfet au Maire.

415 Circulaire du 30 août 1838. (ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1869, IV, p. 419)

416 Un conflit oppose la commune et les particuliers faisant bâtir une église à la succursale de la Roche-Blanche. Les souscripteurs et le desservant ont choisi eux-mêmes l'emplacement, sans consulter l'autorité civile, alors qu'il est en partie sur un terrain communal.

417 Cette église est construite, « *sans que j'en aie même reçu avis* », souligne le préfet, après l'érection autorisée d'une succursale à Barbin, qui prendra le vocable de Saint-Félix. La municipalité avait donné son accord sous réserve que le projet lui soit présenté avant exécution. Cette condition n'a pas été suivie.

418 Même situation, l'église est en construction sans que l'administration ait eu aucune communication du projet.

été construite ainsi des deniers de certains souscripteurs : sera-t-elle leur propriété particulière ? Cette opinion paraîtrait difficilement admissible. Un édifice religieux, spécialement destiné par sa nature à un usage public, ne saurait, aussi longtemps du moins que cette affectation sera maintenue, rester une propriété particulière, dont puissent disposer à leur gré tous ceux qui auront concouru à son édification. (...) Lorsque plusieurs personnes se réunissent pour faire construire à leurs frais un temple religieux, cet édifice une fois achevé, ne cesse pas pour cela d'être leur propriété, alors même qu'il a reçu l'affectation à laquelle il était destiné, aussi longtemps qu'ils ne s'en sont pas dessaisis par un acte régulier, tel que vente, échange, donation ou autrement, au profit du public, c'est-à-dire de l'autorité qui le représente légalement. (...) Si l'édifice est une propriété privée, il pourra aussi, en cas de mort des personnes qui l'ont fait élever, être vendu ou licité entre des héritiers et perdre son affectation première. » Pour éviter que la population puisse être privée de son usage, « si l'on admettait que l'église une fois érigée et consacrée, n'est pas une chose hors du commerce », le préfet propose donc que les souscripteurs s'engagent à donner l'édifice à la commune sitôt affectée à l'usage du public⁴¹⁹.

2.2.2.4 Les églises supprimées

Le titre d'*églises supprimées* désigne les édifices religieux nationalisés en 1789, non vendus à des particuliers pendant la période révolutionnaire et qui ne sont pas retenus pour l'exercice du culte paroissial dans l'organisation concordataire du diocèse. Il s'agit donc des églises qui desservaient sous l'Ancien Régime des paroisses ou trêves non conservées⁴²⁰, mais aussi des chapelles et des églises conventuelles restées invendues. Quelle place accorder à ces édifices qui ne sont pas restitués au culte par la loi du 18 germinal an X⁴²¹? La solution adoptée a été de les intégrer dans le nouveau cadre territorial ecclésiastique, en les attribuant aux paroisses conservées. Ce principe avait d'abord présidé à l'arrêté du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803), qui restituait aux fabriques les titres et rentes non aliénés qu'elles possédaient avant la Révolution : l'article 2 leur réunit en effet également ceux des paroisses supprimées placées sur leur territoire. Suivant la même logique, le décret du 30 mai 1806 indique que les églises et presbytères supprimés sont compris dans ces biens restitués et précise les modalités par lesquelles les fabriques peuvent en disposer. Cette opération permettait de procurer aux fabriques des ressources par la location, l'échange ou la vente de ces édifices. L'aliénation définitive est cependant soumise à l'autorisation civile, et n'est autorisée que si l'édifice est reconnu n'avoir aucune utilité pour le culte⁴²². Car la raison principale de cette mesure est d'abord de conserver à ces églises leur destination religieuse⁴²³, ce qui présente un double avantage : pourvoir d'un titre légal ces églises et chapelles auxquelles se manifestent encore attachement et dévotion ; les réserver en quelque sorte pour les besoins à venir du culte. Beaucoup de ces édifices retrouveront effectivement des fonctions d'église paroissiale par l'érection de nouvelles succursales⁴²⁴.

Pour que cette restitution soit effective, elle nécessite une formalité appelée *l'envoi en*

419 AN F¹⁹ 4696, 12 octobre 1843, préfet au ministre des Cultes.

420 Le diocèse de Nantes comprenait sous l'ancien régime 242 paroisses et 27 trêves (GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884, 2, p. 117, qui donne la liste des paroisses disparues en 1802, p. 121) ; il n'en compte plus que 209 dans sa première organisation en 1802.

421 L'abbé Grégoire précise bien qu'aucune chapelle du diocèse de Nantes n'est d'abord officiellement restituée à l'Église après le Concordat (« Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1884, 2, p. 125).

422 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1848, II, p. 59.

423 VUILLEFROY, *Traité de l'administration du culte catholique*, 1842, p. 323.

424 Dans ce cas, l'église est affectée de droit au service du culte. (PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, II, col. 251)

possession : la demande présentée par la fabrique est soumise à l'avis de l'évêque et du directeur des domaines, puis un arrêté préfectoral est rendu après examen⁴²⁵. Cette procédure, qui permettait de donner un cadre légal à l'exercice du culte dans les chapelles demeurées invendues, a souvent été oubliée par les fabriques, ce qui créera plus tard des conflits entre fabriques et communes. En effet, à défaut d'un arrêté préfectoral remettant les fabriques en possession des biens non aliénés, la propriété en restait municipale⁴²⁶. C'est le cas à Treillières de la chapelle Notre-Dame des Dons, mais sans que cette situation ne provoque de difficultés, comme l'explique en 1864 le Vicomte de Kersabiec : « *La chapelle a été réservée et n'a jamais été vendue ; elle est donc demeurée dans le domaine public, et si une discussion pouvait s'élever pour savoir à qui incombe le soin d'une restauration que tout le monde désire, ce ne serait jamais qu'entre la commune de Treillières et la fabrique. Cette dernière, en effet, quand vint l'Empire et le décret qui remettait aux fabriques leurs biens non aliénés, négligea la formalité de la demande de l'envoi en possession. Il est vrai qu'elle la possédait en réalité et que personne n'annonçait vouloir la troubler dans la jouissance de ce droit incontestable, et qu'aujourd'hui encore la commune ne conteste pas. La fabrique use de son droit, toutes les fois que bon lui semble ; elle a mission et devoir de procéder à cette restauration*⁴²⁷. » Il en va tout autrement à Sautron. La dévotion à Notre-Dame de Bongarant s'est poursuivie après la Révolution dans cette chapelle, plus ou moins entretenue par la fabrique⁴²⁸ qui n'en a cependant pas demandé l'envoi en possession. En 1863, son état est tel que le curé de la paroisse, Prosper Herbert, décide de la faire restaurer. Après deux années de travaux, dirigés par l'abbé Rousteau, la fabrique projette l'acquisition d'un petit terrain au nord de l'édifice, pour le planter d'arbres, « *et en faire un décor à notre chapelle*⁴²⁹. » Invitée à céder ce terrain, la municipalité rappelle alors que la chapelle appartient à la commune et qu'il lui est donc impossible de se dessaisir du terrain adjacent⁴³⁰. « *Par ces actes, écrit aussitôt l'abbé Herbert à Mgr Jaquemet, M. le maire fait donc la commune propriétaire de cette antique chapelle, dépendante jusqu'en 1790 de la communauté du Ronceray d'Angers. Sur quoi fondé ? Sans doute sur les principes et les actes révolutionnaires qui ont donné aux communes et non aux paroisses la propriété des biens non vendus des paroisses, des communautés religieuses et du clergé (...) Depuis deux ou trois ans, nous avons fait de grandes réparations à cette belle et vénérée chapelle, et Dieu merci, les frais sont tous payés avec les offrandes et les sacrifices des paroissiens et des fidèles qui la visitent et qui l'aiment. (...) nous nous proposons encore de les continuer, et de faire peu à peu avec le temps et suivant nos ressources une restauration digne et convenable. Mais je crains que les actes bienveillants et les bonnes intentions de M. notre Maire ne refroidissent un peu notre zèle. Je ne regrette qu'une chose, c'est que nous n'ayons pas un titre positif pour restaurer*⁴³¹ *la propriété de cette chapelle. Il est vrai que c'est toujours la fabrique qui a contribué à l'entretenir et à la décorer. La municipalité ne s'en est jamais occupée (...) Mais cela nous donne-t-il des droits ? (...) toute ma population est outrée contre le maire ; (...) qu'on ne lui donne-t-on pas un ruban, et qu'on nous en débarrasse. (...) Quand on vexé ma population, on me touche à la prune de l'œil*⁴³². » Tout à sa colère, le curé envisage un

425 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1848, II, p. 76-81.

426 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, II, p. 489.

427 KERSABIEC, « Notre-Dame des Dons », *RBV*, 1864, août, p. 129.

428 « *Cette chapelle, objet de vénération dans les alentours, maintenant comme autre fois, continue d'être le but de nombreux pèlerinages.* » (PHELIPPE-BEAULIEUX, « Essai historique et statistique de la commune de Sautron », *Annales de la Société Académique de Nantes*, 13, 1842, p. 38)

429 AHDN EVPAR 194 Sautron, 10 mars 1865, Herbert à l'évêque.

430 AHDN EVPAR 194 Sautron, 6 février 1865, Préfet au maire de Sautron

431 Noter l'emploi de ce mot.

432 AHDN EVPAR 194 Sautron, 10 mars 1865, Herbert à l'évêque.

moment de venir à Nantes faire des recherches dans les archives sur la vente des biens du clergé, ou de consulter un avocat. Il s'informe auprès des vieillards de la commune, scrute vainement le récent travail historique de L. Phelippes-Beaulieux⁴³³, et finit par renoncer et s'en remettre à son évêque. La confirmation de la propriété municipale n'empêchera pas le pasteur de poursuivre la restauration de la chapelle, jusqu'à sa mort en 1904.

A Batz, un long conflit oppose de même la fabrique et la municipalité à propos de la chapelle Notre-Dame du Mûrier. Cet édifice gothique du XVe siècle a servi de salle au conseil municipal pendant la Révolution. Il est abandonné depuis qu'un ouragan a emporté, en 1819, une partie de sa toiture. En 1847, la fabrique de la paroisse voisine du Pouliguen propose de le racheter dans son entier et de le rebâtir pour en faire sa nouvelle église paroissiale. L'examen de ce projet de translation nécessite de clarifier la propriété de la chapelle, ce dont Mgr de Hercé convient dans une réponse au préfet : *« Vous me faites observer que ce serait le lieu d'examiner au préalable à qui appartient la propriété de cette chapelle. Je partage entièrement votre manière de voir, et je crois qu'avant de donner suite ultérieure à la demande du conseil de fabrique du Pouliguen, il convient que cette question ait été régulièrement tranchée. Du reste, elle ne semble pas douteuse, le décret du 30 mai 1806 et la jurisprudence constante du Conseil d'État attribuent cet édifice à la fabrique de l'église paroissiale, s'il est au nombre des églises supprimées en vertu de l'organisation ecclésiastique qui a suivi le Concordat de 1802. Or la chapelle du Mûrier a été, en droit, supprimée par cette organisation ; et (...) en fait, elle n'a été aucunement affectée au service public du culte depuis cette époque⁴³⁴. »* L'autorité préfectorale adopte le même point de vue mais indique que la fabrique doit délibérer et revendiquer officiellement la propriété⁴³⁵. Cette formalité remplie, la préfecture arrête au début de 1849 l'envoi en possession à la fabrique de la chapelle, conformément à l'arrêté du 7 thermidor an XI sur la restitution des biens non aliénés aux fabriques, *« considérant que la commune n'élève aucune prétention à la propriété (...), que cette chapelle appartenait originellement à la fabrique ; qu'elle n'a été affectée à aucun service public ; qu'elle n'a pas été aliénée⁴³⁶. Mais, quarante ans plus tard, un conflit personnel met aux prises le curé et le maire de Batz⁴³⁷, qui remet en cause la propriété de la chapelle. Le maire fait saisir par le garde-champêtre la clef de la chapelle chez le trésorier de la fabrique. « Le prétexte mis en avant était celui-ci, explique le curé Dugast : les étrangers demandant quelquefois à visiter les ruines de la chapelle, la mairie prélèverait une faible rétribution sur ces visites⁴³⁸. »* La municipalité fait valoir le classement de l'édifice : *« C'est à ce titre que le maire a fait prendre la clef de l'ancienne chapelle, classée comme monument historique en vertu de la loi du 30 mars 1887 et du décret du 5 janvier 1889, de la conservation de laquelle la municipalité de Batz est chargée⁴³⁹. »* La fabrique rappelle alors que ce titre ne lui enlève aucunement ses droits : *« Que la chapelle soit classée comme monument historique, c'est encore possible. Mais je demande si par là-même le droit de propriété est transféré de la fabrique à la municipalité.(...) Il est certain que la fabrique n'entamera point une action*

433 PHELIPPES-BEAULIEUX, *Monographie du prieuré de Notre-Dame de Bois-Garand*, 1865.

434 ADLA 184 T 1, 10 novembre 1847.

435 ADLA 184 T 1, 15 décembre 1847, Préfet à l'évêque.

436 AHDN EVPAR 010, 29 janvier 1849.

437 Ce contentieux semble avoir pour cause la tentative d'un vicaire de Batz de capter au bénéfice de la fabrique une partie de la succession d'une tante du maire, qui déclare dans une séance du Conseil municipal : *« Le curé de Batz fait opposition au gouvernement ; les curés en général sont des voleurs. »* Le curé écrit lui : *« M. le maire de Batz ressemble beaucoup aux animaux de ce pays : il est d'autant plus têtu qu'il est borné. »* (AHDN, EVPAR 010, Batz, 9 octobre 1891, Lettre du curé à l'évêque)

438 AHDN EVPAR 010, 11 novembre 1891, Curé au vicaire général.

439 AHDN EVPAR 010, 21 décembre 1891, Préfet à l'évêque.

*juridique, mais nous sommes prêts à faire opposition au premier acte de propriété que tenterait la municipalité*⁴⁴⁰. »

Pour redonner à ces édifices restitués aux fabriques une destination religieuse, il convenait au préalable qu'ils reçoivent un titre légal. Les chapelles simples ou vicariales ne se distinguent pas des églises paroissiales, sur le plan de la propriété. Ces édifices, desservis par un chapelain ou un vicaire, correspondent comme ceux des succursales à une subdivision paroissiale, créée pour remédier à l'insuffisance de l'église paroissiale ou de l'étendue de la paroisse. Le titre légal de chapelle de secours correspond à une autre logique. Il a été créé au tout début du Concordat pour permettre de conserver au culte certains lieux de dévotion qui ne pouvaient trouver place dans le nouveau cadre diocésain. Aucun ecclésiastique n'y est attaché, c'est le clergé de la paroisse sur laquelle se trouve l'édifice qui est chargé de le desservir, occasionnellement ou régulièrement. Mgr André a proposé de considérer ces églises « *comme des chapelles intérieures, comme des autels de l'église paroissiale, qu'on a détachés du bâtiment de cette église, et qu'on a transportés à quelque distance*⁴⁴¹. » Le cas de Notre-Dame des Anges à Orvault montre que dans certaines circonstances cette annexion entre église principale et chapelle n'est pas restée théorique. La dévotion des habitants a repris dès les premières années du Concordat dans cette chapelle⁴⁴². Mais le curé Lemarié est alors le seul desservant de la paroisse, et ne peut se rendre à la chapelle le lundi de pentecôte, jour du pèlerinage. La messe en est donc célébrée au bourg, dans l'église paroissiale⁴⁴³. D'autres chapelles, dépourvues de titre légal, sont cependant tolérées. Elles sont appelées pour cette raison des *chapelles de tolérance*. Enfin, les chapelles domestiques, c'est-à-dire celles dont des particuliers sont propriétaires, ne peuvent servir qu'à l'exercice privé du culte.

C'est cette distinction qui a déterminé le choix d'un titre légal pour l'église de l'ancien couvent des Minimes à Nantes, acquise par Mgr Jaquemet en décembre 1849. Il s'en explique ainsi à Auguste Nicolas⁴⁴⁴, chef de division au ministère des Cultes : « *Je vous ai déjà entretenu de l'ancienne chapelle des Minimes que j'ai été assez heureux de soustraire à la profanation et que j'ai dédiée dès le premier mois de mon épiscopat à la Sainte Vierge, sous le vocable de l'Immaculée-Conception. J'ai voulu que la propriété appartînt à l'Évêché pour régulariser cette situation, je sollicite un décret qui l'autorise. Il faut au préalable que l'édifice étant destiné au culte reçoive un titre légal.* » L'évêque a d'abord envisagé le titre de chapelle de secours, qui exige un avis du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Clément, sur le territoire de laquelle est placé l'édifice. Mais il tient absolument à éviter cette formalité : « *J'ai des motifs graves pour ne pas laisser la fabrique de cette dernière paroisse s'immiscer en rien dans l'affaire de la chapelle. Il faut donc renoncer à ce titre. (...) J'ai pensé à celui d'oratoire privé de l'évêque*⁴⁴⁵. » Les raisons évoquées par l'évêque sont en effet puissantes : la fabrique de Saint-Clément, qui a entrepris depuis 1841 la reconstruction de son église paroissiale, refuse absolument de voir la chapelle venir empiéter sur les ressources qu'elle peine à rassembler pour cette entreprise. En outre, quand il a été envisagé en 1829 de faire de l'ancienne église conventuelle la nouvelle église de la paroisse, ce projet a été fermement rejeté par le conseil de fabrique⁴⁴⁶. La chapelle des Minimes sera donc érigée

440 AHDN EVPAR 010, 21 janvier 1892, Lettre du curé Dugast.

441 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1847, I, p. 378.

442 WISMES, « Notre-Dame-des-Anges », *Bull. AB*, 1904, p. 119.

443 AHDN P Orvault, A 01, Registre de paroisse, p. 371 : notes de l'abbé Hemery, qui dénonce d'ailleurs l'influence des aubergistes du bourg dans ce transfert.

444 Sur A. Nicolas, voir LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 134.

445 ADLA 125 J 4 L 12, 1er avril 1851, Jaquemet à Nicolas.

446 AM Nantes, 2 M 39, 27 juin 1829, Délibération du Conseil de Fabrique de Saint Clément : la chapelle est très

en oratoire particulier, à l'usage exclusif de l'évêque⁴⁴⁷. Cette condition de chapelle domestique ne permettait toutefois pas l'exercice officiel du culte. En 1840, à Clisson, Mme Duboueix fait construire par l'architecte Théodore Nau⁴⁴⁸ une chapelle particulière sur le terrain où repose son mari. Le curé de la paroisse Notre-Dame soumet à Mgr de Hercé le projet d'y ériger une station pour le jour des rogations, et d'y établir une dévotion particulière, par exemple à Saint-Michel, du prénom de feu M. Duboueix. « *Cette idée flatterait la fondatrice et donnerait naturellement lieu à l'établissement et la propagation de la dévotion aux saints anges, qui j'en suis persuadé, prendrait fort bien et produirait des fruits*⁴⁴⁹. » Néanmoins, la nature privée de l'édifice s'oppose au déroulement de manifestations publiques, comme le curé en convient lui-même quelques années plus tard : « *La chapelle de Mme Duboueix, en ma paroisse, est toujours demeurée, depuis la bénédiction de l'autel, dans un état de demi-autorisation que je ne saurais trop préciser*⁴⁵⁰. »

Pour cette raison, le titre de chapelle de secours sera le plus souvent préféré, beaucoup mieux adapté notamment aux anciennes chapelles qu'on souhaitait rendre au culte, comme par exemple à Bouvron, où la donation de la chapelle Saint-Julien à la fabrique, puis son érection en chapelle de secours sont autorisées en 1837⁴⁵¹. L'obtention de ce titre est d'abord demandée par la fabrique à l'autorité épiscopale, qui doit ensuite obtenir l'autorisation gouvernementale, après avis éventuel du maire de la commune, si les finances municipales doivent être mises à contribution⁴⁵². Dans tous les cas, la fabrique doit justifier de ses ressources. C'est le cas en 1889 dans la paroisse nantaise de Saint-Donatien. Le conseil de fabrique demande l'érection de la chapelle Sainte-Élisabeth récemment construite, « *sur les avis de M. le curé* », par un particulier, M. Biton, qui « *offre de la louer à la fabrique à des conditions exceptionnellement avantageuses* » : 150 francs annuels pour un bail de 18 ans. La délibération précise que le total des dépenses (300 francs d'indemnité au clergé paroissial pour offices et dépenses ordinaires) sera bien inférieur au produit des chaises, estimé à 700 francs. Cet argument permet d'obtenir plus sûrement l'autorisation nécessaire à l'ouverture du nouveau lieu de culte que les autres raisons avancées : le doublement de la population du quartier de la manufacture des tabacs, et l'accès difficile à l'église paroissiale par la rue de Coulmiers, longue et pentue⁴⁵³. Le titre de chapelle de secours sera également le choix de la fabrique de Saint-Similien pour la chapelle Notre-Dame de Toutes-Joies. Cette propriété particulière, construite en 1853-54 par l'architecte Fauchaux pour une œuvre fondée en 1844 par le missionnaire diocésain Eugène Peigné⁴⁵⁴, se trouve dans un quartier éloigné de l'église Saint-

éloignée du centre de vie de la paroisse, au milieu d'un quartier « *moitié désert, moitié mal habité* », occupé par des « *maisons de débauches. Le voisinage de la caserne et celui du poste des Enfants trouvés y expose continuellement les femmes aux plus fâcheuses rencontres.* » Le conseil oppose également d'autres arguments : les frais de translation (autels, décors), la nécessité de doter l'église d'un clocher, et enfin la question du presbytère actuel, qui appartient à une veuve âgée toute prête à le léguer à la paroisse, sauf si la translation se faisait.

447 ADLA 125 J 4 L 12, 19 novembre 1851, Décret du Ministère de l'instruction publique et des Cultes. En vertu de cette propriété privée, la chapelle de l'Immaculée-Conception est restée après la Séparation un édifice diocésain.

448 Sur cet édifice, voir LECONTE, *Théodore Nau*, 2006, mémoire, annexes, p. 128.

449 AHDN EVPAR 043 / 1 Clisson Notre-Dame, 20 mai 1840, Lettre du curé Vidie à l'évêque.

450 AHDN EVPAR 043 / 1 Clisson Notre-Dame, 8 mai 1844, Lettre du curé Vidie à l'évêque.

451 AHDN EVPAR 023 Bouvron, 7 novembre 1837, Ordonnance royale. L'exercice du culte dans cette chapelle, éloignée d'un lieu du bourg, sembla avoir cependant eu du mal à trouver sa place dans le cadre paroissial. L'année suivante, le curé Surget demande en effet au vicaire général Vrignaud l'autorisation d'y célébrer la messe le lundi de pentecôte, afin de ne pas risquer de mécontenter les habitants du bourg, qui sont ce jour fort peu à la messe, occupés par une grande assemblée dans une paroisse voisine.

452 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, I, col. 301.

453 AM Nantes, 12 juillet 1889, Avis du maire.

454 RUSSON, *Notre-Dame de Toutes-Joies de Nantes*, 1959.

Similien. Mais la création de rues nouvelles à la fin du siècle incite à l'intégrer au cadre paroissial. Le conseil de fabrique expose ainsi l'intérêt pastoral et financier de l'opération : « *Si elle n'était livrée au culte paroissial, les paroissiens qui l'entourent prendraient l'habitude de fréquenter d'autres chapelles de communautés et négligeraient l'église paroissiale ; ainsi la paroisse Saint-Similien serait amoindrie (...) la paroisse a besoin de conserver toutes ses ressources pour faire face aux charges de la nouvelle église qui grèvent la fabrique, que l'entretien de la chapelle et du culte ne dépasserait pas 500 francs et que tout fait prévoir une recette moyenne de 1 800 francs. (...) le propriétaire pour éviter l'érection d'une nouvelle paroisse consent à la céder à la fabrique Saint-Similien (...) un donateur a fait le dépôt d'une somme suffisante pour faire face à cette acquisition dont le prix est avantageux*⁴⁵⁵. » En juillet 1900, un décret approuve son acquisition par la fabrique pour 27 000 francs, et son érection en chapelle de secours⁴⁵⁶. Ce titre de chapelle de secours n'offrait pas que des avantages à la fabrique, puisque que lui revenaient également l'entretien ordinaire du bâtiment, aux mêmes conditions que les églises paroissiales. En 1864, la fabrique du Gâvre, après avoir constaté le mauvais état de la chapelle de la Madeleine, refuse unanimement la donation qui lui est proposée par des particuliers : « *M. le maire a observé qu'il serait à désirer que les habitants de la Madeleine en léguant leur chapelle à la fabrique paroissiale eussent pu la livrer en bon état de réparation (...) Enfin M. le curé [a] déclaré qu'il lui semblait tout à fait inopportun d'accepter un don qui en réalité n'est qu'une surcharge*⁴⁵⁷. »

2.2.2.5 Les croix et les calvaires

La propriété des croix et des calvaires dépend du terrain sur lequel ils sont élevés. Leur emplacement sur des places publiques ou le long des routes et chemins les désignent en majorité comme des biens communaux. Ce sont cependant les fabriques qui doivent assurer l'entretien ordinaire de ces objets culturels placés sur le territoire de leur paroisse. En 1838, celle de Saint-Similien fait dresser un devis pour restaurer la croix de mission placée devant son église. La dépense élevée⁴⁵⁸ suggère aux fabriciens de rappeler que cette croix a été érigée en 1826 lors d'une mission générale étendue à toute la ville de Nantes. Le conseil décide, en l'état difficile de ses ressources, d'en référer à l'évêque afin d'obtenir l'aide des autres paroisses « *pour la conservation du gage et du précieux souvenir confié à la Ville de Nantes par une mission qui avait pour objet les habitants de toutes ses paroisses*⁴⁵⁹. » Mgr de Hercé prescrit donc une quête dans toutes les églises de Nantes pour cette restauration. Mais l'abbé Vié, curé de Saint-Jacques, demande que sa paroisse soit exemptée de cette contribution : « *Me serait-il permis en cette circonstance de vous représenter qu'à l'époque de la mission de 1826, un calvaire fut érigé dans la paroisse Saint-Jacques, lequel est depuis resté aux charges de la fabrique ; qu'à plusieurs époques les frais de réparations qu'il a nécessités ont été considérables et supportés en entier par la seule fabrique de Saint-Jacques (...) qu'enfin à une époque où nous réclamons nous-mêmes des sommes extraordinaires des paroissiens pour l'agrandissement de notre église, une quête pour un objet un peu étranger à la paroisse serait de nature à ralentir les bonnes dispositions pour l'œuvre importante que nous désirons si ardemment conduire à bonne fin*⁴⁶⁰. »

455 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 13 avril 1899, Délibération du conseil de fabrique.

456 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 7 juillet 1900.

457 AHDN P Le Gâvre, E 1, Registre de délibérations du conseil de fabrique, 30 octobre 1864.

458 D'abord estimée à 1100 francs, elle se monte ensuite à 1770 francs. (AHDN EVPAR 109 Nantes 29, Devis datés de 1835 puis de juin 1838)

459 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 1er juillet 1838, Délibération du conseil de fabrique.

460 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 1er décembre 1838, abbé Vié à l'évêque.

Les croix et calvaires, comme objets extérieurs du culte, sont soumis à la même surveillance des autorités locales que les processions. L'érection de croix ou de calvaires sur un terrain public (place, chemin) doit être approuvée par le conseil municipal et autorisée par le préfet. En revanche, l'autorisation obtenue conférerait à ces objets le caractère de monuments publics et la protection de la loi⁴⁶¹. Le maire de Nantes est par exemple plusieurs fois appelé en 1845 et 1846 à approuver l'érection de croix situées chemin de la grande Censive à la Jonelière, aux Quatre-Chemins, route de la Chapelle, près du Chêne des Anglais, ou encore la croix dite de Sèvres, sur le chemin de Vertou, les habitants proposant d'assurer à leurs frais le « *rétablissement de ce petit monument religieux*⁴⁶². » En 1839 à Bouvron, l'obtention d'une parcelle de la Vraie-Croix inspire cette idée au curé Surget : « *Comme notre calvaire était dégradé et la croix brisée et que les bonnes âmes souffraient de la destruction de ce pieux monument, il m'a semblé qu'une cérémonie de plantement de croix irait à merveille avec celle de l'installation de la Vraie Croix.* » Toutefois, plutôt que de relever le monument détruit situé à l'extrémité du bourg, l'abbé préfère en ériger un nouveau, adossé à l'église, devant lequel pourront donc passer toutes les cérémonies. A l'appui de l'autorisation de bénir « *cet auguste signe de notre rédemption* » qu'il soumet à l'Évêché, il n'oublie pas de préciser que « *le lieu du calvaire est concerté avec l'autorité municipale.*⁴⁶³ » Les cérémonies de bénédiction de croix placées sur des lieux publics ne nécessitent pas formellement l'approbation civile. « *Nul besoin de l'intervention de M. le Maire, à moins qu'on n'ait à réclamer de lui quelques agents, pour assurer le bon ordre* » précise ainsi Mgr Jaquemet à l'abbé Vié avant la bénédiction d'une croix sur la route de Clisson, mais il souscrit cependant à la demande d'approbation soumise par le curé de Saint-Jacques à l'autorité municipale, la considérant comme une « *précaution bonne à prendre en tout cas*⁴⁶⁴ ».

Le calvaire monumental construit à Louisfert en 1871-1872 par l'aumônier Joseph Cotteux est situé sur un terrain lui appartenant et reste donc sa propriété particulière. Néanmoins cette érection est soumise à l'autorisation municipale, que l'abbé obtient avec d'autant moins de difficulté que le maire de la commune est alors son frère⁴⁶⁵. Il parvient également à le faire bénir par Mgr Fournier lui-même. Quand il décide en 1892 d'y faire ériger un chemin de croix, c'est le curé de la paroisse qui en transmet la demande à Mgr Le Coq⁴⁶⁶. Le terrain et le monument seront légués après la Première Guerre mondiale par sa nièce à la commune, qui choisira d'y élever son monument aux morts. Ce régime d'autorisation vaut également pour le rétablissement des anciennes croix, et va jusqu'à comprendre les échafaudages destinés à la réparations des croix⁴⁶⁷, voire la plantation d'arbres destinés à marquer un souvenir, comme à Saint-Donatien où le curé Bouyer doit solliciter en 1857 l'autorisation de remplacer par deux jeunes arbres les ormeaux plantés pour marquer l'emplacement du martyr de saint Donatien et de Saint Rogatien et dont l'un a péri l'été précédent⁴⁶⁸.

2.2.3 Le mobilier des églises

461 ANDRE, *Cours alphabétique*, 1847, I, article *Calvaire*, p. 337 et ss.

462 AM Nantes, 2 M 32.

463 AHDN EVPAR 023, 17 août et 26 septembre 1839, lettres de Surget à Mgr de Hercé.

464 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 10 avril 1851, Mgr Jaquemet à l'abbé Vié.

465 GUYVARCH, « Le calvaire de Louisfert », *Pays de Châteaubriant. Histoire et mémoire*, 3, 2004, p. 58.

466 COTTEUX, *Inauguration canonique du chemin de la croix au calvaire de Louisfert*, 1892.

467 AM Nantes, 2 M 32, 26 juin 1838, lettre du conseil de fabrique de Saint-Similien au maire de Nantes, demandant l'autorisation de dresser un échafaudage « *pour faire peindre, réparer et s'approprier s'il était besoin la croix de mission et ses accessoires qui touchent à l'église de Saint-Similien.* »

468 AM Nantes, 2 M 32, 16 octobre 1857.

La propriété du mobilier des églises, partiellement oubliée par les textes concordataires, nécessite une distinction importante, qui concerne la nature de biens meubles ou immeubles de ces objets. En vertu de l'article 525 du Code civil, tous les objets placés dans les églises « à perpétuelle demeure » doivent être considérés comme des biens immeubles par destination et leur propriété est donc commune à celle de l'édifice⁴⁶⁹. Ils bénéficient à ce titre de l'imprescriptibilité et de l'inaliénabilité attachées aux biens appartenant au domaine public. Gaudry précise pourtant que ne peuvent être classés ainsi que les objets liés à l'église ou scellés à elle, tels les autels fixes, boiseries, stalles, chaire, tribunes, orgues⁴⁷⁰. Les objets meubles destinés à l'exercice du culte ont un régime de propriété plus complexe : le mobilier placé dans l'église avant le Concordat est généralement considéré comme propriété communale, en adoptant les principes suivis pour les églises restituées⁴⁷¹ ; les meubles acquis après 1802 sont la propriété de l'État ou celle de la commune, quand ils ont été placés dans une église pour être affectés au culte ; ils sont propriété de la fabrique quand celle-ci en a fait elle-même l'acquisition ou reçu la donation. Mais quel que soit leur propriétaire, ces objets meubles sont affectés à l'usage religieux et mis à la disposition de la fabrique, qui peut donc en disposer librement⁴⁷², les déplacer, les remplacer en cas d'obsolescence, à l'exception des objets présentant un caractère artistique. Le conseil de la fabrique cathédrale envisage en 1876 de vendre certaines œuvres d'art : « *On propose, pour l'avoir de la fabrique, d'aliéner certains tableaux de valeur qui sont sa propriété. On signale en particulier le saint Jérôme dont il est offert par le musée de la ville 4 ou 5 000 francs. Mais M. le président [qui est alors le vicaire général Henri Rousteau] observe que le gouvernement s'oppose à ces sortes d'aliénation, que même il les frappe d'amendes quand elles se sont opérées sans son consentement*⁴⁷³. » L'ancien professeur d'archéologie n'oublie pas cependant d'ajouter : « *D'ailleurs il est bon de garder nos richesses artistiques dans le but de rehausser la beauté de nos temples et d'exciter à leur endroit l'intérêt d'un certain public*⁴⁷⁴. » Plusieurs circulaires ministérielles ont interdit l'aliénation des objets d'art par les fabriques, notamment celle du 27 avril 1839 par le ministre des Cultes⁴⁷⁵, qui rappelle : « *Les communes ont été reconnues propriétaires des églises [et*

469 CAMPION, *Manuel de droit ecclésiastique*, 1876, p. 384.

470 GAUDRY, *Traité de la législation des Cultes*, 1856, II, p. 513.

471 Mais pour les mêmes raisons, la question de cette propriété a été longtemps discutée par les auteurs et n'est tranchée par la jurisprudence qu'à partir des années 1870. MESSNER, *Le financement des cultes*, 1984, p. 194-195 et BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 113.

472 « *Il est de la nature d'objets mobiliers employés au culte de dépérir par l'usage. Il est donc indispensable que la fabrique puisse supprimer les objets usés ou sans utilité, et les remplacer par des objets nouveaux.* » (GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, III, p. 57)

473 AHDN P Saint-Pierre, E 01 Délibérations du conseil de fabrique, séance du 10 juillet 1876.

474 *Ibid.* Cela aura d'ailleurs sans doute ouvert les yeux des fabriciens, puisque l'année suivante on trouve dans les délibérations : « *On signale en passant le peu de soin que les employés de la cathédrale, à divers degrés, mettent à protéger les objets d'art qui leur sont confiés et en particulier les tableaux de prix comme le Flandrin de la chapelle Saint-Clair et le saint Jérôme de la sacristie.* » (séance du 31 décembre 1877).

475 Non sans provoquer la protestation des fabriques, qui contestent le fondement juridique de ce contrôle. Voir le *Journal des Conseils de fabrique*, 1838-1839, V, p. 236-237 pour le texte de la circulaire et p. 257-262 pour l'article : *De la conservation des objets d'art existants dans les églises*, qui explique notamment : « *Aux termes de la circulaire, les autorités municipales sont en droit de s'opposer à la destruction, à la vente ou à l'échange de tout ce qui tient à l'édifice, quand même la Fabrique l'aurait orné, décoré ou réparé de ses propres ressources. Sans doute, il ne s'agit pas ici d'une destruction gratuite et en pure perte, acte absurde qu'on ne peut supposer. Dès lors nous ne comprenons pas comment la commune pourrait venir, en vertu de son droit de propriétaire de l'édifice, empêcher la Fabrique de détruire, c'est-à-dire de faire refondre une cloche que cette Fabrique aurait fait placer dans le clocher, de vendre une boisserie qu'elle aurait précédemment achetée, ou d'échanger une verrière qu'elle aurait acquise de ses deniers. Ces divers actes ne touchent, n'altèrent nullement la propriété de l'édifice; ils seraient permis au simple*

que] *les fabriques n'en ont que l'usage* », et charge en conséquence les autorités municipales de cette surveillance. A partir de la fin des années 1870, la jurisprudence attribuera d'ailleurs aux communes la propriété de tous les objets d'art placés dans les églises⁴⁷⁶, et la loi du 30 mars 1887 sur les Monuments historiques renforcera le contrôle sur les objets mobiliers présentant un intérêt national, en exigeant une autorisation préalable du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à toute opération les concernant.

2.3 La place des ecclésiastiques dans l'administration temporelle des édifices et objets religieux

2.3.1 L'affectation au culte : une limite à la propriété publique

La convention concordataire et les articles organiques, complétés tout le long du siècle par un corpus considérable de lois, jurisprudences et règlements, fixent le cadre de la relation entre l'Église et les monuments religieux dans le régime des cultes reconnus. La propriété publique de la grande majorité des églises, héritage des confiscations révolutionnaires, semble considérablement restreindre le rôle des ecclésiastiques. Ces édifices, qui bénéficient du statut protecteur de la domanialité publique (l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité⁴⁷⁷), sont seulement mis à la disposition de l'Église pour l'exercice du culte. Mais, à l'évidence, la seule propriété ne suffit pas à éclairer l'ensemble de la question de la gestion matérielle des édifices et des objets religieux, ni à dégager la place des acteurs ecclésiastiques dans leur histoire. « *Ce qu'il faut considérer*, tranche avec netteté Campion à propos des églises paroissiales, *ce n'est pas la question abstraite de propriété, mais la question d'affectation et la destination de l'édifice. Si la commune a la propriété, la jouissance ne lui appartient pas*⁴⁷⁸. » L'Église concordataire est en effet placée dans une position privilégiée, celle de l'usager exclusif, de l'*affectataire*, pour reprendre, après J. M. Leniaud⁴⁷⁹, le terme de la loi de Séparation de 1905. Cette affectation a d'ailleurs parfois été assimilée à une copropriété⁴⁸⁰. Bien que le terme d'exclusivité soit absent des textes concordataires⁴⁸¹, l'article 12 du Concordat et l'article 75 de la loi du 18 germinal an X, qui remettent les édifices à la disposition des évêques, les consacrent ainsi au culte de manière exclusive et permanente⁴⁸². « *Que cette propriété réside légalement dans les mains de l'État, de la commune, ou de la fabrique, peu importe* écrit Gaudry : *destinée à perpétuité à un service public religieux, [l'église] ne pourrait cesser d'y rester consacrée par la volonté du prétendu propriétaire*⁴⁸³. » L'affectation culturelle constitue de ce point de vue une limite

usufruitier, au simple locataire. » (p. 260)

476 BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 114.

477 MESSNER, *Le financement des églises*, 1984, p. 177.

478 CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 414.

479 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 16.

480 « *Il a été reconnu, par suite de la négation du droit exclusif de la commune et de la fabrique, une sorte de droit de copropriété à chacune d'elles.* » (DALLOZ, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation*, 1853, XIV, art. Cultes, p. 857-858) « *Il est seulement interdit [à la Nation] d'en changer la destination. Ce n'est qu'en ce dernier sens qu'ils appartiennent à l'Église.* » (DUFOR, *Traité de la police des cultes*, 1847, II, p. 619) Gaudry préfère parler d'une « *propriété imparfaite* ». (*Traité de la législation des cultes*, 1856, II, p. 548)

481 FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine culturel*, 2006, thèse, p. 179.

482 « *Cette jouissance exclusive et incommutable, à laquelle il n'est même pas au pouvoir de la commune de mettre un terme, donne au conseil de fabrique un droit plus étendu que celui d'un simple usufruit, essentiellement viager et précaire.* » (*Journal des conseils de fabrique*, 1836-37, III, p. 80)

483 GAUDRY, *Traité de la législation des Cultes*, 1856, II, p. 498 ; ou « *Les églises ont été mises par la loi à la disposition des évêques et autres ministres du culte catholique ; elles ne peuvent, sous aucun prétexte, être affectées*

considérable à la propriété publique des édifices et objets religieux. Et autant les contestations de l'Église sur la stricte question de propriété ne pouvaient que se heurter aux évidences juridiques, autant les dispositions du contrat concordataire lui offrent des armes solides pour revendiquer toute sa place dans la gestion matérielle des églises. Cette réalité est parfaitement résumée par cette phrase, extraite d'un court article du *Journal des fabriques* : « Sans doute, l'église est, en général, un bâtiment communal ; mais un bâtiment qui a reçu une destination exclusive et sacrée, une affectation administrative spéciale, d'après laquelle il doit dès lors être uniquement administré et régi ; d'après laquelle il est soumis à une autorité, à une police particulière : l'autorité, la police du curé⁴⁸⁴. »

Seule une désaffectation peut mettre fin à l'usage cultuel d'une église. B. Basdevant-Gaudemet a montré que si jurisprudence et auteurs échouent à régler complètement la question de savoir quelle est l'autorité compétente pour décider de cette désaffectation, cette procédure nécessite absolument l'accord des autorités religieuses⁴⁸⁵. Le conseil de fabrique est d'abord appelé à délibérer sur cette question, qui est ensuite soumise à l'avis de l'évêque. A partir de 1877, cet avis, toujours requis, n'a plus le même caractère décisif⁴⁸⁶. Mais il est toujours demandé, y compris pour la démolition d'un édifice désaffecté, comme à Cordemais en 1879⁴⁸⁷. Toutes les désaffectations concernent des édifices abandonnés après le transfert dans un nouvel édifice de l'exercice du culte paroissial. Une fois que les autorités ecclésiastiques se sont prononcées, la municipalité peut affecter l'édifice dont elle a la propriété à un autre usage, ou procéder à sa mise en vente. Selon un mode de partage habituel et conforme aux principes concordataires, la fabrique récupère l'ensemble du mobilier, transporté dans la nouvelle église, et la commune obtient le plein usage du bâtiment seul. C'est selon ces modalités par exemple qu'est mise en adjudication l'ancienne église Notre-Dame de Bon-Port en 1860, après que la nouvelle ait été livrée au culte : « Ne feront point partie de la vente et en sont formellement exceptés tous les objets mobiliers, même d'attache, appartenant à la fabrique de l'église et qui pourraient se trouver encore dans le dit édifice, non plus que le vitrail au fond du chœur⁴⁸⁸. » Mais, même désaffectée au terme d'une procédure régulière, l'église ainsi rendue complètement au domaine communal n'en demeure pas moins un édifice à traiter avec respect et prudence. En septembre 1869, l'ancienne église de Saint-Philbert est abandonnée au profit du nouvel édifice paroissial élevé à quelques centaines de mètres. Le maire Cormerais obtient de son conseil municipal « de ne pas laisser improductif ce vaste vaisseau », en attendant son appropriation comme halle, prévue pour l'été 1871, et de l'affermier jusqu'à cette date⁴⁸⁹. Le préfet lui indique cependant : « Il importe aussi de s'assurer si le projet ne soulève pas d'opposition et de

par l'autorité civile à d'autres usages, tels que distributions de prix, assemblées électorales, etc. Les églises sont, il est vrai, la propriété des communes, qui doivent concourir à leur entretien, en cas d'insuffisance des revenus des fabriques ; mais la disposition et l'usage, d'après le Concordat et la loi du 18 germinal au X, en appartiennent aux ministres du culte. » (CAMPION, Manuel pratique de droit civil ecclésiastique, 1876, p. 413)

484 *Journal des fabriques*, 1842-1843, IX, p. 91.

485 « Propriété publique et affectation culturelle », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 108-111. F. Messner explique de même : « La procédure de désaffectation d'un édifice cultuel est très stricte et garantit les droits de l'Église prestataire de services. » (*Le financement des églises*, 1984, p. 181)

486 BASDEVANT-GAUDEMET, *Le jeu concordataire dans la France du XIXe siècle*, 1988, p. 187-188.

487 ADLA 2 O 45 / 7, 1879 : délibérations des conseils municipal et fabricant, avis de de Mgr Le Coq. La fabrique se réserve la chaire, une balustrade, la cuve baptismale, les cloches et le coq.

488 ADLA 2 O 109 / 71, 25 janvier 1860, arrêté municipal. Le second article croit utile de préciser : « La commune n'a point à justifier de sa propriété par titres, parce qu'il s'agit d'un immeuble qui, par sa destination d'édifice public était sorti du commerce, et sur lequel ne peut conséquemment exister aucun autre droit de propriété que le sien. » Cette église exigüe de 800 m², bâtie en 1827 seulement, est vendue un peu moins de 40 000 francs.

489 ADLA 2 O 188 / 6, 19 septembre 1869, Délibération municipale.

*produire un certificat constatant la publication du bail et l'ouverture d'une enquête publique auprès des habitants*⁴⁹⁰. » Cette consultation n'ayant soulevé aucune réclamation, l'ancienne abbatiale pourra être louée, puis transformée et adaptée pour abriter le marché, et une partie de ses pièces de bois enlevée et vendue aux enchères⁴⁹¹. Une autre désaffectation, celle de l'ancienne église de Rouans, suscite avant la loi de Séparation un contentieux qui ne sera résolu qu'après celle-ci. Cette affaire montre comment les questions de pure propriété n'apparaissent réellement que quand l'édifice cesse d'être affecté au culte. La nouvelle église de Rouans est construite dans les premières années du XXe siècle. Le conseil de fabrique a d'abord été autorisé à vendre des rentes pour l'achat d'un terrain « *sur lequel un nouveau et somptueux monument serait élevé*⁴⁹² », puis à construire sur ses seules ressources, un édifice qui est livré au culte à pâques 1904. Il demande ensuite que l'ancienne église⁴⁹³ soit démolie et procède à l'enlèvement de matériaux à son profit. La commune proteste et saisit le juge de paix du Pellerin, qui lui donne raison. L'appel de la fabrique devant le tribunal civil de Paimbœuf, en mai 1905, confirme la propriété communale mais considère que les objets enlevés à l'église ont perdu leur caractère immobilier et pouvaient donc être récupérés par les fabriciens. La préfecture, devant ce contentieux, estime : « *Il serait préférable, pour éviter des procès ultérieurs, que la désaffectation fût officiellement décidée* », en ajoutant : « *Une mesure en ce sens ne ferait que consacrer la situation créée par la fabrique elle-même*⁴⁹⁴. » Le conseil de fabrique, appelé à délibérer sur cette procédure, ne s'y oppose pas, puisque le culte a été transporté dans la nouvelle église, mais revendique de nouveau son droit à disposer des matériaux pouvant encore être utilisés, tels que marches, dallages, portes⁴⁹⁵. L'avis de Mgr Rouard adopte la même position : favorable à la désaffectation, l'évêque estime qu'il est légitime que les matériaux reviennent à la fabrique, qui a supporté seule les frais de construction de la nouvelle église⁴⁹⁶. L'ancien édifice obtient grâce à ce contentieux un sursis très provisoire avant sa démolition. Oublié et abandonné pendant la période sensible qui suit la promulgation de la loi de Séparation en décembre 1905, il fait l'objet, en octobre 1908, d'un rappel du maire au préfet : « *Le vieux bâtiment tout délabré menace ruine et est un danger continuuel pour la sécurité publique*⁴⁹⁷. » L'année suivante, un décret du président de la République⁴⁹⁸ règle définitivement la question, en confirmant que l'édifice a perdu toute destination religieuse, et qu'en vertu de l'article 3 de la loi du 21 juin 1898, c'est au maire qu'il appartient de prescrire la démolition des édifices menaçant ruine et affectant la sécurité publique, composante de l'ordre public.

L'affectation consiste à mettre à la disposition des ministres du culte les édifices publics nécessaires à son exercice. Cette mise à disposition revient, selon les textes concordataires,

490 ADLA 2 O 188 / 6, 21 septembre 1869, Préfet au maire.

491 ADLA 2 O 188 / 6, 20 juin 1871, Vente aux enchères des vieux bois provenant de la démolition de l'ancienne église de Saint-Philbert, par Isidore Greslé, huissier, à la demande du Maire Cormerais : les vieux bois ont été déposés sur la place du marché. Les lots ne sont pas décrits dans le document. Il est question de grosses poutres, de planches, portes, lambris, coffre. Un lot comprend : « *tout ce qu'il y a de bois dans la nef gauche excepté le parquet, la balustrade, un confessionnal et une chaire* ». Le total de la vente se monte à 1150 francs.

492 ADLA 2 O 145 / 7, Note de la Préfecture, non datée [1905].

493 Cette église a été rebâtie au XVIIe siècle. Incendiée en 1793, elle a été réparée au début du XIXe siècle. Un second bas-côté lui a été ajouté à la fin de la Restauration.

494 ADLA 2 O 145 / 7, Note de la Préfecture, non datée [1905].

495 ADLA 2 O 145 / 7, 1er novembre 1905, Délibération du conseil de fabrique, en s'appuyant notamment sur les circulaires des 19 novembre 1853, 24 juillet et 5 août 1873.

496 ADLA 2 O 145 / 7, 7 novembre 1905, avis de Mgr Rouard. Sur cette revendication fréquente des fabriques, voir CAMPION, *Manuel de droit ecclésiastique*, 1876, p. 408-409.

497 ADLA 2 O 145 / 7, 3 octobre 1908, Maire au préfet

498 ADLA 2 O 145 / 7, 3 avril 1909, qui s'appuie sur l'art. 13 de la loi du 9 décembre 1905.

directement aux évêques. Cela signifie que c'est sous l'autorité diocésaine que l'usage en appartient aux curés et desservants dans le cadre paroissial⁴⁹⁹. La place accordée à l'Église recouvre, outre tout le domaine purement spirituel, les droits qui relèvent de l'exercice du culte. « *L'intérêt exclusif, ou l'affectation*, explique en effet B. Basdevant-Gaudemet, *dicte les modalités d'utilisation*⁵⁰⁰. » Aux ministres du culte sont attribuées certaines prérogatives que l'on peut regrouper sous le nom de *police de l'église*, à la fois distincte du droit de police municipal et de l'administration temporelle. C'est au clergé de l'église que revient de surveiller le lieu saint, de veiller à la convenance des cérémonies, au bon ordre, au silence. Cette police intérieure⁵⁰¹ dépend entièrement de l'autorité ecclésiastique⁵⁰², qui règle l'entrée des fidèles et leur placement dans l'église, commande à l'ouverture des portes, et en fixe les horaires. Le curé seul conserve les clefs de l'édifice, dont aucun double n'est remis au maire, même quand l'église est une propriété municipale. Il détient la responsabilité de tout le mobilier. C'est encore lui qui désigne au choix de la fabrique tout le personnel de l'église, et notamment les suisses et bedeaux qui veillent sous sa direction à la discipline dans le temple. Mais les ministres du culte ont également des droits qui dépassent la stricte surveillance et qui touchent aux dispositions intérieures : l'adaptation de l'église à son usage, la distribution, l'ameublement, l'ornementation. Ainsi, le consentement du curé est indispensable pour la disposition des bancs et chaises⁵⁰³. Son avis est également requis pour le placement de tous les objets mobiliers, y compris les éléments de décor et d'ornementation, et ce droit a été revendiqué par tous les auteurs ecclésiastiques, tel Mgr André : « *L'autorité ecclésiastique est seule juge de la nécessité et de la convenance des objets d'art ou objets religieux placés dans l'église pour exciter les fidèles à la piété. (...) C'est au curé qu'il appartient de présider à toutes les dispositions intérieures de l'église*⁵⁰⁴. »

Mais le régime concordataire, en affectant au culte des biens dont la puissance civile reste propriétaire, n'en a pas abandonné directement aux ministres du culte l'administration temporelle, qui est pour l'essentiel déléguée à des établissements publics. « *Le droit de décider et de faire exécuter à l'église toutes les réparations d'entretien appartient exclusivement à l'administration fabricienne*, indique en effet A. Campion, qui précise même : *Quant au curé, il n'est fondé à faire, de son chef, exécuter à l'église aucun travail, quel qu'il soit*⁵⁰⁵. » Dubief et Gottofrey⁵⁰⁶ distinguent trois sortes d'établissements publics ecclésiastiques : les fabriques, instituées pour l'administration des églises, qu'elles soient paroissiales ou cathédrales, et qui seules concernent directement cette étude⁵⁰⁷ ; les établissements destinés à gérer et améliorer les conditions matérielles du personnel

499 CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 413.

500 BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 102.

501 « *Le droit de police du curé embrasse tout l'intérieur des églises (...) son droit finit au seuil même de la porte. Ainsi, hors de l'enceinte de l'édifice, ce n'est plus au curé à exercer la police, c'est l'attribution de l'autorité municipale.* » (DIEULIN, *Guide des curés*, 6e éd., 1869, I, p. 420) En 1832 par exemple, les curés de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas de Nantes doivent s'adresser à l'autorité municipale pour faire cesser « *des immodesties et même des obscénités dégoûtantes [qui] ont lieu en plein jour sous les porches de leur église.* » (ADLA 125 J 1 D 3, 31 octobre 1832, Maire de Nantes à Mgr de Guérines)

502 Décision du gouvernement (21 pluviôse an XIII, 10 février 1805) : « *La police de l'intérieur de l'église appartient exclusivement au curé.* » Cette autorité ecclésiastique est dans la paroisse le curé ou desservant, sous la direction de l'évêque. (ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, IV, 1869, p. 98)

503 Art. 30, décret du 30 décembre 1809.

504 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1869, IV, p. 427-428.

505 CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 407.

506 Dans BEQUET, *Répertoire de droit administratif*, 1891 IX, p. 105 et ss.

507 La mense épiscopale a parfois été utilisée pour l'acquisition d'édifices religieux. Ce sera notamment le cas à Nantes

ecclésiastique (menses épiscopales et curiales, chapitres, caisses de secours) ; ceux enfin qui concernent les établissements d'enseignement (séminaires, écoles ecclésiastiques). Ces deux dernières catégories ont été instituées comme établissements publics par le décret du 6 novembre 1813. A partir de janvier 1817, toutes ces institutions reconnues sont autorisées à acquérir et administrer des biens. Si l'Église retrouve ainsi une partie de son organisation d'Ancien Régime, J. M. Leniaud a souligné comment désormais, dans le cadre concordataire, « *le culte doit se couler dans le moule des structures de droit public.*⁵⁰⁸ » Car ces établissements, s'ils ne sont pas des institutions civiles à proprement parler, sont « *créés par l'État pour gérer sous son contrôle et sa surveillance un service public*⁵⁰⁹. » Il s'agit donc d'organismes publics, c'est-à-dire placés sous l'autorité de l'État, mais dotés d'une personnalité juridique, distincte de l'administration et autorisée à recevoir directement des libéralités et à ester en justice, ainsi que d'une autonomie de gestion, qu'elle soit patrimoniale, administrative ou financière. Mais ces établissements sont également religieux, corps moraux chargés d'administrer les biens ecclésiastiques et les intérêts propres à l'Église. Ils sont certes soumis à la surveillance et la tutelle du gouvernement, mais celui-ci en « *confie la haute administration partie à l'évêque du diocèse, partie au préfet du département*⁵¹⁰. » Cette double tutelle donne à la fabrique un statut complexe et ambigu, « *personne civile aux yeux de l'État, personne ecclésiastique aux yeux de l'Église*⁵¹¹ », et qui limite le contrôle public. La circulaire du ministre des Cultes Martin du Nord du 6 août 1841, adressée aux préfets et d'autant plus significative qu'elle vise à leur faire contrôler les travaux dans les églises paroissiales et prévenir les mutilations et le vandalisme, s'appuie explicitement sur la tutelle que l'État doit exercer : « *Les fabriques sont maintenues dans leurs droits et dans leurs prérogatives. Cependant votre surveillance ne doit pas moins s'étendre à toutes leurs opérations, et, lorsque vous reconnaissez qu'elles s'égarant, qu'elles font un mauvais emploi des fonds dont elles disposent, qu'elles mutilent et dégradent les monuments qu'elles ont mission de conserver, quelque minimes que soient les travaux ordonnés par elles, vous avez le droit de les interdire ou de les faire suspendre. Ce droit, vous le tenez de la nature des choses : il est la conséquence des principes généraux qui ont soumis les établissements publics à la tutelle de l'État. Le décret de 1809 doit donc être entendu en ce sens, que, dans les cas spécifiés dans ses dispositions, les bureaux de marguilliers et les conseils de fabriques pourront agir sans recourir préalablement à votre autorité, sans attendre une décision rendue par vous, et ce qu'ils auront fait ainsi sera légal, à coup sûr ; mais, si vous êtes informé que, quoique faisant légalement et sans excéder leurs pouvoirs, ils en usent mal ou inopportunément, vous leur prescrirez de s'arrêter dans le cours de leur opération, si vous ne leur avez déjà défendu de l'entreprendre.* » Mais dans le même texte, le ministre doit aussitôt reconnaître que les préfets devront composer avec l'autorité épiscopale : « *Les conseils de fabriques relèvent aussi de l'autorité diocésaine, en ce qui concerne le règlement de leurs dépenses et la plupart des actes de leur administration (décret du 30 décembre 1809, articles 47, 62, 72, 87 et autres). Il se pourrait que l'évêque considérât comme utile ou nécessaire une entreprise affectant les édifices consacrés au culte qui vous paraîtrait, à vous, nuisible à quelques égards, et qu'il insistât, dès lors, pour qu'elle fût exécutée contrairement à notre avis. Ces sortes de dissentiments*

pour le rachat de l'ancienne église des Minimes en 1849.

508 LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 54.

509 *Ibid.*, p. 37. Pour définir l'établissement public, M. Hauriou parle de « *service public spécial personnalisé* », dans une expression qui le synthétise parfaitement : chargé d'un service public, à vocation spéciale, et doté d'une personnalité morale.

510 ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1848, II, p. 100.

511 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence*, 1849, II, col. 407.

ne peuvent être qu'extrêmement rares. Il est difficile que le préfet et l'évêque, après s'être communiqué leurs vues respectives, ne finissent point par s'entendre et par tomber d'accord ; mais, s'il arrivait qu'il n'en fût pas ainsi, je devrais en être averti sur le champ, afin de statuer⁵¹². »

2.3.2 La place des affectataires ecclésiastiques dans le régime ordinaire d'administration temporelle des édifices et des objets religieux

Les modalités de la gestion matérielle des édifices et objets religieux dépendent donc à la fois de leur propriété et de leur affectation. Une nouvelle fois, il convient de distinguer les biens paroissiaux et diocésains. Dans le cadre de la paroisse, l'administration temporelle présente une forme simplifiée et que l'on pourrait appeler le régime ordinaire : le système concordataire prescrit un édifice par circonscription, dont la propriété peut être municipale ou fabricienne ; l'usage culturel et la police intérieure en sont attribués au seul curé ou desservant, sous l'autorité de son évêque ; l'administration temporelle est déléguée à un établissement public, la fabrique, placée sous un double contrôle civil et ecclésiastique ; enfin, au titre du service public du culte, la commune est soumise à l'obligation de suppléer aux ressources paroissiales, et à défaut peut être fait appel au secours de l'État. C'est ce mode ordinaire de gestion qui va pour l'essentiel être décrit ici. Pour les édifices diocésains, la propriété de l'État d'une part, et la multiplicité des affectataires ecclésiastiques ensuite, rendent considérablement plus complexe les procédures. De ce point de vue, comme sur bien d'autres plans, les cathédrales présentent réellement un caractère exceptionnel, qui fera l'objet d'un traitement particulier dans la seconde partie.

2.3.2.1 La double fabrique : un établissement provisoire

Prescrit par la loi du 18 germinal an X, l'établissement régulier des fabriques paroissiales s'organise en 1803-1804, ralenti d'abord par l'opacité des textes concordataires. L'article organique 76 les charge de « *veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes* », mais ne donne aucune précision sur les modalités de leur établissement. L'arrêté du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803)⁵¹³, qui restitue aux fabriques les biens et rentes non aliénés et leur attribue ceux des églises supprimées, prescrit au contraire une administration de ces biens par trois marguilliers nommés par le préfet, sur la double proposition du maire et du curé. Les deux textes sont si insuffisamment explicites que le préfet de la Loire-Inférieure éprouve le besoin de demander des éclaircissements. La réponse du conseiller d'État Portalis, en charge des Cultes, précise la double nature des établissements : « *Les marguilliers institués par l'article 3 de cet arrêté sont très distincts des fabriques prescrites par l'article 76 de la loi du 18 germinal an X, et ne les remplacent point. Ces dernières devront veiller aux besoins et aux détails journaliers de l'exercice du culte, elles percevront ce qui doit être perçu dans l'intérieur des églises, elles administreront en un mot tout ce qui concerne ces intérieurs. Les marguilliers créés par l'arrêté ne se mêleront en rien de l'intérieur, leurs attributions se bornent à gérer, comme biens communaux, les biens et rentes rendus aux fabriques*⁵¹⁴. » Dans cette même lettre, le ministre des Cultes développe la procédure qui devra être suivie : « *Je pensais pouvoir, par un règlement général et commun à tous les diocèses, organiser toutes les fabriques ; mais, en ayant reconnu l'impossibilité, le gouvernement, par une décision du 9 floréal dernier, autorisa les évêques à lui présenter leur règlements chacun pour son*

512 Circulaire adressée au préfets mais également à tous les évêques. Elle a été notamment publiée et commentée dans le *Journal des conseils de fabrique*, 1840-41, VII, p. 327-330.

513 Texte dans l'*Almanach du clergé*, 1835, p. 583-584.

514 ADLA 27 V 1, 7 vendémiaire an XI (29 septembre 1802), Portalis au préfet.

*diocèse*⁵¹⁵. » C'est donc à Mgr Duvoisin que revient le soin de préparer ce règlement, et de veiller à la constitution des fabriques en concertation avec le préfet. Portalis insiste d'ailleurs sur la collaboration nécessaire de ce dernier avec le prélat : « *Il aura besoin pour cela de vos conseils et je vous prie de vouloir bien lui continuer cette bienveillance avec laquelle vous l'avez traité jusqu'à ce moment et dont il se loue avec tant de raison.* » Jusqu'au décret du 30 décembre 1809, le temporel paroissial devra donc être géré par deux établissements différents : la fabrique intérieure, soumise à l'autorité ecclésiastique et au règlement épiscopal, chargée des recettes produites par les quêtes, aumônes, taxes (bancs, chaises, cérémonies), et rendant compte directement de son budget à l'évêque ; la fabrique extérieure, purement civile, composée de trois membres nommés par le préfet, les marguilliers, chargés de la gestion des biens restitués.

Le règlement diocésain pour les fabriques est établi par une ordonnance de Mgr Duvoisin en octobre 1803⁵¹⁶. Ce texte, rédigé par l'abbé Pierre Delamarre, chanoine et secrétaire de l'Évêché, est entièrement calqué sur celui de l'archevêché de Paris, qui a été publié en juillet. Il rappelle l'article organique 75 qui remet les églises à la disposition des évêques, « *d'où il suit que c'est à nous qu'il appartient de régler tout ce qui concerne l'administration intérieure des églises.* » Ses principales dispositions prévoient : un conseil formé de 7 membres, dont le curé ou desservant est membre de droit ; une nomination concertée entre les curés et les maires des autres membres, choisis parmi les catholiques de la paroisse ; l'élection par le conseil d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ; le choix de trois administrateurs chargés de la gestion des revenus de l'église, qui forment avec le curé le bureau ; des réunions mensuelles du bureau, et deux réunions par an pour le conseil général ; la tenue des registres de délibération et enfin la présence dans l'église d'un banc d'œuvre réservé aux membres du conseil. L'ordonnance précise également que trois membres du conseil seront nommés par lui pour la gestion des biens restitués, soit un mode de désignation contraire à celui prescrit par l'arrêté du 7 thermidor an XI. Le texte de Mgr Duvoisin distingue cependant clairement la gestion des biens restitués de celle des revenus de l'église mais précise que les personnes chargées de ces fonctions différentes pourront être les mêmes. Enfin, le règlement charge les fabriques de fournir les ornements et objets nécessaires au culte, et précise explicitement les attributions fabriциennes et municipales relatives aux édifices : « *Les fabriques veilleront à l'entretien des bâtiments, qu'elles auront soin de visiter avec les gens de l'art, au commencement du printemps et de l'automne ; elles avertiront les maires des grosses réparations, et pourvoient aux autres.* » La nomination des membres des conseils généraux de fabrique s'opère au cours du premier trimestre 1804⁵¹⁷. Les paroissiens proposés conjointement par le maire et le curé, après approbation du préfet et de l'évêque, se réunissent au presbytère à l'issue de la grande messe du dimanche, et procèdent à l'élection d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, puis des « *trois fabriциens chargés de recevoir les offrandes de l'église, et qui conjointement avec le curé composeront le bureau pour l'administration et gouvernement intérieur de ladite église, conformément aux articles 4, 5 et 6 du premier chapitre de l'ordonnance de M. l'évêque*⁵¹⁸. » Le curé, comme par exemple l'abbé Pronzat à Paimbœuf⁵¹⁹, est le plus souvent choisi comme président. Dans une exception qui restera rare, le

515 Sur cette tentative avortée d'uniformisation des règlements des fabriques, voir PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence*, 1849, II, col. 394, qui détaille les règlements de Paris et d'Autun.

516 ADLA 125 J 1E 2* et ADLA 27 V 1 : 18 vendémiaire an XII (11 octobre 1803), Ordonnance de M. l'évêque de Nantes concernant les fabriques, approuvée par le gouvernement le 5 brumaire (28 octobre).

517 Sont conservés les tableaux de nomination des membres des conseils généraux des fabriques, puis des marguilliers, pour les communes du 4^e arrondissement. (ADLA 27 V 1, 2 et 14 ventôse an XII (février-mars 1804).

518 AP Saint-Philbert de Grandlieu, Délibérations du Conseil de fabrique : 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804).

519 ADLA 114 J 9 / 1, Délibérations du Conseil de fabrique, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

curé de Saint-Philbert de Grandlieu est d'abord élu trésorier, avant devenir président l'année suivante⁵²⁰. Les marguilliers, chargés de la gestion des biens restitués et qui composent la fabrique extérieure, sont de même choisis par le conseil de fabrique, selon l'article IX de l'ordonnance épiscopale, faussant en partie le principe de l'arrêté du 7 thermidor, qui prescrit une nomination préfectorale. Dans le diocèse de Nantes, les fabriques intérieures et extérieures sont donc établies simultanément, dans une concertation complète des autorités civiles (préfet et maires) et ecclésiastiques (évêque et curés).

La restitution des biens non aliénés aux fabriques s'exécute suivant l'arrêté du 7 thermidor an XI, non sans rencontrer de graves difficultés et susciter de profondes désillusions. Les recherches des marguilliers sur les biens, fondations et rentes des fabriques d'Ancien Régime se heurtent à la disparition fréquente des titres de propriété. Le maire de la Haye-Fouassière indique au préfet que les recherches des marguilliers sont restées vaines : « *Les titres ont été détruits ou perdus par les effets de la guerre civile*⁵²¹. » La fabrique de Montbert, dans la même situation, obtient pourtant que ses anciennes rentes, dont les titres ont été brûlés, soient « *payées sur simple demande depuis l'installation des marguilliers actuels*⁵²². » Beaucoup de paroisses ne parviennent cependant à recouvrer aucun bien. C'est le cas de celle de Saint-Sébastien, dont le maire déplore : « *Les membres du conseil de fabrique feraient inutilement de nouvelles recherches relativement aux biens et revenus mentionnés. Ils s'en occupèrent sérieusement (...) et le résultat de leurs perquisitions fut de connaître que tout avait été aliéné et perdu. La municipalité, en 1792, vendit les fonds appartenant à l'église, même la maison curiale ; le représentant Carrier eut tout : les vases sacrés, l'argenterie ; tout le mobilier s'est évanoui. L'église elle-même a été deux fois la proie des flammes. Voilà l'état actuel d'une des plus insignes églises du diocèse*⁵²³. » Les paroisses de la presqu'île guérandaïse, comme le Croisic ou Batz, retrouvent la jouissance de plusieurs salines. La fabrique de Guérande nourrit d'abord de grands espoirs : « *Il est bien à désirer que le gouvernement rende aux paroisses ses biens non vendus ; la commune de Guérande en a d'autant plus besoin qu'elle est extrêmement étendue ce qui nécessite beaucoup de prêtres, et que son église, qui est considérable, a besoin de grandes réparations et d'un entretien très dispendieux*⁵²⁴ », avant de voir affectés à la cohorte de la Légion d'honneur une grande partie de ses anciens biens⁵²⁵.

2.3.2.2 Le décret du 30 décembre 1809

Dans ce qui est une constante du régime des cultes reconnus, le cadre normatif, dont les principes sont posés par les textes concordataires en 1801 et 1802, doit s'adapter et se créer au fur et à mesure des difficultés rencontrées, dans ce qui ressemble parfois à une navigation à vue. La gestion matérielle des édifices religieux paroissiaux est également soumise à ces évolutions, mais à la différence des bâtiments diocésains, ses grandes lignes vont se fixer dès 1809. Très vite, en effet, apparaît toute la difficulté d'appliquer ce système assez confus de double fabrique, qui rencontre l'incompréhension de tous les acteurs. Dans nombre de diocèses, comme à Nantes, au lieu de demeurer des établissements civils extérieurs, les bureaux de marguillierie sont constitués au sein du conseil général de fabrique. Après avoir d'abord envisagé de transférer simplement les attributions

520 AP Saint-Philbert de Grandlieu, Délibérations du conseil de fabrique (1804-1863)

521 ADLA 5 V 1, 4 brumaire an XIII.

522 ADLA 5 V 1, 12 fructidor an XII, Maire au Préfet.

523 ADLA 5 V 1, 7 fructidor an XII, Maire au Préfet.

524 ADLA 5 V 1, 1er messidor an XI, Tableau dressé par le sous-Préfet de Savenay : État des biens non vendus appartenant aux ci-devant fabriques des communes du 1er arrondissement.

525 GUÉRIFF, *La collégiale Saint-Aubin de Guérande et sa nef romane*, 1985, p. 23.

des marguilliers aux fabriciens, Portalis se résout à contre-cœur⁵²⁶ à réorganiser complètement les fabriques, par un décret du 30 décembre 1809⁵²⁷. Ce texte codifie l'organisation et les attributions des fabriques en 114 articles, regroupés en quatre chapitres : l'administration des fabriques ; le budget ; la régie des biens ; les charges des communes ; plus un cinquième relatif aux seuls édifices diocésains, dont la principale disposition est d'excepter les fabriques des cathédrales de la règle générale, en leur permettant de continuer à fonctionner suivant les règlements épiscopaux. Les dispositions nouvelles consistent à fusionner les deux fabriques intérieures et extérieures et leurs attributions respectives, dans une organisation qui conserve en partie la distinction précédente, mais dans une logique toute différente : la fabrique est constituée d'un conseil, instance délibérante, et d'un bureau de marguilliers, organe exécutif. La double tutelle civile et ecclésiastique est affirmée par les autorités en charge de l'application du décret : le ministre de l'Intérieur, dont dépendent les préfets et les administrations communales, et le ministre des Cultes⁵²⁸. Dans la même idée, la première nomination des membres du conseil de la fabrique nouvellement institué appartient à la fois à l'évêque et au préfet. Des deux établissements précédents, l'un ecclésiastique, l'autre civil, l'on passe ainsi à une seule fabrique, établissement public de culte qui a pouvoir de statuer sur ce qui est dans ses attributions⁵²⁹, c'est-à-dire la gestion temporelle des édifices et des biens paroissiaux, mais qui conserve une double nature : du point de vue administratif, c'est un établissement public soumise à la tutelle du gouvernement, avec ou sans l'intermédiaire du préfet, et fonctionnant en partie sur le modèle des conseils municipaux⁵³⁰ ; du point de vue ecclésiastique, il s'agit d'une institution paroissiale soumise à l'autorité épiscopale. Aussi peut-on adhérer au qualificatif de « *commission administrative mixte*⁵³¹ » proposé par l'abbé Prompsault.

2.3.2.3 La composition de la fabrique

2.3.2.3.1 Le conseil de fabrique

Le conseil de fabrique est composé de onze membres dans les paroisses de plus de 5 000 habitants, et de sept dans les autres (D. du 30 décembre 1809, art. 3)⁵³². Le curé ou desservant et le maire sont membres de droit (D. du 30 décembre 1809, art. 4)⁵³³. Les autres membres sont choisis

526 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, II, col. 400-401.

527 Son texte est rédigé par Bigot de Préameneu. (*Journal des conseils de fabrique*, 1837-38, IV, p. 172)

528 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, II, col. 404-405.

529 *Ibid.*, II, col. 406-407.

530 M. Guilbaud parle de *sous-institution communale* (GUILBAUD, « Les fabriques paroissiales rurales au XIXe siècle », *Histoire & sociétés rurales*, 2007, 28, p. 77.

531 PROMPSAULT, *Op. cit.*, II, col. 409.

532 En 1810, sur les 213 paroisses du diocèse de Nantes, seules huit sont suffisamment peuplées pour avoir un conseil de fabrique à neuf membres. Il s'agit de celles de Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Clément, Saint-Similien, Saint-Jacques, à Nantes, ainsi que Chantenay, Le Loroux, Vallet, et Guérande, auxquelles viendra en 1812 s'ajouter Vieilleveigne. (ADLA 27 V 1, *Organisation des fabriques, conformément au décret du 30 décembre 1809 - État nominatif des fabriciens du diocèse de Nantes*)

533 A Saint-Jean de Boiseau, le curé se trouva face à une situation délicate, qu'il expose ainsi à l'administration diocésaine : un membre du Conseil de fabrique, et du bureau, a été nommé maire. Une nouvelle élection est donc requise, « *puisque ce conseiller ne peut être à la fois membre électif et membre de droit (...) Cependant notre nouveau maire qui n'a accepté cette charge que pour me faire plaisir et à cause des difficultés de toutes sortes où se trouve l'église, n'a pas l'intention de rester maire bien longtemps. Il souhaite retrouver ensuite sa place de fabricien. Peut-on laisser sa place vacante, et le remplacer seulement dans le bureau ?* » Cette arrangement temporaire sera approuvé par Mgr Jaquemet. (AHDN EPAR 166, Saint-Jean de Boiseau, 15 mars 1861, Curé au vicaire général)

parmi les *notables*⁵³⁴ catholiques. Il s'agit donc d'une représentation essentiellement laïque de la communauté paroissiale, dans la continuité historique de cette institution, dont « *la spécificité*, écrit M. Guilbaud, *est de réserver une place aux laïcs puisqu'ils contribuent aux ressources du culte*⁵³⁵. » L'abbé Dieulin rappelle dans son *Guide des curés* tout l'intérêt d'associer les représentants de la paroisse à la gestion temporelle de l'église : « *L'entretien de la maison de Dieu et les cérémonies de la religion deviendront, par là, non plus les intérêts d'un seul, mais les intérêts de tous. Ainsi sera la paroisse personnifiée dans le conseil qui la représente*⁵³⁶. » Cette composition de la fabrique obéit également à un principe de séparation de l'administration temporelle et spirituelle⁵³⁷, dont les ecclésiastiques tirent naturellement bénéfice, selon un auteur laïque, le bâtonnier Gaudry : « *Plus le ministre du culte se renferme dans l'administration des choses religieuses, plus il s'élève aux yeux des hommes ; moins il s'immisce dans les affaires d'intérêts matériels, moins il compromet son caractère et sa dignité. C'est par ce motif que les fabriques ont été créées*⁵³⁸. »

Les fabriciens qui doivent composer les premiers conseils sont nommés, pour le diocèse de Nantes, dans la plus parfaite concertation entre le préfet de la Loire-Inférieure et l'évêque. A l'invitation préfectorale que l'autorité épiscopale fasse d'abord connaître ses candidats, Mgr Duvoisin répond en proposant un mode de désignation qui lui paraît plus simple, et qui rappelle les dispositions précédentes : l'assemblée des fabriciens en exercice, du curé, du maire et de ses adjoints, sera chargée de former une liste de membres qui sera adressée conjointement au préfet et à lui-même. Il ajoute, en demandant l'autorisation de parler en leurs deux noms : « *Je me propose de faire imprimer le décret concernant les fabriques et de l'envoyer à tous les curés et desservants du diocèse. J'y joindrai une courte instruction sur ce qu'ils auront à faire pour en préparer l'exécution*⁵³⁹. » L'article 6 du décret de 1809 prescrit cependant pour la première formation du conseil une nomination distincte des premiers membres par l'évêque et le préfet⁵⁴⁰. C'est donc ce mode électif qui est suivi en novembre et décembre. Tous les conseils sont régulièrement formés à la mi-décembre, et prêts à entrer en exercice le 1er janvier 1811⁵⁴¹. La même procédure de formation sera suivie tout le long de la période concordataire pour les conseils de fabrique des succursales nouvellement créées⁵⁴². Après cette première institution, le conseil doit se renouveler partiellement tous les trois ans, la première fois par tirage au sort, puis par sortie des fabriciens les plus anciens. (D. du 30 décembre 1809, art. 7) Il s'agit ici d'une volonté très claire de favoriser une large légitimité et représentativité des fabriques, en réduisant la reconduction des mêmes conseillers. Néanmoins, l'article précise que les membres sortants pourront être réélus. Cette procédure fut souvent oubliée, et le décret du 30 décembre 1809 a été complété par l'ordonnance du 12 janvier 1825, qui modifie certaines dispositions mineures relatives aux séances du conseil, mais exige surtout une nouvelle formation des conseils de fabrique, quand le renouvellement régulier de

534 C'est le terme employé dans l'art. 3 du décret de 1809, dans une logique censitaire.

535 GUILBAUD, « Les fabriques paroissiales rurales au XIXe siècle », *Histoire & sociétés rurales*, 2007, p. 70.

536 DIEULIN, *Guide des curés*, 6e éd., 1869, I, p. 31.

537 « *Les fabriques sont un objet temporel, qui n'appartient pas à la juridiction innée et purement spirituelle de l'Église.* » (Lettre du directeur des cultes, 4 prairial an XI, dans VUILLEFROY, *Traité de l'administration du culte catholique*, 1842, p. 330.)

538 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, III, p. 174.

539 ADLA 27 V 1, 27 août 1810, Mgr Duvoisin au préfet.

540 Évêque et préfet nomment respectivement 5 et 4 membres, ou 3 et 2 membres selon la taille de la paroisse. (art. 5)

541 ADLA 27 V 1 : tous les arrêtés préfectoraux sont datés du 12 décembre 1810. Le décret de décembre 1809 prévoyait une entrée en exercice dès avril 1810 (art. 6).

542 Voir par exemple pour les succursales érigées en 1842 (La Chevallerais, Roche-Blanche, Saint-Omer, Notre-Dame du Frêne, Saint-Anne), le tableau de nomination des conseillers de fabrique désignés par l'évêque (13 juillet 1843, ADLA 27 V 1).

ses membres n'a pas été observé. Cette ordonnance est transmise par Mgr de Guérines, qui en exige par une circulaire du 12 avril l'application immédiate. De nombreux conseils doivent à cette occasion renouveler leur composition. C'est le cas à Saint-Viaud, où le desservant Bertho propose à l'évêque cinq noms pour former le nouveau conseil⁵⁴³. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, il ne s'agit en réalité que d'une régularisation administrative, quatre de ces nouveaux fabriciens composant en effet déjà le conseil précédent⁵⁴⁴. Le conseil de Haute-Goulaine est renouvelé dans des conditions encore plus expéditives. Pour se mettre en conformité avec le règlement, les fabriciens se contentent de tirer au sort trois sortants, qui sont « *réélus de suite, à l'unanimité des voix par les membres restants*⁵⁴⁵. » A Paimbœuf, l'application de l'ordonnance met cependant fin à une pratique particulière. La fabrique avait obtenu en 1805 de Mgr Duvoisin l'autorisation de compter un membre supplémentaire, dans le but d'assurer un renouvellement plus régulier du conseil : un nouveau membre était élu chaque année plutôt que tous les trois ans⁵⁴⁶. Cette procédure irrégulière est donc abandonnée et le conseil reconstitué selon les règles de droit commun⁵⁴⁷. Au cours du siècle, il arrivera plusieurs fois qu'un conseil de fabrique oublie de se conformer au renouvellement régulier de ses membres, et doit procéder à une reconstitution, avec nomination des nouveaux membres par ordonnance épiscopale et arrêté préfectoral. Ce sera par exemple le cas à Cordemais en 1853⁵⁴⁸. A Anetz, la visite du curé d'Ancenis, nommé comme commissaire épiscopal par Mgr de Hercé, est l'occasion de découvrir une situation tout à fait irrégulière : « *J'ai interrogé le vénérable curé, M. le maire et les marguilliers. Je me suis convaincu par leurs réponses qu'il n'existait pas à Anetz de conseil de fabrique, comme la loi le demande.* » Trois marguilliers étaient jusque là élus chaque année. « *Il ne m'a pas été difficile de faire comprendre à tous que la fabrique ne pouvait pas marcher ainsi, qu'ils se compromettaient gravement aux yeux de l'autorité.* » D'un commun accord, le curé désigne donc trois membres, le maire deux, qu'ils proposent à l'évêque et au préfet. « *Tous ces messieurs ont paru enchantés d'entrer dans l'ordre légal et sont bien décidés à ne plus s'en écarter à l'avenir.* » L'usage de nommer des marguilliers d'honneur est cependant conservé, mais en dehors du conseil et du bureau. Le curé-inspecteur reconnaît toutefois que les comptes sont bien tenus, et profite de l'occasion pour procéder à un inventaire de la sacristie⁵⁴⁹.

Le conseil de fabrique procède chaque année à l'élection d'un président et d'un secrétaire. Il se réunit dans quatre séances annuelles, les premiers dimanches d'avril, juillet, octobre et janvier, qui se tiennent à l'issue de la grande messe ou des vêpres, au presbytère ou à la sacristie. Les réunions ne doivent pas se tenir dans l'église même, pour écarter de l'enceinte sacrée les discussions parfois vives pouvant s'élever entre les membres⁵⁵⁰, ni à la mairie, afin d'éviter toute confusion entre institutions communale et paroissiale. Ces réunions régulières sont scrupuleusement tenues, même quand elles sont sans objet, comme à Saint-Philbert de Grandlieu, en octobre 1854 : « *M. le curé expose au conseil qu'il l'a convoqué pour satisfaire au vœu de la loi, mais qu'il n'a aucune affaire à*

543 AHDN EVPAR 192, 11 avril 1825, Desservant Bertho à l'évêque

544 AHDN EVPAR 192, avril 1825, État de situation de la fabrique.

545 AHDN P Haute-Goulaine, E 1* Conseil de fabrique : registre des délibérations, séance du 8 janvier 1826. On retrouvera la même procédure pour un autre renouvellement en avril 1837.

546 AHDN EVPAR 116, 10 avril 1825, Délibération du conseil de fabrique

547 Pour cette formation nouvelle du conseil, l'abbé Aupiais propose à son évêque de lui indiquer des candidats convenables si besoin, et insiste surtout sur le zèle du trésorier, qui occupe cette fonction depuis plusieurs années. (AHDN EVPAR 116, 14 avril 1825)

548 AHDN EVPAR 045, 3 avril 1853, Séance constitutive du conseil de fabrique.

549 AHDN EVPAR 004, 13 avril 1842, Fresneau, curé d'Ancenis à Mgr de Hercé

550 DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 55.

leur communiquer. Aucun des membres présents ne demandant la parole, la séance est levée⁵⁵¹. » A l'inverse, si le besoin s'en faisait sentir, le conseil peut s'assembler en séance extraordinaire, sur autorisation spéciale de l'évêque ou du préfet. A partir de l'ordonnance du 12 janvier 1825, le dimanche de *quasimodo*⁵⁵² remplace le premier dimanche d'avril comme date de la première délibération de l'année. Cette séance occupe une place essentielle : les comptes de la fabrique pour l'année écoulée sont présentés au conseil ; puis, le cas échéant, on procède au renouvellement triennal des membres ; ensuite se déroule l'élection annuelle du président et du secrétaire ; et enfin le budget pour l'année à venir est discuté et adopté. Les délibérations sont arrêtées à la majorité absolue, avec en cas de partage voix prépondérante au président. Elles doivent être immédiatement transcrites dans un registre, dont la tenue est confiée au secrétaire, et signées par l'ensemble des membres présents.

2.3.2.3.2 Le bureau des marguilliers

Les marguilliers, au nombre de trois, sont élus par le conseil, et renouvelés chaque année, lors de la séance de *quasimodo*, par la sortie du membre le plus ancien. De même que pour le renouvellement du conseil, le membre sortant est rééligible, ce qui a souvent favorisé la reconduction des mêmes personnes. Ces marguilliers composent le bureau, avec le curé ou desservant, seul membre de droit. Le maire est au contraire écarté du bureau, par incompatibilité avec sa fonction, qui peut le mettre en situation de vérifier les comptes de la fabrique⁵⁵³. Ils procèdent à l'élection annuelle d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ce « *petit conseil chargé de tous les détails de l'administration de la fabrique*⁵⁵⁴ » se réunit chaque mois, à l'issue de la messe dominicale. Il est spécialement chargé d'établir et de présenter au conseil les comptes de la fabrique et de veiller à l'exécution des délibérations du conseil. Le bureau se voit en outre attribuer la gestion ordinaire des affaires temporelles de la paroisse : la concession et la location des bancs et chaises de l'église, l'acquittement des fondations, des dépenses nécessaires au culte. Son rôle est également directement lié aux édifices paroissiaux et à leur mobilier. Les marguilliers doivent en effet veiller à la fourniture des objets de consommation nécessaires au culte (pain, vin, cire, encens...), ainsi qu'à l'entretien et l'acquisition du mobilier et des ornements. Ce sont eux qui procèdent, avec le curé, à l'inventaire des biens mobiliers de l'église. Le récolement annuel des objets, prévu par l'article 55 du décret du 30 décembre 1809 n'a que rarement reçu son exécution⁵⁵⁵. Ainsi, à Saint-Nicolas de Nantes, l'inventaire du mobilier par les marguilliers en 1861 est l'occasion d'une déconvenue qui prouve combien cette opération n'était pas régulière : « *MM. les marguilliers chargés de faire un inventaire du matériel de l'église de Saint-Nicolas viennent de constater l'état de ce matériel. Leur surprise a été grande de le trouver non pas si peu riche, mais si peu digne du culte. Parmi les objets qui composent ce matériel, il en est bien peu, en effet, qui n'aient besoin de quelque réparation, et lorsqu'on examine un à un ces objets, le bon goût s'offense, la piété s'attriste*⁵⁵⁶. » Le bureau doit surtout veiller à l'entretien et à la conservation de l'église paroissiale elle-même, en s'assurant de l'exécution des réparations nécessaires et en faisant visiter l'édifice par un architecte deux fois l'an (décret du 30 décembre 1809, art. 41). Quand le conseil a voté des

551 AP Saint-Philbert de Granlieu, Registre de délibération du Conseil de fabrique, séance du 8 octobre 1854.

552 Le premier dimanche après Pâques, des premiers mots latins chantés ce jour-là : *quasi modo geniti infantes*.

553 VUILLEFROY, *Traité de l'administration du culte catholique*, 1842, p. 343.

554 DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 63.

555 AHDN P Montrelais, E 1* : Délibérations du Conseil de fabrique, 24 décembre 1809, *Inventaire par les marguilliers des effets appartenant à l'église, et pour l'usage de l'église et des autels*.

556 AHDN P Saint-Nicolas, E 59, Mobilier : inventaire, correspondance (1861)

interventions importantes, le bureau fait dresser les devis et procède aux adjudications.

Organe exécutif de la fabrique, le bureau des marguilliers est chargé de l'administration courante. Son action relative à l'église et son mobilier, plus régulière mais moins visible que celle du conseil, est plus difficile à appréhender parce qu'elle concerne des faits mineurs, et non les grandes opérations (grosses réparations, restauration, constructions), et parce qu'elle n'a pas toujours laissé de traces écrites⁵⁵⁷. Au contraire du conseil de fabrique, le bureau n'est pas expressément astreint à la tenue d'un registre de délibération⁵⁵⁸. De fait, ces registres sont souvent absents des fonds paroissiaux, soit qu'ils n'aient pas été conservés, soit qu'ils n'aient jamais été tenus. Ceux qui sont conservés ne reprennent pas la totalité des délibérations, et semblent même indiquer que ces séances étaient beaucoup moins nombreuses que le rythme mensuel prescrit par le décret de 1809. Le bureau de la fabrique des Moûtiers n'a ainsi tenu qu'une ou deux séances par an qui ont fait l'objet d'un compte-rendu⁵⁵⁹. L'un des registres les plus complets est celui du bureau de la fabrique de Saint-Similien à Nantes⁵⁶⁰. Il indique d'abord le respect scrupuleux des dispositions réglementaires : la première séance du 13 janvier 1811 réunit le curé Letourneux et les trois membres nommés par le conseil, qui désignent leur président, secrétaire et trésorier ; le bureau procède à l'examen des comptes, et règle les détails matériels du culte (traitement des chantres, blanchissage des linges, inventaire des objets appartenant à la paroisse...). Le rythme mensuel des séances est absolument respecté, y compris quand la réunion est sans objet, ce qui est de plus en plus fréquent dès l'année 1813⁵⁶¹. Vidées de tout contenu, les séances s'espacent progressivement, passant à une demi-douzaine de séance par an, puis diminuant encore dans les années 1820⁵⁶². Lors de la décennie suivante, le bureau adopte le rythme trimestriel des séances du conseil, il ne se réunit plus qu'à l'issue de ces délibérations pour la signature des bordereaux de situation comptable de la fabrique. A partir de 1847, plus aucun compte-rendu des réunions du bureau n'est consigné. Ce n'est qu'avec l'arrivée du curé Frangeul, qui succède à l'abbé Paty en 1855, que reprend la tenue du registre. Elle correspond visiblement à une volonté de régulariser les procédures comptables, puisque la délibération de la première séance de reprise porte : « *Le bureau pense que les habitudes prises par toutes personnes de faire des commandes ou de solder des dépenses sont contraires aux règles des fabriques et d'une bonne comptabilité, il remercie M. le curé des intentions par lui exprimées de les faire cesser à l'avenir*⁵⁶³. » Les marguilliers ne se réunissent cependant qu'une fois par an, le dimanche de quasimodo, pour examiner et apurer les comptes de l'année écoulée, et arrêter le budget pour l'année à venir qui doit être présenté au conseil. Le rôle des marguilliers s'est en réalité souvent confondu avec celui du conseil de fabrique. Il semble parfois assez difficile à justifier, notamment dans les plus petites paroisses rurales, où les budgets fabriciens restent longtemps modestes, et où les fidèles ne se pressent pas pour occuper les fonctions réellement

557 Le bureau suit les affaires en cours mais les décisions importantes sont délibérées par le conseil. Par exemple le registre de Saint-Nicolas se contente d'indiquer en 1840 : « *M. Fournier a exposé que d'après une lettre qu'il avait reçu récemment de M. Lassus, cet architecte serait prochainement à Nantes, à l'effet de communiquer au conseil ses projets et ses plans pour la reconstruction de l'église Saint-Nicolas.* » (AHDN P Saint-Nicolas, E2* Registre de délibérations du bureau des marguilliers de Saint-Nicolas, 20 août 1840)

558 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, III, col. 449.

559 AHDN P Les Moutiers, 1 E Registre de délibérations du Bureau des Marguilliers (1836-1842). Une seule réunion en 1836 et 1839, deux en 1837. Le registre lui-même est réduit à quelques pages.

560 ADLA 114 J 6 / 5, Délibérations du bureau des marguilliers (1811-1869).

561 « *Aucun objet à soumettre à la délibération* », note le secrétaire en février, juin et septembre 1813, puis juin, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1814, et enfin toutes les séances de mars 1815 à juin 1817.

562 Trois séances en 1823, deux en 1824, toutes sans objet.

563 Séance du 30 mars 1856.

utiles, notamment celle de trésorier, lourde de responsabilité, et entièrement bénévole. En 1838, l'abbé Gouray, curé de Pontchâteau, en mesure tellement la difficulté qu'il propose, à l'occasion du renouvellement du conseil de fabrique par la démission annuelle de trois membres, une nouvelle disposition, plus à même selon lui, d'assurer une bonne gestion : il s'agirait de conserver les membres capables de faire utilement partie du bureau, ayant déjà exercé comme trésoriers et comprenant les affaires de la fabrique⁵⁶⁴, et de renouveler seulement les marguilliers servants, c'est-à-dire ceux qui assurent à l'église le service des quêtes⁵⁶⁵. Il est d'ailleurs manifeste que nombreux sont les fabriciens moins attirés par de véritables responsabilités que par l'aspect honorifique de la fonction de marguillier, dont la manifestation la plus visible est une place au banc d'œuvre dans l'église paroissiale⁵⁶⁶, mais qui peut également s'exprimer dans certaines dispositions conservées de l'Ancien Régime, comme l'inscription des noms des fabriciens lors de travaux importants à l'église ou la tenue du repas annuel des marguilliers⁵⁶⁷.

2.3.2.4 L'administration financière de la paroisse

2.3.2.4.1 La comptabilité de la fabrique

La seule fonction des fabriques, fixée dans l'article 76 des Organiques et renouvelée par le premier article du décret de 1809, est de veiller à l'entretien et à la conservation des biens matériels de la paroisse. Au temporel de l'église et de son mobilier, il faut donc ajouter celui des presbytères, écartés de cette étude. Cette gestion temporelle est d'abord financière. La comptabilité des fabriques a toujours constitué un point sensible dans les rapports entre les autorités ecclésiastiques et civiles. Elle a longtemps été une limite au statut d'établissement public, au sens où les comptes des fabriques ne seront pas assujettis aux règles de la comptabilité publique avant 1892⁵⁶⁸. En 1890 encore, l'abbé Durieu pouvait écrire que les établissements publics ecclésiastiques « *sont subordonnés à l'autorité des évêques. Leur comptabilité ne relève que d'eux, et non point des administrations civiles*⁵⁶⁹. » C'est en effet à l'ordinaire diocésain que revient le contrôle de la comptabilité des fabriques, ou plus exactement, pour pouvoir être exécutoire, le budget annuel doit être approuvé par l'évêque⁵⁷⁰. Le maintien de cette prérogative, et plus généralement de l'autonomie de gestion budgétaire des fabriques est l'objet d'une très grande vigilance de la part du clergé. A de nombreuses reprises en effet, ces dispositions sont menacées. En juin 1827, sous le règne de Charles X, pourtant extrêmement favorable à l'Église, une circulaire est adressée aux évêques par le ministre des Affaires ecclésiastiques, Mgr Frayssinous, « *sur le projet de réunir les fonctions de trésorier des fabriques et celles de comptables des deniers publics* », avec demande d'avis et d'observations éventuelles⁵⁷¹. L'objectif clairement affiché est d'obtenir une plus grande régularité des comptes et budgets. Mais ce projet rencontra l'opposition unanime de l'épiscopat français, dont la crainte de

564 Les personnes proposées par l'abbé Gouray sont un médecin et un notaire, ce dernier a de plus exercé comme maire.

565 AHDN EVPAR 129 A, Pontchâteau, 28 janvier 1838, Lettre du curé Gouray à l'Evêque.

566 En 1809, les fabriciens sortants de la fabrique cathédrale sollicitent le droit de se placer dans les stalles à gauche du chœur, vis-à-vis des fabriciens en charge. La permission, mais non le droit, leur ait provisoirement accordée par une lettre de Mgr Duvoisin (16 janvier 1810), en attendant la confection d'un banc d'œuvre comme dans les autres paroisses. (ADLA 125 J 2 M 14)

567 Voir le cas d'Orvault. (AHDN EVPAR 114 et LAUNAY, *Le bon prêtre*, 1986, p. 135)

568 LENIAUD, *L'administration des cultes pendant la période concordataire*, 1988, p. 37.

569 DURIEU, *Traité de l'administration temporelle des grands et des petits séminaires*, 1890, p. 30.

570 Décret du 30 décembre 1809, art. 47.

571 ADLA 27 V 1, 15 juin 1827, Lettre du directeur des affaires ecclésiastiques, l'abbé de la Chapelle au préfet. La circulaire ministérielle est datée du 5 juin.

voir diminuer le zèle des donateurs est alors entendue⁵⁷². C'est d'ailleurs le principal argument que l'Église fait valoir pour défendre cette gestion financière autonome. Paul Cottineau, curé du Croisic, présente ainsi en 1836 à la conférence ecclésiastique de Guérande des observations sur cette question, à nouveau d'actualité. Un maire a en effet exprimé le vœu, lors de la dernière séance du Conseil du département, de remettre les comptes des fabriques aux mains des percepteurs, à l'exemple des hospices. Pour l'abbé Cottineau, ce projet présente surtout le risque de voir assimilées les offrandes à la fabrique aux impositions publiques. Mais il comporte encore d'autres inconvénients : « *les curés seraient sous la surveillance des percepteurs dans l'administration de leur église* » ; les paroissiens dispensés de payer les droit de fabrique par la prise en compte de leur pauvreté par le curé seraient soumis à un règlement purement administratif ; chaque dépense ferait l'objet d'un mandat ; « *au lieu d'une administration paternelle dont nous jouissons sous nos évêques, nous serions veillés et serrés de près pour nous tenir dans les termes rigoureux de la légalité ; le budget serait à exécuter à la lettre.* » La parade proposée est classique, les fabriques ont le devoir de tenir parfaitement leur comptabilité pour écarter les vellétés de la tutelle civile. « *Il peut paraître difficile, concède le curé, d'opérer cette réforme dans certaines paroisses. Il faudrait faire sortir les marguilliers d'une routine qui leur est devenue sacrée. Mais on pourrait leur faire sentir de quelle importance il est de se mettre en règle et pour l'Église et pour eux-mêmes*⁵⁷³. »

Il est patent que nombre de fabriques ont, dans le premier tiers du siècle, une gestion très peu régulière de la comptabilité. C'est ainsi le cas, dans la paroisse de Notre-Dame de Bon-Port, à Nantes et sous les yeux même de l'administration épiscopale. Voici en effet ce qu'écrivit en 1835, le curé Guilbaud : « *J'ai cru reconnaître, à travers l'écriture illisible de M. Vrignaud, que vous demandiez notre budget (...) Nous ne faisons pas précisément de budget ; mais tous les ans, le dimanche de quasimodo, il y a un compte rendu par le trésorier, et je vous assure qu'au dernier compte, les dépenses ont excédé les recettes de 400 francs*⁵⁷⁴. » Sous la Monarchie de Juillet, la loi du 18 juillet 1837 relative à l'administration municipale instaure un contrôle public partiel. L'avis des conseils municipaux sur le budget des fabriques est maintenant nécessaire pour obtenir secours ou subventions de la commune pour pallier l'insuffisance des ressources fabriennes⁵⁷⁵. Le projet d'un apurement des comptes des fabriques par les conseils de préfecture, un temps envisagé, est finalement rejeté, en raison du caractère particulier des établissements publics ecclésiastiques, qui réclame une concertation entre l'administration et l'autorité ecclésiastique⁵⁷⁶. Les débats soulevés lors de l'élaboration de la loi de 1837, puis les difficultés qui suivent son application, sont l'occasion pour l'autorité épiscopale de mettre en garde les curés et desservants. En mars 1839, Mgr de Hercé adresse une lettre confidentielle à son clergé, après la réception d'une circulaire ministérielle sur les irrégularités dans la gestion des fabriques, dans laquelle sont évoquées les discussions des Chambres sur la révision éventuelle du décret de 1809 : « *Vous voyez, M. le curé, où peuvent entraîner les irrégularités contre lesquelles nous n'avons cessé de nous élever (...) ; elles*

572 DUPONT, *La part des communes dans les frais du culte paroissial*, thèse, 1906, p. 147.

573 ADLA 114 J 4 / 57*, Administration de l'église et paroisse du Croisic. Registre privé des affaires courantes : 1826-1837, 12 octobre 1836, Observations sur l'administration des fabriques et des paroisses.

574 AHDN EVPAR 109 Nantes 1 Notre-Dame de Bon-Port, 16 juin 1835. Il faut signaler que la réaction du curé peut s'expliquer par une certaine rancœur contre l'Évêché, dont il livre d'ailleurs la raison : « *Cette demande m'a surpris, Monseigneur ayant refusé la dernière pétition présentée par la fabrique.* »

575 Voir ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1848, II, article Subvention, p. 462-463, qui insiste : « *Cette décision doit servir d'avertissement aux conseils de fabriques, et leur prouver combien il importe qu'ils se mettent toujours en mesure de justifier régulièrement de l'insuffisance de leurs revenus par la production de leurs comptes.* »

576 Sur les conséquences de la loi de 1837, voir *Journal des fabriques*, 1840-41, VII, p. 70 et 210.

conduiront le gouvernement à transporter à l'autorité civile l'administration des fabriques, et leur comptabilité aux agents des finances⁵⁷⁷.» L'année suivante, le prélat renouvelle ses recommandations : « Je n'ai pas besoin, M. le curé, de vous expliquer quelles fâcheuses conséquences entraîneraient l'adoption des mesures dont parle M. le ministre », et développe les attributions et obligations respectives de la fabrique et de la commune : « Je dois aussi vous faire connaître qu'un avis du Conseil d'Etat du 21 août 1839, et adopté par M. le ministre de l'Intérieur dans sa circulaire du 4 novembre suivant, règle, contrairement à l'avis du même Conseil du 3 novembre 1836 (...), que les fabriques sont constamment les premières obligées pour toutes les dépenses du culte, quelle que soit leur nature. En conséquence, c'est aux fabriques qu'est maintenant imposée la charge du logement des curés et desservants, et des réparations des bâtiments et immeubles consacrés au culte, et ce n'est qu'en cas d'insuffisance des ressources que la commune doit pourvoir à ces dépenses⁵⁷⁸. »

Mais, il ne s'agit pas simplement pour l'Église de faire preuve de zèle envers la tutelle civile. La régularité des comptes des fabriques est certes essentielle à leur bonne gestion des intérêts matériels de la paroisse, mais l'objectif est également de conserver une forme d'autonomie dans la gestion des affaires temporelles. Les toutes premières pages du *Guide des curés* de l'abbé Dieulin sont à cet égard tout à fait explicites : « Le clergé, depuis trois-quarts de siècle, a perdu toute l'influence qu'il exerçait dans l'ordre politique et civil, comme dans l'ordre moral et religieux (...) il ne lui est resté que la portion de pouvoir strictement indispensable à l'efficacité de son ministère ; encore cherche-t-on à la lui retirer : on voudrait lui ravir la gestion du temporel des églises, sous prétexte qu'il manque ou d'habileté pour ce genre d'administration, ou d'obéissance aux lois et règlements qui régissent les fabriques. (...) Une considération secrète qui excite des plaintes contre l'organisation présente des fabriques, c'est que, dans plusieurs paroisses, ces conseils paraissent être tout à fait dans la dépendance des curés et des évêques, et n'être composés que par eux et de gens à eux. C'est là le motif réel qui fait désirer un changement d'organisation aux hommes peu favorables au clergé ; et c'est le défaut d'observation des formes légales qui leur sert de prétexte. Pour prévenir ce reproche, il faut donc faire disparaître les prétextes, et mettre une grande régularité dans l'administration des fabriques⁵⁷⁹. »

Le contrôle public de la comptabilité fabricienne ne s'établit qu'à partir des années 1880 sous les gouvernements républicains. L'article 70 de la loi municipale du 5 avril 1884 exige un avis systématique du conseil municipal sur le budget des fabriques. Le préfet de la Loire-Inférieure rappelle à cette occasion aux maires l'importance de tenir leur place aux réunions des conseils de fabrique⁵⁸⁰. Puis, la loi du 26 janvier 1892 (art. 78), complétée par le décret du 27 mars 1893, étend aux fabriques les règles de la comptabilité publique, achevant l'assimilation complète des fabriques aux établissements publics⁵⁸¹. C'est en vertu de ces deux articles de lois que le maire de Nantes peut réclamer, à partir de 1895, aux présidents des conseils de fabrique de sa ville leurs comptes de budget et les soumettre à son conseil municipal⁵⁸².

577 ADLA 125 J 1E 5 ou AHDN 1 E 05 0099, 25 mars 1839.

578 ADLA 125 J 1E 5, 14 avril 1840, Circulaire de Mgr de Hercé.

579 DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 28.

580 ADLA 27 V 1.

581 MOISSET, *Les biens de ce monde*, 2004, p. 36 et 110.

582 AM Nantes, P carton 5 dossier 1, Comptabilité des fabriques, pièces communes (an XIII-1906) seulement depuis 1895.

2.3.2.4.2 Les ressources propres de la fabrique

Les recettes paroissiales ordinaires sont de trois ordres : il s'agit d'une part des revenus des biens, rentes et fondations (dons d'un bien ou d'une rente grevés d'une charge de service religieux) que la fabrique peut posséder ; c'est ensuite le produit des quêtes et des troncs ; et enfin les différentes taxes qu'elle est autorisée à percevoir sur la location des bancs et chaises dans l'église ou sur les services religieux. La fabrique ne peut donc guère augmenter ses ressources annuelles de manière régulière qu'en jouant sur les droits des services et des places. Les sommes versées pour les services religieux (baptêmes, mariages, sépultures) reviennent en partie aux ministres du culte, comme honoraires formant le casuel, et en partie à la fabrique. Ces droits peuvent varier fortement d'une paroisse à l'autre. Le nouveau tarif publié en 1846 par Mgr de Hercé unifie les honoraires du diocèse⁵⁸³. Son application, pourtant appuyée sur l'autorité diocésaine, ne fut pas sans provoquer de grandes difficultés dans certaines paroisses. Ainsi, à Bonnoeuvre, le curé Durand demande l'autorisation de ne pas l'adopter immédiatement : « *Ce tarif a mis toutes les têtes en désordre. Les uns tiennent contre Sa Grandeur les propos les plus insolents et les plus impies. Les autres disent que ce sont MM. les curés qui ont demandé ce tarif par esprit d'intérêt, et qu'ils cachent leur avarice sous la soutane violette*⁵⁸⁴. » Il semble bien d'ailleurs que plusieurs paroisses mirent beaucoup de temps à appliquer le montant des redevances fixé par l'évêque. Ainsi, à Montrelais, le registre de paroisse indique qu'ils ne furent adoptés qu'après que l'abbé Foulon, envoyé seconder le curé Brossaud, ne lui succède en 1871, et ne prenne en main un temporel visiblement négligé : « *L'église et le presbytère étaient en mauvais état ; il fit blanchir l'église, remplacer les bancs tombant de vétusté par des chaises (...) et l'année suivante fit peindre et dorer le grand autel, peindre en bois de chêne la chaire, les bancs d'œuvre, les confessionnaux, vernir les stalles. Le tarif du diocèse appliqué à la paroisse donna plus de ressources à la fabrique*⁵⁸⁵. »

Mais ce revenu du casuel est destiné en premier lieu à compléter le traitement des curés et desservants et ne constituait donc pas un revenu aussi important pour les fabriques que la location des bancs et des chaises, chapitre principal des ressources ordinaires paroissiales⁵⁸⁶. Mais encore fallait-il que la fabrique puisse disposer complètement de ce revenu. Dans les premières décennies du siècle, les fidèles, après avoir souvent procédé eux-mêmes aux réparations les plus urgentes, ont dans nombre de paroisses placé dans l'église des bancs leur appartenant et pour lesquels ils ne sont donc tenus à aucune taxe. A Bouvron, le conseil de fabrique fait procéder en 1857 à la réorganisation des places dans l'église, en rendant aux paroissiens les bancs particuliers dont ils y disposaient et en faisant confectionner des bancs nouveaux aux frais de la fabrique, avec pour objectif principal, outre une plus grande harmonie et une égalité entre les fidèles, de rétablir ses droits sur les places⁵⁸⁷. La construction d'une tribune à Cordemais en 1854 obéit à la même volonté

583 ADLA 125 J 1 D 6, *Diocèse de Nantes : Tarif des droits et oblations pour les paroisses*, établi par Mgr de Hercé en novembre 1845, puis approuvé par le Ministre des Cultes, en mai 1846. Voir aussi FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 120.

584 AHDN EVPAR 017, Bonnoeuvre, Affaires diverses, 7 janvier 1847, Lettre au vicaire général Dandé.

585 AHDN P Montrelais, A 1* Livre de paroisse.

586 À Missillac par exemple, la location des places représente plus de 60 % des recettes ordinaires de la fabrique en 1879. (3635 francs sur 5985. AHDN EVPAR 098, 22 novembre 1879, Budget de la fabrique). Le revenu des places dans les églises est chiffré par M. Faugas, hors Nantes, à 165 000 francs en 1846, sans précision de source, mais sans doute tiré d'un dépouillement de l'enquête de 1846 (ADLA 8 V 1 et 2), qui comporte un tableau spécifique aux bancs et chaises : nombre, prix et revenu annuel. (FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 134). L'abbé Dieulin consacre à cette question de très longs développements (*Guide des curés*, 1869, I, p. 111-147).

587 Les prix de plus en plus élevés dans l'église ancienne, très insuffisante, paraissant trop chers dans la nouvelle, une

de régulariser le placement des fidèles dans l'église et de recouvrer au bénéfice de l'église le revenu des bancs et chaises. « *La fabrique, explique en effet l'abbé Bouyer, est dépouillée de la propriété de presque tous les bancs qui se trouvent dans l'église, deux seulement lui appartiennent*⁵⁸⁸. » Les places sont transmises par hérédité ou revendues entre paroissiens, et certaines familles n'ont plus qu'une place, voire une demi-place, par banc. Le caractère irrégulier de cette situation complexe n'échappe pas au desservant : « *Tous ces abus ne sont autorisés que par la coutume, et je n'ai trouvé aucune délibération du conseil de fabrique qui les ai admis en principe.* » La fabrique profitera des travaux pour supprimer entièrement les bancs, et dédommagera leurs possesseurs en leur offrant des chaises plus avantageusement placées dans la tribune. A Saint-Julien de Vouvantes, en 1889, il reste encore trois des bancs construits par des particuliers soixante ans plus tôt et concédés à vie. A l'occasion d'une modification des tarifs, l'ensemble des places est remis en adjudication et permet une régularisation complète⁵⁸⁹. L'aménagement des places dans l'église nouvellement construite de La Chevallerai confronte le desservant Foulon à un dilemme : y placer des bancs ou des chaises ? « *Lorsqu'on se place au point de vue fiscal, écrit l'abbé, l'on est conduit à préférer le système des chaises ; mais j'ai toujours cru qu'il convenait de tenir compte aussi des fidèles qui paient le droit de s'asseoir dans nos églises. Les bancs étant plus commodes pour les familles, je résolus d'en installer deux belles lignes, depuis l'arcade du transept jusqu'à celle du clocher.* » Quarante bancs sont donc commandés à Debierre, pour 26 francs chacun, et exécutés sur un dessin de l'architecte. « *La fabrique les prit à son compte, précise Foulon, voulant mettre ainsi à l'abri de toute contestation dans l'avenir son titre de propriétaire.* » L'adjudication des places couvre largement la dépense. « *J'ai entendu dire, conclue fièrement l'abbé, que cette question des bancs et des chaises avait été un écueil pour certains confrères, et la solution, le point de départ d'une certaine impopularité. Voici ma manière de voir : quand on est chef, il faut savoir passer et arriver au but légitime*⁵⁹⁰. » A Guérande pourtant, le curé Sorin hésitera longtemps avant de s'attaquer à la question du remplacement des bancs par des chaises, pour lequel militent pourtant des raisons « *de droit, de convenance, d'utilité et d'opportunité : la beauté de l'édifice déparée par leur défectueuse confection et par les intervalles que laissent çà et là dans l'église les bancs enlevés après la mort de ceux qui en jouissaient ; l'éloignement où ils tiennent les nombreux fidèles qui n'en ont pas ; l'augmentation certaine qui en résultera dans les revenus de la fabrique ; les entraves inévitables qu'ils apportent au service divin par le passage trop exigü qu'ils laissent aux processions et à toutes les cérémonies*⁵⁹¹. » A son arrivée à la tête de la paroisse en 1848, Sorin ne se sent pas « *de force à tenter ce coup d'état*⁵⁹². » Comme aucune concession n'est plus accordée depuis le décret de 1809, il préfère procéder à l'enlèvement progressif des bancs laissés libres par le décès de leurs titulaires, puis enfin en 1853, à l'occasion de la réfection du dallage de l'église, il fait voter par le conseil de fabrique l'enlèvement des derniers bancs, non sans s'assurer de l'avis favorable de l'évêque. A Mouzeil en 1846, l'abbé Deniaud se désole : « *Il est fâcheux de voir la chaise à un si bas prix* », mais expose toute la difficulté d'un changement immédiat : « *J'en ai proposé l'augmentation à mon conseil qui s'est écrié qu'il n'y consentirait pas, qu'il craignait une révolte dans la paroisse et qu'il fallait attendre l'agrandissement projeté de notre église (...) Je crois en effet qu'à ce moment, aidé*

baisse générale est autorisée par l'Évêché, non sans s'être assuré du consentement de tous les concessionnaires. (AHDN EVPAR 023, 20 février 1857, Délibération du Conseil de fabrique, sous la présidence du curé Surget)

588 AHDN EVPAR 045, 1er juin 1854, Lettre du desservant Bouyer à Mgr Jaquemet.

589 AHDN EVPAR 170, 19 décembre 1889, Curé Riot au vicaire général.

590 FOULON, *Histoire abrégée de nos travaux ou comment on bâtit une église*, 1875, p. 58-59.

591 AHDN EVPAR 69A, Dimanche de quasimodo 1853, Délibération du Conseil de fabrique.

592 AHDN EVPAR 69A, 10 avril 1853, Sorin à Mgr Jaquemet.

*de l'autorité épiscopale, je réussirai certainement*⁵⁹³. » On retrouvera la même prudence chez bien des ecclésiastiques, tel le curé Brossaud à Saint-Julien de Vouvantes, qui avoue en 1842 au vicaire général Vrignaud : « *Nous n'avons point encore agité officiellement l'affaire des bancs et chaises, parce que j'ai cru qu'il fallait auparavant préparer la voie à ce changement qui ne manquera pas de monter bien des têtes*⁵⁹⁴. » Patience et diplomatie seront effectivement efficaces puisque deux années plus tard, l'abbé peut cette fois écrire : « *Le nouveau système des bancs et chaises a fait dire et murmurer, mais du reste, cela n'a pas produit d'aussi mauvais effet que je pensais. (...) Je craignais de voir mes gens s'indigner contre la religion et s'éloigner des sacrements (...) La rentrée des fonds s'est fait un peu attendre mais grâce au zèle de M. le trésorier le déficit est peu de chose. (...) De cette manière, nos rentes vont s'augmenter insensiblement et nous mettront à même de faire quelques réparations à notre église*⁵⁹⁵. »

Comme ressource essentielle, le tarif des places a souvent en effet constitué la seule variable pour procurer des moyens supplémentaires et faire face à une opération importante, construction, agrandissement ou réparations d'importance. A Saint-Nicolas de Nantes, le conseil de fabrique procède en 1849 à une révision complète de son système de location des places dans la vieille église (les abonnements deviennent personnels et nominatifs, se payent d'avance, les chaises sont rendues disponibles si elles ne sont pas occupées cinq minutes avant le début de l'office), en se justifiant doublement, par son rôle : « *Le premier devoir des conseils de fabrique est de procurer aux églises les ressources nécessaires pour l'exercice du culte ; dans l'état actuel des choses, le produit des bancs, chaises et places, constitue la partie la plus importante de ces ressources* », et par les besoins de la reconstruction en cours : « *La disposition de la nouvelle église permet de donner aux offices et cérémonies du culte un degré de solennité propre à exciter et attirer de plus en plus la piété des fidèles, mais ces résultats ne peuvent être obtenus et ne pourront se maintenir que par une augmentation considérable dans le personnel et le matériel de l'église*⁵⁹⁶. » Les mêmes raisons sont présentes à Conquereuil en 1862 : « *Il est évident pour le clergé de Conquereuil et pour les paroissiens, lit-on dans le registre de paroisse tenu alors par le curé Perineau, que l'église qui sert maintenant pour le culte n'est pas digne du Maître que nous servons ; aussi, on aurait un grand désir d'élever un temple qui fut convenable. C'est avec douleur que le clergé voit qu'il est impossible d'y penser pour le moment. Plus de 350 000 francs sont dus par les paroissiens pour achat de terre ; il n'y a plus de communs, les landes ayant été partagées il y a 15 ans. C'est en vain que M. le curé a parlé plusieurs fois de la nécessité de bâtir une nouvelle église.* » Devant cette impasse, la solution sera trouvée deux ans plus tard : le remplacement des anciens bancs, qui prenaient trop d'espace et ne fournissaient que quatre places, par des chaises qui permettront une substantielle augmentation des ressources. Décidée par le conseil de fabrique puis approuvée par l'évêque, « *cette mesure n'a pas rencontré d'opposition*⁵⁹⁷. » Mais ce ne sera pas toujours le cas. A Mouais en 1856, la foudre ayant frappé son clocher, la fabrique doit se résoudre à le reconstruire. Elle décide d'y ajouter un agrandissement depuis longtemps réclamé, en allongeant la nef de cinq mètres. Le desservant Bellanger envisage d'abord une quête étendue aux localités voisines, puis renonce après avoir consulté le curé du chef-lieu : « *M. le curé de Derval m'a fait observer qu'une quête dans la paroisse voisine serait peu de chose vu que toutes les églises du voisinage sont ou en*

593 ADLA 8 V 1, 10 juillet 1846, réponse du curé à l'enquête diocésaine sur l'état des paroisses.

594 AHDN EVPAR 170, 24 août 1842.

595 AHDN EVPAR 170, 5 mai 1844, Brossaud à Vrignaud.

596 AHDN P Saint-Nicolas, E3* Registre des délibérations du conseil de fabrique (1811-1855), 4 février 1849.

597 AHDN P Conquereuil ,A 1 * Registre de paroisse (1846-1892).

projet de construction, ou en voie de réparation. » La seule solution disponible consiste donc à augmenter le prix des chaises, jusque là plus bas (1,50 franc) à Mouais que dans les paroisses alentours⁵⁹⁸. Inquiet pour sa popularité, le curé demande cependant que l'évêque appuie cette mesure de toute son autorité : « *Veillez donc, dans une lettre que je lirai à la séance de quasimodo, m'obliger à fixer le prix des places à 2 francs ou 2,50 francs (...) Tous mes paroissiens voudront ce que décidera Votre Grandeur*⁵⁹⁹. » Toutes les modifications du tarif des places sont préparées avec beaucoup de prudence, et souvent de réticence, par les curés et desservants, et toujours après consultation de l'autorité épiscopale. Voici par exemple ce qu'écrivit l'abbé Bertho, curé de Saint-Gildas-des-Bois : « *Ainsi que Mgr nous l'a déjà fait observer plusieurs fois, le revenu des bancs est évidemment trop faible, attendu le nombre des places et l'importance de l'église. Mais la population est si pauvre, et fait, par ailleurs, tant de sacrifices pour l'église ! Cependant, si Mgr veut bien prendre l'initiative, le conseil de fabrique est tout disposé à consentir, à appuyer même, les mesures que Sa Grandeur jugera à propos de prescrire. J'aurai l'honneur d'en écrire à Mgr en temps opportun ; je prendrai même la liberté de lui soumettre mes petites idées à cet égard*⁶⁰⁰. » A Saint-Philbert, le curé Gandon refuse longtemps une augmentation des tarifs des places. Mais vers 1852, la restauration projetée de l'église le résigne à cette mesure, que vote le conseil de fabrique afin d'anticiper un déficit à venir des revenus des chaises et des bancs, « *par suite de la reconstruction probable d'une partie de l'église (...) En effet, lorsque le chœur et le transept seront démolis et qu'il faudra se restreindre pour l'exercice du culte à la partie inférieure de l'église, une grande quantité de bancs actuellement loués seront détruits.* » L'adjoint et futur maire Louis Cormerais propose donc d'augmenter immédiatement les prix, et précise qu'il avait déjà proposé cette mesure au curé, qui l'avait repoussé jusqu'alors, « *mais enfin le mauvais état de l'église, qui nécessite une partie de sa reconstruction, l'avait forcé à se rallier à la proposition*⁶⁰¹. » Les réticences de l'abbé Gandon étaient cependant justifiées. Dès février 1853, plusieurs paroissiens protestent contre les nouveaux tarifs, en murmurant pendant la messe et en se levant de leurs places pour se tenir debout. « *Le démon s'est servi de cela pour exciter une cabale et une espèce de révolution dans la paroisse* », déplore le curé, qui se justifie auprès de Mgr Jaquemet : « *L'unique désir de réussir à reconstruire la portion de notre église qui menace ruine m'a fait consentir à cette mesure que j'aurais pu empêcher au moins en partie, si j'avais prévu des choses si déplorables. Je serais disposé à proposer au conseil de remettre les chaises à deux liards pour la première messe, si ce n'était pas donner gain de cause à une cabale et une espèce d'émeute.* » Le succès d'une souscription ouverte auprès des principaux propriétaires de la paroisse permettrait en effet de revenir au prix de location précédents, mais plusieurs curés consultés lui ont conseillé de ne concéder cette mesure qu'après la soumission des meneurs de la fronde⁶⁰².

A côté de ces recettes ordinaires, la fabrique pouvait également compter sur des ressources moins régulières mais non moins importantes. Comme établissement public, la fabrique est autorisée à recevoir directement des libéralités, sous forme de donations ou de legs⁶⁰³. Certains legs

598 Répondant en 1846 à un questionnaire sur l'état de sa paroisse, le prédécesseur de Bellanger, l'abbé Delpuech note : « *Il serait à désirer qu'on mît chaque place de banc et de chaise à 2 francs, mais un tel changement ferait murmurer contre M. le recteur* », et préfère renoncer en raison de l'extrême pauvreté des habitants. (ADLA 8 V 1, 7 août 1846)

599 AHDN EVPAR 105, 2 avril 1857, Lettre à l'évêque.

600 ADLA 8 V 1, Enquête de 1846.

601 P Saint-Philbert de Grandlieu, Délibérations du Conseil de fabrique (1804-1863).

602 AHDN EVPAR 188, 19 février 1853, Lettre du curé Gandon à l'évêque.

603 Donations et legs aux établissements publics ecclésiastiques sont cependant soumis à l'autorisation du préfet ou du gouvernement. (DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 188) Sur cette question voir MARAIS, « Les dons et legs à l'Église catholique », dans LENIAUD, *Le budget des cultes*, 2007, p. 83-95.

pouvaient être considérables, tel celui du colonel Guilley en 1850 en faveur de la construction de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, qui se monte à 16 000 francs⁶⁰⁴, ou celui de 8 000 francs de Jean Bodinier, destiné à la construction en 1879 du clocher et de la flèche à Pouillé-les-Coteaux⁶⁰⁵. Le legs de Charles-Marie Richard de la Vergne, décédé en mars 1882, est même exceptionnel. Son testament lègue à plusieurs fabriques nantaises une somme proche de 300 000 francs, dont les deux tiers doivent aller à celle de Saint-Pierre pour concourir à l'achèvement de la cathédrale⁶⁰⁶. Le rôle de ces donateurs particuliers peut s'avérer particulièrement important. Au-delà des ressources qu'ils apportent et qui rendent possibles réparations, embellissements, restaurations ou reconstructions, certains bienfaiteurs ont fixé à leurs dons ou legs des conditions qui ont profondément influé sur l'histoire des édifices, car la fabrique est tenue d'affecter la somme du donataire à l'opération souhaitée par celui-ci sous peine d'illégalité⁶⁰⁷. A Orvault, la reconstruction partielle de l'église⁶⁰⁸ en 1835 répond tardivement aux volontés d'une donatrice. « *La requête que nos marguilliers d'Orvault ont l'honneur de vous adresser, écrit le curé Lemarié à Mgr de Guérines, avec une copie de la délibération du conseil de fabrique, un plan et un devis estimatif des ouvrages à faire pour agrandir leur église, est l'exécution des vœux les plus chers de cette respectable Marquise d'Orvault*⁶⁰⁹. » Celle-ci avait en effet promis une somme de 30 000 francs couvrant à peu près l'ensemble de la dépense, avant sa mort en 1829. Les hésitations du curé, s'estimant trop âgé pour se lancer dans cette entreprise, avait alors freiné l'opération⁶¹⁰. Un héritier de la marquise offre cependant de céder 15 000 francs pour la même œuvre, et l'architecte Chenantais est chargé en 1834 de composer un projet⁶¹¹. Les murs de la nef du XIIe siècle sont conservés mais tout le chœur est reconstruit et considérablement agrandi, et les dispositions intérieures sont modifiées. Le choix surprenant⁶¹² d'un style néo-baroque pour l'église Notre-Dame de Bon-Port à Nantes, en plein embrasement néo-gothique, semble bien résulter, au moins partiellement, d'une volonté des donateurs de cette reconstruction. C'est du moins ce que l'inspecteur Grillon indique dans son rapport au Conseil des Bâtiments civils en 1845 : « *Le parti adopté par les architectes est celui que prescrivait la forme du terrain. L'importance décorative qu'ils ont donné à l'édifice leur avait, en quelque sorte, été imposée par les souscripteurs qui ont désiré qu'il fût d'un aspect imposant. Le dôme et les deux campaniles qui l'accompagnent, et dont on voit un grand nombre d'exemple dans les édifices religieux, dont les auteurs du projet se sont inspirés, pourraient, selon moi, répondre d'une manière complète à ce vœu*⁶¹³. »

604 AHDN P Saint-Nicolas, A 2*, 20 septembre 1850, Ampliation d'un décret du Président de la République autorisant ce legs à la fabrique.

605 AHDN P Pouillé, A 1*, Livre de paroisse.

606 AM Nantes P carton 5 dossier 1. Outre la cathédrale, 30 000 francs vont à la fabrique de Saint-Clément, 20 000 à celle de Saint-Similien, et la même somme à celle de Saint-Donatien, spécialement destinés aux travaux de leurs églises.

607 Certaines conditions sont parfois assez aisées à remplir pour l'autorité ecclésiastique. Ainsi en 1828, pour lui permettre de terminer des travaux de réparations et d'agrandissement de l'église Saint-Similien, la fabrique a reçu une promesse de don (6 000 francs) d'une veuve Chatelier, sous la condition que le curé obtienne de l'évêque le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement une fois par semaine, permission accordée aux autres paroisses et fortement désirée des habitants de Saint-Similien. (AHDN EVPAR Saint-Similien, 21 mars 1828, curé à l'évêque)

608 Elle sera entièrement reconstruite dans les dernières années du XIXe siècle.

609 AHDN EVPAR 114, 24 mars 1834.

610 ADLA 114 J 8 / 33, Registre de paroisse.

611 AHDN EVPAR 114, 5 janvier 1835, Délibération du Conseil de fabrique.

612 BONNET, « Notre-Dame de Bon-Port », dans ROUSTEAU-CHAMBON, *Nantes religieuse de l'antiquité chrétienne à nos jours*, 2008, p. 197-210.

613 ADLA 2 O 109 /71, 24 juillet 1845.

Le cas de Sainte-Marie de Pornic mérite un petit développement. Au milieu des années 1860, le curé Gergaud reçoit de Mme Desplantes⁶¹⁴ un don élevé. La somme de 60 000 francs lui est en effet offerte pour le presbytère et l'église paroissiale. L'abbé persuade la donatrice de reporter sur la seule église la totalité de cette donation. Mais la restauration de l'édifice qui lui est proposée ne convient pas aux désirs réels de la bienfaitrice : « *L'emploi en réparations ne répondrait pas aux vues de la donatrice, elle a entendu que les deniers donnés servissent à agrandir l'église, parce qu'elle a été frappée de l'insuffisance de son étendue actuelle et qu'elle a prévu que cette insuffisance augmenterait encore bientôt à cause du développement que la commune acquiert pendant la saison des bains de mer*⁶¹⁵. » Plusieurs fois au cours du long affrontement qui a lieu entre la fabrique et la municipalité, qui s'oppose à une reconstruction qu'elle juge inutile, Mme Desplantes saura rappeler ses prescriptions au curé Gerbaud, qui n'hésite pas à écrire : « *Cette bonne Dame ne sait point attendre ce qu'elle veut voir s'exécuter sans retard*⁶¹⁶. » En avril 1867 ainsi, la donatrice, impatiente de voir commencer la reconstruction de l'église, rappelle que sa donation avait pour condition que les travaux soient entrepris de son vivant. « *Et comme elle voit les années se succéder sans que rien ne se fasse, elle demande, sinon à reprendre la somme qu'elle a versée, du moins à toucher les intérêts qu'elle produirait*⁶¹⁷. » Cette volonté pèsera d'un poids décisif dans l'autorisation de la reconstruction, finalement délivrée en 1868. D'une part, le sous-préfet, lui-même parent de Mme Desplantes, a fort utilement reconnu l'état déplorable de l'église et le bien-fondé du projet⁶¹⁸. Surtout, la menace (réelle) de la donatrice d'affecter cette somme à d'autres œuvres est habilement exploitée par l'Évêché et permet d'obtenir l'accord de l'administration des Cultes et du ministère de l'Intérieur : « *Les motifs les plus graves militent en faveur de cette combinaison. En effet, une somme de 50 000 francs est offerte à la fabrique (...) mais la donatrice a déclaré qu'elle entendait l'appliquer à d'autres œuvres, si l'on ne commençait pas immédiatement les travaux*⁶¹⁹. »

Parmi des donateurs qui jouent un rôle primordial, il faut également compter les ecclésiastiques eux-mêmes. Il n'est pas rare en effet de voir le curé ou le desservant d'une paroisse contribuer lui-même de manière plus ou moins importante aux travaux qu'il désire voir exécuter. A Saint-Gildas-des-Bois, à la fin de l'Empire puis sous la Restauration le curé Guihéneuc découvre dans cette générosité un moyen de provoquer une véritable émulation : « *Il y aura 3 ans que j'ai l'honneur d'être curé de Saint-Gildas-des-Bois, explique-t-il au préfet. Je trouvai, en arrivant dans cette commune, une église des plus vastes, avec un vaisseau magnifique, mais presque sans lambris et sans couverture et dans un affreux dénuement de toutes choses.* » L'abbé a bien tenté d'encourager ses paroissiens à faire des réparations : « *J'eus le chagrin de voir l'inefficacité de mes exhortations. Je ne me décourageai pas néanmoins. J'y joignis l'exemple, et ce dernier expédient m'a réussi au-delà de mes espérances. J'ai tiré des paroissiens dans les années 1812, 1813, 1814 et 1815, une somme de plus de 4 000 francs. Celle que j'y ai ajouté de mes propres fonds la surpasse*⁶²⁰. » Les ministres du Culte se feront un point d'honneur à être les premiers à souscrire aux

614 La famille Bodin des Plantes possède alors à Sainte-Marie le manoir de La Mossadière. Thomas Bodin des Plantes, médecin à Nantes, a été maire de Pornic sous la Restauration.

615 AHDN EVPAR 131 C, octobre 1867, [Note :] Observation présentée par M. Lemaître, résidant à Sainte-Marie pendant la saison des bains, notaire à Paris.

616 AHDN EVPAR 131 C, 10 octobre 1866.

617 AHDN EVPAR 131 C, 30 avril 1867, Mgr Jaquemet au curé Gergaud.

618 AHDN EVPAR 131 C, 5 mars 1866, Gergaud à l'abbé de la Guibourgère, secrétaire de l'Évêché.

619 AHDN EVPAR 131 C, 18 mai 1868, Ministre de l'Intérieur au préfet .

620 ADLA 2 O 161 7, 8 novembre 1815. Ce moyen lui permet accessoirement de se passer du secours municipal, et de négliger d'informer le maire des travaux. (ADLA 2 O 161 7, 28 octobre 1814, Maire Rousseau au sous-préfet)

dépenses de reconstructions de leurs églises, parfois d'ailleurs, en fonction de leur fortune personnelle, par des participations conséquentes⁶²¹. Pour que la fabrique parvienne à justifier des ressources nécessaires à une réparation ou reconstruction, il est assez fréquent également de voir le curé avancer une somme parfois importante⁶²². Il pouvait s'agir de fonds propres quand le prêtre disposait d'une certaine aisance personnelle, mais également de sommes prêtées par un ou plusieurs donateurs directement au curé. A Derval, l'abbé Fratel consent ainsi l'avance sans intérêt d'une somme de 8 000 francs pour boucler le budget de reconstruction de l'église dans les années 1840⁶²³. Le remboursement de ces fonds, provenant en réalité de quelques particuliers aisés, a alimenté un certain contentieux. Quand le curé demande en 1851 que les centimes additionnels votés par le conseil municipal lui soient reversés comme convenu, l'entrepreneur Bâtard s'indigne auprès du préfet. En effet, le cahier des charges prévoyait le paiement du solde des travaux en 1847, mais l'entrepreneur n'a toujours rien reçu. « *Je viens d'apprendre que M. le curé de Derval avait la prétention d'être remboursé avant moi, écrit-il. Si les ressources ont manqué, ce n'est pas l'entrepreneur qui doit en souffrir mais bien ceux qui utilisent la chose*⁶²⁴. »

Mais quand une fabrique entreprend une opération aussi importante que la restauration, ou plus souvent, la reconstruction de son église, elle doit trouver le moyen de se procurer les ressources nécessaires en répartissant ces donations sur l'ensemble des paroissiens. La solution la plus généralisée est alors d'ouvrir une ou plusieurs souscriptions successives. C'est par cette solution que la fabrique de Saint-Clément à Nantes peut enfin lancer en 1841 un projet de reconstruction longtemps freiné par le manque de ressources. Dans cette paroisse habitée par une population particulièrement pauvre, il est impossible d'augmenter les revenus par une révision du prix des chaises. De même le produit des offices funéraires est très faible, et nombre d'indigents sont inhumés aux frais de la fabrique. « *Aussi M. le curé, convaincu de l'impossibilité où se trouvait la fabrique d'entreprendre seule une œuvre dont l'urgence était cependant reconnue de tous, eut l'idée, il y a quelques années, de faire un appel au zèle des paroissiens, et de provoquer parmi eux des souscriptions*⁶²⁵. » A Paimbœuf, une première souscription permet de réunir 38 000 francs en 1869, soit plus de la moitié du devis de la première tranche de reconstruction de l'église, estimé à 69 000 francs⁶²⁶. L'année suivante, devant la position du conseil municipal, qui ne s'oppose pas au projet, « *pourvu que la commune ne fasse aucun déboursé* », la fabrique se résout à organiser une nouvelle souscription afin de garantir le déficit des ressources afin d'obtenir l'autorisation des travaux⁶²⁷. Mais comme les délais seront considérables pour réunir les promesses de dons, puis pour obtenir le versement des sommes, quelques riches paroissiens sont sollicités pour apporter leur garantie immédiate à cette souscription afin de hâter les démarches administratives. Le vicaire capitulaire Laborde explique au curé de Paimbœuf la nécessité de produire des pièces « *parfaitement en règle, et en particulier que l'engagement qui sera signé par de notables habitants soit un véritable engagement* », avant de le rassurer : « *Dans la plupart des paroisses, on trouve facilement des*

621 A Chauvé, le curé Guihal participe pour 600 francs à la première souscription en faveur de l'église (SR, 1885, p. 907) ; à Oudon, l'abbé Ollivier souscrit pour 2 300 francs, soit l'une des plus fortes contributions (AHDN P Oudon, Registre de paroisse).

622 Dans les années 1850, le curé de Sautron avance 10 000 francs pour la reconstruction de son église. (AHDN EVPAR 194)

623 AHDN P Derval, A 01 Livre de paroisse. Le projet est dressé par Henri Gilée en 1841. L'adjudication des travaux a lieu en 1846. En 1851, le curé Fratel fait don d'une somme de 1 000 francs pour la construction des voûtes.

624 ADLA 2 O 051 / 4, [N. d., 1851]. Bâtard était un entrepreneur nantais de maçonnerie.

625 ADLA 2 O 109 / 72, 9 avril 1850, Délibération du Conseil de fabrique.

626 ADLA 114 J 9 / 1, Registre de délibérations du Conseil de fabrique, séance du 23 août 1869.

627 ADLA 114 J 9 / 60, 21 avril 1870, Préfet aux Vicaires capitulaires.

notables qui veulent bien garantir par leur signature la rentrée des souscriptions. On sait bien, en effet, que les fabriques sont des établissements solides, et que la piété des paroissiens est le meilleur gage du versement des sommes qu'ils ont souscrites⁶²⁸. » La part de ces souscriptions est toujours considérable dans le financement des grands chantiers de reconstruction du diocèse. A Saint-Philbert de Grandlieu, elle représente 12 000 francs sur les ressources disponibles, évaluées en 1856 à 45 000 francs⁶²⁹. A Saint-Similien, le conseil de fabrique n'évalue pas en 1872, dans le détail des ressources dont il pourra disposer pour la reconstruction de l'église, à moins de 150 000 francs la souscription qu'il a ouverte pour cette œuvre⁶³⁰. Elle pouvait aussi être utilisée pour des opérations de moindre envergure. C'est le cas à Haute-Goulaine, où le curé Baconnais souhaite agrandir son église. Après en avoir obtenu l'autorisation de son conseil de fabrique au printemps 1843, il ouvre une souscription l'année suivante, qui apportera 3 000 francs, soit près de la moitié des ressources. Mais l'autorisation des travaux tardant à être délivrée, la fabrique s'inquiètera un temps que certains souscripteurs, dont la situation a changé, ne puissent plus tenir leurs promesses⁶³¹.

Autre possibilité de financement, le recours à l'emprunt devient courant dans le dernier quart du XIXe siècle, souvent pour pallier à l'augmentation du budget primitif des reconstructions. Ce sera le cas en 1884 à Missillac où la fabrique emprunte sur trente ans au crédit foncier une somme de 60 000 francs, pour rembourser un prêt personnel accordé par M. de Montaigu pour la construction de l'église⁶³², à Paimbœuf où la fabrique est autorisée à emprunter la même somme pour solder la dépense de ses travaux de reconstruction⁶³³, ou encore à Carquefou pour la construction du clocher en 1895⁶³⁴. Les fabriques devaient en effet solliciter une autorisation de l'administration civile, après avis du conseil municipal, et justifier à la fois du défaut absolu de ressources immédiates et de la capacité à rembourser. En 1850, la fabrique de Moisdon-la-Rivière doit régler un devis de 15 000 francs pour les réparations son église. Le curé Durand demande à Mgr Jaquemet l'autorisation de contracter un emprunt pour les 3 000 francs manquants au budget⁶³⁵. L'évêque lui précise : « *Il ne m'appartient pas d'autoriser votre fabrique à contracter un emprunt. C'est une opération dont l'approbation est réservée au président de la République* », et ajoute « *qu'il est peu probable que vous puissiez obtenir ce que vous désirez*⁶³⁶. » Pareillement quand en 1855, le conseil de fabrique de Guérande délibère sur l'opportunité d'emprunter, il renonce rapidement car la paroisse ne possède pas d'immeuble pouvant servir de garantie⁶³⁷. Peut-être pour obvier à ces difficultés, la fabrique de La Limouzinière préférera en 1899 s'endetter auprès de

628 ADLA 114 J 9 / 60, 22 avril 1870. Cette lettre est datée de 1871, ce qui ne peut provenir que d'une distraction de l'abbé Laborde, qui n'exerce comme vicaire capitulaire que jusqu'à la nomination de F. Fournier au siège épiscopal de Nantes en juin 1870.

629 AHDN EVPAR 188 / 6, 2 avril 1856, Lettre du curé Gandon à l'évêque. Les autres ressources proviennent de la commune (20 000 francs), de la fabrique (10 000) francs, et des charrois (3 000 francs). Deux années auparavant, le curé Gandon a proposé également au conseil de fabrique une disposition originale : créer une association pour la restauration de l'église, dont les membres paieraient un sou par mois pendant dix ans, ce qui permettrait une recette de 7 000 francs. (9 décembre 1854, Délibération du Conseil de fabrique)

630 AM Nantes 2 M 19, 1er mars 1872, délibération du Conseil de fabrique.

631 AHDN P Haute-Goulaine, E 1 *, Conseil de fabrique : registre des délibérations (1804-1846), séances des 23 avril 1843, 25 janvier 1846 et 18 avril 1847.

632 AHDN EVPAR 098.

633 AHDN EVPAR 116, 27 mars 1882, Préfet à l'évêque.

634 AHDN EVPAR 026, 7 mars 1895, Préfet à l'évêque.

635 AHDN EVPAR 099, 15 mars 1850.

636 AHDN EVPAR 099, 23 mars 1850.

637 AHDN EVPAR 069 A, 17 octobre 1855, Curé Sorin à Mgr Jaquemet.

particuliers aisés pour financer la construction d'un nouveau clocher et l'ajout d'une travée de l'église, et rembourser année après année ces notables grâce à l'excédent de son budget⁶³⁸. La fabrique de Saint-Similien à Nantes procède au contraire à plusieurs emprunts pour mener à son terme la reconstruction de son église, commencée en 1873. Une première somme de 100 000 francs est d'abord empruntée au début des travaux⁶³⁹. Puis en mars 1894, la fabrique est autorisée à contracter un nouveau prêt de 250 000 francs au Crédit foncier, « *pour amortir le solde précédent d'un emprunt contracté en 1881 et continuer les travaux de reconstruction.* » L'année suivante, les ressources fabriциennes se sont accrues et permettent d'augmenter encore le montant de cet emprunt afin de faire face aux 112 000 francs nécessaires pour achever suffisamment l'édifice pour le livrer partiellement au culte⁶⁴⁰. En 1896 encore, la fabrique est de nouveau autorisée à emprunter 100 000 francs⁶⁴¹. Endettée très largement au-delà de ses possibilités, la paroisse de Saint-Similien ne parviendra jamais à achever la façade de son église ni à construire un clocher. [Illustration 26, p. 161] Des difficultés du même ordre se présenteront à Saint-Julien de Vouvantes pour financer une construction dont les dimensions augmentent sans cesse en dépit des moyens disponibles⁶⁴². Le devis total se monte à plus de 350 000 francs ; à peine la moitié sont déjà acquittés par la fabrique, dont 52 000 francs par un emprunt qui absorbe la totalité des ressources du budget paroissial⁶⁴³. En 1899, le vicaire général Briand devra proposer de substituer l'Évêché à la fabrique pour régler la dette de l'église et convaincre les débiteurs de renoncer à leurs intérêts⁶⁴⁴.

Les années 1850 voient naître dans le diocèse des projets de loteries pour financer, à l'exemple de ce qui s'est déjà fait dans plusieurs diocèses, la construction des églises⁶⁴⁵. En 1852, le maire de Guérande, T. L. de Morat, adresse à Napoléon III un projet destiné aux travaux de restauration de l'ancienne collégiale : « *Nous avons à Guérande un édifice religieux des plus remarquables, classé parmi les Monuments historiques, l'église de Saint-Aubin. Elle tombe en ruine ; les bâtiments civils ne pourront jamais nous accorder la somme nécessaire à sa reconstruction. L'idée m'est venue alors de faire comme Toulouse, Melun, Rouen, Amiens : de demander l'autorisation d'ouvrir une loterie.* » Mais en réalité, Morat prévoit une opération assez différente et très originale. Il répugne en effet à l'organisation d'une loterie ordinaire : « *On en a usé, et abusé des loteries. (...) Pourquoi ne pas s'adresser uniquement aux joueurs de profession : aux spéculateurs de la bourse ?* » Le maire rappelle l'échec récent d'un impôt sur les rentes, les actions de chemins de fers et sur les spéculations à terme de la bourse, et propose de prendre 1/1000e des transactions, et d'en reverser une part sous forme de prime à gagner pour les spéculateurs. Il est persuadé qu'une telle mesure pourrait rapporter à l'État 18 millions par an, et en réclame pour son église les premiers bénéfices : « *Alors, Monseigneur, votre gouvernement fera*

638 AP La Limouzinière, Registre de paroisse.

639 AM Nantes 2 M 19, 2 septembre 1876, Délibération municipale.

640 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 31 août 1895, Délibération du Conseil de fabrique.

641 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 13 mars 1896, Lettre du Préfet aux Vicaires capitulaires.

642 Le plan primitif et approuvé en 1885 comportait cinq travées. Une première adjonction de deux travées est acceptée en 1889, puis une dernière est encore ajoutée en 1895. L'église de Saint-Julien est aujourd'hui la deuxième plus vaste église du diocèse, après la cathédrale. (*Patrimoine des communes de la Loire-Atlantique*, 1999, II, p. 1117) Elle fera l'objet d'un développement particulier dans la seconde partie.

643 AHDN EVPAR 170, 6 octobre 1895, Délibération du Conseil de fabrique.

644 AHDN EVPAR 170, 16 décembre 1902, Curé Riot au vicaire général, qui constate : « *Il serait téméraire et illusoire de compter sur la générosité des paroissiens ; une douloureuse expérience nous a appris, à nos dépens, ce qu'il fallait en penser.* »

645 Exemple de loterie en faveur de l'église S. Roch à Montpellier, organisée sous le patronage de l'évêque. (ADLA 125 J 6 M 1)

*reconstruire notre magnifique église ; ce sera l'impôt du premier mois qui y pourvoirait*⁶⁴⁶. » Cette proposition curieusement moderne restera sans réponse. Un autre projet, plus classique, ne connaîtra pas plus de réussite quelques années plus tard. En 1855, Mgr Jaquemet envisage une « *loterie assez considérable dont les produits seront consacrés à l'achèvement de six grandes églises de Nantes, actuellement en voie de construction* », et se renseigne auprès du curé de Saint-Leu à Amiens, un ami personnel, sur une opération de même genre récemment organisée en Picardie⁶⁴⁷. Le prélat obtient ensuite du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'ouvrir une loterie au capital de 1 200 000 francs⁶⁴⁸. Mais une grave difficulté se présente : le ministre n'a autorisé cette loterie qu'à la condition qu'elle ne reçoive aucune publicité, que ce soit par les journaux ou des affiches. « *Depuis quelque temps, en effet, le gouvernement regrette d'avoir accueilli un grand nombre de projets de loterie ; il voit, avec déplaisir, que ces entreprises multipliées tendent à faire un appel répété aux passions aléatoires.* » Alerté par de nombreux abus et inquiet de dérives spéculatives, le ministre refuse de « *laisser la loterie nantaise ajouter, par une publicité inopportune, aux embarras signalés : il en résulterait un véritable discrédit qui retomberait sur une œuvre religieuse*⁶⁴⁹. » En dépit de l'appui de la municipalité⁶⁵⁰, puis des plaintes de Mgr Jaquemet qui rappelle que d'autres loteries ont reçu postérieurement l'autorisation de publicité⁶⁵¹, cette décision restera définitive, et privé de réelle chance de rentabilité, le projet en restera là⁶⁵². Face à cet échec, la ville de Nantes envisage un emprunt d'un demi-million pour l'achèvement des églises de Saint-Nicolas, Saint-Clément et Notre-Dame de Bon-Port, qu'elle souhaite rembourser par une imposition additionnelle sur 20 ans. Mais une nouvelle fois, le ministère de l'Intérieur refuse d'autoriser cette solution : « *Il serait très désirable sans doute que ces édifices religieux pussent être achevés, reconnaît le secrétaire général Cornuau. Mais la combinaison adoptée par le conseil municipal serait très onéreuse.* » En effet, ce prêt est assorti de plus de 300 000 francs d'intérêts. Par ailleurs, il entraînerait un dépassement du seuil maximum d'imposition additionnelle, alors même que le budget municipal présente une dette alarmante de plus de 3 millions. Le ministère ne peut donc que conseiller « *de faire de nouveau un pressant appel à la charité des fidèles pour réaliser les ressources nécessaires à l'exécution des travaux dans les trois églises dont il s'agit*⁶⁵³. »

La longue et coûteuse⁶⁵⁴ reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Nicolas obligea la fabrique à user tour à tour ou simultanément d'à peu près toutes les solutions imaginables pour réunir les ressources nécessaires. Cette ambitieuse entreprise est d'abord lancée à l'aide d'une souscription, pour laquelle le curé Fournier s'inscrit lui-même pour 2 000 francs, et entraîne tous ses vicaires, et une bonne part du clergé de la ville et du diocèse⁶⁵⁵. Une fois gagnée la longue bataille pour obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux, le conseil de fabrique arrête en novembre 1843 la mise en recouvrement des promesses de dons. Dès cette époque, les fabriciens n'hésitent pas à

646 ACMH 0081/044/0014, 24 août 1852.

647 ADLA 125 J 6 M 1, 20 mars 1855.

648 ADLA 125 J 6 M 1, 16 juin 1855, Préfet à l'évêque.

649 ADLA 125 J 6 M 1, 17 juillet 1855, Préfet à l'évêque.

650 ADLA 125 J 6 M 1, 7 février 1856, Délibération du Conseil municipal, priant le ministre de « *vouloir bien accorder les autorisations et facilités dont le bénéfice a été obtenu par plusieurs loteries analogues* ».

651 ADLA 125 J 6 M 1, 12 mars 1856. Jaquemet cite la loterie en faveur de Notre-Dame de Rocamadour.

652 Voir aussi AM Nantes 2 M 2, achèvement des églises et LAUNAY, « *Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes* », *Enquêtes et documents*, III, 1975, p. 165.

653 ADLA 125 J 6 M 1, 8 mars 1856, Ministère de l'Intérieur au préfet

654 2 millions de francs, dont 1 730 000 financés par la fabrique (GANUCHAUD, *Un geste de foi au milieu de la cité*, 1989, p. 74).

655 POTHIER, *Mgr Fournier, évêque de Nantes, sa vie, ses œuvres*, 1900, I, p. 462 et ss.

employer des représentations graphiques de la future église pour assurer la plus grande publicité possible à l'œuvre. Une double feuille est envoyée aux souscripteurs : la première page reproduit l'arrêté de la fabrique et est ornée d'une lithographie de la façade projetée, qui comporte alors deux tours ; à l'intérieur, la reconnaissance de versement est surmontée du plan de l'église à construire avec indication de celui de l'ancienne. [Illustrations 34 et 35, p. 165 ; 238, p. 254] Les célèbres bazars, organisés par Félix Fournier, sont le fruit de son « ingénieuse idée⁶⁵⁶. » Il s'agit de la vente annuelle d'objets d'art, meubles, tapisseries, vaisselle, ouvrages de broderie, tous de haute valeur ou de grand luxe, offerts par des donateurs volontaires et exposés au milieu de fleurs et de plantes rares à l'achat des visiteurs. Ces bazars devinrent aussitôt un véritable événement mondain, « *le salon nantais de la mode* » écrit Pothier, mais également une prodigieuse manne pour les finances paroissiales⁶⁵⁷. La première vente est un succès⁶⁵⁸. Puis, organisés à chaque Noël jusqu'à la moitié des années 1860, les bazars fournirent toujours d'excellents résultats, scrupuleusement consignés par le curé Fournier dans le livre de paroisse⁶⁵⁹ : « *Les résultats du bazar du mois précédent pour la reconstruction de l'église s'élèvent à 13 600 francs, somme qu'aucune œuvre de ce genre n'avait encore réalisée (janvier 1852) ; le bazar pour l'achèvement de l'œuvre dépasse les années précédentes. Le produit s'élève à 15 000 francs. Ce résultat est dû en partie aux progrès sensibles de la construction, dont les dépenses cette année s'élèvent à plus de 150 000 francs. Cette grande entreprise ne nuit en rien aux autres œuvres qui se sont élevées à côté d'elle. Notre-Dame s'élève, Saint-Clément va reprendre un nouvel élan. La Madeleine étonne par ses progrès (décembre 1852) ; bazar très fructueux, à peu près égal à celui de l'année dernière, environ 15 000 francs. Chiffre égal à l'annuité du gouvernement et supérieur à celle de la ville, 10 000 francs et encore, c'est la dernière annuité qu'elle nous accorde (décembre 1853) ; le bazar a lieu dans la nef latérale gauche de l'église. On découvre déjà, par-dessus le mur à demi abattu qui sépare les deux parties, l'ensemble imposant qui résultera de la réunion par la disparition totale de ce mur. Ce bazar, malgré les temps difficiles où nous sommes, à raison de la guerre et de la cherté des subsistances, rapporte net environ 14 000 francs. Il ne reste plus, après ce bazar, que cinq jours pour abattre le mur séparatif et disposer l'église pour la nuit de Noël, époque fixée par moi et annoncée à l'avance pour l'ouverture de l'église. D'immenses travaux ont été faits cette année et menés avec une extrême célérité (décembre 1854).* » Plusieurs fois, cette institution nantaise des bazars de Saint-Nicolas est prêt de s'arrêter. En décembre 1853, l'abbé Fournier se rend à Paris « *pour y solliciter l'autorisation d'une grande loterie, dans l'intention d'obtenir d'un coup assez de ressources pour achever l'église et l'orner.* » D'abord favorable, le ministère refuse : « *Une concurrence déplacée et peut-être jalouse m'avait nui, écrit l'abbé. J'en éprouve une vive peine, et, comme je le déclarai à mon évêque, j'en aurais été découragé, si je pouvais l'être. Je serai donc réduit à revenir à ce bazar auquel j'avais renoncé*⁶⁶⁰. » En 1859, le bazar est provisoirement interdit par le préfet⁶⁶¹, puis l'œuvre reprend mais s'essouffle peu à peu⁶⁶². Le curé s'adresse donc en 1865 au conseil de fabrique qu'il préside pour lui

656 *Ibid.*, p. 468.

657 « *Qui oublierait jamais, écrit E. La Gournerie ces bazars annuels où des chefs d'œuvre de toute nature et de toutes mains étaient achetés à tout prix, pour l'amour de Dieu ?* » (« La consécration de Saint-Nicolas de Nantes », *RBI*, 1876, 2e semestre, p. 251).

658 Elle rapporta 33 000 francs d'après l'abbé Pothier, somme vraisemblablement très exagérée, au regard des chiffres des années suivantes. (POTHIER, *Mgr Fournier*, 1900, I, p. 469)

659 AHDN P Saint-Nicolas, A2* Livre de paroisse (1850-1872).

660 AHDN P Saint-Nicolas, A2*.

661 AHDN P Saint-Nicolas, E4* Registre des délibérations du conseil de fabrique, séance du 16 août 1859.

662 « *Le bazar a lieu cette année au profit de l'église L'année est mauvaise, le rendement est inférieur à certaines années et n'atteint pas 9 000 francs.* » (AHDN P Saint-Nicolas, A2*)

proposer une nouvelle stratégie : « *M. le président fait part au conseil d'un projet de souscription dans la paroisse pour parvenir à l'achèvement de l'église. Il explique que l'œuvre des bazars paraît avoir rendu tout ce qu'elle pouvait rendre, et qu'il serait difficile de la continuer encore. Ce sont toujours les mêmes personnes qui en supportent la charge et les travaux*⁶⁶³. » Inspirés par cet exemple, d'autres curés nantais se lanceront également dans l'organisation de bazars en faveur de la construction ou de l'ornementation de leur église, tel les abbés Fresneau à Notre-Dame de Bon-Port⁶⁶⁴, Richard à Saint-Clément⁶⁶⁵ ou Lehuédé à Sainte-Anne⁶⁶⁶. La fabrique de Saint-Nicolas recourra également à des emprunts⁶⁶⁷, ou bénéficiera de l'aide ponctuelle de donateurs : « *Des travaux de sculpture sont exécutés par des dons particuliers au pourtour du chœur. Divers chapiteaux des grosses colonnes isolées et de quelques uns du chœur sont payés par diverses familles. Les noms de quelques unes d'entre elles sont inscrits au bas de ces sculptures. (...) Quelques vitraux à la chapelle qui doit être celle de saint Félix, deux à la chapelle de la Vierge, et un dans le bas-côté droit sont également le produit de libéralités particulières. Des allocations ou souscriptions se forment pour les autels à faire ainsi que pour l'exécution des vitraux du sanctuaire. Un don de 3 500 francs est fait par l'honorable M. Urvoy de Saint-Bedan pour payer la moitié des sept verrières qui devront remplir les sept grandes fenêtres allongées qui sont au sanctuaire, à la condition qu'on fera l'autre moitié de la somme, prix convenu avec le peintre-verrier, M. Échappé, désigné par le donateur et chargé de ce travail*⁶⁶⁸. » En 1866 cependant, quand la fabrique décide après plusieurs années d'interruption à reprendre les travaux et achever l'édifice par la construction de la flèche de façade, Mgr Jaquemet s'inquiète auprès du curé Fournier : « *J'apprends avec plaisir que vous faites de nouveaux efforts pour reprendre les travaux d'achèvement de votre magnifique église ; et que vos paroissiens paraissent disposés à s'imposer de nouveaux sacrifices. J'éprouve cependant quelque préoccupation en examinant de près la situation financière de votre fabrique.* » La dette est en effet de 246 000 francs, exigeant le paiement d'intérêts annuels de 11 000 francs, et le fameux bazar est supprimé. « *Je serais désireux, interroge donc le prélat, de savoir sur quelles ressources vous espérez pouvoir compter*⁶⁶⁹. » La réponse de Félix Fournier veut d'abord convaincre l'évêque que le moment est opportun, autant pour des raisons générales : « *Il est temps, grand temps de reprendre les travaux. L'expérience démontre que c'est le seul moyen qu'on ne se désintéresse pas d'une œuvre* » ; que pour des raisons personnelles : « *Vous vous expliquerez aisément le désir personnel que j'éprouve à voir terminée une église, à la construction de laquelle j'ai consacré ma vie. Je ne puis plus compter sur de longues années, et j'ai le pouvoir d'atteindre ce but. C'est pour moi une nécessité de ne pas tarder à l'entreprendre.* » Une nouvelle souscription permettra de réunir 100 000 francs, et si le secours espéré du gouvernement ne vient pas, le chantier ne sera poussé jusqu'à la naissance de la flèche⁶⁷⁰. Quant à la dette de la fabrique, Fournier ne s'en inquiète guère

663 AHDN P Saint-Nicolas, E4* Registre des délibérations du conseil de fabrique (1856-1883) : séance du 29 octobre 1865. De nouveaux bazars seront cependant encore organisés au début des années 1870, destinés à pourvoir à l'ameublement de la nouvelle église. (AHDN P Saint-Nicolas, E 4*, séance du 8 novembre 1872)

664 AHDN EVPAR 109 Nantes 1, bazars organisés en 1850 et 1853.

665 AHDN EVPAR 109 Nantes 8, bazars en 1844, 1851 et 1852.

666 EVPAR 109 Nantes 30, 17 juillet 1859, Lehuédé à Mgr Jaquemet : « *Des travaux importants se font maintenant dans notre sanctuaire pour l'érection d'un maître-autel, fruit d'un petit bazar qui a eu lieu l'hiver dernier.* »

667 AHDN P Saint-Nicolas, E4*, Registre de délibérations du conseil de fabrique, séance du 27 janvier 1856. Des avances ont été faites par des particuliers aisés, qu'il s'agit maintenant de rembourser : « *Il en est de la dignité de la fabrique de répondre par des garanties réelles à des services aussi obligeamment donnés.* »

668 AHDN P Saint-Nicolas, A2*, Livre de paroisse, année 1858.

669 AHDN P Saint-Nicolas, E 55, 10 février 1866.

670 Le devis pour le parvis, la tour et la flèche est estimé à 182 500 francs. Un secours de 30 000 francs sera versé par le gouvernement, complété par une allocation municipale. (AHDN P Saint-Nicolas, E4*, Délibérations du conseil de

dans l'immédiat : « *J'admets que, dans quelques années, un autre occupe ma place. S'il veut être juste, il ne maudira pas la mémoire de son prédécesseur pour les faibles embarras d'une dette d'autant plus facile à éteindre qu'il n'y aura plus à demander ces immenses sacrifices accomplis sous son devancier, et dont il recueillera tous les avantages*⁶⁷¹. » Cette capacité à poursuivre son œuvre jusqu'au bout en dépit de difficultés financières constantes démontre chez le curé de Saint-Nicolas une confiance illimitée, et parfois aveugle, autant dans la providence que dans ses propres capacités à mobiliser, qui forgera une grande part de sa réputation⁶⁷².

2.3.2.5 La tutelle civile sur l'administration temporelle fabricienne

2.3.2.5.1 L'autorisation des travaux

Le décret du 30 décembre 1809 a posé les principes de l'administration des biens paroissiaux, en chargeant spécialement la fabrique de pourvoir aux dépenses d'appropriation culturelle ou d'embellissement intérieur et de veiller à l'entretien des édifices (art. 37). Le temporel de l'église, même propriété communale, échappe donc entièrement à la municipalité⁶⁷³. « *La fabrique agit seule, explique Gaudry, sans le concours de la commune, toutes les fois qu'elle trouve dans ses économies le moyen de faire les travaux d'entretien et de réparation*⁶⁷⁴. » Mais cette autonomie ne signifie pas l'absence de contrôle. Plusieurs dispositions en effet placent en effet les actes d'administration de la fabrique sous surveillance. Tout d'abord, des mécanismes de contrôle existent au sein même de la fabrique. Le bureau des marguilliers n'est autorisé à ordonner par économie que des travaux mineurs, c'est-à-dire ceux dont la dépense est inférieure à 50 ou 100 francs, selon que la paroisse compte moins ou plus de mille habitants. Pour toutes les opérations d'un montant supérieur, l'approbation du conseil de fabrique est nécessaire et les travaux doivent faire l'objet d'un devis estimatif et d'une adjudication ou soumission. (décret du 30 décembre 1809, art. 12, 41 et 42) Toutefois, l'attribution de gré à gré ou par économie du marché peut être autorisée par le préfet⁶⁷⁵. Il s'agissait de tenir compte des circonstances locales dans l'intérêt bien compris de tous. En 1829, le curé Billot sollicite l'exemption d'une adjudication pour les travaux de construction d'un bas-côté à l'église de Rouans, en précisant bien qu'il ne s'agit pas de contrarier l'autorité mais de procéder aux travaux de la manière la moins coûteuse. La fabrique s'est en effet entendue avec les paroissiens pour que chacun fournisse selon ses moyens matériaux ou journées de travail⁶⁷⁶. En transmettant au préfet cette demande, le sous-préfet de Paimbœuf note que ces motifs lui paraissent « *assez plausibles*⁶⁷⁷. » Le préfet Chevreau donne également son aval à la construction sans adjudication, c'est-à-dire en régie, de la construction d'une chapelle pour les fonts dans l'église de la Meilleraye en 1862. Le devis se monte à 80 francs seulement, car les matériaux sont fournis

fabrique, séance du 8 octobre 1867)

671 AHDN P Saint-Nicolas, E 55, 19 février 1866.

672 Voici ce qu'on peut lire dans un rapport de la Commission municipale des Travaux publics, sur l'achèvement des églises de Saint-Nicolas, Saint-Clément et Notre-Dame : « *Quand on songe au zèle, à l'activité qu'il a fallu déployer pour élever l'église Saint-Nicolas, quand on songe qu'une vie entière y a été consacrée, sans autre mobile que la religion et le bien public ; quand on songe aux obstacles qu'il a fallu vaincre, aux tribulations qu'il a fallu essuyer, on ne peut éprouver qu'un sentiment de reconnaissance. La prudence vulgaire n'eut pas entrepris Saint-Nicolas, un dévouement infatigable l'a conçu, commencé, construit, et le terminera, Messieurs, si vous voulez bien lui venir en aide.* » (AM Nantes 2 M 2, Mars 1857)

673 DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 299-300.

674 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, III, p. 108.

675 CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 402

676 ADLA 2 O 145 / 6, 24 juin 1829, curé Billot au sous-préfet de Paimbœuf.

677 ADLA 2 O 145 / 6, 16 juillet 1829.

gratuitement et l'ouvrier choisi promet de se tenir à ce montant. Le projet a été dressé par un agent-voyer, dans le but non pas d'outrepasser ses fonctions, mais d'aider la fabrique incapable de rémunérer un architecte⁶⁷⁸. Des travaux d'une grande ampleur pouvaient de même échapper à l'adjudication publique. C'est le cas pour la construction de la façade et de la flèche de l'église de Saint-Clément à Nantes. En 1871, le préfet transmet au ministre des Cultes la demande de la fabrique « *de ne confier ces travaux qu'à un entrepreneur ayant déjà donné des preuves de capacité dans des entreprises du même genre.* » Il propose donc une adjudication restreinte, sans publicité, en raison de « *la spécialité des travaux, notamment ceux de la flèche qui ne peuvent être confiés qu'à des mains éprouvées* », et ajoute d'autres raisons (délais abrégés, encouragement pour les ateliers de construction locaux⁶⁷⁹). Le ministre rentre dans les vues exposées et accorde l'autorisation demandée, en considérant que la mise en concurrence des entrepreneurs n'a pour but que d'offrir aux fabriques les conditions les plus avantageuses⁶⁸⁰.

Un contrôle communal existe également sur l'administration fabricienne. Si le conseil municipal ne peut s'opposer aux travaux exécutés à l'aide des seules ressources de la fabrique, le maire est cependant membre de droit du conseil de fabrique, participe aux délibérations et doit faire peser son avis dans les décisions. Dans le cas contraire, il est au moins informé de toutes les opérations, et peut dès lors saisir le préfet si la nature des travaux projetés ou exécutés lui semble nuire à la conservation de l'église⁶⁸¹. De ce point de vue, la commune conserve les prérogatives dévolues au propriétaire, et le droit de s'opposer aux opérations pouvant compromettre la solidité de l'édifice. A Nantes, la coûteuse réparation de la façade de l'église Sainte-Croix en 1839⁶⁸², est l'occasion pour l'architecte de la Ville, H. Driollet, de rappeler ces principes et de proposer au maire quelques mesures qui lui semblent nécessaires à la bonne conservation des bâtiments culturels⁶⁸³. Il attire tout d'abord l'attention sur un point particulier, en recommandant d' « *inviter les fabriques à prescrire aux entrepreneurs des pompes funèbres d'avoir à établir à l'avenir leurs tentures sur des châssis mobiles qui seraient fixés sur quelques pitons disposés une fois pour toutes dans les murailles afin d'éviter le criblage occasionné sur les parements par les clous des tentures qui souvent même font sauter les éclats de pierre.* » Cette mesure simple est d'ailleurs entendue, puisque parmi les réponses que les curés des paroisses nantaises adresseront au maire, à Sainte-Croix au moins est signalé le prochain établissement de châssis. Mais plus généralement, l'architecte insiste sur l'importance d'un entretien régulier des couvertures et surtout la nécessité que les fabriques fassent part à l'administration des travaux envisagés afin que celle-ci puisse « *juger s'ils sont exécutables dans l'intérêt de la conservation du monument et de la sûreté publique.* » Plusieurs circulaires ministérielles s'appuient sur la place que doit tenir le maire dans le conseil de fabrique. Ainsi, quand Girod de l'Ain, alors ministre de la Justice et des Cultes, rappelle en 1839 aux administrations départementales et diocésaines de veiller à la conservation des objets d'art dans les églises, il n'oublie pas la responsabilité des maires : « *Les autorités municipales sont en droit de s'opposer à la destruction, à la vente ou à l'échange de tout ce qui tient à l'édifice, quand même la*

678 ADLA 2 O 095 / 5, 16 mai 1862, Lettres du desservant Plissonneau et du maire au préfet.

679 AHDN EVPAR 109 Nantes 8, 11 juillet 1871.

680 AHDN EVPAR 109 Nantes 8, 14 août 1871.

681 La circulaire du ministre des Cultes aux préfets, datée du 6 août 1841, développe notamment ce rôle : « *Le maire, s'il est convaincu que la majorité du conseil de fabrique a failli, n'a pas qu'un moyen d'empêcher le mal qu'il envisage. Il doit vous prévenir, vous signaler les faits.* » Voir aussi sur ce point DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 300 et LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 464-465.

682 Depuis 1835 au moins, et la chute de morceaux salpêtrés de la façade, une restauration est projetée, dont le devis ne sera dressé qu'en 1838 par Driollet. (AM Nantes 2 M 23)

683 AM Nantes 2 M 1, 19 novembre 1839, Driollet au maire de Nantes.

fabrique l'aurait orné, décoré ou réparé de ses propres ressources. (...) J'invite MM. les préfets à adresser de nouvelles et pressantes instructions aux maires [qui] sont en même temps membres de droit de la fabrique⁶⁸⁴. »

Pourtant les attributions municipales dans l'administration matérielle des édifices cultuels restent extrêmement réduites. « *Les autorités chargées de l'administration des propriétés communales étant remplacées, à l'égard des églises, par une autorité spéciale, les conseils de fabriques, explique Campion, il s'ensuit qu'un conseil municipal n'a pas le droit de faire faire à l'église des réparations ou des travaux sans l'assentiment formel du conseil de fabrique⁶⁸⁵.* » L'affaire de Missillac à la fin de la Monarchie de Juillet démontre même la complète impuissance des municipalités à s'opposer à des travaux d'aménagement intérieurs ordonnés par la fabrique. A la fin de l'année 1846, le maire tente de s'opposer au déplacement de deux autels et de la chaire dans l'église paroissiale, propriété communale, et alerte le sous-préfet de Savenay. Celui-ci écrit aussitôt au préfet : « *Il me semble que les églises appartenant aux communes et étant des bâtiments publics, aucune modification ne peut y être faite sans autorisation et il serait je crois très fâcheux que les curés s'emparassent du droit de construire, de modifier les églises. Cependant, toutes les questions relatives aux rapports des autorités civiles avec les autorités religieuses ayant une grande importance, je n'ai pas voulu répondre au maire sans vous consulter⁶⁸⁶.* » Le préfet informe l'évêque de cette réclamation et demande que le projet lui soit soumis avant exécution ; il écrit également au desservant de la paroisse, l'abbé Landeau, pour lui ordonner la suspension des travaux⁶⁸⁷. Mais, à la réception de cette lettre, la chaire et l'un des deux autels ont déjà été déplacés. Le sous-préfet, d'après l'avis du maire et du juge de paix du canton, regrette : « *Les travaux, loin d'embellir l'église, ne font que la déparer. Les habitants en sont mécontents.* » Il dénonce la mauvaise foi de l'abbé Landeau, qui prend prétexte de l'ordre tardif de la préfecture, alors que le maire l'a sommé d'interrompre les travaux dès leur commencement, et ajoute : « *L'occasion me semble d'autant meilleure, pour établir par un précédent les droits de l'administration, que les travaux exécutés sont mauvais et déplaisants à la population. Il faut au moins que le conseil municipal soit appelé à se prononcer (...) Si nous laissons enterrer cette affaire, la surveillance des édifices religieux nous échapperait entièrement et les autres desservants, forts d'un pareil exemple, bâtiraient, démoliraient, modifieraient sans seulement nous avertir. Ils n'y sont déjà que trop disposés⁶⁸⁸.* » L'abbé Landeau démontre effectivement une complète désobéissance : il décide de terminer les travaux malgré l'injonction préfectorale, et il s'en justifiera plus tard ainsi auprès de son évêque : « *Je fus étonné de ce que pour un déplacement de chaire et d'autels on m'envoyât des ordres directement de la préfecture, et je crus en regardant ces ordres comme non venus, appuyer l'autorité épiscopale contre l'empiètement que l'on faisait sur ses droits⁶⁸⁹.* » Il s'étonne d'ailleurs qu'on puisse lui adresser le moindre reproche : « *On est donc revenu à la préfecture sur l'affaire de la chaire. C'est vraiment une pitié de voir l'importance qu'on donne à si peu de chose et à des choses si étrangères à l'autorité d'un préfet. Mais bientôt nous ne pourrons pas faire d'eau bénite sans sa permission ou du moins voudra-t-il fixer l'endroit où devra être le bénitier, puisqu'il veut*

684 27 avril 1839, Double circulaire aux préfets et évêques, publiée notamment dans le *Journal des conseils de fabrique*, 1838-1839, V, p. 236-237.

685 CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 404-405.

686 ADLA 2 O 98 / 9, 10 novembre 1846

687 AHDN EVPAR 098, 23 novembre 1846, lettres du préfet.

688 ADLA 2 O 98 / 9, 15 février 1847.

689 AHDN EVPAR 098, 18 mars 1847

*bien fixer l'endroit où doit être la chaire*⁶⁹⁰. » De son côté, l'Évêché réagit aussitôt et après avoir ordonné au desservant d'arrêter les travaux et de ne faire aucune réponse officielle⁶⁹¹, tente de lui ouvrir les yeux sur les implications de l'affaire : « *L'administration civile attache à cette affaire plus d'importance que vous ne le pensez peut-être*⁶⁹². » Puis Mgr de Hercé dépêche successivement sur place, comme commissaires, les curés des paroisses voisines d'Herbignac et de Pontchâteau. Leurs rapports⁶⁹³, ainsi que les justifications de l'abbé Landeau, permettent à Mgr de Hercé de se faire une idée plus exacte de la situation : les deux autels étaient placés de part et d'autre du maître-autel et gênaient considérablement la circulation ; ils ont été transférés aux deux extrémités du transept⁶⁹⁴ ; la chaire, placée dans la dernière travée de la nef avant le chœur, gênait la vue sur le maître-autel pour une partie de l'assistance, et rendait difficilement audible la prédication aux fidèles placés dans le transept ; son déplacement a permis de remédier à ces deux inconvénients ; les travaux n'ont provoqué aucune détérioration, ils ont au contraire permis de dégager les piliers du chœur. [Illustrations 42 et 43, p. 168] L'abbé Guérin, curé d'Herbignac, résume ainsi la situation : « *Je puis attester qu'il suffit du simple bon sens pour juger que c'était là une opération indispensable.* » Enfin, l'opposition du maire⁶⁹⁵ est expliquée par la place du banc de sa famille, dans le bas de la nef, près de la porte principale, et donc plus éloignée maintenant de la chaire déplacée. « *M. le maire a l'oreille paresseuse et ne peut suivre le prédicateur, écrit l'abbé Gouray, mais il peut à volonté se placer dans le banc d'œuvre*⁶⁹⁶. » Rassuré par ces explications, l'évêque peut maintenant défendre son curé sur le plan du droit. Parmi les questions soumises à l'examen de ses deux commissaires épiscopaux, il a pris soin de leur faire préciser si les autels et la chaire étaient simplement posés contre murs et piliers ou scellés à eux⁶⁹⁷. Il écrit donc au préfet en mars 1847 : « *Je remarque que les petits autels et la chaire se sont point adhérents à l'édifice ; ils n'en font point partie ; ils n'y sont point scellés en plâtre, ni à chaux, ni à ciment, et peuvent être déplacés sans fracture ou détérioration ; ce sont donc purement des meubles et toute l'affaire paraît se réduire dès lors à une question de distribution intérieure. Or, il est de principe que le curé règle d'accord avec les fabriciens les distributions intérieures de l'église, sauf le recours à l'évêque.* » Mgr de Hercé rappelle ensuite les décisions ministérielles des 3 avril 1806 et 27 juin 1807 « *qui prononcent que le maire et le sous-préfet dépasseraient leurs pouvoirs en s'immisçant dans ces distributions intérieures* », ainsi que celle du 25 janvier 1812 « *qui proclame qu'à l'évêque seul il appartient d'en juger.* » Il assure que l'approbation qu'il a donnée au projet s'appuie sur sa connaissance de la localité et des besoins du culte : le grand autel n'est plus masqué par les petits ; le prédicateur en chaire fait maintenant face à toute l'assemblée, alors que précédemment il avait

690 AHDN EVPAR 098, 10 mars 1847, Curé Landeau au vicaire général Le Mortellec.

691 AHDN EVPAR 098, 30 novembre 1846, Lettre confidentielle de l'abbé Dandé

692 AHDN EVPAR 098, 11 mars 1847, Mgr de Hercé au curé de Missillac.

693 ADLA 2 O 98 / 9, 2 mars 1847, Guérin, curé d'Herbignac à l'évêque ; AHDN EVPAR 098, 17 mars 1847, Gouray, curé de Pontchâteau, à l'évêque

694 En 1823, l'église de Missillac possédait sept autels. En 1835, le curé de Pontchâteau, François Gouray, a déjà inspecté l'église pour rendre compte à Mgr de Guérines des travaux effectués : le maître-autel, jusque là adossé, est reconstruit à la romaine, des stalles sont placées dans le chœur, une sacristie est construite, et les deux autels dont il est question ici sont une première fois déplacés de la nef vers le chœur : « *L'autel de Saint-Antoine, accolé précédemment à un pilier au milieu de la nef, a été transféré dans une chapelle, de même que l'autel de Saint-Jean.* » (EVPAR 098, Missillac, 9 juillet 1835, Procès-verbal dressé par le curé de Pontchâteau, commissaire épiscopal)

695 Le maire est alors François Thomas, qui occupe ces fonctions depuis 1816 ; il sera remplacé en 1848 par le marquis de Montaigu.

696 ADLA 2 O 98 / 9, 16 mars 1847, Gouray à Mgr Jaquemet.

697 AHDN EVPAR 098, 11 mars 1847, Mgr de Hercé au curé de Pontchâteau

« derrière lui le bas-côté et l'une des chapelles. » Enfin, si l'évêque concède : « Il est vrai que M. le maire, dont le banc est situé vers le bas de l'église peut éprouver par suite quelque difficultés pour entendre les instructions, et je conçois qu'il n'approuve pas la nouvelle distribution », il conclut qu'il faut ici s'attacher à l'intérêt général, d'autant qu'une place est réservée au banc d'œuvre pour le maire⁶⁹⁸. Le préfet, ne pouvant contester les droits de la fabrique, renonce donc à s'opposer aux aménagements réalisés.

Mais c'est pourtant à l'autorité préfectorale que revient l'essentiel de la surveillance sur les travaux ordonnés par les fabriques. Ces établissements publics sont en effet placés sous son contrôle, comme l'indique Campion : « Les fabriques sont toujours considérées comme mineures ; comme telles, elles sont sous la tutelle du préfet⁶⁹⁹. » A partir de l'ordonnance du 8 août 1821, l'autorisation préalable du préfet est requise pour tous les travaux ordonnés par la fabrique, à partir de 100 francs (dans les paroisses de moins de 1 000 habitants) ou 200 francs (pour les circonscriptions plus importantes). Au-delà d'une dépense de 20 000 francs, cette autorisation relève directement de l'administration centrale. Ce seuil est porté à 30 000 francs par la loi du 18 juillet 1837⁷⁰⁰. F. Boudon a souligné comment certains devis étaient volontairement plafonnés juste en-dessous de ce seuil pour éviter le contrôle du ministère et l'avis du Conseil général des Bâtiments civils.⁷⁰¹ Le diocèse de Nantes n'a évidemment pas échappé à cette tentation. Le devis de construction du bas-côté sud à l'église Saint-Jacques de Nantes en 1830 s'arrête ainsi à 19 952,66 francs, ce qui attribue l'autorisation du projet au seul préfet, après un avis favorable de la Commission départementale des Bâtiments civils, dont le secrétaire, Saint-Félix Séheult, est accessoirement un des auteurs.⁷⁰² De même à Saint-Similien en 1848, le devis dressé par l'architecte Lalande pour réparations et modifications (sol abaissé, ouvertures supplémentaires) s'arrête-t-il à 29 457 francs⁷⁰³. En 1846, la reconstruction de l'église de Chauvé est estimée à 29 149 francs⁷⁰⁴. La fabrique a réalisé les ressources nécessaires et ne sollicite aucun secours, l'aval préfectoral suffit donc. Séheult, devenu architecte départemental, est chargé de rendre un avis technique sur le projet et n'est évidemment pas dupe de la sous-estimation considérable de la dépense totale : « Pour être exact, le chiffre estimatif du devis devait dépasser 50 000 francs, sur lesquels 35 et même 40 000 francs sont nécessaires avant la célébration d'aucune messe. » Il rappelle donc l'article 45 de la loi du 18 juillet 1837 en indiquant au préfet que ce projet, arrêté fictivement sous les 30 000 francs, devra cependant être soumis à l'examen des Bâtiments civils puis recevoir l'assentiment ministériel⁷⁰⁵. Dans ce dernier cas, les archives prouvent la concertation de cette manipulation de devis. Le desservant Guihal écrit en effet au vicaire général Dandé : « Nous adoptons le romano-byzantin qui passerait 40 000 francs en y comprenant la voûte et tout le reste achevé. On arrangerait les choses de manière à n'aller point cependant jusqu'au ministère⁷⁰⁶. »

Ces expédients ne pouvaient d'ailleurs servir que pour des opérations pour lesquelles aucune

698 AHDN EVPAR 098, Missillac, 30 mars 1847, Mgr de Hercé au préfet.

699 CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 404.

700 AFFRE, *Traité de l'administration des paroisses*, 1845, p. 206-208 et LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 465. Avant 1821, seules les opérations supérieures à 1000 francs (1805) puis 5000 francs (1806) étaient soumises à l'approbation de l'administration, en l'occurrence directement celle du ministère de l'Intérieur.

701 BOUDON, « Les églises paroissiales et le Conseil des bâtiments civils (1802-1840) », dans FOUCART, HARMON, *L'architecture religieuse au XIXe siècle*, 2006, p. 197.

702 ADLA 2 O 109 / 72, 29 mai 1830. Cette construction n'a cependant pas été réalisée, faute de ressources.

703 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 11 février 1848, Préfet à l'évêque.

704 ADLA 2 O 038 / 6, 4 novembre 1846, Mgr de Hercé au préfet.

705 ADLA 2 O 038 / 6, 23 janvier 1847.

706 AHDN EVPAR 038, 16 juillet 1846.

subvention n'était réclamée au gouvernement, et auxquelles le conseil municipal ne s'oppose pas. Dans les cas contraires, les dossiers complets et réguliers devaient être examinés par l'administration centrale. La reconstruction de l'église de Sainte-Marie en Pornic est d'ailleurs à cet égard l'objet d'une sorte de conflit de compétence entre ministères à la fin du Second Empire. Face à l'opposition au projet du conseil municipal, qui redoute d'être appelé à secourir la fabrique, le préfet adresse le dossier au ministre de l'Intérieur, ce qui ne manque pas de surprendre Mgr Jaquemet : « *M. le préfet s'est décidé à soumettre cette affaire, écrit-il au ministre Baroche en charge des Cultes, non pas à votre examen, comme il s'est pratiqué jusqu'ici, mais à l'examen et à la décision de M. le ministre de l'Intérieur. (...) Je crois nécessaire de vous demander si premièrement je dois désormais considérer comme soustraite à votre juridiction la solution des contestations qui peuvent s'élever entre les fabriques et les communes à l'occasion des reconstructions d'églises et autres édifices religieux, contrairement aux règles de la législation jusqu'ici en vigueur, entre autres au décret de 1809, art. 93 et 97, et contrairement aussi aux traditions de l'administration supérieure et des administrations locales, et en second lieu, si la compétence du ministre des Cultes restant ce qu'elle était autrefois, je dois produire deux instructions des affaires qui donnent lieu à contestation, l'une pour le ministère de l'Intérieur et l'autre pour le ministère des Cultes. En déférant à l'examen du ministre de l'Intérieur les questions de ce genre, ajoute le prélat, M. le préfet de Loire-Inférieure me paraît sous l'empire de la préoccupation que j'ai dernièrement signalée à Votre Excellence, et qui le porte à regarder les affaires relatives aux édifices du culte comme purement communales, et à ce titre comme ressortissant spécialement au ministère de l'Intérieur*⁷⁰⁷. » Le ministre des Cultes reconnaît une certaine perplexité : « *Cette question m'a paru mériter un examen sérieux*⁷⁰⁸ », avant d'échanger plusieurs lettres relatives à cette affaire avec l'administration de l'Intérieur. Au-delà de cette question de compétence administrative, la crainte de l'évêque de Nantes est également de voir le traitement des dossiers considérablement allongé : « *Produire deux instructions des affaires qui donnent lieu à contestation (...) me paraît être une innovation regrettable et qui n'est pas de nature à hâter les décisions et à trancher les conflits, si les deux ministères ne tombent pas d'accord sur la solution à y donner*⁷⁰⁹. » L'affaire présente effectivement de fâcheux retards. Près d'un an plus tard, après un double examen par le Conseil des Bâtiments civils,⁷¹⁰ pour l'Intérieur, et du Comité des Inspecteurs diocésains,⁷¹¹ pour le compte des Cultes, la décision est enfin rendue : « *Dans une semblable situation, arrête le ministre de l'Intérieur, je pense, comme mon collègue, qu'il y a lieu d'approuver le projet (...) Il n'est pas indispensable, en pareil cas, que l'avis préalable du conseil municipal soit favorable, lorsque l'administration supérieure juge les travaux utiles ou nécessaires (CE, arr. 7 mai 1863, commune de Mendon-Bellevue)*⁷¹². » Néanmoins, l'autorisation stipule un engagement de l'entrepreneur à renoncer à tout recours auprès de la municipalité en cas d'insuffisance de la fabrique. Après une dernière tentative de résistance du conseil municipal, « *qui a persisté à s'opposer énergiquement à la démolition de l'église*⁷¹³ », une nouvelle décision du ministère de l'Intérieur autorise en février

707 AHDN EVPAR 131 C, 3 juillet 1867.

708 AHDN EVPAR 131 C, 26 octobre 1867, Ministre des Cultes à l'évêque.

709 AHDN EVPAR 131 C, 17 novembre 1867, Mgr Jaquemet au préfet.

710 L'avis indique que le projet a été dressé avec soin, et que les dimensions ne sont pas hors de proportion avec les besoins de la paroisse.

711 Le Comité propose d'approuver sous les conditions de procéder comme prévu par étapes et de réaliser les ressources nécessaires.

712 AHDN EVPAR 131 C, 18 mai 1868, Ministre de l'Intérieur au préfet.

713 AHDN EVPAR 131 C, 19 août 1868, Préfet à l'évêque.

1869 la fabrique à exécuter les travaux⁷¹⁴. Au terme de cette longue affaire, Morel, un fonctionnaire de l'administration des Cultes qui a fait ses études au grand séminaire de Nantes⁷¹⁵, peut néanmoins dans une lettre à Mgr Jaquemet se réjouir de l'issue heureuse : « *Enfin, voilà les difficultés levées et je félicite Votre Grandeur de la solution obtenue. Je me rappelle à cette occasion les paroles de l'excellent M. Féret⁷¹⁶ : mieux vaut un bon administrateur qu'un saint administrateur. M. Pinard⁷¹⁷ était un ministre religieux. Et son successeur, je ne sais s'il est religieux, mais en cette circonstance, il a montré plus d'entente des affaires⁷¹⁸.* »

Ce régime d'autorisation constitue un véritable moyen de surveillance de l'autorité civile sur les travaux dans les édifices culturels⁷¹⁹. Il permet un contrôle aussi bien sur le plan architectural que comptable, qui reste cependant largement administratif. L'étude des demandes par les cabinets préfectoraux, et à fortiori par les administrations ministérielles, prend essentiellement en compte la régularité des projets et la complétude des dossiers. Néanmoins, l'autorisation préalable des travaux facilite l'application des circulaires et recommandations ministérielles, qu'elles concernent les procédures ou des considérations économiques, architecturales ou archéologiques. Mais comme l'a souligné J. M. Leniaud : « *Ce n'est cependant pas par les textes normatifs que s'exerce le contrôle le plus efficace de l'État : c'est par la subvention⁷²⁰.* » En effet, l'espoir d'un secours motive fortement la fabrique à entrer docilement dans les conditions posées par l'administration ministérielle. C'est également au titre de sa participation financière que la commune, écartée de l'administration de l'église, est de nouveau associée aux décisions et à la maîtrise d'ouvrage des travaux.

2.3.2.5.2 Les secours

2.3.2.5.2.1 Les obligations de la commune

Jusqu'au décret de 1809 sur les fabriques, les obligations municipales restent assez imprécises. Le décret du 11 prairial an III (30 mai 1795) qui a remis les édifices du culte aux communes, les a chargé en même temps de les entretenir et de les réparer. Les textes concordataires restent muets sur ce point, mais l'arrêté du 7 ventôse an XI (26 février 1803) du ministre de l'Intérieur charge les communes de pourvoir aux besoins du service public du culte, en procurant à chaque paroisse qui en est encore dépourvue une église et un presbytère. Le cas de l'église Saint-Jacques à Nantes illustre assez bien les incertitudes des premières années concordataires. Au début de 1804, l'architecte-voyer de Nantes, Mathurin Peccot, visite l'édifice et estime les travaux de réparations d'urgence à 3 600 francs. Faute de moyens, le conseil municipal renvoie cette dépense au budget de l'année suivante. En mai, les fabriciens s'inquiètent cependant du mauvais état de la charpente et du clocher. Devant l'incrédulité de la municipalité, l'ingénieur Fournier, inspecteur-

714 AHDN EVPAR 131 C, 19 février 1869, Préfet à l'évêque.

715 LENIAUD, *L'administration des cultes pendant la période concordataire*, 1988, p. 187-188, qui indique que les trop bonnes relations de cet employé avec le clergé avaient soulevé une enquête à son encontre en 1854. Il est en effet indubitable qu'il a conservé des liens étroits avec les ecclésiastiques nantais. Voici comment il termine sa lettre : « *Le bon abbé Lepré, que nous avons perdu, m'envoyait dans le temps la liste du clergé du diocèse de Nantes. Je la revoyais souvent, pour conserver mes bons souvenirs d'amitiés.* »

716 Ancien supérieur du Grand séminaire de Nantes.

717 Ministre de l'Intérieur en 1867-68.

718 AHDN EVPAR 131 C, [Note non datée, 1869].

719 « *Il ne s'en suit pas que les fabriques soient affranchies de la tutelle de l'autorité supérieure (...) les conseils ne peuvent exercer la plupart de leurs attributions que sous l'autorisation préalable du préfet.* » (*Journal des conseils de fabrique*, 1838-1839, V, p. 259)

720 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 490.

voyer, se rend sur place et constate les dangers pour la sécurité publique⁷²¹. Les mesures immédiates consistent à abattre le clocher qui menace ruine. Puis, s'appuyant sur le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) sur les sépultures, dont les articles 22 et 23 attribuent aux fabriques les droits d'inhumation et précisent que ces recettes seront affectées aux frais du culte et à l'entretien des églises, la municipalité annule cette subvention : « *Les fabriques ont été chargées de l'entretien de leur église, ce qui a fait retrancher du budget de cette année la somme de 4 000 francs que la mairie avait demandée pour subvenir aux dépenses*⁷²². » Mais cette interprétation ne satisfait guère le conseil de fabrique, qui réclame au maire de « *graves réparations à faire à l'église de Saint-Jacques qui sans contredit sont à la charge de la commune. Elles ont été à peu près inutiles par le peu que vous en avez fait faire, en faisant abattre le clocher remplacé par un dôme qui n'est même pas encore fini ; la démolition a occasionné un dégât considérable à la couverture adjacente qui n'a fait qu'augmenter celui qui existe par vétusté, surtout dans la partie du chœur et dans les bras de la croix, qui lorsqu'il pleut sont inondés de toutes parts*⁷²³. » Afin d'agir rapidement et d'éviter des réparations encore plus importantes, les fabriciens font état de l'offre d'un particulier, qui se propose d'avancer à la commune la somme de 1 500 francs nécessaire aux travaux de première urgence⁷²⁴. En mai 1805, le conseil municipal accepte finalement cette proposition, et le principe d'un remboursement sur le budget de l'an XV, avec un intérêt de 5 %⁷²⁵.

Le décret du 30 décembre 1809 impose enfin un cadre rationnel aux obligations respectives des fabriques et des communes, non sans laisser place à quelques interprétations contradictoires. L'article 46 précise la manière dont sont réparties les charges financières de l'administration temporelle des biens paroissiaux, en établissant un ordre de priorité du budget fabricien : les frais de célébration du culte, l'ornement et le mobilier, le personnel de l'église, et enfin seulement les réparations locatives. L'excédent éventuel de ressources, après s'être acquitté de ces différentes charges, pourra seul être affecté aux grosses réparations de l'édifice⁷²⁶. A défaut, les communes sont tenues de suppléer à l'insuffisance des fabriques pour les dépenses du culte, l'entretien, et de « *fournir aux grosses réparations* » (art. 92) ou reconstructions (art. 98), pour tous les édifices paroissiaux, qu'ils soient propriété municipale ou fabricienne. En cas de secours de la commune, les articles 93 à 99 prévoient la communication du budget de la fabrique à la municipalité, la constatation des réparations nécessaires par un homme de l'art, le contrôle de toutes les procédures par le préfet et enfin un avis de l'autorité épiscopale. La charge financière des grosses réparations aux églises paroissiales reste toutefois insuffisamment précisée⁷²⁷, et laisse planer une incertitude

721 AM Nantes 2 M 18, 11 thermidor an XII (30 juillet 1804), Rapport Fournier.

722 AM Nantes 2 M 18,23 pluviôse an XIII (12 février 1805), Note de l'architecte voyer Peccot

723 AM Nantes 2 M 18, [N. d., vers avril 1805].

724 AM Nantes 2 M 18, 9 ventôse an XIII (28 février 1805), Pétition du conseil de Fabrique, et 8 floréal an XIII (28 avril 1805), Conseil de fabrique au maire. Le bienfaiteur désirant rester anonyme, c'est le conseil dans son ensemble qui se montrera d'ailleurs solidaire de la somme promise.

725 AM Nantes 2 M 18, 14 floréal an XIII (4 mai 1805), Délibération municipale. En juillet, le préfet Belleville estime pourtant ce prêt irrégulier et s'étonne qu'on utilise pas la somme de 4 000 francs initialement prévue au budget prévisionnel de l'an XIV.

726 C'est à cette disposition qu'il faut rattacher ce conseil de l'abbé Dieulin aux curés, qui apparaîtrait autrement que dans la logique concordataire absolument dénué de bon sens : « *On devra placer l'ameublement avant les réparations à faire à l'église ; la fabrique en effet n'est tenue aux réparations que dans le cas où sa recette dépasserait sa dépense.* » (*Guide des curés*, 1869, I, p. 74)

727 L'article 37 énumérant les charges de la fabrique oublie les grosses réparations ; le terme *pourvoir* de l'article 92 semble indiquer que les communes assurent seules la charge des grosses réparations ; l'article 93 oublie de préciser que la fabrique doit prouver l'insuffisance de ses revenus pour les réparations, au contraire des frais de culte et de logement des curés. (CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 399-401)

sur un point crucial : les travaux touchant aux murs, voûtes et couvertures des édifices doivent-ils être entièrement pris en charge par la commune ou cette dépense ne doit-elle être affectée au budget municipal qu'en cas d'insuffisance des ressources fabriennes ?

En 1812, le conseil municipal de Nantes reçoit de chacune des fabriques de la ville un état de leur comptabilité, accompagné d'une demande de subvention⁷²⁸. « *C'est la première fois*⁷²⁹, s'étonnent les conseillers, *que les fabriques adressent leurs budgets au conseil municipal par la voie de M. le préfet, dans des vues, sans doute, d'obtenir de la commune les sommes portées au déficit sur chacun d'eux.* » La délibération débouche sur le refus absolu de porter aucune somme au budget communal de 1813 pour combler les déficits des fabriques, même si l'état des finances municipales le permettait. Il s'agit d'une position de principe : les charges des communes, rappelle le conseil, se limitent au logement du ministre du culte et à suppléer aux revenus des fabriques quant aux grosses réparations, et non aux dépenses d'entretien, de décoration et d'embellissement intérieur, ou encore aux frais d'ornements, vases sacrés, linge, vin, encens, traitement des vicaires, sacristains, chantres, bedeaux..., qui sont à la charge des fabriques. Les réclamations actuelles et toutes nouvelles des fabriques lui paraissent donc inacceptables : elles n'avaient éprouvé jusqu'à présent aucun besoin d'appeler le secours de la commune, ce qui signifie qu'elles parvenaient à subvenir à leurs besoins ; « *le conseil est persuadé que si les fabriques se fussent conformé et à la lettre et à l'esprit de la loi, tous leurs budgets présenteraient un excédent, au lieu d'un déficit.* » La municipalité de Nantes dénonce en effet une tendance neuve des fabriques à privilégier des charges accessoires au détriment des besoins plus urgents des bâtiments : « *Les divers budgets contiennent des articles de dépense de splendeur*⁷³⁰. » Une dizaine d'années plus tard, les attributions fabriennes et communales semblent avoir été mieux comprises. En 1823, le conseil de fabrique de la paroisse de Sainte-Croix adresse ainsi la ville de Nantes une demande de secours pour « *cette pauvre église de Sainte-Croix qui tombe pour ainsi dire en ruine*⁷³¹ », appuyée par une correspondance nourrie du curé Réveillé de Beauregard qui ne manque pas de rappeler au maire les obligations municipales : « *Nous sentons bien que la mairie ne peut pas faire de suite un grand sacrifice pour notre église : mais la loi mettant les églises paroissiales à la charge des communes, nous ne pouvons laisser ignorer à la municipalité de Nantes la détresse et les dangers de la nôtre*⁷³² ; *nos églises sont la propriété des communes, mais elles sont aussi une charge, et les curés et les marguilliers ne peuvent manquer d'exposer leurs besoins et d'intéresser à la conservation des temples les magistrats chargés de l'administration des communes*⁷³³ ; *le carrelage de notre église, réparation qui regarde le propriétaire, est entièrement détruit*⁷³⁴. » L'abbé concède cependant, après avoir listé des besoins dont la charge revient à la fabrique, « *que les ornements et autres objets nécessaires au culte ne regardent nullement la mairie*⁷³⁵. » Dans une autre paroisse nantaise, celle de Saint-Nicolas, le curé du Paty réunit trois ans plus tard les habitants les plus influents, pour étudier avec eux les moyens de financer le projet de reconstruction de l'église, dont le devis s'élève alors à 300 000 francs. Les possibles ressources pouvant s'ajouter aux réserves de la fabrique sont le secours du

728 Le total des secours demandés est de près de 24 000 francs, y compris l'indemnité pour le logement des curés et desservants.

729 Jusque là les fabriques nantaises avaient envoyé des demandes ponctuelles de secours, et non un état annuel de leurs besoins.

730 AM Nantes P carton 5 dossier 1, 4 juillet 1812, Délibération du Conseil municipal.

731 AM Nantes 2 M 23, Lettre au maire de Nantes.

732 AM Nantes 2 M 23, 11 janvier 1823.

733 AM Nantes 2 M 23, 26 décembre 1823.

734 AM Nantes 2 M 23, 13 novembre 1824.

735 *Ibid.*

gouvernement, l'emprunt, ou la souscription volontaire. Le curé ne cache pas que le premier reste bien aléatoire : « *Ne nous faisons point illusion à ce sujet, nous n'obtiendront pas tout ce que nous désirons (...) Le gouvernement ne vient qu'à titre de secours, et pour de petites sommes (...) Pensez-vous qu'il se montrera plus généreux pour une église située dans une grande ville, et au centre d'une paroisse qui passe pour riche et florissante ? Cependant nous frapperons à cette porte, nous y frapperons fortement, et plusieurs fois par tous les moyens qui seront en notre pouvoir.* » En réalité, le but de cette réunion est de sonder les notables sur l'opportunité d'organiser une souscription. Mais visiblement, ce projet ne convient guère à l'assemblée, qui préfère renvoyer la municipalité à ses obligations : « *Après la lecture de ce rapport, l'avis général ne fut pas en faveur des bases établies par la fabrique : il fut décidé qu'on demanderait qu'une imposition extraordinaire fut établie dans les formes voulues par le décret du 30 décembre 1809, pour subvenir à cette dépense*⁷³⁶. » Cette demande est rejetée par le conseil municipal⁷³⁷, et face à ce refus, le curé présente à son conseil de fabrique un long exposé sur la situation⁷³⁸ : « *Maintenant la question est de savoir si nous pouvons espérer de faire changer d'avis au conseil municipal, et si nous sommes autorisés par la loi à l'y contraindre par quelque voie que ce soit.* » Du Paty détaille ensuite le décret du 30 décembre 1809, et spécialement les articles 37 et 92 qui précisent les charges respectives de la fabrique et de la commune, et constate : « *D'après le texte précis de ce décret, les communes ne sont obligées de subvenir à l'insuffisance des revenus d'une fabrique que dans deux cas : ou lorsqu'il s'agit de réparations, ou lorsqu'il faut reconstruire son temple. (...) D'abord nous devons nous attendre que la commune s'en tiendra littéralement aux termes de la loi que nous invoquons. Elle n'entrera pas dans les motifs qui nous portent à désirer que l'église soit reconstruite et agrandie. (...) En effet, il n'y a nécessité de reconstruire un édifice que dans deux cas : ou lorsque l'édifice est totalement tombé en ruines, ou lorsqu'il est dans un tel état de dégradation que les réparations qu'on y ferait n'obvièrent point aux dangers de sa destruction. L'église de Saint-Nicolas ne se trouve pas encore dans le premier cas.* » L'avis des experts chargés de l'état des lieux de l'église a certes reconnu que « *l'église est loin de présenter la profonde sécurité d'un semblable édifice* » mais tout en estimant que des consolidations, quoique dispendieuses, seraient possibles, notamment en renforçant les quatre piliers. « *En vain les experts font observer que cette réparation diminuerait les dimensions de l'église, masquerait le maître-autel, et que ces constructions additionnelles très dispendieuses ne seraient point satisfaisantes sous le rapport de l'art.* » Constatant que la loi n'astreint pas la commune à reconstruire dans ce cas, le curé doit conclure : « *Nous n'avons aucun moyen d'obliger la commune à revenir sur sa décision.* » S'il a déjà été recouru à une imposition extraordinaire pour construire des palais de justice, des préfectures, des hôtels de ville, Du Paty s'interroge d'ailleurs sur son utilisation pour un édifice cultuel : « *Mais en est-il ainsi d'une église dont la destination principale est d'être privative à une paroisse ?* » Il reconnaît enfin que le coût total (près d'un demi-million de francs avec l'acquisition nécessaire des terrains) soit de nature à faire reculer la municipalité, d'autant qu'il s'agirait alors d'un précédent dont les fabriques de Sainte-Croix, Saint-Clément ou Saint-Jacques sauraient s'inspirer. Plutôt que de lancer une procédure contre la

736 AHDN P Saint-Nicolas, E55, 2 mars 1826.

737 AM Nantes 2 M 14, 11 septembre 1826, Séance du conseil municipal, qui considère qu'il n'y a pas urgence absolue, en raison de la possibilité de consolider l'édifice actuel, et qui se montre surtout effrayé par la somme demandée (230 000 francs).

738 AHDN P Nantes, Saint-Nicolas, E55, *Opinion du curé de Saint-Nicolas sur la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 1826*, [9 p. ms]

commune⁷³⁹, le curé conseille donc de revenir au premier plan d'une souscription⁷⁴⁰.

Les situations contentieuses entre fabriques et municipalités se multiplient d'ailleurs assez pour qu'en 1826, Mgr de Guérines adresse à son clergé la recommandation expresse de respecter scrupuleusement les procédures en cas de demande de secours à la commune : « *Pour obvier à des difficultés et à des contestations qui se sont renouvelées dans plusieurs paroisses du diocèse, nous croyons utile de rapporter à MM. les curés et desservants les formalités qu'ils doivent préalablement remplir lorsqu'ils se proposent de faire de nouvelles constructions ou réparations soit à leur église, soit à leur presbytère, et d'avoir pour cela recours aux ressources de la commune. L'urgence de ces réparations doit d'abord être exposée aux conseils de fabrique, et aux conseils municipaux, si elle est constatée ; un devis estimatif des travaux doit être dressé par des gens de l'art et approuvé par les deux conseils. Si leurs moyens sont insuffisants pour faire face aux dépenses, le conseil municipal peut voter une imposition extraordinaire à cet effet. Le dossier de toutes les pièces doit être adressé à M. le préfet pour obtenir l'autorisation nécessaire, après laquelle les travaux seront donnés en adjudication. Toutes les fois que MM. les curés n'ayant pas par devers eux les ressources suffisantes, s'ingéreront dans des réparations ou constructions sans avoir pris les précautions et rempli les formalités que nous venons de signaler, ils s'exposeront à des contestations et à des difficultés qui peuvent avoir des suites fâcheuses par les divisions qu'elles n'occasionnent que trop souvent ; ils s'exposeront même à voir peser sur eux la responsabilité des travaux qu'ils auraient entrepris ainsi de leur chef⁷⁴¹.* » Au-delà d'ailleurs des questions purement administratives, les bonnes relations entre conseils fabriciens et municipaux sont le meilleur moyen d'aplanir les éventuelles difficultés. A Basse-Goulaine en 1835, la commune prête sans trop de difficulté son concours à l'agrandissement de l'église exécuté par la fabrique, après toutefois un premier refus en 1829⁷⁴². Il s'agit de construire une chapelle latérale au sud de l'église pour abriter les fonts baptismaux et pallier l'insuffisance de l'édifice. Le devis des travaux, dressé par l'architecte Gilée, dépasse les ressources fabriciennes. Le président du conseil de fabrique Lamaignère en adressant sa demande de secours à la commune indique la nécessité absolue d'agrandir l'église mais surtout affirme au maire : « *En accordant des fonds à une pareille destination, cela ne peut que consolider de plus en plus la paix dont notre commune a jusqu'à présent offert l'exemple, et tourner à l'avantage de la religion et au bien-être de vos administrés⁷⁴³.* » Le conseil municipal, qui reconnaît que « *l'affluence croissante des fidèles, causée par la facilité des communications avec les communes voisines, rend l'église beaucoup trop petite* », vote une allocation de 1 000 francs qui permet avec les ressources paroissiales la construction de cette chapelle⁷⁴⁴.

La loi municipale du 18 juillet 1837 clarifie enfin la question des grosses réparations⁷⁴⁵. Son article 30 précise que les frais du culte (indemnités de logement du clergé et secours aux fabriques) sont bien une charge obligatoire de la commune, mais seulement en cas d'insuffisance des revenus

739 Proposition d'un certain Ducoudray-Bourgeault, sans doute membre du conseil de fabrique.

740 Le projet sera donc repoussé d'une dizaine d'années.

741 ADLA 125 J 1 E 4*, 20 septembre 1826, LP.

742 AHDN EVPAR 009, 5 juillet 1829, Délibération du Conseil de fabrique.

743 ADLA 2 O 009/6, 7 janvier 1835.

744 AHDN EVPAR 009, 10 janvier 1835, Délibération du conseil municipal. L'année suivante, pour continuer ce programme d'agrandissement par une seconde chapelle au nord, commune et fabrique, dont les ressources sont épuisées (Basse-Goulaine a été ravagée par des débordements de la Loire), s'adresseront au préfet pour obtenir une aide de l'État.

745 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, III, col. 520

des fabriques, « *justifiée par leurs comptes et budgets*⁷⁴⁶. » A partir de la loi municipale du 5 avril 1884, les obligations des communes sont considérablement limitées. Elles ne concernent plus que les grosses réparations, pour les seuls édifices communaux et non plus fabriciens, et seulement en cas d'insuffisance avérée des ressources de la fabrique (art. 136)⁷⁴⁷. En réalité, B. Basdevant-Gaudemet indique que ces principes, qui constituent une interprétation possible du décret de 1809, sont appliqués dès 1880⁷⁴⁸. Juste avant la réunion des conseils de fabrique pour la séance de quasimodo de 1885, le préfet Catusse adresse à tous les maires de Loire-Inférieure ses recommandations : « *Cette année, votre attention doit être plus particulièrement appelée sur l'application des dispositions nouvelles qui, dans la loi municipale du 5 avril 1884, règlent les rapports financiers des communes et des fabriques. La commune doit toujours la dépense des grosses réparations aux édifices communaux consacrés aux cultes, mais cette dépense qui d'après la loi antérieure était obligatoire, ne l'est plus aujourd'hui qu'après l'application des revenus et ressources disponibles des fabriques (article 136 et ss.) La loi du 5 avril n'a pas maintenu comme obligatoire la contribution de la commune aux dépenses du culte, en cas d'insuffisance des ressources des fabriques ; cette contribution est aujourd'hui facultative. La nouveauté des dispositions de la loi municipale amènera sans doute l'administration des fabriques à modifier les projets de budgets qui seront votés lundi prochain.* » Le préfet appelle donc les maires à bien se « *pénétrer de cette pensée qu'aujourd'hui aucune contribution n'est due par la commune à la fabrique qui a des ressources disponibles, ou qui ne justifie pas clairement de l'insuffisance de ses revenus*⁷⁴⁹. » De fait les subventions municipales seront largement réduites par ces dispositions. Entre 1880 et 1905 par exemple, les secours de la ville de Nantes aux églises se limiteront à 60 000 francs pour la reconstruction de la Madeleine (1893), et 10 500 francs pour les réparations à Sainte-Anne (1902)⁷⁵⁰.

2.3.2.5.2.2 Les secours de l'État

En cas d'insuffisance de ressources municipales, il a été prévu dès le décret du 30 décembre 1809 la possibilité de recourir à l'aide de l'État (art. 100⁷⁵¹) J.-M. Leniaud a souligné combien les secours ministériels ont pu constitué un « *outil de gouvernement*⁷⁵² », bien plus à même d'obtenir des fabriques la constitution régulière des dossiers et le suivi scrupuleux des procédures⁷⁵³, voire la

746 DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 77. Affre se contente sur ce point délicat d'écrire : « *Les grosses réparations sont plus probablement à la charge de la commune.* » (AFFRE, *Traité de l'administration des paroisses*, 1845, p. 205)

747 Ce dernier point est précisé par la circulaire du 13 mai 1884, qui indique que les ressources de la fabrique vont toujours en priorité aux dépenses du culte et à l'entretien des édifices, et par deux arrêts du Conseil d'État (2 juillet et 6 août 1884) qui déclarent que les immeubles ou les titres de rente doivent être considérés comme des ressources disponibles.

748 BASDEVANT-GAUDEMET, *Le jeu concordataire dans la France du XIXe siècle*, 1988, p. 191 et ss. Voir également la circulaire du 12 janvier 1882 en ce sens citée dans LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 462.

749 ADLA 27 V 1, 7 avril 1885.

750 AM Nantes P carton 3 dossier 29, 13 mars 1909, Loi de Séparation : entretien des édifices cultuels communaux, droits et obligations de la Ville.

751 Cet article prévoit alors que les secours seront délivrés sur le fonds commun établi par la loi du 15 septembre 1807.

752 LENIAUD, « Le budget des cultes : un outil de gouvernement ? », dans LENIAUD, *Le budget des cultes : actes de la journée d'études du 30 janvier 2006, 2007*, p. 77-82.

753 « *Aucun fonds ne pourra être ordonnancé qu'après qu'il aura été pourvu à l'entier accomplissement des formalités prescrites par les instructions* » (30 mai 1839, Circulaire du ministre des Cultes) ; « *Je suis fermement résolu à refuser toute allocation aux communes qui n'auraient pas préliminairement assuré l'exécution franche et entière de toutes les conditions auxquelles seulement elles peuvent y prétendre.* » (29 juin 1841, Circulaire du ministre des Cultes)

prise en compte de considérations archéologiques⁷⁵⁴, que les recommandations et circulaires ministérielles⁷⁵⁵. En 1868, le curé du Temple souhaite faire exhausser de quelques mètres les murs de la nef de son église paroissiale, pour la mettre en rapport avec le chœur plus élevé. Voici comment le préfet tente de le convaincre de présenter une demande régulière en lui laissant espérer une subvention : « *Vous exposez que l'accomplissement des formalités administratives entraînerait des retards préjudiciables. Mais je ne puis donner l'autorisation d'exécuter les travaux que sur la production de plans et devis réguliers, de délibérations (...), ainsi que des pièces qui justifient l'existence de ressources suffisantes. Je pourrais même peut-être, s'il y a quelque déficit dans la caisse de la fabrique, obtenir un secours de l'État, en adressant à M. le ministre les pièces qui auront été régulièrement établies. Loin donc de retarder l'entreprise, la production d'un dossier complet sera le moyen d'en faciliter l'exécution*⁷⁵⁶. » Levier principal du contrôle ministériel et de la police architecturale, les aides gouvernementales se limitent cependant à une faible part dans les dépenses des églises paroissiales. Il s'agit d'un chapitre mineur dans le budget général des cultes, essentiellement consacré au traitement du clergé et dans une moindre mesure aux édifices diocésains⁷⁵⁷. J. P. Moisset a montré combien le financement public des édifices cultuels paroissiaux reste très largement municipal⁷⁵⁸, sous tous les régimes qui se succèdent pendant la période concordataire. A défaut d'avoir mené sur ces questions financières des recherches permettant de donner des séries réellement significatives, il n'est possible ici que de donner quelques chiffres relatifs au financement public des travaux paroissiaux. Un *État des sommes payées par les communes pour les dépenses du culte* pour la période 1823-1831⁷⁵⁹ indique une moyenne de près de 45 000 francs annuels de participation municipale aux dépenses pour acquisition, constructions ou grosses réparations des édifices paroissiaux de Loire-Inférieure. Pour cette même période, les aides gouvernementales ne s'élèvent que de 4 000 à 10 000 francs annuels⁷⁶⁰. Un tableau relatif aux constructions et réparations d'églises de Loire-Inférieure qui ont bénéficié de secours de l'État entre 1867 et 1884⁷⁶¹ permet pour cette période de dégager la part des fonds ministériels. Le total des devis primitifs (dont on sait combien ils ont été très souvent dépassés) s'élève à près de 7,5 millions de francs pour 73 églises. Les subventions de l'État ne représentent que 300 000 francs soit 4 %. A

754 En particulier la circulaire du ministre des Cultes du 20 décembre 1834 (« *Dans l'intention de mettre un terme à ces actes de vandalisme, je n'accorderais de secours qu'autant que les projets auraient reçu votre approbation explicite* ») ou celle du 29 juin 1841 sur les procédures de secours aux communes, qui intègre les mêmes appels à la vigilance contre les mutilations aux édifices.

755 On pourrait ainsi recenser les nombreuses enquêtes lancées en vain pour obtenir des renseignements utiles sur les monuments. La circulaire du 10 août 1841 en particulier, en revenant sur les tentatives d'octobre 1824 et de décembre 1838, regrettait : « *Ce double appel est demeuré presque sans résultat.* »

756 ADLA 2 O 203 / 8, 8 juin 1868. Un secours sera bien demandé, et rejeté d'ailleurs, mais en ayant fait l'objet d'un dossier régulier.

757 Dans le budget de 1859, Charles Jourdain détaille ainsi 36,5 millions pour le traitement et les frais du clergé catholique, 3 millions pour l'entretien et les réparations des édifices diocésains (auxquels il faut ajouter presque un autre million pour Notre-Dame et les cathédrales de Marseille et Moulins) ; 1,5 million pour les secours aux édifices paroissiaux. (*Le budget des Cultes*, 1859, p. 324.) Les autres tableaux statistiques (p. 291 et ss.) permettent de relever des rapports à peu près équivalents pour les autres années.

758 MOISSET, *Les biens de ce monde*, 2004.

759 ADLA 26 V 1. En 1824, 41 000 francs ; en 1828 : 82 000 francs ; en 1831 : 20 500 francs. Dans ces mêmes années, le total des subventions municipales pour l'entretien, les réparations et la location des édifices oscille entre 1 000 et 2 000 francs.

760 ADLA 63 V 1 et 64 V 1.

761 ADLA 62 V 1, [N. d., ca 1884], Églises. Travaux de construction et réparation. Devis, travaux adjugés, secours (1867-1884). Pour 51 églises, des précisions sont données : 20 constructions complètes ; 10 premières parties de construction ; 11 campagnes d'achèvement (clocher la plupart du temps, mais aussi voûtes) : 3 agrandissements ; 7 campagnes de réparations ou d'embellissement.

titre de comparaison, pour les seules années 1877-1880, les subventions fournies aux fabriques par les communes du département s'élèvent à 200 000 francs pour les édifices paroissiaux⁷⁶². En 1891, après la loi du 5 avril 1884 qui a pourtant considérablement restreint les obligations municipales, dix communes pourvoient à la construction ou la restauration d'églises pour un total de 214 000 francs⁷⁶³.

Si l'aide de l'État reste modeste, elle se révèle en revanche un excellent baromètre des politiques religieuses des gouvernements. De ce point de vue, la Révolution de Juillet constitue la rupture la plus spectaculaire et illustre parfaitement la dimension extrêmement politique des secours ministériels aux communes pour les édifices paroissiaux. Si les contributions de l'État se sont limitées sous l'Empire à quelques subventions exceptionnelles⁷⁶⁴, dès les premières années de la Restauration un chapitre est ouvert dans le budget annuel ministériel, qui oscille de 100 000 à 400 000 francs pour la période 1817-1825, avant d'augmenter considérablement pour atteindre près d'un million en 1829⁷⁶⁵. En 1821 pour la première fois, le préfet de Loire-Inférieure, après avoir fait établir un état des besoins⁷⁶⁶, sollicite timidement une part de ces fonds : « *Pendant les guerres civiles qui ont désolé ces contrées, la plupart des églises dans les paroisses rurales avaient été détruites, et ce n'a été qu'à force de sacrifices de la part des habitants qu'une assez grande partie d'entr'elles a déjà été réédifiée. Tant qu'il a été possible d'opérer ces travaux sans le secours du gouvernement, on ne les a point sollicités (...) Votre Excellence aura d'ailleurs pu remarquer que le département ne doit pas être rangé dans la classe de ceux qui fatiguent le gouvernement et les princes de leurs demandes multipliées (...) mais parmi les communes dont les églises sont maintenant en reconstruction, il en est quelques unes qui seront dans l'impossibilité de parvenir à leur but, si elles ne reçoivent quelque secours extérieur*⁷⁶⁷. » Les secours demandés sont limités à cinq églises paroissiales⁷⁶⁸ et trois presbytères⁷⁶⁹. « *Aux considérations précédemment énoncées, n'oublie pas d'ajouter le préfet, je dois en ajouter une bien puissante : les huit communes, pour lesquelles je sollicite la bienveillance du Roi, ont toutes vu leurs édifices communaux détruits et incendiés dans la guerre civile, ainsi que la plupart des habitations, par suite du zèle qu'elles ont montré pour la cause de la monarchie.* » Le diocèse de Nantes ne peut en effet que tirer avantage des volontés d'expiation et de réparation des ravages révolutionnaires que manifeste le régime de la Restauration. Dès la préconisation de Mgr de Guérines pour le siège de Nantes à l'automne 1822, le préfet de Vêrigny lui écrit pour se concerter avec lui d'une stratégie en faveur des édifices du département : « *Il s'agit de vous faire intervenir auprès de M. le ministre de l'Intérieur pour rendre à ce diocèse un service auquel il a les droits les plus justement acquis par les sacrifices qu'il a faits*

762 ADLA 26 V 1, mars 1880, correspondances entre préfet et ministre de l'Intérieur. Ces dépenses pour grosses réparations ou construction se divisent ainsi 1877 : 12 900 francs ; 1878 : 93 800 ; 1879 : 43 500 ; 1880 : 50 000 (pour cette dernière année au moins cette somme est accordée pour des églises seules et non pour des presbytères). Pour cette même période, les subventions municipales pour les frais du culte (essentiellement pour les traitements des vicaires) se maintiennent très régulièrement entre 23 et 24 000 francs.

763 ADLA 26 V 1, 16 avril 1891, Dépenses des communes pour le culte. Il faut souligner toutefois que l'année 1891 est particulière puisque la Ville de Guérande compte pour la moitié de ce total. Les autres communes sont Puceul (6 600 francs), Saint-Julien de Vouvantes (14 500), Paulx (2 000), Vertou (27 500), Nantes (10 000), Saint-Père en Retz (10 000), Massérac (3 500), Campbon (30 000, incendiée en 1888), Plessé (2 800).

764 Par exemple l'aide spéciale accordée aux églises de Vendée après le passage de l'Empereur dans ce département en 1808. (JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 178)

765 JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 179-180.

766 ADLA 63 V 1, 10 octobre 1821, État des communes dépourvues de presbytères, églises, constructions, réparations.

767 ADLA 63 V 1, 11 novembre 1821, Préfet au Ministre de l'Intérieur.

768 Chateauthébaud, Aigrefeuille et le Loroux, pour 2 000 francs, Sainte-Pazanne pour 1 000 et enfin Héric pour 600.

769 Bouaye, Vertou et Saint-Etienne de Montluc.

depuis trente ans, d'abord pour l'héroïque conservation et depuis pour le rétablissement de ce qui importe à la religion. (...) Il s'agirait d'obtenir une part mieux mesurée sur nos besoins, et j'ose dire, plus équitable, dans la répartition du fonds destiné à venir au secours des communes pour dépenses de restauration de leurs églises et presbytères. » Le préfet déplore en effet que le diocèse ne soit rangé qu'en troisième classe pour recevoir les secours de l'État : « *La Loire-Inférieure, qui a éprouvé les mêmes désastres que la Vendée, qui a perdu la moitié de sa population dans une guerre entreprise pour la seule défense des libertés religieuses et monarchiques, qui a vu réduire en cendres la plus grande partie de ses églises, de ses villages, de ses presbytères, qui a fait depuis ce temps des efforts inouïs pour rétablir, avant tout, les édifices consacrés au culte de ses pères et aux ossements de ses défenseurs, (...) enfin qui a retrouvé en 1815 tout le dévouement de la génération précédente pour son Roi légitime ; un tel département est dignement appelé à obtenir une faveur spéciale et ne peut avec justice être comparé aux autres (...) qui n'ont point eu à supporter cette cumulation de fléaux, ce fanatisme de destruction qui furent longtemps et régulièrement organisés sur ces Macchabées vaincus*⁷⁷⁰. » Les efforts réunis des autorités civiles et ecclésiastiques locales permettront d'obtenir le doublement des subventions⁷⁷¹, mais si les secours obtenus parviennent à soutenir les sacrifices de quelques communes, ces subventions réduites sont bien loin de répondre aux besoins réels. En 1823 par exemple, 4 000 francs sont alloués au département sur l'enveloppe ministérielle de 200 000 francs affectée aux églises et presbytères. Le ministère de l'Intérieur indique au préfet de proposer une répartition de ces fonds pour des constructions ou grosses réparations seules (murs, voûtes, couverture) et de se concerter avec l'autorité épiscopale⁷⁷². D'accord avec Mgr de Guérines, le préfet choisit donc d'affecter ces fonds à six presbytères et sept églises⁷⁷³. En examinant les demandes des communes retenues, il apparaît que ces treize opérations cumulent à elles seules un déficit de 22 000 francs, bien au-delà de l'aide qu'elles doivent se partager⁷⁷⁴. Et l'on n'est bien loin de couvrir l'ensemble des besoins du diocèse. L'année suivante, un *État des églises à racheter, à reconstruire ou à réparer*, arrêté par la préfecture et adressé au ministre le 31 mars 1824⁷⁷⁵, recense quarante édifices sollicitant un secours du gouvernement pour une dépense totale de 241 000 francs, pour laquelle aucune de ces communes n'a de ressources disponibles⁷⁷⁶. Mgr de Guérines relaie pourtant en 1828 auprès des curés de son diocèse les justifications du gouvernement sur cette participation limitée aux dépenses des travaux paroissiaux : « *L'intention formelle du ministre est d'accorder seulement des secours pour aider aux efforts des fabriques et des communes, (...) le gouvernement ayant mis une somme à la disposition de M. le préfet seulement pour aider celles dont le zèle méritera d'être encouragé.* » Il trouve d'ailleurs utile de préciser, outre le respect scrupuleux des procédures et des délais, que « *les demandes doivent avoir pour objet, non pas les décorations intérieures, non pas des achats de meubles ou ornements, mais seulement les constructions ou réparations d'église ou de presbytères*⁷⁷⁷. » C'est en raison de ce dernier point que l'administration des Cultes a refusé par exemple de recevoir en 1824 une demande de la fabrique nantaise de Saint-Donatien, pourtant relayée auprès du Roi par la Comtesse de

770 ADLA 125 J 1 D 3, 11 novembre 1822.

771 L'aide de l'État est de 4 000 francs en 1821, elle passera à 10 000 en 1826.

772 ADLA 63 V 1, 12 mai 1823. Le ministre rappelle sur ces points les termes la circulaire du 18 juillet 1822.

773 Les églises concernées sont Aigrefeuille, Saint-Fiacre, Paulx, Belligné (reconstructions) et Chauvé, Paimboeuf, Saint-Fiacre (réparations).

774 ADLA 63 V 1, 24 juin 1823, État des secours demandés pour grosses réparations, acquisition ou reconstruction des églises et presbytères.

775 ADLA 63 V 1.

776 Cependant, les observations mentionnent plusieurs cas de vente possible de communs.

777 ADLA 125 J 1 D 3, 4 mars 1828, Circulaire.

Sesmaisons. Il s'agit d'obtenir un secours pour faire une châsse aux reliques des saints Donatien et Rogatien, présentée comme le couronnement des efforts des paroissiens qui ont rebâti leur église à leurs frais⁷⁷⁸. Le ministère indiquera sans surprise qu'aucun fonds n'est susceptible d'être appliqué à la châsse demandée, et que les 200 000 francs portés au budget pour les églises et presbytères sont exclusivement affectés aux constructions et grosses réparations⁷⁷⁹.

Cette stricte limitation à une aide ponctuelle secondant les efforts locaux est encore plus vraie pour la Monarchie de Juillet, sous laquelle ces crédits ministériels en faveur des églises et presbytères baissent rapidement à 700 000 francs annuels, seuil auquel ils stagnent jusqu'en 1839, avant d'augmenter progressivement pour atteindre un million et demi en 1847⁷⁸⁰ : « *Le but de la loi, en mettant des fonds à la disposition du gouvernement pour aider les communes à pourvoir aux charges qui leurs sont imposées, à défaut de revenus des fabriques, indique ainsi le ministre des Cultes Persil, n'a pas été de les en dégager et d'accorder ainsi une sorte de prime à l'insouciance ou à la mauvaise volonté*⁷⁸¹ » ; « *Ces charges pèsent sur les fabriques d'abord, et subsidiairement sur les communes qui, légalement, ne peuvent s'en affranchir, complète l'un de ses successeurs, Martin du Nord. S'il le juge à propos, l'État vient en aide aux communes. Son intervention est une faveur, et cette faveur n'est accordée qu'à titre de subvention*⁷⁸². » Pour le département de Loire-Inférieure, cette baisse est finalement peu sensible, sur le plan strictement comptable, dans la décennie 1830. Depuis 1826, 10 000 francs avaient été accordés pour les réparations et acquisition d'églises et de presbytères⁷⁸³. Ce secours tombe brutalement à 5 200 francs, avant qu'un crédit supplémentaire de 3 800 francs ne permette d'arriver au total de 9 000 francs. La subvention ministérielle reste à ce chiffre jusqu'à 1836. L'enveloppe accordée de manière globale varie ensuite très irrégulièrement, avec une nette tendance à la baisse⁷⁸⁴. En réalité, les modalités ont changé, et le crédit mis à la disposition du préfet pour une répartition locale diminue fortement au profit de secours directement accordés par le ministère aux communes. Ainsi en 1843, il convient d'ajouter aux 3 000 francs alloués au département une enveloppe beaucoup plus considérable de secours aux reconstructions des églises de Saint-Nicolas de Nantes, Saint-Étienne de Montluc et Savenay qui s'élève à 18 000 francs. Pendant les trois années 1843-1845, Saint-Nicolas reçoit ainsi une subvention de 10 000 francs annuels, soit quatre fois plus que l'allocation à répartir par la préfecture⁷⁸⁵.

Cette centralisation croissante de la distribution des fonds ministériels se double sous la Monarchie de Juillet d'une volonté de tenir l'autorité ecclésiastique en dehors de la répartition des crédits alloués au département. Depuis 1822, cette distribution est entièrement et officiellement concertée entre le préfet et l'évêque⁷⁸⁶. A partir de 1831, la signature de l'évêque n'est plus prévue

778 AN F¹⁹ 658, 9 décembre 1824, Lettre de la Comtesse de Sesmaisons.

779 AN F¹⁹ 658, 10 décembre 1824, Directeur des Cultes au préfet.

780 JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 183-184.

781 Circulaire du 20 mai 1834, Ministre des Cultes.

782 Circulaire du 29 juin 1841, Ministre des Cultes.

783 ADLA 64 V 1.

784 1837 et 1838 : 7 500 francs ; 1839 : 6 000 francs ; 1840 : 8 300 francs ; 1841 : 4 500 francs ; 1842 : 3 500 francs ; 1843 : 3 000 francs ; 1844 et 1845 : 2 500 francs.

785 ADLA 64 V 2, Secours de l'État pour travaux aux églises et aux presbytères : états collectifs (1834-1884).

786 La circulaire du 18 avril 1822 adressée par le ministre de l'Intérieur Corbière précise les modalités d'octroi de secours aux communes pour réparations d'églises et presbytères, en indiquant qu'ils concernent uniquement des strictes réparations attribuées aux propriétaires par l'article 606 du Code civil *savoir, celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières*, et ordonne aux préfets : *Vous voudrez bien vous concerter avec l'autorité diocésaine pour me transmettre un tableau qui présente les besoins urgents de chacune des communes de votre département.* (ADLA 63 V 1, 12 mai 1823, Ministère de l'Intérieur au préfet). En 1827 par

sur la proposition de sous-répartition soumise au ministre. Mgr de Guérines saisit l'occasion d'une demande de secours en faveur du cimetière de Bourgneuf et sur laquelle son avis est requis, pour faire connaître son mécontentement : « *Les instructions ministérielles ayant réglé jusqu'ici que le travail de cette sous-répartition devait être fait de concert entre le préfet et l'évêque, écrit-il au préfet, j'avais toujours été averti à temps des sommes destinées à cet emploi et mon concours pour sa répartition était réclamé soit par M. le ministre, soit par M. le préfet. Si de nouvelles instructions en chargent exclusivement MM. les préfets, de manière à ce que les évêques n'aient qu'à fournir les renseignements qu'on leur demande, trouvez bon, je vous prie, que je demeure étranger à ce travail à une telle condition. Je ferai connaître à M. le Ministre cette détermination*⁷⁸⁷. » Cette protestation surprend le préfet L. de Saint-Aignan, qui indique s'être simplement conformé aux ordres ministériels : « *M. le ministre des Cultes, en m'informant d'un crédit pour les églises et presbytères, ne me donnait pas l'ordre, comme ses prédécesseurs, de prendre votre avis pour le répartir, tout en ménageant l'autorité épiscopale : Je m'empressai pourtant de vous le demander et la répartition de ce premier crédit a été faite sur vos indications*⁷⁸⁸. » Mgr de Guérines prend note des dispositions personnelles du préfet, mais maintient sa position, motivée par « *le silence qu'avait gardé le ministre cette année tandis que les précédentes il m'informait de la quantité des fonds à répartir et de la part que je devais prendre à cette distribution. J'avais regardé qu'il y avait quelque convenance dans cette communication puisque l'article XII du Concordat met les édifices religieux rendus au culte à la disposition des évêques. Je n'ai pas prétendu néanmoins y avoir un droit rigoureux. Les actes de pure bienveillance du gouvernement sont des faveurs auxquelles sans doute il ne juge plus à propos d'associer les évêques, bien d'autres circonstances prouvent qu'ils n'ont plus sa confiance. Aussi mes observations ont-elles eu pour but de conformer ma conduite à ces dispositions. C'est dans ce sens que je m'abstiendrais de tout concours administratif aussi longtemps que l'on me mettra dans le cas de penser que je ne dois pas y prendre part. Je me réserve néanmoins de donner les renseignements confidentiels qui me paraîtraient dans l'intérêt de mon diocèse*⁷⁸⁹. »

2.3.2.6 La place du clergé dans la fabrique

Si la puissance civile dispose de moyens de contrôle sur les établissements publics ecclésiastiques, elle doit cependant admettre, comme le fait Portalis dès 1803, que « *les fabriques, quoique corps laïques, n'existant cependant que pour le bien des églises, ne sauraient être étrangères, dans leur administration, aux ministres du culte.*⁷⁹⁰ » L'intervention de l'Église dans la gestion fabricienne est à la fois interne, par la place qu'y tient le curé ou desservant, et hiérarchique, en raison de l'autorité qu'exerce l'évêque sur les conseils.

Membre de droit du conseil et du bureau des marguilliers, le curé occupe légitimement une place essentielle au sein de la fabrique. Mais quand le poids de sa fonction se conjugue avec une véritable autorité personnelle, l'emprise du curé sur les fabriciens peut être si forte qu'il semble personnaliser à lui seul la fabrique. M. Guilbaud a noté la confusion commune entre le ministre du

exemple, le préfet sur la demande explicite du ministre des Cultes prie Mgr de Guérines de lui indiquer les communes lui paraissant avoir le plus de besoins et la part respective de chacune dans la répartition. La proposition adressée au ministère est strictement conforme aux vœux exprimés par l'Évêché. (ADLA 64 V 1, Lettres des 9 mars, 10 avril et 14 mai 1827)

787 ADLA 64 V 1, 21 décembre 1831.

788 ADLA 64 V 1, 26 décembre 1831, Préfet à l'évêque.

789 ADLA 64 V 1, 21 décembre 1831.

790 5 complémentaire an XI (22 septembre 1803), *Exposition des maximes et des règles consacrées par les articles organiques*, publiée dans PORTALIS, *Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de 1801*, 1845, p. 282.

culte et l'établissement chargé de défendre les intérêts matériels de la paroisse⁷⁹¹. Les fréquentes mises en garde des auteurs ecclésiastiques, tel l'abbé Dieulin⁷⁹², tendent à prouver que ces abus étaient assez réguliers. Gaudry écrit par exemple qu'il est « *habituel de rencontrer des curés qui regardent leurs fabriques comme mettant des entraves à leur pleine autorité, et qui font des efforts pour s'affranchir de cette intervention*⁷⁹³. » S'il concède que « *le curé est le maître absolu de ce qui tient aux choses religieuses et à la police de l'église* », que « *les fabriciens doivent donc s'occuper exclusivement de la conservation des intérêts temporels de l'église et nullement des besoins ou des convenances du culte*⁷⁹⁴ », il conseille que, sans négliger d'y tenir son rôle, le curé laisse aux fabriciens la gestion des détails matériels. C'est un principe sur lequel tous les auteurs ecclésiastiques ou civils s'accordent. Il s'agit à la fois de déléguer aux laïcs une administration strictement temporelle et éloignée du rôle spirituel du ministre du culte, mais également d'en éviter les désagréments et de ne pas risquer de perdre sa popularité : « *Un prêtre qui a charge d'âmes doit éviter toute occasion de se faire des ennemis*, explique l'abbé Dieulin. *Il y a moins d'inconvénient à faire peser la responsabilité de mesures rigoureuses sur un laïc que sur un ecclésiastique. (...) Un curé sage n'acceptera donc jamais la charge de trésorier de fabrique, charge qui lui donnerait l'air d'un receveur de contributions*⁷⁹⁵. » De fait, les exemples sont rares de curé ou desservant assumant cette fonction⁷⁹⁶. L'autorité épiscopale aura toujours soin de mettre son clergé en garde contre l'effet désastreux de contentieux financier dans les affaires paroissiales⁷⁹⁷.

A l'inverse du titre de trésorier, la fonction de président du conseil de fabrique est très majoritairement occupée par le curé ou le desservant jusqu'à la fin du Second Empire⁷⁹⁸. A de nombreuses reprises, le ministère des Cultes a pourtant relevé que cette situation est contraire à l'esprit du décret du 30 décembre 1809, et en particulier à son article 4, qui place lors des séances du conseil le maire à la gauche du président, le curé à sa droite, avec la volonté implicite d'exclure l'un et l'autre de cette fonction⁷⁹⁹. Néanmoins, à défaut d'une interdiction claire, la présidence des conseils de fabrique est le plus souvent réservée au ministre du culte, jusqu'à ce que le Conseil d'État n'émette un avis contraire le 7 février 1867. Malgré ses réserves sur cette interprétation⁸⁰⁰, l'Église doit pourtant s'y conformer. Mgr Jaquemet adresse donc en août 1869 une circulaire dans ce sens, invitant les curés et desservants qui occupent les fonctions de président à s'en démettre⁸⁰¹.

791 GUILBAUD, « Les fabriques paroissiales rurales au XIXe siècle », *Histoire & sociétés rurales*, 2007, p. 78.

792 « *Il y a encore certaines paroisses de campagne où les curés croient bien faire en, concentrant la fabrique en leur personne, et nous ne pouvions trop insister pour combattre leur erreur.* » (DIEULIN, *Guide des curés*, 6e éd., 1869, I, p. 32)

793 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, III, p. 173-174.

794 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, III, p. 176.

795 DIEULIN, *Guide des curés*, 1869, I, p. 30-31.

796 Par exception, le curé Bouyer exerce comme trésorier de la fabrique de Saint-Donatien en 1830. (AM Nantes 2 M 24)

797 A Mouais, sous la Restauration, la fabrique a racheté au curé un ostensor et un encensoir. Quand celui-ci quitte quelque temps sa paroisse, une partie de la somme lui reste encore due. En son absence, les fabriciens mettent à l'abri les vases sacrés et les clefs de la sacristie. A son retour, le curé menace de faire un procès pour l'argent restant. Afin d'apaiser cette polémique, et d'arrêter le scandale, le maire se concerta avec l'Évêché puis réunit le conseil de fabrique pour rembourser le curé. (AHDN EVPAR 105, Mouais, 12 mai 1827, Maire à l'évêque)

798 Dans ce qui reste un cas très exceptionnel, les archives paroissiales de Montrelais conservées n'indiquent aucune présidence du conseil de fabrique occupée par un des ecclésiastiques en charge de cette paroisse. (AHDN P Montrelais)

799 Voir ANDRÉ, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1869, IV, p. 152-165.

800 « *Dans les trois-quarts des paroisses de France, le curé est le seul membre du conseil de fabrique qui puisse convenablement et utilement présider un conseil de fabrique.* » (ANDRÉ, *Op. cit.*, IV, p. 153-154)

801 ADLA 125 J I E 7*, 20 août 1869, LC relative à la présidence des conseils de fabrique.

Dans certaines paroisses, une réelle difficulté se présente pour trouver parmi les membres du conseil un candidat convenable. Ainsi, à Paimboeuf, après la démission du curé Guillet, il faut qu'un fabricant se retire (providentiellement ?) en raison de son grand âge, et libère une place pour permettre l'entrée dans le conseil d'Alexandre du Grand-Launay, président du tribunal, qui est aussitôt élu président⁸⁰². A Saint-Philbert, malgré la circulaire de Mgr Jaquemet, le curé reste président du conseil jusqu'en 1872, avant de céder sa place au Comte d'Estrée⁸⁰³. Une certaine médiocrité des paroissiens susceptibles d'appartenir au conseil de fabrique explique à la fois le renouvellement très relatif des fabriciens et des marguilliers et le rôle prépondérant du curé. L'abbé Prompsault regrette certes la réégibilité des fabriciens et marguilliers mais reconnaît cependant la difficulté de trouver « *des hommes capables et zélés*⁸⁰⁴. » Et même dans les cas où le curé n'exerce pas la présidence, son influence reste souvent déterminante. A Cordemais par exemple, le dimanche de quasimodo 1853, le conseil procède à l'élection de son président et de son secrétaire, ainsi qu'à celle des membres du bureau. Ce sont certes des laïques qui sont désignés pour ces fonctions, mais comme le président ne sait pas lire, c'est le desservant Bouyer qui remplit le procès-verbal⁸⁰⁵.

Dans quelques rares cas, le curé agit seul, avec le consentement de ses fabriciens. Ainsi, à Sautron, au début des années 1840, l'abbé Jean-Baptiste Grasset prend les choses en main pour faire hâter un projet de reconstruction resté en suspens depuis plusieurs années. Confronté aux « *délais qu'entraînent les formalités administratives* » qui risquent de faire perdre l'usage de matériaux déjà réunis, il fait lui-même l'acquisition du terrain nécessaire : « *M. le curé entreprit à ses risques et périls cette opération et acheta un emplacement très convenable pour y construire une nouvelle église d'après les plans de M. l'architecte Gilée.* » Il parvient à réunir les fonds nécessaires auprès de ses paroissiens et à mener à bien l'entreprise, sans l'intervention de la commune ou de la fabrique. Quand il reçoit les admonestations préfectorales sur cette irrégularité, le conseil de fabrique ne peut que supplier « *l'autorité supérieure de laisser à M. le curé le soin de terminer l'église qu'il a si heureusement commencée, puisqu'il a fait preuve d'une capacité qui n'est plus douteuse maintenant et que sous le rapport de l'économie, il a procédé avec un succès qui incontestablement ne pourrait être obtenu par nul autre*⁸⁰⁶ ».

Mais dans la grande majorité des cas, curés ou desservants respectent les dispositions du décret du 30 décembre 1809 qui délègue à la fabrique l'administration temporelle des édifices paroissiaux. La place prépondérante qu'ils occupent au sein du conseil et du bureau leur permet toutefois d'influer considérablement sur toutes les décisions. A Saint-Philbert de Grandlieu, comme dans bien d'autres paroisses, les curés se succèdent à la présidence du conseil. Quand en 1827, l'abbé Gandon est nommé à la tête de la paroisse en remplacement du curé Léauté décédé, il est aussitôt élu président à l'unanimité⁸⁰⁷. Il restera à la tête du conseil jusqu'à sa mort en 1857, et son remplaçant, l'abbé Leray occupe à son tour la même fonction. Cette place n'est pas seulement honorifique, et le cas de Saint-Philbert illustre de manière spectaculaire tout le poids dans les décisions fabriciennes de l'avis des curés-présidents. Durant les trente années de son ministère, l'abbé Gandon montre un attachement inflexible à sa vieille église. Il refuse catégoriquement, contre la municipalité et la majorité de ses paroissiens, l'idée d'une reconstruction et tente au contraire

802 ADLA 114 J 9 / 1, Délibérations du conseil de fabrique, séance du 23 août 1869.

803 AP Saint-Philbert de Grandlieu, Délibérations du Conseil de fabrique.

804 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, II, col. 868-869.

805 AHDN EVPAR Cordemais, 3 avril 1853.

806 AHDN EVPAR 194, 1er janvier 1844, Délibération du Conseil de fabrique.

807 AP Saint-Philbert, Délibérations du Conseil de fabrique, séance du 18 mars 1827.

d'obtenir une restauration de l'édifice, dont il fait dresser le projet par Théodore Nau en 1852. L'examen approfondi de l'édifice par l'architecte permet de redécouvrir sous le sanctuaire la crypte du IXe siècle. Nau propose une reconstruction du chœur et du transept qui permettrait un agrandissement notable de l'église, tout en conservant la crypte et la nef⁸⁰⁸. Le conseil de fabrique vote cette restauration en février 1853, mais des difficultés apparaissent pour réunir les ressources nécessaires. En outre, plusieurs modifications sont exigés par le ministère des Cultes avant d'accorder un secours indispensable. L'entreprise est considérablement retardée, mais en janvier 1857 le conseil de fabrique peut enfin solliciter la mise en adjudication des travaux⁸⁰⁹. Cette autorisation est délivrée le mois suivant par le préfet⁸¹⁰. Les propriétaires des terrains nécessaires à l'agrandissement freinent cependant encore l'opération, ce qui contraint à engager une procédure d'expropriation⁸¹¹. « *Ce fut alors, écrit l'abbé Brunellière dans son histoire de Saint-Philbert, qu'un évènement se produisit qui changea la face des choses : M. l'abbé Gandon mourut. Comme c'était lui surtout qui tenait à la restauration du vieil édifice, préférablement à la construction d'une nouvelle église, tout allait être remis en question*⁸¹². » En novembre, l'abbé Leray est installé à Saint-Philbert pour remplacer Gandon. Le nouveau curé n'est absolument pas dans les mêmes dispositions sur la question de l'église, et se montre d'entrée ouvert à une possibilité que son prédécesseur se refusait à envisager : une reconstruction plutôt qu'une restauration. « *L'administration se préparait à solliciter un décret d'expropriation, explique le maire Cormerais, lorsque mourut, après une courte maladie, M. le curé Gandon, qui avait entrepris la reconstruction de l'église. Avant de continuer l'affaire, il parut convenable d'attendre la nomination d'un nouveau curé. (...) M. Leray, successeur de M. Gandon, en arrivant dans la paroisse trouva la grande majorité des esprits mécontents de l'idée de voir reconstruire l'église à la même place. On désirait qu'elle fut reportée au centre de la ville, qui n'est qu'une longue rue, en face de la route de Machecoul*⁸¹³. » Le curé se range rapidement à cet opinion : « *Dès son arrivée à Saint-Philbert, M. l'abbé Leray jugea que la restauration de la vieille église serait une mesure qui ne répondrait pas complètement aux besoins religieux de la paroisse : l'église rajeunie serait toujours trop exigüe maintenant que le chiffre de la population s'élevait de plus en plus. Agrandir le monument n'était pas d'autre part chose facile, à moins de tout remanier, et pouvait-on impunément tailler à même dans ces vieux murs*⁸¹⁴? » Dès avril 1858, le conseil de fabrique, dont le nouveau curé a été naturellement élu président, examine un plan d'emplacement proposé par l'architecte diocésain Théodore Nau pour la construction d'une nouvelle église⁸¹⁵. Cette reconstruction s'exécutera de 1862 à 1869 sous la direction de Nau, puis d'Eugène Boismen.

La désignation naturelle et presque automatique du curé comme président n'est pas le seul fait des paroisses rurales. Cette situation se retrouve également dans la plupart des circonscriptions nantaises, comme à Notre-Dame de Bon-Port⁸¹⁶ ou à Saint-Jacques⁸¹⁷. A Saint-Nicolas, dans la plus

808 ADLA 2 O 188 / 6, 26 mai 1852, Rapport par T. Nau. (Voir également LÉCONTE, *Théodore Nau*, mémoire, 2006, p. 108-110)

809 ADLA 2 O 188 / 6, 4 janvier 1857, Délibération du Conseil de fabrique.

810 ADLA 2 O 188 / 6, 4 janvier 1857, Préfet au Maire.

811 ADLA 2 O 188 / 6, 29 juin 1859, Projet de reconstruction : exposé [par le maire L. Cormerais].

812 BRUNELLIÈRE, *Histoire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*, 1924, p. 345-346. L'abbé Gandon meurt le 27 août 1857.

813 ADLA 2 O 188 / 6, 29 juin 1859, Projet de reconstruction : exposé [par le maire L. Cormerais].

814 BRUNELLIÈRE, *Histoire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*, 1924, p. 349.

815 AP Saint-Philbert de Grandlieu, Délibérations du conseil de fabrique : séance du 25 avril 1858.

816 L'abbé Fresneau occupe ces fonctions durant l'ensemble de son ministère (ADLA 2 O 109 / 71)

817 A la mort de l'abbé Vié, président du conseil de fabrique, l'abbé Mahé, qui n'est pourtant que vice-gérant provisoire

riche et bourgeoise paroisse de Nantes, la présidence du conseil est également réservée de manière presque continue au curé. Aucune instance paroissiale ne semble d'ailleurs pouvoir être dirigée par un autre que lui. Ainsi en 1826, voici comment l'abbé Du Paty présente la possible composition d'une commission destinée à « *répandre plus promptement l'idée que la reconstruction de l'église de Saint-Nicolas est d'une urgence reconnue, et que le moyen d'y parvenir gît en grande partie dans les sacrifices que les paroissiens feront : tablant sur 31 membres, la commission se formerait de : nous, le curé, président né ; six membres de la fabrique, dont une moitié pourrait être renouvelée chaque année ; 24 paroissiens*⁸¹⁸. » Comme son prédécesseur, l'abbé Fournier est élu président du conseil dès sa nomination en 1836⁸¹⁹ et le restera jusqu'à l'application de la circulaire de 1869⁸²⁰. Les registres de délibérations du conseil témoignent d'une influence réellement écrasante sur la fabrique, notamment pour toutes les décisions relatives à la construction de la nouvelle église : le choix du style, des architectes, les modifications du projet, les moyens de mener à bien l'opération sur le plan financier.

La séance du conseil de fabrique de février 1835 présidée par le curé Du Paty, qui relance le projet de reconstruction abandonné depuis 1828 faute de secours municipal⁸²¹, ne remet absolument pas en cause « *les plans approuvés par le Conseil des Bâtiments civils* », c'est-à-dire le projet néo-classique présenté en 1825 par l'architecte Ogée fils⁸²². A partir de mai 1835, le changement imposé par la municipalité de l'orientation de l'église oblige à revoir ces plans. La fabrique saisit l'occasion pour revendiquer un projet « *plus convenable et plus majestueux que le premier* », et adjoint à Ogée un nouvel architecte, Saint-Félix Séheult⁸²³. Mais l'ambition de la fabrique n'est alors que d'obtenir un édifice plus en rapport avec le prestige et l'importance de la paroisse. La première séance du conseil de fabrique qui suit la nomination de Félix Fournier comme curé a lieu le 10 avril 1836. D'entrée, le nouveau président propose de revoir complètement le projet en adoptant un nouveau style pour l'église : « *M. le curé ayant exposé au conseil la nécessité de reprendre le projet de reconstruction de l'église, celui-ci considérant qu'on ne saurait apporter trop de soins pour se procurer un plan qui fut en rapport avec l'importance de la paroisse et avec les vœux des paroissiens, il a chargé MM. Babin Chevaye et Thibault, commissaires nommés le 20 décembre dernier de faire faire par MM. Séheult et Ogée un plan sommaire ou essai de plan dans le genre gothique et un autre dans le genre [...]*⁸²⁴ ». Ce passage laissé en blanc dans le registre n'est jamais complété, sans nul doute parce qu'aucun autre genre architectural n'est en réalité envisagé par Fournier. Il s'agit de la première mention officielle du style gothique pour l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Depuis l'année précédente cependant, Fournier alors vicaire a été chargé par le curé

de la cure, est aussitôt nommé président. (AM Nantes, 2 M 18, 2 décembre 1851, Délibération du conseil de fabrique).

818 AHDN P Saint-Nicolas, [N. d., 1826], Note signée du curé

819 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 10 avril 1836.

820 AHDN P Saint-Nicolas, E4* Registre des délibérations du conseil de fabrique, séance du 5 janvier 1870 : « *M. le curé annonce que, malgré l'usage contraire fort ancien, Mgr l'évêque a pensé que le curé de paroisse ne pouvait, d'après la loi être investi des fonctions de président du conseil de fabrique. Le conseil décide, tout en exprimant ses regrets sur l'abandon de cet usage dans les circonstances actuelles, qu'il sera pourvu à la nomination d'un autre président à la prochaine séance de quasimodo.* »

821 La dépense est estimée à 300 000 francs, dont seuls 70 000 francs peuvent être produits par la fabrique qui sollicite de la municipalité une imposition extraordinaire. Devant l'importance de la dépense, le conseil municipal conclue que cette reconstruction n'a aucun caractère d'urgence, et que l'édifice existant peut être consolidé. (11 septembre 1826, Délibération municipale. AM Nantes 2 M 14).

822 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 12 février 1835.

823 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 8 novembre 1835

824 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 10 avril 1836.

Du Paty, dont la santé déficiente va bientôt le pousser à se démettre en sa faveur, de prendre en charge l'oeuvre de la reconstruction. Par l'intermédiaire du docteur Thibeaud, fabricant de Saint-Nicolas, il s'est mis en relation avec Montalembert⁸²⁵, qui lui promet son aide puis propose en mai 1836 l'architecte Daniel Ramée⁸²⁶. Si l'on excepte les pièces citées par la biographie de Pothier⁸²⁷, largement postérieure et hagiographique, indiquant que le vicaire de Saint-Nicolas réclamait à Montalembert « *quelques types d'églises du XIIIe siècle*⁸²⁸ », il semble bien que les contours de cette idée absolument novatrice (construire une église paroissiale d'architecture gothique) soient encore assez flous à cette époque⁸²⁹.

En août 1836, la fabrique de Saint-Nicolas a définitivement opté pour l'architecture gothique, sans autre précision, et propose à plusieurs architectes de lui présenter des projets exclusivement dans ce style, pour un montant total de 800 000 francs. Une date limite est fixée au mois d'avril 1837⁸³⁰. Plusieurs architectes participent à ce concours : Henri Driollet, qui vient d'être nommé architecte de la ville de Nantes, Désiré Chavonet⁸³¹, installé alors à Niort, Ogée fils⁸³², déjà auteur du projet de 1825, et enfin Louis-Alexandre Piel⁸³³. Les deux premiers respectent les délais et le devis prescrits⁸³⁴. Le projet de Félix-François Ogée, décédé en ce début d'année 1837, est néanmoins transmis par sa famille, également en avril. Malgré l'urgence de la reconstruction, maintes fois répétée par la fabrique, « *le conseil, prenant acte de cette communication, a décidé qu'il s'occuperait après examen ultérieur de la question de savoir si ce plan serait approuvé et définitivement adopté*⁸³⁵. » En réalité, Piel, qui a la préférence de l'abbé Fournier, tarde longtemps avant de présenter son projet, puisque ce n'est qu'en septembre qu'il peut présenter des plans d'ailleurs incomplets, soit plusieurs mois après ses concurrents, qui ne manquent pas de relever cette irrégularité⁸³⁶. Le curé, qui a su faire patienter les fabriciens, réunit alors son conseil de fabrique : « *Les travaux des architectes étant terminés, M. le président propose qu'on écrive à chacun de MM. les architectes et qu'on les engage à venir séparément présenter leurs plans au conseil réuni et donner sur ces plans et sur les devis qui doivent les accompagner les explications qu'ils jugeront convenables*⁸³⁷. » Ces présentations ont lieu à tour de rôle, mais le choix définitif du projet de reconstruction est encore ajourné jusqu'en juin de l'année suivante, le temps que Piel puisse terminer complètement son travail. « *M. le curé a exposé qu'il avait reçu récemment de M. Piel, architecte, des plans complets pour la reconstruction de l'église, avec des devis estimatifs à l'appui, qu'il*

825 LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus*, 1980, p. 135.

826 POTHIER, *Mgr Fournier*, 1900, I, p. 402-403.

827 FOUCART, NOËL-BOUTON, « Saint-Nicolas de Nantes », *Congrès archéologique de France*, 1968, p. 144.

828 POTHIER, *Mgr Fournier*, 1900, I, p. 402.

829 LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus*, 1980, p. 135-136.

830 AM Nantes 2 M 14, 20 novembre 1838, Lettre de l'architecte Chavonet au Conseil municipal de Nantes qui indique que le curé Fournier lui a écrit en août 1836

831 Parfois écrit Chavonnet.

832 S.-F. Séheult, appelé pour seconder Ogée, se consacre à cette date exclusivement à la rédaction de son projet d'achèvement de la cathédrale.

833 TEYSSIER, *Notice biographique sur Louis-Alexandre Piel*, 1843.

834 Chavonet dépose directement à Fournier ses plans au début d'avril, puis revient à Nantes en septembre pour présenter ses devis estimatifs. (AM Nantes 2 M 14, 20 novembre 1838) Son projet, de plan basilical et inspiré de l'architecture du 15e siècle, a été décrit par B. Foucart et V. Noël-Bouton, p. 145-146. Driollet, après avoir vainement de dissuader la fabrique de retenir l'architecture gothique (AM Nantes 15 novembre 1837, Driollet au conseil municipal), comme beaucoup trop coûteuse pour être acceptée par le Conseil des bâtiments civils, présente un projet également inspiré du XVe siècle.

835 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 22 avril 1837.

836 AM Nantes 2 M 14, 20 novembre 1838, Lettre de l'architecte Chavonet.

837 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 24 septembre 1837.

pensait en conséquence que le moment était venu où le conseil ayant examiné avec soin les divers plans qui lui ont été présentés, devait faire un choix et fixer son opinion ; qu'il croyait devoir rappeler au conseil que précédemment, parmi les plans qui avaient été adressés au conseil par suite de l'espèce de concours qu'il avait ouvert, celui de M. Piel avait paru réunir la majorité des suffrages, et qu'en conséquence il en proposait l'adoption⁸³⁸. » Le choix de ce projet est voté à l'unanimité par le conseil.

Quand Piel abandonne ses travaux pour entrer dans les ordres, sans avoir réussi à faire accepter par le Conseil des Bâtiments civils son projet, c'est encore l'abbé Fournier qui désigne énergiquement à ses fabriciens un nouvel architecte, qui sera également retenu à l'unanimité : *« M. le curé a pris de nouveau la parole pour faire connaître au conseil que M. Piel architecte renonçait définitivement à sa profession, et par conséquence à la reconstruction de l'église Saint-Nicolas, et qu'il rentrait dans l'ordre des dominicains ; que cependant afin que les travaux, plans et devis auxquels il s'était livré jusqu'à ce moment ne fussent pas inutiles à la fabrique, il proposait de céder tous ses travaux, ainsi que l'exécution de ses projets à M. Lassus, architecte fort habile et déjà chargé par le gouvernement de la restauration de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. M. Fournier a ajouté qu'il s'était assuré que M. Lassus accepterait la mission de suivre les travaux de Saint-Nicolas⁸³⁹.* » L'architecte semble d'ailleurs avoir saisi immédiatement la situation et s'adresse directement et exclusivement à l'abbé Fournier, ce qui ne semble d'ailleurs pas froisser les autres fabriciens : *« M. le curé communique une lettre de M. Lassus qui exprime un vif désir de conférer avec M. le curé sur les moyens à prendre pour satisfaire aux exigences du Conseil des Bâtiments civils. Le conseil délibérant sur cette communication exprime à l'unanimité le vœu que M. le curé se rende à Paris le plus tôt possible⁸⁴⁰ ; M. le curé a exposé que M. Lassus, nouvel architecte désigné par le Conseil pour revoir les plans de M. Piel, était venu à Nantes, et en était déjà reparti après un très court séjour. Que pendant ce temps il avait été impossible de réunir le conseil, mais que l'on allait faire connaître les résultats de ses observations et des conférences réitérées qu'il a eues avec M. le curé⁸⁴¹.* » Dix ans plus tard, quand il s'agira de faire adopter par le conseil une modification majeure de la façade, en passant d'un projet primitif à deux tours à celui d'une seule en saillie, Fournier et Lassus convainquent à tour de rôle les fabriciens : le curé présente tout d'abord les modifications projetées, puis introduit l'architecte qui expose dans un long rapport les avantages de ce changement⁸⁴². Même devenu évêque de Nantes en 1870, Félix Fournier conservera une attention jalouse sur son église de Saint-Nicolas et une emprise réelle sur sa fabrique. En 1872, le prélat souhaitant faire don à l'église d'un maître-autel, passe lui-même commande d'un projet à l'architecte Bourgerel. Le conseil de fabrique ose alors émettre une triple réserve : financière, en raison des modifications nécessaires du chœur ; religieuse, car les travaux vont constituer un dérangement pour les cérémonies ; et enfin artistique, *« car, plus que tout autre, Monseigneur, vous voulez que non seulement l'autel soit en conformité rigoureuse du style de l'église, mais aussi que le chœur soit en conformité rigoureuse du style de l'autel.* » La réponse de Mgr Fournier, datée du 19 mai, balaie rapidement la question financière en rappelant que la pose de l'autel n'est pas la cause de l'exhaussement du sanctuaire, déjà programmé par les architectes successifs de l'église. Puis l'évêque en vient aux deux autres points avec un mélange d'ironie mordante et de confiance absolue

838 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 6 juin 1838.

839 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 20 mai 1840. Lassus sera officiellement désigné architecte de la fabrique en septembre.

840 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 3 juin 1840.

841 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 1er septembre 1840.

842 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, séance du 21 mai 1850.

en sa propre autorité : « 2°) au point de vue du culte dont l'exercice courrait le risque d'être suspendu par la longueur et la lenteur des travaux. Peut-être vous persuaderez-vous, Messieurs, après quelque réflexion, que cette considération doit regarder tout spécialement M. le curé ou même l'évêque, et qu'on peut sans danger s'en rapporter à leur religion pour que l'exercice du culte ne soit pas suspendu trop longtemps dans le chœur d'une grande paroisse. Je pourrais m'en tenir là. Mais j'ajoute que tout le travail se fait en dehors de l'église, et qu'il n'y aura d'empêchement intérieur que pour la pose même de l'autel. 3°) au point de vue de l'art. Je reconnais les lumières des membres de la fabrique sous ce rapport. Mais ils ne sont pas seuls à pouvoir juger pareille question. Je l'ai soumise à des juges compétents, et ils conviennent que l'autel projeté ne déparera pas l'église de Saint-Nicolas. Je suis satisfait néanmoins que MM les fabriciens de Saint-Nicolas me rappellent le soin jaloux que je dois prendre d'une église sur laquelle je pensais, à tous les titres, conserver encore quelques droits. » Pour conclure définitivement, Fournier indique que les marchés sont déjà passés et promet son concours pour les frais d'appropriation du chœur. Les fabriciens se contentent donc de dégager leur responsabilité tout en assurant l'évêque de leur affection et de leur respect⁸⁴³.

Dans quelques situations, qui restent assez exceptionnelles, les curés peuvent cependant rencontrer moins de docilité de la part des autres membres de la fabrique. Un conflit oppose ainsi en 1865 et 1866 des fabriciens de Guérande et l'architecte Bourgerel, qui a ordonné des travaux à la chapelle de la Vraie-Croix sans avoir préalablement soumis au conseil les plans et devis de ces travaux. Des piliers de cette chapelle sont en partie démolis, ainsi qu'une muraille pour placer la naissance d'une arcature de pierres blanches. La fabrique s'oppose « à ce qu'elle appelait avec raison une grande faute d'architecture, puisque toutes les arcades de l'église sans exception sont en granit⁸⁴⁴. » Derrière cette attaque contre l'architecte, à qui d'autres irrégularités sont d'ailleurs reprochées⁸⁴⁵, se cache en réalité la revendication par le conseil de fabrique du respect de ses attributions, et notamment de son droit absolu d'ordonner seul les dépenses imputées aux finances paroissiales. Afin de surveiller désormais les travaux de l'église, une commission se forme parmi les fabriciens. Mais il apparaît clairement que dans cette affaire, le curé Plormel est également visé. Néanmoins, les membres du conseil, qui réclament la démission de l'architecte, ne souhaitent absolument pas s'opposer à leur curé. En témoigne une note « très confidentielle » qu'adresse à l'Évêché l'un des fabriciens, L. de la Tocnaye, qui mêle très significativement les critiques contre la conduite des affaires paroissiales par l'abbé Plormel et une réelle soumission à son autorité : « Vous remarquerez d'abord avec quel soin nous écartons du débat le nom de M. le curé. Il est inutile de vous répéter que nous sommes tous très religieux et dévoués à l'église et à notre curé. Cela dit, je commence. M. l'abbé Plormel, qui a longtemps commandé en souverain au séminaire⁸⁴⁶, a de la peine à ne pas croire à l'obéissance passive comme devoir de ses fabriciens et à la continuité de son omnipotence dans l'église. Je croirais volontiers qu'il pense que son omnipotence doit être ce qu'il y a de mieux, et le rôle de la fabrique, comme c'est arrivé continuellement, un bureau d'enregistrement régularisant par son vote les faits accomplis. Il me demeure prouvé que tout y gagnerait s'il n'était pas président de la fabrique, et surtout président en même temps du bureau. Il trouverait en son conseil la même bonne volonté, la même facilité à faire exécuter tous les désirs de

843 AHDN P Saint-Nicolas, E 4*, séance du 8 novembre 1872.

844 AHDN EVPAR 69 A, 7 janvier 1866, Délibération du Conseil de fabrique.

845 A la délibération est annexée une liste des griefs contre à l'architecte, qui ne compte pas moins de dix-huit points détaillés.

846 Joseph Plormel était, avant d'être nommé à la cure de Guérande en 1861, professeur puis supérieur du petit-séminaire de la même ville.

M. le curé. Il aurait de moins les rapports officiels avec l'architecte et le contremaître, donc moins de soucis, moins d'embarras, rien de ce qui est désagréable, et en définitif la même certitude de faire ce qu'il voudrait. Ce n'est pas nous qui le laisserons de côté dans les nominations de la quasimodo, il sera président de tout ce qu'il voudra et encore autre chose s'il veut. Mais si de lui-même il se proposait d'après, je suppose, vos conseils secrets, nous agirions en conséquence⁸⁴⁷. » Car selon Tocnaye, l'architecte et le curé agissent plus ou moins de concert⁸⁴⁸, et en dehors de la fabrique : *« Le bureau n'est à peu près jamais rassemblé, même dans ce temps de grands travaux de l'église. La réunion de la fabrique officielle ou officieuse a été refusée. (...) Notre bon curé, que nous aimons tous, comprendra de lui-même qu'il n'est plus guère possible de faire des travaux dans l'église à notre insu. Nous allons être endettés pense M. le curé de 12 à 15 000 francs pour des travaux non prévus et non autorisés par la fabrique⁸⁴⁹. »* De fait, Plormel avoue être contrarié par la demande de révocation de Bourgerel, ayant toujours entretenu de bons rapports avec l'architecte, malgré quelques discussions vives. Il reconnaît toutefois que l'architecte ne fournit pas ses plans et devis, se contente de donner directement des ordres à l'entrepreneur, et ne visite que rarement le chantier⁸⁵⁰. La commission rend au conseil de fabrique un rapport accablant sur les irrégularités de Bourgerel, que le maire et le curé se gardent bien de signer, de manière à rester à l'écart de ce contentieux. L'architecte, qui montre d'abord incompréhension et mépris pour ces accusations⁸⁵¹, accepte finalement de présenter des excuses au conseil de fabrique, qui vote finalement son maintien, *« tout en l'invitant à d'autres procédés et à une plus grande surveillance⁸⁵². »* Une nouvelle commission est formée pour surveiller les prochains travaux. Le curé Plormel, qui avait soigneusement évité de participer à la première, en accepte cette fois la présidence. *« J'ai eu à regretter mon absence forcée de cette partie de la séance dernière, pendant laquelle a été formulée l'accusation contre l'architecte. Je pourrais calmer au besoin les têtes un peu ardentes⁸⁵³ »,* explique-t-il à Mgr Jaquemet dans une conclusion qui signe une reprise en main définitive.

A l'inverse des budgets de la fabrique, les délibérations du conseil ne sont pas soumises à l'approbation de l'évêque⁸⁵⁴. Néanmoins, l'administration épiscopale joue un rôle indirect mais incontestable dans les débats qui animent ces séances. D'une part, chaque fois qu'ils doivent faire face à une question complexe, curés et desservants se tournent au préalable vers leur hiérarchie pour solliciter conseils et avis. Ils ne sauraient par ailleurs agir sans l'approbation de l'évêque, et l'on a vu combien leurs choix peuvent peser dans les décisions des conseils. A Sainte-Marie de Pornic en 1865, on l'a vu, le conseil municipal refuse d'approuver le projet de reconstruction de l'église

847 AHDN EVPAR 69 A, 8 janvier 1866, Note de L. de la Tocnaye à Mgr Jaquemet.

848 L. de la Tocnaye, citant une lettre de l'architecte, ajoute à sa lettre : *« Vous jugerez comme votre bon sens vous le dira si le « tenons-nous bien pour éviter la pernicieuse influence », le « ils nous mèneront loin », les « compliments de condoléances », veulent dire que M. Bourgerel agit seul. »*

849 AHDN EVPAR 69 A, 8 janvier 1866, Note de L. de la Tocnaye à Mgr Jaquemet.

850 AHDN EVPAR 69 A, 11 janvier 1866, Plormel au vicaire général Richard. Il envisage cependant dans un premier temps face à cette opposition de faire appel à Boismen pour remplacer Bourgerel.

851 *« Je regrette vivement le parti que vient de prendre le conseil de fabrique de nous mettre sous la tutelle d'une commission composée d'un médecin, d'un maçon, d'un charpentier pour juger des œuvres d'art. J'ai en horreur les commissions, c'est une des plaies du siècle. (...) Voilà vos travaux arrêtés. (...) Que faire des ouvriers ? (...) C'est maintenant à l'architecte de recevoir les ordres de M. le maçon et de M. le charpentier. »* (AHDN EVPAR 69 A, 25 octobre 1865, Bourgerel à Plormel)

852 AHDN EVPAR 69 A, Plormel à Mgr Jaquemet

853 *Ibid.*

854 *« Les délibérations des conseils de fabrique, et les arrêtés pris par eux, ne sont pas soumis à l'approbation de l'évêque, excepté les délibérations relatives au budget, aux quêtes, au nombre des prêtres et des vicaires. »* (DIEULIN, *Guide des curés*, 1842, p. 38)

paroissiale. Mgr Jaquemet indique la marche à suivre au curé Gergaud : « *J'ai étudié le dossier de la reconstruction de votre église. Je crois que la seule chose à faire, c'est de répondre dans une nouvelle délibération motivée, aux allégations du conseil municipal. Le rapport de M. l'architecte peut vous servir efficacement à montrer que l'église n'étant ni solide ni salubre doit être reconstruite. Pour faire voir que les ressources sont suffisantes, il faudra déclarer nettement que la nouvelle construction doit s'adapter très bien au chœur actuel ; et qu'une fois ce travail fait, on pourra attendre de nouvelles ressources pour continuer l'exécution du plan. Peut-être même pourriez-vous dire que dès à présent une souscription importante est promise pour la continuation des travaux, que la fabrique se réserve de chercher d'autres ressources qui soient complètement suffisantes avant de rien entreprendre de nouveau*⁸⁵⁵. » De fait, la délibération du conseil de fabrique, dont le curé n'est que secrétaire, reprend scrupuleusement la stratégie proposée par l'Évêché : une réponse point par point à la délibération municipale, appuyée notamment sur l'état de l'église dressé par l'architecte diocésain Boismen ; la précision insistante qu'il ne s'agit de reconstruire dans l'immédiat qu'une partie de l'église, et la justification des ressources pour cette première campagne ; et enfin cette mention tout à fait contradictoire, destinée à rassurer l'autorité civile, qu'il serait possible de « *rester indéfiniment avec la nouvelle nef adaptée au chœur actuel* », mais que néanmoins, la fabrique a déjà commencé à réunir de nouvelles ressources pour achever « *s'il y a lieu l'exécution du plan général*⁸⁵⁶. » On peut sérieusement douter que les registres de délibérations aient toujours porté l'exact compte-rendu des séances des conseils, et dans certains cas il est même patent que les curés procèdent seuls à la rédaction. Confronté à une situation délicate en 1878 à Bouvron, où fabrique et municipalité s'affrontent sur la question de l'emplacement de l'église à reconstruire, le curé Ollivier se tourne de même vers l'Évêché avant de réunir son conseil de fabrique⁸⁵⁷. Puis, ayant pris l'avis du vicaire général Morel, il s'applique à rédiger le compte-rendu de la séance du conseil dans le sens qui lui a été indiqué : « *En rédigeant cette délibération, je me suis appliqué à suivre la marche que vous m'avez tracée par votre lettre du 30 décembre.* » Le curé ajoute d'ailleurs, en soumettant le texte aux observations de l'abbé Morel : « *Je ne sais si j'y ai réussi, veuillez me la renvoyer si elle ne convient pas*⁸⁵⁸. » Dans des circonstances plus curieuses et moins habituelles, à Batz en 1839, c'est un vicaire, l'abbé Jean Héry, qui demande son aide à l'abbé Dandé, par-dessus la tête de son curé et du conseil de fabrique. Dans une entrevue avec le vicaire général au sujet de l'orgue de l'église Saint-Guénolé, celui-ci lui a conseillé d'adresser une pétition au ministre pour demander un jeu de montres. « *Cependant, déplore le vicaire, je ne vois personne dans le conseil de fabrique qui soit capable de la faire comme il faut ; car ce n'est point du tout dans le genre de M. le curé à qui c'est parler hébreu que de lui parler de musique et d'orgues.* » L'abbé Héry demande donc à Dandé un modèle de pétition qu'il recopiera⁸⁵⁹.

D'autre part, les délibérations de la fabrique font partie des pièces indispensables à joindre à la plupart des dossiers qui sont adressés à l'administration préfectorale ou ministérielle. Ces dossiers sont scrupuleusement contrôlés et complétés par l'Évêché avant leur transmission par l'autorité épiscopale⁸⁶⁰. Et il n'est pas rare que des modifications soient alors demandées au texte des

855 AHDN EVPAR 131 C, 10 décembre 1865.

856 AHDN EVPAR 131 C, 7 janvier 1866, Délibération du conseil de fabrique

857 AHDN EVPAR 023, 12 décembre 1878, Ollivier au vicaire général Morel.

858 AHDN EVPAR 023, 7 janvier 1879.

859 AHDN EVPAR 010, 22 septembre 1839, Héry au vicaire général Dandé. Cette demande rencontre le soutien du préfet, qui promet 250 à 300 francs sur les fonds départementaux.

860 Cette procédure de transmission administrative est systématique, au point d'aboutir à des situations caricaturales. Ainsi en 1879 à Bouvron, le curé Ollivier adresse à l'Évêché une copie de la délibération du conseil de fabrique,

délibérations. En 1853 à Guérande, par exemple, le conseil de fabrique doit se prononcer sur la démolition, proposée par le Conseil municipal et à soumettre à l'autorisation du préfet, d'un bâtiment qui masque en partie l'église Saint-Aubin. Mais il s'agit d'un petit édifice qui appartient à la fabrique et qui sert de magasin. La délibération que lui adresse le curé Sorin ne convient guère à Mgr Jaquemet, qui la renvoie avec prière d'en modifier le texte : « *Je ne voudrais pas que cette délibération reproduisit tout au long ma lettre du 20 octobre, qui n'était pas écrite dans cette prévision. Il suffirait d'en rapporter le sens* », indique le prélat, avant de suggérer à Sorin de revoir également la forme dans un sens plus diplomatique : « *Votre délibération me paraît un peu rude et peu propre à vous concilier la bienveillance du gouvernement, dans un moment où vous avez besoin des secours ordinaires pour votre église. Qu'en pensez-vous*⁸⁶¹? » Dans certains cas, il est vrai plus rares, le curé n'hésite pas à demander directement à l'administration épiscopale une délibération rédigée. En 1895, le curé de Saint-Julien de Vouvantes, l'abbé Riot, s'ouvre de ses difficultés au vicaire général Allaire : le conseil de fabrique a fait ajouter à la nef de l'église qu'elle est en train de reconstruire une huitième travée, en accord avec l'architecte Bougouin, mais sans en avoir au préalable sollicité l'autorisation à l'administration civile. Il s'agit maintenant à la fois de justifier de cette irrégularité et d'obtenir un secours. Au nombre des pièces nécessaires figurent une délibération de la fabrique et le rapport d'un architecte sur les travaux effectués. « *Le premier est un peu embarrassant*, explique l'abbé Riot. *Comment en effet établir notre délibération, en présence des irrégularités commises ? Ne pourriez-vous pas nous donner des indications précieuses à ce sujet et nous dire dans quel sens rédiger cette délibération ? Le rapport d'architecte est plus ennuyeux encore. Quel architecte prendre ? M. Bougouin consentirait-il à faire ce rapport, vu sa situation actuelle vis-à-vis de la fabrique*⁸⁶²? » L'Évêché répond immédiatement aux inquiétudes du curé, en proposant son aide pour la rédaction de la délibération, et en estimant que le rapport peut être dressé par l'architecte, dans son intérêt comme dans celui de la fabrique. Riot accepte aussitôt cette assistance : « *Puisque vous nous proposez si obligeamment de vouloir bien nous aider dans la rédaction de la délibération, j'accepte avec reconnaissance votre bonne proposition* », et propose que dès qu'il aura transmis le rapport de Bougouin, l'administration diocésaine lui adresse ses remarques, « *ou mieux encore un projet ou, tout du moins, un canevas de délibération*⁸⁶³. » Dès le lendemain, il envoie à l'Évêché des notes complémentaires, et pousse encore un peu sa demande : « *Je vous serais infiniment reconnaissant si vous aviez la bonté de vouloir bien m'envoyer une délibération toute prête. Outre que vous me tireriez d'un grand embarras, cela nous ferait gagner du temps*⁸⁶⁴. » A partir des notes du curé, l'administration épiscopale rédige effectivement un modèle de délibération qui s'efforce de convaincre de la bonne foi des fabriciens et de l'intérêt de ces modifications : « *Pour dégager la place, il parut bon de reculer la façade, ce qui faisait tomber l'église sur la déclivité du terrain, et l'idée de construire sous le chœur une crypte fut proposée et adoptée. La fabrique jugea même à propos d'ajouter une huitième travée pour donner à l'édifice des proportions plus harmonieuses et aux fidèles un plus grand espace, nécessaire surtout dans les grandes cérémonies qui ont lieu à des époques réglées, et où la population afflue des paroisses voisines. Ces travaux supplémentaires furent exécutés sans autorisation ; mais on pensait que plus*

pour transmission à la Préfecture et envoi officiel au conseil municipal, car le maire « *veut que les pièces lui arrivent administrativement* ». (AHDN EVPAR 023 Bouvron, 7 janvier 1879).

861 AHDN EVPAR 069 A Guérande, 25 novembre 1853.

862 AHDN EVPAR 170, 2 août 1895, Riot au vicaire général [Allaire].

863 AHDN EVPAR 170, 7 août 1895, Riot à un chanoine non nommé, qui doit selon toute vraisemblance être Henri Chapon, qui siège effectivement au Chapitre mais est également vicaire général honoraire.

864 AHDN EVPAR 170, 8 août 1895.

*tard on regretterait certainement de ne les avoir pas entrepris, et que, une fois la façade terminée, il serait moralement impossible de remédier au défaut*⁸⁶⁵. » Le conseil de fabrique peut donc maintenant se réunir. Le procès-verbal de la séance du 6 octobre reprend en grande partie, et parfois textuellement, les phrases proposées par les vicaires généraux. Officiellement pourtant, les arguments soigneusement convenus à l'avance entre le curé Riot et l'Évêché sont exposés par le président du conseil, Henri Gatineau⁸⁶⁶.

865 AHDN EVPAR 170, [n. d., avant le 6 octobre 1895], Modèle de délibération, à en-tête de l'Évêché.

866 AHDN EVPAR 170, 6 octobre 1895, Délibération du Conseil de fabrique.

Conclusion de la première partie

Dans un diocèse de Nantes durement éprouvé par la décennie révolutionnaire, le retour à la paix civile et religieuse est accueilli avec soulagement et reconnaissance par l'Église. Le rétablissement officiel du culte et la Convention signée par Bonaparte et Pie VII mettent un terme définitif aux attaques contre la religion, dont l'exercice n'a jamais été complètement interrompu malgré les réformes abolissant progressivement l'ancienne institution ecclésiastique, puis les persécutions contre le clergé et le vandalisme qui frappe les édifices et les objets du culte. Ayant survécu à l'épreuve, et légitimée par la résistance de la population catholique, l'Église en sort cependant trop affaiblie et dépouillée pour triompher. Elle doit donc se satisfaire et se contenter des conditions qui lui sont favorables dans le compromis concordataire : la protection de l'exercice du culte et la reconnaissance de la religion comme composante indispensable à la cohésion de la société, dont les besoins religieux sont à ce titre financés par la Nation. Car si le Concordat clôt la parenthèse radicale de terreur et de déchristianisation, il ne revient pas sur l'essentiel de l'œuvre révolutionnaire, et instaure un régime neuf, en renforçant encore la subordination de l'Église à l'État. La liberté religieuse, proclamée en 1789, est confirmée et place le catholicisme, certes majoritaire, au même rang que les autres cultes reconnus. Le culte, pour tout ce qui relève du temporel, est désormais entièrement placé sous le contrôle public : l'organisation territoriale ecclésiastique se calque sur les divisions administratives civiles ; l'autorité renforcée de l'évêque dans son diocèse doit se fondre dans le moule centralisateur du pouvoir civil ; les manifestations publiques du culte sont règlementées et surveillées.

Cette même subordination à la puissance civile caractérise la relation de l'Église avec les édifices et les objets cultuels. La propriété en reste essentiellement publique et la plupart des interventions ecclésiastiques sont soumises au contrôle administratif, réglementaire et financier de l'État. Cette situation semble donc à priori fortement limiter le champ de responsabilité et d'action de l'Église vis-à-vis des monuments religieux. Mais ce régime concordataire, qui encadre tous les actes ecclésiastiques, livre également à l'Église les armes par lesquelles elle peut revendiquer toute sa place dans la gestion matérielle des édifices et des objets religieux. L'aliénation des biens religieux par la Nation a en effet été décrétée en 1789 contre l'engagement de prendre à sa charge les besoins religieux de la population. Ce contrat, rapidement renié par la Révolution, est renouvelé par le Concordat, et impose à l'État de pourvoir aux nécessités matérielles de la religion en mettant à la disposition de l'Église les édifices nécessaires à l'exercice du culte, dans une affectation exclusive et un « *usufruit perpétuel*⁸⁶⁷ » qui limitent très largement son droit de propriété. Conjugué à la reconnaissance du culte catholique comme service public, cette obligation place l'Église dans un rôle majeur, celui de l'usager, à même de faire largement prévaloir les besoins du culte sur les considérations de propriété, ou sur celles de conservation archéologique qui vont progressivement apparaître au cours du XIXe siècle.

867 AFFRE, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, 1837, p. 21.

Partie II

L'usage cultuel des monuments religieux

Dans le régime des cultes reconnus, la place assignée à l'Église dans l'administration temporelle des églises est celle de l'affectataire, privé de la propriété mais usager exclusif des édifices publics destinés à l'exercice du culte. Mais la convention concordataire impose à la Nation de pourvoir aux besoins religieux des populations, autant par compensation des confiscations révolutionnaires qu'en raison de la reconnaissance explicite de la mission de service public de la religion. Cette obligation favorise l'apparition d'une véritable dialectique des besoins du culte, à partir des éléments indispensables que le bâtiment cultuel doit réunir pour répondre à sa fonction : exister dans chaque circonscription ecclésiastique, être et demeurer en bon état, suffire aux populations qu'il doit accueillir, présenter enfin des caractères satisfaisants de commodité pour le clergé qui le dessert et de convenance à sa destination religieuse. L'Église catholique apprend en effet à s'appuyer largement sur cette logique pour réclamer et obtenir de l'autorité civile les autorisations et les secours financiers indispensables à toutes les opérations qu'elle juge nécessaires aux édifices religieux. Elle s'efforce de faire correspondre ses demandes au cadre concordataire des nécessités objectives. L'État, de son côté, tente d'élaborer une réponse administrative, rationnelle et normalisée (procédures rigoureuses, contrôle des coûts, police architecturale), largement éloignée des motivations réelles de la communauté catholique, qui assure elle-même une grande partie de la charge financière des édifices. De ce point de vue, l'usage cultuel, de tout temps moteur principal de l'histoire des édifices et objets religieux, prend dans le régime des cultes reconnus un poids encore plus considérable, en devenant le terme principal du contrat concordataire et en reléguant à une place marginale les considérations de conservation archéologique qui apparaissent parallèlement dans les mentalités et dans les politiques publiques au cours du XIXe siècle.

1. Les fonctions religieuses des monuments et les besoins du culte

Les textes concordataires, complétés par une législation des cultes construite progressivement au cours du siècle, ont fixé le cadre de l'affectation à l'Église des édifices publics indispensables à l'exercice du culte. Mais comme l'écrit B. Basdevant-Gaudemet : « *L'ambiguïté restait de savoir ce qui était nécessaire au culte et en quoi consistait cette mise à disposition*¹. » Apprécier ce qui est matériellement indispensable à la religion confronte à plusieurs difficultés. La première est chronologique, au sens où les besoins évoluent considérablement au cours du XIXe siècle. Au cours des premières décennies concordataires, le clergé et l'ensemble de la communauté catholique doivent se contenter des mesures indispensables au rétablissement du culte : obtenir l'usage d'un lieu de culte non aliéné, recouvrir l'église incendiée, réparer les dégâts les plus visibles, doter l'édifice du mobilier nécessaire. Puis, passée cette étape des premières urgences et au fur et à mesure que les moyens financiers augmentent, de nouvelles exigences apparaissent (suffisance, commodité, convenance de l'édifice à son usage, notamment liturgique, adaptation à des impératifs neufs de confort et d'hygiène) auxquelles les édifices hérités de l'Ancien Régime, considérablement éprouvés par la décennie révolutionnaire, répondent de plus en plus difficilement. Une seconde difficulté provient de l'idée même que l'Église se fait de l'édifice religieux, difficilement réductible aux seules données utilitaires. « *Qu'est-ce donc qu'une église ?* » s'interroge l'abbé Armand Foulon, en tête du second chapitre de l'ouvrage qui retrace toutes les difficultés, pourtant tout à fait matérielles, de la construction de celle de la Chevallerais. « *Une église*, se répond-il lui-même, *c'est*

¹ BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle », dans *Patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 99.

la maison de Dieu, foyer de pure lumière, école de vertu, source intarissable de grâces spirituelles². » Comment traduire en besoins objectifs, matériels et chiffrés, la fonction de l'église, lieu consacré à la présence divine et à son adoration, au dévoilement des mystères de l'incarnation et du sacrifice, et support d'une symbolique complexe et multiple, représentation de Dieu lui-même, de son Église et de toute l'histoire sacrée³? L'abbé Henri Rousteau est l'un des très rares ecclésiastiques nantais à avoir fait œuvre d'architecte⁴. L'on pourrait donc s'attendre à une attention particulière dans ses écrits aux problèmes techniques des constructions religieuses. Au contraire, l'ouvrage dans lequel il présente une de ses œuvres, la chapelle de Notre-Dame de la Salette, délaisse entièrement les questions architecturales pour se consacrer exclusivement au caractère sacré et au symbolisme de l'édifice : « *Maison de Dieu, bâtie par la main des hommes, où le mieux qu'ils aient pu faire lorsqu'ils en ont élevé les murailles et qu'ils les ont décoré du vêtement d'honneur, c'était d'y rendre palpable, autant qu'il est permis à l'impuissance humaine, la majesté du divin hôte, et le mieux qu'ils puissent faire encore en la visitant, c'est de se mettre sous l'impression de sentiments d'amour sans doute, mais mêlés d'une certaine frayeur et de l'adoration la plus profonde*⁵. » Les termes du contrat concordataire assignent pourtant l'Église à réduire aux seules considérations temporelles les besoins du culte qu'elle fait valoir auprès de la puissance civile. Dès le rétablissement du culte, une première enquête préfectorale fixe le cadre des obligations publiques en termes simples. Il s'agit de dresser un état du département comprenant « 1°) le nombre d'églises invendues existant dans chaque commune; 2°) leur capacité ou la quantité d'individus qu'elles peuvent contenir et 3°) leur situation relativement aux dégradations ou réparations⁶. » D'une certaine manière, pour toute la période concordataire, l'État ne sort pas de cette stricte réponse matérielle : existe-t-il une église dans chaque paroisse ? Est-elle en bon état ? Combien de fidèles peut-elle accueillir ? Et enfin, car il va bien falloir répondre aux besoins du service public du culte, à combien peut-on évaluer les dépenses nécessaires ? L'Église devra donc se conformer aux limites de ces obligations publiques, ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'elle en ait adopté toute la logique ou se soit contentée de ces seuls besoins objectifs et utilitaires. Elle a simplement su s'adapter, apprendre à traduire par exemple, dans ses rapports administratifs avec le pouvoir civil, le caractère sacré de l'église en considérations de convenance et de dignité du culte. L'Église concordataire parvient avec un certain succès à cette difficile conciliation entre contingences terrestres et idéaux spirituels, qu'un Dieulin résume en une phrase, à propos des constructions d'églises : « *On doit viser à un double but, à la solidité et à la beauté ; à la solidité, pour qu'elle dure des siècles et qu'on épargne ainsi de nouvelles dépenses aux générations à venir ; à la beauté, parce qu'elle est la maison de Dieu. Mesquine et maussade, elle serait une habitation indigne du Souverain des mondes*⁷. » On retrouve presque exactement les mêmes mots dans la bouche du curé Ollivier, remerciant, juste avant la loi de Séparation, le maire de Nantes pour l'importante subvention municipale destinée à la réfection de l'église Sainte-Anne : « *Vous ne pouviez mieux répondre aux affections chrétiennes, au vœu filial de nos communs administrés, qui tous (...) espèrent voir leur temple devenir, par sa solidité et sa beauté, digne de son auguste*

2 FOULON, *Histoire abrégée de nos travaux ou comment on bâtit une église*, 1875, p. 14.

3 LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, 2007, p. 33-34.

4 Il est l'auteur des plans de deux chapelles construites à Nantes, celle de la Salette au petit-séminaire et celle des sœurs de l'Espérance.

5 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 8.

6 ADLA 4 V 1, 26 nivôse an X, Sous-préfet d'Ancenis au préfet.

7 DIEULIN, *Guide des curés*, 2e éd., 1842, p. 226.

vocable et de son magnifique pèlerinage⁸. »

1.1 L'existence d'un lieu de culte

L'existence d'un lieu pour l'exercice du culte dans chaque circonscription paroissiale est la première nécessité, évidente et absolue. Cette exigence initiale apparaît de manière significative dans deux situations historiques et administratives différentes. La première correspond à la première période concordataire, quand il s'est agi au rétablissement du culte de pourvoir chaque paroisse d'un édifice. La charge financière de cette entreprise, pilotée à l'échelle du département par l'autorité préfectorale, a reposé essentiellement sur les communes⁹. La seconde, singulière mais plusieurs fois répétée le long du siècle, suit la création de nouvelles délimitations succursales qu'il devient nécessaire de doter d'une église. Dans cette seconde circonstance, l'obligation principale revient à la communauté paroissiale elle-même.

1.1.1 L'engagement concordataire : une église par paroisse

Par la convention concordataire, l'État s'engage à mettre à la disposition du clergé et des fidèles les édifices nécessaires à l'exercice du culte, en veillant à ce que chaque diocèse soit pourvu d'une cathédrale et chaque circonscription paroissiale d'une église. Il s'agit pour l'essentiel d'affecter au culte les églises nationalisées en 1789 et demeurées dans le domaine public. Mais, nous l'avons vu, certains de ces édifices ont été aliénés ou détruits pendant la période révolutionnaire. A défaut de bâtiment disponible dans une paroisse, l'article organique 77 prescrit une concertation entre l'évêque et le préfet pour la « désignation d'un lieu convenable. » Dès la signature du Concordat, et avant même la promulgation de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), l'administration préfectorale de la Loire-inférieure procède à l'inventaire des édifices pouvant être restitués à l'exercice du culte paroissial. Il s'agit à la fois de s'assurer que les églises non aliénées seront suffisantes pour couvrir l'ensemble du territoire et de prendre la mesure des dépenses nécessaires pour la réappropriation religieuse d'un ensemble considérablement éprouvé. En janvier 1802, le maire de Nantes est le premier invité à faire connaître pour sa ville le nombre d'édifices religieux non aliénés, leur capacité et leur état matériel¹⁰. Puis, entre février et avril 1802, les sous-préfets dressent un *État des églises invendues* par arrondissements¹¹, qui doit indiquer les édifices disponibles, le nombre d'individus qu'ils peuvent contenir, l'état dans lequel ils se trouvent et les sommes nécessaires pour les rendre à l'usage du culte. Cette enquête nous permet de mesurer une nouvelle fois l'ampleur des destructions révolutionnaires et les difficultés propres au diocèse de Nantes. Un quart des édifices seulement sont déclarés dans un bon état général, c'est-à-dire n'exigeant pas de réparations conséquentes avant d'être affectés à l'exercice du culte¹². Pour une

8 AM Nantes P carton 3 dossier 29, 19 janvier 1902, Délibération du conseil de fabrique et lettre du curé.

9 « L'organisation matérielle du culte intéresse à la fois l'État, la commune et les particuliers. L'État venait d'y pourvoir pour sa part, au point de vue des bâtiments, en faisant loyalement l'abandon de la plupart de ceux qu'il avait confisqué dix ans auparavant ; mais il laissa les travaux d'appropriation et d'agrandissement à la charge du budget municipal et de la charité privée. » (JOURDAIN, *Le budget des Cultes*, 1859, p. 177)

10 AM Nantes, 2 M 1, 25 nivôse an X. Le maire de Nantes fait dresser un état des édifices par l'architecte-voyer Peccot, qui indique également le nombre de fidèles que chaque édifice peut contenir. (ADLA 4 V 2, 21 pluviôse an X, 10 février 1802)

11 Les états collectifs sont en ADLA 62 V 1 : [n. d., ca mars 1802], arrondissement de Nantes (pas de réponse pour Remouillé, Saint-Colombin, Doulon) ; 5 ventôse an X (24 février 1802), Châteaubriant ; 4 ventôse an X (23 février 1802), Ancenis ; 27 germinal an X (17 avril 1802), Paimboeuf (donne également les dimensions des églises : nef et bas-côtés) ; 22 ventôse An X (13 mars 1802), Savenay. Les réponses des maires ayant permis de les établir sont conservées en ADLA 4 V 1-4.

12 17 édifices déclarés en bon état sur 63 communes pour l'arrondissement de Nantes ; 6 sur 37 dans celui de

bonne moitié des églises restantes, la nature des interventions nécessaires (portes, fenêtres, réparations mineures à la couverture, appropriation intérieure) et les sommes indiquées pour y faire face (de quelques centaines à un millier de francs) contredisent ces déclarations officielles et semblent indiquer, sinon un état général satisfaisant, du moins la possibilité d'utiliser rapidement l'édifice pour l'exercice du culte. Les travaux, dans ces églises relativement épargnées, se réduisent aux strictes nécessités, comme à Saint-Molf, où l'église est seulement blanchie intérieurement dès 1801¹³, ou à Guérande où de rapides réparations permettent d'ouvrir au culte l'ancienne collégiale à Pâques 1802¹⁴. A Derval pareillement, les paroissiens parent au plus pressé : « *Après la pacification, on commença à réparer l'église. On y mit des vitrages et on enduisit les murs*¹⁵ », avant même la nomination du curé Orain, en janvier 1803, qui procédera à partir de 1805 à des travaux d'une toute autre importance¹⁶. Ces réparations sommaires sont parfois l'occasion de petites modifications, comme c'est le cas à Fresnay, où la nef incendiée est reconstruite en 1803, avec des ouvertures plus larges, « *les anciennes ressemblant plutôt à des meurtrières* », selon l'abbé André Grelier¹⁷. Parmi ces édifices dont la structure n'a pas été compromise, et qui peuvent immédiatement accueillir l'exercice du culte, deux présentent cependant, en raison de leur caractère monumental, des besoins élevés pour effacer les dommages provoqués par le défaut d'entretien : il s'agit de la cathédrale de Nantes¹⁸ et de l'église Saint-Aubin de Guérande¹⁹. Mais dans l'immédiat, les entreprises les plus urgentes concernent les églises incendiées. Celles-ci requièrent des travaux de grande ampleur, qui vont de la restauration d'une charpente et d'une couverture sur les murs conservés à une reconstruction complète.

Pourtant, les tableaux de l'enquête de l'an X n'indiquent seulement qu'une douzaine de paroisses entièrement dépourvues d'église : la Chapelle-sur-Erdre, Chantenay, Monbert-Géneston, Orvault, Saint-Léger, Vertou et Saint-Donatien à Nantes (arrondissement de Nantes) ; Belligné et le Pin (Ancenis) ; Sainte-Pazanne (Paimbœuf) ; Saint-Joachim et Guémené (Savenay). Si peu d'églises du diocèse ont été aliénées au profit de particuliers²⁰, une cinquantaine, on l'a vu, ont été incendiées durant la période révolutionnaire. Ce recensement prouve donc que, dès les premiers mois de 1802, une grande majorité des paroisses, sans attendre l'application des mesures publiques, ont organisé elles-mêmes les premières opérations de remise en état des édifices et des objets du culte. « *La majeure partie des communes, aussitôt qu'elles ont eu la liberté de reprendre l'exercice du culte, se sont empressées de réparer l'édifice qui y était consacré* », explique ainsi le sous-préfet de Châteaubriant, qui ajoute cependant : « *Mais dans la plupart, on n'a fait que le strict nécessaire*

Châteaubriant, aucune sur les 28 de l'arrondissement d'Ancenis ; les deux derniers tableaux (Savenay et Paimbœuf) ne se contentent pas de recenser les églises destinées à desservir les paroisses concordataires mais englobent l'ensemble des édifices religieux invendus : 36 édifices sont considérés en bon état pour 107 listés.

13 MERCIER, HOREAU, *Dans la boucle du Mes : Mesquer, Quimiac, Saint-Molf*, 1973, p. 204.

14 GUÉRIFF, *La collégiale Saint-Aubin de Guérande et sa nef romane*, 1985, p. 23.

15 AHDN P Derval, A 01 Livre de paroisse.

16 Le sanctuaire est refait et surélevé, une sainte table neuve est posée, les boiseries et les statues sont réparées et repeintes, celles de Pierre et Paul refaites par Pierre, un artiste de Nantes.

17 LAILLÉ, *Autour du clocher. La persécution révolutionnaire dans la paroisse de Fresnay-en-Retz*, 1929, p. 69.

18 Nantes possède huit églises disponibles pour le culte (Saint-Pierre, Sainte-Croix, Saint-Similien, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Saint-Clément, Notre-Dame et l'Oratoire). Si tous ces édifices réclament des réparations, essentiellement aux couvertures et aux fenêtres, la dépense n'est estimée qu'entre 300 et 1 300 francs pour chacun, hormis la cathédrale pour laquelle 9 000 francs sont exigés.

19 10 000 francs sont estimés nécessaires.

20 Voici ce qu'écrit le maire d'Aigrefeuille, à propos des édifices religieux de sa commune : « *Ces édifices n'ont été ni vendus ni acquis. Ils sont regardés comme biens communaux. Il serait d'ailleurs difficile de trouver en campagne des acquéreurs de ces sortes de biens.* » (ADLA V 2, 29 nivôse an X, Lettre au préfet)

faute de moyens » et précise ce qui devra faire l'objet d'un second effort, tout aussi lourd, une fois l'église relevée ou réparée : « *Au surplus, partout les églises communales avaient été dépouillées de tout ce qui était à leur usage, et n'ont aujourd'hui aucun effet*²¹. » Mais, pour les communautés paroissiales, l'essentiel est d'abord que le culte puisse s'exercer, et s'exercer immédiatement. Les difficultés matérielles auxquelles elles doivent faire face sont certes importantes, mais sans comparaison avec la situation qu'elles ont connue dans les années de persécution encore toutes proches. De ce point de vue, les premières années du Concordat bénéficient de la capacité de réaction des populations catholiques, héritage récent forgé par la période révolutionnaire et l'exercice clandestin de la religion, et que chaque épisode de liberté religieuse, en 1795-1797 d'abord, puis surtout à partir de 1799, a vu se mobiliser pour occuper de suite toute la place consentie à la religion, pourvoir aux besoins essentiels du culte et trouver des solutions pour la reprise immédiate des cérémonies. Cet élan qui emporte et dépasse les difficultés matérielles se poursuit dans l'ensemble du diocèse, dans un mouvement qui va s'amplifier grâce au Concordat.

A Mesquer, le curé Sauvager fait célébrer le culte dans une grange jusqu'à ce que l'église sommairement restaurée soit de nouveau livrée au culte en 1804²². A Nantes, la chapelle Saint-Étienne remplace plusieurs années l'église Saint-Donatien, brûlée puis partiellement démolie, avant sa reconstruction par les paroissiens avec l'aide de donatrices, les sœurs de Trévelec²³. Un quart de siècle plus tard, en demandant au maire de Nantes une allocation de 3 000 francs, le curé Bouyer pourra rappeler que la fabrique est restée « *abandonnée à elle-même dans toutes les dépenses qu'elle a été obligée de faire pour l'acquisition, la reconstruction et l'entretien de la cure et de l'église paroissiale, qui, au jugement de tout le monde, est aujourd'hui une de celles qui font le plus d'honneur à la ville de Nantes*²⁴. » L'église de la Chapelle-Glain, dont les murs et le clocher seuls sont restés debout, ne sera restaurée qu'en 1805. « *Pendant plusieurs années la messe se célébrait dans une maison située au milieu du bourg, rappelle dans la seconde moitié du siècle l'abbé Louvel, et les assistants se tenaient en grande partie dans la rue, dans les maisons et écuries du voisinage*²⁵. » La restauration, réalisée à l'aide d'une souscription lancée à partir de 1803, s'élèvera à plus de 3 000 francs, et permettra l'usage de l'édifice pendant près de soixante ans²⁶. A Belligné de même, le culte est provisoirement célébré dans la grange du presbytère²⁷. Là cependant, cette situation précaire va se prolonger près de quinze ans, avant la décision du premier projet de construction en 1813 et le début des travaux en 1816. À La Meilleraye, où l'église paroissiale a été incendiée, une autre solution a été trouvée en attendant sa reconstruction : « *Il y a une très belle église qui dépendait de l'abbaye, qui a été aliénée avec les autres bâtiments. Le propriétaire en permet l'usage aux habitants pour l'exercice du culte*²⁸. » A Clisson, l'église Notre-Dame est réparée à partir des murs et du porche restés debout, grâce au vote en 1804 d'une allocation municipale de 2 000 francs et une souscription des paroissiens qui se cotisent pour fournir 800 francs²⁹ ; les

21 ADLA 4 V 1, 5 ventôse an X, Lettre au préfet.

22 MERCIER, HOREAU, *Dans la boucle du Mes : Mesquer, Quimiac, Saint-Molf*, 1973, p. 204.

23 JARNOUX, *Les anciennes paroisses de Nantes*, 1982, II, p. 34 ; GUEPIN, *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, 1832, p. 230.

24 AM Nantes 2 M 24, 18 avril 1830. La fabrique de Saint-Donatien n'a reçu qu'une subvention de 2 440 francs, et en plus des travaux aux édifices paroissiaux, elle a dû céder un terrain et procéder à quelques travaux lors de l'aménagement de la place du Carrois.

25 AHDN P La Chapelle-Glain, A 1 *, Registre de paroisse.

26 Une nouvelle église construite à la fin des années 1860 sera livrée au culte en 1870.

27 AHDN P, Belligné, A 2 : *Centenaire de l'église de Belligné*, 2007.

28 ADLA 62 V 1, 5 ventôse an X (24 février 1802), État de l'arrondissement de Châteaubriant.

29 GREGOIRE, « Collégiale de Notre-Dame de Clisson », *RHO*, 1886, p. 375.

habitants parviennent également à recouvrir les murs calcinés de l'église de la Chapelle-Basse-Mer³⁰ ou de celle de la Chapelle Saint-Sauveur³¹. A La Limouzinière, en revanche, l'entreprise est longtemps repoussée, comme en témoigne le registre de paroisse : « *En venant curé, M. Thobie trouva l'église et le presbytère sans couverture et des murs qui avaient grandement souffert de l'incendie et de l'intempérie de l'air ; il se trouva dans la plus triste position : point d'église ni de presbytère, il fallait bâtir les deux ou au moins l'un des deux ; (...) [pour] bâtir l'église, il fallait une somme considérable, et où la trouver, il n'avait rien par lui-même, les paroissiens avaient perdu eux aussi une grande partie de ce qu'ils avaient*³². (...) *Il tacha de faire couvrir une partie du presbytère et un grand logement qui avant la Révolution servait de pressoir et depuis de grange et ce fut dans ce logement qu'il célébra le Très Saint sacrifice de la messe tout le temps qu'il fut curé.* » En 1808, son successeur, l'abbé Thomas, de Vieilleville, « *rétablit l'église, ou du moins la fit couvrir, mais malheureusement il mourut avant que l'intérieur ne fut fait et même avant que l'extérieur ne fut achevé. Il paraît qu'il avait fait presque tous les marchés en son propre nom, de sorte qu'à sa mort ses héritiers furent obligés de payer les travaux*³³. » La restauration de l'église ne sera achevée qu'en 1809, sous la direction de l'abbé Chevé, qui prend en charge sur ses propres deniers la réparation du maître-autel. Parmi les situations les plus compliquées se trouve celle de Saint-Léger. Ce cas est doublement ardu, car l'église a été incendiée en septembre 1793 par Kléber et les Mayençais, et le terrain qui abrite le presbytère, l'église et le cimetière a été vendu en 1796 à un particulier nantais. Ces biens ont cependant été rachetés en sous-main par le maire de la commune. En novembre 1802, une douzaine de paroissiens s'associent pour racheter le tout aux héritiers du propriétaire, pour un prix équivalent à celui de la vente nationale³⁴. Entre octobre 1802 et avril 1803, les travaux d'urgence, c'est-à-dire la consolidation sommaire des murs, la pose d'une charpente et d'une couverture, sont exécutés à l'aide de quêtes auprès des habitants, conjointement organisées par le curé et le conseil municipal.

Mais si les efforts des habitants permettent en partie de faire face aux besoins immédiats du culte, ils sont loin de suffire à ce que chaque paroisse bénéficie des conditions minimales d'exercice du culte : une église en bon état et pourvue du mobilier nécessaire. La loi du 18 germinal an X n'a prévu que de manière très générale le cadre d'intervention de l'État pour répondre aux besoins religieux des paroisses. Dès l'année suivante, l'obligation des dépenses nécessaires est explicitement attribuée aux communes³⁵. Un arrêté du 7 ventôse an XI (26 février 1803), transmis par le ministre de l'Intérieur Chaptal aux préfets, charge les communes de délibérer sur les moyens de pourvoir aux frais du service public du culte, en assurant à chaque paroisse une église et un presbytère³⁶. Le préalable, on l'a vu, consiste à inventorier les besoins. A l'enquête de l'an X, succèdent plusieurs opérations de recensement des besoins qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans les vingt premières années concordataires³⁷ : de la douzaine de paroisses dépourvues d'église en 1802,

30 AHDN P La Chapelle Basse-Mer, A 25, Notice historique sur la paroisse.

31 ADLA 62 V 1, 21 décembre 1808, Tableau établi par le sous-préfet d'Ancenis.

32 Tout le bourg a été incendié en février 1794.

33 AP La Limouzinière, Registre de paroisse (1804-1942)

34 Quelques années plus tard, la commune rachètera terrains et édifices.

35 GAUDRY, *Traité de la législation des cultes*, 1856, II, p. 636.

36 « *En conséquence de l'article 72 de la loi du 18 germinal an 10, les conseils municipaux s'assembleront avant le 1er floréal, et délibéreront sur les dispositions qui seraient à prendre par la commune, 1°) pour l'acquisition, la location ou la réparation du bâtiment destiné au culte ; 2°) pour l'établissement ou la réparation du presbytère. Les conseils municipaux délibéreront sur le mode le plus convenable de lever les sommes à fournir par la commune pour subvenir à ces dépenses.* »

37 Janvier 1806 : ville de Nantes (AM Nantes P carton 5 dossier 1) ; décembre 1808-février 1809 : arrondissements

seules deux sont encore signalées en 1823 : le Pin³⁸ et la Regrippière, qui vient d'être érigée en succursale³⁹. Entretemps, le décret du 30 décembre 1809 a précisé explicitement les obligations des communes, et la loi du 14 février 1810 a permis de répartir sur les habitants, au prorata de leurs contributions, les sommes nécessaires aux acquisitions ou constructions des églises et des presbytères.

La question du logement des prêtres se situe hors de notre propos, puisque les presbytères ont été écartés de cette étude⁴⁰. Néanmoins, il convient de souligner, dans une courte parenthèse, combien les dépenses pour leur acquisition, reconstruction ou réparations ont pesé sur les budgets fabriciens et municipaux⁴¹ dans tout le premier quart du siècle, et souvent au détriment de l'église paroissiale. C'est le cas de la paroisse de Sainte-Marie, que de grandes dépenses pour reconstruire le presbytère privent de moyens pour réparer son église⁴². C'est sans doute également le cas à la Chapelle-Heulin, puisque le maire accuse en 1817 le desservant d'avoir ordonné des travaux de réparations au presbytère sans délibération municipale : « *M. le desservant seul s'est mêlé de cette affaire, disant que c'était pour l'église, et qu'ensuite il s'est servi des fonds pour bâtir la cure*⁴³. » Dans les toutes premières années du Concordat, trois communes sur quatre sont dépourvues de presbytères⁴⁴. En août 1816, un tableau dressé par la préfecture indique encore le chiffre de 88 communes⁴⁵. La progression reste lente : si dans les trois années qui suivent 26 municipalités parviennent à acquérir ou construire un presbytère⁴⁶, en novembre 1821, 61 communes ne possèdent toujours pas de logement pour leurs prêtres⁴⁷. Ceci ne touche d'ailleurs pas seulement les paroisses rurales, puisqu'en juillet 1823, des huit paroisses ou succursales de Nantes, seule celle Saint-Donatien est pourvue d'un presbytère⁴⁸. Toute la difficulté vient de ce que la plupart des presbytères, à la différence des églises paroissiales, ont été vendus. Il a parfois été possible aux municipalités de racheter ces édifices ou d'obtenir leur restitution gratuite par les acquéreurs. La cure d'Ancenis avait été vendue en juillet 1796, en même temps que la chapelle Saint-Barnabé. En 1820, elle est cédée à la paroisse par sa propriétaire, Mlle Bodinier, contre « *trente messes basses pour le salut de son âme*⁴⁹. » Dans les cas contraires, il faut trouver des solutions parfois précaires pour loger les nouveaux curés nommés en 1803. Et même quand le presbytère n'a pas été aliéné, la situation est

d'Ancenis, Paimbœuf, Savenay conservés (ADLA 62 V 1) ; 1813, suite à la circulaire ministérielle du 28 décembre 1812 : les cinq arrondissements conservés (ADLA 62 V 1) ; 1823, enquête sur les églises et les presbytères (ADLA 62 V 1 et ADLA 125 J 4 F 1).

- 38 « *Il n'y a ni église, ni presbytère. On fait l'office divin dans une grange. Il y a des communs à vendre mais il y a des oppositions.* » (ADLA 62 V 1)
- 39 « *Cette paroisse récemment érigée n'a ni presbytère ni église (...) Il n'y a pour église qu'un grand cellier dont les murs menacent ruine de telle manière qu'on est obligé de les étayer de tous côtés avec des poteaux.* » (ADLA 62 V 1)
- 40 Sur cette question des presbytères, voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 70-72.
- 41 Art. org. 72 : « *Les presbytères et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin.* »
- 42 ADLA 63 V 1, État des églises dressé au 1er janvier 1824.
- 43 ADLA 2 O 32 / 6, La Chapelle-Heulin, 9 octobre 1817, Maire Evellin au préfet. Ces travaux ont été faits à l'aide de quêtes et sans contrôle municipal. Quand les ressources manquent, le maire estime qu'il ne devrait y avoir aucune obligation pour la commune de venir solder des dettes qu'elle n'a pas contractées.
- 44 146 sur 210 (FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 70).
- 45 contre 120 pourvues, ADLA 63 V 1.
- 46 AN F¹⁹ 658, 6 novembre 1819, Préfet au ministre des Cultes.
- 47 ADLA 63 V 1, Préfet au ministre de l'Intérieur.
- 48 ADLA 125 J 4 F 1, Enquête sur les églises et presbytères, tableau dressé par l'Évêché.
- 49 AHDN P Ancenis, A 2, Livre de paroisse.

parfois difficile. C'est le cas à Oudon, où la cure non vendue est en ruine, ce qui oblige la commune à affermer une autre maison pour loger le curé⁵⁰.

Pour faire face aux dépenses des édifices du culte, les communes de la Loire-Inférieure s'organisent au mieux en fonction de leurs moyens et des besoins de l'église. A Nozay, où « *le dénuement et le besoin urgent de réparation de cette église nécessitent un entretien conséquent* », la municipalité propose simplement d'utiliser les ressources qui constituent de fait le revenu de la fabrique : « *une taxe sur ceux des habitants qui, pour leur commodité, placent des chaises dans ladite église, également qu'une taxe sur le luminaire qui serait requis pour les services, sépultures, etc*⁵¹. » Autant qu'ils le peuvent, les conseils municipaux évitent des opérations trop importantes afin de ne pas grever des budgets limités. Ce sera le cas pour les édifices épargnés, comme à Saint-Julien-de-Vouvantes : « *L'édifice ou église servant au culte est en bon état, et n'a nul besoin d'autre réparation que quelques journées de couverture, que des oblations faites à l'église suffisent pour pourvoir à son entretien intérieur et extérieur*⁵² », mais également pour des édifices incendiés, comme à Saint-Joachim : « *Notre église ayant été incendiée dans la révolution de la guerre civile, les habitants ont commencé à la rétablir. (...) Nous espérons que les offrandes et oblations que le peuple y fait suffiront à son entretien, car dans une campagne comme nous sommes, on sait toujours se passer avec peu*⁵³. » Il en est de même à Soudan : « *Après avoir examiné avec attention les bâtiments et fait visiter par des connaisseurs l'église communale, le conseil estime que ces édifices que la commune a déjà rétablis en grande partie depuis deux ou trois ans pourront être peu à peu restaurés entièrement sans avoir recours à aucune imposition extraordinaire*⁵⁴. » Le conseil demande néanmoins que la commune soit rétablie comme cure, afin que le traitement du ministre du culte soit pris en charge par l'État, et sollicite également l'autorisation d'abattre trente châtaigniers et vingt chênes pour achever la restauration de l'église. La même supplique est adressée au ministre des Finances par le maire et les habitants d'Erbray qui, après avoir déjà obtenu de disposer de cinquante chênes de la commune pour réparer la charpente de leur église, incendiée pendant la Révolution, ont besoin de soixante nouveaux pieds : « *Les objets que nous réclamons, c'est notre bien, notre patrimoine, en un mot c'est le fruit des travaux de nos pères que nous demandons à recueillir dans notre plus pressant besoin*⁵⁵. »

Ces solutions mineures ne pouvaient cependant pas suffire à toutes les situations. Les communes qui devaient faire face à des besoins plus importants se résolurent donc généralement à une imposition extraordinaire ou à la vente de communs⁵⁶. A Guéméné, la commune est ainsi autorisée à s'imposer sur elle-même d'une somme de 5 000 francs sur deux ans pour réparer son église incendiée et bâtir un logement pour son curé⁵⁷. A la Chapelle-Glain, on propose d'assujettir 4 000 francs sur les contributions foncières pour achever le rétablissement de l'église brûlée⁵⁸. Dans la même situation, la municipalité de Cheix adopte une imposition foncière extraordinaire afin de réunir les 4 500 francs nécessaires. Dans une lettre au sous-préfet de Paimbœuf, le maire indique, au cas où ce mode de financement serait refusé, un autre moyen : « *Je vous observe confidentiellement*

50 AHDN P Oudon, A 1, Livre de Paroisse. La cure sera reconstruite à partir de 1822.

51 ADLA 4 V 1, 9 germinal an XI (30 mars 1803), Nozay, délibération municipale.

52 ADLA 4 V 1, 26 germinal an XI, Saint-Julien de Vouvantes, délibération municipale.

53 ADLA 4 V 4, 1er floréal an XI, Saint-Joachim, Délibération municipale. Le presbytère a été aliéné par l'État, le Conseil demande qu'il soit restitué à la commune. Il a été en partie réparé par les habitants pour loger le desservant.

54 ADLA 4 V 1, 19 germinal an XI, Soudan, délibération municipale.

55 ADLA 4 V 1, [n. d., après fructidor an XIII], Maire et habitants d'Erbray au ministre des Finances.

56 La loi du 14 février 1810 autorise également les communes à emprunter pour les dépenses du culte.

57 ADLA 4 V 4. La cure a été vendue.

58 ADLA 4 V 1, 20 germinal an XI (10 avril 1803), La Chapelle-Glain, délibération municipale.

qu'on pourrait en trouver un immanquable : c'est l'aliénation de quelques communs qui sûrement trouveraient des acquéreurs⁵⁹. » Ces communs sont des terres « vaines et vagues », considérées par défaut comme des propriétés féodales sous l'Ancien Régime mais laissées à la disposition des paysans, essentiellement pour laisser paître leurs bêtes. Elles ont été attribuées aux communes par une loi de 1792, mais un article spécifique aux cinq départements de Bretagne en a maintenu l'usage de manière indivise à l'ensemble des habitants⁶⁰. Leur vente par les municipalités pouvait apporter des ressources considérables, mais elle était soumise à l'autorisation ministérielle, et cette procédure administrative provoquera de nombreux blocages. En 1804, le sous-préfet d'Ancenis se plaint ainsi que les délibérations municipales n'ont pas été envoyées au gouvernement pour être soumises au Corps législatif dans sa session de l'an XII et sont donc restées sans réponse⁶¹. L'année suivante, il rappelle encore les demandes formulées par les communes, et prie la préfecture « de vouloir bien les faire rechercher dans vos bureaux et transmettre au gouvernement celles qui sont en forme », en indiquant que « quelques conseils municipaux, dégoûtés de voir que leurs demandes à cet égard, qui sont toujours favorablement accueillies par le gouvernement, sont restées dans l'oubli, ne les ont pas renouvelées⁶². » L'aliénation des communs, en raison de leur utilisation collective, pouvait également rencontrer des oppositions locales. Ce n'est pas le cas à Saint-Gildas en 1809, où les habitants versent au contraire 3 000 francs en échange de marais communaux sous réserve que la municipalité emploie bien cette somme aux réparations de l'église⁶³. Mais, dans de nombreuses paroisses, cette opération sera rejetée. En 1819, dans un appel au ministre des cultes en faveur des églises de son diocèse, le vicaire général Bodinier se justifie ainsi : « Dans nos pays coupés par des landes vagues et des terrains communaux, plusieurs conseils municipaux avaient voté l'aliénation d'une certaine portion de communs (...) Cette mesure, la plus simple sans doute, avait été adoptée, mais elle a été contrariée par des propriétaires jaloux, qui se sont opposés à la vente en produisant des titres de propriété souvent très équivoques, mais qu'on ne pouvait faire ausculter que par des informations juridiques dont les dépenses excédaient les faibles ressources des fabriques et des communes⁶⁴. » Le préfet fera état quelques années plus tard des mêmes oppositions « de collections d'habitants agissant comme anciens vassaux des seigneurs et produisant des titres d'afféagement contre lesquels il eut été impossible de lutter avec succès⁶⁵. » A ces blocages liés à des intérêts particuliers, il faut pourtant opposer les arguments développés par le conseil municipal de la Chapelle-Heulin en 1810 : « La mise en ferme des terrains communaux, autorisée par le décret du 9 brumaire an XIII, serait aussi ruineuse pour la commune, que la mesure d'aliéner à perpétuité les communs. La nature des propriétés est la vigne, il y a peu de terres labourables (...) et la seule ressource est d'élever quelques bestiaux et les communs leur servent de pâtures⁶⁶. » Pareillement, une assemblée des propriétaires de la commune rejettera la vente des communs, « moyen qu'elle a

59 ADLA 4 V 3, 25 floréal an XI (15 mai 1803), Maire de Cheix au sous-préfet. Plusieurs communes feront appel simultanément ou successivement à ces deux modes de financement. C'est le cas par exemple au Loroux-Bottreau, qui choisit d'abord une imposition pour la reconstruction puis opte pour une vente des communs pour les travaux de couverture et de décoration intérieure.

60 Une loi de 1850 en a autorisé le partage. La question d'un meilleur usage de ces terres a été examinée dans un rapport de la commission d'agriculture de la Société académique de Nantes, en janvier 1833. (*Annales de Nantes*, IV, 1833, p. 292-295)

61 ADLA 4 V 1, 15 frimaire an XIII (26 novembre 1804), Sous-Préfet d'Ancenis au préfet.

62 ADLA 4 V 1, 12 vendémiaire an XIV (4 octobre 1805). Cette demande sera encore renouvelée en 1806.

63 ADLA 2 O 161 7.

64 AN F¹⁹ 658, 14 octobre 1819.

65 AN F¹⁹ 658, 31 mars 1824, Préfet au ministre des Cultes.

66 ADLA 2 O 32 / 6, 3 juin 1810, Délibération municipale, qui ajoute encore que ces terres servent de chemin jusqu'au port de Montru, point de départ des barriques de vin produites à la Chapelle mais aussi à Vallet et Mouzillon.

regardé comme la ruine des habitants » et préférera voter, pour la reconstruction partielle de son église, une imposition additionnelle de 9 000 francs⁶⁷. La vente de communs sera cependant, pendant tout le XIXe siècle, une des ressources possibles pour les municipalités appelées à secourir les fabriques pour de grosses réparations ou reconstructions d'églises. Ce sera la solution retenue sous la Restauration pour reconstruire les églises du Temple⁶⁸, de Belligné et d'Aigrefeuille⁶⁹. Sous la Monarchie de Juillet, la vente de communs rapportera encore 14 000 francs à Saint-Nicolas de Redon, vers 1843⁷⁰, et plus de 20 000 francs à Oudon en 1847⁷¹.

A la fin de l'Empire, et encore au début de la Restauration, les dernières paroisses dépourvues parviennent l'une après l'autre à se doter d'une église : La Meilleraye, Le Loroux, Sainte-Pazanne, La Chapelle-Heulin. Dans chacun de ces cas, les difficultés financières sont considérables et les communes se tournent vers l'État dont elles sollicitent le secours. Sous l'Empire, la loi du 15 septembre 1807 a créé un fonds commun pour les acquisitions, constructions et réparations des édifices paroissiaux. Il s'agit en réalité de redistribuer des sommes prélevées sur les impositions municipales pour venir en aide aux communes les plus démunies⁷². Ce fonds commun est supprimé en 1815 et les secours de l'État aux édifices paroissiaux font, à partir de la Restauration, l'objet d'un chapitre particulier dans le budget annuel du Trésor. Pour obtenir cette subvention, les communes doivent cependant présenter un projet de construction régulier qui est soumis à l'avis du Conseil général des Bâtiments civils.

La reconstruction de l'église du Loroux incendiée en 1794, projetée à partir de 1806⁷³ est recommandée au secours du ministère des Cultes par son curé Peccot en 1807. L'abbé met d'abord en avant les stricts besoins du culte : *« Le Loroux, depuis la guerre de Vendée, n'a point d'église. L'ancienne qui a été incendiée ne tient plus et tombe en ruine. Il existe seulement une chapelle dans laquelle se fait le service divin. Elle ne peut contenir tout au plus que sept à huit cent personnes, bien gênées et étonnamment pressées, et il s'y présente habituellement jusqu'à près de deux mille, et aux jours solennels jusqu'à trois mille. C'est à qui rentrera dans la chapelle, et l'on ne peut se faire une idée des plaintes, des murmures, des cris et du bruit que l'on y entend. Il est arrivé, et il arrive encore fort souvent, que plusieurs en sortent très incommodés. Il n'est pas difficile de compter ceux qui y ont trouvé la cause de maladies sérieuses, qui ont occasionné la mort à beaucoup. Il n'est pas rare encore de voir des femmes qui y ont trouvé la cause d'accouchements prématurés et grandement dangereux. »* Mais le pasteur n'oublie pas de souligner l'intérêt civil de la religion, en rappelant que la majorité des habitants qui se tiennent en dehors de la chapelle n'entendent pas les instructions, *« dans lesquelles l'on s'efforce d'inculquer les principes et la pratique de cette religion*

67 ADLA 2 O 32 / 6, 9 août 1810. Imposition étalée sur 5 années, dont deux tiers sur l'imposition foncière et un sur l'imposition personnelle et mobilière.

68 La vente des communs, estimée par le conseil municipal à 3 000 francs, rapporte de manière inattendue plus de 5 000 francs, ce qui incite la fabrique et la commune à préféré aux réparations d'abord projetées une reconstruction complète, exécutée en 1829-1830. (ADLA 2 O 203 /8)

69 ADLA 63 V 1, 10 octobre 1821, État des communes dépourvues de presbytères, églises, constructions, réparations. A Belligné la vente de communs couvre la presque totalité des 38 000 francs de la construction ; à Aigrefeuille, cette opération doit être complétée par des dons volontaires, sans parvenir à atteindre les 20 000 francs nécessaires à la reconstruction complète de l'église.

70 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 01, Livre de paroisse.

71 AHDN P Oudon, A 1, Livre de paroisse (1847-1877). La reconstruction commencera en 1851.

72 Ce fonds est constitué du prélèvement d'un dixième des revenus des propriétés foncières des communes. (JOURDAIN, *Le budget des cultes*, 1859, p. 177)

73 ADLA 4 V 2, 14 germinal an XIV (4 avril 1806), Maire du Loroux au préfet. Après la décision municipale de reconstruire une église, un projet est dressé par l'architecte Demolon, et l'autorisation de démolir l'ancienne église pour libérer l'emplacement et le vendre est adressée à la préfecture.

sainte, qui apprend si admirablement à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. » Aux menaces de l'irrégion et de l'immoralité s'ajoute donc le risque d'un « *oubli du gouvernement sous lequel on vit. Il est donc indispensable, conclut Peccot, que le Loroux possède une église, où les habitants puissent assister au service divin, et y apprendre les devoirs que leur impose leur qualité de catholiques et de gouvernés*⁷⁴. » Faisant état de la position de certains habitants qui désireraient plutôt voir réparée l'église incendiée, Peccot rappelle que celle-ci était déjà insuffisante avant la Révolution et que la construction de deux bas-côtés avait été décidée en 1784. Il considère que cette réparation ne serait guère plus économique que la reconstruction complète qu'il défend. Le curé admet enfin qu'une somme considérable est nécessaire mais que la commune peut trouver les moyens d'y pourvoir et invite le préfet à exiger cette construction. En adressant la lettre du curé au préfet, Mgr Duvoisin ne manque pas d'appuyer sa demande : « *J'ai vu par moi-même les inconvénients dont il se plaint. Les abus n'ont pu qu'augmenter depuis. L'intérêt de la religion et celui du gouvernement demandent qu'on y apporte un prompt remède*⁷⁵. »

Le projet présenté par l'architecte Demolon est rejeté en juin 1808 par le Conseil des Bâtiments civils⁷⁶, qui propose que Mathurin Crucy, correspondant de l'Institut de France, soit chargé de le recomposer⁷⁷. Crucy⁷⁸ précise au préfet en lui adressant le projet qu'il a repris : « *Je l'ai simplifié dans plusieurs de ses parties et j'y ai ajouté des articles indispensables, tels que le lambris du cintre dans toute la longueur, les murs en entier avec mortier de chaux et sable, les autels, l'escalier pour monter à la tribune, et l'article du plomb qui avait été entièrement oublié.* » Malgré ces augmentations, son devis présente un total inférieur de plus de 1 000 francs à celui de Demolon⁷⁹. Surtout, l'architecte indique qu'il s'est efforcé de proposer un édifice convenant à sa fonction : « *J'ai cherché à remplir les vues de Son Excellence en donnant au portail le caractère d'un temple, et à l'intérieur celui d'une église susceptible de contenir les habitants* », tout en regrettant : « *J'aurais désiré que les fonds m'eussent permis de me livrer au travail d'un temple plus majeur qui put illustrer le règne de notre monarque et celui du ministre qui l'ordonne*⁸⁰. »

[**Illustrations 47 et 48, p. 170**] Ce programme est cette fois accepté par le Conseil des Bâtiments civils, malgré quelques nouvelles réserves sur la façade⁸¹, et l'adjudication des travaux peut avoir lieu en 1809. Mais la construction va encore être retardée de longues années pour des raisons financières. Après bien des difficultés, une imposition extraordinaire sur six années d'un montant de 39 600 francs est enfin autorisée en décembre 1813⁸², et en 1816 les murs et la façade sont élevés. Mais les travaux de charpente et la décoration intérieure devaient être financés par la vente de communs, à laquelle s'opposent certains habitants. Le chantier doit donc s'arrêter et le culte

74 ADLA 2 O 84 / 7, 18 novembre 1807, Curé Peccot au préfet.

75 ADLA 2 O 84 / 7, 19 novembre 1807, Mgr Duvoisin au préfet.

76 AN F 21* 2477, 27 juin 1808, dossier n° 136, p. 442-443 ; CONBAVIL 11885. Il semble que les critiques du Conseil aient surtout porté sur la façade, jugée comme inconvenante pour une église en raison notamment de ses proportions.

77 MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Mathurin Crucy*, 1986, p. 117. Crucy qui occupait les fonctions d'architecte-voyer de la Ville de Nantes jusqu'en 1800 sera nommé l'année suivante architecte du département.

78 C. Cosneau indique que Crucy était directement lié au curé Peccot (MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Mathurin Crucy*, 1986, p. 138), sans doute frère ou cousin de l'architecte Mathurin Peccot, neveu de Crucy.

79 41 400 francs contre 42.500.

80 ADLA 2 O 84 / 7, 17 août 1808, Crucy au préfet.

81 AN F 21* 2478, 19 septembre 1808, dossier n° 236, p. 25-26 ; CONBAVIL 6712. Le rapporteur Petit-Radel émet le désir que le portique à quatre colonnes soit « *un peu plus mâle* ».

82 ADLA 2 O 84 / 7.

continue de s'exercer à Saint-Laurent, dans « *une chapelle en mauvais état, malsaine et beaucoup trop petite*⁸³. » Dans ces conditions, le préfet se tourne vers le ministère des Cultes pour obtenir un secours pour cette commune aux ressources manifestement insuffisantes. Mais il sait également, en ces premières années de la Restauration, mettre en avant l'engagement contre-révolutionnaire de cette commune particulièrement touchée par la répression de l'insurrection vendéenne en 1793-94 : « *Je crois devoir certifier, assure le préfet, que les habitants du Loroux se sont toujours distingués par leur dévouement à la cause de la légitimité, que lors de la première guerre de la Vendée la commune toute entière s'est levée en armes ; que la majeure partie des maisons a été incendiée*⁸⁴. » De leur côté, les habitants adressent directement une pétition à la duchesse d'Angoulême. La commune obtiendra un secours de 2 000 francs en 1818, très largement insuffisant puisque l'année suivante, à l'appui d'une nouvelle demande, le vicaire général Bodinier se lamente toujours : « *Les murs sont élevés, un portique superbe qui en orne l'entrée est achevé (...) et depuis trois ans les murs non couverts sont exposés à la pluie et aux vents et la population d'une paroisse de 6 000 habitants n'a pour église paroissiale qu'une chapelle qui peut à peine contenir 400 personnes*⁸⁵. » Le bâtiment sera finalement achevé en 1820. Mais les ressources sont absolument épuisées pour l'aménagement intérieur. A la fin de 1821, la commune est de nouveau comprise dans les demandes de secours adressées par le préfet au ministère des Cultes, comme celle qui s'est imposé le plus de sacrifices pour la reconstruction de son église, « *l'une des plus jolies églises rurales de France, quant à l'élégance de l'architecture et la bonne disposition de l'édifice*⁸⁶. » Elle est enfin bénie par Mgr de Guérines en septembre 1823⁸⁷.

On a vu que le culte à la Meilleraye reprend d'abord dans la chapelle de l'ancienne abbaye. Dès 1803 cependant, cette situation pèse aux habitants qui désirent faire rétablir leur église paroissiale incendiée : « *L'église est dans un mauvais état, il n'y a de resté que les deux chapelles et le chœur, on ne sait si elle a été aliénée. La messe se dit ordinairement à la ci-devant abbaye, ce qui cause un très grand tort à tous les habitants de cette commune*⁸⁸. » Ce projet ne peut pourtant être réalisé en raison de la particulière indigence des habitants de cette paroisse et de l'absence de communs. En 1809, le maire se lamente de cette situation et s'adresse au ministre des cultes : « *Faute de temple nous allons nous trouver privés du culte de nos pères, si le gouvernement ne daigne venir à notre secours. Nous sommes tous vivement pénétrés de nos principes religieux et serions désolés d'en suspendre l'exercice*⁸⁹. » Dans l'espoir d'un secours gouvernemental, un projet a été dressé par deux ouvriers locaux, le charpentier Devy et le maçon Cadiot. En 1810, l'examen du devis par l'architecte départemental Crucy, « *ainsi que l'espèce de plan de l'église (on ne peut donner à ce croquis le nom de plan)* », le condamne sans appel⁹⁰. En attendant une solution, le culte s'exerce encore plusieurs années à l'église abbatiale jusqu'à ce que l'arrivée des moines trappistes en 1817⁹¹ ne contraigne à relancer le projet de reconstruction. C'est l'action énergique du maire

83 AN F¹⁹ 658, 24 décembre 1816, Préfet au ministre des Affaires ecclésiastiques.

84 AN F¹⁹ 658, 24 décembre 1816, Préfet au ministre des Affaires ecclésiastiques.

85 AN F¹⁹ 658, 14 octobre 1819, Lettre du vicaire général Bodinier.

86 ADLA 63 V 1, 11 novembre 1821, Préfet au ministre de l'Intérieur. Demande d'un nouveau secours de 2 000 francs.

87 ADLA 8 V 1.

88 ADLA 4 V 1, 27 germinal an XI (17 avril 1803), La Meilleraye, délibération municipale.

89 ADLA 2 O 95 / 5, 13 février 1809, avec demande de secours de 6 000 francs.

90 ADLA 2 O 95 / 5, 3 avril 1810, Crucy au préfet. Outre la faiblesse formelle du projet, l'architecte souligne les erreurs du devis, estimé à 7 680 francs, dans l'estimation des matériaux.

91 « *Depuis le retour du clergé, on a toujours célébré et on célèbre encore l'office divin dans la chapelle de l'abbaye, actuellement occupée par les religieux trappistes, qui en sont devenus propriétaires. Mais cet état de choses ne peut durer.* » (ADLA 2 O 95 / 5, 14 avril 1818, Sous-préfet de Châteaubriant au préfet) Elle servira cependant jusqu'en

Moricaud⁹², ancien brave des armées napoléoniennes, qui va permettre de le réaliser. Il obtient une quarantaine d'arbres du duc de Bourbon-Condé, organise une souscription volontaire parmi les habitants qui rapporte un millier de francs, parvient à vendre quelques arbres communaux et une petite parcelle. Les murs relevés, il sollicite le secours de Dom Antoine, le supérieur de l'abbaye, et du préfet. Vers 1820, l'église est suffisamment rétablie pour servir de nouveau, mais les ressources sont épuisées pour longtemps et l'édifice reste inachevé, pourvu d'un seul bas-côté.

A Sainte-Pazanne, l'église a disparu pendant la période révolutionnaire. L'enquête de l'an X signale cette commune comme la seule dépourvue d'église de l'arrondissement de Paimbœuf : « *Celle qui existait a été vendue et est totalement détruite ; mais cette commune est trop considérable pour ne pas lui donner une église paroissiale*⁹³. » En 1809 la commune a racheté l'emplacement de l'ancienne église et chargé l'architecte Hervouet de présenter un modeste projet de reconstruction. Une nouvelle fois, ce travail est rejeté par le Conseil des Bâtiments civils, « *ne présentant aucunement sous le rapport de l'art la dignité que doit avoir un temple quelque simple qu'il soit*⁹⁴ », et sa révision confiée à Crucy. L'architecte du département revoit l'orientation du bâtiment et sa façade. [Illustration 49, p. 170] Après quelques rectifications, la construction, estimée à un peu plus de 40 000 francs, est autorisée⁹⁵. L'adjudication permet de descendre à 34 000 francs le total de la dépense, non sans attirer les craintes de Crucy sur la qualité de l'exécution⁹⁶. Mais malgré cette baisse considérable, les ressources locales sont insuffisantes. En 1813, le rejet d'une subvention espérée sur le fonds commun précipite une réduction du projet. Sans le secours du gouvernement, explique en effet le desservant Métayer, il est impossible de construire l'église en suivant l'adjudication de juillet 1810, et il convient de suivre une procédure plus économique : le retrait de toute la décoration intérieure ; un architecte surveillant payé à la journée ; des matériaux fournis par les habitants, qui se chargent également des charrois et de journées de travail ; des quêtes enfin dans la paroisse⁹⁷. Il s'agit en réalité de revenir aux moyens modestes mais efficaces employés les années précédentes par les communes voisines pour relever leurs églises incendiées. Le maire détaille à son tour, à l'appui du desservant, cet élan populaire : « *Vous savez ce que c'est que l'enthousiasme du peuple en fait de religion. (...) Personne ne tue un cochon qu'il n'en envoie un morceau le dimanche, du beurre, des légumes. (...) Personne ne se plaint parce que tout cela est volontaire.* » Il plaide surtout contre l'obstination de l'administration centrale, qui veut maintenir le plan primitif non retranché des ornements, malgré l'autorisation préfectorale. Il faudrait organiser une nouvelle adjudication et solliciter l'autorisation ministérielle : « *Que de temps perdu, que d'argent employé...* » Enfin, prévient le maire, si l'irrégularité de l'opération obligeait à détruire l'œuvre commencée, il s'en suivrait un scandale dans la population : « *Ils ont pensé que c'était entrer dans les vues bienfaisantes de notre Auguste Souverain, en faisant disparaître les traces de*

1820, c'est-à-dire plusieurs années encore après l'installation des moines de la Trappe (BOUVET, « Rayonnement et heures sombres de l'abbaye Notre-Dame de Melleray », *Pays de Châteaubriant*, 2002, p. 50)

92 « *Ce ne fut qu'en 1816 qu'il se présenta un homme de cœur, d'énergie et de foi, qui sans aucune ressource que trente centimes qui se trouvaient dans la caisse municipale, conçut le projet de bâtir une église et une maison curiale. Cet homme était M. Moricaud, maire depuis cette époque.* » (ADLA 2 O 95 / 5, 12 août 1849, Conseil municipal au ministre des cultes)

93 ADLA 62 V 1, 27 germinal an X (17 avril 1802), État des églises de l'arrondissement de Paimbœuf.

94 MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Mathurin Crucy*, 1986, p. 118 et AN F^{21*} 2478, 12 mai 1809, dossier n° 172, p. 322-323 ; CONBAVIL 963. Rapporteur : Petit-Radel.

95 AN F^{21*} 2479, 5 mars 1810, dossier n° 64, p. 221 ; CONBAVIL 15386 (Calques AN F²¹ 1888/1628, plan, élévation et coupes ; ARCHIM)

96 MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Mathurin Crucy*, 1986, p. 118 : l'architecte regrette notamment tout le soin inutile qu'il a apporté à l'étude de la charpente et de la voûte.

97 AN F¹⁹ 658, 31 août 1813, Desservant Métayer au sous-préfet.

*ces temps malheureux qu'il sait aujourd'hui nous faire oublier*⁹⁸. » La demande du maire, efficacement relayée par le préfet⁹⁹, de continuer les travaux commencés sur ces bases réduites sera entendue et acceptée.

En 1807, l'architecte Prin est chargé par le maire de présenter un projet de restauration de l'église incendiée de la Chapelle-Heulin¹⁰⁰, dont le devis s'élève à 7 000 francs, et qui sera approuvé en 1808. [Illustrations 50 à 52, p. 171] Crucy est néanmoins de nouveau sollicité, sur l'initiative du préfet cette fois, pour proposer un projet de reconstruction totale, cinq fois plus coûteux, et écarté car tout-à-fait inadapté aux moyens de la commune¹⁰¹. La restauration avance assez lentement, puisqu'en février 1813 la couverture n'a toujours pas été posée sur la charpente en place¹⁰². C'est sur l'aménagement intérieur que porteront, au début de la Restauration, les critiques du ministère et l'intervention de l'architecte départemental. Après avis du Conseil des Bâtiments civils¹⁰³, le ministre de l'Intérieur approuve la construction d'une tribune mais rejette le mobilier projeté : « *Les dessins laissent à désirer sous le rapport de l'art et du goût. Le couronnement et le support de la chaire à prêcher sont ce qu'il y a de plus choquant. La forme contournée de l'autel, les ornements du tabernacle, les niches et les piédestaux manquent de proportion et d'harmonie dans les masses et d'accord dans les détails. Je vous invite à charger l'architecte du département à simplifier et à ratifier les dessins et les devis de ces objets. Plus on redressera les lignes, plus on emploiera de formes simples, moins on surchargera d'ornements les parties architecturales, plus elles acquerront de grâce et de dignité, en même temps que l'on obtiendra plus d'économie dans la dépense*¹⁰⁴. » Mathurin Crucy se conforme donc aux instructions du ministère de l'Intérieur : « *J'ai supprimé les ornements des niches et des piédestaux, et donné une forme plus simple au maître-autel, les refends sont une richesse dans un soubassement d'une maison à l'occasion, mais jamais dans une église ; je les ai supprimés. Le cul de lampe et le couronnement de la chaire ont été diminués ; j'ai changé la forme par une beaucoup plus simple, et plus économique*¹⁰⁵. » Il estime l'économie à 300 ou 400 francs, et précise qu'il a invité l'architecte Prin à venir le voir pour travailler de concert avec lui¹⁰⁶. Les travaux adjugés en septembre 1817 pour 4 000 francs sont exécutés dans le courant de l'année 1818 par l'entrepreneur Margot. Il semble bien que le programme révisé par Crucy ait été en partie oublié, puisqu'un rapport d'expertise rédigé en mars 1819, suite à une contestation, indique que les plans de l'architecte n'ont pas été suivis scrupuleusement pour le tabernacle, la chaire et le banc d'œuvre, en concluant toutefois que ces différences de détail ne nuisent pas à l'élégance et la solidité de l'ensemble¹⁰⁷.

Le Pin est l'une des paroisses qui mettra le plus de temps à se doter d'un édifice. Au rétablissement du culte, la grange de la cure est utilisée pour remplacer provisoirement l'église, dont la couverture et la charpente ont été incendiées mais qui conserve ses murs. Mais cette situation n'est pas sans poser de graves problèmes : « *Il me suffira de vous dire, indique son maire, que le local autrefois servant de grange où s'exerce le culte dans cette commune est des trois quarts trop petit (...) Beaucoup qui sont obligés de rester dans les rues, sont scandalisés de quelques*

98 AN F¹⁹ 658, 1er septembre 1813, Maire Charrette Boisfoucault au préfet.

99 AN F¹⁹ 658, 14 octobre 1813, Préfet au ministre des Cultes.

100 ADLA 2 O 32 / 6, 15 mars 1807.

101 MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Mathurin Crucy*, 1986, p. 117-118.

102 ADLA 2 O 32 / 6.

103 AN F²¹*2495, 14 juillet 1817, dossier n° 210, p. 262 ; CONBAVIL 12501 ; rapporteur : Heurtier.

104 ADLA 2 O 32 / 6, 31 juillet 1817, Ministère de l'Intérieur au Préfet

105 ADLA 2 O 32 / 6, 17 octobre 1817, Crucy au préfet.

106 Prin accepte d'ailleurs le principe de cette rencontre, mais ne rend finalement pas à l'invitation de Crucy.

107 ADLA 2 O 32 / 6.

*malveillants religieux hypocrites qui troublent les personnes pieuses*¹⁰⁸. » En 1803, invité à délibérer sur les moyens de rétablir l'église paroissiale, le conseil municipal propose une imposition de 1 200 francs, et compte sur la mobilisation de la population qui fournira le bois, les charrois et une partie des ressources nécessaires par une souscription. Ces premières mesures sont loin de suffire, et quand un premier devis est dressé en 1808 par un charpentier, puis par l'architecte Varin à son tour invité à établir un projet [**Illustration 53, p. 172**], le conseil municipal doit se résoudre à vendre une partie des communs et les arbres qui y sont plantés¹⁰⁹. Le projet est estimé à 14 300 francs et propose d'adjoindre à la nef conservée deux chapelles formant transept et un chœur de même largeur. Il est approuvé en juin 1810 par le Conseil des Bâtiments civils, malgré quelques réserves sur les croisées et le clocher¹¹⁰. Mais la reconstruction est plusieurs fois retardée¹¹¹. L'adjudication ne trouve tout d'abord pas preneur et le devis doit être considérablement revu. Puis l'autorisation de la vente des communs, longtemps attendue, ne sera délivrée qu'en 1812. Contestations, procès et disparitions nocturnes des arbres compliquent encore la situation et ralentissent tant l'opération que la dégradation des murs encore conservés oblige vers 1816 à faire dresser un nouveau projet par un menuisier de Candé, J. Perron¹¹². Ce travail est d'abord adressé à la préfecture, et le rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées appelé à l'examiner est sévère : la forme du chœur est compliquée et entraîne des difficultés d'exécution et une augmentation du coût, le clocher aurait du être placé au-dessus de la sacristie. En résumé, avec une dépense moindre on aurait pu faire plus simple et surtout plus solide. Le dossier est d'ailleurs très incomplet, et beaucoup trop peu détaillé : « *J'ai peine à croire qu'un pareil devis estimatif puisse être approuvé par le Conseil des Bâtiments civils*¹¹³. » Sans surprise, le projet est effectivement rejeté en août 1819¹¹⁴. Devant cette situation bloquée, le préfet et le maire chargent l'architecte nantais Ogée de dresser un nouveau projet. Mais la faiblesse des ressources s'opposera à toute entreprise avant l'offre d'un donateur, le marquis de la Rochequairie¹¹⁵, résidant au château de la Motte-Glain, et au domaine duquel appartenait sous l'Ancien Régime la paroisse. Après sa venue sur place au printemps 1824, Mgr de Guérines s'émeut de la situation auprès du préfet : « *Dans ma dernière tournée, j'ai fait la visite de la paroisse du Pin. Cette commune n'a pas d'église ; l'ancienne a été brûlée, il n'en reste que des débris, des parties de murailles que l'on croit solides, d'après le jugement qu'en ont porté les architectes. Le service religieux se fait présentement dans une espèce de grange ou de hangar d'une telle indécence que je n'aurai pas hésité à l'interdire si je n'avais été informé positivement des dispositions bienveillantes de M. le marquis, ancien seigneur de cette commune*¹¹⁶. Le besoin absolu d'un édifice ainsi posé, le prélat s'efforce ensuite de simplifier l'opération pour le marquis, qui se propose de prendre entièrement à sa charge cette reconstruction et de pourvoir également à son aménagement intérieur. Il propose tout d'abord d'écarter les additions proposées par un architecte envoyé sur place¹¹⁷, qu'il

108 ADLA 4 V 1, 18 ventôse an 11 (9 mars 1803), Le Pin, délibération municipale.

109 BOITEAU, *Le Pin : lande bretonne et douceur angevine*, 2005, p. 290.

110 AN F²¹*2479, dossier 208, p. 353 ; CONBAVIL n° 15099, rapporteur Petit-Radel. Suite à ces observations, il a été ajouté à la coupe sur le clocher dans le projet Varin une feuille de retombe pour indiquer les modifications proposées.

111 Voir sur ce point tout le chapitre XIII de BOITEAU, *Le Pin*, 2005, p. 288-299.

112 ADLA 2 O 184 / 6, non daté.

113 ADLA 2 O 184 / 6, 20 mai 1817, Ingénieur Lemierre au préfet.

114 AN F²¹*2502, dossier 486, p. 87 ; CONBAVIL n° 9496, rapporteur Gourlier.

115 Jérôme Robineau de la Rochequairie, né vers 1772. Mgr de Guérines le nomme systématiquement marquis de la Rochethierry.

116 ADLA 2 O 184 / 6, [n. d., 1824], Mgr de Guérines au préfet.

117 Il n'est pas nommé mais doit certainement être Ogée.

juge inutiles, l'emplacement de l'ancienne église lui paraissant suffisant. Surtout, Mgr de Guérines insiste pour que l'initiative du marquis ne soit pas entravée : « *Désirant que ce fut son ouvrage, il serait fatigué si on venait à l'entraver par des formalités dont je crois que l'on gagnerait à se dispenser. Toutes les autorités locales, qui savent le prix de ses sacrifices et le besoin de la coopération, désirent qu'on lui remette l'exécution de cette restauration. (...) Je crois qu'il serait superflu de lui demander un devis*¹¹⁸. » Il indique même : « *Je crois que le moyen de confirmer le bienfaiteur dans ses bonnes dispositions serait de lui confier la direction de l'entreprise*¹¹⁹. » De son côté, le marquis se prévaut de ce soutien et rappelle l'absolue nécessité de cette reconstruction en présentant son projet au préfet : « *Il réunit toutes les dispositions de convenance et de solidité nécessaires à sa destination. Je me flatte qu'il aura le même succès auprès de vous et que dans un court délai les habitants pourront jouir de l'avantage d'avoir un lieu décent pour la célébration de l'office divin*¹²⁰. » L'année suivante, Mgr de Guérines appuiera encore une demande d'audience du marquis auprès du ministre des Cultes : « *Il n'est pas dans mon diocèse de plus digne soutien du trône et de l'autel*¹²¹. » Cette construction, allégée du contrôle administratif ordinaire dans l'intérêt bien compris de tous les acteurs, sera enfin achevée en 1827. [Illustration 54, p. 172]

Au-delà des circonstances particulières à chacune de ces reconstructions, il est frappant de voir s'affronter plusieurs logiques contraires, qui contiennent en germe, dans ces premières années du Concordat, tous les éléments qui vont présider au spectaculaire renouvellement des édifices religieux au cours du XIXe siècle dans le diocèse de Nantes. Le clergé et les communautés paroissiales se sont tout d'abord mobilisés pour réparer sommairement les édifices, afin de rétablir le plus rapidement possible le culte, puis d'offrir des conditions décentes à son exercice. Puis, peu à peu, le cadre concordataire se met en place, par l'application d'une législation, complétée au fur à mesure que se présentent les difficultés, et par l'encadrement des initiatives locales par les autorités publiques et ecclésiastiques. Pourtant, la charge financière des travaux reste assez largement déléguée à l'administration municipale, tenue légalement de pourvoir aux besoins religieux, ce qui revient pour l'essentiel à faire supporter les dépenses par les habitants eux-mêmes. L'administration centrale, incapable d'apporter un concours financier significatif, tente pourtant d'imposer depuis Paris une police architecturale inadaptée aux réalités locales. Il lui est cependant difficile, voire impossible, d'asseoir légitimement un véritable contrôle sur les travaux de réparations ou de construction. La plupart de ces églises, restaurées au plus vite et sans moyens suffisants, vont nécessiter dans les décennies prochaines de coûteuses réparations. Plus grave et plus significatif encore, les églises entièrement construites dans ce premier quart de siècle seront quasiment toutes remplacées avant la fin de la période concordataire : l'église du Loroux est rebâtie à partir de 1858 et celle de Sainte-Pazanne à partir de 1878 ; les églises de Vallet,¹²² d'Aigrefeuille,¹²³ de Belligné¹²⁴ ou du Pin¹²⁵ sont de même reconstruites. La « *lente remise en état des lieux de dévotion* » dont parle

118 ADLA 2 O 184 / 6, [n. d., 1824], Mgr de Guérines au préfet.

119 ADLA 2 O 184 / 6, 20 avril 1824, Mgr Guérines au préfet.

120 ADLA 2 O 184 / 6, 19 mai 1824, Marquis de la Rochequairie au préfet.

121 AN F¹⁹ 658, 7 mai 1825, Lettre au Ministre des cultes.

122 L'église rebâtie entièrement est reconstruite à partir de 1873.

123 Reconnue vers 1820 et de nouveau à partir de 1898.

124 Construction (1816-1829) et reconstruction (1904-1907).

125 L'église actuelle est reconstruite à partir de 1899. L'architecte Bougouïn justifie son projet de reconstruction en signalant que « *L'église du Pin est une ancienne église qui fut construite pauvrement et qui n'offre aucun caractère architectural. Elle tombe de vétusté. La couverture est à bout et ne peut plus être entretenue ; les murs sont décrépis et lézardés en beaucoup d'endroits.* » (ADLA 2 O 184 / 6, 26 juillet 1899)

F. Bercé¹²⁶ pour la période napoléonienne, et qui s'étend pour le diocèse de Nantes jusqu'à la fin de la Restauration, se révèle en réalité à la fois trop précipitée et très provisoire.

1.1.2 La création de nouvelles paroisses et succursales

Le décret du 11 prairial an XII (31 mai 1804) qui établit les circonscriptions paroissiales du diocèse de Nantes en a fixé le nombre à 209¹²⁷. Mais ce total ne va cesser d'augmenter au cours du XIXe siècle pour atteindre son point culminant à la toute fin du Concordat, avec plus de 260 paroisses en 1902¹²⁸. Quand une nouvelle succursale est créée, les obligations qui résultent du régime concordataire sont en quelque sorte inversées. Les habitants du territoire à ériger en paroisse peuvent légitimement exprimer le besoin d'un nouveau lieu de culte par leur éloignement du centre paroissial. C'est le cas par exemple des fidèles du quartier du Pont-du-Cens, à Nantes, qui dans une pétition adressée en 1883 au maire de Nantes réclament une église et se considèrent comme « *déshérités*¹²⁹ ». Mais pour obtenir la création d'une succursale nouvelle, la commune, ou la communauté des habitants, pour les sections de communes, doivent garantir l'existence préalable d'une église ou assurer être en mesure d'en construire une, sitôt l'érection approuvée¹³⁰. Cette dépense doit être supportée par la commune ou les habitants eux-mêmes. Aucune subvention gouvernementale ne peut être accordée¹³¹, et Campion ajoute : « *Il n'existera de fabrique que lorsque l'église sera ouverte*¹³². » De plus, la succursale doit également pourvoir elle-même au presbytère et au cimetière. Il est évident que nombre de ces nouvelles paroisses mettent de nombreuses années avant de réussir dans cette entreprise. Ainsi, à Nantes, la paroisse Saint-Clair, érigée en 1858, a besoin d'une décennie. En 1867, quand l'administration municipale tient enfin sa promesse de fournir un cimetière, au moment même où s'achèvent les travaux de l'église, l'abbé Maillard peut fièrement écrire à Mgr Jaquemet : « *Ainsi, Monseigneur, se trouvera enfin complétée, dans cette nouvelle paroisse, l'œuvre matérielle que Votre Grandeur m'avait confiée, et qui comprend l'église, le presbytère, le cimetière, les écoles chrétiennes de garçons et de filles. Toutes ces œuvres auront été faites en moins de dix années*¹³³. » Mais il n'oubliera pas que les dépenses (150 000 francs) pour l'église ont été supportés par les seuls fidèles : « *Vous me faites l'honneur, écrit-il à l'Évêché quelques années plus tard, de me demander quelle a été, dans la construction de l'église de Saint-Clair, la part de dépense à la charge de la commune et de l'État, et quel a été le concours des fidèles... Je réponds : la part de la commune et de l'État a été zéro : ni la commune ni l'État n'ont fourni un centime*¹³⁴. » Dans les cas de démembrement de commune, l'aide municipale fait en effet souvent défaut. De plus, les nouvelles communautés paroissiales se heurtent à la rancune des paroisses mères qu'elles privent d'une partie de leur territoire. En 1805, les fabriciens de Batz s'insurgent ainsi contre le projet des habitants et du vicaire du Pouliguen, de distraire une partie de la commune « *inviolablement attachée à la mère-église de Batz* », pour créer une succursale : « *Leur projet n'est fondé que par une espèce d'orgueil de brouiller l'ordre des choses et*

126 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 20.

127 Ces paroisses sont réparties en 46 cures et 163 succursales.

128 52 cures, 209 succursales. Le diocèse compte 218 paroisses en 1823 (*Almanach du clergé*), 246 en 1849 à la fin de l'épiscopat Jaquemet (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 43-44), 250 en 1856 (*Almanach du clergé*).

129 AM Nantes 2 M 33, 15 avril 1883.

130 Circulaire du 30 août 1838, citée dans ANDRÉ, *Cours de législation civile ecclésiastique*, 1848, II, p. 464.

131 Circulaire du 30 août 1838, voir le *Journal des fabriques*, 1840-41, VII, p. 296.

132 CAMPION, *Manuel de droit ecclésiastique*, 1876, p. 392.

133 AHDN EVPAR 109 Nantes 7, 11 septembre 1867.

134 AHDN EVPAR 109 Nantes 7 Saint-Clair, 18 mai 1874.

de désunir une commune dont les habitants ont admiré la sagesse du gouvernement sur l'établissement des lois organiques relatives au culte. » Ils s'inquiètent surtout de voir des ressources consacrées à la construction d'un nouveau lieu de culte au détriment de l'église-mère : « *Que deviendrait ce superbe édifice qui n'est entretenue aujourd'hui que par le produit des aumônes, et dont la tour est si utile aux vaisseaux de l'État et aux bâtiments de commerce*¹³⁵? » Ces querelles peuvent parfois prendre un tour dramatique, comme en 1846 à Nantes. Quand la succursale de Sainte-Anne est érigée aux dépens de la paroisse de Chantenay, les habitants se voient ainsi fermer le cimetière de celle-ci à leurs morts. « *Le soir même du jour de notre installation, le 22 novembre 1846, relate le curé Lehuédé, nous fumes réduits à transporter un corps jusqu'au cimetière de Miséricorde*¹³⁶. »

Réduite pour l'essentiel aux seules ressources de petites communautés villageoises ou urbaines, la construction d'une église dans ces paroisses nouvelles a parfois retrouvé le caractère héroïque des opérations des premières années du concordat. Le cas de la Chevallerai, érigée en succursale en 1843 par démembrement de la paroisse de Puceul, se distingue par la tenue d'un scrupuleux compte-rendu par l'abbé Armand Foulon, principal acteur de ce chantier, qui s'est servi de ses notes pour rédiger un récit qu'il a fait publier sous un titre explicite : *Histoire abrégée de nos travaux ou Comment on bâtit une église*¹³⁷. Un vicaire de Varades, l'abbé Paillou, est d'abord nommé comme premier desservant de la nouvelle paroisse, mais se montre incapable de lancer l'entreprise. « *Le nouveau curé de la Chevallerai avait pour mission spéciale de bâtir une église. Déjà huit années s'étaient écoulées et l'église ne se bâtissait pas. M. Paillou avait essayé d'électriser la population et de lui inspirer l'esprit de sacrifice, mais en vain ; elle était demeurée immobile dans le sentiment de sa faiblesse, en but aux railleries des paysans des grandes paroisses circonvoisines qui insultaient son impuissance : « Vous, construire une église ! Vous êtes de trop petits gars*¹³⁸. » Mgr Jaquetmet décide donc d'y envoyer l'abbé Foulon, premier vicaire de Saint-Donatien : « *Allez à la Chevallerai, me dit l'évêque avec l'accent de l'inspiration, vous bâtirez l'église, c'est là votre mission, Dieu a mis en vous tout ce qu'il faut pour le succès*¹³⁹. » « *Sans être jeune, écrit le nouveau desservant, nous avons conservé du feu et cette foi qui remue et qui entraîne. Je me suis mis à penser qu'une volonté ferme et persévérante pouvait bien des choses. Dès le commencement nous nous mîmes au travail. Les murs de la chapelle*¹⁴⁰, lézardés en maint endroit, avaient préparé les voies à un appel. Il fut entendu. Partout bientôt dans le pays, on comprit la nécessité urgente d'une construction nouvelle et pendant huit années nous avons mené la vie la plus contraire à nos habitudes, nous faisant tour à tour maçon, charpentier, architecte, agriculteur et agent-voyer sur les chemins non classés¹⁴¹. » Dès Pâques, le curé aborde en chaire la question de la construction : « *Salubrité et piété du peuple, lois d'hygiène et de convenance, bien des fidèles et dignité des*

135 ADLA 4 V 4, 18 germinal an 13 (8 avril 1805), pétition de la fabrique de Batz au préfet.

136 AHDN EVPAR 109 Nantes 30, Sainte-Anne, 30 octobre 1857, Lettre du curé de Sainte-Anne à l'évêque. Deux ans plus tard, la ville de Nantes procure un cimetière à la paroisse, mais la fabrique devra faire elle-même les frais de « *la belle croix en pierre qui en est l'ornement.* » Il en restera un long contentieux. Ce même curé Lehuédé s'interroge encore en 1857 sur le droit des paroissiens de Chantenay à traverser eux-mêmes les autres paroisses voisines pour transporter ses corps.

137 Le manuscrit de l'abbé Foulon (AHDN P La Chevallerai, A5*) est daté du 29 décembre 1860, et soumis aussitôt à Mgr Jaquetmet, qui le remercie en avril 1861 pour l'envoi de son travail. Cette rédaction a été complétée en 1864, puis encore revue avant sa publication chez Charpentier en 1875. Sur cette construction, voir LAUNAY, « La construction d'une église au XIXe siècle », *BSAHN*, 1975-1977, p. 123-133.

138 AHDN P La Chevallerai, A5*.

139 FOULON, *Paroisse de la Chevallerai, histoire abrégée de nos travaux ou comment on bâtit une église*, 1875, p. 10.

140 A défaut d'église, le culte s'exerce dans la chapelle de Bonne-Nouvelle, largement insuffisante et en mauvais état.

141 AHDN P La Chevallerai, A5*.

*offices, tout réclamait la construction d'une église paroissiale*¹⁴². » Le long texte de l'abbé Foulon reprend toutes les étapes de ce chantier mené avec peu de ressources, mais pour lequel il parvient à mobiliser toutes les énergies. Dès 1851, il obtient pour un prix modique l'exploitation d'une carrière, qu'il baptise aussitôt Bonne-Nouvelle¹⁴³. L'année suivante, 82 chênes sont offerts par les habitants de la paroisse et de la région pour fournir le bois de l'église¹⁴⁴, et le sable est extrait d'une carrière proche. Un architecte est désigné : « *Ce fut M. Gustave Bourgerel qui fut chargé de présenter le plan de l'église et d'en diriger légalement l'exécution. Le docteur, mon frère*¹⁴⁵, et moi, nous l'avions prié de reproduire la jolie église de Saint-Jacques de Nantes, depuis longtemps admirée des connaisseurs. Il s'agissait d'en reproduire non pas le luxe de construction et le système décoratif beaucoup trop au-dessus de nos moyens financiers, mais, seulement le dessin par terre, les proportions et la distribution¹⁴⁶. » Aux quelques milliers de francs laborieusement économisés par son prédécesseur, Foulon parvient à ajouter l'argent nécessaire en ouvrant une souscription dans sa ville de Nantes et à laquelle il fait contribuer Mgr Jaquemet, le vicaire général Richard et toute l'administration de l'Évêché¹⁴⁷. A la seconde adjudication, les travaux sont confiés à un entrepreneur de Nozay, Joseph Bouteiller, et la première pierre est bénie par l'abbé Bouyer, son ancien curé de Saint-Donatien. « *On ne sait peut-être pas assez, écrit-il, ce qu'il faut d'activité, d'industrie, de persévérance à un pauvre curé de campagne, non pas seulement pour mener à bonne fin l'œuvre de la construction d'une église, mais même pour se mettre en mesure de la commencer. Cette première pierre, quadrata et angularis, symbole du christ, est la pierre angulaire et symbole aussi de l'Église romaine et du premier pape*¹⁴⁸. » Le remblai intérieur de l'église est effectué par les fidèles à l'été 1854 et le nivellement extérieur du terrain effectué de même en novembre. Les paroissiens assurent également des charrois réguliers de pierres et de sable. Le souci d'une plus grande économie fait retenir le lambrissage : « *Par son style, la nouvelle église semblait appeler une voûte en pierres, mais le docteur, mon frère, et M. Bourgerel s'étant arrêtés à l'idée d'une charpente apparente, j'y donnais volontiers mon assentiment. Les voûtes en pierres sont pour les églises d'un très bel effet et les mettent mieux à l'abri de l'incendie, mais elles sont aussi plus dispendieuses*¹⁴⁹. » Une nouvelle souscription, dont les donateurs entendront leurs noms lus en chaire, permet de réunir les 2 000 francs nécessaires pour l'acquisition du maître-autel, dessiné par l'architecte Bourgerel¹⁵⁰. Mais, malgré tous les efforts des habitants et la capacité de l'abbé Foulon à solliciter des donateurs bien au-delà de sa paroisse¹⁵¹, le montant de la construction (plus de 30 000 francs pour l'édifice, près de 50 000 au total avec l'ameublement et le clocher¹⁵²) est tel que l'appel aux fonds publics se révèle nécessaire. La paroisse obtiendra une allocation de la commune de Puceul, et un secours du

142 FOULON, *Op. cit.*, p. 13.

143 Chapitre III : *conquête des matériaux*, p. 27. Il reprend ici le vocable de la chapelle de la Chevallerai, sous lequel sera également invoquée la nouvelle église.

144 Son discours en chaire le premier dimanche de carême débute ainsi : « *Mes frères, je vais exercer, tour à tour, deux chasses, la chasse aux âmes et la chasse aux chênes.* » (FOULON, *Op. cit.*, p. 31)

145 Il s'agit de Joseph Foulon, médecin et membre fondateur de la Société archéologique, qui a fréquenté dans sa jeunesse à Paris Ozanam, Lacordaire et Montalembert. Il est l'auteur en 1848 d'une curieuse notice humoristique : *Alexis Transon, charcutier, philosophe et antiquaire*, 1848.

146 FOULON, *Op. cit.*, p. 41.

147 *Ibid.*, p. 40.

148 *Ibid.*, p. 42.

149 *Ibid.*, p. 52.

150 La pierre de Chauvigny est taillée par maître Sollier de Nantes et le sculpteur en est Jehanny.

151 Ce qui lui vaudra jalousies et plaintes de la part des curés des paroisses voisines. (LAUNAY, « La construction d'une église au XIXe siècle », *BSAHN*, 1975-1977, p. 130-131)

152 FOULON, *Op. cit.*, p. 89-91, avec détail des dépenses.

ministère des cultes¹⁵³. L'abbé Foulon éprouve sur ce point le besoin de se justifier : « *Tout en respectant les scrupules politiques (1852) qui, paraît-il, arrêtaient certains confrères, explique-t-il, nous ne les partageons pas ; nous n'avons jamais compris comment il serait bien de recevoir un traitement pour soi d'un pouvoir, fut-il illégitime, et mal de recevoir de ce même pouvoir une allocation pour son église*¹⁵⁴. » La somme promise tardant à être versée, il décide de se rendre lui-même à Paris, puis renonce finalement, en laissant le sous-préfet plaider sa cause auprès du Ministre. « *Quand on remplit une mission difficile, au sein d'un village, comme dans une grande cité, conclut-t-il, il est important d'avoir des amitiés et des concours dans les cadres de l'État aussi bien que dans ceux de l'Église*¹⁵⁵. » Le 1er juillet 1856, Mgr Jaquemet peut bénir le nouvel édifice, à l'occasion de sa visite pastorale et apprécier l'œuvre accomplie : « *L'église de la Chevallerai a une belle élévation de voûte ; on n'y remarque rien de luxueux, et pourtant elle ne manque ni de beauté ni d'élégance, grâce à la pureté de ses lignes et à l'harmonie de ses proportions. Il n'y a pas d'unité de style, mais le gothique domine ; toutes les croisées sont ogivales, elle peut contenir environ douze cent personnes*¹⁵⁶. » L'année suivante, l'abbé Lagrange pourra à son tour se réjouir de la transformation de la chapelle de La Chevallerai : « *Cet antique sanctuaire s'est dilaté de nos jours jusqu'aux proportions d'une église paroissiale, et les pieux pèlerins qui viennent prier aux pieds de sa madone peuvent se réjouir de la beauté architecturale de la maison de Dieu*¹⁵⁷. » [Illustrations 55 à 57, p. 173]

1.2 L'état général et la suffisance des édifices : des besoins objectifs ?

1.2.1 L'état général et la sécurité publique

Dans le régime concordataire qui place tous les actes de l'administration temporelle des édifices cultuels sous la surveillance de l'autorité civile, l'Église doit justifier des besoins du culte pour obtenir autorisations et secours. Dans cette logique, les critères objectifs, mesurables et correspondant à l'intérêt général sont les seuls qui peuvent être pris en compte. Une fois assurée l'existence du lieu de culte, il est en premier lieu indispensable que l'état général de l'édifice ne mette pas en péril la sécurité publique. C'est un argument donnant logiquement droit prioritairement à l'aide de la commune ou de l'État. Pour appuyer une demande de subvention, réclamée à plusieurs titres, un député n'oublie ainsi pas de rappeler cette justification : « *La commune de Saint-Julien de Vouvantes possède une remarquable église (...) qui est aujourd'hui dans un état de délabrement non seulement peu convenable pour l'exercice du culte, mais encore qui peut devenir dangereuse pour la sécurité des fidèles*¹⁵⁸. » L'administration a d'ailleurs elle-même établi une hiérarchie des besoins pouvant donner droit aux secours : « *La réparation ou la reconstruction d'une église en ruines est un objet plus urgent que le simple agrandissement d'une église dont l'étendue n'est pas suffisante*¹⁵⁹. » Quand l'état général d'une partie ou de la totalité d'un édifice est tel qu'il constitue une menace pour les habitants, la procédure ne s'écarte pourtant pas des formalités ordinaires des

153 Respectivement 5 600 et 4 000 francs, soit un total avoisinant 20 % de la dépense. La succursale érigée possédait déjà un édifice disponible, en l'occurrence l'ancienne chapelle. Elle a donc pu solliciter un secours pour la construction.

154 FOULON, *Op. cit.*, p. 74

155 *Ibid.*, p. 75.

156 *Ibid.*, p. 62.

157 LAGRANGE, « Le culte de la Sainte Vierge dans la ville et dans le diocèse de Nantes », *RBV*, 1857, 2, p. 369.

158 ACMH 0081/044/0001, 16 février 1868, Lettre du député C. Thoinnet de la Turmelière au ministre de l'Intérieur.

159 Circulaire du 30 mai 1839, dans SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 509.

travaux de réparations. Dès que l'intervention nécessite par son montant une autorisation préfectorale ou ministérielle, ou que le secours de la commune est demandé, la fabrique doit formuler une demande de travaux comprenant un procès-verbal de l'état de l'édifice, un projet régulier et un devis exact.

Sous l'Empire et la Restauration, et même encore jusqu'au milieu du siècle, il reste courant de voir un entrepreneur dresser le procès-verbal de l'état d'une église, puis de rédiger projet et devis de réparation¹⁶⁰. En 1826, la fabrique du Temple charge ainsi un entrepreneur de bâtiment et un charpentier de constater l'état défectueux de l'église. Le procès-verbal détaille les murs des pignons lézardés, ceux de la nef en saillie de quinze centimètres, les fermes de la charpente sorties de leurs tenons, la couverture détériorée, et conclut : « *D'après le plus scrupuleux examen, tant du corps en grand de l'église que de la sacristie, nous estimons que ces édifices ne peuvent subsister sans un écoulement prochain*¹⁶¹. » L'abbé Périgaud s'appuie sur cet état pour réclamer de Mgr de Guérines que sa paroisse figure dans la distribution des secours de l'État¹⁶² : « *L'église de ma paroisse menace depuis longtemps une ruine prochaine, (...) tout annonce que, sans de prompts secours, nous sommes exposés à être engloutis sous ses décombres. Joint à cela, elle est de moitié trop petite par l'affluence des fidèles des paroisses environnantes*¹⁶³. » Trois ans auparavant, les notables de la commune ont déjà profité du passage de la duchesse d'Angoulême pour obtenir une promesse de recommandation. Pourtant, ces demandes en faveur de l'église du Temple ne recevront aucune réponse. Les secours provenant du fonds commun en faveur des édifices paroissiaux sont limités¹⁶⁴, et les demandes nombreuses et pas toujours fondées. C'est en tous cas ce que prétend le sous-préfet de Savenay, qui ajoute en transmettant au préfet la demande du maire du Temple : « *Le sous-préfet pense que pour répartir équitablement les secours dont M. le préfet peut disposer en faveur des fabriques d'églises, il ne faut pas accueillir les réclamations directes des maires. Tous, dans l'intérêt de leur commune, trouveraient les moyens de prouver que leur église est la plus délabrée. Mgr est le juge naturel en pareille matière ; et le sous-préfet pense que la répartition du fonds de secours pour les fabriques doit être concertée entre Sa Grandeur et M. le préfet*¹⁶⁵. » Privées de secours, mais disposant de nouvelles ressources par la vente de terrains communaux, la commune et la fabrique du Temple choisissent en 1829 une reconstruction complète de l'édifice plutôt que les réparations d'abord envisagées : « *Il serait plus avantageux pour la commune que l'édifice fut reconstruit en entier et sur la ligne indiquée par l'administration des ponts et chaussées, attendu*

160 A partir de la monarchie de Juillet, le ministère des Cultes émet de sérieuses critiques sur cet état des choses. Ainsi, la circulaire du 20 mai 1834 indique : « *La plupart du temps, les devis au-dessous de 20 000 francs sont dressés par de simples ouvriers, chargés ensuite eux-mêmes de l'exécution des ouvrages. (...) A quoi faut-il donc s'attendre de la part d'un maçon ou d'un charpentier de village qui n'a jamais fait usage d'un crayon (...) Cependant, une foule de monuments précieux à l'art sont remis entre les mains de semblables architectes.* » (SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 484-485.) J. M. Leniaud indique que la circulaire du 29 juin 1841 fut la première à exiger explicitement le recours à un architecte. (*Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 469) Cette circulaire du ministre des Cultes Martin du Nord avait pour objet l'instruction des dossiers de demande de secours. (Texte dans SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 512-516) La même année, un arrêté du ministre des Travaux publics relatifs à l'examen par le Conseil des bâtiments civils des dossiers de travaux stipule que « *leur exécution est confiée à des architectes* ». (SCHMIT, *Op. cit.*, p. 528).

161 ADLA 125 J 5 L 23, 15 février 1825, PV dressé par l'entrepreneur Michée et le charpentier Morel.

162 Le conseil de fabrique avait profité du passage de la Duchesse d'Angoulême en 1823 pour obtenir une promesse de recommandation auprès du ministre de l'Intérieur.

163 ADLA 125 J 5 L 23, 23 janvier 1826. Le maire adresse de son côté une demande portant quasiment les mêmes mots (ADLA 2 O 203 / 8, 25 janvier 1826)

164 10 000 francs pour tout le département en 1826.

165 ADLA 2 O 203 / 8, 25 janvier 1826, maire au préfet.

qu'il n'existerait qu'une très faible augmentation de la dépense¹⁶⁶ et que le changement procurerait en outre une place publique dans la partie sud de l'église qui servirait beaucoup à décombrer [sic] la grande route dans les jours des foires. L'église reconstruite en entier sera beaucoup plus solide et régulière¹⁶⁷. »

A Cordemais, la reconstruction de l'église paroissiale est souhaitée depuis au moins une vingtaine d'années¹⁶⁸ quand, en 1864, le desservant Bouyer s'alarme auprès de Mgr Jaquemet : *« L'état de vétusté dans lequel se trouve l'église nous inspire de sérieuses inquiétudes. La charpente du bas de l'église se déplace de dessus les murs, en s'avancant du midi au nord. Les sablières en dehors du côté du nord sont entièrement sorties, dans toute la longueur de la nef, de l'aplomb des murs qu'elles entraînent avec elles. »* Une partie du mur s'est d'ailleurs éboulée. L'abbé a aussitôt demandé une inspection à un charpentier et un couvreur, qui ont indiqué l'état déplorable de la charpente (fermes brisées, faitage en partie disparu, tenons et mortaises sur le point de se séparer). Mais dans cette seconde moitié du siècle, le constat d'un artisan ne suffit plus. Bouyer prie donc son évêque, *« pour mettre [sa] responsabilité à couvert, de faire visiter notre église par un architecte »*, qui pourra indiquer les mesures à prendre, *« en attendant que nous puissions substituer à cette église, si peu solide et si peu décente, un nouveau temple moins indigne de la majesté du Grand Dieu qui y a fait sa demeure¹⁶⁹. »* Mgr Jaquemet en priant le préfet de désigner un architecte pour cette mission, insiste sur la sécurité des fidèles et les graves inconvénients pour l'exercice du culte : *« La pensée du danger qu'ils ont couru effraie maintenant les paroissiens et, malgré les précautions prises par M. le curé pour prévenir de nouveaux accidents, ils ne se décident qu'avec peine à se placer au pied du mur¹⁷⁰. »* Le préfet rappelle que *« C'est à la fabrique qu'incombe l'obligation de pourvoir aux grosses réparations que l'église peut exiger, et par suite, de réclamer le concours d'un architecte pour l'éclairer sur les travaux qu'il peut être utile d'exécuter (art. 37, 46, 92 et 94 du décret du 30 décembre 1809). Le préfet n'est appelé à désigner un architecte que dans le cas où les ressources de la fabrique ne lui permettant pas de pourvoir à cette dépense, elle réclame le concours de la commune et que celle-ci refuse¹⁷¹. »* C'est Henri Gilée qui sera finalement appelé par le maire à venir visiter l'édifice en juillet. Après avoir détaillé l'état des murs (lézardés, sans aplomb), de la charpente et de la couverture (menaçant ruine et irréparables), l'architecte conclut : *« L'édifice, sans menacer d'une ruine imminente, n'offre aucune sécurité, la prudence exige la condamnation de l'église, afin d'éviter un malheur qui peut il est vrai se faire attendre quelques années, comme il peut arriver aux premières pluies abondantes¹⁷². »* Cette prudence relative de l'architecte s'avère assez judicieuse, car les difficultés de la fabrique et de la commune à réunir les ressources nécessaires repoussent le commencement de la reconstruction à 1878, et l'ancienne église, sommairement consolidée, servira encore jusqu'à sa démolition en 1879. Appelé une nouvelle fois dix ans plus tard à examiner l'édifice, H. Gilée rappelle l'état qu'il en avait dressé en 1864 et, *« vu les dégradations survenues depuis cette époque à cet édifice, dégradations qui augmentent sensiblement les chances d'une ruine prompte et certaine, déclare qu'il y a lieu d'ordonner la démolition ou l'interdiction de cet édifice qui n'offre aucune sécurité¹⁷³. »* Il semble

166 Le devis supplémentaire n'est que de 2 200 francs par rapport au total établi en février 1825 de 6 200 francs.

167 ADLA 2 O 203 / 8, 12 mai 1829, délibération du conseil de fabrique.

168 Dans une enquête de 1846, le curé donne l'église comme à reconstruire en totalité. (ADLA 8 V 2)

169 AHDN EVPAR 045, 8 juillet 1864.

170 ADLA 2 O 45 / 7, 14 juillet 1864.

171 AHDN EVPAR 045, 18 juillet 1864.

172 ADLA 2 O 45 / 7, 25 juillet 1864, Procès-verbal.

173 ADLA 2 O 45 / 7, 12 janvier 1874, Procès-verbal.

que cette fois la situation soit effectivement pressante. En 1877, le desservant Pérais la fait valoir auprès du préfet pour obtenir l'expédition immédiate de la demande de secours : « *Vous ne l'ignorez pas, il y a une urgence telle qu'il ne peut pas y en avoir une plus grande. Il pleut partout dans notre vieille église ; la couverture et les voûtes sont partout effondrées ou menacent de s'effondrer. Tout dernièrement, il est tombé de la voûte plus d'un hectolitre de fatras, de débris d'ardoises et de planches pourries ; heureusement il n'y avait personne à l'endroit où l'accident est arrivé. (...) Il n'y a plus aucune sécurité pour les fidèles dans notre église. C'est au point que je me demande souvent si je ne dois pas prier Mgr l'évêque de l'interdire d'urgence*¹⁷⁴. » Priée de revoir son projet, jugé trop dispendieux par le ministère, la fabrique adopte les modifications proposées immédiatement, « *vu la ruine imminente de la vieille église*¹⁷⁵. » Dès l'obtention en septembre de l'autorisation des travaux, ainsi que d'un secours de 10 000 francs, le vicaire général de l'Espinay¹⁷⁶, puis l'abbé Pérais¹⁷⁷ parviennent à faire hâter par le préfet la procédure d'adjudication, qui a lieu dès le mois suivant.

L'état de ruine d'un édifice cultuel peut entraîner sa condamnation à plus ou moins brève échéance, voire dans les cas extrêmes, sa fermeture immédiate. A Saint-Molf, l'état de ruine irréparable de l'ancienne église romane, plusieurs fois remaniée et réparée, est ainsi constaté après un double examen, justifiée par l'opposition municipale à la volonté de reconstruction de la fabrique¹⁷⁸ : « *Deux architectes, M. Nau en 1841 demandé par la fabrique, M. Troteau, envoyé par M. le préfet en 1844, ont condamné l'église qui tombe en ruines étant toute disloquée et n'ayant aucune partie saine. Les différents rapports des architectes disent qu'on ne peut y entreprendre utilement aucune réparation. Il faudrait reconstruire en entier. M. le préfet a fait dresser les plans pour une reconstruction*¹⁷⁹. » A l'été 1846, l'édifice est définitivement interdit au public et, jusqu'à la construction de l'église nouvelle, le culte doit s'exercer dans la chapelle Saint-Germain¹⁸⁰. Au Pallet, la charpente de l'église paroissiale menace dangereusement de s'écrouler. Le curé signale au maire de la commune que la sécurité publique lui semble compromise. Avisé par le préfet en novembre 1849, Mgr Jaquemet prend la décision de fermer l'édifice à l'exercice du culte¹⁸¹. Il sollicite toutefois que l'application de cette mesure soit différée après les fêtes de Noël, en indiquant que l'état de l'édifice n'a pas empiré depuis deux ans, et qu'il n'y a pas péril imminent. Pareillement, le curé de Boisbérand demande encore au mois de février suivant un délai d'une quinzaine de jours avant la démolition de la charpente, pour pouvoir déménager les objets et ornements de l'église, dans « *l'étroit appentis qu'on appelle bas-côté, qui m'est réservé*¹⁸². » En attendant la reconstruction, les offices seront célébrés dans la chapelle Saint-Michel¹⁸³. A Saint-Philbert de Grandlieu en 1868,

174 ADLA 2 O 45 / 7, 17 avril 1877.

175 ADLA 2 O 45 / 7, 27 août 1877, Délibération du conseil de fabrique. La dépense estimée est réduite de 153 000 à 118 000 francs, grâce à des dispositions plus simples et une réduction de la hauteur de la nef et du clocher.

176 ADLA 2 O 45 / 7, 3 septembre 1877.

177 ADLA 2 O 45 / 7, 10 octobre 1877, Curé Pérais au préfet : « *Vous avez reconnu l'urgence de la reconstruction de l'église de Cordemais. Vous avez bien voulu me promettre d'abrégé, autant que les règles le permettent, le temps des publications de la mise en adjudication.* »

178 MERCIER, HOREAU, *Dans la boucle du Mes : Mesquer, Quimiac, Saint-Molf*, 1973, p. 206.

179 ADLA 8 V 2, Enquête de 1846. L'église sera reconstruite vers 1850-51. (LECONTE, *Théodore Nau (1805-1865) : un architecte nantais au XIXe siècle*, 2006, mémoire, I, 87-89 et II, p. 139)

180 Il s'agit d'une décision de Mgr de Hercé, qu'Eugène de la Gournerie attribue à la volonté de vaincre les réticences de certains paroissiens contre la reconstruction. Le même auteur précise que Nau et le curé de Saint-Molf étaient amis et anciens camarades d'étude. (LA GOURNERIE, « L'abbé Biré », *RBV*, 1880, 2e semestre, p. 314-317)

181 ADLA 2 O 117 / 6, 8 décembre 1849, Mgr Jaquemet au préfet.

182 ADLA 2 O 117 / 6, 3 février 1850, Curé à l'évêque.

183 ADLA 2 O 117 / 6, 19 février 1851, Curé Guilbaud au préfet.

l'état de l'ancienne église oblige à transférer plus tôt que prévu le culte dans la nouvelle encore inachevée. Le curé réunit en effet le conseil de fabrique, auquel il expose : « *L'état de délabrement de l'église paroissiale actuelle devient de plus en plus menaçant. Dans sa sollicitude pour la vie de ses paroissiens, M. le curé a recherché tous les moyens de quitter promptement cette église pour porter le culte dans la nouvelle. Mais celle-ci est loin d'être terminée. Cependant, on peut y faire une installation provisoire et à cet effet un devis a été demandé à M. l'architecte.* » La dépense de ces travaux d'appropriation est évaluée à plus de 16 000 francs, et la fabrique ne dispose que du produit d'une quête organisée par le curé qui n'a rapporté que 3 000 francs. Face à l'urgence¹⁸⁴, le conseil décide de former une demande de secours au ministre pour hâter la livraison de l'église neuve, en sacrifiant au moins provisoirement l'ornementation et le ravalement intérieur. « *S'il le faut même, ajoutent les fabriciens, le dallage ne se fera pas et l'on marchera sur la terre*¹⁸⁵. »

Si les exemples de fermeture d'églises restent marginaux, l'état de vétusté d'un édifice a puissamment contribué à accélérer la décision du conseil de fabrique de reconstruire, à obtenir l'adhésion de la communauté paroissiale au projet et à justifier les demandes de secours à la commune ou de subvention à l'État. Après la reconstruction partielle de son église¹⁸⁶, voici comment en 1846 le curé de La Plaine appelle l'attention de Mgr de Hercé sur son église, « *qui mérite si bien d'être continuée et qui, quand elle le sera, offrira un objet digne d'une certaine remarque sous le rapport de l'art, qui d'ailleurs presse à achever, car ce qui en reste d'ancien est dans un déplorable état et offre du danger. Je ne crains pas que la visite d'un architecte en donne le démenti. (...) Qu'il serait à désirer que le gouvernement vint encourager leur zèle par des subventions pour reconstruire le reste de l'église qui tombe en ruine. Les murs des bas-côtés qui sont en terre sont crevassés dans toute leur longueur et surplombent de 25 ou 30 cm, malgré les contreforts dont ils sont munis et qu'ils entraînent dans leur chute. Les murs de la façade ne tiennent plus ; la charpente et la couverture entière s'affaissent. Avant peu, il y aura danger évident d'écroulement. Tous les habitants en sont convaincus aussi tous s'attendent qu'on va prochainement les rebâtir*¹⁸⁷. »

Au cours d'une visite pastorale à Lusanger, Mgr Jaquemet est frappé par l'aspect déplorable de l'église de Lusanger : « *Il y a deux ans, lui rappellent en 1858 les fabriciens, lorsque Votre Grandeur vint nous apporter ses bénédictions, elle parut péniblement affectée par l'état de délabrement de notre église*¹⁸⁸. » Évoquée d'abord devant le prélat, la reconstruction fait ensuite l'objet d'une délibération du conseil de fabrique en mars 1856 : « *L'église n'est ni assez propre, ni convenable, ni assez grande, il s'en faut beaucoup, pour contenir la population, ni même solide dans plusieurs de ses parties et notamment dans son clocher qui menace ruine et s'incline beaucoup*¹⁸⁹. » En adressant le projet dressé par Gilée, Mgr Jaquemet n'hésite pas à étendre à l'ensemble de l'édifice cet état menaçant du seul clocher : « *Depuis longtemps le besoin se fait sentir à Lusanger d'une église plus grande et plus convenable que celle qui existe actuellement et qui menace ruine*¹⁹⁰. » Malgré le très long retard de la reconstruction, lié à la question de l'emplacement de la nouvelle église, l'édifice tient bon. Mais le prélat, sans doute encore sous

184 Les murs surplombent de 50 cm ; une ferme s'est échappée de dessus les sablières et n'est plus soutenue que par la charpente au lieu de la supporter ; les lézardes des murs se sont encore aggravées depuis l'incendie d'une des sacristies huit ans auparavant.

185 AP Saint-Philbert, Délibérations du conseil de fabrique (1863-1981) : séance du 29 août 1868.

186 Cette première campagne comprend le chœur, le sanctuaire et le transept.

187 ADLA 8 V 2, 20 décembre 1846.

188 AHDN EVPAR 086, 27 janvier 1858, Pétition des habitants de Lusanger.

189 ADLA 2 O 86 / 7, 5 mars 1856, Délibération du conseil de fabrique.

190 ADLA 2 O 86 / 7, 30 mars 1857.

l'impression laissée par sa lointaine visite, présente encore en 1865 l'église comme « *la plus misérable peut-être de toutes les églises de ce diocèse et tombant en ruines de toutes parts.* » Il croit cependant utile d'ajouter qu'elle « *est d'ailleurs tellement exigüe qu'elle ne peut aucunement suffire aux besoins de la population*¹⁹¹. » Abandonnée quelques années plus tard, puis transformée en grange, l'église du Vieux-Bourg de Lusanger est toujours debout et a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1997. [Illustrations 60 et 61, p. 175]

On le voit, la vétusté d'une église, même avérée par le rapport d'un architecte, est rarement le seul argument présenté à l'appui d'une demande de reconstruction. Il est d'ailleurs notable que l'état dressé par un homme de l'art, attestant qu'une réparation serait impossible, ou à tout le moins qu'elle serait extrêmement coûteuse, semble clairement ne pas suffire à obtenir autorisation ou secours. Il y a certes des cas d'églises réellement en état déplorable. Voici par exemple ce qu'écrivit en 1846 le desservant de Saint-Omer à Blain : « *L'église est si peu solide que les murs ont crevé au-dessus des fenêtres, les fenêtres se sont élargies, les barres de fer qui retenaient les plombs des vitraux ne sont plus assez longues ; pour réparer solidement un seul panneau, il faudrait donc refaire la fenêtre entière. J'ai pris le parti de mettre obstacle au vent avec des planches en place des vitres, et les habitants se garantissent de la pluie dans la nef avec leurs parapluies*¹⁹². » Mais, il faut signaler une pratique courante qui consiste à faire dresser le procès-verbal constatant l'état de l'ancien édifice par un architecte que le conseil de fabrique charge ensuite (ou a déjà chargé) d'étudier le projet de la nouvelle église à construire. Si l'on revient sur les cas qui viennent d'être évoqués, il n'est certes pas absolument choquant que l'entrepreneur Louis Michée, qui rédige en 1825 le procès-verbal d'état de ruine de l'église du Temple, soit également celui qui dresse le projet de reconstruction en 1829. Mais les faits prennent pourtant un tour assez troublant lorsque l'on constate qu'il propose au conseil de fabrique, dont il est alors le président, d'avancer lui-même les 780 francs qui font défaut pour atteindre le total de la reconstruction¹⁹³. A Saint-Molf où, nous l'avons vu, ils ont été successivement appelés à donner leur avis sur l'état de l'ancienne église, les architectes Nau et Troteau s'associent en 1846 pour dresser les plans du nouvel édifice¹⁹⁴. Cela ne signifie pas qu'il y ait eu systématiquement une véritable malhonnêteté, d'autant qu'en cas de doute, la municipalité ou le préfet pouvaient charger un autre architecte d'une contre-visite. Mais l'on peut toutefois concevoir que, dans certains cas au moins, l'architecte appelé par la fabrique pouvait rendre un avis assez conforme à ce qu'attendaient les fabriciens et surestimer par exemple les réparations nécessaires. C'est ce que relève le vicaire Jean Hémerly dans le registre de la paroisse d'Orvault, à propos de la chapelle Notre-Dame des Anges. Envisageant sa restauration en 1850, le conseil de fabrique s'adresse à l'architecte Faucheur. Celui-ci, constate non sans amertume Hémerly, « *donna la décision que devait donner un jeune homme qui se sent des talents et qui ne cherche qu'une occasion favorable de les développer afin de se faire connaître et d'établir sa réputation. Il montra donc, clair comme deux et deux font cinq, qu'il était absolument impossible de faire une restauration convenable et qu'il fallait nécessairement la rebâtir à neuf*¹⁹⁵. » Le projet de reconstruction présenté par l'architecte, à peine

191 AHDN EVPAR 086, 25 février 1865, Note de l'Évêché sur la reconstruction de l'église de Lusanger et sa translation, communiqué au Préfet.

192 ADLA 8 V 2, Enquête sur l'état des paroisses (1846). Dans cette succursale érigée en 1842, une ancienne chapelle maladroitement agrandie sert d'église jusqu'à la construction d'un édifice neuf dans la décennie suivante.

193 ADLA 2 O 203 / 8, 12 mai 1829, délibération du conseil de fabrique. On trouve à Anetz en 1816 une situation assez semblable, dans laquelle l'ancien maire a fait ordonner des travaux de réparation à l'église dont il se charge comme entrepreneur. Dans ce cas, une plainte sera déposée auprès du sous-préfet d'Ancenis (ADLA 2 O 4/7)

194 LECONTE, *Théodore Nau*, 2006, mémoire, I, 87-89.

195 ADLA 114 J 8 / 33, Registre de paroisse, p. 396.

cinq ou six semaines plus tard, suscite l'admiration de tous les fabriciens, mais le devis est considérable : « *La dépense effrayait les plus déterminés.* » Après une petite modification du total qui ramène la dépense dans les possibilités de la fabrique, le projet est adopté. « *Il avait été décidé, conclut Hemery, que l'antique sanctuaire serait démoli, et rebâti tout à neuf, sur un plan magnifique qui n'aurait aucun rapport avec le style simple et pauvre de l'ancien*¹⁹⁶. » Malgré les protestations du pauvre vicaire¹⁹⁷, la chapelle est démolie en juin 1851.

Le cas de l'église paroissiale de Sainte-Marie, déjà évoqué dans la première partie¹⁹⁸, est à cet égard une nouvelle fois très significatif. Eugène Boismen, qui occupe à cette époque les fonctions d'architecte diocésain, est appelé en juillet 1865 par le curé, au nom du conseil de fabrique, pour dresser un état de l'édifice¹⁹⁹. Son rapport est accablant : une nef « *étroite, basse, sombre*²⁰⁰ *et humide* », deux bas-côtés tout aussi « *bas et très humides* » ; des murs salpêtrés, hors d'aplomb, lézardés. La porte du bas-côté sud que l'architecte indique comme « *la seule partie intéressante de l'église* », n'est cependant qu'« *à demi-conservée* ». [Illustration 63, p. 176] Le chœur, plus moderne²⁰¹, reste réparable quoique mutilé et déformé : « *Cependant, à la rigueur, en consentant à dépenser une somme relativement importante, il serait possible de le restaurer.* » Mais à la seule exception de cette partie, « *l'église est dans un tel état de vétusté, de délabrement et d'insalubrité qu'il n'y a pas à songer à la réparer. Une reconstruction paraît le seul parti à prendre, et pour certaines parties, il y a urgence.* » Boismen ajoute enfin l'indispensable mention de l'insuffisance de l'édifice : « *On peut dire encore que la surface de l'église n'est pas suffisante pour le chiffre de la population qui est de 1500 habitants, et que cependant, ce chiffre est considérablement augmenté pendant la saison des bains de mer.* » Le conseil municipal et la fabrique se réunissent le même jour pour examiner séparément ce rapport, et en tirent des conclusions absolument opposées. Le conseil de fabrique s'appuie sur l'avis technique de Boismen pour passer aussitôt à l'examen d'un projet de reconstruction. Il faut pourtant souligner combien la vétusté n'entre que pour une part dans l'exposé du curé Gergaud devant ses fabriciens : « *M. le curé a fait observer que l'église actuelle peu digne de sa situation et des pieuses et confiantes sympathies que son patronage excite, peu digne de la foi religieuse de toute la population, était non seulement sans solidité, insalubre, privée d'air et de lumière, mais incommode, trop petite pour recevoir les paroissiens aux époques de carême, des mois d'adoration, des fêtes solennelles, et les étrangers dans la saison des bains de mers ; trop petite pour que les enfants y puissent être placés convenablement surveillés et formés au respect des saints offices ; qu'elle était en outre dépourvue de chapelles, n'offrant qu'un seul autel convenable pour célébrer la sainte messe ; peu propre enfin à satisfaire, entretenir, développer la religion et la piété des fidèles*²⁰². » De leur côté, les conseillers municipaux de Pornic rejettent à l'unanimité ce projet de reconstruction, en prenant pour première raison que « *l'église actuelle est parfaitement propre et solide*²⁰³. » Ils proposent donc de conserver

196 ADLA 114 J 8 / 33, Registre de paroisse, p. 397.

197 « *Lors de la destruction de la vénérable chapelle de Notre-Dame des Anges, [l'abbé Hemery] pousse des cris lamentables.* » (WISMES, « Notre-Dame-des-Anges », *Bull. AB*, 1904, p. 107) Il faut souligner que les ressources pour cette reconstruction étaient disponibles, grâce notamment à un don important du maire de la commune.

198 Partie I, p. 123 et ss.

199 ADLA 2 O 177 / 6, 10 septembre 1865, Rapport sur l'état de l'église par E. Boismen. La visite a lieu le 15 juillet.

200 Elle n'est éclairée que par trois petites fenêtres percées dans le mur nord.

201 Boismen le date du XVI^e siècle, avec des modifications plus récentes ; la nef, les bas-côtés et le clocher lui semblent appartenir au XI^e siècle.

202 ADLA 2 O 177 / 6, 26 novembre 1865, Délibération du conseil de fabrique .

203 ADLA 2 O 177 / 6, 26 novembre 1865, Délibération municipale. Les deux autres arguments avancés par le Conseil sont l'attachement de la population à sa vieille église, et la crainte qu'il soit fait appel au secours de la commune.

l'édifice, après avoir procédé à quelques réparations et au percement d'ouvertures supplémentaires. C'est donc sur ce point de l'état de l'église que la délibération suivante du conseil de fabrique va devoir lutter : « *Les allégations du conseil municipal ont ensuite été examinées et discutées : « L'église est parfaitement propre et très solide. » Que l'église soit propre, le conseil a toujours eu soin d'y pourvoir, mais qu'elle soit solide il ne peut l'admettre, ayant été souvent obligé à des dépenses considérables pour relever une grande partie de ses murs, et préserver les autres d'une ruine totale. Le clocher lui-même dont la masse grossière semblerait extérieurement offrir des garanties de solidité, n'en a pas moins perdu l'aplomb de ses piliers intérieurs, la forme régulière de sa voûte et de nombreuses lézardes prouvent l'ébranlement général que la foudre lui a causé en emportant en 1772 son couronnement sept fois séculaire.* » Les fabriciens s'appuient ensuite farouchement sur l'état dressé par Boismen, « *qui après mur examen a déclaré dans un rapport exact et modéré : que l'église actuelle au moins dans sa partie la plus ancienne n'offrait aucune garantie de solidité; que ses murs construits en moellons liés avec de l'argile et modifiés à bien des reprises étaient salpêtrés, généralement très gauches, hors d'aplomb, avec de nombreuses lézardes notamment au pied du clocher, à l'intérieur de l'église ; qu'ayant perdu les entrants intérieurs qui les retenaient, ils étaient encore dépourvus à l'extérieur d'appuis suffisants*²⁰⁴. » Impuissant à obtenir la résolution de ce différend, le préfet transmet l'affaire au ministre de l'Intérieur : « *J'ai tenté inutilement de vaincre l'obstination du conseil municipal. Il me paraît difficile de donner satisfaction au désir de la fabrique : l'église est un bâtiment public, aucune partie de l'édifice ne pourrait donc être démolie et reconstruite sans l'assentiment du conseil municipal*²⁰⁵. » Au cours de la longue instruction de cette affaire, une intervention du sous-préfet de Paimbœuf jette cependant un certain trouble : « *Permettez-moi de vous dire, écrit-il au préfet, que je partage entièrement l'avis du conseil municipal. L'église de Sainte-Marie, que je connais parfaitement, n'est nullement en mauvais état, et quelques réparations de peu d'importance et d'une exécution très facile suffiraient pour l'aérer et l'assainir. Elle est suffisante pour les besoins de la population qui désire conserver sa vieille église*²⁰⁶. » Cette mise en cause du rapport d'Eugène Boismen, qui est certes architecte diocésain, mais qui a également été chargé par la fabrique de rédiger le projet de construction de la nouvelle église²⁰⁷, semble assez prise au sérieux pour que le ministre de l'Intérieur prie le préfet « *de vouloir bien faire examiner par l'architecte du département ou par un homme de l'art offrant des garanties de capacité et d'impartialité, s'il est indispensable de reconstruire l'église*²⁰⁸. » C'est Gustave Bourgerel, architecte du département, qui est chargé de cette mission et qui confirme dans l'ensemble l'état dressé par Boismen. Son rapport indique surtout la vétusté réelle du clocher (piles inclinées, escalier impraticable, murs lézardés), l'incommodité de l'édifice (les piles qui séparent la nef des bas-côtés sont « *massives et sans forme, et masquent complètement le chœur* ») et l'inutilité d'une intervention lourde : « *Je ne crois pas que l'église puisse être l'objet d'une restauration par cette raison qu'il n'y a rien à restaurer. Il faut la refaire à neuf.* » A défaut de cette reconstruction nécessaire, Bourgerel indique qu'il faudrait se contenter de quelques réparations sommaires. L'architecte considère que « *l'édifice est certainement l'un des plus misérables du département* », il rappelle également son insuffisance (« *Cette petite église à peine suffisante pour la population ordinaire m'a semblé ne devoir pas être assez grande à l'époque des bains de mer* ») en notant

204 EVPAR 131 C, 7 janvier 1866, Délibération du conseil de fabrique.

205 ADLA 2 O 177 / 6, 6 juin 1867.

206 ADLA 2 O 177 / 6, 22 juin 1868, Sous-préfet de Paimbœuf au préfet.

207 Effectivement construite sous sa direction à partir de 1869.

208 ADLA 2 O 177 / 6, 20 août 1868.

toutefois un certain intérêt artistique de la partie basse de la tour, et surtout du porche latéral sud, pour lequel il émet le vœu d'un démontage soigneux et d'un rétablissement dans la nouvelle église²⁰⁹. Cette confirmation de l'avis de Boismen contribuera grandement à la décision finale de reconstruire l'église.

Le constat de l'état de vétusté d'un édifice par l'architecte précisément chargé d'établir un projet de reconstruction apparaît comme une procédure particulièrement propice à des arrangements intéressés. A Orvault, la lettre du curé de la Rue du Can, alertant en 1868 l'Évêché sur le danger que présente l'église paroissiale, est assez révélatrice de pratiques sinon coupables, du moins suspectes de quelques architectes. Face à l'état de son église, qui dans ce cas semble réellement déplorable, l'abbé a pris les mesures qu'il juge à-propos : *« M. de la Brosse, maire d'Orvault, et le conseil de fabrique ont visité en détail l'église et surtout la tour qui menace davantage, et ont reconnu la nécessité d'une reconstruction. Il s'agit de prendre des mesures et de chercher des fonds, et il faut du temps. Le clocher menaçant ruine, et étant lézardé de haut en bas (...) je crains des accidents (...) M. le maire est absent pour 15 jours encore, j'ai pensé qu'il était nécessaire de prévenir Mgr l'évêque de cet état de choses. Il me semble qu'une visite officielle de M. Boismen, architecte diocésain, autorisée ou commandée par Mgr ou M. le Préfet serait importante et nécessaire pour prévenir les accidents. (...) Je regrette que M. de la Brosse soit absent, mais je ne veux pas encourir la responsabilité des accidents. »* Mais les conditions dans lesquelles intervient l'architecte Fraboulet semblent indiquer une certaine habileté à se positionner pour l'éventuelle reconstruction²¹⁰ et peut-être une sorte d'accord tacite avec le curé. Il a établi un nouveau rapport sur l'état de l'église, à la suite d'autres hommes de l'art : *« Vous avez lu le rapport de M. Fraboulet, architecte, sur l'église d'Orvault, qu'il a condamnée à la démolition, après MM. Faucheur et Chenantais. »* Quoique sa présence ne puisse être encore officielle (*« M. Fraboulet n'a pas encore été choisi comme architecte de l'église »*), il se trouve également sur les lieux à point nommé : *« Il était en visite amicale à la cure lors de la réunion du Conseil, où il a parlé à M. de la Brosse et à ces MM. »*²¹¹

Il apparaît parfois que l'état de vétusté d'un édifice puisse varier en fonction des ressources disponibles à sa réédification. Dès son arrivée à la cure de Missillac, l'abbé Langevin réalise certes à quel point son église ne répond pas aux besoins des paroissiens et à la dignité du culte : *« Mon église est notablement trop petite ; la toiture, en divers points, ne tient plus, les voûtes et les lambris ne protègent pas toujours les fidèles contre la pluie ; son mauvais état nécessite de continuelles dépenses ; ma sacristie est petite, incommode, pauvre de tout ce qui est nécessaire pour le culte. »* Mais il concède pourtant : *« On ne peut pas nier cependant que les murs n'en soient généralement solides et ne puissent encore tenir longtemps »*²¹². Il repousse donc à plus tard une décision : *« Pour avoir une église digne de Dieu, digne du peuple chrétien de Missillac, que faire ? Je ne sais pas encore, d'autant que quelque parti que l'on embrasse, restauration ou reconstruction, je sens que sur ce point les meilleurs esprits probablement se diviseront. Avant de prendre un parti quelconque, j'attendrai quelques années, je ferai des économies, si je puis, et peut-être que Dieu aidant tout*

209 ADLA 2 O 177 / 6, 29 octobre 1868, Bourgerel au préfet. L'architecte propose que les fragments de pierres de taille soient également placés dans le nouvel édifice, *« dans les parties les plus en évidence et autant que possible abritées. »*

210 Occasion manquée en l'occurrence puisque faute de ressources, l'église d'Orvault, déjà agrandie dans les années 1830, ne sera finalement reconstruite qu'à partir de 1890 seulement.

211 AHDN EVPAR 114, 26 septembre 1868.

212 L'abbé Langevin signale toutefois que les murs du chœur et d'une partie du transept sont lézardés.

*arrivera à bonne fin*²¹³. » Quatre années plus tard, après une reprise en main des finances paroissiales²¹⁴, le conseil de fabrique peut songer à une reconstruction. Eugène Boismen est donc chargé de rédiger un projet de nouvelle église. Le mémoire explicatif de l'architecte indique que l'église actuelle, construite et remaniée à plusieurs époques, est « *généralement en mauvais état de conservation* », mais n'indique que le seul mur du bas-côté sud en ruine et menaçant de chuter malgré les contreforts qui y sont adossés. L'insuffisance de l'édifice aux besoins de la paroisse est également signalée, ainsi que son inconvénient, due au « *peu de hauteur sous le lambris*²¹⁵. » L'avis de Mgr Le Coq s'appuie naturellement sur le rapport de l'architecte qui conclut à la nécessité de la reconstruction en raison du mauvais état et de l'insuffisance de l'église actuelle²¹⁶.

La reconstruction de l'église de Derval au milieu des années 1840 a rencontré une opposition minoritaire et peut-être infondée, mais extrêmement intéressante. Cet édifice, hautement malmené pendant la période révolutionnaire, n'a été que très partiellement remis en état, faute de moyens financiers²¹⁷. A la demande du curé, l'architecte Henri Gilée dresse en 1841 un projet de reconstruction qui est approuvé en octobre 1844 par le Conseil des Bâtiments civils. [Illustrations 66 et 67, p. 177] L'adjudication a lieu en mai 1846 pour 32 000 francs²¹⁸. Quelques réclamations apparaissent cependant contre cette opération. Une pétition²¹⁹ est même adressée au préfet de la Loire-Inférieure, dans laquelle des habitants s'insurgent contre le prétendu état de ruine de l'église : « *L'ancienne église est droite, sans penchement, malgré l'abandon où on la tient toujours espérant des détériorations à montrer pour prouver qu'il faut la jeter par terre. (...) Cette ancienne église est solide, sans surplomb, pour les trois quarts des habitants, et plus respectable par sa vétusté et surtout parce que leurs pères y ont prié ; puissants motifs pour la leur rendre précieuse, aussi y sont-ils fort attachés et désireraient la conserver.* » Cette protestation indique que le conseil municipal avait deux ans plus tôt statué « *sur l'état de l'église qu'on abandonnait pour plaire aux abatteurs* », et voté sa réparation, avant de céder face à la cabale des « *bâtisseurs* ». Les arguments des pétitionnaires présentent, outre l'attachement de la population à sa vieille église, l'habitude crainte devant les dépenses de la reconstruction, « *bien au-dessus des forces de la commune, [puisque] 40 000 francs [sont] exigés pour des murs neufs et à la mode du jour* » et que le devis prévu sera encore insuffisant pour achever l'œuvre, ce qui va endetter la commune pour 30 ou 40 ans. Mais ce texte se distingue par sa remise en cause des bénéfices pour le culte d'un nouvel édifice et par un ton particulièrement incisif : « *Dans un temps où l'on ne parle que du bonheur positif du peuple et de l'architecture gothique*²²⁰ *qu'avec enthousiasme (...) M. le curé, par vanité, par*

213 AHDN EVPAR 098, 26 août 1875, Rapport à Mgr Fournier.

214 Dès son arrivée, l'abbé Langevin note une gestion peu rigoureuse des ressources de la fabrique. En 1879, le budget dégage un excédent de près de 3 500 francs. (AHDN EVPAR 098, 22 novembre 1879, Budget de la fabrique)

215 ADLA 2 O 098 9, 20 octobre 1879, Projet de reconstruction, Mémoire explicatif par l'architecte Boismen.

216 ADLA 2 O 098 9, 11 décembre 1879.

217 OGEE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, 1843, I, p. 218 : « *L'église de Derval est un édifice en très mauvais état, et qui tombe presque entièrement en ruines.* » L'église a fait l'objet de réparations mineures à la toiture, aux vitraux, murs et portes, suite à la tempête en mars 1836. La dépense s'élevait à moins de 2 000 francs. Le budget de la fabrique en 1836 ne dégageait qu'un maigre excédent de 100 francs (recettes : 570 ; dépenses : 560 francs) et les ressources municipales présentaient la même pénurie. (ADLA 2 O 051 / 4)

218 AHDN P Derval, A 01 Livre de paroisse.

219 Cette lettre n'est pas signée, mais dans une correspondance au préfet, le sous-préfet de Châteaubriant indique que l'opposition est menée par un membre du conseil municipal, M. Hochedé de la Guémerais, et n'est suivie que par 40 à 50 personnes. (ADLA 2 O 051 / 4, 23 février 1846)

220 Cette mention curieuse, puisque l'église construite à Derval par H. Gilée est une des dernières constructions néo-classiques du diocèse, indique significativement l'assimilation du courant néo-gothique avec l'élan général de reconstruction.

entêtement difficile à comprendre, s'est servi de tous les moyens et même de la chaire, aidé de son vicaire, pour renverser la vieille église. Il se vantait de connaître la manière de s'y prendre pour gagner les plus influents (...) il a entraîné M. le maire, c'est ce qui a tout pesé. (...) Mais quelle manie de vouloir renverser ce qui peut durer encore longtemps avec des réparations bien entendues (...) car Dieu n'écouterait pas plus favorablement les prières dans des murs neufs que dans des vieux. Parce que l'on aura un édifice somptueux, en sera-t-on plus honnêtes gens, en volera-t-on moins, en fréquentera-t-on moins les cabarets ? (...) L'église est bonne malgré qu'en disent les démolisseurs et grande suffisamment, la population n'ayant augmenté que d'un ou deux cent²²¹. » Pour éteindre cette marginale mais fâcheuse opposition, le sous-préfet propose en février 1846 à la préfecture d'autoriser rapidement les travaux²²².

Quel que soit le degré réel de la vétusté des églises, il est patent qu'à partir du milieu du siècle la tentation d'une reconstruction complète est extrêmement forte pour le clergé et les fabriques paroissiales. Le seul frein semble bien provenir de l'absence de ressources financières. Ainsi à Mouais, l'église est au début des années 1830 dans un état déplorable. Le lambris en particulier est en ruine : « *La neige, écrit le curé Delpuech, tombe jusque dans le ciboire quand le curé donne la communion²²³ ; il est difficile de voir une église aussi pauvre. Nous y sommes immédiatement sous l'ardoise. La paroisse ayant été dix ans sans prêtre, l'église ressemblait à une grange²²⁴. » Dans cette paroisse pauvre, seuls des travaux de réparations ou d'agrandissement sont cependant envisageables. Un quart de siècle plus tard, la situation financière ne s'est pas améliorée. Quand la foudre s'abat sur le clocher en décembre 1856, les murs déjà peu solides sont fortement ébranlés. Dépêché sur place par Mgr Jaquemet, le curé de Derval indique d'ailleurs : « *Il sera fort utile pour ne pas dire indispensable qu'un architecte vint prendre connaissance des dégâts et constater l'obligation de démolir une partie des murs.* » Il ne cache pas à quel point une reconstruction, impossible faute de fonds, serait souhaitée : « *Si j'étais curé de la paroisse, je ferais tous les efforts pour reconstruire cette église, trop petite pour la population, malsaine à cause de son peu d'élévation et du renouvellement de l'air. M. Le curé serait bien content qu'un architecte condamnât son église à être rasée, c'est aussi toute ma pensée²²⁵.* » La fabrique devra cependant se contenter de reconstruire en partie les murs et d'allonger de quelques mètres la nef²²⁶. **[Illustrations 68 et 69, p. 178]***

1.2.2 La suffisance du lieu de culte

L'église doit pouvoir accueillir toute la population catholique de la paroisse qu'elle dessert. Beaucoup mieux encore que l'état général de l'édifice, parfois sujet à discussion, la suffisance du lieu de culte est une donnée objectivement mesurable. Comme telle, elle se prête admirablement à une approche strictement mathématique des besoins religieux qui correspond parfaitement à la logique concordataire. C'est essentiellement par ce moyen que l'administration des Cultes tente d'imposer une rationalisation des coûts dans les constructions religieuses. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, on assiste à une réelle tentative de normalisation des dépenses admises par rapport à la

221 ADLA 2 O 051 / 4, [N. d., avant février 1846], Lettre au préfet, non signée. Le rédacteur indique qu'il est directement concerné par les contributions que les habitants imposés devront verser pour cette reconstruction, et qu'il s'est appuyé sur les témoignages d'autres habitants ne sachant écrire.

222 ADLA 2 O 051 / 4, 23 février 1846.

223 AHDN EVPAR 105, 18 décembre 1831, Délibération du Conseil de fabrique.

224 AHDN EVPAR 105, 10 février 1832, Curé Delpuech au vicaire général Bodinier.

225 AHDN EVPAR 105, 14 décembre 1856, Abbé Fradet à Mgr Jaquemet.

226 L'église de Mouais fait partie des rares églises médiévales conservées dans le diocèse. Sa nef a de nouveau été réduite au cours du XXe siècle.

population. Après l'établissement d'une grille par Viollet-le-Duc, la circulaire ministérielle du 1er août 1853 indique ainsi les limites dans lesquelles doivent rester les communes pour pouvoir prétendre à un secours²²⁷. Mais du point de vue de l'Église, la suffisance de l'église est autant un impératif absolu qu'un besoin pouvant aisément justifier les projets d'agrandissement ou de reconstruction. On ne s'étonnera donc pas de voir cet argument largement mis en tête dans les demandes d'autorisation de travaux par les fabriques ou de secours par les communes. On retrouve ainsi dans quantité de délibérations des conseils de fabrique le déroulé immuable d'une logique imparable : l'église actuelle est absolument insuffisante ; son agrandissement ou sa reconstruction sont donc nécessaires ; la fabrique, qui a déjà réuni une grande partie des ressources nécessaires, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux et éventuellement le secours de la commune ou de l'État. Voici par exemple la séance du conseil de Notre-Dame de Bon-Port à Nantes, en 1845, dont le compte-rendu n'est pas, en réalité, destiné à reproduire les débats mais à constituer une des pièces indispensables au dossier administratif de la reconstruction : « *M. le président [le curé Fresneau] fait connaître que par sa lettre du 26 février, Mgr l'évêque de Nantes rappelle au conseil que pour obtenir de M. le ministre des Cultes l'autorisation de construire une nouvelle église, il importe de suivre une marche régulière et conforme aux exigences de la loi.* » La première étape consiste à délibérer sur l'opportunité et l'urgence d'une reconstruction, pour laquelle les fabriciens se prononcent à l'unanimité, « *attendu que l'église ne peut plus suffire aux besoins d'une population toujours croissante, et que sa position ne permet aucun moyen d'agrandissement.* » Vient ensuite la question de l'emplacement : « *La question d'urgence résolue, M. le président propose le choix d'un terrain qui, par son étendue et sa position centrale, puisse répondre aux besoins de la paroisse. Celui situé près du Sanitat, proposé par MM. Douillard frères et qui depuis longtemps a fixé l'attention du conseil, remplit parfaitement ce but sous tous les rapports.* » Le conseil de fabrique se penche ensuite sur l'examen du projet de construction : « *Les architectes ont présenté un plan architectural avec les détails extérieurs et intérieurs. Ce plan réunit tous les suffrages et le conseil l'adopte dans son ensemble si M. le ministre veut bien l'approuver.* » Le financement de l'opération est enfin étudié : la fabrique dispose d'environ 300 000 francs, provenant pour les deux tiers d'une souscription lancée depuis plusieurs années ; il ne reste donc que 50 000 francs à trouver pour atteindre le total du devis. « *Le conseil ose espérer que la munificence du gouvernement lui viendra en aide* » et envisage dans le cas contraire de contracter un emprunt. La délibération se termine donc par la demande d'autorisation ministérielle et de secours pour cette entreprise, dont on n'oublie pas de souligner combien les avantages qu'elle présente pour la religion rencontreront également l'intérêt général : « *Les plans proposés par MM. Séheult et Chenantais nous promettent un temple digne du culte divin auquel il est destiné, les proportions de cet édifice sont en rapport avec les besoins de la paroisse, de plus ce monument deviendra l'un des plus beaux ornements de notre grande cité*²²⁸. »

L'insuffisance croissante des églises du diocèse de Nantes pendant la période concordataire trouve une justification réelle dans l'essor démographique continu du département. Sur ce plan, la Loire-Inférieure, qui voit sa population augmenter très régulièrement²²⁹, conserve « *une démographie d'Ancien Régime*²³⁰ », au sens où elle connaît un développement rural autant qu'urbain.

227 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 482-484 ; BOUCHON, BRISAC, CHALINE, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, 1993, p. 136.

228 ADLA 2 O 109 /71, 2 mars 1845, Délibération du conseil de fabrique.

229 1831 = 471 000 ; 1861 = 581 000 ; 1881 = 626 000 ; 1891 = 645 000 ; 1901 = 665 000 habitants.

230 ABBAD, *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, 1984, p. 304.

Parallèlement au pôle d'attraction de l'agglomération nantaise, puis de Saint-Nazaire dans le dernier tiers du siècle, la population des campagnes connaît également un accroissement important²³¹ et l'activité agricole reste majoritaire, représentant encore plus de la moitié des emplois en 1882²³². A ces données brutes de la démographie, il faut accorder une importance au moins égale à l'extraordinaire vitalité de la pratique religieuse dans le diocèse de Nantes. Les taux admis par l'administration des Cultes pour calculer les dimensions raisonnables des édifices religieux en fonction de la population d'une paroisse²³³ ne peuvent convenir. C'est ce point de vue que tente de faire valoir E. Douaut, notable de Haute-Goulaine, auprès du ministère en 1878. Le projet de reconstruction de cette paroisse a été soumis à l'avis du Comité des Édifices diocésains et n'a obtenu qu'une subvention de 6 000 francs. Le Comité « *trouvait que l'église était trop vaste pour la population et qu'en modifiant des travées de façon à les mettre au carré, on pouvait retrancher 6 mètres sur la longueur de la nef. J'ai fait observer à M. le directeur des édifices diocésains qu'il ne fallait pas assimiler la population de Haute-Goulaine à celle de beaucoup d'autres communes de la France, que tous nos paroissiens allaient à la messe et que, les jours de grandes fêtes, il était nécessaire d'abriter les paroissiens*²³⁴. » De ce point de vue, les reconstructions ne régleront d'ailleurs pas tous les problèmes de suffisance, loin de là. En raison de la très grande pratique religieuse des habitants, il a été spécialement demandé à l'architecte de la nouvelle église de Saint-Philbert, de la concevoir « *vaste plutôt que luxueuse*²³⁵ ». Pourtant, chaque grande cérémonie trouve l'édifice encore insuffisant. C'est le cas lors de la mission de novembre 1886, où « *l'église était trop étroite pour contenir la foule pieuse qui se pressait dans la maison du seigneur le jour de clôture* », ou encore en août 1889 pour la consécration de l'église²³⁶. Cette pratique de masse est encore amplifiée par la multiplication des manifestations liturgiques de très grande ampleur, en particulier dans la seconde moitié du siècle. M. Launay a parfaitement mis en lumière sous l'épiscopat Jaquemet « *la répétition des cérémonies solennelles qui se multiplient durant tout le Second Empire dans la vie des paroisses et s'intègrent bien dans la spiritualité de l'époque. (...) Plusieurs milliers de participants parfois se retrouvent à ces manifestations. L'église paroissiale n'est alors ni trop grande ni trop belle pour les accueillir*²³⁷. » On retrouve à chaque échelon de l'organisation ecclésiastique cette cristallisation de la vie religieuse autour de moments forts. Les jubilés universels représentent ce phénomène pour l'ensemble de la catholicité et sont suivis avec ferveur par l'ensemble du diocèse. En 1875, une procession de 20 000 personnes précède l'évêque et son clergé dans les rues de Nantes²³⁸. Aux années saintes périodiquement célébrées à chaque quart de

231 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 46 et ss., qui note notamment que la moitié des habitants vivent dans des communes de moins de 3 000 habitants en 1851.

232 ABBAD, *Op. cit.*, p. 309.

233 Les fidèles assidus étaient estimés environ au tiers des habitants de la paroisse. On place cinq personnes dans deux mètres carrés. (LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 483-484) Il est intéressant de noter qu'un auteur ecclésiastique comme l'abbé Dieulin conseille aux curés d'adopter des taux bien différents : « *L'église doit être assez spacieuse pour contenir au moins les deux tiers des habitants. Il convient même qu'elle ait plus d'étendue que n'exigent les besoins présents, à cause de l'accroissement rapide de la population.* » (DIEULIN, *Guide des curés*, 2e éd., 1842, p. 225-226)

234 AHDN P Haute-Goulaine, 16 juin 1878, Lettre d'E. Douaut au curé.

235 ADLA 2 O 188 / 6 29 juin 1859, Projet de reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Philbert de Grand-Lieu : exposé [par L. Cormerais, maire], où il est précisé qu'il ne se trouve pas même 20 personnes valides qui n'aillent pas à la messe sur les 3600 habitants.

236 AP Saint-Philbert, Livre de paroisse (1869-1970).

237 LAUNAY, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 1975, p. 162

238 LAUNAY, « Les jubilés dans la France de l'Ouest au XIXe siècle », dans MAES, *Jubilé et culte marial*, 2009, p. 296.

siècle²³⁹, il faut ajouter les jubilés extraordinaires dont la durée et la périodicité sont variables²⁴⁰. Le diocèse de Nantes connaît également de grandes fêtes liturgiques, extrêmement spectaculaires et démonstratives, qu'elles soient annuelles (la Fête-Dieu, le triduum pascal, les pèlerinages diocésains) ou exceptionnelles (la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception en 1854, la translation des reliques de saint Émilien en 1859, ou de Françoise d'Amboise en 1866²⁴¹, le 16e centenaire du martyr des saints Donatien et Rogatien en 1889²⁴²). A ces grandes manifestations diocésaines répondent, dans la paroisse, plusieurs cérémonies qui sont également l'occasion de rassemblements considérables : les missions²⁴³, les retraites et les visites pastorales²⁴⁴. C'est très souvent à la suite de ces manifestations, au cours desquelles sont éprouvées toute la gêne d'une insuffisance de l'église ordinairement moins ressentie et sans doute une certaine honte à présenter aux paroisses voisines un édifice mesquin, que la reconstruction vaguement envisagée est sérieusement décidée. Malgré les injonctions répétées, y compris dans l'Église²⁴⁵, de ne pas tenir compte de ces cérémonies qui représentent un niveau maximum de pratiquants dans la paroisse même et attirent de nombreux habitants des communes voisines, les dimensions souhaitées de l'église paroissiale sont calculées en fonction de ces jours particuliers. A l'inverse, mais confirmant par son exception une règle ordinaire, la délibération du conseil de fabrique de Bouvron de 1888 prend bien soin d'indiquer que l'église est insuffisante, et que de nombreux fidèles doivent se tenir à l'extérieur, « *même aux offices des dimanches ordinaires*²⁴⁶. »

Mais, même en respectant les normes admises par l'administration, beaucoup d'églises sont objectivement insuffisantes. Il est alors assez simple de démontrer la nécessité d'un agrandissement ou d'une reconstruction. C'est ce que fait le conseil de fabrique de Saint-Clément pour justifier la demande de secours qu'elle adresse à la commune de Nantes : « *L'exiguïté de cet édifice est telle qu'aux grandes solennités et dans toutes les autres circonstances où les fidèles ont coutume de s'y assembler en grand nombre, beaucoup sont obligés de rester au dehors, sous le porche du clocher, ou d'aller à une autre église. La portion de l'église réservée aux fidèles a en surface 317 m². En calculant la place occupée par chacun d'après les données usitées en administration, il pourrait tenir dans cet espace 1056 personnes. Or, la population de la paroisse s'élève au total, d'après le recensement officiel fait en 1846, à 8178 âmes*²⁴⁷. (...) On admet généralement qu'une église paroissiale doit contenir le tiers de la population. On peut dire même sans exagération qu'il n'y tient pas mille personnes, car l'espace d'un tiers de mètre superficiel reconnu suffisant pour les personnes qui restent constamment assises, ne l'est plus dans une cérémonie religieuse où chacun

239 En raison des circonstances politiques, il n'y a pas de jubilé en 1800. (DUMOULIN, *Histoire des jubilés*, 2000) Les suivants ont lieu dans le diocèse de Nantes en 1826-27, 1851 et 1875.

240 1803-1804, 1847, 1854, 1858, 1865, 1869. Sur le premier jubilé en 1803, voir CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 235 et ss. M. Launay a développé celui de 1851 dans *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, I, p. 160 et ss.

241 Sur les fêtes religieuses nantaises voir DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 216 et ss. : *Les splendeurs de l'Église de Nantes*.

242 SR, 26 octobre 1889, p. 1110-1115.

243 200 paroisses sont couvertes par les missionnaires diocésains sous Mgr Jaquemet. (DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 221) Sur la mission paroissiale, voir LAUNAY, *Le ciel et la terre*, 2009, chapitre VI, *Une pastorale extraordinaire, la mission paroissiale*.

244 LAUNAY, « Un évêque de Nantes à la découverte de son diocèse au XIXe siècle : les visites pastorales de Mgr Jaquemet sous le second Empire », *MSHAB*, 1984, p. 245-252.

245 Voir BARBIER DE MONTAULT, *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises*, 1878, p. 21 (cité dans *Ces églises du 19e siècle*, p. 21).

246 ADLA 2 O 023 / 6, 28 octobre 1888.

247 Dans ce chiffre les fabriciens précisent toutefois qu'ils comptent également la garnison et le lycée, soit 2 200 personnes.

doit avoir la liberté de changer de posture, et de se tourner vers la chaire (...) Elle ne peut donc en réalité recevoir que moins d'un sixième de la population. » Un premier projet d'allongement de la nef a été repoussé car l'édifice aurait débordé l'alignement des rues, et l'obligation de prolonger en oblique, « tout en choquant désagréablement la régularité », en annulait en grande partie l'intérêt. La reconstruction complète a donc été entreprise par la fabrique sur les fonds d'une souscription paroissiale à partir de 1841, puis interrompue faute de ressources²⁴⁸. Ayant ainsi prouvé suffisamment la nécessité d'une nouvelle église, « le conseil de fabrique, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837, réclame le secours de la commune et prie le conseil municipal, dans le cas où la commune ne pourrait entièrement combler le déficit, de réclamer un secours sur les fonds de l'État.²⁴⁹ » On peut retrouver les mêmes arguments chiffrés dans le plaidoyer du conseil de fabrique de la paroisse de Sainte-Croix en 1859 : « Il n'est pas inutile de noter que la superficie totale de l'église, y compris le chœur, est seulement de 651 m² et qu'elle ne peut guère contenir plus de 1 200 personnes, alors que la paroisse renferme une population de 11 000 habitants et que sa situation au centre de la ville la met à la portée d'un grand nombre de personnes des autres paroisses²⁵⁰. » C'est encore sur des données chiffrées que s'appuie en 1876 l'abbé Pérais, curé de Cordemais, pour réclamer de son architecte une augmentation de son projet : « Il me semble que l'église projetée par M. Gilée est beaucoup trop insuffisante pour la population de la paroisse qui est environ de 2 600 ; il faudrait donc une église qui pût contenir 1 600 à 1 700 personnes. Or voici les dimensions de l'église que M. Gilée voulait nous faire : nef : 30 x 9 m = 270 ; bras de croix : 8 x 6 m x 2 = 96 ; total = 366 m². À 2,5 personnes par mètre carré = 915. À 3 personnes, ce qui est le maximum, avec gêne = 1098. Telles sont les idées que d'après le conseil des deux grands vicaires, je suis allé exposer à M. Gilée la semaine dernière, en lui demandant de nous faire une église qui pût contenir 1 500 personnes. J'ai insisté jusqu'à trois fois. J'ai trouvé en lui un homme entêté, presque grossier et malhonnête. Bref, j'ai réglé avec lui et j'en suis bien aise²⁵¹. Je suis allé immédiatement raconter le résultat de notre entrevue à M. Rousteau²⁵², qui m'a approuvé. Je ne vois donc pas la nécessité d'envoyer le dossier à M. le préfet. D'ailleurs, j'espère être bientôt en mesure de présenter à l'approbation de Mgr et de M. le préfet un nouveau plan pour la reconstruction de l'église de Cordemais. Je crois, quand on bâtit des églises, qu'on doit avant tout éviter l'inconvénient de les faire trop petites. L'église de Saint-Étienne²⁵³ est insuffisante ; et combien d'autres sont dans le même cas²⁵⁴? » [Illustration 72, p. 180]

Une vaste enquête diocésaine sur l'état des paroisses du diocèse de Nantes organisée en 1846²⁵⁵ donne sur cette question de la suffisance une photographie complète de la situation au milieu du siècle. Le dépouillement de ce questionnaire montre que 86 églises seulement, sur les 222 paroisses qui ont répondu, sont déclarées suffisantes par les curés. Presque autant nécessitent un

248 Le devis pour l'église néo-gothique de l'architecte Liberge est de 225 000 francs ; les travaux déjà réalisés et payés se montent à 76 000 francs ; la fabrique dispose comme nouvelles ressources de 52 000 francs.

249 ADLA 2 O 109 / 72, 9 avril 1850, Délibération du conseil de fabrique.

250 Registre de délibération de la fabrique de Sainte-Croix, 1859, cité dans LAUNAY, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 1975, p. 160.

251 Le nouveau projet sera confié à Mathurin Fraboulet, mais faute de ressources en rapport avec les ambitions du curé, il sera réduit considérablement.

252 A cette date vicaire général de Mgr Fournier.

253 Église de Saint-Étienne de Montluc, construite dans un style néo-classique par Séheult dans les années 1840. Elle sera dotée de tribunes vers 1885.

254 EVPAR 045 Cordemais, 18 juillet 1876, Pérais au secrétaire de l'Évêché Durassier.

255 ADLA 8 V 1 et 2. Cette enquête a été menée à la suite de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 17 novembre 1845. Elle fait l'objet d'un point particulier dans la troisième partie.

agrandissement, et la moitié sont purement et simplement indiquées comme bonnes à reconstruire. [Tableau 4, p. 112] Au-delà même de ces chiffres globaux, le détail des réponses par paroisse offre un panorama exemplaire des problèmes que posent pour le culte l'insuffisance des églises et des solutions envisagées par le clergé paroissial. Certains édifices sont ainsi manifestement incapables d'accueillir l'ensemble des fidèles. On en trouve une démonstration chiffrée pour Saint-Herblain, par exemple, dont le curé indique qu'elle est beaucoup trop petite pour les 2 300 habitants puisqu'on ne peut y placer que 630 chaises. Les dimensions détaillées montrent que l'église offre seulement « *une surface d'un peu plus de 300 m² pour accueillir les fidèles* ». Mais fréquemment, l'église n'est réellement insuffisante qu'à certaines occasions. Ainsi, à la Limouzinière, la réponse est partagée : « *dimanches ordinaires oui, autres non* ». La même réponse est faite à Vay ou à Malville. A Petit-Mars, l'église est « *insuffisante aux grandes solennités* ». A Couffé, l'église est « *d'un peu trop petite aux grandes fêtes* ». A Erbray²⁵⁶, « *près de 50 personnes sont obligées de se tenir hors de l'enceinte aux grandes solennités* ». Si l'église Saint-Étienne de Montluc qui vient d'être reconstruite par l'architecte Séheult suffit à la population, le curé croit devoir ajouter : « *Toutefois aux grandes solennités, elle a peine à contenir la foule. Les dimanches ordinaires, elle est toujours remplie, mais les fidèles sont à l'aise.* » Dans ce dernier cas, cette difficulté prévisible n'a pu être contournée : « *Si l'église, quoique suffisante pour la population, n'a pas été construite sur des plans plus vastes, c'est qu'il y avait impossibilité par la position.* » L'étude de cette enquête laisse également apparaître qu'un calcul basé sur le strict chiffre de la population d'une paroisse ne rend pas compte de toutes les situations. A Puceul, l'église pourrait suffire, « *mais les étrangers sont cause qu'elle est trop petite d'un tiers.* » A Saint-Lumine de Coutais, elle est « *à peine suffisante surtout à cause des habitants de Saint-Mars qui y affluent vu leur proximité.* » L'église de Lusanger de même « *est trop petite, surtout à cause de son voisinage de certains villages de Derval, Mouais et Sion.* » Le curé de Mouzeil se contente pour sa part d'écrire dans la rubrique destinée à indiquer la population : « *900 habitants indigènes et 534 étrangers.* » Mais les paroisses qui se distinguent particulièrement sur ce point sont celles du littoral, comme celle de la Bernerie : « *Il serait à désirer que l'église fût changée de place et rebâtie ailleurs, dans l'impossibilité où l'on est de l'agrandir pour suffire aux besoins de la population. En temps d'été, les nombreux étrangers qui viennent prendre les bains ont peine à trouver place dans l'église* » ; ou celle du Pouliguen, qui souffre de l'importance de son marché dominical, du développement des voies de communication et de la « *proximité d'une des plus belles plages du littoral offerte à l'agrément des baigneurs et de la belle promenade plantée à quelques mètres du lieu des bains.* »

Les réponses de l'ensemble du clergé paroissial ne se contentent pas de déplorer cette situation mais indiquent également les mesures prises ou projetées pour y remédier. La multiplication des messes constitue un premier moyen. Ainsi le curé de Saint-Étienne de Corcoué indique que l'église suffirait « *si nous avions deux messes.* » Ce moyen réussit à Sainte-Reine, où l'église serait incapable d'accueillir tous les fidèles, « *supposé qu'il n'y eut qu'une messe les dimanches et fêtes.* » A Mouzeil en revanche, cette solution ne conviendrait visiblement pas : « *Notre église contient à peine la moitié des habitants (...) qu'on ne dise pas qu'une première messe pourrait y suppléer.* » Mais dans la majorité des cas, seuls des travaux d'agrandissement peuvent constituer des solutions efficaces. A Rouans, écrit le curé, « *allonger les bas-côtés donnerait un espace suffisant et rendrait l'église régulière*²⁵⁷ ». A Saint-Hilaire de Clisson, « *Il faudrait une augmentation en hauteur, en longueur et en largeur.* » A Lusanger, ces travaux ont déjà été réalisés :

256 L'église est reconstruite précisément à partir de cette année 1846.

257 La nef a 20 mètres de longueur et les bas-côtés seulement 18.

« Elle semble avoir été une petite chapelle rurale, qu'on a allongé à plusieurs reprises, et à laquelle enfin on a ajouté deux petites chapelles. » Pareillement, à la Chapelle-Launay, l'église « étant trop petite a été rallongée dans sa partie occidentale de 5 mètres. » La nef de Saint-Nicolas à Chateaubriant a également été prolongée de 5 mètres, et dotée d'une façade et d'un clocher neuf. Mais cependant « elle suffit à peine malgré l'obligation où l'on a été d'y faire 3 tribunes. » Car déjà en ce milieu des années 1840, la reconstruction apparaît comme le meilleur remède à l'insuffisance de l'église, surtout si celle-ci présente d'autres inconvénients. C'est le cas de celle d'Oudon, dont la reconstruction est déjà projetée : « L'église, à peine suffisante pour une population moitié moindre que celle de la paroisse, est dans un tel état de délabrement qu'on ne peut désormais longtemps y célébrer les saints mystères. Les fidèles n'y sont pas en sûreté, sous les pièces de lambris qui menacent de se détacher d'un instant à l'autre ; ils n'y sont du reste, dans les temps de pluie, guère plus à l'abri que s'ils étaient en plein air. » Le curé conclut qu'il est impossible d'obtenir dans ces conditions la dévotion des fidèles, et profite par ailleurs de ce questionnaire pour demander le soutien de Mgr de Hercé auprès du ministre des Cultes, persuadé qu'un secours du gouvernement pourrait encourager les dons de ses paroissiens les plus fortunés. A Cheix, l'église incendiée a simplement été recouverte d'une nouvelle charpente. « Il serait absolument nécessaire de la rebâtir dès les fondations, les murs ayant perdu leur aplomb », affirme le desservant qui développe : « L'église, bien qu'appartenant à une très petite paroisse, est cependant très utile pour la religion à cause de sa situation centrale : une nombreuse population, séparée de leur propre église, partie par des marais souvent couverts d'eau, partie par une trop longue distance, viennent en foule l'encombrer [sic], au risque d'y être suffoqués, pour ne pas manquer au devoir de la religion. Et il n'est pas rare de voir sortir des personnes malades au milieu des cérémonies religieuses. » A Sucé, une reconstruction jugée indispensable est en cours, non sans présenter de grandes difficultés : « La paroisse gémissait depuis longtemps de l'état ruineux de son ancienne église et de son insuffisance aux besoins de la population. Par le moyen de la souscription, d'offrandes et de prestation volontaire, elle a entrepris cette reconstruction sur une base proportionnée à la population et sur un plan en rapport avec sa destination religieuse, mais sans autres ressources que la bonne volonté de ses habitants. Il faudra de longues années pour qu'elle achève ce monument de sa foi. » A Prinquiau au contraire, où pourtant nombre de paroissiens doivent se tenir dans le cimetière pendant les offices, le curé se refuse à entreprendre dès maintenant cette œuvre : « On pourrait à la rigueur élever des bas-côtés, mais l'église étant trop basse et d'une construction irrégulière, ce serait faire une église hideuse et malsaine. D'un autre côté, les bas-côtés élevés, le mal serait irréparable. J'aime mieux attendre ou laisser à mes successeurs la facilité de bâtir une nouvelle église. » Les efforts depuis deux décennies ont surtout porté sur le mobilier, dont l'église était presque entièrement dépourvue, mais l'abbé donne cependant l'état des ressources possibles pour des travaux, hors secours du gouvernement. « Je dis sans recevoir du gouvernement, précise-t-il, parce que l'expérience a prouvé que les formalités, devis, et mille entraves qu'on rencontre en passant par la filière des légalités absorbent et quelquefois au-delà la somme qu'ils font accorder. » L'église de Prinquiau ne sera effectivement reconstruite qu'au milieu des années 1870.

Les réponses de cette enquête diocésaine de 1846 réunissent en réalité toutes les solutions à l'insuffisance des édifices qui ont été ou seront adoptées au cours du siècle. La célébration de plusieurs messes²⁵⁸ a pu parfois, on l'a vu, constituer une solution provisoire. En 1878, le conseil de

258 La célébration de deux, voire trois messes dominicales dans la même église doit être distinguée du binage, qui consiste pour un même ecclésiastique à dire la messe le même jour dans deux paroisses différentes. Il s'agissait de permettre ainsi la desservance de succursales vacantes. Ce binage était autorisé par les Statuts diocésains (LAUNAY,

fabrique de Bouvron fait ainsi valoir l'absolue nécessité de doter la paroisse, très étendue et comptant plus de 3 000 habitants, d'un second vicaire. Ce renforcement du clergé paroissial permettra de faire une troisième messe qui règlera en partie le problème de l'église, estiment les fabriciens, considérant qu'elle est « *beaucoup trop petite, et qu'on ne peut prochainement en construire une autre parce qu'il n'y a pas présentement un terrain propre et suffisant à cette construction*²⁵⁹. » Mais il ne s'agit souvent que de repousser la difficulté d'un agrandissement ou d'une reconstruction. En témoigne cette réflexion de l'abbé Louvel à propos de l'église de la Chapelle-Glain, relevée au début du Concordat, alors que l'on commence à envisager dans la seconde moitié du siècle une reconstruction qui ne sera réalisée qu'à la toute fin des années 1860 : « *On eut le tort de rebâtir sur les anciens murs sans penser que l'église qui était assez grande lorsqu'il y avait plusieurs messes, deviendrait insuffisante, n'y en ayant plus qu'une*²⁶⁰. » Le réaménagement de la distribution intérieure a également permis de pallier le manque de place pour accueillir les fidèles. En 1846, l'abbé Besnier, curé de Nort indique ainsi que son église, reconstruite en 1834 dans un style néo-classique, est certes intéressante (« *On regarde généralement cette église comme un monument assez remarquable* ») mais qu'elle « *suffit à peine, vu que les sièges sont trop espacés, et qu'il manque une porte facile à faire pour servir le haut de l'église.* » Il se tourne donc vers l'Évêché : « *Les sièges sont évidemment trop espacés, mais avant d'y faire une réforme, on voudrait savoir quelle distance il convient d'établir entre chaque rang de chaises. Nous avons examiné la pratique de plusieurs autres églises ; nous y avons vu une grande variété. Nous sollicitons une réponse à ce sujet qui est important à l'économie du terrain*²⁶¹. »

Mais ces mesures mineures n'ont que ponctuellement dispensé les fabriques d'entreprendre des travaux d'agrandissement. Le plus simple consistait à aménager une tribune intérieure dans le bas de l'église, en reprenant un parti assez économique déjà largement utilisé sous l'Ancien Régime. J. B. Chevas signale ainsi la « *tribune en bois, grossièrement faite* » qui existe dans l'église des Moutiers, que l'on appelle « *retrain*²⁶² ». Cette construction sera démolie en 1867²⁶³. Le même auteur indique qu'il en existait également une dans l'église de Bourgneuf, ajoute qu'il s'agit là de l'« *accompagnement obligé de toute église trop petite* » et précise que « *cette tribune, plus élégante que celle en bois qu'elle a remplacée, n'a pas été faite pour appeler l'attention*²⁶⁴. » Cette même solution est adoptée à l'église Saint-Jacques de Nantes. Dès 1818, le conseil de fabrique inclut dans les travaux qu'il exige en vain de la commune depuis cinq années la construction d'une tribune, justifiée par la petitesse de l'église qui oblige un tiers des paroissiens à se tenir dehors les dimanches et fêtes²⁶⁵. Le conseil municipal écarte cependant ces travaux qui ne présentent aucun caractère d'urgence, au contraire des réparations de la charpente et de la couverture²⁶⁶. Le projet est donc longtemps repoussé avant que la fabrique ne réunisse les fonds nécessaires. Voici comment l'abbé Berthelot le présente enfin en 1827 à Mgr de Guérines : « *Il est reconnu par tous que notre église, qui dans le principe n'était qu'une simple chapelle d'une maison de Bénédictins, est beaucoup trop*

« Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 1975, p. 161-162) et donnait droit à une indemnité spéciale.

259 AHDN EVPAR 023, 28 avril 1878, Délibération du conseil de fabrique.

260 AHDN P La Chapelle-Glain, A 1 *, Registre de paroisse. L'église incendiée à la révolution par les chouans a été recouverte et restaurée en 1805.

261 ADLA 8 V 1, 23 juin 1846, Réponse à l'enquête sur l'état des paroisses.

262 CHEVAS, *Notes historiques et statistiques sur les communes de la Loire-Inférieure*, 1852, p. 393.

263 AHDN P Les Moutiers, 3 D 1.

264 CHEVAS, *Op. cit.*, p. 167-168.

265 AM Nantes 2 M 18, 30 avril 1818, Conseil de fabrique au préfet.

266 AM Nantes 2 M 18, 6 janvier 1819, Délibération municipale.

petite pour contenir une population de six mille âmes, que renferme notre paroisse. C'est d'ailleurs une église qui se trouve sur le passage de plusieurs grandes routes qui lui donnent un grand nombre de personnes étrangères. (...) Les voûtes en pierres de l'église ne nous permettant pas de bâtir un bas-côté²⁶⁷, de peur d'ébranler la solidité de l'édifice, nous avons pensé, Monseigneur, à faire placer une tribune au bas de l'église. D'après un plan et un devis qui nous ont été présentés, cette tribune est estimée deux mille francs²⁶⁸. » Il s'agit alors d'une tribune en bois, qui va rester en place une quarantaine d'années. En 1868, le conseil de fabrique la fait remplacer par une construction en pierre : « Cette tribune, qui n'avait été construite que provisoirement, n'est nullement en harmonie avec le style architectural de l'église et d'ailleurs elle ne présente pas toute la solidité désirable²⁶⁹. » Les plans sont dressés par Eugène Boismen, et la dépense de 8 700 francs est entièrement supportée par la fabrique²⁷⁰. Cette solution aux problèmes de suffisance des édifices est essentiellement adoptée dans le premier tiers du 19e siècle. On la retrouve par exemple à la Chapelle-Heulin²⁷¹, à Haute-Goulaine²⁷², à la Chapelle-Basse-Mer²⁷³, ou à Indre²⁷⁴ sous la Restauration, ou plus tard à Bouvron²⁷⁵, Herbignac²⁷⁶ ou La Chapelle-Blain²⁷⁷ au début de la Monarchie de Juillet. La plupart de ces églises ont été entièrement reconstruites et les tribunes, rendues inutiles par les dimensions beaucoup plus vastes des nouveaux édifices, restent aujourd'hui assez rares²⁷⁸. Certaines ont subsisté dans les églises non rebâties, comme à Moisdon-la-Rivière, au Gâvre ou au Clion, près de Pornic. Il en sera également ajouté dans quelques édifices rebâties avant le milieu du siècle et qu'on ne peut songer à reconstruire une nouvelle fois, comme à Saint-Étienne de Montluc, doté d'une tribune au milieu des années 1880²⁷⁹. A partir du milieu du siècle, l'Évêché s'est d'ailleurs montré très réticent face à cette solution. Informé en 1854 du projet du conseil de fabrique de Cordemais d'adopter ce parti pour pallier l'insuffisance de son église paroissiale²⁸⁰, Mgr Jaquemet répond ainsi au desservant Bouyer, qu'il est « peu favorable à la construction de tribunes dans les églises ; la surveillance y est difficile, et il n'est pas rare que le recueillement des saints offices ne soit troublé par les personnes placées dans ces tribunes²⁸¹. » Les justifications de l'abbé Bouyer le convainquent cependant d'approuver ce projet, « nécessaire, non seulement à cause de l'exiguïté de l'église, mais aussi comme moyen assuré de régulariser sans trouble la situation illégale où vous êtes par rapport aux places de bancs et de chaises²⁸² ».

267 Trois ans plus tard pourtant, comme nous le verrons, l'abbé Lusson, nommé à Saint-Jacques en cette même année 1827, impose l'idée d'un agrandissement par l'ajout de deux bas-côtés, qui ne recevra qu'un commencement d'exécution.

268 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 1er février 1827. Berthelot des Vergers est alors vicaire de la paroisse confiée au curé Guibert. Le 31 mars 1827, le conseil de fabrique écrit au maire de Nantes qu'il a dépensé 2 400 francs pour l'aménagement de la tribune. (AM Nantes 2 M 18)

269 ADLA 2 O 109 / 72, 5 janvier 1868, Délibération du conseil de fabrique.

270 ADLA 2 O 109 / 72, 14 mai 1868, Maire de Nantes au préfet.

271 Projet présenté par l'architecte Prin en 1817. Le devis pour la tribune est de 1300 francs. (AN F^{21*} 2495, dossier n° 210, p. 262 ; CONBAVIL n° 12501)

272 Construction de la tribune en 1818.

273 Novembre 1819, devis de 1100 francs. (AN F^{21*} 2504, dossier n° 43, p. 48-50 ; CONBAVIL n° 23040)

274 ADLA 2 O 74 / 10. Projet soumis en 1829.

275 AHDN EVPAR 023, 20 avril 1835, Devis pour la construction d'une tribune et d'un escalier au bas de l'église.

276 ADLA 2 O 72 / 11. Construction en 1836.

277 Tribune construite en 1838 (AHDN P La Chapelle-Blain, A 1 *, Registre de paroisse)

278 Il en existait également dans les anciennes églises de Saint-Clément, Pouillé, la Boissière, Oudon.

279 On dote aussi l'église d'Anetz d'une tribune en 1889. (AHDN P Anetz, A 1 *, Registre de paroisse)

280 La dépense figurant au devis est de 750 francs.

281 Lettre du 14 mai 1854, citée dans la réponse du 1er juin 1854 de l'abbé Bouyer. (AHDN EVPAR 045)

282 AHDN EVPAR 045, 7 juin 1854, Mgr Jaquemet au desservant de Cordemais. (Voir partie 1, p. 118-119)

En fonction des ressources disponibles et du caractère pressant de l'insuffisance, les fabriques ont également procédé à l'agrandissement de l'église, par la construction de bas-côtés, de chapelles latérales, en allongeant la nef ou en modifiant le chœur. Dans la plupart des cas, il ne s'agira d'ailleurs que de repousser de quelques années ou décennies la reconstruction complète de l'édifice. A Saint-Joachim, cette réédification est commandée par des circonstances malheureuses. L'église, relevée au début du siècle après avoir été brûlée en 1793, a reçu une tribune à la fin de l'Empire, puis s'est agrandie de deux bas-côtés sous la Monarchie de Juillet (un premier vers 1837, puis l'autre vers 1845). Frappée par la foudre à Noël 1856 et incendiée, elle doit être reconstruite dans les années 1860. Mais pour beaucoup d'édifices, les agrandissements successifs semblent conduire inéluctablement à une reconstruction. A Nozay, on construit dans l'église du bourg un nouveau chœur en 1827-28, ce qui permet aux fidèles d'occuper tout l'espace de la nef²⁸³. Puis, une nouvelle église, construite sur un autre emplacement, sera élevée dans les années 1860. Deux chapelles latérales sont d'abord ajoutées à l'église Saint-Pierre de Rezé au début des années 1840 avant que l'église entière ne soit rebâtie à partir de 1856. A la Chapelle Basse-Mer, entre 1831 et 1834 deux nouvelles chapelles sont élevées, le chœur est reconstruit, la nef allongée à l'ouest et pourvue d'une tribune. Dès le milieu du siècle une reconstruction est envisagée, qui sera réalisée à partir de 1874. A Nort, l'église néo-classique construite vers 1833 est dotée de chapelles au milieu du siècle, elles-mêmes agrandies avant qu'on ne reconstruise complètement l'édifice à la toute fin du siècle. A Guéméné-Penfao, l'église est l'objet de considérables travaux d'agrandissement entre 1834 et 1841, pour être finalement reconstruite dans les années 1880²⁸⁴. Il en est de même à la Boissière : « *En 1821, le conseil de fabrique reconnaissant que l'église était trop petite, que depuis la Passion, lieu où est maintenant la chaire à monter jusqu'à l'autel, le lambris étant très peu élevé, la largeur du chœur cinq pieds moins large que le bas de l'église, il fut convenu d'allonger l'église de tout le sanctuaire actuel et de mettre toute la partie depuis la chaire jusqu'à l'autel de la même largeur que le bas de l'église et de faire deux petits bas-côtés qui donneraient la facilité d'ouvrir une arcade dans chaque chapelle, pour donner par ces bas-côtés la vue de l'autel. Cela fut exécuté par le moyen de quelques dons que M. le curé s'était procuré, joints aux deniers de la fabrique*²⁸⁵. » En 1846, des chapelles nouvelles, plus grandes et plus régulières, sont construites, n'empêchant pas une reconstruction à la fin du siècle. Au Bignon vers 1840, fabrique et commune prennent en charge chacune la construction d'un bas-côté de l'église, qui sera reconstruite à partir de 1894²⁸⁶. Ces exemples nombreux peuvent expliquer la position de l'abbé Gouray, curé de Pontchâteau. Durant les premières années de son ministère²⁸⁷, il s'efforce d'obtenir un agrandissement de son église²⁸⁸. Puis, à partir des années 1840, il n'envisage plus qu'une reconstruction²⁸⁹. En 1850, il concède que les ressources de la fabrique suffiraient pour agrandir l'église d'un bas-côté supplémentaire et réparer celui déjà existant. Mais il estime que ces opérations ne répondraient que très provisoirement aux besoins du culte et, surtout, que « *l'œuvre d'une reconstruction serait manquée*²⁹⁰. » Il faut aussi reconnaître que la manière dont sont réalisés quelques-uns de ces agrandissements ne leur permet

283 BOUTEILLER, *D'une église à l'autre, Nozay : une querelle de 50 ans (1815-1865)*, 2002, p. 5.

284 GUERIN, « La paroisse de Guéméné-Penfao au XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 2000, p. 169-184.

285 AHDN P La Boissière du Doré, A 1, Registre de paroisse (1817-1897).

286 DOUCET, *Le Bignon à travers les siècles*, 1999, p. 299 et ss.

287 Il a resté curé de Pontchâteau de 1818 à sa mort en 1857.

288 « *J'ai fait part souvent à Votre Grandeur de l'insuffisance de notre église paroissiale qui ne contient que les deux tiers des fidèles qui assistent aux saints offices. (...) Depuis douze ans que [je] gouverne cette paroisse, la population s'est augmentée de 438 personnes.* » (ADLA 125 J 5 L 23, 4 mars 1830)

289 ADLA 8 V 2, 20 juin 1846, Enquête sur l'état des paroisses.

290 AHDN EVPAR 129 A Pontchâteau, 30 décembre 1850, Lettre du curé Gouray à l'évêque.

pas de répondre longtemps aux besoins des paroisses. Ainsi, à Chauvé, les bas-côtés ont le triple défaut d'être particulièrement étroits, d'avoir compromis la solidité de l'édifice et d'apporter beaucoup d'inconfort à l'exercice du culte : « *Afin d'augmenter l'église*, explique en 1846 l'architecte Fortin, *on a construit deux bas-côtés et on les a relié à la nef principale au moyen de grandes ouvertures pratiquées dans les deux murs de la nef. Ce travail a été très mal fait et l'absence des pierres de taille nécessaires pour les reprises de ces fragments ont beaucoup contribué à fatiguer ces deux murs. Ces ouvertures sont de construction irrégulière variant depuis un mètre jusqu'à trois mètres de largeur. Les trumeaux entre ces ouvertures ont de deux à quatre mètres de largeur et empêchent toutes les personnes placées dans les bas-côtés d'apercevoir le chœur de l'église*²⁹¹. »

Pourtant, dans quelques églises de Loire-inférieure, ces agrandissements s'avèreront suffisants. A Nantes même, l'église de Saint-Croix voit seul son chœur considérablement agrandi. De même à Saint-Herblain, on se limite à allonger d'une travée la nef et à la doter de bas-côtés. A Rouans, l'église augmentée d'un second bas-côté en 1829 peut répondre assez longtemps aux besoins de la paroisse mais sera finalement reconstruite au début du XXe siècle²⁹². Pareillement, l'église de Frossay reçoit également deux bas-côtés en 1841 ce qui permettra de repousser sa reconstruction aux années 1930. On pourra aussi citer celles de Mouzeil, agrandie par T. Nau entre 1847 et 1853²⁹³, ou de Ligné, dotée de deux chapelles et d'un nouveau chœur dans les années 1835-1837. Cette dernière église est à nouveau agrandie de deux chapelles latérales en 1867, qui donnent à l'édifice une disposition assez curieuse, en forme de sarcophage. **[Illustrations 74 et 75, p. 181]** Comme l'indique cependant le rapport de l'architecte Chenantais à la Commission départementale des Bâtiments civils, ce projet n'a été dressé par Henri Gilée que par défaut : « *La commune est trop pauvre pour songer à une reconstruction et cependant le besoin urgent se faisant sentir, le conseil municipal et le conseil de fabrique ont décidé qu'un agrandissement serait fait avec le plus d'économie possible. Le projet remplit complètement le but de cet agrandissement ; les pièces sont au complet et aucune observation ne peut être faite à ce projet dont l'économie est la base principale*²⁹⁴. » La conservation de l'église Notre-Dame de Miséricorde au Gâvre résulte également de la simple impossibilité financière d'une reconstruction. Un bas-côté a été ajouté en 1814 tout le long de la nef, sur le côté sud. **[Illustrations 76 et 78, p. 182]** Plusieurs aménagements intérieurs ont lieu dans les années 1840 après l'arrivée de l'abbé Pierre Bousseau à la tête de la paroisse. Un nouveau maître-autel est acheté en 1840 puis en 1843 une tribune est installée, et le mur sud de la nef démolit et remplacé par cinq colonnes : « *M. le président [le curé Bousseau] a démontré au conseil l'urgente nécessité de démolir l'un des murs primitifs de l'église qui, en raison de la construction d'un bas-côté antérieurement fait, masquait entièrement à la majeure partie de la population la vue de l'autel et donnait lieu à une infinité de désordres*²⁹⁵. » Mais le curé n'a pas affaire à une population docile, comme en témoignent ces notes qu'il a laissées dans le registre de la paroisse : « *Caractère de la population : défiance des étrangers, même de leurs prêtres, ne donnant leur confiance qu'à la longue, hautains et très susceptibles (...) ne pardonnant jamais entièrement à leurs prêtres quand ils ont été une fois froissés ; se soulevant en masse contre toute entreprise nouvelle qui ne leur plait pas ; mais se cachant facilement quand ils voient qu'on est décidé à la poursuivre. Avec eux, beaucoup de patience et attendre du temps ce qu'on l'on désire obtenir,*

291 ADLA 2 O 038 / 6, 15 janvier 1846, Rapport sur l'état de l'église.

292 ADLA 2 O 145 / 6. La dépense de construction du bas-côté en 1829 (4 000 francs) est entièrement prise en charge par la fabrique. La nouvelle église est livrée au culte en 1904.

293 LECONTE, *Théodore Nau (1805-1865) : un architecte nantais au XIXe siècle*, mémoire, 2006, I, p. 89-90.

294 ADLA 2 O 82 / 5, Séance du 14 mai 1867.

295 AHDN P Le Gâvre, E 1, Registre de délibérations de la fabrique, séance du 23 avril 1843.

*marchant toujours à son but avec douceur et fermeté*²⁹⁶. » Au printemps de 1872, l'un de ses successeurs tente bien pourtant, à l'occasion d'une visite pastorale de Mgr Fournier, de réveiller ses paroissiens : « *M. le curé, dans un excellent discours, a rappelé les souvenirs illustres et pieux de cette antique église où, tour à tour, sont venus prier et affirmer leur foi, les gloires les plus pures et les plus saintes de notre Bretagne. Puis il a témoigné le désir de voir bientôt un temple plus vaste et plus digne de Dieu faire place à un sanctuaire plein de pieuses traditions, sans doute, mais insuffisant.* » Cette volonté reçoit aussitôt le soutien de l'évêque, qui souhaite « *au zélé pasteur de voir son vœu bientôt réalisé*²⁹⁷. » Aucune opération d'envergure n'aura cependant lieu avant le XXe siècle, où le curé Hamon procédera à une restauration complète à partir de 1909, fera élever un clocher décalé sur le côté gauche de la nef centrale, et modifier les fenêtres du chœur²⁹⁸. On retrouve souvent, dans l'histoire des rares églises anciennes conservées dans le diocèse de Nantes, la même tentation de raser pour reconstruire, contrariée essentiellement par des raisons économiques. Voici par exemple comment le curé Jean Durand présente l'église de Moisdon dans le questionnaire de l'enquête de 1846 : « *Date : Sans pouvoir préciser l'époque, il paraît qu'elle est du XIVe siècle ; Intérêt : nul ; Suffisance : l'église est de moitié trop petite pour contenir la population de la commune ; Travaux projetés : la jeter par terre et en faire une autre*²⁹⁹. » Faute de ressources, l'abbé devra se contenter de procéder à la construction d'un second transept et d'un nouveau chœur en 1849-1850³⁰⁰. L'église de Moisdon n'en sera pas pour autant à l'abri d'une reconstruction durant la seconde moitié du siècle. A l'automne 1904, le marquis Balby de Vernon, présentant au congrès de Châteaubriant de l'Association bretonne « *l'unique église fortifiée existant dans cette contrée* », témoigne encore de cette menace : « *L'église de Moisdon, asile et forteresse, dresse encore ses vieux murs au milieu de ses habitants. La tour quadrilatérale, ayant sur chacune de ses faces deux fenêtres bordées de grès ferrugineux, redit à la génération présente que leurs pères veillaient de là sur la contrée et que ces ouvertures, espèces de meurtrières, servirent à les défendre contre leurs ennemis. (...) En attirant l'attention sur ce monument historique (...), j'ose encore espérer que le cri poussé au XVe siècle par les habitants de Moisdon pour conserver la possession de leur vieille église, aura dans leur cœur la répercussion de l'écho, afin qu'ils en empêchent la destruction*³⁰¹. »

[Illustration 79, p. 183]

1.3 La convenance de l'église à sa destination religieuse : un besoin reconnu ?

A côté de ces besoins tout à fait concordataires, au sens où ils relèvent de l'obligation contractuelle de l'État de pourvoir aux besoins religieux des populations, l'Église a éprouvé d'autres nécessités, toutes aussi impérieuses mais moins objectives et plus malaisées à faire reconnaître par la puissance civile. Les regrouper sous le terme de convenance nécessite une mise au point. On doit retenir une acception du mot centrée sur l'usage, c'est-à-dire l'adaptation de l'édifice à sa destination, soit en l'occurrence ici, l'appropriation de l'église et de son mobilier à l'exercice du culte. On trouve ce terme de convenance aussi bien chez les ecclésiastiques que chez des auteurs laïques pour distinguer en quoi l'église diffère des édifices affectés à d'autres usages. Un Raymond Bordeaux reconnaît certes que « *la ligne de démarcation entre ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas est*

296 AHDN P Le Gâvre, A 1*, Livre de paroisse.

297 *Ibid.*, p. 73.

298 AHDN P Le Gâvre, A 5, [N. d., après 1913], Notes historiques.

299 ADLA 8 V 1.

300 AHDN EVPAR 099.

301 BALBY DE VERNON, « Le châtelier et l'église fortifiée de Moisdon-la-Rivière », *Bull AB*, 1905, p. 241-242.

*difficile à tracer théoriquement*³⁰². » Mais c'est au nom de cette convenance qu'il présente le principe qui dirige son *Traité de réparations des églises*, et qu'il résume dans cette phrase : « *Innover le moins possible.* » Cette prudence lui semble au moins autant justifiée par les traditions religieuses que par l'intérêt d'une conservation archéologique. « *Il faut bien se rappeler, écrit-il en effet, que la plus rustique des églises de village, pour peu qu'elle soit ancienne, a été bâtie (...) en vue des besoins du culte divin, et avec un sens des convenances chrétiennes plus intime que celui qui nous reste aujourd'hui*³⁰³. » On retrouve chez le chanoine Bourassé, sous l'entrée *Convenance architecturale*³⁰⁴ de son *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, cette même idée mise au service d'un éloge des édifices médiévaux : « *Un édifice quelconque doit toujours être en rapport avec sa destination (...) Or c'est là précisément ce qui fera à jamais la gloire de nos monuments religieux du Moyen Âge. L'ensemble, le plan, l'ordonnance, les accessoires, les détails, tout y est en harmonie avec les idées chrétiennes, avec les besoins du culte catholique ; en un mot, tout s'y trouve motivé par les convenances de la liturgie et de l'esprit chrétien. C'est là ce qui excite l'enthousiasme des appréciateurs éclairés de nos vieux monuments gothiques. Et non seulement l'architecture y est en rapport de convenance avec la célébration des mystères chrétiens et la pompe des cérémonies du culte, mais encore elle y répond, par ses dispositions et ses ornements, aux diverses impressions de l'âme. (...) Son portail grandiose, qui ne peut être la façade d'aucun autre monument, n'a pas besoin d'une inscription en grosses lettres, comme ceux de la Madeleine et de Notre-Dame de Lorette, à Paris : de loin vous savez déjà que c'est là la maison de Dieu.* » Cette convenance n'est pas absente des préoccupations de l'autorité civile et de l'administration. C'est en son nom que le préfet renvoie au maire de la Chapelle-Basse-Mer un projet d'agrandissement de l'église insuffisamment étudié, « *les projets de reconstruction devant réunir à la solidité, à l'économie et au bon goût, toutes les convenances nécessaires pour atteindre le but qu'on se propose ; les plans et devis devant également être rédigés de manière qu'on puisse reconnaître s'il existe entre ces pièces une harmonie complète. (...) Tous ces renseignements sont indispensables dans l'intérêt de votre commune, attendu qu'un projet, pour être bien conçu, doit toujours donner la conviction de la convenance des dispositions qu'il contient et des prix qu'il applique aux ouvrages, et que cette conviction ne peut se passer dans l'esprit des fonctionnaires auxquels il est soumis qu'au moyen de renseignements suffisants*³⁰⁵. » Mais, on le voit, du point de vue civil, la signification en est sensiblement différente, réduite au respect des procédures administratives et des règles de construction générales à tous les édifices publics. Car pour l'Église, la convenance de l'édifice, c'est précisément ce qui distingue l'église des autres *bâtiments civils*, auxquels elle est pourtant en partie assimilée dans le régime concordataire.

On peut se faire une juste idée de cette profonde divergence de vue en mettant en regard les pièces administratives des dossiers destinés à obtenir une autorisation de construire, et le discours ecclésiastique qui célèbre l'édifice neuf sorti de terre. Ainsi, le texte de la délibération rédigée par le conseil de la fabrique de Bouvron, pour lancer l'œuvre de reconstruction de son église en 1879, n'offre guère de prise à une contestation objective : « *Voici les idées auxquelles le conseil s'arrête en ce moment sur cette construction : il veut une église vaste capable de contenir 2 000 fidèles à*

302 BORDEAUX, *Traité de la réparation des églises*, 2e éd., 1862, p. 24. Le premier chapitre de son livre est titré : *De la convenance.*

303 *Ibid.*, p. 20-21.

304 BOURASSE, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, 1851, I, col. 1037-1039.

305 ADLA 2 O 29 / 6, 2 janvier 1826. Ces travaux d'agrandissement (ajout de deux chapelles aux deux autres existant déjà, reconstruction du chœur et prolongement de la nef, avec construction d'une tribune) seront exécutés entre 1831 et 1834. (ADLA 8 V 1, 1846, Enquête sur l'état des paroisses)

*raison de cinq personnes par deux mètres carrés*³⁰⁶. (...) Il demande une église de style gothique, comme style plus religieux et comme pouvant être moins cher en ce genre tout en restant convenable. Il la demande d'une belle simplicité, il ne la veut pas chargée d'ornementations toujours très dispendieuses, ni construite en matériaux de grand prix, mais cependant d'une grande solidité. La dépense pourrait monter à 150 000 francs, le clocher ne devant pas être fait immédiatement³⁰⁷. » Le choix du style, seule exception dans cette suite d'arguments parfaitement utilitaires, est justifié, on le voit, par des raisons économiques. L'article de la *Semaine religieuse* qui relate la cérémonie de bénédiction de l'église quinze ans plus tard³⁰⁸ évoque bien la nécessité d'une église plus grande, mais il met en lumière des raisons qu'on chercherait vainement dans les demandes officielles : « *La paroisse de Bouvron recevait son évêque qui venait (...) bénir solennellement la nouvelle église. Aussi ce jour était-il attendu par le pasteur et la population tout entière avec une légitime impatience. Depuis longtemps, en effet, le besoin d'une nouvelle église se faisait sentir à Bouvron. L'ancienne église, vieille de six ou sept siècles, sans aucun caractère architectural [Illustrations 80 et 81, p. 184], ne présentait d'autre attrait que les nombreux souvenirs du passé. L'espace était insuffisant pour contenir la population qui s'est considérablement accrue. De plus, depuis un grand nombre d'années, on voyait s'élever, sur tous les points du diocèse, de superbes églises ; chaque paroisse tenait à honneur de bâtir à la gloire de Dieu un temple digne de sa foi, de sa générosité et de son amour. Les habitants de Bouvron pouvaient-ils rester en arrière ? Nous aussi, s'étaient-ils écriés, nous aurons une église nouvelle et nous la voulons très belle*³⁰⁹. » On trouve un contraste plus saisissant encore dans le cas de l'église de Couffé, reconstruite dans les années 1860 sous la direction d'Eugène Boismen. La délibération du conseil de fabrique justifie cette réédification sur le seul plan de la suffisance : « *La paroisse a un besoin urgent d'une nouvelle église, l'église actuelle pouvant à peine contenir la moitié de la population ; [son] plan est en rapport avec le chiffre de la population ; (...) il y a des ressources certaines et suffisantes pour exécuter le dit projet*³¹⁰. » L'avis épiscopal reprend les mêmes termes, strictement objectifs, sans aucune mention de la valeur architecturale du projet³¹¹. Le discours que prononce l'abbé Pergeline³¹², lors de la consécration de l'église en 1868, transforme cette reconstruction en une victoire de la religion : « *Cette église raconte de merveilleuses choses. (...) Elle rend témoignage au zèle et à la persévérance du pasteur. (...) Cette église exalte la foi antique et profonde de la paroisse toute entière. La construction des églises est éminemment une œuvre de foi. Seuls, en effet, les peuples vraiment chrétiens prennent souci de relever leurs temples ; les autres les laissent dédaigneusement tomber en ruines ou se couvrir des tristes flétrissures du temps. La Bretagne et l'Anjou, ces vieilles terres de fidélité et de religion, se couvrent à l'envi de gracieuses églises qui leur font comme une nouvelle jeunesse.* » Il n'oublie pas d'associer à ces louanges l'auteur, E. Boismen, dans des termes révélateurs : « *De même que la création célèbre en Dieu l'artiste et le poète éternel, cette église célèbre aussi l'architecte qui l'a édifiée, avec les*

306 La population de Bouvron est alors de 3 200 personnes.

307 AHDN EVPAR 023, 5 janvier 1879.

308 De longues oppositions sur la question de l'emplacement ont retardé considérablement la construction qui débute seulement en 1892.

309 SR, 11 mai 1895, p. 443.

310 ADLA 2 O 48 / 6, 18 mai 1864. La fabrique a réuni la totalité des 116 000 francs nécessaires à la reconstruction (hormis le clocher ajourné), notamment grâce à une souscription de plus de 80 000 francs. Le terrain lui a été cédé par un particulier, M. de la Roche-Macé.

311 ADLA 2 O 48 / 6, 4 juin 1864, Avis de Mgr Jaquemets (rédigé par le vicaire général Richard).

312 Supérieur de l'Externat des Enfants-nantais, qui sera choisi par Mgr Fournier comme vicaire général en 1870. Voir HERVOUËT, *L'abbé Pergeline, fondateur et premier supérieur de l'externat des Enfants-Nantais*, 1898.

qualités qui le distinguent, mais surtout ce sens religieux que le génie lui-même ne peut jamais suppléer. » Mais le discours de l'orateur ne s'arrête pas à ces félicitations habituelles et s'enflamme pour mêler dans une même célébration la foi qu'incarnent les chantiers d'églises et le sacrifice des jeunes zouaves pontificaux³¹³ que le diocèse envoie alors par dizaines au secours de Pie IX : « *L'Église de Nantes (...) a repris la pourpre dont elle s'enveloppait aux premiers jours, la pourpre du martyr. Et chose merveilleuse ! le sang dont elle se pare aujourd'hui et, qu'elle a versé pour le vicaire de Jésus-Christ, est, comme celui de Donatien et de Rogatien, le sang très-pur et très-noble de ses jeunes hommes. Enfin qu'ajouterai-je ? Ce trait qu'il importe de faire ressortir en cette solennité : elle rebâtit ses temples avec une ardeur de foi et d'amour dont nous aurions peine à retrouver un exemple dans ses annales.* » L'abbé Pergeline inscrit enfin les constructions contemporaines dans un très explicite combat contre-révolutionnaire et comme modèle d'une société d'Ancien Régime que trois-quarts de siècle n'ont pas suffi à faire disparaître : « *Cette église témoigne aussi d'une étroite et féconde alliance entre les deux forces sociales que l'impiété révolutionnaire a particulièrement en horreur, la noblesse et le peuple des campagnes*³¹⁴. » Si cet exemple extrême se distingue par son moment historique particulier et par la personnalité de l'abbé Pergeline, il montre au moins à quel point l'Église investit le monument religieux d'autres préoccupations, d'autres objectifs et d'autres impératifs, considérablement éloignés de la dialectique concordataire fondée sur la seule expression de besoins matériels et du principe de l'utilité publique. Une église convenable, c'est à la fois un édifice adapté aux conditions contemporaines de l'exercice du culte, un temple digne de sa destination sacrée et un témoignage de foi. Ce que veulent en un mot les communautés catholiques et leurs prêtres, ce sont des églises chrétiennes.

1.3.1 La commodité

Le défaut de commodité, souvent attribué aux édifices religieux anciens par le clergé, révèle en profondeur un constat général : les églises ne sont plus adaptées aux conditions d'exercice du culte. Cela concerne les dispositions des bâtiments anciens, mais c'est également le cas des édifices construits au début du siècle, comme l'église du Loroux, et dont vingt ans à peine après son achèvement le curé se plaint du peu de hauteur : « *Devant la grande porte un péristyle orné de quatre colonnes d'ordre dorique, la maçonnerie est bien faite, [mais] on est frappé du peu d'élévation dans un si grand bâtiment. Il faudrait l'élever pour remédier aux inconvénients d'un air promptement vicié qui cause souvent des suffocations et détermine bien des maladies*³¹⁵. » Une délibération du conseil de fabrique déplore à la même époque une « *espèce d'impossibilité de remplir les devoirs que l'on aime à remplir avec calme et recueillement. Les fidèles sont tellement pressés, entassés dans ce petit espace, qu'ils n'ont pas la liberté de faire le plus petit mouvement sans qu'il en résulte des désordres dans toute l'assemblée. Depuis un certain nombre d'années, les jeunes personnes ont été décimées par les maladies de poitrine, beaucoup d'habitants sont atteints de fluxion de poitrine (...) il est aisé de se convaincre que l'exiguïté de l'église est pour beaucoup dans ces funestes résultats. Plusieurs médecins instruits et observateurs l'ont reconnu avec nous*³¹⁶. » De ce point de vue, les louanges qui accompagnent les descriptions des nouveaux édifices révèlent assez la réponse qu'ils apportent sur le plan du confort. Ainsi, le compte-rendu dans le

313 De Couffé sont partis pour Rome Athanase de Charrette et ses frères, « dont le nom seul est une illustration », s'écrit Pergeline. La paroisse ne compte aucun mort, mais son sang est réservé « pour les luttes à venir, pour les luttes suprêmes qui s'approchent ».

314 SR, 26 juillet 1868, *Discours de M. l'abbé Pergeline aux fêtes de Couffé*, p. 349-355.

315 ADLA 8 V 1, Enquête sur l'état des paroisses (1846).

316 ADLA 2 O 84 / 7, 5 mai 1842, Délibération du conseil de fabrique (curé Piau, président).

registre de paroisse de la cérémonie de bénédiction de l'église de Haute-Goulaine comporte des éloges habituels sur ce « *manifeste de la foi (...) élevé à la gloire de Dieu* » : « *On aime la voûte avec ses délicates nervures, de légères, d'élégantes colonnes la soutiennent. Les vitraux de couleur et leurs médaillons, qui remplissent les fenêtres sont d'un très bel effet* », mais n'oublie pas de préciser : « *L'église est gracieuse, l'air y circule librement, les paroissiens seront à l'aise*³¹⁷. » On retrouve ce même enthousiasme, mêlé de considérations plus civiles sur l'utilité publique, dans un rapport de la Commission municipale des travaux publics de la ville de Nantes, relatif à l'achèvement des églises de Saint-Nicolas, Saint-Clément et Notre-Dame : « *Il a été entrepris à Nantes depuis quelques années un grand nombre de constructions religieuses. Il y a peu de villes où la foi soit aussi vive, et il n'y en avait point de plus pauvre en églises, en sorte que les édifices nouveaux étaient d'une incontestable utilité. (...) Saint-Nicolas et Saint-Clément, à cause de leur situation autrefois excentrique ont continué de servir au culte, mais elles ne présentaient à l'œil que d'informes constructions, sans solidité, malsaines, insuffisantes pour la population. Vous savez ce qu'est Saint-Clément, vous vous souvenez encore ce qu'était Saint-Nicolas. Notre-Dame est de récente construction mais en la construisant on a poussé à l'excès le dédain de l'architecture et de toute espèce de commodité. (...) Les curés et fabriques se mirent immédiatement à l'œuvre avec un zèle qu'inspiraient la religion et l'amour du bien public. Aujourd'hui, à la place de trois églises informes, délabrées, incommodes, s'élèvent trois monuments d'un style différent, qui par leurs belles proportions sont l'ornement de notre ville*³¹⁸. »

Parmi les besoins nouveaux qui sont exprimés, figurent des espaces destinés à accueillir le clergé, et dans les paroisses les plus importantes, le personnel laïque de l'église. Doivent également être pris en compte les fonctions nouvelles des édifices, et notamment l'enseignement du catéchisme. Voici le programme que le conseil de fabrique de Saint-Nicolas à Nantes arrête en 1840 pour le projet de reconstruction soumis à son nouvel architecte, Jean-Baptiste Lassus : « *1°) un chœur de 25 stalles ; 2°) un ou deux clochers selon que l'architecte le jugera plus convenable ; deux grosses cloches sont nécessaires, plus une petite cloche ; 3°) quatre chapelles à l'abside ; 4°) une chapelle de la Vierge plus importante ; 5°) deux salles d'instructions pour les catéchismes, assez vastes pour recevoir chacune 200 enfants ; 6°) une grande sacristie pour 12 prêtres ; 7°) une sacristie pour les 4 chantres, 8 clercs, 3 bedeaux et suisses ; 8°) une chambre du prédicateur ; 9°) les fonts baptismaux près de l'entrée, avec armoires pour les registres et bancs pour les parents ; 10°) une pièce servant de garde-meuble ; 11°) un dépôt pour les pompes funèbres ; 12°) 10 confessionnaux ; 13°) orgue au-dessus de l'entrée principale*³¹⁹. » Cette longue liste, il est vrai destinée à la plus peuplée paroisse de Nantes, recense assez tout ce qui peut manquer aux édifices médiévaux, la plupart du temps dénués de ces espaces annexes désormais indispensables. Parmi ces questions de distribution à l'intérieur de l'édifice, le clergé porte une attention particulière aux sacristies³²⁰. A Vieilleville, l'église est largement suffisante³²¹, mais ne possède qu'une sacristie. Le curé indique en 1846 : « *Il faudrait une seconde sacristie pour les fabriciens, qui se trouvent avec les prêtres dans l'autre, ce qui est incommode ; de plus, elle serait utile pour renfermer divers objets de l'église que l'on ne sait où mettre en sûreté ; ensuite elle entre dans la régularité du plan*

317 AHDN P Haute-Goulaine, A 1 *, Livre de paroisse, 28 mars 1882.

318 AM Nantes 2 M 2, mars 1857.

319 AHDN P Saint-Nicolas, E3*, Registre des délibérations du conseil de fabrique, séance du 30 mai 1840.

320 Voir LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, 2007, p. 85-87.

321 Le curé exprime même une plainte rare : « *La grandeur de l'église exige très souvent des réparations importantes et coûteuses.* » Il dispose en effet d'une nef de 33 mètres de long sur 12 de large.

de l'église³²². » Le nombre de sacristies ajoutées aux églises est considérable : Saint-Vincent des Landes (1829), Ancenis (vers 1835), Anetz (vers 1846), La Meilleraye (1846), Aigrefeuille (1847), Saint-Mars (1849), Legé (1850), Montrelais (vers 1852), Saint-Jean de Boiseau (vers 1858), Escoublac (1865), Fay (1882), Grandchamp (1882), Port Saint-Père (1888), le Pellerin (1892), le Coudray (1893), Saint-Aignan (1900), Nozay (1902),...³²³

Cette question prend souvent une part démesurée dans l'examen des projets de reconstruction. En 1851, il constitue la raison principale de l'ajournement de la reconstruction de l'église de Carquefou. Appelé à se prononcer sur le projet dressé par l'architecte Faucheur, Mgr Jaquemet convient de la nécessité de cette reconstruction : « *L'église actuelle est irrégulière, informe et surtout trop petite pour la population qui la fréquente, puisqu'elle ne peut recevoir que 600 personnes sur 3 000 habitants.* » Il ne peut s'empêcher toutefois d'apporter de sérieuses réserves sur les dispositions proposées pour la sacristie, qu'en raison de la déclivité du terrain, Faucheur a choisi de placer en sous-sol : « *Cependant l'agencement, fort ingénieux du reste, par suite duquel la sacristie est placée sous le sanctuaire, est sujet à des inconvénients de plus d'un genre, et notamment à celui d'obliger le prêtre et ses assistants à gravir et à descendre journellement, en habits sacerdotaux au risque de chute et autres accidents, vingt-deux marches pour aller du vestiaire à l'autel et de l'autel au vestiaire*³²⁴. » Cet avis devant être joint à la demande de secours³²⁵, le curé Bachelier s'inquiète : « *J'ai appris que Votre Grandeur n'avait pu se résoudre à donner son adhésion au projet de sacristie sous le sanctuaire et qu'elle avait consigné dans son avis une réserve formelle et motivée à ce sujet. Je craindrais que cette réserve ne fut cause que le projet ne fût remis à l'étude. Nous serions dans ce cas très embarrassés ; le terrain nous manque pour construire des sacristies assez vastes dans les formes ordinaires*³²⁶. » L'évêque refuse de transiger sur ce point : « *Placer la sacristie sous le sanctuaire, c'est un agencement trop insolite, trop peu commode pour que je l'approuve : le terrain ne peut être tel qu'il commande impérieusement une pareille distribution*³²⁷. » L'examen du projet par la Commission des édifices religieux soulève effectivement, parmi d'autres observations sur le travail de l'architecte, un refus de cette particularité, qui contraint de plus à surélever le chœur d'une douzaine de marches : « *La disposition de ces deux parties de l'édifice est tout à fait incommode tant pour le service ordinaire du culte que pour l'administration de la communion*³²⁸. » Le curé doit donc se résoudre à repousser l'entreprise : « *Les modifications demandées, loin de diminuer le chiffre des dépenses, l'augmenteraient, à mon avis du moins, considérablement. (...) Il faut bien nous résigner et attendre avec patience de nouvelles ressources qui puissent nous permettre de présenter un plan convenable*³²⁹. » A Chauvé en 1847, le curé Guihal est circonspect devant le premier projet présenté par son architecte pour la reconstruction de l'église, particulièrement sur les dispositions du chevet : « *Nous ne voulons point d'abside, à cause de la dépense, et surtout parce que ce sont ces absides pour les petits autels qui nous jetteraient dans ces sacristies circulaires dont les inconvénients sont d'être très coûteuses et difficiles à meubler.* » Mais il fait valoir également une autre raison, qui a fait forte impression sur les confrères des paroisses voisines qu'il a consultés : « *Examinez un peu*

322 ADLA 8 V 1, Enquête sur l'état des paroisses (1846).

323 Source : SANSON, VETELE, *Administration et comptabilité communales*, 2001.

324 AHDN EVPAR 026, 13 juin 1851.

325 Des 66 000 francs nécessaires à la première tranche de travaux, la fabrique n'a pu réunir que les deux tiers.

326 AHDN EVPAR 026, 15 juin 1851, Bachelier à l'évêque.

327 AHDN EVPAR 026, 23 juin 1851.

328 AHDN EVPAR 026, 10 septembre 1851, Directeur des Cultes au préfet.

329 AHDN EVPAR 026, 26 octobre 1851.

vous mêmes comment un prêtre serait exposé dans ces sacristies, dans des renforcements de 25 à 30 pieds, avec des portes qui seraient à disposition dans tous les sens... Ne pourrait-il point lui venir des tentations, lors même qu'il aurait tout à fait besoin de conférer avec des personnes du sexe ? » Il éprouve pourtant des scrupules à s'ouvrir de cet embarras à Henri Faucheur qui lui a proposé ce projet : « Je sens bien qu'en rejetant ces sacristies, c'est déranger toute l'économie de son plan. » Il invite donc le vicaire général Dandé à présenter la chose avec délicatesse à l'architecte, qui, sous cette réserve, pourra espérer conclure définitivement avec la fabrique³³⁰.

L'obscurité des édifices est également un souci majeur. C'est le cas à Saint-Similien de Nantes, après les modifications de l'église qui ont ajouté à la nef unique deux bas-côtés. Le premier, côté nord, est construit en 1824. Le second est élevé dix ans plus tard, en même temps que la façade sur la place³³¹. C'est également à cette époque, en 1834 selon L. Maître³³², que les murs primitifs de la nef, simplement ouverts en arcs brisés, sont démolis et remplacés par des colonnes doriques. [Illustrations 27 et 28, p. 161-162] Mais ces dispositions ne permettent pas de donner un jour suffisant à l'intérieur de l'église. Aussi, en 1848, la fabrique profite des travaux confiés à l'architecte Lalande, destinés à donner plus d'élévation à l'église (abaissement du sol et modification de la charpente pour élever la voûte³³³), pour faire « établir des jours qui permettent d'éclairer cet édifice d'une manière plus convenable³³⁴. » En 1859, le conseil de fabrique délibère cette fois sur la question de l'installation de l'éclairage au gaz dans l'église. « M. Fessard, directeur de l'usine du gaz à Nantes, est appelé à donner devant le conseil des explications sur ce devis, et présente un croquis des appareils d'éclairage qui lui paraissent le plus convenable, sous le rapport du dessin et du prix. » Le devis est élevé (près de 3 000 francs³³⁵), mais Fessard, paroissien de Saint-Similien, consent à une diminution significative. « Le conseil, considérant que l'éclairage au gaz déjà installé dans plusieurs églises de Nantes paraît donner de bons résultats, et permet de donner au culte plus de pompe et à moins de frais, (...) est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'accepter la proposition³³⁶. » A Noël 1903, l'installation du gaz dans l'église de Haute-Goulaine est appréciée par des fidèles particulièrement nombreux de la messe de minuit : « Chacun voulait jouir de l'effet produit par le nouvel éclairage installé dans l'église. Jusqu'ici les ressources faisaient défaut, il n'avait pas été possible de remplacer les deux lampes fumeuses qui éclairaient assez pour permettre de se heurter contre les chaises. Cette lacune vient d'être comblée. Depuis le 8 décembre 1903, fête de l'Immaculée-Conception, l'église est éclairée au « gaz carmien ». Six becs de gaz projettent leur lumière jusque dans les parties les plus reculées de l'édifice et leur éclat est du plus bel effet. Puisse cette innovation contribuer à la bonne tenue des fidèles pendant les offices et par là procurer la gloire de Dieu³³⁷. » Dans ces mêmes années, la même opération dans l'église Saint-Jacques à Nantes apporte une satisfaction tout aussi unanime : « Les différents appareils sont d'un très bel effet, et le bec Auer, nouveau système, donne une lumière surabondante. Les paroissiens en sont très contents, et, espérons-le, la quête de la première messe de dimanche, faite à cette occasion, permettra de couvrir les frais qui seront plus grands nécessairement³³⁸. »

330 AHDN EVPAR 038, 27 août 1847, Desservant Guihal au vicaire général Dandé.

331 RENOUL, « La paroisse et le quartier de Saint-Similien », *Annales de Nantes*, 1866, p. 186.

332 MAITRE, « Église Saint-Similien de Nantes », *BSANLI*, 1896, p. 179.

333 AM Nantes, 8 juin 1847, Architecte-voyer Driollet au maire.

334 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 11 février 1848, Préfet à Mgr de Hercé. Voir aussi ADLA 2 O 109 / 73, 2 mai 1847, délibération du conseil de fabrique.

335 950 francs pour canalisations et plomberie ; 2 000 francs pour compteur et appareils d'éclairage.

336 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 6 février 1859, Délibération du conseil de fabrique.

337 AHDN P Haute-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse.

338 AHDN P Saint-Jacques, registre de paroisse.

L'adaptation de la distribution intérieure des églises aux modalités contemporaines du culte entraîne également la suppression des autels mineurs, parfois multipliés dans tout l'édifice depuis l'Ancien Régime³³⁹. A Saint-Viaud en 1830, le curé Bertho a proposé à Mgr de Guérines la suppression de deux d'entre eux. L'abbé Aupiais, curé de Paimbœuf, est délégué sur place par l'autorité épiscopale pour examiner les changements projetés. Sa visite d'inspection confirme que l'église est « *petite et encombrée d'autels (...) placés de manière à gêner le service divin.* » Il propose donc l'enlèvement des deux autels, par ailleurs en mauvais état, ce qui apportera un libre déroulement des cérémonies et plus de régularité dans l'édifice³⁴⁰. Pareillement envoyé à Pontchâteau en mars 1836, le chanoine Mauloin³⁴¹, rend le même avis à son évêque : « *En vertu de la commission dont vous m'avez honoré, je me suis transporté à l'église de Pontchâteau, le 9 du présent. J'ai vu le petit autel dont M. le curé demande la suppression. Il est, je crois, sous l'invocation de saint Yves, du côté de l'Évangile, presque au milieu de l'église. Abandonné depuis 20 ans, il fut restauré en 1818 pour servir de siège au reposoir du jeudi saint, et depuis ce temps la messe n'y a été dite qu'une seule fois. Cet autel ne contribue en rien à l'ornement de l'église ; je le trouve aussi bien éloigné du sanctuaire. S'il était supprimé, on trouverait dans l'espace qu'il occupe la place de plusieurs bancs, capables de contenir 40 personnes. D'après ces considérations, il m'a semblé qu'il serait plus avantageux de le détruire que de le conserver. J'oubliais que M. le curé a trouvé pour son reposoir une place qui lui convient mieux que l'autel de saint Yves*³⁴². »

Le réaménagement intérieur de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gildas des Bois ne se réalise pas avec la même facilité. De ses fonctions à la fois conventuelles et paroissiales avant la Révolution, l'édifice a conservé des dispositions particulières, que l'architecte T. Nau décrit ainsi en 1846 : « *Le haut de la nef est encore occupé par le chœur des anciens bénédictins. Il a double rang de stalles, pupitres, grilles en haut et en bas, cette dernière entre deux autels adossés au lambris des stalles. Ce chœur donne à l'église un aspect qui ne se rencontre nulle part ailleurs dans le diocèse, pas même à la Meilleraye*³⁴³. » Ce chœur des moines formant séparation entre le reste de la nef et le sanctuaire pose cependant un problème considérable pour l'exercice du culte. Lors d'une visite pastorale au début des années 1830, Mgr de Guérines émet le souhait de voir modifiées ces dispositions incommodes : « *La dernière fois que Mgr de Guérines vint donner la confirmation à Saint-Gildas, a expliqué plus tard l'abbé Bertho, il mit tout en œuvre, m'a-t-on dit, pour faire consentir les paroissiens au déplacement du chœur de leur église. Ses efforts restèrent sans résultat*³⁴⁴. » En effet, certains paroissiens qui disposent de places d'honneur dans les stalles

339 L. Merlet signale que vers 1779, Mgr Freta de Sara, évêque de Nantes, ordonne que deux petits autels placés dans la nef de l'église de Cordemais, et non entretenus depuis longtemps, soient enlevés pour libérer de la place dans l'édifice déjà insuffisant. Les statues délabrées de ces autels sont alors enterrées dans le cimetière. (MERLET, « Notice sur la paroisse de Cordemais », *RBI*, 1893, p. 359-360)

340 AHDN EVPAR 192, 17 mai 1830, Procès-verbal d'inspection.

341 Sans doute Étienne Mauloin, qui dirige alors l'école ecclésiastique de Campbon.

342 AHDN EVPAR 129 A, 18 mars 1836.

343 ADLA 184 T 19, 19 mars 1846, Lettre au préfet. Cet ensemble de boiseries et de grilles a été posé au début du 18e siècle. L'abbé Fournier, alors correspondant du Comité des Arts et Monuments en a laissé une description en 1843, après les premières modifications : « *Les stalles du chœur, au nombre de trente-six, sont du dix-huitième siècle, en bois de chêne et d'un travail remarquable. Les miséricordes représentent des anges, des emblèmes, des insignes, des armoiries ; le tout est exécuté et fouillé avec un grand soin. Une guirlande de fleurs et de fruits reliait les panneaux qui surmontent les stalles ; on a enlevé cette guirlande pour l'adapter à la chaire. La porte qui ferme la clôture du chœur, vers le milieu de la grande nef, est en fer battu, d'un travail exquis ; elle représente des fleurs largement épanouies, des bouquets, des feuilles d'acanthé, des ornements variés. C'est le plus beau morceau de ce genre qui existe dans tout le département ; on ne peut le comparer qu'à la monture de fer qui garde le puits du château de Nantes.* » (*Bull. CHAM*, II, 1842-43, p. 526-527)

344 AHDN EVPAR 161, 25 août 1840, Curé Bertho à Mgr de Hercé.

s'opposent à tout changement. Il est possible également que le prélat ait porté attention aux observations de Nau, qui indique : « *Ayant eu l'honneur d'accompagner Mgr de Guérines, ancien évêque de Nantes, lorsqu'il a visité [l'église], je le suppliai de renoncer à l'idée de faire disparaître l'ancien chœur des religieux*³⁴⁵. » La venue en 1838 de son successeur, Mgr de Hercé, qui renouvelle le désir d'une modification aux fabriciens, incite le nouveau curé Bertho³⁴⁶ à s'atteler enfin à cette tâche. Deux ans plus tard, il peut écrire à son évêque : « *Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que vos vœux sont exaucés, au moins en partie. Je dis en partie, car craignant de soulever contre moi trop de mécontentement si j'avais placé le chœur dans le sanctuaire, nous nous sommes bornés à déplacer les deux autels situés derrière le chœur, et à enlever la partie du chœur qui y était adossée, mais sans toucher aux stalles. Sur les stalles, et à la place des panneaux enlevés, nous avons placé de riches grilles en fer qui se trouvaient cachées et comme noyées dans les bancs à l'entrée opposée du chœur. Ces grilles, correspondant à la grande et magnifique porte en fer, font là un bien bel effet. Nous n'avons donc plus deux églises en une, et tous nos paroissiens voyant désormais, comme partout ailleurs, le prêtre à l'autel, pourront, eux aussi, s'édifier par le spectacles de nos belles et touchantes cérémonies. (...) Je ne vous dissimulerais pas que les deux ou trois premiers jours de nos travaux, il y a eu, m'a-t-on dit, quelque rumeur dans la paroisse ; mais quand le dimanche suivant, ils virent ce que nous avons fait, les murmures ont cessé ; plusieurs mécontents ont été forcés de dire que c'était bien, quelques-uns même que c'était mieux. (...) Je ne sais, Monseigneur, si vous ne trouvez pas mauvais que j'ai fait cette opération sans l'autorisation de Votre Grandeur. Comme je suis peu habitué à déguiser ma pensée, je vous avouerai franchement la raison de ma conduite. Sentant comme curé la nécessité de cette mesure, vous ne m'auriez assurément pas refusé la permission nécessaire ; mais peut-être auriez-vous eu devoir de me renvoyer à l'autorité civile ; or, quoique nous ne dussions rien détruire, celle-ci aurait-elle acquiescé à notre demande*³⁴⁷ ? » Si les stalles sont donc restées en place, le jubé a été démonté et déplacé à l'entrée de la nef avec les deux autels de Notre-Dame de Pitié et de Saint Michel. [Illustration 84, p. 185] Cette disposition plus adaptée aux cérémonies ne règle toutefois pas entièrement les difficultés particulières à cette grande église. En 1852, le curé Delpuech, qui a succédé à Bertho, relance auprès de Mgr Jaquemet la question du déplacement des stalles dans le sanctuaire : « *Le chœur des religieux devrait disparaître de l'église, puisqu'ils n'y sont plus. (...) Cette opération serait facile aujourd'hui, et il obtiendrait facilement l'assentiment du conseil de fabrique, surtout si Sa Grandeur pouvait nous procurer quelques fonds. C'est un projet que je poursuis depuis mon entrée dans la paroisse, mais il faudrait qu'une telle décision se prît en visite paroissiale. Ce changement nous donnerait la facilité de monter la chaire plus haut, et de faire moins d'efforts de voix, étant plus au centre des fidèles. Puis ce serait un bel ornement pour notre sanctuaire déjà si nu*³⁴⁸. » Cette opération délicate sera cependant encore repoussée et ne sera réalisée qu'en 1883. Au début des années 1860, un autre curé, l'abbé Rado sollicite et obtient du vicaire général Richard l'autorisation d'élever un autel provisoire, rapproché d'une dizaine de mètres de la nef, « *plus près du peuple que le maître-autel* » à l'occasion d'une mission. Satisfait de cet essai, il requiert de Mgr Jaquemet de conserver cet usage : « *Voici Monseigneur les raisons qui me font adresser ma demande : nous n'avons que 1 600 habitants. Dans notre vaste église, notre population se trouve disséminée de toutes parts. Le maître-autel est éloigné des deux portes de 50*

345 ADLA 184 T 19, 19 mars 1846, Lettre au préfet.

346 Nommé vicaire à Saint-Gildas en 1836, il en devient curé l'année suivante.

347 AHDN EVPAR 161, 25 août 1840, Curé Bertho à Mgr de Hercé.

348 AHDN EVPAR 161, 12 mai 1852, Curé Delpuech à l'un des vicaires généraux (Dandé ou Richard).

mètres, et toujours il y a affluence à ces deux portes. Des deux chapelles formant les bras de la croix de l'église les hommes mais surtout les jeunes gens et les enfants qui ne paient ni chaises ni bancs ne voient pas le maître-autel où se dit la sainte messe, ne voient pas le prédicateur, l'entendant fort peu. (...) Dans mon projet on ne devrait rien toucher au maître-autel des religieux bénédictins, le nouvel autel ne le masquerait qu'aux grandes fêtes³⁴⁹. » L'autorité épiscopale accordera l'autorisation demandée.

1.3.2 La dignité du culte : de la décence à la magnificence

Aucune génération catholique ne semble, au XIXe siècle, se satisfaire de l'œuvre précédente en faveur de l'église paroissiale. À l'évolution de la liturgie, des goûts ou des normes de confort, il faut ajouter la volonté des communautés paroissiales de laisser à chaque époque un témoignage manifeste de leur foi. Les opérations entreprises sous l'épiscopat de Mgr Duvoisin se sont limitées à relever les édifices (en réalité le plus souvent à les recouvrir) et à les doter du mobilier le plus strictement indispensable. De ce point de vue, l'urgente nécessité tient lieu de hiérarchie dans les choix qui sont faits : disposer d'abord d'une église, puis dans un ordre décroissant de priorité pour l'exercice du culte, ces premiers efforts portent sur l'autel principal, le tabernacle³⁵⁰ et les vases sacrés³⁵¹ ; puis sur la chaire, les confessionnaux, les autels secondaires, les ornements et vêtements liturgiques ; et enfin, les statues et les tableaux de dévotion. Voici comment l'abbé Le Clainche relate les débuts du Concordat à Bourgneuf : dès 1803, on procède au remplacement du tabernacle de l'autel principal, « *absolument défectueux et même inconvenant pour la dignité du culte* », à la réparation du crucifix et à l'acquisition de vases sacrés ; puis l'on se soucie des autels latéraux. A partir de 1806 seulement on se préoccupe de la charpente et des vitrages³⁵². Le registre de paroisse d'Anetz a conservé scrupuleusement le souvenir des acquisitions et réparations du premier tiers du siècle : ciboire et custode en argent (1804 ; 136 francs), petites réparations à la couverture et portes (1806), chaire et confessionnal (1808 ; 330 francs), statue en bois de la Vierge (1817, 60 francs, par Grootaers), chasubles et bénitier (1820-21 ; 250 francs), statues de Sainte Emérance, de Sainte Anne avec la Vierge (1822 ; 300 francs, par Barrême), bannière de Saint-Clément (1835 ; 750 francs)³⁵³. Mais ces efforts, pourtant considérables au vu des conditions économiques au sortir de la Révolution, apparaissent à partir des années 1820 bien pauvres et insuffisants. Le curé de Bonnœuvre fait ainsi dès 1823 une sévère critique des premiers travaux qui ont suivi la réouverture de l'église au début du Concordat : « *Les paroissiens ont fait à l'église autant de réparations qu'ils l'ont pu ; mais ils (...) n'ont que de tristes fonts baptismaux en tuffeaux, sans balustrade pour les entourer (...) Au déclin de la Révolution, ils ont fait faire un autel et un tabernacle qui l'un et l'autre sont d'un goût ridicule.* » L'abbé Gamard demande donc le soutien de son évêque auprès du ministre des Cultes « *pour qu'il nous donne les moyens de rendre notre église décente*³⁵⁴. » C'est avec cette même volonté que le curé Lemarié présente à Mgr de Guérines un projet d'agrandissement de son église d'Orvault, nécessité aussi bien pour la sécurité des fidèles que pour le bon déroulement des cérémonies : « *Nous espérons que loin de contrarier vous daignerez seconder nos bonnes vues qui*

349 AHDN EVPAR 161, 21 décembre 1863.

350 A la Boissière, le premier soin de l'abbé Brillaud au rétablissement du culte est de refaire le tabernacle et les gradins de l'autel. (AHDN P La Boissière du Doré, A 1, Registre de paroisse)

351 Entre 1801 et 1803, la paroisse de Montrelais parvient à se procurer ou à acheter calice, ostensor, encensoir, croix, chandeliers, boîte aux saintes huiles. (AHDN P Montrelais, A 2*)

352 LE CLAINCHE, *Bourgneuf, jadis*, 1969, p. 44 et ss.

353 AHDN P Anetz, A 1 *, Registre de paroisse.

354 AHDN EVPAR 017, 15 juillet 1823.

*sont uniquement de donner plus de décence au service divin, retrancher les prétextes du tumulte et de la dissipation, et prévenir les accidents dont sont menacés dans les foules les femmes enceintes et les valétudinaires*³⁵⁵. »

Passé le premier tiers du siècle, les embellissements intérieurs et les agrandissements plus ou moins réussis ne répondent plus à la dignité du culte et les fabriques préfèrent maintenant, quand elles en ont les moyens, une reconstruction complète. Jusqu'en 1840, il ne s'est construit que 25 églises neuves dans le diocèse, essentiellement pour remplacer des édifices détruits ou incendiés à la Révolution. La décennie 1840-1850 inaugure un renouvellement de grande ampleur des édifices, puisqu'elle voit le lancement de plus d'une trentaine de chantiers de reconstruction d'églises, pour la plupart projetés ou préparés dès le milieu des années 1830, départ véritable de ce mouvement. [Tableau 2, p. 101] A Oudon, le curé Pierre Leroux est d'abord parvenu à acquérir peu à peu les objets et meubles nécessaires au culte³⁵⁶. Puis, au début des années 1830 des aménagements sommaires sont réalisés : « Dans l'année 1831, le conseil de fabrique voulant diminuer l'inconvénient de l'extrême exigüité de l'église, fit construire, sur le mur latéral nord, deux petites voûtes où furent encaissés les confessionnaux. Il abandonna en même temps à l'usage des fidèles la sacristie existant alors, [et] fit bâtir la sacristie actuelle³⁵⁷. » [Pièces justificatives 1, p. 114] Mais ces expédients ne remédient que très faiblement à l'insuffisance de l'édifice, par ailleurs dans un état fort délabré³⁵⁸. Vers 1838, un devis de reconstruction complète est donc dressé, pour remplacer une « église devenue tout-à-fait impropre et insuffisante³⁵⁹ », s'élevant à un total de 50 000 francs impossibles à réunir. L'abbé Leroux devra quitter sa paroisse en 1843 en raison d'une santé déficiente³⁶⁰, « avec la douleur de laisser une église bien peu en rapport avec la dignité du Dieu qui y habite. » Son successeur, François Ollivier, poursuit son œuvre avec succès cette fois, en parvenant à compléter les secours de la commune³⁶¹ par une souscription paroissiale. Un projet est dressé par l'architecte Liberge et les travaux commencent au début de l'année 1851. Le discours prononcé par l'abbé Jubineau lors de la bénédiction de l'édifice en octobre 1853 oublie les nécessités matérielles qui ont présidé à cette entreprise pour ne s'attacher qu'à la salutaire mobilisation de la paroisse : « Une église neuve est la gloire d'un pasteur, la gloire des paroissiens, et le plus beau legs fait à la postérité. (...) C'est le plus bel indice de foi, le plus sûr gage de renouvellement pour une paroisse (...) L'église est le vestibule du ciel. » On retrouve à la Chapelle-Glain cette même aspiration dans le discours que tient le curé à Mgr Jaquemet lors de la visite pastorale de 1859 : « Mon vœu le plus ardent eut été de recevoir Votre Grandeur dans une église plus digne de la majesté de Celui que nous y venons adorer. C'était votre désir aussi, Monseigneur. Il ne m'a pas été donné de la voir s'accomplir. Je vous ai fait connaître dans le temps les obstacles que j'ai

355 AHDN EVPAR 114, Orvault, 24 mars 1834.

356 Chaire en 1820, bannière en 1821, nouveau maître-autel en 1824, calice en 1834, chape en 1834, ostensor en 1836. (AHDN P Oudon, A 1, Livre de paroisse)

357 ADLA 8 V 1, Enquête diocésaine de 1846.

358 Voici comment la décrit le curé en 1846 : « L'église est dans un tel état de délabrement qu'on ne peut désormais longtemps y célébrer les saints mystères. Les fidèles n'y sont pas en sûreté sous les pièces de lambris qui menacent de se détacher (...) Ils n'y sont du reste, dans les temps de pluie, guère plus à l'abri que s'ils étaient plein air. (...) La partie des fidèles renfermés dans l'église y est tellement pressée qu'elle ne peut guère y avoir de piété et de dévotion. » (ADLA 8 V 1, Enquête diocésaine de 1846)

359 AHDN P Oudon, A 1, Livre de paroisse.

360 Le livre de paroisse attribue autant aux entraves qu'a rencontré le projet de reconstruction qu'à ses infirmités la démission de P. Leroux.

361 Les fonds proviennent de la vente des communs et d'un important dédommagement pour des terrains destinés à la ligne de chemin de fer.

rencontrés. Dieu ne me trouvait pas digne de relever les ruines de son sanctuaire³⁶². » Ces difficultés auxquelles l'abbé fait allusion sont liées à l'établissement ajourné d'un nouveau cimetière, indispensable pour libérer autour de l'église le terrain nécessaire à sa réédification sur un plan plus vaste. Au milieu des années 1860, le marquis de Rochequairie, désirant « éterniser sa mémoire dans cette paroisse » procède à un échange de terrain avec la mairie qui permet la reconstruction tant attendue, réalisée sur un projet de l'architecte Dusouchay. Dans ces paroisses où le désir de remplacer les anciens édifices est contrarié par les réalités matérielles, de profonds regrets sont toujours exprimés. Voici ce qu'écrivit le curé Périneau dans le registre de la paroisse de Conquereuil en 1862 : « Il est évident, pour le clergé de Conquereuil et pour les paroissiens, que l'église qui sert maintenant pour le culte n'est pas digne du Maître que nous servons ; aussi, on aurait un grand désir d'élever un temple qui fut convenable. C'est avec douleur que le clergé voit qu'il est impossible d'y penser pour le moment. Plus de 350 000 francs sont dus par les paroissiens pour achat de terre ; il n'y a plus de communs, les landes ayant été partagées il y a 15 ans. C'est en vain que M. le curé a parlé plusieurs fois de la nécessité de bâtir une nouvelle église³⁶³. » La reconstruction de l'édifice attendra en effet encore un quart de siècle.

Un article de la *Semaine religieuse* de 1873 illustre formidablement l'évolution de l'image que les catholiques se font d'une église convenable : « Nous nous souvenons avoir entendu dire à nos anciens que dans leur petite enfance, il y a de cela quelques quarante ans, leurs mères, quand elles voulaient leur montrer une belle église, disaient : Allons à Saint-Similien ! Que les temps sont changés ! Aujourd'hui, en modifiant l'épithète, elles diraient peut-être le contraire. Dans presque toutes les paroisses de la ville, des églises neuves ou restaurées à nouveau ont effacé l'antique splendeur, puisque splendeur il y a, de celle qui faisait autrefois l'admiration de nos mères. Aussi, quand on parle de la reconstruction de Saint-Similien, tout le monde dit : Oh ! ce n'est pas dommage ! » Mais ici encore, la confusion est manifeste entre les nécessités de l'exercice du culte et la beauté, la monumentalité et la magnificence dignes de la destination sacrée des édifices. Au lieu d'évoquer le vieux Saint-Similien d'un point de vue architectural, de dénoncer son style ou sa valeur artistique³⁶⁴, le rédacteur n'indique en effet que les besoins religieux qui justifient cette reconstruction : « Eh bien ! non-seulement ce n'est pas dommage, mais c'est nécessaire. L'église actuelle est beaucoup trop petite pour contenir la nombreuse population de cette paroisse. Aux jours de fêtes, un grand nombre de fidèles ne peuvent assister aux offices et les privilégiés qui ont ce bonheur sont entassés un peu partout, même jusqu'au pied de l'autel. Il est presque impossible d'y faire des cérémonies et de donner au culte la pompe qu'il réclame³⁶⁵. » On retrouve dans l'avis de Mgr Fournier sur le projet de reconstruction la même superposition de considérations de nécessité matérielle et de préoccupations de convenance : « L'église actuelle de Saint-Similien est loin de répondre, pour l'étendue, aux besoins d'une population de 20 000 habitants, et, pour les dispositions, aux simples exigences du culte ; (...) d'ailleurs, eut égard à l'ancienneté de la construction, elle n'offre pas une solidité qui lui promette de longues années sans de grandes et dispendieuses réparations, dont elle ne vaut pas la peine. (...) Le plan proposé par M. Boismen offre toutes les conditions de contenance, de commodité et de beauté réclamées pour un édifice de cette destination. (...) Comme conception artistique, il promet un monument de nature à donner un

362 AHDN P La Chapelle-Glain, A 1*, Registre de paroisse.

363 AHDN P Conquereuil, A 1*, Registre de paroisse

364 Considérablement remaniée à la fin de la Restauration, l'église a été dotée de bas-côtés, séparés de la nef par deux séries de colonnes doriques, et son entrée d'un fronton grec.

365 « Bénédiction de la première pierre de Saint-Similien », *SR*, 11 octobre 1873, p. 503.

grand intérêt aux solennités du culte, et à faire honneur à notre ville dont il serait dans ces conditions un des remarquables ornements et (...) pourtant il se renferme dans les sages limites d'un projet vraiment pratique. (...) En ce moment beaucoup d'ouvriers manquent d'occupation, et en sont à la dangereuse épreuve du désœuvrement³⁶⁶. »

On le voit, les arguments dépassant la simple expression des nécessités matérielles ne sont pas absolument absents de la dialectique par laquelle l'Église tente d'obtenir l'accord ou l'aide financière de la puissance civile pour les travaux qu'elle juge nécessaire aux édifices. Ces raisons (valeur artistique de l'église, monumentalité concourant à l'embellissement de la ville, considérations sociales et économiques) peuvent utilement compléter l'insuffisance ou la vétusté de l'église qu'on demande à restaurer, agrandir ou reconstruire. L'étude des demandes successives de secours en faveur de l'église de Saint-Clément est à cet égard significative de l'introduction timide de considérations esthétiques dans l'expression des besoins indispensables du culte. Sous l'impulsion du curé Richard, la fabrique s'est lancée depuis 1838 dans la reconstruction de son église, confiée à l'architecte Liberge et dont la première pierre est posée en 1841³⁶⁷. Elle entreprend cette œuvre ambitieuse sur un terrain lui appartenant près de l'ancien édifice³⁶⁸ et sur ses seules ressources³⁶⁹. « *La construction de notre église est une œuvre toute providentielle, écrit en 1844 l'abbé Richard dans un appel à la générosité destiné à ses paroissiens, puisqu'elle n'est appuyée sur aucune ressource régulière et déterminée. Quelques souscriptions, un assez grand nombre de petites sommes données par un sentiment de foi et avec une entière liberté, des loteries qui n'imposent point de sacrifice pénible, chacun n'y prenant part qu'autant qu'il le veut, tels sont les faibles moyens dont Dieu s'est servi jusqu'ici pour l'exécution de ses desseins par rapport à notre édifice religieux. (...) Élever à Dieu un temple plus digne de lui et procurer à l'ouvrier un travail nécessaire, voilà le résultat de la coopération que je réclame de votre foi et votre charité³⁷⁰. »* Dès l'année suivante pourtant les ressources sont épuisées et le chantier doit être interrompu. Le conseil de fabrique réunit peu à peu de nouveaux dons³⁷¹ mais ne peut cette fois se priver de l'aide de la commune et de l'État³⁷². En avril 1849, le curé adresse directement au ministre des Cultes une demande de secours pour le projet en cours d'exécution de « *remplacer l'église actuelle trop petite de moitié, et excessivement bruyante, étant située et empiétant de deux mètres sur la rue par laquelle la route de Paris aboutit à Nantes.* » Après cet exposé des nécessités absolues qui ont conduit à reconstruire, il rappelle tous les sacrifices déjà consentis et ajoute : « *Une allocation de 10 000 francs relèverait notre courage³⁷³.* » N'ayant rien obtenu, la fabrique adresse l'année suivante, une demande de secours à la commune³⁷⁴, par l'intermédiaire de Mgr Jaquemet qui l'appuie ainsi : « *C'est dans l'intérêt moral et religieux d'une partie considérable et bien intéressante de la population de Nantes que je forme le vœu de voir accorder une allocation à cette*

366 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 21 mars 1872.

367 La paroisse de Saint-Clément s'enorgueillit d'avoir porté la première construction d'une église néo-gothique à Nantes. Bien qu'elle ait été projetée antérieurement, la construction de l'église de Saint-Nicolas ne débute en effet qu'en 1844.

368 La nouvelle église Saint-Clément est donc un édifice fabricien, et le reste jusqu'à la loi de Séparation.

369 Jusqu'à 1845, la fabrique fait exécuter pour 75 000 francs de travaux.

370 AHDN EVPAR 109 Nantes 8, 27 octobre 1844, Annonce de loterie.

371 En 1850, de nouvelles souscriptions apportent un peu plus de 40 000 francs.

372 Il est assez révélateur de souligner ce qu'écrivit en 1982 le chanoine Jarnoux : « *M. Richard se résigna, pour arriver à trouver l'argent nécessaire, à mendier l'aide de la municipalité et même le secours de l'État.* » (*Les anciennes paroisses de Nantes*, 1982, II, p. 89)

373 ADLA 2 O 109 / 72, avril 1849.

374 Les obligations de la commune, définies par l'article 30 de la loi du 1er juillet 1837, sont strictement les mêmes pour une église fabricienne que pour un édifice municipal.

œuvre³⁷⁵. » Puis à l'automne, l'évêque relaie une nouvelle demande d'allocation au ministère des Cultes, en détaillant les besoins religieux auxquels cette reconstruction doit répondre : « *Il s'agit de procurer une église convenable, et surtout suffisamment vaste, à l'un de nos faubourgs, qu'habite une population généralement pauvre, presque toute composée d'ouvriers et qui est menacée de voir s'affaiblir les principes religieux qu'elle a heureusement conservés jusqu'ici. (...) J'ajoute qu'elle mérite d'être particulièrement encouragée dans les sacrifices qu'elle s'est généreusement imposée*³⁷⁶. » Prenant cette fois en compte le dossier de Saint-Clément, le ministre soumet le projet à l'examen du Conseil des Bâtiments civils, qui « *exprime le regret que ce projet ne lui ait pas été communiqué avant le commencement des travaux, ce qui aurait permis de faire en temps utile des observations, (...) soit pour la disposition générale, soit au point de vue de l'économie.* » Malgré plusieurs réserves sur le travail de l'architecte Liberge (« *proportion beaucoup trop étroite et trop élancée de la nef* » ; « *mettre plus d'accord entre les diverses parties de comble* ») et une sévère prévention sur la seconde partie du projet qui ne figure pas au devis (« *la dépense qu'exigera la construction du porche et du clocher sera très considérable et hors de proportion avec les ressources qui y seront applicables*³⁷⁷ »), le ministre de l'Intérieur donne son approbation au projet, non sans tancer le préfet : « *Comme il s'agit de faits presque accomplis, je crois devoir accorder l'approbation demandée. Je ne saurais toutefois trop vous inviter à veiller avec soin à ce que de pareilles irrégularités ne se reproduisent plus. La construction dont il s'agit, il est vrai, est entreprise par la fabrique, notamment avec le montant de souscriptions volontaires ; mais cet établissement n'en est pas moins tenu de se pourvoir des autorisations nécessaires avant de faire procéder à l'exécution des travaux*³⁷⁸. » Un premier secours de 20 000 francs est accordé à la reconstruction³⁷⁹. Dès 1853, le conseil de fabrique délibère de nouveau sur la nécessité de voir les efforts paroissiaux qui s'épuisent soutenus par une nouvelle subvention. L'insuffisance de l'actuel édifice est à nouveau mise en avant, mais l'intérêt architectural de la nouvelle église en construction est pour la première fois mentionné : « *La paroisse est dans un quartier important de la ville. La gare du chemin de fer qui se trouve dans sa circonscription et les rues projetées doivent faire augmenter la population, on sentira donc de plus en plus la nécessité de la nouvelle église, dont les formes élégantes et les nobles proportions fixent déjà l'attention générale*³⁸⁰. » Mgr Jaquemet reprend et développe à son tour cet argument auprès du préfet : « *Vous avez pu apprécier par vous-même la beauté de cet édifice : il répondra dignement à la majesté du culte et aux besoins religieux d'une paroisse qui a pris un accroissement assez notable (...) Ce sera aussi pour la ville de Nantes et pour ce département un monument précieux sous le rapport de l'art*³⁸¹. » Peut-être moins convaincu par ces arguments esthétiques, le ministère des Cultes n'accordera cette fois aucune allocation. A la fin du Second Empire, la fabrique de Saint-Clément tentera de nouveau d'obtenir du gouvernement un secours pour l'achèvement de l'église par la construction de la façade et de la flèche. Une demande de subvention de 50 000 francs est transmise au ministre par le préfet, qui l'appuie personnellement lors d'une visite à la Direction des Cultes³⁸². La lettre que le conseil de

375 ADLA 2 O 109 / 72, 19 avril 1850, Mgr Jaquemet au préfet. La Ville de Nantes participera à la reconstruction de Saint-Clément à hauteur de 35 000 francs.

376 ADLA 2 O 109 / 72, 28 octobre 1850.

377 AHDN EVPAR 109 Nantes 8, 31 mars 1851, Préfet à l'évêque.

378 ADLA 2 O 109 / 72, 19 mars 1851.

379 ADLA 2 O 109 / 72, 9 avril 1852, Ministre des Cultes au curé de Saint-Clément.

380 ADLA 2 O 109 / 72, 3 février 1853, Délibération du conseil de fabrique.

381 ADLA 2 O 109 / 72, 11 février 1853.

382 ADLA 2 O 109 / 72, 21 mai 1868, Préfet au curé.

fabrique adresse au ministère à cette occasion préfère reprendre les motifs pouvant être entendus par l'administration, en rappelant la nécessité objective de reconstruire en raison de l'insuffisance et de l'état de l'église : « Depuis 27 ans, les habitants de la paroisse Saint-Clément rivalisent de zèle et s'épuisent en efforts de tous genres pour reconstruire leur église, qui était insuffisante pour la population et qui, de plus, avait été condamnée par la commission de salubrité que la municipalité avait nommé pour en faire l'examen. » Mais plutôt que d'insister sur la valeur architecturale de l'édifice, à peine suggérée (« L'église, à plus d'un point de vue, est placée au premier rang parmi les édifices religieux de la cité »), les fabriciens préfèrent cette fois s'appuyer sur l'utilité sociale et économique du chantier : « Par ces secours, le gouvernement acquerra des droits sacrés à la reconnaissance de toute notre population, nous encouragera à faire de nouveaux sacrifices et nous donnera la facilité de continuer des travaux que nous avons repris pour relever la confiance après nos jours de crise et mettre à la main de l'ouvrier le pain de chaque jour qui doit nourrir sa famille³⁸³. » Cette demande sera rejetée, au titre que les secours de l'État sont en priorité destinés aux églises et presbytères des communes rurales sans ressources³⁸⁴.

Difficiles à traduire dans le langage administratif, et à justifier auprès de l'autorité civile, les motivations qui relèvent de la dignité et de la magnificence nécessaires des édifices religieux sont au contraire le ressort principal du discours interne de l'Église. Comme l'écrit J. P. Moisset, « Cette recherche constante obéit au double désir d'honorer Dieu et d'encourager la piété des paroissiens par la beauté des églises et des cérémonies qui s'y déroulent³⁸⁵. » L'église doit être le reflet, tout imparfait qu'il soit dans sa matérialité, de la présence divine à laquelle elle est consacrée. Le catholicisme a toujours développé une véritable théologie du beau, que le XIXe siècle, à partir de la Restauration, a particulièrement illustré. « Pour atteindre le cœur, il faut aider la foi par des signes sensibles, explique G. Cholvy. Répondre à l'objection – mais pourquoi tant de richesses dans les temples ?- consiste d'abord à dire que, par leurs proportions grandioses, ils donnent une haute idée de Dieu³⁸⁶. » Ce sont ces mots que l'on retrouve sous la plume de l'abbé Armand Foulon, curé de la Chevallerai, qui justifie ainsi cette quête du beau au service de la religion : « Si nous décorons nos temples, ce n'est pas que Dieu ait besoin de cette magnificence, mais elle sert à nous donner une haute idée de la majesté de Dieu et à nous élever à lui. L'homme, en général, ne peut être pris que par les sens, et on ne réussit à captiver son imagination et à faire naître en lui des émotions qu'en plaçant sous ses yeux des objets auxquels il attache un grand prix³⁸⁷. » Cette mission pastorale assignée aux édifices et aux objets religieux dans la liturgie catholique est revendiquée par tous les auteurs ecclésiastiques, qu'ils tentent de guider les prêtres dans leur ministère, tel l'abbé Dieulin : « Les belles cérémonies du culte catholique sont un des moyens les plus efficaces de faire revenir et d'attirer dans nos temples ceux qui les ont désertés ou qui les visitent rarement. Rien ne captive autant l'attention et la curiosité de la foule que la pompe des fêtes religieuses, revêtues de toute la magnificence qu'elles comportent, et célébrées par le prêtre et les autres officiants avec une dignité vraiment majestueuse³⁸⁸ », ou qu'ils se préoccupent du symbolisme de l'architecture sacrée et de la liturgie, comme l'abbé Raffray : « Quel est l'homme sur qui l'appareil des cérémonies religieuses ne produise pas une sainte et profonde impression ? Qui de nous, à la vue des pompes de nos grandes

383 ADLA 2 O 109 / 72, 7 juillet 1868, Délibération du conseil de fabrique.

384 ADLA 2 O 109 / 72, 22 avril 1872, Ministre des Cultes au préfet.

385 MOISSET, *Les biens de ce monde*, 2004, p. 287.

386 CHOLVY, « L'élan bâtisseur du « bon curé » du XIXème siècle », dans ROMESTAN, *Hommage à Robert Saint-Jean*, 1993, p. 359.

387 FOULON, *Paroisse de la Chevallerai*, 1875, p. 18.

388 DIEULIN, *Le bon curé au XIXe siècle*, 1845, II, p. 314

*solennités, ne se sent pas ému et fortement porté à l'amour de Dieu*³⁸⁹? »

Dès lors, il est du premier devoir du prêtre de donner le plus de beauté possible à la maison de Dieu, non pas aux dépens mais au service même de sa mission pastorale : « *C'était bien de reconstruire un presbytère et d'édifier un temple digne du Dieu qui l'habite* », constate un article de la *Semaine religieuse* retraçant la vie de l'abbé Langevin. « *Mais en se livrant à ces travaux, le curé de Missillac ne perdait pas de vue la sanctification des âmes, l'œuvre principale confiée à ses soins*³⁹⁰. » Il est bien rare de ne pas trouver dans les notices nécrologiques consacrées aux curés disparus, un hommage à cette œuvre primordiale de leur ministère : « *mais ce qui fut surtout l'œuvre de son zèle sacerdotal, ce fut l'achèvement et l'embellissement de la maison de Dieu*³⁹¹ » ; « *pendant la vieille nef tombait en ruines et nécessitait d'onéreuses réparations. Alors M. l'abbé Bouvron, curé de Paimbœuf, (...) dévoré du zèle de la maison de Dieu*³⁹², (...) se mit à l'œuvre, et eut le bonheur de voir ses efforts couronnés d'un plein succès³⁹³. » Quels que soient les moyens dont dispose le curé, la qualité de son administration se mesure aussi à son zèle en faveur de l'église. Dans une nécrologie une nouvelle fois destinée à proposer un modèle aux ecclésiastiques et à l'ensemble de la communauté catholique, voici par exemple l'éloge rendu à l'abbé Yviquel : « *Il tenait l'église de la Chapelle-Heulin, qui n'était pas, certes, un monument, dans une propreté si remarquable, il savait parfois la décorer avec tant de goût et d'élégance que, non-seulement les paroissiens, mais même les plus indifférents, y étaient comme forcément attirés ; que les habitants des lieux circonvoisins accouraient l'admirer et s'en retournaient tous édifiés.* » Appelé en 1844 à la tête de la nouvelle succursale établie sur la ligne des ponts à Nantes, l'abbé fait encore preuve de ce zèle parfaitement exemplaire : « *Entre les églises de Sainte-Croix et de Saint-Jacques, il n'y avait pas de lieu établi pour satisfaire aux besoins religieux : c'était un intervalle démesuré privé de ce secours. (...) Avec son activité infatigable, son habileté et son esprit d'ordre, avec son parfait oubli de soi-même, avec son ardent amour de Dieu et des âmes, il attira les bénédictions du Ciel sur ses pieux efforts; il surmonta les sortes d'impossibilité qu'il eut à vaincre; il vit le succès couronner enfin son œuvre. En peu d'années, il acheva l'église dont un quart seulement était construit lorsqu'il fut nommé curé de la Madeleine. Il ne se contenta pas d'avoir bâti son église, d'en avoir élevé le clocher dont la flèche domine au loin, il travailla avec non moins de courage et d'intelligence à en monter le mobilier. Il trouva le secret malgré le peu de ressources qu'il avait à sa disposition, de faire les choses avec un très bon goût. Il sut intéresser des bienfaiteurs généreux à lui venir en aide pour doter son église de vases sacrés et ornements sacerdotaux ; il voulait que tout fût bien et beau. A force de sacrifices, de pas et de démarches, il pourvut son église naissante non-seulement de ce qu'exigeait la décence du culte, mais encore de ce qui pouvait en rehausser l'éclat. Le pieux curé jouissait et sa joie rayonnait quand il pouvait placer dans son sanctuaire quelque objet nouveau qui répondait mieux à la majesté des autels. Pour le dire en passant, il avait tant à cœur la beauté de la maison de Dieu, qu'il prenait soin lui-même de parer le grand autel, aux quarante heures et dans d'autres circonstances solennelles : c'était pour lui une douce peine que son esprit de religion lui faisait embrasser avec plaisir*³⁹⁴. »

389 RAFFRAY, *Beautés du culte catholique*, 3e éd., 1851, I, p. 17. L'abbé Raffray est un aumônier du diocèse de Saint-Brieuc.

390 GENDRY, « M. l'abbé Langevin, chanoine honoraire, curé-doyen de Châteaubriant », *SR*, 12 décembre 1896, p. 1190.

391 BOUVRON, « M. l'abbé Poëlane, ancien curé de Bourgneuf en Retz », *SR*, 1892, p. 1062.

392 « *Zelus domus tuas comedit me* » (le zèle de ta maison me dévore, ô mon Dieu), Ps. 69 : 10 et Jn 2 : 17.

393 « Bénédiction de l'église de Paimbœuf », *SR*, 10 octobre 1896, p. 966.

394 « M. Yviquel, chanoine honoraire, ancien curé de la Madeleine », *SR*, 9 septembre 1871, p. 422-423.

L'éloge rendu à l'élan bâtisseur des curés va jusqu'à célébrer cette forme d'inconscience qui pousse à voir toujours plus grand que ne le permettent les ressources disponibles : « *Grâce à sa volonté obstinée, l'abbé Langevin érigea un monument qui lui fait grand honneur. (...) Confiant dans la Providence qui lui inspirait sans doute des audaces que certains eussent qualifiées d'imprudences, il jeta les bases d'un magnifique temple à Dieu*³⁹⁵. » Tous ne réussiront pas à mener à bonne fin des entreprises débutées imprudemment avec des ambitions démesurées, et certaines églises ne sont jamais achevées, telles celle du Pin, restée sans clocher ou celle de Saint-Similien de Nantes, qui attend toujours sa façade. Certains commentaires ne trompent pourtant pas sur le peu de considération qu'une simple (et raisonnable) entreprise de restauration ou d'agrandissement peut présenter à côté de la reconstruction entière d'un édifice. Ainsi voici comment la *Semaine religieuse* revient sur le rôle de l'abbé Chérel dans les travaux de l'église de Saint-Herblain, transformée³⁹⁶ au lieu d'être purement et simplement rasée : « *L'église était trop petite et misérable. Il n'en fit pas un monument somptueux, mais il l'agrandit et la rendit convenable*³⁹⁷. » Quand le prêtre se résigne et renonce à la grande œuvre de la reconstruction, il se persuade d'ailleurs que cette impuissance n'est que provisoire et que ses successeurs connaîtront le succès. « *Sa pauvre église (...) était si délabrée et si insuffisante*, écrit A. Cahour à propos de l'abbé Orain, curé de Derval, *que le meilleur moyen de la restaurer eut été de la détruire de fond en comble et de la remplacer par une neuve. Il le sentait bien lui-même ; mais, au temps dont nous parlons, le défaut de ressources lui rendait cette entreprise impossible, et, plus tard, il se trouva tellement accablé par les travaux du ministère, qu'il dut se borner à entretenir le vieux temple et à faire des vœux pour que la Providence lui donnât un successeur capable d'en construire un nouveau. Des témoignages graves rapportent que Dieu l'aurait, en effet, consolé dans ses dernières années, en lui faisant entrevoir la réussite certaine de cette construction. Répondant à des fidèles fervents qui lui en représentaient la nécessité : « Vous avez raison, aurait-il dit ; mais à chacun son œuvre. Celle dont Dieu m'a principalement chargé, a été de lui ramener et de lui attacher vos âmes. Après moi, la Providence vous enverra de Nantes un autre pasteur pieux et zélé, qui élèvera à cette place un temple digne de lui et de vous*³⁹⁸. »

Pour la population paroissiale, l'embellissement du temple (ou plus sûrement et spectaculairement encore sa reconstruction) est également le moyen de témoigner de la force de sa foi, et d'affirmer son identité et son amour-propre, incarnés par ce clocher dont on a fait plus tard le symbole d'un esprit étroit et chauvin³⁹⁹. L'émulation est considérable entre les communautés, dont aucune ne veut rester en arrière des villages voisins. Elle est puissamment alimentée par les discours d'encouragement de l'autorité épiscopale. Le mandement de Carême adressé en 1859 par Mgr Jaquemet loue l'effort des reconstructions déjà accompli dans son diocèse, mais sait aussi mettre les communautés restées en retrait face à leurs devoirs : « *Mais il reste un nombre aussi grand de paroisses qui ont besoin de nouvelles églises, et où les désirs les plus ardents et les plus sincères n'ont pu encore enfanter l'œuvre si vivement souhaitée. Regardez autour de vous, vous dirons-nous, (...) voyez les contrées qui vous entourent. Interrogez les chrétientés voisines qui sont vos sœurs : elles vous diront qu'avec des ressources égales ou inférieures aux vôtres (...), elles ont commencé, elles ont poursuivi, elles ont achevé ce que vous voyez. (...) Nous ne vous engagerons jamais à méconnaître les règles de la prudence, et à commencer sans calcul et sans réflexion une si difficile*

395 GENDRY, « M. l'abbé Langevin », *SR*, 12 décembre 1896, p. 1189.

396 La nef est allongée d'une travée et couverte d'un lambris neuf, le bas-côté sud reconstruit, le bas-côté nord ajouté.

397 *SR*, 1880, citée dans AHDN EVPAR 162, Historique de l'église Saint-Hermeland de Saint-Herblain, p. 45 ; texte reproduit dans FEVRIER, « L'abbé Chérel, curé de Saint-Herblain », *Histoire et mémoires locales*, 2008, p. 36-41.

398 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 231.

399 BOUTRY, « Le clocher », dans NORA, *Les lieux de mémoires*, 1997, III, p. 3081-3107.

entreprise. Mais la prudence demande-t-elle d'éternelles réflexions ? (...) Si chaque jour vous aviez préparé une nouvelle ressource et écarté un obstacle, vous n'auriez pas laissé vos voisins prendre sur vous une supériorité marquée⁴⁰⁰. » Ses successeurs sauront poursuivre ces exhortations, tel Mgr Fournier à la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Basse-Goulaine : « Monseigneur a montré de quelle importance est la construction d'une église ; elle est un grand acte de foi ; et il est du devoir de tous d'y concourir soit à prix d'argent, soit par son concours personnel dans les travaux. Sa Grandeur a rappelé que presque toutes les paroisses voisines ont tout récemment donné à Dieu une demeure plus digne ; elle a tourné notre pensée vers cette grande cité voisine naguère si pauvre et maintenant si riche de tant de belles églises. (...) Voilà ce que peut une grande force de volonté et un grand cœur ; poursuivons donc sans crainte et sans défaillance notre œuvre si facile⁴⁰¹. »

1.3.3 Des églises chrétiennes

L'expression du besoin impérieux de convenance de l'église à sa destination cultuelle prend, à partir des années 1830, une forme nouvelle : la revendication d'un style propre pour les édifices religieux. Le retour aux formes médiévales dans les constructions contemporaines est de toute évidence la manifestation de lectures politiques d'un passé largement imaginaire, symbole d'un âge perdu de monarchie, de féodalité et de chrétienté aussi absolues les unes que les autres, et que la révolution de Juillet vient de renvoyer brutalement dans le domaine de la nostalgie. De ce point de vue, le mouvement de construction de châteaux néo-médiévaux par l'élite légitimiste nantaise⁴⁰² n'est pas dissociable du renouvellement de trois-quart des églises du diocèse. En s'en tenant toutefois aux seuls édifices religieux, cette dimension symbolique est essentielle dans l'élan qui emporte le clergé et les fidèles catholiques vers un style d'avant la Renaissance, d'avant les Lumières et d'avant les révolutions, et singulièrement pour cette période que l'on s'invente, un XIII^e siècle doré et utopique, au cours duquel « *la foi rencontra l'ogive et s'élança par elle jusqu'au ciel*⁴⁰³ ». Dans une singulière contradiction, qui montre à quel point toute construction patrimoniale se fabrique à partir de motivations contemporaines, le régime de Juillet récupère en partie ce mouvement pour asseoir sa légitimité, en soutenant à son tour « *un gothique national et de réconciliation*⁴⁰⁴. » Mais pour l'Église, le bâtiment gothique tel qu'elle le rêve remplit également toutes les conditions qu'exige le culte catholique : des dimensions qui peuvent s'adapter au chiffre des fidèles, de hautes voûtes qui permettent à la fois à l'air de circuler librement et à la prière de s'élever, de larges baies qui laissent entrer cette lumière si nécessaire au confort des fidèles et à la symbolique chrétienne, une distribution intérieure adaptée à la liturgie, un édifice enfin dont la beauté est digne du Dieu qui l'habite et porte témoignage de la foi des hommes qui le construisent. En comparaison, le dépouillement de l'enquête diocésaine de 1846⁴⁰⁵ permet de dégager le type des édifices dont disposent alors la plupart des paroisses rurales : il s'agit d'une église à nef unique, peu élevée, non voûtée mais lambrissée, à laquelle l'ajout de chapelles a parfois donné tardivement la forme d'une croix latine, construite aux XI^e ou XII^e siècle mais transformée par les siècles

400 ADLA 125 J 1 E 7*, 25 février 1859, Instruction pastorale sur la construction des églises.

401 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Registre de paroisse, p. 80-81.

402 Voir LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 116-119.

403 RAFFRAY, *Beautés du culte catholique*, 3^e éd., 1851, I, p. 106-107. L'abbé Raffray reconnaît quantité de perfections symboliques à l'ogive, composée de trois points telle la sainte Trinité, et rappelant la tête du poisson, emblème du christianisme des premiers siècles.

404 LOYER, « Néo-gothique et politique en France au XIX^e siècle », dans *L'art et les révolutions. 6, Survivances et réveils de l'architecture gothique*, 1992, p. 56.

405 ADLA 8 V 1 et 2.

modernes et les premières décennies concordataires, et dont les murs, percés de rares ouvertures, sont le plus souvent composés de moellons recouvert d'un enduit de sable ou de terre. Peu d'édifices répondent donc au modèle désormais si désiré de la vaste et lumineuse église gothique.

1.3.3.1 L'église pionnière de Saint-Nicolas de Nantes

Saint-Nicolas, la première église projetée dans le style gothique à Nantes, a déjà fait l'objet de plusieurs études⁴⁰⁶. Il convient pourtant de revenir sur ce cas, autant pour le modèle incontestable qu'il a constitué pour le diocèse que pour l'adaptation exemplaire dont il témoigne de la formulation des arguments en faveur de l'architecture néo-médiévale à la dialectique concordataire. La reconstruction de cette église, « étroite et mesquine, (...) aussi maussade que restreinte dans ses proportions⁴⁰⁷ », plusieurs fois envisagée et ajournée, est relancée sérieusement au début de l'année 1835⁴⁰⁸. Dès avril 1836⁴⁰⁹, à peine un mois après sa nomination à la tête de la paroisse⁴¹⁰, comme on l'a vu dans la première partie⁴¹¹, Félix Fournier, le nouveau curé de Saint-Nicolas, a imposé à son conseil de fabrique le choix définitif du style gothique pour l'église à reconstruire. L'un des architectes qui répondent au concours ouvert pour cette reconstruction, Henri Driollet, reconnaît toute la portée de ce choix novateur : « *La fabrique de Saint-Nicolas ayant depuis longtemps projeté la reconstruction de son église et de plus s'étant positivement prononcée pour le genre gothique, il m'a été offert comme à d'autres artistes, d'apporter le tribut de mes longues études pour concourir à cette belle pensée, car ce n'est pas chose commune de nos jours que la construction d'une église, d'une église monumentale du moins. Il y a donc courage à méditer dans notre siècle positif la réalisation d'un tel projet ; quant à la question d'art, elle n'est pas non plus sans difficulté pour nos artistes modernes, nourris qu'ils sont du style antique, seul type en usage, bien qu'interprété différemment, depuis trois siècles.* » Si Driollet indique que le style des XIII^e et XIV^e siècles est intrinsèquement préférable : « *Jamais plus qu'à cette belle époque de l'art gothique, l'architecture religieuse ne fut plus en harmonie avec le spiritualisme chrétien* », il justifie pourtant un choix différent : « *L'emplacement entouré de rues étroites et incapable de donner de la lumière, l'isolement de l'église et sa petite dimension fait choisir pour type principal le style de la 2^eme époque (1400 à 1500), simplifiée toutefois. (...) Je terminerais en appelant de tous mes vœux l'édification d'un monument qui sous le rapport de l'art, quel qu'en soit l'auteur, soit digne du XIX^e siècle et d'une grande ville comme Nantes, d'un monument qui prouve que même de nos jours, l'association et un zèle religieux bien entendu a pu produire ce qu'on ne croyait possible qu'au despotisme spirituel et temporel, d'un monument enfin qui fournirait pendant plusieurs années des travaux aux ouvriers de Nantes, en même temps qu'il les rendrait plus habiles et les ferait rechercher pour les constructions gothiques dont le goût paraît définitivement revenir pour les*

406 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 322-326 ; FOUCART, NOËL-BOUTON, « Saint-Nicolas de Nantes : bataille et triomphe du néo-gothique », *Congrès archéologique de France*, 1968, p. 136-181 ; LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou Le temps retrouvé des cathédrales*, 1980, p. 135-137 ; GANUCHAUD, *Un geste de foi au milieu de la cité : la basilique Saint-Nicolas de Nantes et Lassus son architecte*, 1989.

407 ADLA 2 O 109 / 73, [mars 1837], Pétition du conseil de fabrique au ministre du commerce.

408 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, Délibération du conseil de fabrique, séance du 12 février 1835.

409 *Ibid.*, séance du 10 avril 1836.

410 Dans une entrevue avec Mgr de Guérines au cours de laquelle il apprend sa nomination, Fournier s'engage sur ce point : « *Les bonnes dispositions dans lesquelles M. Dupaty me laisse la paroisse, me font vivement désirer de soutenir l'élan vers le bien ; les vœux unanimes et les avances déjà faites semblent m'imposer l'obligation de mettre immédiatement la main à l'œuvre pour notre dessein de construction.* » (AHDN EVPAR 109 Nantes 26, 1er avril 1836, Fournier à Mgr de Guérines)

411 Partie 1, p. 150 et ss.

*monuments religieux*⁴¹². » A l'automne 1837, quand il comprend que ce projet est réservé en réalité à un de ses concurrents, Driollet alerte pourtant le conseil municipal : « *Je crois devoir vous dire quelques mots sur le style d'architecture adopté par la fabrique. Comme artiste je dois ardemment désirer son exécution mais comme architecte de la ville il me répugnerait de chercher à l'entraîner inconsidérément dans des dépenses dont le chiffre exact (...) ne saurait être précisé. Dans tous les cas les dépenses ne peuvent qu'être infiniment plus considérables que sous toute autre architecture, j'ai dû faire ces mêmes observations à la fabrique qui n'a pas crû devoir en tenir compte. Il est de mon devoir de vous éclairer, les observations que j'ai l'honneur de vous soumettre vous seront d'ailleurs probablement répétées par le Conseil des Bâtiments civils, qui si je suis bien renseigné, n'approuvera qu'avec la plus grande répugnance l'un des projets composé sur cette architecture qui n'est en rapport ni avec nos usages, ni surtout avec nos ressources*⁴¹³. » A l'issue d'une procédure effectivement largement truquée, l'architecte Piel⁴¹⁴ est désigné en juin 1838 pour conduire le projet. Peu d'éléments de son projet sont conservés⁴¹⁵, mais une idée très nette s'en détache, montrant une absolue contradiction avec la position de Driollet : si le style du XIII^e siècle doit être retenu, c'est autant pour des motifs religieux que pour des raisons économiques, qui conduisent les unes et les autres à « *choisir dans toute la période vraiment catholique les formes architecturales les plus simples*⁴¹⁶. » La nature et la destination d'une l'église nécessitent, selon Piel, de rejeter toute forme d'architecture non chrétienne : « *N'élevons pas l'étendard du roi de la croix dans des temples bons pour l'histoire, mauvais pour le culte, où Mammone, Vénus, Pan et d'autres divinités impures ont reçu les hommages d'un peuple de phraseurs*⁴¹⁷. »

A partir de l'automne 1838, le conseil de fabrique entame une longue démarche pour obtenir l'autorisation d'exécuter de projet, par une demande de secours auprès de la commune de Nantes⁴¹⁸. Après avoir rappelé la nécessité de la reconstruction par l'insuffisance absolue de l'église actuelle, la lettre de la fabrique, rédigée par son président Fournier, élargit considérablement le champ de sa demande : « *Indépendamment du rapport religieux, cette édification apparaît au conseil de fabrique comme une œuvre d'une grande portée. En effet, c'est un vaste chantier offert pour plusieurs années à la classe ouvrière. C'est un atelier pour les artistes. C'est (...) un foyer d'inspiration pour l'architecte, le peintre, le statuaire. Une sorte d'académie permanente et pratique, où les arts et le génie se donneront rendez-vous, à la voix de la Religion. (...) Mais cette entreprise ne peut être conçue et exécutée que sur un vaste plan. L'opinion publique, relativement à l'art religieux, a fait en France depuis quelques années, d'immenses progrès, nul ne peut le nier. Ce qui naguère pouvait être acceptable, maintenant n'échapperait pas à la censure et au blâme. On veut qu'il y ait quelque rapport entre le monument et la fin qu'on lui destine, on demande que le monument religieux rende le grandiose et le sublime dont il doit rappeler, inspirer les sentiments,*

412 AM Nantes, 2 M 14, [N. d., avant juin 1837].

413 AM Nantes, 2 M 14, 15 novembre 1837.

414 Louis-Alexandre Piel (1808-1841) : né à Lisieux, il se forme à Paris dans l'atelier de Debret. Sa relation d'un voyage architectural en Allemagne, d'où il rentre persuadé que le gothique est d'abord né en France, lui attire aussitôt l'estime de Montalembert. Influencé par la lecture des ouvrages de Buchez et de Rio, qu'il rencontre à Nantes, il rêve d'une résurrection de l'architecture chrétienne. Chargé de l'église Saint-Nicolas, il abandonne l'architecture, après le rejet de son projet par le Conseil général des Bâtiments civils, pour rejoindre l'ordre des dominicains que Lacordaire vient de rétablir. Il meurt dès l'année suivante en Italie. (TEYSSIER, *Notice biographique sur Louis-Alexandre Piel, architecte, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique*, 1843)

415 GANUCHAUD, *Un geste de foi au milieu de la cité*, 1989, p. 52-53.

416 PIEL, *A M. Fournier, curé de St-Nicolas de Nantes*, [1838], cité dans FOUCART, NOËL-BOUTON, *Op. cit.*, p. 149.

417 PIEL, « Déclamation contre l'art païen », dans TEYSSIER, *Notice biographique sur Louis-Alexandre Piel*, 1843, p. 272.

418 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, Délibération du conseil de fabrique, séance du 12 octobre 1838.

qu'il soit noble dans sa forme, majestueux dans son ensemble, religieux enfin dans tous ses détails. (...) Déjà de grands exemples nous sont donnés. En divers lieux on élève des monuments remarquables, et les arts s'unissent à la piété pour les embellir. Serait-il convenable que notre cité restât en arrière ? Non, car notre ville plus qu'une autre est religieuse (...) Non encore, car notre ville si belle, si remarquable par ses constructions privées, n'est pas assez pourvue de monuments publics. Nul étranger qui n'en fasse l'observation. En architecture religieuse surtout notre pénurie est extrême, peut-être ne pourrait-on pas citer en France une seule ville de quelque importance qui n'ait un plus grand nombre de monuments religieux dignes de fixer l'attention du voyageur. (...) Cette œuvre ne sera pas exclusivement la nôtre, c'est aussi la vôtre, elle nous sera commune. Car enfin (...) c'est la ville qui sera propriétaire (...) Il ne nous reste plus qu'à prier le conseil municipal (...) après avoir apprécié la grandeur et l'importance de cette œuvre, sous le triple rapport religieux, artistique, municipal, nous oserions presque dire social, de vouloir bien nous prêter efficace concours pour une allocation de fonds proportionnée⁴¹⁹. » En transmettant cette demande de son conseil de fabrique, le curé Fournier adresse une lettre personnelle au maire, où il précise mieux encore sa pensée et la parfaite conscience de l'enjeu national de l'entreprise : « De hautes idées d'art, en harmonie avec la civilisation et le progrès du goût à notre époque, le vif désir d'honorer notre ville par un monument dont elle a besoin, et une pensée profondément religieuse nous inspirent la confiance de tenter l'accomplissement d'une œuvre grande et belle, mais non inexécutable, en proportion convenable avec les ressources d'une cité importante, d'une administration éclairée, et d'un gouvernement protecteur des grandes choses. (...) Nous avons la confiance d'être compris par le conseil municipal qui sans doute range au nombre de ses devoirs celui de pourvoir aux besoins du culte, et nous serons soutenus de son concours dans une aussi belle entreprise qui amènera pour notre ville quelques années de travaux, et une noble émulation dans les arts, en donnant à la France le premier exemple d'une construction véritablement chrétienne. Il ne sera pas indifférent un jour, d'avoir pris cette honorable initiative, qui, si nous ne nous abusons, datera dans l'histoire de l'art, à notre époque⁴²⁰. » Face à ce déploiement d'arguments, le conseil municipal se contente d'examiner le devis de l'entreprise, qui s'élève à près d'un million et demi, soit plus du double des ressources fabriciennes, et de demander un projet plus raisonnable, en conditionnant une subvention de 100 000 francs⁴²¹ au renoncement de la fabrique « à ses prétentions grandioses⁴²². »

Informé de ce refus, le curé Fournier s'adresse une nouvelle fois au maire de Nantes, afin de défendre énergiquement son projet : « Nous effrayons par l'énormité de la dépense et de nos demandes : on craint de s'engager dans des dépenses infinies, et de laisser entreprendre un monument qu'on n'achèvera pas. (...) La nécessité d'une nouvelle église à Saint-Nicolas une fois reconnue, et personne ne pourra la contester, avons-nous tort de la vouloir grande et belle ? » La construction en deux parties permet selon lui de régler une bonne partie du problème strictement financier, puisque la première tranche estimée à 850 000 francs pourra être couverte⁴²³. Mais il tient également à justifier le choix de ce programme coûteux : « On nous objecte de tenter une trop grande œuvre. Je ne puis vous dire, M. le

419 AM Nantes, 2 M 14, [N. d., ca octobre 1838], Conseil de fabrique au conseil municipal de Nantes.

420 AM Nantes, 2 M 14, 17 octobre 1838.

421 Votée par le conseil municipal le 2 juillet 1839.

422 AM Nantes, 2 M 14, 24 août 1839, Séance du Conseil municipal

423 La fabrique peut apporter 600 000 francs, elle demande une subvention municipale de 200 000 francs et compte sur un secours de l'État.

maire, combien je suis flatté de ce reproche, et combien je tiens peu à me disculper sur ce point. Sans doute notre œuvre est grande et belle, plus belle même que ne le soupçonnent la plupart de ceux qui nous accusent, car ils ne savent pas quel est le mérite du plan que nous avons présenté, combien il accuse dans celui qui l'a fait, de connaissances profondes, et d'entente de l'art chrétien ; ils ne savent pas quelle peut être la portée d'une œuvre semblable au moment où tant de tentatives infructueuses ont été faites pour reproduire les chefs-d'œuvre de nos pères. Pour nous, nous savons tout cela, car nous avons agi avec connaissance de cause, nous sommes fort de l'assentiment d'hommes éminents, de ceux qui pouvaient le mieux diriger et éclairer notre choix. Et plus l'œuvre est belle, plus nous sommes désireux d'en doter notre ville, et d'en faire hommage à la religion⁴²⁴. » En septembre, le conseil de fabrique confronte la municipalité aux conséquences de sa décision : « Si nos plans sont rejetés, si l'on ne nous laisse pas la possibilité de continuer nos démarches en abordant le Conseil des Bâtiments civils, et de compléter nos ressources en adressant une demande au gouvernement, à quoi nous réduit-on ? Déjà trois ans se sont écoulés à attendre les plans, les devis et les décisions favorables et défavorables tour à tour à ces divers travaux préparatoires. (...) Mais si tout ce qui a été fait se trouve détruit, (...) quand pouvons-nous espérer de sortir des démarches et travaux préalables ? N'est-ce pas nous condamner à un labeur sans fin, et vouloir anéantir la bonne volonté et le zèle ? (...) On nous reproche la beauté de notre œuvre, et on ne pense pas que cette beauté est pour nous un moyen. C'est elle qui attire l'attention publique, la générosité des hommes éclairés et celle des fidèles pieux. C'est elle qui doublera nos ressources et fera peut-être de notre œuvre une œuvre nationale : peu appréciée de quelques-uns autour de nous, elle est jugée au loin plus favorablement. (...) On nous reproche encore le style dans lequel elle est conçue. Mais en ce point on se met en opposition avec l'opinion publique, ou du moins avec une partie très notable de l'opinion publique. C'est au moment où le gouvernement témoigne un si vif intérêt pour les moindres débris de l'architecture ogivale, où il fait d'innombrables sacrifices pour en conserver ou relever les ruines, où l'éloge de ce genre est dans toutes les bouches, dans tous les livres, qu'on nous reproche de nous être associé à ce mouvement, nous osons dire populaire ! Jetez un regard sur les pays voisins, et vous verrez que sous ce rapport nous ne sommes pas novateurs. Non seulement la riche Angleterre ne construit d'édifices religieux que dans ce style, mais l'Écosse en compte un grand nombre, et l'Irlande pauvre et décimée, l'Irlande elle-même exprime par cet effort de l'art son attachement aux traditions antiques. L'Allemagne depuis longtemps nous a devancés, la France seule reste en arrière. Il est temps qu'elle prenne son rang, et nous l'avouons, nous serions sensibles pour notre ville à l'honneur d'avoir pris sur ce point l'initiative. (...) Nous avons la certitude que nous présentons des plans dignes de fixer l'attention, des plans conçus par un architecte habile dont le talent mûri par dix années d'études en ce genre et encore approché en ce moment à l'entreprise de travaux importants, un architecte qui n'a pas admis dans son plan une seule coupe de pierre qu'il n'ait eu lieu d'exécuter lui-même, qui n'a pas agi au hasard et tracé à l'aventure des formes capricieuses et bizarres, qui, dans tout l'ensemble et les détails de son œuvre, a été dirigé par les principes fixes et certains d'une science toute faite et complètement formulée⁴²⁵. » Cette prière de laisser au moins soumettre au ministère les plans de Piel sera entendue par le maire Ferdinand Favre, qui parvient le mois suivant à convaincre la commission municipale de renvoyer le projet au

424 AM Nantes 2 M 14, [N. d., ca août 1839].

425 AM Nantes 2 M 14, 21 septembre 1839, Conseil de fabrique au maire de Nantes

Conseil des Bâtiments civils⁴²⁶.

Revenant de Paris au début de l'année 1840, l'abbé Fournier fait part de sa confiance à son conseil de fabrique : « *M. le curé a fait connaître combien il avait lieu de concevoir de l'espoir à ce sujet, en exposant que l'examen auquel devait se livrer le Conseil des Bâtiments civils exigeant beaucoup de temps, il n'avait pas jugé convenable d'en attendre l'issue, mais que tout lui annonçait que la décision serait favorable.* » Il ne leur cache pas cependant que le style choisi sera discuté : « *M. le curé a ajouté que le Conseil des Bâtiments civils avait paru étonné que dans son plan de reconstruction, l'architecte eût adopté le style gothique, et que l'on avait désiré savoir si cette idée avait été inspirée par M. Piel, ou bien si c'était le résultat d'une condition imposée par le conseil de fabrique, et qu'il devenait nécessaire que le conseil attestât ses intentions à cet égard*⁴²⁷. » Une attestation officielle est donc aussitôt rédigée : « *Le conseil de fabrique déclare que, voulant réédifier l'église, il a adopté le genre dit gothique et l'a imposé à l'architecte chargé de lui présenter des projets. Il a agi de la sorte mû par sa propre conviction qui lui fait envisager ce genre d'architecture comme étant plus en harmonie avec les idées chrétiennes, plus approprié aux besoins du culte, et d'un effet plus religieux sur nos populations*⁴²⁸. » Le conseil croit également utile d'ajouter, dans un rappel explicite de la prise en charge essentiellement privée de la dépense de cette entreprise : « *Il a cédé en outre au vœu généralement et fortement exprimé par les souscripteurs qui en ont fait souvent la condition des secours consentis par eux pour une œuvre selon leur goût.* » En mars, le curé écrit au vicaire général Vrignaud, qui s'est chargé de suivre cette affaire au ministère⁴²⁹ : « *Épargnez-moi un nouveau voyage à Paris, que je redoute (...). Nos plans sont soumis à l'examen du Conseil des bâtiments. Leur approbation peut être encore retardée. Si vous craignez de faire passer notre demande d'argent, faites du moins approuver les plans et devis*⁴³⁰. » Cette approbation espérée ne viendra pas. Dans sa séance du 4 avril 1840, le Conseil des Bâtiments civils, s'appuyant sur l'avis de son rapporteur Grillon, renvoie le projet Piel⁴³¹. Le choix exclusif du style gothique est jugé comme une limitation excessive à l'expression de l'architecte, mais au-delà de cette question de principe, d'autres défauts rendent le dossier inacceptable : des plans mal dressés et surtout un devis dépassant de beaucoup les ressources disponibles⁴³².

Avec la démission de Piel, qui suit de peu le rejet de son projet, le choix de Jean-Baptiste Lassus comme nouvel architecte correspond également à un changement de stratégie. Il s'agit de renoncer à une revendication trop appuyée d'un style « *catholique* » pour les églises nouvelles et de préférer des arguments objectifs qui rentrent pleinement dans la dialectique concordataire des besoins du culte. La première nécessité est de faire correspondre le devis avec les moyens dont dispose la fabrique. Lassus dresse donc un nouveau projet, dont le devis est réduit d'un tiers, soit à peu près le million de francs sur lequel l'on peut raisonnablement compter. Il sera toujours temps de revoir plus tard ce total une fois

426 AM Nantes 2 M 14, 10 octobre 1839, Maire de Nantes à la commission municipale chargée d'étudier le projet pour l'église de Saint-Nicolas.

427 AHDN P Saint-Nicolas, E 3*, Registre de délibération, séance du 29 janvier 1840.

428 ADLA 2 O 109 / 73, 29 janvier 1840, Délibération du conseil de fabrique, citée dans FOU CART, NOËL-BOUTON, *Op. cit.*, p. 150.

429 Vrignaud, accompagné du député Bignon, assiste à plusieurs séances du Conseil des Bâtiments civils, pour défendre le dossier de Saint-Nicolas.

430 AHDN EVPAR 109 Nantes 26, 15 mars 1840.

431 AN F^{21*} 2535, dossier 342, p. 205-207 (CONBAVIL 18224).

432 FOU CART, NOËL-BOUTON, *Op. cit.*, p. 150-152 ; LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus*, 1980, p. 136.

l'autorisation obtenue⁴³³. Il convient ensuite de prouver que le style choisi constitue la meilleure réponse au programme fixé par la fabrique. De ce point de vue, Lassus reprend une partie de l'argumentaire de Piel sur le caractère économique de l'architecture gothique du XIIIe siècle, simple et dépouillée, mais entièrement dégagé de tout discours esthétique ou apologétique. Le rapport que l'architecte rédige en juin 1841 pour le préfet, et qui sera joint au dossier et lu lors de la séance du Conseil des Bâtiments civils en janvier suivant, résume cette nouvelle ligne. « *Avant tout et d'après le désir exprimé par M. le rapporteur [Grillon], écrit Lassus, j'ai dû prier le conseil de fabrique de rédiger le programme (...) dans lequel toutes les exigences, tous les besoins et toutes les convenances du culte sont indiqués.* » De ce programme, il tire la conclusion que le projet dans son ensemble doit être revu, et surtout peut « *être exécuté sans dépasser le chiffre des ressources justifiées.* » « *Quant au style à adopter, explique enfin l'architecte, il existe une délibération du conseil de fabrique qui prescrit l'emploi du style gothique ; mais même en admettant que les intentions du conseil n'eussent pas été aussi exclusives et qu'il eut été possible de les satisfaire par un projet présentant seulement des voûtes élevées, mais dans un autre style, je dois avouer qu'il m'a semblé bien difficile d'arriver à ce résultat par des formes plus simples et moins dispendieuses que celles employées dans certaines églises du XIIIe siècle*⁴³⁴. » De leur côté, les autorités religieuses se mettent au diapason de cette présentation rationnelle. Fournier, mettant de côté ses envolées enthousiastes sur le caractère chrétien et l'intérêt artistique des formes médiévales, se contente d'indiquer dans une note qu'il adresse aux membres du Conseil des Bâtiments civils, « *comme curé de la paroisse, et en cette qualité plus spécialement chargé d'apprécier [le projet] sous le rapport des convenances et exigences du culte dans notre église* » : « *Le plan de M. Lassus est en harmonie avec les besoins et les usages de notre église*⁴³⁵. » Mgr de Hercé insiste de son côté sur la régularité du projet sur le plan financier : « *Je dois ajouter que les modifications apportées au plan et qui le rendent beaucoup moins dispendieux me paraissent avoir renfermé le chiffre de la dépense dans une limite, que dans ma conviction, les ressources sur lesquelles compte la fabrique doivent atteindre dans le laps de temps que demande l'exécution des travaux*⁴³⁶. »

La séance du Conseil des Bâtiments civils confirme la justesse de ces choix stratégiques. Grillon, appelé de nouveau comme rapporteur du nouveau projet, « *dans le même style, mais plus simple et d'après un programme précis* », présente d'entrée ses avantages sur celui de Piel, en rappelant les termes de son rapport de 1840, « *afin que le conseil soit à même d'apprécier les changements que cette affaire a subis sous le point de vue de l'art et des considérations administratives.* » Les points qui ont attiré ses critiques d'alors : une construction en deux parties⁴³⁷, un devis peu conforme aux ressources disponibles, des rapprochements peu justifiés avec des édifices très considérables (Notre-Dame, Saint-Ouen de

433 La dépense totale s'élèvera finalement au double.

434 ADLA 2 O 109 / 73, 20 juin 1841, Rapport au préfet par l'architecte Lassus.

435 ADLA 2 O 109 / 73, 2 octobre 1841. Cette petite note ne contient que des observations sur la convenance du projet avec les exigences liturgiques du culte (nombre d'autels, dimensions de la chapelle principale de l'abside, sacristie) et cette seule réserve : « *Je regrette que des nécessités de construction exigent peut-être des piliers aussi forts que ceux qui ouvrent le sanctuaire et qui le masqueront en partie pour certaines parties de l'église.* »

436 AHDN EVPAR 109 Nantes 26, 7 août 1841, Avis de Mgr de Hercé.

437 C'est pourtant cette construction par parties qui sera suivie ensuite avec la construction de l'abside, des sacristies, du chœur, du transept et des deux premières travées de la nef de la fin de 1843 à 1848 ; puis de la nef et des bas-côtés de 1851 à 1854 ; et enfin de la façade et du clocher entre 1865 et 1869. (GANUCHAUD, *Op. cit.*, 1989, p. 79).

Rouen⁴³⁸), l'approximation des plans, des dispositions vicieuses, ont tous trouvé des solutions satisfaisantes. Quant au style lui-même, Grillon adopte et épouse même complètement le point de vue proposé par Lassus, en jugeant que le genre d'architecture retenu est effectivement le plus adapté et le plus convenable. Dans des considérations parfois dignes des plus farouches défenseurs du gothique⁴³⁹, il note qu'une grande élévation des voûtes, que l'architecture gréco-romaine serait impuissante à offrir, est ici nécessaire, pour assurer suffisamment de jour à un édifice placé dans le centre d'une grande ville et impossible à isoler. Si le Conseil ne suit pas entièrement l'avis de Grillon dans son éloge de l'architecture ogivale, dont il craint un emploi exclusif, il adopte néanmoins le projet de Lassus, « *rédigé avec convenance, soin et talent*⁴⁴⁰. » Validée enfin, puis dotée d'un secours du ministère de 50 000 francs dès le mois de juillet, la construction de l'église gothique de Saint-Nicolas, projetée depuis 1836, va enfin pouvoir commencer à la fin de 1843. [Illustrations 36 à 38, p. 165-166]

Dès ces premières années de la décennie 1840, plusieurs paroisses s'engouffrent dans la brèche ouverte. A Nantes même, celle de Saint-Clément voit même sa construction débiter quelques mois avant celle de l'église pionnière de Saint-Nicolas. Puis les premières églises rurales néo-gothiques sont construites à Chauvé, Saint-Nicolas de Redon, Saint-Viaud... Si cette volonté d'élever des églises nouvelles, qui soient à la fois vastes, hautes, lumineuses et conformes à l'idée d'un temple chrétien, ne se heurte plus guère à des oppositions de principe de la part des autorités civiles, le débat se déplace aussitôt sur le plan économique.

1.3.3.2 Mouzillon : un gothique tronqué

Le cas de Mouzillon montre une première tentative néo-médiévale, très approximative faute de moyens suffisants, et qui ne suffira pas longtemps à satisfaire fidèles et clergé. A l'été 1841, le conseil de fabrique adopte un plan d'agrandissement dressé par l'architecte Gilée, comme « *le plus convenable et le moins dispendieux*⁴⁴¹. » Il s'agit en réalité d'une reconstruction partielle de l'église, qui consiste à élever un nouveau chevet ainsi qu'un transept. Cet ensemble, conçu sur des dimensions très supérieures à l'église existante est cependant raccordé à l'ancienne nef, conservée provisoirement. [Illustration 85, p. 186] En transmettant au préfet le projet, Mgr de Hercé l'appuie ainsi : « *Je me permettrai de réclamer votre concours pour que la commune soit appelée à venir au secours de la fabrique. L'insuffisance de l'église actuelle et l'avantage qui doit résulter pour la commune de l'exécution de ce projet en font une œuvre communale dont l'importance ne saurait manquer d'être appréciée par le conseil municipal*⁴⁴². » L'autorisation de cette première tranche de travaux, estimée à un peu plus de 10 000 francs, relève du préfet. L'examen du projet par l'architecte départemental Séheult⁴⁴³ pointe beaucoup d'approximations et de lacunes. Seule la partie immédiatement projetée est présentée : « *Il est regrettable qu'une reconstruction telle qu'elle est projetée, ne soit pas présentée dans tout son ensemble, c'est-à-dire avec son complément ultérieur d'une nef et d'un porche, provisoirement ajourné. En effet, comment espérer qu'un bel ensemble puisse jamais résulter d'une œuvre d'architecture dont toutes les parties n'ont pas été simultanément*

438 Lassus ne se réfère cette fois qu'à la seule modeste église picarde de Saint-Martin-aux-Bois. (FOUCART, NOËL-BOUTON, *Op. cit.*, p. 154)

439 « *L'architecture chrétienne, aussi sublime dans sa pensée qu'ingénieuse dans sa pratique (...), est restée l'expression la plus vraie, en se prêtant mieux que tout autre au développement des cérémonies de son culte.* »

440 ADLA 2 O 109 / 73, 6 janvier 1842, Séance du Conseil général des Bâtiments civils. Voir la longue analyse de cette décision dans FOUCART, NOËL-BOUTON, *Op. cit.*, p. 154-158.

441 AHDN P Mouzillon, E 2*, Délibérations de la fabrique, séance du 1er août 1841.

442 ADLA 2 O 108 / 6, 13 novembre 1841.

443 ADLA 2 O 108 / 6, février 1842.

étudiées par le même artiste. » Outre quelques observations sur la position des portes du transept et les dimensions de la sacristie, les réserves portent surtout sur la voûte projetée : « *La coupe laisse regretter que les courbes en anses de panier aient été adoptées pour le tracé des arceaux et lambris qui surmontent les croisées à couronnement ogival. L'esthétique de l'art indique plutôt l'emploi de courbes surhaussées que surbaissées en pareille occurrence.* » Le préfet demande donc la modification du projet sur ce point, ainsi qu'un « *établissement de toutes les croisées sur un seul plan horizontal, ainsi que le présentent les jolis monuments modèles du Moyen Âge*⁴⁴⁴. » Le conseil de fabrique accepte les améliorations exigées, sauf celles de la voûte, « *attendu que ce dernier changement nécessiterait des frais que la fabrique ne pourrait supporter*⁴⁴⁵. » Le maire de la commune explique en détail ce refus au préfet : « *Les raisons qui nous ont déterminés à conserver les courbes pour le tracé des arceaux et lambris sont celles que nous soumettons ici à votre approbation. Pour faire le lambris avec courbes ogivales, il faudrait donner une plus grande élévation à la charpente ; cette élévation égalera pour ainsi dire la hauteur des murs de l'église, d'où il en résultera un très mauvais effet : une église demande toujours à être leste et élancée ; tandis que celle-ci sera lourde et écrasée par la couverture. Nos ressources ne nous permettant pas de supporter les augmentations que nécessiteraient l'exhaussement des murs, et de la charpente, puis l'augmentation de la couverture, nous vous prions de nous autoriser à exécuter le projet tel que nous vous le soumettons*⁴⁴⁶. » Séheult consulté propose de retenir ces arguments financiers : « *La seule rectification qu'il n'a pas été possible d'admettre, est celle des courbes en anses de panier, qu'il eut été plus convenable de voir remplacer par des arcs surhaussés dans les arcs doubleaux et galbes des lambris, mais l'économie en a fait une nécessité à laquelle le conseil [de fabrique] a dû souscrire forcément*⁴⁴⁷. » Les travaux autorisés sont aussitôt exécutés, au cours de l'année 1843⁴⁴⁸. Trois ans plus tard, le curé Jean-Baptiste Blais se félicite du résultat obtenu dans cette partie neuve : « *L'art gothique qui y règne nous rappelle ces belles églises du Moyen Âge*⁴⁴⁹. »

Non prévue dans le projet primitif présenté par Gilée en 1841⁴⁵⁰, la seconde partie de la reconstruction est pourtant étudiée par ce même architecte une dizaine d'années plus tard. [Illustration 86, p. 186] Non exécuté faute de ressources, ce projet est complètement écarté à partir de 1870, après l'arrivée à la tête de la paroisse de l'abbé Pélaud. Vingt ans ont passés et continuer l'exécution d'une église conçue sur des proportions aussi mesquines paraît désormais impossible. Au gothique tronqué et approximatif du chœur et du transept neufs, qui les privent surtout de voûtes élevées, on préfère un édifice entièrement reconstruit dans un style plus convenable. En octobre 1871, le conseil de fabrique adopte ce principe d'une réédification complète d'autant plus unanimement que deux décennies d'économie ont gonflé la caisse de la somme considérable de 40 000 francs⁴⁵¹. Au printemps suivant le projet dressé par un architecte de Clisson, Méchinaud, est adopté : « *La nouvelle église aura une nef principale avec deux collatéraux, un transept et un*

444 ADLA 2 O 108 / 6, 24 mars 1842, Préfet au maire

445 AHDN P Mouzillon, E 2*, Délibération du conseil de fabrique, séance du 18 décembre 1842.

446 ADLA 2 O 108 / 6, 22 décembre 1842.

447 ADLA 2 O 108 / 6, 3 février 1843, Séheult au préfet

448 Les travaux sont adjugés en avril. En mai 1843 a lieu la pose de la première pierre de la nouvelle église ; en novembre 1843, la partie reconstruite est bénie. (AHDN P Mouzillon, A 1*, Livre de paroisse). La dépense totale s'élève à un peu moins de 9 000 francs après le rabais consenti par l'entrepreneur. (AHDN P Mouzillon, E 8)

449 ADLA 8 V 1, Enquête sur l'état des paroisses.

450 Une copie du plan dressé par Gilée porte cette note, placée au milieu de la nef, juste avant la croisée de transept : « *Toute la partie au-dessus de cette ligne est la construction nouvelle ; la partie inférieure à cette ligne est à refaire dès que l'on aura des fonds.* » (ADLA 2 O 108 / 6, 24 septembre 1843)

451 AHDN P Mouzillon, E 2*, Délibération du conseil de fabrique, séance du 1er octobre 1871.

chœur de forme octogonale ; le style architectural du treizième siècle adopté par l'auteur présente des proportions bien raisonnées et un ensemble harmonieux de décorations donnant à l'édifice le plus heureux aspect. (...) Le conseil, considérant l'impatience légitime des fidèles de cette paroisse, qui gémissent de la pauvreté de l'église actuelle et de son insuffisance pour les besoins du culte, est d'avis à l'unanimité d'approuver le projet qui lui est soumis⁴⁵². » Cette décision est saluée par Mgr Fournier lors de sa visite épiscopale en juillet suivant. « La vieille église, porte le compte-rendu de cette journée dans le registre de paroisse, avait caché ses murs humides et ses parties mal raccordées sous les draperies légères, les guirlandes et les corbeilles de fleurs. Si près de disparaître, elle disait à sa manière et avec une grâce parfaite au pontife qui venait la vouer à la destruction : moritura te salutat⁴⁵³. » Approuvés en novembre, les travaux peuvent commencer et entraînent l'année suivante la démolition de l'ancienne église⁴⁵⁴ et de sa partie neuve, partiellement placée sur l'emplacement du nouvel édifice, et dont les matériaux sont indispensables à la construction⁴⁵⁵.

1.3.3.3 Chauvé : comment faire accepter une église gothique ambitieuse dans une petite paroisse rurale ?

Chauvé, petite commune du pays de Retz, est l'une des premières paroisses rurales du diocèse à choisir le style gothique pour une reconstruction entière. Le curé poursuit longtemps le projet de rebâtir son église, incendiée en 1793 puis relevée au début du siècle, qui est humide, insuffisante⁴⁵⁶ et a été très maladroitement agrandie. « Dès 1833, la reconstruction de l'église devint le rêve incessant de M. Guihal », rappelle sa nécrologie dans la *Semaine religieuse*⁴⁵⁷. Mais l'entreprise s'avère laborieuse dans cette paroisse démunie, et en 1842, l'abbé n'a encore réuni que 5 000 francs. Au début de l'année 1846, il fait pourtant constater par un architecte la nécessité et l'urgence d'une reconstruction⁴⁵⁸, puis dresser le plan d'une nouvelle église par l'architecte Henri Faucheur. La quête organisée à la suite de la condamnation de l'édifice est cette fois plus fructueuse puisqu'elle permet de récolter 7 500 francs et d'envisager une construction plus ambitieuse. A l'automne, le projet Faucheur est présenté au conseil de fabrique, qui l'adopte. Le devis en a été artificiellement sous-évalué sous la limite des 30 000 francs pour échapper à l'examen du ministère⁴⁵⁹ et est seulement soumis à l'approbation du préfet. Le rapport de l'architecte départemental Séheult ne mentionne que des observations minimales sur le plan architectural, si ce n'est sur le développement de l'abside, peut-être excessif pour une église rurale, mais « pouvant donner beaucoup de caractère à cette partie de l'édifice⁴⁶⁰. » Mais c'est sur le devis que Séheult se montre extrêmement réservé, persuadé que l'estimation sera très largement dépassée, bien au-delà des ressources de cette petite paroisse. Il conclut en suggérant au maire de prendre en considération les prescriptions de la circulaire ministérielle du 24 septembre 1846.

452 Le devis total se monte à 108 000 francs (hors voûtes et flèche), et les ressources disponibles à plus de 86 000 francs. (ADLA 2 O 108 / 6, 12 avril 1872, Délibération du conseil de fabrique)

453 AHDN P Mouzillon, A 1*, Livre de paroisse.

454 Démolie en octobre 1873.

455 Au cours de l'été 1873, les habitants occupés par les récoltes ne peuvent plus assurer au chantier un approvisionnement régulier en matériaux. (ADLA 2 O 108 / 6 et AHDN P Mouzillon, A 2*)

456 La paroisse compte alors 1700 habitants ; seules 300 chaises, et 80 places de bancs sont disponibles dans l'église. (ADLA 8 V 2, Enquête diocésaine de 1846)

457 « M. l'abbé Guihal, chanoine honoraire, curé de Chauvé », *SR*, 19 septembre 1885, p. 906.

458 ADLA 2 O 038 / 6, 15 janvier 1846, Rapport de l'architecte Fortin.

459 Partie 1, p. 134.

460 ADLA 2 O 038 / 6, 23 janvier 1847.

Ce texte émane du ministre de l'Intérieur Duchâtel, mais mentionne explicitement pour origine les plaintes de l'administration des Cultes devant le nombre croissant des demandes de secours adressées pour les constructions d'églises. « *Mon collègue*⁴⁶¹, écrit le ministre Duchâtel aux préfets, *attribue le grand nombre de ces demandes à l'entraînement irréflecti et toujours croissant qui porte les administrations municipales à voter des dépenses qui ne sont en rapport, ni avec la situation financière des communes, ni avec la simplicité qui doit régner dans la plupart des édifices du culte. L'examen des projets de construction ou d'agrandissement d'églises soumis à mon approbation m'a également donné lieu de reconnaître que, généralement, ces projets laissaient à désirer sous le rapport de l'économie, et que, souvent, ils témoignaient du désir de satisfaire à un sentiment d'amour-propre et de vanité locale, plutôt qu'à des besoins réels et urgents.* » Après avoir particulièrement prescrit aux communes dépourvues et contraintes à une imposition extraordinaire, d'écarter tout luxe pour réduire les ornements à « *ce qu'exige rigoureusement le caractère de dignité propre aux édifices religieux* », Duchâtel attaque sans les nommer les projets néo-médiévaux, pour des raisons strictement économiques : « *Dans quelques localités, les administrations municipales font choix d'un style d'architecture que rien ne motive, et qui, pour être convenablement exécuté, les entraînerait dans des dépenses excessives. Aussi, je suis fermement résolu à rejeter les projets dont la dépense me paraîtrait dépasser de sages limites*⁴⁶². » La raison pour laquelle Séheult renvoie à cette circulaire tient effectivement au style choisi par l'architecte Henri Faucheur, qui présente ici l'un des premiers projets d'église néo-médiévale rurale, contemporain de celui de Saint-Nicolas de Redon, dont il est également l'auteur⁴⁶³.

Le texte du ministre Duchâtel a suscité de nombreuses protestations de la part de l'Église et des tenants d'une architecture religieuse inspirée des modèles médiévaux. Montalembert le combat violemment dans un célèbre discours⁴⁶⁴ prononcé devant la Chambre des Pairs à l'été 1847, au nom de « *la régénération de ce style si national et catholique* ». Il s'appuie sur l'avis des architectes, et en particulier de Viollet-le-Duc, pour affirmer « *qu'il y avait économie à employer dans de justes limites le véritable style chrétien, le style ogival, plutôt que le style classique*⁴⁶⁵. » Six mois plus tôt, l'*Ami de la Religion* s'était déjà indigné en livrant à ses lecteurs le texte de la circulaire, qui « *prouve bien l'esprit étroit et prosaïque dont sont animés nos gouvernants. C'est une pièce curieuse où se reflètent, comme dans une glace, tout le positivisme et le scepticisme de nos hommes d'État*⁴⁶⁶. » Le gérant du journal, Adrien Le Clère, oppose administration et communauté catholique quant à la définition des besoins essentiels du culte : *C'est en effet une pièce fort curieuse qu'un*

461 Le ministre en charge des Cultes est alors Martin du Nord.

462 *Projets de construction d'églises* : circulaire du 24 septembre 1846 (reproduite par exemple dans PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence*, 1849, III, col. 516).

463 Henri Faucheur (1821-1865), qui a fait ses études au petit-Séminaire de Nantes, où il a eut comme professeur l'abbé Rousteau, a été formé dans l'atelier de Buron et Durand-Gasselins, avant d'être aux Beaux-Arts l'élève de Le Bas. (MAILLART, *L'art à Nantes*, 1888, p. 267-68). Il a également travaillé en Vendée, notamment pour l'église de Rocheservière. (HALGAND, « Les églises en Vendée au XIXe siècle », dans FOUCCART, HARMON, *L'architecture religieuse au XIXe siècle*, 2006.) L'abbé P. Grégoire lui rend un hommage appuyé à la fin du siècle : « *Il faut faire remarquer que cet architecte nantais contribua plus que tout autre à suivre l'impulsion donnée [par Lassus et Fournier à Saint-Nicolas]* » (« Les églises dans la Loire-Inférieure », *RHO*, 1892, p. 343) en lui attribuant d'ailleurs l'église de Saint-Clément (il n'est l'auteur que du projet de façade, continué par Boismen).

464 Reproduit notamment dans les *Annales archéologiques*, 1847, VII où Didron le présente comme « *un véritable événement archéologique.* »

465 *Annales archéologiques*, 1847, VII, p. 129-130. Didron s'engage lui-même à publier bientôt à l'appui de Montalembert « *une série de chapelles et d'églises gothiques accompagnées de devis estimatifs et descriptifs.* » Sur cette bataille sur le coût de l'architecture gothique, voir LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus*, 1980, p. 125 et ss.

466 *L'Ami de la Religion*, 3 décembre 1846, p. 554.

manifeste par lequel un ministre des Cultes se plaint que l'on construise trop d'églises, et un ministre des Beaux-Arts que l'on accorde trop au goût et l'art. (...) Mais qu'est-ce qu'au juste que le strict nécessaire dans la pensée de celui qui a formulé ce programme ? (...) Il rejettera d'abord, avant tout, un style d'architecture que rien ne motive. On pourrait penser que c'est du style païen qu'il a voulu parler, et dont rien ne motive l'emploi dans un temple chrétien. Mais la fin du paragraphe désigne évidemment le style gothique (...) D'ailleurs, que nous veut ce style, avec ses flèches, ses clochetons, ses pignons, ses broderies, ses découpures, ses vitraux peints, ses imageries? Tout cela sort du strict nécessaire. Arrière le gothique, et passons. (...) Le strict nécessaire, vous le voyez bien, c'est quatre murailles recouvertes d'un toit. On ne va point dans les églises pour admirer, mais pour prier. (...) Voyez les protestants, quelle belle simplicité dans leurs temples ! Là, rien d'inutile, de superflu. Voilà un exemple que des catholiques raisonnables doivent se piquer de suivre, de surpasser même. Quand ils comprendront ainsi la beauté de leurs églises, ils n'auront plus que faire à venir nous importuner de leurs demandes de secours⁴⁶⁷ ? »

Il n'est pas certain que Joseph Guihal ait connu ces polémiques parisiennes⁴⁶⁸, mais son attitude est très révélatrice du comportement de l'Église face à l'opposition de la puissance civile. Sa nouvelle église, le curé de Chauvé l'a d'abord envisagée comme un édifice gothique. Un premier projet néo-roman est pourtant dressé par l'architecte, qui doit convaincre le curé de son caractère moins coûteux. Guihal a donné au vicaire général Dandé un compte-rendu de sa rencontre avec Faucheur à l'été 1846 : *« Il en est résulté que je voyais un peu plus clair à la fin qu'au commencement, et qu'à moins de fortes oppositions ou d'une bonne et grosse fortune inattendue qui nous ramènerait joyeusement au plan gothique, nous adoptons le romano-byzantin qui passerait 40 000 francs en y comprenant la voûte et tout le reste achevé. »* L'entrevue a eu lieu à la cure du Clion, car l'abbé a demandé l'aide du curé de cette paroisse, L. Fierabras⁴⁶⁹, pour examiner les plans⁴⁷⁰. Après le rejet de ce projet au début de 1847 à la suite des réserves de l'architecte Séheult, le curé Guihal non seulement ne renonce pas à élever une église médiévale trop coûteuse pour les ressources de la paroisse, mais au contraire, persuadé du bien-fondé de son dessein, il poursuit son œuvre sur des ambitions encore plus hautes. Il rechigne tout d'abord à adopter l'avis du curé du Clion, qui propose de réduire les dimensions de l'église projetée : *« Il est vrai qu'en y réfléchissant bien, notre église serait un peu trop grande (ce n'est pourtant pas la faute de notre architecte), mais cependant M. le curé [Fierabras] va trop loin en fait de dimension. En réduisant notre nef et le reste d'un mètre comme il le dit, nous aurions une église qui serait pour le peuple, plus de 60 mètres carrés moins grande que celle de Mauves ; un pied de moins en largeur et dans le transept de 60 cm dans tous les sens, et le chœur en proportion ferait une assez bonne dimension pour l'espace et pour le prix⁴⁷¹. »* Surtout, il balance toujours entre le roman proposé par Faucheur, et le style gothique qui avait sa préférence. Comment parvenir à faire autoriser une construction néo-gothique, dont le devis sera plus élevé, alors que le projet roman, retenu justement parce que moins onéreux, a déjà été rejeté comme dépassant les moyens dont on dispose ? L'abbé Guihal présente la solution pendant l'été 1848 à son conseil de fabrique : reconstruire l'église par parties successives. Il présente

467 *L'Ami de la Religion*, 15 décembre 1846, p. 672-676. A. Le Clère n'hésite d'ailleurs pas à replacer la question sur un plan historique et politique : *« D'ailleurs, d'où provient cette pauvreté d'un grand nombre de communes ? Sinon de la spoliation de leurs anciens biens d'église et de paroisse commise sous la république ? »*

468 Tout au long de l'affaire de l'église de Chauvé, le curé Guihal consulte régulièrement le vicaire général Dandé, ancien curé de cette même paroisse de 1820 à 1832, et qui ne pouvait, lui, ignorer ces débats.

469 Louis Fierabras (1804-1876), curé du Clion depuis 1837, auteur d'un *Traité d'arithmétique*, publié en 1869.

470 AHDN EVPAR 038, 16 juillet 1846.

471 AHDN EVPAR 038, 27 août 1847, Guihal à Dandé.

un nouveau projet, néo-gothique cette fois, qu'il a demandé à Faucheur. Il s'agit de ne construire d'abord que le chœur, le transept et les sacristies, raccordés à l'ancienne église conservée. « *C'était un plan grandiose pour l'époque* », rappelle en 1885 la nécrologie du curé dans la *Semaine religieuse*. « *M. Guihal montrait du goût et du courage en l'acceptant. Il y avait alors peu de nouvelles églises gothiques dans le diocèse et même en France. La première partie de la belle église Saint-Nicolas était loin d'être achevée, les travaux de Saint-Clément étaient suspendus ; Saint-Nicolas de Redon venait d'être construit par M. Faucheur, et M. Guihal avait eu la précaution d'aller visiter cette première œuvre de son architecte. Le bon curé eut aussi besoin d'habileté pour faire accepter ce plan par ses paroissiens qui, loin de se figurer ce que serait leur nouvelle église, comptaient bien conserver leur ancien clocher, le plus beau des alentours*⁴⁷². » Prudemment présentée seule, cette première partie offre une série d'avantages qui emporte aisément l'adhésion des fabriciens : le devis peut être limité sous la barre des 30 000 francs, ce qui dispensera d'un examen ministériel ; les ressources permettent d'exécuter cette première tranche ; « *on pourra pendant toute la durée des travaux continuer à faire les offices dans l'ancienne église.* » La délibération est donc rédigée soigneusement en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale, en insistant sur la nécessité de la reconstruction d'une église « *malsaine, étant extrêmement basse sans plusieurs de ses parties et beaucoup en contrebas du cimetière du côté du nord. (...) on ne peut plus irrégulière, incommode et vicieuse, [dont] les murs bâtis en terre sont en général très mauvais, ayant été fort détériorés par l'incendie de l'église en 93* », et en faisant la preuve que la fabrique peut faire face à cette dépense⁴⁷³. Une nouvelle fois appelé à examiner ce projet, l'architecte du département Séheult ne trouve pas cette fois de raisons majeures de s'y opposer. « *Les constructions projetées ne s'harmonisent pas avec les anciennes, reconnaît-il, mais celles-ci n'ayant aucun caractère architectural, et devant obligatoirement disparaître un jour, l'architecte a pensé avec raison qu'il n'avait point à les prendre pour type des nouvelles combinaisons qui lui étaient réclamées. (...) La question la plus importante et qui semble devoir fixer toute votre attention, rappelle cependant Séheult, résulte des termes de la circulaire ministérielle du 24 septembre 1846, car il peut être à craindre que réduite à ses propres ressources, la commune ne puisse songer à entreprendre un édifice de l'importance architecturale du projet soumis à votre approbation : cependant, tout semble annoncer qu'il ne faut nullement compter sur l'assistance du gouvernement.* » L'architecte départemental propose pourtant cette fois d'adopter la première partie du projet, dont les fonds sont réalisés, et de donner plus de simplicité à la partie complémentaire si les ressources manquent plus tard pour achever l'entreprise⁴⁷⁴. Les travaux, adjugés en février 1849, peuvent donc commencer.

A peine la partie neuve commence-t-elle à s'élever, que la fabrique adresse à l'automne suivant au ministère des Cultes une demande de secours pour l'édifice, « *reconstruit sur un plan gracieux et convenable*⁴⁷⁵ », pour lequel elle a déjà réuni 35 000 francs, soit les deux tiers du devis pour sa réédification entière. L'examen du dossier par la Commission des Arts et Édifices religieux est tout à fait défavorable à cette entreprise, déjà commencée, qui « *paraît avoir été poussée avec une précipitation regrettable.* » La maîtrise de la construction gothique par l'architecte est

472 « M. l'abbé Guihal, chanoine honoraire, curé de Chauvé », *SR*, 19 septembre 1885, p. 907.

473 ADLA 2 O 038 / 6, 6 février 1848, Délibération du conseil de fabrique. Le devis total est de 29 278 francs. Les ressources réalisées se montent à 21 000 francs (10 800 placés sur l'État, 6 000 d'offrandes effectuées, 3 300 sur les trois derniers exercices du budget de la fabrique, 950 d'une souscription en cours) auquel il faut ajouter les promesses de dons, de matériaux et de main d'œuvre.

474 ADLA 2 O 038 / 6, 14 juin 1848, Rapport de l'architecte départemental Séheult au Préfet

475 AHDN EVPAR 038, 15 octobre 1849, Avis de Mgr Jaquemets.

sérieusement mise en doute par les membres de la Commission, qui s'interrogent sur l'utilisation des arcs-boutants prévus en tuffeau, soit inutiles et à supprimer, soit nécessaires et dans ce cas à prévoir plus nombreux et dans un matériau résistant mieux aux pressions. Mais, plus que ces observations de détail, qui concernent également les fenêtres du transept et la charpente, un défaut majeur fait rejeter ce travail : « *Le projet présente comme ensemble un défaut général très fâcheux : l'auteur, pour faire une église de village, a réduit les proportions d'une église de grande ville : selon toute apparence, il eut obtenu à moins de frais un résultat plus satisfaisant en adoptant un système plus simple. Ainsi on ne saurait s'expliquer l'utilité de deux sacristies aussi vastes si ce n'est par un motif de symétrie assez futile*⁴⁷⁶. » Répondant à ces observations, l'architecte Faucheur reconnaît la justesse de la critique principale (avoir retenu des dimensions d'église urbaine pour une église rurale), mais explique que le programme qui lui a été prescrit prévoyait ces dimensions de longueur et de largeur, avec lesquelles il était nécessaire de mettre en rapport la hauteur de l'édifice⁴⁷⁷. Il admet par ailleurs que les arcs-boutants permettent seulement de relier plus gracieusement les trois ensemble de la façade arrière et que leur utilité constructive est en effet limitée⁴⁷⁸. La fabrique n'obtient pas de secours mais poursuit la construction sans modifier le projet initial. A partir de 1854, le curé Guihal commence à réunir les sommes nécessaires pour la seconde tranche de construction, comprenant la nef et le clocher. La partie déjà construite l'aide fortement à convaincre de cette nécessité : « *Les paroissiens qui tenaient à l'ancien [clocher], étaient bien forcés de reconnaître qu'il était trop bas pour se raccorder avec la nouvelle église, dont le faitage atteignait la hauteur de l'antique flèche*⁴⁷⁹. » Ces travaux, dûment approuvés cette fois, obtiendront un secours de 3 000 francs du ministère en 1860. [Illustration 80, p. 183]

1.3.3.4 Anetz : une église gothique sans tout reconstruire

Quand les moyens nécessaires à une réédification complète manquent absolument, il n'est pas pour autant complètement impossible de faire correspondre l'édifice avec l'idée que l'on se fait désormais d'une église chrétienne. Anetz montre un exemple de petite paroisse⁴⁸⁰ qui, en dépit de ressources extrêmement limitées, tente de rendre l'église la plus digne possible de sa destination religieuse, en transformant un édifice hybride (à la nef médiévale romane ont été accolées au XVIIIe siècle deux chapelles) en église gothique. Jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet, la fabrique a consacré tous ses efforts à l'ameublement et la décoration intérieure de l'église. En 1846, le curé indique que le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune intervention depuis trente ans, mais précise que l'on projette la reconstruction du chœur, trop étroit et sombre, et de la sacristie⁴⁸¹. Seuls les travaux de la sacristie sont d'abord entrepris. Mais cette construction neuve au sud de l'édifice assombrit encore le chœur en masquant la seule ouverture existante de ce côté. Ce n'est cependant qu'une gêne provisoire puisque ce chœur doit être remplacé par un nouveau, « *plus spacieux et plus digne*⁴⁸². » Chargé par le curé Ollivier en 1856 de dresser un plan, l'architecte Henri Faucheur propose de construire une simple rotonde dotée de trois fenêtres se raccordant avec le reste de l'édifice. Faute de réunir les fonds nécessaires, et sans doute parce l'édifice dans l'état suffisait à la population, le

476 ADLA 2 O 038 / 6, 19 avril 1850, Durieu, directeur des Cultes au préfet.

477 Les exigences de la fabrique étaient : une nef de 17 ou 18 mètres sur 8,30, un chœur de 10,90 mètres sur 8,30, un transept de 25 mètres sur 8,30.

478 ADLA 2 O 038 / 6, 18 juin 1850, Rapport de l'architecte Faucheur.

479 « M. l'abbé Guihal », SR, 26 septembre 1885, p. 925.

480 Elle compte 1 100 habitants en 1846 (ADLA 8 V 1).

481 ADLA 8 V 1, Enquête diocésaine de 1846.

482 AHDN P Anetz, A 1 *, Registre de paroisse.

conseil de fabrique laisse ce projet en suspens. A la mort de Faucheur en 1865, l'architecte Émile Perrin est choisi pour le remplacer. Le registre de paroisse, qui retrace l'historique de la reconstruction de l'église, laisse deviner que le projet Faucheur dressé du temps de l'abbé Ollivier ne convient guère au nouveau curé, Julien Prin, arrivé à la tête de la paroisse en 1859⁴⁸³. Voici comment les événements sont rapportés : « *M. le curé fut chargé par le conseil de présenter [au nouvel architecte] ce plan peu considérable et peu riche, parce qu'on ne pouvait disposer que de très peu de ressources.* » Le registre semble ensuite attribuer au seul Perrin le rejet de ce projet limité, en raison de faiblesses purement techniques, « *jugeant même que dans son exécution, il ne pouvait pas présenter, en retranchant les tirants [écrits tyrans] assez de solidité pour supporter la charpente et une simple voûte en briques.* » Le conseil de fabrique accepte donc la proposition de l'architecte, « *fortement appuyée par le curé* », de dresser un nouveau projet comprenant un chœur néo-gothique, présenté en 1869⁴⁸⁴. « *Malgré l'élévation du prix (13 000 francs), somme qui paraît exorbitante aux membres du conseil, en raison du peu de ressources de la fabrique,* continue le registre tenu par l'abbé Prin lui-même, *ce plan fut néanmoins adopté*⁴⁸⁵, *c'est celui du chœur actuel.* » « *Avec le secours de la divine providence* », indique le curé, la fabrique réunit les fonds nécessaires⁴⁸⁶. Le dossier est appuyé par le vicaire capitulaire Richard, en charge du diocèse après la mort de Mgr Jaquemet, qui, faute de pouvoir mettre en avant l'insuffisance ou la vétusté de l'édifice, indique d'autres nécessités pour justifier la reconstruction du chœur : « *La disposition actuelle est tout à fait incommode pour les besoins du culte.* » L'abbé Richard demande donc au préfet l'autorisation des travaux proposés, « *que la convenance du culte nous paraît commander*⁴⁸⁷. » Le projet ne soulève aucune observation de la Commission départementale des Bâtiments civils⁴⁸⁸, l'adjudication autorisée permet un fort rabais⁴⁸⁹ et le chœur est ouvert au culte en août 1871. L'année suivante, le 26 novembre 1872, jour de la fête de Saint-Clément, patron de la paroisse, Mgr Fournier peut procéder à la dédicace et la bénédiction « *du chœur ogival de l'église avec ses beaux vitraux que les habitants venaient d'élever à l'honneur et à la gloire de Dieu*⁴⁹⁰. » Au début des années 1880, de nouvelles ressources permettent une restauration de l'église, « *dans le même style que le chœur.* » Les architectes Le Diberder reprennent le projet général dressé par Perrin dix ans plus tôt, qui comprend l'exhaussement du transept et d'une travée de la nef, le remplacement du lambris de la nef par une voûte en brique recouverte de plâtre, la modification des arcades en anse de panier à l'entrée des chapelles, « *divisées par la colonne en pierre portant (...) deux arcades gothiques dans le style de l'église.* » En 1889, un incident précède la troisième partie du programme. La fabrique fait exécuter quelques réparations à la toiture de la nef qui compromettent la solidité de la flèche du clocher, « *peu élevée mais de construction fort ancienne et s'appuyant sur des pièces en bois vermoulues.* » Le conseil municipal met en demeure les fabriciens de procéder à sa démolition en raison du péril imminent. Mais au lieu de se contenter d'abattre la flèche seule, la fabrique fait démolir le clocher dans son entier. « *Les agissements de la fabrique sont blâmables,* écrit le sous-préfet d'Ancenis, *ils ont motivé une protestation énergique du conseil municipal qui demande que*

483 Il y reste jusqu'à sa mort en 1895 soit 36 années de ministère paroissial à Anetz.

484 P Anetz, E 8, 15 février 1869, Devis descriptif et estimatif par l'architecte Perrin. Ce travail justifie le choix du style du nouveau chœur ainsi : « *Les dispositions architecturales sont les mêmes que celles adoptées dans les parties les plus anciennes de l'église.* »

485 ADLA 2 O 4 / 7, 20 février 1870, Délibération du conseil de fabrique.

486 Notamment grâce à une souscription de 5 400 francs.

487 ADLA 2 O 4 / 7, 26 mars 1870.

488 ADLA 2 O 4 / 7, Séance du 5 avril 1870. (Rapporteur : Gilée)

489 L'entrepreneur d'Ancenis retenu propose une diminution du total de 12 %.

490 AHDN P Anetz, A 1 *, Registre de paroisse.

les membres de la fabrique soient rendus personnellement responsables des dommages causés à la commune⁴⁹¹. » Les architectes, invités par l'Évêché à s'expliquer sur cette affaire, expliquent que la base pourrie a cédé avec le reste : « Il s'agit d'un très modeste clocheton dont la démolition n'a aucune importance réelle⁴⁹². » La reconstruction du clocher est ajournée quelques années, le temps de réunir des fonds et de convaincre un propriétaire récalcitrant de vendre le terrain nécessaire. Dans l'immédiat, l'on se contente d'ajouter à la nef une travée supplémentaire, et d'installer provisoirement les deux cloches sur la place⁴⁹³. La reconstruction du clocher, dernier volet de la transformation complète de l'église d'Anetz, n'aura lieu qu'entre 1897 et 1899. Peut-être libérés par la disparition du curé Prin, les frères Le Diberder s'écartent cette fois du projet d'Émile Perrin et élèvent un curieux dôme entouré de clochetons, dont un article récent⁴⁹⁴ attribue l'inspiration orientale à l'église Saint-Louis de Tunis. [Illustrations 87 et 88, p. 187] Au total, et en à peine trente ans, la petite paroisse sans ressources a su trouver 36 000 francs pour transformer complètement son ancienne église en un monument digne de la foi de ses habitants et des rêves de son curé.

2. *L'usage cultuel et la conservation des monuments*

« Au début du XIXe, écrit F. Bercé, le renouveau catholique avait servi la conservation des monuments anciens avec des exigences propres au culte qui devaient s'écarter des principes des archéologues⁴⁹⁵. » Dans une certaine mesure, cette phrase pourrait s'appliquer au siècle concordataire dans son entier. La fonction culturelle des monuments religieux a permis la conservation des bâtiments, non pour des raisons archéologiques mais parce que l'usage religieux a commandé leur entretien, leur réparation et parfois leur sauvetage. Dans un même mouvement, pour les mêmes raisons d'utilisation pour l'exercice du culte, un grand nombre d'entre eux, que leur valeur artistique ou historique justifiait pourtant d'épargner, ont été rasés pour faire place à des édifices neufs et plus adaptés aux besoins religieux. Il y a là, en apparence, une contradiction qui correspond en réalité parfaitement à la logique concordataire. Voici par exemple ce qu'écrit en 1875 l'architecte diocésain Anatole de Baudot⁴⁹⁶ : « L'administration des Cultes n'a pas et ne peut avoir pour mission de procéder à l'égard de nos cathédrales comme un conservateur de musée qui collectionne des meubles, bijoux et autres objets ; elle doit, avant tout, conserver à chaque diocèse sa cathédrale, l'entretenir, la restaurer de telle manière que le clergé et les fidèles y soient à l'abri et en sûreté⁴⁹⁷. » Pour l'Église, on l'a vu, l'édifice religieux ne peut se réduire à cette seule fonction utilitaire. Mais il ne se définit pas plus comme un monument qu'il conviendrait uniquement d'admirer et de conserver en dehors de sa destination sacrée. L'étude du diocèse de Nantes montre combien la fonction culturelle a déterminé pour la plus large part le destin des édifices au XIXe siècle et comment les considérations archéologiques, qui émergent progressivement et sont d'ailleurs partagées par l'Église elle-même, restent finalement assez marginales dans leur histoire.

491 ADLA 2 O 4 / 7, 12 juin 1889, sous-préfet au préfet.

492 AHDN EVDPA 004, 29 juillet 1889.

493 AHDN EVDPA 004, 2 août 1889, Le Diberder au vicaire général.

494 MENANTEAU, CARROGET, LELU, « Une commune : Anetz la ligérienne », *Histoire et patrimoine au pays d'Ancenis*, 2009, 24, p. 3-18.

495 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 49.

496 En 1879, il sera nommé Inspecteur général des édifices diocésains, et la même année membre de la Commission des monuments historiques.

497 Cité dans LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 343. Voir l'introduction de François Loyer à LE BAS, *Des sanctuaires hors les murs*, p. 11-24, dont le titre même pose la question : *L'église paroissiale, monument ou équipement ?*

2.1 L'usage cultuel, le meilleur garant de la conservation des monuments religieux ?

2.1.1 Le clergé, gardien naturel des monuments religieux

« *Le curé est gardien de l'église et des objets qu'elle renferme, écrit l'abbé Denys Affre. Cette garde lui appartient par la nature de ses fonctions*⁴⁹⁸. » Ce rôle légal de vigile, délégué au curé comme toute la police intérieure de l'édifice⁴⁹⁹, est formidablement symbolisé par la statue qui orne le trumeau de la porte principale de l'église Saint-Nicolas de Nantes. Cette œuvre du sculpteur Vallet, censée représenter le saint patron de l'église, a pris en réalité pour modèle les traits de Félix Fournier⁵⁰⁰, ancien curé de cette paroisse et alors évêque de Nantes. En passant aujourd'hui le porche de l'église, on ne peut échapper à la pensée que l'abbé Fournier est placé là autant pour accueillir les fidèles que pour garder le sanctuaire qui a été l'œuvre de sa vie, et il est difficile de se persuader que cette idée ait été complètement absente de l'intention de l'artiste. [Illustration 39, p. 167] Le clergé est le premier protecteur des monuments religieux : c'est cette même idée que l'on trouve par exemple dans le discours de l'abbé Chevreau, supérieur du petit séminaire du Mans, pour justifier l'ouverture d'un des premiers cours d'archéologie, confié à l'abbé Tournesac : « *Quel est le gardien naturel de ces édifices ? Qui, mieux que le prêtre même attaché à cette église par ses fonctions de tous les jours, est à portée de l'observer, de la défendre ? Ne s'est-il pas comme identifié avec elle ? (...) Qui donc plus que le prêtre est intéressé à conserver les monuments religieux dans toute la pureté de leur architecture primitive*⁵⁰¹? » Cette revendication constitue le principe essentiel de tout le mouvement archéologique ecclésiastique, que l'abbé Godard formule, par exemple, dès l'introduction de son *Cours d'archéologie sacrée* : « *Si l'archéologie sacrée a un but pratique, une utilité réelle, c'est pour le clergé surtout. On construit, de nos jours, une multitude d'églises nouvelles et les anciennes, à toute heure, réclament la main de l'ouvrier. Cependant ils sont rares les architectes capables de bâtir ou de réparer la maison de prières, dans les conditions de l'art religieux et de la liturgie. Qui donc veillera aux intérêts du temple pour en chasser les profanations et les causes de ruines ? Qui donc, pénétré d'un saint zèle pour la beauté du sanctuaire, luttera contre ces plans vulgaires, ces murailles insignifiantes, ces décorations mal entendues ? Qui, si ce n'est le prêtre, gardien naturel des églises ? Or, il ne remplira pas cette mission, à moins que de sérieuses études archéologiques ne l'y aient préparé ; il tomberait lui-même, l'expérience ne le prouve que trop, dans les fautes à éviter*⁵⁰². »

Mais, sans doute bien plus sûrement que les hautes ambitions exprimées ainsi avec l'enthousiasme des pionniers, cette garde vise d'abord et plus prosaïquement à assurer la surveillance et la conservation des objets du culte pouvant attirer la convoitise. A Pontchâteau, un ciboire est ainsi dérobé en 1852, puis récupéré par les gendarmes de Savenay après l'arrestation du voleur, un forçat récemment libéré. Le curé Gouray avait déjà paré à cette disparition : « *Je ne*

498 AFFRE, *Traité de l'administration des paroisses*, 1845, p. 136.

499 La police intérieure de l'église est détenue par le seul curé jusqu'en 1884. (BASDEVANT-GAUDEMET, « Propriété publique et affectation culturelle » dans BASDEVANT-GAUDEMET, CORNU, FROMAGEAU, *Le patrimoine culturel religieux*, 2006, p. 107)

500 WISMES, « Les personnages sculptés de la ville de Nantes », *RBI*, 1897, p. 193.

501 *BM*, 1837, p. 354-355. On retrouve les mêmes mots ou presque chez des auteurs laïques, tel Jules Fériel : « *Gardien né des édifices sacrés (...) le clergé doit puiser dans ses études le respect et l'amour des monuments à la conservation et à l'entretien desquels il devra veiller plus tard.* » (*Résumé d'archéologie spécialement appliquée aux monuments religieux*, 1846, p. [5])

502 GODARD, *Cours d'archéologie sacrée à l'usage des séminaires et de MM. les curés*, 1851, p. 4.

comptais plus sur ce ciboire, écrit-il à Mgr Jaquemet, j'en avais demandé un à M. Nelen, orfèvre, qui a du faire graver sur le petit cercle de la base ces mots : donné par les paroissiens de Pontchâteau en réparation du vol sacrilège d'un saint ciboire enlevé dans leur église la nuit du 3 au 4 septembre 1852⁵⁰³. » Depuis la loi du 20 avril 1825 sur le sacrilège, les vols dans les édifices du culte sont pourtant sévèrement punis, particulièrement ceux des vases sacrés, passibles de lourdes peines de travaux forcés⁵⁰⁴. L'argent conservé dans les troncs ou dans le coffre est également la cible des voleurs : « Un grand malheur vient de nous arriver cette nuit, écrit en 1854 l'abbé de la Rue du Can, curé d'Orvault, à son évêque, l'église a été volée. Les voleurs ont forcé une barre de fer à la sacristie des marguilliers et ont pénétré dans l'église. Heureusement ils ont respecté le tabernacle et le Très-Saint-Sacrement. (...) Il paraît que ces malheureux n'en voulaient qu'à l'argent⁵⁰⁵. » En 1887, à Anetz pareillement, des malfaiteurs forcent les barreaux en fer des fenêtres des sacristies, brisent les vitraux, ouvrent les armoires, mais n'emportent qu'une petite somme⁵⁰⁶. Ces tentatives de vols dans les églises, parfois mises en échec, comme à Carquefou en 1854⁵⁰⁷, sont un constant sujet d'inquiétude pour les curés et desservants, qui prennent toutes les mesures possibles pour les prévenir. En 1803, le préfet relaie ainsi une demande de Mgr Duvoisin visant à protéger Saint-Pierre : « Mgr l'évêque m'a présenté que plusieurs baraques se trouvaient établies contre les contreforts de l'église cathédrale et qu'il en résultait les graves inconvénients d'exposer l'église et la sacristie à être volées, les toits très bas de ces baraques donnant une grande facilité de s'introduire dans l'intérieur⁵⁰⁸. » Ce danger est d'ailleurs un des arguments sur lesquels le préfet appuie la demande de secours pour les travaux de l'église du Pallet en 1852, dont il rappelle l'urgence, « attendu que l'église actuelle est mal défendue contre les entreprises des malfaiteurs et que des tentatives de vol ont été commises par escalade et effraction⁵⁰⁹. » Parmi les nombreux articles de l'enquête diocésaine sur les édifices organisée en 1846⁵¹⁰ figurent, dans la rubrique relative aux fenêtres, plusieurs renseignements purement architecturaux (nombre, forme, dimensions, présence de meneaux, nature des vitres) mais également une question sur leur hauteur par rapport au sol et sur la présence de grilles. Plusieurs curés reconnaissent à cette occasion le danger que représente la disposition des ouvertures dans leurs églises, tel celui de Gorges : « Les fenêtres ne sont qu'à 1 m 75 d'élévation et ne sont garanties par rien. » A la Chapelle-Blain, ce défaut ne sera pas sans conséquence. Le desservant note que les fenêtres ne sont pas garnies de grilles, et de plus, qu'elles sont « un peu trop rapprochées du sol. Elles ne sont guère qu'à sept pieds d'élévation de terre. » Une dizaine d'années plus tard, en juin 1857, aucune mesure n'est venue modifier cet état des choses, et des voleurs parviennent aisément à s'introduire dans l'église à l'aide d'une échelle, par une fenêtre contiguë à l'autel de la vierge, dont ils brisent le panneau du bas. Ils tentent de forcer la porte du tabernacle, en trouvent la clef et « osèrent alors mettre les mains sur le

503 AHDN EVPAR 129 A, Pontchâteau, 18 novembre 1852.

504 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence*, 1849, III, col. 1071-1072. Cette loi, d'abord abrogée en 1830, est partiellement rétablie en 1832.

505 AHDN EVPAR 114, 5 juin 1854, De la Rue du Can à Mgr Jaquemet, écrite à 4 heures et demi du matin, aussitôt le vol sacrilège constaté.

506 AHDN P, Anetz, A 1 *, Registre de paroisse (1851-1974).

507 AHDN EVPAR 026, 14 octobre 1854, Cour d'assises de Nantes à l'évêque.

508 AM Nantes 2 M 6, 20 fructidor an XI (7 septembre 1803), Préfet au maire de Nantes, l'invitant à vérifier la légalité de l'établissement de ces baraques, et ordonnant leur démolition.

509 ACMH 0081/044/0055, 9 février 1852, Préfet au ministre de l'Intérieur. Le mois précédent en effet, des vases sacrés ont été volés, le tabernacle, la porte de la sacristie et un tronc brisés.

510 ADLA 8 V 1 et 8 V 2.

*saint ciboire*⁵¹¹. » Faute de trouver les moyens de s'opposer à ces intrusions nocturnes, le curé de Saint-Philbert de Grandlieu demande, au nom de tous les curés de son canton, réunis dans une retraite mensuelle, l'autorisation de déposer les saintes espèces dans un corporal, et de ne plus laisser le ciboire dans le tabernacle pendant la nuit⁵¹². Mgr Jaquemet se montre très réservé sur cette solution : « *Il serait à craindre qu'il n'en résultât des inconvénients dont le plus grave serait d'exposer un grand nombre de parcelles à se perdre et à être profanées.* » Il ajoute néanmoins pour rassurer l'abbé Gandon : « *Je m'occupe en ce moment de pourvoir aux moyens d'éviter autant que possible les vols sacrilèges dans les églises. Dès que j'aurai arrêté sur ce point les mesures que je jugerais convenables, vous en serez informé*⁵¹³. » Il semble que l'évêque ait oublié quelque peu cette question. On ne trouve en effet dans le recueil de ses mandements qu'une petite note à la fin d'une circulaire de décembre 1856, recommandant aux curés de ne pas confier la réparation des vases sacrés à des ouvriers ambulants⁵¹⁴. Les vols se poursuivront durant toute la seconde moitié du siècle, motivant un appel à la vigilance de Mgr Le Coq en 1882⁵¹⁵.

Cette surveillance du mobilier, des ornements et des vases sacrés s'étend également aux interventions des ouvriers dans l'édifice lui-même. Dans la cathédrale Saint-Pierre, ce rôle est longtemps réservé au sacriste, l'abbé Gély. En 1834, constatant la fatigue et la santé déclinante de celui-ci, l'abbé Angebault, vicaire général et chanoine, s'inquiète auprès de Mgr de Guérines : « *Il ne peut donner aux soins de l'église ce coup d'œil vigilant qui animait tout. Il résulte de là que le mobilier de la sacristie, la propreté et la tenue de l'église sont en souffrance (...) On a toujours reconnu, et Votre Grandeur nous en a fait plusieurs fois l'observation, la nécessité d'une haute surveillance soit pour les travaux, soit pour les dépenses, soit pour les officiers de l'église. Les ouvriers sont abandonnés à eux-mêmes sans contrôle ; ils perdent leur temps et font mal l'ouvrage ; cette nécessité impérieuse se fera bien plus sentir encore si le gouvernement accordait quelque fonds pour des réparations ou embellissement.* » Passant en revue le clergé et le personnel de la cathédrale, Angebault critique durement le second sacriste Dupuis, souvent absent ou lisant dans la sacristie, et par ailleurs en conflit avec le curé Audrain, et constate la même négligence chez les suisses, les bedeaux et chez le loueur de chaises. Si l'abbé Vrignaud s'est offert de se charger provisoirement de cette tâche, « *il lui est physiquement impossible de remplir cette charge* », regrette Angebault, qui ajoute : « *Malheureusement je ne vois personne au sein du chapitre pour le remplacer.* » Le vicaire général propose donc, pour seconder et remplacer au besoin l'abbé Gély, le nom de l'abbé Raguideau, vicaire de Saint-Nicolas, « *qui a réussi à remettre l'ordre dans la sacristie de Saint-Nicolas*⁵¹⁶ ». Raguideau sera effectivement affecté à la cathédrale pour remplir le rôle de custode⁵¹⁷, qu'une note des archives de la paroisse présente ainsi : « *Le custode est le gardien et l'économe de la cathédrale. C'est lui qui est chargé de la comptabilité, et qui fait exécuter les règlements et les décisions du chapitre. Il est pour ainsi dire le grand ressort qui met en mouvement les divers services*⁵¹⁸. »

511 AHDN P, La Chapelle-Glain, A 1 *, Registre de paroisse.

512 AHDN EVPAR 188, Saint-Philbert de Grandlieu, 23 décembre 1853.

513 AHDN, EVPAR 188, Saint-Philbert de Grandlieu, 5 janvier 1854.

514 ADLA 125 J 1 E 7*, Circulaire du 8 décembre 1856.

515 « *Nous supplions MM. les curés et MM. les aumôniers de prendre toutes les mesures possibles pour garantir leurs églises et leurs sacristies contre toute nouvelle tentative de vol sacrilège. Il y a là, pour chacun d'eux, une grave responsabilité.* » (ADLA 125 J 1 E 10, 12 décembre 1882, LC et mandement)

516 ADLA 125 J 1 D 5, 2 novembre 1834.

517 D'après l'*État du clergé* dressé par Kersauson, l'abbé Gély a été nommé custode en 1813. L'habitude, ou la fusion des deux fonctions, le fait toujours désigner comme sacriste.

518 AHDN P Saint-Pierre, D 3, Règles et coutumes dans la célébration du culte à la cathédrale : carnet manuscrit (1884).

Mais les attributions du clergé ne se limitent pas à la seule surveillance intérieure de l'église. Le rôle de gardien s'étend parfois à celui de conservateur de l'édifice face aux menaces extérieures. Au nombre de ces menaces apparaissent d'abord les éléments naturels contre lesquels la plupart des mesures matérielles se révèlent impuissantes. Le nombre d'églises touchées par la foudre est élevé : Saint-Gildas des Bois (1806⁵¹⁹), Saint-Lyphard (1849⁵²⁰), Batz (1855⁵²¹), Mouais (1856⁵²²)... Quelques églises foudroyées devront être entièrement reconstruites, comme celle de Campbon, touchée en 1888. La reconstruction de l'église de Saint-Joachim, incendiée en décembre 1856, après avoir été frappée par la foudre, a donné à l'abbé Prosper Gaborit l'occasion d'une narration épique et édifiante de cette aventure collective, au cours de laquelle les matériaux nécessaires ont parfois été transportés sur place par pirogues⁵²³. La pose de paratonnerre a pourtant constitué, assez vite dans le siècle⁵²⁴, une mesure de protection que l'abbé Henri Rousteau a proposé d'inclure dans le symbolisme religieux de l'église, d'une manière très révélatrice de sa perception entièrement chrétienne de l'architecture, y compris dans ses parties les plus strictement utilitaires : *« Ne laissons point échapper à ce genre d'interprétation où la piété trouve son compte, cet appareil protecteur, résultat des observations de la science moderne, destiné à garder le monument contre le feu du ciel, cette aiguille qui s'élance du sommet de la croix comme une aspiration suprême et devra, au moment des orages qui menaceront ce temple et ses alentours, se charger du terrible fluide, principe de la foudre, et en arrêter les effets dévastateurs. Notre foi va reconnaître là un emblème consolant de ce que Jésus, gagné par les supplications de Marie, que nous aurons nous-mêmes touchée par nos prières, va faire en faveur des hommes, mais sur un rayon plus étendu, sans doute, que celui qui se trouve ici préservé des coups du tonnerre⁵²⁵. »* Parmi les menaces naturelles contre les églises, il faut également compter les ouragans, comme celui qui s'abat sur l'église de Bourgneuf en 1833⁵²⁶, ou celui qui en 1820 endommage gravement à Batz les toitures de l'église Saint-Guénolé et de la chapelle Notre-Dame du Mûrier. La fabrique ne pouvant assurer les réparations des deux édifices donnera l'ordre d'enlever la toiture de la chapelle afin de réparer celle de l'église avec les matériaux⁵²⁷. Les paroisses du littoral sont particulièrement exposées à ces intempéries, ce qui justifiera des mesures spécifiques, comme pour l'église des Moutiers, restée dépourvue de toute fenêtre du côté sud, pour la protéger des tempêtes⁵²⁸, ou pour celle de Mesquer, que son architecte René Ménard présente ainsi : *« Il faut un bâtiment capable de tenir tête aux tempêtes et de résister à la corrosion de l'air marin ; d'où cet édifice rectangulaire, sans aucun décrochage architectural de parties saillantes que le vent dégrade en ses tourbillons, ce vaste toit lisse que la tempête peut*

On trouve dans les délibérations capitulaires plusieurs rappels à l'ordre relatifs à ces fonctions particulières, notamment en août 1878 : *« On signale l'absence de surveillance à l'égard des ouvriers employés à la cathédrale à un titre ou à un autre. Le Conseil rend responsable en pareil cas le chef d'atelier et M. le custode. »* (AHDN 7E 19, Chapitre cathédral, Délibérations capitulaires)

519 ADLA 2 O 161 / 7, 23 février 1807, Procès-verbal des réparations à faire à l'église. Le clocher est frappé par la foudre et provoque un début d'incendie.

520 ADLA 2 O 175 / 9, 30 janvier 1850, Sous-préfet de Savenay au préfet.

521 AHDN EVPAR 010, 10 mai 1855, Curé Dalibert à Mgr Jaquemet.

522 AHDN P Mouais, A 1* Livre de paroisse.

523 GABORIT, « Construction d'une église au milieu de la Grande-Brière », *SR*, 14 et 21 octobre, 4 novembre 1866, p. 544-546, 556-558, 580-582.

524 En 1826, le conseil municipal de Paimbœuf vote l'établissement d'un paratonnerre sur l'église paroissiale. (ADLA 2 O 116 / 11)

525 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 37.

526 LE CLAINCHE, *Bourgneuf, jadis*, 1969, p. 46.

527 AHDN EVPAR 010, NICOL, « Vente de la Chapelle du Mûrier », *Bulletin communal*, [XXe siècle].

528 BOUTIN, *Les Moutiers en Retz*, 1998, p. 82.

*enjamber sans l'endommager, cet appareil de granit que ni l'humidité ni l'air salin ne peuvent attaquer*⁵²⁹. »

Mais le XIXe siècle confronte les édifices à des menaces nouvelles, toutes modernes. À Saint-Julien de Vouvantes, au début des années 1840, l'élargissement de la route royale est l'occasion d'un abaissement du sol sur deux mètres tout le long du côté sud de l'église paroissiale. En août 1842, Mgr de Hercé s'inquiète de ces travaux auprès du préfet, et réclame des Ponts-et-chaussées la consolidation du bas-côté et la construction d'un escalier permettant l'accès à la porte sud. « *La commune de Saint-Julien de Vouvantes, ajoute le prélat, possède une église vaste et remarquable pour ce diocèse si pauvre en monuments religieux. De grandes réparations doivent y être faites et promptement, sous peine de voir la solidité de cet édifice gravement compromise*⁵³⁰. » Pour seule réponse, le préfet signale que l'enquête préalable n'a pas provoqué de réclamation, à quoi l'évêque répond aussitôt : « *S'il n'y a eu aucune réclamation c'est que sans doute on ne supposait pas que pour élargir la voie, on dût se porter plutôt du côté de l'église que de l'autre côté* », et redit encore tout l'intérêt particulier de l'édifice : « *Cette église est une des plus belles du diocèse et il serait fâcheux qu'un remède prompt ne fut pas apporté aux inconvénients graves que je signale et dont j'ai moi-même vérifié la réalité*⁵³¹. » Cette affaire sera réglée par le vicaire général Vrignaud, que le curé Brossaud remercie l'année suivante : « *J'approuve bien volontiers le mur de soubassement dont vous êtes convenus avec M. l'ingénieur en chef, pour la solidité de notre église, qui est un monument à conserver. Mais, ajoute cependant l'abbé, j'aurais bien de la peine à faire le sacrifice de la porte qu'il sera très difficile de pouvoir remplacer, car c'est de ce côté-là qu'aborde la majeure partie de la population.* » Brossaud propose donc de la conserver grâce à deux escaliers pratiqués dans le mur à construire, avec un petit balcon bordé d'une rampe de fer. A défaut, il indique sa préférence pour deux portes de chaque côté du porche plutôt qu'une sur le bas-côté nord, « *qui serait très froide, et qui aurait l'inconvénient de se trouver vis-à-vis de la chaire à prêcher. Je ne consentirai jamais à cela*⁵³². » A l'été 1843, une indemnité de 400 francs pour la porte condamnée par ces travaux de voirie est proposée au curé, qui préfère cet arrangement à une procédure qui nécessiterait de nommer un expert contre celui de l'administration. En mai 1844, le mur de soubassement est construit, l'indemnité versée et l'architecte Gilée prié de proposer un devis pour l'ouverture de deux nouvelles portes conformes au vœu du curé⁵³³. De semblables concertations permettent de résoudre la plupart des difficultés. Ainsi, quand en 1846 le tracé du chemin de fer divise en deux le cimetière de Montrelais, l'administration achète une parcelle au nord afin de donner au cimetière une surface égale, et fait bâtir un mur de clôture pour fermer la nouvelle enceinte. L'ingénieur Richard assure par ailleurs au curé : « *Je désire bien vivement que ces travaux ne donnent lieu à aucune profanation, à aucun acte irrespectueux pour les sépultures et pour le lieu où elles reposent*⁵³⁴. » Pareillement, en 1856, Mgr Jaquemet obtient du préfet la modification du tracé du chemin de grande communication qui devait passer près du calvaire de Pontchâteau, « *de manière à nuire à sa régularité, et à rendre impossibles des projets d'agrandissement et d'embellissement*⁵³⁵. » A Lusanger en revanche, une autre affaire d'alignement ne trouve pas

529 Rapport cité dans MERCIER, HOREAU, *Dans la boucle du Mes*, 1973, p. 209. L'église est ouverte au culte en 1894.

530 AHDN EVPAR 170, 4 août 1842.

531 AHDN EVPAR 170, 24 août 1842.

532 AHDN EVPAR 170, 2 mars 1843, Brossaud à Vrignaud.

533 AHDN EVPAR 170, 5 mai 1844, Brossaud à Vrignaud.

534 AHD P Montrelais E 13, 14 février 1846.

535 ADLA 125 J 4G 4, 27 août 1856, Mgr Jaquemet au préfet.

aisément de solution. Au début de l'année 1844, le curé David s'insurge auprès du vicaire général Vrignaud : « *Voilà que notre administration vient de tracer un chemin vicinal qui coupe l'angle de mon jardin et qui abat le chapiteau de mon église. C'est une fantaisie de l'agent-voyer.* » Il propose que la route fasse un coude et épargne l'auvent qui supplée à l'exiguïté de l'église⁵³⁶. [Illustrations 58 et 59, p. 174] Après un long retard, l'ouverture de la route de Fougeray à Varades est de nouveau d'actualité en 1854 et rencontre l'opposition du conseil de fabrique, qui rappelle l'insuffisance de l'église et demande son ajournement jusqu'à la reconstruction projetée de l'église sur un emplacement différent⁵³⁷. Le vicaire général Dandé doit pourtant s'opposer énergiquement à la démolition immédiate du porche de l'église, qui semble avoir été convenue entre le sous-préfet de Châteaubriant et le maire : « *J'aurais peine à admettre qu'un maire pût, après s'être entendu avec un homme de l'art, démolir une partie quelconque d'une église, sous le prétexte que le Conseil d'État a attribué aux communes la propriété de ces édifices. Il paraîtrait étrange que les fabriques, chargées incontestablement de l'administration des églises, et, aux termes du décret du 30 décembre 1809, de leur entretien et de leur conservation, ne dussent pas même être consultées sur une question aussi importante.* » Cette affaire lui semble d'ailleurs dépasser les simples intérêts locaux, puisqu'il ajoute : « *Quelques agents-voyers pourraient se croire autorisés par là à tenir peu de compte, dans leurs projets d'alignements des voies publiques, des édifices religieux placés sur le parcours*⁵³⁸. »

2.1.2 La conservation par le culte

Il serait abusif de considérer que tous les édifices et objets anciens du diocèse, conservés en raison de leur usage religieux, et donc indubitablement sauvés par le culte, l'ont été de manière délibérée et volontaire en raison de leur valeur patrimoniale. Les églises d'Ancien Régime, affectées au culte paroissial dès son rétablissement en 1802 et qui ont traversé le siècle sans être entièrement réédifiées⁵³⁹, ont plus souvent bénéficié d'un manque de ressources pour reconstruire que d'une ferme volonté de protection de la part du clergé à qui elles étaient confiées. Bien plus spectaculairement que les églises paroissiales, protégées par le culte au moins tant qu'elles répondent aux besoins religieux, les édifices menacés de disparition sont d'abord les chapelles, les anciens ensembles conventuels et les églises supprimées. Pour quelques-uns d'entre eux, c'est précisément le retour à une destination religieuse qui leur a permis d'échapper à une disparition inéluctable.

Dans ce cas se trouve la petite église romane de Saint-Jean de Béré à Châteaubriant. La paroisse Saint-Jean à Châteaubriant a été supprimée en 1791 et son église confisquée comme bien national. Au rétablissement du culte, il n'est érigé qu'une seule circonscription à Châteaubriant, celle de Saint-Nicolas, et l'église abandonnée de Béré est menacée⁵⁴⁰. Pour éviter sa ruine définitive, les

536 AHDN EVPAR 086, 18 janvier 1844.

537 AHDN EVPAR 086, 22 mars 1854, Délibération du Conseil de fabrique.

538 AHDN EVPAR 086, 17 mai 1855, Dandé au préfet.

539 Cette quarantaine d'églises sont : Ancenis, Batz, Bouaye, Bouée, Le Clion, Trinité de Clisson, Corsept, Le Croisic, Doulon, Drefféac, Fercé, Le Gâvre, Guérande, Lavau, Maumusson, Moisdon, Monnières, Montoir, Montrelais, Mouais, Mouzeil, Pannecé, Piriac, Saint-Aignan, Saint-Brévin, Saint-Gildas des Bois, Saint-Herblain, Saint-Jacques, Saint-Jean de Béré, Saint-Jean de Boiseau, Saint-Pierre, Sainte-Croix, Varades, Villepôt ; auxquelles il faut ajouter les églises seulement partiellement reconstruites d'Avessac, La Chapelle-Heulin, Fresnay, Legé, Ligné, Louisfert, La Meilleraye, Remouillé, La Regrippière, Ruffigné, Touvois, et quelques édifices désaffectés exceptionnellement conservés (Nozay, Saint-Philbert, Saint-Sulpice, Lusanger). [Tableau 3, p. 102-110]

540 Le tableau sur l'état des édifices dans l'arrondissement de Châteaubriant, dressé en l'an X, indique pourtant : « *Châteaubriant dispose de deux édifices non aliénés : celui de la ville a été réparé et est en état de servir. L'autre est l'église Saint-Jean de Béré, a été négligé pendant la Révolution, et on a préféré de réparer celui de la ville, plus*

habitants se mobilisent pour la sauver. Le sous-préfet écrit en 1821 : « *La charpente n'ayant point été entretenue depuis 1791, les eaux pluviales ont pénétré partout et achevé de perdre ce que la vandalisme révolutionnaire n'avait pas détruit. Touchés de l'état de ruine de cet ancien édifice, cher à tout le pays, les habitants de Châteaubriant se cotisèrent, en 1817, pour faire réparer la couverture, afin de la préserver d'une chute prochaine et imminente. Cet édifice est encore debout, mais il est anéanti sous le rapport de la célébration du culte*⁵⁴¹. » Vers 1837, des habitants de Béré, devenu un faubourg de la ville de Châteaubriant, adressent à Mgr de Guérines une pétition pour la création d'une succursale et proposent de restaurer l'ancien édifice pour en faire leur nouvelle église paroissiale. Cette requête est acceptée par l'évêque qui envoie sur place les abbés Vrignaud et Lefort pour réconcilier et bénir le temple⁵⁴². La délimitation de cette nouvelle circonscription est l'occasion d'un contentieux entre les habitants du faubourg et ceux de Saint-Nicolas. Béré souhaite voir ses limites suffisamment étendues pour compter un millier de paroissiens. Le conseil de fabrique de Saint-Nicolas s'oppose à une extension au détriment de son propre territoire. « *Je regrette vivement, écrit son trésorier, que Votre Grandeur n'ait pas communiqué au conseil de fabrique la pétition qui vous a été adressée par les soi-disant habitants de Béré, il eut pu vous donner des renseignements positifs sur le mérite de cette pétition, qui vous eussent probablement déterminé à la mettre à néant. Quand Mgr Duvoisin vint occuper le siège de Nantes, les impies virent avec effroi la religion sortir victorieuse de la tourmente révolutionnaire ; ils excitèrent les protestants à demander un temple pour l'exercice de leur culte (...) Ils complétèrent ce nombre, en signant la pétition comme protestants*⁵⁴³. *C'est précisément ce qui est arrivé ici.* » Les fabriciens de Saint-Nicolas accusent plusieurs propriétaires et cabaretiers de vouloir attirer à Béré : « *C'est pour eux un intérêt tout matériel. (...) Il est notoire qu'ils n'ont eu d'autre but que d'empêcher les réparations projetées à Saint-Nicolas*⁵⁴⁴. »

Malgré ce climat de jalousie, qui accompagne nombre de créations de nouvelles paroisses, les habitants de Béré parviennent à réparer sommairement l'édifice, qui ouvre au culte en décembre 1838, et obtiennent l'érection de la succursale en février 1839. L'abbé Michel David est nommé comme premier desservant. Au printemps suivant, le conseil de la nouvelle fabrique adresse au ministre des Cultes une demande de secours. Il expose les travaux déjà exécutés à l'église grâce à une souscription, mais aussi tout ce qui reste à faire : « *Malgré ce concours si zélé, les traces de cinquante années d'abandon et de profanation sont loin d'être entièrement effacées. Les portes du temple sont ouvertes, mais l'édifice est nu et pauvre. C'est devant des statues mutilées que les fidèles s'agenouillent ; les vases sacrés sont insuffisants ; les ornements et le mobilier de la sacristie ne répondent qu'au strict nécessaire*⁵⁴⁵. » La commune se déclare cependant absolument incapable d'apporter son concours, ce qui justifie le rejet de la demande par le ministère, qui

à la commodité du peuple que l'autre, qui est à l'extrémité (...) Sa conservation serait néanmoins utile, étant placé à l'endroit où se font les sépultures, et comme la première et ancienne église du pays. » (ADLA 62 V 1, 24 février 1802),

541 ADLA 63 V 1, 17 décembre 1821, Sous-préfet de Châteaubriant au préfet. D. Beloeil indique de son côté que le conseil municipal vote en 1818 la réfection de sa couverture. (BELOEIL, « La vie religieuse dans le pays de Châteaubriant de 1800 à 1914 », *Pays de Châteaubriant*, 2007, p. 15-16)

542 AHDN EVPAR 036 B, [N. d., avant 1838], Habitants de Béré à Mgr de Guérines.

543 Pour pouvoir prétendre disposer d'un édifice, les protestants devaient faire la preuve qu'ils comptaient 2 000 pratiquants.

544 AHDN EVPAR 036 B, 10 janvier 1838. La fabrique de Saint-Nicolas projette en effet un agrandissement de son église. Visiblement, les deux entreprises sont en concurrence. Un an plus tard, le curé de Saint-Jean parle de la souscription lancée en faveur de Saint-Nicolas, dont il reconnaît pourtant l'insuffisance, comme d'une *sourde contremine* contre la restauration de l'église de Béré. (AHDN EVPAR 036 B, 10 août 1839, David à Mgr de Hercé)

545 ADLA 184 T 2, 5 mai 1839.

rappelle ne devoir que suppléer au secours municipal. Un secours demandé au département est pareillement repoussé par le Conseil général, qui considère que la commune est tout à fait capable de pourvoir seule aux frais du culte. En septembre 1839, le préfet Maurice Duval visite l'église et félicite les habitants des progrès de la restauration. Ceux-ci lui montrent pourtant le lambris tombant en lambeaux et des pans de mur délabrés dans la nef en réclamant son concours. « *Il a répondu, relate l'abbé David, en se tournant vers M. le maire : Monsieur, voilà qui regarde la commune, le département a assez de paroisses sans ressources à secourir. Châteaubriant n'est pas dans ce cas. J'engage MM. du conseil de Béré à invoquer la loi, je leur promets mon appui*⁵⁴⁶. » Conscient de la mauvaise volonté municipale, l'abbé David préfère cependant renoncer à exiger un secours réel. Quand le conseil municipal vote enfin une petite somme de 280 francs destinée à des réparations extérieures (porte principale, crépissage des murs), il soupire : « *Nous pensons que faire cela sera bien chétif (...) [mais] nous sommes décidés à les laisser faire, de peur d'avoir pire.* » Il doit même user à cette occasion d'une ruse bien peu apostolique : la fabrique dispose en effet de quelques fonds qu'elle destine au presbytère, mais l'abbé craint que cela ne compromette le maigre secours à l'église. « *Je crois qu'il sera sage de ne rien mettre au jour avant les travaux terminés. Je me garde donc provisoirement de réunir mon conseil de fabrique pour ce sujet, dans la crainte que le secret ne vienne à se divulguer à cette occasion*⁵⁴⁷. » « *La vérité, explique le desservant, est que dans le conseil [municipal] il y a toujours une forte masse de ce que nous appelons ici les anti-Béré, et que M. le maire est timide vis-à-vis de cette masse*⁵⁴⁸. » Deux ans plus tard, la fabrique tentera à nouveau d'obtenir une subvention ministérielle malgré l'absence de secours de la commune, estimant que les sommes fournies par les paroissiens doivent être considérées de la même manière qu'une allocation municipale : « *Ce que la détresse des deniers de la commune n'a pas permis de faire, des souscriptions particulières l'ont effectué. Dès 1817 et 1818, des travaux de conservation furent entrepris, et lorsqu'en 1837, l'espoir de voir l'ancienne paroisse de Béré restituée au culte parut devoir se réaliser dans un avenir prochain, de nouveaux efforts furent tentés avec succès. (...) Ce concours produisit des merveilles. En moins d'un an, ce temple antique qui avait servi d'écurie, redevint une église modeste, à laquelle rien ne manquait pour être rendue à son ancienne destination*⁵⁴⁹. »

Réduite pour l'essentiel à ses propres ressources, la fabrique parvient pourtant peu à peu à réparer son église. La charpente, mise à mal en 1793 pour descendre les cloches, est d'abord consolidée⁵⁵⁰, puis le lambris de la nef est refait à neuf en plusieurs campagnes ; à la fin de 1839, le Comte de Boispéan offre le bois nécessaire pour réparer les premières travées ; puis, avec les ressources des chaises et des quêtes, espère alors le curé, « *nous pourrons tous les ans ajouter une ou deux travées de notre lambris, et le remettre à neuf sans mécontenter personne*⁵⁵¹. » L'on s'occupe dans le même temps du mobilier et du décor intérieur, particulièrement riche. L'église a été dotée au XVIIe siècle de cinq autels à hauts retables⁵⁵². Dès l'été 1839, le desservant David

546 AHDN EVPAR 036 B, 1er octobre 1839, David à Mgr de Hercé.

547 AHDN EVPAR 036 B, [N. d., vers 1841], David à Mgr de Hercé. Il dévoile à son évêque un plan assez alambiqué pour cacher l'origine de ces ressources, qui consiste à obtenir d'un particulier l'échange d'une maison devant servir de presbytère contre une rente viagère.

548 AHDN EVPAR 036 B, 10 août 1839, David à Mgr de Hercé.

549 ADLA 184 T 2, 27 janvier 1841, Conseil de fabrique au ministre des Cultes.

550 AHDN EVPAR 036 B, 25 septembre 1840, Délibération du Conseil de fabrique.

551 AHDN EVPAR 036 B, 16 novembre 1839.

552 Le maître-autel dans le chœur, deux autels latéraux dans la nef, deux autres dans les absidioles du transept. Sur cet ensemble voir LE BOEUF, « Images de la foi au XVIIe siècle : le décor renouvelé de Saint-Jean-Baptiste de Béré », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2002, p. 62-67.

soumet à l'autorisation de Mgr de Hercé la restauration de celui de Notre-Dame, placé dans l'absidiole du bras nord du transept, et demande au nom de la fabrique « *la permission de démolir deux petits autels attenants à l'autel de la Sainte-Vierge dont nous sommes sur le point de commencer les réparations. Nous démolirions seulement les deux tombeaux en conservant les colonnes et l'ensemble d'architecture qui les décorent et qui fait un tout avec les colonnes et l'entablement de l'autel de la Sainte-Vierge.* » L'abbé s'est adressé à un sculpteur nantais pour arrêter ce programme : « *Nous proposons ce retranchement sur l'avis de M. Thomas Louis. Les tombeaux seront remplacés par les piédestaux des colonnes ; leurs frontons seront conservés ; en dessous des frontons et entre les deux colonnes qui les supportent seront figurés d'un côté la Présentation de la Vierge et de l'autre l'Annonciation.* » David joint à sa lettre un plan de l'ensemble existant. [Illustration 94, p. 190] Il précise enfin : « *Personne ici ne peut dire à quels saints étaient dédiés ces deux petits autels, ni si jamais on a pu y dire la messe, si près qu'ils sont les uns des autres. Nous attendons votre décision pour commencer nos travaux*⁵⁵³. » En mai 1840, l'abbé écrit de nouveau à Mgr de Hercé pour lui proposer une nouvelle modification de cet ensemble : « *La Providence a amené samedi dernier dans mon église M. Sehuet*⁵⁵⁴, *l'architecte qui a la confiance de Votre Grandeur. Je me suis hâté de lui montrer le bas-relief de la Visitation, qui forme le fond de l'autel de la Sainte-Vierge de Béré. Il m'a promis que sitôt son retour à Nantes, il irait dire à Votre Grandeur ce qu'il en pense. M. Thomas Louis est ici depuis hier. Il a examiné à son tour ce motif. Vous trouverez son opinion ci-dessous écrite de sa propre main. Je pense que sur de pareils témoignages, Votre Grandeur ne devra pas balancer à se prononcer. La réponse presserait*⁵⁵⁵. » La lettre porte en effet l'avis du sculpteur : « *Après avoir examiné attentivement le bas-relief (...) je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de cette église et dans celui de l'art de le laisser à la place qu'il occupe. Cette sculpture est très mutilée et les dégradations portent principalement sur le visage du personnage, le style en est lourd et n'a pas ce caractère naïf et précieux des ouvrages anciens. Il est nécessaire encore de le changer de place, parce que son épaisseur empêcherait d'y substituer un tableau ou un autre travail sur le même sujet. M. le curé a l'intention, si vous l'approuvez, de l'incruster dans la muraille en face de la même chapelle. Je sais combien vous portez d'intérêt aux objets d'art, Mgr, et surtout à ceux qui se rattachent aux sujets religieux ; mais d'après l'opinion de M. Séheult et la mienne, je ne crois pas qu'on fasse une œuvre de dégradation en le transportant ailleurs et en le remplaçant par une peinture.* » Le déplacement de ce bas-relief est autorisé, et une toile du peintre Louis Brune représentant la même scène de la Visitation prend sa place. Deux ans plus tard, c'est cette fois le maître-autel qui est l'objet des soins de la fabrique. Le desservant David soumet une nouvelle fois à l'autorité épiscopale les travaux projetés, qui doivent être financés par un don particulier : « *Il est question d'un nouveau coup de la Providence à l'égard de la chétive paroisse*⁵⁵⁶. » Il s'agit ici de remplacer le maître-autel. L'abbé David a déjà reçu l'approbation verbale du vicaire général Vrignaud. Il doit cependant rassurer Mgr de Hercé sur la nature des modifications : « *Il n'est question que d'un tombeau d'autel, de deux gradins et d'un tabernacle en bois assez grossièrement travaillés, à remplacer par un tombeau, gradins et tabernacle en marbre blanc. À Dieu ne plaise que la pensée me vienne de rien changer à notre entablement principal. Je ne suis pas encore devenu vandale à ce point. Je vise seulement à mettre le tombeau d'autel et le*

553 AHDN EVPAR 036 B, 2 juillet 1839.

554 Saint-Félix Séheult, architecte du département en charge des édifices diocésains.

555 AHDN EVPAR 036 B, 11 mai 1840.

556 AHDN EVPAR 036 B, 13 octobre 1842.

*tabernacle projetés en rapport avec l'ensemble qui existe et rien de plus*⁵⁵⁷. » En 1846, l'abbé Le Maczon qui a remplacé Michel David considère que l'église n'a plus besoin que d'un clocher neuf pour remplacer l'ancien en bois, de forme carrée, peu élevé et posé sur le milieu du transept⁵⁵⁸. Cette reconstruction importante ne sera exécutée qu'en 1889 par l'architecte Bougouïn. [Illustration 96, p. 191]

Comme pour les églises des paroisses supprimées, le retour à un usage cultuel a permis le sauvetage de quelques anciennes chapelles, vendues ou abandonnées depuis la Révolution. L'*état des églises invendues* dressé pour l'arrondissement de Paimbœuf en l'an X indique ainsi, parmi les églises qu'il n'est pas utile de conserver, celle de Prigny, « *en très mauvais état [et] bonne à supprimer, la commune n'ayant que 82 âmes et étant à ¼ de kilomètre des Moutiers* », et la chapelle Notre-Dame de Bethléem, dont les réparations ne sont pourtant estimées qu'à 300 francs⁵⁵⁹. Écartés des édifices affectés au culte, ces deux bâtiments sont donc promis à disparaître à plus ou moins long terme. L'un et l'autre ont pourtant échappé à ce destin prévisible, et font partie aujourd'hui de la courte liste des édifices religieux anciens conservés du département⁵⁶⁰. Selon E. Boutin, le culte n'a jamais complètement cessé à Prigny, puisque la procession des rogations y faisait une halte⁵⁶¹. Elle semble pourtant avoir été laissée dans le premier tiers du siècle dans un état d'abandon presque total. En juin 1838, le conseil municipal des Moutiers, commune dont dépend désormais le territoire de cette ancienne paroisse, prend la décision de vendre l'édifice pour affecter le produit des matériaux à la construction d'une école. Saisi par le curé Coupry, l'Évêché rappelle la propriété fabricienne, en vertu de l'arrêté du 7 thermidor an XI qui restitue les biens des églises supprimées aux fabriques, et interdit donc la démolition projetée. Mais le vicaire général Dandé, une fois l'affaire réglée, adresse au curé des Moutiers de sévères reproches sur le défaut d'entretien du bâtiment, prétexte justement avancé par la municipalité : « *Je profite de cette circonstance pour vous engager à représenter à votre conseil que cette église, si intéressante par sa décoration intérieure, son ancienneté, sa situation au milieu d'un village dont elle fut jadis l'église paroissiale, et à qui elle est bien chère, mériterait plus d'attention de la part de la fabrique.* » Il enjoint donc la fabrique à procéder immédiatement aux réparations les plus urgentes, et à veiller désormais à un entretien régulier : « *On assurerait à la paroisse une chapelle rurale très belle, qui servirait pour les stations dans les processions, et pour des messes de dévotion. (...) Aujourd'hui que le gouvernement recommande avec tant d'insistance la conservation des monuments antiques, et surtout des monuments religieux, il n'approuverait sûrement pas qu'une fabrique qui n'est pas dépourvue de ressources ne fit rien pour préserver celui-ci d'une ruine totale*⁵⁶². » Quelques travaux de couverture et de menuiserie sont donc entrepris, qui permettent à Mgr de Hercé de délivrer deux ans plus tard une autorisation d'exercer le culte dans l'église, « *en état de décence convenable et suffisamment pourvue*⁵⁶³. » Sauvée provisoirement, l'édifice fera l'objet d'une véritable restauration, entreprise en 1876, financée par l'abbé Baconnais⁵⁶⁴ et dirigée par le curé Maillard.

557 AHDN EVPAR 036 B, 22 octobre 1842.

558 ADLA 8 V 1, Enquête sur l'état des paroisses.

559 ADLA 62 V 1, 27 germinal an X (17 avril 1802).

560 La chapelle de Prigny (XIIe-XIIIe siècles) et ses trois retables modernes sont classés depuis 1913 ; la chapelle de Bethléem (XVe) est classée depuis 1911.

561 BOUTIN, *Les Moutiers-en-Retz*, 1998, p. 109.

562 AHDN P Les Moutiers, 1 D 2, 16 octobre 1838.

563 AHDN P Les Moutiers, 1 C, Registre de paroisse. Prigny est érigé en chapelle de secours.

564 L'abbé Baconnais consacre à cette restauration des biens paternels qui permettent de refaire la couverture et de blanchir les murs. Il fait également élever à ses frais une croix. (RUSSON, *L'église de Prigny et le prieuré de Saint-Nicolas*, 1946, p. 22-23.

La chapelle de Bethléem, construite à la fin du XV^e siècle, n'a pas été vendue pendant la période révolutionnaire, au cours de laquelle son campanile est abattu pour en réquisitionner la cloche. Elle est donc restituée à la fabrique de Saint-Jean de Boiseau en l'an XI. Le culte s'y exerce de manière continue, en vertu d'autorisations régulières délivrées par l'Évêché, qui attestent qu'elle est conservée dans un état décent⁵⁶⁵. Elle est l'objet d'un pèlerinage qui attire une grande affluence de fidèles le mardi de Pâques⁵⁶⁶. A la suite d'une visite sur place en 1838, l'architecte Driollet la recommande, selon S. de la Nicollière, à la Commission des Monuments historiques⁵⁶⁷. Verger, qui accompagne Driollet, en livre une très courte description dans ses *Archives curieuses*, ainsi qu'une vue extérieure datée d'avril 1838, lithographiée par Forest d'après un dessin de Petit⁵⁶⁸. Cinq ans plus tard, Driollet signale de nouveau la chapelle lors d'une séance, tenue à Nantes, du congrès de la Société française pour la conservation des monuments⁵⁶⁹. En 1850, une notice lui est également consacrée dans *Nantes et la Loire-Inférieure*, accompagnée d'une nouvelle lithographie⁵⁷⁰. Cette reconnaissance de l'intérêt architectural du monument suggère peu à peu des mesures en faveur de sa conservation. A son arrivée à Saint-Jean en 1848, le vicaire Joseph Gadais s'inquiète de son état de dégradation extérieure⁵⁷¹ et fait procéder à quelques travaux non documentés et sans nul doute mineurs⁵⁷². Grâce à une allocation accordée par la Société française d'archéologie, de nouveau réunie à Nantes en 1856⁵⁷³, la terre qui recouvrait le bas des murs est dégagée pour assainir l'édifice⁵⁷⁴. Ces efforts sont pourtant très insuffisants. En effet, en 1862, S. de la Nicollière termine la petite notice descriptive qu'il adresse au préfet par ces mots : « *En appelant l'attention sur ce gracieux monument, puisse notre faible voix éveiller quelques sympathies en sa faveur, et réussir à la préserver de la destruction imminente qui la menace*⁵⁷⁵. » Incapable, tout comme la fabrique, de dégager des ressources pour une restauration, le conseil municipal tente vainement d'obtenir un classement du monument et une subvention en sa faveur⁵⁷⁶. Appelé à dresser un état de la chapelle, l'architecte Perrin signale une toiture affaissée, l'humidité des soubassements qui salpêtre le sol et les murs intérieurs et enfin plusieurs mutilations extérieures (pinacles, saillies des contreforts)⁵⁷⁷. [Illustrations 100 et 101, p. 193] L'arrivée de l'abbé Guillaume-William Durand-Gasselien⁵⁷⁸ dans la paroisse de Saint-Jean de Boiseau rompt enfin avec les stériles tentatives passées. Issu d'une famille nantaise qui compte plusieurs architectes⁵⁷⁹, de tempérament artistique lui-même, il préfère cependant inscrire la restauration de la chapelle dans le cadre de sa pastorale paroissiale, plutôt que

565 Sont conservées les autorisations de 1833 et 1838. (AHDN EVPAR 166)

566 Le peintre Edmond Bertreux, réfugié à Saint-Jean pendant la deuxième guerre mondiale a laissé une toile représentant la *Procession du mardi de Pâques vers Bethléem*.

567 LA NICOLLIÈRE, « Notre-Dame de Bethléem en Saint-Jean de Boiseau », *RBV*, 1863, I, p. 365.

568 VERGER, *Archives curieuses de la ville de Nantes*, 1838, II, p. 39.

569 *BM*, 1843, IX, p. 646 (séance du 10 septembre 1843).

570 BENOIST (ill.), *Nantes et la Loire-Inférieure*, 1850, vol. 2 : notice et poème signés par Elisa Morin et lithographie de Félix Benoist.

571 PRIN, « La restauration de la chapelle de Bethléem (1877) », *Bulletin de la Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau*, 2002, p. 13.

572 HUBERT-CHICHE, *La chapelle de Bethléem à Saint-Jean de Boiseau*, Mémoire, 2007, p. 26.

573 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 97-98, séance du 16 juin 1856.

574 LA NICOLLIÈRE, « Notre-Dame de Bethléem en Saint-Jean de Boiseau », *RBV*, 1863, I, p. 373.

575 ADLA 184 T 19, LA NICOLLIÈRE, *Chapelle de Notre-Dame de Bethléem* [Notice manuscrite].

576 HUBERT-CHICHE, *La chapelle de Bethléem à Saint-Jean de Boiseau*, Mémoire, 2007, p. 29. En 1874, la Société archéologique inclura encore la chapelle de Bethléem dans la liste des édifices qu'elle souhaite voir classés et conservés (ADLA 184 T 19).

577 ADLA 184 T 19, juillet 1863, Rapport.

578 Il est nommé dans cette paroisse en 1873. (*SR*, 1891, p. 1110-1113)

579 Il est le neveu d'Hippolyte Durand-Gasselien, architecte notamment du passage Pommeraye.

de poursuivre vainement l'espoir d'une subvention au titre de sa valeur monumentale. Durand-Gasselins lance d'abord avec succès une souscription auprès de ses paroissiens qui permet de réunir 1 500 francs⁵⁸⁰. Il confie ensuite à l'architecte Fraboulet les travaux, qui comprennent l'indispensable réparation de la couverture. Plutôt que de restaurer un édifice ancien, il s'agit ici de remettre en état d'accueillir les cérémonies religieuses une chapelle dangereusement et indignement délabrée. La fenêtre murée placée à l'est au-dessus de l'autel, est rouverte et refaite entièrement. Faute de ressources suffisantes pour les restaurer, les clochetons qui surmontent les contreforts sont simplement abattus. L'année suivante de nouveaux vitraux sont posés⁵⁸¹. Sauvée par le culte, la chapelle de Bethléem sera enfin classée au début du XXe siècle, et une nouvelle restauration, réalisée à cette époque, assurera définitivement sa conservation⁵⁸². [Illustrations 103 et 104, p. 194]

Contrairement aux édifices évoqués précédemment, l'ancienne chapelle de Notre-Dame-la-Blanche à Guérande a été vendue comme bien national pendant la Révolution. En 1850, elle appartient aux hospices de la ville, qui la louent à un particulier pour servir de magasin à fourrages et d'écurie, quand un projet de route départementale alignée au travers du terrain qu'elle occupe semble la condamner à une rapide démolition. Une visite de l'abbé Rousteau, professeur d'archéologie au petit-séminaire de Nantes convainc le curé Sorin d'engager des démarches pour sauver l'édifice. « *Des circonstances heureuses semblent nous rendre à l'espérance de rendre au culte la chapelle Notre-Dame-la-Blanche de Guérande, écrit le curé à Mgr Jaquemet. M. l'abbé Rousteau, dans un voyage, a vu cette chapelle*⁵⁸³ ; *il en a admiré l'architecture et sur ce que je lui dis que cependant elle était destinée à être démolie, il m'assura alors qu'il ferait auprès de Votre Grandeur et auprès de qui de droit, toutes les démarches possibles pour la sauver*⁵⁸⁴. » Le tracé de la route peut être aisément modifié, mais les architectes voyers n'ont pas répondu aux instances déjà faites. L'abbé sollicite donc l'intervention de son évêque auprès du préfet. De son côté, Rousteau, appuyé par l'architecte T. Nau, président de la Société archéologique⁵⁸⁵, a entamé la même démarche. En février 1851, le préfet Gauja promet de s'opposer à la démolition. Ce premier sauvetage d'urgence obtenu, le curé se préoccupe de l'acquisition, la restauration et la réaffectation au culte du bâtiment. Il réunit tout d'abord quelques ressources destinées à l'opération⁵⁸⁶, puis entame une démarche auprès de l'administration des hospices de Guérande. Une lettre qu'il adresse au maire résume tous les avantages que lui semble réunir l'opération. Sur le plan local, la vente procurera des ressources aux hospices, la commune s'enrichira d'un monument restauré et le chantier fournira du travail aux ouvriers de Guérande. L'entreprise présente surtout des intérêts aussi bien artistiques, historiques que religieux : elle permettra la conservation d'un « *monument remarquable, par son architecture romane*⁵⁸⁷ *si rare dans le département et unique, je crois, dans*

580 HUBERT-CHICHE, *La chapelle de Bethléem à Saint-Jean de Boiseau*, Mémoire, 2007, p. 30-31.

581 VIEILLECHEZE, « Chapelle de Bethléem », *BSANLI*, 1905, p. 103 et PRIN, « La restauration de la chapelle de Bethléem (1877) », *Bulletin de la Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau*, 2002, p. 17.

582 Entre 1993 et 1995, J. L. Boistel a créé de nouveaux pinacles ornés de chimères inspirées de la mythologie contemporaine (certaines représentent un gremlin ou Goldorak).

583 Dans une séance de la Société archéologique à laquelle assiste l'abbé Rousteau en 1847, le baron d'Izarn a lu une petite notice sur la chapelle. (*BSANLI*, 1859, p. 180).

584 AHDN EVPAR 069 A, 9 novembre 1850.

585 En septembre 1851, Bizeul dit quelques mots de la chapelle devant la Classe d'archéologie de l'Association bretonne qui tient congrès à Nantes. (*Bull AB*, 1852, IV, p. 62-63)

586 Il compte d'abord sur la vente d'une parcelle, finalement destinée à l'église Saint-Aubin, obtient quelques promesses de dons et envisage de recourir à un emprunt. (AHDN EVPAR 069 A, 9 novembre 1850, Sorin à Mgr Jaquemet)

587 Cette chapelle gothique, et non romane, a été construite au XIVe siècle.

*notre arrondissement*⁵⁸⁸ » ; cet édifice fondé par les ducs de Bretagne a également été le lieu de signature d'un traité de paix ; enfin, la chapelle sera utile « *pour faire commodément le catéchisme, et pour les instructions religieuses pour le peuple, qui ne peut profiter de celles qui se font à l'église paroissiale, vu que la nef principale est remplie de bancs occupés par les familles riches*⁵⁸⁹. » La fabrique fait une offre de 4 000 francs pour l'acquisition, soit le prix proposé par l'entrepreneur devant la démolir. « *Je demande seulement la préférence sur cet ouvrier*⁵⁹⁰. » L'appui de Mgr Jaquemet se base sur la même conjonction de plusieurs intérêts : « *Il y a lieu d'espérer, écrit-il au préfet, que cet antique et curieux édifice sera rendu à la religion et conservé par elle à l'art et à l'histoire*⁵⁹¹. »

La vente n'est pourtant pas aisée à obtenir. La chapelle avait en effet été acquise vers 1839⁵⁹² par le maire de l'époque, Méresse, « *pour que les matériaux fussent employés à la construction d'un nouvel hospice, et pour faciliter, par suite, la création d'un nouveau quartier au centre de la ville*⁵⁹³. » Les héritiers de l'ancien maire souhaitent se conformer à ces intentions et, en attendant la réalisation de ce projet, ont prolongé le bail du locataire, dont les chevaux continuent donc d'occuper la chapelle. A l'été 1852, le conseil de fabrique se tourne de nouveau vers le préfet, lui rappelant sa récente visite à Guérande : « *On déroula devant vous l'historique de la chapelle Notre-Dame. Vous avez applaudi aux efforts généreux qui étaient faits pour rendre au culte cet antique monument, l'enlever à cette profanation permanente qui blesse tous nos sentiments religieux et effacer ainsi un de nos tristes souvenirs révolutionnaires*⁵⁹⁴. » En octobre enfin, le curé Sorin propose à la Commission des hospices d'acheter en son nom propre, avec promesse de procéder ensuite à une mutation en faveur de la fabrique : « *Les formalités du projet de rendre au culte la chapelle Notre-Dame-la-Blanche paraissent devoir être interminables, s'il faut que la vente se fasse à la fabrique elle-même. Pendant ce temps-là, ceux qui font des offres de secours pour l'acquisition peuvent venir à manquer ; les murs se dégraderont de plus en plus ; les ornements de l'architecture sont incessamment exposés à des mutilations les plus regrettables. (...) Je l'achèterais telle qu'elle est, même avec la condamnation portée contre elle par suite du projet d'une route future.* » La Commission, dont le projet de reconstruction des hospices est considérablement retardé, cède cette fois aux instances de l'abbé⁵⁹⁵. Mgr Jaquemet félicite son curé de ce succès et l'invite à indiquer dans l'acte qu'il agit au nom de sa fabrique, de manière à éviter par la suite le paiement de droits de mutation. Il lui rappelle également que le conseil municipal doit encore délibérer sur cette vente : « *Il serait bon de disposer favorablement les membres les plus influents de cette assemblée et d'obtenir ainsi qu'elle consente à la cession qui vous a été faite*⁵⁹⁶. » En juin 1853, l'acte de vente peut enfin être signé au prix proposé par l'abbé Sorin de 4 000 francs. Mais le curé n'en a pas encore terminé avec les formalités, comme le lui explique le vicaire général Dandé : « *Il s'agit maintenant d'obtenir l'autorisation dont la fabrique a besoin pour devenir légalement propriétaire.* » Cette attribution relève non de l'autorité préfectorale, mais du ministre des Cultes, ce qui va considérablement ralentir la procédure, puisque le décret autorisant la fabrique

588 AHDN EVPAR 069 A, 23 février 1851.

589 *Ibid.*

590 *Ibid.*

591 AHDN EVPAR 069 A, 23 mars 1851.

592 La vente s'est élevée à 3 000 francs, tous les autres acquéreurs potentiels s'étant retirés.

593 AHDN EVPAR 069 A, 2 novembre 1852, délibération municipale.

594 AHDN EVPAR 069 A, 5 juillet 1852.

595 AHDN EVPAR 069 A, 23 octobre 1852, Délibération de la Commission des hospices.

596 AHDN EVPAR 069 A, 29 octobre 1852.

à acquérir la chapelle et à l'ériger en chapelle de secours ne sera délivré qu'en octobre 1859⁵⁹⁷. Les travaux de réappropriation culturelle débutent cependant immédiatement et la chapelle peut recevoir la bénédiction de l'évêque à l'été 1854.

Le sauvetage de cette chapelle grâce à son retour à sa destination religieuse doit certainement à la reconnaissance de sa valeur monumentale, qui a motivé la première intervention initiée par l'abbé Rousteau et servi de puissant levier pour faire aboutir l'entreprise. Mais, dans l'esprit de l'abbé Sorin et dans celui de Mgr Jaquemet, il s'agit avant tout d'une œuvre religieuse. Le curé invite en effet son évêque à venir bénir « *un lieu consacré au culte de Marie à laquelle vous avez recommandé si pieusement et si instamment la dévotion dans différentes circulaires*⁵⁹⁸. » L'évêque lui-même confie à Sorin en 1855 : « *Une de mes plus grandes jouissances, depuis mon arrivée dans ce diocèse, est de pouvoir sauver de la destruction et rendre à la religion et à leur beauté première les églises et chapelles qui avaient été dévastées pendant la Révolution. (...) Je voudrais profiter du moment où un grand intérêt est attaché à cette chapelle pour faire composer sur N. D. la Blanche une notice dans le genre de celle qui a été faite par M. Eugène de la Gournerie sur l'église des Minimes aujourd'hui Immaculée-Conception*⁵⁹⁹. » Il invite donc le curé à recueillir tous les renseignements sur l'édifice « *au triple point de vue de la piété, de l'histoire et même de l'architecture. M. le curé de Saint-Nicolas*⁶⁰⁰ *nous a déjà donné des notions historiques pleines d'intérêt dans son sermon le jour de la bénédiction de la chapelle. Je ne doute pas qu'il ne se fasse un plaisir de vous les communiquer*⁶⁰¹. » L'objectif de cette notice serait selon le prélat « *de faire connaître la chapelle et d'inspirer peut-être la pensée de venir la visiter et y invoquer les faveurs de la glorieuse Reine du Ciel. Cette chapelle deviendrait alors peu à peu une chapelle de pèlerinage*⁶⁰². » Malgré les promesses du curé, cette intention ne sera pas réalisée mais elle indique assez combien les préoccupations archéologiques, pour n'être pas absentes de ce sauvetage et de cette restauration, n'en sont pas moins secondaires dans les motivations profondes des acteurs ecclésiastiques. [Illustrations 105 à 107, p. 195]

2.1.3 L'impossible conservation de monuments privés de leurs fonctions religieuses ?

Pour l'Église, il est évident que le retour à une destination religieuse constitue pour les édifices menacés la meilleure chance de sauvetage, et sans doute la seule qui vaille. Quelques anciens édifices ont certes survécu sans retrouver de fonction religieuse, telle l'ancienne église des Oratoriens à Nantes, tour à tour employée comme magasin à fourrage pour les chevaux de la caserne de gendarmerie, puis lieu de dépôt et d'exposition des collections de la Société archéologique, et enfin annexe des archives du département⁶⁰³. Mais cela ne signifie pas que cette tentation ait été oubliée par l'Église. Dès 1824, Mgr de Guélines projette de rendre au culte l'église

597 AHDN EVPAR 069 A, 27 octobre 1859. Le conseil de fabrique attendra le début de l'année 1856 pour adresser sa demande, quand il aura remis en état l'édifice et pourra assurer être capable de pourvoir à son entretien. Le titre de chapelle de secours est demandé à la fois au titre de l'intérêt du monument et de son utilisation pour le catéchisme. (6 janvier 1856, Délibération du conseil de fabrique)

598 AHDN EVPAR 069 A, 10 juillet 1854.

599 LA GOURNERIE, *Notice historique et archéologique sur l'église de l'Immaculée-Conception*, publiée chez Mazeau en 1849, spécialement commandée à l'historien par Mgr Jaquemet.

600 Félix Fournier, auteur du sermon de la cérémonie de bénédiction.

601 Sa lettre indique également des notes fournies par l'abbé Rousteau quelques années auparavant.

602 AHDN EVPAR 069 A, 5 mars 1855.

603 Annexe du Musée des Beaux-arts, la chapelle accueille aujourd'hui les expositions provisoires.

de l'Oratoire, sans obtenir du préfet l'autorisation de l'acquérir⁶⁰⁴. Dans les années 1840, l'abbé Lusson tentera en vain à son tour d'acquérir l'église pour la consacrer au culte de l'Immaculée-Conception, avant de se tourner avec plus de succès vers l'ancienne église des Minimes⁶⁰⁵. L'ancienne église de Saint-Philbert de Grandlieu constitue un autre exemple de conservation hors de la fonction religieuse. Abandonnée en 1869 après la construction d'une nouvelle église paroissiale, elle est sauvée de la démolition par sa transformation en halle. Les travaux d'appropriation alors exécutés, qui ont consisté à découper les murs sur une hauteur de trois mètres, en supprimant les fenêtres et le clocher en bois, et à refaire une couverture percée de grandes verrières⁶⁰⁶, ont été sévèrement et justement critiqués. Pourtant, ces mesures radicales qui apparaissent aujourd'hui comme un vandalisme évident ont permis la conservation d'un édifice déjà plusieurs fois signalé à l'attention des archéologues⁶⁰⁷. Confronté à la menace d'une démolition pure et simple qu'il désire avant tout éviter, le maire Louis Cormerais parvient difficilement à convaincre son conseil municipal de voter une imposition extraordinaire pour ces travaux sommaires⁶⁰⁸. En butte à quelques tracasseries administratives⁶⁰⁹, Cormerais doit convaincre le préfet de délivrer promptement les autorisations nécessaires : *« L'urgence existe au plus haut degré. En effet, le marché est déjà transporté dans la vieille église sombre et mal installée : la partie du chœur de cette église menace ruine et la chute d'une partie de la toiture, si malheureusement elle arrivait, briserait des matériaux de charpente qui doivent être réemployés. Enfin, un sentiment respectable exige que la transformation se fasse promptement ; ce sentiment, c'est celui d'une population religieuse, mécontente de voir tenir un marché dans une église dont l'aspect extérieur n'a pas été modifié⁶¹⁰. »* La Commission départementale des Bâtiments civils reconnaît que la transformation en halle offre la possibilité de conserver un monument présentant un véritable intérêt archéologique. Mais elle invite la commune à examiner *« s'il ne conviendrait pas de conserver aux murs latéraux de la grande nef leur hauteur totale, afin que le caractère de l'édifice actuel ne fut pas trop modifié⁶¹¹. »* Le maire juge cette mesure impossible et explique craindre de consulter de nouveau son conseil : *« J'ai déjà eu une vive opposition de la part d'un riche propriétaire très influent (...) S'il réussit, nous n'aurons plus qu'à démolir notre vieille église, puisque nous ne possédons pas un centime pour l'empêcher de tomber⁶¹². »* Faute d'autre solution, les travaux projetés sont donc autorisés et exécutés. L'utilisation comme marché [Illustration 109, p. 196] n'empêche toutefois pas une continuation de la dévotion à saint Philbert, dont les processions [Illustration 108, p. 196] englobent toujours la vieille abbatale et sa crypte. Après son classement en 1896 et sa restauration, toute la partie orientale est réservée et seule la nef est abandonnée au marché aux volailles hebdomadaire. A la suite de protestations du Touring Club de France, l'architecte en chef des Monuments historiques Paul Genuys indique d'ailleurs au directeur des Beaux-arts l'utilité de cet

604 ADLA 125 J 4 L 13, Préfet à Mgr de Guérides. Le prix en est fixé à 20 000 francs, somme nécessaire à la construction de nouveaux greniers pour les écuries de la gendarmerie.

605 Sur cette tentative avortée, voir AN F¹⁹ 3767 et 3793, ADLA 125 J 4L 13, et AM Nantes 2 M 34.

606 ADLA 184 T 19, 2 mars 1870, Projet de transformation d'une partie de la vieille église en halle par E. Boismen.

607 Théodore Nau dresse en 1852 un projet de restauration (ADLA 2 O 188 / 6, 26 mai 1852) Dans les années 1860, Eugène Orioux adresse deux rapports et un plan au Comité des travaux historiques (AN F¹⁹ 4537, 24 septembre 1864 et 10 mars 1865).

608 ADLA 184 T 19, 5 décembre 1869, Délibération municipale.

609 Le dossier d'autorisation de cette imposition a été renvoyé par le ministère de l'Intérieur qui demande son report à l'année suivante.

610 ADLA 184 T 19, 28 mars 1870, Cormerais au préfet.

611 ADLA 184 T 19, Séance du 12 avril 1870. (Rapporteur Émile Ogée)

612 ADLA 184 T 19, 19 avril 1870, Cormerais [au baron de Girardot ?]

usage : « *C'est peut-être ce qui a permis de conserver cet édifice en assez bon état de propreté, car un nettoyage est effectué après chaque marché*⁶¹³. » La célébration du 11e centenaire de l'arrivée du corps de saint Philbert à Déas en juin 1936 est pourtant l'occasion d'un rejet définitif de cet usage profane par le curé d'alors, l'abbé Guillet. Il offre une somme suffisante pour édifier, en attendant la construction d'une nouvelle halle, un hangar métallique destiné à abriter provisoirement le marché, « *celui-ci ne devant plus retourner, quoi qu'il advienne, dans la vieille église, laquelle se trouvera ainsi, conformément au vœu unanime de la population, rendue à sa destination première*⁶¹⁴. »

A Batz, l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Mûrier, jamais rendue au culte après la Révolution, témoigne pourtant de cette constante tentation. Cet édifice élevé au XVe siècle a servi un temps de salle de réunion au conseil municipal, avant d'être complètement abandonné après qu'un ouragan ait emporté sa couverture en 1819. Malgré cet état de ruine à ciel ouvert, il est signalé dès 1837 dans le rapport de la Société académique qui servira de base aux premiers classements des Monuments historiques de la Loire-Inférieure⁶¹⁵. Non comprise dans la liste de 1840, la chapelle est de nouveau vainement proposée à un classement en 1844 par le maire de Batz : « *Depuis que des voies faciles de communication ont été ouvertes dans la commune de Batz, une foule d'étrangers accourent chaque année visiter un monument religieux connu sous le nom de Notre-Dame du Mûrier. C'est une chapelle formée d'une nef et de deux bas-côtés. Les curieux, et parmi eux quelques amateurs, en admirent l'architecture gothique. (...) J'ai entendu plusieurs personnes de mérite former des vœux pour la conservation de ce qu'elles appelaient un petit chef-d'œuvre. Ce concert de louanges m'a frappé et m'a fait penser que cette chapelle avait une certaine valeur comme objet d'art et qu'elle pourrait être rangée parmi les monuments que le gouvernement tient à conserver*⁶¹⁶. » En 1847, la fabrique de la paroisse voisine du Pouliguen soumet à la municipalité le projet d'en faire l'acquisition pour utiliser les matériaux à rebâtir son église paroissiale⁶¹⁷. Cette demande de cession présente plusieurs avantages selon les fabriciens du Pouliguen, qui placent en tête celui de « *sauver d'une ruine imminente un monument historique, auquel se rattachent des souvenirs si précieux dont l'entière destruction serait une perte réelle pour les arts, que la piété des fidèles et les vrais amis du beau verraient sortir de ses ruines pour s'élever de nouveau vers sa première destination avec tant de bonheur*⁶¹⁸. » Mgr de Hercé, s'il avoue qu'il ignore « *si ce projet est parfaitement réalisable* », le considère en tous les cas comme pouvant sauvegarder l'édifice : « *Le seul moyen de le sauver et d'en procurer la restauration et l'entretien pour l'avenir, paraîtrait donc être son enlèvement, pierre à pierre, et sa reconstruction sur un point où il pourrait servir d'église paroissiale. La population qui pourrait faire cette opération aurait ainsi une église tout-à-fait monumentale et même aussi spacieuse que le grand nombre des autres*⁶¹⁹. » Informée de ce projet, la Société archéologique s'insurge contre cette translation dans une séance au cours de laquelle sont évoqués divers exemples de vandalisme : « *Quelqu'un à son*

613 ACMH 0081/044/0058, 23 novembre 1930.

614 AP Saint-Philbert de Grandlieu, 24 juin 1936, Curé Guillet au maire.

615 ACMH 0081/044/0001, Rapport sur les monuments anciens de Loire-Inférieure (publié dans les *Annales de Nantes*, 1838, IX, p. 109-128) : « *Nous signalerons aussi au gouvernement les restes de la chapelle de Notre-Dame, au bourg de Batz. C'est un petit monument plein de suavité et d'élégance, dont les ogives sont conservées entières. (...) Nous pensons qu'il y aurait lieu de réclamer quelques fonds pour la conservation de cet intéressant monument.* » (p. 124)

616 ADLA 184 T 1, 5 décembre 1844, Bertrand au préfet.

617 Selon J. Nicol, ce projet aurait déjà été soumis en 1839. (AHDN EVPAR 010, « Vente de la chapelle du Mûrier », *Bulletin communal*)

618 ADLA 2 O 10 / 6, 24 avril 1847, Délibération du conseil de fabrique du Pouliguen.

619 ADLA 2 O 10 / 6, 20 mai 1847, Mgr de Hercé au préfet.

tour parle du projet malheureux qu'on aurait de transporter la charmante chapelle de Notre-Dame du Murier du bourg de Batz au Pouliguen. C'est une idée dangereuse selon lui, et qui peut amener des modifications dans le style si pur de cette gracieuse création du XV^e siècle⁶²⁰. » Le procès-verbal manuscrit de la séance, rédigé par l'abbé Rousteau, ne précise pas l'identité du membre qui a soulevé cette question, mais développe un peu plus le contenu des débats : « *Quelqu'un fait part à la société d'un projet qui l'effraie. C'est celui du transport de la chapelle de Batz pour faire l'église paroissiale du Pouliguen. Outre que c'est un principe admis de ne pas enlever, autant que possible, aux lieux les monuments qui y sont nés, et qui les historisent [sic], si je puis ainsi dire ; il y a toujours lieu de craindre que le caprice ne se mêle, dans la réédification, et n'y introduise des modifications malheureuses. On cite en effet, pour le cas présent, une intention émise par une autorité de faire exhausser les colonnes de la nef pour donner plus d'avantage à ses proportions. Qui sait toutes les autres fantaisies plus ou moins compromettantes pour l'art du monument, qui pourraient tomber dans les têtes directrices de l'œuvre, et le succès de l'opposition que pourra y faire un homme de l'art. C'est donc avec raison qu'il faut s'en effrayer*⁶²¹. » Sans que cette protestation n'ait vraisemblablement pesé dans la décision, la municipalité de Batz, « *surtout inspirée par l'esprit de jalousie qui règne entre le bourg et le village du Pouliguen*⁶²² », refuse cette proposition, et le conseil de fabrique du Pouliguen renonce pour former un projet de reconstruction complet. L'affaire a en tous cas éveillé l'intérêt des autorités de Batz, puisque commune et fabrique se disputent alors la propriété du bâtiment⁶²³, ce dont se réjouit l'évêque, qui écrit au préfet : « *Du moins, il en résultera ce bien que l'attention sera fixée sur ce monument et que l'administration à qui il sera attribué, s'efforcera de la faire sortir de ses ruines et de le sauver de la destruction. Je vous le signale en effet comme un des plus intéressants de ces contrées, sous le rapport de la beauté et de la perfection de l'art architectural. Mais, depuis que la religion l'a quitté, il semble être voué à la destruction : des particuliers en ont enlevé successivement, pour leurs besoins, tantôt des pièces de charpente, tantôt des pierres : il n'en reste plus, pour ainsi dire, que le portail, les murs et les arceaux mutilés, et tout va se dégradant chaque jour. On a été réduit à en murer les portes et les ouvertures pour empêcher qu'on ne continuât à y déposer les immondices. Néanmoins, dans ce déplorable état, cet édifice attire encore les regards et excite le plus vif intérêt. Tous ceux qui le voient font des vœux pour qu'il soit, au plus tôt, convenablement restauré*⁶²⁴. » Si ce vœu reste pieux puisque la chapelle ne fait finalement pas l'objet de travaux, elle est au moins reconnue cette fois et classée au titre des Monuments historiques en 1862.

Au tout début du XX^e siècle, de nouvelles velléités de rendre la chapelle à la religion attirent l'attention de l'administration. Dans une tournée qui englobe le bourg de Batz, l'inspecteur général des Monuments historiques Magne visite la chapelle, que « *M. le curé se proposerait d'utiliser comme annexe de l'église paroissiale, en faisant rétablir la charpente ancienne apparente qui reposait sur les murs de granit.* » L'inspecteur, appuyé par l'architecte Leray, fait valoir auprès du curé plusieurs objections à ce projet : la conservation dans l'état actuel laisse visible « *une disposition très pittoresque qui sera moins apparente lorsque la couverture sera rétablie* » ; la charpente devra être exécutée avec des moulures profilées et être en partie sculptée, à l'exemple de celle du transept de Guérande ; le sol n'existe plus (l'herbe autour des piliers « *contribue d'ailleurs à*

620 *BSANLI*, 1859, p. 148 (séance du 20 août 1847).

621 Archives de la Société archéologique, PV des séances, cahier 1845-1850, p. 29. La confusion entre première et troisième personne du singulier suggère que le membre en question pouvait être Rousteau lui-même.

622 *ADLA* 2 O 10 / 6, 11 octobre 1847, Sous-préfet de Savenay au préfet.

623 Partie 1, p. 96 et ss.

624 *ADLA* 184 T 1, 10 novembre 1847, Mgr de Hercé au préfet.

l'effet pittoresque de l'édifice ») et le rétablissement du dallage sera également nécessaire ; une restauration convenable s'élèverait de 80 à 100 000 francs, alors que, dans le meilleur des cas, les ressources locales ne se monteraient qu'au quart de la dépense ; « *il y aurait lieu enfin de savoir si aucune objection ne pourrait être faite par l'administration des Cultes, concernant l'utilisation comme annexe de la chapelle.* » La seule conservation des ruines n'exigerait au contraire que quelques réparations, estimées à 4 ou 5 000 francs⁶²⁵. Ces arguments convainquirent finalement le curé et la fabrique de laisser l'ancienne chapelle à son statut de ruine classée. [Illustrations 113 à 119, p. 198-200]

Si la chapelle du Mûrier a échappé à la fois à une ruine complète et à une translation sans nul doute tout aussi dramatique, la chapelle Saint-Thomas, dernier vestige de la Collégiale Notre-Dame de Nantes, n'a pas connu une fin aussi heureuse. Sa démolition en 1866 constitue d'ailleurs un moment très exemplaire dans l'histoire de l'archéologie à Nantes au XIXe siècle. Il s'agit en effet d'un monument dont la valeur historique et artistique est alors unanimement reconnue, et qui tombe pourtant, victime d'un projet d'urbanisme, malgré une mobilisation réelle et la production de plusieurs solutions alternatives. Dans ce cas particulier, le rôle des ecclésiastiques reste assez mineur mais, une nouvelle fois, seul un retour à une destination culturelle a paru, un temps, pouvoir constituer une solution de sauvetage. A l'origine simple sanctuaire marial reconstruit au Xe siècle à quelques pas de la cathédrale Saint-Pierre, la chapelle de Notre-Dame est érigée en collégiale en 1325 puis plusieurs fois transformée. Elle bénéficie au XVe siècle des largesses de la famille ducal qui fait reconstruire chœur, abside et clocher. Au début du XVIe, plusieurs personnages importants financent l'ajout de chapelles à ce nouveau chœur. En 1790, le chapitre des chanoines est dissous, la paroisse Notre-Dame supprimée et l'église fermée. Elle sert un temps d'écurie avant d'être vendue à deux particuliers⁶²⁶. « *Quatre-vingt-treize et ses démolisseurs avaient respecté Notre-Dame, écrit S. de la Nicollière en 1865, que l'aurore du XIXe siècle trouva debout et entière. Mais bientôt l'industrie, cette puissance de notre époque, s'installa dans la vieille église, transformée en atelier de fondeur. La flèche est démolie, les combles négligés s'écroulent, les vitraux sont brisés, puis les murs seuls demeurent, avec les piliers soutenant çà et là quelques restes d'arcatures gothiques. Des enfants, maintenant des vieillards, se souviennent de l'impression que produisait sur leur jeune imagination l'aspect de ces ruines qu'ils traversaient, en jouant, pour se rendre au collège*⁶²⁷. » En 1828, la ville de Nantes fait l'acquisition de l'emplacement pour établir un marché public⁶²⁸. La nef de l'ancienne collégiale est alors démolie pour créer une nouvelle place appelée d'abord Notre-Dame, puis Dumoustier. Quelques parties de l'édifice échappent à la destruction immédiate : il s'agit du chœur, plus tard détruit à son tour lors de la construction de logements à l'est de la place⁶²⁹, et d'une chapelle placée à son extrémité sud-est, construite à partir de 1514 par Thomas Le Roy, haut dignitaire ecclésiastique⁶³⁰ et consacrée à son saint patron.

Prosper Mérimée signale en 1836 ce petit monument à l'attention du ministre de l'Intérieur et le prie d'intéresser le préfet et la municipalité à sa conservation⁶³¹. La chapelle sert alors de magasin pour les cercueils. [Illustration 120, p. 201] Peut-être influencé par cet avis de poids, Driollet, architecte-voyer de la ville, s'inquiète quelques années plus tard des travaux projetés par le

625 ACMH 0081/044/0001, 10 juin 1901, Magne au ministre des Beaux-arts.

626 LA NICOLLIÈRE, *Église-royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*, 1865, p. 219.

627 *Ibid.*, p. 222.

628 AM Nantes 2 M 5, 26 septembre 1828, Acte de vente.

629 CHARRIER, « La collégiale Notre-Dame de Nantes », *BSAHN*, 2010, p. 87.

630 LA NICOLLIÈRE, *Église-royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*, 1865, p. 114.

631 MERIMÉE, *Notes d'un Voyage dans l'Ouest de la France*, 1836, p. 298-299.

propriétaire de la chapelle. Il s'agit de supprimer le jardin placé au-dessus du local, d'ajouter deux chambres à l'arrière et de procéder à un ragréage des façades extérieures et de l'intérieur de la chapelle. L'architecte municipal « *dans l'intérêt de l'art, croit devoir signaler à M. le maire combien les travaux proposés nuiront à l'aspect du petit chef d'œuvre de la collégiale. Il serait bien désirable (...) que ces travaux puissent au moins s'exécuter en harmonie avec le monument*⁶³². » A cette fin, Driollet suggère au propriétaire de former une demande de subvention au titre des Monuments historiques et rédige lui-même un rapport destiné au ministère de l'Intérieur. Il rappelle également à la municipalité son projet de musée historique breton et indique que le lieu conviendrait parfaitement⁶³³. Le conseil municipal propose donc de louer le local afin d'y installer ce musée et de prendre en charge les travaux nécessaires. La préfecture approuve en principe la restauration du monument mais estime la dépense élevée pour un édifice privé : « *Il me semble qu'il serait imprudent de faire des réparations (...) dans un local appartenant à un propriétaire qui peut donner congé à la fin du bail et enlever à la commune le fruit de ses sacrifices. La somme de 6 000 francs serait bien mieux employée à l'acquisition du monument lui-même (...). Les réparations se feraient ensuite successivement et la commune travaillerait pour elle-même, et non plus pour un étranger*⁶³⁴. » Estimant ne pas pouvoir supporter de suite les frais d'acquisition⁶³⁵ et de restauration, la ville préfère voter la location de l'édifice pour cinq ans, avec faculté d'acquérir à la fin du bail⁶³⁶. Afin de dissuader définitivement le propriétaire d'exhausser les murs, la ville, sur la proposition de Driollet, prend en charge l'enlèvement de la terrasse et la pose d'une toiture qui permet de mettre la chapelle hors d'eau⁶³⁷. Ces premières mesures de sauvetage ne font que repousser de quelques années la question de la conservation du monument. Dès l'été 1849, à la fin du bail, des rumeurs de démolition inquiètent la Société archéologique⁶³⁸, à laquelle le maire de Nantes avait promis la chapelle comme lieu de dépôt de ses collections⁶³⁹. La municipalité, incapable de dégager la somme nécessaire, renonce en effet à acquérir la chapelle, qui est louée à un facteur d'orgues puis à un serrurier⁶⁴⁰. En 1862, le gendre du propriétaire, le pharmacien Offret, adresse directement à l'Empereur une demande de secours pour restaurer la chapelle : « *Tous les archéologues et les antiquaires restent extasiés de la beauté de cet ancien édifice, et déplorent amèrement l'abandon dans lequel il se trouve*⁶⁴¹. » Le préfet est donc invité à examiner « *s'il y aurait lieu d'appeler de nouveau l'intérêt de l'administration municipale sur le monument*⁶⁴². » Une lettre est adressée au maire, listant les pièces nécessaires à l'instruction de la demande, mais le brouillon conservé dans les archives de la préfecture porte en marge cette note en guise de réponse : « *On ne peut pas*

632 AM Nantes, 2 M 5, 1er septembre 1842.

633 AM Nantes, 2 M 5, 7 octobre 1842, Rapport par Driollet. La dépense totale des travaux s'élève à 6 000 francs dont 2 000 relèvent de la conservation et font l'objet de la demande de secours. Une vue intérieure de l'édifice est mentionnée mais non présente.

634 ADLA 185 T 1, 7 avril 1843, Préfet au maire de Nantes.

635 Le propriétaire Huet a proposé un prix de 9 000 francs à la commune.

636 ADLA 2 O 109 / 74, 22 mars 1844, Délibération municipale.

637 AM Nantes 2 M 5, octobre 1844, Note de l'architecte Séheult. Ces travaux ne s'élèvent qu'à 300 francs.

638 *BSANLI*, 1859, I, p. 379, séance du 6 juillet 1849.

639 La chapelle Saint-Thomas figure en bonne place dans le *Rapport sur les Antiquités de la ville* que la Société archéologique présente en décembre 1850 au maire de Nantes. (*BSANLI*, 1859, I, p. 84-85). La chapelle Saint-Claude, placée de l'autre côté du chœur, est également signalée (en particulier pour sa clef de voûte), ce qui indique qu'elle était encore debout à cette date.

640 SIOCHAN DE KERSABIEC, « Un dernier mot sur la collégiale », *BSANLI*, 7, 1867, p. 110.

641 ACMH 0081/044/0040, 3 août 1862, Offret à l'Empereur.

642 ADLA 185 T 1, 4 septembre 1862, Service des Monuments historiques au préfet.

*demander à la ville de faire cette acquisition avec l'état de ses finances*⁶⁴³. »

L'attention est au moins de nouveau attirée sur la chapelle Saint-Thomas. En cette même année 1862, Stéphane de la Nicollière publie dans le *Bulletin* de la Société archéologique le début de son étude sur la Collégiale de Nantes⁶⁴⁴. Dès son avant-propos, le futur archiviste de la ville de Nantes révèle le but de son travail : « *Quelque jour, les besoins de la civilisation moderne porteront le pic et la pioche sur ces restes, qui disparaîtront pour l'élargissement d'une rue trop étroite, surtout aux abords de la place Saint-Pierre. Hâtons-nous donc, avant que tout soit effacé, de leur consacrer quelques pages*⁶⁴⁵. » L'aménagement de la place devant la cathédrale est en effet décidé et l'alignement projeté condamne la chapelle, dont la ville fait donc cette fois l'acquisition. [Illustrations 123, p. 202] Au début de l'année 1864, le président de la Société archéologique, le vicomte de Kersabiec, évoque un projet de translation⁶⁴⁶ destiné à la sauver de la destruction. Pour Kersabiec, le meilleur parti serait de la transporter dans un cimetière et de lui rendre ainsi une destination culturelle⁶⁴⁷. Consulté par l'ingénieur municipal Lechallas, l'architecte diocésain T. Nau affirme que la disparition du monument est inadmissible : « *Il faut donc sauver cette ruine, mais pour la sauver il faut lui donner une destination, et quelle autre destination plus convenable que sa première destination de chapelle funèbre, car cette chapelle recouvrait le caveau de la collégiale.* » La reconstruction dans un cimetière lui semble donc une excellente idée. Il reconnaît toutefois la difficulté de son exécution, en raison de la fragilité des pierres, déjà en partie décomposées, et ne chiffre pas à moins de 30 000 francs l'opération⁶⁴⁸. Cette dépense considérable fait reculer la municipalité, qui renonce à la translation et fait procéder à l'adjudication des travaux de démolition, tout en introduisant dans le marché une clause qui stipule la conservation et la remise au musée archéologique de toutes les pierres sculptées. L'adjudication est un échec, aucun entrepreneur n'acceptant cette contrainte aux conditions fixées⁶⁴⁹. En octobre, devant l'impossibilité de déplacer la chapelle ou d'en conserver au moins les parties artistiques, le maire de Nantes demande à la Société des architectes de lui proposer une nouvelle disposition de la place Saint-Pierre permettant une conservation sur place du monument. Le plan dressé par Eugène Boismen revoit partiellement les alignements de rues et agrandit la place projetée, ce qui permet d'y placer deux squares symétriques, dont le premier au nord abriterait la chapelle Saint-Thomas, et un second au sud une statue d'Alain Barbe-Torte⁶⁵⁰. [Illustration 124, p. 202] Cet aménagement, qui suppose des modifications importantes de la future place, est repoussé par la municipalité et au tout début du mois de février 1865 la démolition de la chapelle commence.

Dès les premiers jours des travaux, la Société archéologique se mobilise efficacement. Elle obtient de la ville un sursis d'un mois, le temps de lever quelques dessins et de faire photographier la chapelle⁶⁵¹. [Illustrations 127 et 128, p. 204] Elle fait publier plusieurs appels en faveur de la

643 ADLA 185 T 1, [N. d., 1862], Préfet au maire de Nantes.

644 Elle est publiée dans le *Bulletin* de 1862 à 1864, avant d'être éditée en monographie en 1865.

645 *BSANLI*, 1862, 2, p. 127.

646 Selon *l'Espérance du Peuple* du 6 février 1865, le premier emplacement envisagé est le jardin des plantes.

647 AM Nantes 2 M 5, 30 avril 1864.

648 AM Nantes 2 M 5, 11 mai 1864, Nau à Lechallas.

649 AM Nantes 2 M 5, 18 octobre 1864, Lechallas au maire de Nantes.

650 AM Nantes 2 M 5, 12 décembre 1864, Société des architectes au maire de Nantes.

651 *BSANLI*, 1865, 5, p. 16-19 : séance spéciale du 7 février. Quatre photographies sont adressées le 19 mars 1865 par Parenteau, conservateur du musée archéologique au préfet (ADLA 185 T 1). Ces vues (une vue extérieure et trois intérieures) sont conservées aux archives municipales de Nantes. (AM Nantes 3 D et 26 Fi 969 à 972)

conservation du monument dans la presse locale⁶⁵² et nationale⁶⁵³. Parallèlement, elle relance auprès des Monuments historiques la demande de classement déposée en 1862⁶⁵⁴. Surtout, elle obtient l'appui de l'autorité épiscopale. Dès mars⁶⁵⁵, Mgr Jaquemet propose une destination à l'édifice : « *L'Évêché a ouvert une porte des plus commodes pour l'avenir et la destination de cette chapelle, écrit le baron de Wismes, en la demandant à la mairie et en se chargeant même de la restauration au cas où elle lui fut donnée. Il est probable qu'il en ferait le premier oratoire à Françoise d'Amboise dont le culte récemment autorisé sera bientôt solennellement inauguré dans le diocèse*⁶⁵⁶. » Le sursis est prolongé de quelques mois pour permettre l'examen de cette solution. En octobre enfin, le conseil municipal délibère sur la conservation de la chapelle. Pour la Commission des travaux publics et son rapporteur Sesmaisons, la proposition de Mgr Jaquemet réunit de grands avantages : « *La Commission s'est sentie soulagée d'un grand souci, en prenant connaissance d'une note remise par M. Angebault*⁶⁵⁷, *avec approbation de l'Évêché, et par laquelle on propose de céder le monument à la fabrique de l'église cathédrale avec un périmètre suffisant pour pouvoir embellir les abords et empêcher que des constructions particulières ne vinssent couvrir cet édifice et en masquer l'entrée. (...) Le projet de rectification de la rue Notre-Dame se changerait alors en un projet de square au milieu duquel brillerait la chapelle restaurée par la fabrique et par elle rendue au culte. (...) Par ce système, toutes les convenances paraissent satisfaites : conservation du monument sur la place même où il avait été construit, et pour le but dans lequel il avait été créé, sa réouverture au public, l'assurance pour l'avenir de sa restauration et de son entretien, et enfin soulagement du budget municipal qui s'en trouverait exonéré*⁶⁵⁸. » Le conseil prend connaissance de la note remise par J.-B. Angebault, qui détaille l'offre de l'évêque : « *Il semble que le parti le plus convenable serait de donner cette chapelle à la fabrique de la Cathédrale. Le monument religieux dont on veut procurer la conservation est situé sur la paroisse et tout près de la cathédrale. La fabrique de cette église a légalement capacité spéciale pour posséder un édifice de ce genre destiné au culte.* » La proposition développe surtout tout l'intérêt de l'affectation du monument à un usage religieux, solution idéale à tous points de vue : « *Si la chapelle de la collégiale est uniquement conservée comme monument archéologique, la restauration et son entretien seront une charge assez lourde pour le budget de la commune ; ce sera un édifice intéressant pour sa structure et par ses souvenirs, mais qui aura perdu sa destination première, et qui ne sera plus (...) qu'un musée dont la conservation restera toujours dispendieuse. En donnant la chapelle à la fabrique pour la restaurer et la rendre au culte, on atteint bien plus complètement le but qu'on se propose. Ce monument n'est plus seulement un souvenir mort du passé ; il reprend une vie nouvelle en revenant à sa destination primitive. Sa restauration et son entretien peuvent alors se faire avec le concours spontané des fidèles, qui porteront intérêt à un édifice où ils retrouveront les traditions les plus pieuses de la ville*

652 Série d'articles dans *l'Espérance du Peuple*, tout au long du mois de février 1865, mais aussi dans *l'Union bretonne* et la *Revue de Bretagne et de Vendée*, qui reproduit notamment une lettre du président de Kersabiec au maire (RBV, février 1865, p. 166-168).

653 Une lettre est adressée à la Société française d'archéologie, et C. des Moulins publie dans le *Bulletin monumental* un petit article sur la chapelle. (BM, 1865, p. 195-196)

654 0081/044/0040, 8 février 1865. Après avoir vainement attendu l'expédition d'un dossier régulier et complet par la préfecture, la direction des Beaux-arts répondra seulement par le vœu de voir la Société archéologique convaincre la municipalité de l'intérêt d'une conservation. (0081/044/0040, 13 mai 1865, Ministre des Beaux-arts au baron de Wismes)

655 ADLA 185 T 1, 20 mars 1865, Préfet à Parenteau.

656 0081/044/0040, 19 avril 1865, Wismes au surintendant des Beaux-arts.

657 Très certainement Jean-Baptiste Angebault (1796-1884), ancien avocat et frère de Guillaume, ancien vicaire général de Mgr de Guérines nommé évêque d'Angers en 1842.

658 AM Nantes 2 M 5, Délibération municipale du 30 octobre 1865.

et l'exemple actuel de la prière et du culte divin. La solution (...) qui consisterait à donner la chapelle de la collégiale à la fabrique de l'église cathédrale nous paraît donc tout à la fois la plus légale, la plus économique et la plus favorable à la conservation d'un monument qui intéresse à un si haut point l'histoire et l'art dans notre cité. » Seul réserve, la note indique pour condition de prévoir « un périmètre suffisant pour pouvoir embellir ses abords, établir un chemin de ronde, et empêcher que des constructions particulières ne vinssent plus tard couvrir cet édifice religieux et artistique, et en obstruer l'entrée⁶⁵⁹. » Le conseil municipal reconnaît tout l'intérêt de cette proposition, mais ajourne sa décision jusqu'à l'estimation de la dépense de cette conservation.

Durant les quelques mois nécessaires à l'établissement et à l'étude du devis, trois autres projets de translation apparaissent. Le frère Louis, directeur de l'établissement des sourds-muets, se propose de récupérer les pierres de la collégiale et de la rebâtir à la Persagotière⁶⁶⁰. L'architecte des bâtiments municipaux Giovannetti dresse un projet de reconstruction de la chapelle par-dessus l'ossuaire placé dans le cimetière de la Bouteillerie⁶⁶¹. [Illustration 125, p. 203] En juillet 1866 enfin, quand il apparaît que toutes les solutions proposées vont être repoussées, l'abbé Cahour est chargé par la Société archéologique, dont il est alors vice-président, de démarcher de nouveau Mgr Jaquemet. Le prélat, sans repousser cette possibilité, évoque toutes les difficultés d'un nouvel emplacement proposé, celui de l'Évêché : « Mieux vaudrait, sans doute, maintenir la charmante chapelle à sa place, en l'entourant d'un square. Mais si les projets d'ouverture des rues ne le permettent pas, j'applaudirai à la pensée de la voir transporter, si un transport est possible, à l'ombre de notre belle cathédrale, sur les terrains occupés aujourd'hui par le vieil évêché, dont la translation au sud est arrêtée en principe par le gouvernement ; seulement, (...) il est clair qu'on ne peut songer à la translation qu'après la démolition de l'évêché. La cour est si exigüe qu'il faut quelque habileté pour y faire manœuvrer une voiture. (...) Le point important serait donc d'obtenir que la chapelle soit maintenue dans sa position actuelle, jusqu'au moment où les vieux bâtiments de l'évêché étant renversés, il serait possible de lui assigner sa place entre la cathédrale et le donjon conservé⁶⁶². » En août 1866, le conseil municipal tranche définitivement en faveur de la démolition, « la conservation sur place ayant été reconnue incompatible avec tous les projets d'agrandissement de la place Saint-Pierre (...) [et] une reconstruction au cimetière de la Bouteillerie ou partout ailleurs semble à peu près impraticable. » Babin-Chevaye, au nom de la Commission des finances, rejette d'ailleurs la responsabilité de cette perte : « La collégiale n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. Certains détails d'une finesse exquise, quelques pierres sculptées, rongées par le salpêtre, existent à peine pour attester la couleur artistique de cette chapelle et faire sérieusement regretter que plus tôt on n'ait pas songé à préserver de la ruine un monument précieux. La responsabilité doit en résumé retomber sur les antiquaires et les hommes de l'art, qui voudraient quand même conserver cette chapelle, détruite surtout par le défaut de soins, et qui ne se sont émus que quand il n'était plus temps⁶⁶³. » Sur la demande de Boismen, le marché passé avec l'entrepreneur prévoit que les pierres sculptées de la voûte seront conservées et proposées à la Société archéologique⁶⁶⁴. Lors de la démolition, exécutée entre la mi-septembre et le début du mois de novembre, ces pierres sont effectivement mises de côté et déposées au marché de l'abattoir. Un an plus tard, le président de la Société archéologique revient une dernière fois sur la triste fin de la

659 AM Nantes 2 M 5, [N. d., octobre 1865], *Note relative à l'ancienne collégiale Notre-Dame*.

660 AM Nantes 2 M 5.

661 AM Nantes 2 M 5, 6 juillet 1866.

662 Lettre du 2 juillet 1866, *BSANLI*, 1866, VI, p. 162.

663 ADLA 185 T 1, 7 août 1866, Délibération municipale.

664 AM Nantes 2 M 5, 23 août 1866, Marché entre l'entrepreneur Bonnamen et la ville.

collégiale : « *La chapelle a donc été démolie et les pierres, en grand nombre, transportées partie au musée départemental d'archéologie, partie en un autre endroit. Qu'en fera-t-on ? Voilà ce qu'on se demande*⁶⁶⁵. Pour nous, nous sommes heureux qu'on ait pu et qu'on puisse encore les voir et juger la valeur des exagérations répandues sur la vétusté, le mauvais état des matériaux et des sculptures, sur l'impossibilité prétendue de conserver ou de transporter l'édifice. La vérité est que les pierres sont parfaitement saines, que les sculptures en général sont bien conservées et que là où elles étaient dégradées les restaurations étaient des plus faciles. Il en est ainsi de l'urgence qu'il y avait à faire disparaître l'édifice pour arriver à des constructions nouvelles ; depuis plus d'un an que la démolition désirée est accomplie, le terrain est vague et offre le plus triste aspect⁶⁶⁶. »

2.2 L'usage cultuel contre la conservation

Si l'affectation au culte a donc parfois constitué un moyen de sauver plusieurs édifices menacés, elle présente également des besoins, des objectifs et des contraintes assez largement éloignés de ceux qui relèvent de l'étude et de la conservation des monuments anciens. De ce point de vue, les besoins du culte ont beaucoup plus considérablement pesé dans leur disparition que contribué à leur protection.

2.2.1 Vandalisme ou nécessité ? Étude de quelques démolitions

Parmi les nombreux édifices démolis pour laisser place aux vastes églises néo-médiévales désormais indispensables à un exercice du culte commode et digne, tous n'étaient certes pas des monuments anciens qu'un vandalisme aveugle aurait rasé. Certaines disparitions ont néanmoins été déplorées, et parfois combattues, sans d'ailleurs que regrets ou mobilisations parviennent à empêcher les puissants motifs d'utilité matérielle ou de convenance religieuse d'avoir raison de ces « *vieilles églises* ». Dans le dernier tiers du siècle, une administration des monuments historiques existe, bientôt suivie d'une législation, quantité de savants et d'érudits se réunissent en société pour dénoncer les destructions et l'ignorance, l'Église elle-même participe à cette prise de conscience. Nous voyons pourtant tomber dans le diocèse de Nantes, parmi d'autres cas moins documentés, trois édifices qui seraient sans nul doute aujourd'hui considérés comme des pièces maîtresses de son architecture religieuse. Leurs histoires mettent en lumière le même défaut d'entretien, peut-être délibéré, et le rôle distinct mais pareillement impuissant d'un architecte, de sociétés savantes et d'un curé féru d'archéologie. Elles dessinent, au-delà des circonstances particulières, les contours d'un système inéluctable qui conjugue les intérêts religieux, politiques et économiques, les mesquineries locales ou les ambitions chauvines, et dans lequel il ne reste guère de place pour la conservation matérielle des monuments anciens.

2.2.1.1 Saint-Lyphard : un architecte tiraillé entre ancien et nouveau

En 1846, le desservant de Saint-Lyphard décrit ainsi son église à l'occasion de l'enquête diocésaine sur l'état des paroisses : « *D'après une vieille tradition, elle serait les restes d'une église de moines relevant de la communauté principale fondée par Saint-Lyphard au diocèse d'Orléans.*

665 Quelques années plus tard, la voûte de la chapelle saint-Thomas est restituée à l'intérieur de l'ancienne chapelle de l'Oratoire, qui sert de dépôt pour le musée archéologique, et lui tient lieu de porche d'entrée. En 1901, l'Oratoire est récupéré par le département, qui en fait une annexe de ses archives, et l'on envisage, avant de renoncer, le déplacement de ces vestiges à Dobrée (ADLA 185 T 1). Cette voûte a été enlevée en 1987 et est conservée (non remontée) par le musée Dobrée.

666 SIOCHAN DE KERSABIEC, « Un dernier mot sur la collégiale », *BSANLI*, 1867, VII, p. 114. Les travaux d'aménagement de la nouvelle place Saint-Pierre auront lieu l'année suivante, en 1868.

Son architecture remonte au XIIIe ou au XIe siècle. » La liste des travaux nécessaires est suffisamment longue⁶⁶⁷ pour qu'il s'interroge : « *Tout bien considéré, l'église ne mérite peut-être pas de nouvelles réparations. Beaucoup d'autres plus solides qu'elle ont été condamnées. Mais parler de reconstruction aux habitants, regrette-t-il pourtant, c'est les irriter, ils n'y consentiront jamais que lorsqu'ils la verront écroulée. Et la ruine en paraît prochaine*⁶⁶⁸. » Nommé à Saint-Lyphard l'année suivante⁶⁶⁹, Jean-François Sauzeau⁶⁷⁰, ancien vicaire d'Ancenis, découvre avec amertume cette indifférence pour l'église paroissiale. En septembre 1849, au lendemain d'une séance du conseil de fabrique, il rend compte à Mgr Jaquemet de la situation. Le mois précédent, la foudre a frappé le clocher et l'abbé a suggéré aux fabriciens de saisir cette occasion pour procéder à une véritable réfection de l'église, en consolidant notamment le mur du bas-côté sud qui menace ruine, et en déplaçant l'autel. « *Le conseil entier s'est prononcé plus que jamais contre ce projet, regrette-t-il, disant que c'était vouloir abattre l'église et puis par là ruiner la paroisse. Je n'ai pas insisté davantage ; car c'est absolument perdre son temps que de vouloir discuter avec ces gens qui sont tous d'une grande ignorance et sans aucune idée de la décence que doit avoir la Maison de Dieu*⁶⁷¹. » Seuls les dégâts occasionnés par la foudre sont donc réparés. En réalité, l'abbé Sauzeau est complètement mis de côté par les marguilliers, qui se mettent d'accord après la séance du conseil avec des ouvriers dans une réunion au cabaret. Tous les paroissiens ne montrent pourtant pas la même indifférence pour l'église. Quelques fidèles, peut-être guidés par le desservant, adressent en 1850 au préfet une pétition accusant le conseil municipal de l'état d'abandon de l'édifice : « *Depuis longtemps les habitants, fatigués de l'inaction dans laquelle croupit l'administration municipale pendant qu'il y a à faire, ne peuvent attendre plus longtemps à porter plainte contre une administration nonchalante et paresseuse.* » La vente de communs, destinée à financer en partie les travaux, a pourtant eu lieu. « *Ne nous oubliez pas, s'il vous plait, ajoutent les paroissiens, vous êtes le père de la commune ; nous, vos enfants, nous espérons tous de votre protection paternelle*⁶⁷². » En réalité, l'autorisation de l'adjudication a simplement tardé à être délivrée par la préfecture. Il est pourtant incontestable que l'entretien ou les réparations de l'église de Saint-Lyphard⁶⁷³ se limitent au strict nécessaire. En 1852, l'abbé Sauzeau est même contraint d'utiliser un stratagème pour obtenir une réparation du sanctuaire. Une nouvelle fois, il se confie à Mgr Jaquemet : « *La faiblesse de nos ressources ne nous a permis que de mettre un peu de propreté dans la nef et la sacristie. (...) De quelque côté qu'on porte les regards, on n'aperçoit que des objets tristes. Un retable qui tombe de vétusté, un lambris et un tableau en lambeau, un gradin déjoint de toutes parts, des statues ignobles, tel est le spectacle que présente ce pauvre sanctuaire.* » Il fait connaître au conseil qu'un particulier accepte de prêter à la fabrique 600 francs pour réparer le sanctuaire. « *Cette personne que je n'ai pas désigné à mon conseil, et que je ne veux pas désigner, avoue-t-il, c'est moi-même.* » La fabrique accepte dans ces conditions les mesures proposées par le desservant : la pose d'une balustrade en fer, la réfection du parquet, la pose de lambris autour du sanctuaire, « *lorsque notre*

667 « *Un mur du bas-côté qui menace ruine prochaine, et entraîne le mur de la nef avec ses piliers ; la crépir et la ravalier ; relever le pavé qui est en pierres de granit ; le chœur à refaire.* »

668 ADLA 8 V 2, Enquête sur l'état des paroisses du diocèse.

669 Il restera à la tête de cette paroisse jusqu'en 1870.

670 Il reste curé de Saint-Lyphard jusqu'en 1870. Orthographié Sozeau par Kersauson (*État séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes*, 1892).

671 AHDN EVPAR 175, 10 septembre 1849.

672 ADLA 2 O 175 / 9, [N. d., 1850], Pétition au préfet.

673 En 1850, on procède à la réparation du pavé. A cette occasion, le desservant dresse un plan sommaire de l'édifice. (AHDN EVPAR 175)

*autel sera à la romaine, en faisant disparaître ce vieux retable*⁶⁷⁴. »

Un quart de siècle plus tard, l'état de l'église s'est sans surprise considérablement empiré. L'abbé Bertrand, nommé à Saint-Lyphard en 1872⁶⁷⁵, a affaire à une nouvelle génération de paroissiens à laquelle il impose peu à peu l'idée d'une reconstruction. En 1875, l'architecte Mathurin Fraboulet⁶⁷⁶ est appelé conjointement par le desservant et le conseil municipal à dresser un état de l'édifice. Son rapport constate le délabrement de l'église, qui souffre d'une humidité constante, à cause d'un sol intérieur en contrebas de près d'un mètre par rapport à l'extérieur, et de l'impossibilité d'ouvrir des baies pour aérer l'édifice en raison de l'état des murs. La solidité d'ensemble est compromise : les clefs des arcs des baies du transept sont sorties de leurs assises, des lézardes ouvrent des jours dans les murs de la nef, des bas-côtés et de la façade, les murs latéraux, déchaussés par l'enlèvement des terres de l'ancien cimetière, sont « *comme suspendus au-dessus du sol* », la charpente affaissée écarte les murs, et enfin la couverture déformée et enfoncée, est impossible à réparer sans danger pour les ouvriers. « *Il suit, résume logiquement Fraboulet, que dans un avenir plus ou moins reculé cette église peut crouler et causer dans sa chute des malheurs qu'il serait trop tard de déplorer.* » L'église présente par ailleurs d'autres inconvénients : « *La surface réservée au public est seulement de 240 mètres carrés qui, à raison de deux personnes par mètre, donnent ensemble 480 places, c'est-à-dire pas même la moitié de la population pouvant assister aux offices, le chiffre officiel de cette population étant de 1 225 habitants*⁶⁷⁷. (...) *Le sanctuaire est d'une exigüité tellement grande qu'il est impossible d'y célébrer les offices d'une manière digne et convenable les dimanches et jours fériés attendu que l'espace manquant dans le reste de l'église force un grand nombre d'hommes à prendre place dans le dit sanctuaire. (...) Il est matériellement impossible d'y faire aucun ouvrage de restauration, d'agrandissement ou de transformation, une pareille pensée serait un rêve et, conclut enfin Fraboulet, il est plus convenable et beaucoup plus sage de songer à une reconstruction immédiate*⁶⁷⁸. » Fraboulet prend également la peine de préciser : « *Au point de vue archéologique, cet édifice ne présente qu'un intérêt très secondaire.* » Son rapport relève pourtant une ancienneté et une unité d'ensemble qui devraient justement attirer l'attention d'un architecte qui rejoindra la Société archéologique quelques années plus tard. Il indique en effet que cet édifice date entièrement de la deuxième moitié du XI^e siècle, et précise : « *Il paraît n'avoir subi aucune transformation depuis sa construction, si ce n'est l'adjonction du porche sur le mur du bas-côté sud et l'ouverture d'une fenêtre dans le même mur, ouvrages paraissant remonter au XIV^e siècle.* » Fraboulet montre d'ailleurs un intérêt tout à fait particulier à l'ancienne église, en complète contradiction avec les termes de son rapport, en dressant un plan et des coupes précises, une indication des détails de piliers, d'arcades et de fenêtres, et en prenant la peine d'en lever une vue perspective qu'il fait figurer sur un plan d'ensemble du bourg. Il reprendra d'ailleurs ces relevés un quart de siècle plus tard pour les réunir sur une feuille de plan, comme il le fera pour quelques autres églises disparues du département. [Illustrations 129 à 133, p. 205-206]

La position de Mathurin Fraboulet s'explique mieux quand l'on sait qu'il a été chargé par l'abbé Bertrand de dresser dans le même temps un projet de reconstruction. Malgré l'indéniable

674 AHDN EVPAR 175, 4 septembre 1852, Souzeau à l'évêque.

675 Il le restera jusqu'en 1892.

676 Originaire des Côtes-du-Nord, où il est né en 1839, Mathurin Fraboulet est l'un des architectes les plus actifs du dernier quart du siècle dans le diocèse de Nantes, où il construit notamment les églises de Bouvron, Besné, Saint-Laurent sur Sèvres.

677 On ajoute encore que près de 900 habitants de villages voisins fréquentent cette église.

678 ADLA 2 O 175 / 9, 14 avril 1875, Rapport sur l'état de l'église paroissiale actuelle.

curiosité que l'architecte a éprouvé pour l'ancienne église de Saint-Lyphard, il reste évidemment dans son rôle, qui consiste à proposer à la fabrique et au curé un programme qui corresponde à la fois à leurs vues et à leurs ressources. Cette reconstruction ne va cependant pas s'exécuter aisément et Fraboulet va devoir s'y investir bien au-delà de ses fonctions pour la mener à son terme. En 1900, retraçant l'historique de cette nouvelle église, l'architecte ne peut s'empêcher de déclarer : « *Nous disons de suite que sous le rapport de sa reconstruction, elle est unique dans ce département*⁶⁷⁹. » Un premier projet, transmis en mai 1875, n'est examiné par le Comité des Inspecteurs diocésains qu'en 1878, et rejeté. Le second⁶⁸⁰, remanié par Fraboulet selon les observations du Comité n'est définitivement approuvé qu'en 1885. Pendant ces dix ans, les habitants cette fois entièrement mobilisés ne restent pas inactifs. Ils réunissent les matériaux, « *pour l'exécution aussi rapide que possible des travaux prévus, raconte l'architecte, et par suite arriver à jouir de l'église nouvelle que leur foi vive les poussait à élever à la gloire du créateur. Il est ici de toute justice de rendre hommage à la mémoire du vénéré desservant de cette humble paroisse, M. l'abbé Bertrand, qui fut le guide, l'inspirateur et le conducteur de tout ce qui était nécessaire pour la réalisation de cette entreprise. L'assurance qu'il avait qu'avec l'aide de Dieu tout réussirait, il se mit à étudier les plans qu'il déchiffrait assez facilement comme possédant certaines notions architecturales. Il entreprit l'extraction du granit, le fit travailler suivant toutes les façons voulues, par des jeunes gens du pays qu'il forma et devinrent de parfaits et bons ouvriers*⁶⁸¹. » L'adjudication échoue en mars 1885, faute de trouver un entrepreneur acceptant cette charge sans fournir lui-même les matériaux. Fraboulet propose alors d'assumer la responsabilité de la construction, et de diriger lui-même les travaux, assisté du curé et du maire. Grâce à un secours de l'État de 14 000 francs, versé exceptionnellement en une seule annuité, les travaux de la première partie peuvent enfin commencer, parfaitement exécutés, dit-il, « *même mieux que sous la direction d'un entrepreneur.* » Après la mort de l'abbé Bertrand, son successeur entreprend la seconde partie de la reconstruction (nefs et clocher), qui entraîne la démolition de l'ancienne église. Les travaux se poursuivent dans les mêmes conditions, « *en régie, sous notre direction, surveillance et garantie*⁶⁸². » Mais les ressources sont absolument épuisées, et malgré un emprunt contracté par la fabrique, l'édification du clocher est ajournée et ne sera réalisée que beaucoup plus tard, en 1938⁶⁸³.

2.2.1.2 Basse-Goulaine : le renoncement pragmatique d'un curé archéologue

L'église paroissiale de Basse-Goulaine, agrandie dans les années 1830 de deux chapelles et pourvue de nouvelles sacristies⁶⁸⁴, reste pourtant largement insuffisante. Il est donc envisagé dans la décennie suivante de prolonger la nef de cinq mètres et de rebâtir l'abside pour faire un véritable chœur⁶⁸⁵. Dans sa première visite pastorale à l'été 1850, Mgr Jaquemet encourage vivement cette entreprise : « [L'évêque] *a ensuite témoigné la peine qu'il éprouvait de voir que leur église, d'ailleurs fort propre et fort bien tenue, n'était pas suffisamment grande pour la pieuse population,*

679 ADLA 2 O 175 / 9, 15 octobre 1900, *Rapport sur l'état actuel de l'église de Saint-Lyphard avec notice historique sur cette reconstruction*, par Mathurin Fraboulet.

680 ADLA 2 O 175 / 9, 31 décembre 1880, *Projet et devis* (total de 129 000 francs).

681 ADLA 2 O 175 / 9, 15 octobre 1900, *Rapport sur l'état actuel de l'église de Saint-Lyphard*.

682 *Ibid.*

683 Ce clocher en béton, ainsi que la partie supérieure de la façade, ont été recouverts en 2007 d'une peinture rose pastel.

684 La chapelle sud a été bâtie en 1835, la chapelle nord deux ans plus tard en même temps que deux sacristies logées dans le prolongement est de ces deux chapelles, de part et d'autre du chevet.

685 ADLA 8 V 1, *Enquête sur l'état des paroisses* (1846). Un projet d'agrandissement a été dressé par l'architecte Gilée.

*et a formé le souhait qu'il leur fût donné de l'agrandir bientôt*⁶⁸⁶. » Mais cet édifice est placé dans la partie la plus basse du bourg, exposée aux crues de la Loire. Voici comment le registre de paroisse décrit le débordement du fleuve en janvier 1843 : « *Dès le mardi 17, l'inondation occupait la grande porte de l'église ; le mercredi 18, elle cernait toute l'église, occupait la nef, les chapelles et les sacristies. Laurent Joseph Doussin, né le mardi soir au village de la Rivière, a été porté aux fonts baptismaux sur une double rangée de chaises qui partait du sanctuaire. Dans un bateau flottant sur la nef a été descendue une petite cloche destinée pour le lendemain [à un] service anniversaire (...)* Le jeudi 19, les eaux menaçaient d'envahir le chœur et ne s'arrêtaient qu'à trois centimètres de son niveau⁶⁸⁷. » Lors de nouvelles crues en 1846, puis en 1856, la Loire envahit de nouveau l'église, et ces dégâts répétés convainquent peu à peu les habitants qu'une reconstruction sur un point plus élevé serait préférable. L'architecte Henri Gilée, chargé d'étudier l'agrandissement de l'église médiévale, est donc prié par le curé Lainé, au nom de la fabrique, de proposer un projet de réédification. Il présente en 1864 les plans d'une église neuve, qu'il doit reprendre car la fabrique souhaite un chœur et des sacristies plus vastes. L'architecte précise dans son mémoire : « *L'ancienne église possède un vitrail qui mérite d'être conservé, aussi nous l'avons replacé dans un pignon des chapelles*⁶⁸⁸. » Ce projet revu est présenté au conseil de fabrique au début de l'année 1866 par son président-curé : « *M. le curé pense qu'il est urgent de mettre à exécution le plus promptement possible le projet de reconstruction de l'église. (...) Le motif qui doit déterminer davantage à cette importante entreprise c'est que l'insuffisance de l'église actuelle, reconnue depuis longtemps, devient chaque jour plus évidente tant pour les besoins de la population que pour la dignité du culte.* » Après un examen des ressources disponibles, assez largement insuffisantes⁶⁸⁹, le conseil délibère sur l'emplacement de la nouvelle église. La plupart des habitants, et singulièrement ceux qui ont souscrit pour les sommes les plus élevées, souhaitent « *qu'elle soit placée dans un endroit du bourg plus central, afin d'éviter le voisinage des eaux, qui chaque année dans la saison de l'hiver rendent cet édifice humide et d'un abord difficile. (...) Il est bon aussi de rappeler un fait que chacun connaît déjà, c'est que, malgré la levée, les eaux de la Loire sont entrées dans l'église par la rupture de cette levée. Il est donc important de songer à remédier à un mal qui peut encore se renouveler. Le changement de position, au reste, donnerait au bourg un meilleur aspect, et lui permettrait d'acquérir dans la suite un développement qu'il n'obtiendra jamais en maintenant l'église dans la place qu'elle occupe actuellement.* » Le conseil conclut cette séance en émettant le vœu de commencer sans délai « *l'érection d'un monument qui doit prouver la foi et la générosité des habitants de cette paroisse [et...] afin d'éviter les frais et les dépenses que réclament le clocher qui menace ruine, les lambris et surtout la toiture qui sont, d'après l'avis des couvreurs, en très-mauvais état*⁶⁹⁰. » Le conseil municipal, invité à délibérer sur cette reconstruction, la rejette catégoriquement : « *Le conseil est d'avis que la somme de 30 000 francs dont peut disposer la fabrique ne lui paraît pas suffisante pour engager la commune dans une dépense aussi élevée que l'est ordinairement la construction d'une église, qu'il n'y a pas lieu pour le moment de désigner le terrain pour la construction dont il est question*⁶⁹¹. » L'abbé Lainé meurt cette même année 1866,

686 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, 10 juillet 1850, p. 33.

687 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse.

688 AHDN P Basse-Goulaine, E 13, 22 septembre 1864, Projet de reconstruction.

689 Du montant total de la dépense, d'abord estimé à 45 000 francs, révisé à 54 000 puis encore augmenté à plus de 70 000 francs, la fabrique n'a pu réunir que 23 000 francs, grâce essentiellement à une souscription, plus des promesses de charrois et de journées de travail.

690 AHDN EVPAR 009, 7 janvier 1866.

691 AHDN EVPAR 009, 19 janvier 1866.

laissant à son successeur Siméon Berthault une œuvre fort peu avancée. Le nouveau curé reprend donc patiemment l'entreprise par le début, c'est-à-dire par l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de l'édifice. Une première parcelle est achetée par la fabrique en 1868, puis une autre en 1870. [Illustration 134, p. 207] L'abbé note alors dans son registre : « *On attendra des circonstances meilleures pour entamer la reconstruction de l'église. (...) La commune est fort riche en biens communaux, mais les habitants très pauvres. (...) Il faudrait donc le concours généreux de l'administration locale ; là est la vraie et seule difficulté*⁶⁹². » Quelques années plus tard, toutes les conditions sont enfin réunies pour commencer la construction. Après l'examen favorable du projet par la Commission départementale des Bâtiments civils⁶⁹³, le curé peut triompher devant Mgr Fournier lors de la visite pastorale de mai 1873 : « *Le vénérable pasteur a dit ensuite l'espérance certaine qu'il avait à cette heure de réaliser incessamment, avec le concours généreux de la commune et de tous les fidèles, le vœu de son prédécesseur et le sien le plus ardent, en élevant un temple plus vaste, plus digne de Dieu et de la piété des habitants de cette paroisse*⁶⁹⁴. » La bénédiction de la première pierre a lieu en novembre 1873 et les travaux vont s'étaler jusqu'au printemps 1877⁶⁹⁵.

Dès 1874, le conseil municipal avait demandé la démolition immédiate de l'ancienne église pour utiliser ses matériaux à la reconstruction en cours⁶⁹⁶. Le conseil de fabrique était alors aisément parvenu à faire rejeter cette mesure prématurée, en exigeant dans ce cas que la commune fasse ajouter, à ses frais, « *quelques constructions provisoires à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, pour que l'assistance put trouver un abri convenable et décent*⁶⁹⁷. » En 1879, la commune exige de nouveau une démolition qui permettrait l'extension du cimetière, demeuré dans cette partie basse du bourg⁶⁹⁸. [Illustration 135, p. 207] La demande officielle transmise au préfet est donc soumise à Mgr Le Coq, qui s'enquiert donc de l'avis du curé de Basse-Goulaine. Depuis décembre 1878, l'abbé Meynier⁶⁹⁹, ancien vicaire de Chantenay, a succédé à l'abbé Berthault décédé. Il s'agit d'un ecclésiastique particulièrement intéressé, comme son prédécesseur, par l'étude et la conservation des monuments religieux. Lors de son installation, l'évêque a d'ailleurs salué ce goût pour l'archéologie : « *Je vous félicite vivement, habitants de Basse-Goulaine, d'avoir un pasteur si plein de zèle, aussi éclairé des arts et qui continuera dignement les traditions du regretté M. Siméon Berthault*⁷⁰⁰. » Encore séminariste, il offre à la Société archéologique des dessins représentant des tombes anciennes mises au jour au Pallet⁷⁰¹, puis, présenté par l'abbé Cahour, il devient en 1869 membre de cette association savante à laquelle il livre une communication relative à la découverte d'un cimetière gallo-romain au bourg de Saint-Lumine de Coutais⁷⁰². C'est lui enfin qui signale en 1872 deux curieux plateaux émaillés conservés dans l'église de Bouée, qui seront acquis par la Société et qui sont aujourd'hui au Musée Dobrée. En 1874, il indique à ses confrères

692 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, janvier 1870, p. 70-71.

693 ADLA 2 O 9 / 6, séance du 11 mars 1873.

694 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 77-78.

695 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, 2 mai 1877, bénédiction de l'église.

696 AHDN EVPAR 009, 12 avril 1874, Délibération du conseil municipal.

697 AHDN EVPAR 009, 10 mai 1874, Délibération du conseil de fabrique.

698 ADLA 2 O 9 / 6, 19 novembre 1879, Maire au préfet.

699 Paul Meynier (1834-1925). Originaire du diocèse d'Orléans, il est ordonné prêtre à Nantes en 1859. Vicaire à Ancenis, puis à Nort en 1862, à la Marne en 1864, à Saint-Sébastien en 1870, à Chantenay en 1873. Il reste curé de Basse-Goulaine pendant 44 ans.

700 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 86.

701 *BSANLI*, 1863, p. 88.

702 Séance du 13 avril 1869.

archéologues un vitrail d'un grand intérêt placé dans l'église même de Basse-Goulaine, masqué par un mur⁷⁰³. Aussi la Société archéologique, rendant par la voix de son président de Wismes un hommage posthume à l'ancien curé, lui-même ancien membre, se réjouit-elle de sa nomination dans cette paroisse : « *M'est-il permis d'ajouter que c'est un de nos plus zélés collègues, M. l'abbé Meynier, qui a remplacé M. l'abbé Berthault comme curé de Basse-Goulaine. Il eût été difficile de mieux choisir*⁷⁰⁴. »

Paul Meynier réunit donc son conseil pour délibérer sur l'ancien édifice. Les fabriciens rappellent tout d'abord l'avis qu'ils avaient rendu lors d'une précédente délibération, en date du 9 février précédent : « *Le conseil avait à statuer sur la destination de la vieille église. Il est convenu qu'on abattra immédiatement le clocher, au moins dans la partie qui menace ruine, c'est-à-dire la flèche et le soubassement d'ardoises. On rasera aussi les deux chapelles et les sacristies, afin d'agrandir le cimetière. Quant à la nef elle-même, intéressante au point de vue archéologique, on la conservera, au moins provisoirement.* » Les nouveaux débats débouchent sur la même position : « *Le conseil persiste à croire que la démolition de la flèche est urgente, que celle des sacristies suffirait amplement à agrandir le cimetière, mais que celle de la nef est regrettable (...) parce que, dans un pays aussi pauvre en monuments que la Loire-Inférieure, l'existence de la vieille église donne au bourg un attrait de curiosité qu'il perdra.* » Les fabriciens évoquent également l'opposition certaine des familles qui possédaient dans l'ancienne église des enfeus dans lesquels reposent toujours les ossements de leurs ancêtres : « *Le bouleversement d'anciennes tombes, que nécessitera cette démolition, amènera nécessairement entre la famille qui prétend à la propriété perpétuelle de ces tombes et la commune, un procès que celle-ci peut gagner sans doute, mais qui coûtera, même en cas de succès, dix fois la somme nécessaire pour boucher deux arcades quand on a les matériaux sous la main.* » Mais la fin de la délibération exprime pourtant l'hésitation de la fabrique à s'opposer de front à la volonté municipale de démolir l'édifice : « *En résumé, le conseil persiste dans son opinion ; mais comme il tient, avant tout, à conserver avec le conseil municipal les relations pacifiques et bienveillantes qui existent entre les deux administrations, il n'entend pas faire une opposition absolue, mais dégager sa responsabilité des conséquences d'une mesure qu'il n'approuve pas. Il demande, de plus, qu'au cas où la destruction de l'église serait inévitable, on conservât pour le musée d'archéologie toutes les sablières, la frise et les parties sculptées du lambris, ainsi que tous les autres objets qui pourraient avoir de l'intérêt au point de vue de l'art*⁷⁰⁵. » Il y a en effet de puissantes raisons à cette position conciliante : la commune a déjà voté 50 000 francs pour la construction de la nouvelle église, soit un secours supérieur à la somme produite par la fabrique, complètement endettée et incapable d'apporter aucune participation pour le clocher encore à construire. C'est donc sur le vote des conseillers municipaux que reposent tous les espoirs d'achever l'édifice. En lui adressant la délibération du conseil de fabrique, l'abbé Meynier précise encore mieux sa position au vicaire général Morel : « *Je n'ai pas osé ajouter, dans la délibération, que la vieille église, au lieu d'être une charge pour la commune, pouvait lui rapporter en la faisant devenir elle-même un lieu de sépulture. Beaucoup de familles feraient des sacrifices pour pouvoir y établir des enfeus et de cette façon l'objection d'agrandissement du cimetière tomberait à plat. Mais je n'étais pas assez sûr de la possibilité de cette appropriation. (...) L'objection du mauvais état de la couverture est plus sérieuse : cependant elle est exagérée. Je puis aussi vous dire que malgré la divergence des vues entre le conseil municipal et celui de fabrique, les rapports sont excellents et*

703 BSANLI, 1874, p. 227.

704 BSANLI, 1881, p. XXXIII.

705 AHDN P Basse-Goulaine, E 1*, 30 novembre 1879, Délibérations du conseil de fabrique.

c'est ce qui m'a porté à désirer les conserver tels même en faisant le sacrifice de vieilles murailles chères aux antiquaires dont je suis l'humble confrère...⁷⁰⁶» Confronté à ce dilemme terrible pour lui, archéologue amateur mais convaincu, l'abbé Meynier tranche donc finalement et logiquement en faveur des intérêts religieux de la paroisse qu'il dirige, en assurant d'abord à ses fidèles l'achèvement du nouvel édifice nécessaire aux besoins du culte, et contre la conservation d'un monument dont il a pleinement mesuré la valeur patrimoniale mais dont l'utilité lui paraît à peu près insignifiante.

L'avis de Mgr Le Coq, tout en se rangeant à cette position pragmatique, n'oublie pas complètement la valeur monumentale de l'église : *« Mgr l'évêque, tout en déclarant qu'il n'a pas d'objection à présenter contre cette mesure, fait remarquer que peut-être il y aurait lieu de conserver une partie de l'édifice qui présente un certain intérêt architectural⁷⁰⁷. »* Le préfet demande donc à Eugène Boismen, architecte diocésain une visite de l'édifice. Le rapport de l'architecte confirme son intérêt indéniable : *« Des circonstances toutes fortuites n'ont pas permis de se procurer les clefs de l'église lors de ma visite et je n'ai pu pénétrer dans l'intérieur. Mais ce que l'on voit de l'extérieur suffit pour justifier les conclusions suivantes. S'il n'y a pas nécessité pour la commune de démolir cet édifice, il est à désirer que l'on en conserve au moins la nef, en la rétablissant dans son état primitif, c'est-à-dire en faisant disparaître les deux bras du transept et en fermant par des murs pleins les vides occasionnés dans la maçonnerie et la charpente par cette suppression. »* Mais si Boismen ajoute que l'édifice, hormis le clocher, est en bon état, il enlève lui-même une grande partie du poids dont son avis pourrait peser en concluant sur ces mots : *« Il est entendu d'ailleurs que l'on ne se place ici qu'au seul point de vue archéologique et sans tenir compte des motifs que la commune peut avoir d'adopter une conclusion différente⁷⁰⁸. »* [Illustrations 136 et 137, p. 208] Le dernier espoir de l'abbé Meynier repose sur la résistance des particuliers qui disposaient d'enfeus dans l'église. Mais il ne se fait guère d'illusions sur les chances de succès : *« Si les familles qui craignent sa destruction offrent autre chose que des regrets, on la restaurera comme chapelle du cimetière »* porte-t-il sur la délibération du 30 novembre qu'il rédige. Au début de l'année 1881 en effet, cette ultime rempart saute, quand un arrangement est trouvé, que la fabrique se résigne à approuver : *« M. le curé informe le conseil que la contestation entamée depuis longtemps entre la famille Guilloré et la commune, à propos de la propriété des tombes de cette famille dans la vieille église, pourrait se terminer à l'amiable si le conseil de fabrique autorisait le conseil municipal à faire transporter dans la chapelle Saint-Michel, propriété de la fabrique, les ossements contenus dans l'enfeu de la famille Guilloré⁷⁰⁹. »*

La démolition de l'ancienne église, libérée cette fois de toute entrave, a lieu en mai 1881. Paul Meynier, résigné mais profondément attaché au monument, rédige dans son registre de paroisse une longue description de l'édifice en guise d'ultime hommage : *« Au moment où vont disparaître les derniers vestiges de l'ancienne et vénérable église de Basse-Goulaine, je crois utile d'en garder le souvenir sur le registre de paroisse aussi exactement que possible et je permets à ma plume tous les écarts qui peuvent tendre à ce résultat. L'église de Basse-Goulaine n'était pas un monument de premier ordre mais dans le département de Loire-Inférieure, si pauvre de constructions anciennes, elle pouvait passer pour une église intéressante au point de vue archéologique. Je vais en faire la description et en rappeler l'histoire non d'après des documents positifs que je ne sais où prendre mais telle que cette histoire est écrite sur les murs d'un vieux*

706 AHDN EVPAR 009, [N. d., décembre 1879].

707 ADLA 2 O 9 / 6, 18 décembre 1879, Préfet à Boismen.

708 ADLA 2 O 9 / 6, 14 avril 1880, Rapport sur l'état de l'ancienne église paroissiale de Basse-Goulaine.

709 AHDN P Basse-Goulaine, E 1*, 9 janvier 1881.

monument⁷¹⁰. » Cette notice, à la fois rigoureuse, spirituelle et poignante, se termine par ces mots : « *J'exprime seulement le regret de voir tomber quand il eût été facile de les conserver, ces vénérables murailles auxquelles sont attachés tant de pieux et chers souvenirs. Je souhaite que les paroissiens qui ont encore leur vieille église de campagne sachent se préserver de la manie de les abattre pour construire, à leur place, ces petites cathédrales en plâtre de fabrication uniforme, qui tombent en ruine avant même d'être achevées.* » Quelques années plus tard, il adresse ces notes à la Société archéologique, qui rend hommage à son travail et promet, puis oublie, de publier ce travail ainsi que les dessins qui l'accompagnent⁷¹¹. [Pièces justificatives 2, p. 116-121]

Le curé se consacrera désormais entièrement à sa nouvelle église, sur laquelle il reporte à contrecœur ses soins et ses goûts artistiques. La construction du clocher est sa première priorité. « *Dans le courant de 1884, raconte-t-il dans une relation spirituelle et assez originale⁷¹², le conseil municipal résolut d'entreprendre l'achèvement de l'église en terminant le clocher. La fabrique, encore chargée de dettes voulut éteindre les anciennes avant d'en contracter de nouvelles et refusa de participer à cette nouvelle dépense. La commune proposa généreusement de la supporter seule. L'œuvre actuelle est donc bien celle du conseil municipal, je puis en parler avec la plus grande impartialité. (...) En voyant le nouveau clocher, on regrette que la flèche n'en soit pas plus élancée. On la trouve généralement trop petite. Je dois d'abord faire remarquer que ce défaut n'existe pas quand on regarde la façade. Cette nef étroite et sans ornement ne pouvait servir de base à une construction bien considérable. J'avoue que, du profil de l'église, il ne présente pas toute l'importance désirable. Il faut savoir convenir des défauts que l'on veut excuser. Mais je dis que, dans les circonstances où on se trouvait, il était impossible de faire mieux.* » La commune choisit elle-même l'architecte pour ces travaux qu'elle finance, non sans que Meynier ne confie à son registre de très ironiques réserves : « *Cet architecte, M. Clériceau, fit donc un plan du nouveau clocher. Ce plan, à mon humble avis, avait du mérite comme dessin. Il avait de plus une qualité très appréciée à la campagne : il donnait à la flèche 2 ou 3 mètres d'élévation de plus que la construction exécutée. (...) L'architecte rasa la partie la plus mauvaise de la base, fortifia le reste avec un chaînage en fer galvanisé noyé dans l'épaisseur du mur et élevé sur le tout le clocher actuel moins élevé que le dessin primitif. Moyennant ces précautions, nous avons un clocher qui n'est pas plus laid ni beaucoup plus fragile que les clochers modernes. Quand nos églises durent autant que la génération qui les a bâties, il paraît qu'on n'a pas le droit de se plaindre. Il est incontestable que cette génération-là ne se plaindra pas. (...) De plus, j'ai profité des circonstances (...) pour faire allonger les deux nefs latérales jusqu'à la ligne du clocher au ras de la façade. Outre la solidité que donne à la tour ce double appui, il y a un autre avantage. Le baptistère, qui était beaucoup trop petit, se trouve maintenant très convenable et, de l'autre côté, on a pu établir une chambre destinée à cacher et conserver tout le matériel des enterrements qui restait à demeure dans l'église, exposé aux regards qu'il attristait et à la poussière qui le détériorait. L'architecte n'avait pas prévu que, dans les églises paroissiales, on faisait quelquefois des enterrements.* »

S'attachant peu à peu à son église neuve, il veille ensuite à son embellissement intérieur. Il obtient de ses paroissiennes des ornements : « *L'église de Basse-Goulaine possède de très beaux ornements et n'en achète jamais. Les pieuses mains qui savent donner si souvent savent aussi broder. Nous avons eu de cette façon la chape de velours noir et la chasuble assortie. Ces*

710 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 93-98 et 101-106.

711 BSANLI, 1887, p. LXXVI. Le *Bulletin* de l'année suivante est entièrement consacré à la cathédrale de Nantes et la note de l'abbé Meynier n'est jamais publiée.

712 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 115-117.

ornements sont en beau velours soie, la broderie et les galons en argent fin. Beaucoup d'églises, même dans la ville, n'en possèdent pas d'aussi soignés⁷¹³. » En 1892, il fait placer dans le chœur des boiseries de chêne dans un style moderne, ce dont il éprouve le besoin de se justifier : « J'ai été forcé de revêtir de bois les murs du sanctuaire parce qu'il se détériorait par l'humidité. Personne ne trouvera mauvais qu'on fasse une amélioration nécessaire ; mais, à une époque où chacun parle de style et d'architecture, on ne comprendra peut-être pas qu'un curé place dans une église XIIIe siècle des ornements du style de Louis XIV. Je réponds à cela que nous avons déjà un magnifique autel de ce style. La lampe, une crédence et un des petits autels sont de ce temps. Il fallait absolument accepter quelque chose de disparate : ou bien des boiseries gothiques entourant un autel Renaissance, ou bien tout le mobilier en harmonie avec l'autel. Je me suis arrêté à ce dernier parti : nous supposons une église construite au XIIIe siècle et meublée au XVIIe. De cette façon, nous pouvons conserver notre bel autel en le mettant en harmonie avec les choses qui l'entourent et ces choses elles-mêmes sont confortables et de bon goût⁷¹⁴. » Plus tard, il fait terminer les sculptures des chapiteaux et repeindre en gris les murs, pour atténuer « l'aspect trop criard des murs neufs⁷¹⁵. » Enfin, en avril 1898, il trouve une solution pour remédier à une fâcheuse habitude de ses paroissiens qui compromet grandement la dignité du temple : « Notre église, très propre intérieurement, subissait à l'extérieur les inconvénients particuliers aux églises gothiques. Les paroissiens se faisaient une idée absolument fautive de la destination des contreforts⁷¹⁶. Pour remédier à cet abus et concilier les exigences naturelles avec celles de la propreté, de la décence et du respect du lieu saint, il a fallu faire une clôture. Grâce aux libéralités de M. le vicomte de Brunet, j'ai entouré tout le pourtour de l'église de fusains et de fleurs d'un entretien facile. Pour que les arbustes ne donnent pas d'humidité, on ne leur laissera pas atteindre une hauteur supérieure à un mètre. (...) En même temps, j'ai fait établir des cases pour recevoir le tribut dont on veut affranchir l'édifice⁷¹⁷. » Remplacé à la tête de sa paroisse en 1924, Paul Meynier obtient l'autorisation de finir ses jours au presbytère de Basse-Goulaine où il s'éteint en novembre 1925.

2.2.1.3 Saint-Julien de Vouvantes : une petite cathédrale à la place de l'ancienne église

L'église de Saint-Julien de Vouvantes, élevée dans la seconde moitié du XVe siècle à la place d'une chapelle fondée par des bénédictins de Saumur, est un édifice curieusement important pour cette petite paroisse du nord du diocèse. Elle a en réalité bénéficié de puissants bienfaiteurs (parmi lesquels la famille ducale et les Rohan), des efforts conjoints des moines du prieuré et des recteurs de la paroisse et de l'importance de son pèlerinage, lié à la présence d'une relique de saint Julien de Brioude. Sa grande valeur architecturale n'a pas été ignorée des ecclésiastiques en charge de cette paroisse au XIXe siècle, ni de l'autorité épiscopale. En 1842, Mgr de Hercé s'en était prévalu pour protester contre le creusement d'une route le long de l'édifice : « La commune de Saint-Julien de Vouvantes possède une église vaste et remarquable pour ce diocèse si pauvre en monuments religieux⁷¹⁸. » En 1846, l'abbé Rousteau lit dans les premières séances de la Société archéologique une notice sur l'église⁷¹⁹, qui sera reprise quatre ans plus tard dans *Nantes et la Loire-Inférieure*, le

713 *Ibid.*, p. 118.

714 *Ibid.*, p. 143-144.

715 *Ibid.*, p. 156.

716 L'abbé Meynier cite en note Racine : « Le peuple saint en foule inondait les portiques. » (*Athalie*, Acte I, scène 1).

717 AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 161-162.

718 AHDN EVPAR 170, 4 août 1842.

719 Séances des 19 janvier et 26 février 1846 (*BSANLI*, 1859, I, p. 40 et 93). La seconde séance est prétexte à une petite

grand ouvrage illustré publié par Charpentier, accompagnée d'une lithographie de Félix Benoist. [Illustration 89, p. 188] Cette même année, le curé Julien Brossaud signale lors de l'enquête diocésaine de 1846 : « *L'église offre un très grand intérêt sous le rapport de l'art, parce qu'elle est toute entière du style du XV^e siècle.* » Le questionnaire qu'il renvoie à cette occasion est d'ailleurs l'un des plus détaillés, exemple assez rare d'une véritable description de l'édifice : « *La forme de l'église est celle qu'on appelle basilique. Elle a trois nefs partagées par deux rangées de colonnes. Les piliers sont octogones ; leur hauteur jusqu'aux chapiteaux est de 3 m 45. Ils sont au nombre de 8, y compris les deux gros du transept, et ils forment 4 travées. Les deux nefs latérales s'arrêtent à l'entrée du sanctuaire. Le sanctuaire et le clocher sont voûtés en pierres. Le chœur est achevé, mais les trois nefs n'ont point été amenées à bonne fin ; elles ne sont point voûtées et n'ont qu'un mauvais lambris. Les murs sont construits en pierre de pays et ils sont enduits à chaux et à sable. Leur dimension est d'un mètre de large. Les piliers et la voûte de notre clocher sont du style du XV^e siècle. La flèche est en ardoise et plus moderne. [Les fenêtres sont de] style flamboyant ; celles des nefs sont partagées par deux meneaux et elles ont dans l'imposte des cœurs allongés ; (...) plusieurs de ces fenêtres ont encore quelques précieux restes de vitraux peints.* » Le curé se montre également sévère sur quelques interventions récentes : « *En 1837, on a fait à l'église plusieurs réparations qui ont eu pour résultat de couvrir les piliers et les sculptures d'un épais badigeon et de peintures grossières*⁷²⁰. (...) *Les trois autels sont de style corinthien ; mais l'autel du chœur l'emporte de beaucoup sur les deux autres à cause de son retable qui s'élève majestueusement jusqu'à la voûte. Cependant, il est à regretter que ce beau travail ne soit point du style de notre église*⁷²¹. » Enfin, Brossaud souligne que l'église est tout à fait suffisante pour les 1 800 habitants de la paroisse et qu'elle compte 320 places de bancs ainsi que 280 chaises.

L'attachement visible et justifié à son église de ce curé, qui va rester à la tête de sa paroisse jusqu'en 1884, est interprété fort différemment quelques années après sa mort. Les archives paroissiales conservent une série de quatre cahiers recensant le clergé de Saint-Julien de Vouvantes depuis le XVI^e siècle, rédigés par un historien ecclésiastique originaire de la paroisse, l'abbé Jules Saint-Fort Rondelou. La dernière notice est consacrée à Julien Brossaud : « *La question de la réparation de sa vieille église du XV^e siècle se posa plus d'une fois pendant l'administration de M. Brossaud. Un plan et un devis de restauration furent même dressés. Heureusement rien ne fut exécuté de ce projet ; nous n'aurions jamais joui du merveilleux monument élevé quelques années après la mort du curé Brossaud en l'honneur de saint Julien. Avant de mourir, il eut du moins la consolation d'apprendre que tout était décidé pour la reconstruction de l'église. La vieille église, qui dans un temps aurait pu être sauvée comme monument très intéressant du passé, ne pouvait plus l'être par suite de la négligence volontaire ou non de ceux qui auraient dû veiller à sa conservation. Malheureusement chez lui et dans son église, M. Brossaud n'avait aucun ordre ni aucun goût. C'était un délabrement désolant et plus d'une fois on eut à gémir même devant lui de ce qui était une grande lacune dans ses qualités personnelles. « Vous ferez bien des années de purgatoire curé, lui disaient ses intimes, pour votre négligence. » A quoi il répondait toujours : « Le bon Dieu saura bien trouver un Salomon*⁷²². » Cette accusation de négligence ne semble pas

opposition entre Rousteau et T. Nau à propos de la grande fenêtre percée dans le chevet plat de l'église. Rousteau mentionnera également deux tombeaux placés dans l'édifice lors du congrès de l'Association bretonne tenu à Nantes en 1851 (*Bull. AB*, 1852, IV, p. 70).

720 Brossaud a été nommé dans cette paroisse l'année suivante, en 1838. Il indique parmi les travaux nécessaires le grattage de ce badigeon.

721 ADLA 8 V 1, 13 septembre 1846.

722 AHDN P Saint-Julien de Vouvantes, Z 4, Cahier 4, p. 37-38.

infondée. En 1868 en effet, un député réclame les secours de l'État en affirmant, d'ailleurs à tort, que l'édifice est classé aux Monuments historiques et en détaillant un état de délabrement inquiétant⁷²³. Cette mission que Brossaud se refuse à assumer, le vicaire qui le seconde dans les dernières années de son ministère, Louis Riot, va la reprendre, non pour restaurer mais pour reconstruire.

Au début des années 1880, une souscription est lancée auprès des paroissiens et l'on entame des négociations avec les propriétaires d'un terrain situé à l'est de l'église, indispensable pour décaler l'édifice et s'écarter du tracé de la route nationale qui le longe au sud. Devant le refus de vendre de ces propriétaires, la fabrique ouvre une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en mai 1882⁷²⁴. L'architecte François Bougouïn dresse un projet, qui est prêt pour l'été 1883⁷²⁵. Le vicaire Riot, qui se charge de toute la correspondance avec l'Évêché relative à cette entreprise clairement prise en main⁷²⁶, prévient pourtant l'Évêché de l'existence « *d'une toute petite coterie qui essaie de paralyser la réussite de cette œuvre*⁷²⁷ » et met en garde contre d'éventuelles manœuvres, au moment où l'architecte Bougouïn présente son projet. Il se montre en effet très prudent avant d'adresser au conseil municipal la délibération de la fabrique adoptant la reconstruction, avouant se défier de certains conseillers : « *Il est donc prudent de ne soumettre audit conseil que le strict nécessaire*⁷²⁸. » Du reste, le texte de cette pièce est tout à fait conforme aux normes concordataires, en mettant en avant la sécurité publique : « *La vieille église est dans un tel état de détérioration que les couvreurs refusent d'y monter pour en réparer la toiture ; d'où il résulte que les fidèles ne sont plus à l'abri quand ils assistent à l'office ; (...) il se détache soit de la voûte, soit des parties extérieures, des débris de toute sorte, ce qui est de nature à occasionner de graves accidents et à compromettre la sécurité publique ; (...) de l'avis des hommes compétents, il y a urgence d'aviser sans délai à une reconstruction, toute restauration leur paraissant impossible.* » Par ailleurs, les ressources de la fabrique couvrent à quelques francs près la dépense, estimée à 186 000 francs⁷²⁹.

Le vicaire Riot ne précise pas s'il entend par le mot de « *coterie* » l'opposition à la reconstruction de quelques habitants ou les protestations contre la démolition du monument médiéval qui s'élèvent bien au-delà de la paroisse. Une circonstance particulière a permis une prise de conscience du milieu érudit. En septembre 1882, les membres de l'Association bretonne, réunis en congrès à Châteaubriant, incluent dans leur excursion archéologique une visite à Saint-Julien de Vouvantes. Séduits par l'église, et apprenant qu'on songe à la reconstruire, les congressistes forment le vœu « *de voir bientôt restaurer cet édifice d'une valeur indiscutable (...) [dont] la voûte seule et la toiture sont en mauvais état. (...) Bientôt, peut-être, on dirait qu'il est trop tard. Aujourd'hui qu'il est temps encore, (...) sauvons tous les monuments qui en sont dignes, mais surtout les monuments sacrés dont le seuil a été usé par le pas de nos pères*⁷³⁰ ! » Le bulletin archéologique de l'Association publie l'année suivante une notice non signée sur l'église. Ce texte se termine par un nouveau plaidoyer en faveur de la conservation du monument : « *Pour ce qui est des murs, tant à l'intérieur*

723 ACMH 0081/044/0001, 16 février 1868, De la Turmelière au ministre de l'Intérieur. La Direction des Beaux-arts répond qu'aucun dossier n'a été déposé pour son classement.

724 Pour faire accélérer les choses, le vicaire Riot demande à l'évêché « *s'il ne serait pas opportun de faire suivre l'affaire du dossier d'expropriation par quelque personnage influent* ». (AHDN EVPAR 170, 28 juillet 1883)

725 ADLA 2 O 170 / 7 et AHDN P Saint-Julien de Vouvantes, E 12, 4 juillet 1883, Projet de reconstruction.

726 Dans une lettre à l'Évêché en 1883, il assure pourtant que le curé Brossaud a sa tête « *toujours parfaitement bonne.* »

727 AHDN EVPAR 170, 28 juillet 1883.

728 AHDN EVPAR 170, 13 août 1883.

729 Caisse de la fabrique (62 000), souscription (56 000), charrois et matériaux (26 000), vente d'immeubles (33 000) (AHDN P Saint-Julien de Vouvantes, E 12, 9 août 1883, Délibération du conseil de fabrique)

730 *Bull. AB*, 1883, Compte-rendu par Alcide Leroux, p. 189-194.

qu'à l'extérieur, disons qu'ils sont négligés pour l'entretien. L'œil est attristé par l'état de délabrement dans lequel on laisse l'église. La maçonnerie est régulière, même belle comme maçonnerie, mais les pierres ne sont recouvertes d'aucun crépissage ; les pierres, sales de couleur, semblent avoir honte de se montrer ; les matériaux, dont les murs sont construits, sont loin d'être mauvais, tant s'en faut, au contraire ; on devrait surtout entretenir la toiture, ou la réparer, ou la reprendre, car il arrive que l'eau du toit, n'étant pas rejetée au loin, s'infiltré dans les murs et pourrait à la longue en désagréger le haut ; les murs sont très épais, de moitié plus épais que ceux que l'on fait aujourd'hui. De l'autorité des hommes habiles et essentiellement pratiques, ils ne manqueront pas, et malgré son état actuel, l'église peut durer très longtemps. Il est donc très possible de conserver longtemps encore au culte et aux arts ce monument précieux. Il ne serait donc pas nécessaire de dépenser des sommes considérables pour en faire un monument remarquable. Il faudrait dégager l'abside d'une maison qui masque le monument. On pourrait agrandir d'une travée l'église actuelle, en faisant des arcatures sur le chœur ; élever de quelques mètres au-dessus du chœur actuel le faitage de la grande nef, toutes les nefs auraient plus d'élévation ; élever une flèche dans le genre du monument au-dessus du porche ; ce serait à coup sûr s'appauvrir que de renverser un édifice ancien dont la valeur artistique et positive est bien connue, pour en élever un autre d'une durée problématique. C'est donc une restauration et non une destruction qu'il faut ici. Cette vieille église est une relique à laquelle il faut toucher avec le respect dû à sa valeur artistique, aux souvenirs de piété qu'elle rappelle⁷³¹. » Ce même texte est adressé à la Société française d'archéologie (et publié dans le *Bulletin monumental* de 1883⁷³²) par le marquis Régis de l'Estourbeillon, qui n'hésite pas à écrire : « la démolition de cette belle église sera un nouvel acte de vandalisme. » Le marquis précise également que l'auteur de ces notes, rédigées l'année précédente en prévision du congrès de Châteaubriant, est un ancien vicaire de la paroisse. Il s'agit très certainement de l'abbé Josnin, membre de la Société archéologique depuis 1881⁷³³.

Cette mobilisation n'a que peu d'effet sur l'avancement du projet de reconstruction. L'architecte et les autorités religieuses ont cependant su en tenir compte dans leurs démarches. D'une part, il convient d'assurer que l'état de l'édifice actuel ne laisse aucune alternative. « *L'église de Saint-Julien de Vouvantes*, écrit Bougouïn, est dans un tel état de vétusté qu'une restauration ou une réparation est impossible ; les contreforts⁷³⁴, les meneaux, les entourages des croisées sont en tuffeaux et tellement salpêtrés qu'en certains endroits ce sont les ferrures des croisées qui tiennent les pierres⁷³⁵. » « Il serait inutile, renchérit Mgr Le Coq, étant donné l'état de délabrement du bâtiment actuel, de songer à une restauration quelconque, (...) d'ailleurs la vieille église, condamnée par la voirie, doit être forcément reculée vers l'est, afin de dégager la route trop étroite en cet endroit⁷³⁶. » D'autre part, il s'agit de convaincre que l'intérêt archéologique de l'édifice ancien n'a pas été ignoré. Dans son exposé, l'architecte en décrit les parties dignes d'être conservées, notamment des retombées de voûtes « assez curieuses » : « De petites figures de 0,50 de haut environ reçoivent les nervures *XVe* siècle. Nous avons l'intention de les replacer dans le chœur de

731 *Bull. AB*, 1883, p. 203. La notice, publiée p. 195-203, est titrée : *Monographie de l'église de Saint-Julien de Vouvantes*.

732 *BM*, 1883, p. 748-756.

733 Jean-Baptiste Josnin (1848-1894). Il a exercé comme vicaire à Saint-Julien de 1879 à 1882, avant d'être nommé au Landreau. Il deviendra curé de Fresnay en 1893.

734 Dans le même exposé, deux pages plus loin, l'architecte indique pourtant parmi les matériaux qu'il compte utiliser dans la nouvelle construction, « le granit et un moellon piqué très dur (du pays), employé aux anciens contreforts. »

735 ADLA 2 O 170 / 7, 4 juillet 1883, Exposé du projet de reconstruction par F. Bougouïn.

736 ADLA 2 O 170 / 7, 23 août 1883, Avis de Mgr Le Coq.

l'église projetée. Plusieurs meneaux de fenêtres et notamment ceux de l'abside, ont un réel intérêt. Nous les rétablirons également conformément aux photographies que nous en avons prises et qui sont annexées au dossier. En dehors de cela, il n'y a rien d'intéressant dans le reste de l'église. (...) Nous nous sommes efforcés autant que possible de rappeler le style de l'église actuelle, en modifiant le programme, par la substitution de voûtes à la charpente apparente et au lambris et en conservant sur les côtés des gâbles au-dessus des croisées.» L'évêque n'oublie d'ailleurs pas, en soulignant ces efforts visiblement consentis pour éteindre les protestations des archéologues, d'en noter le coût pour la fabrique : *« Pour donner satisfaction à l'opinion publique et conserver les rares parties de l'édifice qui sont susceptibles d'être utilisées, l'architecte a dû choisir un style dont la nature et les caractères devaient augmenter le chiffre de la dépense. »* La Commission départementale des Bâtiments civils accepte d'ailleurs sans difficulté ce programme⁷³⁷. Cependant, la commune et la fabrique ont formé une demande de secours de 20 000 francs au ministre des Cultes, dont l'instruction nécessite l'avis du Comité des Inspecteurs généraux des travaux diocésains. Ceux-ci renvoient le projet, dont le devis leur semble manifestement sous-estimé. Alertés par les descriptions de Bougouïn, ils invitent également l'architecte à *« reproduire scrupuleusement les détails des parties datant du XV^e siècle »* et à produire un état de l'édifice actuel⁷³⁸. La campagne menée en faveur de la vieille église a vraisemblablement produit ici quelque effet. Informant l'abbé Riot de ses démarches au ministère des Cultes, un certain Dubois⁷³⁹, lui écrit en effet de Paris : *« Aurais-je lu aussi dans les journaux nantais qu'on vous accuse de vandalisme, rien que cela ! pour vouloir détruire votre vieille église qui, paraît-il, est un monument archéologique ! Connaissant le facile engouement de MM. les archéologues, amateurs surtout, je présume que l'accusation est fort exagérée. J'ai cru voir dans votre dossier d'ailleurs qu'il était question de conserver une partie, la plus remarquable sans doute, de l'édifice. Il me paraît bon, en effet, que l'on conserve autant que possible les vieilles choses, auxquelles se rattachent tant et de si respectables souvenirs, valeur artistique à part⁷⁴⁰. »*

Inquiet du délai que demanderont les modifications et la nouvelle instruction du dossier, l'architecte rappelle que sans demande de subvention ministérielle, l'approbation du projet relèverait du seul préfet : *« Veuillez donc voir, M. l'abbé, si l'on ne pouvait pas arrêter cette demande de secours et faire autoriser directement par le préfet⁷⁴¹. »* Dès le mois suivant, le projet est de nouveau adressé au ministère, sans demander cette fois de secours mais seulement l'approbation d'un legs en faveur de la fabrique. Pour répondre aux critiques sur la sous-estimation de la dépense, Mgr Le Coq rappelle que les prix sont plus bas en province, et pour satisfaire le Comité, des vues photographiques de l'ancienne église sont jointes au dossier⁷⁴². En février suivant, le ministre des Cultes informe que les Inspecteurs généraux maintiennent quelques exigences : supprimer l'indication de transepts en façade, faire toutes les travées de la nef semblables, mieux proportionner l'aspect général, et enfin *« établir plus de ressemblances et de rapport entre les nouvelles constructions et les anciennes dont la démolition est d'ailleurs regrettable⁷⁴³. »* Le dossier renvoyé

737 ADLA 2 O 170 / 7, 11 décembre 1883, rapporteur Cléricieux : *« L'auteur du projet a conservé le style et, autant que possible, la disposition du plan de l'ancienne église. »*

738 ADLA 2 O 170 / 7, 8 novembre 1884, Ministère des Cultes au préfet

739 Son patronyme répandu n'a pas permis d'identifier ce Dubois, qui n'est pas un député, ni l'un des ecclésiastiques en poste à l'Évêché sous Mgr Le Coq. Le contenu de la lettre indique également qu'il ne travaille pas pour l'administration des Cultes.

740 AHDN EVPAR 170, 10 novembre 1884, cité dans une lettre du curé Riot adressée le lendemain à l'Évêché.

741 AHDN EVPAR 170, 14 novembre 1884, Bougouïn à Riot.

742 ADLA 2 O 170 / 7, 12 décembre 1884, Mgr Le Coq au préfet.

743 ADLA 2 O 170 / 7, 2 février 1885.

le mois suivant au préfet, avec les modifications demandées, contient une note de l'architecte destinée à lever les dernières réserves : « [Quant] *au regret qu'inspire au Comité la démolition de l'église actuelle, nous l'éprouvons comme lui ; mais la conservation et la restauration de ce monument sont devenues impossibles par suite de l'état de délabrement général. Nous avons eu l'honneur tout dernièrement d'en exprimer les raisons à M. Vaudremer, l'un des inspecteurs généraux*⁷⁴⁴. » La reconstruction sera cette fois autorisée. Le 12 décembre 1887, quelques jours après avoir remporté l'adjudication des travaux, l'entrepreneur Rabjeau peut commencer la démolition de la vieille église de Saint-Julien de Vouvantes⁷⁴⁵.

Sa reconstruction, qui s'achève en mars 1889, révèle en réalité une ambition assez éloignée du seul remplacement d'un édifice délabré au point d'être désormais impossible à restaurer. Un difficile et long contentieux entre la fabrique et l'entrepreneur a permis de conserver dans les dossiers de la préfecture des pièces rarement présentes dans les archives, transcrites dans un rapport d'expertise de 1893⁷⁴⁶. On y trouve plusieurs échanges entre Riot, devenu curé de la paroisse en 1885, et l'architecte, qui démontrent la volonté obsessionnelle de l'abbé de bâtir une très vaste église. Un mois à peine après l'adjudication, il fait remarquer à Bougouïn, que le projet indique une surface totale, calculée sur l'extérieur des murs, de 623 m² mais que ses dispositions ne laissent aux fidèles qu'un espace d'environ 400 m². « *D'après vos calculs, la nouvelle église devait avoir au moins 620 ou 630 mètres, ayez donc la bonté de combiner vos plans de façon à nous ménager cet espace*⁷⁴⁷. » L'architecte ajoute donc deux nouvelles travées aux cinq prévues dans le devis primitif. La déclivité du terrain permettant cet aménagement, une crypte, non projetée initialement, est également adoptée. Au printemps 1887, alors que l'édifice sort déjà de terre, le curé se montre de nouveau insatisfait : « *Plus vos travaux avancent, plus je regrette que vous n'ayez pas dès le principe donné à votre plan une travée de plus. En déduisant en effet la partie située sous le clocher, aussi bien que la tribune, lesquelles à mon point de vue ne doivent pas entrer en ligne de compte, je ne trouve même pas le minimum que je vous avais demandé tout d'abord*⁷⁴⁸. » Les maçonneries sont donc en partie dérasées pour établir une travée supplémentaire. L'édifice nouveau aura finalement, suivant les vœux pressants du curé, une surface extérieure totale de 974 m², qui en fait aujourd'hui l'une des plus vastes églises du diocèse, dans une paroisse qui ne comptera jamais plus de 2 000 habitants⁷⁴⁹. L'éloge publié dans la *Semaine religieuse* à l'occasion de la bénédiction de l'église en mars 1889 salue cette pieuse ambition menée à son terme : « *Nos populations chrétiennes n'hésitent pas à s'imposer de lourdes charges pour élever un édifice digne de la majesté divine. Non-seulement elles puisent dans leurs bourses et prélèvent des sommes relativement importantes sur leurs économies et sur le produit de leur travail de chaque jour, mais elles s'estiment encore heureuses de donner leur temps, de contribuer au transport des matériaux, de s'occuper de la main d'œuvre dans la mesure du possible. Jusqu'à la fin, elles font preuve d'un dévouement infatigable : elles veulent que leur église soit belle, remarquable parmi toutes les*

744 ADLA 2 O 170 / 7, 4 mars 1885, F. Bougouïn au préfet.

745 ADLA 2 O 170 / 7, dossier de construction.

746 ADLA 2 O 170 / 7. Les trois experts sont les architectes Lafont (inspecteur diocésain, choisi par la préfecture), Vélé (architecte à Angers, choisi par l'entrepreneur Rabjeau) et Grigné (architecte au Mans, choisi par la fabrique).

747 ADLA 2 O 170 / 7, 11 décembre 1885, Riot à Bougouïn.

748 ADLA 2 O 170 / 7, 4 avril 1887, Riot à Bougouïn.

749 La population de la commune a cependant doublé dans le cours du XIXe siècle, passant de 968 habitants en 1801 à 1990 en 1866. L'ancienne église avait pourtant été déclarée suffisante par l'abbé Brossaud en 1846, dans le questionnaire de l'enquête diocésaine. A partir des dimensions données dans sa réponse, l'église offrait alors une surface de 250 m². Elle comptait 600 places de bancs et chaises, pour une population de 1 800 habitants. (ADLA 8 V 1)

autres , et c'est une rivalité sainte à laquelle il faut applaudir⁷⁵⁰. » La fabrique aura pourtant eu toutes les peines du monde à convaincre l'entrepreneur de pousser jusqu'au bout une construction qu'elle est en réalité bien incapable de financer⁷⁵¹. Elle se retournera plus tard contre lui, puis contre l'architecte Bougouïn en prétendant avoir été entraînée à son insu dans des dépenses démesurées⁷⁵².

Dans l'esprit du curé Riot, l'augmentation progressive du programme, et donc du devis, devait être couverte par l'afflux de ressources nouvelles qu'il espère d'un rétablissement du pèlerinage de Saint-Julien, peu à peu tombé en désuétude au cours de la seconde moitié du siècle. Il entretient d'ailleurs une correspondance soutenue avec le curé de Saint-Julien de Brioude⁷⁵³, duquel il espère obtenir des renseignements sur la translation de reliques du saint, rapportées d'Auvergne au début du XVIIIe siècle⁷⁵⁴. L'établissement de la crypte répond également à ce projet, perdu cependant peu à peu de vue au milieu des difficultés matérielles qui suivent la reconstruction. La réutilisation de parties de l'ancien édifice ne sont elles pas complètement oubliées par l'architecte Bougouïn. On trouve dans la nouvelle église Saint-Julien les armoiries des anciens fondateurs aux clefs de voûte. Le marquis Balby de Vernon, membre de la Société archéologique et futur maire de la commune, veille d'ailleurs lors de la démolition à faire mettre de côté toutes les pièces qui lui paraissent intéressantes de conserver⁷⁵⁵. Il rédigera dans les années suivantes deux petites études sur l'ancienne église⁷⁵⁶, inspirées par le regret de sa disparition : « *C'est sous les voûtes de sa vieille église que j'ai songé à écrire son histoire, et cette pensée s'est imposée à l'époque où j'ai vu tomber ces vieilles murailles, témoins muets des joies, des espérances et des larmes des générations qu'elles avaient abritées.* » Dans ce qui apparaît aujourd'hui comme une incompréhensible contradiction, il n'oublie pas de rendre hommage au curé de Saint-Julien de Vouvantes : « *Je tiens à exprimer toute ma gratitude à M. l'abbé Riot, dont les encouragements et la bienveillance ont toujours secondé mes efforts, et qui a bien voulu que je réunisse dans la crypte de la nouvelle et artistique église, les sculptures, statues, vitraux, en un mot, tous les souvenirs de l'ancien sanctuaire*⁷⁵⁷. » La crypte, qui devait abriter les reliques du saint patron de la paroisse, sert depuis à recueillir celles de l'ancienne église⁷⁵⁸. [Illustrations 91 et 92, p. 189]

2.2.2 Le classement au titre des Monuments historiques : une protection face à l'usage religieux ?

Face à l'évolution des besoins matériels du culte et à la volonté des communautés catholiques de se doter d'édifices neufs, grands, commodes, mais aussi imposants et beaux, de quelle protection les monuments religieux anciens peuvent-ils bénéficier ? L'administration des

750 SR, 30 mars 1889, p. 297.

751 La dépense totale s'élèvera à plus de 350 000 francs. Dès l'automne 1887, Rabjeau s'inquiète des acomptes qui ne lui ont pas été versés et de l'ampleur démesurée de l'entreprise. Il exige l'année suivante un engagement écrit pour continuer les travaux.

752 AHDN P Saint-Julien de Vouvantes, E 1, Registre de fabrique, séance du 21 avril 1895. Voir aussi l'épais dossier relatif au contentieux avec l'entrepreneur (ADLA 2 O 170 / 7).

753 AHDN P Saint-Julien de Vouvantes, Z 9, Lettres de juin à septembre 1888.

754 Voir les *Mémoires de Messire Alain Desprez, recteur de Saint-Julien de Vouvantes*, publiées par l'abbé Saint-Fort Rondelou dans la *Revue historique de l'Ouest* en 1892.

755 Il recevra d'ailleurs en 1897 une distinction de la Société française d'archéologie pour ce sauvetage.

756 *Aperçu historique et archéologique sur l'ancienne église et le pays de Vouvantes*, 1891 ; *Saint-Julien de Vouvantes, son ancienne église, son pèlerinage*, 1894.

757 BALBY DE VERNON, *Aperçu historique et archéologique sur l'ancienne église et le pays de Vouvantes*, 1891, p. 59.

758 Parmi ces pièces, dont une partie a été restaurée en 2004, se trouve une curieuse statue de Saint Benoît du XVe siècle, ainsi qu'un masque destiné à remplacer la partie mutilée du visage. Balby de Vernon indique que ce sont les protestants auteurs de cette mutilation qui ont confectionné ce masque.

Cultes a tenté, par une série de circulaires, d'introduire le souci archéologique dans la gestion matérielle des édifices, de contrôler les travaux susceptibles de dégrader ou de mutiler les monuments et de limiter les reconstructions aux cas présentant une nécessité absolue. Après avoir déploré en mai 1834 que les travaux dans les édifices religieux médiévaux soient confiés à de simples ouvriers⁷⁵⁹, le ministre Persil adresse aux préfets une circulaire essentielle le 20 décembre de cette même année. Il menace de priver de secours les réparations susceptibles de mutiler les églises, met en garde contre l'enlèvement vandale ou mercantile d'éléments de décor ou de vitraux, et invite les préfets à s'appuyer sur le concours des sociétés savantes. Il s'agit de conserver les édifices monumentaux et les objets d'art, en raison de leur valeur propre, mais également comme éléments indispensables à la construction de l'histoire nationale. Le ministre Persil termine enfin par ces mots qui veulent concilier la ferveur religieuse des populations avec la conservation de leurs anciens édifices : « *L'aspect vénérable de la vieille église qui a entendu les chants et les prières des générations passées, ne parle pas avec moins de force que les pompes et les solennités du culte, à l'imagination de celle qui vient s'y agenouiller à leur place. Gardons-nous bien de priver le sentiment religieux de ces puissants auxiliaires à une époque où il ne se montre que trop docile aux efforts qu'on fait si imprudemment pour l'affaiblir. Les habitants des campagnes surtout croiront moins facilement que le christianisme s'en va quand ils verront que leur vieille église reste, quand ils y retrouveront tout ce qu'y ont vu leurs pères*⁷⁶⁰. » Le 29 décembre, Persil adresse cette même circulaire aux évêques, accompagnée d'une lettre qui pointe les responsabilités ecclésiastiques : « *L'ignorance des fabriciens entre pour beaucoup dans ces abus, mais j'ai la preuve qu'ils sont plus généralement encore provoqué par les curés, presque partout, surtout dans les communes rurales, disposés à mettre, de leur propre autorité, les ouvriers dans les églises, quelquefois même à entreprendre des reconstructions importantes sans avoir pris l'avis des fabriciens, sans avoir des plans bien arrêtés, et en s'abstenant (...) de les soumettre au préalable à l'approbation de l'autorité supérieure.* » Il rappelle donc aux prélats que l'administration temporelle des églises est confiée à la fabrique et soumise à la surveillance de l'autorité civile, et les invitent à donner au clergé de claires instructions dans ce sens. Les nombreuses circulaires qui reprennent ces recommandations dans les années qui suivent (25 février 1837, 25 juin 1838, 27 avril et 30 mai 1839, 29 juin, 6 et 10 août 1841,...) montrent assez leur peu d'efficacité. Il faut bien admettre qu'en dépit de ces louables efforts, l'administration des Cultes est écartelée entre la ligne utilitaire qu'elle doit imposer à l'Église et des préoccupations archéologiques assez éloignées de ses attributions. Le puissant levier de la subvention dont elle dispose est avant tout destiné à piloter la politique religieuse de l'État et non à assurer la conservation de ses monuments. Revenant sur les débuts de l'administration des Monuments historiques, J. P. Schmit différencie en effet ces deux attributions : « *Le ministère de l'Intérieur ne tarda pas à reconnaître que sa sollicitude devait s'étendre pareillement aux églises monumentales, dont le ministère des Cultes n'était pas appelé à entreprendre la restauration artistique sur son fonds de concours destiné avant tout à pourvoir à ce qui est nécessaire pour assurer l'exercice du culte*⁷⁶¹. »

Pour certains ecclésiastiques du diocèse de Nantes, la création de ce service au sein du ministère de l'Intérieur suscite immédiatement l'espoir que la reconnaissance du caractère

759 Circulaire du 20 mai 1834.

760 Ce texte a été publié dans le premier numéro du *Bulletin monumental*, 1834, p. 165-169.

761 SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 471. Il ajoute pourtant : « *Il est assez rare que dans les travaux d'une église, ceux qui intéressent le culte n'intéressent pas l'art et l'archéologie simultanément.* »

monumental de leurs églises se concrétise par un secours financier significatif. Parmi les églises paroissiales de Loire-Inférieure, certaines réunissent en effet des attributs qui leur valent une admiration unanime et les mettent à l'abri de toute tentation de reconstruction : de vastes dimensions, une qualité artistique dans leurs lignes générales et dans leurs détails, une antiquité qui contribue au lieu de nuire à la beauté que doit présenter le temple divin. Ce sont précisément ces églises (Guérande, Saint-Gildas des Bois, Batz, Le Croisic) que le XIX^e siècle s'est sciemment attaché à conserver. Les curés en charge de ces édifices, qui n'en ont jamais négligé la valeur monumentale, se réjouissent qu'elle soit propre désormais à obtenir l'aide des autorités civiles. Ainsi, dès 1837, le curé de Batz, l'abbé Seroux⁷⁶², adresse une longue supplique au ministre des Cultes en faveur de son église paroissiale : « *Souffrez qu'un pauvre curé desservant de campagne vienne trouver votre Excellence pour lui donner quelques renseignements sur la paroisse à la tête de laquelle il se trouve depuis 1826. L'église de Batz, monument gothique, commencé dans le treizième ou le quatorzième siècle, est presque tout construit en pierres de taille (...) Cette église, l'une des plus vastes du diocèse, compte vingt piliers en granit et vingt-deux arcades ou grandes voûtes, sans parler des arceaux de la tour, pareillement en granit ; elle est éclairée par vingt-six grandes croisées, y compris celles des sacristies ; elle possède cinq autels, quatre de front et un autre de côté (...) ; elle a trois belles nefs ornées d'un grand nombre de superbes pendentifs, dont six ou sept surtout font l'admiration des connaisseurs, qui en été viennent en foule même de la capitale visiter cette antique basilique, supérieure, au dire de l'un d'eux, à ce que l'on voit de plus remarquable en ce genre en Allemagne et en Italie. Elle possède encore un petit buffet d'orgues, avantage dont jouissent seulement la cathédrale et une autre église du diocèse. Elle a aussi une tour haute de 60 mètres servant de reconnaissance aux vaisseaux qui entrent dans la Loire. (...) Qui ne tiendrait à conserver un si beau monument⁷⁶³ ?* » Le curé déplore pourtant l'absolue pauvreté de la fabrique, dont les revenus se limitent à moins de 1 500 francs annuels. La commune n'a, quant à elle, aucune ressource à apporter, elle ne parvient même pas à terminer l'établissement d'un nouveau cimetière commencé en 1832. « *Comment donc parvenir à empêcher de se dégrader et même de tomber en ruines un monument tel que notre église ! Depuis longtemps un grand nombre des croisées en plomb, traversées par d'énormes barres de fer ne se remplacent ou ne se consolident plus que par de méchants morceaux de bois qui ôtent à l'édifice toute son antique majesté et font verser des larmes aux paroissiens qui ne cessent de répéter : comment est-il possible que le gouvernement ne vienne pas à notre secours⁷⁶⁴ ?* » Mais sans nul doute persuadé que l'intérêt architectural de son église ne suffira pas à obtenir un secours de l'État, l'abbé Seroux ajoute à son long éloge de l'édifice, qu'il accompagne d'un plan tracé de sa main⁷⁶⁵ [**Pièces justificatives 3, p. 122-123**], des considérations tout à fait politiques : « *Que dira une population qui s'emploie jour et nuit à la culture et à l'exploitation d'une denrée si lucrative⁷⁶⁶ pour l'État quoi qu'elle le soit si peu pour elle-même ? Population toujours calme jusqu'à ce jour et si paisible qu'en 1830 et encore bien depuis, tandis qu'ailleurs tout était en effervescence, ici au contraire on paye toujours l'impôt sans qu'il y eût un jour d'interruption. Population éminemment religieuse et qui ne s'est attachée au gouvernement que parce qu'elle l'a vu protéger la religion de ses pères et s'annoncer comme devant soutenir les temples érigés par ses ancêtres. Je désire qu'on ne l'abandonne pas à elle-même en lui*

762 François Seroux (1798-1851) ; curé de Batz 1826 à 1839.

763 AHDN EVPAR 010 Batz, 11 septembre 1837.

764 *Ibid.*

765 Ce plan se trouve avec une copie de la même lettre en ADLA 125 J 5 L 23.

766 Les habitants de Batz tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation du sel, sur lequel l'impôt a été rétabli en 1806.

donnant occasion de faire des réflexions qui ne seraient guère propres à l'attacher à l'ordre actuel des choses. (...) Ma paroisse n'a pas oublié que sous la Restauration, le gouvernement d'alors ne craignit pas d'employer 8 à 9 000 francs à la seule réparation de la tour qui menaçait ruine. Que dirait-elle donc maintenant si elle voyait qu'on laissât la partie essentielle de l'édifice se détériorer à vue d'œil, après qu'on l'ait annoncé comme devant marcher sur les traces de l'ancienne administration pour la conservation des monuments religieux⁷⁶⁷ ? » Exactement à la même époque, l'abbé de La Rue du Can adresse au préfet une description tout aussi détaillée de l'église voisine du Croisic : « C'est bien la plus belle basilique du diocèse, après la cathédrale, et le monument religieux le plus intéressant qu'il y ait au loin⁷⁶⁸. » Sa demande de secours au gouvernement, justifiée par le caractère monumental de l'édifice, n'oublie pas plus les arguments politiques : « Le Croisic verse chaque année au Trésor de l'État 13 ou 14 millions de droits pour l'exportation du sel⁷⁶⁹. » Ces deux suppliques, sans nul doute concertées, sont adressées à l'administration des Cultes. Leur date suggère pourtant que ces deux curés visaient à bénéficier des premiers crédits destinés aux Monuments historiques, dont la circulaire du 10 août 1837 du ministre Montalivet vient de réclamer une liste au préfet. Les églises Saint-Guénolé de Batz et Notre-Dame de Pitié au Croisic figureront bien dans les édifices de Loire-Inférieure dont la conservation est jugée mériter une allocation⁷⁷⁰.

Quelques autres églises paroissiales présentent pour le clergé un intérêt artistique dépassant leurs seules fonctions religieuses et justifiant à leurs yeux un secours particulier. Mais cette valeur artistique ou historique n'est qu'un des éléments permettant de prétendre à une aide publique. Quand l'édifice semble le mériter, elle est utilisée sans hésitation, soit pour compléter une argumentation basée sur les besoins religieux et obtenir plus sûrement une subvention accordée pour l'exercice du culte, soit pour réclamer une allocation particulière au titre des Monuments historiques. Pourtant, la faiblesse des secours accordés, les lenteurs administratives supplémentaires, les exigences particulières à remplir dans la constitution des dossiers et les contraintes architecturales imposées aux travaux déçoivent et découragent souvent les ecclésiastiques, les fabriques et les communes. Dans plusieurs cas, les espoirs placés dans les fonds alloués aux Monuments historiques seront bien vite déçus, ne passant pas la première étape d'un examen par la Commission. C'est le cas pour Missillac, dont le maire adresse une demande de secours en 1850 en faveur de la verrière du XVI^e siècle placée dans l'église et dont une partie a été mutilée pendant la période révolutionnaire. Le peintre-verrier Lusson, qui a travaillé à la Sainte-Chapelle de Paris, a accepté d'établir un devis considérablement réduit en raison de l'absence de ressources de la fabrique et de la commune⁷⁷¹. L'avis de Mérimée est sans appel : « Ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels que le ministère de l'Intérieur peut s'occuper de la restauration des verrières. Dans ce moment, où le manque de fonds oblige à ajourner un grand nombre de restaurations importantes, il est impossible de penser à la réparation de la verrière de Missillac⁷⁷². » Il oppose les mêmes arguments à la

767 AHDN EVPAR 010 Batz, 11 septembre 1837. Deux ans plus tard, le conseil de fabrique de Batz renouvelle son appel au ministre des Cultes. Après avoir pareillement détaillé la valeur artistique de son église paroissiale, le conseil termine sa supplique ainsi : « A tous ces motifs, nous en ajouterons un autre ni moins réel ni moins puissant ; en effet, quel attachement au gouvernement ne produirait pas dans ce peuple déjà si éloigné de toutes démonstrations politiques un bienfait toujours subsistant sous ses yeux. » (ADLA 184 T 1, octobre 1839)

768 ADLA, AP Le Croisic, 114 J 4 / 57*, 24 octobre 1837.

769 Ibid.

770 ACMH 0081/044/0001, 11 novembre 1837, Préfet Duval au ministre de l'Intérieur.

771 ADLA 185 T 1, [N. d., 1850], Maire au préfet, qui indique : « Le vitrail en vaut bien la peine et a trouvé dans M. Lusson un admirateur éclairé ; malheureusement, cette admiration ne va pas jusqu'à une réparation gratuite. »

772 ACMH 0081/044/0018, 23 août 1850.

demande de classement de l'ancienne église des Minimes, que l'abbé Lusson vient d'acquérir et dont il confie la restauration à T. Nau : « *L'église des Minimes de Nantes ne me paraît offrir aucun intérêt du point de vue de l'art. Avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de la considérer comme un monument historique. Dans un moment où l'épuisement des faibles ressources du ministère ne permet pas d'entreprendre la réparation d'un grand nombre d'édifices d'une importance réelle, il n'y a pas lieu de classer une église construite dans une époque de décadence avancée et qui ne se recommande par aucun détail remarquable*⁷⁷³. » Le souvenir de ces démarches vaines expliquera le refus de certaines paroisses ou communes de voir plus tard classer leurs monuments religieux. Ainsi, en 1906, le conseil de fabrique puis la municipalité de Saint-Herblain s'opposent à un classement de l'église paroissiale : « *L'église ne présente pas un intérêt spécial depuis la restauration qui lui a enlevé son cachet primitif, actuellement il n'y a que trois travées du milieu qui présentent un caractère d'antiquité, tous les autres travaux de restauration ou de reconstruction ayant été exécutés grâce à la générosité du pays et des curés successifs, l'État et la commune ayant refusé toute subvention*⁷⁷⁴. »

Dès la décennie 1840, plusieurs démarches engagées par des fabriques pour faire reconnaître leurs églises et obtenir des fonds du ministère de l'Intérieur révèlent une divergence profonde entre les exigences de la Commission des monuments historiques et la logique qui guide les autorités locales. Le clergé, les fabriciens et les municipalités découvrent que l'obtention d'un secours au titre des Monuments historiques allonge encore les procédures administratives et réclame de se plier à des règles de restauration considérablement plus contraignantes que celles exigées pour la réparation d'un édifice religieux ordinaire. Dans ces premières tentatives, Théodore Nau joue un rôle central. Cet architecte, auréolé d'un grand prestige à Nantes depuis la construction du chœur néo-gothique de l'église Sainte-Croix, tient également une place essentielle dans les premières mesures pour la reconnaissance et la conservation des monuments médiévaux, tant comme membre des organismes publics⁷⁷⁵ qu'au sein de la Société archéologique, dont il sera le premier président à sa création en 1845⁷⁷⁶. Il devient le correspondant de la Commission des Monuments historiques pour le département de la Loire-Inférieure à partir de 1844. C'est à ce titre qu'il intervient dans l'instruction des dossiers relatifs à plusieurs édifices religieux du diocèse (Saint-Gildas des Bois, Guérande, le Pallet). A chaque fois, Nau tente vainement d'imposer l'idée d'une restauration respectueuse du monument. La logique concordataire des besoins du culte se révèle beaucoup mieux à même de satisfaire les ecclésiastiques, les autorités locales et même l'administration centrale, qu'une conservation archéologique qui apparaît le plus souvent comme un prétexte. A Saint-Jacques de Nantes en revanche, dans ce qui apparaît comme une exception notable, ces deux logiques parviennent à se rencontrer, grâce à la compréhension mutuelle d'un curé et d'un architecte, qui n'est autre que Nau lui-même.

773 ACMH 0081/044/0040, 5 avril 1850.

774 ADLA 185 T 1, Lettre du conseil de fabrique lue lors de la séance du 26 août 1906 du Conseil municipal.

775 Nau est correspondant du Comité des Arts et Monuments à partir de 1842. Il sera nommé architecte diocésain en 1849.

776 Sur Nau, voir LECONTE, *Théodore Nau (1805-1865) : un architecte nantais au XIXe siècle*, mémoire, 2006.

2.2.2.1 Le classement des églises paroissiales : l'impossible quête de la subvention

2.2.2.1.1 Saint-Gildas des Bois

L'ancienne abbatale de Saint-Gildas des Bois, devenue église paroissiale, est signalée à l'attention du ministre de l'Intérieur au printemps de 1843 par son collègue en charge de l'Instruction publique. Une courte notice adressée par l'abbé Félix Fournier, qui en détaille l'intérêt mais réclame également une réparation urgente, vient d'être lue dans une séance du Comité des arts et monuments⁷⁷⁷. Prié de constituer une demande régulière, le préfet indique directement à l'abbé Fournier les pièces nécessaires : l'état actuel de l'édifice, un exposé des besoins, des plans, coupes et dessins. « *Dans le cas où vous n'auriez pas ces plans et croquis, ajoute le préfet, je vous serais obligé de me donner votre avis sur les moyens que l'administration, qui n'a aucun fonds à sa disposition en ce moment, pourrait employer pour obtenir des éléments indispensables du dossier que j'aurais à soumettre à M. le ministre. Si M. le curé de Saint-Gildas, par exemple, ou quelqu'un du voisinage et de sa connaissance avait assez de notions de dessin d'architecture pour exécuter ce petit travail, cela faciliterait beaucoup notre entreprise ; l'essentiel, pour le moment, est d'éviter des frais*⁷⁷⁸. » Félix Fournier renvoie simplement à la notice qu'il a déjà rédigée, qui lui semble contenir tous les renseignements nécessaires et conseille de s'adresser « *à la section du cercle des arts de Nantes, qui depuis quelques mois s'occupe d'archéologie et étudie les monuments de notre département. Cette section a pour président ou secrétaire M. Nau, architecte qui a plus d'une fois visité Saint-Gildas et que j'ai moi-même consulté*⁷⁷⁹. » Au début de l'année 1845, le curé Bertho reçoit la visite de l'architecte Lassus, chargé par le ministère de l'Intérieur de constater l'intérêt et les besoins de l'église. Un an plus tard, l'abbé s'impatiente de n'avoir aucune nouvelle et profite d'un passage de Lassus à Nantes pour le relancer⁷⁸⁰. En mars 1846 enfin, l'architecte départemental Séheult est officiellement chargé de rédiger un rapport, une notice historique et descriptive, et un devis estimatif, accompagnés de toutes les pièces graphiques nécessaires. A l'automne, le curé lui rappelle : « *Cette église est la mienne. Je serais bien aise de savoir, monsieur, si la multitude des travaux confiés à vos soins éclairés vous a permis de vous occuper de cette affaire. Et dans le cas où la chose vous aurait été jusqu'ici impossible, oh ! je vous supplierais, monsieur, d'y consacrer vos premiers moments libres*⁷⁸¹. » L'été suivant, il se tourne cette fois vers le préfet. Ses successeurs, les abbés Fouché puis Delpuech renouvellent également en vain ces demandes jusqu'en 1849⁷⁸² avant de renoncer à obtenir ce travail de Séheult.

En mai 1851, le curé Antoine Delpuech apprend par le député Desmars que l'église de Saint-Gildas est classée, « *mais que ce classement n'est que provisoire, en ce sens que le Gouvernement ne peut se charger des travaux à faire, qu'autant qu'il ait été préalablement mis en état d'apprécier le plan du monument et la nature des travaux de réparation ou autre à y effectuer*⁷⁸³. » Il demande de nouveau au préfet de confier ce travail à un architecte, de préférence à T. Nau, inspecteur des Monuments historiques. L'architecte se rend cette fois dès le mois suivant à Saint-Gildas, pour relever les plans de l'église. En 1853 pourtant, le curé déplore : « *Depuis bientôt deux ans que M.*

777 Bull. CHAM, 1842-43, II, p. 526-527 (séance du 8 mars 1843).

778 ADLA 184 T 19, 11 mai 1843, Préfet à Fournier.

779 ADLA 184 T 19, 12 mai 1843.

780 AHDN EVPAR 161, 3 janvier 1846, Bertho à Mgr de Hercé.

781 ADLA 184 T 19, 12 octobre 1846, Bertho à Séheult.

782 ADLA 184 T 19.

783 AHDN EVPAR 161, 7 juin 1851, Delpuech à Mgr Jaquemet.

*Nau est chargé du plan et du devis, je crains qu'il n'en ait rien fait. Du moins je n'en ai point entendu parler depuis cette époque*⁷⁸⁴. » En réalité, pour l'architecte, l'affaire est entendue depuis sa visite sur place : « *M. le curé de Saint-Gildas avec lequel j'étais invité à m'entendre et dont je reçus un excellent accueil, me fit connaître que la fabrique, pas plus que la commune, n'était en mesure de faire aucune dépense pour arriver au classement de l'église parmi les Monuments historiques. Il est improbable que l'État prenne en charge la totalité des dépenses : l'édifice est d'un ordre inférieur, non voûté, plusieurs fois modifié, doté d'un haut clocher sans intérêt. A l'heure qu'il est on fait un détestable rejointoiement à la grande porte, on fait dans le chœur d'affreux badigeonnages et, peu avant ma dernière visite, on venait d'inaugurer sur le grand autel fait au XVIIe siècle par les bénédictins une exposition de la plus mesquine proportion mais en marbre blanc et d'un certain prix. Enfin, à Saint-Gildas, comme dans beaucoup d'autres endroits, on n'a pas d'argent pour le nécessaire, on n'en a que pour satisfaire à certaines fantaisies auxquelles le monument n'a rien à gagner. Je me trompe, il a tout à perdre : la chaire à prêcher vient d'être transportée d'un pilier à l'autre, mais on a, sans la moindre précaution, enfoncé de grands scellements en fer sur le plus compromis des piliers de la nef. Il est vraiment étonnant que ces vieux monuments survivent à un régime comme celui-là. (...) Vous voyez, M. le préfet, que je n'ai plus à m'entendre avec M. le curé de Saint-Gildas qui a répondu aux questions relatives à cette affaire de la manière la moins équivoque*⁷⁸⁵. » La rupture est totale entre l'architecte et l'abbé Delpuech, absolument opposés sur les mesures à prendre en faveur de l'église. En 1856, le curé fait voter par son conseil de fabrique la réparation du lambris de chêne du sanctuaire, dont des planches se détachent⁷⁸⁶. Quelque temps auparavant, Nau lui a pourtant signifié son opposition à cette opération : « *Si le lambris du chœur menace de vous fendre la tête, le mur et les piliers sud de la grande nef menacent d'écraser tous les paroissiens. Voilà quelque chose de tellement sérieux que je ne puis m'empêcher d'admirer votre sécurité et plus encore la bonne providence qui a permis que l'on ait fait des scellements dans ces piliers sans que l'édifice ait écrasé les auteurs imprudents de cette provocation. Le lambris dont vous me parlez est lui-même quelque chose de très curieux, de très historique et l'État le comprendrait volontiers dans des travaux auxquels vous voudriez concourir, mais je ne puis proposer le rétablissement du lambris sans proposer en même temps la conservation de la nef qui croule*⁷⁸⁷. » Avec la somme minime dont elle dispose, produit de quelques offrandes, la fabrique ajoute à la réfection du lambris la pose de tirants destinés à « *obvier à l'écartement des murs de la grande nef, en attendant le classement du monument.* » Pendant quelques années encore, le curé Delpuech entretient un vague espoir de recevoir quelques fonds ministériels, avant de renoncer.

Ses successeurs s'efforceront de procéder à des réparations hors du cadre de la protection des Monuments historiques. L'abbé Rado découvre d'ailleurs en 1878 que son église est classée. « *M. Gaborit m'a-t-on dit a écrit (...) il n'y a que quelques jours que l'église de Saint-Gildas était classée au nombre des monuments diocésains et départementaux. Je n'ai pu encore m'assurer de la vérité*⁷⁸⁸. » Dans la décennie suivante, le curé Gergaud fait restaurer le chœur et placer une voûte à la place du lambris. Puis sont restaurés à leur tour la nef (également voûtée), les bas-côtés et la façade. En 1892, l'église est déclassée par le ministère de l'Intérieur qui considère que ces travaux ont dénaturé le caractère de l'édifice, et que celui-ci ne présente plus un intérêt suffisant pour figurer

784 AHDN EVPAR 161, 9 avril 1853, Delpuech à Mgr Jaquemet.

785 ADLA 184 T 19, 7 avril 1853, Nau au préfet.

786 ADLA 2 0 161 / 7, 16 novembre 1856, Délibération du conseil de fabrique.

787 ADLA 2 0 161 / 7, 21 mai 1856, Nau à Delpuech.

788 Prosper Gaborit est alors professeur d'archéologie au Petit-Séminaire. Il rédige à l'attention du curé une petite notice sur l'édifice. (ADLA 2 0 161 / 7, 25 mars 1878, Rado au vicaire général)

parmi les monuments historiques⁷⁸⁹. [Illustration 83, p. 185]

2.2.2.1.2 Saint-Aubin de Guérande

En 1849, le curé de Guérande, Julien Sorin, propose à Mgr Jaquemet de former une demande en faveur de l'église Saint-Aubin : « *L'église de Guérande renferme des beautés d'architecture qui méritent de fixer l'attention. Cependant cette construction monumentale dépérit dans plusieurs de ses parties, faute de réparations. (...) Nous avons donc pensé que la seule ressource qui nous restait était de placer notre église sous le patronage des Monuments historiques. Je l'ai fait visiter par plusieurs personnes capables de juger et tout dernièrement par M. Grootaers fils, sculpteur à Paris, qui m'avait promis de s'occuper de cette affaire, et qui vient de me répondre que notre église est déjà connue favorablement*⁷⁹⁰. » L'Évêché, par la voix du vicaire général Dandé, l'encourage absolument dans cette démarche, non sans mettre en garde le curé : « *Il serait à désirer que les dépenses préalables pour plans, devis et projets ne fussent pas trop élevées*⁷⁹¹. » Le dossier n'est pourtant complété et adressé au ministère qu'au début de l'année 1851. La lettre de l'évêque qui l'accompagne insiste sur le caractère urgent des réparations destinées à sauver de la ruine un monument dont la valeur aussi bien historique qu'architecturale est détaillée par un rapport de la Société archéologique. Mgr Jaquemet demande donc le classement de l'église parmi les Monuments historiques, et « *par suite, une allocation sur les fonds consacrés à ce service (...) Notre pays étant très dépourvu de monuments religieux remarquables, on doit beaucoup tenir à conserver le peu qui existent*⁷⁹². » Quelques semaines plus tard, le directeur des Beaux-arts informe le préfet de l'examen favorable de la Commission des Monuments historiques, mais croit utile de préciser : « *Il résulte de l'avis de la Commission que le monument offre assez d'intérêt pour être classé, ce qui cependant ne lui donnerait pas le droit ipso facto d'être entretenu par l'État, ainsi que la commune paraît le croire.* » Il lui fait part aussi des exigences particulières de la Commission : « *Comme le travail graphique est médiocre et incomplet, et que le devis ne fait pas connaître les besoins du monument et contient même l'indication de travaux dont l'utilité est justement suspecte, comme trottoirs, grilles, etc... je ne pourrais prendre de décision définitive (...) que lorsque j'aurai reçu un travail plus sérieux et plus complet (...) Je vous inviterais donc à réclamer de M. Nau, architecte, qui déjà a été chargé de la direction de travaux par mon administration, un nouveau travail que je puisse faire examiner par la commission*⁷⁹³. » Les annotations faites en marge de ce courrier indiquent assez la réaction des autorités locales que prévoit la préfecture : « *Puisque le classement d'une église ne donne pas le droit, par son fait même, d'être entretenue par l'État, la commune peut être entraînée dans des dépenses de restauration considérables. S'il faut conserver le style, est-il possible de lui imposer de semblables sacrifices ?* » Le préfet propose au ministère que l'architecte Bourgerel, auteur du projet de réparation, complète son travail plutôt que de faire appel à Nau. « *Les administrations locales désignent elles-mêmes les architectes auxquels elles confient la direction de leurs travaux, le préfet ne peut que dans des cas tout exceptionnels leur imposer un*

789 ADLA 184 T 19, 21 novembre 1892, Arrêté de déclassement. L'église reprendra place parmi les Monuments historiques en 1925.

790 AHDN EVPAR 069A, 13 octobre 1849.

791 AHDN EVPAR 069A, 18 octobre 1849.

792 AHDN EVPAR 069A, 31 mars 1851, Mgr Jaquemet au ministre de l'Intérieur. L'église de Guérande figure en réalité dans la première liste dressée en 1840 par le préfet des monuments méritant une allocation, qui devient celle des Monuments historiques, non sans quelque confusion. Suite à un vœu du Conseil général en 1856, le ministère de l'Intérieur précise au préfet que l'église est déjà classée, ce qui n'empêche pas le Conseil général de renouveler sa demande de classement en 1858 puis 1859. (ACMH 0081/044/0001)

793 ADLA 184 T 9, 13 juin 1851, Directeur des Beaux-arts au préfet.

*homme de l'art de son choix. M. Bourgerel a été choisi par le conseil de fabrique de l'église*⁷⁹⁴. » L'administration reste inflexible sur ce point, invitant la commune, si elle souhaite obtenir une allocation à se conformer aux procédures prescrites. Trois ans plus tard, le préfet doit une nouvelle fois ordonner que Nau soit chargé de ce travail⁷⁹⁵.

Après s'être lamenté de retards qui lui semblent incompréhensibles (« *Nous attendons toujours que par suite du classement de notre église, l'administration aurait ordonné des restaurations à cet édifice intéressant. (...) Mais nous n'entendons parler de rien, tout reste dans le plus profond silence. Cependant l'édifice se détériore*⁷⁹⁶. »), le curé Sorin finit par recevoir à l'été 1855 un projet de restauration signé des deux architectes Nau et Bourgerel, qu'il peut soumettre à son conseil de fabrique⁷⁹⁷. Une nouvelle demande peut donc être adressée au ministère de l'Intérieur, qui est examinée en mars 1857 par la Commission des Monuments historiques. La qualité des pièces adressées est cette fois saluée par le rapporteur Mérimée, mais elle dessert en réalité la demande de secours : « *Les dessins fort remarquables envoyés aujourd'hui ne confirment pas complètement la bonne opinion que la Commission avait conçue du mérite de cet édifice. [Illustrations 144 et 145, p. 211] Bâti à différentes époques et avec les matériaux les plus rebelles aux formes du gothique flamboyant en vogue lors de la dernière restauration, l'église de Guérande doit en grande partie sa renommée à la rareté des églises monumentales dans la Bretagne.* » Mérimée est surtout effrayé par le chiffre de la restauration, estimée à 140 000 francs, « *dépense, il faut le dire, tout à fait disproportionnée avec l'intérêt qui s'y attache, et que l'administration des Monuments historiques hésiterait à souscrire pour un édifice infiniment plus remarquable.* » La Commission ne remet cependant pas en cause le classement, mais avertit qu'il n'est « *qu'une marque d'estime qu'on ne peut refuser, mais qui jusqu'à nouvel ordre ne peut avoir pour résultat des allocations sur les fonds du ministère d'État*⁷⁹⁸. » Le curé Sorin et la fabrique reprennent donc l'opération dans une forme plus ordinaire. Une souscription, la vente de salines et un secours municipal permettent de réunir une partie des 70 000 francs que représentent dans le projet les travaux de stricte conservation. Une demande de secours est formée auprès de l'administration des Cultes, dans laquelle « *l'intérêt que présente l'église de Guérande sous le triple rapport de l'antiquité, de l'art et de l'histoire*⁷⁹⁹ » figure néanmoins en bonne place. Le ministère promet son concours sans pouvoir accorder immédiatement une allocation, et au printemps 1859, les travaux autorisés peuvent commencer⁸⁰⁰. Quand, en 1862, une pétition rédigée par le curé Joseph Plormel, qui a succédé à l'abbé Sorin, réclame le secours de l'État et parvient au ministère de l'Intérieur⁸⁰¹, elle est renvoyée vers les Cultes: « *Mon département, écrit le ministre, ne peut prendre part à la restauration de cet édifice, qui ne présente qu'un intérêt très secondaire au point de vue de l'art. Toutefois, comme les travaux à exécuter ont un caractère d'urgence au point de vue des intérêts paroissiaux, j'ai cru devoir vous mettre à même d'examiner la satisfaction qu'il vous conviendrait de donner à ces intérêts*⁸⁰². » Un secours de 4 000 francs est effectivement accordé en 1863 par le ministère des Cultes.

794 ACMH 0081/044/0014, 27 juin 1851, Préfet au ministre de l'Intérieur.

795 ADLA 184 T 9, 31 janvier 1854, Préfet au sous-préfet de Savenay.

796 ACMH 0081/044/0014, 9 février 1855, Sorin au maire de Guérande.

797 AHDN EVPAR 069A, 19 juin 1855, Sorin à Mgr Jaquemet. La mention de T. Nau n'a sans doute été indiquée par le curé que pour satisfaire la demande ministérielle. Le projet revient au seul Bourgerel.

798 ACMH 0081/044/0014, Séance du 28 mars 1857.

799 AHDN EVPAR 069A, 15 septembre 1858, Sorin à Mgr Jaquemet

800 AHDN EVPAR 069A, 18 avril 1859, Sorin à l'évêque.

801 ACMH 0081/044/0014, 21 juillet 1862.

802 ACMH 0081/044/0014, 21 mars 1863, Ministre d'État au ministre des Cultes.

Mais le nouveau curé ne se satisfait pas d'une simple consolidation de son église. Il souhaite procéder à une restauration complète, qui prend peu à peu dans son esprit le caractère d'un achèvement. En 1864, il s'en ouvre au vicaire général Laborde : « *Depuis que la Providence m'a confié la paroisse de Guérande, j'ai en tête un projet que je veux vous soumettre. Notre grande église, qui offre un ensemble si intéressant, manque de voûtes, et ses lambris sont dans un état bien mauvais. La partie basse, bien plus ancienne, offrirait des difficultés sérieuses, mais non insurmontables. La partie haute, au dire des hommes de l'art, peut être voûtée sans aucune crainte pour la solidité de l'édifice, en établissant toutefois des arcs-boutants qui ont été prévus dans la construction.* » Il dispose de la somme nécessaire pour commencer les travaux et sollicite donc l'approbation de Mgr Jaquemet. « *J'ai l'intention, conclut-t-il, de mettre encore une fois le gouvernement en demeure de nous faire un refus ; qu'en pensez-vous⁸⁰³?* » Si l'Évêché approuve le projet, il interdit au curé de s'écarter des procédures régulières et de se passer de l'autorisation officielle : « *Sans cela, mille soucis et reproches dans l'avenir⁸⁰⁴.* » Dans la décennie suivante, l'écroulement de la façade occidentale, sur laquelle une flèche néo-gothique dessinée par l'architecte Bourgerel a été posée, ruine en partie les rêves du curé : « *Notre porte, si riche en sculptures, écrit-t-il au lendemain de la catastrophe à Mgr Fournier, est à peu près anéantie.* » La toiture de l'entrée de la nef est brisée, les fonts sont ensevelis. Il faut pourtant prendre très vite les premières mesures qui permettront l'exercice du culte : des cloisons seront posées pour mettre l'église à couvert, et isoler les ouvriers des fidèles. « *La partie restaurée n'a point été atteinte, et nous pourrons y célébrer nos offices, en attendant une restauration complète qui, je le crains, se fera longtemps attendre. C'est pour moi un immense malheur : j'aime tant ma vieille collégiale ! J'avais nourri l'espoir d'une entière restauration, et il m'est extrêmement pénible de voir s'éloigner mes espérances⁸⁰⁵.* »

Un projet de restauration proposé par le nouvel architecte Boismen est rejeté aussi bien par les ministères des Cultes que de l'Intérieur, qui exigent une réduction de la dépense, et la conservation de l'unité de style qui a motivé le classement de l'édifice. La Commission des Monuments historiques s'oppose notamment à l'établissement d'une voûte en tuffeau dans la nef et s'inquiète de l'établissement de nouvelles fondations sous les piliers. Au début de l'année 1879, le maire de Guérande se renseigne auprès du préfet sur un déclassement : « *Je voudrais savoir si, en présence des difficultés que nous rencontrons pour l'approbation de nos plans et devis au ministère des Beaux-arts, il serait possible de faire déclasser notre pauvre église du nombre des monuments historiques à conserver⁸⁰⁶.* » Quelques mois plus tard, le vicomte de Pellan, conseiller général et ancien maire, tente une dernière fois de convaincre l'administration des Monuments historiques, en la mettant en face de ses obligations : « *La partie détériorée comprend la portion la plus vraiment historique du monument : les piliers sont à découverts, les murs qu'ils supportent sont crevassés d'une façon tellement inquiétante que M. le préfet a donné l'ordre de les démolir, ne sachant pas que cette partie est à vous.* » Il souligne que la population offre plus de 100 000 francs pour la restauration, et s'insurge : « *Et vous ne voudriez pas, vous, copropriétaire d'un vieux monument historique, nous venir en aide pour une somme minime d'une vingtaine de mille francs, qui nous permettraient de conserver des souvenirs qui datent du XI^e siècle ! Je ne puis le croire !* » Il affirme que les travaux ne modifient en rien le caractère de l'édifice : « *Il n'y a rien dans notre plan qui*

803 AHDN EVPAR 069A, 18 avril 1864, Plormel à Laborde.

804 AHDN EVPAR 069A, 3 mai 1864.

805 AHDN EVPAR 069A, 29 novembre 1876, Plormel à Mgr Fournier

806 ADLA 184 T 9, 29 janvier 1879, Maire au préfet.

*puisse froisser la susceptibilité archéologique de MM. les membres de la Commission des Monuments historiques*⁸⁰⁷. » A l'été 1879, le conseil de fabrique semble peu à peu se résigner à agir sans le secours du gouvernement : « *Assurément nous tenons tous à notre monument, et nous serions peinés de le voir déclassé, écrit au préfet le curé Plormel. Mais si nous devons être condamnés à faire une réparation qui ne permet pas les améliorations jugées nécessaires par les personnes compétentes et en particulier par notre habile architecte, M. Boismen, nous aimerions mieux subir le déclassement, à la condition toutefois que M. le ministre des Cultes autorisât immédiatement les travaux de la première série*⁸⁰⁸. » L'abbé ne comprend absolument pas que les travaux ne puissent pas commencer, alors que tant de raisons militent pour cette restauration : « *Nous nous demandons pourquoi nos demandes sont toujours rejetées ; pourquoi l'on nous traite avec tant de rigueur lorsque nous mettons la plus grande bonne volonté. Notre pays est malheureux ; la récolte du sel fait complètement défaut ; nous pourrions en restaurant notre église, donner du travail et du pain à beaucoup de familles. (...) Pour moi qui suis à même de juger la situation, je ne puis me taire en présence de ces murailles qui menacent de nous écraser, de ces pierres amoncelées auxquelles nous ne pouvons toucher ; je ne puis que gémir en voyant les fidèles qui me sont confiés exposés au froid, à la pluie, au vent, dans ce local désormais insuffisant*⁸⁰⁹. (...) *Depuis trois ans nous sommes dans les ruines, nous nous consumons en vains efforts pour en sortir*⁸¹⁰. » Appelée de nouveau à se prononcer sur le projet au début de l'année 1882, la Commission des Monuments historiques refuse une nouvelle fois d'accorder une allocation et rappelle son opposition à l'exécution de voûtes dans la nef⁸¹¹. La fabrique et la commune se passeront donc de la subvention ministérielle mais procéderont aux travaux projetés. Une quinzaine d'années plus tard, l'inspecteur général Magne, dans une visite des combles du transept et de l'abside, redécouvre avec stupeur au-dessus des voûtes modernes en pierre les dispositions anciennes de la charpente apparente, « *dont les lambourdes sculptées, portant figures et inscriptions, sont encore en place*⁸¹². »

2.2.2.1.3 L'ancienne église du Pallet

A la fin de l'année 1849, Charles de Rémusat alerte le ministère de l'Intérieur, dont il a été lui-même en charge quelques années plus tôt, de la menace qui pèse sur l'église paroissiale du Pallet. Ses inquiétudes ont en réalité peu à voir avec l'archéologie religieuse. La tradition situe dans l'ancien château du Pallet la naissance d'Abélard, auquel Rémusat vient de consacrer un ouvrage. La chapelle de ce château, plusieurs fois agrandie, est devenue l'église paroissiale. « *Mais cette église, déplore Rémusat, située assez loin du centre du bourg, peu spacieuse, commence à exiger de grandes réparations. Le parti est pris d'en construire une nouvelle, et dans une position plus commode. L'ancienne risque donc d'être démolie, car elle contient d'assez belles pierres dont on voudrait tirer parti. Un reste de tour encore debout et une petite chapelle attenante à l'église vont peut-être disparaître dans ce projet de reconstruction*⁸¹³. » Informé de cette menace, le directeur des Cultes exige du préfet des mesures pour empêcher « *cet acte de vandalisme*⁸¹⁴. » L'inspecteur des

807 ACMH 0081/044/0014, 18 avril 1879, Vicomte de Pellan au sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

808 ADLA 184 T 9, 18 juillet 1879, Plormel au préfet.

809 ADLA 184 T 9, 15 septembre 1879, Plormel au préfet.

810 ADLA 184 T 9, 24 septembre 1879, Plormel au préfet.

811 ACMH 0081/044/0014, Séance du 2 février 1882 ; rapporteur : Lisch.

812 ACMH 0081/044/0014, 10 juin 1901, Inspecteur général Magne au ministre de l'Intérieur.

813 ACMH 0081/044/0055, [N. d., octobre 1849].

814 ADLA 2 O 117/6, 26 octobre 1849.

Monuments historiques intervient à son tour, en suggérant qu'une subvention peut être allouée par le ministère de l'Intérieur⁸¹⁵. Le préfet demande donc à Théodore Nau un avis sur l'état de conservation et l'intérêt historique de ces ruines, ainsi qu'une indication des mesures à prendre pour leur conservation⁸¹⁶. De son côté, le conseil de fabrique tient effectivement compte de cette mobilisation en faveur du monument. Il en fait tout d'abord un argument supplémentaire en faveur d'une reconstruction de l'église paroissiale sur un autre emplacement : « *Pour accroître l'église qui existe, on serait forcé de détruire la petite chapelle d'Abailard, seul vestige à peu près qui nous reste du lieu de naissance de ce philosophe*⁸¹⁷. » Puis, six mois plus tard, après le refus du conseil municipal de voter les centimes additionnels pour une construction neuve, il retourne cette fois la valeur historique du lieu au profit d'une restauration et d'un agrandissement de l'église actuelle, « *considérant qu'une commission d'archéologues qui est venue examiner ce vieux monument nous a exprimé le vif désir d'en voir la restauration ; qu'elle nous a donné l'espoir que le gouvernement viendrait à notre aide pour restaurer ces antiques vestiges de la demeure d'Abailard, et qu'un plan assez convenable pour mettre cette église décente et en rapport avec la population qui la fréquente nous était présenté par M. de Raimond, architecte*⁸¹⁸. » Pourtant en butte à l'opposition d'une partie des habitants contre le maintien de l'église dans cette partie excentrée de la commune, ce projet est adressé au ministère de l'Intérieur afin d'obtenir le secours vaguement évoqué par Mérimée en 1849. Invité à se prononcer sur le projet de son collègue, Nau regrette : « *Le projet maintient peu de choses des anciennes constructions. Le mur sud de la basse nef conservé n'offre aucun intérêt. La chapelle est conservée, mais elle subit des modifications qui entraîneraient certainement la démolition de sa voûte. Les murs ouest et nord de la nef sont supprimés, l'arc formant l'entrée de l'ancien chœur est entièrement démoli, il reste donc bien peu de l'ancienne église. Je pense que l'église du Pallet, très intéressante par son ancienneté et ses souvenirs historiques, mérite une restauration et je ne crois pas cette restauration incompatible avec les exigences actuelles du culte.* » Il propose donc de maintenir la façade ouest, partie la mieux conservée de l'édifice, de n'élever qu'un petit clocher sur l'entrée de la nef et de rejeter les voûtes prévues dans la nef et le bas-côté. Il exclut également les arcades projetées, « *d'une richesse qu'on ne rencontre nulle part dans ce qui existe* » et préconise de simples arcs en pierre avec impostes, inspirés de l'arc doubleau qui sépare la chapelle et la basse-nef. « *En d'autres termes, conclut T. Nau, il y a deux manières d'envisager le système de réparation de l'église du Pallet, l'une cédant aux habitudes et aux besoins actuels consiste à donner le plus de développement possible au plan, la plus grande élévation au clocher, l'autre consiste à se renfermer dans les données de la construction première, sans repousser un agrandissement très suffisant pour l'importance de la population. Dans ce système, on respecte le caractère du monument, son mode de construction et l'on fait disparaître ses mutilations successives. (...) Ces dispositions me paraissent concilier les exigences du culte et celles de la conservation d'un monument aussi ancien*⁸¹⁹. » [Illustration 147, p. 212] La Commission des Monuments historiques appelée à examiner la demande de secours rejette sans appel le projet de C. de Raimond, mais ne considère pas non plus devoir soutenir les propositions de Nau, qu'elle juge cependant préférables : « *Il est évident, indique Mérimée, qu'il s'agit ici non d'une restauration,*

815 ACMH 0081/044/0055, 19 décembre 1849, Note à la Direction des Cultes ; ADLA 2 O 117/6, 19 décembre 1849, Mérimée au préfet.

816 ADLA 2 O 117/6, 4 janvier 1850.

817 ADLA 2 O 117/6, 16 décembre 1849, Délibération du conseil de fabrique.

818 ADLA 2 O 117/6, 4 août 1850, Délibération du conseil de fabrique.

819 ADLA 2 O 117/6, 12 décembre 1851, Nau au préfet. (voir aussi son rapport sur l'état actuel de l'église, ADLA 185 T 1, 15 décembre 1851).

mais d'un agrandissement considérable de l'église. Dès lors ces travaux ne concernent plus l'administration des monuments historiques. (...) Au reste, si mes souvenirs ne me trompent pas, elle n'offre que très peu d'intérêt et il est inutile de se préoccuper des altérations qui vont être faites à sa disposition originale. (...) Je ne comprends pas pourquoi le ministre de l'Intérieur se mêlerait de cette affaire, sinon peut-être pour recommander au ministre des Cultes le plan de M. Nau, en tant que plus simple et plus raisonnable. De quelque façon qu'on agrandisse l'église, elle changera complètement d'aspect, du point de vue de l'art, ce n'est pas un malheur, et je ne crois pas que les besoins du culte doivent dans cette circonstance le céder à un respect exagéré pour des souvenirs historiques⁸²⁰. » A l'automne 1852, le ministère des Cultes, à qui le dossier a été renvoyé, « comme rentrant plus spécialement dans ses attributions⁸²¹ », consent à accorder un petit secours de 2 000 francs. Mais, sous la pression des habitants de la partie ouest du bourg, le conseil de fabrique change une nouvelle fois d'avis et adopte définitivement l'idée d'une reconstruction sur un emplacement plus central. Un projet proposé par Gilée et de Raimond est approuvé à l'automne 1853 et exécuté à partir de l'année suivante. L'ancienne église, au lieu d'être restaurée est démolie, mais la partie la plus ancienne, c'est-à-dire la chapelle primitive construite au XI^e siècle et qui en constituait le chœur, est conservée. Son signalement depuis 1849 a bien évidemment été essentiel dans cette conservation. Mais un autre élément, moins archéologique, a également pesé. Afin de ménager les susceptibilités de tous les habitants, le conseil municipal a mis pour double condition à l'approbation de la reconstruction le maintien de l'exercice du culte dans les édifices religieux situés aux deux extrémités de la paroisse, la chapelle Saint-Michel à l'ouest et l'ancienne église, réduite à la chapelle primitive, qui prend désormais le vocable de chapelle Sainte-Anne⁸²². En réalité, cet édifice conservé est bien vite abandonné. Il reste longtemps, avec les vestiges du donjon tout proche, un lieu pittoresque pour les promenades dominicales. [Illustration 149, p. 213] Inscrite à l'inventaire supplémentaire en 1941, la chapelle a été restaurée dans les années 1950.

2.2.2.2 L'église Saint-Jacques de Nantes : une restauration exemplaire ?

L'église Saint-Jacques de Nantes mérite d'être présentée comme un rare exemple où conservation d'un édifice ancien et usage cultuel semblent s'être raisonnablement accommodés. Ce petit miracle doit sans nul doute à la rencontre de deux personnalités singulières, celle du curé Vié peu à peu conquis par une église insuffisante et vétuste qu'il voit se transformer en monument, avec Théodore Nau, qui conjugue à Saint-Jacques ce double talent d'architecte et d'archéologue qui caractérise sa carrière. Il tient pourtant également à quelques circonstances heureuses. Voici comment le conseil de fabrique présente en 1844 son église : « Formée à l'époque du Concordat d'un démembrement de celle de Saint-Sébastien, la paroisse Saint-Jacques trouva debout sur son territoire à la fin des troubles une ancienne église de religieux bénédictins qui lui a tenu lieu jusqu'à ce jour d'église paroissiale et composée d'une seule nef, avec transept formant croix vers le chevet ; voûtée en pierres dans toutes ses parties, elle (...) se recommande à l'intérêt des savants moins par cette haute antiquité que par l'unité, la pureté et la parfaite régularité de son style, roman de transition, et est le seul édifice de cette époque en la ville de Nantes⁸²³. » Dans cette paroisse, qui abrite la population la plus pauvre de la ville⁸²⁴, au moins jusqu'à l'érection de

820 ACMH 0081/044/0055, [N. d., ca janvier 1852], Rapport de P. Mérimée.

821 ADLA 185 T 1, 21 février 1852, Directeur des Beaux-Arts au préfet.

822 ADLA 2 O 117 / 6, 22 mai 1853, Délibération du conseil municipal.

823 ADLA 2 O 109 / 72, [N. d., ca juillet 1844], Conseil de fabrique au ministre des Cultes.

824 « Il est de notoriété publique que la paroisse de Saint-Jacques est la plus pauvre de toutes celles de la Ville de Nantes. » (AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 1^{er} février 1827, Vicaire Berthelot-des-Vergers à Mgr de Guérides)

nouvelles succursales urbaines à partir des années 1840, seules les réparations les plus indispensables peuvent être exécutées sous l'Empire et sous la Restauration : clocher (1804-1805⁸²⁵ et 1822⁸²⁶), charpente et couverture (1819⁸²⁷). En 1827, la fabrique profite d'un legs en sa faveur pour lancer une première campagne de travaux intérieurs : outre la construction d'une tribune en bois, déjà évoquée, elle fait placer une chaire⁸²⁸ et une boiserie autour du chœur destinée à remplacer les stalles qui existaient avant la Révolution⁸²⁹. En juillet de cette année, Mathieu Lusson [Illustration 16, p. 156] remplace l'abbé Guibert à la cure de Saint-Jacques⁸³⁰, non sans que cette nomination n'attire l'opposition d'une partie de la population qui souhaitait celle du vicaire Berthelot⁸³¹. Malgré cette hostilité, le curé s'installe dans sa nouvelle paroisse et s'attache à remédier au mauvais état et à l'insuffisance de l'église. Au début de 1830, il propose de prendre à sa charge⁸³² l'accroissement de l'édifice : « Depuis longtemps, explique-t-il à Mgr de Guérines, je désirais l'agrandissement de mon église beaucoup trop petite pour la population de ma paroisse. La divine providence vient de mettre à ma disposition les fonds nécessaires pour faire construire un des bas-côtés⁸³³. » Le projet est accueilli avec reconnaissance par le conseil de fabrique⁸³⁴, approuvé par l'évêque, et les plans et devis sont rédigés par les architectes Séheult et Lalande. Ce programme prévoit la construction de deux ailes de part et d'autre de la nef, mais seul le terrain au sud de l'église est immédiatement disponible. Pendant que l'abbé entame des négociations avec l'administration des hospices pour obtenir le terrain nord, le projet du premier bas-côté est examiné par la Commission départementale des bâtiments civils⁸³⁵. [Illustration 150, p. 214] La disposition de l'église et son articulation avec la place et la rue adjacente suscitent les regrets du rapporteur, l'architecte Blon. Mais la régularisation des dispositions nécessiteraient « une construction entièrement neuve, ce qui obligerait de faire des dépenses plus considérables. » Cette perspective n'aurait pas effrayé Blon, qui indique que ces frais « ne seraient pas extraordinaires en raison de ce qu'il doit en coûter pour la totalité de la restauration et reconstruction dans le genre gothique,

825 ADLA 2 O 109 / 72, et AM Nantes 2 M 18 : démolition du clocher et réparation d'une partie de la couverture. La dépense de 584 francs est à la charge de la commune, qui fournit également le bois de charpente.

826 AM Nantes 2 M 18 : reconstruction du beffroi, sous la direction de l'architecte Ogée, prise en charge à part égale par la fabrique et la commune.

827 AM Nantes 2 M 18 : travaux réclamés par la fabrique au printemps 1818, acceptés par le conseil municipal en janvier 1819 et adjugés en juin. Le devis dressé par Ogée fils, architecte-voyer se monte à 2 800 francs.

828 « Ce qui nous sert de chaire n'est mérité guère le nom. C'est une espèce de cuve étroite dans laquelle le prédicateur est serré et extrêmement gêné. Nous avons adopté un plan d'un menuisier ébéniste. Cette chaire coûterait quinze cent francs. » (AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 1er février 1827, Vicaire Berthelot à Mgr de Guérines)

829 La fabrique procède également à des travaux de carrelage, au crépissage extérieur de l'église et à l'érection d'une croix de mission dans l'ancien cimetière. (AM Nantes 2 M 18, mars et mai 1827, Lettres du conseil de fabrique au maire).

830 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 21 juillet 1827.

831 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 2 juin 1827, Pétition en faveur de la nomination à la cure du vicaire actuel, l'abbé Berthelot, et 27 juin 1827, Conseil de fabrique à l'abbé Lusson : « Pouvions-nous penser un instant que Monseigneur eut choisi un vicaire de Nantes pour venir jouir du fruit du travail, des peines, et des veilles d'un respectable prêtre si digne de continuer à conduire le troupeau qui lui était confié ? »

832 Comme il le fera une vingtaine d'années plus tard pour l'acquisition et la restauration de l'ancienne chapelle des Minimes, l'abbé Lusson a obtenu des donations de plusieurs bienfaiteurs. Mais ces dons lui ont été faits directement, et non à la fabrique. Ceci explique les craintes de l'abbé Vrignaud, alors secrétaire de l'Évêché : « Vous connaissez l'état de santé de M. le curé de Saint-Jacques ; s'il venait à manquer, peut-être l'occasion d'agrandir cette église serait perdue pour jamais, ou du moins, jamais elle ne se présenterait d'une manière aussi favorable. » (AM Nantes, 29 mars 1830, Vrignaud au maire)

833 ADLA 2 O 109 / 72, 29 mars 1830, Lusson à Mgr de Guérines.

834 ADLA 2 O 109 / 72, 28 mars 1830, Délibération du conseil de fabrique.

835 Le devis est légèrement inférieur à 20 000 francs ce qui dispense de soumettre l'exécution des travaux à l'autorisation du ministre.

genre très dispendieux. » Blon se résigne cependant, visiblement à contrecœur : « *Le mode de restauration et d'agrandissement ayant été adopté en conservant l'ancien style du bâtiment, il ne reste à examiner que l'ordonnancement du projet.* » L'ensemble est jugé tout-à-fait convenable et la Commission propose son adoption⁸³⁶. Approuvés dans la foulée, les travaux commencent mais doivent très vite s'interrompre : « *Tout était en bon train, expliquent en septembre les fabriciens au préfet, lorsque M. le curé, qui avait fait entreprendre cet ouvrage et qui devait le payer de ses propres deniers, s'est aperçu à l'instant même qu'on est venu lui demander le premier paiement stipulé par le devis, que son portefeuille contenant en billets de banque les fonds nécessaires pour l'entreprise, lui avait été soustrait*⁸³⁷. *Ce malheureux événement lui a ôté tous les moyens de pouvoir continuer. Cependant, une partie du mur de l'église est frangée, la voûte est étayée et MM. les architectes ont déclaré que les choses ne pouvaient rester dans cet état sans un danger réel de l'écroulement de la voûte*⁸³⁸. » La fabrique doit se résigner à employer le produit d'une succession pour réédifier dans l'urgence le mur sud. Le préfet accorde son autorisation à cette opération, tout en regrettant : « *Il est bien fâcheux cependant que vous n'avez pas pu trouver dans les ressources de la fabrique ou dans la bonne volonté des paroissiens, les moyens de terminer les travaux commencés ; ce qui aurait évité une perte réelle de 10 à 12 000 francs*⁸³⁹. » Quinze ans plus tard, l'abbé Rousteau se réjouira que les travaux commencés aient été arrêtés au dernier moment à cause de ce vol : « *Ce monument, naguère incompris, a vu son existence sérieusement menacée ; et c'en eût été fait de lui si la somme destinée à sa destruction, ou, si l'on aime mieux, à sa transformation, n'avait pas été volée. A quelque chose malheur est bon*⁸⁴⁰. »

L'idée de doter la nef unique de Saint-Jacques de deux bas-côtés n'est pas abandonnée avec le remplacement du curé Lusson par l'abbé Jean-Baptiste Vié, auparavant vicaire à Sainte-Croix. En 1837, la fabrique fait valoir les besoins de son église auprès de la municipalité : l'église, qui peut contenir 800 personnes, était déjà trop petite au début du Concordat quand elle a été affectée « *faute d'une église plus vaste* » à la paroisse. Celle-ci compte désormais près de 7 000 habitants, qui remplissent hiver comme été le cimetière et la place devant l'église lors des offices. La situation est d'autant moins supportable que, dans les autres paroisses nantaises, les fidèles bénéficient de conditions bien meilleures grâce à l'agrandissement ou la reconstruction des églises ou encore par la multiplication des offices permise par un nombre plus important de prêtres. La fabrique a fait appel à la générosité des paroissiens et espère réunir 12 000 francs, mais un secours de la commune de 25 000 francs est nécessaire⁸⁴¹ pour mener à bien la construction indispensable des deux ailes latérales⁸⁴². En mai, le conseil municipal vote cette subvention, en posant toutefois deux réserves. Ces conditions, proposées par la Commission des travaux publics, sont la première manifestation d'un souci archéologique en faveur de l'édifice : « *La partie extérieure du chœur sera soigneusement conservée dans l'état où elle se trouve maintenant ; on n'y établira aucune construction adjacente, celles actuellement existantes n'ayant déjà que trop nui à l'architecture*

836 ADLA 2 O 109 / 72, 29 mai 1830.

837 Sur ce vol qui a réellement influé sur l'histoire de l'édifice, voir également AM Nantes 2 M 18, [n. d., ca 1833], Président du conseil de fabrique au maire, et 29 janvier 1837, Conseil de fabrique au maire.

838 ADLA 2 O 109 / 72, 14 septembre 1830, Marguilliers et fabriciens au préfet.

839 ADLA 2 O 109 / 72, 16 septembre 1830.

840 ROUSTEAU, « Les monuments de la Loire-Inférieure », *Bull. AB*, 1846, p. 47 (Congrès de l'Association bretonne à Nantes, séance du 6 août 1845).

841 Le budget de la fabrique pour 1837 indique un déficit prévisionnel de presque 2 000 francs. (recettes = 6 400 francs ; dépenses = 8 245 francs)

842 AM Nantes 2 M 18, 29 janvier 1837, Conseil de fabrique au Maire. Cette lettre indique que *les fondations de l'un des bas-côtés s'élèvent de quelques pieds au-dessus du sol.*

*remarquable et si justement appréciée de cette partie du monument ; aucune modification ne sera apportée dans le genre architectural de cette église, et particulièrement les croisées à construire seront en tous points semblables à celles qui existent maintenant*⁸⁴³. » Les difficultés de l'acquisition du terrain nécessaire à l'édification du bas-côté nord retardent encore l'opération. Quand le dossier est enfin transmis au ministère et soumis à l'avis du Conseil général des bâtiments civils à l'automne 1839, l'emplacement n'est toujours pas disponible et, comme en 1830, seule la construction du bas-côté sud est prévue dans l'immédiat. Mais le projet de Séheult et Lalande, validé localement une décennie plus tôt, et revu par le seul Lalande⁸⁴⁴, ne passe pas cette fois l'examen des Bâtiments civils. Si la symétrie du rattachement des bas-côtés à l'édifice est appréciée, les élévations proposées laissent beaucoup à désirer « *comme caractère, proportions et surtout comme système de construction qui me paraît, écrit le rapporteur Grillon, inadmissible sous tous les rapports.* » Outre des réserves techniques sur les combles et le système d'écoulement des eaux, Grillon reproche principalement aux auteurs de n'avoir pas reproduit « *le style grave et simple* » de l'édifice, en reprenant par exemple la disposition des murs de la nef et en conservant la façade existante : « *Les ornements qu'on veut y ajouter n'ont pas le caractère convenable et sont du plus mauvais goût ; [cette] richesse d'ornement à l'extérieur formerait un contraste choquant avec l'ordonnance intérieure de l'église qui en est entièrement dépourvue.* » Le projet est donc rejeté et l'architecte invité à proposer une nouvelle étude. Les conclusions portent enfin une dernière observation d'une haute importance : « *Le Conseil témoigne en outre le regret que les besoins de la localité forcent à altérer un édifice qui a conservé jusqu'à ce jour sa disposition primitive*⁸⁴⁵. » En renvoyant le projet au préfet, Antoine Passy, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur, reformule cette phrase de manière encore plus précise en remplaçant « *besoins de la localité* » par « *besoins du culte*⁸⁴⁶. » L'abbé Vié tente bien de relancer l'entreprise ainsi bloquée. Malgré l'injonction de Mgr de Hercé de ne rien entreprendre sans le consulter au préalable, il ne veut pas rester sur cet échec : « *Quelque temps s'écoula sans que l'administration épiscopale nous donnât de réponse. Nous avons pris sur nous de saisir de nouveau notre architecte de la révision de son travail*⁸⁴⁷. » Malgré ses promesses, l'architecte tarde pourtant à livrer ses nouvelles études. D'abord résignés, (« *Il s'agit d'un travail à retoucher, et il ne nous était pas possible de le confier à d'autres mains, et nous sommes ainsi sous l'entière dépendance de ces Messieurs*⁸⁴⁸») l'abbé et son conseil de fabrique finiront par perdre patience et choisiront un nouvel architecte, Théodore Nau.

Ce changement est incontestablement décisif dans l'histoire de l'église Saint-Jacques. Mais un élément absolument étranger aux considérations archéologiques va peser d'un poids au moins égal dans le complet renversement du programme confié au nouvel architecte. Voici comment le conseil de fabrique s'en explique : « *Le projet d'agrandissement par deux bas-côtés a perdu une partie de son importance par l'érection prochaine d'une église succursale sur les Ponts*⁸⁴⁹, *sans parler du retrait des habitants de Pont-Rousseau par l'ouverture de l'église Saint-Paul*⁸⁵⁰. *Considérant d'ailleurs combien les modifications exigées par le Conseil des Bâtiments civils*

843 AM Nantes 2 M 18, 8 mai 1837, Délibération municipale.

844 Saint-Félix Séheult a laissé à son confrère la charge d'architecte de la fabrique depuis qu'il a succédé à Ogée comme architecte de la cathédrale.

845 ADLA 2 O 109 / 72 et AM Nantes 2 M 18, 18 novembre 1839.

846 AM Nantes 2 M 18, 13 décembre 1839, Ministère de l'intérieur au préfet

847 AM Nantes 2 M 18, 23 janvier 1841, Vié au maire de Nantes.

848 AM Nantes 2 M 18, 16 mars 1841, Vié au maire de Nantes.

849 Il s'agit de la future succursale de la Madeleine, qui ne sera érigée qu'en 1844, mais pour laquelle une église modeste est édifée par les habitants, sur les plans de T. Nau.

850 L'église est construite en 1842 à l'érection de cette succursale.

rendraient l'exécution du projet primitif peu favorable à l'exercice du culte, ils ont été d'avis d'y substituer celui d'une restauration générale de l'église dont plusieurs parties ont été notablement altérées, au point d'intéresser la solidité du bâtiment, d'en défigurer l'architecture et d'en détruire toute l'harmonie⁸⁵¹. » Nau est donc chargé d'étudier un projet de restauration complète de l'édifice. Il sollicite et obtient de l'administration municipale l'autorisation de « faire immédiatement, devant la façade, la levée d'un certain nombre de pavés, afin de tenter quelques fouilles, tant pour s'assurer s'il n'existait pas des traces d'un portique qui aurait disparu, que pour connaître l'exhaussement actuel du sol au-dessus de l'assise primitive du monument⁸⁵². » Au printemps 1843, il présente son projet qui comporte trois volets : une restauration intérieure (grattage du badigeon des murs et voûtes, enlèvement de l'enduit de plâtre du chœur, reprise partielle des nervures, rétablissement de colonnettes, restauration des piliers et des sculptures⁸⁵³), un ragréage des façades latérales accompagné de la réfection des croisées et enfin la « réparation entière du portail principal, à reconstruire dans le caractère de l'édifice⁸⁵⁴. » Seule la première partie des travaux est demandée par la fabrique, qui ne peut y affecter qu'une somme de 4 000 francs, produit des dons paroissiaux, qu'elle souhaite consacrer « spécialement à la restauration de la chapelle de la Vierge, bras de la croix nord, et de la partie correspondante du transept, comme devant obtenir plus de faveur auprès des fidèles, et nous rendre plus facile le recouvrement de la somme. » Le conseil de fabrique rappelle alors à la municipalité les 25 000 francs promis en 1839 pour les travaux de Saint-Jacques. De manière significative, la dimension archéologique du projet est maintenant mise en avant, montrant comment les deux autres séries de travaux compléteront le plan général de restauration, « de manière satisfaisante dans l'intérêt du culte et de l'art⁸⁵⁵. » Le secours municipal ne sera que de 2 000 francs, ce qui n'empêche pas de commencer les réparations intérieures de l'abside et du transept à l'aide des premières ressources fabriennes. L'année suivante, le conseil de fabrique se tourne vers le ministre des Cultes. Besoins religieux et intérêt artistique sont équitablement représentés dans cette demande, justifiée par « l'intérêt que votre Excellence porte à la conservation des monuments anciens, votre zèle pour les besoins du culte, la pauvreté de notre église et les efforts déjà faits des fidèles pour la réparer, la nécessité de ne pas retarder plus longtemps les travaux de l'extérieur pour en arrêter la dégradation⁸⁵⁶. » Fin 1844, il reste toute la partie intérieure de la nef à restaurer, et les ressources sont épuisées⁸⁵⁷. Néanmoins, faute de secours ministériel, la fabrique s'efforce d'achever la restauration intérieure avec l'aide de petites subventions annuelles de la commune. La transformation progressive de l'église séduit de manière croissante les paroissiens et le curé Vié peut écrire à l'été 1845 au maire : « Nous ne dirons rien de l'intelligence avec laquelle ces travaux ont été conduits jusqu'à présent, ni du mérite de ce qui a été fait. Nous croyons que le public éclairé en a porté un jugement des plus favorable et conforme d'ailleurs à la réputation de M. l'architecte qui les a dirigés. » Cette reconnaissance nouvelle donne d'ailleurs une véritable perspective à la fabrique : « Une fois achevées les principales réparations intérieures, écrit le curé, nous essaierions ensuite de faire classer l'église parmi les Monuments

851 AM Nantes 2 M 18, 8 mai 1843, Conseil de fabrique au maire de Nantes.

852 AM Nantes 2 M 18, 26 février 1843, Curé Vié au maire et 9 mars 1843, Avis de l'architecte municipal Driollet.

853 On profitera également de ces travaux pour abaisser le sol du chœur. (ACMH 0081/044/0040, 18 décembre 1846)

854 AM Nantes 2 M 18, 19 juin 1843, Architecte-voyer Driollet au maire de Nantes.

855 AM Nantes 2 M 18, 8 mai 1843, Conseil de fabrique au Maire

856 ADLA 2 O 109 / 72, [N. d., ca juillet 1844], Conseil de fabrique au ministre des cultes.

857 La première campagne en 1843 s'est effectuée sur les seuls fonds paroissiaux (1 500 francs) ; celle de 1844 a coûté 6 320 francs et bénéficié de l'allocation municipale de 2 000 francs. (AM Nantes 2 M 18, 25 juillet 1845, Conseil de fabrique au maire). Elles ont consisté en un ragréage des murs, voûtes, mais aussi nervures, boudins et chapiteaux du chœur et du transept.

*historiques pour arriver plus aisément au rétablissement de la façade*⁸⁵⁸. » Un an plus tard, seule la dernière travée de la nef reste à restaurer⁸⁵⁹, et l'abbé Vié s'enthousiasme : « *L'église de Saint-Jacques, longtemps défigurée par le badigeon qui en cachait les curieux détails, et en dérobaît si complètement le mérite architectural, commence à recouvrer dans l'opinion des amis de l'art ancien, le digne intérêt et d'admiration qui lui était si justement dû. (...) Le grattage et le ragréage de toutes les voûtes, (...) la disparition de diverses mutilations, aussi regrettables pour le rapport de la solidité du bâtiment que sous celui de l'art, les gracieux chapiteaux des colonnettes, rétablis à neuf ou retouchés par un ciseau intelligent, font éprouver à celui qui, sans se rebuter de l'aspect extérieur de l'édifice, pénètre dans son enceinte, une impression délicieuse de contentement et de surprise.* » Éclairé sans nul doute par son architecte, le curé peut désormais se vanter de posséder le seul monument de cette époque de tout le département, « *surtout dans la parfaite unité de son style*⁸⁶⁰. »

A partir de l'automne 1846, une longue procédure commence pour obtenir du ministère de l'Intérieur une subvention significative au titre des Monuments historiques. Nau rédige un premier rapport en octobre⁸⁶¹. Après avoir présenté l'édifice et les travaux déjà réalisés, il indique les opérations extérieures restant à mener et propose une restauration de la façade occidentale, seule exception à l'homogénéité du style. Cette partie a été modifiée à la fin du XVe siècle, et une nouvelle façade plaquée devant l'ancienne. « *La récente démolition de ce contre-mur laisse voir l'ouvrage roman, tel qu'il devait être en 1484, c'est-à-dire fort dégradé et dans un état qui menace d'une ruine complète.* » Son projet inclut également l'édification d'un clocher imposant, mais dont l'exécution n'est pas projetée dans l'immédiat. [Illustrations 152 et 153, p. 215] S'appuyant sur ce travail, Mgr de Hercé appelle l'attention du ministre sur l'église : « *Le diocèse de Nantes ne possède qu'un très petit nombre de monuments religieux remarquables, (...) dans ce nombre, on doit comprendre l'église paroissiale de Saint-Jacques. (...) Le curé actuel qui a su l'apprécier en a confié la restauration à M. Nau, architecte d'un mérite incontesté ; grâce à quelques secours de la mairie et à la générosité de M. le curé et de ses paroissiens, la plus grande partie de l'intérieur a recouvré sa forme et sa décoration premières. Ce qui est fait donne lieu de désirer encore plus ardemment ce qui reste à faire. Mais les ressources manquent, d'autant que cette église est située dans le faubourg le plus pauvre de Nantes, et la paroisse n'offre guère qu'une population de 4 000 âmes. Je viens donc vous prier instamment de vouloir bien classer cette église au nombre des Monuments historiques, afin qu'à ce titre, recevant de votre ministère quelques secours, on puisse terminer ce qui a été si heureusement commencé*⁸⁶². » Le dossier, transmis par le député Bignon⁸⁶³, est complété le mois suivant par un second envoi de Nau⁸⁶⁴, puis un an plus tard, à la demande de la Commission⁸⁶⁵, d'une nouvelle feuille portant plan, élévation et profil de l'état actuel de la façade⁸⁶⁶.

858 AM Nantes 2 M 18, 25 juillet 1845, Conseil de fabrique au maire (lettre rédigée par l'abbé Vié).

859 Cette dernière campagne intérieure est exécutée au cours de l'année 1847. La restauration, hors cette dernière travée, se monte à 15 000 francs, dont 4 000 de secours municipaux.

860 AM Nantes 2 M 18, 29 juillet 1846, Conseil de fabrique au Maire (lettre rédigée par l'abbé Vié).

861 ACMH 0081/044/0040 et ADLA 185 T 1, 31 octobre 1846, Rapport au ministre de l'Intérieur.

862 ACMH 0081/044/0040, 6 novembre 1846.

863 ACMH 0081/044/0040, 14 décembre 1846, Bignon au ministre de l'Intérieur.

864 ACMH 0081/044/0040, 18 décembre 1846, Projet de restauration, devis et cahier des charges. Les calques conservés aux ADLA dans le dossier 185 T 1 portent la même date.

865 Outre cet état ancien, la Commission « *n'a pu se rendre compte de la possibilité de placer une tour aussi considérable que celle proposée sur les anciens piliers, sans compromettre la solidité de l'édifice.* » (ADLA 185 T 1, 14 septembre 1847, Préfet au maire de Nantes)

866 ACMH 0081/044/0040, 23 décembre 1847.

En attendant ces hypothétiques fonds ministériels, quelques travaux extérieurs sont réalisés pour protéger l'abside contre l'humidité⁸⁶⁷. Pour faire hâter la procédure, T. Nau se résout à écrire directement à Mérimée, en insistant sur l'état des faces sud et ouest, dont la réparation est « *d'une nécessité criante. Le reste peut souffrir sans doute, mais n'est point menacé d'une destruction prochaine.* » L'architecte veut surtout convaincre de l'intérêt de « *restaurer la façade ouest, plus intéressante et portant encore des vestiges (alors que la façade sud a perdu toutes ses moulures*⁸⁶⁸). » Quelques semaines plus tard, la Commission des Monuments historiques peut entendre ce rapport de Mérimée : « *L'église Saint-Jacques, un des rares monuments de l'époque romane qui existent encore en Bretagne, avait été profondément altérée vers la fin du XVe siècle par une restauration qui en détruisit le caractère, surtout à l'extérieur. La façade passait pour avoir été complètement reconstruite, lorsqu'il y a quelques années on s'aperçut que la restauration du XVe fort mal exécutée et tombant en ruine, ne consistait guère qu'en un contre-mur élevé en avant de la façade primitive. On s'est aperçu que les dispositions originelles étaient assez bien conservées sous cette espèce d'enveloppe et l'on s'occupe aujourd'hui des moyens de la reproduire dans une nouvelle restauration qui est devenue urgente. (...) La dépense malheureusement est considérable.* » Aux 4 500 francs encore nécessaires pour achever les travaux intérieurs, il faut ajouter en effet environ 50 000 francs pour la restauration extérieure⁸⁶⁹. « *Les dépenses les plus utiles et les plus urgentes s'appliquent à la façade occidentale, qui, privée de son enveloppe du XVe siècle, présente l'aspect d'une ruine, et qui perdrait bientôt tous les vestiges de son ancienne disposition si on ne se hâtait de la consolider tandis qu'il en est encore temps.* » Les frais en sont estimés à 13 000 francs, et 14 000 francs sont également indispensables pour la façade sud. L'inspecteur propose donc d'allouer une aide correspondant à la façade occidentale, sous réserve que la somme nécessaire au côté sud soit prise en charge par le ministère des Cultes, la ville et la fabrique⁸⁷⁰. La fabrique adresse donc une demande de secours auprès de l'administration des Cultes, qui s'appuie bien sûr sur la valeur monumentale de l'église, mais s'adapte aux attributions propres à ce ministère : « *Outre ce premier mérite incontestable sous le point de vue historique, elle se recommande surtout auprès de vous, M. le ministre, comme édifice religieux et paroissial dans l'intérêt de sa conservation*⁸⁷¹. » C'est de nouveau Prosper Mérimée qui est chargé de rédiger un rapport sur cette demande pour la Commission des Arts et Monuments religieux. S'il n'oublie pas de rappeler tout l'intérêt artistique de la restauration, il sait à son tour adapter son exposé aux attributions propres au service des Cultes : « *La fabrique a déjà dépensé 20 000 francs en travaux utiles et bien dirigés par Mr Nau. (...) Je n'hésite pas à reconnaître que l'église de Saint-Jacques mérite une allocation considérable, et que les sacrifices répétés et intelligents de la fabrique doivent être encouragés.* » Sa proposition d'accorder 8 000 francs est adoptée⁸⁷². Le conseil municipal accepte de verser une allocation de 4 000 francs⁸⁷³ et la fabrique promet de fournir les 2 000 francs restants, à l'aide d'une souscription volontaire⁸⁷⁴. L'intervention du vicaire général Vrignaud permet d'accélérer les

867 AM Nantes 2 M 18, 10 février 1848, Mémoire des travaux de maçonnerie faits par Cussoneau en 1847 et 1848. Total de 1065 francs.

868 ACMH 0081/044/0040, 10 mars 1849, Nau à Mérimée.

869 Au devis de 54 000 francs, il faut retrancher 4 500 francs relatifs aux statues à placer sur la façade occidentale, *dépense de luxe s'il en fut, et que l'architecte a d'ailleurs fort sagement rejetée dans la dernière catégorie.*

870 ACMH 0081/044/0040, Séance du 30 mars 1849.

871 AN F¹⁹ 4763, 30 avril 1849. Cette demande est appuyée par les représentants de la Loire-Inférieure Grandville, Favre et Félix Fournier, curé de Saint-Nicolas.

872 AN F¹⁹ 4763, Séance du 18 juillet 1849.

873 AN F¹⁹ 4763, 29 octobre 1849.

874 AN F¹⁹ 4763, 7 octobre 1849, Délibération du conseil de fabrique.

procédures administratives⁸⁷⁵ et dès la fin de l'année 1849 la commune peut passer marché avec l'entrepreneur Cussoneau pour les travaux⁸⁷⁶. A la fin de juin 1851, l'entreprise est quasiment terminée⁸⁷⁷.

Avec la mort du curé Jean-Baptiste Vié en novembre 1851,⁸⁷⁸ se ferme cette parenthèse d'une petite décennie de travaux de restauration conduits avec succès et dans l'intérêt partagé du culte et de la conservation archéologique de l'édifice⁸⁷⁹. Les années qui suivent voient au contraire échouer les tentatives de T. Nau pour achever son plan général de restauration. A la fin de 1851, l'architecte et le conseil de fabrique souhaitent construire le clocher prévu au projet primitif, « *d'autant plus désirable que le petit beffroi actuel d'une récente construction nuit à l'effet de l'édifice plutôt qu'il ne contribue à sa décoration et à son bon aspect*⁸⁸⁰ », et compléter la façade principale : « *La façade par sa propre disposition appelle comme complément les six statues qui doivent la décorer ; les personnes étrangères à l'art ne se rendent pas compte de cette disposition. Les statues sont attendues par MM. les ecclésiastiques et MM. les fabriciens de la paroisse pour donner au monument la physionomie religieuse que réclame sa destination*⁸⁸¹. » Rempli de confiance par le succès précédent, Mgr Jaquemet adresse à la préfecture une demande de secours de la fabrique destinée au ministère de l'Intérieur : « *Les beaux résultats des travaux exécutés jusqu'ici pour la conservation de ce monument, la faveur avec laquelle ils sont suivis par tous ceux qui s'intéressent aux rares ouvrages laissés, dans notre ville, par l'art du Moyen Âge et enfin l'heureuse et habile conception du projet présenté, tout donne lieu de penser qu'il sera favorablement accueilli du comité des Monuments historiques. (...) Je dirais aussi que la très minime part allouée jusqu'ici au département sur le chapitre du budget affecté aux Monuments historiques nous donne quelque droit de compter sur une notable allocation*⁸⁸². » Mais le préfet Gauja interrompt immédiatement la procédure en renvoyant le dossier vers le conseil municipal : « *Le conseil de fabrique paraît croire que les édifices inscrits dans le catalogue publié par la Commission des Monuments historiques doivent être entretenus par le ministère de l'Intérieur; mais cette opinion est erronée et c'est aux communes qu'il appartient de veiller à la conservation des édifices remarquables qu'elles possèdent. (...) Le classement sur la liste constate seulement qu'un édifice est intéressant par son architecture, il est signalé à l'attention des conseils municipaux, mais en le désignant comme un monument, M. le ministre ne s'engage pas à donner des fonds pour le restaurer*⁸⁸³. » Invité à examiner le projet de clocher, l'architecte municipal Driollet estime que la restauration de la façade nord est beaucoup plus urgente⁸⁸⁴. Faute de subvention de l'État ou de la commune, la fabrique

875 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 19 octobre 1849, Vié à Vrignaud. Le curé considère d'ailleurs le rôle du vicaire général comme majeur, puisqu'il lui écrit : « *Vous comprendrez, M. le grand vicaire, à la liberté que je prends, que je regarde cette affaire bien moins comme la mienne que comme la vôtre, et qu'à vous, en définitive, soit reconnu le mérite du succès.* »

876 L'exécution des travaux réclamant un savoir-faire particulier, il est fait exception à la procédure d'adjudication en faveur de l'entrepreneur qui déjà travaille à Saint-Jacques avec Nau. (ADLA 185 T 1, 3 décembre 1849, Maire de Nantes au préfet)

877 Les travaux sont exécutés à la façade principale et à la façade latérale sud et en cours au bras sud du transept. (AM Nantes 2 M 18, 27 juin 1851, Conseil de fabrique au maire)

878 AHDN, P Saint-Jacques, Registre de paroisse.

879 Malgré les réserves ultérieures sur le caractère exagéré des restaurations de Nau. Voir notamment les critiques de R. Grand, citées dans LÉCONTE, *Théodore Nau (1805-1865) : un architecte nantais au XIXe siècle*, 2006, I, p. 103-104.

880 AM Nantes 2 M 18, 2 décembre 1851, Délibération du Conseil de fabrique.

881 AM Nantes 2 M 18, 17 novembre 1851, Exposé du projet de restauration par T. Nau.

882 ADLA 185 T 1, 10 janvier 1852, Jaquemet au préfet.

883 AM Nantes 2 M 18 et ADLA 185 T 1, 16 janvier 1852, Préfet à Mgr Jaquemet.

884 AM Nantes 2 M 18, 29 mars 1852, Driollet au maire.

ajourne la construction du clocher et la réalisation de statues pour orner les arcatures de la façade, entreprises qui, l'une comme l'autre, ne seront jamais réalisées. Quelques années plus tard, une nouvelle demande est adressée, et transmise cette fois par le préfet Chevreau, à la Commission des Monuments historiques en faveur du dégagement des abords de l'église, et s'attire cette réponse cinglante de Mérimée : « *La demande de M. le préfet est des plus insolites. Il s'agit de dégager les abords d'une église, d'élargir et de niveler des rues, et la dépense prévue est d'environ 17 000 francs. Or, on nous demande 12 000. C'est à mon avis plus que ne vaut l'église elle-même. D'ailleurs, il s'agit d'une demande purement municipale*⁸⁸⁵. » Si son statut de monument historique ne permet plus à l'église Saint-Jacques d'obtenir le secours de l'État, il se retourne même désormais contre elle, en devenant un frein dans l'octroi des aides municipales. En 1860, quand le curé Durand se plaint au maire de Nantes que son église a été oubliée dans la liste des édifices religieux à achever⁸⁸⁶, il se voit répondre que Saint-Jacques est un monument classé qui peut donc obtenir du gouvernement des allocations que les autres ne peuvent espérer⁸⁸⁷.

Le nouveau curé montre par ailleurs peu de compréhension de l'intérêt architectural de son église, ni de conviction à suivre le projet de l'architecte. En 1855, alors que le dégagement de l'édifice est à l'étude⁸⁸⁸, il se montre très réticent envers la suppression d'un appentis placé sur le côté nord de l'église, « *d'un très-mauvais effet, mais très-utile. Les fidèles pour lesquels l'église est trop petite y sont mieux que sur la place.* » Cette insuffisance de l'église et l'ajournement de la construction du clocher lui inspirent une idée absolument en contradiction avec tout le projet de Nau : « *Ne deviendrait-il pas possible d'allonger l'église d'une travée et de bâtir un clocher en avant comme à la Magdeleine*⁸⁸⁹ ? » Le curé a consulté sur cette question l'abbé Rousteau, alors professeur d'archéologie au séminaire de Nantes, qui très curieusement ne s'y oppose pas. Mais l'abbé Durand hésite à proposer son projet à l'architecte : « *M. Nau qui a construit une si lourde façade, pourrait-il être amené là ? J'ai peine à le croire, et je n'oserais pas moi-même lui en parler ni lui citer M. Rousteau.* » Pourtant, il se refuse à laisser démolir l'appentis en l'absence d'un agrandissement de l'église : « *J'avoue que s'il faut diminuer la contenance de l'édifice en supprimant l'appentis sans le remplacer d'autre part pour le besoin des fidèles, j'aimerais presque autant mourir avec la honte de n'avoir pas fait ajouter une pierre à ce qu'avait entrepris mon vénéré prédécesseur. Pour moi, d'abord les âmes, ensuite la beauté de l'édifice*⁸⁹⁰. » Très surpris par cette proposition, Mgr Jaquemet réclame de l'abbé Rousteau des éclaircissements : « *Je vous serais singulièrement obligé de me donner, dans un bref délai, votre avis bien motivé sur le contenu de cette lettre et particulièrement sur ce qu'il serait possible de faire pour donner plus d'étendue à l'église de Saint-Jacques, sans nuire à la beauté de cet édifice*⁸⁹¹. » Le professeur d'archéologie justifie donc sa position en s'appuyant sur les dimensions de plusieurs édifices romans : « *Dans la plupart des églises qu'on cite, la nef est d'une proportion plus allongée qu'elle ne l'est à Saint-Jacques. (...) Depuis l'entrée de l'église jusqu'à la ligne de l'abside, Saint-Jacques, dont j'ai le plan sous les yeux, n'a qu'un peu plus de quatre fois sa largeur dans la longueur. Dans la même partie, les nefs de l'église du Mont-Saint-Michel, celles de Notre-Dame de Poissy, de Saint-Germain des Prés l'ont 5 fois ; celles des Vaux de Cernay (diocèse de Paris), de Fontenay près de Montbard l'ont*

885 ACMH 0081/044/0040, 12 janvier 1856.

886 AM Nantes 2 M 18, 21 juin 1860, Durand au maire.

887 AM Nantes 2 M 18, 18 juillet 1860, Adjoint au maire à Durand.

888 En 1857, la municipalité procède à l'acquisition de terrains afin de dégager le transept (AM Nantes 2 M 18).

889 Église construite dans la décennie précédente par Nau dans la nouvelle succursale de la Madeleine à Nantes.

890 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 31 juillet 1855, Durand à Mgr Jaquemet.

891 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 10 août 1855.

6 fois ; la grande nef de Clairvaux, 6 et 1/2 ; l'église de Pontigny, Saint-Ouen à Rouen, 7 fois ; Cluny comptait 9 fois la largeur de nef dans la longueur⁸⁹². » Ces explications, pas plus que l'insuffisance de l'église mise en avant par l'abbé Durand, ne suffirent bien heureusement pas à justifier de démolir la façade récemment restaurée pour rallonger la nef. Cet épisode vite clos démontre au moins combien la conjonction des intérêts religieux et archéologiques à laquelle surent parvenir le curé Vié et l'architecte Nau reste à la fois fragile et très exceptionnelle.

892 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 12 août 1855, Rousteau à Mgr Jaquemet.



Thèse de doctorat / Université Rennes 2 présentée par

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

Stéphane HAUGOMMARD

pour obtenir le titre de :

docteur de l'Université de **RENNES 2**

Mention : Histoire de l'art

École doctorale Arts, Lettres, Langues (ED 506)

Préparée à l'Unité de Recherche
Histoire et critique des arts (EA 1279)

**L'Église et le monument religieux :
le diocèse de Nantes pendant la
période concordataire (1802-1905)**

Volume 2

Thèse soutenue le 13 octobre 2011

devant le jury composé de :

Bruno BOERNER

Professeur (Université Rennes 2)

Jean NAYROLLES

Professeur (Université de Toulouse II-Le Mirail)

Luc NOPPEN

Professeur (Université du Québec à Montréal)

Yvon TRANVOUEZ

Professeur (Université de Bretagne occidentale)

Jean-Yves ANDRIEUX

Professeur (Université Rennes 2)

Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

École doctorale Arts, Lettres, Langues (ED 506)

Unité de Recherche

Histoire et critique des arts (EA 1279)

L'Église et le monument religieux
Le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)

Volume 2

Thèse de doctorat

Discipline : Histoire de l'art

présentée par Stéphane HAUGOMMARD

Directeur de thèse : Jean-Yves ANDRIEUX

Soutenue le 13 octobre 2011

Jury :

Jean-Yves ANDRIEUX, Professeur (Université Rennes 2)

Bruno BOERNER, Professeur (Université Rennes 2)

Jean NAYROLLES, Professeur (Université de Toulouse II-Le Mirail)

Luc NOPPEN, Professeur (Université du Québec à Montréal)

Yvon TRANVOUEZ, Professeur (Université de Bretagne occidentale)

Partie II : L'usage culturel des monuments religieux

3. *La cathédrale de Nantes : exception ou modèle ?*

Dans le régime concordataire, la cathédrale se distingue des églises paroissiales aussi bien par la propriété que par les modalités de son affectation au culte ou de son administration temporelle⁸⁹³. Elle demeure une propriété nationale, à l'inverse des édifices restitués au culte paroissial qui sont attribués aux communes. Première église du diocèse et orgueil de la ville, la cathédrale voit ce prestige immuable doubler au cours du siècle par l'invention d'un statut tout à fait neuf de monument de l'art national. La pluralité des affectataires religieux et le contrôle que l'État exerce, au moins dans la seconde moitié du siècle, sur les travaux qui y sont exécutés renforcent le caractère tout à fait exceptionnel de ces édifices. L'histoire de Saint-Pierre de Nantes, au lieu de suivre un cours particulier au XIXe siècle, montre cependant une parfaite concordance avec celle des autres édifices religieux du diocèse, dont elle forme un résumé tout à fait saisissant. Après une remise en état sommaire destinée à permettre la reprise immédiate du culte dès son rétablissement, la cathédrale bénéficie de deux efforts parallèles pour effacer les mutilations et les confiscations révolutionnaires. L'État remplit ses obligations concordataires en mettant à la disposition de l'évêque, de son clergé et des fidèles un bâtiment en bon état, suffisant et pourvu du mobilier et du décor indispensables au culte. L'Église consacre l'essentiel de ses propres ressources à l'aménagement intérieur de l'édifice, pour le mettre en rapport avec son usage religieux et avec la dignité du culte. Passé le premier tiers du siècle, la continuation de ce double effort prend une forme beaucoup plus ambitieuse, globale et organisée. La reprise de la reconstruction gothique de la cathédrale, interrompue depuis le XVIIe siècle, est un événement exceptionnel, à tous égards et bien au-delà du contexte nantais. Elle n'échappe pourtant pas à la dialectique des besoins du culte, moteur principal de l'histoire de l'architecture religieuse concordataire. Destinée en premier lieu à pallier l'insuffisance de l'édifice, l'entreprise se poursuit par à-coups qui reflètent les fluctuations des politiques publiques et des relations de l'État avec l'Église. L'achèvement de la cathédrale montre également un renoncement continu à la conservation archéologique de toutes les parties étrangères au projet gothique. Il est incontestable que ce long chantier a suscité une émulation considérable dans le diocèse, en offrant l'exemple de la transformation d'un monument composite, complexe, hérité de plusieurs époques, en un édifice unifié, vaste, commode, adapté à sa fonction et digne de sa destination. Cette métamorphose de la structure du bâtiment est complétée par un achèvement intérieur absolument contemporain mais qui restera inabouti. Poursuivant l'effort des premières décennies du siècle, les évêques et le clergé de la cathédrale inscrivent la décoration intérieure dans un programme général rigoureusement établi, dont l'ambition et l'inspiration néo-médiévale font le pendant interne de l'achèvement extérieur.

3.1 Les affectataires ecclésiastiques de la cathédrale dans le régime concordataire : une autorité épiscopale renforcée

Les confiscations révolutionnaires ont comme conséquence pour les cathédrales une « *mutation de propriété qui substitue, écrit J. M. Leniaud, un propriétaire unique, l'État, aux*

⁸⁹³ L'abbé Affre parle ainsi d'un « *droit exceptionnel pour les églises épiscopales.* » (AFFRE, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, 1845, p. 49)

*différentes personnes ecclésiastiques de main-morte*⁸⁹⁴. » Mais la convention concordataire, qui valide cette nationalisation, met paradoxalement ces édifices à la disposition de la même pluralité d'affectataires ecclésiastiques : l'évêque, le chapitre des chanoines et, pour les cathédrales désignées comme églises paroissiales, le curé et son clergé. Dans cette triple attribution, une hiérarchie absolue est néanmoins clairement définie. La cathédrale, église-mère du diocèse⁸⁹⁵, est d'abord l'église de l'évêque, étymologiquement attachée au siège épiscopal qui y est établi. La cérémonie d'installation de chaque nouveau prélat comprend toujours la prise de possession de sa cathédrale. En 1822, par exemple, l'abbé Bodinier, vicaire capitulaire, rend solennellement les clefs de Saint-Pierre à Mgr de Guérines⁸⁹⁶. Une brochure décrivant le cérémonial nantais a été imprimée en 1836 et précise la manière dont le chapitre et le clergé de la cathédrale reconnaissent solennellement la prééminence de l'évêque, en l'accueillant à la porte principale, puis en lui remettant les clefs de l'église⁸⁹⁷. À l'image du pouvoir épiscopal dans l'administration du diocèse et pour obéir aux mêmes principes de centralisation administrative, l'autorité de l'évêque dans sa cathédrale a été considérablement renforcée par rapport aux dispositions de l'Ancien Régime, qui laissaient une plus large place aux chanoines⁸⁹⁸. Les droits des chapitres, rétablis par le Concordat, sont fort réduits, à tel point que l'abbé Prompsault déplore : « *Les chapitres ne jouissent, pendant l'occupation du siège, d'aucun droit, d'aucun privilège. Ils n'ont autre chose à faire que psalmodier ou chanter l'office canonial, aux heures et de la manière qu'il plaît à l'évêque*⁸⁹⁹. » Vuillefroy est tout aussi sévère, qui assigne comme véritable but aux chapitres « *d'offrir aux vieux ecclésiastiques une retraite, aussi convenable pour eux qu'utile pour la bonne administration des paroisses* », et les considère comme le « *dernier anneau de la chaîne des fonctions ecclésiastiques*⁹⁰⁰. »

La cathédrale de Nantes est également l'église de la paroisse de Saint-Pierre, depuis la réorganisation des circonscriptions ecclésiastiques de la ville en 1790-91, confirmée en 1802. Elle est donc le siège d'une cure, pourvue d'un titulaire assisté de vicaires, qui détient plusieurs prérogatives relatives à l'édifice. La réunion de la cure au chapitre a toutefois réduit considérablement l'autonomie du curé de Saint-Pierre par rapport à l'autorité épiscopale. Cette mesure est encouragée par Portalis, dès 1807, dans un rapport qui constate toute la difficulté d'établir des chapitres épiscopaux dans les églises où existent déjà un clergé paroissial. Une circulaire du même Portalis propose aux évêques l'exemple de Paris, où l'archevêque a procédé à cette fusion, et en donne le principal enjeu : « *L'évêque lui-même pourrait se trouver contrarié dans sa propre église par les prétentions du curé et des vicaires attachés à la cure*⁹⁰¹. » Peu à peu, la

894 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 15.

895 « *L'église cathédrale est celle qui possède un siège épiscopal. C'est l'église par excellence (...) On l'appelle souvent encore l'église-mère.* » (BOURASSÉ, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, 1851, I, col. 723).

896 FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, I, p. 195.

897 AHDN P Saint-Pierre, D 05, Cérémonial d'installation de l'évêque de Nantes, p. 7.

898 Sur le rôle du chapitre de Nantes avant la Révolution, voir DURVILLE, « Aperçu sur l'histoire du chapitre de Nantes : du VIIe siècle au Concordat », *BSANLI*, 1906, p. 293 : « *La cathédrale de Nantes est, avant tout, l'œuvre du chapitre. Ce sont les chanoines qui ont assuré toutes les ressources nécessaires à sa construction pendant sa longue durée.* » Outre l'aspect strictement financier, le chapitre assurait également toute la maîtrise d'ouvrage du chantier, chargé spécialement des rapports avec les architectes. On pourra rappeler son rôle prépondérant dans l'aménagement liturgique du chœur roman en 1733.

899 PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence*, 1849, I, art. Chapitre, col. 833, qui écrit également, col. 819 : « *L'évêque est tout, fait tout, et peut, quand bon lui semble et comme bon lui semble, tout réformer, tout modifier, tout refaire, tout changer. Le chapitre n'est plus le conseil de l'Église, mais le sien propre. Cette manière de considérer les choses est conforme au plan d'organisation conçu par l'auteur des Articles organiques, qui a voulu faire du gouvernement de l'Église un gouvernement personnel.* »

900 VUILLEFROY, *Traité de l'administration du culte catholique*, 1842, p. 39.

901 Rapport du 12 février, circulaire du 20 mai, textes dans PORTALIS, *Discours, rapports et travaux inédits sur le*

plupart des diocèses vont suivre cette voie, qui permet de régler les conflits d'attributions entre cure et chapitre. Cette réunion va tarder longtemps à Nantes, non sans provoquer quelques tensions. Ainsi, en 1828, dès sa nomination comme curé de Saint-Pierre, l'abbé Audrain réclame à Mgr de Guérines que les attributions respectives des chanoines et du curé soit précisées pour tout ce qui touche à l'exercice du culte : horaires des offices, liturgie, police intérieure, entretien du linge et des ornements⁹⁰². Ce n'est pourtant qu'en 1843 que Mgr de Hercé procède au rattachement de la cure de Saint-Pierre au chapitre de la cathédrale⁹⁰³, qui est donc augmenté d'un chanoine archiprêtre à qui est confié le service de la paroisse⁹⁰⁴. L'abbé Audrain, curé en exercice et dont le titre est supprimé, est naturellement nommé à cette fonction⁹⁰⁵. La désignation et la révocation de l'archiprêtre, qui n'est plus qu'un chanoine choisi parmi le chapitre⁹⁰⁶, appartient désormais entièrement à l'évêque, alors que la nomination du curé de Saint-Pierre était, comme celle de tous les titulaires des cures, soumise à l'approbation du ministre des cultes et constituait un titre irrévocable. Le prestige de cette fonction reste cependant important, de même que le poids de cette charge⁹⁰⁷. L'archiprêtre de Saint-Pierre conserve les prérogatives attribuées au curé dans l'église et la disposition de la chapelle paroissiale de l'église cathédrale : la chapelle Saint-Clair.

La gestion des intérêts matériels de la paroisse, en premier lieu l'entretien et la conservation de l'église, est confiée à une fabrique. Les fabriques cathédrales ont donc les mêmes fonctions que les établissements paroissiaux mais un mode de composition différent⁹⁰⁸. Établies en vertu de l'article organique 76, les fabriques sont d'abord organisées dans tous les diocèses selon un règlement propre à chaque évêque et soumis à l'approbation du gouvernement. Le décret du 30 décembre 1809 impose un cadre réglementaire unique dont sont cependant exclues les fabriques cathédrales (art. 104), qui restent administrées selon les règlements épiscopaux. L'objectif est clairement, dit l'abbé Affre, de « *laisser à l'évêque une autorité suffisante pour rendre tout débat impossible entre lui d'une part, et le chapitre et les fabriciens d'autre part*⁹⁰⁹. » Ses membres ne sont

Concordat de 1801, 1845, p. 381-385.

902 AHDN EVPAR 109 Nantes 028, Saint-Pierre, n. d. [ca 1828].

903 ADLA 125 J 1D 29, 9 janvier 1843, Ordonnance de l'Evêque. Cette réunion sera approuvée par une ordonnance royale du 18 mars 1845.

904 Le chapitre est désormais composé de neuf chanoines et des deux vicaires généraux. L'évêque choisit parmi les chanoines un archiprêtre, en charge « *des fonctions curiales, c'est-à-dire d'instruire le peuple et d'administrer les sacrements.* » (PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, I, 1849, p. 783).

905 Ordonnance royale du 20 mars 1843, AN F¹⁹ 2838, 1er avril 1843, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

906 « *Simple délégué du chapitre dans la cathédrale, l'abbé Audrain était loin d'y exercer l'autorité qu'un curé a ordinairement dans sa paroisse.* » (LA GOURNERIE, « M. L'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes », *RBV*, janvier 1864, p. 65)

907 En 1866, deux ans à peine après sa nomination comme curé-archiprêtre, l'abbé Henri Dubois demande son remplacement : « *La cause de mes misères actuelles, paralysies et autres, écrit-il en effet à Mgr Jaquemet, c'est une fatigue extrême venue d'un travail au-dessus de mes forces, une faiblesse de tempérament qui est bien décidément incompatible avec des fonctions absorbantes à ce point.* » (AHDN EVPAR 109 Nantes 028, Saint-Pierre, 20 juillet 1866) Après son remplacement par Louis Bliguet, il rejoint le chapitre, dont il deviendra d'ailleurs le doyen, vingt ans plus tard, en 1886, ce qui montre que la fonction de chanoine convenait bien mieux à son état de santé.

908 Une décision ministérielle du 16 novembre 1811 a interdit dans les cathédrales l'existence de deux fabriques distinctes, paroissiale et cathédrale. (CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 117)

909 AFFRE, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, 1845, p. 49. Pour un exemple parisien de lutte de pouvoir entre un chapitre nostalgique de ses anciennes prérogatives et un pouvoir épiscopal voulant asseoir toute l'autorité que lui confère le cadre concordataire, voir SAVART, « Mgr Affre et le chapitre de Notre-Dame », *RHEF*, 2002, 221, p. 429-437.

pas élus, mais désignés par l'évêque⁹¹⁰, qui choisit de même les membres du bureau⁹¹¹. Le préfet, représentant local de l'État propriétaire, ne prend aucune part à la composition de la fabrique. Il ne dispose par ailleurs d'aucun contrôle sur sa comptabilité, directement soumise à l'évêque et au ministre des Cultes⁹¹². Le maire n'est pas, contrairement aux établissements paroissiaux, membre de droit du conseil de fabrique. Le dernier article de l'ordonnance de Mgr Duvoisin relative à l'établissement des fabriques dans son diocèse précise les règles particulières à la fabrique de Saint-Pierre, et notamment sur sa composition : « *La fabrique de la cathédrale sera toujours présidée par un de nos vicaires-généraux ; un des chanoines et le curé de la paroisse établie dans cette église, en seront membres*⁹¹³. » C'est selon ces principes que la fabrique cathédrale est pour la première fois établie en janvier 1804, sous la présidence du vicaire général Le Flô de Trémélo, assisté de huit autres membres, dont le doyen du chapitre (de Hercé) et le curé (de Tréméac)⁹¹⁴. En 1813, une ordonnance de Mgr Duvoisin instaure une nouvelle organisation, réduisant le nombre des membres du conseil à sept au lieu de neuf. Exceptionnellement, le prélat pouvait présider lui-même les séances de délibération du conseil de fabrique, comme ce sera le cas, par exemple, lors des deux séances de 1850 au cours desquelles est discuté le plan d'iconographie pour la cathédrale⁹¹⁵. Mais, même absent de la plupart des séances, l'évêque est représenté par son premier vicaire. Toutes les délibérations sont soumises à son approbation et il est incontestable qu'aucune décision importante ne peut être prise en dehors de son autorité. D'ailleurs, aucun membre de la fabrique n'envisage jamais d'écarter le prélat d'une décision touchant à l'église épiscopale. Ainsi quand, lors d'une séance de 1859, le comte de Cornulier lance l'idée de doter la façade de Saint-Pierre de deux flèches, « *tous les esprits se trouvèrent tellement remplis d'espérance, que tous les membres éprouvèrent aussitôt le désir de faire partager à Mgr l'évêque l'espérance et le bonheur d'un tel avenir*⁹¹⁶. » Le conseil se rend donc immédiatement au palais épiscopal, où son président Richard expose le projet à Mgr Jaquemet, qui promet d'en entretenir le préfet.

En dépit de la responsabilité exclusive de l'évêque dans la nomination de ses membres, le conseil de la fabrique de Saint-Pierre n'est pas entièrement ecclésiastique. Les évêques nantais ont pris soin de réserver une ou deux places à des laïques, chargés le plus souvent des fonctions de trésorier et de secrétaire. Il s'agit de notables choisis parmi les grandes familles nantaises, où l'on retrouve les noms de cette noblesse locale, essentiellement rurale mais possédant appartement ou hôtel particulier dans un petit périmètre autour de la cathédrale ou sur les cours, profondément légitimiste et catholique et à bien des égards encore imprégnée de références d'Ancien Régime⁹¹⁷ : Kersabiec, La Tocnaye, La Rochette, Saint-Bedan, Cornulier, Ternay, etc. La présence de ces membres est parfaitement conforme à la représentation de la paroisse que souhaitent promouvoir les évêques nantais : celle d'une élite sociale, dont la légitimité s'établit sur une longue continuité historique à peine remise en cause par l'épisode révolutionnaire, absolument dévouée à la cause de

910 « *L'organisation et le renouvellement du conseil de fabrique et du bureau des marguilliers, la nomination à toutes les charges appartient à l'évêque seul. Ainsi, point d'élection ; c'est l'évêque qui remplace en cas de vacance.* » (DIEULIN, Guide des curés, 1869, I, p. 93). Néanmoins l'autorité épiscopale n'a pas le pouvoir de révoquer les membres qu'elle a nommés.

911 Président et secrétaire du conseil et du bureau sont des fonctions confondues (CAMPION, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique*, 1876, p. 117).

912 AFFRE, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, 1845, p. 52

913 ADLA 27 V 1, 18 vendémiaire an 12 (11 octobre 1803), Ordonnance concernant les fabriques, art. XX.

914 ADLA 125 J 2 M 14.

915 ADLA 114 J 7 / 1, séances du 2 février et du 28 août.

916 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibération, 3 octobre 1859.

917 LAUNAY, KAHN, LANDAIS, *La noblesse nantaise au XIXe siècle*, 2001, p. 19-20.

la religion catholique et de son Église. Avec des vues moins élevées mais tout aussi importantes, il ne pouvait que profiter à la fabrique de compter dans ses rangs des personnalités placées au premier rang de la vie politique locale, conseillers municipaux ou généraux, voire députés ou sénateurs. Les plus fortunés d'entre eux pouvaient également faire bénéficier l'église de leurs largesses⁹¹⁸. Un cas particulier doit être signalé parmi les membres laïques de la fabrique cathédrale. Les fonctions de trésorier ont longtemps été occupées par le fabricant Benoist. Issu d'une lignée bien moins prestigieuse que celles de certains de ses confrères⁹¹⁹, il présentait cependant l'avantage, incomparable pour exercer cette responsabilité, d'être chef du bureau de la comptabilité de la préfecture⁹²⁰. Les registres de délibération de la fabrique cathédrale ne sont que partiellement conservés⁹²¹ mais permettent d'éclaircir son rôle dans la gestion matérielle de l'église. Les séances traitent majoritairement de la gestion du personnel de Saint-Pierre (chantres, bedeaux, suisses...) et du budget (location des chaises, droits de la fabrique). Les questions propres à l'édifice sont limitées : il s'agit essentiellement de signaler à l'architecte départemental puis diocésain, les travaux d'entretien nécessaires ou de lui rappeler ses obligations de visite. Le seul domaine sur lequel la fabrique joue clairement un rôle majeur est celui de l'ornementation intérieure.

Ainsi, entre chanoines cantonnés dans un rôle essentiellement honorifique et liturgique, fabriciens entièrement placés sous l'autorité épiscopale et curé-archiprêtre intégré au chapitre et à l'indépendance sensiblement réduite, il n'est pas d'acteur ecclésiastique qui ne soit complètement assujéti au pouvoir de l'évêque dans sa cathédrale.

3.2 Les premiers travaux de restauration et d'appropriation culturelle (1802-1833)

3.2.1 Le Consulat et l'Empire : remise en état de la cathédrale et premiers conflits d'attribution

La signature du Concordat en juillet 1801 ne signifie pas une remise immédiate de la cathédrale aux autorités religieuses. Le mois précédent, le ministre de la Guerre a décidé de l'affectation « *définitive* » de la cathédrale et du palais épiscopal au service militaire. En septembre, le maire est d'ailleurs invité à se concerter avec le Génie pour en arrêter les modalités. En décembre 1801, la cathédrale est cette fois affectée à l'exercice des recrues des brigades en garnison à Nantes⁹²². Ce n'est qu'après la promulgation de la loi du 18 germinal an X, c'est-à-dire en avril 1802, que la cathédrale est vidée de tous les effets militaires qui s'y trouvent encore et remise à la disposition de l'évêque, en vertu de l'article 12 du Concordat. Le ministre de l'Intérieur Chaptal ordonne aux préfets que cette mise à disposition s'accompagne des réparations nécessaires, ces

918 Ce sera notamment le cas d'Urvoy de Saint-Bedan, grand bienfaiteur des églises du diocèse ou encore du marquis de Ternay. (AHDN P Saint-Pierre, E 01 Délibérations du conseil de fabrique, 30 décembre 1891 : « *Le marquis de Ternay renonce au remboursement de la somme qu'il a prêtée à la fabrique.* »)

919 Appartenant à un milieu modeste, un de ses fils, François, deviendra cependant un musicien et compositeur reconnu, grand prix de Rome, après avoir été un temps organiste de la cathédrale.

920 *Almanach du clergé*, 1828. Un de ses fils lui succédera comme trésorier en 1849 (ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibérations du conseil de fabrique, 23 décembre 1849).

921 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibérations du conseil de fabrique (1837-1860) ; AHDN P Saint-Pierre, E 01, Registre de délibérations du conseil de fabrique (1872-1906) ; on trouve quelques procès-verbaux de délibération, et des notes pour les séances dans ADLA 125 J 2 L 22 pour la seconde moitié du XIXe siècle ; enfin, des extraits des séances du conseil de fabrique figurent dans la plupart des dossiers relatifs à la cathédrale conservés dans les fonds de l'administration (AN F19 4580-4583 et 7771-7778 ; ADLA 32-40 V), et dans celui de l'Évêché (ADLA 125 J 5 L et AHDN EVPAR 109 Nantes 28 Saint-Pierre).

922 AM Nantes, P, Carton 2, dossier 8.

travaux devant être à la charge des communes⁹²³. La remise en état, ordonnée par le préfet dès le 29 germinal⁹²⁴, doit permettre à l'édifice d'accueillir décemment les premières cérémonies officielles. Le premier article de l'arrêté préfectoral ordonne le rétablissement des autels. Ogée⁹²⁵, architecte du département, est chargé d'établir un devis. Il est accompagné dans sa visite de l'édifice par deux autres architectes, Sébastien Praud et Mathurin Peccot, architecte-voyer de la ville. « *Nous avons fait les recherches nécessaires pour reconnaître d'abord les débris du maître-autel, nous les avons fait transporter en partie dans l'endroit qu'ils doivent occuper ; nous y avons reconnu beaucoup de fractures et d'écornures, notamment à l'un des anges adorateurs dont la tête a été renversée par l'effet de l'explosion*⁹²⁶. » Le tabernacle est également très endommagé. Les architectes proposent d'établir un massif de maçonnerie, qui recevra les parties en marbre encore existantes de l'autel, puis sera complété de parties neuves. Les anges adorateurs, le tabernacle et son exposition seront réparés avant d'être remis en place, afin que « *ce maître-autel soit parfaitement semblable à celui qui y était précédemment*⁹²⁷. » Le 18 octobre, la première pierre du maître-autel est placée solennellement et conjointement par l'évêque et le préfet. Dès la fin du mois Mgr Duvoisin peut consacrer l'ensemble rénové⁹²⁸. Pareillement brisés mais complets, les deux petits autels latéraux sont réparés et rétablis. Le grand bénitier de marbre est remonté et placé à la grande porte. Tous ces travaux, estimés à 3 000 francs, sont exécutés par le marbrier Gerbaud et le sculpteur Robinot Bertrand sous la direction d'Ogée et ne seront terminés qu'en février 1803⁹²⁹. D'autres réparations restent à réaliser, essentiellement aux croisées, dont vitres et croisillons ont été emportés par l'explosion du château en 1800⁹³⁰. Les marches du chœur, le pavé de la nef et des dix chapelles sont en partie à refaire. Le total se monte à un peu plus de 12 000 francs⁹³¹.

Comme le prescrit la circulaire ministérielle, la municipalité prend en charge le financement de ces premières réparations. Désirant concourir, au-delà même de ses obligations, à un rapide rétablissement du culte dans la cathédrale, elle offre pour le service de l'évêque un calice, deux burettes et leur plateau en argent doré⁹³². Mais la prise en charge des dépenses de la cathédrale par la commune ne correspond pas au statut diocésain de l'édifice et les travaux qui vont suivre relèveront

923 Circulaire du 24 germinal an X (14 avril 1802), citée par LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 26 : le rétablissement du libre exercice du culte est « *sollicité par la presque totalité des Français*. » Les mesures à prendre concernent à la fois la maison épiscopale, « *pour laquelle aucune considération ne peut vous autoriser à différer les opérations nécessaires* », et l'ancienne cathédrale. Cette circulaire invite notamment les préfets à faire disparaître « *toute inscription qui serait hors des usages du culte catholique* » et ordonne que les dépenses soient supportées par la commune, ou par le département en cas d'insuffisance de ressources. A Nantes, l'évêché, qui sert encore de magasin pour les hôpitaux militaires est débarrassé des effets qui l'occupent, transférés dans l'ancien couvent des Visitandines, et l'architecte Ogée est chargé des premiers travaux de réparations et de remise en état. Dans un premier temps, Mgr Duvoisin occupera un hôtel de la rue Saint-Félix, attenant à l'église de l'Oratoire. (GREGOIRE, « *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes* », *RBV*, 1884, p. 321, qui regrette que ces réparations aient fait disparaître le caractère architectural de l'Évêché)

924 AN F¹⁹ 7771, 19 avril 1802.

925 François-Jean-Baptiste Ogée (1760-1845), fils de Jean-Baptiste, l'ingénieur géographe auteur du *Dictionnaire de Bretagne*. (MAILLART, *L'art à Nantes*, 1888, p. 201)

926 ADLA 34 V 1, Floréal an X.

927 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 277.

928 ADLA 125 J 2 M 14. L'abbé P. Gaborit pense que cet autel n'était pas celui de 1733, mais qu'il venait de l'église des Carmes ou de celle des Jacobins. (*Histoire de la cathédrale*, 1888, p. 55)

929 ADLA 34 V 1.

930 AN F¹⁹ 7771, 25 floréal an X, deux croquis des profils à rétablir aux croisées des chapelles et au-dessus des portes occidentales

931 AN F¹⁹ 7771, Devis dressés en floréal et prairial an X, en partie retranscrits dans LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 277-280.

932 GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 15.

à partir de 1803 du budget départemental. Un petit contentieux relatif aux réparations effectuées à l'orgue pendant la période révolutionnaire obligera cependant la commune à une dernière contribution. En mai 1794, un arrêté préfectoral avait chargé la municipalité de prendre des mesures pour la conservation de la cathédrale, affectée à la célébration des fêtes décadaires, et précisé « *que le jeu d'orgues qui s'y trouve, qui serait difficilement vendu et ne produirait vraisemblablement rien, sera conservé pour servir à la même destination*⁹³³. » Des travaux sont alors sommairement exécutés mais la restauration complète de l'orgue est ajournée. Ce n'est qu'en mai 1799 qu'est dressé un devis, par Christian Nyssen, facteur d'orgue au Pouliguen⁹³⁴. Une partie seulement du montant de son travail lui est alors réglé et le facteur réclame son solde en 1804. La municipalité, considérant à cette date que les dépenses relatives à la cathédrale relèvent du département, tente donc de lui imputer le versement des 1 260 francs restants. Après quelques hésitations de la préfecture, l'affaire est tranchée par le ministre de l'Intérieur qui écrit le 31 octobre 1804 : « *Je persiste à considérer que le marché passé pour la réparation de cet orgue, l'a été par la commune pour son propre agrément, dans un temps où l'édifice servait de temple décadaire. (...) La restitution de l'édifice au service du culte, en mettant un terme à la jouissance gratuite de la commune, ne lui donne certainement pas le droit de prétendre à des indemnités pour des dépenses de pur agrément qu'elle a jugé à propos d'y faire*⁹³⁵. »

Les travaux des deux années suivantes, en l'an XI et XII, consistent à effectuer de nouvelles réparations à la couverture, à fermer certaines ouvertures dans les combles pour diminuer le froid dans l'édifice et à remplacer plusieurs vitres brisées par l'ouragan du 6 nivôse an XII. Ils sont exécutés selon la procédure qui sera suivie jusqu'au décret de 1809 sur les fabriques. Ils sont ordonnés par le préfet et exécutés sous la direction d'Ogée, architecte conservateur des bâtiments civils du département, qui conservera à ce titre la direction des travaux des édifices diocésains jusqu'à la fin de la Restauration. Les fonds sont votés par le Conseil général. Cependant, un flou relatif entoure encore les responsabilités et les attributions des différents acteurs civils et ecclésiastiques. A la fin de décembre 1803, un ouragan a endommagé la couverture de la cathédrale. « *L'eau tombe par torrent dans la sacristie ; il pleut considérablement aussi dans plusieurs endroits de l'église et, s'il n'y est porté un prompt remède, on serait forcé sous peu d'interrompre le service divin*, écrit le vicaire général Le Flô au préfet, qui ajoute avec une adresse qui mérite d'être soulignée : *ce qui contrarierait forcément les vues du gouvernement*⁹³⁶. » De sommaires travaux d'urgence ont été directement ordonnés par l'abbé Gély, sacriste et chanoine, certainement destinés à mettre provisoirement hors d'eau la sacristie. Puis, ce premier sauvetage opéré, la fabrique de la cathédrale qui vient d'être établie, hésite visiblement sur l'autorité civile à laquelle s'adresser, puisque Le Flô dans cette même lettre explique : « *A peine entrée en exercice, la fabrique s'est empressée de se conformer à l'article 9 de l'ordonnance de Mgr l'évêque, qui prescrit d'avertir les maires des grosses réparations. M. le maire a répondu que les églises cathédrales n'étaient pas à la charge des mairies, et que (...) la demande ne pouvait regarder que la préfecture.* » La fabrique, incapable de faire face à cette dépense, « *qui d'ailleurs ne la concerne pas* » s'adresse donc au préfet. Néanmoins, les fabriciens font dresser un devis estimatif des dépenses, par leur architecte Louis Nau⁹³⁷, mais « *comme cette réparation est purement nationale*⁹³⁸ » ils invitent le préfet à

933 AM Nantes, P, Carton 2, dossier 8, 27 pluviôse an III, Séance municipale de Nantes.

934 AM NANTES 2 M 6, Devis, 3 prairial an VII.

935 AM NANTES 2 M 6, 10 brumaire an XIII, Portalis au préfet.

936 ADLA 32 V 1, 16 pluviôse an XII (6 février 1804)

937 ADLA 32 V 1, 12 pluviôse an XII.

938 ADLA 32 V 1, 27 pluviôse an XII, Tréméac, curé, et Angebault, secrétaire de la fabrique, au préfet.

l'approuver et à nommer un commissaire pour l'adjudication des travaux. Les travaux de 1806 à la charpente témoignent encore d'une certaine confusion. En mai, la fabrique fait dresser un état des réparations urgentes à faire à la cathédrale, auquel le préfet répond qu'il ne pourra ordonner les travaux que lorsque le ministre aura mis à sa disposition les fonds votés par le Conseil général de la Loire-Inférieure. Fin juillet, de nouveaux dommages sont apparus, qui en rendent cette fois l'exécution urgente : « *Une pièce de charpente tombée sur la grande voûte pendant l'office divin a jeté beaucoup de gravier dans la nef, et mis l'épouvante parmi les fidèles*⁹³⁹. » Les fabriciens font appel, conformément aux dispositions légales, à deux architectes, Michel Séheult Alloneau et Louis Nau, qui constatent que l'écartement de la charpente « *provient entre autre du défaut de solidité des piliers et des arceaux rampants, surtout du côté du midi*⁹⁴⁰. » Les dépenses nécessaires s'élèvent au chiffre de 4 600 francs, et le ministre de l'Intérieur indique au préfet la manière dont il pourra disposer des fonds nécessaires sur le budget alloué par le département pour les dépenses du culte diocésain et l'invite à mettre ces travaux en adjudication⁹⁴¹. Mais dès la mi-septembre, Ogée fait commencer les travaux, à la grande surprise des fabriciens, qui les font suspendre et écrivent au préfet : « *L'architecte conservateur ignorait probablement vos dispositions à faire mettre en adjudication les réparations.* » Ils exigent de plus à pouvoir assister à l'attribution du marché : « *Nous avons pensé que, les fabriques étant chargées par la loi de l'entretien, après les grosses réparations faites, il pourrait être utile qu'elles fussent consultées lors de l'adjudication de ces grosses réparations elles-mêmes*⁹⁴². »

La fabrique est en effet chargée de l'entretien ordinaire de l'édifice et de son embellissement intérieur, qu'elle poursuit avec des moyens limités. C'est à l'aide de dons de particuliers qu'elle fait rétablir dans le chœur, en 1804, l'autel de la Vierge et placer une statue de Debay. Puis l'année suivante sont bénis successivement, après leur rétablissement, le tableau et l'autel de la Communion, l'autel et de la statue de S. Joseph, l'autel de Notre-Dame de Pitié et un tableau représentant la Descente de croix et enfin l'autel de Notre-Dame du Rosaire⁹⁴³. En 1806, la chapelle Saint-Jean-Baptiste bénéficie des largesses personnelles de Mgr Duvoisin, désireux de voir restaurée la chapelle dédiée à son saint patron. Le prélat offre une balustrade, qui porte toujours ses initiales, et un « *beau tableau de la Chananéenne, fait par M. Rivière à Paris*⁹⁴⁴. » Elle est bénie le 24 février 1806. Quelques années plus tard, c'est aux frais du chanoine Chevriau que sera installée la chaire, en 1812⁹⁴⁵. Mais la fabrique se soucie également d'obtenir des pouvoirs civils les grosses réparations réclamées par l'édifice. En octobre 1807, Le Flô de Trémolo, adresse au ministre des cultes une longue lettre⁹⁴⁶ qui rappelle à la fois les besoins les plus urgents de la cathédrale et les efforts de la fabrique. « *Depuis trois ans, explique-t-il, elle n'a cessé de présenter les procès-verbaux, qu'au désir de la loi, elle a fait rapporter pour constater l'état des réparations essentielles pour la conservation de la cathédrale, le plus beau monument du département. Elle n'a cessé de répéter, avec les gens de l'art, que la sûreté publique commandait des réparations plus ou moins sérieuses. M. l'architecte conservateur a été itérativement appelé et a dû faire les rapports en*

939 AN F¹⁹ 7771, 29 juillet 1806, Fabrique au ministre de l'Intérieur.

940 ADLA 32 V 1, 1 juillet 1806, PV de visite.

941 ADLA 32 V 1, 26 septembre 1806, Ministre de l'Intérieur au préfet.

942 ADLA 32 V 1, 17 septembre 1806, Fabrique au préfet.

943 ADLA 125 J 2 M 14, Registre de paroisse.

944 ADLA 125 J 2 M 14, Registre de paroisse.

945 GABORIT, *Histoire de la cathédrale*, 1888, p. 55. Ce chanoine aura le privilège d'y prêcher le premier.

946 ADLA 62 V 1 4 octobre 1807, Observations de la fabrique de l'église cathédrale, sur la lettre de M. le ministre des Cultes au préfet (1er octobre 1807).

conformité. Notre surveillance journalière, des dépenses continues et au-delà de nos ressources, des dépenses que nous ne devons regarder que comme des avances, puisque M. le préfet avait promis d'en solliciter le remboursement, ont retardé les dégradations, ont prévenu des accidents. » La loi de finances de 1807 ayant pourvu aux besoins les plus impérieux des édifices paroissiaux, les secours départementaux sont réservés aux cathédrales et maisons épiscopales, ainsi qu'aux suppléments de traitement des ecclésiastiques exerçant des fonctions diocésaines. Néanmoins, les besoins propres à la cathédrale, chiffrés à près de 25 000 francs, sont tels que la fabrique concède que le Conseil général ne pourra pourvoir à tous les travaux la même année. Les réparations urgentes, estimées à 9 000 francs, comprennent essentiellement la couverture (voûtes et charpente de la partie dite « des cinq épis », entre les deux tours de façade ; voûte du clocher ; toiture du chœur). Mais la fabrique réclame également le rétablissement des arceaux rampants soutenant les butées de la grande nef, la consolidation des galeries en ruines, côté nord (une grosse pierre s'est détachée et a écrasé la toiture de la maison du portier de l'Évêché), la réparation du piédroit du grand vitrail de la façade, entre les deux tours, et enfin une dépense qui ne concerne certes ni la sûreté publique ni la conservation de l'édifice, mais qui semble absolument indispensable, l'établissement d'un lieu d'aisance pour le service des ecclésiastiques. Les dépenses qui concernent l'intérieur de l'édifice, pour être moins urgentes, n'en sont pas moins considérables. « *La fabrique depuis son établissement, rappelle Le Flô, a usé de toutes ses ressources et de tout son crédit pour sortir l'intérieur de la cathédrale de ses ruines ; elle a beaucoup fait, mais il reste encore beaucoup à faire.* » Ces réparations intérieures peuvent toutes être ajournées, cependant 1 800 francs sont demandés pour réparer l'orgue, « *un des plus complets qui restent aujourd'hui en France.* » La pauvreté du mobilier est réelle et il en est de même des objets liturgiques. Avec le secours de bienfaiteurs, la fabrique a pu procurer à l'église le strict nécessaire au service du culte, c'est-à-dire les vases sacrés. « *Mais il serait indispensable de pourvoir aux ornements pour les grandes cérémonies* », au nombre desquelles le vicaire général n'oublie pas de compter les célébrations des victoires de l'Empereur, qui sont « *des fêtes de tout le département, il est de sa dignité que le tout réponde à la dignité du lieu et à l'assemblée*⁹⁴⁷. » Enfin, un appel est également lancé au ministre en faveur d'une seconde cloche, pour laquelle on propose de faire appel à l'Empereur et obtenir quelques-uns des canons pris à l'ennemi pour compenser la perte d'une des plus belles sonneries de France, fondue à la Révolution⁹⁴⁸. Une première allocation départementale est versée qui permet de lancer dès cet automne 1807 une première série de travaux d'urgence.

Mais, après quelques années d'hésitations sans gravité dans l'application des procédures, vont se succéder plusieurs conflits beaucoup plus significatifs entre l'architecte des bâtiments civils du département et la fabrique de la cathédrale. A la fin d'octobre, le trésorier de la fabrique confie au vicaire général Le Flô, son président, qu'il est monté dans les tours pour se rendre compte de la nature des interventions, qui concernent le comble en cinq épis au-dessus de la voûte de l'orgue, mais aussi la voûte du clocher et les galeries nord. Il convient du caractère d'urgence de ces réparations mais regrette de n'avoir eu aucune communication du marché passé et donc d'en ignorer le montant. « *Le budget pour 1807 alloue 5 000 francs pour ces réparations. Nous avons à craindre qu'à la moindre demande, on n'objecte l'emploi total [de cette allocation].* » Tout en reconnaissant la probité de l'architecte conservateur, il estime qu'il ne lui appartient pas de fixer lui-même les prix des travaux : « *Pareille marche en toutes autres mains que les siennes pourrait être sujette à*

947 La dépense est estimée à 6 500 francs, pour un seul ornement complet, pouvant servir en rouge ou en blanc.

948 Il faut encore ajouter les dépenses pour le bas-chœur, estimées à 7 500 francs annuels pour les chantres et le maître de musique. Les dépenses pour la cathédrale sont estimées en 1808 à 24 800 francs.

*beaucoup d'abus*⁹⁴⁹. » A l'automne de 1808, les relations entre l'architecte Ogée et les autorités religieuses deviennent particulièrement tendues et la défiance croissante se transforme, à l'occasion d'un double contentieux, en un conflit ouvert. Les réparations à la couverture et aux voûtes se continuent et doivent effacer les dégâts d'une nouvelle tempête survenue dans la nuit du 2 au 3 janvier 1808. L'allocation conséquente votée par le Conseil général permet une réparation générale des parties supérieures de l'édifice, comprenant également les corniches extérieures. Le projet présenté par Ogée prévoit, plutôt que leur restauration, la suppression pure et simple des arcs-boutants supérieurs au sud de la nef, qu'il juge inutiles en s'appuyant sur des calculs basés sur le principe de Rondelet. Ces travaux, approuvés par le préfet et par le ministre de l'Intérieur, sont adjugés en août et les échafaudages nécessaires établis par l'entrepreneur Groleau. Cependant, dès le 5 septembre, les clefs des combles sont refusées à l'entrepreneur⁹⁵⁰. « *Je dois croire*, explique alors Ogée au préfet, *que cette opposition est la suite d'une visite que m'a faite ce matin l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé par M. l'évêque de prendre connaissance des travaux adjugés. (...) Il est à remarquer que toutes les fois qu'il a été question de faire des réparations soit à la cathédrale, soit à l'évêché, il y a toujours eu de mauvaises chicanes, des tracasseries qui n'auraient pas lieu, si chacun se renfermait dans les limites de ses attributions*⁹⁵¹. » En effet, Mgr Duvoisin, estimant le projet de l'architecte contraire à la sûreté de l'édifice, a sollicité un procès-verbal de contre-visite. Le rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées confirme l'avis de l'évêque et de la fabrique. Il estime, au contraire d'Ogée, que sous le triple rapport de la solidité, de la décoration et de l'économie, il est préférable de réparer les arcs-boutants suivant le mode de construction primitif⁹⁵². Le 8 septembre 1808, à la suite de protestation de la fabrique et de l'évêque, le préfet suspend les travaux. Ogée exige alors que le projet soit de nouveau soumis à l'approbation du ministre, « *ayant tout lieu de craindre qu'il n'y eut beaucoup de partialité dans l'examen qui pourrait s'en faire à Nantes*⁹⁵³. »

Une semaine plus tard, l'architecte trouve une occasion inespérée de répondre aux critiques ecclésiastiques. Le 14 septembre 1808, en effet, il peut écrire au préfet, après sa visite aux travaux de la cathédrale : « *J'ai vu deux maçons occupés à la démolition de l'empattement de décor en granit d'un des gros piliers à l'entrée de la grande nef. J'ai remarqué que cet empattement a une assez grande saillie et qu'il est orné de sculptures gothiques qu'on aurait dû conserver. Les ouvriers m'ont dit travailler d'après les ordres de MM. les fabriciens. Je crois que ces Messieurs ne devraient pas se permettre ces mutilations, ni rien de ce qui intéresse la solidité de cet édifice, sans vous en soumettre le projet ou sans appeler préalablement l'architecte chargé par vous de la conservation des bâtiments civils*⁹⁵⁴. » Le préfet alerte aussitôt l'évêque, qui ordonne la suspension des travaux. La fabrique fournit au prélat les explications demandées sur cette opération, par l'intermédiaire de son président, Le Flô, et de son secrétaire, Angebault : « *Vous savez qu'il a été arrêté de placer, adossés aux deux premiers piliers, deux bénitiers formés de deux superbes coquilles naturelles, que possède la fabrique*⁹⁵⁵, *et de les faire supporter par une ou deux pierres de*

949 ADLA 32 V 1, 21 octobre 1807, Trésorier de la fabrique à Le Flô.

950 Il réclamera jusqu'en 1813 à être indemnisé pour la perte de ces échafaudages restés montés plusieurs années en attendant la reprise des travaux.

951 ADLA 32 V 1, 5 septembre 1808, Ogée au préfet.

952 ADLA 32 V 1, 18 février 1810, État des besoins de l'église cathédrale.

953 ADLA 32 V 1, 5 septembre 1808, Ogée au préfet.

954 ADLA 32 V 1, 14 septembre 1808.

955 Ces tridacnes géants ont été rapportés par le vicaire général Julien de Hercé de son exil au Portugal pendant la Révolution. (ADLA 125 J 2 M 14) Dans l'actuelle basilique Saint-Donatien, deux tridacnes, de taille plus réduite, servent également de bénitier de part et d'autre de la nef principale.

*Crazannes qui seront travaillées en forme de rocher*⁹⁵⁶. (...) *C'est pour placer ces supports et les coquilles, qu'après avoir consulté des gens de l'art*⁹⁵⁷, *que nous avons fait supprimer cette saillie de rapport, faite pour supporter des statues.* » Les fabriciens s'empressent d'ajouter : « *Loin de nuire à l'ornement de l'église, comme l'avance M. Ogée, nous y ajoutons une décoration qui n'est pas étrangère au style gothique et nous la substituons à 18 pouces de ruines salpêtrées et mutilées, qu'il est impossible de conserver* », et de rappeler à Mgr Duvoisin : « *Le placement de ces coquilles a été, comme tout ce qui a été fait par nous dans la cathédrale, concerté avec vous, sur des plans dressés par les plus habiles artistes de Nantes, plans qui vous ont été soumis et que vous avez approuvés.* » La défense de ce projet amène par ailleurs Le Flô et Angebault à exprimer leur opposition à l'architecte départemental : « *L'inquiétude affectée de M. Ogée ne vous aura pas surpris, on ne lui en a pas vu témoigner quand nous avons fait dans l'intérieur les changements et décorations de toute espèce qui ont donné à la cathédrale l'air de décence et de majesté qu'elle commence à acquérir, et cela sans qu'il en ait rien coûté au département, ni au trésor public (...) Ce n'est qu'au moment où tous les gens de l'art condamnent le dernier plan de réparations de M. Ogée, comme portant essentiellement atteinte à la solidité et à la décoration de l'édifice, qu'il commence à témoigner tant de regrets pour les ornements gothiques qu'il a cru apercevoir (...) Il eut bien été à désirer que ce prétendu respect pour le genre gothique lui eut fait apercevoir l'an dernier et il y a deux ans le contraste entre les parapets, qu'il a fait construire dans la partie méridionale, et ceux rétablis dans la partie septentrionale il y a 70 ans, par feu l'architecte Laillault ; la différence de style et de solidité est tellement frappante qu'il n'est pas un ingénieur, pas un architecte qui ne les improuve*⁹⁵⁸. » Cette question des bénitiers est réglée localement par le préfet, qui après s'être fait assurer par Ogée que cette démolition ne pouvait en réalité nuire à la solidité des piliers⁹⁵⁹, autorise la fabrique à reprendre ces travaux, en ordonnant « *expressément de n'arracher aucune pierre du corps des piliers afin de porter atteinte à leur solidité* » mais sans mentionner dans ses recommandations les ornements sculptés supprimés⁹⁶⁰. Il en profite cependant pour rappeler aux fabriciens le sens des dispositions réglementaires : « *Je dois exiger pour l'avenir qu'avant d'entreprendre aucune grosse réparation ou construction à la cathédrale, dont l'entretien et la conservation sont confiés à l'autorité civile, vous vous y fassiez autoriser. Il en résultera plus d'ensemble dans les projets et travaux, et les moyens de la fabrique et ceux du département concourront plus efficacement au même but*⁹⁶¹. » [Illustration 156, p. 217]

L'affaire des arcs-boutants, d'une autre importance, est soumise au ministre de l'Intérieur, qui sollicite l'avis du Conseil des Bâtiments civils. Dans la séance du 17 août 1809, le rapporteur Petit-Radel propose de rejeter le projet Ogée et préconise une restauration dans la forme primitive. Le conseil décide d'ajourner l'opération et demande la fourniture de plans et coupes de l'état actuel⁹⁶². Ces pièces graphiques fournies, la question est de nouveau examinée le 9 avril 1810. Le conseil

956 Ces bénitiers sont explicitement inspirés de ceux de l'église Saint-Sulpice de Paris, par Pigalle, au siècle précédent, dont ils reprennent en partie les dispositions, mais logées ici dans le renforcement du pilier.

957 L'abbé Gély note dans le registre de paroisse que ces deux coquilles ont été placées sur les plans du sculpteur Debay. (ADLA 125 J 2 M 14)

958 ADLA 32 V 1, 15 septembre 1808, Fabrique à Mgr Duvoisin.

959 ADLA 32 V 1, 15 septembre 1808, Ogée à préfet.

960 L'installation des bénitiers et surtout du décor en rocher recouvre la partie basse des ornements latéraux. J. M. Guilloût indique que des scènes sculptées ont été perdues à cette occasion. (GUILLOUËT, *Les portails de la cathédrale de Nantes*, 2003, p. 198)

961 ADLA 32 V 1, 16 septembre 1808, Préfet à fabrique. Plusieurs pièces relatives à ce contentieux ont été retranscrites dans LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 293-297.

962 AN F^{21*} 2478, dossier 342, p. 463-464 ; Conbavil 11473.

juge que le projet compromet la solidité de l'édifice et altère également le caractère de son architecture⁹⁶³. L'argument économique a également été pris en compte, comme l'indique la lettre du ministre au préfet sur « *l'espèce de contestation* » contre le projet Ogée : « *M. l'évêque et la fabrique ont fortement réclamé contre cette opération qu'ils considèrent comme très dispendieuse et non moins nuisible. J'ai décidé que l'église entière sera restaurée sans rien changer au système de la construction.* » Non seulement le ministère interdit la suppression des arcs supérieurs sud mais il ordonne encore leur restauration, à la manière dont ceux au nord ont été refaits au milieu du siècle précédent⁹⁶⁴. La restauration s'écartera cependant de ce modèle, notamment par la suppression dans les arcs supérieurs des petits piliers surmontés d'arcades, opération approuvée par le ministre en 1813⁹⁶⁵.

Le règlement de ces deux affaires met finalement en lumière un impérieux besoin de clarifier le rôle des différents acteurs. À partir du 30 décembre 1809, le décret sur les fabriques vient à point régler la gestion matérielle des cathédrales⁹⁶⁶. Son chapitre V (articles 104 à 114) comble les lacunes du Concordat (l'article 12 seul est relatif aux édifices, se contentant de les remettre à la disposition des évêques) et des articles organiques (Titre IV, section IV, articles 75 à 77). Les procédures fixent plus clairement les attributions : l'évêque donne avis des besoins des édifices diocésains au préfet (article 107), qui fait dresser un devis, en présence d'un représentant de l'évêque (article 108) ; le dossier constitué est soumis à l'approbation au ministère de l'Intérieur, et communiqué à celui des Cultes (article 109). Les dépenses sont à la charge des départements (article 110). L'autorité épiscopale est donc maintenant pleinement associée à la programmation des travaux et les rôles sont plus clairement attribués. L'évêque, principal affectataire, et au nom des autres utilisateurs culturels (chanoines, clergé paroissial) fait connaître les besoins matériels pour l'exercice du culte dans l'édifice. Une circulaire de 1820, citée par J.-M. Leniaud, explique en effet que « *les évêques sont les premiers et les meilleurs juges sinon de ce que la conservation des bâtiments ou de ce que la perfection du goût peut réclamer ; du moins de ce qui est convenable pour les cérémonies religieuses*⁹⁶⁷ ». La maîtrise d'ouvrage est déléguée au préfet, représentant de l'État propriétaire, qui choisit également l'architecte. L'entretien et les réparations de la cathédrale relèvent du budget départemental et les fonds alloués sont votés par le Conseil général.

A la fin de 1809, l'administration des Cultes a sollicité des évêques un état des besoins relatifs aux édifices diocésains. En janvier 1810, le ministre Bigot de Préameneu indique au préfet, qu'il a obtenu que soient distinguées, dans les délibérations des conseils généraux, les sommes votées en faveur des cathédrales : « *Chacun de MM. les évêques vient de me fournir un état particulier des besoins actuels du diocèse, qu'il doit également vous soumettre (...) Par ce moyen je suis à portée de voir quelles sont les cathédrales auxquelles des réparations sont nécessaires ; s'il est pourvu à l'entretien annuel de ces édifices, ainsi qu'à l'achat et à l'entretien du mobilier pour l'exercice du culte.* » Il ajoute : « *Le département de la Loire-Inférieure a soin chaque année de comprendre dans ses dépenses celles relatives au culte diocésain. Je suis persuadé que le Conseil général continuera à accueillir favorablement les propositions que vous voudrez bien lui faire, d'après l'état des besoins présenté par M. l'évêque*⁹⁶⁸. » Le même état des besoins, établi par les

963 AN F^{21*} 2479, 96, p. 244-245 ; Conbavil 15409.

964 ADLA 32 V 1, 10 mai 1810.

965 ADLA 32 V 1, 1er mars 1813, Ministre de l'Intérieur au préfet.

966 Voir LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 25 et ss.

967 Circulaire du 12 septembre 1820. (LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 28)

968 ADLA 32 V 1, 8 janvier 1810, Ministre des Cultes au préfet.

vicaires généraux Le Flô et Garnier⁹⁶⁹ en décembre 1809 pour l'administration des Cultes, servira pour obtenir le vote de l'allocation départementale dans la session de 1810 du Conseil général. Le budget de la fabrique, joint à la demande de fonds, conformément à l'art. 110, établit qu'elle est incapable de financer aucune opération d'importance : « *La fabrique ne peut, avec ses ressources ordinaires, procurer à l'église que le mobilier le plus indispensable. L'église éprouve le plus grand dénuement de linge*⁹⁷⁰. » Pourtant les besoins exposés sont grands, reprenant les travaux qui n'ont pas été exécutés depuis 1807 : 4 000 francs pour restauration des arcs-boutants, 2 000 pour la réparation de l'orgue⁹⁷¹, 10 000 pour le linge et les ornements (somme jugée si considérable qu'il est une nouvelle fois prudemment précisé que la dépense pourra s'étaler sur plusieurs exercices), 3 800 pour la chapelle des fonts baptismaux (pour laquelle un secours du gouvernement de 2 000 francs a déjà été obtenu).

L'aménagement de cette chapelle des fonts illustre parfaitement les procédures de contrôle de l'administration centrale sur les travaux. Dès mai 1809, la fabrique, qui a déjà financé et dirigé la restauration de plusieurs chapelles, indique au préfet que « *depuis bientôt six ans que l'église Saint-Pierre est administrée par la fabrique, elle n'a rien négligé pour rendre à cette église la décence et la majesté qui conviennent au culte* », mais que les moyens lui manquent maintenant pour continuer cette œuvre à la chapelle des fonts⁹⁷². Elle a fait dresser un projet « *d'un style simple mais décent* », par son architecte, Louis Nau, en juillet 1809⁹⁷³. L'état des besoins de 1810 redit cette nécessité : « *La chapelle dite des fonts est dans un état de dégradation qui contraste indécentement avec les autres parties de l'église*⁹⁷⁴. » Malgré les réserves de Crucy, architecte départemental, chargé par le préfet d'examiner ce projet⁹⁷⁵, le projet est soumis tel quel à l'approbation du ministre de l'Intérieur, qui sollicite l'avis du Conseil général des Bâtiments civils, chargé du contrôle technique pour tous les édifices publics. Ce projet, qui consiste à décorer le fond de la chapelle d'une niche et de quatre colonnes ioniques sur piédestal, surmontées d'une archivolte, avec des voussures ornées de petits cailloux, est sévèrement rejeté. L'inspecteur général Petit-Radel, rapporteur, en dénonce d'abord le caractère étranger au style de la cathédrale : « *L'église est gothique. Cette niche projetée d'architecture romaine, dissonance marquée.* » Surtout, il en souligne le défaut de proportions : aux colonnes de marbre noir, de 2,35 m de hauteur pour un faible diamètre de 25 cm, il est projeté d'ajouter deux statues allégoriques de grandeur naturelle. « *Comment ce colosse de groupe pourra-t-il concorder avec ces pygmées de colonnes ?* » L'ensemble est renvoyé pour être refait « *dans un style plus simple et plus d'accord avec les proportions raisonnables que la localité doit donner*⁹⁷⁶. » Un nouveau projet, présenté par Peccot en juillet de l'année suivante, tout aussi néo-classique, mais largement épuré, est cette fois approuvé aussi bien à Nantes par Crucy (« *Le style en est simple et*

969 Mgr Duvoisin a été appelé à Paris auprès de l'Empereur. (GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin*, 1947, p. 108)

970 ADLA 32 V 1, 18 février 1810, Budget prévisionnel de la fabrique.

971 L'orgue sera réparé en 1812. Nyssen, qui avait déjà travaillé à son agrandissement puis à sa réparation lorsque la cathédrale fut désignée pour temple décadaire, est pressenti par l'Évêché : « *Il serait impossible*, écrit l'abbé Le Flô au préfet, *de trouver à Nantes un homme de l'art, autre que celui qui a donné le devis des réparations à faire de l'orgue de S. Pierre, nommé Nyssen. Je le crois très capable.* » Le vicaire général accepte cependant le facteur Classing proposé par le préfet, sous réserve d'une garantie de vingt ans de son ingénieux système de soufflet. (ADLA 32 V 1, 28 décembre 1811, Le Flô au préfet)

972 AN F¹⁹ 7771, 2 mai 1809, Fabrique au préfet.

973 AN F¹⁹ 7771, 13 juillet 1809.

974 ADLA 32 V 1, 18 février 1810.

975 « *J'ai dû relever quelques fautes contre les règles de l'art, ne pouvant approuver le projet en masse.* » (ADLA 32 V 1, 20 février 1810)

976 ADLA 32 V 1, Séance du 26 avril 1810.

convient parfaitement à la chose ») qu'à Paris et exécuté en 1812. [Illustrations 157 et 158, p. 217]

Ce contrôle n'intervient pas uniquement sur les opérations d'une certaine importance. Beaucoup d'aménagements mineurs, destinés essentiellement à améliorer les conditions matérielles du clergé attaché à la cathédrale ou à faire face aux nouvelles fonctions paroissiales de l'édifice, sont réalisés après approbation ministérielle. C'est le cas de l'aménagement de lieux d'aisances près de l'édifice, instamment réclamé par le chapitre et la fabrique depuis 1807, qui est enfin approuvé en 1813 et autorisé sur les fonds alloués pour l'entretien de la cathédrale⁹⁷⁷. En cette même année 1813, un projet de remise en état de l'ancienne salle des archives, placée dans la tour septentrionale et qui sert au catéchisme, est présenté par Ogée. Les réparations, peu conséquentes⁹⁷⁸, consistent à rétablir deux vitraux, pour rendre à cette salle toute sa clarté⁹⁷⁹. Dans un premier temps, le ministère indique que « *cette dépense doit être acquittée par la fabrique paroissiale, attendu qu'il s'agit d'un service concernant la paroisse, et dont la dépense ne me paraît pas devoir être à la charge du département*⁹⁸⁰ », avant d'accepter quelques mois plus tard, puisque le budget de la fabrique est insuffisant, que la dépense soit prise sur le budget départemental alloué aux frais du culte diocésain⁹⁸¹.

Les relations entre le clergé de la cathédrale et l'architecte du département, grâce à la meilleure clarté des procédures, se sont grandement améliorées à la fin de l'Empire et lors de la première Restauration. Ainsi, c'est dans le but d'améliorer les allées et venues entre l'évêché et la cathédrale, qu'Ogée dresse en février 1815 les plans et devis d'un vestibule conduisant à l'entrée nord du sanctuaire. Le vicaire général Garnier et le conseil de fabrique n'émettent qu'une légère réserve et demandent l'ajout d'une lucarne pour mieux éclairer ce passage⁹⁸². Les doutes du clergé dissipés par une explication donnée par l'architecte lui-même sur les lieux, l'entreprise est approuvée par le préfet en avril 1815. C'est encore sur la demande du clergé qu'est opéré un peu plus tard dans la sacristie le rétablissement d'un briquetage fermant une arcade du côté du sanctuaire, abattu par l'explosion de la poudrière du château en 1800, et reconstruit seulement en partie. « *MM. les ecclésiastiques qui fréquentent cette sacristie, se plaignent beaucoup du froid qui provient de la partie non close de cette arcade* », écrit Ogée en présentant ces travaux⁹⁸³.

3.2.2 Les grandes opérations de la Restauration

Les travaux menés jusqu'en 1815 sur les fonds départementaux⁹⁸⁴ ont garanti l'état général de l'édifice et permis l'exercice du culte, par la réparation des dégradations les plus urgentes (couverture, vitrerie, arcs-boutant) et par de modestes travaux d'aménagement intérieur et d'appropriation culturelle. Avec la Restauration, la participation progressive de l'État aux dépenses

977 ADLA 32 V 1, 6 mars 1813, Ministre de l'Intérieur au préfet.

978 La dépense est estimée à moins de 700 francs.

979 ADLA 32 V 1, 5 mars 1814, Ministre de l'Intérieur au préfet.

980 ADLA 32 V 1, 14 octobre 1813, Ministre de l'Intérieur au préfet.

981 AN F¹⁹ 7771, 5 mars 1814, Rapport au ministre des Cultes. Le registre de paroisse tenu par l'abbé Gély donne la date du 22 novembre 1810 pour la tenue du premier catéchisme dans la salle des archives de l'ancien chapitre, en notant que les premières réparations ont été exécutées aux frais de la fabrique.

982 ADLA 32 V 1, 13 février 1815, Projet avec plan et coupe.

983 ADLA 32 V 1, 11 novembre 1816, Ogée au préfet.

984 A la fin de 1824, les renseignements fournis par la préfecture à une enquête nationale sur les édifices diocésains indique que 75 194 francs ont été consacrés aux travaux de la cathédrale entre 1802 et 1814 ; le total de la dépense pour la période 1814-1824 est de 67 731 francs. (ADLA 40 V 1, 8 décembre 1824, Renseignements sur les établissements diocésains). Ces chiffres ne comprennent pas les embellissements intérieurs exécutés sur les fonds de la fabrique.

pour les édifices diocésains⁹⁸⁵ va permettre plusieurs entreprises d'une toute autre envergure. Les travaux de conservation conduits par l'architecte du département prennent en effet à partir de ce moment le caractère d'une restauration extérieure complète, menée en plusieurs campagnes ambitieuses et coûteuses. L'embellissement intérieur est poursuivi avec obstination à défaut de moyens par le clergé et la fabrique. Enfin, une opération ponctuelle, mais d'un haut degré symbolique, dote l'édifice de son plus bel ornement, le tombeau des ducs de Bretagne.

3.2.2.1 Les campagnes de restauration extérieure

L'état des façades extérieures de la cathédrale, dont des pierres chutent à plusieurs reprises⁹⁸⁶, inspire pendant tout l'Empire les plus vives inquiétudes. Dès la première Restauration, un projet général de restauration extérieure de la cathédrale est soumis au ministre de l'Intérieur et des Cultes, l'abbé de Montesquiou⁹⁸⁷. En raison de son ampleur, l'opération doit s'exécuter par parties et débiter par la tour sud, partie la plus dégradée, pour laquelle la dépense est estimée à 16 000 francs, à étaler sur les deux exercices 1814 et 1815. L'échafaudage représente la plus grande part de cette dépense (10 700 francs), mais doit servir pour toute la restauration et être ensuite revendu. Ces travaux, approuvés en principe, doivent être soumis à l'examen du Conseil des Bâtiments civils, procédure considérablement retardée par les événements politiques. Après les Cents-Jours, le conseil adopte le projet en septembre 1815, sous réserve de modifications de l'échafaudage⁹⁸⁸. Le devis dressé par Ogée prévoit la réparation des quatre amortissements de la tour méridionale et un rétablissement à leur hauteur primitive, la démolition et la réfection à neuf des entrelacs d'appui du couronnement, « *en même pierre de tuf blanc, d'après un dessin gothique plus simple et moins dispendieux que celui existant.* » Surtout, un ragrément est projeté pour toutes les surfaces, du sommet jusqu'au niveau des combles pour les côtés nord et sud, jusqu'au sol pour la face ouest. L'architecte départemental décrit ainsi ce traitement : « *Les parties salpêtrées [seront] enlevées à la ripe, jusqu'au vif (...) les petites parties décomposées remplacées avec mortier de plâtre fort dans lequel on mêlera un quart de bonne chaux et un peu d'ocre jaune, pour conserver le ton de pierre. Lorsque les parties à remplacer seront jugées trop considérables, on y rapportera de la pierre neuve solidement scellée aux parties restantes avec des os de mouton et du plâtre et on y fera les raccordements de nervures et de moulures avec les parties conservées. (...) En général, on passera le riflard sur toutes les faces extérieures et apparentes de la tour.* » Ogée ajoute cependant « *On aura bien soin de conserver les moulures, ornements de sculpture et autres, en se servant des outils convenables à leur conservation*⁹⁸⁹. » Définitivement adoptée en octobre, la restauration de la tour méridionale s'exécute en 1816 et 1817 et les travaux sont réceptionnés en avril 1818. Néanmoins, la dépense réelle (21 600 francs) dépasse largement l'estimation, l'architecte et l'entrepreneur Ruellan, qui contestera plus tard les décomptes d'Ogée, n'ayant réellement pu réaliser l'ampleur des travaux qu'une fois l'échafaudage monté. Les contreforts sont apparus

985 La loi de finances de 1817 fait pourvoir aux travaux diocésains par un prélèvement sur les centimes additionnels votés par les Conseils généraux ; à partir de 1819, un crédit est voté sur le budget national pour les édifices diocésains. (JOURDAIN, *Le budget des cultes*, 1859, p. 195-196). La loi du 4 juillet 1821 (art. 2) alloue les fonds qui résultent de la disparition progressive des pensions ecclésiastiques à doter les nouveaux sièges épiscopaux, à augmenter le traitement des ecclésiastiques, et « *à l'accroissement des fonds destinés aux réparations des cathédrales, des bâtiments des évêchés, séminaires et autres édifices du clergé diocésain.* » (PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, II, col. 209)

986 En octobre 1815 par exemple, cinq pierres de tuf de 25 kg tombent d'une corniche du bas-côté sud. (ADLA 32 V 1)

987 AN F¹⁹ 7771, 11 octobre 1814, Rapport au Ministre de l'Intérieur.

988 AN F^{21*} 2487, dossier 264 ; Conbavil, 3110.

989 ADLA 32 V 1, 26 août 1815.

particulièrement dégradés, touchés en plein par l'explosion de 1800. Le contrefort côté sud a été démoli puis reconstruit sur toute sa hauteur à partir des premières assises en granit⁹⁹⁰. La seconde campagne concerne la tour septentrionale. Ogée, tout en tenant compte du dépassement considérable de la dépense des premiers travaux, pense que la tour nord a moins souffert et rédige son devis estimatif en ce sens, en prévoyant un montant d'un peu plus de 13 000 francs. Le projet propose la méthode employée à la tour sud (amortissements restaurés et ramenés à leur hauteur primitive, entrelacs d'appui reconstruits, façades ragréées). Il ajoute : « *Plusieurs assises des premières au-dessus du granit, vers le pied de l'édifice, sont chargées d'ornements, espèces de cul-de-lampes tellement mutilés qu'on ne peut plus conclure les formes primitives ; toutes ces mutilations seront abattues en chanfrein ou glacis, en suivant les mouvements des plans, ainsi qu'il a été exécuté à la tour méridionale*⁹⁹¹. » Les travaux sont approuvés et adjugés en août 1818, au profit cette fois de l'entrepreneur Sauvaget. Ils sont réceptionnés en juillet 1819, sans dépasser excessivement cette fois l'estimation⁹⁹².

A peine la tour septentrionale achevée, Ogée dresse un nouveau devis pour achever la restauration de la façade de la cathédrale⁹⁹³. Cette partie centrale « *a beaucoup souffert, tant par les ouragans que par la décomposition des tufs et les mutilations*⁹⁹⁴. » L'architecte préconise donc de conserver les mêmes procédés : rejoindre toute la surface, enlever à la ripe les parties salpêtrées ou décomposées et les remplacer soit par un mortier (plâtre, chaux et ocre jaune) soit par des pierres neuves scellées au mortier. Mais ici le ragrément est complété par une véritable restauration de toute la façade. Tout en haut de la partie centrale, Ogée prévoit la réparation du fronton triangulaire. Juste en dessous, l'appui de la galerie supérieure est également réparé et raccordé de chaque côté aux galeries semblables des tours. Les deux galeries inférieures au-dessus de la grande porte avaient été renversées par un ouragan en janvier 1809. Ogée n'avait pas alors jugé leur reconstruction urgente⁹⁹⁵, mais dix ans après leur chute, il les inclut cette fois dans son projet et propose que les balustrades soient refaites en tuffeau, sur le dessin adopté pour les galeries rétablies sous le couronnement des tours. Enfin, les sculptures ornementales et figurées du portail central doivent également être restaurées. Les moulures, ornements et figures des voussures sont d'abord mentionnées : « *Plusieurs endroits surtout dans la partie supérieure sont ruinés et beaucoup de petites figures décomposées et salpêtrées. Ce milieu de l'édifice fixant tous les regards doit être restauré avec beaucoup de soins et de précautions. Plusieurs pierres du grand cintre antérieur seront changées et taillées des mêmes ornements dont le modèle existe dans les parties conservées.* » Le tympan ne présente plus qu'une grande surface lisse. Cette partie était ornée de sculptures représentant le paradis, l'enfer et le purgatoire, détruites en 1794 pour laisser place à une

990 ADLA 32 V 1, 8 janvier 1818, Règlement du compte de l'adjudicataire, dressé par Ogée.

991 ADLA 32 V 1, 30 mai 1818, Devis par Ogée, accompagné d'un dessin de l'échafaudage.

992 ADLA 32 V 1, 14 juillet 1819, Procès-verbal de réception ; dépense totale : 14 700 francs. L'adjudication avait fixé le marché à 12 300 francs. Le rapport de Gourlier au Conseil des Bâtiments civils admet que les quelques augmentations de la dépense (cintres des échafaudages, tuf...) sont regrettables mais « *imputables à la nature des localités et des restaurations* », et à la difficulté pour l'architecte d'évaluer de pareilles entreprises. (AN F¹⁹ 7771, 30 septembre 1819)

993 ADLA 32 V 1, 7 juillet 1819.

994 AN F¹⁹ 7771, 21 septembre 1819, Rapport du directeur de l'administration communale et départementale au ministre de l'Intérieur.

995 ADLA 32 V 1, 17 janvier 1809. Dans cette lettre, il écrivait : « *Cependant, il est d'importance d'observer que depuis cinq années, cette contrée a essuyé annuellement des coups de vent terribles (...) s'il fallait calculer des constructions assez solides pour résister à de pareils coups de vent, il faudrait changer tout le système de construction de la cathédrale et dépenser des sommes considérables.* » De nouveaux ouragans suivront encore en novembre 1810, puis février 1812, qui nécessiteront des réparations de la vitrerie.

inscription, « *qui depuis fut masquée par un enduit dont les dégradations laissent entrevoir aujourd'hui quelques lettres*⁹⁹⁶. » Ogée condamne cette lacune « *qui ôte au portail toute son harmonie* » et propose de remplir la partie inférieure de deux petites ogives placées au-dessus des portes et retombant sur le trumeau, que l'on terminera par une pyramide gothique, et la partie supérieure par un vitrail circulaire feint car placé devant la voute portant le buffet d'orgue. Enfin, le trumeau sera occupé par une statue de saint Pierre, dont la hauteur de six pieds doit correspondre à la niche vide existante. Un sculpteur ornemaniste sera chargé de réaliser les sculptures nouvelles et de restaurer les anciennes. Un statuaire exécutera le saint Pierre et restaurera les petites figures de la grande voussure⁹⁹⁷. Le devis total est estimé à 6 700 francs, dont 1 900 de sculpture. Si l'architecte précise tout le soin qui devra être apporté à la restauration des moulures et ornements, il indique également pour les parties dont « *les ornements sont tellement mutilés qu'on n'en peut plus en reconnaître les formes primitives : toutes ces mutilations seront abattues en chanfrein suivant le mouvement des plans* », à la manière dont on a procédé aux deux tours. A l'appui des dispositions nouvelles qu'il propose, Ogée affirme : « *On a cherché à se raccorder avec le style gothique du temps (15e siècle)* » et pour justifier le choix de saint Pierre comme sujet de la statue du trumeau, il écrit simplement : « *C'est le patron de la cathédrale*⁹⁹⁸. »

Ce projet est examiné par le Conseil des Bâtiments civils en août⁹⁹⁹. La principale réserve concerne le tympan, pour lequel le rapporteur Gourlier estime : « *Sans examiner le mérite intrinsèque des compartiments par lesquels on se propose de remplir l'ogive au-dessus des portes, j'observerai que le principe qui doit constamment guider dans la restauration des monuments est un respect religieux pour les formes et les détails primitifs. Je pense donc qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que de rétablir dans cette ogive des bas-reliefs sinon entièrement semblables à ceux qui y existaient puisqu'ils ont été entièrement détruits, du moins d'une analogie aussi grande que possible, ce à quoi on parviendra facilement en chargeant un artiste habile de les composer sous la direction de M. l'architecte et en s'inspirant tant par l'étude des autres parties du monument que par les anciennes gravures qu'il sera peut-être facile de trouver de cette façade.* » En conséquence, le Conseil demande qu'un dessin soit proposé avant exécution. L'architecte devra être invité à « *chercher un ajustement dans le genre des deux croquis joints à son avis, et de préférence d'après celui n° 1.* » [Illustrations 160 et 161, p. 218] Le même vœu est exprimé pour la statue de saint Pierre. Dès octobre, un nouveau devis dressé par Ogée pour la restauration de la partie centrale de la façade, moins les travaux de sculptures ajournés du tympan et de la statue du trumeau, est soumis à l'adjudication et les travaux peuvent démarrer¹⁰⁰⁰. L'architecte présente un nouveau projet pour le tympan, examiné en juin 1820 par le Conseil des Bâtiments civils, qui n'est toujours pas convaincu : « *Les détails de la mosaïque proposée par M. Auger [sic] d'après le croquis annexé au premier rapport, étant tout à fait dans le style mauresque, tandis que ce croquis indiquait des détails de style gothique qui est celui du portail de la cathédrale de Nantes, le Conseil est d'avis que cet architecte soit invité à rapprocher de ce style les détails de cette mosaïque, sans qu'il soit*

996 Le recouvrement de l'inscription Liberté Égalité Fraternité a vraisemblablement fait suite à la circulaire ministérielle du 24 germinal an X (14 avril 1802) qui invitait notamment les préfets à faire disparaître « *toute inscription qui serait hors des usages du culte catholique.* »

997 Le saint Pierre est sculpté par Louis Grootaers, mais rien n'indique avec certitude que ce soit cet artiste qui se soit chargé des voussures.

998 A cet emplacement se trouvait en réalité une statue de la Vierge. (GABORIT, *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, 1892, p. 22)

999 AN F¹⁹ 7771 et ADLA 32 V 1, 26 août 1819.

1000 ADLA 32 V 1, 4 octobre 1819.

*nécessaire de les renvoyer de nouveau à un nouvel examen*¹⁰⁰¹. » L'architecte se garde bien en effet de soumettre un nouveau projet et les travaux sont exécutés selon son dessein primitif. Entretemps, une demande a été adressée à la municipalité de Nantes de céder pour la statue de saint Pierre un bloc de pierre de Conflans parmi ceux destinés aux statues de la salle de spectacle. Cette requête est acceptée en décembre 1820¹⁰⁰². L'ensemble des travaux de la partie médiane de la façade sont enfin exécutés en août 1821, pour une dépense totale de 7 700 francs¹⁰⁰³. La restauration extérieure de la cathédrale se poursuit les années suivantes par les bas-côtés (1821-22), la tour du transept (1823-25) et enfin la chapelle Saint-Clair et la sacristie (c'est-à-dire le bras sud du transept et les deux chapelles sud du chœur¹⁰⁰⁴). Au total, ces campagnes successives étalées sur une décennie auront coûté une somme de près de 66 000 francs¹⁰⁰⁵. [Illustrations 162 à 164, p. 219]

L'inefficacité et le caractère vandale de cette restauration de la cathédrale, en particulier de sa façade occidentale, ont été détaillés récemment par J.-M. Guilloët, qui la présente comme « *un des épisodes les plus destructeurs de son histoire. (...) Un brutal grattage des zones endommagées enleva une grande partie du reste des sculptures et des moulures qui subsistaient encore et affaiblit davantage la pierre en la privant de son calcin protecteur. (...) Avant la fin du siècle en effet, les chutes de pierres de la façade recommencèrent et, à partir de 1880, les échafaudages ne quittèrent plus le bâtiment*¹⁰⁰⁶. » Dès 1832, l'entreprise a été condamnée par le ministère des Cultes¹⁰⁰⁷ et par l'architecte Saint-Félix Séheult, successeur d'Ogée, qui regrette ces travaux « *de ragement il y a une douzaine d'années, et qui n'ont conduit, l'on peut dire, qu'à la destruction des ornements gothiques dont la naïveté était si remarquable*¹⁰⁰⁸. » Dans la décennie suivante, les critiques unanimes se multiplient. Le rapport de visite de l'inspecteur des monuments religieux Schmit en 1841 en fait la conséquence d'une absence de contrôle du ministère des Cultes : « *Des restaurations inintelligentes et non surveillées mutilèrent et déshonorèrent la façade, et ses trois portails de la façon la plus étrange ; l'architecte Ogée fit regratter non seulement la muraille et les gros membres de l'architecture, mais aussi les ornements et les sculptures. Il fit abattre à la râpe toutes les aspérités qu'offraient de nombreuses cassures, de telle sorte qu'un grand nombre de figures se trouve maintenant réduit à l'état de blocs informes, et que les sujets sont devenus inexplicables*¹⁰⁰⁹. » Dans un article des *Annales archéologiques* de Didron, le baron de Guilhermy ira lui jusqu'à parler du « *grattage le plus barbare* » et ajoutera à ses critiques la rose du tympan central¹⁰¹⁰. Vingt ans plus tard, le baron d'Izarn n'hésite pas plus à assimiler cette restauration à du vandalisme¹⁰¹¹.

1001 AN F¹⁹ 7771, 1er juin 1820, rapporteur Gourlier.

1002 AM Nantes 2 M 6

1003 ADLA 32 V 1.

1004 ADLA 32 V 2, 11 décembre 1826, Devis par Ogée (dépense totale estimée à 6 730 francs), adjudication en mars 1828.

1005 ADLA 32 V 1, 7 juin 1822, Lettre d'Ogée au Préfet qui estime à cette date les travaux restants à 12 700 francs, et totalise 53 200 francs pour les travaux exécutés depuis 1815.

1006 GUILLOÛT, *Les portails de la cathédrale de Nantes*, 2003, p. 198.

1007 Voir la lettre du ministre Montalivet au préfet, en date du 29 février 1832, dans LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 305-306 : « *Il est inconcevable qu'un architecte ait pu se livrer à un tel acte de vandalisme et que l'autorité locale y ait donné son assentiment.* »

1008 AN F¹⁹ 7771, 24 décembre 1832, Lettre au Préfet.

1009 AN F¹⁹ 7222, mars 1841, Rapport de l'inspecteur des monuments religieux Schmit.

1010 « *Le tympan de la porte centrale qui, m'a-t-on dit, était autrefois percé à jour, comme ceux des portes latérales, se trouve maintenant obstrué par un mur de pierres de taille sur lesquelles on a tracé une rose dont les formes n'ont pas même le mérite de s'harmoniser avec l'ornementation des voussures.* » (GUILHERMY, « Monuments des bords de Loire : Nantes », *Annales archéologiques*, 2, 1845 p. 88)

1011 « *L'intérieur et l'extérieur furent grattés dans les années de 1808 et 1818. Pourquoi faut-il que, dans l'ensemble de ces travaux, nous ayons à regretter tant d'actes que l'art réprouve : disons-le même, de ces actes de vandalisme et*

Dans cette vaste entreprise étalée sur plusieurs campagnes, il ne semble pas que l'Église de Nantes ait joué un rôle véritable. On ne trouve que peu de traces d'interventions de l'évêque, du chapitre ou de la fabrique dans les dossiers relatifs à ces travaux. Les acteurs ecclésiastiques restent en dehors de ces opérations qui touchent à l'extérieur de l'édifice. S'il est évident que le clergé se réjouit des sommes considérables investies pour assurer une réfection extérieure complète de la cathédrale, on ne les voit intervenir que pour rappeler leurs responsabilités aux pouvoirs publics quant à la sécurité publique et à la conservation du bâtiment. Les vicaires généraux, puis Mgr d'Andigné à partir de 1819, exercent une certaine pression sur le préfet pour accélérer l'entreprise. En adressant en juin 1820 le nouveau projet d'Ogée pour le tympan du portail principal, le préfet demande ainsi le renvoi rapide des plans et devis approuvés, car « *l'autorité ecclésiastique continue à solliciter le prompt achèvement de ces travaux*¹⁰¹². » Leur avis est parfois pris en compte, comme par exemple pour le choix de l'entrepreneur. En 1825, Ogée en présentant les travaux à la tour du transept, délicats et difficiles à évaluer car concernant des parties anciennes, propose de procéder par régie plutôt que par adjudication pour l'attribution du marché et de confier ce travail à Sauvaget, « *entrepreneur qui a la confiance du clergé, qui la mérite, et qui a exécuté d'une manière satisfaisante presque toute la restauration extérieure de cette cathédrale*¹⁰¹³. »

3.2.2.2 La décoration intérieure

Parallèlement aux opérations de restauration extérieure de la cathédrale entreprises et financées par l'autorité civile, les évêques de la Restauration, Mgr d'Andigné de Mayneuf puis Mgr de Guérines surtout, s'attachent à reconstituer le décor intérieur de l'édifice, en grande partie disparu pendant la période révolutionnaire. C'est là une obsession continue de tous les prélats nantais, qui sera poursuivie durant tout le siècle et de manière plus méthodique et organisée à partir de Mgr Jaquemet, grâce à un plan général d'iconographie. Mais dans le premier tiers du siècle, les moyens manquent cruellement et les efforts de la fabrique, du chapitre et des évêques ont d'abord porté sur les chapelles de la nef, rénovées et ornées les unes après les autres. En novembre 1810, la ville de Nantes consent, sur la demande de la fabrique de Saint-Pierre, au dépôt dans la chapelle des fonts d'un tableau représentant le *Baptême du Christ*, non sans exiger un reçu qui « *constate les droits que la ville conserve sur ce tableau qui restera toujours sa propriété et qui là, comme au musée, pourra être livré à l'étude des amateurs et des artistes*¹⁰¹⁴. » Il s'agit de l'œuvre d'Ottavio Vannini¹⁰¹⁵ (XVIIe) saisie pendant les campagnes d'Italie et envoyée à Nantes en 1809¹⁰¹⁶ pour son musée. Ce tableau restera dans la cathédrale jusqu'à 1828, date à laquelle il est rendu au musée et remplacé par une copie exécutée par le peintre nantais Donné¹⁰¹⁷. En 1816, le clergé de la cathédrale obtient du maire de Nantes le prêt de deux nouveaux tableaux, sous la condition de prendre en charge les frais

de brutale destruction. Ainsi, les meneaux de presque toutes les fenêtres furent brisés, les verrières de couleur enlevées ; les groupes, les reliefs de sculpture furent mutilés ou grattés, quelques-uns complètement détruits ; à l'extérieur tout fut retranché ou nivelé; on voulut même enlever et jeter bas les contreforts à l'extérieur, compromettant ainsi l'équilibre et l'existence de l'édifice.... Jetons un voile sur ces actes et sur ces erreurs, et vouons à l'oubli les noms de ceux qui s'en rendirent coupables... » (IZARN, « Saint-Pierre, église cathédrale de Nantes », SR, 5 mars 1865, p. 115)

1012 AN F¹⁹ 7771, 20 juin 1820, Préfet au directeur général de l'administration départementale.

1013 ADLA 32 V 1, 2 juin 1825, Ogée au préfet.

1014 ADLA 173 T 1, 14 novembre 1810, Maire de Nantes au préfet.

1015 Ce tableau était au XIXe siècle attribué à l'Albane.

1016 RPO, 1857, V, p. 394.

1017 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Saint-Pierre, 5 décembre 1829, Ministre de l'Intérieur à l'évêque, qui évoque la demande formulée par Mgr de Guérines en novembre 1828 d'un tableau pour remplacer celui qui orne « *provisoirement* » la chapelle des fonts.

de leur installation dans l'église¹⁰¹⁸. A ces arrangements qui permettent de doter à moindre frais la cathédrale d'un début de décor, succède au début de l'année 1819 une initiative différente de la fabrique, qui finance une opération assez ambitieuse de décoration de la coupole de la tour romane, au-dessus du maître-autel. Elle confie au peintre Dufay¹⁰¹⁹ l'exécution de huit tableaux illustrant la Passion du Christ. Les esquisses de ce projet sont approuvées par le préfet, le marché est autorisé le 3 février et l'exécution ordonnée sous la direction d'Ogée¹⁰²⁰. Quelques jours plus tard, l'architecte de la préfecture s'inquiète : « *En examinant, ces jours derniers, la coupole au-dessus du maître-autel de la cathédrale, j'observais qu'elle ne recevait que peu de lumière et qu'il est à craindre que les tableaux d'histoire sacrée qui doivent y être peints, ne soient pas suffisamment éclairés*¹⁰²¹. » Il indique que la coupole est percée d'un œil circulaire de quatre pieds et demi de diamètre, actuellement obturé par des planches et que la salle supérieure, de 47 pieds de hauteur, est dotée de 3 baies de 26 pieds de haut, côtés nord, sud et ouest. Il propose donc de remplacer les ardoises qui ferment les baies de cet étage par un vitrage, de passer les parois au lait de chaux et d'établir un temple circulaire autour de l'œil, composé de douze colonnes corinthiennes, sur stylobate et portant un entablement, dont la voûte serait constituée d'une peinture en transparent : « *Des faisceaux de lumière traverseraient de toutes parts ce temple mystérieux et brillant, pour venir éclairer les scènes touchantes de la Passion de Jésus-Christ, peintes sur la coupole.* » [Illustrations 165 et 166, p. 220] La dépense est estimée à 1 600 francs en comptant les échafaudages¹⁰²². Si les peintures de la Passion sont effectivement exécutées¹⁰²³, le curieux tempietto d'Ogée est très vraisemblablement écarté¹⁰²⁴.

Mgr d'Andigné et Mgr de Guérines obtiennent également du ministère de l'Intérieur l'envoi de plusieurs tableaux. L'exécution d'une *Vierge tenant le Sacré-Cœur*, destinée à une chapelle du bas-côté nord¹⁰²⁵, va pourtant rencontrer la complète désapprobation des autorités ecclésiastiques de Nantes, dans un épisode assez instructif sur la nature des commandes religieuses sous la Restauration¹⁰²⁶. En 1819, Géricault est choisi pour peindre ce sujet, la dévotion au Sacré-Cœur de Marie, proposé par Mgr d'Andigné de Mayneuf¹⁰²⁷. La Vierge doit brandir à la fois le Sacré-Cœur et la Croix, dans une attitude victorieuse qui vaudra d'ailleurs à cette œuvre d'être renommée le *Triomphe de la Religion*. Au-delà de la représentation religieuse, la signification historique est absolument explicite : cœur et croix renvoient clairement au signe de ralliement des contre-révolutionnaires vendéens. Ce message est encore renforcé par le contexte nantais de la dévotion au Sacré-Cœur, particulièrement attachée aux religieuses visitandines, dont certaines ont été exécutées sous la Terreur pour avoir distribué des images du Cœur de Jésus¹⁰²⁸. Peu inspiré par ce programme,

1018 AM Nantes 2 M 6, 13 juin 1816, Maire à l'architecte Ogée.

1019 Peintre décorateur qui a travaillé au théâtre municipal de Nantes (Graslin), où il a d'ailleurs échappé de peu à l'incendie de 1796. (VERGER, *Archives curieuses de Nantes*, 1837, I, col. 406)

1020 ADLA 32 V 1, 22 janvier 1819 et 12 février 1819, Ogée au préfet.

1021 ADLA 32 V 1, 20 février 1819, Ogée au préfet.

1022 ADLA 32 V 1, 11 mars 1819, Devis dressé par Ogée.

1023 Elles sont rapidement jugées médiocres, notamment par Guépin. (GUÉPIN, BONAMY, *Nantes au XIXe siècle*, 1835, p. 124)

1024 On n'en trouve aucune mention dans les nombreuses descriptions de la tour de croisée des dossiers relatifs à l'achèvement.

1025 Il s'agit de la chapelle placée à la suite de celle des fonts. Elle changera de vocable dans la décennie suivante pour être consacrée à Saint Gohard.

1026 Voir SPECTOR, « The Vierge du Sacré-Cœur », *The Burlington Magazine*, 1981.

1027 Ce tableau a été promis par le ministre Decazes à l'évêque. (ADLA 173 T 1, 15 octobre 1821, Préfet au ministre de l'Intérieur).

1028 SPECTOR, *op. cit.*, p. 201.

Géricault propose à Delacroix, élève comme lui de Guérin et en grande difficulté financière, d'exécuter ce tableau sous sa signature et de se partager les 6 000 francs du marché. L'architecte Ogée transmet, après avoir consulté l'évêque, les informations nécessaires sur l'emplacement projeté, les dimensions et l'éclairage du tableau, qui doit faire partie du retable de la chapelle. L'architecte propose d'ailleurs une esquisse pour l'ensemble, « *dans le style gothique, comme étant mieux en harmonie avec l'architecture de l'église, que le style grec ou romain qui lui est étranger*¹⁰²⁹. » En octobre 1821, Ogée est sollicité à nouveau pour redonner les dimensions du tableau. Il trace également un croquis de la forme demandée¹⁰³⁰. En juin 1822, le tableau est terminé et prêt pour son envoi à Nantes¹⁰³¹. L'œuvre est sévèrement jugée par le clergé et très certainement jamais accrochée dans la cathédrale. Plusieurs récriminations de Mgr de Guérines sont entendues et, à l'été 1824, le préfet lui écrit : « *D'après l'exposé que j'avais fait au ministre de l'Intérieur des inconvenances que présente le tableau de M. Géricault et qui s'opposent à ce que cet ouvrage soit exposé aux regards du public dans l'église cathédrale de Nantes, Son Excellence vient de me faire connaître qu'elle adopte votre opinion et celle de MM. les vicaires généraux, et vous autorise à renvoyer le tableau à Paris*¹⁰³². » Non éclaircies dans les pièces conservées, les raisons du refus peuvent être assez vraisemblablement trouvées dans le style de Delacroix, très éloigné des canons de la peinture religieuse de la Restauration. Les formes généreuses de la Vierge, qui n'ont pu que choquer le clergé nantais, annoncent déjà celles de la *Liberté guidant le peuple* ; les figures sombres des suppliants impriment au tableau le caractère à la fois tourmenté et moderne du *Dante et Virgile aux enfers*, quasi contemporain.

Pour remplacer le tableau de Delacroix, une autre œuvre représentant le *Sacré-Cœur* est exécutée par Sotta, dans un style académique bien plus conforme aux vœux du clergé nantais¹⁰³³. Mais ce tableau est d'une taille réduite et ne représente que le Christ seul. Quand il est envoyé à Nantes au printemps 1826, le ministre de l'Intérieur propose à Mgr de Guérines une sorte de compensation : « *J'ai cru, vu la difficulté de bien rendre un sujet de ce genre et le peu de succès avec lequel il a été traité jusqu'à présent, devoir vous prier de faire connaître si vous consentiriez à ce qu'il en fût choisi un autre*¹⁰³⁴. » Le prélat choisit alors pour sujet un épisode de la vie de l'évêque fondateur du diocèse, *Saint Clair guérissant les aveugles*¹⁰³⁵, qui sera peint par Mauzaisse et reçu en 1828. La réception la même année du tableau représentant *Charles Borromée*¹⁰³⁶ peint l'année précédente par Desoria ne rencontre aucune réserve. L'œuvre néo-classique du disciple de David

1029 ADLA 173 T 1, 21 avril 1820, Ogée au préfet. Cette esquisse, certainement transmise à Paris, n'est pas présente aux ADLA. Ogée en réclamera vainement la restitution.

1030 ADLA 173 T 1, 15 octobre 1821, Ogée au préfet. Ce dessin se base sur les souvenirs confus du projet d'autel envoyé en avril 1820 et non retourné, et dont il n'a rien gardé. Les dimensions du tableau doivent être de 12 pieds 5 pouces de hauteur, sur 8 pieds 1 pouce de largeur. J.J. Spector indique que Delacroix tint compte de la forme arrondie de la partie supérieure du tableau à partir de sa troisième étude.

1031 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Cathédrale, 27 juin 1822, Lettre de Lafolie, conservateur du Royaume à Mgr d'Andigné, qui demande si l'œuvre nécessite une bordure ou doit être fixée dans un emplacement rendant un cadre inutile.

1032 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Cathédrale, 22 août 1824. L'œuvre de Delacroix se trouve aujourd'hui dans la cathédrale d'Ajaccio. Une esquisse est conservée au Musée Eugène Delacroix. [Illustration 167, p. 220]

1033 Elle se trouve actuellement dans la chapelle du même nom, construite dans les années 1840 à la suite du transept nord.

1034 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Cathédrale, 27 avril 1826.

1035 ADLA 125 J 5 L 19, 3 juin 1826, Mgr de Guérines au ministre de l'Intérieur. Cette demande avait déjà été formulée quelque temps auparavant, et le ministre peut répondre à l'évêque que le tableau est déjà en cours d'exécution (AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Cathédrale, 23 juin 1826, Ministre de l'Intérieur à Mgr de Guérines).

1036 Saint Charles Borromée communiant les pestiférés, dans l'actuelle chapelle Françoise d'Amboise, bas-côté nord, par Jean-Baptiste François Desoria (1758-1832).

correspond, tant par son style que par son expression religieuse, aux désirs de l'Église nantaise. De plus, l'artiste prend le soin d'écrire à Mgr de Guérines pour rappeler les critiques favorables reçues à Paris mais aussi exprimer toute l'importance qu'il accorde à son avis et à celui de la population de Nantes : « *Cependant ce sera pour moi une satisfaction plus complète si vous voulez bien me faire part de ce que vous pensez de mon tableau, comme aussi de l'impression qu'il a fait dans votre ville. Je fais un cas particulier de l'opinion des amateurs de la ville de Nantes, ils doivent à cet égard avoir été instruits et pénétrés des Beaux-Arts par les artistes qui y ont pris naissance, s'y sont fixés, et y ont laissé des monuments à leur gloire. De tels avantages ne se perdent pas ! Et je suis persuadé que leurs sentiments, et le vôtre Monseigneur, ne peut qu'être favorable à l'art auquel je me suis consacré*¹⁰³⁷. »

Chacune des visites à Paris des représentants de l'Évêché sont mises à profit pour solliciter l'envoi de nouveaux tableaux à Nantes. A la fin de l'année 1832, le vicaire général Angebault est à Paris pour traiter au nom de Mgr de Guérines de plusieurs affaires concernant le diocèse¹⁰³⁸. Parmi ses missions, la décoration de la cathédrale figure en bonne place. Il s'agit de préparer un projet d'ornementation du vieux chœur roman. Angebault rencontre J. P. Schmit à la Division du culte catholique, qui l'adresse à Dumont, chef du bureau des Beaux-Arts. Insistant sur la nécessité pour les artistes de province d'avoir sous les yeux de bons modèles, le vicaire général obtient son appui et la promesse de ne pas être oublié après la prochaine exposition. Lors de cette entrevue, après avoir conquis Dumont en l'entretenant de son voyage en Italie, l'abbé lui montre le plan du chœur et indique quelques sujets, dont un *Saint Pierre guérissant les paralytiques*. Il fait connaître à l'évêque son espoir d'obtenir du ministre quatre copies de tableaux. Sa correspondance presque journalière détaille également ses vaines démarches pour trouver des tableaux anciens dont les dimensions et les sujets pourraient convenir, ainsi que ses visites dans les églises parisiennes (notamment à Notre-Dame) et au Louvre¹⁰³⁹. Angebault se rend également dans l'atelier de Paulin Guérin¹⁰⁴⁰, dont il ressort enchanté : « *C'est un peintre très distingué, surtout extrêmement religieux.* » Il complète enfin son séjour parisien par une visite à la manufacture de Sèvres, non pour voir les porcelaines, dont il juge le prix inabordable, mais pour y voir « *des vitraux peints d'après les nouveaux procédés.* » Il décrit l'impression à l'aide de planches gravées sur cuivre, beaucoup plus économique mais ne pouvant être employé que pour les bordures. Il indique également l'existence d'un nouveau procédé, la lithophanie, dans laquelle la porcelaine remplace le verre, et donne de nombreux détails sur les prix. A la suite de cette visite, il se rend encore dans diverses églises parisiennes (Sainte-Élisabeth, Saint-Étienne du Mont) pour y juger des vitraux récents.

En janvier de l'année suivante, Mgr de Guérines rappellera au ministère de l'Intérieur la promesse d'un envoi d'œuvres pour la cathédrale¹⁰⁴¹ : « *Voici le moment de l'exposition et je sais que*

1037 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Cathédrale, 20 février 1828. Un incident matériel compliquera pourtant sa réception : la caisse expédiée en janvier 1828 est endommagée ; elle est déclouée à l'Évêché en présence de l'évêque ; la restauration de la toile abîmée est confiée au peintre lui-même et les frais imputées au transporteur. (AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte Cathédrale, mars-mai 1828, lettres du préfet et de l'architecte Ogée.

1038 ADLA 125 1 D 5 et 6, Angebault à Mgr de Guérines, série de lettres écrites de Paris en novembre et décembre 1832.

1039 Il propose ainsi au prélat une *Sainte Famille* (d'après Raphaël), une représentation de la Vierge (copie de Guérin), une *Annonciation*, une *Sainte Cécile* (d'après Mignard), un *David* (d'après le Dominiquin), une *Remise des clefs à Saint Pierre*, en s'attachant toujours à choisir des sujets comportant un nombre limité de figures par souci d'économie.

1040 Auteur notamment des portraits de Charrette et d'Elbée, chefs de l'insurrection vendéenne.

1041 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, boîte cathédrale, 28 janvier 1833, Mgr de Guérines au ministre de l'Intérieur. Une copie de la *Vierge de Foligno* par Raphaël, exposée à l'École des Beaux-Arts, avait été demandée par Angebault mais était déjà promise à une église de Lorient.

pour encourager ou récompenser les artistes distingués le gouvernement aime à leur faire des commandes. La population et l'importance de notre ville, la nécessité d'exciter les talents des artistes en province, en leurs offrant de bons modèles, enfin la beauté du monument pour lequel ce tableau serait destiné, me font espérer que Votre Excellence prendra ma demande en considération. » Le prélat ne semble pas fixé sur l'œuvre souhaitée, mais avance qu'il demandera « probablement un sujet de la vie de saint Pierre auquel [sa] cathédrale est dédiée. » Le vicaire général Vrignaud, principal négociateur de la grande affaire de l'achèvement au milieu des années 1830, comme nous le verrons, est également un habitué des bureaux de la Division des beaux-Arts. En 1834, il est reçu à son tour par Dumont. Il lui présente le plan d'aménagement de la chapelle des saints Donatien et Rogatien et rappelle qu'un tableau lui a été promis pour achever la décoration. « Le sujet que j'ai pris la liberté de vous proposer, le martyr des saints Donatien et Rogatien, patrons du diocèse, est national pour nous, puisque c'étaient des princes du pays. » Il sollicite enfin une entrevue avec le peintre pour « lui faire connaître la légende et y ajouter des traditions qui ne seraient pas sans quelque utilité pour la parfaite réussite de son ouvrage¹⁰⁴². » Quelques années plus tard, une lettre de Dumont à son ancien camarade, le peintre nantais Pineau Dupavillon, confirme les démarches régulières de Vrignaud. Une demande a été déposée auprès du ministre de l'Intérieur pour obtenir une toile destinée à l'une des chapelles de la cathédrale et son exécution par Dupavillon. « J'ai vu ici plusieurs fois, écrit Dumont, ce M. Vrignaud dont tu me parles et qui est un homme d'esprit, auquel je serais bien aise d'être agréable. Dis-lui si tu y penses, que je n'ai pas oublié son tableau ; que ce n'est pas de ma faute si cette affaire ne finit pas¹⁰⁴³. » Après l'échec de cette première tentative, c'est au vicaire général que le peintre écrira de nouveau l'année suivante pour l'inviter à renouveler sa demande de tableau, un député lui ayant assuré qu'elle serait cette fois acceptée¹⁰⁴⁴. Ces efforts continus permettront d'obtenir encore plusieurs tableaux pour la cathédrale : un *Enterrement de la Vierge* par Van den Berghe en 1836, un *Martyr de Donatien et Rogatien*, par Vauchelet en 1839, une *Vierge visitant sainte Élisabeth* par Jalabert en 1844, un *Massacre de saint Gohard* par Jollin exécuté en 1852 mais réclamé dans les années 1840. Mgr de Hercé place d'ailleurs dans sa commande pour ce dernier sujet des considérations particulières : « Tout nous porte à croire que le chœur actuel de la cathédrale, de style roman, est le même que celui où saint Gohard fut massacré. Or ce chœur va être démoli, peut-être l'année prochaine, par suite de la continuation de la cathédrale qui est en pleine voie d'exécution. Il serait donc grandement à désirer dans l'intérêt de l'art et des souvenirs religieux bien précieux à recueillir, qu'un tableau en perpétuant la scène édifiante du massacre du saint évêque et de ses compagnons, reproduisît aussi l'édifice dans lequel il a été consommé. Tout concourrait donc à faire de ce tableau une très belle page historique, religieuse, et de spécialité locale, et exigerait que la commande en fût faite au plus tôt¹⁰⁴⁵. » L'œuvre de ce jeune artiste nantais, recommandé par le prélat et par le maire de Nantes, représente en effet, derrière Gohard victime des normands, une pile romane qui rappelle celles qui subsistent dans la crypte.

1042 ADLA 125 J 1 D 3, 4 septembre 1834. Le tableau obtenu sera exécuté par le peintre nantais Vauchelet. Il est aujourd'hui accroché dans la chapelle de S. Gohard.

1043 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, Saint-Pierre (boîte Cathédrale), 18 janvier 1836. Isidore Pineau du Pavillon, dit Isidore Péan (1790-1856), peintre d'histoire né à Nantes.

1044 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, Saint-Pierre (boîte Cathédrale), 12 mai 1837.

1045 AN F¹⁹ 7771, 24 février 1845, Mgr de Hercé au ministre de l'Intérieur.

3.2.2.3 Le rétablissement du tombeau des Carmes

Le rétablissement dans le bras sud de la cathédrale du Tombeau de François II n'est pas une opération de la même ampleur que les campagnes de restauration extérieure de l'édifice. Il s'agit cependant d'un événement considérable sur le plan politique et symbolique, qui efface en partie le vandalisme révolutionnaire contre les sépultures de la famille ducale de Bretagne. C'est également l'occasion de doter la cathédrale d'un monument reconnu dès cette époque et jusqu'à aujourd'hui, comme son plus riche ornement¹⁰⁴⁶. Ce prestige justifié a d'ailleurs suggéré à J. M. Leniaud un véritable rôle du tombeau dans la genèse du projet de continuation de l'édifice : « *L'idée de l'achèvement pourrait bien tirer son origine de l'installation du tombeau de François II dans la cathédrale (...) Cet acte réparateur des blasphèmes révolutionnaires aurait trouvé sa conclusion dans l'érection d'un mausolée digne de la sépulture des anciens ducs, dans la réalisation d'un monument qui eût pu être construit de leur temps*¹⁰⁴⁷. » Le projet proposé par Théodore Nau en 1853 place en effet le tombeau à la croisée du transept, c'est-à-dire à la place la plus centrale de l'édifice achevé¹⁰⁴⁸. [Illustration 179, p. 226] Le tombeau du duc François II et de ses deux épouses successives [Illustration 174, p. 223], commandé par sa fille Anne au début du XVI^e siècle se trouvait avant la Révolution dans l'église des Carmes. Les particuliers qui font l'acquisition du couvent, en décembre 1791, destinent l'église à une démolition immédiate. La municipalité et le département se concertent sur les mesures à prendre pour soustraire le monument à la destruction et envisagent son transfert à la cathédrale. La chapelle Saint-Clair¹⁰⁴⁹, qui occupe le croisillon sud et sert d'avant-sacristie, est isolée des autres parties de l'édifice. Elle est donc retenue comme seul emplacement à même de protéger des mutilations le monument et « *le moins gênant pour le culte divin et le public*¹⁰⁵⁰. » Le 17 février 1792, les cercueils sont enlevés du caveau où ils reposent et le tombeau lui-même en partie démonté par le statuaire Lamarie, sous la surveillance de l'architecte-voyer de la ville, Mathurin Crucy, et d'un représentant de l'ingénieur départemental Groleau¹⁰⁵¹. Ces cercueils sont déposés dans le caveau des évêques sous le chœur de la cathédrale. Pour plus de sûreté, l'opération s'effectue à la nuit tombée¹⁰⁵². Le cœur d'Anne de Bretagne et son reliquaire sont remis à cette même occasion aux archidiacres. Un devis pour le démontage, le transport et le rétablissement du tombeau dans la chapelle Saint-Clair est établi par Crucy et l'ingénieur des ponts et chaussées Louis Recommencé le 30 mars, pour une somme supérieure à 4 000 francs¹⁰⁵³. Ce

1046 Il s'agit d'un massif rectangulaire sur lequel reposent les gisants du duc et de la duchesse et dont les faces latérales sont ornées de pilastres et de niches abritant des reliefs figurant des apôtres et de saints, ainsi qu'une série de priants. Quatre grandes statues représentant les vertus sont placées aux angles. Ce monument a été exécuté, peut-être sous la direction de Jean Perréal, par Jérôme de Fiesole pour le décor et par Michel Colomb pour les statues. (JESTAZ, « Le tombeau de François II de Bretagne à Nantes », 303, 18, 1988, p. 46-55 ; GUILLOUËT, « Histoire (illustrée) du tombeau de François II et de Marguerite de Foix », dans CHOTARD, *Anne de Bretagne, une histoire, un mythe*, 2007, p. 148-153)

1047 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes : au bout de l'utopie », 303, 70, 3^e trimestre 2001, p. 35.

1048 AN F¹⁹ 7776, 24 décembre 1853, Projet d'achèvement de la cathédrale et de construction des sacristie et d'un évêché, par T. Nau. Le tombeau des Carmes est noté de la lettre V.

1049 Elle porte sans doute ce vocable depuis le réaménagement du chœur en 1733, qui supprime la chapelle du même nom située côté sud.

1050 27 décembre 1791, LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 319-321 et DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 365-366.

1051 Le même Groleau qui sauvera la cathédrale de la démolition en 1796.

1052 Ces cercueils seront profanés l'année suivante, en même temps que ceux des évêques, et démolis pour en récupérer les fers et les plombs.

1053 ADLA 184 T 14, 17 février 1792, Procès-verbal de l'état du tombeau (dressé en présence d'un représentant du District et du sculpteur Lamarie) et 30 mars 1792, Devis pour démolition, transport et restauration (texte dans DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 373-376).

projet prévoit le creusement dans le sol de la cathédrale d'un caveau recouvert d'une voûte de tuffeau en tiers-point. Sur ce caveau à demi-enterré destiné à abriter les cercueils ducaux, le tombeau devrait être « *placé sur un socle de marbre rouge de deux pieds de hauteur, pour conserver ses bas-reliefs et empêcher qu'ils soient à l'avenir dégradés.* » Le devis envisage également le nettoyage et le blanchissement de toutes les parties sculptées, et la reprise des moulures. [Illustrations 168 et 169, p. 221] Cette restauration préalable ne pouvant être exécutée ni aux Carmes, ni à Saint-Pierre, Crucy et Reconné proposent l'ancien couvent des Cordeliers. En avril, le Directoire du département délibère enfin sur le rétablissement du tombeau, démonté mais toujours dans l'église des Carmes en cours de démolition, mais faute de ressources, il décide de faire transporter ces parties à Saint-Pierre, « *le plus économiquement possible.* » Au 12 juin, le transport de l'église des Carmes à la cathédrale a été effectué par le statuaire Lamarie et le marbrier Landeau. En août 1792, le Directoire vote cette fois le remontage, mais soumet le règlement de la dépense (450 livres) au ministère de l'Intérieur, faute de fonds disponibles pour cet objet. A cette date, les parties démontées du tombeau sont toujours déposées dans la cathédrale¹⁰⁵⁴.

A partir de ce mois d'août 1792, et jusqu'en septembre 1801, l'histoire du tombeau s'inscrit dans une parenthèse mystérieuse. Plusieurs versions ont été proposées dont aucune n'a été confirmée par des sources tangibles¹⁰⁵⁵ : parties dispersées chez des particuliers, puis réunies vers 1800 par le préfet Le Tourneur¹⁰⁵⁶ ; pièces cachées par l'architecte Mathurin Crucy¹⁰⁵⁷ dans les caveaux de la cathédrale¹⁰⁵⁸ ou enfouies dans l'enclos de l'ancien couvent des Ursulines, sur un terrain occupé aujourd'hui par le Jardin des plantes¹⁰⁵⁹ ; rôle similaire attribué à Ogée père¹⁰⁶⁰. De l'étude sérieuse du chanoine Durville, il résulte seulement que les parties démontées du monument déposées en juin 1792 à la cathédrale ont selon toute vraisemblance été à nouveau déplacées pour les soustraire au vandalisme avant mars 1793, date à laquelle les caveaux de la cathédrale sont ouverts pour arracher les plombs et les fers des chasses¹⁰⁶¹. Dans une notice de 1839, le sculpteur nantais Thomas Louis indique que ce tombeau aurait excité la convoitise de Lenoir, pour son Musée des Monuments français¹⁰⁶². En mars 1841, l'inspecteur des monuments religieux Schmit va même plus loin, et au-delà de toute vraisemblance, dans son rapport sur la cathédrale, puisqu'il écrit : « *Ce monument échappa à la destruction lors de la fermeture des églises pour venir trouver un refuge dans la précieuse collection des Petits-Augustins, à côté des superbes mausolées de Louis XII et de*

1054 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 331-333 et DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 387.

1055 Voir DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 392 et ss.

1056 HUET DE COËTLIZAN, *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*, an XII, p. 494.

1057 TRÉBUCHET, *Notice historique sur Anne de Bretagne*, 1822.

1058 ETIENNEZ, *Guide du voyageur à Nantes*, 1858, p. 134 (cité par DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 393.)

1059 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 178 ; LA NICOLLIÈRE, *Le cœur de la reine Anne de Bretagne*, 1881.

1060 MEURET, *Annales de Nantes*, 1837, II, p. 281. Cette version est également donnée en 1835 par l'architecte Gourlier, qui attribue lui aussi le sauvetage du tombeau à Ogée père, ainsi que celui du cœur en or d'Anne de Bretagne. Gourlier indique qu'après son retour à Nantes en 1819 le reliquaire, d'abord conservé à la mairie, aurait été déposé chez Ogée lui-même. (AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 22 juin 1835, *Notions historiques sur la cathédrale de Nantes*)

1061 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 389.

1062 « *Quand M. Lenoir, au sortir de la révolution de 93, rassembla les débris des monuments nationaux (...) il voulut étendre ses conquêtes sur les provinces éloignées ; il convoita, avec beaucoup d'ardeur, le tombeau du dernier de nos ducs ; mais les circonstances lui furent contraires, cette fois ; il ne put pas nous en priver, et le monument n'a pas quitté le sol breton.* » (LOUIS, *Le tombeau de François II, duc de Bretagne*, [1839], p. 1)

*François Ier*¹⁰⁶³. » Quel que soit le lieu où les parties sauvegardées du tombeau furent cachées¹⁰⁶⁴, le monument ne réapparaît officiellement dans l'histoire qu'en juin 1800, à l'occasion du projet d'érection d'une colonne à la mémoire des braves du département. Un crédit de 10 000 francs est ouvert et un concours organisé. Crucy, qui a pourtant pris une part importante, sinon capitale, dans sa préservation en 1792-93, propose d'utiliser certains éléments du tombeau des Carmes, en plaçant une partie de ses reliefs latéraux sur les faces de la base quadrangulaire de la colonne et les quatre statues des vertus sur le piédestal même, au pied de la colonne¹⁰⁶⁵. [Illustrations 170 et 171, p. 221] Incompréhensible de la part d'un acteur majeur du sauvetage du tombeau, cette proposition de démantèlement et de réutilisation mérite sans doute une lecture autre que celle d'un acte de simple vandalisme¹⁰⁶⁶. En 1800, les cercueils du dernier duc de Bretagne et de ses deux épouses, ainsi que leurs dépouilles, ont disparu depuis plusieurs années lors de la profanation des caveaux de la cathédrale. Pour Mathurin Crucy, qui avait prévu dans son projet de 1792 le remplacement des cercueils dans un caveau sous le tombeau, le monument funéraire a certainement perdu avec sa fonction première une grande partie de sa valeur d'ensemble. La dispersion très vraisemblable de ses parties et le caractère très hypothétique de son rétablissement renforcent encore cette réduction d'un monument entier d'une haute signification historique et symbolique à une série d'éléments artistiques séparés pouvant entrer dans la composition d'un nouvel objet. Pourtant, cette proposition de l'architecte rencontre l'opposition du préfet Le Tourneur, dans une inversion des rôles très surprenante entre un artiste qui a activement participé à préserver le tombeau de la destruction et un administrateur fort d'une longue carrière au service de la Révolution¹⁰⁶⁷. Le préfet indique le 28 juin au ministre de l'Intérieur que parmi les projets soumis pour la colonne à ériger aux défenseurs de la patrie, l'un propose « *de composer un monument des débris d'un ancien tombeau du duc François second, ouvrage justement célèbre de Michel Colomb.* » Le Tourneur s'empresse pourtant aussitôt de signaler : « *Il est possible de rétablir le tombeau de François II, qui passe pour un chef-d'œuvre, et qui dans l'histoire des arts est regardé comme une des plus belles productions du XV^{ème} siècle*¹⁰⁶⁸. (...) *En employant séparément les marbres et les statues emblématiques de ce tombeau, les beautés d'ensemble qui donnent un caractère au tout seraient perdues. (...) Il faudrait encore corriger les bas-reliefs et altérer des détails dont le goût et le fini honoreraient aujourd'hui le plus élégant ciseau*¹⁰⁶⁹. » Pour ces raisons, le préfet a donc préféré retenir un autre projet consistant à

1063 AN F¹⁹ 7222. Schmit attribue le reliquaire en or du cœur d'Anne de Bretagne à Marguerite de Foix.

1064 Au vu des circonstances (déplacement nocturne des cercueils, refus des autorités de financer un remontage, sauvetage vraisemblablement réalisé par quelques hommes de bonne volonté), le lieu du dépôt ne pouvait guère être éloigné de la cathédrale, sinon même s'y trouver. On peut également raisonnablement envisager une dispersion en plusieurs endroits des parties sculptées.

1065 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes » *BSANLI*, 1888, p. 333-336. Il est possible que ce projet de 1800 s'inspire de l'idée de David de placer, dans un monument à la Liberté, les statues d'esclaves de la place des Victoires à Paris. Voir MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Mathurin Crucy, 1749-1826 : architecte nantais néo-classique*, 1986, p. 65-66.

1066 En cette même année 1800, M. Crucy lit devant les membres de l'Institut départemental un mémoire sur le tombeau des Carmes. (MELLINET, « Précis sur la Société académique », *Annales de Nantes*, 1833, p. 435) Il y présente son projet sur l'emploi à faire des bas-reliefs du célèbre tombeau des ducs de Bretagne dans l'église des Carmes. (DOUCIN, « Histoire des vingt premières années de la Société académique », *Annales de Nantes*, 1875, p. 67)

1067 Député de la Constituante puis de la Convention, il a voté la mort de Louis XVI puis siégé au Comité de salut public.

1068 Le monument date en réalité des premières années du XVI^e siècle.

1069 ADLA 184 T 14, 9 messidor an VIII (28 juin 1800), Préfet au ministre de l'Intérieur.

achever la colonne déjà érigée¹⁰⁷⁰ sur le cours Saint-Pierre en 1790¹⁰⁷¹. Mais le projet Crucy a au moins de nouveau attiré l'attention sur le tombeau des Carmes. Dès le 22 thermidor an VIII (10 août 1800), le ministre de l'Intérieur s'inquiète auprès du préfet de ce que devient le monument¹⁰⁷². Il est possible qu'Huet soit dans le vrai et que le préfet Le Tourneur se soit alors chargé de faire réunir ses éléments dans la cathédrale. C'est là en tous les cas qu'une partie d'entre eux se trouvent de manière certaine le 24 fructidor an IX (11 septembre 1801¹⁰⁷³). Deux ans plus tard, en octobre 1803, un devis dressé par Ogée estime l'érection du tombeau dans la chapelle Saint-Clair à la somme de 1 650 francs¹⁰⁷⁴. La hauteur de la dépense, alors que des réparations urgentes sont nécessaires à la stricte remise en état du bâtiment, explique aisément l'inexécution de ce projet. En 1814, lors de la première Restauration, le préfet Barante se concerta avec le maire de Nantes pour le rétablissement du tombeau, aux frais de la municipalité¹⁰⁷⁵. L'affaire semble même assez avancée, comme en témoigne cette lettre du maire au préfet, quelques jours avant le retour en France de l'Empereur, qui donne également de précieuses indications sur la dispersion de plusieurs pièces : « *Pour entretenir le conseil municipal de la restauration du tombeau du dernier duc de Bretagne, conformément à votre lettre du 20 de ce mois, je désirerais faire rassembler les parties de ce monument qui sont éparées et les réunir à la partie principale afin d'évaluer le plus exactement possible les frais de cette restauration. Le Sr Gerbaut, marbrier, qui se trouve dépositaire de quelques-unes des parties se refuse à les remettre sous le prétexte qu'il les tient de votre autorité*¹⁰⁷⁶. » Au début de 1815, une partie du tombeau se trouve donc déjà à la cathédrale, le massif quadrangulaire selon toute vraisemblance, tandis que d'autres éléments restent dispersés. Les Cent-Jours mettent un frein provisoire au projet de remontage, qui est repris en 1817 par le préfet de Brosses. Suivant le mode retenu lors de la première Restauration, c'est la municipalité de Nantes qui prend en charge la dépense, avec la pleine approbation du maire Louis de Saint-Aignan¹⁰⁷⁷. L'opération¹⁰⁷⁸ est commencée au tout début de mai¹⁰⁷⁹ sous la direction d'Ogée fils, architecte-voyer de la ville¹⁰⁸⁰, et

1070 Le pur pragmatisme n'est pas absent de ce choix, puisqu'il permet d'inaugurer dès le 14 juillet la colonne achevée plutôt que de simplement poser la première pierre d'un nouveau monument.

1071 En 1790, une souscription ouverte à l'initiative de Mathurin Crucy permit d'élever le piédestal et le fût d'une colonne destinée à recevoir une statue de Louis XVI. Le projet fut modifié l'année suivante pour devenir celui d'une colonne de la liberté, restée inachevée. En 1808, lors de la visite à Nantes de Napoléon, on place à son sommet un aigle impérial. En 1823 enfin, bouclant un tiers de siècle de revirements, y est érigée une statue de Louis XVI par Moknecht, curieusement épargnée en 1830-31 et toujours en place aujourd'hui.

1072 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 399.

1073 AM Nantes, P carton 2, dossier 8, Préfet au maire de Nantes.

1074 ADLA 32 V 1, 28 vendémiaire an 12, *État des sommes dues et à devoir pour travaux faits et ordonnés*.

1075 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 400.

1076 AM Nantes, 2 R 561, 28 février 1815, Maire au préfet. Selon cette lettre, le préfet s'est appuyé sur le devis dressé par Ogée en 1803, dont le maire demande une copie.

1077 Louis-Marie Rousseau, comte de Saint-Aignan (1767-1837). Issu de la petite noblesse et émigré, puis revenu à Nantes sous l'Empire, il accueille avec enthousiasme le retour des Bourbons mais s'oppose néanmoins à la répression qui suit les Cent-jours. Nommé maire de Nantes en septembre 1816, il occupe ces fonctions jusqu'à juillet 1819 où il est nommé préfet des Côtes-du-Nord. Il sera préfet de la Loire-Inférieure au début de la Monarchie de Juillet. (LEVOT, *Biographie bretonne*, 1857, II, p. 798-801)

1078 Le chanoine Russon indique que lors de ce remontage, les Apôtres ont été replacés par erreur dans un ordre qui suit l'évangile de Luc, et non suivant le canon de la messe et la litanie des saints. (RUSSON, « Le tombeau de François II », *SR*, 1958, p. 184)

1079 AM Nantes, 2 M 6, 7 octobre 1817, mémoire des travaux. Mais dès janvier 1817, un menuisier est chargé de la confection de panneaux pour protéger le tombeau, qui seront démontés en mai. (AM Nantes 2 R 561)

1080 Félix-François Ogée (1790-1837), fils de l'architecte chargé de la cathédrale, architecte-voyer de Nantes, membre de la Commission départementale des Bâtiments civils, auteur d'un projet d'église pour Saint-Nicolas de Nantes en 1826. (MAILLART, *L'Art à Nantes*, 1888)

achevée à la fin du mois d'août¹⁰⁸¹. Un devis est alors dressé par l'architecte pour l'établissement d'une grille autour du monument remonté¹⁰⁸² : estimé à 1 680 francs, il prévoit de mêler fleurs de lys et hermines dans le milieu des pilastres, complétées d'ornements en arabesques et exige l'emploi de fer du Berry, « *doux et pliant, sans paille, d'un grain fin, clair et pressé.* » La pose est réalisée dans le délai de deux mois fixé par l'adjudication du marché à l'artisan Dubois. De petits travaux de carrelage¹⁰⁸³ complètent cet aménagement, ainsi que la pose d'une plaque de cuivre avec inscription, par le graveur Charpentier¹⁰⁸⁴. [Illustration 172, p. 222] Cette grille compense en partie l'absence d'un socle haut surélevant réellement le tombeau, suivant la disposition primitive dans l'église des Carmes et tel qu'il avait été proposé par Crucy en 1792, et en reprend les fonctions : assurer la protection des parties sculptées et conférer un certain prestige à l'ensemble. Elle trouvera une utilité plus prosaïque quand cette partie de la cathédrale sera livrée au culte dans la seconde moitié du siècle : « *On l'a entouré d'une grosse grille en fer, écrit P. de Lisle du Dréneuc en 1891, qui sert de vestiaire aux fidèles pendant les offices ; c'est à travers une haie de parapluies, de manteaux et de chapeaux que l'on entrevoit les idéales figures du chef-d'œuvre de notre Renaissance*¹⁰⁸⁵ ! »

Le rôle du préfet de Brosses et du maire de Saint-Aignan dans le rétablissement du monument est donc à la fois modeste, au sens où ils n'ont fait que poursuivre un plan tracé depuis 1792¹⁰⁸⁶, et capital puisqu'ils parviennent cette fois à réaliser un projet sans cesse repoussé. L'intervention du maire est toutefois essentielle dans le dépôt, à l'intérieur du mausolée vide des dépouilles des souverains¹⁰⁸⁷, des reliques d'Arthur III, oncle de François II et son prédécesseur à la tête du Duché de Bretagne. Saint-Aignan propose en effet aux vicaires capitulaires et au chapitre¹⁰⁸⁸ cette mesure qui renforce considérablement la dimension symbolique et politique de la restauration du monument. Répondant à la reconstitution de la nécropole royale ordonnée par Louis XVIII l'année précédente à Saint-Denis¹⁰⁸⁹, la translation des restes de l'avant-dernier duc de Bretagne le 28 août 1817 inscrit totalement le rétablissement du tombeau dans l'élan d'expiation des crimes et profanations révolutionnaires qui caractérise les premières années de la Restauration. Le procès-verbal de l'exhumation et de la translation dans le tombeau de François II des ossements d'Arthur III¹⁰⁹⁰ décrit en détail toute la solennité de cette cérémonie qui réunit à Saint-Pierre des représentants de toutes les autorités civiles (municipalité, préfecture, forces militaires...) et l'ensemble du clergé nantais, au premier rang duquel on trouve les vicaires généraux de Bruc et

1081 AM Nantes 2 R 561, Mémoires de travaux et certificats d'acompte. Les travaux de maçonnerie sont confiés à l'entrepreneur de maçonnerie Sauvaget, aux charpentiers Bouteiller, au marbrier Gerbaut, et au menuisier Maujot.

1082 AM Nantes 2 R 561, 23 août 1817, Détail estimatif d'une grille en fer, dressé par Ogée fils.

1083 ADLA 34 V 1, 10 novembre 1817, Ogée au préfet : « *Cette grille une fois placée, exigera qu'on passe sur l'emplacement de l'ancien autel de cette chapelle, pour se rendre du dehors à la sacristie, et cet emplacement n'est pas carrelé.* »

1084 AM Nantes 2 R 561, 8 décembre 1817.

1085 Bull. AB, 1891, p. 68-69.

1086 Il faut noter cependant que le rétablissement de 1817 a adopté une orientation est-ouest différente de celle qui figure sur le projet Crucy de 1791.

1087 « *Afin que ce monument funèbre ne restât pas vide de glorieux souvenirs* », écrit Meuret dans ses *Annales de Nantes*, 1837, II, p. 281.

1088 ADLA 125 J, 5 L 20, 11 août 1817, Maire de Nantes aux grands vicaires, chanoines et chapitre de la cathédrale de Nantes et 14 août 1817, Délibération capitulaire (LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 336).

1089 Après avoir fait rechercher les dépouilles de Louis XVI et de Marie-Antoinette dès janvier 1815, Louis XVIII ordonne le 16 décembre 1816 le rétablissement des tombeaux à Saint-Denis et la fermeture du musée des Petits-Augustins. (GUILHERMY, *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, 1848, p. 102)

1090 AM Nantes 2 R 561 (Texte publié notamment par La Nicollière dans *Annales de Bretagne*, X, 4, juillet 1895, p. 586-589)

Bodinier, l'abbé Delamare, chanoine et secrétaire de l'Évêché, les chanoines Gély, Bascher, Chevriau et le curé de Saint-Pierre de Tréméac. Deux jours plus tard, le *Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure* souligne le véritable caractère de cette « cérémonie religieuse¹⁰⁹¹ » en rappelant : « *Un des crimes qui est, et qui doit être le plus en horreur parmi les hommes, c'est la violation des tombeaux et les outrages faits à la cendre des morts ; nous avons vu ce crime dans toute son horreur* », et en s'indignant encore à posteriori de la profanation : « *Arthur III reposait depuis quatre siècles aux pieds des autels, quand les vandales modernes commencèrent à porter des mains sacrilèges sur les tombeaux les plus illustres et les plus respectés jusqu'alors.* » Le chanoine Durville¹⁰⁹² a montré que les ossements déposés dans le tombeau ne sont vraisemblablement pas ceux du duc de Bretagne. Ces restes ont été recueillis pendant la Révolution lors de la démolition de l'église des Chartreux et remis à l'abbé Gély en août 1802, au rétablissement du culte à la cathédrale¹⁰⁹³. Mais ces ossements, déposés alors par le sacriste de Saint-Pierre dans un caveau destiné à recevoir les entrailles des évêques¹⁰⁹⁴, ne pouvaient être ceux d'Arthur III, déjà transportés à la cathédrale auprès de ceux des autres princes bretons et des évêques nantais et comme eux victimes de la mise à sac des caveaux en mars 1793. Cette précision, légitime sur le plan historique, n'a qu'une importance toute relative, sinon anecdotique, dans l'histoire du tombeau des Carmes. Les acteurs de 1817 étaient en effet persuadés que ces reliques étaient bien celles d'Arthur. Il s'agissait avant tout de réparer le plus spectaculairement possible l'affront fait aux dépouilles des ducs de Bretagne et bien au-delà l'ensemble des outrages, persécutions et vandalismes de 1793. De ce point de vue, avec le rétablissement du tombeau des Carmes dans son transept, la cathédrale Saint-Pierre incarne désormais d'une manière absolument manifeste et visible cette volonté utopique d'effacer les traces de la Révolution.

Un autre épisode montre d'ailleurs à quel point la translation des restes d'Arthur III dépassait largement l'hommage personnel pour tendre à honorer globalement la mémoire des ducs et celle de la dynastie royale, à laquelle ils sont liés depuis le mariage d'Anne de Bretagne. En janvier 1819, à la suite de la découverte à la préfecture d'une pièce d'archive¹⁰⁹⁵, le préfet annonce triomphalement au maire de Nantes que les cercueils de François II et de ses deux épouses, ainsi que le cœur d'Anne étaient retrouvés, « *qu'ils existaient dans l'intérieur de la cathédrale* », et le charge de se concerter avec les vicaires généraux pour les transférer dans le tombeau. Consulté¹⁰⁹⁶, Ogée fils modère immédiatement cet enthousiasme, en rappelant les profanations de 1793 qui rendent la présence de ces objets très incertaine, mais en admettant que des fouilles sont nécessaires. Il précise surtout qu'il n'a pas été creusé de caveau sous le tombeau à la cathédrale et qu'une dépense considérable¹⁰⁹⁷ sera nécessaire pour y déposer les cercueils ou dépouilles en cas de découverte heureuse. Enfin, Ogée indique que le reliquaire contenant le cœur d'Anne de Bretagne n'est plus à la cathédrale mais a été déposé au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Nous avons vu qu'il avait été remis au clergé en février 1792 au moment de la translation des dépouilles de François II et de son épouse. Le cœur est alors déposé dans le coffre qui abrite les reliques de la

1091 30 août 1817, *Journal de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1416, Article : *Nantes, cérémonie religieuse* (pièce conservée dans AM Nantes 2 R 561).

1092 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 406-410.

1093 ADLA 125 J 5 L 20, 28 août 1817, Procès-verbal de l'exhumation et de la translation dans le tombeau de François II des ossements d'Arthur III, duc de Bretagne.

1094 Caveau situé près de la cour Saint-Jean, à l'emplacement de l'actuel bras nord du transept.

1095 Selon toute vraisemblance le procès-verbal de translation des cercueils des Carmes à Saint-Pierre le 17 février 1792.

1096 Rapport en date du 20 janvier, cité dans ADLA 184 T 14, 1er février 1819, maire au préfet.

1097 3 000 francs pour l'aménagement d'un caveau ; 1 200 si l'on se contente d'insérer les reliques dans le massif de maçonnerie.

cathédrale, au-dessus de la porte du chœur¹⁰⁹⁸. En octobre 1792, en application de la loi du 10 septembre qui ordonne la réquisition des objets de culte en métal, le reliquaire est saisi avec plusieurs autres objets¹⁰⁹⁹. Mais l'un des vicaires de l'évêque constitutionnel Minée intervient pour signaler sa destination particulière : « *Le citoyen Henry Soulastré¹¹⁰⁰ a requis que l'on mette à part un cœur en or surmonté d'une couronne de même métal, parce que ce dépôt a été fait dernièrement à la cathédrale pour être renfermé dans le tombeau de la duchesse Anne, si le Département se décide à le rétablir¹¹⁰¹.* » Tous les biens confisqués sont déposés au District, puis à la Monnaie de Nantes. Sans doute en raison de ce signalement particulier, le cœur en or n'est pas fondu mais expédié intact¹¹⁰² à Paris où il est déposé à la Bibliothèque nationale¹¹⁰³. Suivant les informations fournies par l'architecte-voyer, le préfet de Brosses et le maire Levesque¹¹⁰⁴ prennent aussitôt deux mesures au résultat différent. La première consiste à fouiller les caves de Saint-Pierre à la recherche des dépouilles ducales, après s'être assuré de l'approbation de toutes les autorités. Aussi bien le ministre de l'Intérieur Decazes (« *J'approuve les mesures que vous avez prises pour conserver un monument intéressant sous le double rapport de l'art et des souvenirs historiques. L'intention que vous avez de réunir dans ce même tombeau les cendres de François II, de ses deux femmes et le cœur d'Anne de Bretagne est également bonne¹¹⁰⁵* »), que le vicaire général de Bruc (« *Le chapitre de la cathédrale ne peut qu'applaudir aux intentions qui vous portent à faire rechercher les restes des illustres personnages qui ont été déposés dans les caveaux de cette église. (...) Il est étonnant que cette recherche n'ait pas été faite dans le temps où on a travaillé aux réparations de l'église dans cette partie ; mais il vaut mieux tard que jamais¹¹⁰⁶* ») applaudissent à cette proposition et les fouilles peuvent avoir lieu les 10 et 11 février, sous la direction d'Ogée et en présence du clergé, d'un représentant du maire et du préfet lui-même¹¹⁰⁷. L'exploration d'un caveau situé « *à gauche des marches qui conduisent à l'avant-chœur¹¹⁰⁸* » ne permet de retrouver que quelques ossements épars et trois crânes sciés, qui avaient été embaumés. Ces restes sont réunis dans un cercueil de bois et une fois la certitude acquise que les profanations n'ont laissé aucune trace des reliques princières, le caveau est refermé. Le second effort, couronné au contraire de succès, consiste à réclamer le retour à Nantes du reliquaire d'or d'Anne de Bretagne. « *Ce cœur, écrit le maire L. Levesque, appartient au tombeau et doit lui être rendu pour remplir le vœu de son auguste fondatrice¹¹⁰⁹* » La ville de

1098 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 464-465.

1099 AM Nantes P, Carton 2 dossier 8, 18 octobre 1792. L'inventaire est dressé par l'officier municipal Kérouard, accompagné d'un greffier et d'un orfèvre et en présence des trois marguilliers. Seuls les vases sacrés sont exclus de la saisie. Il est fait mention de la châsse de S. Hervé, de « *pièces passées au feu pour en extraire les parties hétérogènes ; de quatre têtes d'évêques soit-disant saints, dont deux sans mitre ; de deux platines appelées baisers de paix (or)* ».

1100 Il était l'ancien prieur des bénédictins de Vertou.

1101 AM Nantes, P carton 2 dossier 8, 18 octobre 1792, inventaire.

1102 Mais vide et sans doute privé d'une partie de ses émaux. (DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 466-468)

1103 AM Nantes 2 R 561, 10 et 11 février 1819, Procès-verbal de fouille.

1104 Comme pour le rétablissement du tombeau en 1817, les opérations sont menées par la municipalité sur les instructions du préfet. A cette date Louis Levesque, adjoint de Saint-Aignan, fait office de maire avant de lui succéder.

1105 ADLA 184 T 14, 2 février 1819, Lettre au préfet.

1106 ADLA 184 T 14, 5 février 1819, Lettre au préfet. De Bruc demande cependant que l'opération soit exécutée immédiatement pour ne pas perturber plus tard les cérémonies précédant le Carême.

1107 AM Nantes 2 R 561, 10 et 11 février 1819, Procès-verbal. (Texte publié dans DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 418-424)

1108 Cette fouille, d'après son procès-verbal, semble avoir longé la partie nord de la crypte romane.

1109 ADLA 184 T 14, 1er février 1819, Lettre au préfet.

Nantes en demande donc officiellement la restitution pour le déposer à l'intérieur du tombeau : « *La boîte d'or est d'autant plus précieuse à recouvrer pour cette ville que ce cœur lui fut remis comme le gage de l'attachement et du souvenir de cette princesse pour ses chers bretons ; ce serait ôter à ce beau monument le noble intérêt qu'il inspire que de le laisser ainsi séparé des objets qui lui ont appartenu*¹¹¹⁰. » Pourtant, l'administrateur de la Bibliothèque nationale fait part de ses réticences à rendre un reliquaire vide et donc réduit au statut d'objet artistique et historique : « *Cette boîte, qui n'est plus qu'un monument de notre histoire, est mieux placée au cabinet des antiques où tout le monde peut la voir, que dans un cénotaphe qu'elle n'enrichira pas et où personne ne la verra*¹¹¹¹. » Le conseil municipal persiste cependant à faire valoir ses droits sur le reliquaire et, tout en admettant qu'il ne doit plus être placé dans le tombeau, il considère que sa place naturelle se trouve à Nantes, au cabinet d'histoire naturelle ou à la bibliothèque de la ville. Le ministre Decaze se range à cet avis et la boîte d'or est enfin expédiée à Nantes en septembre. On songe d'abord à l'attacher selon le projet primitif au tombeau des Carmes, tout en l'exposant à la vue du public¹¹¹². Ce projet est cependant rapidement abandonné et le cœur d'or d'Anne de Bretagne est enfermé dans une armoire des archives de l'Hôtel de Ville¹¹¹³.

Ces trois entreprises très différentes, la restauration extérieure de la cathédrale, son embellissement intérieur et le rétablissement du tombeau des Carmes, visent finalement au même but, effacer les principales dévastations de la période révolutionnaire, sur des plans différents qui définissent assez clairement les attributions et la place de chaque acteur. Pour l'administration, il s'agit d'assurer la conservation d'une propriété nationale destinée à un service public, en veillant essentiellement sur sa structure. L'aménagement intérieur, essentiellement liturgique et dévotionnel, relève de l'affectataire culturel. Le rétablissement du tombeau des Carmes, à la fois ornement artistique et monument symbolique, rencontre l'adhésion de tous. Du point de vue du pouvoir civil, cette opération permet d'investir la cathédrale, monument religieux, d'un message éminemment politique ; du point de vue ecclésiastique, elle se marie parfaitement avec sa volonté de rétablir le culte catholique dans son ancien prestige et d'affirmer la place retrouvée de l'Église.

3.3 L'achèvement de la cathédrale gothique (1834-1891)

L'achèvement de la cathédrale gothique a déjà fait l'objet d'études très complètes, par l'historien nantais M. Faugeras d'abord¹¹¹⁴, sous l'angle de l'histoire religieuse du diocèse et à partir de sources locales, puis par J. M. Leniaud¹¹¹⁵, dans une approche plus générale qui relie les

1110 ADLA 184 T 14, 4 février 1819, délibération municipale.

1111 DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II, p. 475.

1112 *Ibid.*, p. 477-480.

1113 Réclamé en 1852 pour le Musée des Souverains, il reste pourtant presque oublié jusqu'à juin 1886, où P. de Lisle du Dréneuc obtient l'autorisation de l'exposer au Musée archéologique, dont il est le conservateur. Le reliquaire est transféré en 1896, quand les collections du musée quittent la chapelle de l'Oratoire pour le Palais Dobrée, mais demeure une propriété municipale. (DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1915, II) Au cours du XXe siècle plusieurs polémiques ont remué à Nantes la question de son lieu d'exposition. En 1926, la Ville a tenté de récupérer l'objet pour le déposer au château mais s'est heurté au refus du chanoine Durville et du Conseil général. De nouvelles tentatives se déroulent dans les années 1950, qui font l'objet de délibérations municipales. (CROIX, GUIVARC'H, « Un reliquaire pour exprimer quoi ? », dans CHOTARD, *Anne de Bretagne : une histoire, un mythe*, 2007, p. 138-147) Pendant les prochains travaux de rénovation du musée Dobrée, il est prévu que le reliquaire soit exposé au Château de Nantes, propriété municipale, et quelques revendications ne manquent pas déjà de se manifester pour que le cœur en or d'Anne de Bretagne y reste définitivement.

1114 FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1964, p. 35-52.

1115 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes (1835-1904) », *BSAHN*, 1987, p. 229-279 ; « Les tribulations d'une cathédrale : l'achèvement de Saint-Pierre-de-Nantes au XIXe siècle », *303*, 21, 1989, p. 9-23 ; « L'achèvement de la cathédrale de Nantes : au bout de l'utopie », *303*, 70, 2001, p. 30-35.

multiples épisodes de cette longue entreprise à l'histoire architecturale, administrative et patrimoniale des cathédrales en France au XIXe siècle. Il ne peut donc être question ici de reprendre ce travail, mais au contraire de s'appuyer sur ces travaux pour dégager la place qu'occupe l'Église dans cette entreprise, exceptionnelle par son ampleur et sa durée.

3.3.1 La reprise de la reconstruction gothique : du besoin d'agrandir à l'idée d'achever (1834-1835)

La reprise de la reconstruction gothique de la cathédrale Saint-Pierre, abandonnée depuis deux siècles, constitue la grande œuvre du siècle pour l'architecture religieuse à Nantes. Au-delà du diocèse, cette entreprise peut sans doute être rapprochée d'autres chantiers, mais demeure pourtant un exemple unique et exceptionnel. Cette vaste opération, d'une incontestable portée nationale, reste pourtant et avant tout une affaire nantaise. Elle démontre, par-delà les soubresauts de l'histoire, les ruptures politiques ou les conjonctures économiques, la continuité d'une histoire locale et la volonté de mener à son terme une aventure qui témoigne à toutes ses époques de l'orgueil d'une cité. Le long achèvement de la cathédrale gothique, qui couvre les deux derniers tiers du XIXe siècle, est porté par des acteurs nantais, longtemps dirigé par des architectes locaux et suscite la mobilisation unanime et continue de toutes les autorités civiles et religieuses, dans une illustration exemplaire de ce trait de la vie politique nantaise que donnait A. Siegfried au début du XXe siècle : « *Lorsque l'intérêt de la ville est en jeu, chacun, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, marche pour la ville, tout comme, à la frontière, des adversaires politiques combattent côte à côte pour la patrie*¹¹¹⁶. » La cathédrale de Nantes se présente au début du XIXe siècle comme la réunion de deux édifices différents aussi bien sur le plan chronologique que stylistique. Sur l'emplacement d'une première construction élevée au VIe siècle et que les invasions normandes du IXe siècle ont peu à peu ruinée, une nouvelle cathédrale est bâtie à partir de la dernière décennie du XIe siècle. Une crypte, aujourd'hui partiellement conservée, est d'abord construite, composée d'un martyrium et d'un déambulatoire doté de chapelles¹¹¹⁷. Un chœur surélevé est ensuite bâti sur cette crypte. Une nef, vraisemblablement couverte par une file de coupes, est construite à son tour. A la croisée du transept, quatre piliers massifs supportent une coupole sur pendentifs¹¹¹⁸ au-dessus de laquelle s'élève la tour de clocher. Au début du XVe siècle, la partie supérieure de cette tour de croisée, deux fois incendiée, est reconstruite. Avant même la fin de cette restauration, un vaste et ambitieux projet de reconstruction est cependant mis en œuvre. En 1434, le duc Jean V et l'évêque Jean de Malestroit inaugurent une nouvelle cathédrale, dont la construction débute par l'exécution d'un imposant massif de façade. Les collatéraux et la nef gothique élevés à la suite de ce bloc occidental remplacent au début du XVIe siècle la nef romane et viennent rejoindre le chœur provisoirement conservé. Après une longue interruption, le XVIIe siècle reprend l'œuvre de manière contradictoire. La construction d'un arc décoratif, destiné à assurer la transition entre la nef nouvelle et le vieux chœur roman plus bas et plus étroit, suggère que la reconstruction de la partie orientale n'est pas immédiatement envisagée. Cette arche prend la place de l'ancien jubé et entraîne le déplacement des orgues, disposées dans une tribune élevée dans l'avant-nef. Les voûtes de la nef sont également achevées dans les premières décennies du XVIIIe siècle. A cette même époque, la reconstruction

1116 SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, 1913 [rééd. 2010], p. 128.

1117 La cathédrale de Nantes reçoit en cette fin de XIe siècle les reliques des saints Donatien et Rogatien, puis celles de l'évêque Gohard, massacré par les Normands dans la cathédrale même en 843.

1118 Sur la cathédrale romane de Nantes, voir les travaux de D. Eraud : *La cathédrale de Nantes des origines jusqu'à l'époque romane*, mémoire, 1983, et « Les cathédrales de Nantes, des origines à la fin de l'époque romane », 303, 2001, 70, p. 8-15.

gothique est également reprise par l'édification du bras sud du transept. Le modèle en tuffeau, aujourd'hui conservé dans les cryptes de la cathédrale, témoigne d'un projet de chevet limité par la présence, immédiatement à l'est du chœur roman, de l'enceinte fortifiée de la ville. Un plan plus ambitieux, prévoyant trois travées de chœur ainsi qu'une abside pourvue de chapelles mais nécessitant le recul des remparts, est finalement adopté. Il ne reçoit qu'un commencement d'exécution avec l'édification à la suite du bras sud du transept d'une double chapelle. Le XVIII^e siècle renonce à poursuivre cet effort et se contente de réaménager le chœur roman. Ces modifications entraînent la démolition des voûtes de la crypte et son comblement afin d'abaisser le niveau du chœur et de l'aligner sur celui de la nef gothique. [Illustration 176, p. 225]

La cathédrale Saint-Pierre est donc composée de deux bâtiments, eux-mêmes issus de campagnes successives, emboîtés l'un dans l'autre mais présentant des différences notables de dimensions et d'élévation. Les dispositions du chevet sont complexes et inconfortables : sur le flanc sud du chœur, le bras de transept et les deux travées construites au XVII^e siècle ne communiquent pas avec les nefs. Ces espaces ne peuvent accueillir les fidèles et servent de sacristies. Côté nord, sur l'emplacement réservé au second bras du transept, demeurent des vestiges du déambulatoire roman, en partie découverts et communiquant avec le palais épiscopal attenant. L'idée d'achever la reconstruction gothique, parfois encore évoquée¹¹¹⁹, semble bel et bien abandonnée depuis le milieu du XVII^e siècle dans ce qui ressemble un renoncement définitif. Le modeste projet d'agrandissement qui va provoquer la reprise de cette œuvre suspendue ne comporte d'ailleurs aucune intention en ce sens. A la fin de l'année 1833 ou au tout début de 1834, Mgr de Guérines charge l'architecte du département d'étudier le moyen de remédier à l'insuffisance et à l'inconfort de la cathédrale. La nef gothique parvient à peine à accueillir les femmes et les collatéraux n'offrent qu'une vue restreinte sur le chœur étroit. Les hommes ne disposent donc que de quelques places le long des murs qui ferment au sud et au nord la croisée du transept, non sans gêner considérablement le déroulement des cérémonies. Une lettre adressée par Séheult à Mgr de Guérines indique la nature des considérations toutes utilitaires et les ambitions réduites qui président à la production d'un premier projet de chapelle pour les hommes : « *L'insuffisance de l'emplacement que l'on peut donner aux hommes dans l'église cathédrale s'est fait sentir depuis bien longtemps, et Votre Grandeur s'est vu contrainte de m'inviter à rechercher le moyen le plus avantageux à adopter pour obtenir, avec toute l'économie possible, un local affecté à cet objet et qui, remédiant à l'inconvénient signalé, put faire laisser au clergé l'espace du sanctuaire que quelques fidèles occupent aujourd'hui et qui est indispensable pour que les cérémonies religieuses soient célébrées avec toute la pompe et toutes les convenances qu'elles réclament*¹¹²⁰. » Après avoir étudié les dispositions de l'édifice, l'architecte du département retient le seul emplacement disponible pour un agrandissement : « *la petite cour Saint-Jean, sans emploi spécial, jointe au passage couvert qui établit la communication entre le palais épiscopal et la cathédrale.* » Il ne s'agit alors, en avril 1834, que de répondre de la manière la plus rapide et la plus économique aux besoins pressants du culte. Séheult justifie ainsi le choix d'utiliser l'espace réservé dans le programme de reconstruction gothique à la construction du bras nord : « *L'exécution suspendue depuis bien des siècles le sera sans doute encore plusieurs autres.* » Il souligne également le

1119 Voir ATHENAS, *Mémoire sur les différentes époques de construction de l'église cathédrale de Nantes*, 1820, publié dans VERGER, *Archives curieuses de la ville de Nantes*, 1838, II, col. 308-309. Athénas mentionne le plan en relief réalisé à la fin du XVI^e siècle mais considère qu'il ne faut pas suivre ce modèle. Il propose déjà, comme va le faire Séheult, de continuer l'édifice en adoptant les dispositions du bras sud du transept.

1120 ADLA 125 J 5 L 10, 1^{er} avril 1834.

caractère modeste des travaux : « *Cette construction, Monseigneur, remplirait aussi vos intentions sous le rapport de l'économie, car établie en partie sur d'anciennes substructions, ne réclamant aucun luxe extérieur d'architecture puisqu'elle se trouverait enfermée entre les anciens bâtiments qui la déroberaient à tous les yeux. La dépense ne pourrait donc qu'être bien peu considérable.* » Sans avoir déjà établi un devis, l'architecte estime que la dépense ne dépasserait pas 12 000 francs. [Illustration 175, p. 224] L'état de proposition des dépenses pour les édifices diocésains que l'évêque adresse au ministère des Cultes comprend donc une chapelle pour les hommes, évaluée sommairement à cette somme et pour laquelle on promet de produire rapidement un projet complet¹¹²¹. En réalité, Séheult tarde beaucoup. En août, l'abbé Vrignaud, secrétaire particulier de Mgr de Guérines, ne peut présenter ce travail à l'administration des Cultes : « *Le délai interminable, ou M. l'architecte du département, n'ont encore pas permis l'envoi de pièces à l'appui de cette demande*¹¹²². » Le mois suivant, l'abbé Lefort, secrétaire de l'Évêché, écrit au même Vrignaud : « *Quant au plan de la chapelle des hommes, je ne désespère pas de l'avoir du brave M. Séheult. Le bon M. Nau s'occupe de celui de la cathédrale et déjà il a levé tout ce qui est à faire*¹¹²³. »

Les lenteurs de l'architecte n'ont cette fois aucune importance car c'est précisément à cette date, entre la fin du mois d'août et les premiers jours de septembre, que le projet bascule d'un simple et modeste agrandissement vers l'idée d'un achèvement complet de la cathédrale. Ce revirement radical résulte des entrevues que le tout récent ministre des Cultes Persil¹¹²⁴ accorde à l'abbé Vrignaud, qui est également chanoine de la cathédrale¹¹²⁵. Vrignaud, au nom de son évêque, présente au ministre le projet de chapelle pour les hommes mais réclame également la restauration de peintures récemment découvertes dans le chœur. Depuis plusieurs semaines, Mgr de Guérines, « *voyant avec peine le dénuement intérieur de cette église*¹¹²⁶ », fait en effet procéder à quelques travaux d'embellissement dans le vieux chœur roman. En mai, plusieurs tableaux ont été restaurés et pourvus de cadres neufs¹¹²⁷. Puis, avant leur installation, il est prévu de repeindre les voûtes du sanctuaire. Mais le grattage préalable de la partie de l'abside située entre la coupole et la voûte en cul-de-four révèle les restes d'une peinture ancienne. On y reconnaît bientôt une représentation de la Transfiguration. Plusieurs ornements peints sont ensuite découverts en différents points du chœur, ainsi que des tableaux représentant les Pères de l'Église. Vers la fin du mois, on dégagera également dans la demi-coupole qui ferme l'abside à l'est une Gloire et un Père éternel dans un ciel parsemé d'étoiles¹¹²⁸. Ces peintures sont peintes à l'huile sur un fond de plâtre « *presque aussi dur que du*

1121 ADLA 40 V 1, 7 avril 1834.

1122 AN F¹⁹ 7771, [N. d., août 1834, Note par Vrignaud].

1123 ADLA 125 J 1 D 3, 4 septembre 1834. Avant de dresser le plan général de l'édifice, T. Nau tente en vain d'obtenir du fils de P. Athénas l'autorisation de copier un plan établi par son père.

1124 Jean-Charles Persil (1785-1870) : magistrat et homme d'État, il est nommé ministre de la Justice et des Cultes en avril 1834.

1125 Sur cet ecclésiastique qui est incontestablement le moteur de cette première époque de l'achèvement (de la reprise du projet en 1834 à la fin des travaux dirigés par Séheult en 1849), voir FAUGERAS, « Un éminent prêtre nantais au XIXe », Charles Vrignaud, de Legé », *BSAHN*, 1987, p. 75-90.

1126 ADLA 32 V 2, 8 août 1834, Chapitre et conseil de fabrique au préfet.

1127 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, mai 1834, Mémoires de travaux et correspondances. Le doreur Melet a fourni les cadres destinés aux tableaux qui doivent prendre place dans le chœur, de part et d'autre d'une *Descente de croix* offerte vers 1830 par la Duchesse de Berry. C'est le peintre nantais Donné qui restaure les œuvres. L'année suivante, le docteur Guépin décrit ce chœur orné de tableaux ainsi que de statues des saints Clair, Jean-Baptiste, Paul et Pierre, placées des deux côtés des portes latérales. (GUEPIN, BONAMY, *Nantes au XIXe siècle*, 1835, p. 124) Ces quatre statues sont celles de Debay et Barrême aujourd'hui placées dans l'avant-nef

1128 ADLA 125 J 1 D 3, 23 août 1834, Lefort à Vrignaud, qui lui indique : « *M. Audrain [le curé de Saint-Pierre] descend dans ce moment de dessus l'échafaudage : plus on frotte, plus on découvre de belles choses.* »

*stuc*¹¹²⁹. » Toutes ces décorations ont été recouvertes pendant la période révolutionnaire d'un enduit destiné à faire disparaître leurs sujets religieux. Ces découvertes font se souvenir que la coupole de la tour de croisée était elle-même ornée d'une *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres* attribuée à Charles Errard, artiste nantais du XVIIe siècle devenu peintre du roi et directeur de l'Académie de France à Rome. Cette voute est donc à son tour partiellement grattée. Sous les peintures exécutées en 1820 par le peintre Dufaÿ, puis sous un enduit bleu, apparaissent des fragments qui attestent que l'œuvre que l'on croyait disparue est bel et bien conservée sous cette double couche¹¹³⁰. Le 9 août, l'abbé Vrignaud informe de la bonne nouvelle son évêque, qui séjourne alors dans son Auvergne natale : « *Je m'empresse de donner les détails sur les nouvelles découvertes du chœur, elles deviennent de plus en plus précieuses. Déjà on a retrouvé dans la coupole un Apôtre entier, du tableau de la Pentecôte, une autre tête, magnifique, enfin des draperies, de sorte qu'on a assez de données maintenant pour compter découvrir le tout. Tous les artistes, connaisseurs ou réputés tels, sont en révolution et viennent s'extasier sur cette découverte et nous somment de la poursuivre au nom des beaux-arts*¹¹³¹. » L'architecte Séheult, le peintre Dupavillon et plusieurs artistes nantais, chargés par le préfet et le maire d'étudier le mérite des découvertes, s'enthousiasment et réclament une restauration complète en assurant que la ville, le département et l'État se chargeront des dépenses. Les travaux sont donc suspendus. Si la réapparition de ces peintures ne peut que satisfaire l'évêque et le clergé de la cathédrale, si désireux de rendre à la cathédrale une partie de son décor disparu à la Révolution, elle pose néanmoins un problème de taille dans l'immédiat : « *Maintenant, explique en effet Vrignaud, on est bien gênés par les échafaudages qui obligent à faire toutes les cérémonies sur le péristyle, sans qu'on puisse se servir du grand autel*¹¹³². » L'abbé prévoit donc de se rendre sous une semaine à Paris pour obtenir une décision rapide en faveur de ces peintures : « *Huit jours ne sont pas trop pour harceler M. Séheult, et obtenir son rapport avec les apostilles du préfet et du maire*¹¹³³. »

C'est donc pour plaider à la fois en faveur de l'agrandissement de la cathédrale et de la restauration des tableaux découverts dans le chœur que l'abbé Vrignaud est reçu le 24 août par le ministre Persil. Le secrétaire de Mgr de Guérines a laissé deux notes manuscrites relatives à cette entrevue. La première, très incomplète, est un brouillon conservé dans le fonds de l'Évêché¹¹³⁴. La seconde, rédigée afin de laisser au ministre un résumé par écrit des demandes de l'évêque, fait partie des dossiers de l'administration des Cultes¹¹³⁵. La première requête que Vrignaud présente au ministre concerne la restauration des peintures du chœur. S'il relaie la demande des autorités nantaises que soit envoyé de Paris un artiste restaurateur « *capable d'exécuter ce beau travail* », il sollicite surtout une prompte décision. Les échafaudages montés pour atteindre la voûte du chœur interdisent l'usage du chœur pour le culte. Les offices sont donc célébrés à un autel provisoire, « *ce qui est fort gênant et de plus fort peu convenable*¹¹³⁶. » Vrignaud évoque ensuite le projet de chapelle pour les hommes. Le brouillon de note qu'il a d'abord rédigé commence par rappeler l'état de l'édifice : « *La cathédrale est un édifice inachevé, qui n'a de nef et de bas-côtés que jusqu'à la*

1129 AM Nantes 2 M 6, 26 août 1834, Rapport des membres de la Commission du musée de Nantes au maire, F. Favre.

1130 Selon E. Maillard, c'est le peintre René Denis, mort en 1816, qui aurait « *sauvé de la mutilation complète les fresques de la coupole du chœur de la cathédrale* », en les recouvrant d'un enduit. (*L'art à Nantes*, 1888, p. 70-71)

1131 ADLA 125 J 1 D 6, 9 août 1834, Vrignaud à Mgr de Guérines.

1132 *Ibid.*

1133 *Ibid.*

1134 ADLA 125 J 5 L 18, [N. d., août 1834, Note par Vrignaud].

1135 AN F¹⁹ 7771, [N. d., août 1834, Note par Vrignaud].

1136 *Ibid.*

*croix exclusivement. Le chœur, beaucoup plus étroit, est une partie d'ancienne église qui devait disparaître à mesure que la nouvelle se serait poursuivie*¹¹³⁷. » Sans développer cet inachèvement, le texte définitif en fait cependant la cause de l'insuffisance et de l'inconfort de l'église cathédrale actuelle : « *L'église étant inachevée, la nef est occupée entièrement par les femmes, (...) il ne reste pour les hommes que les bas-côtés et le sanctuaire. Les reléguer dans les bas-côtés, ce serait les détourner d'assister aux offices ; les admettre dans le sanctuaire déjà trop petit, c'est encombrer les approches du maître-autel, ce qui n'est ni convenable ni commode pour les cérémonies. La chapelle proposée remédierait à ces inconvénients.* » Pour obtenir plus sûrement l'approbation de cette construction nécessitée par les besoins du culte, l'abbé Vrignaud souligne également que l'ouverture de la chapelle au nord du chœur n'affecterait aucunement le caractère et la beauté de la cathédrale : « *elle serait comme un hors d'œuvre qui ne détruirait en rien l'ensemble et l'harmonie de l'édifice principal*¹¹³⁸. »

C'est pourtant ce caractère à la fois modeste et complètement étranger au corps principal de la cathédrale qui va susciter les réserves du ministre. Persil, en effet, rejette complètement l'idée de cette chapelle : « *M. le ministre, lui rappellera quelques mois plus tard Mgr de Guérines, lorsque (...) j'eus l'honneur d'insister dans la présentation du budget sur la nécessité d'agrandir l'église cathédrale (...), Votre Excellence a paru apprécier mes motifs, mais elle a considéré le projet de la chapelle comme un hors d'œuvre, qui n'avait aucun rapport avec la construction de l'édifice, comme un provisoire sur lequel on ne tarderait pas à revenir et dont la construction entraînerait donc des dépenses superflues*¹¹³⁹. » Le ministre lui-même justifie quelques mois plus tard le rejet du projet : « *Cette construction parasite et mesquine, qui aurait contrasté désagréablement avec le style d'architecture de l'édifice, n'était pas susceptible d'être autorisée*¹¹⁴⁰. » En engageant l'évêque de Nantes, par l'intermédiaire de son secrétaire, à « *voir plus grand*¹¹⁴¹ » et à inscrire l'agrandissement dans une perspective plus large, le ministre déclenche en réalité un mouvement qui n'attendait sans nul doute que cet encouragement. Cette cathédrale, composée de deux églises différentes, pose en effet de très lourdes contraintes, qui gênent l'exercice du culte et qui pèsent de plus en plus au clergé et aux fidèles. L'abbé Vrignaud, sans oser réclamer une reprise de la reconstruction gothique, démontre au moins au ministre combien l'édifice actuel est à la fois insuffisant et inconfortable. Sans peut-être mesurer pleinement les conséquences de ses paroles, le ministre l'invite donc à faire produire une étude plus ambitieuse. Plusieurs raisons motivent cette proposition de Persil. La préférence pour des travaux définitifs et conformes au caractère monumental de l'édifice s'inscrit tout à fait dans une logique administrative de gestion raisonnée des fonds publics. Mais des vues proprement politiques pèsent également. La Monarchie de Juillet peine à asseoir sa légitimité à Nantes, comme dans tout l'ouest de la France. Les troubles de 1830 se sont prolongés de manière spectaculaire en Loire-inférieure, en particulier en 1832 avec la tentative avortée de la duchesse de Berry de soulever l'ancienne Vendée militaire contre le nouveau régime et de rétablir sur le trône son fils, prétendant légitime à la couronne de France. L'état de siège de la région nantaise se prolonge jusqu'en 1833 et une certaine agitation demeure jusqu'au début de l'année suivante. Les pouvoirs de la police sont renforcés jusqu'en 1835¹¹⁴². Une entreprise aussi

1137 ADLA 125 J 5 L 18, [N. d., août 1834, Note par Vrignaud].

1138 AN F¹⁹ 7771, [N. d., août 1834, Note par Vrignaud].

1139 ADLA 125 J 5 L 10, 18 décembre 1834, Mgr Guérines au ministre des Cultes.

1140 ADLA 32 V 2, 19 mars 1835, Persil au préfet.

1141 FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1964, p. 35-36.

1142 MARTIN, « La duchesse de Berry et le légitimisme », dans *NANTES-HISTOIRE, Nantes dans l'histoire de France*, 1991, p. 125-133.

considérable que l'achèvement de la cathédrale de Nantes se présente donc pour le gouvernement comme une véritable opportunité de « *rallier au régime de Juillet les populations de l'Ouest, catholiques et légitimistes*¹¹⁴³. » Le préfet de la Loire-Inférieure, Maurice Duval, est celui qui a su faire valoir ce point de vue auprès de l'administration des Cultes. « *Cette mesure*, lui répond en effet Persil en mars 1835 à propos de la construction du bras nord, *vous paraîtrait dictée par les besoins du culte, par l'intérêt des arts et par l'effet qu'elle produirait en faveur du gouvernement sur l'esprit de la population*¹¹⁴⁴. » Un an plus tard, le chef de division Schmit, présentant le dossier de la cathédrale de Nantes au nouveau ministre des Cultes Sauzet¹¹⁴⁵, confirme clairement ce fait : « *Le préfet de la Loire-Inférieure n'hésite pas à considérer la mesure comme étant commandée par une saine politique et propre à produire un excellent effet sur les esprits des populations religieuses de l'ouest*. » Schmit ajoute d'ailleurs cette réflexion personnelle : « *Si le gouvernement croit qu'il peut lui être profitable politiquement de donner aux populations de cette partie de la Bretagne une preuve de sa sollicitude pour les édifices religieux, il ne faut pas qu'il semble agir avec hésitation et regret, il convient au contraire qu'il y mette de la libéralité et qu'il ne reste pas en arrière pour la cathédrale de Nantes de ce que la Restauration a fait pour la cathédrale de Rennes*¹¹⁴⁶. » Maurice Duval, administrateur énergique, a été nommé à Nantes à l'automne 1832 pour éteindre l'agitation légitimiste. Il a rencontré dès son arrivée l'hostilité d'une grande partie de la population et conservera longtemps une « *immense impopularité*¹¹⁴⁷ ». Issu par sa mère de la famille des architectes Mansart, il lance pourtant une série de grands travaux (grandes routes stratégiques, ponts et viaducs, canaux) destinés à désenclaver le département en ouvrant de nouvelles voies de communication, mais également à favoriser la pénétration des idées de modernité et de progrès dans un département politiquement réactionnaire¹¹⁴⁸. L'achèvement de la cathédrale s'inscrit complètement dans cette volonté de transformer les mentalités. Son soutien indéfectible au projet vaudra d'ailleurs à Duval la reconnaissance et l'estime personnelle de certains ecclésiastiques. Il convient de souligner à quel point ces raisons politiques ne sont non seulement pas ignorées du clergé nantais, mais encore habilement utilisées à cette période. L'abbé Vrignaud, en septembre 1834, en use ainsi pour réclamer de l'administration de l'Intérieur une allocation pour la restauration des peintures du chœur : « *Permettez-moi de recommander encore une fois notre pauvre cathédrale à votre bienveillant intérêt. L'importance de la ville le réclame, ainsi que l'esprit religieux de ses habitants. Quelque marque éclatante de la protection et de la générosité du gouvernement en notre faveur ne seraient pas sans faire une certaine impression sur les esprits*¹¹⁴⁹. » Plus explicitement encore, Mgr de Guérines indiquera au début de l'année 1835 comme toute première considération en faveur de l'achèvement de la cathédrale : « *Cette grande mesure honorerait le gouvernement qui l'exécuterait ; (...) elle le ferait bénir d'une population religieuse et enfin elle serait une manifestation de l'intérêt qu'il porte à la religion, ce qui détruirait les préventions que l'on a voulu*

1143 LENIAUD, « Les tribulations d'une cathédrale », 303, 1989, 21, p. 10. L'auteur rapproche, de ce point de vue, le projet nantais de l'achèvement contemporain de la façade de Saint-Ouen de Rouen.

1144 ADLA 32 V 2, 19 mars 1835, Persil au préfet.

1145 P. Sauzet remplace quelques mois Persil à la tête du ministère des Cultes (entre février et septembre) lors du premier gouvernement Thiers.

1146 AN F¹⁹ 7778, 22 mars 1836, Schmit au ministre des Cultes. La reconstruction de la cathédrale de Rennes, interrompue par la Révolution, a été reprise en 1816.

1147 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982. II, p. 646.

1148 MIGUET, CARAËS, FARDEL, *Préfet en Loire-Atlantique / Loire inférieure : 1800-2000*, 2000, p. 32-34.

1149 ADLA 125 J 1 D 3, 4 septembre 1834. Lors son séjour parisien, l'abbé Vrignaud rencontre plusieurs fonctionnaires de ce ministère, notamment Dumont, chef de bureau à la Division des Beaux-Arts, et Edmond Blanc, secrétaire général du ministre Thiers.

*accréditer dans les départements de l'ouest*¹¹⁵⁰. »

Dans la réponse du ministre Persil et les perspectives nouvelles qu'elle ouvrent, le secrétaire entrevoit aussitôt, non sans être saisi de vertige, l'achèvement inespéré de Saint-Pierre : « *Je ne sais ce que vous penserez de ce projet vraiment gigantesque, et peut-être même chimérique, écrit-t-il à son évêque, mais comme me disait M. Persil, en demandant, on ne court aucun risque et, en ne demandant pas, on n'obtiendra jamais rien... Cette proposition m'a si fort étonné que j'en ai été bouleversé ... Ma pauvre imagination s'est mise en mouvement (...) Quelques paroles de votre bouche [me remettent] dans mon assiette*¹¹⁵¹. » A l'inverse de son collaborateur, Mgr de Guérines se montre assez sceptique : « *Ce plan est inexécutable avec les idées actuelles de la société, et entraînerait dans des dépenses qui seraient l'objet de tant de [critiques] qu'il pourrait faire plus de tort à la religion qu'il ne lui porterait de profits*¹¹⁵². » Mais le projet rencontre l'enthousiasme chez les autres ecclésiastiques que consulte Vrignaud. L'abbé de Courson, supérieur du séminaire de philosophie et vicaire général honoraire, adhère immédiatement à l'idée d'un achèvement complet¹¹⁵³. Guillaume Angebault, également vicaire de Mgr de Guérines, encourage également l'abbé Vrignaud à poursuivre vers ce but. Dans une lettre qu'il lui adresse à la mi-septembre, Angebault informe le secrétaire des dernières nouvelles relatives aux peintures du chœur que le peintre Debay¹¹⁵⁴ vient d'examiner : « *Je l'ai accompagné bravement jusqu'aux extrêmes échelles ; un peu plus et nous nous envolions par le trou de la voûte. Il a trouvé cela beau, plus beau, très beau, il fera un rapport en ce sens. M. Debay est nantais, et par amour de la chose et de la personne, il aimerait je crois attacher son nom à nos voûtes. (...) Moi je veux tout ce qu'on voudra pourvu qu'on veuille restaurer notre chœur.* » Mais il passe de suite à la grande affaire de l'achèvement qui prend déjà le pas sur la restauration des peintures : « *Mais il y a un autre obstacle ; si on restaure le chœur, il faut renoncer à terminer la cathédrale. C'est cependant un beau rêve ; aviez-vous le cauchemar ce jour-là ? Mais je ne veux rien dire, le seul souvenir du cauchemar me donne la fièvre. Au demeurant, s'il y avait quelque probabilité, j'en suivrais la chance et quand cette pauvre cathédrale ne devrait se terminer que pour nos vieux ans, j'aimerais encore la saluer d'un dernier regard. Il y a de la générosité à moi, qui suis déjà après-midi ; vous, mon ami, vous êtes l'aurore du chapitre. Voyez comme les grandes choses amènent les grands mots*¹¹⁵⁵. » Soutenu et conforté par l'engagement de ces hommes qui forment avec lui l'entourage immédiat de Mgr de Guérines, l'abbé Vrignaud parvient à vaincre les réticences de l'évêque et obtient l'autorisation de tenter au moins l'aventure. Vingt ans plus tard, voici comment l'entrepreneur Garreau présente cet épisode décisif : « *La proposition (...) avait été faite en 1834, d'établir une petite chapelle dans la petite cour Saint-Jean (...) On ne tarda pas, et M. l'abbé*

1150 ADLA 125 J 5 L 10, 12 janvier 1835, Projet d'achèvement de la cathédrale de Nantes, adressé au préfet par Mgr de Guérines.

1151 4 septembre 1834, Vrignaud à Guérines. (Lettre citée par FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1964, p. 36, et non retrouvée dans le fonds de l'Évêché auquel il la rattache) La date de cette lettre semble indiquer que Vrignaud, qui est resté plusieurs jours à Paris afin d'y rencontrer également plusieurs fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, a rencontré Persil une autre fois après le 24 août. Il semble impossible qu'il ait attendu une dizaine de jours avant d'informer Mgr de Guérines d'une pareille perspective.

1152 Septembre 1834, Guérines à Vrignaud (Lettre citée par FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN* », 1964, p. 36, et non retrouvée).

1153 Il attribue au ministre de l'Intérieur le mérite de cette œuvre : « *M. Thiers attachera son nom à un monument qui l'immortalisera.* » (2 septembre 1834, Courson à Vrignaud, cité par FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1964, p. 36, et non retrouvée)

1154 Auguste Debay, élève de Gros, issu d'une famille de peintres et de sculpteurs nantais.

1155 ADLA 125 J 5 L 18, 14 septembre 1834, Angebault à Vrignaud. A cette date Vrignaud est encore (ou de nouveau) à Paris.

Vrignaud fut le premier à s'apercevoir, que l'établissement de cette petite chapelle ne remplissait pas le but qu'on devait se proposer d'atteindre. Je partageais si bien son opinion qu'à son défaut j'aurais pris l'initiative de la demande de substituer à cette chapelle la partie septentrionale du transept. Il en parla à Mgr de Guérines qui lui répondit : « Méfiez-vous de votre entraînement de jeune homme, contentons-nous de ce qu'on nous donne, et ne courons pas le risque de le compromettre en demandant ce que probablement on ne nous accordera pas. » Quoiqu'il en soit, M. l'abbé Vrignaud insista auprès de Mgr en lui promettant qu'il se chargerait personnellement de toutes les démarches à faire¹¹⁵⁶. » Mgr de Guérines reconnaitra d'ailleurs lui-même combien l'entreprise a été portée par Vrignaud durant ces premiers mois : « C'était son projet » écrit-t-il l'année suivante à Séheult en l'informant de l'examen favorable de ses plans par le ministère¹¹⁵⁷. À la même époque, l'abbé Angebault s'adresse ainsi à Vrignaud lui-même, à nouveau envoyé à Paris : « La vérité bien réelle est que ce fantôme qui d'abord se perdait dans les nuages commence à dessiner ses formes d'une manière plus prononcée. (...) Le bon évêque, lui, est enchanté, en voyant se réaliser des espérances qu'il n'aurait pas osé concevoir plus que personne. (...) Poussez donc votre pointe, mon très cher, et le diocèse vous devra l'achèvement de notre belle basilique¹¹⁵⁸. »

Dès le début du mois de octobre, Mgr de Guérines écrit à l'architecte Séheult : « Lors de mon départ pour l'Auvergne, je vous ai prié de diriger quelques réparations pour la peinture du chœur de la cathédrale et un projet de construction d'une chapelle destinée aux hommes dont vous même m'aviez fourni l'idée. J'étais loin de soupçonner que ces modestes projets soulèveraient d'aussi graves questions que celles qui ont donné lieu à l'interruption des travaux et qui dans ce moment nous tiennent en suspens. Il paraît que le ministère, ou se prononce contre la réparation d'une chapelle qui n'entrerait pas dans un plan de restauration complète, ou repousse toute autre demande en la qualifiant de provisoire qui oblige toujours à faire redéfaire. On fait entendre qu'on se rendrait plus favorable à un plan général que l'on exécuterait pour partie à mesure qu'on aurait des fonds. Quelque soit l'opinion que l'on puisse se former sur une aussi vaste opération, deux considérations me frappent. En premier lieu, je me reprocherais de ne pas répondre aux désirs qui m'ont été manifestés, en ne soumettant pas cette demande au gouvernement, et en second lieu je suis convaincu qu'on ne saurait sans les plus grands inconvénients demeurer plus longtemps dans l'indécision, d'abord parce qu'on ne peut se passer du chœur pour l'hiver et ensuite parce que la fixation de nos idées sur cette réparation générale prédomine toutes les autres réparations commencées au chœur et doit y apporter des modifications¹¹⁵⁹. » Le prélat demande donc à l'architecte d'étudier la possibilité d'un achèvement par parties, en commençant par le bras nord seul, qu'il souhaite surtout obtenir, puis en continuant par le bas-côté du chœur de ce même côté et en réservant pour plus tard le remplacement du chœur roman. Mgr de Guérines semble d'ailleurs vouloir maintenir la tour de croisée. « Doit-on conserver les masses qui soutiennent le dôme, le dôme lui-même ou quelque chose de ses anciennes constructions, qui paraissent être très solides, qui serviraient à lier toutes les parties de l'édifice et à diminuer de beaucoup la dépense ? Dans ma manière de penser, je souhaiterais que cela fut praticable ce serait un moyen d'arriver plus tôt et

1156 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 2 avril 1857, Note sur la cathédrale de Nantes [Cahier manuscrit par Garreau].

1157 ADLA 125 J 5 L 10, [N. d., ca octobre 1835], Mgr de Guérines à Séheult.

1158 ADLA 125 J 5 L 18, 13 septembre 1835, Angebault à Vrignaud. Il ajoute à propos d'autres affaires que le secrétaire doit présenter au ministère : « Cette œuvre ne doit pas être si difficile que de faire bâtir une cathédrale. » Le rôle prépondérant de Vrignaud est suffisamment connu à Nantes pour que Stendhal, qui visite la ville en juin 1837, écrive quelque temps plus tard : « Un prêtre de Nantes, homme de caractère, a eu l'idée hardie d'achever la cathédrale. » (STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, nouv. éd., 1854, p. 309-310)

1159 ADLA 125 J 5 L 10, 6 octobre 1834, Mgr de Guérines à Séheult.

plus sûrement au résultat le plus désirable, celui de l'agrandissement de l'église : au moins ne pourrait-on pas ajourner cette destruction du dôme et dissimuler par les ressources de l'art le mauvais effet de cette lourde construction. (...) Ce n'est pas seulement des vues d'embellissement que je cherche, mais bien plutôt une augmentation de l'église dont le besoin se fait souvent sentir. Les nouvelles chapelles et le bras de la croix permettraient de placer des confessionnaux et donneraient bien de l'espace pour placer des hommes qui dans beaucoup d'occasions sont forcés de se retirer¹¹⁶⁰. » C'est donc cette ligne que Séheult va s'attacher à suivre : proposer un projet de construction du bras nord du transept susceptible d'être rapidement autorisé ; l'inscrire dans un projet général d'achèvement dont il suffira dans l'immédiat de donner les grandes lignes. De son côté, l'abbé Vrignaud comprend également tout l'intérêt d'avancer avec prudence. Son sens de la diplomatie et les relations personnelles qu'il entretient avec certains fonctionnaires se révèlent précieuses. Delacour, chef du 2e bureau à la Division du culte catholique¹¹⁶¹, lui indique ainsi : « *Je pense que le gouvernement aurait peine en ce moment à se jeter dans une entreprise aussi considérable que celle de l'achèvement de votre cathédrale. Mon avis est donc qu'on ne doit se livrer à aucun travail définitif maintenant, et que tout doit se borner à faire ressortir les considérations qui rendent cet achèvement désirable. (...) Vous sollicitez en ce moment la construction d'un local propre à recevoir les hommes que ne peut contenir l'église. Ce local serait construit sur l'emplacement d'un des bras de la croix projeté par le plan général. Pourquoi, au lieu d'une disposition provisoire, ne demanderait-on pas de suite l'édification de ce bras de la croix. La question pourrait en être soumise au ministre avec tous les développements possibles, et en plaçant en regard le chiffre de la dépense qu'exigerait l'une et l'autre construction. Cette disposition partielle pourrait peut-être en amener d'autres plus générales¹¹⁶² ? »*

Au cours du mois de décembre, Mgr de Guérines fait préparer par l'abbé Vrignaud une demande de construction immédiate du bras nord du transept, accompagnée d'une note historique sur l'église cathédrale¹¹⁶³. Tenant compte des objections ministérielles contre le projet primitif de chapelle pour les hommes, l'évêque a engagé Séheult à étudier un nouveau programme, « *et à le coordonner, soit avec les autres parties de l'édifice, soit avec l'achèvement toujours si désiré de ce beau monument. (...) Il y aurait bien plus de dignité et bien plus grand avantage de construire le bras entier de la croix, sur le même plan que celui qui existe déjà : rendus tous les deux à leur destination, ils satisferaient tous les besoins que l'on a signalés.* » La dépense supérieure de ce plan plus ambitieux est justifiée par la réponse satisfaisante qu'il donne aux besoins actuels du culte. Cependant, l'évêque et son secrétaire croient cependant utile d'ajouter deux arguments de poids. D'une part, ils rappellent discrètement les raisons politiques qui rendent l'entreprise si souhaitable : « *L'augmentation du prix de construction ne serait pas en proportion de l'effet que produirait une entreprise aussi digne et de la beauté de l'édifice et de la prévoyance du gouvernement.* » D'autre part, ils proposent que le clergé participe lui-même à cette dépense à hauteur de 16 000 francs¹¹⁶⁴, soit presque un tiers du devis approximatif de la construction du bras nord, estimé par Séheult à

1160 *Ibid.*

1161 Ce bureau est chargé, au ministère des Cultes, des édifices diocésains, et des questions d'art concernant les monuments religieux. Delacour (qui signe De la Cour) sera remplacé par Nicolas en 1848. (LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 130).

1162 ADLA 125 J 5 L 10, 7 novembre 1834, Delacour à Vrignaud, qui lui assure à la fin de sa lettre : « *Vous me trouverez toujours prêt à contribuer en tout ce qui peut concerner le bien du diocèse de Nantes.* »

1163 AN F 19 7778, 18 décembre 1834. La lettre de Mgr de Guérines au ministre des Cultes ainsi que la note historique ont d'abord été rédigées par l'abbé Vrignaud, puis corrigées par l'évêque (brouillon annoté et corrigé dans ADLA 125 J 5 L 10).

1164 Mgr de Guérines offre 6 000 francs, le restant de la somme est fournie par le chapitre.

57 600 francs¹¹⁶⁵. Un plan présentant l'état actuel de la cathédrale et les agrandissements souhaités est joint à la demande. Si le court délai n'a permis d'établir ni coupes, ni élévations, ni même un devis régulier et exact, cette lacune est triplement justifiée. L'établissement de ces pièces aurait retardé l'envoi de la demande au ministère. Il aurait également occasionné des frais importants « *qui seraient vraiment inutiles si la demande était rejetée* ». Enfin, « *la construction du second bras de la croix devant être en tout rigoureusement conforme à celui qui est construit à l'aspect du midi, il n'y a pas à délibérer sur la forme à lui donner, mais uniquement à prescrire qu'il soit édifié dans les mêmes proportions, avec une égale solidité et pareils ornements.* » La question de l'achèvement complet est reléguée dans la note historique qui accompagne la demande, circonscrite au seul bras nord du transept. « *Cette église (...) serait un des plus beaux monuments de l'architecture gothique, s'il était achevé. (...) Cette église devait former une croix latine, mais la construction n'a put en être poussée plus loin dans le principe que depuis le portail et le bas de la nef jusqu'aux bras de la croix ; là elle joint le chœur de l'ancienne cathédrale de saint Félix et qui devait disparaître à mesure que la nouvelle se serait prolongée. Cette partie de l'ancienne église qui sert aujourd'hui de chœur est d'une construction très solide et n'est pas sans mérite ; mais elle contraste avec le style, l'élégance et l'élévation du genre gothique.* » La note détaille ensuite le projet de continuation, connu grâce au plan en relief, et les constructions déjà élevées au XVIIIe siècle côté sud¹¹⁶⁶. Le déroulement d'un achèvement progressif est détaillé suivant l'ordre déjà proposé à l'architecte. L'on commencerait par la construction du bras nord du transept, opération qui permettra de pallier immédiatement l'insuffisance de l'église et de livrer au culte le croisillon sud déjà élevé. Puis, avec le même souci de symétrie et de régularité du bâtiment, deux chapelles pourront s'élever à la suite du bras nord et répondre à celles qui existent sur le flanc du sud du chœur et qui pourront à leur tour être mises à la disposition des fidèles. « *Ainsi on le voit, le résultat des constructions désirées doublera les avantages en ce qu'il permettra de rendre au service de l'église des parties de l'église très belles et très bien disposées, mais qui eussent produit sans avoir les correspondantes le plus mauvais effet.* » La reconstruction du chœur roman, dernière tranche de l'achèvement, reste une perspective éloignée qui ne nécessite pas de décision immédiate. « *Pour compléter le plan de restauration il conviendra d'élever le chœur à la hauteur de la voûte principale, (...) mais cette entreprise pourrait être ajournée sans autre inconvénient que l'imperfection de l'édifice, on ne pense pas que le moment soit venu d'en discuter des avantages ou les difficultés de l'érection.* » Car dans l'immédiat, « *la nécessité d'agrandir l'église cathédrale se fait journellement sentir : (...) l'insuffisance des autres églises de la ville autant que la pompe des cérémonies font que l'affluence se porte à la cathédrale. (...) En résumé, ce qui importe au service de l'église et à celui de la paroisse, même à la commodité de la ville entière privée d'églises assez nombreuses et assez spacieuses, enfin la dignité du culte, serait l'édification du bras de la croix et du bas-côté à sa suite.* » La note se termine enfin sur cette réflexion, destinée à rassurer sur l'administration : « *L'on obtiendrait cet ensemble au moyen de dépenses moins considérables qu'on ne se le persuaderait au premier coup d'œil, du moins à en juger par le devis que présente M. l'architecte du département.* »

La demande de l'évêque, examinée et approuvée par le préfet Duval, est adressée au ministère à la fin du mois de janvier 1835¹¹⁶⁷. Le préfet se rendra lui-même à Paris pour appuyer le projet.

1165 Le devis sera revu à 64 000 francs.

1166 Mgr de Guérines annote ainsi la version proposée par Vrignaud : « *Je pense qu'il ne faut pas entrer dans la distinction des différences qui existent entre le plan en relief et l'exécution des constructions faites [à l'] aspect du midi : crainte d'embrouiller et de n'être pas compris.* »

1167 ADLA 32 V 2, 28 janvier 1835, État des besoins pour les édifices diocésains en 1835.

Mgr de Guérines s'est également assuré du soutien du maire de Nantes, Ferdinand Favre¹¹⁶⁸. Au sein de l'administration des Cultes, le clergé nantais bénéficie également de solides appuis. Delacour rassure ainsi très vite l'abbé Vrignaud en lui assurant : « *L'affaire ainsi présentée me paraît bien*¹¹⁶⁹. » Féry¹¹⁷⁰, ancien chef de division, suit de près l'instruction du dossier, renseigne et conseille l'évêque : « *On s'occupe sérieusement de votre projet. (...) Votre note m'a mis à portée de faire de mon côté les plus vives instances. On est à peu près d'accord pour l'adoption du principe. Il ne s'agit plus maintenant que d'examiner le projet sous le rapport de l'art. (...) Il ne s'agit plus en effet que de dispositions matérielles : vos vues, je le répète, seront adoptées entièrement. (...) Je vous tiendrai au courant de tout. (...) Je pense, Monseigneur, que sans avoir l'air d'être instruit des demandes déjà faites par M. le préfet, vous ne feriez pas mal de lui écrire pour le prier d'agir, en lui disant combien vous comptez sur le succès de l'intérêt qu'il montrera. Je connais les hommes : M. Maurice Duval sera flatté et il agira sans doute bien mieux encore. (...) Une dernière observation. Votre Grandeur a cru devoir parler de secours de la part des fidèles. On regarde ici les offres de ce genre comme très peu réalisables, ce qui est généralement vrai. Puisque votre projet semble pouvoir bien marcher sans autre assistance, je crois (entre nous) qu'il ne faut pas trop garantir des secours dont on ne serait pas bien assuré*¹¹⁷¹. » Schmit, chef de la division du culte catholique qui a succédé à Féry, n'entretient pas la même relation de confiance avec le clergé nantais, malgré les efforts fournis pour se concilier son concours¹¹⁷². Mais il va se lier rapidement avec l'architecte Séheult, à qui il dédicacera son ouvrage, *Les églises gothiques*, publié en 1837¹¹⁷³. Le 19 mars, le ministre des Cultes rend un avis favorable à la demande de l'évêque. Il autorise le préfet à lui transmettre un projet complet pour la construction immédiate du bras nord et réserve un premier crédit de 20 000 francs sur les fonds de l'année 1835 pour ces travaux. L'architecte est également invité à dresser un projet général d'achèvement de la cathédrale¹¹⁷⁴.

3.3.2 La bataille pour un achèvement complet et la première campagne de travaux par Séheult (1835-1849)

Entraînés par l'abbé Vrignaud dans la voie inespérée, mais entrouverte par le ministre Persil, d'un achèvement complet de la cathédrale gothique, l'évêque et tout son clergé s'attachent ensuite à obtenir étape par étape la réalisation de l'intégralité de ce projet ambitieux. L'Église de Nantes ne sort pourtant jamais, au cours de cette longue négociation, du rôle que le régime concordataire lui réserve dans la gestion matérielle des bâtiments religieux. Elle s'efforce d'obtenir l'autorisation et le financement des travaux qu'elle juge indispensables pour satisfaire aux besoins du culte, pèse dans la définition des grandes lignes des projets architecturaux et cherche toujours à faire valoir son point de vue d'affectataire exclusif des édifices. En revanche, les acteurs ecclésiastiques se tiennent en retrait des questions architecturales que ce chantier va soulever. La position officielle des évêques nantais et de leurs représentants est invariable : ne pas intervenir dans le domaine technique, laissé à l'appréciation des architectes. Dès mars 1835, quand l'approbation ministérielle est obtenue sur le

1168 AM Nantes 2 M 6, 6 février 1835, Mgr de Guérines au maire de Nantes.

1169 ADLA 125 J 5 L 10, 7 janvier 1835, De la Cour à Vrignaud.

1170 Michel Féry, secrétaire de l'administration des Cultes dès les premières années de la Restauration, puis chef de la 1ère division à partir de 1824, en charge notamment des édifices diocésains, jusqu'à sa retraite en 1832. (*L'Ami de la Religion*, 4 octobre 1832)

1171 ADLA 125 J 5 L 10, 7 mars 1835, Féry à Mgr de Guérines.

1172 En novembre 1835, Schmit fait ainsi part de son embarras devant les petits cadeaux (du café notamment) que l'abbé Vrignaud lui a adressés. (125 J 1 D 5, 14 novembre 1835, Schmit à Vrignaud)

1173 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 265.

1174 ADLA 32 V 2, 19 mars 1835, Persil au préfet.

principe d'une reprise, au moins partielle, de l'achèvement, Féry écrit à Mgr de Guérines : « *M. Schmit, mon successeur, m'affirme, comme je le vois moi-même, que ce qui reste à faire est du domaine des architectes*¹¹⁷⁵. » Pourtant, l'achèvement de Saint-Pierre de Nantes démontre, à l'analyse, combien le clergé a su peser de manière décisive et imposer son avis, au nom de l'usage et de la destination cultuelle de la cathédrale, sur les principales décisions et sur le déroulement du chantier.

Dès décembre 1834, avant même d'obtenir un accord de principe sur la construction immédiate du bras nord, Mgr de Guérines a indiqué à Séheult l'ordre selon lequel il souhaite voir se succéder les campagnes : le bras nord du transept, puis les deux premières chapelles du chœur, le chœur lui-même enfin. Cette manière de procéder offre plusieurs avantages aux yeux du prélat. Elle permet d'obtenir des agrandissements progressifs de la cathédrale dont le bénéfice restera quand bien même l'entreprise ne serait pas menée jusqu'à son terme. « *Chaque construction séparée produira une amélioration et sera d'un grand effet même quand on ne pourrait achever le tout*¹¹⁷⁶ » écrit ainsi Mgr de Guérines. Le demi-siècle de bouleversements politiques qui vient de passer a rendu l'évêque extrêmement prudent et circonspect vis-à-vis des promesses ministérielles. Il tient à s'assurer de l'exécution immédiate d'une première tranche de travaux. « *Quoique bien disposé que paraisse être le ministre actuel, on a toujours à craindre un changement qu'une trop forte demande ou des dispositions moins favorables dans le successeur ne servent de prétexte, ou que de nouveaux projets ailleurs n'obtiennent la préférence*¹¹⁷⁷. » Une reconstruction progressive doit également permettre de maintenir le plus longtemps possible l'usage pour l'exercice du culte du chœur roman. Là encore, il s'agit d'un souci constant pour Mgr de Guérines et ses successeurs, ainsi que pour tout le clergé de la cathédrale. Déjà insuffisant et incommode, l'édifice devra en effet toujours accueillir les fidèles et permettre le déroulement des cérémonies. « *Les détails, répond encore Guérines à son secrétaire à l'automne 1835, que vous donnez de la séance des Bâtiments [civils] me paraissent satisfaisantes sous le rapport général de cette grande entreprise. Mais combien de privations pour l'église et l'évêché ! J'aurais souhaité et j'avais même cru comprendre de votre lettre précédente que l'on nous laisserait encore trois ans la jouissance de notre chœur actuel. (...) Que de lamentations de la part du bon abbé Gély*¹¹⁷⁸ ! »

Mais, plusieurs points doivent pourtant être réglés avant de commencer les travaux. Le ministère a chargé, en mars 1835, l'architecte Gourlier, rapporteur au Conseil des Bâtiments civils, d'examiner sur place les principales difficultés et de répondre à ces questions : peut-on autoriser la construction immédiate du bras de croix ? quelles dispositions doit-on adopter pour la reconstruction du chœur ? quelles sont les parties anciennes qu'il est possible de conserver ? quel intérêt présentent-elles sur le plan artistique¹¹⁷⁹ ? Pendant son séjour à Nantes, Gourlier procède à un examen approfondi de l'édifice, rencontre tous les acteurs (Mgr de Guérines, le préfet Duval, l'architecte Séheult, mais aussi certains ecclésiastiques tels l'abbé Audrain, curé de la cathédrale) et consulte les archives locales et plusieurs ouvrages de la bibliothèque de la ville¹¹⁸⁰. Il rédige

1175 ADLA 125 J 5 L 10, 7 mars 1835, Féry à Mgr de Guérines.

1176 ADLA 125 J 5 L 10, 12 janvier 1835, Projet d'achèvement de la cathédrale de Nantes.

1177 ADLA 125 J 5 L 10, [n. d., après le 19 mars 1835], Observations de Mgr de Guérines sur l'achèvement de l'église.

1178 ADLA 125 J 5 L 18, 23 octobre 1835, Mgr de Guérines à Vrignaud.

1179 AN F¹⁹ 7778, 19 mars 1835, Note remise à Gourlier par le ministre des Cultes. Féry s'empresse d'ailleurs de renseigner l'abbé Vrignaud sur l'architecte : « *M. Gourlier est depuis bien des années attaché au Conseil des Bâtiments civils ; il est fort estimé et mérite de l'être. J'ai eu, étant en fonctions, de nombreux rapports avec lui et je m'en suis toujours félicité. Il ne peut agir, dans l'opération concernant votre cathédrale, qu'avec des vues bienveillantes.* » (125 J 1 D 5, 10 avril 1835, Féry à Vrignaud)

1180 Il consulte les archives du département ainsi que celles conservées dans la cathédrale ; il cite également dans son

d'ailleurs une description très complète de l'état actuel de la cathédrale, en reculant toutefois la datation du chœur au VI^e siècle. Au terme de son étude, Gourlier juge que la construction du bras nord peut, sans inconvénient, être exécutée immédiatement. Il reconnaît en revanche hésiter quant à la reconstruction du chœur : « *Pour l'aspect général et l'ensemble de l'édifice, le meilleur parti à prendre serait de démolir la totalité des constructions antiques du chœur et du sanctuaire, et d'en opérer la reconstruction en achevant le plan général commencé en 1434.* » Plusieurs raisons lui semblent pourtant militer contre cette méthode : la dépense considérable, la durée de l'exécution et la destruction des constructions anciennes, « *qui, si elles ne sont pas d'un haut intérêt sous le rapport de l'art, ne laissent pas que d'en offrir sous le rapport historique et en raison de leur antiquité, principalement dans une ville qui a conservé si peu de restes des monuments remarquables qu'elle a dû posséder.* » Cette dernière considération concerne surtout, selon lui, les peintures de la coupole, dont il écarte pourtant l'attribution à Errard¹¹⁸¹, et le jubé, « *exécuté avec beaucoup de soin, très richement sculpté, peut-être avec quelque recherche et quelque lourdeur, mais d'un très bon caractère et de beaucoup d'effet. (...) Cette décoration a d'autant plus frappé mon attention qu'à mon arrivée à Nantes, elle ne m'a généralement pas paru aussi appréciée qu'elle le mérite à mon avis. (...) Dans tous les cas, elle mérite d'être conservée avec soin, quelque parti qu'on prenne pour l'achèvement de l'église*¹¹⁸². »

Quand il transmet, en septembre 1835, le projet complet demandé par le ministre, Mgr de Guérines rappelle son désir de voir rapidement construire le bras nord. « *Mgr l'évêque, porte sa lettre, laisse aux gens de l'art à se prononcer pour d'autres prolongements de l'édifice, s'ils les croient convenables sous le rapport des proportions de l'église, de son élégance ou de sa solidité : il sera satisfait, quelle que soit la décision du ministre sur les différents points*¹¹⁸³. » Mais la question de la conservation de la coupole et de ses peintures exige pourtant une prompte décision. Les échafaudages qui demeurent en place depuis plus d'un an doivent, selon le prélat, maintenant disparaître, « *tant à cause du hideux spectacle qu'ils présentent dans le lieu saint, que par les obstacles qu'ils mettent aux cérémonies de l'église*¹¹⁸⁴. » La demande de restauration de ces décorations, poursuivie parallèlement aux premières négociations en faveur de l'achèvement, a permis d'obtenir du ministère de l'Intérieur une allocation de 8 000 francs¹¹⁸⁵. Mais l'achèvement désormais acquis condamne à terme le vieux chœur roman et ses décors tout juste retrouvés. En cette fin d'année 1835, Mgr de Guérines prie donc le ministre de l'Intérieur de reporter l'allocation promise pour la restauration des peintures du chœur à l'exécution d'un tableau depuis longtemps réclamé pour la chapelle des saints Donatien et Rogatien : « *Il faut renoncer aux peintures puisque la partie de l'église où elles se trouvent doit être démolie. Au reste leur mérite quel qu'il soit ne peut entrer en balance avec le grand avantage sous le rapport de l'art et des intérêts de la religion que présentera l'achèvement de ce bel édifice*¹¹⁸⁶. » Effectivement, le projet de restauration de ces peintures murales est abandonné et tout le chœur est simplement recouvert d'un badigeon jaune¹¹⁸⁷.

long rapport l'ouvrage de Travers et le mémoire d'Athénas.

1181 Il faut sans doute attribuer ces œuvres à Errard père. (BOISMEN, *La vérité sur la paternité des peintures de la coupole et du vieux chœur roman de la cathédrale de Nantes*, 1890)

1182 AN F¹⁹ 7778, 22 juin 1835, Rapport de Gourlier au ministre des Cultes. Sur ce rapport, voir LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes (1835-1904) », *BSAHN*, 1987, p. 231-233.

1183 AN F¹⁹ 7778, 6 septembre 1835, Notes et observations sur les plans de l'architecte concernant les constructions de la cathédrale.

1184 *Ibid.*

1185 AM Nantes 2 M 6, 26 octobre 1834, Préfet au maire de Nantes.

1186 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 26 décembre 1835, Mgr de Guérines au ministre de l'Intérieur.

1187 Ce badigeonnage est terminé en octobre 1835, ce qui permet l'enlèvement des échafaudages (ADLA 125 J 5 L 18,

Ce premier sacrifice annonce la ligne qui sera invariablement suivie tout au long de la transformation de la cathédrale de Nantes en un monument entièrement gothique. Comme l'a souligné J. M. Leniaud, « *la logique du projet architectural se déployait : elle ne pouvait le faire que sur la table rase des vestiges archéologiques. La construction l'emportait sur la conservation*¹¹⁸⁸. » La nécrologie imprimée à l'occasion de la mort de Mgr de Guérines, en 1838, indique clairement, sous le vernis hagiographique, la manière dont la première ambition du prélat en faveur du décor intérieur est supplantée par la grande entreprise de l'achèvement : dans la liste des « *bienfaits* » de son règne, apparaissent en bonne place les « *tableaux dont il ornait le chœur de la cathédrale, avant que l'esprit du Seigneur eût mis en lui la grande pensée de l'achèvement de cet antique et vénérable monument*¹¹⁸⁹. »

Si l'évêque repousse volontiers toute décision sur les développements futurs de l'abside, un point délicat exige pourtant une résolution immédiate. A la fin septembre, le ministre Persil admet l'idée de se consacrer d'abord à la construction du bras nord, en « *laissant en suspens jusqu'à ce qu'il se présentât des circonstances plus favorables, la question de la conservation ou de la démolition du chœur et du sanctuaire actuels.* » Mais l'examen des plans dressés par Séheult a révélé un problème de taille. Trois des quatre piles romanes qui soutiennent la tour de croisée reçoivent également les retombées de voûtes du bras sud du transept déjà élevé et celles de la dernière travée du collatéral nord de la nef. Elles se transforment donc dans leur partie supérieure en piliers gothiques. « *Il reste à savoir aujourd'hui si ces anciennes constructions dont la masse a résisté pendant plusieurs siècles au poids énorme qu'elles supportent, sont établies de manière à permettre, en cas de suppression, d'en dégager la continuation des piliers qui leur sont superposés, sans péril pour l'édifice, ou si l'on se trouvera alors obligé de refonder les piliers en sous-œuvre, opération difficile, dangereuse et d'une dépense énorme. (...) La question serait sans importance pour la construction du bras seul. Mais si l'on doit tôt ou tard s'occuper du prolongement de l'église, il serait d'une mauvaise administration de se préparer sciemment pour le quatrième pilier les mêmes embarras, les mêmes craintes, les mêmes dépenses extraordinaires qui résulteront de la situation des trois autres*¹¹⁹⁰. » Il y a donc nécessité de s'assurer préalablement du système de construction du massif sur lequel doit retomber le quatrième pilier, au moyen de sondages qui permettront en même temps de vérifier l'état des fondations. Séheult se désespère de cette complication auprès de l'abbé Vrignaud : « *Je sors de chez M. Schmit. Je n'ai encore rien pu faire pour la cathédrale et toujours à cause des malheureux piliers. M. Schmit voudrait que l'on examinât deux choses : la solidité de leur fondation, la solidité de leur intérieur, de manière à ce que l'on pût compter qu'étant amoindri à la dimension des piliers nouveaux, la maçonnerie ancienne qui deviendra l'âme de la nouvelle puisse, liée à cette dernière, supporter le poids des voûtes sans danger de tassement*¹¹⁹¹. » Le préfet Duval invite la Commission départementale des Bâtiments civils à lui rendre un rapport sur cette question cruciale. Les architectes nantais réunis dans cette commission¹¹⁹² se déclarent favorables à la réduction des piles romanes, solution qui leur

23 octobre 1835, Mgr de Guérines à Vrignaud). Voir aussi ADLA 125 J 5 L 10, 1er juin 1836, Mémoire d'ouvrage en peinture au chœur de la cathédrale par Séheult et VERGER, *Archives curieuses de la ville de Nantes*, 1840, III, col. 253.

1188 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 234.

1189 ADLA 125 J 1 D 5-6 [n. d., après mai 1838, imprimé], Nécrologie de Mgr de Guérines.

1190 ADLA 33 V 1, 29 septembre 1835, Ministre des Cultes au préfet.

1191 25 septembre 1835, Séheult à Vrignaud (lettre citée dans ADLA 32 V 2, 29 septembre 1835, Mgr de Guérines au préfet).

1192 Ogée père (président et rapporteur), Ogée fils, Blon et Lalande (qui remplace Séheult membre ordinaire mais logiquement écarté de l'examen de son propre projet).

paraît tout à fait réalisable, sous réserve de procéder avec précaution et de décharger les piles au préalable du poids de la coupole et du clocher, et surtout beaucoup moins coûteuse qu'une reprise complète en sous-œuvre¹¹⁹³. [Illustration 181, p. 228] A la fin du mois d'octobre, le Conseil général des Bâtiments civils examine à son tour le projet, en présence de l'architecte Séheult. Le rapporteur Gourlier rappelle l'intérêt de conserver les parties anciennes, notamment les peintures de la coupole et le jubé, ainsi que la dépense considérable qui sera nécessaire pour mener à bout le plan d'achèvement complet. Malgré la prudence dont l'évêque a fait preuve, en laissant en suspens la question de la conservation du chœur, Gourlier ne se fait guère d'illusion. Le préfet et de l'architecte se sont en effet prononcés pour la démolition des parties romanes et un achèvement en harmonie avec la nef. « *Enfin, ajoute-t-il, je crois pouvoir dire que l'administration elle-même est fortement portée à partager cette manière de voir (...) Je crois donc devoir supposer que ce parti sera adopté.* » Le Conseil valide d'ailleurs en principe le projet général d'achèvement présenté par l'architecte, estimé à 400 000 francs, tout en l'invitant à présenter de nouvelles études prenant pour type les élévations de la nef plutôt que celles du bras sud. Il donne surtout un avis favorable à la construction immédiate du bras de croix nord et des travées et préconise enfin la conservation sur place du jubé en attendant une décision définitive sur le chevet¹¹⁹⁴.

L'administration des Cultes tarde pourtant à rendre sa décision. En mars 1836, Schmit rend compte du dossier au nouveau ministre des Cultes, Paul Sauzet, qui a remplacé Persil le mois précédent. Il lui expose la nature du dilemme : « *On se trouvait arrêté dans [le plan d'achèvement] par les anciennes constructions formant le chœur et le sanctuaire actuels. Supprimerait-on ces constructions ou s'efforcerait-on de les conserver en les enchâssant pour ainsi dire dans le vaisseau plus moderne qu'on voulait terminer ? C'était à la fois la question et la difficulté. (...) D'un autre côté, comment raccorder ces constructions byzantines avec le style gothique de la nef (...) ? Comment surtout mettre en harmonie ce chœur d'une médiocre hauteur, avec ces voûtes élevées à 112 pieds au-dessus du sol ? (...) Conserver et harmoniser étaient donc deux conditions inconciliables ; force fut de renoncer à l'une des deux. Il n'y avait pas dès lors à hésiter sur le choix et l'on arrêta d'autant plus volontiers à l'idée de supprimer les constructions du VI^e siècle¹¹⁹⁵ qu'elles n'ont rien de bien remarquable comme beauté de détails ou d'ensemble.* » L'administration recule en réalité devant le devis d'un achèvement complet. Un compromis finit par être trouvé : « *Des conférences entre le Conseil des Bâtiments civils et l'architecte, poursuit Schmit, ont produit une autre combinaison qui consiste à pousser la construction du côté du nord au même point que celles qui sont élevés au midi et fermer l'église à cet endroit par un mur droit, ce qui donnerait à l'église la forme d'une croix latine. Cette disposition n'est pas sans exemple et si à une autre époque un zèle plus ardent et des ressources plus abondantes donnaient le désir et la possibilité d'ajouter à la cathédrale de Nantes l'abside familière aux églises gothiques, tout se trouverait préparé ; on n'aurait qu'à abattre le mur de fermeture¹¹⁹⁶.* » Cette solution réunit plusieurs avantages, tant pour l'administration que pour le clergé. Elle permet l'exécution des travaux en une seule campagne,

1193 AN F¹⁹ 7778, 20 octobre 1835, Rapport de la Commission départementale des Bâtiments civils et ADLA 33 V 1, 20 octobre 1835, Ogée père au préfet. Les architectes indiquent avoir procédé au sondage des quatre massifs, jusqu'au noyau de la maçonnerie, composée de moellons de schiste et de granit, hourdis avec un mortier de chaux et sable, et nullement altérée. Les fondations ont également été sondées jusqu'à deux mètres sous le sol de l'église, dans la crypte.

1194 AN F¹⁹ 7778, 27 octobre 1835, Séance du Conseil des Bâtiments civils.

1195 S'appuyant sur le rapport de Gourlier, l'administration des Cultes date de manière erronée le chœur roman de cette époque.

1196 AN F¹⁹ 7778, 22 mars 1836, Rapport de Schmit au ministre des Cultes.

moins couteuse que des constructions successives et limitant les interruptions du service divin. Elle renferme la dépense dans un total raisonnable sans pour autant renoncer à la construction de l'abside dans un futur plus ou moins éloigné. Elle satisfait aux vœux de l'évêque de voir exécuter de suite un agrandissement indispensable. Dans une concession qui répond enfin au vœu émis par Gourlier, la conservation du jubé, que l'on prévoit de décorer à l'identique sur sa face postérieure, est également mentionnée. Cette décision, à même de satisfaire toutes les parties et de ménager en même temps l'avenir, est signifiée le 30 avril 1836 par le ministre Sauzet au préfet, qui est invité à faire dresser des plans cette fois définitifs¹¹⁹⁷.

Informé à Paris de ce succès, le vicaire général Angebault se réjouit, avant de comprendre bien vite que cette approbation ne signifie nullement que les travaux puissent aussitôt démarrer. Schmit et Delacour lui indiquent, au contraire, qu'aucune allocation ne sera versée avant que Séheult ne dresse un devis général, ce qui nécessite plusieurs mois de travail¹¹⁹⁸. Mgr de Guérines s'enquiert néanmoins auprès de l'architecte des « *moyens qu'il conviendrait d'adopter pour hâter autant que possible et sans inconvénient quelque les constructions et achèvement de l'église cathédrale de Nantes*¹¹⁹⁹. » Un petit crédit est donc immédiatement demandé au ministère pour la démolition immédiate des constructions qui occupent l'emplacement du bras nord, l'établissement des fondations et les approvisionnements de matériaux. Si le dégagement de l'emplacement est accepté, le ministre rejette catégoriquement les autres demandes : « *Autoriser prématurément la pose des fondations, des déblais, des approvisionnements, ce serait s'exposer à contrarier les dispositions qu'on croira devoir définitivement arrêter et jeter peut-être l'administration dans de fâcheux embarras pour la passation du marché. (...) Ainsi donc, Monseigneur, quelque légitime que me semble votre impatience et quelque soit mon désir de la seconder, je devrai laisser l'affaire suivre son cours régulier, en accélérant seulement les opérations préalables d'étude et d'instruction*¹²⁰⁰. » Les travaux préparatoires se limitent donc, à partir de ce milieu d'année 1836, à démolir les constructions qui doivent céder la place au bras projeté, parmi lesquelles une partie du palais épiscopal mais aussi les derniers vestiges du déambulatoire roman, connus sous le nom de cour Saint-Jean¹²⁰¹. Presque une année plus tard, Séheult n'a toujours pas rendu ses plans et devis. « *Il n'a pas tenu à moi, se lamente Mgr de Guérines auprès du ministre, de donner plus d'activité au travail de l'architecte. Je me trouve sans influence sur toutes ces opérations, mes sollicitations restent infructueuses. Une lettre de votre part serait bien plus efficace*¹²⁰². » En juin, le dossier peut enfin être adressé à Paris¹²⁰³ et reçoit le mois suivant un avis favorable du Conseil des Bâtiments civils, qui demande cependant quelques modifications¹²⁰⁴. Le projet corrigé est renvoyé en mars 1838 et enfin adopté à l'automne¹²⁰⁵. Mgr de Hercé, qui a succédé à Mgr de Guérines en mai de cette

1197 ADLA 33 V 1 et ADLA 125 J 5 L 10, 30 avril 1836, Ministre des Cultes au préfet.

1198 ADLA 125 J 1 D 5, 8 et 9 mai 1836, Angebault à Mgr de Guérines.

1199 ADLA 125 J 5 L 10, 10 mai 1836, Séheult à Mgr de Guérines.

1200 AN F¹⁹ 7771, 7 juin 1836, Ministre des Cultes à Mgr de Guérines.

1201 Voir ADLA 32 V 2 et aussi AN F¹⁹ 7771, 16 novembre 1837, Charges et conditions des démolitions de l'ancienne église Saint-Jean et d'une partie des bâtiments de l'Évêché.

1202 AN F¹⁹ 7771, 11 mars 1837, Mgr de Guérines au ministre des Cultes.

1203 AN F¹⁹ 7778, 2 juin 1837, Mgr de Guérines au ministre des Cultes.

1204 AN F¹⁹ 7778, 24 juillet 1837, Séance du Conseil des Bâtiments civils (rapporteur : Gourlier). Séheult avait proposé une rosace pour le mur droit du chevet, mais Schmit propose plutôt un mur plein, recouvert ensuite d'une peinture figurant le chevet futur. Ce dernier avis est adopté car permettant une construction en maçonnerie ordinaire. En raison du mauvais état de la grande croisée du bras sud du transept, Séheult avait choisi de s'écarter de cette disposition dans le vitrage du pignon nord, qu'il arrête au niveau de la galerie intérieure. Ce parti est adopté, mais en exigeant quelques modifications, destinées à mettre plus tard le pignon sud en harmonie avec celui au nord.

1205 ADLA 33 V 1, 18 octobre 1838, Ministre des Cultes au préfet.

année, adresse au ministre des Cultes¹²⁰⁶ des remerciements qui confirment les espoirs placés par le pouvoir civil dans cette faveur à la ville et au diocèse de Nantes : « *En accordant les sommes nécessaires à l'achèvement de la cathédrale, votre Excellence comble les vœux de la population du diocèse et les miens. Si le saint Évêque, que je pleure, eût assez vécu pour voir commencer ces travaux, si désirés, la reconnaissance n'eût jamais tari dans son cœur. (...) Plus de mille fidèles, exclus de la cathédrale, faute d'espace, à la dernière solennité de Pâques, se joindront à leur reconnaissant évêque pour demander au Roi des Rois qu'il rende au centuple le bienfait que Sa Majesté leur accorde, en les rapprochant de l'autel vénéré, et leurs enfants rediront après eux le nom de celui à qui ils devront le beau, le noble édifice, qui, sans sa royale bonté, serait resté imparfait*¹²⁰⁷. »

Une nouvelle difficulté se présente pourtant : « *Les travaux pour la continuation de la cathédrale, se désolent l'évêque, ont été mis deux fois en adjudication et il ne s'est présenté aucun soumissionnaire qui ait consenti à accepter les charges et conditions imposées*¹²⁰⁸. » Un entrepreneur nantais, Jean-Pierre Garreau, déjà chargé de plusieurs travaux à la cathédrale et à l'évêché, forme cependant une soumission, transmise et appuyée par le préfet. L'abbé Vrignaud, en priant Schmit de hâter l'approbation, lui recommande Garreau, qui doit se rendre au ministère défendre sa proposition : « *L'entrepreneur (...) a fait une soumission telle que M. le préfet, qui s'y entend en constructions, m'a dit que si on ne l'acceptait pas, il faudrait donner 40 000 francs de plus à un autre*¹²⁰⁹. » Garreau appartient en réalité depuis 1835 au petit cercle des personnalités nantaises qui œuvrent pour obtenir l'achèvement de l'édifice et dont il forme, avec Vrignaud et Séheult¹²¹⁰, le trio le plus actif. « *M. l'abbé Vrignaud, M. l'architecte Séheult et moi, explique-t-il vingt ans plus tard, nous occupâmes (...) de prendre toutes les mesures tendant à prouver au gouvernement la nécessité d'un agrandissement de l'édifice dans l'intérêt de la population religieuse. (...) Pour arriver à démontrer son insuffisance, il n'est pas de calculs que nous n'ayons faits, pas de chaises que nous n'ayons remuées et changées de place dans nos rendez-vous de midi à trois heures et souvent au grand étonnement de quelques fidèles (...) quand ils nous surprenaient au milieu de tout ce dérangement*¹²¹¹. » Avant d'accepter ce chantier sans précédent, il recule longtemps. « *Je fus témoin de ses longues hésitations* », a écrit le député Bignon, qui apporta plusieurs fois son efficace soutien au projet. « *L'entreprise lui paraissait hardie, difficile ; c'était un monument sur lequel son nom pouvait se graver honorablement auprès de celui de M. Séheult, mais l'entreprise avait ses périls ; nous étions loin des temps où se construisaient ces gigantesques édifices, il pouvait échouer et c'en était fait de son avenir et de celui de sa famille*¹²¹². » Garreau finit par se laisser convaincre : « *Ma résolution ne fût prise qu'au vue des craintes incessantes que manifestait l'Évêché de voir l'entreprise échouer ou tout du moins les travaux indéfiniment ajournés si je ne m'en chargeais pas*¹²¹³. » En septembre 1840, Mgr de Hercé bénit enfin la première pierre d'un chantier projeté depuis six ans. La cérémonie réunit dans une procession triomphale toutes les autorités civiles, militaires et religieuses de Nantes, qui précèdent un long cortège de fidèles de

1206 Félix Barthe, nommé depuis avril 1837.

1207 AN F¹⁹ 7771, [N. d., novembre 1838], Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1208 AN F¹⁹ 7778, 22 février 1839, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1209 AN F¹⁹ 7778, 29 février 1839, Vrignaud à Schmit.

1210 Le seul portrait connu de Saint-Félix Séheult, un dessin au crayon conservé au Musée Dobrée, fait figurer en bonne place dans le cabinet de travail dans lequel il est représenté, le plan du chœur néo-gothique de la cathédrale de Nantes. (KLINKA, « Portraits de M. et Mme Saint-Félix Séheult, Nantes, vers 1840 », *BSAHN*, 1992, p. 245-246)

1211 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 2 avril 1857, Note sur la cathédrale de Nantes par Garreau.

1212 AN F¹⁹ 7777, 4 avril 1850, Bignon à l'avocat Huet.

1213 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 2 avril 1857, Note sur la cathédrale de Nantes par Garreau.

l'intérieur de la cathédrale jusqu'au lieu où doit s'élever le bras de transept¹²¹⁴. L'année suivante, la bénédiction d'une nouvelle sonnerie est une autre occasion de célébrer l'union des nantais autour de leur premier monument. Le choix des parrains et marraines de ces cloches reflète explicitement cette volonté. « *Nous avons pensé, écrit Mgr de Hercé au maire, qu'il était convenable que toutes les classes de la société fussent représentés dans cette belle et utile entreprise, le département, la ville, la classe des propriétaires, le haut négoce, le commerce et le corps d'état*¹²¹⁵. » Ainsi, on trouve parmi les personnes honorées le comte d'Erlon, commandant de la division militaire, la femme du préfet Chaper, une nièce du maire F. Favre, le député et conseiller municipal Bignon ou la femme de l'entrepreneur Garreau¹²¹⁶.

Cette élite nantaise, si attachée à sa cathédrale, va de nouveau se mobiliser en faveur du monument qui symbolise l'amour-propre de la cité. Les travaux de construction du bras nord enfin commencés, les négociations pour obtenir, à la place du chevet plat adopté, l'abside complète à laquelle on n'a jamais renoncé, peuvent maintenant reprendre. Avant de relancer cette demande auprès du ministère, Mgr de Hercé souhaite s'assurer le soutien de toutes les autorités locales. Il saisit l'occasion de l'enquête ministérielle sur le mérite, l'état et les besoins des édifices diocésains, ouverte par la circulaire du 10 août 1841¹²¹⁷, pour demander l'avis du préfet Chaper, qui a succédé à Maurice Duval l'année précédente¹²¹⁸. Il obtient ensuite que le Conseil général de Loire-Inférieure et le Conseil municipal de Nantes se prononcent en faveur de « *l'achèvement intégral de notre cathédrale*¹²¹⁹. » En adressant l'année suivante son état de propositions pour les travaux aux édifices diocésains, Mgr de Hercé indique que les travaux en cours rencontrent à Nantes une satisfaction unanime, mais également « *la manifestation de désirs et de regret très prononcés relatifs à l'abside*¹²²⁰. » Il insiste sur l'insuffisance de l'édifice et met en regard le coût du mur droit provisoire (250 000 francs) avec celui d'une abside (qu'un rapport de l'architecte estime à 800 000 francs¹²²¹). « *Votée par les Conseils général et municipal, attendue avec impatience par la population, [la construction de l'abside] n'est pas seulement un objet d'art qui contribue à embellir cette cité populeuse, mais elle est de stricte nécessité pour les besoins religieux d'une ville qui ne possède pas une seule église un peu vaste. La cathédrale suffit à peine pour les dimanches et les fêtes ordinaires : aux grandes solennités, une partie des fidèles se retire, en murmurant de ne pouvoir être admise. Ce qui est si bien commencé exige un complément, pour éviter au Trésor une dépense considérable, qui n'obtiendrait qu'une clôture provisoire et disgracieuse d'une construction qui présente des espérances, si belles pour l'art, si consolantes pour le cœur religieux*¹²²². » Une nouvelle fois c'est l'abbé Vrignaud, désigné vicaire général en 1836, qui se rend à Paris pour défendre le point de vue nantais. L'entrepreneur Garreau l'accompagne plusieurs fois et a laissé un témoignage de ces démarches : « *Dans une de ces entrevues, je me rappelle encore, et presque mot pour mot, le débat, cette fois très animé qui eut lieu entre M. l'abbé Vrignaud et M. Dessauret*¹²²³.

1214 MAUPOINT, *Vie de Mgr de Hercé*, 1856, p. 249-251.

1215 AM Nantes 2 M 6, 29 août 1841. La bénédiction de six cloches nouvelles et de deux anciennes alourdies et refondues a lieu en octobre 1841.

1216 MAUPOINT, *Vie de Mgr de Hercé*, 1856, p. 251-253.

1217 Texte dans SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 522-526.

1218 ADLA 125 J 5 L 18, 30 août 1841.

1219 ADLA 33 V 1, 26 novembre 1841, Mgr de Hercé au préfet.

1220 AN F¹⁹ 7778, 15 mars 1842, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1221 AN F¹⁹ 7778, 14 mars 1842, Rapport de l'architecte départemental.

1222 AN F¹⁹ 7771, 18 avril 1842, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1223 Pierre Dessauret, chef de division qui sera nommé directeur des Cultes en 1839. (LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 99)

Celui-ci, avec son accent auvergnat, lui disait : « Tout beau, M. l'abbé, je vous ai dit que vous n'obtiendriez pas ce que vous demandez et vous ne l'obtiendrez pas. » À quoi M. l'abbé répondit : « M. le directeur, je vous prie de remarquer que je ne suis pas ici pour solliciter pour moi. Je parle dans l'intérêt général. L'édifice appartient à l'État et lui restera sans que je puisse en emporter une pierre, et vous ne m'en diriez pas plus si je défendais un intérêt qui me fût personnel¹²²⁴. » Pour le clergé nantais et en particulier Vrignaud, le mur droit signifie en réalité le renoncement à un achèvement complet pourtant indispensable aux besoins du culte : *« Une fois ce mur de fermeture du pignon construit, explique le vicaire général au directeur des Cultes, tout autre achèvement se trouverait abandonné pour des siècles, sans doute ; or ne serait-il pas fâcheux que l'ensemble de ce bel édifice fût ainsi peut-être à tout jamais déparé par une telle clôture ? (...) L'achèvement de notre cathédrale est une œuvre d'utilité religieuse de premier ordre, en supposant qu'elle ne soit pas de nécessité ; vous le comprendrez sans doute lorsque vous saurez que toutes les églises paroissiales de Nantes, et il n'y en a que huit, peuvent à peine contenir 8 000 personnes¹²²⁵, et que nous avons une population très religieuse, dont le chiffre réel monte à plus de 80 000 âmes. Je le répète, ce n'est point une question d'art, ni d'embellissement, ni d'amour-propre, c'est une question de besoins religieux très grands, auxquels il s'agit de pourvoir¹²²⁶. »* D'abord en butte au refus catégorique de l'administration des Cultes, l'autorité épiscopale utilise habilement le passage à Nantes du duc de Nemours, en août 1843¹²²⁷. Convaincu, lors de sa visite de la cathédrale, du bienfondé des réclamations de l'ensemble de la population nantaise, le duc se prononce résolument pour un achèvement complet : *« Le prince a observé que le mur droit, qui doit clore provisoirement le chœur, serait une terminaison peu digne du monument et il a pensé que le gouvernement du roi ferait un acte convenable au point de vue politique, comme sous le rapport de l'art, en le complétant dès aujourd'hui par une abside conforme à l'ensemble architectural de l'édifice¹²²⁸. »* Fort de ce soutien de poids, l'Évêché obtient cette fois aisément l'approbation du ministère¹²²⁹. Approuvés en 1844, les travaux de l'abside ne sont confiés qu'à l'automne 1845 à l'entrepreneur Garreau, qui hésite à continuer ce chantier qui ne lui apporte guère de bénéfice et beaucoup de tracas¹²³⁰. L'entrepreneur cède pourtant de nouveau aux instances du clergé nantais et accepte de poursuivre une œuvre à laquelle il a scellé sa carrière. *« Je ferais, soyez assuré, toujours mon possible pour finir cette grande affaire, tel que je vous l'ai promis, écrit-il à l'abbé Vrignaud. D'ailleurs il y a aussi un aimant qui m'y attire sans cesse, toutes mes pensées et mon temps sont là, et toujours là ; car je sais que c'est tout pour moi, nom, fortune, avenir, tout disparaîtrait si je ne réussissais pas, tandis que si j'ai le bonheur de bien continuer ainsi que j'ai commencé, il y aura pour moi et ma famille une grande félicité et reconnaissance sincère¹²³¹. »* Vrignaud fait d'ailleurs valoir auprès du ministère cet attachement à l'achèvement de la cathédrale, *« œuvre à laquelle il s'est personnellement identifié, et qu'il poursuit avec une sorte de passion et de désintéressement*

1224 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 2 avril 1857, Note sur la cathédrale de Nantes par Garreau.

1225 Un rapport de l'architecte-voyer Driollet est à cette occasion adressé au ministère, donnant les superficies disponibles pour le placement des fidèles dans les églises de la ville. (AN F¹⁹ 7778, 10 septembre 1842)

1226 AN F¹⁹ 7778, 29 avril 1842, Vrignaud au directeur des Cultes.

1227 Louis d'Orléans (1814-1896), second fils de Louis-Philippe. Le couple princier assiste le 15 août à une messe à la cathédrale, avant de visiter le lendemain le chantier et de rencontrer Séheult et Garreau. (« Le voyage du duc et de la duchesse de Nemours », *Annales de Nantes*, 1899, p. 56-59)

1228 AN F¹⁹ 7778, 6 octobre 1843, Directeur des Cultes au ministre des Cultes.

1229 AN F¹⁹ 7778, 6 novembre 1843, Séance du Conseil des Bâtiments civils.

1230 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 235 et FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1964, p. 41-43.

1231 ADLA 125 J 5 L 11, 18 octobre 1845, Garreau à Vrignaud.

*bien rares dans cette classe d'industriels*¹²³² ». Mgr de Hercé de même apprécie hautement le dévouement particulier de l'entrepreneur : « *M. Garreau n'est point à ranger dans la classe des entrepreneurs ordinaires : outre sa capacité incontestée, (...) il a de plus le grand mérite de s'identifier à cette œuvre pour laquelle il a renoncé à toutes les autres entreprises dont il s'occupait autrefois. Il aime ce travail, il y apporte du soin, un intérêt, un légitime orgueil dont ne sont pas susceptibles les industriels qui ne visent qu'à faire des profits*¹²³³. » Le projet présenté par Séheult prévoyait un développement de l'abside immédiatement après les deux travées de chœur déjà élevées. En dégagant le sol pour établir les fondations, les ouvriers découvrent les assises d'une troisième travée droite qui démontre que les constructeurs médiévaux (ou plus certainement leurs continuateurs du XVIIe siècle) avaient prévu ces dispositions. Séheult lui-même, s'appuyant sur un plan sur parchemin qui lui a permis de connaître ce parti primitif, avait proposé cette troisième travée dans son projet de 1835. Mgr de Hercé réclame donc l'ajout de cette travée supplémentaire¹²³⁴. En mai 1846, cette demande, soutenue par le Conseil général et le préfet, est acceptée par le ministère en dépit de l'augmentation du devis.

Quelques jours après la révolution de février 1848 et le changement de régime, le chantier de la cathédrale est menacé par les républicains nantais, au point que l'on croit sérieusement à un risque de saccage. « *Dans les premiers jours de mars, relate Garreau, [les] travaux furent sérieusement menacés d'une brusque interruption, même d'une sauvage destruction. Quelques voix furibondes qui prêchaient cette destruction s'étaient fait entendre au club de l'Oratoire. M. l'abbé Vrignaud, effrayé de ces menaces, vint me trouver et aussitôt nous nous occupâmes à établir quelques travaux de défense du côté du jardin de l'Évêché et d'y installer des gardes de nuit*¹²³⁵. » En réalité, plutôt que ces passagères velléités vandales, rapidement éteintes par le docteur Guépin, nommé commissaire du Gouvernement et qui promet sa protection au monument, une menace moins immédiate mais plus réelle va bientôt provoquer l'arrêt des travaux. L'administration des Cultes n'échappe pas, en effet, aux réformes de la IIe République. Le nouveau directeur des Cultes, Eugène Durieu, procède à une vaste réorganisation du service des édifices diocésains, destinée à accroître le contrôle ministériel sur les travaux. Un corps d'architectes spécialisés est créé, auquel seront désormais confiés tous les travaux dans les édifices diocésains. Le ministère institue également en son sein une Commission des arts et édifices religieux, chargée de donner son avis sur tous les projets qui lui sont soumis et qui remplace donc dans ce rôle le Conseil général des Bâtiments civils.

A l'inverse d'autres chantiers en cours d'exécution, les travaux de la cathédrale de Nantes ne sont pas immédiatement arrêtés. En mars, l'évêque demande l'ouverture d'un nouveau crédit¹²³⁶. La venue de l'architecte Lassus, chargé par le ministère d'une mission d'inspection, lui semble d'ailleurs propre à obtenir satisfaction : « *Mieux que personne, vous pourrez édifier le gouvernement sur la nécessité de lui imprimer l'impulsion que réclament les conditions d'une bonne confection et d'accorder les allocations correspondantes*¹²³⁷. » Mgr de Hercé manifeste surtout le désir de voir le bras nord rapidement achevé et livré au culte. Lassus promet d'insister sur ce point auprès du ministre¹²³⁸. Le rapport que l'architecte rédige le 26 avril approuve globalement les travaux déjà

1232 ADLA 125 J 5 L 11, 26 juillet 1846, Vrignaud au ministre des Cultes.

1233 ADLA 125 J 5 L 11, 3 janvier 1848, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1234 ADLA 33 V 1, 7 novembre 1845, Mgr de Hercé au préfet.

1235 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 2 avril 1857, Note sur la cathédrale de Nantes par Garreau.

1236 AN F¹⁹ 7776, 26 mars 1848, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1237 ADLA 125 J 5 L 11, 12 avril 1848, Mgr de Hercé à Lassus.

1238 ADLA 125 J 5 L 11, 19 avril 1848, Lassus à Mgr de Hercé.

réalisés : « *Toutes les constructions élevées jusqu'à ce jour sont exécutées avec soin et bons matériaux (...); sous le rapport de la construction, (...) l'architecte et l'entrepreneur ne méritent que des éloges.* » Lassus émet cependant quelques observations de détail sur le système d'écoulement des eaux et le choix de certains matériaux. Mais il pointe plus gravement le défaut principal du travail de Séheult : « *Maintenant, il me reste à parler d'une question très importante et qui ne me semble pas avoir été suffisamment examinée par le Conseil des Bâtiments civils, lors de l'approbation du projet. Je veux parler de la démolition des anciennes constructions placées à la rencontre des bras de croix et de la nef. (...) L'architecte a pu, en démolissant les angles de la tour du XIV^e siècle, élever, sur trois des piles de l'ancienne construction, trois des piles d'angles de la croisée du nouvel édifice; d'où il résulte que la tour avec ses faces percées de croisées géminées, ses statues et toute sa décoration extérieure, se trouve aujourd'hui placée dans l'intérieur de l'église même. Comment l'architecte comptait-il opérer le raccordement? (...) Je l'ignore complètement, mais c'est là toutefois une grave question qu'il faudra bien résoudre.* » Lassus estime également que les sommes nécessaires à l'achèvement de l'abside ont été sous-estimées et qu'un million et demi de francs sera vraisemblablement encore nécessaire. Enfin, fidèle à la promesse faite à Mgr de Hercé, il termine son rapport en observant que « *les travaux ont eu pour but principal l'agrandissement de l'église, évidemment trop petite pour la population; or, il est facile aujourd'hui de terminer complètement le bras du transept et de le livrer au public*¹²³⁹. » Répondant à ce dernier point, un crédit de 40 000 francs est effectivement accordé en mai par le ministère¹²⁴⁰. Le mois suivant, Garreau se rend lui-même au ministère pour obtenir une allocation supplémentaire. Il a en effet poussé les travaux, « *qui ne pouvaient être arrêtés mathématiquement comme s'arrête le chiffre d'un crédit*¹²⁴¹ », au-delà des fonds accordés, dans l'intérêt même du chantier mais également pour conserver ses ouvriers. Cette nouvelle demande suscite certains doutes sur l'emploi des fonds ministériels et la direction des Cultes, par ailleurs effrayée par l'énormité de la dépense de l'achèvement, charge Lassus d'une nouvelle mission, consistant à examiner les travaux déjà faits et la régularité des règlements de la dépense, mais également à estimer la continuation de l'abside¹²⁴². En attendant les résultats de cette inspection, pour laquelle Lassus s'adjoint l'aide d'un vérificateur, les travaux sont suspendus : « *Le ministre effrayé, d'après les rapports qui lui ont été adressés, des dépenses énormes auxquelles donnerait lieu l'agrandissement de l'église, du côté de l'abside, a pensé que dans les circonstances actuelles, il conviendrait de suspendre cette partie des travaux et d'appliquer les ressources actuellement disponibles aux travaux intérieurs*¹²⁴³. » Cet arrêt du chantier soulève aussitôt les protestations de toutes les autorités nantaises, dont le préfet rend compte au ministre : « *Il me semblerait fort impolitique, dans un pays religieux comme celui-ci, de laisser supposer l'abandon des travaux en achèvement de la cathédrale dont on s'occupe plus ou moins activement depuis près de dix ans*¹²⁴⁴. » La proposition de Lassus de combler les fondations de l'abside et d'élever un mur de clôture est repoussée grâce à l'intervention du député A. de Grandville¹²⁴⁵.

Un long contentieux oppose à partir de 1849 l'entrepreneur Garreau et l'architecte Séheult à l'administration sur le règlement des travaux exécutés. Après un premier jugement du Conseil de

1239 AN F¹⁹ 7778, 26 avril 1848, Rapport de Lassus au ministre des Cultes.

1240 FAUGERAS, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1964, p. 44.

1241 AN F¹⁹ 19 7776, 12 mai 1848, Mgr de Hercé au ministre des Cultes.

1242 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 238 et ss.

1243 ADLA 125 J 5 L 11, 12 août 1848, Vrignaud à Grandville, citant une lettre du 5 juin du préfet à l'évêque.

1244 AN F 19 7776, 27 juillet 1848, Préfet au ministre des Cultes.

1245 ADLA 125 J 5 L 11, 12 août 1848, Vrignaud à Grandville.

préfecture reconnaissant en 1851 la loyauté de l'entrepreneur et de l'architecte mais cassant le marché passé en 1845 pour l'abside, le Conseil d'État donne entièrement raison à Garreau en mars 1854, le déchargeant de toute fraude ou mécompte. L'entrepreneur put enfin percevoir la totalité des sommes lui restant dues¹²⁴⁶. Si l'honnêteté de Garreau et de Séheult fut ainsi indéniablement confirmée, l'affaire de Nantes mit néanmoins en lumière toutes les limites du contrôle central sur les travaux aux édifices diocésains. En 1835 déjà, Séheult dut se justifier sur de graves irrégularités dans une opération de réparation extérieure au pignon sud du transept. L'inspecteur des Bâtiments civils Gourlier constata à cette occasion que ces travaux, présentés comme exécutés dans les comptes produits à l'administration sur l'exercice de 1833, ne l'avaient été que l'année suivante. « *J'ai dû faire observer à M. l'architecte combien cette marche était irrégulière, monstrueuse même, et j'ai réclamé de lui, ainsi que des bureaux de la préfecture et de l'Évêché des éclaircissements*¹²⁴⁷. » Cette manipulation comptable fut justifiée par l'urgence de l'intervention et la crainte que les crédits accordés mais non utilisés ne soient pas reconduits¹²⁴⁸. Suspendu de ses fonctions, Séheult obtint sa réintégration après la double intervention de l'évêque et du préfet. « *Il me semble que lorsque les intentions ont été bonnes et que les garanties sur l'emploi réel des allocations sont présentées, estima alors Mgr de Guérines, l'esprit et le but de la loi sont du moins atteints, et que, dans ces cas exceptionnels, le gouvernement peut user d'indulgence*¹²⁴⁹. » Il était alors de la plus haute importance que Séheult, qui travaille aux plans d'achèvement, conserve la charge des travaux de la cathédrale. L'évêque suggéra donc au préfet Duval de soutenir l'architecte dans l'intérêt même de l'édifice : « *M. Schmit prétend que tant que M. Séheult ne sera pas réintégré, il ne peut pas avoir pour traiter ces affaires de caractère légal*¹²⁵⁰. » Une fois l'architecte réhabilité, Mgr de Guérines promet : « *M. Séheult saura justifier cette décision par le zèle et la régularité dans les nouveaux travaux qui lui seront confiés*¹²⁵¹. » Le préfet mettra plus tard la faute sur l'inexpérience de l'architecte, « *homme probe et capable, qu'on ne pourrait point remplacer à Nantes* » : « *Peu familiarisé encore avec les règles de l'administration (...) M. Séheult avait plutôt agi ici par ignorance et entraîné par les anciennes habitudes suivies antérieurement à Nantes, habitudes auxquelles vous espériez avoir mis un terme, que par des intentions coupables*¹²⁵². » Il semble pourtant que, malgré ces promesses, Séheult et l'entrepreneur Garreau aient conservé ces mauvaises habitudes locales. A la cathédrale, ils poussent les travaux selon leur propre appréciation de l'intérêt de l'édifice et sans attendre les autorisations ministérielles. Cette manière tout à fait irrégulière de procéder fournira la matière des critiques de la Commission des Édifices religieux, appelée plusieurs fois à examiner l'affaire de Nantes : « *Toutes les pratiques admises dans les travaux de bâtiment ont été négligées de la manière la plus grave et la moins justifiable*¹²⁵³. » De ce point de vue, si l'affaire de la cathédrale de Nantes dégage finalement toutes les accusations de malhonnêteté pesant sur l'entrepreneur et l'architecte, elle confirme à l'administration l'impérieux besoin de contrôler elle-même les travaux qu'elle finance dans les édifices diocésains.

1246 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 248-249.

1247 AN F¹⁹ 7776, 22 juin 1835, Rapport de l'architecte Gourlier au ministre des Cultes.

1248 AN F¹⁹ 7776, 12 juillet 1835, Séheult à Mgr de Guérines.

1249 AN F¹⁹ 7776, 14 juillet 1835, Mgr de Guérines au ministre des Cultes.

1250 ADLA 32 V 2, 26 septembre 1835, Mgr de Guérines au préfet.

1251 AN F¹⁹ 7776, 29 novembre 1835, Mgr de Guérines au ministre des Cultes.

1252 ADLA 39 V 1, 27 juin 1837, Lettre du ministre des cultes citant le préfet.

1253 AN F¹⁹ 4544, 9 juillet 1849, séance spécialement consacrée à la cathédrale de Nantes.

3.3.3 La seconde campagne de travaux par Nau puis Boismen (1855-1884)

L'interruption des travaux d'achèvement de la cathédrale gothique de Nantes, qui se prolonge jusqu'en 1855, marque une rupture profonde. Les principaux acteurs de la première époque disparaissent les uns après les autres en quelques années. Mgr de Hercé s'éteint en janvier 1849¹²⁵⁴. Charles Vrignaud, conservé comme vicaire général par son successeur, Mgr Jaquemet, meurt à son tour à la fin juin 1850¹²⁵⁵. Séheult est destitué en août 1849¹²⁵⁶. Garreau, après sa mise hors de cause, reprendra un temps la charge des travaux de la cathédrale en 1855 avant de laisser deux ans plus tard sa place à l'entrepreneur Perraudeau. Pour le nouvel évêque, Alexandre Jaquemet, un long combat s'engage pour obtenir la reprise des travaux. Sa première victoire fut d'obtenir la nomination de Théodore Nau au poste d'architecte diocésain¹²⁵⁷. La Direction des Cultes avait retenu pour le diocèse de Nantes Henri Driollet, architecte municipal, mais ce choix ne convenait absolument pas au prélat. Driollet, peu favorable aux intérêts religieux, s'est en outre fâcheusement compromis dans des relations adultères. « *Dernièrement encore, indique ainsi le chanoine Briand dans une note confidentielle, dans une garde qu'il montait à la Mairie, il se serait comporté de manière scandaleuse avec la cantinière de la compagnie*¹²⁵⁸. » Mgr Jaquemet insiste donc pour que Nau lui soit préféré : « *M. Nau occupe par sa capacité le premier rang parmi nos architectes et la considération dont il jouit, ainsi que ses sentiments profondément religieux, me font désirer que l'achèvement de ma cathédrale lui soit confié*¹²⁵⁹. » Les nouvelles modalités de désignation des architectes chargés des travaux aux édifices diocésains, choisis par le ministère des Cultes sans consultation des autorités locales, ont soulevé les protestations de l'ensemble de l'épiscopat français¹²⁶⁰. Nommés en janvier 1849 à la section d'architecture de la Commission des arts et édifices religieux, Mgr Graveran, évêque de Quimper, et l'abbé Fournier, curé nantais de Saint-Nicolas, se font les interprètes de ces critiques : « *Plusieurs prélats ont cru que le gouvernement avait voulu leur enlever la juste initiative qui leur appartient pour tout ce qui concerne les édifices diocésains dont ils sont les premiers gardiens, les gardiens naturels*¹²⁶¹. » Quelques concessions sont accordées aux évêques. Leur avis, ainsi que celui du préfet, que ne prévoyaient pas les premières dispositions, est requis par une nouvelle circulaire en avril 1849¹²⁶². Il est en outre reconnu aux prélats certaines prérogatives relatives aux dispositions intérieures des édifices, à leur décor et à leur mobilier¹²⁶³. Fort des droits cédés aux prélats, Mgr Jaquemet s'étonne auprès de la Direction des Cultes de n'avoir pas été consulté avant la nomination de Driollet¹²⁶⁴. Durieu lui rappelle pourtant que la désignation des architectes diocésains demeure réservée à l'administration : « *Le gouvernement ayant sous l'œil et sous la main un grand nombre, pour ne pas dire tous les architectes de mérite, [est] bien mieux en position de faire des choix comparativement*

1254 MAUPOINT, *Vie de Mgr de Hercé*, 1856, p. 475.

1255 FAUGERAS, Un éminent prêtre nantais au XIXe », *BSAHN*, 1987, p. 86.

1256 ADLA 125 J 5 L 3, 21 août 1849, Durieu, directeur des Cultes, à Mgr Jaquemet.

1257 LECONTE, *Théodore Nau*, mémoire, 2006, p. 111-114.

1258 ADLA 125 J 5 L 3, 13 octobre 1849, Briand à Mgr Jaquemet.

1259 ADLA 125 J 5 L 3, 12 septembre 1849, Mgr Jaquemet au ministre des Cultes.

1260 LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 237-242.

1261 AN F¹⁹ 4544, Séance du 24 janvier 1849. Intervention de Mgr Graveran. (Le procès-verbal indique seulement « *un membre demande à être l'interprète de l'épiscopat* », mais la mention « *Mgr l'évêque* », barrée, est encore visible)

1262 Il s'agit là d'une décision politique. La Commission, à qui l'on a proposé cette mesure, l'a rejetée : « *L'un et l'autre peuvent n'être pas archéologues, ils ne sauraient donc éclairer la Commission convenablement sur la capacité artistique de l'individu.* » (AN F¹⁹ 4544, 7 février 1849)

1263 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 56.

1264 ADLA 125 J 5 L 3, 31 août 1849, Mgr Jaquemet à Durieu.

que MM. les évêques, qui ne connaissent d'ordinaire que les architectes de la localité et qui ne peuvent pas se défendre aussi aisément des influences de relations qui les leur recommandent. » Il reconnaît que l'avis de l'évêque est désormais nécessaire, « seulement, ces observations, pour faire revenir l'administration sur le choix qu'elle propose, doivent avoir un certain caractère de gravité. (...) Sinon, [cet avis] se transformerait dans le droit de nomination lui-même¹²⁶⁵. » Il souligne enfin les mérites de Driollet, architecte nantais à même de suivre de près les travaux qu'il sera appelé à diriger, et l'intérêt d'une réponse favorable du prélat afin de ne pas retarder la reprise des travaux à la cathédrale. Jaquemet ajourne cependant son avis afin de bloquer la nomination de Driollet. Un appui politique va lui permettre de faire céder la Direction des Cultes. Un ancien député de la Loire-Inférieure, Victor Lanjuinais, qui occupe depuis juin le poste de ministre de l'agriculture et du commerce, est chargé par intérim des Cultes après la démission d'Alfred de Falloux. Une entrevue de Lanjuinais avec Durieu suffit à convaincre le directeur des Cultes d'adopter le point de vue de l'évêque et de nommer Théodore Nau¹²⁶⁶.

Sans attendre la résolution du contentieux qui oppose l'administration à Séheult et Garreau, le nouvel architecte de la cathédrale travaille sur un nouveau projet d'achèvement de l'édifice. En juin 1851, la Commission des arts et édifices religieux examine ses propositions de travaux. T. Nau juge nécessaire de procéder à une restauration extérieure de toute la façade sud, de la tour au bras de transept¹²⁶⁷. Sans avoir encore dressé un projet général de reprise de l'achèvement, l'architecte diocésain propose également l'acquisition de propriétés en vue de dégager le futur chevet sur son côté sud¹²⁶⁸. Il indique enfin la nécessité de reconstruire les fondations de l'abside, exécutées de manière défectueuse¹²⁶⁹. Viollet-le-Duc, rapporteur du projet, pose à la Commission la nature du dilemme à trancher : soit suivre les propositions de Nau, soit renoncer à la construction de l'abside. Il indique toutefois que l'achèvement du chevet nécessite la résolution préalable du problème de la croisée de transept. La Commission adopte ses conclusions et rend un avis favorable sur les travaux proposés excepté ceux des fondations, ajournés jusqu'à la présentation d'un projet d'ensemble offrant une liaison satisfaisante de la croisée et du chœur avec le reste de l'édifice¹²⁷⁰. L'architecte diocésain entreprend donc l'étude d'un nouveau projet d'achèvement, qui va rapidement s'écarter de celui proposé par Séheult. Fidèle aux principes qui guident toute sa singulière carrière d'architecte et d'archéologue, Nau tente de concilier dans son projet la construction d'un chevet néo-gothique avec la conservation des parties anciennes. Appelé en juin 1852 par la Direction des Cultes à se prononcer sur le maintien ou la démolition du jubé, il prend résolument parti pour sa conservation en écartant l'argument de l'unité de style : « Cette construction n'offre pas précisément de disparate car si l'église est du XVe, le sous-orgue est du XVIe et le transept sud du XVIIe. » Mais il étend également ce vœu à toute la croisée romane : « On a prétendu que démolir cette coupole, démolir les piliers romans, en ne laissant que leur noyau en maçonnerie pour le revêtir ensuite en pierres portant les moulures du XVe siècle, était une opération à laquelle on pouvait se livrer sans danger ; que l'on pouvait par là enlever la dernière trace des constructions romanes et donner à l'église un

1265 AN F¹⁹ 7776, 4 octobre 1849, Durieu à Mgr Jaquemet.

1266 ADLA 125 J 5 L 3, 28 octobre 1849, Durieu à Mgr Jaquemet.

1267 Restauration des parements en tuffeau décomposés, rétablissement des meneaux des fenêtres, couverture des chapelles du bas-côté ; total : 233 000 francs.

1268 J. M. Leniaud indique que cette idée avait été proposée par Lassus l'année précédente. (L'achèvement de la cathédrale de Nantes, *BSAHN*, 1987, p. 250)

1269 Les maçonneries et le mortier ne présentent pas une solidité suffisante pour supporter les constructions projetées. (LENIAUD, L'achèvement de la cathédrale de Nantes, *BSAHN*, 1987, p. 250)

1270 AN F¹⁹ 7771, 26 juin 1851, Rapport de Viollet-le-Duc à la Commission des arts et édifices religieux, section d'architecture et AN F¹⁹ 4544, séance du 26 juin 1851.

style homogène. Cependant, les piliers qu'il s'agirait de reprendre ainsi en sous-œuvre portent des arcades de 36 mètres de hauteur, comment entreprendre de les saper ainsi à la base ? Et quel inconvénient y aurait-il donc à laisser subsister et les piliers romans et la coupole qu'ils supportent ? » Il réfute la gêne qui résulterait du rétrécissement entre la nef et le transept et refuse la volonté d'homogénéiser le style de la cathédrale qui a prévalu jusque là : « L'idée de ramener tout un édifice à un type déterminé n'est acceptable que dans des cas exceptionnels. L'église de Nantes n'est pas dans cette exception. Comme toutes les cathédrales, elle porte le sceau des siècles¹²⁷¹. » La Commission des arts et édifices religieux adopte ce point de vue, dont les arguments apparaissent rationnels au rapporteur Viollet-le-Duc, et parce que ce statu quo « n'engage nullement l'avenir¹²⁷². »

Le projet complet d'achèvement, supérieur à un million et demi de francs, qu'il présente en décembre 1853, développe ce choix novateur : « [Il n'y a] pas d'autre parti à prendre que de conserver les quatre piliers romans et le jubé du XVI^e siècle qui fait l'un des ornements principaux de la cathédrale. » Nau propose également de déplacer le tombeau de François II, rétabli en 1817 dans le bras sud du transept, sous la coupole romane¹²⁷³. De son côté, Mgr Jaquemet fait valoir auprès du ministère l'urgente nécessité de reprendre les travaux suspendus et surtout d'achever le transept nord pour permettre son ouverture au culte : « Nous jouirions immédiatement de constructions considérables, qui par le fait sont restées inutiles jusqu'à ce jour ; six cent fidèles de plus pourraient assister à nos offices dont ils sont exclus ; et nous attendrions avec moins d'impatience l'achèvement total de l'édifice. (...) En livrant immédiatement au public une partie des constructions terminées de la cathédrale, le gouvernement exciterait dans cette ville un sentiment bien plus complet de reconnaissance et de joie¹²⁷⁴. » A la fin de l'été 1854, Victor Hamille¹²⁷⁵, chef de division de l'administration des Cultes, rencontre à Nantes Mgr Jaquemet, avec lequel il entretient aussitôt d'excellents rapports. Il assure à l'évêque, dès son retour à Paris : « Comptez, Monseigneur, que je vais faire tous mes efforts pour que le marteau se fasse enfin entendre dans votre jardin¹²⁷⁶. » Mgr Jaquemet, en le remerciant de son soutien, redit encore toute l'importance politique d'une reprise spectaculaire du chantier : « Nos cent mille catholiques qui, depuis sept ans, sollicitent instamment l'achèvement de leur cathédrale, applaudiront à un acte objet de tant de vœux. (...) Je sais que vous désirez comme moi qu'une allocation considérable soit affectée dès le commencement de 1855, à la reprise des travaux, afin que les catholiques voient que la résolution du gouvernement est sérieuse et sincère¹²⁷⁷. » Au début du printemps 1855, les travaux reprennent enfin à la cathédrale grâce à l'ouverture d'un premier crédit de 40 000 francs. Ils sont menés simultanément dans deux directions, selon la demande de l'évêque : les parties nord déjà construites sont ravalées pour être livrées au culte ; la reconstruction de l'abside débute par les fondations des chapelles absidales sud. « J'y tiendrais singulièrement, avait indiqué Mgr Jaquemet au ministre. Si l'on se bornait au ravalement du transept, ces travaux d'intérieur échapperaient à l'attention des

1271 AN F¹⁹ 7771, 28 juin 1852, Rapport de Nau au directeur des Cultes. Il propose d'orner les piliers romans d'un programme décoratif inspiré des piliers occidentaux de l'avant-nef, et de choisir pour sujets les princes bretons qui avaient leurs sépultures dans le chœur avant la Révolution.

1272 AN F¹⁹ 7771 et AN F¹⁹ 4544, séance du 4 novembre 1852.

1273 AN F¹⁹ 7776, 24 décembre 1853, Projet pour les édifices diocésains par Nau.

1274 AN F¹⁹ 7776, 26 avril 1854, Mgr Jaquemet au ministre des Cultes.

1275 Victor Hamille (1812-1885), chef de la 2^e division à partir de 1854, puis directeur des Cultes de 1862 à 1870. (LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 103)

1276 ADLA 125 J 5 L 2, 20 septembre 1854, Hamille à Jaquemet.

1277 ADLA 125 J 5 L 2, 15 novembre 1854, Jaquemet à Hamille.

populations qui ont accueilli avec tant de bonheur la nouvelle de l'achèvement de la cathédrale¹²⁷⁸. » Dès la fin de mai, les premiers crédits accordés sont épuisés. « *J'ai la douleur, se lamente Jaquemet, de voir aujourd'hui, sous mes fenêtres, le chantier languissant et presque sans ouvriers.* » Il rappelle la promesse du ministre Fortoul de pousser les travaux sur une grande échelle en compensation des années d'interruption et la situation particulière de Nantes : « *Il existe ici une plaie profonde qu'il faut fermer par la reprise sérieuse de nos travaux diocésains*¹²⁷⁹. » 20 000 francs supplémentaires sont immédiatement affectés à la cathédrale, mais la Direction des Cultes s'empresse de prévenir : « *On désire activer les travaux, mais les ressources sont restreintes*¹²⁸⁰. » Pendant les quinze dernières années de son épiscopat, Mgr Jaquemet sollicite en vain une augmentation significative des allocations pour accélérer des travaux qui avancent avec une lenteur qui le désespère. « *L'achèvement de la cathédrale de Nantes, écrit-il en 1859, préoccupe plus vivement qu'aucun autre objet nos catholiques qui ont suivi toutes les phases de cette importante affaire. Ils seront reconnaissants de tout ce que vous ferez pour satisfaire leur légitime impatience et vous leur donnerez enfin une église qui soit capable de les contenir, et où puissent se développer les magnificences d'une religion qui leur est chère*¹²⁸¹. » L'appropriation au culte des deux bras du transept, mis au début de l'année 1861 en communication avec la nef par l'ouverture de deux arcades, réjouit provisoirement les fidèles et le clergé : « *L'édifice présente aujourd'hui un aspect tout différent. La lumière pénètre maintenant dans le petit chœur roman auparavant bien obscur. En voyant notre belle cathédrale prendre de plus grandes proportions, on désire encore plus vivement son achèvement*¹²⁸². » Mais la construction du chevet se prolonge interminablement sous la direction de Théodore Nau puis d'Eugène Boismen qui lui succède après sa mort en 1865.

Au début de l'année 1868, le nouvel architecte diocésain signale au préfet un accident dramatique : une femme a été grièvement blessée par la chute d'une pierre, détachée de la façade occidentale. Il demande l'autorisation de faire enlever toutes les pierres menaçant de tomber, en indiquant la nécessité d'établir un échafaudage pour atteindre les parties hautes¹²⁸³. Mgr Jaquemet profite de cette circonstance pour réclamer également un rapport sur l'état de solidité de l'ancien clocher qui surmonte la croisée de transept. Il justifie sa demande par les lézardes que présentent la voûte et les murs de la tour et par l'écroulement récent du clocher de l'église de Quimperlé, construite à la même époque¹²⁸⁴. Labrouste, inspecteur général des édifices diocésains appelé à examiner la cathédrale et à proposer des mesures pour la sécurité publique, « *compatibles toutefois avec l'état des crédits dont peut disposer le ministère des Cultes*¹²⁸⁵ », juge que la façade réclame seulement le remplacement de ses pierres saillantes¹²⁸⁶ mais confirme un risque réel d'écroulement

1278 AN F¹⁹ 7776, 28 février 1855, Jaquemet au ministre des Cultes.

1279 AN F¹⁹ 7776, 22 mai 1855, Jaquemet au ministre des Cultes.

1280 AN F¹⁹ 7776, [N. d., mai 1855], Note de la Direction des Cultes.

1281 ADLA 125 J 5 L 18, 9 novembre 1858, Jaquemet au ministre des Cultes.

1282 AN F¹⁹ 7772, 4 janvier 1861, Jaquemet au ministre des Cultes.

1283 ADLA 32 V 2, 20 janvier 1868, Boismen au préfet.

1284 AN F¹⁹ 7775, 16 février 1868, Jaquemet au préfet. Le clocher de Quimperlé, posé en réalité au XVII^e siècle sur l'église romane, s'écroule en mars 1862. (LECLERCQ, « La chute du clocher de l'église Sainte-Croix de Quimperlé », *Bull. de la Société archéologique du Finistère*, 2003, p. 275-297). Dès le mois suivant, alerté par cette catastrophe, Mgr Jaquemet a demandé à Nau un examen de tout le chœur roman de la cathédrale de Nantes. (AN F¹⁹ 7775, 25 avril 1862)

1285 AN F¹⁹ 7775, Mars 1868, Rapport de l'Inspecteur général Labrouste

1286 Le Comité des inspecteurs diocésains rejettera quelques mois plus tard la demande d'une restauration complète de la façade, jugée trop dispendieuse, pour préférer abattre simplement les parties en saillie en délimitant un large périmètre pour éloigner le public. (ADLA 125 J 5 L 18, 17 juin 1868, Ministre des Cultes à Mgr Jaquemet)

du clocher. Il propose donc une démolition immédiate du chœur et du clocher. L'évêque considère pourtant cette mesure radicale fâcheuse parce qu'elle priverait le clergé de l'ancien chœur : « *Peut-être trouverez-vous un moyen terme qui nous placerait dans une situation moins violente et n'abatrait les vieilles constructions qu'après nous avoir donné par l'édification des voûtes supérieures un abri qui nous permettrait de continuer le service divin*¹²⁸⁷. » En réalité, il souhaite voir s'accélérer les travaux d'achèvement du nouveau chevet et suggère plutôt de regrouper « *sur un espace de temps plus restreint les crédits qu'on lui destine*¹²⁸⁸. » Le Comité des inspecteurs diocésains indique sa préférence pour des mesures plus immédiates et plus économiques : cintrer les arcs à la base du clocher et les fermer par des cloisons, établir un plancher sur madriers à hauteur de la naissance des cintres, puis démolir successivement les parties supérieures tout en laissant libre pour l'exercice du culte la portion inférieure de la croisée¹²⁸⁹. Mgr Jaquemet juge ces propositions tout à fait contraires à l'usage cultuel de l'édifice : « *Il n'est pas possible de se dissimuler que l'embarras sera extrême pour continuer l'exercice du culte dans notre cathédrale déjà si insuffisante pour notre population et notre nombreux clergé. Toutefois, il n'est pas d'embarras et de désagréments auxquels nous ne devons nous soumettre pour écarter les périls signalés par les architectes. Mais notre ville toute entière serait profondément émue si elle ne voyait pas substituer sans délai, comme je l'ai demandé instamment, le chœur de l'église nouvelle aux vieilles constructions renversées. Après de si longues années d'attente, notre population avait pris possession des deux parties extrêmes du transept ; et elle va s'en voir privée de nouveau par l'établissement de cloisons indiquées par le Comité. Je suppose qu'après le renversement de la tour les cloisons pourront être supprimées. Mais que Votre Excellence daigne se figurer le spectacle qu'offrira notre cathédrale si l'on ne construit pas le chœur définitif, et si l'on maintient le provisoire proposé par MM. les inspecteurs généraux. A la nef de 112 pieds viendra se raccorder une espèce de grotte, relativement basse, formée par des madriers et des planches. C'est là que devront se grouper un clergé nombreux, des chœurs de 120 exécutants et tout le personnel réclamé par nos offices. C'est là, c'est à l'entrée de cette grotte, sous un plancher plus ou moins grossier que sera placé l'autel et que l'évêque devra officier aux jours solennels. (...) Il semble que la seule solution soit la construction rapide du chœur gothique (...) qui épargnera à une ville de premier ordre, chez laquelle la religion occupe une si grande place, la douleur de voir le culte divin à peu près impossible dans sa cathédrale.* » Répondant par avance à l'objection de la dépense considérable concédée récemment en faveur du séminaire de Nantes, Jaquemet rappelle enfin au ministère les obligations de l'État : « *Quand le gouvernement a bien voulu s'engager, à l'époque du Concordat, à fournir pour les besoins du culte catholique, une cathédrale et une habitation épiscopale, et quelques années après, un séminaire, il n'a jamais eu la pensée que les diocèses qui seraient dans la situation la plus pénible, c'est-à-dire qui n'auraient aucun de ces trois édifices, ne pourraient pas réclamer des allocations plus considérables que les autres diocèses qui seraient à peu près pourvus*¹²⁹⁰. » Quelques semaines plus tard, il rappelle au préfet les implications politiques d'une décision défavorable : « *Si (...) on nous laisse, après les démolitions, dans un état qui sera pire que l'état où nous étions il y a trente ans, il serait inutile de le dissimuler : la population de la ville de Nantes sera humiliée et blessée dans ses sentiments religieux, elle ne comprendra pas qu'on*

1287 AN F¹⁹ 7775, 4 avril 1868, Jaquemet au directeur des Cultes.

1288 AN F¹⁹ 7775, 3 juin 1868, Jaquemet au ministre des Cultes.

1289 ADLA 125 J 5 L 18, 17 juin 1868, Ministre des Cultes à Mgr Jaquemet.

1290 ADLA 125 J 5 L 18, 19 juillet 1868, Mgr Jaquemet au ministre des Cultes.

délaisse à ce point le principal monument de la cité¹²⁹¹. » Cédant à ces instances répétées, le ministère, notant que l'évêque n'émet plus les mêmes craintes pour la sécurité publique, accepte d'ajourner la démolition du clocher et d'ouvrir un crédit de 20 000 francs pour la continuation des travaux du nouveau chœur¹²⁹². Cette allocation médiocre est bien loin de répondre aux besoins d'un chantier estimé encore à près d'un million de francs. L'année suivante, quelques mois avant sa mort, Mgr Jaquemet réclame encore vainement l'ouverture d'un crédit spécial qui permette enfin d'achever des travaux commencés trente ans auparavant¹²⁹³.

C'est à Mgr Fournier, installé en juin 1870 sur le siège de Nantes, que revient l'impulsion décisive donnée au chantier. Il conserve durant les premières années de son épiscopat la ligne de son prédécesseur : mobiliser toutes les autorités locales et presser le ministère d'ouvrir un crédit spécial plutôt que les médiocres allocations annuelles accordées jusque là. Au printemps 1872, le comte de Cornulier, député de la Loire-Inférieure mais également membre de la fabrique cathédrale, adresse ainsi au ministère des Cultes un appel en faveur d'une « reprise sérieuse des travaux » au nom de toute la députation départementale, de l'évêque et de l'architecte diocésain : « Nous espérons donc que M. le ministre, qui appartient à notre province de Bretagne¹²⁹⁴, voudra bien se montrer d'une grande libéralité en faveur d'un édifice qui est dans un état si menaçant pour la sécurité. » Mais, pour la première fois depuis Mgr de Guérines, une participation du diocèse à la dépense est évoquée : « Les temps devenant plus prospères, les populations pourront aussi apporter leur concours à la réédification de la vieille basilique¹²⁹⁵. » L'année suivante, en mai 1873, les trois inspecteurs généraux du Comité des édifices diocésains, Viollet-le-Duc, Labrousse et Abadie, se rendent à Nantes à l'invitation du ministre afin d'étudier une demande de Mgr Fournier relative au déroulement des travaux. Plutôt que de poursuivre selon l'ordre retenu depuis le début de l'achèvement, c'est-à-dire construire entièrement le chevet gothique à l'est du chœur roman puis seulement ensuite le relier au transept, Mgr Fournier propose de procéder dans un ordre plus efficace, de la croisée vers l'abside, qui permette de livrer successivement au culte les travées du chœur à mesure de leur construction. Les architectes rencontrent l'évêque et l'informent des travaux nécessaires pour procéder de cette manière : démolir le chœur actuel et la tour de croisée, poser la voûte centrale du transept et achever les piliers du chœur. L'évêque accepte en principe cette gêne immédiate, qui priverait provisoirement le clergé du chœur roman, parce qu'elle permettrait l'amélioration future de l'exercice du culte dans la cathédrale, soit un choix radicalement différent de celui de Mgr de Guérines dans les années 1830. Il insiste néanmoins sur la nécessité d'allocations annuelles suffisantes pour ouvrir rapidement les deux premières travées du nouveau chœur. Les inspecteurs généraux n'opposent aucune objection au changement de méthode proposé par l'évêque. Leur rapport de visite alerte pourtant le ministre sur l'état extérieur de la nef, dont les arcs-boutants et contreforts montrent une dégradation avancée. « Il pourrait paraître étrange qu'on ait songé à construire un chœur de raccordement à une nef laissée dans un état de délabrement inquiétant et qui exigerait des sommes très importantes. (...) La façade qui, au point de vue de l'art, ne présente d'ailleurs qu'un intérêt très médiocre, s'effrite et tombe en poussière. On peut à la rigueur la négliger, mais il n'en est pas ainsi de la nef ; il faudra certainement penser à la restaurer avant qu'on ait pu achever le chœur. (...) L'achèvement de la cathédrale de Nantes est une de ces

1291 AN F¹⁹ 7775 et ADLA 125 J 5 L 18, 8 août 1868, Mgr Jaquemet au préfet.

1292 ADLA 32 V 2, 20 août 1868, Ministre des cultes au préfet.

1293 ADLA 125 J 5 L 18, 14 mars 1869, Mgr Jaquemet au ministre des Cultes.

1294 Jules Simon, ministre de l'Instruction publique et des Cultes depuis 1870 et originaire du Morbihan.

1295 AN F¹⁹ 7772, 30 avril 1872, Comte de Cornulier au ministre des Cultes.

entreprises commencés légèrement et sans qu'on ait pris souci des dépenses excessives qu'elle occasionnerait, dépenses hors de proportion avec les résultats. Il semble qu'on se soit préoccupé avant tout de donner au diocèse de Nantes des satisfactions illusoires plutôt que réelles puisqu'il est impossible de prévoir le terme des entreprises commencées et de celles plus urgentes qu'on semble laisser en oubli¹²⁹⁶. »

Suivant la logique nouvelle adoptée dans le déroulement des travaux, le chœur roman et la partie supérieure de la tour de croisée, juste au-dessus de la coupole, sont démolis au cours de l'année 1874¹²⁹⁷. Les piliers romans seuls subsistent donc sur une hauteur d'une douzaine de mètres puis reçoivent les moulures prismatiques des piliers gothiques des bras du transept et du nouveau chœur. En 1875, Mgr Fournier obtient une allocation de 50 000 francs pour la continuation du chevet. En témoignant de sa reconnaissance au nouveau ministre, H. Wallon, pour cette somme supérieure aux années précédentes, il fait valoir que la situation exige un crédit spécial : *« Permettez-moi de vous redire (...) que ma cathédrale est maintenant une église tronquée, dont le chœur est entièrement abattu, de telle sorte que, insuffisante pour le peuple qui s'y presse aux jours solennels, elle est encore aussi incommode que possible pour le clergé, qui n'a plus l'espace nécessaire pour se placer dans les cérémonies¹²⁹⁸. »* Comprenant enfin que cette subvention extraordinaire ne viendra pas, Mgr Fournier propose l'année suivante une mesure inédite : l'emprunt immédiat par le diocèse des 800 ou 900 000 francs nécessaires à l'achèvement, que l'État pourrait rembourser progressivement par annuités¹²⁹⁹. Cette procédure, suivie par exemple par le ministère de la Guerre, qui a accepté de la ville de Nantes une avance de 600 000 francs pour la construction de nouvelles casernes, est pourtant rejetée comme contraire aux règles de la comptabilité publique¹³⁰⁰. Au début de 1877, l'évêque se résout à utiliser la seule arme dont il dispose encore. Il propose que les fidèles prennent en charge une partie de la dépense en échange d'allocations plus importantes de l'État. Le 28 janvier, il adresse dans sa cathédrale un appel vibrant à la mobilisation des fidèles : *« Cette église paroissiale et cathédrale de Saint-Pierre nous est chère à tous. Vous l'aimez, et je l'aime moi-même à bien des titres. Depuis mon enfance, je ne me souviens pas d'être passé jamais devant ses portes, sans en admirer les grandes valves, les belles voussures, les sculptures délicates. Jamais, que je sache, je n'ai pénétré dans son intérieur sans être frappé par les harmonieuses proportions de l'édifice, par ses grandes nefs, par ses voûtes élevées, par ses magnifiques piliers, dont les nervures s'élèvent avec tant de hardiesse et tant de légèreté, qu'ils semblent pour ainsi dire se perdre dans le ciel. (...) Cependant, mes frères, il faut l'avouer, cette église a un immense défaut, qui frappe tous les regards, et qui nous cause à tous de profonds regrets. Évidemment cette cathédrale s'arrête trop tôt. (...) Non seulement la réalisation de ce projet [d'achèvement] est possible, j'ose presque dire qu'elle est facile. De quoi peut-elle dépendre ? — Du concours des volontés. (...) Vous le savez, l'État a une obligation, une charge, vis-à-vis de nos monuments diocésains, et spécialement de nos cathédrales. (...) Mais il ne suit pas de là que le gouvernement puisse toujours sous ce rapport réaliser nos vœux, ni même accomplir son strict devoir. (...) Mais, de même que les paroisses se regardent comme obligées de venir au secours des administrations municipales, seules chargées pourtant, d'après la loi, de pourvoir aux besoins des églises, (...) de même, pour nous, est-il convenable que nous associons nos efforts aux libéralités,*

1296 ACMH 0080/041/0022, 4 mai 1873, Inspecteurs généraux au ministre des Cultes.

1297 AN F¹⁹ 7773, 2 janvier 1882, Mémoire de l'architecte diocésain Boismen.

1298 AN F¹⁹ 7775, 15 avril 1875, Mgr Fournier au ministre des Cultes.

1299 AN F¹⁹ 7775, [N. d., ca août 1876], Mgr Fournier au ministre des Cultes.

1300 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 255.

ou si vous aimez mieux, aux subventions accordées par l'État¹³⁰¹. » Une souscription est aussitôt ouverte, pour laquelle Fournier s'inscrit lui-même pour 5 000 francs¹³⁰². Fort de son expérience à la tête de la paroisse Saint-Nicolas, le prélat est persuadé du succès de cette entreprise. Il s'engage donc après du ministère à fournir chaque année 50 000 francs si le gouvernement accorde lui-même une allocation du double¹³⁰³. Son voyage à Paris en mars 1877, relaté par la *Semaine religieuse*, prend le caractère d'une épopée victorieuse¹³⁰⁴. Les faits, sous la dithyrambe, confirment cependant le succès de Mgr Fournier. Soutenus par les députés et sénateurs du département, il parvient à faire accepter son offre au ministre L. Martel, qui s'engage à son tour à accorder une allocation annuelle de 100 000 francs et ouvre immédiatement un crédit de la moitié de cette somme. La souscription, comme l'escomptait Fournier, réunit rapidement une somme importante, puisque dès la fin de 1877, la Commission diocésaine instituée pour cette œuvre dispose de plus de 230 000 francs de promesses de dons¹³⁰⁵.

3.3.4 La reprise des piliers de la croisée et l'affaire de la crypte (1881-1891)

La somme de 450 000 francs affectée aux travaux sur trois années permet une avancée spectaculaire, au point qu'à l'été 1879 Eugène Boismen envisage un achèvement du chevet gothique pour la fin de l'année suivante¹³⁰⁶. Seule la question de la croisée reste à régler. L'architecte diocésain propose en 1881 de démolir la coupole, de réduire le diamètre des piles et de les recouvrir enfin d'un parement reprenant les dispositions des piliers de la nef en avant de la tribune. Il s'écarte donc entièrement du projet présenté par Nau en 1856 qui prévoyait la conservation des piles et de la coupole romanes. Il propose en revanche la conservation du jubé, mais en le déplaçant contre le pignon intérieur du bras sud du transept¹³⁰⁷. Lors de deux séances en mars et avril 1882, le Comité des Inspecteurs généraux des travaux diocésains rejette cette solution, persuadé que la solidité des maçonneries de blocage des piles romanes sera insuffisante et que les revêtements n'apporteront pas de résistance supplémentaire¹³⁰⁸. Le Comité préfère donc, sinon la reprise complète des piliers en sous-œuvre, du moins l'établissement d'un parement plus épais assurant une solidité incontestable¹³⁰⁹. Boismen, qui a testé sa méthode de réduction sur l'un des piliers, est cependant persuadé qu'elle offrirait un moyen aussi sûr et beaucoup plus économique. Buttant une nouvelle fois sur cette difficulté jamais résolue de la croisée de transept, les travaux se limitent à l'achèvement intérieur de la nouvelle abside. L'année suivante, en 1883, une circonstance vient encore compliquer la situation. La crypte, placée sous l'ancien chœur roman et comblée lors du réaménagement de ce chœur en 1733, est en partie dégagée lors de l'enlèvement des échafaudages du nouveau chœur. Des parties de cette église souterraine ont plusieurs fois été mises à jour lors des différentes campagnes d'achèvement¹³¹⁰. Boismen lui-même la signale en 1868¹³¹¹. En 1874, le

1301 « L'achèvement de la cathédrale de Nantes : allocution de Mgr Fournier », *SR*, 3 février 1877, p. 98-99.

1302 AN F¹⁹ 7775, 6 février 1877, Préfet au ministre des Cultes.

1303 AN F¹⁹ 7775, 22 mars 1877, Mgr Fournier au ministre des Cultes.

1304 « Le voyage de Mgr à Paris et l'achèvement de la cathédrale », *SR*, 17 mars 1877, p. 257-259.

1305 ADLA 125 J 5 L 11, 26 décembre 1877, Séance de la Commission diocésaine pour l'achèvement de la cathédrale.

1306 AN F¹⁹ 7222, 26 juillet 1879, Rapport de l'inspecteur général Ballu.

1307 AN F¹⁹ 7773, 1er août 1881, Rapport sur les dépenses à faire en 1882 à la cathédrale, et AN F¹⁹ 7773, 2 janvier 1882, Mémoire par l'architecte diocésain Boismen.

1308 AN F¹⁹ 7772, Comité des Inspecteurs généraux, séances des 13 mars et 20 avril 1882.

1309 LENIAUD, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1987, p. 255-257.

1310 Déjà mentionnée par Athénas en 1820 (*Mémoire sur les différentes époques de construction de l'église cathédrale de Nantes*, publié dans VERGER, *Archives curieuses de Nantes*, 1838, II, p. 287 et ss.), cette crypte est partiellement découverte par Séheult dans les travaux de dégagement de l'emplacement du bras nord du transept vers 1838.

1311 Il indique en 1884 avoir adressé en février 1868 rapport et croquis sur la crypte au ministère. (ADLA 32 V 2, 2 mars

martyrium central et ses quatre colonnes isolées sont redécouverts. Mgr Fournier, alerté par la Société archéologique et notamment par le chanoine Abel Cahour, se prononce pour sa conservation et accepte qu'une fouille soit réalisée¹³¹². Deux ans plus tard, le rapport de l'inspecteur général Eugène Millet confirme l'intention de l'évêque : « *Il existe dans le chœur une ancienne crypte du XIIIe siècle dont Mgr l'évêque regrette la destruction. Le sol de l'église a baissé et pour la faire revivre il faudrait, tout en conservant les anciens arrangements, descendre cette crypte qui serait alors dans le dallage du chœur et pourrait être utilisée pour former le caveau de la sépulture des évêques de Nantes*¹³¹³. » [Illustration 185, p. 230] En mai 1877, Mgr Fournier promet de nouveau à la Société archéologique : « *Des fouilles seront faites autour de la crypte de la cathédrale, dès que les travaux permettront d'approcher de cette partie intéressante de l'édifice*¹³¹⁴. » A l'été 1883, la Société ne veut cette fois pas laisser passer la dernière occasion de reconnaître la crypte avant que les travaux de dallage ne la recouvrent définitivement. Elle sollicite du maire de Nantes l'autorisation de procéder aux fouilles promises¹³¹⁵. Invité à déterminer si les fouilles demandées peuvent être exécutées sans inconvénient pour la cathédrale, Boismen fait longtemps attendre sa réponse, puis indique en décembre qu'elles peuvent avoir lieu : « *Mais comme elles ne révéleront rien que je ne connaisse parfaitement déjà, je vous demande de vouloir bien ne pas étendre ma mission au-delà d'une surveillance ayant pour but la préservation de détériorations aux parties de l'édifice*¹³¹⁶. » L'opération qui débute le 24 janvier 1884 consiste à déblayer le martyrium central de la crypte, ainsi que la partie orientale de son déambulatoire, des gravats accumulés depuis les dégagements partiels de 1868 et 1874. Ces travaux sont décrits par l'un des membres de la Commission instituée au sein de la Société archéologique pour surveiller les fouilles, l'architecte Montfort¹³¹⁷ qui rédige un compte-rendu et lève plan, coupes et élévations¹³¹⁸. Très vite pourtant ces travaux sont arrêtés, après l'intervention de Boismen auprès du préfet : « *Par suite des fouilles pratiquées dans le chœur, et qui sont bien autrement importantes que vous ne l'aviez prévu, il devient impossible de faire circuler les matériaux et le personnel utile à l'exécution de mes travaux. Les fouilles produisent un volume de déblais extrêmement considérable que l'on adosse maladroitement aux piliers, qui en sont salis et en seront certainement détériorés*¹³¹⁹. »

La nouvelle du dégagement partiel de la crypte romane attire immédiatement l'intérêt du milieu savant parisien et de la Commission des Monuments historiques, qui se joignent aux archéologues nantais pour réclamer sa conservation¹³²⁰. Informé par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le directeur des Cultes Noirot exige du préfet des explications sur des

1884, Boismen au ministre des Cultes.)

1312 *BSANLI*, 1874, p. 228 (séance du 3 novembre 1874).

1313 ACMH 0080/041/0022, 10 mars 1876, Rapport sur les édifices diocésains de Nantes.

1314 *BSANLI*, 1877, p. 114.

1315 AM Nantes, 2 M 7, [N. d., 1883], AM Nantes 2 M 7, *Note au sujet de fouilles superficielles à entreprendre dans l'abside nouvelle de la cathédrale de Nantes*, et ADLA 32 V 1, 1er août 1883, Maire de Nantes au préfet. La Société archéologique s'adresse au maire parce que quelques années plus tôt la municipalité avait accepté de prendre à sa charge des fouilles dans la rue de Strasbourg qui avaient mis à jour les substructions d'une tour romaine.

1316 ADLA 32 V 2, 21 décembre 1883, Boismen au préfet.

1317 Jules Montfort, né en 1844, élève de Questel et neveu de l'architecte Chenantais.

1318 ACMH 0081/044/0021, 9 février 1884, Rapport sur les fouilles entreprises dans le chœur de la cathédrale de Nantes, et ACMH 0082/044/2007, 7 février 1884, plan, coupes et élévations. Ce travail sera publié par le *Bulletin monumental* (1884, p. 368-380) et par le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (1884, p. 1-9). En avril, Montfort lit son compte-rendu à la Sorbonne à la réunion annuelle des Sociétés savantes.

1319 ADLA 32 V 2, 13 février 1884, Boismen au préfet, qui relaie les plaintes de son chef de chantier.

1320 ACMH 0081/044/0021, 29 février 1884, Séance de la CMH, au cours de laquelle Lasteyrie présente un plan de la crypte, certainement celui dressé par J. Montfort. (AN F¹⁹ 7772, 14 mars 1884, Président de la Société des Antiquaires de France au ministre des Cultes)

fouilles exécutées sans son autorisation préalable, puis un rapport détaillé sur leurs résultats¹³²¹. Boismen, malgré plusieurs rappels, se contentera d'adresser au ministère une courte lettre renvoyant à son rapport de 1868 et minimisant l'importance de la découverte : « *Ces fouilles ont été complètement infructueuses ; elles n'ont rien appris qui ne fut connu déjà. Les ruines assez peu intéressantes qu'elles ont mises à découvert une nouvelle fois, et dont l'on a voulu faire remonter la construction (...) au milieu du VI^e siècle, appartiennent incontestablement au XI^e siècle*¹³²². » Le chantier, dont la continuation est déjà suspendue à la décision relative aux piliers de la croisée, est doublement bloqué. Quand il est invité par le préfet, en juin 1884, à verser l'annuité pour l'achèvement de la cathédrale promise par son prédécesseur Fournier, Mgr Le Coq refuse tant que les travaux n'auront pas repris. « *Depuis longtemps déjà, les travaux sont presque complètement interrompus. On m'a dit et on m'affirme qu'ils ne reprendront que le jour où l'administration aura pris une décision en ce qui concerne des fouilles récemment faites, avec autorisation, par la société archéologique de Nantes, dans la partie du chœur encore inachevée. Il s'agirait de savoir si les restes du monument primitif, mis à découvert par ces fouilles, seront conservés au moyen d'une crypte, ou transportés ailleurs ou remis dans l'ancien état. Quelle que soit la cause qui ait amené cette regrettable interruption, je viens au nom du diocèse et de la ville de Nantes, qui se sont imposés de si lourds sacrifices pour l'achèvement de la cathédrale, vous prier de mettre un terme à cette situation vraiment déplorable*¹³²³. » Le préfet Catusse appuie d'ailleurs le point de vue épiscopal : « *Je considère moi-même qu'il est urgent de reprendre les travaux du chœur de la cathédrale ; aussi, je serais prêt à prescrire de combler l'excavation produite par les fouilles effectuées pour permettre la réorganisation du chantier. Mais comme vous êtes saisi de la question de ces fouilles, je ne puis qu'attendre votre décision*¹³²⁴. » En septembre 1884, l'architecte diocésain Eugène Boismen démissionne, en raison d'ennuis de santé. La rancœur de ne pouvoir imposer son projet de réduction des piliers romans et le contretemps supplémentaire apporté à l'achèvement par la crypte, absolument inutilement selon lui, le poussent certainement également à abandonner sa charge. Appelé en décembre à le remplacer, Louis Sauvageot¹³²⁵ devient le premier architecte non nantais chargé des édifices du diocèse et hérite de ce chantier paralysé.

A partir de mai 1885, le nouvel architecte diocésain fait reprendre le dégagement de la crypte afin de se faire une idée complète de toutes les parties conservées. Les fouilles permettent de constater qu'elle s'arrête à l'ouest avant les piliers romans de la croisée. Elles mettent également à jour les restes d'une chapelle semi-circulaire dans son collatéral sud. On ne trouve en revanche plus de trace d'une chapelle correspondante au nord, peut-être détruite dans les travaux de fondation du nouveau chœur¹³²⁶. En novembre, Sauvageot adresse ses propositions pour l'achèvement de la cathédrale. Il écarte définitivement la conservation de la croisée romane : « *Tout le parti grandiose et l'ampleur des proportions de l'édifice seraient ainsi sacrifiés. (...) Nous ne pensons pas que la démolition de ces constructions romanes puisse être regrettée, car elles ne présentent aucune disposition spéciale. Quant à la décoration peinte de la coupole, elle est tellement usée et abimée qu'on en distingue à grand'peine l'ordonnance générale.* » Sauvageot propose donc la suppression des piles romanes et un dégagement complet de la croisée, dans toute sa hauteur, « *sans lesquels aucun effet d'ensemble ne peut être obtenu à l'intérieur du monument.* » Il rejette pareillement le

1321 AN F¹⁹ 7772, 10 et 21 mars 1884, Directeur des Cultes au préfet.

1322 AN F¹⁹ 7772 et ADLA 32 V 2, 2 mars 1884, Boismen au ministre des Cultes.

1323 AN F¹⁹ 7775 et ADLA 125 J 5 L 11, 2 juin 1884, Mgr Le Coq au directeur des Cultes.

1324 AN F¹⁹ 7772, 6 juin 1884, Préfet au ministre des Cultes.

1325 Sur cet architecte, voir NASI, *Louis Sauvageot (1842-1908) : architecte et restaurateur à Rouen*, 2010.

1326 AN F¹⁹ 7772, 20 avril 1886, Rapport de l'architecte diocésain Sauvageot sur les fouilles de la crypte.

déplacement du jubé dans le bras sud du transept parce cet emplacement proposé par Boismen est insuffisamment large et que l'arc décoratif est construit dans sa partie inférieure en brique décorée de plâtre. Son devis ne comprend donc que son démontage soigné et son transport « *dans un endroit à désigner ultérieurement.* » Il se prononce en revanche pour la conservation de la crypte, qui lui semble « *infiniment préférable pour assurer le souvenir de la cathédrale primitive.* » La restitution de ses voûtes d'arêtes exige néanmoins une dépense considérable car elle nécessite de surélever la partie centrale du chœur gothique. Si l'architecte la présente comme souhaitable, il n'écarte pas une solution plus économique, déjà proposée par Montfort l'année précédente : « *Elle consiste simplement d'un plancher en fer [couvrant] tout le vide actuel de la crypte, ce qui permettrait de ne surélever que légèrement le niveau prévu du dallage du nouveau chœur et de ne rien modifier aux socles des piliers en granit.* » Le total de cette dernière tranche de travaux d'achèvement s'élève à plus de 500 000 francs¹³²⁷. Mgr Le Coq proteste aussitôt contre ce programme : « *Dans ce projet d'achèvement intérieur de la cathédrale figure le maintien et la restauration d'une crypte du XI^e siècle, autrefois comblée et récemment déblayée. Le devis porte à plus de 90 000 francs le chiffre des dépenses nécessitées par ce travail. Le résultat ne me semble pas en rapport avec ces frais élevés. Cette crypte sera de tout point inutile au culte et demeurera toujours à l'état de curiosité archéologique. Il me paraît que l'administration diocésaine ne doit en aucune façon contribuer à des dépenses de ce genre.* » L'évêque détaille ensuite toute la gêne occasionnée pour l'exercice du culte par la surélévation du chœur nécessitée par la restitution des voûtes de la crypte : « *Après l'achèvement de ces nouveaux travaux, le maître-autel sera reculé de 25 mètres : il est certain que le public tentera, en remontant plus haut, de regagner ces 25 mètres et de se rapprocher, d'autant qu'à cette distance, dans les trois premières travées des deux collatéraux du chœur se trouveraient précisément des places excellentes ; mais ces places seront perdues par la surélévation excessive due au maintien de la crypte. Dans les deux premières travées de chaque collatéral en effet, l'assistance aurait devant elle un obstacle s'élevant à 2,90 mètres et atteignant même 3,20 mètres dans la troisième travée*¹³²⁸. » En transmettant ces observations, le préfet invite le ministère à en tenir compte : « *Il me paraîtrait assurément regrettable que l'ancienne crypte ne soit pas conservée. L'art, l'histoire et même les souvenirs religieux qui s'y rattachent, justifient complètement le remarquable projet de l'architecte diocésain. Je reconnais toutefois, qu'au point de vue spécial où l'évêque s'est placé, l'exécution de ce projet peut présenter quelques inconvénients. Il serait désirable qu'il fût possible d'y remédier dans une certaine mesure*¹³²⁹. »

Durant toute l'année 1886, les travaux de Saint-Pierre sont complètement interrompus. Invité à modifier son projet de reprise des piles romanes selon des observations du Comité des travaux diocésains¹³³⁰, Sauvageot ne pourra présenter ce travail qu'au début de 1887. La question du maintien et de la restauration de la crypte devient à Nantes le sujet d'un véritable affrontement entre les tenants de la livraison rapide au culte de la cathédrale achevée et les partisans d'une conservation archéologique. Dans cette opposition, l'évêque dispose de deux arguments décisifs, la participation financière croissante du diocèse aux dépenses d'achèvement et une opinion publique nantaise de plus en plus excédée par les interminables et incompréhensibles retards de la livraison au culte du chœur qui semble pourtant terminé. En janvier 1886, le ministre des Cultes exige que les fidèles prennent en charge l'essentiel du devis présenté par Sauvageot : « *Je suis disposé à faciliter*

1327 AN F¹⁹ 7775, 1er novembre 1885, Rapport de l'architecte diocésain Sauvageot.

1328 ADLA 125 J 5 L 11 et AN F¹⁹ 7772, 14 décembre 1885, Mgr Le Coq au préfet.

1329 AN F¹⁹ 7772, 19 décembre 1885, Préfet au ministre des Cultes.

1330 AN F¹⁹ 7772, 11 janvier 1886, Direction des Cultes à Sauvageot.

*l'achèvement de cette entreprise, mais en raison des sacrifices faits par l'État, il est indispensable que le Comité de souscription contribue aux trois quarts de la dépense restant à faire. Cette participation n'est pas au-dessus des ressources locales*¹³³¹. » Mgr Le Coq refuse absolument de contribuer à cette hauteur au financement d'un projet qui comprend la restitution des voûtes de la crypte auquel il s'oppose pour des raisons liturgiques. « *Je ne puis modifier mes premières appréciations en ce qui concerne la reconstruction d'une crypte sous le chœur de notre cathédrale. Assurément, en principe et par goût personnel, je serais loin de m'y opposer. J'ai vécu longtemps dans l'intimité de l'illustre M. de Caumont*¹³³², et j'y ai puisé une sorte de culte pour les antiquités, surtout les antiquités religieuses. Mais je dois ici imposer silence à mes sympathies personnelles et faire connaître la vraie situation. En dehors des membres de la Société archéologique de Nantes, qui d'ailleurs ne sont pas tous absolument du même avis sur la question de notre crypte, je constate que le public est plutôt opposé que favorable. Je dois ajouter que cette crypte sera inutile au point de vue du culte, que la surélévation du chœur, dans l'hypothèse d'une reconstruction, aura, selon plusieurs, d'assez graves inconvénients, et qu'enfin le Comité des quêtes ne paraît nullement disposé à contribuer à une dépense qui, chiffre rond, doit s'élever à 100 000 francs¹³³³. » Devant ce refus, la Direction des Cultes ajourne la reprise des travaux¹³³⁴. En août suivant, le ministre des Travaux publics, Charles Baihaut, est informé de la situation lors d'une visite à Nantes. Il invite, à son retour à Paris, son collègue des Cultes à rouvrir le dossier de la cathédrale¹³³⁵. Le ministre pose pour condition absolue une prise en charge d'un quart du devis par le département et de la moitié par le diocèse, le dernier quart restant à la charge de l'État¹³³⁶.

La Société archéologique mène de son côté une intense campagne de mobilisation en faveur de la restauration de la crypte¹³³⁷. A la tête de ce mouvement se trouve Alfred Legendre¹³³⁸, inspecteur des travaux diocésains de Nantes, qui a dirigé à ce titre les fouilles de 1885. La Société accueille, dans sa séance du 1er juin, l'abbé Gaborit, qui vient d'être nommé curé-archiprêtre de la cathédrale. Gaborit¹³³⁹, qui a repris en 1857 le cours d'archéologie de l'abbé Rousteau au petit-séminaire de Nantes, vient défendre le point de vue ecclésiastique. Le curé de Saint-Pierre rappelle tout d'abord « *les motifs si légitimes qui militent en faveur du prompt achèvement de la cathédrale.* » Il convient que la crypte doit être conservée mais détaille les inconvénients pour le culte d'un exhaussement du chœur et conclue qu'un plancher droit doit être préféré à la restitution des voûtes d'arêtes. Les membres réunis dans cette séance, divisés sur ce dernier point, se prononcent pour la conservation de la crypte mais renoncent à choisir entre les deux systèmes de couverture, « *ce qui*

1331 ADLA 125 J 5 L 11, 14 janvier 1886, Ministre des Cultes à Mgr Le Coq.

1332 Jules Le Coq est né dans le Calvados et a été curé de la paroisse de Saint-Jean à Caen.

1333 AN F¹⁹ 7772, 4 février 1886, Mgr Le Coq au ministre des Cultes.

1334 AN F¹⁹ 7772, 8 février 1886, Note de la Direction des Cultes : « *Alors nous ferons rien.* »

1335 AN F¹⁹ 7772, 5 août 1886, Ministre des Travaux publics au ministre des Beaux-arts et des Cultes.

1336 ADLA 125 J 5 L 11, 10 août 1886, Ministre des cultes au ministre des Travaux publics.

1337 Voir le *BSANLI* de l'année 1886 et en particulier les séances des 12, 13 et 25 janvier.

1338 Il rédige en 1888 ses « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », publiés dans un numéro spécial du *BSANLI*. L'ancien architecte diocésain Boismen répondra à cette publication, destinée à défendre le projet de restauration de la crypte auquel il s'est toujours opposé, par un pamphlet anonyme : *Observations sérieuses sur une œuvre qui ne l'est pas et qui a pour titre : « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes »*. Cette même année 1888, l'abbé Gaborit publie également de son côté une *Histoire de la cathédrale de Nantes*, qui lui permet de développer son propre point de vue.

1339 Prosper Gaborit, né en 1830. Après avoir enseigné vingt ans au petit-séminaire, il a été nommé en 1878 curé de Saint-Herblain. Membre de de la Société archéologique et de la Société académique, il a publié un manuel d'archéologie en 1865 et un traité d'esthétique en 1871.

sortirait absolument de [leur] compétence¹³⁴⁰. » Ayant obtenu la neutralité officielle de la Société archéologique, l'abbé Gaborit poursuit son effort et devient à partir de ce moment le porte-parole principal du parti des « misocryptes », selon le néologisme inventé par Arthur de la Borderie¹³⁴¹. Il se défendra pourtant d'être « l'organe officiel de l'Évêché », en rappelant que Mgr Le Coq ne s'oppose ni à la conservation de la crypte ni même à sa reconstruction, mais seulement à une prise en charge de la dépense par les fidèles, alors que lui, en revanche, rejette catégoriquement l'exhaussement du chœur autant pour des raisons liturgiques que des considérations esthétiques : « *Il n'y a pas seulement pour moi une question de dépense, mais une question d'art*¹³⁴². » En août, juste avant la session du Conseil général qui doit voter sa participation aux dépenses d'achèvement, Gaborit écrit à chacun des conseillers : « *Pour que les sommes requises soient plus facilement trouvées, il est important qu'elles ne soient point augmentées inutilement. Or, j'apprends que M. Sauvageot vous fait présenter un devis comprenant non seulement les travaux nécessaires pour l'achèvement du monument, mais la reconstruction d'une crypte que l'administration ecclésiastique n'accepte pas, parce qu'elle serait une augmentation de dépense, parce qu'elle endommagerait le monument et nuirait considérablement à l'exercice du culte ; de plus, cette reconstruction est rejetée par l'opinion publique. (...) Ce serait une augmentation assez considérable de dépenses portée pour moitié au moins par les fidèles, qui protestent universellement contre cette reconstruction et qui ne donneraient pas une obole pour cet objet. Et rien que la nouvelle que l'on reconstruit la crypte, paralyserait d'une manière générale la souscription*¹³⁴³. » Quelques mois plus tard, l'archiprêtre écrira pareillement au député de La Biliais avant que celui-ci ne soit reçu par le ministre des Cultes en novembre 1886 pour lui développer la position de l'Évêché¹³⁴⁴. Dans sa séance du 25 août, le Conseil général de Loire-Inférieure vote une allocation de 100 000 francs en faveur de la cathédrale, « *avec la condition expresse que les architectes conserveront l'édifice actuel dans toute son intégrité et sans modifier les plans primitifs relatifs à la crypte dont le rétablissement nuirait à la beauté du monument, et nécessiterait des dépenses considérables*¹³⁴⁵. »

A la fin de l'année 1886, alors que se dessine désormais une décision conforme à ses vues relativement à la crypte, Mgr Le Coq repose la question des piliers de la croisée. Le devis dressé par Sauvageot (468 000 francs) pour leur reprise complète par la base lui paraît excessif, surtout en regard de l'ancien projet de Boismen (130 000 francs) qui s'en tenait à une réduction par la surface : « *Il y a dans ces chiffres une telle différence que la question mérite bien d'être étudiée*¹³⁴⁶. » La Direction des Cultes prend en janvier suivant deux décisions définitives. Elle cède sur la crypte : « *L'architecte diocésain a été chargé de modifier son projet primitif, en prévoyant l'établissement d'une simple plancher en fer au-dessus de la dite crypte* », mais rejette toute autre modification : « *Quant au projet*

1340 BSANLI, 1886, séance du 1er juin 1886, p. XLI-XLII. *L'Espérance du Peuple*, journal catholique nantais, dans son numéro des 4-5 juin 1886, se réjouit de cette position : « *Ainsi tombent d'eux-mêmes certains bruits malveillants qui avaient circulé dans notre ville et représenté la Société archéologique comme étant en hostilité avec l'autorité diocésaine et apportant un obstacle à la continuation des travaux de la cathédrale.* »

1341 LA BORDERIE, « La chasse aux vandales : Saint-Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes », *RBI*, 1887, 2, p. 64.

1342 GABORIT, « La crypte de la cathédrale », *Espérance du Peuple*, 6 juin 1886.

1343 ADLA 125 J 5 L 18, 16 août 1886, Gaborit aux conseillers généraux. Le curé accompagne cet envoi d'un exemplaire du rapport qu'il a lu devant la Société archéologique.

1344 AN F¹⁹ 7772, [N. d., ca novembre 1886], Gaborit à La Biliais. Les termes de cette lettre ne laissent d'ailleurs aucun doute sur le soutien de Mgr Le Coq à l'ensemble de ces démarches : « *Je tiens à vous faire remarquer que tout ce que je viens de vous dire est complètement approuvé par Mgr l'évêque.* » Une lettre de l'évêque reprend d'ailleurs mot pour mot les arguments de Gaborit (AN F¹⁹ 7773, 7 novembre 1886, Mgr Le Coq au ministre des Cultes).

1345 *Espérance du Peuple*, 27 août 1886.

1346 AN F¹⁹ 7773, 7 novembre 1886, Mgr Le Coq au ministre des Cultes.

*dressé autrefois par M. Boismen, il a été repoussé par le Comité des travaux diocésains comme inexécutable et dangereux ; il n'est donc pas susceptible d'être approuvé*¹³⁴⁷. » Malgré les efforts désespérés des sociétés savantes¹³⁴⁸ et de la Direction des Beaux-Arts¹³⁴⁹ pour faire revenir le ministère des Cultes sur sa résolution relative à la crypte, les travaux peuvent reprendre à partir du printemps 1887. Sauvageot fait procéder au démontage du jubé, sans que cette opération ne suscite de protestations des archéologues nantais qui ont, depuis longtemps, focalisé leurs efforts sur la crypte seule. Une lettre de l'architecte Eugène Chenantais prouve pourtant qu'un projet de rétablissement de cet arc décoratif a été, un temps, envisagé : « *Les dimensions grandioses du jubé, 25 mètres de hauteur, 16 mètres de largeur et 1,90 mètres de saillie, ne permettent de placer cet arc dans aucun des édifices départementaux ; j'avais songé un instant à le plaquer sur le mur qui fait le fond de la cour des bureaux de la préfecture, mais il y aurait une disproportion telle (...) qu'il faut renoncer absolument à cette idée*¹³⁵⁰. » Faute d'emplacement satisfaisant, les parties démontées du jubé sont provisoirement déposées dans les cryptes nouvelles de la cathédrale. Elles s'y trouvent encore cinq ans plus tard quand un rapport au ministre des Cultes scelle leur disparition définitive : « *Dans les caves se trouve un amoncellement de pierre provenant de la démolition de l'ancien jubé ; ces pierres sont en ordre et numérotées, mais elles encombrant les caves de la cathédrale ; convient-il de conserver cet état de choses qui menace de s'éterniser ? Ces pierres sont là depuis 1887*¹³⁵¹. » Sauvageot mène à bien, à l'aide de cintres et d'échafaudages et en procédant avec beaucoup de prudence, la reprise successive des quatre piles romanes. Il doit cependant faire face à beaucoup de méfiance et d'hostilité de la part des autorités nantaises. L'Évêché et le Conseil général, qui financent pour les trois-quarts des travaux dont l'État a gardé la maîtrise d'ouvrage, restent jusqu'au bout sceptiques sur le montant du devis établi par l'architecte diocésain : « *Le travail exécuté par M. Sauvageot ne diffère pas beaucoup, dit-on, du travail projeté par M. Boismen*¹³⁵² », écrit Mgr Le Coq en 1888. Premier architecte de la cathédrale, depuis le début du siècle, à être étranger à la ville de Nantes, il aggrave encore son impopularité en refusant l'adjudication des travaux à des entrepreneurs locaux : « *Jusqu'ici, réclament pourtant les souscripteurs, la magnifique abside qui complète notre cathédrale a été complètement construite par nos architectes et nos entrepreneurs nantais. Aujourd'hui l'architecte est de Paris ; il est suppléé sans doute par un inspecteur, M. Legendre ; mais il ne fait lui-même à Nantes que de courtes et rares apparitions ; c'est donc le moins que l'entrepreneur soit de notre ville*¹³⁵³. » Les relations de l'architecte diocésain avec son inspecteur se dégradent d'ailleurs à partir de 1888, Sauvageot regrettant l'engagement excessif d'Alfred Legendre dans la polémique sur la

1347 AN F¹⁹ 7773, 15 janvier 1887, Directeur des Cultes à Mgr Le Coq.

1348 « *Au moment où l'État prend à cœur, particulièrement par sa loi récente sur les Monuments historiques, de sauver les vieux débris du passé, nous espérons que Votre Excellence tiendra à conserver l'unique monument de l'époque romane existant à Nantes* » écrit en juin 1887 le président de la Société archéologique de Nantes, H. Lemeignen, a ministre de l'Intérieur et des Cultes. (AN F¹⁹ 7772)

1349 « *Il s'agit de savoir si un évêque, ou plutôt un simple curé, pourra faire échec à un important mouvement d'opinion se manifestant par des réclamations parties du sein de toutes les sociétés savantes de Bretagne, réclamations appuyées par M. le Préfet de la Loire-Inférieure, par M. le Maire de Nantes, et admise par le Comité des Monuments historiques.* » (ACMH 0081/044/0021, [juillet 1887], Note de la Direction des Beaux-Arts, à laquelle on a ajouté au crayon : *Viollet-le-Duc*)

1350 ADLA 32 V 2, 25 octobre 1887, Chenantais au préfet. L'architecte indique un autre emplacement possible : « *le long de la façade est du manoir de la porte Saint-Pierre, près de l'Évêché.* »

1351 AN F¹⁹ 7773, 26 avril 1892, Rapport du contrôleur en chef de Belie au ministre des Cultes.

1352 AN F¹⁹ 7773, 4 juin 1888, Mgr Le Coq au directeur des Cultes.

1353 AN F¹⁹ 7773, 2 août 1888, Membres du Comité de souscription pour l'achèvement de la cathédrale de Nantes au ministre des Cultes.

restauration de la crypte¹³⁵⁴. A l'automne 1889 plusieurs incidents précipitent une rupture définitive. Legendre prend quelques initiatives mineures mais malheureuses sur le chantier : « *Le désir de se donner de l'importance a, seul, dû guider l'inspecteur des travaux en le faisant sortir de son rôle.* » Plus gravement, il informe les journaux nantais que le chantier de la cathédrale peut être visité, ce qui provoque pendant une semaine l'afflux de centaines de personnes par jour. « *Déjà les inconséquences de l'inspecteur des travaux ont occasionné de nombreuses difficultés, rappelle enfin Sauvageot, qui n'ont pas été étrangères aux polémiques ardentes soulevées l'année dernière par le clergé et le Conseil général*¹³⁵⁵. » Legendre sera finalement démis de ses fonctions en 1891¹³⁵⁶. Malgré toutes ces oppositions qui viennent s'ajouter à la difficulté technique de l'entreprise, Sauvageot termine la reprise des piliers en janvier 1890. « *L'impatience de voir enfin le nouveau chœur prochainement livré au culte s'accroît encore, s'il est possible* », écrit alors l'architecte¹³⁵⁷. Au cours de l'année 1890, la coupole du transept est démolie, ainsi que les dernières parties des piles romanes. Puis un plancher composé de poutrelles métalliques est établi au-dessus de la crypte, restée découverte depuis le déblaiement de 1885. [Illustrations 189 à 191, p. 232-233] Cette charpente en fer repose directement sur les murs et les colonnes centrales de la crypte pour éviter la surélévation du chœur que le clergé de la cathédrale a si énergiquement refusée. La partie inférieure du plancher, au-dessus de la crypte, est hourdie en forme de voûtains par des briques creuses¹³⁵⁸. Après les derniers travaux de dallage, le chevet de la cathédrale Saint-Pierre est inauguré le 25 décembre 1891, achevant une cathédrale gothique qui a mis quatre siècles et demi pour effacer complètement les restes de ses devancières romanes.

3.4 Le programme iconographique de la cathédrale : un achèvement intérieur inabouti

Parallèlement à l'achèvement extérieur de l'édifice, le clergé de la cathédrale poursuit dans les deux derniers tiers du siècle l'embellissement intérieur de la cathédrale. Cette œuvre, d'abord limitée à pourvoir l'église d'un décor digne de son rang de première église du diocèse et à effacer les mutilations et confiscations révolutionnaires, prend à la fin de l'épiscopat de Mgr de Guérines le caractère d'une entreprise ambitieuse et organisée, complément indispensable de l'achèvement dont elle est strictement contemporaine. Jusqu'aux premières années de la Monarchie de Juillet, l'absence de ressources suffisantes a fait suivre une voie pragmatique, en meublant et ornant sans grande idée directrice les différentes parties de l'édifice. Peu à peu cependant, l'idée d'un plan d'ensemble se dégage et trouve un commencement d'exécution avec la chapelle de Saint-Clair, destinée à servir de modèle. La campagne de restauration des sculptures du porche intérieur, qui débute au milieu des années 1840, inaugure véritablement un programme général et concerté, qui sera définitivement formalisé en 1850. Cette ambition d'unifier l'ensemble du décor de la cathédrale, qui répond à l'homogénéisation stylistique de sa structure et certainement au même rêve néo-médiéval, est longtemps tenue par les évêques et le clergé de Nantes, avant de céder devant l'ampleur de la tâche, l'étirement du chantier de reconstruction, l'épuisement des ressources et la

1354 Il lui reprochera notamment d'avoir publié dans ses *Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale* des pièces administratives sans en avoir obtenu, ni même sollicité, l'autorisation.

1355 AN F¹⁹ 7773, 19 septembre 1889, Sauvageot au ministre des Cultes.

1356 AN F¹⁹ 4576, 19 février 1891, Note de la Direction des Cultes.

1357 AN F¹⁹ 7773, 15 janvier 1890, Rapport sur les dépenses à faire en 1890 aux édifices diocésains.

1358 AN F¹⁹ 7773, 15 janvier 1890, Devis estimatif, cahiers des charges, séries de prix des grosses réparations à exécuter à la cathédrale en 1890, par Sauvageot. Les soumissions pour la pose du plancher ne seront approuvées qu'en octobre.

disparition de ses derniers défenseurs ecclésiastiques.

3.4.1 La chapelle Saint-Clair (1833-1846)

L'aménagement de la chapelle Saint-Clair constitue à plusieurs points de vue un épisode capital dans le long effort ecclésiastique de restauration intérieure de la cathédrale. Tout d'abord, il s'agit cette fois d'une opération réellement ambitieuse qui bénéficie, à l'inverse des travaux précédents, de ressources importantes. Pour le clergé de la cathédrale, ce chantier est également pionnier au sens où ce premier programme néo-gothique proposé pour le décor de Saint-Pierre devra servir de modèle aux travaux d'aménagements futurs. Enfin, le contentieux qui oppose les autorités civiles et ecclésiastiques à cette occasion est d'autant plus significatif qu'il met en jeu à la fois la question du contrôle de l'administration sur les travaux dans les édifices religieux et un conflit entre conservation archéologique et création contemporaine.

Cette chapelle, la première du bas-côté sud de la nef à l'ouest du transept, était consacrée avant la Révolution à Lazare et à ses sœurs Marthe et Marie¹³⁵⁹. La plus proche du bras de croix méridional dédié à saint Clair, elle hérite au rétablissement du culte de ce vocable. Elle est dotée, à l'occasion d'une très sommaire remise en état sous Mgr Duvoisin, de quatre pilastres et d'un fronton en plâtre encadrant un ancien tableau¹³⁶⁰. Dans la cathédrale de Nantes, la chapelle Saint-Clair occupe néanmoins une place particulière, sinon par ce décor modeste, du moins par sa fonction : elle est en effet réservée au culte paroissial et à ce titre placée sous l'autorité exclusive du curé de Saint-Pierre¹³⁶¹. C'est donc l'abbé Audrain [**Illustration 21, p. 158**], curé de la cathédrale depuis 1828, qui envisage le premier sa restauration complète. Il suscite le zèle de ses paroissiens pour cette œuvre et, en 1833, une somme considérable lui est offerte pour la décoration de la chapelle paroissiale. Pourvu des ressources nécessaires pour réaliser cette entreprise, l'abbé charge l'architecte Liberge¹³⁶² de présenter un projet d'ensemble. Si l'abbé Audrain joue un rôle moteur, il n'oublie pas cependant de soumettre les deux études proposées par l'architecte à l'ensemble du chapitre et à Mgr de Guélines. Le projet néo-gothique, au détriment d'une disposition dans le style de la Renaissance, est unanimement retenu par tous les acteurs ecclésiastiques, « *comme plus en harmonie avec le style de la basilique*¹³⁶³. » Les moyens financiers disponibles, mais également une toute récente délibération du chapitre et de la fabrique qui interdit désormais les décorations de plâtre¹³⁶⁴ « *comme trop fragiles et trop peu monumentales*¹³⁶⁵ », font retenir l'usage du marbre pour l'autel et son retable et du bois pour la décoration des murs. L'abbé Audrain passe en mai 1834 marché avec les marbriers Piraud et Leblay pour l'exécution d'un autel en marbre blanc pour la

1359 Confondue par la tradition catholique avec Marie Madeleine, d'où le vocable parfois également attaché à cette chapelle.

1360 *Notice sur la chapelle Saint-Clair, dans la cathédrale de Nantes*, 1845, p. 4. Cette petite brochure publiée anonymement est attribuée par V. Daboust à l'abbé Henri Rousteau.

1361 Voir LA GOURNERIE, « M. L'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes », *RBV*, janvier 1864, p. 65.

1362 François LIBERGE (1800-1860), élève de Le Bas, architecte de l'église Saint-Clément à Nantes, ainsi que des églises paroissiales de Champtoceaux, Loroux et Oudon. (MAILLARD, *L'art à Nantes*, 1888, p. 197.) On trouve dans le fonds Liberge aux ADLA l'ouvrage de Boissérée sur la cathédrale de Cologne (ADLA 71 J 6). Dans une lettre de 1836, le vicaire général Vrignaud écrit cependant que c'est le donateur anonyme qui a posé comme condition que Liberge, son architecte, soit choisi pour ce travail, plutôt que l'architecte départemental Séheult en charge de la cathédrale. (ADLA 32 V 2, 28 juillet 1836, Vrignaud au préfet). A. Legendre, inspecteur de l'architecte diocésain Sauvageot dans les années 1880, attribue l'origine de toute l'affaire à cette désignation d'un « *architecte étranger au monument (...) qui trouve tout naturel de se mettre à la remorque d'un donateur.* » (LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 179).

1363 *Notice sur la chapelle Saint-Clair, dans la cathédrale de Nantes*, 1845, p. 5.

1364 Délibération non retrouvée. Les registres conservés commencent en 1837.

1365 *Notice sur la chapelle Saint-Clair, dans la cathédrale de Nantes*, 1845, p. 5.

somme de 1 300 francs¹³⁶⁶. Mais ce contrat est annulé en mars 1835¹³⁶⁷ quand l'on s'avise qu'un autel est disponible dans la cathédrale. En effet, le rétablissement du tombeau des Carmes dans le bras sud du transept en 1817 a nécessité le démontage de l'autel qui s'y trouvait¹³⁶⁸. Déplacé alors dans la sacristie, il s'y trouve toujours et n'y est d'aucune utilité. Cet autel est donc de nouveau démonté puis rétabli dans la chapelle Saint-Clair en 1835¹³⁶⁹. Informée par le préfet de ce déplacement, l'administration des Cultes s'inquiète cependant de cette opération exécutée en dehors de son contrôle. Charles Gourlier, chargé récemment d'une mission d'inspection à la cathédrale pour le Conseil des bâtiments civils, est invité à renseigner le ministre, qu'il rassure dans une lettre de novembre 1835¹³⁷⁰ : « *Cet autel paraît avoir été construit à l'imitation du jubé dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans mon rapport de juin dernier. Il offre toutefois un ensemble et des détails bien moins satisfaisants ; il m'avait été dit que cet autel était primitivement placé dans les travées à droite du chœur, qui forment maintenant la sacristie, où il était sans aucune utilité et masqué par des menuiseries, ce qui, vu d'ailleurs la nécessité d'approprier au service divin une des chapelles de la nef, avait donné avec raison l'idée d'y placer cet autel.* » L'inspecteur est certes très critique sur l'irrégularité de la procédure : « *Il paraît qu'on avait pensé d'abord que la fabrique ferait la totalité des fonds de cette opération et qu'on avait jugé qu'en ce cas il n'y avait pas lieu à vous demander d'autorisation à ce sujet. Je ne sais si tel est en effet le droit de la fabrique dans une pareille circonstance, mais à mon avis cela serait regrettable, attendu qu'avec les meilleures intentions du monde, mais sans connaissance de l'art et sans goût, on pouvait ainsi occasionner des mutilations regrettables* », mais il convient toutefois : « *Tel, du reste, n'est pas le cas dont il s'agit ; il était convenable sous tous les rapports d'utiliser pour la chapelle à décorer un autel enfoui dans la sacristie et sans destination. Cette opération a d'ailleurs été faite avec beaucoup de soin et d'intelligence, et c'est un vrai service rendu à l'église.* » Si cette demi-approbation ne remet pas en cause le déplacement de l'autel, elle n'en aura pas moins des conséquences financières pour la fabrique. En effet, quand seront transmis l'année suivante au ministère des cultes les mémoires des travaux de translation, l'administration aura beau jeu de refuser la prise en charge par le trésor public de la dépense d'une opération exécutée sans son autorisation¹³⁷¹. La fabrique et le curé Audrain n'en chargent pas moins le sculpteur Louis Thomas de compléter l'autel en exécutant un devant en marbre portant les figures des quatre évangélistes, ainsi qu'un tableau en relief à placer au-dessus du gradin et représentant le sacrifice de la messe¹³⁷². L. Thomas réalise également deux chandeliers sous la forme de dragons tenant dans leur gueule des bobèches, directement inspirés des

1366 AHDN P Saint-Pierre, E 23, 14 mai 1834. Cet autel de six pieds sur trois, sur trois de hauteur devait s'exécuter selon des plans et profils fournis par l'architecte, et très précisément décrits dans ce marché.

1367 AHDN P Saint-Pierre, E 23, Relevé des divers paiements effectués par M. le curé de Saint-Pierre pour les travaux faits dans la chapelle Saint-Clair. Une indemnité de 50 francs est à cette date versée aux marbriers.

1368 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 178 et 337. Voir aussi ADLA 34 V 1, 10 novembre 1817, Lettre d'Ogée au préfet.

1369 L'opération est dirigée par l'architecte départemental Séheult ; les travaux de sculptures nécessaires au rétablissement de l'autel sont confiés à Louis Grootaers. La dépense totale se monte à 1 650 francs (ADLA 32 V 2, 5 septembre 1835, mémoires des ouvrages de maçonnerie et de sculpture pour translation de l'autel).

1370 AN F 19 7771, 3 novembre 1835.

1371 ADLA 32 V 2, 27 septembre 1836, ministre des cultes Persil au préfet et 3 octobre 1836, préfet à l'évêque. Le ministre indique que seuls les cas de « *péril imminent* », prévus par l'instruction du 12 septembre 1820 autorisent à imputer au budget de l'État des travaux que les fabriques auraient fait exécuter sans autorisation préalable.

1372 AHDN P Saint-Pierre, E 23. Ce relief qui présente, de part et d'autre du Père éternel dominant l'agneau du sacrifice, dix anges figurant les différentes parties de la messe, est aujourd'hui accroché au mur ouest de la chapelle, vis-à-vis de l'autel, toujours en place mais privé de sa partie supérieure.

modèles médiévaux de monstres humiliés « *servant à l'ornement de la maison de Dieu*¹³⁷³. » Des marches sont posées en mai 1837, et l'année suivante le tabernacle reçoit une croix de nacre, rapportée de Jérusalem par le vicomte R. du Couëdic, ami de l'abbé Audrain¹³⁷⁴.

La seconde partie du programme vise à orner la chapelle d'une boiserie continue le long de ses trois murs, intégrant un retable, une série de tableaux et un confessionnal. [Illustration 195, p. 235] Le matériau retenu est le chêne du nord et le menuisier choisi le nantais Baranger. L'exécution des éléments sculptés de cette décoration est de nouveau confiée à Thomas Louis. À l'inverse du déplacement de l'autel, l'établissement de cette boiserie va immédiatement rencontrer l'opposition de tous les acteurs publics. Dès novembre 1835, Gourlier, informé du projet lors de sa visite à Nantes, s'empresse d'ajouter à la suite de sa réponse au ministre des Cultes sur la question de l'autel : « *Puisque vous m'avez fait l'honneur de me consulter, j'en prendrai occasion de vous parler d'un objet analogue, afin que vous puissiez prévenir, sinon une mutilation, du moins une modification qui n'aurait rien que de fâcheux*¹³⁷⁵. » En effet, dans le mur du fond se trouve un renforcement en arcade établi pour abriter le tombeau du constructeur de la chapelle, Guillaume Guéguen, évêque de Nantes au tout début du XVI^e siècle¹³⁷⁶. Sur la dalle de cet enfeu a été placée au début du Concordat la statue d'un évêque, épargnée par les destructions révolutionnaires. Confondue par certains auteurs avec le gisant de Guéguen et attribuée à Michel Colombe¹³⁷⁷, elle doit en réalité être rattachée à un autre évêque, François Hamon, mort en 1532 et inhumé dans l'ancienne chapelle Saint-Clair (c'est-à-dire le transept sud actuel). Gourlier décrit l'arcade en granit ornée d'arabesques Renaissance, « *aussi remarquables par la composition que par le fini de l'exécution* », et explique que des « *personnes étrangères à l'Évêché, voulant faire décorer à leurs frais cette chapelle, auraient le projet de masquer cette jolie arcade par un revêtement en menuiserie. Indépendamment de ce qu'il y aurait de fâcheux à la ravir à la vue des artistes et des amateurs qui visitent la cathédrale, ajoute enfin l'inspecteur, il y aurait à craindre que, sans le vouloir aucunement, la pose du revêtement n'endommageât ces charmantes sculptures.* » A la suite de ces premières observations, le projet primitif de la boiserie est modifié. La partie devant recouvrir l'enfeu est dotée de cloisons coulissantes, « *de manière à ce que des panneaux ouverts en laissassent voir la beauté*¹³⁷⁸ » L'aménagement de la chapelle peut donc commencer et se poursuivre sans autre difficulté jusqu'à l'été 1836. C'est seulement alors que le préfet Maurice Duval, averti indirectement de la nature de l'opération¹³⁷⁹, intervient le 27 juillet auprès du vicaire général Vrignaud pour demander l'arrêt des travaux. La réponse de l'abbé témoigne d'abord de tout son sens

1373 *Notice sur la chapelle Saint-Clair, dans la cathédrale de Nantes*, 1845, p. 6.

1374 LA GOURNERIE, « M. L'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes », *RBV*, janvier 1864, p. 65.

1375 AN F¹⁹ 7771, 3 novembre 1835.

1376 Son bref épiscopat dure de 1500 à sa mort en 1506. Voir LA NICOLLIÈRE, *Armorial des évêques de Nantes*, 1868.

1377 Jusqu'à une mise au point par L Palustre (« Le Tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1884, p. 133-142.) La statue couchée de l'évêque Guéguen a, selon l'architecte Séheult, été brisée pendant la Révolution, et « *les tronçons restants sciés vers 1804 pour restaurer le tabernacle du maître-autel.* » (On peut plutôt penser à 1802, date du rétablissement de cet autel. Dans une élévation du tombeau qu'il dresse en mars 1836, Séheult indique cette fois la date de 1808.) Le gisant de l'évêque Hamon, retrouvé dans les souterrains de la cathédrale et beaucoup moins mutilé, a alors été déposé à sa place. (AN F¹⁹ 7771, Note descriptive du tombeau de la chapelle Saint-Clair, non datée mais accompagnant une lettre de Séheult du 28 novembre 1836.) A. Guépin donne une autre version de la disparition de la statue de Guéguen, qu'il écrit avoir été en albâtre : non détruite mais volée en 93, elle aurait été ensuite vendue à un mouleur et portée au four pour faire du plâtre. (*Histoire de Nantes*, 1839, p. 185-186)

1378 ADLA 32 V 2, 28 juillet 1836, Abbé Vrignaud au préfet.

1379 « *C'est la clameur publique qui m'a appris que l'on voulait détruire le seul monument qui rappelle une belle époque d'architecture qu'il y ait à Nantes ; le bon goût public s'en est ému et la société des Beaux-arts en a porté ses doléances à Mgr l'évêque.* » (ADLA 32 V 2, 16 décembre 1836, Préfet Duval au ministre des Cultes)

de la diplomatie : « *L'intérêt que vous portez au bel édifice de la cathédrale, écrit-il au préfet, et dont vous avez donné de précieux témoignages dans ce qui concerne son achèvement, doit sans aucun doute nous faire désirer de remplir vos intentions*¹³⁸⁰. » Mais la suite de sa lettre témoigne d'une grande fermeté et de la volonté tant de poursuivre le projet commencé et « *très-beau en lui-même* » que de défendre la place du clergé et de la fabrique dans l'aménagement de la cathédrale : « *Jusqu'ici nous avons pourvu à ce qui tenait à la décoration intérieure de l'église, et en particulier à celle des chapelles et des autels, toutes les fois qu'il n'était pas question de toucher à l'édifice, et cela sans réclamation de la part de l'autorité administrative.* » Vrignaud ajoute qu'il s'est rendu à Saint-Pierre, accompagné du second vicaire général Dandé et qu'il a aussitôt « *fait enlever les panneaux et donné l'ordre que les arcades demeurassent ouvertes toujours pour laisser voir [le tombeau]* ». Enfin, le vicaire s'explique sur l'enlèvement, également condamné par le préfet, de la statue de l'évêque Hamon : « *Comme elle n'est aucunement celle de l'évêque auquel on attribue le monument*¹³⁸¹, nous avons pensé dans le temps à la remplacer par un Christ au tombeau. » Vrignaud se montre toutefois disposé à replacer le gisant. Avant de répondre à l'abbé, le préfet Duval se rend lui-même à la cathédrale. Cette visite ne fait que le confirmer dans son opinion : « *Les ouvrages projetés tendent à masquer un travail d'un style remarquable pour y substituer des décorations qui ne sont propres qu'à défigurer le monument dont il s'agit et à priver cette église d'un de ces objets de l'art qui caractérisent une époque, qui déjà ne sont que trop rares*¹³⁸². » Il rappelle le statut de la cathédrale au vicaire général : « *Je ne peux en aucune manière admettre les motifs que fait valoir le chapitre pour établir le droit qu'il aurait de faire dans la cathédrale les ornements qu'il jugerait convenables. Si le fait n'a pas été contesté par mon prédécesseur, c'est à tort*¹³⁸³. Et à ce sujet je vous fais remarquer que l'église cathédrale étant une propriété de l'État placé sous ma surveillance immédiate, il ne peut y être fait aucun changement, sans que M. l'architecte du département ait préalablement donné son avis et que l'administration ait approuvé. » En conséquence, le préfet exige la destruction des ornements placés devant le tombeau et le rétablissement des dispositions primitives du mur du fond de la chapelle. Trois mois plus tard, il réclame à l'architecte départemental, qu'il a chargé de surveiller l'exécution de cette décision, un rapport sur l'état de la chapelle¹³⁸⁴. Au lieu de confirmer l'application de la mesure, le rapport de Séheult¹³⁸⁵ est en réalité une longue défense de la position des ecclésiastiques. S'il assure de la préservation du tombeau¹³⁸⁶, Séheult justifie surtout leur refus d'obtempérer à la demande d'enlèvement des boiseries par le refus des donateurs de pourvoir à cette dépense supplémentaire et leur volonté d'attendre la restauration par le gouvernement de ce tombeau, « *qui par son état de dégradation détruirait entièrement l'ensemble de la décoration qu'ils avaient présentée, qui serait bientôt achevée, et dont le dessin avait reçu l'approbation du chapitre.* » Trois arguments semblent décisifs au clergé (et visiblement à l'architecte). D'une part l'état actuel du tombeau nuirait à l'aspect

1380 ADLA 32 V 2, 28 juillet 1836, Vrignaud au préfet. Texte reproduit dans LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 217-219.

1381 A cette date, le clergé de Nantes sait donc parfaitement que le gisant n'est pas celui de l'évêque Guéguen.

1382 ADLA 32 V 2, 13 août 1836, préfet à l'abbé Vrignaud.

1383 Maurice Duval a succédé à la fin de l'année 1832 au préfet Louis de Saint-Aignan, au plus fort de la période de répression qui suit le soulèvement initié par le Duchesse de Berry.

1384 ADLA 32 V 2, 19 novembre 1836 et LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 220.

1385 AN F¹⁹ 7771, 28 novembre 1836.

1386 « *MM. les grands vicaires m'ont répondu que, suivant votre désir, entièrement d'accord avec leur, ils avaient recommandé expressément que les parties existantes de l'ancien tombeau qui ornait la partie du mur dans la croisée, fussent conservées sans la moindre altération de l'état actuel.* »

général de la chapelle¹³⁸⁷. En second lieu, le monument conservé restera visible aux « *curieux*¹³⁸⁸. » Enfin, il convient de tenir compte de l'aspect financier de cette affaire : les donateurs seraient en position de demander le remboursement de leur dépense si les changements demandés étaient maintenus et la pauvreté intérieure de la cathédrale est telle qu'elle a imposé à la fabrique de « *n'être pas trop difficile dans l'admission du don qui lui était offert.* » Pour conclure, l'architecte rappelle au préfet la nature de l'édifice, consacré avant tout à l'exercice du culte, et l'incompréhension que risque de rencontrer dans la population nantaise la mesure demandée : « *Une seule pensée religieuse a pu aussi prédominer, et les personnes qui fréquentent habituellement l'église, et qui n'ont dans leur âme que le sentiment de piété, donneront évidemment des louanges à l'ensemble décoratif qui en est résulté.* »

Confronté à cette unanime opposition locale, le préfet se tourne vers le ministre des Cultes, auquel il expose l'urgence d'une intervention, « *le chapitre paraissant être dans l'intention de ne pas faire rétablir l'ancien monument auquel on n'aurait jamais dû toucher, autant par respect pour l'art que par respect pour la hiérarchie, qui ne permet pas de traiter une cathédrale comme une chapelle privée. J'attends vos instructions,* conclut-t-il en avouant toute son impuissance, *car je dois déclarer qu'il n'est plus en mon pouvoir de veiller à la conservation d'édifices diocésains, que je ne puis défendre d'actes de pareil vandalisme*¹³⁸⁹. » Le ministre Persil consulte aussitôt Gourlier qui rappelle sa recommandation expresse de rejeter le projet de boiseries et de pourvoir plutôt à l'embellissement de cette chapelle « *en adoptant un parti qui, au lieu de masquer le monument même, s'harmonisât avec de lignes et de style*¹³⁹⁰ » L'inspecteur des bâtiments civils préconise également que la statue soit replacée « *comme le chapitre y paraît d'ailleurs disposé*¹³⁹¹ » mais suggère cependant la présentation et l'examen de détails graphiques avant de prendre une décision définitive. Au lieu de la prompt intervention réclamée par le préfet, la réponse du ministre adopte ce dernier avis et ajourne toute décision jusqu'à l'envoi des pièces nécessaires¹³⁹². L'architecte départemental Séheult est donc chargé de dresser plan, coupe et élévation du tombeau ainsi qu'un plan d'ensemble de la chapelle et un dessin des boiseries placées devant le tombeau, que le préfet peut adresser au ministère le 15 mars en réitérant sa demande d'une décision immédiate¹³⁹³. Mais ce délai inespéré est mis à profit par le curé, les chanoines et les fabriciens de Saint-Pierre. Ils veillent tout d'abord à pousser le plus loin possible les travaux¹³⁹⁴, puis alarmés par la visite de Séheult à la cathédrale pour

1387 « *Il est vrai que ce petit monument, écrit Séheult, se trouvant dépouillé de sa statue principale, des statuettes et inscriptions lapidaires qui l'ornaient et en faisaient connaître l'objet, ayant son encadrement mutilé et pour couronnement une frise presque fruste des arabesques qui l'embellissaient, a pu paraître à l'architecte, aux donateurs et aux membres du chapitre, trop endommagée pour pouvoir figurer au milieu des nouveaux embellissements adoptés, et d'une réparation trop dispendieuse pour songer à s'en occuper de manière à pouvoir en tirer un parti convenable.* »

1388 « *Quant aux amateurs désireux de connaître tous les restes de ces admirables productions qu'enfantèrent le Moyen Âge et la Renaissance, ils pourront se satisfaire au moyen de portes assez ingénieusement établies dans les nouvelles boiseries, et donner des regrets aux époques qui n'ont pas tenu compte de ce que les artistes instruits avaient légués à l'admiration de leur postérité.* »

1389 AN F¹⁹ 7771 et ADLA 32 V 2, 16 décembre 1836. LEGENDRE, Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes, *BSANLI*, 1888, p. 221-222.

1390 AN F¹⁹ 7771, 6 janvier 1837, Lettre de Gourlier au Ministre

1391 « *Si elle n'y est pas conservée, elle sera probablement détruite, et bien que je ne pense pas qu'elle offre un grand intérêt sous le rapport de l'art, ce serait toujours une perte, d'un autre côté à moins que le chapitre ne consacrat au Christ au tombeau dont il est question, une somme d'argent assez forte, ce qui est peu probable, il ne serait pas en harmonie avec la délicatesse des sculptures anciennes.* »

1392 ADLA 32 V 2, 23 janvier 1837, Persil au préfet.

1393 AN F¹⁹ 7771, 15 mars 1837.

1394 Dans la légende de son plan de la chapelle, Séheult note en mars que l'autel, déplacé pour la pose de la décoration,

lever ses dessins, se tournent vers Mgr de Guérines. Dans un long rapport¹³⁹⁵, la fabrique et le chapitre rappellent à l'évêque que « le dénuement complet » de cette chapelle « était une sorte d'humiliation pour les paroissiens » ; que « M. le curé, interprète de leurs sentiments et pressé par des âmes charitables qui offrirent des ressources, proposa au chapitre et à la fabrique de faire les frais de décorations de ladite chapelle ; il fournit un plan de boiseries gothiques, d'un très bon goût, commanda à Rome un tableau qui a reçu cette année une mention honorable à l'exposition à Paris, et se procura un bloc de marbre statuaire pour l'autel » ; et que la condition mise par les bienfaiteurs à la prise en charge de la dépense, évaluée entre 10 000 et 12 000 francs, était que ces travaux soient confiés à Liberge plutôt qu'à l'architecte du département, déjà écrasé de travail par l'étude de l'achèvement de la cathédrale. Surtout ils classent leurs arguments sur deux plans distincts. Le premier relève du droit de l'Église : « La prétention émise par M. le préfet, que le concours de l'autorité administrative était nécessaire même pour fixer un clou dans l'église, nous paraît contraire au texte comme à l'esprit de l'article XII du Concordat qui remet toutes les églises cathédrales et autres à la disposition des évêques. L'on conçoit très bien que ni les évêques ni les fabriques ne pourraient d'eux-mêmes faire des changements dans ce qui tient à l'architecture et à la solidité de l'édifice, mais il serait illusoire de dire que les églises sont remises à leur disposition s'ils ne pouvaient y ordonner des dispositions intérieures, régler la nature des ornements religieux, de la convenance desquels ils sont les premiers juges, ainsi que des besoins du culte. (...) Si le principe de M. le préfet est admis pour la cathédrale, il sera également applicable pour les maires pour les églises communales, or il n'en pourra résulter que désordres et conflits sans cesse renaissants entre ces magistrats et les curés. De plus, ce principe rend nulles les attributions des fabriques qui peuvent cependant faire exécuter des travaux dans les limites assignées par les articles 12, 41 et 42 du décret de 1809 et sous le contrôle de l'autorité administrative. » Fabriciens et chanoines soulignent les conséquences fâcheuses qu'aurait l'application de tels principes : « Rien n'est plus propre à tarir entièrement la source de la générosité des fidèles », écrivent-ils, alors qu'il convient au contraire de ne pas contrarier les éventuels bienfaiteurs, puisque ni l'État ni les fabriques ne peuvent subvenir aux frais de décoration intérieure des édifices religieux. Ils rappellent d'ailleurs l'impression fâcheuse donnée à la population catholique par l'interruption des travaux lors de la première intervention du préfet et les soupçons de malveillance du pouvoir civil envers la religion, ou de jalousie de l'architecte Séheult privé de la direction du projet. Se plaçant ensuite sur le plan des faits, les ecclésiastiques indiquent que la boiserie est achevée, le tableau commandé, l'autel et les ornements prêts à installer et concluent : « Maintenant, Monseigneur, que l'ouvrage est terminé pouvons-nous assez demander aux bienfaiteurs qu'ils le laissent inutile pour mettre en regard des arabesques dont une partie a été détruite et qui du reste n'ont pas été touchées et sont encore visibles pour les amateurs ? » Le 11 mars, Mgr de Guérines joint ce rapport à la lettre¹³⁹⁶ qu'il adresse au ministre des Cultes pour justifier cette opération qui a d'ailleurs reçu son assentiment. Il reprend lui-même les arguments développés par le clergé de sa cathédrale : « Je ne puis admettre les limites dans lesquelles M. le préfet voudrait circonscrire mes attributions. (...) Ce serait sanctionner la dégradation de ma place, méconnaître des droits qui résultent des dispositions du Concordat, et ceux que la législation du gouvernement assure aux fabriques ; ce serait sacrifier une des plus ordinaires ressources des édifices religieux ; ils doivent la plupart de leurs embellissements aux libéralités des bienfaiteurs et celles-ci sont le plus souvent déterminés par

n'a pas encore été reposé, et que la boiserie n'est pas encore terminée. (AN F¹⁹ 7771 CP, 7 mars 1837)

1395 AN F¹⁹ 19 7771 et ADLA 125 J 5 L 19, [mars 1837].

1396 AN F¹⁹ 7771, 11 mars 1837.

l'influence des évêques et des pasteurs.(...) Les fabriques, les communes et le gouvernement pourvoient aux dépenses de construction, de solidité et d'entretien des édifices ; M. le préfet exerce sur toutes ces opérations sa surveillance, je suis loin de le contester. Les fabriques sont également sous sa tutelle pour les dépenses personnelles qu'elles seraient tentées de faire au-delà des limites assignées par le décret du 30 décembre : j'apprécie les avantages qui peuvent en résulter. Mais la décoration intérieure, mais les embellissement qui n'entrent pas dans cette catégorie sont le plus souvent l'effet du zèle du clergé et des pasteurs, qui seuls, sous ce rapport, possèdent la confiance de leurs paroissiens. Quand il devait résulter quelques imperfections de cet état de choses, on a généralement senti le besoin de ne pas se priver de cette ressource : au moins dois-je le présumer de l'usage généralement reçu et même suivi sous le contrôle du gouvernement. » Sa lettre ajoute quelques observations originales : rappelant que la boiserie n'empêche pas la vue du monument, il estime même « *que le mystère dont on l'environne piquera davantage la curiosité* » ; la valeur même du tombeau lui semble surestimée : « *On a donné à ce monument une importance que malheureusement les dévastations de la première révolution lui avaient ravie. (...) Ce qui reste des anciennes sculptures peut avoir du prix auprès des gens de l'art, produire même de l'effet sur le papier, mais exécuté sur un granit grossier n'attire nullement les regards du public* » ; il sait enfin, en proposant au ministre de laisser achever les travaux en cours, lui faire comprendre la dimension politique de cette affaire : « *Si vous donnez des ordres contraires, je ne pourrai que vous faire entendre mes réclamations et me tenir en dehors de ce changement. L'effet moral qu'il produira ne me paraît pas devoir être favorable. De plus on me parle de poursuite qu'on pourrait exercer contre la fabrique pour en obtenir des dédommagements.* » Deux mois plus tard, Mgr de Guérines envoie au ministre un plan complet de la décoration afin que celui-ci puisse « *en apprécier la beauté et comparer son effet avec celui du tombeau, dans son état de dégradation, au milieu d'une chapelle sans ornements, comme on le voyait avant l'exécution des boiseries*¹³⁹⁷. » Ce dessin en élévation est envoyé avec un certain retard, justifié officiellement par la maladie de l'architecte de la fabrique. En réalité, son exécution promise par le prélat en mars s'est avérée assez délicate. Une lettre de l'abbé Audrain au vicaire général Vrignaud indique en effet que l'architecte Liberge répugne à exécuter lui-même cette vue projetée de la chapelle achevée. Le curé propose de solliciter le dessinateur de Séheult, tout en laissant l'architecte, comme d'ailleurs lui-même et ses donateurs, en dehors de cette confrontation par pièces graphiques interposées¹³⁹⁸. « *De quoi s'agit-il donc, à vrai dire, s'interroge à cette occasion Audrain. D'un procès entre le chapitre, ou pour mieux dire, Mgr et le préfet. Le préfet porte plainte et envoie à l'appui un dessin du tombeau. Mgr a besoin de produire de son côté la preuve que le plus serait sacrifié au moins, le mieux au moins bien*¹³⁹⁹. » L'affaire n'est soumise qu'en juillet à l'avis du Conseil des Bâtiments civils. Suivant l'avis du rapporteur Gourlier, le conseil se prononce pour l'enlèvement des boiseries, tolérant seulement le maintien de l'autel et du confessionnal, et profite de l'occasion pour émettre le vœu général qu'à l'avenir aucune opération ne soit exécutée dans les églises sans l'autorisation préalable des autorités supérieures¹⁴⁰⁰. S'appuyant sur cette délibération, le ministre des Cultes écrit simultanément à la fin du mois d'août au préfet et à l'évêque pour leur signifier sa décision : « *Il est indispensable de faire enlever toute la partie de la boiserie du fond, qui masque le monument.* » Félix Barthe, qui vient de remplacer Persil, développe

1397 AN F¹⁹ 7771, 16 mai 1837.

1398 C'est la fabrique qui s'est finalement chargé des frais de dessin (80 francs). (ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibérations du Conseil de fabrique, séance du 19 mai 1837.

1399 ADLA 125 J 5 L 18, 16 mars [1837], Audrain à Vrignaud.

1400 AN F¹⁹ 7771, 17 juillet 1837 et AN F^{21*} 2533, 364, p.182 ; Conbavil 13517.

ensuite un long paragraphe explicatif destiné à mettre un terme définitif aux revendications ecclésiastiques sur les travaux d'aménagement intérieur des cathédrales : « *Quant à la faculté invoquée par la fabrique de pourvoir, sans l'autorisation administrative, à toutes les dispositions de décoration et d'ornement intérieur, dans les édifices diocésains, lorsque ces dispositions ne doivent ni affecter la solidité de ces édifices, ni en altérer le style, elle ne saurait être reconnue. Il ne peut être permis raisonnablement de faire disparaître aux yeux, par des constructions partielles ou même par des badigeonnages, les détails de l'architecture ou de la décoration primitive d'un monument. De conséquence en conséquence, on arrive bientôt à en altérer ou même à en changer entièrement les formes, à détruire pour jamais des parties que plus tard on regrette inutilement. C'est ainsi que presque toutes nos belles églises du Moyen Âge sont parvenues jusqu'à nous mutilées par des suppressions déplorables, déshonorées par des additions plus regrettables encore ; d'ailleurs, on supposerait à tort que ces constructions postiches que les fabriques aiment à multiplier dans les édifices dont elles ne sont chargées que de surveiller la conservation et l'entretien, ne sauraient porter atteinte à l'édifice : il faut nécessairement s'engager dans la muraille pour acquérir de la solidité, et pour peu qu'une saillie gêne, que ce soit une sculpture ou une colonnette, une moulure, on ne se fait nul scrupule de l'abattre ou de l'entailler. En effet à quoi bon conserver ce que l'on croit devoir cacher ? Il est donc indispensable que l'administration instituée pour veiller à la conservation intégrale des propriétés de l'État (et les cathédrales en font partie) soit consultée sur tout ce qui peut intéresser cette conservation*¹⁴⁰¹. »

Ces deux lettres datées du 30 août se trouvent uniquement dans la sous-série F¹⁹ des Archives Nationales, c'est-à-dire dans les fonds de l'administration des cultes. Elles ne semblent pas avoir été adressées à leurs destinataires et on n'en trouve pas trace dans les fonds locaux. D'ailleurs, le préfet écrit quatre mois plus tard au ministre pour lui rappeler l'affaire de la chapelle Saint-Clair et réclamer une dernière fois un ordre officiel : « *Cette décision ne m'étant pas encore parvenue, je vous demanderai de me la faire connaître le plus tôt qu'il sera possible, afin que je sache quelle règle je devrai suivre à l'avenir*¹⁴⁰². » En l'absence de pièces indiquant dans quelles circonstances Félix Barthe s'est finalement ravisé au dernier moment et comment ces lettres pourtant rédigées et signées n'ont pas été envoyées, il faut se résoudre à quelques conjectures. Une courte explication de ce revirement a cependant été donnée en 1841 par un rapport de J. P. Schmit sur la cathédrale de Nantes. Décrivant la chapelle Saint-Clair, il écrit en effet : « *Un enfeu, d'une riche décoration avec son tombeau, a été masqué par une mauvaise boiserie. Le préfet d'alors proposait purement et simplement d'obliger la fabrique à retirer sa boiserie et rétablir les choses dans l'état primitif. Je dois dire qu'il n'y aurait eu que justice dans cette mesure, car le monument caché est fort remarquable sous le rapport de l'art, et quoique assez dégradé sa restauration eut été facile. D'autre part, la boiserie est d'un mauvais gothique de menuisier qui rend d'autant plus regrettable la dépense qu'elle a occasionnée. Mais cette dépense ayant été couverte avec des libéralités faites expressément pour cette destination, votre prédécesseur, M. le ministre*¹⁴⁰³, *a craint que la décision qu'on sollicitait de lui produisit un effet plus fâcheux encore que celui dont on se plaignait avec beaucoup de raison. Non seulement donc aucun ordre de démolition n'a été donné, mais la construction qui alors n'était pas complète, a été depuis terminée*¹⁴⁰⁴. » Il faut donc comprendre que

1401 AN F¹⁹ 7771, 30 août 1837, Lettres du ministre F. Barthe au préfet et à l'évêque.

1402 ADLA 32 V 2, 22 décembre 1837.

1403 Ce rapport est adressé au ministre des Cultes qui est alors Martin du Nord.

1404 Schmit effectue alors une tournée comme inspecteur des monuments religieux, après une mise à la retraite imposée de l'administration des cultes. Mais il ne pouvait qu'être très bien informé de l'affaire de la chapelle Saint-Clair car il occupait jusqu'à 1840 le poste de chef de la division des cultes catholiques. (LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe*

pour éviter tout autant une procédure avec les donateurs, décidés à exiger le remboursement des dépenses considérables de l'aménagement de la chapelle, que les protestations de la population catholique de Nantes, le ministre a finalement reculé. Cet été 1837 correspond à l'examen par le ministère des Cultes du programme complet d'achèvement de la cathédrale, après que la construction du bras nord du transept ait été validée. Le vicaire général Vrignaud, les représentants de la Loire-Inférieure à la Chambre des députés ou encore l'architecte Séheult font régulièrement le voyage à Paris pour rencontrer le ministre ou les cadres de l'administration des Cultes et faire valoir le point de vue nantais dans les décisions en cours. Il ne semble pas invraisemblable d'imaginer que l'une ou l'autre de ces entrevues ait permis de convaincre le ministre de lâcher son préfet sur ce point minime de la visibilité d'un tombeau au moment où le vaste consensus en faveur de la grande œuvre de l'achèvement de la cathédrale gothique fait espérer au pouvoir de se rallier une partie de l'opinion publique des catholiques nantais.

Le départ du préfet Maurice Duval en juin 1840¹⁴⁰⁵ met d'ailleurs un terme définitif à l'affaire. Les cloisons de la boiserie peuvent se refermer sur le tombeau de Guillaume Guéguen et les travaux de décoration de la chapelle se continuer¹⁴⁰⁶. La décoration des murs de la chapelle se termine en août 1845 par le placement des tableaux dans les emplacements qui leur sont destinés dans les boiseries¹⁴⁰⁷. Le tableau principal, placé au-dessus de l'autel, représente *saint Clair guérissant les aveugles*. C'est une œuvre commandée à Hippolyte Flandrin et exécutée en 1836 alors qu'il était pensionnaire de l'École française de Rome¹⁴⁰⁸. La présence dans cette toile d'édifices romains peut ainsi s'expliquer par ce séjour, mais rappelle également la légende du premier évêque de Nantes, dépêché par le pape pour évangéliser la Gaule. Les neuf autres peintures ont été exécutées par le peintre parisien Jules Laure, également élève d'Ingres. Leurs sujets sont liés à la fonction paroissiale de la chapelle Saint-Clair et représentent, de part et d'autre du Christ en croix, les patrons des anciennes paroisses rattachées en 1790 à Saint-Pierre : saint Denis, saint Léonard, saint Laurent, saint Vincent, sainte Radegonde, la Vierge Marie, saint Jean et sainte Madeleine¹⁴⁰⁹. Si l'œuvre de Flandrin¹⁴¹⁰ réunit aussitôt tous les suffrages, celles de Laure sont nettement moins appréciées, fait que la notice publiée en 1845 pour célébrer la fin de la décoration de la chapelle ne peut complètement passer sous silence : « *S'il [Laure] n'a pas échappé à toute critique, il nous a paru du moins que le public rendait justice à l'expression vraiment religieuse de ses figures, à l'exactitude du dessin, à la chaleur du coloris et à la dignité des poses*¹⁴¹¹. » A la fin de 1846, Mgr de Hercé s'adresse au ministre des Cultes pour obtenir un secours pour achever la chapelle : « *Nous voudrions doter la chapelle Saint-Clair d'une verrière, digne des plus belles conceptions du Moyen Âge, ornement dont notre église a été entièrement dépouillé à la Révolution de 93*¹⁴¹². » L'évêque et

siècle, 1993, p. 83-86)

1405 Il sera nommé comme commissaire extraordinaire à Toulouse puis préfet du Nord. Il est remplacé par A. Chaper.

1406 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 216

1407 *Notice sur la chapelle Saint-Clair*, 1845, p. 3.

1408 Récompensée au Salon de 1837, cette toile a également été exposée lors de l'Exposition universelle de 1855. Le marché en fut passé pour 1 000 francs seulement. Le peintre écrit de Rome à son frère en septembre 1835 : « *Ils m'ont proposé ce tableau, et j'ai accepté avec grand plaisir, pour faire au moins quelque chose qui ait un emploi. Quant au prix, il n'en faut pas parler. Je fais quinze figures grandes comme nature pour mille francs, à peu près le montant des frais.* » (DELABORDE, *Lettres et pensées d'Hippolyte Flandrin*, 1865, p. 240).

1409 Voir DABOUST, « Nantes, entre nécropole ducale et Jérusalem nouvelle », 303, 2001, p. 50-52.

1410 Aujourd'hui accroché sur le mur ouest du transept sud.

1411 *Notice sur la chapelle Saint-Clair*, 1845, p. 11.

1412 ADLA 125 J 5 L 11, 3 novembre 1846. Dans un rapport daté de 1846, fabriciens et chanoines manifestent le même enthousiasme : « *Nous voulons ménager au public la surprise de voir apparaître, dans l'une de nos chapelles, une magnifique verrière, qui nous l'espérons, ne sera pas indigne de celles qui excitent, en Allemagne, l'admiration de*

le chapitre se sont adressés à la manufacture de Choisy-le-Roi¹⁴¹³ mais ne peuvent faire face à la totalité de dépense, estimée à 7 000 francs. L'esquisse qui en a été conservée¹⁴¹⁴ et une description de 1869 par l'abbé Richard¹⁴¹⁵, permettent de donner les dispositions générales de la verrière¹⁴¹⁶ : un grand tableau au centre représentait Clair guérissant les aveugles¹⁴¹⁷ ; au-dessous deux médaillons montrent le saint recevant sa mission du pape, puis fondant à Nantes le premier oratoire aux apôtres Pierre et Paul ; au-dessus enfin, dans la partie ogivale, figurent la Sainte-Trinité au-dessus des quatre évangélistes. Devant le refus du ministère d'accorder une allocation, le chapitre et la fabrique parviennent, avec l'aide personnelle de Mgr de Hercé et celle de quelques donateurs, à assumer la dépense de la verrière. Néanmoins, en 1849, l'évêque formule une nouvelle demande de secours, pour la prise en charge cette fois du rétablissement des meneaux et de l'installation du vitrail. Le ministre exigeant un rapport établissant le mérite de la verrière et sa conformité au style de l'église, le prélat propose au préfet que la rédaction en soit confiée à une commission, et ajoute : « *J'ai pensé qu'une commission nommée par vous inspirerait toute confiance au ministre*¹⁴¹⁸. » Un arrêté préfectoral institue donc, pour l'examen de la verrière de Saint-Clair, la réunion immédiate de quelques spécialistes¹⁴¹⁹, informés à tour de rôle de leur mission : « *justifier auprès de M. le ministre des Cultes une demande d'allocation que Mgr l'évêque compte lui adresser*¹⁴²⁰. »

Cette chapelle achevée, le tombeau masqué derrière la boiserie ne sera cependant pas tout à fait oublié par les érudits et archéologues nantais¹⁴²¹. Devant la classe d'archéologie de l'Association bretonne réunie en congrès à Nantes en septembre 1851, l'abbé Rousteau le mentionne parmi la demi-douzaine de tombeaux qui méritent d'être signalés dans le département, mais regrette : « *Ce tombeau, placé sous une arcade, y est complètement voilé par une boiserie et finira par être inconnu*¹⁴²². » En décembre 1865, le chanoine Cahour rend compte aux membres de la Société archéologique « *d'une démarche qu'il a faite au nom de la Société, près de l'autorité ecclésiastique, afin d'obtenir que la statue tombale de l'évêque Guillaume Gueguen, (œuvre du sculpteur Michel Colomb)*¹⁴²³ *soit rendue apparente aux yeux des curieux et des visiteurs par l'enlèvement des*

tous les voyageurs. » (AM Nantes 2 M 6, 10 mai 1846)

1413 Sans doute convaincu par l'inspiration des modèles médiévaux revendiquée et mise en avant par l'établissement « *qui n'a pas négligé le point de vue artiste, et s'est attaché des dessinateurs ayant fait de l'art gothique une étude toute spéciale.* » (AHDN, EVPAR 109 Nantes 28, Saint-Pierre (boîte Cathédrale), [N. d.], Prospectus de la verrerie de Choisy-le-Roi).

1414 AN F¹⁹ 7771 CP, 31 octobre 1846, projet de vitrail pour la chapelle Saint-Clair, dressé par Séheult, et [1846], esquisse de la verrière par Giniez et Wurm, reproduite dans DABOUST, « Nantes, entre nécropole ducale et Jérusalem nouvelle », 303, 2001, p. 52.

1415 RICHARD, « Un projet de verrières pour la cathédrale de Nantes : étude historique », *RBV*, octobre 1869, p. 261-263.

1416 Les vitraux de la cathédrale ont disparu pendant les bombardements de 1944 sur Nantes.

1417 L'abbé Richard souligne autant dans cette image le souvenir du miracle que l'illumination de la foi, désignée dans le nom même du saint : clarus.

1418 ADLA 32 V 2, 10 janvier 1849, Mgr de Hercé au préfet.

1419 ADLA 32 V 2, 13 janvier 1849, Arrêté préfectoral. La commission est composée de François, président de la Société des Beaux-Arts ; Nau, architecte ; Suc, sculpteur ; Halgan et de Wismes, archéologues ; Blondel et Leroux, peintres.

1420 ADLA 32 V 2, 17 janvier 1849, Préfet à François, président de la société des Beaux-Arts.

1421 Les cloisons de la boiserie restent pourtant le plus souvent fermées. En 1888, A. Legendre écrit : « *Le sacristain Fauchoux nous a dit ne pas les avoir ouvertes plus de huit ou dix fois dans l'espace de trente-cinq ans.* » (« Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 216).

1422 *Bull. AB*, 1852, p. 70.

1423 Le chanoine et les autres membres de la Société archéologique, qui ont découvert dans les *Documents relatifs aux œuvres de Michel Colomb, exécutées pour le Poitou, l'Aunis et le pays nantais*, publiés par B. Fillon en cette même année 1865 que le gisant de Guéguen avait été sculpté par Colomb, ont oublié que cette statue a été détruite à la Révolution, et remplacée au début du siècle par celle d'un autre évêque, fait parfaitement connu dans les années 1830.

boiseries qui en dérobent la vue. » N'ayant pas rencontré d'opposition, le chanoine semble assez confiant sur un prochain enlèvement des panneaux¹⁴²⁴. En réalité, malgré cette assurance, puis la mention du tombeau dans quelques autres publications¹⁴²⁵, il faudra attendre encore près de vingt ans avant cette opération. Au début de 1883, Alfred Ramé dans une note lue devant le Comité des travaux historiques et scientifiques¹⁴²⁶ attise la curiosité de quelques spécialistes et provoque surtout la visite de Léon Palustre, alors président de la Société française d'archéologie. Difficilement¹⁴²⁷, l'archéologue parvient à observer le tombeau et la statue à la mi-décembre 1883¹⁴²⁸ et à se convaincre que le gisant n'est pas l'œuvre du sculpteur Colombe¹⁴²⁹. Ses articles ont cependant suffisamment ramené l'attention sur l'enfeu dissimulé et quelques années plus tard la décision est prise d'enlever les panneaux qui le recouvraient¹⁴³⁰. Au XXe siècle la boiserie de la chapelle est entièrement démontée. Le tableau de Flandrin est aujourd'hui accroché au mur ouest du bras sud du transept, le confessionnal se trouve de l'autre côté de la nef dans la chapelle Saint-Gohard et une partie des toiles de J. Laure, récemment redécouvertes et restaurées¹⁴³¹, décorent le mur sud de la chapelle Notre-Dame de Pitié. [Illustrations 197 à 199, p. 236]

3.4.2 La restauration des sculptures de l'avant-nef (1846-1850)

Les évêques, les chanoines et la fabrique ont rétabli une à une depuis 1802 les chapelles de la nef et pourvu l'édifice du mobilier nécessaire au culte, suivant un programme irrégulier dépendant des ressources qu'ils peuvent consacrer à la cathédrale. L'obtention ou l'acquisition de tableaux a partiellement comblé le dénuement intérieur de l'édifice. Mais il reste longtemps impossible d'envisager la restauration de son décor sculpté. Dès les premières années de son épiscopat, Mgr de Guélines songe pourtant à consacrer à la restauration intérieure de la cathédrale une partie des fonds publics qui lui sont alloués. Dans son premier état de proposition des besoins de la cathédrale, adressé au ministère des Cultes à la fin de 1824, l'évêque sollicite en plus de l'allocation annuelle de 1 800 francs destinée à l'entretien du bâtiment, une somme de 2 550 francs pour « activer la restauration intérieure de l'édifice¹⁴³². » Mais les travaux de restauration des

1424 *BSANLI*, 5, 1865, p. 92-93.

1425 Par exemple LA NICOLLIÈRE, *Armorial des évêques de Nantes*, 1868 et également un compte-rendu sur cette ouvrage que le vicomte de Kersabiec conclut par le même vœu de rendre enfin visible tombeau et statue (*RBV*, I, 1868, p. 320-326).

1426 LEGENDRE, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1888, p. 179-180.

1427 L. Palustre indique avoir rencontrer l'indifférence de Mgr Le Coq mais l'hostilité de l'architecte diocésain Boismen. Avec l'aide de l'architecte G. Révérend, il parvient à convaincre le custode de la cathédrale, l'abbé Bruneau, de lui ouvrir les panneaux pour quelques jours à la condition de prendre l'opération à sa charge. (PALUSTRE, « Le tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes », *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1884, p. 137). L'enlèvement des éléments de la boiserie prend une journée, ce qui montre que le système coulissant n'a plus été utilisé depuis longtemps, ce qu'avait déjà indiqué A. Ramé regrettant de n'avoir pu admirer de nouveau au début des années 1870 le tombeau qu'il avait pu voir vingt ans auparavant.

1428 PALUSTRE, Michel Colombe, *Gazette des Beaux-Arts*, 1884, p. 526.

1429 Le registre de la paroisse Saint-Pierre a conservé le souvenir (quoique confus et différent de la version de L. Palustre) de cette ouverture : « Dans la chapelle S. Clair une boiserie cachait le tombeau d'un évêque de Nantes, Guillaume Guéguen ; la Société archéologique désirant en prendre les dessins, enleva les panneaux qui dérobaient ce chef-d'œuvre et sur l'ordre de Mgr, M. le Custode laissa ce tombeau à découvert en décembre 1883. » (*AHDN*, P Saint-Pierre, A 3, Livre de paroisse, p. 202).

1430 *AHDN* P Saint-Pierre, A 3, Livre de paroisse, p. 202. Une photographie qui se trouve dans le fonds Soreau montre le tombeau découvert mais entouré de boiserie. (Arch. SAHN, N 03-006)

1431 DABOUST, « Nantes, entre nécropole ducale et Jérusalem nouvelle », 303, 2001, p. 52. Il s'agit de cinq des tableaux qui ornaient la chapelle Saint-Clair : la Vierge et saint Jean au calvaire, et trois des patrons des anciennes paroisses : saint Laurent, saint Vincent, saint Denis, tous classés en 1994.

1432 *ADLA* 40 V 1, 30 novembre 1824, État de propositions pour les établissements diocésains pour 1825.

parties extérieures dirigés par Ogée, qui ne s'achèveront qu'en 1828, absorbent alors la totalité des allocations ministérielles destinées aux réparations. Au début de l'année 1835, le rapport de Séheult, présentant à Mgr de Guérines un devis pour la construction du bras nord de la cathédrale, propose également de répondre à ce désir longtemps ajourné : « *Je crois devoir rappeler à Votre Grandeur qu'elle forme le vœu depuis bien des années de pouvoir s'occuper de faire disparaître les nombreuses traces du vandalisme révolutionnaire que la cathédrale offre à son intérieur, comme à son extérieur, et auxquelles le temps, chaque année, vient joindre ses ravages, en laissant de vifs regrets aux fidèles ainsi qu'aux amis des arts ; que si MM. les membres de la fabrique eurent l'espoir de joindre leurs faibles ressources [à celles] qui pourraient être obtenues pour subvenir aux dépenses qu'occasionneraient ces restaurations, il est aujourd'hui bien constaté qu'insuffisantes même pour ériger et entretenir les autels nécessaires, l'on ne peut rien espérer d'aussi bonnes intentions ; enfin que beaucoup trop faible pour couvrir les réparations ordinaires d'entretien, l'allocation annuelle portée au budget n'offre point non plus le moyen de s'occuper d'aussi utiles travaux, tandis que fixée au maximum, l'on pourrait chaque année en consacrer une partie à rétablir toutes les dégradations et rendre à son état primitif un monument du quinzième siècle, remarquable par ses détails gothiques comme par l'ensemble des parties exécutées*¹⁴³³. » L'architecte estime qu'une allocation portée à 3 000 francs pendant quelques années est nécessaire pour conduire cette restauration. C'est donc l'augmentation de cette somme allouée à l'entretien des bâtiments que l'Évêché va désormais s'efforcer d'obtenir¹⁴³⁴. Jusqu'en 1838, l'allocation reste égale aux 1 800 francs attribués depuis 1827. Puis Mgr de Hercé, qui a succédé à Guérines, obtient qu'elle passe à 2 000 francs en 1839, puis à 2 500 en 1843¹⁴³⁵. Maintenu ensuite à cette hauteur, l'allocation accordée pour l'entretien de la cathédrale permet cette fois d'envisager sérieusement une opération de grande ampleur.

C'est une initiative du sculpteur Thomas Louis qui déclenche réellement la campagne de restauration des sculptures menée dans la cathédrale dans les années 1846-1850. Cet artiste, né à Poitiers mais tôt installé à Nantes¹⁴³⁶, a déjà travaillé pour la cathédrale depuis le milieu des années 1830, notamment à la chapelle Saint-Clair¹⁴³⁷. En 1845, il propose à la fabrique de la cathédrale, plutôt que de faire appel ponctuellement à ses services, de le charger entièrement « *de la restauration et de l'entretien des monuments d'art de l'église cathédrale tant extérieurs qu'intérieurs moyennant une somme annuelle de 1 500 francs*¹⁴³⁸. » Cette proposition rencontre l'adhésion des fabriciens. Le vicaire général Vrignaud, le curé Audrain et le custode Raguideau se chargent d'établir les modalités et les conditions d'un marché, qui est approuvé par le conseil de fabrique en octobre¹⁴³⁹. Le traité précise les obligations du sculpteur¹⁴⁴⁰ et celles de la fabrique¹⁴⁴¹, sans donner

1433 AN F¹⁹ 7771, 24 janvier 1835, Rapport de l'architecte Séheult à Mgr de Guérines.

1434 ADLA 40 V 1, États de propositions pour les édifices diocésains.

1435 ADLA 39 V 1, État de dépenses pour les édifices diocésains.

1436 LOUIS, Michel-Thomas (1792-1856) Il s'installe à Nantes dès le début des années 1820. Il est membre de la société académique, puis de la Société archéologique en 1846. Auteur en 1839 d'une *Notice sur le tombeau de François II*. Il a travaillé pour plusieurs églises de Nantes, notamment à Sainte-Croix et à Saint-Jacques.

1437 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique, 6 avril 1837.

1438 *Ibid.*, 13 septembre 1845.

1439 *Ibid.*, 26 octobre 1845.

1440 « *M. T. Louis s'engage à travailler sous la direction de M. l'architecte du département aux sculptures et ornements et faire travailler sous sa responsabilité un ouvrier laborieux et actif, d'une capacité reconnue et comptant au moins dix ans d'expérience dans l'état de sculpteur.* » Cet ouvrier devra travailler huit heures par jour dans la cathédrale, et T. Louis être présent lui-même au moins deux heures sur le chantier, et ses absences limitées à deux mois par an. En 1847, l'ouvrier employé par Louis est un certain Fouré.

1441 En plus des 1 500 francs annuels versés à Louis et à son ouvrier, le Conseil devra fournir un logement près de la

cependant d'indications sur la nature des travaux de sculpture qui doivent commencer dès janvier suivant. Le programme est pourtant clairement défini et sera longuement détaillé dans un rapport, rédigé en mai 1846 par les membres du chapitre et du conseil de fabrique de Saint-Pierre, que Mgr de Hercé adresse au maire de Nantes accompagné d'une demande de participation municipale¹⁴⁴². Ce texte replace d'abord explicitement ces travaux de restauration dans la suite des efforts menés depuis le début du Concordat pour réparer dans la cathédrale les mutilations et les confiscations révolutionnaires : « *Nous croyons remplir l'un de nos premiers devoirs, en procurant au culte divin, dans la première église du diocèse, toute la solennité qui lui est due (...) Notre sollicitude se porte avec le même empressement sur la décoration du temple : déjà la plupart des chapelles ont été restaurées à grands frais, et nous sommes autorisés à espérer que prochainement il en sera ainsi des autres.* » Le rapport indique ensuite l'ambition de l'entreprise : « *Nous venons de faire un nouvel effort, qui devrait être taxé de témérité, si nous n'avions eu égard qu'à nos ressources, sans compter sur la Providence. Nous gémissions, avec tous les admirateurs des beautés que présente notre cathédrale, d'apercevoir de tous côtés les traces des mutilations dont elle a été victime, dans des temps malheureux ; et nous avons osé commencer l'œuvre importante de la restauration de toutes les décorations intérieures, de celles particulièrement, qui se trouvent sous l'orgue, dans la première travée intérieure.* » Le programme de restauration qui commence par la partie intérieure du porche, doit donc s'étendre à l'ensemble du décor sculpté de l'édifice. Ainsi, parallèlement à la réfection des soubassements des piliers de l'avant-nef, T. Louis va également restaurer toutes les arcades du triforium de la nef, tâche qu'il aura achevée en 1850¹⁴⁴³. Le chapitre et le conseil de fabrique ne cachent d'ailleurs pas leur désir de compléter plus tard cette restauration intérieure : « *En nous occupant de l'intérieur de l'église, nous ne pouvons oublier l'extérieur ; or, chaque jour, nous portons nos regards affligés sur ce portail, où se trouvent tant et de si grandes richesses artistiques. Hélas, nous ne pouvons plus donner que des regrets stériles à la destruction déplorable de tous les ornements qui décoraient la partie supérieure des tours. Mais les mutilations de la travée inférieure ne sont pas telles, qu'au moyen d'inscriptions et de fragments encore existants, bien que cachés en partie sous des couches de plâtre, on ne puisse reproduire les sujets tels qu'ils étaient autrefois. Si donc, pendant que l'on travaille à achever la cathédrale, cette dernière était simultanément rendue, sous le rapport de l'ornementation, à son ancienne richesse, Nantes assurément pourrait se glorifier de posséder prochainement une des plus belles églises de France.* » Mais ce plan de grande ampleur réclame des ressources conséquentes. Aux 1 500 francs annuellement versés à T. Louis, la municipalité est donc invitée à ajouter une participation égale¹⁴⁴⁴. Pour appuyer cette demande qu'ils présentent comme modeste (« *Sans doute, avec la modique somme que nous réclamons, on fera peu ; mais on commencera* ») fabriciens et chanoines insistent sur l'intérêt réel pour la ville de ces travaux : « *Partout les conseils municipaux viennent en aide*

cathédrale.

1442 AM Nantes, 2 M 6, 11 mai 1846, Mgr de Hercé au maire de Nantes, portant cette simple appréciation : « *Cet objet se recommande assez de lui-même sous le point de vue de l'art religieux et de l'embellissement de la cité.* »

1443 Une note de l'Évêché de 1850 indique : « *Déjà 27 arcades des galeries intérieures de la grande nef sont entièrement réparées. Les ornements qui les décorent ont été rétablis dans leur état primitif avec un soin et des ménagements qu'on pourrait justement appeler respectueux. Des connaisseurs ne se lassent pas d'en faire l'éloge. Les trois dernières arcades seront terminées dans quelques semaines.* » (ADLA 125 J 5 L 18)

1444 N'osant pas réclamer dans un premier temps une participation de l'État qui supporte seul les travaux d'achèvement de la cathédrale, la fabrique espère néanmoins qu'il viendra plus tard suppléer les sacrifices paroissiaux et municipaux. « *Il y serait d'autant plus amené, indique le rapport, qu'ici la commune de Nantes favoriserait un monument non communal, et montrerait ainsi une générosité qui ne pourrait convenablement demeurer sans retour.* »

aux fabriques. Tout le monde sait les immenses sacrifices que fait la ville de Paris, non seulement pour la restauration, mais encore l'embellissement des ses églises. Ces magnifiques objets d'art éveillent depuis quelque temps d'universelles sympathies, à l'étranger comme en France : qui ne connaît par exemple, jusqu'où elles sont portées en Belgique ? Nous savons que la cathédrale est un monument gouvernemental ; mais il n'est pas moins vrai que c'est la ville qui en jouit, qui en retire tous les avantages, et que c'est sur elle que rejaillissent toutes les conséquences de sa beauté. Que de voyageurs les villes d'Amiens, de Chartres, de Bourges, de Reims... n'auraient jamais vus, si leurs magnifiques basiliques ne les avaient attirés¹⁴⁴⁵ ! »

Ces arguments ne suffiront pas à obtenir des secours municipaux mais la fabrique se lance néanmoins dans la première partie de son programme. Un rapport de l'architecte du département, Saint-Félix Séheult, sous la responsabilité duquel s'exécutent ces travaux, en précise en 1847 la nature : il s'agit d'une « *restauration de toute l'ornementation architecturale et primitive des soubassements des deux plus gros piliers à l'entrée de la nef, ainsi que celle de quelques petits bas-reliefs bibliques¹⁴⁴⁶ qui ornaient les piédestaux qui font partie des dits soubassements du côté du porche, piédestaux sur lesquels se trouvaient en 93 les effigies des différents membres de la dernière famille ducale de Bretagne et que recouvraient une suite de dais contigus travaillés avec beaucoup de délicatesse.* » Ce travail est nécessité par l'état de ruine que présentent ces sculptures, brisées pour la plupart. Séheult en souligne l'urgence : « *Il était urgent de faire disparaître [ces dégradations], tandis que l'on possédait encore tous les éléments du travail primitif* », et garantit la manière dont il a été exécuté : « *Cette restauration a été consciencieusement opérée, sans s'éloigner en quoi que ce soit du faire et de la pensée des premiers artistes. Les bas-reliefs étaient plus difficiles à restituer que les parties architecturales, attendu qu'il ne restait plus que quelques rares fragments des anciens, mais avec ces précieux restes, et l'étude habile autant que laborieuse que M. l'abbé Rousteau, professeur d'archéologie au petit-séminaire, a faite des parties de versets qui se trouvaient gravées sur les pierres d'encadrement, et qu'il a complétées, l'artiste n'a eu qu'à suivre les inspirations qui lui étaient données, pour reproduire tout ce qui avait disparu, sinon identiquement, ce que je ne pourrais affirmer, du moins avec intelligence et bonheur¹⁴⁴⁷.* » Une note de 1850 conservée dans le fonds de l'Évêché¹⁴⁴⁸ donne d'autres informations. Elle attribue en premier lieu toute l'initiative de cette opération à Mgr de Hercé¹⁴⁴⁹. Même en l'absence d'autres pièces explicites sur ce point, il est difficile de ne pas souscrire à ce point de vue. D'une part, il ne fait aucun doute qu'un tel projet n'a pu naître hors de l'autorité du prélat, sans son approbation et son entier appui. De plus, cette idée d'une restauration complète du décor de la cathédrale épouse complètement les aspirations élevées de l'évêque pour son église, pour l'achèvement complet de laquelle il se bat depuis le début de son épiscopat. Puis cette note revient sur les travaux exécutés depuis 1846 : « *Les sculptures et autres ornements qui entourent les quatre piliers sur lesquels*

1445 AM Nantes, 2 M 6, 10 mai 1846, Rapport des membres du chapitre et du conseil de fabrique de l'église cathédrale de Nantes à Mgr l'évêque.

1446 Il s'agit des panneaux continuant à l'intérieur de l'édifice le cycle de l'Ancien Testament commencé à la façade extérieure.

1447 AN F¹⁹ 4641, [N. d., après juin 1847], État de situation des dépenses effectuées aux édifices diocésains, exercice 1846, par l'architecte Séheult.

1448 ADLA 125 J 5 L 18, [N. d., après février 1850], Note interne, non signée. Le contenu de ce texte, et l'absence délibérée de sa propre contribution, tendent à désigner l'abbé Rousteau comme auteur.

1449 « *Ce n'est qu'en 1845 que Mgr de Hercé put songer à une réparation désirée depuis longtemps. (...) Ce résultat si avantageux est du à l'heureuse pensée qu'a eue la fabrique, sur l'inspiration et la direction de Mgr de Hercé, de sainte et vénérée mémoire, de prendre des arrangements avec le sculpteur habile qui a été chargé de ce travail.* » (ADLA 125 J 5 L 18, [1850], Note)

repose la tribune des orgues, au bas de la grande nef, étaient dans un état de dégradation déplorable (...) La restauration de ce qui existait autrefois est terminée. Ce travail était immense ! Il comprenait la restauration d'entretien de près de soixante-dix niches de diverses grandeurs, disposées dans la plus grande partie sur deux lignes superposées l'une à l'autre. Les niches sont enrichies de dais, pinacles, moulures, feuillages et autres ornements délicatement sculptés, qui demandaient à être traités avec un soin infini dans les détails. Les légères dentelures, les sculptures gracieuses, les découpures à jour, les ciselures les plus fines, véritable orfèvrerie en pierre, tout a été respecté avec la plus grande sollicitude, la plus rare intelligence. Les petites niches qui servent comme de console à presque toutes les grandes, étaient remplies de bas-reliefs d'un haut intérêt et d'un grand mérite. Ces bas-reliefs, au nombre de plus de quarante, représentent les faits principaux de l'histoire de l'Ancien Testament. Les malheurs du temps les avaient emportés : il n'en restait plus que quelques débris informes et en très petit nombre. On n'en voyait que dans 4 ou 5 niches. Ces débris ont été respectés avec un grand soin, heureusement les inscriptions placées sur les parois des niches ont révélé les sujets représentés primitivement et ont permis au sculpteur de les reproduire. » Enfin, un hommage appuyé est rendu au sculpteur : « Les artistes comme M. Thomas Louis sont bien rares. On en rencontre bien peu qui, à un talent¹⁴⁵⁰ remarquable, réunissent une modestie, un désintéressement¹⁴⁵¹, un dévouement religieux qui rappellent les temps anciens, où l'art s'inspirait d'un vif enthousiasme pour l'œuvre sainte, la décoration de nos temples. » Cette même note donne également le détail des dépenses de ces travaux de sculpture : 1 500 francs y sont consacrés comme prévu en 1846, augmentés dès l'année suivante à 1 650 francs, somme maintenue jusqu'à 1850.

Au contraire de la restauration extérieure de la cathédrale sous la direction d'Ogée, qui a rapidement rencontrée la critique de l'administration et des archéologues, celle des soubassements des piliers de la tribune de l'orgue est unanimement saluée¹⁴⁵². Cette opération, qui a consisté à refaire à neuf l'ensemble des panneaux historiés mutilés, a pourtant entraîné, regrette J. M. Guillouët, la « disparition quasi-complète des vestiges médiévaux de la partie intérieure du cycle bas¹⁴⁵³. » Mais ce n'est pas la nature des travaux exécutés par T. Louis de 1846 à 1850, sous la

1450 « On ne peut se lasser d'admirer l'intelligence, le goût éclairé, les connaissances approfondies du style de la cathédrale, les études consciencieuses de l'artiste qui les a exécutés. Aussi tous les amateurs éclairés, tous les hommes qui ont fait une étude spéciale de l'ornementation de nos monuments du Moyen Âge, se sont-ils plu à rendre justice à son talent hors ligne, pour ce genre de travail, et au goût si pur, si éclairé qui le distingue. Ils ont reconnu qu'il avait reproduit avec un rare bonheur ce que le Moyen Âge, qu'il a étudié toute sa vie, nous a légué de plus suave, de plus merveilleux en ce genre. » (ADLA 125 J 5 L 18, [1850], Note)

1451 « C'est justice de (...) reconnaître [le] désintéressement de cet artiste, qui consacre avec tant de bonheur ses soins et son talent au monument de sa prédilection. Il s'est contenté d'un salaire insuffisant même pour un ouvrier ordinaire. » (ADLA 125 J 5 L 18, [1850], Note)

1452 La note de 1850 que nous attribuons à l'abbé Rousteau souligne ainsi que cette restauration a reçu l'éloge « des employés du ministère des Cultes et des architectes attachés à la Commission des Bâtiments civils. » On peut aussi lire sous la plume du Baron de Wismes ces commentaires élogieux : « M. Thomas Louis, (...) a consacré les ressources du talent le plus ingénieux à réparer les charmants bas-reliefs placés autour des premiers piliers de la nef. Plusieurs de ces compositions avaient été si complètement mutilées, lors de nos mauvais jours révolutionnaires, qu'il a fallu les refaire tout à neuf. M. Thomas Louis, par l'étude de ceux de ces bas-reliefs qui avaient été le plus épargnés, s'est tellement pénétré de la pensée de l'artiste original, qu'il sera bien difficile par la suite et lorsque le temps aura donné, aux anciens comme aux nouveaux, une teinte uniforme, de distinguer l'œuvre de l'artiste du XV^e siècle de celle de notre habile sculpteur contemporain. » (DE WISMES, « Rapport sur l'exposition de 1848 », *Annales de Nantes*, 1849, p. 102) Plus tard, E. Maillard rappelle dans sa notice sur T. Louis : « C'est lui qui a rétabli, avec un vrai talent et avec le sentiment des ymagiers du Moyen Âge, les groupes sculpturaux à l'intérieur de la cathédrale. » (*L'art à Nantes au XIX^e siècle*, 1888, p. 167)

1453 GUILLOUËT, *Les portails de la cathédrale de Nantes*, 2003, p. 198, qui ajoute qu'une seule figure a échappé à cette « violente restauration », parce qu'elle se trouvait englobée dans les maçonneries de la tribune.

surveillance de l'architecte Séheult et sous la direction iconographique de l'abbé Rousteau, qui va provoquer la réaction de la Direction des Cultes, mais seulement l'irrégularité des procédures administratives. En juin 1847, l'examen de l'état des travaux exécutés en 1846 à la cathédrale de Nantes suscite les premières observations sur « *la nature et l'importance des réparations exécutées sans autorisation aux sculptures de la cathédrale, et confondues avec les ouvrages d'entretien*¹⁴⁵⁴. » Le rapport adressé par l'architecte Séheult en janvier 1848, au lieu de fournir les explications demandées, aggrave encore les circonstances : « *Les travaux exécutés, en excédant des crédits alloués pour l'entretien*¹⁴⁵⁵, *ayant été payés avec des fonds particuliers de l'Évêché, l'architecte a pensé qu'il suffirait de restreindre les dépenses constatées par les états de situation dans la limite des allocations, pour être dispensé de fournir les mémoires réclamés. Ces opérations présentent une double irrégularité : d'une part, les états de situation sembleraient ne devoir plus être considérés que comme des pièces fictives ; d'une autre part, des travaux plus ou moins importants seraient exécutés à l'insu de l'administration supérieure, bien que son autorisation doive en précéder l'exécution, lors même qu'il serait pourvu au paiement de la dépense avec d'autres fonds que ceux du trésor public.* » Le rattachement de ces travaux aux dépenses d'entretien est également condamnée : « *Une œuvre de ce genre est évidemment toute artistique, elle ne saurait être rangée dans la catégorie des ouvrages de simple entretien*¹⁴⁵⁶. » Si le ministre accepte finalement, en dépit d'autres irrégularités relatives aux travaux d'achèvement, de passer outre pour cette fois, il insiste pour qu'à l'avenir les procédures régulières soient scrupuleusement respectées. Expédié avant le règlement de cette affaire, l'état des dépenses pour l'année 1847 a pourtant repris les mêmes erreurs, en justifiant la continuité des restaurations par la volonté des ecclésiastiques (« *En présence des sacrifices que l'État s'impose pour l'achèvement de la cathédrale, les membres du clergé ont consenti à pourvoir à l'insuffisance du crédit alloué pour l'entretien, ainsi qu'ils l'ont déjà fait précédemment, et ils ont autorisé l'architecte à faire continuer la réparation des sculptures* ») et par l'approbation préfectorale, ce qui ne manque pas d'attirer une mise au point du directeur des Cultes : « *M. le préfet a perdu de vue que les églises cathédrales appartiennent en propriété à l'État ; il ne peut y être exécuté aucune réparation sans une autorisation expresse du ministre des Cultes, lors même que la fabrique pourvoirait à la dépense, soit avec ses propres ressources, soit avec d'autres fonds*¹⁴⁵⁷. » Ces rappels à l'ordre n'interrompent pas le travail de T. Louis, qui est suffisamment avancé à la fin de 1849 pour que l'abbé Vrignaud, président du conseil de fabrique, exprime le vœu que des précautions soient prises pour « *conserver intactes les nouvelles sculptures qui viennent d'être achevées dans le bas de l'église*¹⁴⁵⁸. » Mais, dans cette année 1849, la formation des budgets ministériels alloués à l'entretien des édifices diocésains est modifiée. Au lieu d'une allocation annuelle fixe, les crédits sont ouverts au fur et à mesure des besoins, après la production d'un rapport par l'architecte diocésain¹⁴⁵⁹. Malgré cette réforme, le préfet et Mgr Jaquemet, installé à la tête du diocèse en juillet, demandent qu'une allocation de 2 500 francs soit de nouveau allouée à l'entretien de la cathédrale, justifiée par un devis supérieur à 3 000 francs, dans lequel figure « *un article de 1 650 francs ayant pour objet le confectionnement d'anciens bas-reliefs et le*

1454 ADLA 39 V 1, 7 septembre 1848, Ministre des Cultes (Vaulabelle) au préfet.

1455 Le crédit ouvert pour l'entretien est de 2 500 francs, mais la dépense totale monte à 4850 francs, dont 1 910 pour la réparation des sculptures.

1456 ADLA 39 V 1, 7 septembre 1848, Ministre des Cultes (Vaulabelle) au préfet.

1457 ADLA 39 V 1, 15 juillet 1848, Directeur des cultes (Durieu) au préfet.

1458 ADLA, 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique, 23 décembre 1849. Le curé et le secrétaire de la fabrique, Urvoy de Saint-Bedan, sont priés de s'entendre avec M. T. Louis à ce sujet.

1459 AN F¹⁹ 7771, 30 décembre 1849, Évêque au préfet.

*raccordement des sculptures adjacentes*¹⁴⁶⁰. » De nouveau, le directeur des Cultes doit rappeler : « *Ainsi que l'administration a déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, ces sortes d'ouvrages ne sauraient à aucun titre être considérés comme des travaux d'entretien annuel. J'ajouterai qu'aux termes des instructions ministérielles, il est expressément interdit aux fabriques ou autres administrations locales de faire subir aucune modification à la situation des édifices diocésains, notamment au point de vue artistique et d'y exécuter aucuns travaux, sans l'autorisation formelle de l'administration supérieure*¹⁴⁶¹. » Malgré ce nouveau refus, l'évêque ne se décourage pas et parviendra encore à faire admettre au budget de l'État les dépenses de sculpture intérieure de la cathédrale exécutées en 1850 et 1851. D'abord refusée par le ministre en juillet 1851,¹⁴⁶² cette prise en charge est finalement acceptée à la suite d'une visite à Nantes du directeur des Cultes, de Contencin¹⁴⁶³. Le vicaire général Le Mortellec lui présente les mémoires et rapports dressés par l'architecte diocésain T. Nau. Il l'assure surtout de la volonté de l'Évêché de suivre à l'avenir toutes les procédures prescrites : « *Nous sommes, et nous resterons désormais, dans une voie parfaitement régulière*, lui écrit quelques mois plus tard Mgr Jaquemet, *et le retour des difficultés, que vous avez la bonté de nous aider à lever, est assurément impossible*¹⁴⁶⁴. » Cette rencontre porte rapidement ses fruits et au début de l'année 1852, Legrand, chef du bureau des affaires diocésaines au ministère des Cultes peut annoncer à l'évêque que les dépenses faites en 1850 et 1851 pour l'entretien des sculptures de la cathédrale ont été admises au compte de l'État¹⁴⁶⁵. [Illustrations 201 à 202, p. 237]

3.4.3 Un programme iconographique général pour la cathédrale

Au début de l'année 1850, tandis que Thomas Louis termine la restauration des piliers de l'avant-nef, le chapitre et la fabrique étudient la suite à donner à ce travail. Le 2 février 1850, une séance extraordinaire réunit, sous la présidence de Mgr Jaquemet, le conseil de fabrique au grand complet, auquel se joint le doyen du chapitre Litoust. L'architecte diocésain T. Nau, le sculpteur T. Louis et l'abbé Rousteau, qui a guidé la réfection des bas-reliefs, sont également présents. Le vicaire général Dandé expose l'objet de cette réunion : « *Le conseil doit déterminer quelles sont les parties de l'édifice dont la réparation doit être maintenant commencée. Doit-on continuer la restauration des sculptures et des ornements ; ou bien doit-on entreprendre l'exécution de grandes statues destinées à occuper les niches nouvellement restaurées*¹⁴⁶⁶? » Suivant l'avis de l'abbé Vrignaud, le conseil décide d'écarter la restauration des sculptures extérieures de la façade occidentale, pour laquelle on compte sur une allocation du gouvernement, et opte pour l'exécution de statues à placer sur les piédestaux des piliers de l'avant-nef. La délibération porte ensuite sur le choix des sujets qui devront être représentés et une discussion s'engage sur l'opportunité de placer dans ces niches les statues des anciens ducs de Bretagne, fondateurs et bienfaiteurs de l'édifice¹⁴⁶⁷. L'abbé Rousteau, qui

1460 AN F¹⁹ 7771, 14 mai 1850, Ministre des Cultes au préfet.

1461 ADLA 125 J 5 L 18, 14 mai 1850, Directeur des cultes à Mgr Jaquemet.

1462 ADLA 32 V 2, [juillet 1851], Préfet à l'évêque : le ministre n'a pas voulu admettre au compte de l'État le mémoire de 1 687 francs relatifs aux travaux de sculpture de T. Louis exécutés sans autorisation et ne pouvant entrer dans la catégorie de l'entretien annuel.

1463 Au cours de ce séjour à Nantes en août, il visite également, outre la cathédrale, l'église Saint-Jacques. (*L'Ami de la Religion*, 28 août 1851, p. 518)

1464 AN F¹⁹ 7771, 17 décembre 1851, Mgr Jaquemet au directeur des Cultes.

1465 125 J 5 L 18, 23 janvier 1852. Ce dernier acteur a d'ailleurs pu aider à cette décision. Il remercie en tout cas chaudement, dans cette même lettre, Mgr Jaquemet pour les recommandations qu'il a bien voulu donner à l'abbé de l'abbaye de Melleray pour son frère.

1466 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique, séance du 2 février 1850.

1467 Nau indique que selon le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, quatre statues au moins figuraient dans ces emplacements, représentant l'évêque de Malestroit, mais aussi Jean V et deux de ses fils.

s'est livré à une longue étude préparatoire avant cette séance, donne alors lecture de son travail. Il propose de placer la question des statues de l'entrée dans une perspective beaucoup plus large : « *Au lieu de s'occuper isolément de la décoration significative de ce porche, il semble qu'il faudrait s'occuper d'avance pour le monument tout entier d'un plan général d'iconographie, que développeraient la statuaire, la peinture sur verre ou de toute autre genre, dussent les siècles seuls pouvoir en venir à bout. Ce que chacun aurait pu faire serait fait du moins. Un monument élevé pour les générations a le temps d'attendre. Ce serait le moyen d'obtenir un bel ensemble, où l'on n'aurait point à retrouver les répétitions et les lacunes qui déparent presque toutes les compositions de ce genre, parce qu'elles ne sont pas l'œuvre d'une seule époque. Et l'édifice ainsi deviendrait un livre de l'unité la plus merveilleuse et la plus attachante. Or, pour ce plan, il faudrait revenir peut-être à un idéalisme qui a toujours été dans l'esprit mystique de la religion et qu'on remarque surtout dans les siècles chrétiens*¹⁴⁶⁸. » L'abbé Rousteau trace ensuite les grandes lignes d'un plan d'iconographie se déroulant à travers tout l'édifice. Ce programme démarre à l'extérieur de la cathédrale, sur sa façade occidentale: « *Voici la Grande Porte, (...) là se dresseront les Apôtres dont la voix n'est point une voix qui ne se fasse point entendre et dont le zèle comme la mission du reste est autant pour ceux qui sont hors de l'église que pour ceux qui sont dedans. (...) Ils posent appuyés sur l'Ancien Testament qui décore leur piédestal, forts des menaces et des promesses qu'ils viennent annoncer aux hommes de la part de Dieu qui les envoie, la Résurrection future, le Jugement, le Paradis, l'Enfer, sujets que déroulent au-dessus de leurs têtes les groupes qui décorent les voussoirs de la porte. Vérité formidable qui, en leur imposant la crainte, devra devenir pour eux le commencement de la sagesse. (...) Là encore, la sainte Vierge remplacera le saint Pierre qui lui avait été substitué dans une restauration mal comprise (...) afin que si quelque étranger à l'église se décide à s'y introduire, ce soit par Marie qu'il y entre, comme cela se fait d'ordinaire. Mais une fois entré dans le temple, que l'église se révèle aux regards du nouvel initié dans toute la force de la solidité, dans la majesté de sa longue existence et dans son incomparable splendeur. Ce ne sera plus l'édifice matériel, bâti avec des pierres, ce sera cet édifice tout spirituel qui contemple l'œil de la foi et que Dieu a composé de toutes les créatures intelligentes, qui le bénissent et qui l'aiment. Alors, tout ce qui tient à la grande nef, tout le champ qu'elle peut offrir à cette signification élevée, serait consacré à la reproduction des fastes de la Grande Église du Monde, l'Église universelle, tandis que les nefs latérales offriront dans leurs parties analogues les gloires et les dévotions de l'Église locale, tout cela en statues, ou en verrerie, ou en peintures murales*¹⁴⁶⁹. » Dans ce parcours symbolique qui suit les pas du fidèle progressant dans l'église, Rousteau souhaite que l'on retrouve également le déroulé des phases successives de l'histoire de la religion catholique et de son Église. L'avant-nef, qui sert de narthex à l'église, devra naturellement accueillir « *les figures de l'Ancien Testament, véritable vestibule de l'Église mystique du Sauveur. (...) Les Patriarches donc viendraient rappeler la Loi de la Nature ; Moïse, Josué, les Juges, les Rois, les Prophètes, les personnages figuratifs du Messie, pour ce 2e âge, viendraient y représenter la Loi du Sinäi. Quelques-uns des hommes de chacune de ces séries viendraient former un nombre d'une vingtaine de statues que peuvent réclamer les places qu'il s'agit de remplir maintenant*¹⁴⁷⁰. » Le conseil de fabrique, sans entrer dans le détail des propositions de Rousteau, adopte entièrement son idée d'un programme d'ensemble pour tout le décor de l'église. Une commission est aussitôt formée,

1468 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, *Mémoire relatif aux statues de la cathédrale dans une réunion du conseil de fabrique*, le 2 février 1850.

1469 *Ibid.*

1470 *Ibid.*

« chargée d'étudier et de proposer au conseil un plan d'iconographie, d'après lequel se réglerait désormais les travaux de l'église cathédrale¹⁴⁷¹. » Elle se compose de T. Nau et T. Louis, du fabricant Urvoy de Saint-Bedan et des abbés Raguideau et Rousteau.

Quelques jours plus tard, cette commission se réunit dans la cathédrale même¹⁴⁷². La première question qu'elle aborde est : « *Les images des fondateurs du monument viendront-elles y figurer parmi les autres statues qui devront le décorer?* » Les membres se prononcent unanimement pour ces représentations et retiennent un emplacement : « *Quand on est sur les lieux, il devient manifeste qu'elles sont réclamées, comme l'avait dit M. Nau, par les piédestaux solitaires qui se détachent devant les premiers piliers de la grande nef, en regard du sanctuaire. Ce serait donc là que se verrait le duc Jean V [et] Jean de Malestroit. Ces deux figures seraient à genoux, à demi tournées vers le sanctuaire, faisant hommage à Dieu de l'édifice qu'ils élevèrent à sa gloire (...) Jean V serait présenté par saint Félix, qui fut aussi, comme lui, pouvoir temporel dans la cité, et, comme lui, concourut à l'éclat du culte par d'importants travaux qu'il fit exécuter dans la première cathédrale. Jean de Malestroit le serait par saint Clair, fondateur spirituel de l'Église de Nantes dont lui-même était le chef.* » La question des insignes et des vêtements à choisir pour ces figures ne fait pas l'objet de discussion, tous les membres s'accordant à vouloir « *se rattacher aux traditions artistiques du XV^e siècle et de tout le Moyen Âge, qui en fait de costume ne songe guère à faire de la science.* » Il n'en est pas de même des places respectives des quatre personnages retenus, qui est longuement débattue : « *[Selon] l'idée dogmatique et les strictes convenances (...) l'évêque, dans l'église qui est son propre domaine et où il est prince et souverain, devrait avoir le pas sur le duc (...) Mais on observe que cette appréciation rigoureusement vraie des premiers temps n'eût pas fait loi au XV^e siècle et que, dans la pose solennelle des premières pierres de l'édifice, ce fut le duc qui vint le premier (...) On conclue donc à lui donner le côté de l'Épître, qui est le plus honorifique quand on est tourné vers l'autel.* » L'iconographie des autres statues à placer autour des quatre piliers de la tribune est ensuite examinée¹⁴⁷³. Retenant les dispositions d'ensemble proposées par l'abbé Rousteau, la commission choisit pour les deux piliers du revers de façade : les premiers parents, Adam et Eve, puis Abel, Noë, Abraham, Melchisedech, Isaac et Jacob (pilier sud) ; Moïse, Aaron, Josué, Samuel et David (pilier nord). « *La commission s'est arrêtée quelque temps à contempler, en idée, le merveilleux effet de ces longues files de personnages bibliques dans la majesté de leur physionomie antique et dans l'ampleur et la richesse de leur costume oriental ; et elle a pu constater, en voyant quelqu'un à l'une de ces places, que la proportion sur laquelle on avait à s'arrêter était de 5 pieds 10 pouces, dont 3 pouces appartiendraient au socle (1,91 m pour la statue, 8 centimètres pour la base).* » Les sujets des dernières statues à placer aux deux premiers piliers de la nef, du côté de la porte, ne sont pas clairement désignés. Pareillement, la commission ne s'accorde pas sur les verrières des nefs. La division générale tracée par l'abbé Rousteau est retenue : l'Église universelle occupera les vitraux de la nef principale tandis que ceux des bas-côtés seront réservés à des sujets religieux locaux. Mais la disposition qu'il a proposée à l'intérieur des verrières ne rencontre pas l'unanimité¹⁴⁷⁴. A la fin de l'été, la commission présente ses travaux au

1471 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique, séance du 2 février 1850.

1472 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, Rapport de la Commission d'iconographie de la cathédrale de Nantes. La séance a lieu le 7 février.

1473 21 niches sont disponibles, auxquelles il faut ajouter l'emplacement adossé au trumeau du portail central : huit autour du pilier sud en entrant, trois seulement à celui du nord (en raison de l'escalier tournant de la tribune), cinq à chacun des piliers de la première travée de la nef.

1474 Rousteau propose une première division horizontale, « *ainsi qu'il s'en rencontre dans les tableaux italiens d'une certaine époque et qui serviraient comme de piédestal aux grandes figures* », puis que la partie principale reçoive

conseil de fabrique¹⁴⁷⁵. La décision est prise de confier dans l'immédiat à Thomas Louis l'exécution des statues des quatre fondateurs ainsi que d'une sainte Vierge pour le trumeau du portail principal, à la place du saint Pierre de Grootaers qui sera remplacé au portail qui lui est consacré. La question des vitraux reste en suspens : « *L'assemblée ne s'est pas montrée si unanime dans les résolutions à prendre.* » La verrière placée l'année précédente dans la chapelle Saint-Clair a été présentée par le chapitre comme type des futures verrières pour les autres chapelles. Mais la disposition de ce modèle (un grand sujet et deux petits) présente une « *monotonie désagréable à l'œil du visiteur* » si on l'adoptait pour l'ensemble de l'édifice. La commission retient une alternance de verrières inspirées de celle de Saint-Clair et de verrières disposées en trois zones égales. Un membre¹⁴⁷⁶ s'est toutefois opposé à ce choix et renouvelle au conseil ses réserves sur ce point, en demandant qu'aucune décision ne soit arrêtée avant un nouvel examen et la consultation « *des hommes habiles pour connaître d'eux 1°) si le partage des fenêtres en trois zones est admissible dans le style du XVe siècle et 2°) si le mélange alternatif décrit plus haut n'est pas incompatible avec ce style.* »

Un an plus tard, l'architecte diocésain propose que le conseil de fabrique prenne à sa charge l'exécution de deux premières statues par Thomas Louis. Nau « *ne pense pas que cette dépense puisse être comprise dans les propositions à faire à M. le ministre des Cultes, pour les travaux de réparations et d'entretien de la cathédrale. Il engagerait sa responsabilité en faisant exécuter, à ce titre, les deux statues.* » Il suggère cependant que ces deux premières œuvres, une fois réalisées, permettraient d'obtenir une allocation spéciale pour la continuation du programme. Le conseil rejette cette idée et opte pour une demande d'allocation pour la totalité des statues, mais en divisant le travail par parties n'excédant pas les 1 500 francs alloués les années précédentes pour les réparations de sculpture¹⁴⁷⁷. Une note de l'Évêché confirme cette volonté d'obtenir du ministère l'autorisation de continuer à consacrer une partie de la somme annuelle allouée à l'entretien de la cathédrale à la restauration de son ornementation¹⁴⁷⁸. La fabrique accorde cependant une petite somme au sculpteur pour lui permettre de réaliser des modèles en plâtre en demi-grandeur. La réforme de l'attribution des fonds pour l'entretien des cathédrales, qui ne font plus l'objet à partir de 1850 d'une allocation fixe mais doivent désormais figurer dans l'état annuel de proposition de travaux¹⁴⁷⁹, annule tout espoir d'y inclure les sculptures de la cathédrale. L'exécution des statues est donc prise en charge par le seul budget de la fabrique cathédrale, qui ne peut y consacrer que des ressources minimales. Le travail de Thomas Louis avance donc lentement. Quand il meurt, en février 1856¹⁴⁸⁰, il n'a exécuté que les quatre statues des fondateurs (Jean V, Jean de Malestroit, saint Clair et saint Félix). En 1859, Mgr Jaquemet doit prendre à sa charge la continuation du travail, désormais confié au sculpteur Hardy¹⁴⁸¹. L'abbé Rousteau est régulièrement consulté sur des points iconographiques. Il l'est d'autant plus légitimement que Mgr Jaquemet lui a retiré en 1857 son poste de professeur de dessin et d'archéologie au séminaire pour le placer au chapitre¹⁴⁸². Une lettre du

une grande figure encadrée de petits compartiments.

1475 ADLA, 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique, 28 août 1850.

1476 Non nommé, il s'agit très certainement de Théodore Nau.

1477 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique, 15 juin 1851.

1478 125 J 5 L 18, [N. d., ca 1851], Note interne de l'Évêché.

1479 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 50 et 101.

1480 MAILLARD, *L'art à Nantes au XIXe siècle*, 1888, p. 166-167.

1481 ADLA 125 J 1 D 29, 16 mars 1859, Mgr Jaquemet au chapitre. L'évêque accorde une somme de 1 650 francs, sans s'engager à renouveler chaque année ce secours.

1482 En février 1857, Mgr Jaquemet annonce lors d'une visite au petit-séminaire la nomination de Rousteau comme chanoine titulaire. L'abbé Rousteau accepte respectueusement cette décision, non sans ressentir un grand regret de quitter des fonctions d'enseignement. (TEULE, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de

chanoine custode de la cathédrale, l'abbé Raguideau, révèle les raisons de ce changement de fonctions : « *La cathédrale à restaurer est entrée dans une phase toute nouvelle, du plus haut intérêt pour son avenir, par la place donnée à M. l'abbé Rousteau au sein du chapitre. La cathédrale est devenue son église ; et lui ne demande pas mieux que d'y consacrer sa vie*¹⁴⁸³. » Aussitôt pénétré de ses nouvelles fonctions, l'abbé Rousteau propose ainsi à l'évêque, qui lui demande son avis sur le travail du sculpteur, « *d'adopter les pommes comme emblème du premier homme, au lieu de la pelle qui suppose un art dont l'existence est postérieure à la situation où il s'agirait de représenter Adam.* » A propos des attributs que doit porter la statue d'Enoch, il fait cette remarque révélatrice de la ligne générale qu'il souhaite voir suivre, inspirée des usages médiévaux et explicitement destinée à l'instruction des fidèles : « *Il est vrai que dans le cas où on ne parviendrait pas à en découvrir un, son nom inscrit sur le socle en tiendrait parfaitement lieu, ce qui serait pleinement justifié par la pratique constante du Moyen Âge et la nature de l'œuvre qu'on veut réaliser, œuvre qui doit être, ce semble, éminemment populaire*¹⁴⁸⁴. » Hardy sculpte la série des sept statues aujourd'hui placées au pilier sud du revers de façade (Adam et Eve, Abel, Noë, Abraham, Isaac et Melchisedech). [Illustration 200, p. 237] Faute de pouvoir poursuivre l'exécution du programme, la fabrique déplace aux piliers de la première travée du chœur quatre statues qui ornaient le vieux chœur roman¹⁴⁸⁵ (saint Pierre, saint Paul et saint Jean-Baptiste par Debay, saint Clair par Barrême). De même, la statue de la Vierge n'est pas réalisée pour le trumeau de la façade, qui conserve le saint Pierre placé là en 1820.

Le plan d'iconographie de la cathédrale élaboré par l'abbé Rousteau englobait également, comme on l'a vu, tous les vitraux. En 1855, l'architecte diocésain Nau se conforme donc à ce programme pour proposer les sujets qui doivent figurer dans la grande verrière du transept nord achevé qui doit être livré au culte. Dans le plan général, cette partie doit représenter la personnification de l'Église de France et de sa patronne, la sainte Vierge. Nau prévoit donc que la Vierge immaculée, entourée des évêques Denis, Irénée, Martial, Julien, Hilaire et Martin de Tours, occupe la partie centrale supérieure. Au-dessous, sur deux rangs, figureront deux séries de saints couvrant toute l'histoire religieuse du pays, de Clothilde à Vincent de Paul. L'architecte souhaite également inscrire le millésime 1854, « *comme double commémoration de la date de proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception qui serait en même temps celle de la reprise des travaux*¹⁴⁸⁶. » Nau propose enfin de confier les grisailles au peintre-verrier nantais Echappé : « *Ce serait exécuté sous mes yeux, il y aurait plus d'originalité peut-être que dans ce qui sort des fabriques de Paris. Quant à la grande vitre, il faudra nous adresser plus haut ; je songe à M. Didron, qui a d'habiles dessinateurs*¹⁴⁸⁷. » Consulté par Mgr Jaquemet, Rousteau formule des observations qui montre quelques divergences entre son programme primitif et le projet présenté par l'architecte : « *Il me semble que pour représenter l'Église de France, il ne suffirait pas de présenter les saints qu'elle a produits. Il faut bien encore faire mémoire des personnages qui ont jeté un éclat dans l'Église sous le rapport de la science et des œuvres, encore qu'ils ne soient pas honorés comme saints. Je crois*

Nantes », *SR*, 27 août 1881, p. 828)

1483 ADLA 125 J 5 L 19, 6 mars 1857, Raguideau à Mgr Jaquemet.

1484 ADLA 125 J 1 D 29, 22 février 1859, Rousteau à Mgr Jaquemet.

1485 Duret et Russon indiquent que ces quatre statues furent déplacées dès 1841, ce que les pièces relatives au projet d'iconographie de 1850 ne mentionne pas. (DURET, RUSSON, *La cathédrale de Nantes*, 1954, p. 58)

1486 AN F¹⁹ 7772 et AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 28 mars 1855, Rapport de l'architecte diocésain Nau sur les vitraux du transept nord.

1487 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 5 juin 1855, Nau à Mgr Jaquemet.

donc qu'à ce titre, outre Charlemagne qu'on admet déjà, la Reine Blanche, M. Ollier¹⁴⁸⁸, Bossuet ont une place incontestable dans la série des personnages qui doivent représenter l'Église de France. On objectera que pour la zone correspondante de la grande nef, ce ne sont que des saints qu'on est convenu d'y placer. Je répondrai : ici l'intention est différente. Nous faisons dans la grande nef la distinction de l'Église triomphante et de l'Église militante. Nous ne la faisons pas ici. Encore une fois, c'est l'Église de France¹⁴⁸⁹. » Le projet de verrière est rejeté une première fois par la Direction des Cultes, en raison de la lourdeur du dessin et de son caractère étranger au style architectural du bras nord du transept¹⁴⁹⁰. Au début de l'année 1857, Didron rencontre Viollet-le-Duc, qui l'assure cette fois « de faire terminer cette affaire samedi prochain au Conseil des inspecteurs généraux¹⁴⁹¹. » L'évêque rappelle de son côté la contribution de la fabrique à la dépense et surtout l'urgence de livrer enfin aux fidèles le bras nord du transept, qui n'attend plus que la pose des verrières¹⁴⁹². En avril, le projet est cette fois approuvé¹⁴⁹³. La verrière, posée avant la fin de l'année 1860, est, selon la description laissée par l'abbé Richard, conforme au programme proposé par Nau¹⁴⁹⁴.

L'aménagement de la chapelle du Saint-Sacrement révèle une rupture totale entre le programme d'ensemble que Rousteau rêve de poursuivre et les projets de l'architecte diocésain. Cette chapelle, la quatrième en remontant le bas-côté nord et aujourd'hui dédiée à Françoise d'Amboise, est l'objet d'une séance du conseil de fabrique à la toute fin de 1856. Des fidèles ont procuré une somme encore insuffisante à réaliser sa restauration complète mais permettant un début de réalisation, que l'on espère susceptible d'attirer de nouveaux dons¹⁴⁹⁵. Nau dresse donc un projet d'ensemble¹⁴⁹⁶, qui est approuvé par la fabrique en mars 1857. Mgr Jaquemet obtient du ministère la prise en charge des travaux contre la promesse de financer par les offrandes la verrière¹⁴⁹⁷. C'est précisément la définition des sujets de cette verrière qui va opposer Nau et Rousteau. Le chanoine Raguideau, au nom du chapitre, réclame que l'abbé Rousteau soit chargé, plutôt que l'architecte, de la véritable direction de tous les travaux de décoration intérieure : « N'est-il pas de la plus haute importance que, dans la décoration d'une église en général, il y ait un plan d'ensemble, homogène dans toutes ses parties principales ? (...) Donc ne devons-nous pas craindre d'entreprendre des travaux de décorations conçus sous une inspiration particulière, isolée, qui ne se rattachent à rien, qui ne conduisent à rien, et qui peut-être ne s'harmoniseront jamais avec l'avenir que nous pourrions espérer. Car M. l'abbé Rousteau, qui nous a fait un projet d'iconographie générale, si beau dans son ensemble, si riche dans ses détails, a aussi un projet de décorations murales tout complet¹⁴⁹⁸. (...) Les architectes diocésains ne sont pas nécessairement chargés, par la nature même de leur emploi, de la création des dessins décoratifs des églises du gouvernement, ni des grands sujets traités dans les verrières. Pourquoi aujourd'hui les dessins de décorations (surtout ceux dont

1488 J.J. Ollier, fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice au XVIIIe siècle.

1489 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, [N. d., 1855], Note pour l'évêque.

1490 ADLA 33 V 1, 13 mai 1856, Directeur des Cultes au préfet.

1491 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 13 janvier 1857, Didron à Mgr Jaquemet.

1492 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 26 janvier 1857, Mgr Jaquemet au directeur des Cultes.

1493 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 18 mai 1857, Préfet à Mgr Jaquemet.

1494 RICHARD, « Un projet de verrière pour la cathédrale de Nantes », *RBV*, octobre 1869, p. 257-259.

1495 ADLA 125 J 5 L 19, 30 décembre 1856, Séance du conseil de fabrique.

1496 ADLA 125 J 5 L 19, 12 mars 1857, Devis des travaux à la chapelle du Saint-Sacrement.

1497 ADLA 125 J 5 L 19, 14 avril 1857, Mgr Jaquemet au ministre des Cultes et ADLA 125 J 5 L 19, 6 janvier 1858, Réponse favorable du ministre des Cultes.

1498 Cette mention semble contredire l'absence de la peinture murale dans le plan d'iconographie de la cathédrale, soulignée par V. Daboust. (DABOUST, « Nantes : entre nécropole ducale et Jérusalem nouvelle », 303, 2001, p. 53) Les documents conservés sur le projet de l'abbé Rousteau n'indiquent cependant aucune décoration de ce type.

le gouvernement ne paye pas la dépense) ne seraient-ils pas conçus et arrêtés par nous, puis exécutés par l'architecte diocésain dans leurs parties architecturales ? Quand je dis arrêtés par nous, je n'entends pas dire par M. l'abbé Rousteau tout seul, ou par les membres du chapitre qui souvent peuvent bien ne pas être d'habiles juges... mais j'entends une commission composée d'hommes de la science, soit de Nantes soit d'ailleurs, qui censureraient les dessins de M. Rousteau, exécutés sous sa direction. En un mot, pourquoi Nantes aujourd'hui n'aurait-il pas son père Martin, ou comme Le Mans son abbé Tournesac ? Pourquoi n'aurions-nous pas notre Mérimée, notre Didron¹⁴⁹⁹ ? » Henri Rousteau se livre donc à une étude pour le vitrail destiné à la chapelle. La note qu'il adresse à l'évêque commence par quelques indications générales qu'il souhaite voir suivies plus tard dans les autres verrières : les personnages auront une taille limitée à un mètre ; les sujets se développeront horizontalement, de droite à gauche et de haut en bas, comme la page d'un livre ; des éléments d'architecture figurés structureront la verrière ; les sujets seront éclairés par des légendes et des dates. Puis, il donne les sujets que le vitrail devra représenter, conformément au plan général qui lui attribue les gloires et dévotions du diocèse : la fondation de la nouvelle cathédrale par le duc Jean V et l'évêque Jean de Malestroit (1434), l'érection de la Confrérie du Saint-Sacrement dans l'église Sainte-Croix (1464 ou 1462), le don de la chapelle de Saint-Antoine de Padoue à François de Paule par François II (1468), la mort de Françoise d'Amboise (1485), la procession contre les calvinistes (1562), le martyr de Cassien en Abyssinie (1638), la fondation du grand séminaire par Ollier (1648), le voyage de Vincent de Paul à Nantes (1649), le prêche du père de Montfort à Nantes (1714), la désolation dans le Temple¹⁵⁰⁰ (1791), la cathédrale rendue au culte (1802)¹⁵⁰¹. Ce travail est soumis à l'architecte diocésain, qui formule plusieurs réserves. La hauteur des figures lui paraît insuffisante pour un vitrail dépassant dix mètres de hauteur, et « *parce que cette espèce de prescription lui paraît un empiètement sur l'indépendance de l'artiste*¹⁵⁰². » Quoique convaincu de la validité de sa proposition, Rousteau accepte sans difficulté de céder sur ce point. Mais Nau est surtout critique sur les sujets proposés, qui lui semblent anecdotiques et peu édifiants pour les fidèles : « *Je crains que notre jeune histoire entre deux verrières qui doivent être principalement consacrées l'une à saint Gohard, l'autre aux patrons du diocèse Donatien et Rogatien, ne paraisse bien plate.* » Il refuse pourtant une opposition trop frontale : « *Vous me renvoyez la seconde note de M. Rousteau et vous me mettez en demeure d'y répondre. Je félicite Monseigneur de la résolution avec laquelle il aime à poursuivre son but, mais il tient peu compte des périls par lesquels il me fait passer. Voyez comme la seconde note semble personnelle et animée... Or je tiendrais par dessus tout à ne rien dire qui pût froisser M. Rousteau*¹⁵⁰³. » L'année suivante pourtant, Nau revoit complètement les dispositions de la verrière, en concertation avec Didron. Les scènes devront se dérouler dans un sens strictement inverse de celui que préconise Rousteau, « *de bas en haut et de gauche à droite, suivant l'ordre constamment adopté par le Moyen Âge.* » Nau et Didron proposent une verrière entièrement consacrée, comme la chapelle qu'elle doit orner, au Saint-Sacrement : la Cène, occupant l'espace principal, sera entourée de petits tableaux bibliques la préfigurant

1499 ADLA 125 J 5 L 19, 6 mars 1857, Raguideau à Mgr Jaquemet.

1500 « *Le siège épiscopal de Nantes fut en 1791 envahi par un intrus, nommé Julien Minée. Cette époque si douloureuse mais à jamais mémorable où l'Église de Nantes eut plus que d'autres ses combats et ses gloires, où elle eut ses désolations et ses innombrables martyrs mérite bien une place de souvenir dans un tableau destiné à reproduire son histoire. Ne pourrait-on pas rappeler cette date, en représentant un prêtre couvert de vêtements déchirés, assis sur des ruines et pleurant comme un autre Jérémie les malheurs de Sion ?* »

1501 ADLA 125 J 5 L 19, [N. d., avant le 25 octobre 1857], Note [de l'abbé Rousteau].

1502 ADLA 125 J 5 L 19, [N. d., avant le 25 octobre 1857], Rousteau à Mgr Jaquemet.

1503 ADLA 125 J 5 L 19, 25 octobre 1857, Nau au chanoine Lepré, secrétaire de l'Évêché.

(Melchisédech offrant le pain à Abraham, la manne dans le désert), de sujets liturgiques (la Fête-Dieu, l'Eucharistie), de scènes de l'histoire diocésaine (l'érection de la Confrérie du Saint-Sacrement dans l'église Sainte-Croix, la procession du Saint-Sacrement faite par la ville de Nantes en réparation des outrages des calvinistes), enfin de quelques allégories animales. « Une verrière ainsi ordonnée doit être facilement comprise, même par les plus simples fidèles, ce qui est un but principal auquel il faut tendre¹⁵⁰⁴. »

Mais ce programme, qui présente une évidente cohérence intrinsèque, ne rentre absolument pas dans la perspective plus générale du plan d'iconographie de la cathédrale. « Nous avons assimilé en effet, écrit Rousteau, le plan d'iconographie à un livre. Nous voulions y trouver la belle unité qui peut caractériser un livre bien conçu. Ne plus suivre l'ordre du plan, ce serait transposer les matières, les bouleverser sans motifs et disloquer en quelque sorte dans un corps des membres qui y ont leur place marquée. (...) Le plan d'iconographie est complètement sacrifié¹⁵⁰⁵. » Rousteau est d'ailleurs convaincu que l'architecte et l'archéologue ont sciemment cherché à condamner son programme. Sa rencontre avec Didron est révélatrice : « M. Didron m'est venu, présenté par M. le baron de Girardot¹⁵⁰⁶, qui m'a dit qu'il tenait à le mettre en relation avec moi, parce qu'il supposait que je pouvais utilement le renseigner sur les choses de l'archéologie locale. (...) J'ai été à même de me convaincre qu'il avait du plan d'iconographie la plus faible connaissance possible et que, comme un homme qui sait à priori qu'il a dans ses propres conceptions quelque chose de bien meilleur, (...) il ne l'avait même pas lu. Le fait est qu'il ne savait pas que le sujet général assigné aux basses-nefs était l'histoire de l'Église de Nantes. (...) Du reste il ne reconnaît guère dans l'histoire religieuse de Nantes que deux ou trois légendes qui méritent de figurer dans les vitraux, celles des saints Donatien et Rogatien, celle de saint Gohard et je ne sais plus quelle autre. (...) Voilà pour le Moyen Âge. Quant à la Renaissance et aux époques qui la suivent, il m'a déclaré qu'étant avant tout archéologue, il n'admettait jamais dans ses verrières des costumes aussi peu archéologiques et d'ailleurs aussi peu pittoresques que ceux de la dernière période (...) Cela m'a rappelé une fois encore M. Lassus voulant exclure saint Vincent de Paul de Saint-Nicolas comme n'étant pas du style dans un monument du XIII^e siècle. (...) M. Nau et M. Didron s'entendent très bien ensemble, je dois désespérer de m'entendre jamais avec eux, d'autant qu'ils affectent de me repousser à l'écart et ne font visiblement que me subir. Je ne suis point de force à lutter contre deux hommes, si bien posés, d'une volonté trempée comme chacun sait, et qui ont plus d'une ressource pour faire prévaloir leurs idées (...) Il est inouï que M. Nau ait jamais cédé dans une discussion, si raisonnable et si logique que fut l'opinion opposée. (...) M. Didron de son côté est docteur dans la partie qui nous occupe. Il a publié plusieurs ouvrages et même les premiers ouvrages peut-être sur l'iconographie. Il a le cœur haut. Il ne s'abaissera pas à se faire le serviteur de la pensée de quelqu'un d'autre. (...) J'ai été pendant sept ans abonné aux Annales archéologiques, et j'ai vu de quelle manière M. Didron y distribue ses justices à chacun. Qui sait si je n'aurais pas quelque jour à y trouver le châtement de mes oppositions. Le Père Arthur Martin m'avait autrefois confié à cet égard ses terreurs personnelles, et m'avait dit tout le soin qu'il prenait dans cette appréhension pour n'avoir point de rapports avec lui. » Le chanoine avoue son impuissance et prédit d'ailleurs celle de l'évêque : « Il ne m'est pas démontré que vous-même, avec la volonté très arrêtée de

1504 ADLA 125 J 5 L 19, 17 février 1858, Didron à Mgr Jaquemet.

1505 Nau et Didron proposent de déplacer plus tard la verrière dans la chapelle du chœur en construction consacrée, selon le plan d'iconographie, au mystère de l'Eucharistie. Mais la différence de dimensions des fenêtres et la perspective lointaine de l'achèvement de l'abside persuadent Rousteau que le vitrail ne sera jamais déplacé.

1506 Secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure mais aussi membre du Comité des travaux historiques.

maintenir le plan, vous puissiez y réussir avec de tels hommes. Je vais plus loin, j'ose affirmer que Votre Grandeur n'y réussira pas. » Rousteau renonce donc à défendre son plan d'iconographie : *« Aussi, après en avoir fait mon deuil, j'insisterai sur ce principe qui nous avait dirigé au début de l'œuvre, qu'on ne fasse rien que d'après un plan d'ensemble et en conséquence je demanderais que M. Nau et M. Didron fussent invités à en tracer un nouveau¹⁵⁰⁷.* » Mgr Jaquemet se garde bien de suivre ce conseil. Il charge, au contraire, son vicaire général François Richard, qui préside par ailleurs la Commission liturgique chargé de rédiger le propre du diocèse¹⁵⁰⁸, de reprendre le plan d'iconographie de l'abbé Rousteau. Le vicaire général se limite dans l'immédiat à proposer un programme pour les dix verrières des basses nef, consacrées selon le plan général à l'histoire de l'Église de Nantes. L'abbé Richard retient pour sujets les principaux saints honorés dans le diocèse (Clair, Donatien et Rogatien, Martin de Vertou, Félix, Émilien, Hermeland, Gohard, Benoît, Victor de Campbon, Vital et Françoise d'Amboise) et propose de réserver une fenêtre à la consécration de la cathédrale¹⁵⁰⁹. En avril 1858, Rousteau lui-même approuve les propositions de l'abbé Richard : *« Nous restons dans l'histoire de l'Église de Nantes. C'était là je crois le point important, et j'aime à reconnaître que cette histoire gagne à être présentée dans ces conditions nouvelles. La suite en effet en sera plus facile à saisir¹⁵¹⁰.* » Selon cette disposition revue, la quatrième chapelle du bas-côté nord consacrée au Saint-Sacrement devra, dans le plan général futur, être dédiée à Françoise d'Amboise. C'est donc ce dernier sujet qui doit figurer dans la verrière à exécuter. Théodore Nau s'oppose absolument à ces nouvelles propositions : *« Je supplie Monseigneur de ne pas accepter le programme de M. Richard.* » Il reconnaît que l'on doit *« réserver une place à notre histoire locale qui tient tant à cœur, mais pas toute la place. (...) On ne promène pas les yeux dans une cathédrale comme dans un livre¹⁵¹¹.* » Il réclame que la verrière soit divisée en plusieurs scènes *« pour produire l'effet désirable dans une si grande surface »* et met en garde contre *« l'immense mystification de la Confrérie du Saint-Sacrement »* qui verra ses fonds consacrés à représenter un sujet absolument étranger à la destination actuelle de la chapelle. *« M. Lepré m'a dit hier que Monseigneur, tout en n'acceptant pas mes idées, ne m'en voudra pas. Je le crois sans peine, mais moi j'en voudrai à Monseigneur. Au reste ce serait la première fois que dans une question d'art, et en présence d'une bonne et d'une mauvaise idée, j'aurais vu Monseigneur ne pas choisir la bonne, donc j'espère¹⁵¹².* » Loin de suivre son architecte, Mgr Jaquemet ne cède absolument pas. La fabrique de la cathédrale, qui doit prendre à sa charge l'exécution de la verrière, décide d'écarter Didron et de confier ce travail à une autre manufacture. En juin 1859, elle choisit un artiste parisien, Antoine Lusson, avant de se raviser et de retenir quelques mois plus tard Eugène Denis, peintre-verrier nantais¹⁵¹³. Les

1507 ADLA 125 J 5 L 19, 23 février 1858, Rousteau à Mgr Jaquemet.

1508 Le rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Nantes date précisément de 1858. La commission instituée en 1853 procède à de vastes recherches sur les saints et dévotions propres au diocèse.

1509 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, [N. d., avant avril 1858], Note.

1510 ADLA 125 J 5 L 19, [N. d., avant le 9 avril 1858], Rousteau à Mgr Jaquemet. Le chanoine ajoute cependant quelques observations sur les sujets choisis (il souhaite qu'une place soit faite à des saints étrangers au diocèse qui ont pourtant marqué son histoire) et sur leur ordonnance (il préfère un ordre strictement chronologique aux dispositions proposées par l'abbé Richard, basées sur la symétrie et l'opposition).

1511 Vingt ans plus tôt, T. Nau écrivait pourtant à Mgr de Hercé : *« Pourquoi le misérable badigeon vient-il périodiquement flétrir les antiques et respectables murailles de nos églises qui, couvertes de peintures, devraient être, suivant les paroles de Saint-Nil, comme des livres ouverts pour apprendre l'histoire de notre religion aux ignorants et à ceux qui sont incapables de lire les divines écritures. »* (ADLA 125 J 5L 10, 2 décembre 1838)

1512 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 27 mai 1858, Nau à Mgr Jaquemet.

1513 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 10 décembre 1859, Délibération du conseil de fabrique. Eugène Denis (1828-1878) élève de Picou, Marchand et Le Martel, travailla pour plusieurs églises et chapelles de Nantes, dont Notre-Dame de Bon-Port et Saint-Clément. (MAILLARD, *L'art à Nantes*, 1888, p. 70-71)

tarifs proposés par cet artiste sont près de la moitié moins élevés que ceux de ses concurrents parisiens¹⁵¹⁴. Le chanoine custode Raguideau a recueilli des architectes Faucheur et Liberge les plus grands éloges sur son travail, ainsi que l'assurance d'un « *sentiment religieux très facile à saisir dans son œuvre*¹⁵¹⁵. » E. Denis soumet surtout entièrement ses créations aux volontés de ses commanditaires, qui pourront en suivre au plus près l'exécution : « *Les travaux se feront sous vos inspirations ; vous en verrez et jugerez tous les dessins ; on exécutera tous vos désirs, soit pour l'agencement des tableaux, soit pour disposer ou grouper les personnages, soit pour les revêtir dans les tons de couleurs qu'il vous plaira de choisir*¹⁵¹⁶. » La verrière dédiée à François d'Amboise réalisée par Eugène Denis est placée en 1860 à la fenêtre de la chapelle du Saint-Sacrement¹⁵¹⁷.

En 1869, l'abbé Richard publie un projet complet d'iconographie pour l'ensemble des fenêtres de la cathédrale¹⁵¹⁸. Jusqu'à l'achèvement du chevet néo-gothique de la cathédrale Saint-Pierre aucune nouvelle verrière n'est pourtant exécutée. La participation croissante des fidèles à cette construction, à partir de l'épiscopat de Mgr Fournier, mobilise toutes les ressources disponibles. Au début de l'année 1890, le chapitre indique à l'architecte diocésain sa volonté d'attribuer aux nouvelles chapelles absidales des vocables en conformité avec le plan d'iconographie préparé par l'ancien vicaire général, devenu archevêque de Paris : « *Dans les fenêtres de la grande nef, y compris les fenêtres inférieures du chœur, se déroulerait l'histoire générale de l'Église (...). Dans le transept nord figureraient les saints de l'Église de France ; dans le transept sud les saints de l'Église de Bretagne, et dans les fenêtres des basses nefs, serait décrite l'histoire de l'Église de Nantes. C'est d'après ce plan qu'ont été établis les sujets des trois verrières déjà exécutées, celle de Saintt-Clair, celle de la Bienheureuse Françoise d'Amboise et celle du transept nord*¹⁵¹⁹. » Sauvageot reconnaît qu'il revient bien au chapitre de fixer les vocables des différentes chapelles et approuve l'idée de rattacher chaque verrière à un plan iconographique général¹⁵²⁰. Deux ans plus tard, l'architecte s'émeut pourtant du déplacement non autorisé de deux autels, alors qu'il a déjà, « *à plusieurs reprises, prévenu les divers membres du clergé de la cathédrale qu'aucun travail ne devait y être fait sans avoir été préalablement autorisé par la Direction des Cultes*¹⁵²¹. » Ces changements, justifiés par Mgr Le Coq « *pour mettre d'accord les vocables des autels avec les sujets des vitraux qui décorent la cathédrale*¹⁵²² », sont pourtant approuvés par la Direction des Cultes, parce qu'ils sont motivés « *par les exigences du culte et ne présentant aucun inconvénient* » et pris en charge par la fabrique¹⁵²³. En cette même année 1892, le curé-archiprêtre Gaborit rappelle dans une brochure le plan dressé par l'abbé Richard qui doit être suivi scrupuleusement dans la décoration des nouvelles chapelles¹⁵²⁴. Parmi les premières verrières projetées dans le chœur, dont les fenêtres ne portent encore qu'une vitrerie blanche, sont celles des deux chapelles qui suivent au nord le bras de transept. Dédiées dans le plan général au Saint-Sacrement et au Sacré-Cœur, elles sont réservées à l'archiconfrérie qui obtient l'autorisation de faire abattre le mur de séparation pour

1514 E. Denis propose un prix de 180 francs par mètre superficiel contre 350 francs dans les ateliers parisiens.

1515 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, [N. d., 1859], Raguideau à Mgr Jaquemet.

1516 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 22 aout 1859, Denis à Mgr Jaquemet.

1517 RICHARD, « Un projet de verrières pour la cathédrale de Nantes », *RBV*, 1869, p. 352.

1518 *Ibid.*, p. 249-267 et 341-358.

1519 ADLA 125 J 5 L 11, 6 janvier 1890, Chapitre de la cathédrale à Sauvageot.

1520 ADLA 125 J 5 L 11, 18 février 1890, Sauvageot au chapitre de la cathédrale.

1521 AN F¹⁹ 7773, 16 mai 1892, Sauvageot au ministre des Cultes.

1522 AN F¹⁹ 7773, 19 octobre 1892, Mgr Le Coq au ministre des Cultes.

1523 AN F¹⁹ 7773, 5 novembre 1892, Directeur des Cultes à Mgr Le Coq.

1524 GABORIT, *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, 1892.

en faire une chapelle double, identique à celle élevée côté sud au XVIIe siècle¹⁵²⁵. Georges Lavergne, à qui vient d'être confiée l'exécution des verrières de la chapelle de la Vierge, dans l'axe de l'abside, est chargé par le chanoine Dubois, directeur de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement, de dresser un projet. Se basant sur le programme de l'abbé Richard¹⁵²⁶, le peintre-verrier propose de consacrer la première verrière à la Cène, au-dessus d'une prédelle représentant l'institution de la fête du Saint-Sacrement par Urbain IV et la procession nantaise sur le parvis de la cathédrale. Pareillement disposée dans la seconde verrière, la scène principale de l'apparition du Sacré-Cœur à Marguerite Marie surmontera l'institution de la fête du Sacré-Cœur par Clément XIII et la consécration de la basilique de Montmartre¹⁵²⁷. Le projet de Lavergne, qui a suscité les réserves de Sauvageot, est rejeté par le ministère en 1894. Extrêmement amer, le peintre-verrier fait part à l'abbé Dubois de sa déception face à l'absence de soutien du nouvel évêque, Mgr Laroche, qui a succédé à Mgr Le Coq en décembre 1892 : « *Je me suis permis de répondre à M. le vicaire général qu'il était regrettable que l'Évêché abandonnât si complètement son candidat. (...) Que les architectes du gouvernement nous tiennent à l'écart, c'est une difficulté que l'on doit pouvoir vaincre, s'ils sont vraiment architectes et si on leur présente un travail ayant les qualités voulues. (...) Après avoir compté sur l'appui de Sa Grandeur l'évêque de Nantes, j'ai été déçu. (...) Si la cathédrale est assez bien servie par un autre peintre-verrier, tant mieux pour elle ! Quant à l'artiste chrétien recommandé à bon escient comme faisant des travaux empreints de l'esprit religieux, exécutés consciencieusement au point de vue matériel et artistique : il a pu lutter pendant deux ans, faire des voyages, des compositions, des études, tant pis pour lui ! S'il avait été franc maçon ou quelque peu juif, la commission l'aurait agréé ; il eut par suite été l'homme de l'Évêché*¹⁵²⁸. » L'année suivante, l'exécution de la première verrière est confiée à un artiste nantais, Paris-Réby, à partir d'une composition de Luc-Ollivier Merson représentant la procession du Saint-Sacrement au XV^e siècle¹⁵²⁹. En cette fin de siècle, les nouveaux acteurs ecclésiastiques renoncent peu à peu à la continuation du plan d'iconographie de la cathédrale de Nantes, élaboré près de cinq décennies plus tôt par l'abbé Rousteau. Ses ressources épuisées par l'effort de l'achèvement de l'édifice lui-même, l'Église de Nantes n'aura même plus le temps de meubler et de décorer entièrement le nouveau chevet avant la loi de Séparation de 1905. « *Si l'on considère, écrit si justement V. Daboust, l'importance du décor et de l'ameublement dans l'idéal des hommes du XIX^e siècle, la cathédrale de Nantes n'est pas achevée*¹⁵³⁰. »

1525 AN F¹⁹7773, 18 juin 1890, Direction des Cultes au préfet.

1526 Lavergne reçoit la visite de l'archevêque dans son atelier.

1527 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 8 mars 1892, Lavergne à Dubois.

1528 AHDN EVPAR 109 Nantes 28, 19 juillet 1894, Lavergne à Dubois.

1529 AN F¹⁹7773, 25 avril 1895, Rapport de l'architecte diocésain Sauvageot.

1530 DABOUST, « Nantes : entre nécropole ducale et Jérusalem nouvelle », 303, 2001, p. 54.

Conclusion de la deuxième partie

La place accordée à l'Église dans le régime des cultes reconnus lui permet de peser considérablement dans l'histoire des édifices religieux, malgré leur propriété publique et la volonté de contrôle des autorités civiles. Le cadre concordataire crée les conditions d'une transformation spectaculaire des édifices religieux, agrandis, modifiés ou remplacés pour répondre aux besoins du culte, réels ou prétendus. La transformation et la reconstruction des monuments religieux qui s'opèrent inexorablement au cours du siècle sont, il est vrai, justifiés par le mauvais état et l'insuffisance des édifices et par la prodigieuse vitalité religieuse au sein de la population. Mais ce phénomène témoigne, d'une part, du puissant intérêt politique des différents gouvernements à se concilier la communauté catholique, en allouant jusqu'à la Séparation des sommes considérables aux édifices culturels, et, d'autre part, de l'émulation née de quelques chantiers pionniers (chevet de la cathédrale, église Saint-Nicolas) qui suscitent un engouement général pour les formes néo-médiévales. Ce processus inéluctable, qui prend le caractère d'un véritable système, ne laisse à la conservation des monuments anciens qu'une place marginale. Conjugées à la relative impuissance des mesures publiques de conservation ou à la faiblesse des initiatives privées, ces raisons cumulées créent les conditions idéales d'un renouvellement des édifices religieux d'une ampleur telle qu'il prend dans le diocèse de Nantes la dimension d'une véritable table rase.

Ce phénomène ne signifie pourtant pas que l'Église se soit tenue à l'écart du mouvement archéologique en faveur des monuments anciens, qu'elle en ait ignoré la portée ou qu'elle ait négligé d'y tenir un rôle. Certains ecclésiastiques, à titre individuel, manifestent d'ailleurs un intérêt et une compétence véritable pour l'étude des monuments. L'autorité épiscopale elle-même reconnaît l'importance des mesures prises par l'administration pour leur conservation. Cependant, ces préoccupations demeurent dans l'Église, y compris chez les plus passionnés des archéologues ecclésiastiques, absolument secondaires par rapport au caractère sacré et à la destination culturelle des édifices et des objets religieux. Il y a, dans cette apparente contradiction, une complexité qui invite à étudier la relation de l'Église au monument religieux en cherchant à dégager, plutôt que des traits communs avec d'autres acteurs, les motivations qui lui sont propres.

Partie III

Le monument religieux selon l'Église

Dans les premières années de la Monarchie de Juillet, la curiosité érudite et encore largement marginale pour les édifices anciens se transforme en engouement pour le passé monumental français. L'entrée définitive dans la modernité, un temps suspendue par la parenthèse de la Restauration, est indubitablement un déclencheur décisif, ce dont les contemporains ont d'ailleurs pleinement conscience : « *La révolution de Juillet, écrit Montalembert en 1837, en portant le dernier coup à l'Ancien Régime dans le présent et dans l'avenir, a donné un nouvel élan à l'étude et à l'appréciation de l'ancienne France*¹. » L'Église reste d'abord étrangère à ce mouvement, né dans le milieu érudit des sociétés savantes, chez les littérateurs et les historiens. La particularité française, cette « *institutionnalisation précoce*² » de l'étude et de la protection des monuments, aussitôt saisies par le régime de Juillet³, semble également concourir à placer l'Église en retrait. « *La prise en charge officielle du patrimoine médiéval*⁴ » relègue de fait le clergé, comme les autres acteurs privés, dans un rôle d'auxiliaire de l'action publique et accroît encore la tutelle que l'État exerce, dans le régime concordataire, sur la gestion matérielle des édifices et des objets religieux. Autorité elle-même, mais distincte du pouvoir civil, l'Église est en quelque sorte entraînée par ces deux impulsions complémentaires, la politique officielle et centralisatrice et les initiatives dispersées d'un mouvement érudit qui demeure assez largement local. Très tôt pourtant, une partie du clergé comprend l'importance d'accompagner cette redécouverte essentiellement portée vers les édifices religieux. Les prélats qui souscrivent les premiers à ce mouvement insistent unanimement sur la nécessité pour l'Église d'y tenir toute sa place. « *On s'occupe beaucoup aujourd'hui des monuments religieux (...) Que ce mouvement soit religieux ou purement scientifique, nous ne croyons pas que le clergé doive y rester étranger*⁵ », écrit en 1839 Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, répondant ainsi à Montalembert, qui déplorait deux ans auparavant que l'étude de l'art chrétien soit abandonnée à des « *savants laïcs, protestants, étrangers, hommes presque tous imbus de la funeste théorie de l'art pour l'art*⁶. » Sur ce plan, la contribution ecclésiastique à l'étude et à la conservation des monuments anciens doit être rattachée à la volonté plus générale de l'Église de n'abandonner aucun domaine de la connaissance à la seule science profane⁷. Mais l'Église considère également qu'un rôle majeur doit légitimement lui revenir. L'évêque de Nevers affirme par exemple, dès 1844 : « *Les architectes de nos cathédrales et de nos plus somptueuses églises furent des évêques et des clercs. Les interprètes de ces chefs-d'œuvre doivent être des prêtres ; c'est un patrimoine qui nous appartient et que nous ne devons céder à personne*⁸. » Trente ans plus tard, Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, affirme, avec des mots différents, les mêmes idées : « *C'est la religion qui a créé ces chefs-d'œuvres de l'art chrétien (...), c'est elle qui doit nous en faire connaître la beauté, le symbolisme incomparable et révéler la fécondité et la puissance. (...) Non seulement cette étude essentiellement religieuse appartient de droit au clergé, mais une part*

1 MONTALEMBERT, *De l'état actuel de l'art religieux en France*, 1837, dans *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, 1839, p. 160.

2 BERCE, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 24.

3 AUDUC, *Quand les monuments construisaient la Nation : le service des Monuments historiques de 1830 à 1940*, 2008.

4 BARRAL I ALTET, « Les étapes de la recherche au XIXe siècle et les personnalités », dans *Naissance des arts chrétiens*, 1991, p. 348.

5 *BM*, 1839, V, p. 228.

6 *De l'état actuel de l'art religieux en France*, 1837, dans *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, p. 192.

7 NAYROLLES, *L'invention de l'art roman à l'époque moderne*, 2005, p. 241 et LANGLOIS, LAPLANCHE, *La science catholique : l'Encyclopédie théologique de Migne*, 1992.

8 17 avril 1844, Circulaire au clergé sur l'archéologie religieuse, par Mgr Dufêtre, évêque de Nevers (dans BOURASSÉ, *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*, 1844, p. [190].)

spéciale lui est réservée. (...) Qui donc pourrait remonter aux sources premières de l'archéologie chrétienne, sinon le clergé préparé à ces révélations par l'étude de la théologie et de la philosophie catholique, par la connaissance des antiques rituels et de la liturgie du Moyen Âge⁹. »

Il convient de distinguer deux formes distinctes de l'investissement ecclésiastique dans la science archéologique en train de s'inventer. La première démarche est institutionnelle. Exerçant un pouvoir hiérarchique exclusif sur le clergé, l'évêque est à même de relayer efficacement auprès de lui l'action administrative ou les efforts des sociétés savantes, voire de prendre lui-même de véritables initiatives en faveur de l'étude ou de la conservation des monuments. Seule l'autorité épiscopale semble capable de mener une politique de sensibilisation efficace auprès du clergé ou d'exercer une surveillance réelle sur les actes ecclésiastiques ou fabriciens. Elle dispose pour cela de deux champs d'action qui lui sont propres : former les futurs prêtres à l'archéologie et mettre en place un contrôle diocésain sur les travaux dans les églises. La participation individuelle des ecclésiastiques au mouvement archéologique est plus délicate à dégager. Le degré de sensibilisation ou la diffusion du savoir au sein de l'ensemble du clergé sont particulièrement difficiles à mesurer, en raison de l'absence ou de la dispersion des sources, ainsi que, plus gravement, par défaut de méthode statistique éprouvée. A l'inverse, il est plus aisé de recenser les actions significatives (études, recherches, fouilles, relevés, sauvegardes, restaurations) que peuvent conduire quelques prêtres, soit dans le cadre même de leur ministère, soit, plus fréquemment, en apportant leurs concours à des actions collectives, au sein de commissions officielles ou de sociétés savantes. Ce sont ces personnalités exceptionnelles, représentant dans chaque diocèse une poignée d'ecclésiastiques fortement investis dans l'étude des monuments religieux, les recherches historiques ou l'enseignement de l'archéologie, qui font légitimement l'objet de la plupart des études¹⁰. Ces travaux méritent certes d'être mis en lumière, au même titre que ceux des principaux acteurs laïques. À cette présentation, possible également pour le diocèse de Nantes, une autre démarche a été préférée, qui tente, plutôt que d'isoler quelques comportements individuels, de dégager la manière dont ils s'inscrivent dans une approche commune à l'ensemble du clergé.

9 Lettre pastorale de 1875, citée par le comte de Marsy (« Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux », *BM*, 1885, p. 602-603). S. Milbach révèle les mêmes motivations chez les ecclésiastiques de Dijon qui se consacrent à l'histoire ou à l'archéologie : « *Quelques prêtres prennent conscience du rôle que l'Église doit tenir dans la conservation d'un patrimoine qui lui appartient de plein droit.* » (MILBACH, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon*, 2000, p. 192)

10 Par exemple : DESCHAMPS, « L'abbé Cochet, l'abbé Langlois et la formation archéologique du clergé diocésain au XIXe siècle », dans *Centenaire de l'abbé Cochet*, 1978 ; GODEFROY, « Le chanoine Robert, architecte ecclésiastique du diocèse de Rouen au XIXe siècle », *RHEF*, 1987 ; DORE, *Le chanoine Bourassé et le renouveau de l'art religieux en Touraine au 19e siècle*, Mémoire, 1992 ; BARRAL I ALTET, « L'abbé Joseph Gareiso : l'architecture au séminaire », *Bulletin d'histoire locale - Comité de l'art chrétien*, 1997 ; ARS, « Les prêtres érudits de la Société polymathique du Morbihan », *Enquêtes et documents*, 2000 ; HALLEREAU, *Clergé, archéologie et patrimoine au 19e siècle : l'exemple de l'abbé Jean-Marie Abgrall*, Mémoire, 2004.

1. *L'Église de Nantes dans le mouvement archéologique au XIXe siècle*

Nantes a produit quelques prêtres qui ne déparent pas dans la galerie des ecclésiastiques érudits, historiens ou archéologues passionnés par l'étude des monuments religieux, que l'on rencontre sans exception dans chaque diocèse à partir du second tiers du XIXe siècle¹¹. L'autorité épiscopale nantaise ne montre, en revanche, aucune volonté de mettre en place une politique spécifique en faveur de la conservation des édifices ou objets anciens. La part réduite de cette question dans les actes épiscopaux, l'absence de mesures officielles favorisant la protection des édifices et des objets qu'ils renferment ou organisant un contrôle réel sur les travaux à l'échelon diocésain indiquent combien les évêques nantais ont ignoré l'enjeu particulier de la conservation archéologique. Quelques initiatives sont pourtant prises pour encourager l'étude des monuments religieux et en déterminer l'intérêt artistique ou historique. Mais ces actions sont ponctuelles et aucunement suivies de mesures destinées à assurer la conservation des objets signalés. Elles ne sont, le plus souvent, que des réponses superficielles et comme obligées aux recommandations du pouvoir public, aux sollicitations du milieu érudit ou à l'émulation qui apparaît au sein même de l'Église à la fin des années 1830. Cette faible contribution est en outre brouillée par des préoccupations opposées qui en affaiblissent considérablement la portée et en modifient les buts. La prise en compte de critères archéologiques demeure toujours secondaire, voire accessoire, dans l'administration matérielle des édifices et des objets religieux. Elle ne suscite pas de débats, pas de réflexions particulières au sein de l'Église de Nantes, qui ne ressent pas le besoin de traiter ces questions d'une manière différente des autres champs de l'administration du diocèse, de formaliser des procédures spécifiques ou d'en confier le soin à des ecclésiastiques spécialisés et compétents.

Cette relative négligence apparaît d'autant plus frappante que plusieurs diocèses voisins, tels ceux de Rennes¹², de Poitiers¹³ ou, plus tardivement, de Quimper¹⁴, ont fait preuve dans ce domaine d'initiatives louables. Trois axes peuvent être principalement dégagés dans les politiques diocésaines : l'instauration d'un contrôle archéologique sur les travaux dans les églises, confié à un inspecteur ou à une commission ; le relais des circulaires et recommandations ministérielles en faveur de l'étude ou de la protection des monuments anciens, voire par la production d'instructions propres ; la formation et la sensibilisation du clergé par l'établissement d'un enseignement d'archéologie dans les séminaires ou par l'encouragement à l'étude des monuments. Ces mesures complémentaires se retrouvent, plus ou moins développées, dans les initiatives de chaque prélat désireux de mener une politique en faveur des monuments anciens. C'est cette voie que le chanoine Brune invite à suivre, dans une communication au congrès de l'Association bretonne à Quimper en

-
- 11 FRASLIN, *Les prêtres érudits nantais (1849-1945)*, Mémoire, 1995 et LAUNAY, « Prêtres érudits ou prêtres historiens ? » dans TONNERRE, *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne*, 2001, p. 223-232.
 - 12 Mgr Brossais-Saint-Marc, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, confie à l'abbé Brune un cours d'archéologie au grand séminaire de Rennes en 1845 puis forme un comité archéologique en 1848. (HALLEREAU, « Le rôle du clergé dans l'émancipation de la science archéologique en Bretagne au XIXe siècle », *MSHAB*, 2003 et BOHUON, *L'architecture religieuse de la seconde moitié du XIXe siècle, à travers la vie du chanoine Brune*, mémoire, 1999.)
 - 13 L'abbé Auber est nommé en 1843 historiographe du diocèse et accompagne Mgr Guiton lors de ses visites pastorales. (*BM*, 1843, IX, p. 382). Dès l'année suivante, une commission archéologique diocésaine est établie. Elle rédigera des recommandations pour le clergé, publiées quelques années plus tard. (AUBER, *Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers*, 1851)
 - 14 A son arrivée sur le siège de Quimper en 1900, Mgr Dubillard crée une chaire d'archéologie au grand séminaire et institue une commission diocésaine. (DUBILLARD, *Lettre-circulaire de Mgr l'évêque de Quimper et de Léon instituant une commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1901 et HALLEREAU, « Le rôle du clergé dans l'émancipation de la science archéologique en Bretagne au XIXe siècle », *MSHAB*, 2003, p. 377-379)

1873 : « M. Brune désirerait que le clergé (...) s'initiât davantage aux connaissances archéologiques et que tous les projets de construction ou de réparation d'église fussent soumis à une commission d'hommes spéciaux¹⁵. » G. Cholvy indique pareillement à propos de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon en 1876 : « L'archevêque venait de mettre sur pied une commission d'histoire et d'archéologie religieuse, de créer un enseignement dans son grand séminaire et, dans la Semaine religieuse, dont il avait provoqué le lancement, un questionnaire d'archéologie religieuse était publié¹⁶. » L'efficacité réelle de ces mesures demeure cependant difficile à apprécier. Si l'on reprend ces trois exemples de Poitiers, Rennes et Quimper, la concordance entre les actions épiscopales et la conservation des monuments religieux est peu évidente. Si la région de Poitou-Charentes montre, dans son ensemble, une proportion remarquable d'édifices anciens conservés¹⁷, le département de l'Ille-et-Vilaine est l'un de ceux qui ont connu le plus fort taux de reconstruction au cours du XIXe siècle¹⁸. Il est par ailleurs difficile d'attribuer une grande portée aux initiatives, sérieuses mais tardives, de Mgr Dubillard à Quimper¹⁹. La nature duale de l'archéologie religieuse, telle que l'Église la conçoit, explique cette apparente contradiction. Composante essentielle du mouvement archéologique²⁰, l'apologie d'un renouveau de l'art chrétien compte bien plus que l'attention réelle accordée aux édifices anciens. Néanmoins, certains prélats eurent le mérite de mettre en place une politique volontaire. L'organisation ecclésiastique concordataire, qui offre une grande autonomie à chaque évêque dans la gestion de son diocèse, a favorisé de grandes disparités, sur cette question de la conservation archéologique comme sur bien d'autres. La relative médiocrité de Nantes est d'ailleurs certainement assez conforme à la moyenne des diocèses. L'administration diocésaine nantaise montre sur ce plan une notable continuité de gestion. Parmi les évêques nantais, certaines personnalités semblaient pourtant susceptibles de rompre avec la politique pusillanime de leurs prédécesseurs. Les parcours personnels de Mgr Fournier, membre de plusieurs sociétés savantes et de commissions officielles, ou de Mgr Le Coq, qui évoque souvent la fréquentation familière d'Arcisse de Caumont à Caen, semblaient ainsi les désigner tout naturellement pour ce rôle. La contribution de Mgr Fournier se limite en réalité à quelques velléités que la relative brièveté de son épiscopat ne permet pas de concrétiser. Mgr Le Coq soutient le rapprochement proposé au clergé du diocèse par la Société archéologique, mais cette alliance passagère, compromise par l'affaire de la crypte de la cathédrale, n'aboutit à aucun résultat probant.

15 *Bull. AB*, 1874, p. 48. Le texte de la communication de l'abbé Brune est reproduit p. 183-187.

16 CHOLVY, « Clercs érudits et prêtres régionalistes », *RHEF*, 1985, p. 6. Ces initiatives cependant n'eurent guère de succès. La commission diocésaine connut une existence éphémère. Le questionnaire n'apporta que quelques rares réponses satisfaisantes. (BAICHERE, « Sur l'utilité de l'enseignement des sciences archéologiques dans les grands séminaires », *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 1905, p. 27)

17 DUBOSCQ, MOULINIER, *Églises, chapelles et temples de France, un bien commun familial et menacé*, 1987.

18 BOURDAIS, *Un siècle d'architecture concordataire en Ille-et-Vilaine*, Mémoire, 1995. M. Lagrée attribue au contraire à l'épiscopat de Mgr Brossais-Saint-Marc, dont un frère était architecte, la reconstruction de nombreuses églises anciennes en très bon état. (*Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIXe siècle*, 1977, p. 278.)

19 Henri-François Buffet attribue assez exagérément à son action la très supérieure proportion d'édifices anciens conservés dans le Finistère par rapport aux autres départements bretons. (« Le vandalisme en Bretagne », *MSHAB*, 1945, p. 34)

20 Cette expression qui forme le titre de rubriques fameuses des *Annales Archéologiques* ou du *Bulletin archéologique du Comité des arts et monuments* est ici reprise à dessein.

1.1 L'étude et la protection des monuments religieux abandonnés aux initiatives de l'État ou des sociétés savantes

1.1.1 Les actes épiscopaux : le relais des instructions de l'autorité civile ?

Les instructions relatives aux édifices et aux objets religieux représentent, dans les actes de l'administration épiscopale du diocèse de Nantes²¹, une part étonnamment réduite. L'essentiel de ce corpus se limite, en outre, à informer le clergé paroissial de la législation relative à l'administration temporelle de l'église, de son mobilier et de son décor. Sous l'Empire, Mgr Duvoisin précise ainsi à ses curés, par une série de lettres pastorales, les droits et les attributions des fabriques²², les formalités à respecter dans l'établissement du budget²³ ou dans la formation des demandes de secours²⁴. Pendant les premières années qui suivent le rétablissement du culte, la priorité de l'autorité diocésaine est d'obtenir l'application d'un régime concordataire encore complètement neuf. Mais cette primauté des questions de procédure est continue tout au long du siècle. Les évêques de la Restauration adressent les mêmes recommandations aux curés et aux desservants du diocèse²⁵. A la fin d'une lettre pastorale consacrée, en 1826, à la législation sur les dons et legs aux fabriques, Mgr de Guérines rappelle les formalités à respecter lors des travaux aux églises ou aux presbytères : faire établir un devis estimatif par un architecte ou un ouvrier, obtenir l'approbation de la fabrique et de la municipalité, s'assurer de disposer de ressources suffisantes²⁶. Le même prélat renouvellera ces recommandations en 1830 en invitant de nouveau ses curés à se faire assister « *par un homme de l'art, ou au moins un ouvrier intelligent* » pour dresser l'état des besoins des édifices paroissiaux et former des demandes de secours²⁷.

La double circulaire du 29 décembre 1834 adressée aux préfets et aux évêques par le ministre des Cultes, Jean-Charles Persil, est la première instruction d'importance appelant à la conservation des monuments. Le ministère des Cultes, certainement soucieux de ne pas laisser toute l'initiative aux services de l'Intérieur et à l'administration nouvellement chargée des Monuments historiques, a déjà mis en garde, quelques mois auparavant, contre le vandalisme qu'occasionnent souvent les travaux de réparation ou d'embellissement exécutés dans les édifices religieux. La circulaire du 20 mai 1834 s'alarmait en effet de la disparition regrettable d'éléments de décoration anciens, tels que les boiseries ou les vitraux²⁸. La nouvelle circulaire développe cette idée sur un plan plus général. Le ministre invite les préfets à dresser une liste des monuments les plus remarquables, en s'attirant le concours des sociétés savantes locales. Il engage les évêques à

- 21 ADLA 125 J 1 E 1 à 12 ; AHDN 1 E 1 à 10. Sur les actes épiscopaux en général, voir SAVARD, « Deux siècles d'enseignement épiscopal : les lettres pastorales des archevêques de Paris (1802-1966) », *RHEF*, 2000, p. 119-184, qui donne une typologie des actes (lettres pastorales, mandements,...) et un index thématique pour le diocèse de Paris, ne mentionnant qu'une seule circulaire relative aux édifices religieux (par Mgr Guibert en 1873 et concernant la construction des églises).
- 22 ADLA 125 J 1 E 2*, 11 octobre 1803, Ordonnance de Mgr Duvoisin concernant les fabriques ; 1er septembre 1810, LP transmettant le décret impérial concernant les fabriques du 30 décembre 1809.
- 23 ADLA 125 J 1 E 2*, 5 mai 1811, LP aux membres des conseils de fabrique leur adressant le modèle imprimé de tableau pour présenter le budget et l'instruction du ministre des Cultes du 22 avril 1811 ; ADLA 125 J 1 E 5, 25 mars 1839 et 14 avril 1840, Circulaires
- 24 ADLA 125 J 1 E 2*, 4 avril 1812, LP aux membres des conseils de fabrique, transmettant la nouvelle instruction ministérielle du 26 mars 1812 ;
- 25 ADLA 125 J 1 E 4*, 18 mars 1825, LP rappelant l'ordonnance royale du 12 janvier concernant les fabriques ; 16 avril 1828, LP.
- 26 ADLA 125 J 1 E 4*, 20 septembre 1826, LP, Legs et donations : législation ; Travaux aux églises et presbytères.
- 27 ADLA 125 J 1 E 4*.
- 28 Texte dans SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 483-485.

adresser, de leur côté, des instructions fermes au clergé et aux fabriques. Enfin, devinant déjà combien l'élan de reconstruction qui s'amorce dans ces premières années de la Monarchie de Juillet menace les anciens monuments religieux, le ministre Persil termine cette circulaire par une supplique en faveur de ces édifices, aussi dignes du culte que les églises nouvelles et autant précieux à l'histoire nationale ou locale qu'à l'intérêt de la religion : « *L'aspect vénérable de la vieille église, qui a entendu les chants et les prières des générations passées, ne parle pas avec moins de force que les pompes et les solennités du culte, à l'imagination de celle qui vient s'y agenouiller à leur place. (...) Les habitants des campagnes surtout croiront moins facilement que le christianisme s'en va quand ils verront que leur vieille église reste*²⁹. » Le ministre mentionne explicitement la responsabilité du clergé et appelle l'autorité épiscopale à « *veiller à ce que les travaux qui s'exécutent pour la réparation ou la restauration des anciennes églises ne soient pas des occasions de mutilations. (...) L'ignorance des fabriciens entre pour beaucoup dans ces abus, mais j'ai la preuve qu'ils sont généralement encore provoqués par les curés, presque partout, surtout dans les communes rurales, disposés à mettre de leur propre autorité, les ouvriers dans leurs églises, quelquefois même à entreprendre des reconstructions importantes, sans avoir pris l'avis des fabriciens, sans avoir de plans arrêtés, et en s'abstenant dans tous les cas, avec soin, de les soumettre au préalable à l'approbation de l'autorité supérieure*³⁰. » En relayant ces recommandations auprès de son clergé, Mgr de Guérines en réduit pourtant considérablement la portée. L'évêque se contente en effet d'insister sur le respect des procédures : « *Les observations que [la circulaire ministérielle] renferme sont conformes aux instructions que j'ai données précédemment, et sur lesquelles je ne cesserai d'appeler votre attention, dans l'intérêt des fabriques, comme dans celui de MM. les curés eux-mêmes, qui deviennent responsables de tout travail exécuté sans l'accomplissement des formalités prescrites. Je déclare de nouveau que je refuserai mon concours à toute entreprise de cette nature, tandis que les fabriques me trouveront toujours disposé à accueillir leurs projets, toutes les fois qu'ils seront régulièrement présentés.* » Il n'hésite pas d'ailleurs à indiquer l'enjeu principal que représente à ses yeux un scrupuleux respect des formalités : « *Aux principes d'ordre, invoqués par la circulaire ministérielle, j'ajouterai que d'autres considérations non moins graves rendent de plus en plus nécessaire cette régularité ; déjà, par suite de plaintes nombreuses, plus ou moins fondées, le gouvernement, à différentes époques, a paru vouloir modifier l'administration des fabriques, soit en confiant aux percepteurs la rentrée de leurs deniers, soit en la soumettant au contrôle des inspecteurs des finances, etc. Il n'est personne qui ne comprenne quelle perturbation résulterait de ces innovations. Le moyen de s'en préserver est une ponctuelle exactitude à se conformer aux lois et règlements sur la matière*³¹. »

La publication en 1837 des statuts du diocèse de Nantes³² confirme cette volonté de placer toutes les interventions dans les édifices religieux sous surveillance et de veiller à leur régularité administrative autant qu'à leur convenance liturgique. Ce règlement est élaboré, sous la direction de Mgr de Guérines lui-même, par son vicaire général Vrignaud, qui a pris soin de consulter plusieurs

29 ADLA 125 J 1 E 4*, 29 décembre 1834.

30 ADLA 125 J 1 E 4*, 29 décembre 1834. Cette circulaire remarquable est aussitôt relayée par la Société française pour la conservation des monuments, qui en reproduit le texte dans le premier volume de son *Bulletin monumental* (p. 165-169).

31 ADLA 125 J 1 E 4*, 10 février 1835, LP et circulaire du 29 décembre 1834 aux évêques.

32 *Statuts et règlements du diocèse de Nantes, publiés par Mgr de Guérines à la retraite ecclésiastique le 29 août 1837*, Chapitres : *De l'église et du mobilier d'église* et *Des fabriques*. Sur la rédaction de ces statuts, voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 108-109.

ecclésiastiques du diocèse³³. Les articles relatifs aux églises et aux objets mêlent les prescriptions canoniques (propreté et décence du lieu de culte, matière des linges et des vases sacrés, permission préalable de l'évêque pour la suppression, le déplacement ou l'érection des autels) et les injonctions à se conformer à la législation et aux règlements civils : « *Nous ordonnons à tous curés ou desservants de prendre une connaissance exacte des décrets, ordonnances et règlements concernant les fabriques ; nous les chargeons d'en procurer l'exécution. (...) Il ne sera entrepris aucune réparation ou construction d'église sans une délibération préalable prise en conseil de fabrique (...), elle nous sera transmise, et si nous la jugeons convenable, nous autoriserons la fabrique à poursuivre l'accomplissement des formalités (...) Aucun travaux de construction ou de réparation d'église (...) ne pourront être commencés ou entrepris avant l'obtention des autorisations prescrites. (...) Aucun changement notable dans la distribution intérieure de l'église, ou dans ce qui touche à l'édifice, ne pourra être fait que sur notre autorisation, et après une délibération motivée du conseil de fabrique, laquelle nous sera adressée en expédition.* » Ces statuts diocésains de 1837, pas plus que les versions publiées en 1845, 1852, 1873 ou 1892³⁴, ne mentionnent jamais l'intérêt artistique ou historique des édifices ou objets comme élément à prendre en compte dans leur administration temporelle.

L'exemple de la réception des mesures publiques visant à protéger les objets artistiques contenus dans les églises montre combien l'autorité ecclésiastique du diocèse de Nantes, au lieu d'en saisir les objectifs et la portée d'intérêt général, n'y voit qu'une entrave à l'exercice du culte ou une menace contre ses droits d'affectataire. En 1839, une circulaire du ministre des Cultes attire particulièrement l'attention des préfets et des évêques sur les objets conservés dans les édifices religieux pouvant présenter une valeur artistique³⁵. Le préfet Maurice Duval insiste, en transmettant aux maires de Loire-Inférieure cette instruction, sur la propriété de ces objets : « *Bien que la conservation des objets d'art que possèdent les églises ait été souvent recommandée aux administrations locales, des actes blâmables n'en ont pas moins été commis dans certaines communes, quelquefois même avec la participation de la fabrique (...) De pareils faits n'ont pas été signalés dans la Loire-Inférieure, mais il n'est peut-être pas inutile de les prévenir, en rappelant que ce n'est pas seulement l'art qui en souffre, qu'il en résulte une atteinte réelle à la propriété, susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux. Les communes, porte une circulaire récente de M. le ministre des Cultes, ont été reconnues propriétaires des églises ; les fabriques n'en ont que l'usage. (...) Je vous invite donc à exercer (...) la surveillance la plus active pour la conservation des sculptures, boiseries, tableaux, vitraux, etc. qui existent malheureusement en fort petit nombre dans les églises du département*³⁶. » Mgr de Hercé, de son côté, évite de mentionner cette délicate question de propriété, mais relaie ces recommandations au clergé : « *Je profite de l'occasion, ajoutez-il en post-scriptum à une lettre pastorale relative à la retraite ecclésiastique, pour rappeler à MM. les curés et à MM. les membres des conseils de fabrique, que j'ai reçu une nouvelle circulaire de M. le ministre des Cultes qui recommande la conservation des objets d'art que possèdent les*

33 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 196.

34 Le mandement de Mgr Le Coq du 5 novembre 1892 qui accompagne la dernière édition revient sur l'historique des statuts du diocèse de Nantes, rédigés au XVI^e siècle par Mgr de Beauveau, « adaptés aux besoins d'une situation nouvelle » par Mgr de Guérines, réimprimés sans changement par Mgr de Hercé en 1845, modifiés par Mgr Jaquemet en 1851, après le concile de Rennes de 1849, et enfin par Mgr Fournier en 1873 après l'adoption de la liturgie romaine. Mgr Le Coq justifie la continuité de toutes ces versions : « *Nous n'avons voulu toucher qu'avec une extrême réserve à l'œuvre de nos sages prédécesseurs.* » (125 J 3 E 2*, 5 novembre 1892)

35 27 avril 1839, Circulaire du ministre des Cultes. (Texte dans SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 1845, p. 507-508 ou dans *Journal des Conseils de fabrique*, 1839, V, p. 236-237)

36 ADLA 173 T 1, [N. d., avril 1839], Circulaire aux sous-préfets et aux maires.

églises (...) Je crois donc devoir leur rappeler qu'ils ne peuvent distraire, échanger, modifier rien de ce qui a rapport à ces sortes d'objets, qu'ils ne peuvent en disposer sous quelque prétexte que ce puisse être. On ne peut également détruire ou changer aucun autel ni aucune disposition de l'édifice de l'église, sans y être régulièrement autorisé³⁷. » L'année suivante, l'abbé Rouzioux, curé de Saint-Herblain, qui désire remplacer l'autel dédié à la Vierge dans son église, obéit de bonne grâce à cette injonction : « D'après votre circulaire du 22 juin 1839, il ne nous est pas permis d'opérer le moindre changement dans nos églises pour ce qui concerne le déplacement d'un autel pour en réédifier un autre sans y être régulièrement autorisés ; j'appuie les motifs de cette mesure et je me conforme volontiers aux intentions de M. le ministre³⁸. » Mais, en sollicitant de manière absolument régulière l'autorisation de son évêque, le curé montre en réalité à quel point il est éloigné de la logique de la circulaire ministérielle. Plutôt que de fournir quelques indications sur l'éventuelle valeur artistique ou historique de l'ancien autel à supprimer, simplement décrit comme indécemment, le curé vante les mérites du nouvel autel projeté et de son retable³⁹. Les préoccupations artistiques de l'abbé Rouzioux sont réelles, mais concernent uniquement le nouvel ensemble qui doit décorer la chapelle de la Vierge. Il fait ainsi appel au jugement de quelques ecclésiastiques : « Des prêtres de goût ayant été consultés par M. le curé pour examiner s'il ne serait point à propos de donner quelques dorures, peintures, ou vernis aux médaillons et autres ornements qui en seraient susceptibles, jugèrent qu'il valait mieux ne rien faire. Toutefois, M. Barrême⁴⁰ n'a pas été de cet avis⁴¹. » Très satisfait de son nouvel autel du Rosaire, le curé le fera d'ailleurs lithographier quelques années plus tard⁴².

Quarante ans plus tard, une nouvelle circulaire ministérielle met pareillement en évidence la subordination des considérations de conservation archéologique à des logiques infiniment plus puissantes de propriété et d'affectation culturelle, sources de conflits de plus en plus radicaux entre l'État et l'Église. Le 22 décembre 1882, le ministre de l'Intérieur et des Cultes se félicite auprès des préfets du contrôle public qui s'exerce sur tous les travaux dans les édifices du culte : « Aucun travail de réfection ne peut être entrepris aux dits immeubles sans l'avis des représentants de la commune propriétaire et votre autorisation ; dès lors, les parties de ces immeubles qui présentent un intérêt archéologique sont mises à l'abri de toute déprédation. » Il regrette pourtant que cette protection ne s'étende pas à tous les objets que contiennent les églises : « En ce qui concerne les meubles, la jurisprudence paraît moins connue et certains incidents qui ont récemment ému l'opinion publique donneraient à penser qu'on profite de cette ignorance pour priver les églises des objets d'art souvent remarquables qu'elles renferment encore. (...) Les tribunaux ont déjà reconnu plusieurs fois que les objets mobiliers ou immeubles par destination qui se trouvaient dans les églises lorsqu'elles ont été rendues au culte, ainsi que tous les objets d'art qui ont été affectés ultérieurement à leur décoration, font partie du domaine public et que les fabriques, à qui la garde en a été remise par la loi, n'en ont la disposition qu'au point de vue de l'usage auquel ils sont affectés⁴³. » Le ministre exige donc que l'inventaire général de tous les objets mobiliers, prescrit par

37 AHDN 1 E 05 / 110, 22 juin 1839, LP Retraite ecclésiastique.

38 AHDN EVPAR 162, 29 avril 1840, curé Rouzioux à Mgr de Hercé.

39 Le retable en bois est exécuté par le menuisier Baranger dans un style corinthien, orné de quinze bas-reliefs sculptés par Thomas Louis et représentant le mystère du Rosaire. (AHDN EVPAR 162, 14 octobre 1839, Marché entre la fabrique et le sculpteur).

40 Il s'agit du sculpteur chargé d'exécuter la statue de la Vierge.

41 AHDN EVPAR 162, Historique de l'église Saint-Hermeland (par l'abbé Leclair, d'après le registre de paroisse).

42 AHDN EVPAR 162, Historique de l'église Saint-Hermeland. Cette lithographie est gravée d'après un dessin de l'abbé Rousteau, sans doute l'un des ecclésiastiques consultés par l'abbé Rouzioux.

43 ADLA 125 J 1 E 10, 22 décembre 1882, Circulaire du ministre de l'Intérieur et des Cultes.

le décret du 30 décembre 1809 (art. 55) comme leur récolement annuel, soit effectivement dressé par les conseils de fabrique. La lettre circulaire de Mgr Le Coq relaie simplement la mesure réclamée⁴⁴. Son application suscite aussitôt de nombreuses interrogations chez les prêtres du diocèse. L'évêque doit donc clarifier les règles auxquelles devront se conformer les conseils de fabrique, selon une distinction essentielle : « *S'il est reconnu que dans l'église ou ses dépendances se trouvent des objets d'art de réelle valeur, tels que tableaux, anciens retables, croix de procession, anciens ornements, sculptures, boiseries, vitraux, reliquaires, tapisseries, etc..., on en dressera la liste extraite de l'inventaire général, et c'est une copie de cette liste qui sera déposée à la mairie (...) conformément aux dispositions et à l'esprit de la circulaire ministérielle. Tous ces objets d'art (...) doivent être conservés avec le plus grand soin. Aucun d'eux ne peut être aliéné sans un accord préalable du conseil de fabrique et du conseil municipal, sans notre approbation et sans l'autorisation du gouvernement. Quant aux vases sacrés, ornements et autres objets mobiliers appartenant aux églises et qui n'ont aucun caractère qui oblige de les faire figurer sur les listes des objets d'art, soient qu'ils aient été mis à la réforme, soient qu'ils soient devenus inutiles pour l'exercice du culte, la vente peut en être effectuée par qui de droit, comme par le passé, et sur une simple délibération de la fabrique*⁴⁵. » Quelques années plus tard, une demande soumise par le curé de Batz montre que, dans l'administration diocésaine elle-même, l'application de ces principes est sujette à des interprétations différentes. L'abbé Mahé rappelle en 1886 à l'Évêché que se trouvent dans son église « *plusieurs tapisseries en très mauvais état, souvent visitées par les étrangers qui désirent les acheter* » et il ajoute : « *M. l'abbé Morel [vicaire général, décédé en 1885] m'avait donné verbalement la permission de les vendre*⁴⁶. » Le curé sollicite donc une autorisation officielle : « *Une personne de Nantes est venu dernièrement les voir et m'offre un prix avantageux (8 000 francs). Si vous me donnez l'autorisation de vendre ces tapisseries, j'obtiendrai facilement, je crois, le consentement du conseil de fabrique. Peut-être serais-je obligé de faire des concessions pour le prix.* » Le vicaire général Marchais réserve cette fois l'aval épiscopal en demandant à l'abbé Mahé « *d'attendre le passage de Mgr à Batz pour montrer les objets à Sa Grandeur et avoir son avis*⁴⁷. »

Les opérations d'inventaire des objets d'art conservés dans les églises qui s'organisent au printemps 1905⁴⁸, quelques mois avant la loi de Séparation, montrent à quel point les mesures réclamées vingt ans plus tôt n'ont absolument pas été appliquées. En avril, le ministère de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes enjoint les préfets de vérifier l'existence dans chaque mairie d'une liste des meubles et objets d'art contenus dans les édifices religieux⁴⁹. L'enquête préfectorale révèle que les municipalités de la Loire-Inférieure ne possèdent aucun double de ces inventaires. Sommés de fournir ces renseignements, les maires n'obtiennent des curés et des conseils de fabrique que des réponses unanimes : il n'existe aucun objet d'art dans l'église⁵⁰. La plupart des réponses confondent complètement l'inventaire du mobilier de l'église et celui des objets classés. Le maire de Saffré s'interroge ainsi : « *Je me demande (...) si le maire a qualité pour demander de la fabrique un double de l'inventaire qu'elle doit dresser, car l'article 55 du décret de*

44 ADLA 125 J 1 E 10, 28 janvier 1883, LC relative aux meubles et objets d'art contenus dans les édifices religieux.

45 ADLA 125 J 1 E 10, 7 mars 1883, Annexe à la LC relative au couronnement de la statue de N.-D. de Toutes-Aides.

46 AHDN EVPAR 010, 22 avril 1886.

47 AHDN EVPAR 010, 24 avril 1886, note en marge du courrier du curé de Batz,

48 Une circulaire du 17 avril 1905 appelle à vérifier l'existence de l'inventaire des objets d'art prescrit par celle du 22 décembre 1882. (FORNEROD, *Le régime juridique du patrimoine culturel*, Thèse, 2006, p. 118-119)

49 ADLA 90 V 1, 17 avril 1905, Circulaire du ministre aux préfets.

50 Réponses des maires de Villepôt, Frossay, Pornichet, Piriac, Mésanger, Assérac,... (ADLA 90 V 1)

1809 ne parle que de la remise du double au curé ou desservant⁵¹. » Celui de la Plaine indique : « M. le curé ne refuse pas de se conformer aux prescriptions de l'article précisé, mais avant il désire en référer à son évêque. » Le conseil de fabrique de Saint-Etienne de Montluc rédige une longue lettre pour justifier son refus de fournir cette pièce : « La loi, actuellement en discussion à la Chambre des députés, peut amener prochainement de profondes modifications dans notre organisation. Il paraît donc sage et raisonnable de ne rien innover et de maintenir le statu-quo. (...) Les fabriques dépendent de l'État, c'est vrai ; mais aussi des évêques. Nous attendons des ordres. (...) Le décret de 1809, article 55, régit toujours la matière, relativement à l'inventaire du mobilier des églises. Or ce décret déclare que cet inventaire doit être remis au curé ou desservant, il n'est pas question de la mairie. (...) Enfin la circulaire ministérielle ne vise que les objets d'art, qui ne peuvent être aliénés sans autorisation. Pour tous ces motifs, les membres du conseil de fabrique estiment qu'il est de leur devoir de ne pas faire le dépôt sollicité par M. le préfet⁵². »

Conformément à la subordination concordataire des autorités religieuses au pouvoir civil, l'administration épiscopale nantaise ne s'oppose jamais aux instructions ministérielles mais se contente d'en assurer un relai timide et réducteur. Son insistance à réclamer de son clergé un parfait respect des dispositions légales ou réglementaires indique assez la nature du concours que l'Église souhaite apporter à l'action publique. Elle s'en tient strictement à ses obligations et transmet au clergé paroissial un message tronqué, vidé de son contenu proprement archéologique et réduit à circonscrire le droit de l'affectataire religieux dans l'administration temporelle. La formulation des recommandations ou prescriptions relatives à la conservation des monuments religieux ne s'accompagne d'ailleurs d'aucun suivi particulier ou d'aucun contrôle spécifique dans la surveillance que l'autorité épiscopale exerce pourtant sur tous les actes du clergé paroissial.

1.1.2 La participation ecclésiastique aux commissions officielles et aux inventaires des monuments

La participation des ecclésiastiques nantais aux travaux des commissions officielles nationales établies pour veiller à la préservation ou à l'étude des monuments se limite à un seul nom, celui de Félix Fournier. En 1837, le curé de Saint-Nicolas est appelé, comme d'autres ecclésiastiques⁵³, à rejoindre le Comité historique des arts et monuments, comme correspondant officiel pour le département de la Loire-Inférieure. Ce comité, institué en 1837, hérite de la tâche assignée par Guizot trois ans auparavant à la section des arts du Comité chargé des travaux historiques : « Dresser un inventaire complet, un catalogue descriptif et raisonné des monuments de tous les genres et de toutes les époques qui ont existé ou existent encore sur le sol de la France⁵⁴. » Le ministre Salvandy ajoute en 1837 à ce travail de recensement une mission pédagogique : « Donner des instructions sur la conservation matérielle des ruines, statues, tours, chapelles, cathédrales qui intéressent la religion, l'art ou l'histoire⁵⁵. » Dans cette perspective, le Comité, par la voix de son premier président, le comte de Gasparin, réclame explicitement le concours du clergé : « Le Comité a choisi des correspondants dans cette classe de la société qui peut le plus pour la conservation des églises, ces monuments si nombreux et si importants de notre pays ; il a désigné à votre nomination plusieurs ecclésiastiques connus par des travaux d'archéologie, ou réputés pour

51 ADLA 90 V 1, 3 mai 1905, Maire au sous-préfet de Savenay.

52 ADLA 90 V 1, 28 mai 1905, Conseil de fabrique de Saint-Étienne de Montluc au maire.

53 Les abbés Barraud à Amiens ou Manceaux à Tours, par exemple, ou Dom Guéranger.

54 Bull. CHAM, 1843, I, p. 4.

55 Ibid., p. 5.

le zèle dont ils ont fait preuve à l'égard des édifices dont ils sont les usufruitiers. Ainsi, là où le Comité a des correspondants du clergé, il n'y a plus à craindre désormais ni le badigeon qui salit et dénature un monument ; ni la pioche qui l'entaille ; ni l'ignorance qui aliène à vil prix des reliquaires, des statues, des boiseries, des vitraux précieux⁵⁶. » Seul ecclésiastique cité, avec le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, l'abbé Demerson, dans le rapport de Gasparin, l'abbé Fournier est présenté comme le modèle de l'ecclésiastique dont le Comité souhaite s'attirer la coopération : « M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes, qui est à la veille de faire bâtir une église en entier du XIIIe siècle, et qui coûtera plus d'un million pour les grosses constructions seulement, méritait bien, par ce fait qui ne trouve guère d'analogues que dans le Moyen Âge, d'être associé au Comité à titre de correspondant⁵⁷. » La nomination du curé de Saint-Nicolas a très certainement été suggérée par Montalembert, membre du Comité, avec lequel Fournier est en relation depuis 1835⁵⁸. Il est notable que la justification de ce choix présente la construction d'une église néo-médiévale par l'abbé Fournier comme un titre indubitable de sa capacité à étudier et protéger les édifices anciens. Sa contribution aux travaux du Comité sera en réalité quasiment nulle, réduite à l'envoi d'une courte notice sur l'église de Saint-Gildas des Bois en 1843⁵⁹.

La participation de Félix Fournier aux travaux de la Commission des arts et édifices religieux est moins anecdotique. Instituée en mars 1848, cette commission est chargée de donner un avis technique sur les projets soumis à l'administration des Cultes et l'éclairer dans la distribution des allocations. Principal instrument, avec la nomination d'architectes spécialement chargés des travaux dans les édifices diocésains, de la volonté de la Direction des Cultes de renforcer son contrôle sur les édifices religieux, la Commission ne réunit d'abord que des fonctionnaires de ce service et des architectes. Au début de l'année 1849, les nombreuses protestations de l'épiscopat, écarté du choix des architectes diocésains, incitent l'administration à proposer à quelques ecclésiastiques de rejoindre la Commission⁶⁰. Le choix se porte sur l'évêque de Quimper, Mgr Graveran, et sur le curé de Saint-Nicolas. La nomination de Félix Fournier obéit cette fois à une considération éminemment pratique, même si les relations personnelles du curé avec certains membres de la Commission, par l'intermédiaire de son architecte Lassus, ont pu également peser. Fournier a été élu en avril 1848 représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante⁶¹. Comme Graveran, lui-même élu dans le Finistère, il séjourne alors à Paris pour siéger dans cette assemblée et peut donc aisément participer aux travaux de la Commission des édifices religieux⁶². Fournier assiste à sept séances seulement, étalées de janvier à mai 1849, date à laquelle il n'est pas reconduit dans ses fonctions de représentant du peuple⁶³. Les deux ecclésiastiques font connaître à la Commission les réserves de l'épiscopat sur la nomination d'architectes majoritairement parisiens à la direction des travaux aux édifices diocésains. Les évêques craignent surtout que la centralisation du contrôle sur les travaux n'entraîne une réduction des droits de l'affectataire

56 *Ibid.*, p. 16.

57 *Ibid.*, p. 16.

58 LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus*, 1980, p. 135.

59 *Bull. CHAM*, 1842-43, II, p. 526-527, séance du 8 mars 1843.

60 LENIAUD, *L'administration des Cultes*, 1988, p. 237-242 et *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 53-56.

61 La nouvelle de son élection provoqua l'hostilité du milieu républicain nantais, dont quelques éléments mettent à sac sa cure. (LESAULNIER, *Biographie des neuf cents députés à l'Assemblée nationale*, 1848, p. 221-222)

62 CHARON-BORDAS, Introduction à l'inventaire dactylographié des procès-verbaux de la Commission des arts et édifices religieux, AN, 1983.

63 Séances des 24 janvier, 7 et 14 février, 7 mars, 18 avril, 16 mai et 23 mai 1849. (AN F¹⁹ 4544, Procès-verbaux des séances de la Commission des arts et édifices religieux)

religieux⁶⁴. Ce point de vue est partiellement pris en compte par l'administration des Cultes. Le ministre A. de Falloux consent en avril à soumettre la nomination des architectes retenus par la Direction des Cultes à l'avis des évêques. Il rassure également les prélats sur le respect de leurs prérogatives : « *Quant à tout ce qui touche au culte et par conséquent au dogme dans l'ordonnance générale des édifices, l'ornementation des autels, la disposition du mobilier, il y a des principes incontestables qui dominant toute question purement matérielle. L'arbitraire ministériel introduit dans un pareil domaine ne pourrait s'appuyer d'aucun prétexte*⁶⁵. » Fournier est également présent quand, en février 1849, la Commission décide de relever de ses fonctions l'architecte Séheult, en charge des travaux d'achèvement de la cathédrale de Nantes, et que l'administration des Cultes soupçonne, ainsi que l'entrepreneur Garreau, de graves mécomptes. Les procès-verbaux évitent toujours soigneusement de nommer les membres de la commission. Le compte-rendu laisse pourtant deviner que Fournier a tenté de défendre l'architecte nantais⁶⁶. Séheult est notamment accusé d'avoir facturé du granit de première catégorie et en réalité utilisé une pierre de qualité bien moindre. Le procès-verbal consigne, barrée d'ailleurs ensuite, une intervention : « *Un membre demande la parole. Il fait part de la raison donnée par M. Séheult pour expliquer cette plus-value. M. Séheult ne se serait servi de ce moyen que pour obtenir de l'administration les fonds nécessaires à l'exécution de ses travaux qu'elle lui refusait quand il les demandait en bloc*⁶⁷. » En voulant protester de l'honnêteté de l'architecte, l'abbé Fournier, s'il s'agit bien de lui, a bien involontairement révélé le véritable grief qui peut être retenu contre Séheult, cette habitude tenace de conduire les travaux à sa guise et d'adapter ensuite les pièces comptables. Cette timide et maladroite défense sera fort logiquement inutile. Aucune autre intervention ne semble pouvoir être attribuée à Fournier dans les quelques autres séances auxquelles il assiste avant de quitter Paris pour rejoindre sa paroisse à Nantes. Réduite à la participation mineure du curé de Saint-Nicolas, la contribution du clergé nantais aux travaux des institutions ministérielles se révèle donc peu significative.

La même pauvreté caractérise la collaboration de l'Église de Nantes aux entreprises d'inventaire périodiquement organisées le long du XIXe siècle. Durant toute la première moitié du siècle, les autorités civiles ne tentent d'ailleurs aucunement de s'attirer le concours du clergé dans le recensement des richesses d'art du département, pourtant très majoritairement représentées par les édifices et les objets religieux. En mai 1810, le ministre de l'Intérieur Montalivet lance, sur une idée du comte de Laborde, un premier essai de statistique monumentale à l'échelle nationale. Cette opération vise à recueillir des renseignements sur les châteaux, les abbayes et les tombeaux, principales victimes du vandalisme révolutionnaire. Comme beaucoup de départements, la Loire-Inférieure, malgré les rappels du ministère⁶⁸, ne répond pas à cet appel⁶⁹. Sous la Restauration, cette

64 AN F¹⁹ 4544, Procès-verbaux des séances de la Commission des arts et édifices religieux, séances des 24 janvier et 7 février 1849.

65 Circulaire du 20 avril 1849 (texte dans SCHMIT, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, 2e éd., 1859, p. 541-543).

66 Dès le début de l'affaire Garreau-Séheult, Fournier est déjà intervenu auprès de Lassus : « *M. Lassus s'est occupé activement de l'affaire de la cathédrale, (...) l'autre jour encore il en parlait devant moi au chef de bureau du ministre des Cultes.* » (AHDN, EVPAR 109 Nantes 26, 13 mai 1848, Fournier à Mgr de Hercé) ; « *J'ai vu M. l'abbé Fournier, d'après ma demande il va écrire à M. Lassus qui doit se trouver à la Commission samedi au ministère, le prier d'aider de tout son pouvoir à notre affaire Saint-Pierre. J'ai fait observer à M. Fournier que qui que ce soit nous aide quelque soit aussi l'opinion et la croyance, que commissaire, autorités, quelconque, tous avaient demandé la continuation de ces travaux, que je pensais qu'il ferait son possible pour nous aider.* » (ADLA 125 J 5 L 10, 27 mai 1848, Mme Garreau à l'abbé Vrignaud)

67 AN F¹⁹ 4544, Procès-verbaux des séances de la Commission des arts et édifices religieux, séance du 7 février 1849.

68 ADLA 146 T 2, janvier 1812, Ministre au préfet.

69 BERCÉ, *Les premiers travaux de la Commission des Monuments historiques*, 1979, p. 401 et ss. : *Les enquêtes de*

enquête est relancée et confiée à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, qui rédige un questionnaire et étend l'inventaire à l'ensemble des antiquités, ainsi qu'aux sources écrites. En avril 1819, le ministre Decazes charge les préfets d'organiser ces recherches⁷⁰. La préfecture de Loire-Inférieure semble cette fois avoir pris quelques mesures. Elle sollicite le concours de la Société académique⁷¹ et mobilise les sous-préfets⁷². Aucun appel n'est cependant fait au clergé. L'Église n'est pas plus associée à l'entreprise parallèle lancée en 1821 par l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, sur une idée de Pierre Renouard. Ce bibliothécaire du Mans travaille depuis 1818 à inventorier les antiquités de la Sarthe⁷³ et forme le projet d'un vaste recensement collectif de tous les monuments religieux détruits ou désaffectés, sur le modèle du *Monasticon anglicanum* publié au XVIIIe siècle par William Dugdale et Roger Dodsworth, mais qui vient de faire l'objet d'une réédition⁷⁴. La nature du projet est pourtant susceptible de recueillir l'enthousiasme du clergé. Il s'agit de recenser « *tous les monuments historiques se rapportant à la religion, détruits depuis trente ans*⁷⁵. » Le ministère de l'Intérieur, relayant auprès des préfets l'appel de l'Académie, les invite à confier ce travail à un bibliothécaire ou toute autre personne compétente. La note qui accompagne la circulaire détaille la nature du mémoire à rédiger : « *Le monasticum gallicanum doit offrir par département le tableau de tous les édifices religieux qui ont été détruits ou qui, simplement dégradés, ont changé de destination. Les cathédrales doivent former comme le centre de ce tableau. Leur origine, leurs constructions successives, leur conservation, seront décrites et reproduites dans les dessins. Autour doivent se grouper les églises collégiales, les monastères, les abbayes, les prieurés, etc*⁷⁶. » Le préfet de Loire-Inférieure se tourne vers la Société académique et propose cette tâche à l'un de ses membres, Pierre Athénas. Celui-ci décline l'invitation en se justifiant ainsi : « *Un ancien philosophe disait que quand on veut qu'une lampe éclaire, il faut avoir soin d'y mettre de l'huile. Il est nécessaire ou que le gouvernement fasse des fonds pour payer honorablement le très petit nombre d'hommes capable de faire ces importantes recherches ; ou qu'il les exige, sauf une indemnité pour les frais de voyage, de dessin, etc., par les fonctionnaires publics, qui doivent avoir des connaissances analogues, et qui peuvent disposer d'une partie de leur temps pour ces travaux*⁷⁷. » L'archéologue conseille au préfet de faire appel à des bibliothécaires, à l'image du promoteur du projet, qui disposent des ouvrages nécessaires à ce travail, « *et parce qu'ayant des vacances pendant un huitième de l'année, ils sont à même de les employer à des voyages archéologiques et d'en mettre en ordre les matériaux à leur retour, pendant les loisirs très nombreux de leurs places.* » Guillet, bibliothécaire de la ville de Nantes et membre de la Société académique, accepte de se charger des recherches et expose un ambitieux programme de travail : « *Il me faudrait dresser, par commune et par arrondissement, un tableau de tous les édifices et de tous les établissements religieux qui ont été détruits depuis trente ans ; indiquer en regard de chacun la destination qu'il a reçue depuis ; l'état présent des lieux qu'il occupait ; remonter à l'époque de sa fondation ; faire l'historique de son existence et de sa position à l'instant où il a*

1810 à 1837. Aucune réponse pour la Loire-Inférieure n'est mentionnée pour cette période.

70 ADLA 146 T 2, 8 avril 1819, Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets.

71 ADLA 146 T 2, 26 juin 1821, Athénas au préfet.

72 ADLA 146 T 2, 22 mars 1820, Sous-préfet de Châteaubriant au préfet, l'informant qu'il a sollicité un employé des ponts et chaussées pour tirer des vues de quelques monuments existant dans l'arrondissement.

73 AQUILINA, « Une question d'art et de sentiment : les préfets face au patrimoine des départements en 1837 », *ABPO*, 2007, p. 71.

74 Cet ensemble est réédité à Londres à partir de 1817 par John Caley, Henry Ellis et le révérend Bandinel.

75 ADLA 146 T 2, 5 juin 1821, Circulaire du ministre de l'Intérieur Siméon aux préfets.

76 ADLA 146 T 2, [N. d., juin 1821], Note du ministère de l'Intérieur relative au projet de *Monasticum gallicanum*.

77 ADLA 146 T 2, 26 juin 1821, Athénas au préfet.

disparu. » Il n'envisage pourtant pas de faire appel à la contribution du clergé : « *Où pourrais-je puiser ces renseignements ? Dans des traditions orales, dans les archives des communautés et dans les historiens*⁷⁸. » La voie retenue sera celle de l'appareil administratif civil. Une circulaire est adressée à tous les maires et les réponses sont rassemblées par les sous-préfets. Les trois états conservés, pour les arrondissements de Paimbœuf, Châteaubriant et Ancenis, tous datés de décembre 1821⁷⁹, présentent une nature très éloignée de l'ambition originale du projet. Ils présentent bien une vague liste des églises incendiées pendant la Révolution, des couvents détruits ou transformés après leur vente comme biens nationaux. L'inventaire sommaire de ces destructions suffit certainement à répondre au vœu politique de dénonciation du vandalisme révolutionnaire qui sous-tend cette entreprise. Mais nulle trace ici de véritables recherches historiques telles qu'elles ont été menées dans d'autres régions⁸⁰.

En 1837, le préfet Duval ne songe pas plus à intéresser l'autorité ecclésiastique à l'inventaire des monuments historiques du département et à l'évaluation des allocations qu'exigerait leur conservation. Il s'adresse d'abord à l'architecte du département, Saint-Félix Séheult⁸¹, puis charge à nouveau la Société académique de ce travail⁸². Le rapport des académiciens, produit par une commission assez éclectique⁸³, est adressé au ministère de l'Intérieur à la fin de l'année. Une note jointe, réduite aux réparations les plus indispensables à prévenir la ruine des monuments, estime la dépense nécessaire à 26 000 francs⁸⁴. Un *rapport sur les anciens monuments qui existent dans le département de la Loire-Inférieure* est publié par la Société académique dans son bulletin de 1838⁸⁵. Le rappel des destructions révolutionnaires y tient une large part : « *Le département de Loire-Inférieure, si riche au Moyen Âge en monuments de tous genres, n'a plus maintenant que de tristes débris à montrer au voyageur ; partout la guerre civile a exercé d'affreux ravages et les terribles colonnes républicaines ont achevé de détruire ce que les soldats de la Ligue avaient épargné*⁸⁶. » Mais les destructions contemporaines sont également dénoncées : « *La vieille cité nantaise, la première, a donné l'exemple de cet abandon. L'église des Jacobins et celle des Carmes, les Minimes et l'Oratoire, Saint-Vincent et l'aumônerie de Toussaint, servent d'entrepôts de marchandises ou de greniers à fourrages ; le petit monument gothique qui attenait à l'église Notre-Dame, surmonté d'un jardin, flanqué de maisons bourgeoises, n'est plus qu'un dépôt de châsses et de draps mortuaires. La ville du Moyen Âge disparaît peu à peu avec ses vieilles maisons de bois d'un effet si pittoresque ; les rues étroites et sombres subissent de toutes parts les lois sévères de l'alignement et les envahissements continuels de la grande voirie. C'est ainsi que les architectes du XIXe siècle ont anéanti la chapelle des Templiers et celle de Saint-André ; la belle collégiale de Notre-Dame et la vieille église de Saint-Similien*⁸⁷. » A plusieurs reprises cependant, les rapporteurs acceptent sans

78 ADLA 146 T 2, 29 septembre 1821, Guillet au préfet.

79 ADLA 63 V 1, 8 décembre 1821 (Paimbœuf) et 17 décembre 1821 (Châteaubriant) ; ADLA 146 T 2, 19 décembre 1821 (Ancenis).

80 Renouard lui-même pour la Sarthe, du Mège pour la Haute-Garonne ou Schweighaeuser pour l'Alsace, parmi plusieurs autres contributions, produisent des mémoires remarquables. (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Antiquités de la France*, I, 1843, p. VII, XXI et ss.)

81 ADLA 146 T 2, 29 août 1837, Préfet à l'architecte départemental.

82 ACMH 0081/044/0001, 11 novembre 1837, Préfet au ministre de l'Intérieur.

83 Elle est formée du médecin J. M. Mareschal, de l'architecte H. Driollet, de l'archiviste du département L. Chaplain et de l'historien et éditeur C. Mellinet. Le projet primitif de faire appel à l'ensemble des archéologues du département a été abandonné, faute de temps.

84 ACMH 0081/044/0001, [N. d., novembre 1837], Note du préfet.

85 *Annales de Nantes*, 1838, IX, p. 109-128.

86 *Ibid.*, p. 110.

87 *Ibid.*, p. 111-112.

sourciller les nouvelles disparitions qui menacent les monuments. L'achèvement projeté de la cathédrale, qui réunit encore « *le style lombard et celui de l'époque romane, le byzantin et le gothique, comme pour attester l'empressement de chaque génération à venir apporter sa pierre pour l'édification du temple de Dieu*⁸⁸ », va entraîner la disparition des parties primitives. « *Les amateurs se consolent de cette perte en pensant que ce monument apparaîtra bientôt majestueux et parfait dans toutes ses parties. Ajoutons que les découvertes qu'amèneront infailliblement les fouilles que l'on va faire sur l'emplacement de l'ancien temple païen compenseront et au-delà ce qui va nous être enlevé*⁸⁹. » La conservation du château des ducs est également désirée par la commission. « *Mais, malgré le respect qu'inspire cette antique forteresse, (...) l'amour de l'art ne peut guère espérer de l'emporter sur la question d'utilité publique bien plus importante*⁹⁰. » En dehors de la cathédrale, seules les quatre églises de Batz, le Croisic, Guérande et Saint-Gildas des Bois sont proposées pour une subvention gouvernementale. « *Quelques autres églises et chapelles d'une haute antiquité existent, indiquent les rapporteurs, mais, en général, l'architecture de ces monuments est peu remarquable, et aucun souvenir intéressant ne paraît devoir s'y rattacher*⁹¹. » De cette liste pourtant réduite, la Commission des Monuments historiques ne retiendra, parmi les édifices religieux, que l'église de Saint-Gildas⁹² et la façade de la chapelle Saint-Thomas de la Collégiale, que la Société académique proposait de transporter dans un futur musée des antiquités de la ville⁹³.

Dans la seconde moitié du siècle, l'autorité ecclésiastique est, cette fois, invitée à apporter son concours à plusieurs entreprises d'inventaire du patrimoine monumental. Les prélats nantais se contentent habituellement d'adresser à leur clergé une lettre circulaire les informant de cette demande, accompagnée d'un appui timide. En 1856, Mgr Jaquemet relaie ainsi une enquête initiée par le Comité des travaux historiques et destinée à recueillir l'ensemble des inscriptions anciennes encore conservées. A la fin d'un appel relatif aux anciens livres liturgiques, que la commission instituée pour préparer le retour à la liturgie romaine souhaite recueillir, l'évêque donne copie aux curés de son diocèse d'une lettre du baron de Girardot⁹⁴, secrétaire général de la préfecture de Loire-Inférieure. Celui-ci les invite à transmettre une copie de toutes « *les inscriptions gravées sur les monuments, sur les églises, sur les tombeaux, sur les objets du culte, sur les objets mobiliers de toute nature*⁹⁵. » L'évêque ne manque pas de souligner l'intérêt particulier que cette entreprise doit présenter pour les ecclésiastiques : « *Les travaux entrepris par les soins du Comité historique ont une véritable importance, non seulement au point de vue de notre histoire nationale, mais encore au point de vue de l'histoire ecclésiastique. J'ai cru que nous ferions une œuvre utile, en prêtant*

88 *Ibid.*, p. 114.

89 *Ibid.*, p. 115.

90 *Ibid.*, p. 115.

91 *Ibid.*, p. 127.

92 BERCÉ, *Les premiers travaux de la Commission des Monuments historiques*, 1979, p. 23-24 et 32 (séances des 15 janvier et 1er mars 1838). Les églises de Guérande, Batz et le Croisic figurent dans la liste des monuments historiques de 1840, qui n'est en réalité que celle des édifices pour lesquels un secours a été demandé.

93 Cette mention est la cause d'une très longue confusion. En 1875, plusieurs années après sa démolition, la Commission demande à l'architecte diocésain Boismen si la chapelle de la Collégiale doit être maintenue dans la liste des monuments classés. On trouve encore une note datée des années 1960 et adressée au directeur des Monuments historiques qui indique : « *Notre-Dame de Nantes est une église collégiale classée depuis 1840. Ses abords devraient être améliorés.* » (ACMH 0081 044 0040)

94 Le baron Auguste Théodore de Girardot (1815-1883), membre du Comité historique de la langue, des arts et des lettres, qui deviendra en 1858 le Comité des travaux historiques. Avant Nantes, il a exercé comme secrétaire général de la préfecture du Cher à Bourges.

95 ADLA 125 J 1E 7* et 125 J 2 G 3, mai 1856, Baron de Girardot aux curés du diocèse.

notre concours aux recherches entreprises sur les inscriptions, dont un grand nombre appartient aux monuments religieux. » Il décourage pourtant involontairement le zèle éventuel de ses prêtres en précisant : « *Je sais que les monuments antiques sont rares dans nos contrées*⁹⁶. »

Le directeur des Beaux-arts, P. de Chennevières, parvient à lancer au milieu des années 1870 le vaste inventaire des richesses d'art du pays auquel il rêve depuis de longues années. Cette entreprise, ancêtre de l'Inventaire général créé dans les années 1960, s'est concrétisée par la publication successive de plusieurs grands volumes, qui s'étalera jusqu'à la Première Guerre mondiale. En août 1876, une circulaire ministérielle invite les préfets à solliciter le concours des sociétés savantes de leur département⁹⁷. Le préfet de la Loire-Inférieure charge de cette tâche l'inspecteur d'académie de Nantes, qui lui confie à l'automne son embarras : ses lettres aux présidents des Sociétés académique, archéologique et des Beaux-arts n'ont reçu aucune réponse. Au sein de ces sociétés se trouvent pourtant les personnes les plus compétentes, avec les conservateurs des musées de peinture et d'archéologie, l'architecte départemental et celui de la ville, pour concourir au projet. Parmi les noms cités, se trouve celui de l'abbé Cahour, alors aumônier du Lycée⁹⁸. Mgr Fournier, au nom de ses anciennes activités au sein de plusieurs sociétés savantes et de commissions officielles, accepte l'année suivante de relayer l'effort du ministère de l'Instruction publique et des Cultes. L'évêque adresse à son clergé une courte circulaire : « *Pour répondre à un désir qui m'a été exprimé dans le but de mieux apprécier les richesses artistiques de notre pays, je viens vous prier de m'adresser le plus tôt possible la liste des objets ou monuments religieux que pourrait posséder votre paroisse et qui présenteraient quelque intérêt au point de vue de l'art chrétien : églises, chapelles, statues, tableaux, croix, meubles, ornements, livres, etc*⁹⁹. » Ce timide appui attirera d'autant moins le zèle des ecclésiastiques que Félix Fournier meurt quelques semaines plus tard. Quelques prêtres prennent cependant la peine de répondre à l'invitation de leur évêque, tel l'abbé Guichet, curé de Saint-Jean de Béré, à Châteaubriant : « *J'ai l'honneur de vous signaler deux monuments dignes de l'attention des artistes chrétiens : l'église paroissiale de Saint-Jean de Béré et les restes du Prieuré attenants à l'église. L'église, de style roman, a été bâtie par les Bénédictins vers le commencement du XII^e siècle, elle est remarquable par ses trois absides circulaires, la voûte du chœur en berceau, les chapiteaux des colonnes du carré central et sa belle porte romane à l'ouest, avec archivolt en dents de scie. Un autel surmonté d'un joli retable a été donné à l'église en 1665 par le doyen Pierre Bloys. L'autel de la Sainte Vierge et de saint Blaise qui datent de la même époque sont aussi à remarquer. En dehors de l'église, et touchant aux murs, on admire un reste de sculpture représentant l'Annonciation, qui remonte à une époque très ancienne. Les restes de l'ancien Prieuré, voisin de l'église, sont aussi très curieux, plusieurs salles sont encore en assez bon état de conservation, mais employées à des usages profanes*¹⁰⁰. »

En février 1878, une nouvelle circulaire du ministre de l'Instruction publique¹⁰¹ incite la préfecture à former une commission pour la Loire-Inférieure. Sollicité, Abel Cahour décline aussitôt cette invitation : « *Depuis plusieurs années, je suis engagé dans des études historiques importantes et que le temps qui me fuit peut seul, cependant, me permettre de mener à fin. L'âge me presse ; le travail me devient pénible ; j'ai déjà été dans la nécessité de cesser d'autres travaux que je ne pouvais plus faire marcher de pair avec ceux dont je parle. Je dois vous avouer aussi, M. le préfet,*

96 ADLA 125 J 1E 7*, 19 mai 1856, Circulaire aux curés du diocèse sur les anciens livres liturgiques.

97 ADLA 146 T 2, 14 août 1876, Circulaire du ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts.

98 ADLA 146 T 2, 9 novembre 1876, Inspecteur d'académie au préfet.

99 ADLA 125 J 1E 9*, 5 mai 1877.

100 AHDN EVPAR 036 B, [N. d., mai 1877], Guichet à Mgr Fournier.

101 ADLA 146 T 2, 9 février 1878.

que mes connaissances artistiques sont fort limitées et qu'il ne vous sera pas difficile de trouver dans nos sociétés savantes de Nantes quelqu'un qui rendra à la commission plus de services que je ne pourrais le faire¹⁰². » En juin, le préfet adresse au ministère une liste des membres composant la commission établie le mois précédent ainsi que le secteur géographique que chacun d'entre eux a accepté de couvrir. Un seul ecclésiastique appartient à ce groupe, l'abbé Prosper Gaborit, chargé de quatre cantons au nord du département (Saint-Nicolas-de-Redon, Guémené-Penfao, Derval et Saint-Gildas des Bois¹⁰³). Un peu plus d'un an plus tard, il donne sa démission : « *Votre prédécesseur m'avait fait l'honneur de m'appeler à faire partie d'une commission chargée d'étudier les œuvres d'art de notre département (...) J'étais alors professeur d'archéologie au petit-séminaire et ma situation me permettait ces études. Nommé à la cure de Saint-Herblain il y a un an, j'espérais encore pouvoir faire ce travail auquel je m'étais engagé ; du moins je voulais l'essayer. Mais je vois que les occupations du ministère absorbent tous mes instants et je me vois dans la nécessité de vous prier de ne plus compter sur moi pour ce travail*¹⁰⁴. » L'abbé Gaborit ne semble pas, en effet, avoir eu le temps de mener bien loin ses recherches. Il rédige seulement une courte notice sur l'église de Saint-Gildas des Bois¹⁰⁵. Dans leur ensemble, les travaux de la Commission départementale de Loire-Inférieure n'avanceront guère plus et seule une notice sur le musée de Nantes, signée par Olivier Merson, sera finalement publiée¹⁰⁶.

1.1.3 L'Église de Nantes et les sociétés savantes locales

Si plusieurs ecclésiastiques du diocèse jouent un rôle important, à titre individuel, au sein des associations savantes, les évêques nantais entretiennent avec les deux principales sociétés locales dont les travaux se consacrent à l'étude des monuments, des relations courtoises mais qui restent indubitablement distantes. Jamais, en dépit de quelques parenthèses plus favorables, les rapports de l'autorité ecclésiastique avec ces sociétés, qui réunissent autant les savants que les notables du département, ne dépassent le respect et la reconnaissance mutuels pour déboucher sur une collaboration réelle et efficace.

La Société académique¹⁰⁷ s'est créée en 1798 sous le nom d'Institut départemental des sciences et des arts. Dès 1802, Mgr Duvoisin s'associe officiellement à ses travaux. Sa collaboration s'arrêtera en réalité à cette simple déclaration de principe, qui entraînera cependant l'adhésion de quelques sociétaires ecclésiastiques (les abbés Lefeuve, Étienne et Sicard). La contribution de ces prêtres aux activités de la société reste pourtant à peu près nulle, comme d'ailleurs celle de quelques autres ecclésiastiques qui la rejoignent sous la Restauration (les abbés Urien et de Rolleau, Dom Antoine de l'abbaye de la Melleray¹⁰⁸). Les prélats nantais ne cultivent qu'une relation lointaine avec une Société académique dont les buts (l'amélioration sociale par le progrès de la science, de l'instruction, de la médecine ou de l'agriculture¹⁰⁹) et les idées politiques freinent un véritable

102 ADLA 146 T 2, 23 avril 1878, Cahour au préfet.

103 ADLA 146 T 2, 19 juin 1878, Préfet au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts.

104 ADLA 146 T 2, 20 décembre 1879, Gaborit au préfet.

105 AHDN EYPAR 161, [N. d., ca mai 1878], Copie par le curé Rado.

106 MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils*. II, 1887. Le dossier de la préfecture conserve les procès-verbaux de la Commission de Seine-et-Oise, qui fait au contraire appel, avec un certain succès, à la collaboration de Mgr Goux et de son clergé, qui fournit plusieurs mémoires sur les objets artistiques conservés dans les églises du département. (ADLA 146 T 2)

107 BLANLOEIL, *De l'Institut départemental à la Société académique de Nantes*, Thèse, 1992.

108 MELLINET, « Précis sur la Société académique », *Annales de Nantes*, 1833 et DOUCIN, « Histoire des vingt premières années de la Société académique », *Annales de Nantes*, 1875.

109 Voir GUIOMAR, *Le bretonisme*, 1987, p. 31-37 et 291-292.

rapprochement. Mgr de Hercé siège pourtant plusieurs fois dans les années 1840 à la séance publique annuelle de la société. En 1845, cette présence pousse sans doute le président, Besnard de la Giraudais, à qualifier la protection des monuments de « *religion du souvenir* » et à rappeler : « *Votre premier et savant évêque, Mgr Duvoisin, inscrivit son nom dans vos rangs. Il avait compris de toute la hauteur de son intelligence que sa mission ne le pouvait rendre étranger ou indifférent à aucune institution utile (...) et l'apôtre de la religion s'honora lui-même d'être le patron de la science*¹¹⁰. » Mgr Jaquemet assistera à son tour à quelques-unes de ces réunions solennelles, au même titre que le préfet ou le maire. Le nombre de prêtres qui rejoignent les rangs de la Société académique est fort réduit. Parmi ces quelques membres ecclésiastiques, peu jouent un rôle important. Dans la première moitié du siècle, on ne peut guère citer que l'abbé Lechat (professeur de philosophie au Collège royal, auteur de quelques lectures¹¹¹, élu au Comité central de la Société en 1838, puis président de la section des lettres, sciences et arts au milieu des années 1840) et l'abbé Delalande (auteur de plusieurs communications de botanique mais qui meurt après quelques années seulement de collaboration¹¹²). « *Science et religion*, a écrit le docteur J. Foulon, *deux grandes choses qui faisaient en l'abbé Delalande plus que se concilier, qui s'y fortifiaient. A propos de chaque être il reportait sans cesse sa pensée et la nôtre vers le trésor de l'Être. Prêtre et savant, il ne touchait jamais au voile phénoménal sans nous montrer derrière la grande réalité divine*¹¹³. » En 1850, l'abbé Fournier est admis au nombre des membres résidents de la Société académique. Le rapport d'admission vante « *sa position dans le monde cléricale, son activité chrétienne, ses efforts pour orner notre ville d'un nouvel édifice, les suffrages qu'il a obtenus en 1848, sa noble et franche conduite à l'Assemblée Constituante*¹¹⁴ » Mais ce sont ses talents d'orateur sacré qui lui attirent les plus fortes louanges : « *Comme littérateur, M. l'abbé Fournier se produit (...) en maître de cette tribune catholique qui est une des gloires de notre pays. L'éloquence de la chaire appartient au catholicisme*¹¹⁵. » Jusqu'à son élection à la présidence de la Société, à la fin de l'année 1856¹¹⁶, Fournier ne se montre guère actif. Tenu ensuite de faire honneur à son titre, « *qui s'adresse moins, dit-il, à sa personne qu'aux idées dont il est le représentant*¹¹⁷ », il livre plusieurs communications : une étude sur saint Ambroise¹¹⁸, plusieurs comptes-rendus de voyages¹¹⁹, dont une longue relation de son périple à Rome à l'automne 1862, qu'il publiera d'ailleurs en monographie¹²⁰. Comme président, il prononce chaque année un discours solennel dans lequel il déploie ses talents oratoires. Dans un

110 *Annales de Nantes*, 1845, p. 471

111 *Annales de Nantes*, 1837, 8, p. 171-172.

112 Jean-Marie Delalande (1807-1851), professeur d'histoire naturelle au petit-séminaire de Nantes. (MARESCHAL, « Notice nécrologique sur M. l'abbé Delalande, membre de la Société académique », *Annales de Nantes*, 1852, 23, p. 87-91). Un petit fonds Delalande a été conservé dans les archives de l'Évêché, comprenant des notes et des croquis de l'abbé. Hormis la botanique, le professeur s'intéressait également à l'histoire et à l'architecture et ses notes prouvent également un véritable souci ethnographique à recueillir toute sorte de renseignements lors de ses excursions. (ADLA 125 J 2 Z 1)

113 FOULON, « Compte-rendu des travaux de la société pour 1852 », *Annales de Nantes*, 1852, p. 504-505.

114 Séance du 10 juillet 1850 : admission de l'abbé Fournier, rapport par Colombel, Talbot et l'abbé Delalande (*Annales de Nantes*, 1850, p. 387).

115 *Ibid.*

116 *Annales de Nantes*, 1856, 27, p. XIV (séance du 26 novembre 1856). Fournier est élu, « *presque à l'unanimité* » après que Ducoudray-Bourgault ait décliné la fonction de président.

117 *Annales de Nantes*, 1857, 28, p. I.

118 *Ibid.*, p. 269-310 (étude lue dans les séances du 1er avril et du 4 novembre 1857).

119 Fournier donne une relation de son excursion dans les Pyrénées (*Annales de Nantes*, 1857, séance du 1er juillet 1857).

120 « Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie », *Annales de Nantes*, 1863, 34, p. 198-272 ; p. 305-342 ; 1864, 35, p. 111-161. Son ouvrage est publié par Mellinet en 1863.

hommage à sa ville de Nantes, il n'oublie pas de vanter l'élan de reconstruction des édifices religieux auquel il a lui-même si puissamment contribué : « *Vous en êtes les témoins, des monuments – et quelles œuvres ! quelle grandeur ! quelle beauté ! – se sont épanouis sur notre sol comme des productions naturelles (...). Ces grandes œuvres ne se tentent pas, ne se réalisent pas sans la conviction, sans la foi qui soulève sinon les montagnes, du moins d'immenses obstacles. Il faut un levier bien puissant, dont le point d'appui soit placé bien haut, pour mettre en mouvement tant de volontés, tant de sacrifices, pour les accomplir en peu de temps et en si grand nombre, avec un tel succès et un tel entrain, sans que l'un nuise à l'autre. Si bien que l'on peut affirmer que de tous les points du monde, Nantes est celui où cette vitalité religieuse s'est manifestée avec le plus de puissance et d'énergie*¹²¹. » Devenu évêque, Félix Fournier ne profitera pas de ses liens particuliers avec les académiciens pour mettre en place une collaboration fructueuse. Il se contentera, comme ses devanciers et ses successeurs, d'assister à quelques séances et d'échanger éloges polis, remerciements protocolaires et vagues promesses¹²². Après les abbés Gautier, en 1857, et Pétard, en 1861, Prosper Gaborit, professeur d'archéologie au petit-séminaire, est à son tour admis en 1872 comme membre de la Société académique. Son rapport d'admission le présente comme le « *nouveau champion*¹²³ » de l'art idéal contre la décadence réaliste de la peinture contemporaine, thèse principale du traité d'esthétique qu'il vient de publier¹²⁴. Secrétaire de la section des lettres et arts, Gaborit livrera une seule étude notable, un compte-rendu élogieux du *Guide de l'art chrétien*, publié par le comte de Grimouard de Saint-Laurent¹²⁵. Dans le dernier quart du siècle, la Société académique, dont les travaux délaissent de plus en plus les champs de l'histoire et des arts, ne compte quasiment plus aucun ecclésiastique dans ses rangs¹²⁶.

La Société archéologique¹²⁷, créée en 1845, réunit une élite intellectuelle et sociale aux préoccupations beaucoup plus voisines de celles du clergé. Nombre de ses membres appartiennent à la noblesse locale, profondément catholique, conservatrice et légitimiste. En outre, ses buts et ses travaux concernent majoritairement l'étude et la conservation des monuments, en particulier religieux, à l'inverse de la Société académique au sein de laquelle la part de l'histoire ou de l'archéologie est très faible par rapport à l'économie, la médecine ou la science. La Société archéologique accueillera donc, fort logiquement, un nombre plus élevé d'ecclésiastiques, qui partagent à la fois ses centres d'intérêt et ses orientations politiques. Sur un plan strictement numérique, cette participation reste faible. Seuls quatre prêtres (les abbés Henri Rousteau, Félix Fournier, Yves Lebert et Jean-Marie Delalande) font partie des 51 fondateurs de la Société en 1845. Ils sont sept ecclésiastiques, quinze ans plus tard, suivant à peu près la progression du nombre des sociétaires, qui a également doublé¹²⁸. Mais l'Église fournit plusieurs membres extrêmement actifs

121 « Discours prononcé en la séance solennelle de la Société académique de Nantes le 14 novembre 1858, par M. l'abbé Fournier, président », *Annales de Nantes*, 1858, 29, p. 606-607.

122 Les *Annales de Nantes* conservent le compte-rendu de ces séances publiques annuelles auxquelles assistent les évêques nantais. Il s'agit en particulier des années 1857 (Mgr Jaquemet), 1874 (Mgr Fournier) ou 1878 (Mgr Le Coq).

123 Séance du 3 avril 1872 (ROUXEAU, « Rapport sur la présentation de M. l'abbé Gaborit, professeur au Petit-Séminaire de Nantes, comme membre résidant de la Société académique », *Annales de Nantes*, 1872, p. 123-131).

124 GABORIT, *Le beau dans la nature et dans les arts*, 1871 [2e éd., 1885].

125 *Annales de Nantes*, 1875, p. 292-306 (lecture dans la séance du 7 avril 1875).

126 En 1880, elle compte parmi les membres résidents le seul abbé Coquet, naturaliste.

127 DURAND, *La Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure de 1845 à 1920*, Mémoire, 1990 ; BIDAUD, *55 ans d'archéologie au travers des bulletins de la Société archéologique de Nantes*, Mémoire, 1999 ; GUIOMAR, *Le bretonisme*, 1987, p. 293-309.

128 7 religieux sur 116 membres titulaires en 1859. (BSANLI, 1859, I, liste des membres, p. 37 et ss.)

et n'hésitant pas à s'investir dans l'administration de la Société.

Henri Rousteau est nommé secrétaire du comité central dès 1845. Jusqu'à sa démission en 1860¹²⁹, il participe à la plupart des séances, dont il rédige le compte-rendu, intervient très régulièrement et lit plusieurs notices sur les églises de Saint-Julien de Vouvantes et de Saint-Jacques à Nantes¹³⁰ ou sur l'ancienne abbatale de Gêneston¹³¹. C'est également lui qui sera chargé de dispenser le cours public d'archéologie que la Société juge indispensable d'établir à Nantes. C'est au baron Olivier de Wismes que revient cette idée, soumise à ses collègues au cours d'une séance de janvier 1846 : « *M. de Wismes fait la proposition qu'un cours d'architecture monumentale soit fait par l'un des membres de la Société, M. l'abbé Rousteau par exemple. M. Dugast appuie cette proposition et prie M. Nau de s'adjoindre à M. Rousteau pour cet objet. M. Nau pense que cela pourrait se faire dans les promenades archéologiques que la Société a déjà commencées. M. de Wismes répond qu'il est très partisan des promenades archéologiques mais qu'elles seraient plus utiles pour lui et probablement pour beaucoup d'autres membres, si elles avaient été précédées d'un cours (...) M. l'abbé Fournier pense lui aussi qu'un cours serait utile à presque tout le monde. Ce cours comporte trois choses : 1° un fond de bibliothèque composé de quelques ouvrages didactiques et d'un journal pour vous tenir au courant ; 2° de leçons orales faites par l'un des membres de la Société et 3° des promenades archéologiques pour compléter notre éducation*¹³². » Ce cours public hebdomadaire est ouvert par l'abbé Rousteau à l'automne suivant. Le président Nau obtient du maire de Nantes la mise à disposition de la salle de la maison communale de la rue du Moulin, qui sert déjà pour les cours de chimie et de mécanique¹³³. Rousteau dispense plusieurs années cet enseignement, au moins jusqu'en 1850¹³⁴. Suivi parfois par plus de cinquante personnes¹³⁵, ce cours ne devait guère différer de celui que l'abbé donne à la même époque au petit-séminaire de Nantes. A l'annonce de l'ouverture du cours public de 1850, le bulletin de l'Association bretonne livre une rare information sur son contenu : « *Le lundi de chaque semaine, ses leçons réunissent une affluence d'hommes avides d'entendre le docte professeur. M. l'abbé Rousteau s'est proposé de traiter cette année de la décoration matérielle de l'édifice, c'est-à-dire de celle qui provient d'un certain effet harmonieux de lignes, de proportions, d'ornements et de couleur. La matière de son cours l'an prochain sera la décoration mystique dans son application aux monuments religieux, significative et poétique dans son application générale ; c'est celle qui consiste dans une série d'images, dans des inscriptions, enfin dans certaines dispositions ayant un sens de nature ou de convention*¹³⁶. » Félix Fournier est également membre fondateur de la Société archéologique. Nommé aussitôt vice-président, il trouve le temps, au milieu de ses multiples activités, de participer à de nombreuses séances mensuelles. Sa contribution intellectuelle se limite en revanche à la lecture de deux comptes-rendus de voyage, l'un dans le nord de la France, en

129 Les raisons de cette démission ne sont pas connues. Il est possible que l'abbé Rousteau, en conflit depuis plusieurs années avec T. Nau, président de la Société depuis sa création, ait souhaité mettre fin à cette situation délicate.

130 Arch. SAHN, PV, Séances des 19 janvier, 26 février 1846 et 5 avril 1850. Ces deux courtes études ont été publiées dans *Nantes et la Loire-Inférieure*, 1850.

131 Arch. SAHN, PV, Séance du 7 juin 1850.

132 Arch. SAHN, PV, Séance du 9 janvier 1846. Le bulletin se contente d'indiquer dans son compte-rendu : « *M. de Wismes demande qu'un cours d'archéologie monumentale soit fait par un des membres; il désigne M. l'abbé Rousteau. Cette proposition est prise en considération.* » (BSANLI, 1859, I, p. 40)

133 AM Nantes 2 R 572, 7 novembre 1846, Maire de Nantes à Nau.

134 A partir des lettres de T. Nau renouvelant chaque année la demande d'autorisation au maire de Nantes, il apparaît que Rousteau a ouvert chaque automne son cours public de 1846 à 1850, puis qu'une nouvelle demande est déposée en 1853 après une interruption d'au moins une année, faute de local pour l'accueillir. (AM Nantes 2 R 572)

135 AM Nantes 2 R 572, 24 décembre 1853, Nau au maire de Nantes.

136 *Bull. AB*, 1850, II, p. 175-176.

Belgique et sur les bords du Rhin en 1846¹³⁷, et l'autre en Normandie, effectué au cours de l'été 1852 en compagnie de Théodore Nau¹³⁸. Ce véritable pèlerinage archéologique lui permet de visiter les églises de Pontorson, du Mont St-Michel, d'Avranches, de Grandville, de Coutances¹³⁹, de St-Lô, de Bayeux, de Caen et de Rouen. Abel Cahour, aumônier du Lycée de Nantes, est admis en 1859. Il sera dès 1863 élu vice-président de la Société archéologique, puis président de 1868 à 1871. Pendant vingt-cinq années de collaboration assidue¹⁴⁰, il livre de nombreuses communications historiques ou hagiographiques mais aussi le compte-rendu de plusieurs découvertes archéologiques lors de travaux de construction à Nantes et dans ses environs (baptistère découvert dans la cour de l'Évêché en 1868, tombeaux mis à jour à Saint-Donatien ou à Saint-Lupien de Rezé¹⁴¹). Dans la dernière décennie du siècle, l'abbé Georges Durville rejoint à son tour les rangs de la Société dans laquelle il jouera un rôle de tout premier plan après la Séparation et donc largement en dehors de notre période. Plus d'une trentaine de prêtres du diocèse sont admis comme membres résidents ou correspondants de la Société entre 1845 et 1905. Quelques-uns des ecclésiastiques les plus en vue de l'archéologie en France participent également de près ou de loin à ses travaux : l'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), l'abbé Cochet (Normandie), l'abbé Guillotin de Corson (Rennes), le Père C. de la Croix (Poitiers), le chanoine Abgrall (Quimper).

En revanche, les relations officielles de la Société archéologique avec l'autorité épiscopale restent limitées. En décembre 1845, ses membres sont invités par le vicaire général Vrignaud à venir visiter le chantier d'achèvement de la cathédrale. Cette proposition incite la Société à former une commission destinée à « *veiller à ce que rien de curieux ou d'intéressant ne vienne à disparaître*¹⁴² » dans la démolition du chevet roman. Malgré une motion précoce d'un de ses membres, le docteur Thibeaud¹⁴³, qui demande au cours d'une des premières séances « *que les autorités compétentes, évêque, préfet ou maire, soient priées, toutes les fois que des restaurations de monuments devront avoir lieu, de ne pas permettre que rien ne soit fait qui puisse en changer le caractère*¹⁴⁴ », aucune mesure concrète ne vient donner la moindre application à ce vœu. Quelques appels ponctuels sont cependant adressés à l'Évêché. Ainsi en 1860, c'est grâce à l'intervention personnelle de Mgr Jaquemet que la société obtient que la fabrique de Notre-Dame de Grâce à Guenrouët, qui reconstruit son église, lui cède pour son musée archéologique l'ancien retable du XIIIe siècle¹⁴⁵. A peine nommé évêque de Nantes, Mgr Fournier reçoit dans son presbytère de Saint-Nicolas la visite et les félicitations de la Société archéologique, dont il a été l'un des membres fondateurs. Les membres du Comité central lui offrent la présidence d'honneur. L'évêque l'accepte

137 « *St-Jean de Bruges, Aix-la-Chapelle, Anvers, lui ont laissé de profondes impressions ; mais nulle n'a été plus forte que celle qu'a produite en lui la vue de la cathédrale d'Amiens.* » (BSANLI, 1859, I, p. 145)

138 BSANLI, 1862, II, p. 14-16 (séances de septembre à décembre 1852). Le procès-verbal manuscrit a conservé une transcription plus complète de ces lectures. (Arch. SAHN, PV, Séances des 7 septembre, 5 octobre et 7 décembre 1852)

139 Fournier et Nau visitent la basilique Notre-Dame avec l'abbé Delamare, vicaire et auteur d'une monographie sur l'édifice, le datant du milieu du XIe et plaçant donc la Normandie comme le berceau précoce de l'art ogival.

140 L'abbé Cahour démissionne en 1885.

141 WISMES, « Notices nécrologiques : Chanoine Abel Cahour », BSANLI, 1901, p. 3-4.

142 BSANLI, 1859, p. 39.

143 Ce médecin, également membre de la Société académique, a mis en relation le curé de Saint-Nicolas, F. Fournier, avec Montalembert. (LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus*, 1980, p. 135)

144 BSANLI, 1859, p. 38 (séance du 19 novembre 1845).

145 BSANLI, 1862, p. 8 (séance du 11 mars 1862). Signalé dès 1849, puis en juin 1860, par Bizeul à l'attention de la société (BSANLI, 1859, p. 179 et 257-258), ce retable en pierre calcaire présente sept figures sculptées en relief et hautes d'une cinquantaine de centimètres.

avec reconnaissance et promet « *son utile et actif concours pour l'avenir*¹⁴⁶. » Mgr Fournier présidera effectivement quelques séances, notamment celle du 6 décembre 1870, où il se fait accompagner par son vicaire général Henri Rousteau et son secrétaire, l'abbé Hillereau¹⁴⁷. En dehors de cette présence rare mais prestigieuse, l'évêque n'apportera réellement son soutien aux efforts de ses amis et anciens collègues archéologues qu'en une seule occasion, à la toute fin de son épiscopat. Par la voix de son président Charles Marionneau, la société sollicite l'autorisation de mener quelques recherches dans l'ancienne crypte de la cathédrale. Mgr Fournier s'empresse d'accéder à cette demande, « *dès que les travaux permettront d'approcher de cette partie intéressante de l'édifice*¹⁴⁸. » Le *Bulletin* de la société reproduit d'ailleurs la réponse de l'évêque, qui assure également que la crypte dégagée sera rendue plus tard accessible : « *Je suis heureux de vous dire que vos désirs seront remplis. Déjà, depuis longtemps, sur ma demande, M. l'architecte diocésain a pris l'engagement de dégager complètement la crypte et son pourtour. Plus même, nous avons bon espoir, et vous l'apprendrez avec plaisir, qu'après l'achèvement définitif de notre cathédrale, un double escalier permettra de descendre dans la crypte, parfaitement restaurée*¹⁴⁹. » La mort du prélat quelques semaines plus tard, lors d'un dernier voyage à Rome, ne permet pas de savoir si les louables intentions affichées auraient été tenues.

Les deux dernières décennies concordataires témoignent de louables efforts de la Société archéologique pour convaincre l'autorité épiscopale de l'intérêt d'une véritable collaboration des ecclésiastiques à ses travaux. Dès son élection à la présidence, au début de l'année 1884, le comte Anatole de Brémond d'Ars lance un vibrant appel : « *Les édifices religieux sont un des principaux objets de votre sollicitude, et, sous ce rapport, vous avez pour auxiliaires naturels MM. les ecclésiastiques, qu'il serait à souhaiter de voir plus nombreux parmi nous. L'Église a été et sera toujours la meilleure gardienne des arts et des sciences, comme des véritables traditions. Faisons donc appel à la collaboration du clergé paroissial du département ; que messieurs les curés (au moins un par canton) veuillent bien s'associer à nous en qualité de membres correspondants. Ils nous tiendraient incessamment au courant des découvertes et des faits qui sont de notre domaine.* » Il cite en exemple les contributions qu'ont déjà apportées à la société les abbés Cahour, Dominique, Meynier ou Grégoire. « *Prions donc Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nantes de daigner nous seconder de sa juste influence parmi son clergé pour rappeler à MM. les ecclésiastiques qu'il existe à Nantes une réunion d'hommes dévoués, tout disposés à leur venir en aide, soit par leurs conseils désintéressés, soit par leur intervention personnelle, quand il s'agira de restaurer d'anciennes chapelles ou autres monuments religieux ; et pour signaler à qui de droit l'urgence de telle ou telle mesure de préservation, ou simplement pour constater le caractère d'un édifice, le mérite d'un tableau, la valeur d'un objet rare et précieux*¹⁵⁰. » Mgr Le Coq, dans son mandement de Carême, répond favorablement à cette exhortation, tout en assignant à cette collaboration des buts essentiellement apologétiques : « *Nous sommes heureux de penser que le clergé de notre diocèse ne manquera pas de faire à ce bienveillant et honorable appel un accueil sympathique et empressé. L'Église n'a jamais craint la véritable science. Elle la bénit au contraire et la favorise de tout son pouvoir. La science archéologique, en particulier, a souvent reçu, de la bouche même des Souverains Pontifes,*

146 « Visite à Mgr Fournier », *BSANLI*, 1870-71, p. 71-72.

147 *BSANLI*, 1870-71. Mgr Fournier préside également les séances du 9 janvier 1872 et du 23 décembre 1873.

148 *BSANLI*, 1877, p. 114 (séance du 1er mai 1877).

149 Lettre de Mgr Fournier du 27 avril 1877 (« Correspondance de la société archéologique avec l'Évêché, à propos des travaux exécutés à la cathédrale », *BSANLI*, 1877, p. 63-64).

150 *BSANLI*, 1884, p. XXVI (séance du 15 janvier 1884).

de magnifiques et légitimes éloges. Ses travaux en effet et ses découvertes ont plus d'une fois servi, mieux que n'eussent pu le faire de longs raisonnements, à démontrer l'unité, la perpétuité, l'incomparable fécondité, c'est-à-dire le caractère divin de nos croyances et de nos institutions chrétiennes¹⁵¹. » Les membres du bureau de la Société archéologique se rendent directement à l'Évêché lors de leur séance suivante pour remercier Mgr Le Coq de « *ses témoignages de sympathie, bien naturels de sa part et dignes de l'ami de notre illustre maître M. de Caumont*¹⁵². » De fait, l'admission de plusieurs ecclésiastiques dans les années suivantes semble indiquer un rapprochement réel¹⁵³. Mais ces quelques adhésions restent éloignées du phénomène de masse que Brémond d'Ars souhaitait provoquer. Il est vraisemblable que l'affaire de la crypte de la cathédrale, qui oppose précisément dans ces années l'Évêché à la Société archéologique, a considérablement freiné l'enthousiasme du clergé. Le successeur de Brémond, Henri Lemeignen, renouvelle pourtant son appel en 1887 auprès de Mgr Le Coq : « *Les sentiments de Sa Grandeur n'ont pas changé, et lorsque nous avons l'honneur, à l'occasion du Nouvel An, de lui présenter nos respectueux hommages, Elle daignait nous assurer de sa grande sympathie pour les archéologues, nous dire qu'Elle les avait toujours considérés comme pouvant rendre les plus grands services aux monuments religieux et à l'art chrétien, rappelant avec une bonne grâce charmante Ses intimes relations avec notre maître à tous, feu Arcisse de Caumont, le vulgarisateur, sinon le créateur de la science archéologique ; ajoutant qu'Elle lui avait souvent demandé des conseils et n'avait pas hésité parfois à sacrifier son propre sentiment devant les opinions du grand archéologue normand*¹⁵⁴. » Brémond d'Ars, à nouveau président au tournant du siècle¹⁵⁵, puis le baron de Wismes tentent en vain de réveiller les ardeurs ecclésiastiques par l'exemple de diocèses voisins, notamment celui de Quimper où Mgr Dubillard vient d'instituer une commission diocésaine d'archéologie : « *Il serait à souhaiter que cet exemple fut suivi par les prélats des divers diocèses de France, et particulièrement par Mgr l'évêque de Nantes dont la science archéologique est connue de tous, et qui, dans la restauration de la très intéressante église carolingienne de Saint-Philbert de Grandlieu, a su donner des avis et des indications fort précieuses*¹⁵⁶. » Gaëtan de Wismes appellera encore, au moment de la loi de Séparation, Mgr Rouard à rouvrir dans son séminaire un cours d'archéologie interrompu depuis vingt ans¹⁵⁷. Une nouvelle fois, comme ses prédécesseurs, le prélat assure de sa totale adhésion aux principes qui guident la société mais ne répond pas dans les faits à la prière qui lui est faite : « *Je vous exprime ma reconnaissance pour l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre discours d'installation. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt dans toutes ses parties, mais celle qui nous concerne a surtout fixé mon attention, et, je tiens à vous l'assurer, les vœux que vous formez pour l'initiation du clergé à la science archéologique, la conservation des monuments et des souvenirs du passé, quels qu'ils soient, dans mes paroisses, sont les miens, et, je suis heureux de le dire, ceux de tous les prêtres nantais. Si des erreurs ou des oublis les mettaient en péril, ici ou là, je demande à votre Société de me les signaler. Elle trouvera toujours près de mes auxiliaires et près de moi l'accueil respectueux et reconnaissant que méritent si justement sa haute science et ses innombrables services*¹⁵⁸. »

151 ADLA 125 J I E 10 et AHDN 1 E 8/66, 17 février 1884, LP et mandement de Carême, p. 22-23.

152 BSANLI, 1884, p. XL (séance du 4 mars 1884).

153 Les abbés Rémaud, curé de Saffré, et Chevillard, vicaire à Oudon, rejoignent la Société archéologique dès cette année 1884. Ils sont suivis dans les deux années suivantes par les abbés Prosper Gaborit, Henri Soreau, Jules Bouyer, Auguste Radigois et Paulin Teulé.

154 BSANLI, 1887, p. LXI (séance du 1er février 1887).

155 BSANLI, 1899, p. 43-44.

156 BSANLI, 1900, p. L.

157 BSANLI, 1905, p. XXXV-LV, Allocution de M. le baron de Wismes, à la séance du 10 janvier 1905.

158 BSANLI, 1906, p. IX-X. Lettre de Mgr Rouard datée du 24 décembre 1906.

1.2 Le contrôle épiscopal sur les travaux dans les églises

Les évêques nantais s'en tiennent donc, pour l'essentiel, à une obéissance de façade aux instructions ministérielles, à une collaboration tout à fait mineure aux entreprises collectives d'inventaire et à des échanges certainement aimables et mondains mais peu fructueux avec les sociétés savantes locales. Cette participation limitée peut s'expliquer par la réticence de l'Église à rejoindre des initiatives nées hors d'elle et dont les objectifs divergent en partie des siens. Le véritable enjeu, cependant, ne se situe pas dans la sensibilisation des esprits à l'intérêt des monuments anciens, qui fait de plus en plus consensus à mesure que l'on s'avance dans le siècle, mais dans la prise en compte de cette valeur dans les travaux que l'exercice du culte rend nécessaires dans les édifices religieux. Dès les premières années de la Monarchie de Juillet, l'administration des Cultes a tenté d'intégrer le souci archéologique dans la surveillance administrative qu'elle exerce sur l'administration matérielle des édifices cultuels. Cette louable intention s'est heurtée à des obstacles à peu près insurmontables : la priorité toujours accordée aux besoins du culte sur la conservation, étrangère aux attributions ministérielles, et l'absence de véritables moyens de contrôle en dehors de la subvention. Les prérogatives concordataires revendiquées par l'affectataire religieux et la part largement majoritaire de la participation financière des communautés catholiques au financement des travaux constituent deux freins supplémentaires à l'action publique, plus souvent assimilée par le clergé et les fidèles à une entrave incompréhensible qu'à une protection des monuments au nom de leur intérêt historique ou artistique. Le contrôle le plus efficace sur les travaux ne peut donc venir que de l'autorité épiscopale elle-même. La conscience de ce rôle primordial de l'institution ecclésiastique explique les félicitations inlassablement répétées aux prélats qui prennent les premières initiatives par tous les acteurs du mouvement archéologique (Caumont dans son *Bulletin monumental*, le Comité des arts et monuments dans son propre bulletin ou Didron dans ses *Annales archéologiques*). Dès la fin des années 1830, quelques diocèses mettent en place au sein de l'appareil administratif épiscopal des structures propres chargées de la conservation archéologique des monuments. L'un des tous premiers est celui de Beauvais, où Mgr Cottret crée en décembre 1839 une commission ecclésiastique, chargée à la fois de réunir des documents sur l'histoire religieuse du diocèse et de surveiller les réparations des édifices. « *Trop souvent des édifices religieux (...) subissaient d'affreuses mutilations. (...) Ce vénérable prélat voulut arrêter de tels actes de vandalisme ; il réunit donc auprès de lui des ecclésiastiques qui avaient fait une étude particulière de l'architecture du Moyen Âge et il obligea de leur soumettre tous les projets de restauration qu'on voudrait exécuter*¹⁵⁹. » A l'exemple de Beauvais, plusieurs diocèses se dotent dans les années 1840 de commissions semblables, tel celui de Poitiers, déjà évoqué, en 1844. L'évêque de Troyes établit dans sa ville épiscopale un comité archéologique en 1846, dont tous les ecclésiastiques sont d'office nommés correspondants. Mgr Debelay indique explicitement que cette création répond aux diverses circulaires ministérielles des années précédentes en faveur des monuments religieux¹⁶⁰. Quinze ans plus tard, Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, nomme l'abbé Cochet inspecteur des monuments religieux du diocèse et invite tous les curés à le consulter avant de procéder à toute modification notable dans les églises¹⁶¹. Aucune mesure semblable ne sera prise dans le diocèse de Nantes. L'intérêt artistique ou historique ne fait jamais l'objet d'un examen spécifique dans les

159 *Bulletin de la commission archéologique du diocèse de Beauvais*, 1846, I, p. I. Cette revue n'a été publiée que pendant les années 1846 et 1847.

160 *Annales archéologiques*, 1846, IV, p. 312-314.

161 *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1861, p. 336.

décisions relatives aux édifices et aux objets religieux. Les propositions de travaux des curés ou des fabriques sont instruites par l'administration diocésaine ordinaire, sans qu'aucun ecclésiastique compétent ne soit jamais désigné pour donner un avis éclairé sur ces demandes.

1.2.1 Une occasion manquée

A la fin de l'année 1838, l'occasion s'offre pourtant à Mgr de Hercé d'établir au sein de son administration diocésaine une inspection sur tous les travaux dans les édifices religieux. Cette proposition, véritablement pionnière à cette date, émane de Théodore Nau. Cet architecte, installé au début de la Monarchie de Juillet, a déjà travaillé sur plusieurs projets d'agrandissement ou de construction d'églises du diocèse et est chargé, depuis 1836, de la reconstruction en style gothique du chœur de l'église Sainte-Croix à Nantes¹⁶². Parallèlement à ces activités, il manifeste très tôt une grande curiosité pour les monuments anciens et un remarquable souci pour leur conservation. En décembre 1838, il prend la liberté d'alarmer l'évêque de la situation des édifices religieux dans son diocèse [**Pièces justificatives 4, p. 124-126**] : « *Monseigneur, vous êtes assisté dans l'administration de votre diocèse par des coopérateurs trop habiles, pour qu'il convienne à des gens sans qualité de s'immiscer à vos travaux ; cependant, appelé par profession à prendre connaissance de l'état d'un grand nombre d'édifices religieux, j'oserai soumettre à Votre Grandeur quelques observations sur les dégradations qu'ils éprouvent et sur la possibilité de les préserver à l'avenir de nouvelles mutilations*¹⁶³. » Après avoir rapidement rappelé au prélat les vandalismes protestants puis révolutionnaires, il reconnaît combien les églises réclament depuis le rétablissement du culte des travaux de réparation ou de reconstruction bien plus considérables que ce que les fonds disponibles ont permis de faire jusque-là. Nau regrette pourtant l'emploi qui est fait des ressources : « *Les fonds provenant de la fabrique ne sont ordinairement employés qu'avec votre autorisation, Monseigneur, sauf les dépenses masquées ou déguisées dont le système de bureaucratie établi a rendu l'usage si commun à toutes les administrations, mais cette autorisation confiante dans le zèle qui la sollicite ne se fait pas attendre. Assez d'autres difficultés, pensez-vous, sont présentées par l'administration civile pour que la vôtre prête un prompt concours*¹⁶⁴. » L'absence de véritable contrôle sur les travaux est, selon l'architecte, désastreuse à tous points de vue : « *Ainsi de fort beaux monuments perdent leur caractère, ainsi de respectables souvenirs sont effacés, des détails précieux sont remplacés par de grossiers ouvrages, on s'abandonne à l'instinct destructeur, tout ce qui est vieux est frappé de réprobation et justement mécontent de ce que l'on a fait soi-même, quelques années se sont à peine écoulées et l'on avise déjà à rafraîchir, réparer ou remplacer ce que l'on a fait. (...) Le désordre d'un tel emploi des finances est moins affligeant encore que la fâcheuse impression qui résulte de ces mutilations, elles blessent les gens mieux avisés, elles compromettent leur auteur, elles compriment l'élan de la charité et tendent à diminuer le respect que doit inspirer le lieu saint. Enfin, la corrélation qui existe entre la splendeur de la foi et celle des églises et l'inverse est trop frappante pour que l'on puisse attacher peu d'importance à l'architecture religieuse*¹⁶⁵. » Nau avoue pourtant l'impuissance des hommes de l'art à s'opposer à ces opérations : « *On cause sur l'emploi de la somme que l'on a entre les mains, on se fixe, souvent sans raison, sur l'exemple de quelque voisin, puis on appelle un ouvrier, quelque fois un sculpteur ou même un architecte et alors on lui*

162 Il ouvre son cabinet en 1831. Il dresse plusieurs projets d'agrandissement ou de restauration (églises de Plessé, Pontchâteau, Saint-Sébastien, Héric). LECONTE, *Théodore Nau*, Mémoire, 2006, p. 80 et ss.

163 ADLA 125 J 5L 10, 2 décembre 1838, Théodore Nau à Mgr Hercé.

164 *Ibid.*

165 *Ibid.*

commande ce qu'on a résolu d'exécuter, vaines sont toutes les observations de celui-ci, elles ne sont écoutées qu'avec méfiance, l'on est fixé et l'on a ce grand moyen de lui fermer la bouche en insinuant que l'intérêt privé dicte son langage. (...) J'ai rencontré moi-même nombre de murs antérieurs aux deux derniers siècles, sous le badigeon desquels on peut découvrir d'édifiantes peintures, un artiste ne peut voir cela sans émotion et s'il m'est arrivé quelquefois de parler en faveur d'ouvrages si intéressants, j'ai été écouté avec une sorte de pitié et ramené à la conversation sérieuse, c'est-à-dire au projet de quelque plâtrerie barbare. L'artiste ainsi méprisé, constamment traité comme un mercenaire, abreuvé de dégoûts, n'a d'autre marche à suivre que de se laisser aveuglément conduire par le caprice de gens complètement étranger à son art, s'il n'a assez d'énergie, de désintéressement et de confiance en ses études pour résister à ces étranges prétentions, se laisser écartier ou s'éloigner lui-même¹⁶⁶. »

Mais Théodore Nau n'en reste pas à ce tableau accablant. Il propose à Mgr de Hercé de suivre la voie que quelques-uns de ses confrères viennent à peine d'ouvrir : « *Déjà les circulaires de plusieurs évêques et particulièrement le manuel de M. l'évêque de Belley¹⁶⁷ prouvent, outre le respect de ces prélats pour nos vieux monuments, l'importance de ceux-ci considérés sous le point de vue religieux et confondent ceux qui affectent une indifférence qui en définitive ne prend sa source que dans leur ignorance. Ah, que les saintes pompes de notre religion reçoivent d'éclat de l'édifice où elles se célèbrent et que leur effet est puissant vers les cœurs, pourquoi agit-on donc si souvent comme si on l'ignorait ? (...) Dans beaucoup de diocèses les évêques ont mis au rang des études cléricales l'histoire de l'art et principalement celle des monuments religieux, on peut donc entrevoir l'époque où le zèle des Beaux-arts se réchauffera dans la foi¹⁶⁸. »* Nau propose à l'évêque, en attendant que ces efforts de sensibilisation et de transformation des mentalités portent leurs fruits, une mesure qui produirait des résultats immédiats : « *Voici notre plan : Votre Grandeur investirait un prêtre de la charge de conservateur des édifices religieux. Ce prêtre ferait partie de votre conseil. Il aurait mission spéciale de recevoir toute plainte, explication, renseignements bénévoles ayant pour objet la conservation des bâtiments diocésains¹⁶⁹. Il se ferait adresser soit par MM. les curés ou fabriciens, supérieurs ou économes, soit par des artistes compétents, des rapports sur l'état des édifices, lorsqu'il jugerait y avoir lieu. Toute réparation, décoration, suppression à faire ou dons à recevoir dans les dits édifices devraient au préalable être autorisés par Votre Grandeur. Les autorisations de travaux et approbations de plans ne seraient données que sur le rapport du conservateur institué dans votre conseil. Nous sommes persuadés, Monseigneur, que ce moyen bien simple, imprimerait aux travaux qui dépendent de votre administration l'unité qui leur manque, il suffirait qu'un prêtre éclairé pût jeter un regard sur leur ensemble pour empêcher ces contradictions sans nombre qui les régissent si souvent. On ne verrait plus un curé détruire l'ouvrage de son prédécesseur uniquement parce que son goût est différent, sans garantie qu'il soit meilleur ; ou bien encore imposer comme condition sine qua non l'adoption d'idées monstrueuses sous le rapport de l'art et que de guerre lasse on se voit souvent obligé d'admettre parce qu'après tout on ne sait à l'arbitrage de qui en référer et que l'on craint d'occuper Votre Grandeur de semblables détails¹⁷⁰. »* L'architecte dresse enfin le profil et les qualités que devra présenter l'ecclésiastique appelé à ces fonctions : « *L'homme plein de zèle et d'ardeur que vous choisirez aura*

166 *Ibid.*

167 DEVIE, *Manuel de connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art*, 1836.

168 ADLA 125 J 5L 10, 2 décembre 1838, Théodore Nau à Mgr Hercé.

169 Nau veut ici parler des bâtiments religieux de tout le diocèse et non des seuls édifices diocésains.

170 ADLA 125 J 5L 10, 2 décembre 1838, Théodore Nau à Mgr Hercé.

assez de loisirs pour acquérir bientôt des connaissances étendues qui permettront aux artistes d'entreprendre avec lui des discussions impossibles avec les gens étrangers aux arts, il aura cette sainte simplicité qui seule inspire la confiance et qui engagera à aborder sans détour les questions que l'on aurait à traiter avec lui dans l'intérêt du bien général, il aura la catholique abnégation par laquelle, au lieu d'être toujours asservi à ses pensées, à ses affections, à des opinions plus ou moins bien établies, il résumera le bien que sa charge l'aura mis à portée de découvrir, pour en faire une prompte application. Son intervention bienveillante et sage arrêtera ces débats quelquefois graves et scandaleux qui s'élèvent entre les architectes ou constructeurs et MM. les curés. Les ecclésiastiques respecteront les conseils que son expérience et ses lumières lui permettront de donner, tandis que ceux des architectes ne sont ni écoutés, ni suivis. Maintenir, conserver, restaurer remplaceront dans certain vocabulaire d'architecture les mots détruire, abattre, renouveler aujourd'hui seuls en usage¹⁷¹. »

En cette fin d'année 1838, Mgr de Hercé vient de succéder à Mgr de Guélines depuis quelques mois. Les circonstances semblent donc idéales pour initier la réforme importante réclamée par T. Nau. Aucune suite n'est pourtant donnée à cette proposition. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette occasion manquée. Le nouvel évêque est, depuis deux ans déjà, le coadjuteur de son prédécesseur et se considère en réalité comme son héritier. Il s'attache à assurer une complète continuité dans la conduite du diocèse, en maintenant notamment en place toute l'administration précédente (vicaires généraux, secrétaires, conseil épiscopal). Il a donc pu renoncer à introduire une telle nouveauté dans la gestion des édifices religieux. L'affaire qui le préoccupe d'ailleurs principalement au début de son épiscopat relativement aux édifices religieux, est d'obtenir la construction du bras nord de la cathédrale. Mgr de Hercé est alors en pleine négociation avec l'administration des Cultes pour faire approuver ce projet et imposer dans le même temps l'idée d'un achèvement complet de l'édifice. Enfin, l'évêque a pu également reculer faute de disposer dans son clergé de l'ecclésiastique décrit par Nau. A cette date, peu de prêtres du diocèse ont déjà manifesté quelques compétences ou inclinaisons particulières pour l'architecture religieuse. Aucun parmi ceux qui s'illustreront dans la décennie suivante ne peut, en 1838, prétendre à ces fonctions. Félix Fournier vient de prendre la tête de la paroisse de Saint-Nicolas et s'investit entièrement dans le projet de reconstruction de son église paroissiale. Henri Rousteau vient d'être ordonné prêtre et commence seulement à enseigner le dessin au petit-séminaire.

1.2.2 Un traitement administratif ordinaire

Tout au long du siècle concordataire, les affaires relatives aux églises, à leur décor ou leur mobilier ne font pas l'objet, dans la gestion du diocèse de Nantes, d'un traitement différent des questions d'administration spirituelle. Les dossiers sont visés par le secrétariat de l'Évêché puis soumis à la décision de l'évêque ou d'un de ses vicaires généraux. Cette examen prend essentiellement en compte les aspects religieux, financiers ou politiques des travaux projetés. L'autorité épiscopale se place délibérément en retrait sur les questions architecturales. Ainsi, quand en 1856, l'abbé Lainé, curé de Basse-Goulaine, présente à Mgr Jaquemet le projet de construction d'une nouvelle église paroissiale¹⁷², la réponse de l'évêque résume cette position ordinaire : « *Je ne puis qu'applaudir à la pensée que vous avez conçue de reconstruire votre église paroissiale. A première vue, je ne trouve aucune objection à faire au plan que vous m'avez communiqué. Au reste,*

171 *Ibid.*

172 AHDN EVPAR 009, 24 avril 1856, Lainé à Mgr Jaquemet.

*lorsqu'il y aura lieu d'en venir à l'exécution, ce plan devra être soumis à la Commission départementale des bâtiments civils qui aura à se prononcer sur la qualité artistique. Votre premier soin doit être de réunir les ressources nécessaires pour la réalisation de ce projet, et de former de concert avec l'administration municipale une demande de secours au gouvernement, si les ressources locales ne peuvent atteindre le chiffre du devis*¹⁷³. » L'examen du dossier d'agrandissement de l'église romane de Mouais, quelques années plus tard, ne manifeste pas plus de préoccupations relatives à son intérêt architectural. Le projet approuvé d'allongement de l'église de Mouais prévoyait une prolongation de la nef sur une hauteur égale à celle de la partie ancienne, soit cinq mètres. « *Pouvons-nous, demande le curé Bellanger à Mgr Jaquemet, de notre autorité privée les élever à sept mètres ? Telle est la question. Plus tard, nous continuerions l'église, et peu à peu elle deviendrait neuve de vieille qu'elle est. Il n'est pas possible de bâtir sur les anciens murs. Mes paroissiens désirent beaucoup une plus belle église et ce commencement qui serait beaucoup plus élevé que le reste les détermineraient à faire des sacrifices pécuniaires*¹⁷⁴. » L'évêque n'oppose aucune réserve sur le fonds de la proposition mais invite le curé à s'entendre avec l'architecte, « *afin de veiller à la solidité des murs que vous voulez édifier, avec d'autant plus de soin que vous vous écarterez des plans et devis primitifs*¹⁷⁵. » La crainte de Mgr Jaquemet est simplement que le ministère ne verse pas le secours promis en raison de la modification du projet. Surélevée selon les vœux du curé, la partie neuve de la nef de l'église de Mouais sera démolie au XXe siècle pour rendre à l'église sa disposition primitive. [Illustrations 68 et 69, p. 178]

Selon les cas ou les circonstances, chaque affaire est traitée immédiatement par l'administration diocésaine ou examinée par le conseil épiscopal. M. Launay a dressé un état chiffré des thèmes abordés par ce conseil sous l'épiscopat de Mgr Jaquemet. Les points relatifs à l'administration temporelle y sont marginaux, représentant à peine 5 % des affaires traitées¹⁷⁶. Le dépouillement des procès-verbaux des délibérations pour la Restauration et la Monarchie de Juillet donne des résultats comparables. Ces comptes-rendus sommaires résument la manière dont les prélats tranchent dans les affaires qui leur sont soumises. L'agrandissement de l'église de Varades est ainsi plusieurs fois discuté. En 1825, le conseil adopte entièrement le point de vue du curé : « *Trois plans ont été présentés, savoir de détruire l'église pour la rebâtir en entier, de prolonger le chœur, ou enfin d'ajouter deux bas-côtés. De ces trois plans, le dernier est celui qui paraît le plus praticable à M. le curé, soit parce qu'il serait moins coûteux, soit parce que le service divin ne serait point interrompu*¹⁷⁷. » Dix ans plus tard, le projet approuvé n'a pourtant reçu aucun début d'exécution et une nouvelle proposition est examinée : « *M. le curé de Varades demande à être autorisé à faire des décorations dans son église et, abandonnant le plan précédemment autorisé, il demande à faire faire une espèce de chapelle pour les hommes, accolée au sanctuaire. On tâchera de détourner M. le curé de ce plan qui paraît vicieux et ne serait pas approuvé probablement par le Conseil des bâtiments*¹⁷⁸. » L'église de Varades, une des rares églises anciennes conservées du diocèse, recevra finalement deux bas-côtés à la fin des années 1840. Les travaux qui touchent à la structure de l'édifice lui-même font l'objet d'un examen réel, vérifiant en priorité la régularité des procédures ou la réunion préalable des ressources financières, éléments indispensables pour obtenir de l'autorité civile les autorisations légales : « *M. le curé de Rezé consulte Mgr au sujet d'un projet*

173 AHDN EVPAR 009, 26 avril 1856, Mgr Jaquemet au curé Lainé.

174 AHDN EVPAR 105 Mouais, 18 janvier 1859.

175 AHDN EVPAR 105 Mouais, 28 janvier 1859, Mgr Jaquemet à Bellanger.

176 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 237.

177 ADLA 125 J 2 E 1*, Séance du 15 novembre 1825.

178 ADLA 125 J 2 E 2*, Séance du 14 septembre 1835.

de réparations du toit de l'église ; on veut le faire supporter à la caisse de la fabrique. On observe à ce sujet qu'il règne peu d'intelligence entre M. le curé et l'administration municipale. Mgr veut donc répondre qu'il faut d'abord une délibération du Conseil de fabrique pour exposer l'état des choses¹⁷⁹. » ; « M. le curé de Paulx demande à être autorisé à reconstruire la chapelle dédiée à la Sainte-Vierge près le bourg. Mgr avant de l'accorder exige de M. le curé qu'il fasse connaître toutes ses ressources et lui adresse le plan qu'il se propose de suivre¹⁸⁰. » Les changements dans les dispositions intérieures ou dans le décor des églises sont à l'inverse rapidement approuvés : « M. le curé de Nozay demande à être autorisé à remplacer le grand autel de son église. Accordé¹⁸¹. » ; « M. le curé de Saint-Lyphard supplie Mgr de vouloir bien l'autoriser à faire démolir le retable du grand autel de son église pour faire exécuter au sanctuaire les réparations dont il a besoin¹⁸². » Le conseil manifeste toutefois en certaines occasions une préoccupation particulière pour la conservation des objets religieux présentant une valeur artistique ou historique. C'est ainsi que le curé de Saint-Jean de Béré, qui a sollicité l'autorisation de placer un tableau de la Vierge devant un bas-relief représentant Sainte Anne, est mis en garde : « M. Vrignaud est chargé de lui faire connaître qu'il doit faire en sorte que le bas-relief ne soit pas endommagé¹⁸³. » Mais ces indications restent marginales, beaucoup moins fréquentes, par exemple, que l'invitation renouvelée aux curés de tenir compte dans les travaux projetés de l'avis de la municipalité ou des réactions des fidèles : « M. le curé de Béré¹⁸⁴ demande à être autorisé à supprimer deux autels adossés à celui de la Sainte-Vierge. Le conseil ne pense pas que le moment soit favorable pour opérer ce changement¹⁸⁵. » ; « M. le curé de Gorges annonce qu'il est dans l'intention de faire à l'intérieur de son église des réparations assez considérables, entre autre la démolition de piliers qui gênent pour voir le maître-autel. Mgr craint que M. le curé, étant nouvellement arrivé dans la paroisse, n'entreprenne trop tôt du changement dans ce qui existe, et croit au reste, avant de lui répondre, devoir consulter son prédécesseur confidentiellement¹⁸⁶. »

L'absence de contrôle archéologique spécifique ne signifie pas, on le voit, l'absence de contrôle épiscopal sur les travaux. Les évêques nantais formulent au contraire la constante exigence d'être consultés avant toute intervention, si minime soit-elle. Mgr de Hercé adresse à la fin de l'année 1840 une circulaire qui révèle combien son clergé peine à répondre à cette volonté : « M. le curé, je dois vous rappeler que l'évêque du diocèse ne doit demeurer étranger à rien de ce qui a rapport même à l'administration temporelle des églises. Il est souvent arrivé que je n'ai appris que par le public des projets d'amélioration, de réparation, de construction de parties d'églises ou de presbytères, ou que je n'ai eu connaissance que fort tard de difficultés survenues dans leur exécution¹⁸⁷. » Plusieurs années plus tard, découvrant que plusieurs routes nouvelles empiètent sur le terrain d'édifices paroissiaux, il doit renouveler cet appel : « Ce qui m'a surpris, c'est que

179 ADLA 125 J 2 E 2*, Séance du 14 septembre 1835.

180 ADLA 125 J 2 E 3*, Séance du 12 novembre 1838.

181 ADLA 125 J 2 E 3*, Séance du 2 avril 1838.

182 ADLA 125 J 2 E 3*, Août 1839.

183 ADLA 125 J 2 E 3*, Séance du 9 mars 1840.

184 Le desservant David qui soumet à l'autorisation de Mgr de Hercé plusieurs propositions de travaux dans ces années s'excuse régulièrement de ces demandes renouvelées : « Je pense quelquefois que je donne moi seul à l'administration diocésaine plus d'embarras que plusieurs desservants ensemble. » (AHDN EVPAR 036 B, 10 août 1839)

185 ADLA 125 J 2 E 3*, Séance du 17 juin 1839. Le conseil municipal de Châteaubriant refuse à cette époque de verser une indemnité de logement au desservant de la succursale de Béré et d'apporter son secours aux réparations de l'église.

186 ADLA 125 J 2 E 3*, Séance du 17 novembre 1845.

187 ADLA 125 J 1 E 5, 26 décembre 1840, LC.

*MM. les curés ne m'ont transmis aucun avis à cet égard. (...) Je viens donc vous rappeler, M. le curé, que vous devez m'informer exactement de ce qui se passe dans votre paroisse, non seulement en ce qui concerne votre ministère proprement dit, mais encore en tout ce qui touche aux intérêts temporels de votre église, de votre fabrique, de votre presbytère*¹⁸⁸. » L'approbation des budgets annuels des fabriques constitue l'un des moyens les plus efficaces dont dispose l'administration diocésaine pour contrôler les travaux projetés ou exécutés dans les églises. L'examen du budget prévisionnel pour l'année 1850 de la fabrique de Sainte-Croix à Nantes permet ainsi à l'Evêché de relever une irrégularité. Deux dépenses extraordinaires pour les vitraux et les ornements de l'église figurent dans ce budget sans avoir fait l'objet d'une demande préalable d'autorisation et de la production de projets de marchés. Le curé Guilbaud tente pourtant de se justifier : *« Ce n'est pas une construction ni une réparation assez grande pour être l'objet d'une décision spéciale ; autrement on ne pourrait faire à une église paroissiale aucune réparation même légère sans recourir à l'autorité, ce qui entraînerait des formalités continuelles et rendrait très pénible le travail du trésorier qui déjà est forcé d'entrer dans des comptes de détail qui absorbent beaucoup de temps*¹⁸⁹. » La somme de 1 500 francs nécessaire à la réparation des meneaux d'une des fenêtres et le remplacement des verres simples par des vitraux de couleur serait sans doute considérable pour une petite paroisse mais pas *« pour une fabrique dont les recettes annuelles se montent à 14 000 francs*¹⁹⁰. » Les mêmes remarques sont faites pour les ornements : *« Le conseil ne peut croire qu'on exige un projet de marché avec les fournisseurs et ouvriers toutes les fois qu'une fabrique voudra remplacer par un neuf, un ornement désormais hors de service*¹⁹¹. » Mgr Jaquemet insiste cependant pour que la fabrique présente à son approbation les devis et marchés : *« Je désire vivement éviter à MM. les curés ainsi qu'à MM. les trésoriers de fabriques les embarras résultant pour eux de l'accomplissement des formalités administratives : je suis disposé à accorder sur ce point toute latitude, mais je ne saurais aller jusqu'à dispenser de l'exécution des lois et règlements*¹⁹². » La vérification du budget de la fabrique d'Anetz soulève également une demande d'explication supplémentaire de l'évêque au début de l'année 1851 : *« J'ai trouvé, annexé à votre budget, un devis de travaux de peinture et de dorure pour la décoration du chœur de votre église. S'il ne s'agit que de rafraîchir et de remettre en bon état la peinture ou dorure des pilastres et lambris déjà existants, j'autorise la mise en exécution de ces travaux. Mais si ce sont de nouveaux embellissements, je désire, avant de les approuver, que leur convenance soit constatée par un architecte que vous consulerez à ce sujet et dont vous m'adresserez le rapport. Je vois certainement, avec bonheur, le zèle que montrent MM. les curés pour l'ornement de la maison de Dieu, mais je désire que les dépenses qui sont faites dans ce but soient effectuées avec une sage direction et conformes aux règles de l'art*¹⁹³. »

Afin d'éclairer son jugement, dans les affaires relatives aux édifices religieux comme pour toute autre question, l'évêque pouvait nommer un commissaire¹⁹⁴ et le charger d'une inspection. Ces commissaires épiscopaux sont le plus souvent choisis parmi les curés de canton, autorisés par la loi

188 ADLA 125 J 1 E 5, 19 septembre 1844, LC. Mgr de Hercé fait dans cette lettre notamment allusion, sans la nommer, à l'église de Saint-Julien de Vouvantes (partie II, p. 237).

189 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 13 octobre 1849, Guilbaud à Mgr Jaquemet.

190 *Ibid.*

191 *Ibid.*

192 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 14 octobre 1849, Mgr Jaquemet à l'abbé Guilbaud.

193 AHDN EVPAR 04, 2 janvier 1851, Mgr Jaquemet au curé d'Anetz.

194 L'article 87 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques prévoit que l'évêque puisse nommer un commissaire pour vérifier les comptes d'une fabrique. (ANDRE, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 1847, I, p. 464)

du 18 germinal an X à exercer une surveillance sur les desservants¹⁹⁵. Cette hiérarchie administrative n'a cependant jamais été totalement adoptée par l'Église, qui considère que l'ensemble des curés et desservants sont placés indistinctement sous l'autorité directe de l'évêque. C'est donc provisoirement investi d'un droit de surveillance par l'autorité épiscopale¹⁹⁶ qu'un curé pouvait visiter une paroisse voisine, interroger, observer et rendre compte à l'évêque. Mgr d'Andigné charge ainsi en 1821 le curé de Vay, Charles-Marie Barbier, de lui rendre compte du projet de reconstruction de l'église de Nozay, dont l'emplacement est l'objet d'une opposition entre habitants du bourg et de la ville¹⁹⁷. Quelques années plus tard, Mgr de Guérines nomme de nouveau le curé de Vay commissaire. L'abbé Barbier visite l'église, s'entretient avec le curé et le maire puis rédige son rapport¹⁹⁸. Les évêques nantais font largement appel à ce contrôle indirect. En 1830, l'abbé Aupiais, curé de Paimbœuf est appelé à examiner les changements proposés par le curé de Saint-Viaud dans les dispositions intérieures de son église¹⁹⁹. En 1836, le curé de Campbon est chargé d'une inspection à Pontchâteau : « *M. le curé de Pontchâteau demande à Mgr l'autorisation d'enlever de son église un petit autel, qui est inutile et incommode. Mgr lui a répondu que cela exige un enquête préalable et nomme M. Mauloin commissaire pour faire cette enquête*²⁰⁰. » Mgr de Hercé a fait appel successivement, comme on l'a vu, aux curés d'Herbignac et de Pontchâteau pour l'éclairer en 1846 dans l'affaire délicate de la translation des autels et de la chaire dans l'église de Missillac²⁰¹. Ce sont ces questions de suppression ou de déplacement d'autels qui font l'objet des plus nombreuses inspections, suscitant d'ailleurs invariablement un avis favorable du curé-commissaire, comme à Saint-Colomban en 1839 : « *M. le curé de Saint-Philbert nommé commissaire à l'effet d'adresser à Mgr un rapport sur l'opportunité de la suppression et de la translation de l'autel de la Sainte-Vierge de l'église de Saint-Colomban fait connaître qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que le projet du conseil de fabrique s'exécute*²⁰². » Plus rarement, les commissaires peuvent être appelés à donner leur avis sur l'état de l'édifice lui-même, comme à Mouais en 1856, après que la foudre ait frappé le clocher de l'église. Dans cette affaire, le curé de Derval joue d'ailleurs à la fois un rôle de conseil auprès du desservant et de médiateur auprès de l'évêque²⁰³. Majoritairement réservé aux paroisses éloignées du diocèse, l'appel aux commissaires a été parfois utilisé dans la ville épiscopale elle-même. L'abbé Du Paty, ancien curé de Saint-Nicolas et chanoine de la cathédrale, délivre ainsi en 1837 un rapport sur l'état de la chapelle de Boissière, située sur la paroisse de Saint-Similien²⁰⁴.

Ces commissaires épiscopaux sont choisis de manière très simple, quelle que soit la question

195 « *Les vicaires et desservants exerceront leur ministère, sous la surveillance et la direction des curés.* » (Loi du 18 germinal an X, art. org. XXXI)

196 ANDRÉ, *Cours de législation civile ecclésiastique*, 1847, I, p. 554.

197 ADLA 125 J 2E 1*, Conseil épiscopal, séance du 15 novembre 1821.

198 AHDN EVPAR 113, 28 avril 1826. Cité par J. Bouteiller (*D'une église à l'autre, Nozay*, 2002, p. 4)

199 AHDN EVPAR 192, 17 mai 1830, Procès-verbal d'inspection.

200 ADLA 125 J 2E2*, Conseil épiscopal, séance du 11 avril 1836. Après le rapport de l'abbé Mauloin, le curé sera autorisé à supprimer l'autel, gênant pour l'exercice du culte.

201 Partie I, p. 132.

202 ADLA 125 J 2E 3*, Conseil épiscopal, séance du 25 novembre 1839.

203 Partie I, p. 120.

204 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 1er juin 1837, Du Paty à Mgr de Guérines. Le chanoine visite la chapelle, restaurée par son propriétaire particulier, pour s'assurer qu'elle présente la décence indispensable pour y autoriser l'exercice du culte. Son rapport détaille l'état de l'édifice, décrit l'autel, les tableaux, les ornements et les vases sacrés. Il indique enfin : « *Voyant que la chapelle est propre, décente, et tous les ornements en bon état, j'ai usé de la permission que vous m'aviez donnée, j'ai béni la chapelle et les ornements sacerdotaux, afin que tout soit prêt lorsque Votre Grandeur aura rendu son ordonnance d'autorisation.* »

qui mérite une inspection. C'est le curé géographiquement le plus proche de la paroisse à visiter qui est d'ordinaire retenu. Si l'affaire concerne l'église ou les objets qu'elle renferme et soulève des questions d'art, il n'est pas fait appel à un ecclésiastique particulièrement compétent sur les questions d'architecture ou sensibilisé à la conservation archéologique. Exception notable, l'abbé Henri Rousteau est parfois consulté par les curés qui ont reçu son enseignement au séminaire et se trouvent confrontés à une difficulté d'ordre artistique. « *Ses anciens élèves, devenus pasteurs des paroisses, écrit l'abbé Cahour, aimaient à revenir le consulter sur la reconstruction et l'embellissement de leurs églises*²⁰⁵. » Mais cette assistance est officieuse, sollicitée par le curé lui-même et non imposée par l'autorité épiscopale²⁰⁶. Nous avons vu que les conseils de l'abbé Rousteau à l'abbé Durand, curé de Saint-Jacques, lui ont valu en 1855 une demande d'explication de la part de Mgr Jaquemet²⁰⁷. Dans cette affaire, l'intervention du professeur d'archéologie est d'ailleurs assez incompréhensible, puisqu'il soutient la proposition du curé d'allonger l'église et donc de démolir la façade laborieusement restaurée par l'architecte Nau. Ce cas particulier donne idée de la nature du contrôle que Rousteau aurait pu exercer sur les travaux dans les édifices religieux du diocèse, s'il avait été officiellement chargé de cette mission. Il est cependant, dans quelques rares opérations, consulté directement par l'Évêché et chargé d'une véritable mission. La restauration des bas-reliefs de l'avant-nef de la cathédrale est ainsi exécutée à partir de ses conseils iconographiques, avant qu'il ne soit chargé de la rédaction d'un projet général pour le décor intérieur de la cathédrale. Dans ces mêmes années 1850, il se voit également confier par Mgr Jaquemet une inspection à Pontchâteau, sur le site du calvaire que l'abbé Gouray fait patiemment restaurer puis agrandir depuis une trentaine d'années.

1.2.3 Les visites pastorales

Outre l'instruction ordinaire des dossiers par l'Évêché et l'inspection déléguée à certains ecclésiastiques, l'évêque avait également l'occasion de contrôler périodiquement, par lui-même et sur place, l'action du clergé paroissial et des fabriciens lors de ses tournées pastorales. Ces visites régulières, prescrites depuis le Concile de Trente, font l'objet d'un article particulier de la loi du 18 germinal an X (titre II, section III, art. 22), fixant à cinq années le délai maximum entre chaque passage de l'évêque dans la paroisse. Dans la réalité, cette obligation n'a pas toujours été respectée, surtout dans les trois premières décennies du siècle. En effet, si Mgr Duvoisin commence ses tournées dès son installation en 1802²⁰⁸, certaines paroisses éloignées ne seront pas visitées avant le milieu des années 1820²⁰⁹. Ces tournées sont l'occasion pour les communautés paroissiales de manifester spectaculairement leur attachement à la religion catholique, à leur Église et à leur prélat. Les registres de paroisses conservent invariablement le souvenir de ces hauts moments de ferveur collective. La *Semaine religieuse* en donne de nombreux et répétitifs comptes-rendus pour tout le dernier tiers du siècle. La longue tournée de printemps de Mgr Le Coq en 1882 se clôt ainsi par la

205 CAHOUR, « Notice sur M. l'abbé Rousteau », dans *Épigraphie et iconographie de la cathédrale*, 1886, p. 8.

206 La médiation de l'abbé Rousteau auprès du clergé est également sollicitée par la Société archéologique : « *M. Nau, président, (...) termine en lisant une notice sur l'église de la Trinité de Clisson, qui doit être réparée; il souhaite qu'on en use envers ce monument avec le même goût, la même sollicitude dont M. le baron Lemot fit preuve pour le vieux château du connétable. M. l'abbé Rousteau est invité à écrire officieusement à ce sujet à M. le curé de la Trinité.* » (BSANLI, 1859, I, p. 38, séance du 19 novembre 1845)

207 Partie II, p. 290.

208 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 76.

209 La paroisse de la Boissière-du-Doré reçoit ainsi sa première visite pastorale du siècle en 1823. (AHDN P La Boissière, A 1, Registre de paroisse) Celle de la Chapelle-Glain de même n'est pas visitée avant 1824. (AHDN P La Chapelle-Glain, A 1*)

consécration de l'église de Vigneux, qui en forme une sorte d'apothéose : « *Nous savons que partout nos religieuses populations luttent d'empressement, de zèle et d'entrain pour fêter avec le plus de pompe et d'éclat les visites du représentant de Notre Seigneur sur terre*²¹⁰. » La *Vie de Mgr de Hercé*, rédigée par l'abbé Maupoint, consacre à ces tournées pastorales plusieurs passages, qui donnent idée de leur atmosphère exaltée : « *L'enivrement des fidèles de Clisson avait quelque chose de divin, relate l'évêque après sa tournée pastorale de 1847. Cette multitude, ces feux, ces arcs-de-triomphe si élégants, si nombreux (...), tout montrait qu'ils étaient sous l'impression du désir de fêter le Dieu-Sauveur. Notre marche dans les rues ainsi encombrées a été bien longue, et j'étais trop heureux pour avoir idée de la fatigue. A Boussay, ils avaient élevé une avenue d'un kilomètre tout en verdure et en arceaux qui se succédaient. Ce n'est que pour célébrer le triomphe d'un Dieu qu'on peut se soumettre à de tels travaux*²¹¹... » Ces visites, qui se conjuguent avec les cérémonies de confirmation des jeunes paroissiens, ne sont pas seulement destinées à raviver la ferveur des populations catholiques. Elles constituent également une inspection complète de l'état, aussi bien matériel que spirituel, de la paroisse²¹². Alarmé des dérives constatées lors de sa première tournée, Mgr de Guérines recommande en 1823 : « *Le temps que je consacre à la visite suffisant à peine pour vaquer aux différentes opérations qui doivent nécessairement l'accompagner, je désire que les dîners que je prendrai soient servis avec la plus grande simplicité possible*²¹³. » Une autre lettre-type rappelle cette prescription, prouvant ainsi qu'elle n'a guère été observée, et détaille surtout les opérations de contrôle qui seront effectuées lors de la visite et les formalités préalables que le curé devra remplir : « *Je profiterai du moment dont la cérémonie de l'église me permettra de disposer, pour examiner avec le soin le plus attentif tout ce qui concerne votre fabrique. Vous voudrez bien à cette fin convoquer le conseil (...) M. le trésorier devra présenter les registres et pièces de sa comptabilité, et M. le secrétaire le registre des délibérations. J'espère que je trouverais tout en règle. (...) Pour avoir plus de temps, je vous adresse à l'avance deux exemplaires du procès-verbal de ma visite, vous priant de les remplir afin que je n'ai qu'à les examiner et à inscrire à la suite les ordonnances que j'aurais à rendre en conséquence. L'un de ces exemplaires vous restera pour vos archives*²¹⁴. »

Ces procès-verbaux de visites pastorales, conservés à partir de Mgr Guérines²¹⁵, se présentent sous la forme d'un long questionnaire²¹⁶ portant sur tous les aspects de l'administration de la paroisse. Les questions matérielles y tiennent une large part. Le curé ou desservant est tenu de présenter à l'évêque, ou à l'un des vicaires généraux qui l'accompagne, un inventaire scrupuleux de l'église paroissiale et de son mobilier. Le premier modèle imprimé, qui sert pour tout l'épiscopat de Mgr de Guérines²¹⁷, décompose par catégorie la liste des points qui doivent être renseignés : les

210 *SR*, 10 juin 1882, p. 542.

211 MAUPOINT, *Vie de Mgr de Hercé*, 1856, p. 440-441. (Voir aussi p. 160-167. L'abbé Armand Maupoint était alors vicaire général de Rennes. Il sera nommé l'année suivante évêque de Saint-Denis de la Réunion.)

212 Sur les visites pastorales sous Mgr Jaquemet voir le long développement dans LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 257-265.

213 ADLA 125 J 3 F 1, 1823, Lettre-type aux curés du diocèse (imprimé).

214 ADLA 125 J 3 F 1, [S. d., ca 1835], Brouillon d'une lettre-type aux curés du diocèse.

215 AHDN 2 F 01, Procès-verbaux de visites pastorales (1824-1969) ; ADLA 3 F 2 à 14, idem (1822-1906). Pour une vue d'ensemble de ce corpus, voir BOULARD, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, 1982, I, p. 137 et ss. et *Répertoire des visites pastorales de la France*, 1978, II, p. 73-80. Sur l'utilisation pour la recherche de ces procès-verbaux, voir par exemple CHOTARD, « L'apport des procès-verbaux de visite pastorale à la connaissance de la société rurale dans le diocèse de Nantes sous la Restauration », *Annales de Bretagne*, 1973, p. 345-357.

216 14 pages par exemple sous Mgr Jaquemet.

217 ADLA 125 J 3 F 2 et 3, Imprimé utilisé de 1822 à 1838.

vases sacrés²¹⁸, les livres liturgiques, le tabernacle, l'autel principal (invocation, reliques, ornements), les fonts baptismaux, la sacristie (dans cette rubrique figurent, outre les ornements, vêtements et objets liturgiques, des questions sur les registres et comptes de la fabrique, les titres et papiers de la paroisse). Le chapitre réservé aux « *chœur, nef et dehors de l'église* » mêle les entrées relatives à l'édifice lui-même (situation, dispositions intérieures, état du pavé, des murs, des portes, des vitres, des voûtes et des couvertures) et celles concernant son mobilier (chaire, confessionnaux, chaises et bancs²¹⁹). Plusieurs rubriques, consacrées au clergé de la paroisse, au presbytère, au cimetière, aux chapelles et enfin à la paroisse elle-même (nombre d'habitants, distance des villages avec l'église), complètent cette revue très détaillée. Rien n'échappe donc au contrôle de l'autorité épiscopale. L'organisation et la formulation des entrées indiquent la nature disciplinaire de ce contrôle : il s'agit de vérifier la régularité de l'administration matérielle de la paroisse, l'état général de l'édifice, la présence et la décence de tous les objets indispensables au culte et enfin le respect des prescriptions canoniques. La visite de l'église de la Trinité à Clisson amène ainsi Mgr de Guérines à imposer plusieurs changements : « *Un ciboire, cuivre argenté. Mgr a ordonné et ordonne qu'il soit remplacé par un en argent. (...) Mgr a ordonné et ordonne que la lampe soit allumée nuit et jour devant le Très-Saint-Sacrement. (...) Mgr ordonne que les fonts baptismaux soient placés près de la porte principale de l'église*²²⁰. » Les procès-verbaux remplis par les curés comportent des appréciations fort limitées sur le mérite artistique des églises, leur mobilier ou leur décor. Le curé de Saint-Julien de Vouvantes fait ainsi remarquer la nef de son église, « *belle et très claire* » et la voûte en pierre du sanctuaire²²¹. La nef de Saint-Guénolé de Batz est pareillement distinguée, ainsi que sa chaire et son tabernacle, « *en bois doré, très beau* », mais le curé déplore : « *Cette église exige de très grands frais pour ses réparations*²²². » On trouve pourtant, à l'occasion, quelques observations et développements sur des éléments sortant de l'ordinaire. A Saint-Sulpice des Landes, le maître-autel et son retable sont longuement décrits : « *Un seul autel, qui est le grand, décoré de quatre colonnes peintes et dorées avec d'autres sculptures et peintures différentes. De chaque côté de l'autel sont deux statues, celle du côté de l'Évangile saint Sulpice, et celle du côté de l'Épître, saint Antoine, patron secondaire du lieu. Au-dessus du grand autel est placé saint Jean, toutes ces statues sont en bon état. Derrière le grand autel est un tableau qui représente le Portement de croix. Au-dessus, de chaque côté deux palmes dorées, de chaque côté du tabernacle deux médaillons, un représentant Notre Seigneur, l'autre la Vierge*²²³. » Le chœur de Saint-Gildas des Bois mérite également une mention particulière : « *au milieu de la nef, fermé par une très belle porte en fer à deux battants et surmonté d'un imposte aussi riche et séparé de l'espace entre le chœur et le sanctuaire par une riche sculpture*²²⁴. »

Le modèle imprimé des procès-verbaux change légèrement de forme en 1838, date à laquelle Mgr de Hercé succède à Mgr de Guérines²²⁵. Quelques points relatifs à l'église sont ajoutés. Une entrée nouvelle demande un détail de l'état général de l'intérieur de l'église (décorations, retables, tableaux, statues). Dans la rubrique relative à l'édifice lui-même des mentions apparaissent sur ses dimensions, son ancienneté, son clocher et sa situation. Il est également demandé de

218 La proscription des ciboires en cuivre argenté fait l'objet de fréquentes observations.

219 « *Sièges et bancs, s'ils sont fondés, s'ils nuisent au service divin.* »

220 ADLA 125 J 3 F 2, PV de visite pastorale, 7 mai 1826.

221 ADLA 125 J 3 F 2, PV de visite pastorale, 15 mai 1823.

222 ADLA 125 J 3 F 2, PV de visite pastorale, 17 juin 1823.

223 ADLA 125 J 3 F 2, PV de visite pastorale, 16 mai 1824.

224 ADLA 125 J 3 F 2, PV de visite pastorale, 8 septembre 1824.

225 ADLA 125 J 3 F 3, Imprimé utilisé de 1838 à 1844.

distinguer l'état des murs intérieurs et extérieurs. Ces précisions supplémentaires incitent nombre de curés à décrire plus amplement l'état de l'édifice, ses besoins et ses mérites particuliers. La datation, quand elle est présente, reste souvent approximative : « *rien de bien certain* » porte ainsi le procès-verbal de Doulon²²⁶, « *une tradition fait remonter sa construction à environ 300 ans* » indique le desservant de la Chevallerais²²⁷. Mais certains ecclésiastiques avancent parfois un siècle, en se basant sur l'architecture de l'église²²⁸, ou une date à partir des archives ou d'une inscription²²⁹. En 1844, une innovation est introduite dans un formulaire inchangé quant à son contenu. Pour certaines rubriques, l'inventaire se remplit désormais à partir de questions. Cette disposition, plus stimulante et permettant d'obtenir des réponses plus précises, est généralisée à l'ensemble du questionnaire deux ans plus tard. Cette version de 1846 réorganise également l'ensemble de manière plus rationnelle. [Pièces justificatives 5, p. 127-129] La formulation de l'état actuel et des besoins est plus explicitement exigée. Le curé est ainsi invité à lister les réparations « *nécessaires ou utiles* » des éléments du décor. La suffisance de l'église fait l'objet d'une question particulière. Les questions générales sur la circonscription sont regroupées dans une rubrique qui porte le titre assez exagéré, mais très contemporain, de « *Statistique de la paroisse* ». La position de l'église dans son environnement topographique (« *l'église est-elle centrale ?, les voies de communication sont-elles faciles ?* ») et religieux (autres lieux de dévotions, pèlerinages, paroisses limitrophes) y est mieux cernée. Deux questions nouvelles surtout apparaissent, démontrant des préoccupations neuves : « *Y a-t-il dans la paroisse quelque chose de remarquable en monuments ? Y a-t-il quelque tradition ancienne, digne d'être recueillie ?* »

Mgr Jaquemet, dans le procès-verbal imprimé utilisé à partir de 1851²³⁰, conserve pour l'essentiel l'organisation et le contenu du modèle précédent, modifiant seulement la présentation, qui prend désormais la forme d'un tableau à deux colonnes, portant à droite : « *Chefs de visite* », à gauche : « *Réponses* ». Les questions demeurent identiques, sous une forme plus directe et simplifiée : « *Monuments remarquables ? Traditions à recueillir ?* » La rubrique dédiée à l'édifice ajoute ces entrées : « *Qu'y a-t-il à remarquer sur le chœur et le sanctuaire ? Dans la nef ?* » Cette formule encourage davantage de réponses précises et intéressantes²³¹, que prouve un sondage effectué sur les quarante procès-verbaux de l'année 1855²³², qui concernent les paroisses rurales des arrondissements de Savenay, Châteaubriant et Nantes. Plus de la moitié contiennent une réponse sur la date de construction de l'église : seize édifices construits depuis le début du Concordat sont aisément datés ; huit datations remontent à l'Ancien Régime ; neuf curés se contentent d'indiquer une époque inconnue, et sept ne répondent pas. La moitié de ces quarante formulaires seulement remplissent la ligne relative aux monuments remarquables de la paroisse : douze pour signaler un

226 ADLA 125 J 3 F 4, PV de visite pastorale, 11 juin 1844.

227 ADLA 125 J 3 F 4, PV de visite pastorale, 25 juin 1846.

228 Saint-Julien de Vouvantes (XIVe), Bouvron (nef XIe, chapelles et bas-côtés XVIe ou XVIIe).

229 Église de Vieilleville, datée de 1619 (ADLA 125 J 3 F 4, PV de visite pastorale, 2 juin 1841).

230 ADLA 125 J 3 F 5 à 125 J 3 F 9, Imprimé utilisé de 1851 à 1869.

231 A Cordemais, au lieu de répondre succinctement aux questions, l'abbé Bouyer a rédigé pour chaque chapitre un long article descriptif. Voici par exemple comment il remplit la rubrique relative à l'église : « *L'église est située au milieu du bourg. Elle a 289 m² 37 de surface à l'intérieur, dont 234 m² 77 livres pour les fidèles. Sa forme irrégulière se rapproche d'une croix. Elle est insuffisante pour la population. Le bas de l'église est du XIe siècle, et le chœur et les chapelles sont du XVe. Le sanctuaire qui comprend le chœur est trop petit, moins large que la nef. A l'entrée du chœur se trouve une pierre circulaire qui donne ouverture à une crypte. (...) Les murs commenceraient en quelques endroits à manquer de solidité. Il est difficile de les entretenir propres à l'intérieur, à cause des aspérités nombreuses et assez profondes qui les sillonnent. Ils sont un peu dégradés à l'extérieur, dans le bas surtout.* » (ADLA 125 J 3 F 7, 27 août 1861)

232 ADLA 125 J 3 F 6.

édifice ou un objet, huit pour indiquer qu'aucun monument n'est digne d'intérêt. Plus globalement pour toutes les années de l'épiscopat Jaquemet (1849-1869), les procès-verbaux montrent de grandes disparités dans la description de l'église et de son mobilier. La datation de l'édifice passe ainsi de paresseux « *naguère*²³³ » (Maumusson) ou « *Je l'ignore*²³⁴ » (Ruffigné), à des indications plus ou moins étayées : « *vers le XIVe siècle disent les archéologues*²³⁵ » (Les Moutiers) ; « *en 1020 par Harscoët de Sainte-Croix, baron de Retz (suivant M. Verger)*²³⁶ » (Chéméré). En revanche, une tendance se dégage de l'ensemble des réponses relatives à l'intérêt de l'église et aux monuments de la paroisse : seuls les édifices ou les objets les plus importants semblent mériter un signalement. Le caractère monumental des vastes églises de Batz²³⁷, de Saint-Gildas des Bois²³⁸ ou de Saint-Julien de Vouvantes²³⁹ est évidemment reconnu. Le retable principal de Saint-Jean de Béré²⁴⁰, la crypte et les « *vieux piliers romans* » de Saint-Philbert de Grandlieu²⁴¹, le grand vitrail de Missillac²⁴², le maître-autel de Paimbœuf, « *sans contredit le plus beau du diocèse*²⁴³ », les stalles de Couëron²⁴⁴, la lanterne des morts des Moutiers²⁴⁵ ou encore l'ermitage de Saint Hermeland à Indret²⁴⁶ sont également désignés à l'intérêt de l'évêque. A l'inverse, les petites et basses églises rurales ne suscitent que des plaintes sur leur insuffisance ou leur irrégularité. L'église d'Abbaretz, datée du XIe siècle, est « *de deux tiers trop petite*²⁴⁷ ». Dans celle du Grand-Auverné, rattachée au « *bas XIIIe ou XIIIe siècle* », la seule chose à remarquer dans le chœur est qu'il est « *bien trop petit*²⁴⁸ ». La même réponse est faite à Monnières : « *Qu'y a-t-il à remarquer sur le chœur et le sanctuaire : rien que l'insuffisance*²⁴⁹ ». L'église de Bouguenais possède un chœur « *beaucoup trop petit* » et une nef « *beaucoup trop écrasée* ». Seul son clocher semble « *peut-être* » mériter un certain intérêt²⁵⁰. Le procès-verbal le plus surprenant est celui rempli à Cordemais lors de la visite pastorale de 1860. L'église, commencée au XIe siècle et agrandie à la fin du Moyen Âge d'un sanctuaire et de chapelles, est assez précisément décrite. Ses dimensions sont renseignées de manière très exacte. Dans la colonne *Monuments remarquables*, on trouve cette réponse, d'une contradiction extraordinaire : « *L'église du XIe siècle, du style roman. Bonne à reconstruire*²⁵¹. »

Le même modèle imprimé sert jusqu'à la fin du XIXe siècle²⁵². Pendant ce demi-siècle, les curés et desservants doivent donc répondre aux mêmes questions. La rédaction du procès-verbal devient une routine régulière, revenant environ tous les cinq ans, surtout pour les prêtres, nombreux, qui demeurent au même poste jusqu'à plusieurs décennies. Mgr Rouard, après 1896, change

233 ADLA 125 J 3 F 7, 11 mai 1860.

234 ADLA 125 J 3 F 7, 5 mai 1858.

235 ADLA 125 J 3 F 6, [N. d., ca 1854].

236 ADLA 125 J 3 F 6, 28 mai 1854.

237 ADLA 125 J 3 F 7, 17 juin 1861. La chapelle Notre-Dame du Mûrier est également signalée.

238 ADLA 125 J 3 F 6, 22 juin 1855.

239 ADLA 125 J 3 F 7, 30 mai 1859.

240 ADLA 125 J 3 F 7, 6 mai 1858.

241 ADLA 125 J 3 F 6, 6 juillet 1854.

242 ADLA 125 J 3 F 7, 17 juin 1860.

243 ADLA 125 J 3 F 7, 27 mai 1861.

244 ADLA 125 J 3 F 7, 26 avril 1861.

245 ADLA 125 J 3 F 6, [n. d., ca 1854].

246 ADLA 125 J 3 F 7, 10 juillet 1859.

247 ADLA 125 J 3 F 6, 8 juillet 1855.

248 ADLA 125 J 3 F 6, 6 mai 1858.

249 ADLA 125 J 3 F 6, 17 mai 1855.

250 ADLA 125 J 3 F 7, 1er juillet 1858.

251 ADLA 125 J 3 F 7, 13 juin 1860.

252 Mgr Le Coq et Mgr Laroche conservent l'imprimé utilisé sous Mgr Fournier (ADLA 125 J 3 F 12 et 14).

complètement de formulaire. Ce nouveau document doit être rempli et adressé à l'Évêché deux semaines avant la visite de l'évêque. Son contenu est divisé en deux parts à peu près égales, détaillant successivement l'état religieux et l'état matériel de la paroisse, dans un long questionnaire de 32 pages. Les points relatifs aux édifices paroissiaux ne comprennent plus aucune mention de l'intérêt artistique ou historique. Dans une évolution révélatrice, les questions évoluent vers des préoccupations uniquement pastorales : « *Tous les monuments et emblèmes funèbres ont-ils un caractère chrétien ? Les statues, tableaux, sont-ils tous propres à porter à la piété²⁵³ ?* »

1.2.4 Les enquêtes statistiques

L'administration épiscopale nantaise organise, dans la première moitié du XIXe siècle, plusieurs enquêtes statistiques diocésaines. Ces opérations procèdent d'une logique très différente des inventaires archéologiques. Elles ont pour but de fournir au ministère des Cultes un état des besoins des paroisses (enquêtes de 1823 ou de 1845-1846) ou de permettre une régularisation d'ensemble des dévotions (enquête de 1829 sur les confréries) ou des lieux de culte (enquête de 1838 sur les chapelles). Compléments ponctuels des renseignements recueillis par les procès-verbaux des visites pastorales, ces recensements sont aujourd'hui extrêmement précieux parce qu'ils offrent au chercheur des données d'ensemble à une date fixe. Ces enquêtes, par leur nature même, ne sont en revanche pas conçus comme des outils de contrôle sur les travaux aux édifices paroissiaux. L'enquête de 1845-1846 témoigne cependant de l'ambition nouvelle de réunir les éléments d'une statistique paroissiale, dont les préoccupations archéologiques ne sont pas absentes. Amorce d'un changement non mené à son terme ou simple concession à un phénomène de mode, cette rare initiative ne sera pourtant pas suivie de mesures particulières.

1.2.4.1 Les enquêtes de 1823, 1829 et 1838

La vaste enquête lancée en 1823 par l'Évêché pour obtenir des fabriques un état des églises et presbytères du diocèse fait suite à une demande de renseignements du ministère de l'Intérieur. Cette enquête ponctue en quelque sorte toutes celles organisées depuis l'an X par l'administration pour suivre la progression du rétablissement des édifices religieux et mesurer les secours encore nécessaires. Les questions portent sur la propriété des édifices paroissiaux, sur leurs besoins (acquisitions, réparations ou reconstructions) et sur les ressources que fabriques et communes peuvent y consacrer. Le 30 juin 1823, le post-scriptum de la lettre pastorale de Mgr de Guérines annonçant la prochaine retraite ecclésiastique invite les curés et desservants à répondre rapidement à ces différents points²⁵⁴. Cette enquête, à laquelle la plupart des curés répondent dès juillet²⁵⁵, permet à l'administration épiscopale de dresser un état assez complet des besoins, objectif principal de l'opération²⁵⁶. A partir de ce tableau, la préfecture peut à son tour établir un état chiffré sur lequel seront basées les prochaines demandes de secours²⁵⁷. En dehors de ces informations financières, peu de renseignements peuvent être utilisés. Les réponses relatives à la propriété des bâtiments, par exemple, sont absolument fausses, la plupart des curés se contentant d'indiquer que l'église appartient à la paroisse. En de très rares cas, quelques renseignements sont donnés sur l'intérêt

253 ADLA 125 J 3 F 14, Modèle imprimé des visites pastorales à partir de 1902 au moins.

254 ADLA 125 J 1 E 4* et AHDN 1 E 04/0063, 30 juin 1823, LP.

255 Le tableau établi par l'administration épiscopale comporte 206 réponses, soit la presque totalité des paroisses du diocèse (218 en 1823). On trouve de nombreuses réponses des curés dans la série EVPAR des AHDN (notamment pour les paroisses de Saint-Similien, Sainte-Croix, Lusanger ou Saint-Gildas des Bois).

256 ADLA 125 J 4F 1, [1823], Enquête sur les églises et presbytères.

257 ADLA 63 V 1, 1er janvier 1824, État des communes dont les églises sont à racheter, à reconstruire ou à réparer.

particulier des édifices : « *Il serait important de conserver cette église qui est un assez beau monument et sert de point de mire aux navigateurs* » (le Croisic) ; « *assez belle église* » (Saint-Julien de Vouvantes)²⁵⁸. Le conseil de fabrique de Sainte-Croix de Nantes adresse un long exposé des sommes nécessaires « *pour obtenir l'entière conservation de l'église et pour lui donner la décence qu'elle devrait avoir*²⁵⁹. » Parmi les besoins exprimés par cette paroisse nantaise se trouvent des considérations esthétiques absolument absentes des autres demandes : « *Le portique est à rétablir. C'est le seul apparent de toutes les églises de Nantes et il doit contribuer à la beauté de la place projetée par la mairie. Il est déshonoré par quatre détestables échoppes, qui appartiennent à des particuliers. (...) L'agrandissement de l'église serait absolument nécessaire et pourrait s'effectuer en faisant un sanctuaire de la sacristie actuelle (...) Cet agrandissement est urgent, parce que l'église de Sainte-Croix, très intéressante par sa position et son genre d'architecture, est trop petite*²⁶⁰. »

En août 1829, Mgr de Guérines réclame de son clergé paroissial un état exact de toutes les confréries établies dans les églises du diocèse²⁶¹. L'évêque souhaite en effet régulariser la situation de ces associations de dévotion reformées, pour la plupart, sans autorisation officielle après le rétablissement du culte²⁶². Un formulaire imprimé est adressé à tous les curés, invités à indiquer les confréries établies dans leur église et l'existence de registres pour celles du Sacré-Cœur, du Saint-Sacrement, du Rosaire et du Scapulaire, mais également à renseigner plusieurs rubriques relatives au patron de leur paroisse, aux dévotions particulières, aux indulgences accordées, aux processions²⁶³. Les envois des curés s'étalent jusqu'au début de l'année suivante. Plusieurs d'entre eux se livrent alors à des recherches approfondies dans les archives paroissiales, tel l'abbé Durand curé de Moisdon, qui assure à Mgr de Guérines : « *Je n'ai rien négligé pour m'assurer si celles qui sont reconnues dans la paroisse, y ont été légitimement établies ; j'ai fait bien des recherches, et je n'ai pu découvrir aucun titre authentique de leur établissement*²⁶⁴. » Une fois leur liste complète établie, l'évêque procède à l'érection générale de toutes les confréries existantes dans le diocèse en mai 1830²⁶⁵. À la fin de son épiscopat, Mgr de Guérines organise une nouvelle enquête portant cette fois sur les chapelles. En conformité avec les statuts diocésains publiés en 1837, les curés sont tenus de faire connaître l'état de l'édifice et de son mobilier, notamment sur le plan de la décence, d'indiquer s'il sert encore à la célébration des offices, s'il est l'objet de processions, s'il a servi à des usages profanes depuis sa bénédiction²⁶⁶. Pour répondre à ce questionnaire, les curés et desservants doivent donc visiter une à une les chapelles encore existantes dans leur paroisse, qu'elles soient des propriétés particulières ou qu'elles aient été restituées aux fabriques, qu'elles servent à un usage cultuel ou profane. Le curé de Carquefou, l'abbé Bigaré, renvoie ainsi un état complet des cinq chapelles de sa paroisse, appartenant toutes à des particuliers. Trois seulement sont desservies, une

258 ADLA 125 J 4F 1, [1823], Enquête sur les églises et presbytères.

259 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 13 juillet 1823.

260 *Ibid.*

261 AHDN 1 E 04/0026, 1er août 1829, LP.

262 Les confréries, supprimées en 1792, ne sont pas reconnues dans le régime concordataire comme des établissements publics. Elles n'ont donc pas d'existence légale et leur autorisation dépend entièrement de l'autorité épiscopale. (ANDRÉ, , *Cours de législation civile ecclésiastique*, 1847, I, p. 496 et ss.)

263 ADLA 125 J 4 F 2, Enquête sur les confréries et dévotions. Ces questions sont complétées par d'autres rubriques sur le mois d'adoration, les prières des 40 heures, la nature des exercices spirituels, la pratique des fidèles, les abus éventuels...

264 AHDN EVPAR 099, 26 août 1829, Durand à Mgr de Guérines.

265 AHDN 1 E 04/0076, 26 mai 1830, LP.

266 Les réponses à cette enquête diocésaine se trouvent dans ADLA 125 J 4 F 3.

ou deux fois l'an, par le clergé paroissial. Dans une autre, la famille propriétaire fait célébrer des messes particulières. La dernière enfin est totalement privée de toute cérémonie religieuse²⁶⁷. Destinée à recueillir un tableau d'ensemble des chapelles du diocèse, cette enquête a également permis de sensibiliser le clergé nantais à l'état d'abandon de la plupart de ces édifices et d'encourager quelques-unes des restaurations qui seront réalisées dans la seconde moitié du siècle.

1.2.4.2 L'enquête de 1846

A la fin de l'année 1843, le ministre des Cultes Martin du Nord réclame des préfets une statistique des circonscriptions des paroisses et les invite à s'assurer du concours de l'autorité épiscopale²⁶⁸. Deux ans plus tard, en novembre 1845, la Direction des Cultes souhaite compléter cette carte paroissiale par une vue d'ensemble des besoins des édifices paroissiaux. Elle organise donc une nouvelle enquête nationale destinée à évaluer le chiffre des secours nécessaires. Cette fois encore, les préfets et les évêques sont appelés à collaborer à la rédaction des tableaux statistiques²⁶⁹. Les renseignements demandés portent à la fois sur l'église paroissiale et sur le presbytère. La partie relative à l'église est composée, d'une part, d'une courte série de questions sur l'état actuel de l'édifice, sa suffisance et ses besoins et, d'autre part, de trois éléments chiffrés : l'évaluation approximative des dépenses, les ressources dont disposent les fabriques, le déficit entre ces deux sommes. Les tableaux récapitulant ces données par arrondissement sont établis par la préfecture de Loire-inférieure à la fin de l'année 1846, datés du 1er janvier 1847 et adressés au ministère²⁷⁰. A ces vues réduites aux seuls besoins matériels du culte, la Direction des Cultes ajoute une question sur la valeur monumentale de l'église. Après avoir demandé si l'église est « *en bon état d'entretien* », le formulaire porte, dans une parenthèse, : « *indiquer autant que possible si l'édifice offre de l'intérêt sous le rapport de l'art.* » Les résultats pour le département de la Loire-Inférieure dépassent très certainement les prévisions les plus pessimistes de l'administration des Cultes. [Tableau 4, p. 112] Pour les 222 paroisses qui ont fourni des réponses, les besoins pour les édifices paroissiaux sont évalués à plus de trois millions de francs, dont pas même 15 % peuvent être supportés par les fabriques. Ce chiffre ne comprend même pas l'ensemble des besoins du diocèse, puisque les paroisses urbaines de Nantes ont été exclues de cette enquête. Ces données financières sont cependant largement faussées puisque les fabriques, comme souvent dans ces enquêtes officielles, n'indiquent jamais le chiffre réel des ressources dont elles disposent²⁷¹. Les résultats de ce recensement constituent, malgré cette réserve, un matériau remarquable, dont l'étude présente, après d'autres²⁷², a déjà fait un large usage. En 1846, moins d'un tiers des églises recensées (66 sur 222) sont déclarées comme présentant un intérêt artistique, soit par leur architecture, soit par leur mobilier ou leur décor.

Mgr de Hercé accepte d'autant plus volontiers la demande de concours que lui adresse la

267 AHDN EVPAR 026 Carquefou, 2 mai 1838, Bigaré à Mgr de Guérines.

268 ADLA 125 J 4 F 4, Circulaire du 28 octobre 1843 ; texte et tableau de cette enquête reproduits dans le *Journal des conseils de fabriques*, 1843-44, X, p. 36-39.

269 Circulaire du 17 novembre 1845. (LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 469-470).

270 ADLA 8 V 1 pour les arrondissements de Nantes, Châteaubriant et Ancenis ; ADLA 8 V 2 pour ceux de Savenay et Paimbœuf.

271 Le curé de Sainte-Reine déclare ainsi que la fabrique ne dispose d'aucune ressource pour les travaux à faire, information reportée dans le tableau dressé par la préfecture. Cependant, dans le formulaire destiné à l'Évêché, le curé indique les sommes que la fabrique a commencé à placer en prévision de ces mêmes travaux. (ADLA 8 V 2, 23 mai 1846)

272 Par exemple Michel Lagrée pour le diocèse de Rennes (*Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIXe siècle*, 1977, p. 276-278) ou Jean-Louis Kerouanton pour celui d'Angers (*Investissement religieux et architecture en Maine-et-Loire*, Thèse de doctorat, 1998, III, p. 426-427, cartes 6 et 7).

préfecture que cette enquête lui donne espoir d'une prochaine augmentation des crédits de l'État en faveur des édifices religieux : « *Le gouvernement a compris que l'allocation votée, à chaque session, pour cette nature de dépenses, était de beaucoup insuffisante, et il paraît dans l'intention de solliciter un crédit qui soit en rapport avec ces besoins*²⁷³. » Mais l'évêque de Nantes voit dans cette opération des bénéfices plus élevés pour l'Église : « *Outre l'avantage que ce travail présente en lui-même et sous le rapport de la bonne administration, il offre de plus celui, non moins précieux, de réduire à leur réalité bien des évaluations, que l'ignorance ou la mauvaise foi se plaisent à exagérer, au détriment de la considération due au clergé. C'est ainsi que les organes de la presse cherchent souvent à faire du scandale, en énumérant les richesses supposées du clergé, les dons ou legs dont il est l'objet, le produit des quêtes faites en sa faveur, les immeubles dont il a la jouissance, etc. Quelquefois même les débats parlementaires deviennent l'écho de ces plaintes (...)* Grâce à Dieu, nous pouvons faire connaître toute la vérité ; et plus elle sera connue, plus les préventions s'évanouiront, plus il apparaîtra que le clergé possède à peine le suffisant pour sa subsistance et que ses ressources sont bien au-dessous de ce qu'elles devraient être, pour secourir efficacement toutes les misères qui se recommandent à sa charité²⁷⁴. » Il souhaite par ailleurs profiter de cette occasion pour établir, au-delà des renseignements demandés par le ministère, une « *statistique générale du temporel ecclésiastique des paroisses du diocèse*²⁷⁵. » L'Évêché fait donc imprimer un tableau de quatre pages que curés et desservants sont priés de remplir et renvoyer promptement. [**Pièces justificatives 6, p. 130-133**]

Cette statistique est divisée en sept grandes rubriques, présentées sous forme de tableaux. L'en-tête invite le curé à donner le nombre des habitants de sa paroisse. Ces chiffres, très souvent arrondis, sont globalement supérieurs à ceux que l'on trouve dans les tableaux de la préfecture, basés sur le recensement de 1841²⁷⁶. Un premier tableau, le seul qui ne concerne pas strictement l'état matériel de la paroisse, est destiné à indiquer le personnel ecclésiastique de la paroisse, en remontant le plus loin possible dans son histoire. De nombreux prêtres donnent des listes complètes depuis le XVe ou le XVIe siècle. Le second tableau rassemble vingt questions sur l'église : patron, époque de construction, forme, état d'achèvement, situation, dimensions de toutes ses parties, nature des voûtes et des murs, forme du clocher et des piliers, dernières réparations exécutées. Les cinq questions ministérielles (suffisance, travaux nécessaires, dépense estimée, ressources disponibles et intérêt artistique éventuel) sont reprises textuellement et, afin de distinguer clairement l'enquête officielle de la statistique à usage interne, sont marquées d'un astérisque. Mgr de Hercé assure d'ailleurs qu'en dehors de ces questions, toutes les autres réponses « *ne recevront aucune publicité (...), l'évêque n'en fera jamais usage que dans l'intérêt général du diocèse, ou dans l'intérêt particulier des paroisses*²⁷⁷. » Le troisième tableau concerne les objets conservés à l'intérieur de l'édifice. Il comporte des rubriques sur la sacristie, les autels, le décor, les bancs et chaises. Une série relative aux fenêtres mêle les questions architecturales (forme, dimensions,

273 ADLA 8 V 1 et 2, 26 avril 1846, LC aux curés du diocèse.

274 *Ibid.*

275 *Ibid.*

276 On trouve toutefois quelques exceptions inverses, par exemple les Moutiers, la Plaine, Sainte-Marie, Saint-Gildas des Bois, Saint-Sébastien de Pornichet,...

277 ADLA 8 V 1 et 2, 26 avril 1846, LC aux curés du diocèse. Les tableaux remplis par les curés se trouvent pourtant curieusement aujourd'hui dans la série V des archives départementales, joints à ceux dressés par la préfecture. L'inventaire dressé par L. Chevrel en 1913 les mentionne déjà à cette date. (CHEVREL, *Répertoire numérique de la série V des archives départementales*, 1913.) Les fréquentes différences entre les chiffres de population et les ressources présumées des fabriques laissent penser qu'ils n'ont pas servi directement à la rédaction de l'état adressé au ministère et sont donc entrés plus tard dans les archives publiques.

présence de meneaux et de vitraux) et les considérations utilitaires (présence de grilles, hauteur par rapport au sol). Les curés sont également invités à se prononcer, dans la description des tableaux et statues, sur leur mérite artistique. Les quatre derniers tableaux concernent le presbytère, les quêtes pour le clergé, les biens et revenus de la fabrique. Pour chacune des rubriques, une place est laissée au curé pour ajouter à ses réponses d'éventuelles observations²⁷⁸.

Une très grande majorité du clergé paroissial du diocèse renvoie ce questionnaire dès l'été 1846²⁷⁹. Plusieurs mentions du vicaire général Dandé dans la correspondance semblent indiquer que c'est lui qui se charge de recueillir les formulaires et d'en rassembler les données²⁸⁰. De grandes disparités apparaissent dans les réponses des curés. Quelques questionnaires témoignent d'une certaine paresse, donnant la nette impression que le prêtre s'est rapidement débarrassé d'une corvée administrative supplémentaire²⁸¹. D'autres à l'inverse remplissent copieusement toutes les rubriques, allant même jusqu'à joindre des feuilles supplémentaires pour développer plus amplement encore leurs réponses²⁸² ou des dessins pour éclairer leurs propos²⁸³. Il est notable toutefois que tous les questionnaires contiennent des réponses sur les points essentiels qui ne demandent pas de recherches particulières. Les dimensions de chaque partie de l'église sont ainsi systématiquement données. Certaines précisions indiquent même que les ecclésiastiques ont surveillé de près la prise de ces mesures²⁸⁴. Pour les curés qui ont apporté le plus de sérieux à leur travail, il a fallu mener de véritables recherches sur l'histoire de la paroisse, son clergé et ses édifices²⁸⁵. L'analyse de cet ensemble hétérogène est délicate. Plusieurs éléments importants méritent cependant d'être dégagés de cette photographie unique de l'appréciation que le clergé du diocèse porte sur ses églises paroissiales au milieu du XIXe siècle.

La réserve avec laquelle les curés se prononcent personnellement sur le mérite artistique de leur église ou des objets qu'elle renferme est générale et très frappante : « *C'est un monument de l'antiquité ; son retable est admiré des gens de l'art*²⁸⁶ » ; « *au jugement des connaisseurs, [l'église] n'offre aucun intérêt (...) Toutes ces statues sont en plâtre et insignifiantes excepté sainte Anne qui, dit un connaisseur, est bien*²⁸⁷ » ; « *statues : saint Herblon est très bien et fait l'admiration des gens*

278 L'abbé Bodet, curé de Puceul, en profite pour faire connaître son mécontentement : « *Je ne ferai point d'observations parce que chaque fois que j'en fait, elles sont non avenues.* » (ADLA 8 V 1)

279 Quelques réponses sont plus tardives, telles celles de Saint-Jean de Béré (AHDN EVPAR 0 36 B, 26 novembre 1846) ou de la Plaine (ADLA 8 V 2, adressée en décembre 1846).

280 Son nom est explicitement mentionné dans le questionnaire de Saint-Vincent des Landes (ADLA 8 CV 1). C'est à lui que l'abbé Le Maczon présente ses excuses pour son retard (AHDN EVPAR 036 B, 26 novembre 1846).

281 Par exemple les réponses du curé de Saint-Aignan : Date : « *Je n'en sais rien* » ; Intérêt : « *Je ne le pense pas.* » (ADLA 8 V 1)

282 Le curé de la Plaine, déjà l'un des plus prolixes, joint une lettre pour Mgr de Hercé à son tableau déjà surchargé. (ADLA 8 V 2).

283 Le curé de Saint-Herblain, Rouzioux, donne un plan du presbytère et de ses dépendances, et un autre de l'église avec le cimetière. Celui de Grandchamp joint un plan de l'église pour en indiquer les dimensions. A Doulon, le curé dessine un petit croquis pour décrire le clocher. (ADLA 8 V 1)

284 « *J'ai dit que les transepts ont 20 mètres de longueur, j'entends que cela compte du fond d'une chapelle au fond de l'autre.* » (ADLA 8 V 1, La Boissière) ; « *Par hauteur de la nef, du sanctuaire, du chœur et des chapelles, j'ai entendu à partir du carrelage à s'élever perpendiculairement aux parties les plus élevées des plafonds* » (ADLA 8 V 1, Ligné). La comparaison des dimensions données pour l'église de Saint-Cyr près de Bourneuf avec celles que renseigne E. Orioux vingt ans plus tard, à peine différentes, prouve une certaine exactitude. (ORIEUX, « *Études archéologiques dans la Loire-Inférieure* », *Annales de Nantes*, 1864, XXXV, p. 478-480)

285 Un cahier de notes témoignant des recherches du curé de Basse-Goulaine est par exemple conservé. (AHDN EVPAR 009)

286 ADLA 8 V 1, Clisson, Trinité.

287 ADLA 8 V 2, La Chapelle des Marais.

de l'art, les autres sont bien inférieures sans cependant être médiocres²⁸⁸ » ; « les connaisseurs en font cas sous le rapport du style²⁸⁹ » ; « L'église de Guérande, au rapport des architectes et des archéologues, est remplie de richesses ; c'est un des plus beaux monuments de la Bretagne ; ils s'étonnent qu'elle ne soit pas classée parmi les monuments civils : sous le rapport de l'art, c'est une des belles œuvres de la Renaissance²⁹⁰ » ; « des personnes entendues trouvent [l'église] bien. Elle est d'architecture grecque. (...) Généralement, [la statue de l'Immaculée Conception] est trouvée bien sous le rapport de l'art, en particulier par M. Barrême qui n'en est pas l'auteur. Elle a été admise à l'exposition à Nantes²⁹¹ » ; « l'expositoire qui comprend le maître-autel, à sa droite celui de la Vierge, et à sa gauche celui de Saint-Nazaire, qui tous les trois forment qu'un même corps d'architecture d'ordre corinthien, est riche d'ornementation de ce style ; ce morceau est remarquable et fixe continuellement l'attention des connaisseurs²⁹². » Ces mentions, que l'on pourrait multiplier, montrent que les curés ont éprouvé le besoin de consulter des architectes, des artistes ou au moins quelque personne compétente et plus autorisée qu'eux-mêmes à renseigner l'Évêché. Elles suggèrent, au-delà d'une relative ignorance implicitement reconnue, une sorte de retrait des ecclésiastiques sur cette question, comme si ce domaine artistique était étranger à leurs préoccupations. Dans une apparente exception, l'abbé Bertho, curé de Saint-Gildas des Bois affirme l'intérêt artistique de son église, « l'un des plus beaux monuments du département », et rappelle le besoin urgent d'un secours : « Monseigneur n'ignore ni l'importance artistique de l'église de Saint-Gildas, ni l'urgence des réparations à y faire, ni l'impossibilité pour la paroisse de les faire, malgré son dévouement vraiment admirable, attendu son peu de ressources. (...) Pussions-nous enfin être écoutés. Si nous ne le sommes pas, tôt ou tard, nous aurons ici des ruines. (...) Une chose au moins devra me consoler : la conscience d'avoir tout fait pour empêcher ce malheur. » Mais tout en s'associant à la juste reconnaissance du monument par les archéologues, il éprouve également le besoin de s'en démarquer : « J'en gémirai avec les amis de l'art, et plus qu'eux encore peut-être²⁹³. » On retrouve chez le curé de Doulon la même conscience de la valeur de son église : « Pour l'historique de l'art, elle offrirait un réel intérêt et en particulier je cite son chevet roman plat, ce qui me paraît une rareté des plus grandes. » Mais il conclut sa réponse sur l'intérêt artistique par ces mots : « Rien à remarquer comme perfection²⁹⁴. » Dans quelques cas, cette distinction va jusqu'à opposer le caractère artistique d'un édifice ou d'un objet avec sa destination culturelle. Le curé du Loroux décrit ainsi l'unique tableau ornant le chœur de son église : « Il est de trop grande dimension pour le bâtiment. C'est un don de Louis XVIII. Il représente saint Jean dans l'eau du Jourdain, se disposant au baptême de notre Seigneur, qu'on aperçoit descendre de la montagne. Les connaisseurs y trouvent des beautés comme objet d'art. Mais il est très mauvais comme sujet religieux, il représente assez une énergumène dans un accès de folie²⁹⁵. »

L'indication du mérite des statues et des tableaux se place d'ailleurs davantage sur ce plan de la décence et de la convenance religieuse que sur celui de l'art. La description des statues de l'église de Saint-Vincent des Landes en est un des meilleurs exemples : deux sculptures en bois trouvent à peine grâce aux yeux du desservant : « Leur principal mérite est d'être fraîches et décentes. » Les

288 ADLA 8 V 1, Saint-Herblon.

289 ADLA 8 V 1, Rezé, à propos de l'église.

290 ADLA 8 V 2, Guérande (Saint-Aubin).

291 ADLA 8 V 1, Saint-Mars la Jaille.

292 ADLA 8 V 2, Saint-Nazaire.

293 ADLA 8 V 2, Saint-Gildas des Bois.

294 ADLA 8 V 1, Doulon.

295 ADLA 8 V 1, Le Loroux-Bottereau.

autres sont « *ridicules et bonnes à faire disparaître*. » Ces statues « *exigeraient des remplaçantes, car elles ne présentent rien qui puisse exciter la piété de ceux qui les considèrent*²⁹⁶. » À l'inverse, mais de manière tout aussi révélatrice, le curé de Ligné écrit : « [les statues] *sont toutes convenables, assez bien faites, décentes, mais je ne sais si elles présentent quelque mérite artistique*²⁹⁷. » L'église d'Erbray possède encore « *trois statues bariolées à l'antique de différentes couleurs*²⁹⁸ » mais celle d'Issé, tout juste reconstruite, a été débarrassée des siennes : « *Nous n'avons ni statues ni tableaux, les anciens n'étant plus en harmonie avec la nouvelle église*²⁹⁹. » Les jugements sont souvent expéditifs : « *Six statues en bois : une de la S. Vierge, tenant l'Enfant Jésus, médiocre ; (...) une de sainte Marguerite, pitoyable ; une de saint Joseph, petite*³⁰⁰. » Les destructions révolutionnaires peuvent expliquer cette pauvreté apparente dans le décor des églises du diocèse. Dans certains cas au moins, l'on sait aujourd'hui que des œuvres de réelle valeur artistique ont alors été ignorées. C'est le cas à Marsac, par exemple, dont le curé indique simplement « *mérite ordinaire*³⁰¹ » pour les statues. Une Vierge à l'enfant en bois du XIV^e siècle y est toujours conservée et a été classée en 1962. Les trois statues de la petite église de Notre-Dame de Grâce, en Guenrouët, n'offrent « *rien de remarquable, si ce n'est du grotesque, rendu plus saillant par le badigeon*³⁰². » Dans ce même édifice se trouve un autel que le curé prend le temps de décrire : « *en maçonnerie, forme de tombeau antique avec un retable sur lequel sont représentés en relief en tuffe, un christ et quatre statues en pied d'un style bizarre, mais, dit-on, caractéristique de l'époque de leur origine*³⁰³. » On trouve à Saint-Molf une mention comparable : « *Un bas-relief derrière l'autel est curieux par son antiquité mais sans mérite sous le rapport de l'art*³⁰⁴. » Parmi les auteurs des statues récentes, le nom de Barrême revient un très grand nombre de fois³⁰⁵. Cet artiste installé à Ancenis, dont le style éminemment religieux est fort goûté du clergé, semble avoir littéralement inondé de ses œuvres les églises de la partie nord du département dans cette première moitié du siècle³⁰⁶.

Les curés qui signalent à l'attention de l'Évêché l'intérêt artistique de l'église ou d'un élément de son décor ou de son mobilier représentent un petit tiers des réponses, soit une soixantaine de paroisses. [Tableau 4, p. 112] La plupart de ces signalements concernent l'édifice lui-même. Quelques rares éléments de décor suscitent assez d'admiration pour justifier une distinction : le maître-autel de Paimbœuf, les retables de Saint-Jean de Béré ou de Saint-Père en Retz, les vitraux de Missillac et de Trans. Pareillement, quelques parties de l'église peuvent être particulièrement mises en valeur : la sacristie de Bouée, les clochers de Bouguenais, Cheix et Cheméré, les sanctuaires de Saffré et de Saint-Cyr, une porte à Piriac, des fenêtres à Plessé ou Saint-Nicolas de Redon, la charpente aux Moutiers. Une douzaine d'églises très récemment construites sont

296 ADLA 8 V 1, Saint-Vincent des Landes.

297 ADLA 8 V 1, Ligné.

298 ADLA 8 V 1, Erbray.

299 ADLA 8 V 1, Issé. Église reconstruite en 1844-45.

300 ADLA 8 V 2, Saint-Nicolas de Redon.

301 ADLA 8 V 2, Marsac.

302 ADLA 8 V 2, Notre-Dame de Grâce. Ces statues représentent la Vierge, sainte Anne et saint Jean le Baptiste.

303 ADLA 8 V 2, Notre-Dame de Grâce. Ce retable est aujourd'hui au musée Dobrée.

304 ADLA 8 V 2, Saint-Molf.

305 Ses sculptures sont citées à Sucé, Sainte-Pazanne, Pannecé, Varades, Riaillé, (« *estimée pour son expression de bonheur* »), Montrelais, Petit-Mars, Rougé, Les Sorinières, Saint-Herblain,...

306 Henri-Hamilton Barrême (1795-1866), élève de Debay. Il ouvre son atelier en 1816 à Ancenis, où il enseigne également le dessin au collège. Il quittera cette ville en 1847 pour Angers, où il s'associe avec l'abbé Choyer. (GRIMAUD, « [Notice nécrologique] », *RBV*, 1866, p. 237-243 et GRIMAUD, « La sculpture religieuse : M. Barrême et son œuvre », *SR*, 23 septembre 1866 p. 508-511)

indiquées comme remarquables. La moitié d'entre elles tirent ce caractère du style gothique adopté pour leur reconstruction : « *La façade et le clocher neufs, et la nef (genre gothique) ne sont pas sans mérite*³⁰⁷ » (Saint-Géréon) ; « *gothique du XIIIe siècle, le plus simple*³⁰⁸ » (Petit-Auverné). Plus gravement, la reconnaissance d'un véritable mérite d'une trentaine d'églises anciennes n'aura pas suffi à leur assurer une protection puisqu'un demi-siècle plus tard, seule une dizaine sera encore debout. Dans leurs appréciations, les curés et desservants du diocèse font surtout sentir combien leurs églises sont inadaptées aux besoins du culte. En dehors de la suffisance, déjà largement évoquée, ce sont les dispositions intérieures qui sont dénoncées : « *Cette église imposante par sa magnifique tour, et assez remarquable par les arcades de la nef, et par les bas-côtés dont l'extérieur offre des chapelles à la vue, a le défaut d'être basse*³⁰⁹ » (Bouguenais) ; « *Les bas-côtés plus petits que la nef rendent l'église irrégulière, et le chœur peu profond empêche la solennité des cérémonies*³¹⁰ » (Boussay) ; « *L'église est trop petite surtout pour les grandes fêtes, elle est tout-à-fait irrégulière, coupée par le milieu du transept par deux énormes piliers qui empêchent une partie de la population de voir l'autel*³¹¹ » (Gorges). La manière dont le curé de Saint-Sulpice des Landes vante sa nouvelle église exprime assez les défauts que nombre de ses confrères reprochent aux anciens édifices : « *L'intérêt qu'offre l'église c'est qu'on y a adopté un plan où l'utile est d'abord procuré sans nuire à l'agréable. L'utile : on y voit de partout l'autel et la chaire et c'est ce que chacun désire quand il assiste à l'office ou à la prédication. Cet avantage résulte de ce que l'édifice a 9 mètres de largeur et à chaque angle du chœur et de la nef des pans coupés de 3 mètres. Ce qui procure en même temps l'agréable : parce qu'il s'en suit que l'édifice est beaucoup plus imposant, parce qu'on le voit tout entier du même coup d'œil, que si on en voyait chaque partie que successivement comme il arrive quand il y a des piliers ou des colonnes*³¹². »

L'ambition qui a présidé à l'élaboration de cette enquête statistique n'a pas été maintenue concernant son exploitation. Il ne semble pas, en effet, que ce formidable outil d'administration temporelle ait été exploité par les services de l'Évêché. Achevée à la fin de l'année 1846, l'enquête n'est jamais mentionnée, lors des années suivantes, dans les délibérations du conseil épiscopal ou dans la correspondance de l'administration diocésaine avec le clergé paroissial. La mort de Mgr de Hercé, au début de l'année 1849, ne peut servir d'explication. Ses deux vicaires généraux, Vrignaud et Dandé (ce dernier précisément chargé de recueillir les renseignements fournis par les curés en 1846), administrent le diocèse pendant la vacance du siège puis sont maintenus dans leurs fonctions par Mgr Jaquemet. En revanche, le point de départ de l'enquête suggère une raison plus plausible à son oubli presque immédiat. D'abord destinées à dresser un état des besoins des édifices paroissiaux, ces données servent effectivement à établir les tableaux adressés au ministère. Mais l'administration des Cultes, qui ne parvient pas à réunir des données pour l'ensemble des diocèses, abandonne finalement ce projet de statistique générale des besoins des édifices religieux³¹³. Les allocations plus considérables, espérées par les évêques qui, comme Mgr de Hercé, ont consciencieusement fourni les renseignements, ne sont pas plus produites. Vidée de son but premier, l'enquête est d'autant plus rapidement oubliée que les réformes de l'administration des Cultes à partir de 1848 modifient en profondeur les procédures de secours de l'État. L'autorité épiscopale

307 ADLA 8 V 1, Saint-Géréon.

308 ADLA 8 V 1, Petit-Auverné.

309 ADLA 8 V 1, Bouguenais.

310 ADLA 8 V 1, Boussay.

311 ADLA 8 V 1, Gorges.

312 ADLA 8 V 1, Saint-Sulpice des Landes.

313 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 469-470.

nantaise ne tire pas plus parti des renseignements recueillis pour modifier, comme cela a pu être le cas dans d'autres diocèses³¹⁴, sa politique relative aux monuments anciens.

1.3 Les initiatives de l'Église de Nantes

Globalement peu investie dans l'étude et, surtout, dans la conservation des monuments anciens, l'Église de Nantes ne reste pas pour autant insensible à une autre composante essentielle du mouvement archéologique. Elle se montre au contraire puissamment réceptive aux buts que se fixent une partie de ses promoteurs : la recréation contemporaine d'un art véritablement chrétien, inspiré des modèles médiévaux. « *L'étude du passé et de ses créations*, écrit J. Nayrolles à propos de l'archéologie ecclésiastique, *n'avait pas pour seul but l'enrichissement des connaissances (...) Cet objectif était même très secondaire par rapport à celui qui consistait à faire déboucher la recherche sur des applications pratiques et immédiates : la rénovation des édifices du Moyen Âge et, surtout, la création d'un art néo-médiéval s'inscrivant dans un profond mouvement liturgique*³¹⁵. » A la lumière de cette ambition toute différente, les initiatives timides et désordonnées du diocèse de Nantes en faveur de la conservation des monuments religieux cèdent la place à une politique de reconstruction d'une parfaite cohérence. L'autorité épiscopale indique la voie à suivre en formulant de vibrants appels à remplacer les vieux édifices par de nouvelles églises répondant aux besoins des communautés catholiques et témoignant de la vitalité de leur foi. Elle suscite l'émergence d'une classe de prêtres érudits chargés d'établir une histoire proprement ecclésiastique du diocèse et encourage l'ensemble du clergé à recueillir la même mémoire à l'échelon de la paroisse. Le cours d'archéologie ouvert dans les années 1840 au petit séminaire de Nantes par l'abbé Rousteau, repris par Prosper Gaborit et poursuivi jusqu'à la IIIe République, contribue enfin à diffuser auprès des futurs prêtres l'idée d'un art chrétien idéal, assez largement inventé et surtout très éloigné de la réalité matérielle que présentent dans le diocèse les édifices anciens, leur décor et leur mobilier. À bien des égards, l'Église de Nantes, comme une grande partie de celle de France, semble ne jamais sortir au cours du XIXe siècle de cette « archéologie du sentiment » dont parle F. Loyer, consistant à « *rêver du Moyen Âge en le reproduisant tant bien que mal, [plutôt que] d'en conserver attentivement les traces*³¹⁶. »

1.3.1 Deux mandements de Carême de Mgr Jaquemet

Les évêques nantais se contentent, on l'a vu, de relayer avec discipline mais sans enthousiasme les recommandations ministérielles relatives à la conservation des édifices et des objets anciens. Ils adressent en revanche à leur clergé de puissants encouragements à embellir ou à reconstruire leurs églises. Quelques années après le rétablissement du culte, Mgr Duvoisin félicite ses fidèles des efforts accomplis : « *Déjà, vous avez puissamment contribué à la restauration et à la décoration de nos temples. Le culte divin doit à vos largesses d'avoir recouvré une partie de son*

314 A Cahors, Mgr Bardou saisit l'occasion de cette enquête ministérielle pour mettre en place dans son diocèse un véritable contrôle archéologique. Dans sa circulaire du 15 décembre 1845, qui invite les curés à répondre aux renseignements demandés par le ministère, l'évêque formule également des recommandations pour la conservation des objets religieux anciens et informe son clergé de l'établissement d'une *commission ecclésiastique pour la restauration et l'embellissement des églises*, dotée d'un correspondant dans chaque canton. (*L'Ami de la religion*, 27 janvier 1846, p. 230-231)

315 NAYROLLES, *L'invention de l'art roman à l'époque moderne*, 2005, p. 242.

316 LOYER, « Du romantisme à l'archéologie : l'invention de la notion de patrimoine » dans ANDRIEUX, *Patrimoine et société*, 1998, p. 120.

*ancienne splendeur*³¹⁷. » Dans son dernier mandement de Carême en janvier 1838, quelques semaines avant sa mort, Mgr de Guérines se réjouit de voir enfin débiter les travaux du chevet de la cathédrale, véritable signal de départ de l'élan de reconstruction dans le diocèse : « *Que vous dirons-nous du bonheur que nous éprouvons, en voyant commencer les travaux d'achèvement de cette ancienne et vénérable basilique, de cette église cathédrale où ont siégé tant de saints et illustres pontifes, de ce monument de la foi et du génie de nos pères, mais que votre piété accusait depuis longtemps de n'être pas assez vaste pour recevoir tous les vrais adorateurs que Dieu compte dans cette importante cité*³¹⁸. » Trois décennies plus tard, Mgr Fournier affirme, lors de la prise de possession de son siège épiscopal : « *Quel diocèse l'emporte sur le nôtre par l'esprit chrétien, par la fidélité aux vieilles mœurs, par la multiplicité ou la fécondité des oeuvres ? Quel sol plus riche et plus fertile ? Témoins ces créations sans nombre, ces institutions de toutes sortes, et tout spécialement cette germination des églises, que nul autre diocèse n'a dépassée, preuves manifestes d'une foi très vive et d'un très généreux dévouement*³¹⁹. » Les mêmes mots ou presque reviennent dans la bouche de Mgr Le Coq en 1889, félicitant ses fidèles avant de les appeler à un nouvel effort pour achever la cathédrale : « *Parmi ces vertus, il en est une dont l'éclat frappe plus sensiblement tous les yeux : c'est votre zèle pour la maison de Dieu. Depuis un quart de siècle, combien de chapelles, combien d'églises n'a-t-on vu sortir, comme par enchantement, du sol béni que vous habitez ? (...) Partout vous apercevrez ces monuments que décore le signe de la croix et dont le front rayonne en regardant le ciel. Qu'elles sont belles ces jeunes églises*³²⁰ ! »

Deux mandements de Mgr Jaquemet témoignent particulièrement de ces appels au zèle constructeur des prêtres et des fidèles, bien plus vibrants et convaincants que la diffusion des circulaires officielles en faveur des anciens monuments religieux. Dix ans après son installation sur le siège de Nantes, dans son mandement de Carême de 1859, Mgr de Jaquemet lance à l'ensemble de son diocèse cette exhortation [**Pièces justificatives 7, p. 134-135**] : « *L'œuvre sainte dont nous voulons vous entretenir est une de celles qui ont obtenu le plus complètement vos suffrages et votre concours (...) Elle a produit sur tous les points de ce diocèse des résultats surprenants pour qui ne connaît pas votre foi, mais elle peut et doit en produire de plus merveilleux encore. Nous voulons parler de l'œuvre éminemment chrétienne qui a pour objet la construction et l'embellissement de vos églises*³²¹. » L'évêque félicite d'abord ses fidèles et son clergé de l'œuvre déjà accomplie : « *À Dieu ne plaise que nous donnions aux générations contemporaines des louanges qu'elles n'auraient pas méritées. (...) mais la vérité la plus austère nous oblige à dire qu'il faut remonter bien loin à travers les âges pour trouver une époque comparable à la nôtre, au point de vue de l'édification des monuments religieux. Nous pouvons traverser bien des siècles, même pleins de foi, sans y rencontrer ce mouvement salutaire ; et nos époques historiques les plus brillantes manquent, dans ces contrées, d'un élan aussi généreux*³²². » Il souligne également combien la ville de Nantes a joué un rôle pionnier dans le mouvement national de reconstruction : « *Nous voyons s'élever et bientôt s'achever dans notre vieille bien-aimée toutes ces églises gracieuses ou magnifiques, dont l'édification a été pour tant d'autres contrées une révélation de ce qui est possible dans notre siècle*

317 ADLA 125 J 1 E 2, 18 mars 1806, LP.

318 ADLA 125 J 1 E 4*, 25 janvier 1838, LP et Mandement de Carême

319 125 J 1 E 9*, 4 août 1870, LP.

320 1er août 1889, LP et mandement prescrivant une quête pour l'achèvement des travaux de la cathédrale. (SR, 10 août 1889, p. 746)

321 ADLA 125 J 1 E 7*, 25 février 1859, Mandement de Carême.

322 *Ibid.*

*et un signal qui va se répétant de toutes parts*³²³. » Mais ses compliments n'oublie pas les paroisses rurales : « *Vous ne nous paraissez pas moins dignes d'éloges, bons habitants des campagnes, quand vous entreprenez de reconstruire le temple du Seigneur, devenu trop étroit pour vos nombreuses familles, ou menacé de ruine par l'injure du temps. Après que l'assemblée des vieillards s'est assise, qu'ils ont supputé le produit des épargnes, des collectes, ses souscriptions lentement amassées (...), s'ils décident enfin que la grande œuvre peut et doit être entreprise, avec quelle rapidité l'heureuse nouvelle se répand ! Quelle ardeur, quel courage de toutes parts ! (...)* On vous voit ouvrir les entrailles de la terre pour en tirer la pierre et le granit ; chercher dans vos héritages les plus beaux arbres pour la maison de Dieu³²⁴. » Mais après ces louanges, Mgr Jaquemet appelle aussitôt à poursuivre cet effort : « *Car si nous avons beaucoup fait, il nous reste encore beaucoup à faire. (...) Laissez-nous espérer, que cette année sera remarquable par le nombre des saintes entreprises que nous verrons se former et se développer sous l'inspiration de votre zèle. (...) A ces causes (...) nous ordonnons ce qui suit : MM. les curés reviendront de temps en temps, pendant le Carême et dans le cours de l'année, sur les exhortations que nous adressons aux fidèles, dans l'intérêt de l'édification de leurs églises. Là où de nouvelles églises ne sont pas nécessaires, ils leur feront comprendre que les mêmes motifs que nous avons exposés les encouragent à ne pas laisser nos saints temples dans une trop grande nudité, et que la gloire de Dieu leur demande de les embellir suivant leurs ressources, et de les pourvoir des ornements convenables*³²⁵. »

Quelques années plus tard, en février 1867, Mgr Jaquemet revient dans un autre mandement de Carême [**Pièces justificatives 7, p. 135-136**], sur les effets de son précédent appel au zèle des prêtres et des fidèles : « *Dans ces contrées si religieuses, les temples sacrés ne répondaient ni à la majesté de Dieu trois fois saint qu'on y adore, ni à la foi vive et efficace des fidèles. Les siècles précédents nous avaient légués peu de monuments remarquables ; les malheurs de la fin du XVIIIe siècle avaient laissé presque partout des traces profondes et la persécution violente de ces tristes années avait marqué son passage par des destructions et par des ébranlements irréparables. Le diocèse de Nantes était presque déshérité de monuments religieux. Mais il lui restait la foi de ses enfants. (...) Vous avez obéi à la voix de vos évêques (...), vous avez fait sortir du sol et s'élever vers le ciel une multitude d'églises nouvelles, presque toutes remarquables par leurs proportions, par leur élégance, par les ornements de leur architecture*³²⁶. » Il est incontestable que l'élan de reconstruction, déjà sensible dans les années 1840 et 1850, s'est encore accru dans la période qui a suivi le mandement de 1859. [**Tableaux 2 et 3, p. 100-110**] 75 églises ont déjà été reconstruites dans le diocèse depuis le rétablissement du culte quand Mgr Jaquemet lance son appel en 1859. 35 églises nouvelles seront bâties dans la seule décennie suivante. Si ce mouvement, loin de retomber, se poursuivra sans faiblir jusqu'à la fin du siècle, l'évêque se félicite d'un succès qu'il considère comme déjà acquis et propose donc un nouvel effort : « *Maintenant que cette œuvre fondamentale est presque terminée, nous entreprenons, sans crainte de vous lasser, d'appeler votre attention vers une œuvre nouvelle. Nous voulons parler de ces chapelles, si nombreuses sur notre territoire, et de ces croix qui ornaient et protégeaient autrefois un grand nombre de vos héritages*³²⁷. » Ce second mandement semble d'une nature différente du précédent puisqu'il appelle à relever, réparer et

323 *Ibid.*

324 *Ibid.*

325 *Ibid.*

326 ADLA 125 J 1 E 7*, 20 février 1867, Mandement de Carême.

327 *Ibid.*

restaurer des monuments religieux négligés ou ruinés. Il s'inscrit pourtant, dans l'esprit de Mgr Jaquemet, dans la stricte continuité du premier. La restauration des chapelles et des croix qu'il appelle de ses vœux est uniquement religieuse et absolument pas archéologique. Il s'agit d'achever l'effacement des dernières traces du vandalisme révolutionnaire : « *Nous devons dire, à l'honneur de notre glorieuse ville de Nantes, que si la main de l'impiété y a renversé, dans des jours mauvais, beaucoup de ces chapelles vénérées, la foi les a déjà reconstruites en nombre bien plus considérable ; (...) la ville épiscopale compte notablement plus de sanctuaires à Marie, qu'avant les jours néfastes de 93. (...) La destruction des croix fut une des joies de l'impiété dans le délire de la première révolution ; et, mystère étrange, quand après plus d'un quart de siècle d'apaisement relatif des passions anti-chrétiennes, la révolution éclate de nouveau en 1830, c'est encore le renversement des croix qui devient le mot d'ordre de l'iniquité triomphante. On vit alors, dans la plus grande partie du royaume très chrétien, la hache abattre le signe sacré qui a sauvé le monde*³²⁸. » La dimension symbolique de cette restauration est essentielle. Bien au-delà de la réparation matérielle, l'entreprise vise à annuler la rupture révolutionnaire et à rétablir une continuité historique depuis les origines jusqu'au temps présent. « *Nous avons voulu, écrit en effet Mgr Jaquemet, vous conjurer de garder, avec un religieux respect, tous vos sanctuaires, même les plus modestes, de les restaurer, de les orner ; et s'il ne reste plus que quelques pierres antiques, débris de pieux monuments, marquez ces ruines, recherchez leur histoire et dites-vous à vous-mêmes : un jour viendra où ces débris ressusciteront, où ces pierres sortiront comme d'un tombeau, où la modeste chapelle brillera de nouveau au soleil et au regard de Dieu. La chaîne du temps sera ainsi renouée, nos ancêtres nous souriront du haut du ciel, et nos petits enfants auront tout près de leur demeure une source nouvelle de bons conseils et de grâces*³²⁹. » La conservation des restes tangibles du passé chrétien du diocèse importe peu au regard de ce que représente leur relèvement ou, mieux encore, leur remplacement par des monuments neufs, témoignages éclatants d'une vitalité religieuse retrouvée. « *S'il ne reste que des ruines, venez d'abord prier sur ces ruines (...) Déjà, du reste, des merveilles ont été opérées ; plusieurs de ces chapelles ruinées de nos campagnes, se sont trouvées transformées par la piété des fidèles en églises paroissiales, dix fois plus vastes que les modestes oratoires qu'elles remplacent*³³⁰. » Cet appel prend, en réalité, le caractère d'une croisade dont l'enjeu est tout à fait contemporain : « *Vénérons, relevons, défendons partout le symbole sacré de la religion de nos pères. Pour une croix que l'impiété aura renversée, élevons-en deux. (...) Ce n'est pas seulement la croix que l'on veut renverser, c'est encore son piédestal qu'on attaque avec fureur. Il ne suffit plus à ces impies d'insulter la religion chrétienne : ils attaquent avec colère la base de toute doctrine religieuse, la Providence, la spiritualité, l'immortalité de vos âmes, la distinction de la vertu et du crime, du bien et du mal, et surtout l'existence de Dieu. (...) Répondez à chaque nouvelle attaque par l'érection d'une croix nouvelle*³³¹. »

1.3.2 L'encouragement des recherches historiques

Le devoir de consacrer une partie de son temps libre à l'étude a été constamment rappelé aux prêtres, par exemple par l'abbé Dieulin, qui affirme que seule l'union du zèle et de la science fait le « *pasteur accompli*³³². » Cette obligation est ainsi le sujet de plusieurs conférences au sein du

328 *Ibid.*

329 *Ibid.*

330 *Ibid.*

331 *Ibid.*

332 DIEULIN, *Le bon curé au XIXe siècle*, 1845, I, p. 236.

chapitre de la cathédrale de Nantes : « *L'an dernier, M. le doyen nous montrait la nécessité pour le prêtre d'étudier l'écriture sainte. Je me propose cette année, écrit un chanoine en 1876, de montrer l'obligation que nous avons d'étudier la théologie. (...) La théologie est la science professionnelle du prêtre*³³³. » Aux sciences ecclésiastiques traditionnelles, certains prêtres joignent les recherches historiques et l'étude des monuments religieux. Quelques initiatives épiscopales ont contribué à transmettre ce goût au clergé nantais. Au-delà des enquêtes ponctuelles ou des questionnaires précédant les visites pastorales, l'institution du livre ou registre de paroisse a puissamment encouragé le clergé à recueillir des éléments historiques, anciens ou récents, et initié certaines vocations. Deux entreprises lancées sous l'épiscopat Jaquemet, l'ouverture d'une vaste enquête sur la période révolutionnaire et la formation d'une commission liturgique, ont également permis de former au sein de l'Église nantaise quelques spécialistes. Mais ces initiatives visent à établir une histoire proprement ecclésiastique, qu'elle soit à l'échelle de la paroisse ou à celle du diocèse. L'étude des monuments religieux participe évidemment à cette ambition mais sans en être le principal objet.

1.3.2.1 Les registres de paroisse

L'obligation canonique de tenir un registre historique a poussé la plupart des curés et desservants à mener quelques recherches rétrospectives sur la paroisse qui leur était confiée, sa fondation, ses traditions et ses usages, son église et son clergé, puis à rédiger la chronique des principaux événements qui s'y sont produits pendant leur ministère³³⁴. Si certains prêtres n'ont consacré à ces travaux imposés qu'un zèle médiocre, d'autres y ont découvert le goût pour les recherches historiques et archéologiques. Le registre de paroisse, tel qu'il est institué dans les diocèses français à partir des années 1830, n'est pas à proprement parler une innovation. Il s'agit en réalité de rétablir un usage abandonné depuis la Révolution. Loin de se contenter de tenir un registre scrupuleux des sacrements, qui tenait lieu d'état civil sous l'Ancien Régime, nombre de curés ont également rédigé une véritable chronique de la vie paroissiale³³⁵. Au rétablissement du culte, l'une des premières initiatives des prêtres est de reprendre la tenue des registres paroissiaux de baptêmes et de mariages et d'y combler les lacunes de la période révolutionnaire. Depuis 1792 cependant, ce ne sont plus des actes officiels mais seulement des documents propres à l'Église. L'article organique 55 précise ainsi que les registres religieux consignent seulement les sacrements et ne peuvent suppléer ceux de l'état civil. Le livre de paroisse ne s'éloigne pas de la raison d'être des autres registres paroissiaux. Ce recueil historique contient, non pas le dénombrement des membres passés ou présents de la communauté catholique, mais l'histoire de la paroisse elle-même, depuis sa fondation jusqu'à l'heure présente.

L'établissement de ce registre historique de paroisse s'étale, selon les diocèses, de la toute fin de la Restauration jusqu'au milieu du siècle³³⁶. Au début de la Monarchie de Juillet, Mgr Devie,

333 ADLA 125 J 1D 29, Conférences annuelles du chapitre, séance d'avril 1876.

334 « *Si un livre pareil existait dans toutes les communes de France, l'histoire de notre pays serait presque faite* » affirme l'abbé Poquet, correspondant du Comité historique des arts et monuments, en adressant aux *Annales archéologiques*, l'article des Statuts du diocèse de Soissons, publiés en 1837, relatif au registre de paroisse. (*Annales archéologiques*, 1844, I, p. 238)

335 Voir par exemple l'ouvrage d'Alain Croix tiré de ces registres paroissiaux : *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec : curés journalistes, de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle*, 1993. On peut retrouver au XIXe siècle de nombreux exemples de ces chroniques, dont le plus représentatif, dans le diocèse de Nantes, est le journal tenu par l'abbé Allain à Crossac de 1833 à 1880, publié par M. Launay (*Un seul pasteur, un seul troupeau : la Brière catholique au XIXe siècle*, 1984).

336 Le registre de paroisse est institué dès 1828 dans le diocèse de Rennes. La plupart des diocèses établissent cet usage

dans son Rituel du diocèse de Belley, rédige un article qui servira souvent de modèle : « *Il doit y avoir un registre (...) dans lequel on inscrit tout ce qui intéresse la paroisse, sa fondation, son antiquité, les monuments qui s'y trouvent, les traditions qui s'y conservent*³³⁷. » Les curés doivent également recenser le clergé de la paroisse, les bienfaiteurs, les visites pastorales et toutes les concessions spirituelles faites à l'église (érections de chemins de croix, autels privilégiés...) Les statuts du diocèse de la Rochelle, publiés en 1835, ceux de Meaux l'année suivante ou ceux de Séez en 1844, reprennent entièrement le texte du Rituel de Belley. Le diocèse de Nantes suivra un exemple plus proche. Dès juillet 1828, l'évêque de Rennes, Mgr de Lesquen, ordonne dans ses statuts diocésains la tenue d'un registre par les curés, « *pour faciliter à leurs successeurs le service de la paroisse*³³⁸. » Ses instructions décrivent les points qui doivent être renseignés : la fondation de la paroisse, son patron, son clergé, ses usages particuliers. Les chapelles autorisées, les reliques, les confréries, les processions et les visites pastorales doivent également être indiquées³³⁹. C'est précisément cet usage, fonctionnel plutôt que mémoriel, assigné par l'évêque de Rennes au registre de paroisse, que le diocèse de Nantes va adopter. Plusieurs prêtres ressentent en effet le besoin de cet outil pour les aider dans leur ministère paroissial. A l'automne 1836, lors de la conférence ecclésiastique de Guérande, le curé du Croisic, Paul Cottineau, suggère ainsi d'ajouter aux livres de comptes de la fabrique un registre tenu par le seul curé, sur lequel il pourra porter toutes les instructions reçues de l'Évêché, le compte-rendu de son action personnelle et les usages et titres particuliers à sa paroisse. L'abbé Cottineau regrette en effet : « *Il est peu de curés qui, en entrant dans leurs paroisses, n'aient trouvé du désordre dans la fabrique et n'aient eu à souffrir de ne rien trouver pour les éclairer dans le reste de leur administration*³⁴⁰. » Les Statuts du diocèse de Nantes, publiés l'année suivante, inscrivent la tenue de ce registre parmi les obligations du clergé paroissial. L'article reprend entièrement le texte de l'ordonnance de Mgr de Lesquen. Ce texte sera d'ailleurs conservé dans toutes les éditions successives des statuts diocésains, jusqu'à celle de 1892 par Mgr Le Coq³⁴¹. Si l'aspect utilitaire du registre est largement mis en avant, sa vocation historique est explicitement affirmée : « *L'objet du registre de paroisse est de conserver les traditions les plus reculées de la paroisse ; ses usages, la mémoire des faits qui l'intéressent particulièrement*³⁴². » Curieusement, les articles qui énumèrent les chapitres à renseigner ne mentionnent ni l'église ni son mobilier.

Les premiers registres historiques sont ouverts dans les paroisses du diocèse de Nantes immédiatement après la publication de ces statuts, ou, plus souvent, juste avant la visite pastorale suivante. Peu après sa nomination à Fay, en 1837, l'abbé Théodore Suquet commence à rédiger la chronique paroissiale, en faisant une large place aux mesures énergiques qu'il a prises depuis son installation : l'achat et la réparation des vases sacrés, la réparation de la chaire, les travaux à l'église

sous la Monarchie de Juillet. Y.-M. Hilaire indique que l'évêque d'Arras n'a officiellement exigé la tenue de ce registre qu'en 1854. (« L'intérêt des registres historiques de paroisse aux XIXe et XXe siècles : l'exemple du diocèse d'Arras », dans *Actes du 91e congrès national des sociétés savantes*, 1966, p. 8.

337 DEVIE, *Rituel du diocèse de Belley*, 1831, III, p. 1.

338 LESQUEN, *Ordonnance pour régler la discipline ecclésiastique*, 1828, p. 213.

339 CHARPY, *Le livre de paroisse : source d'histoire en Ille-et-Vilaine*, 2001, et notamment les articles des statuts relatifs au registre de paroisse, p. 3-4.

340 ADLA 114 J 4 / 57*, Administration de l'église et paroisse du Croisic. Registre privé des affaires courantes : 1826-1837, 12 octobre 1836, Observations sur l'administration des fabriques et des paroisses.

341 Le texte en est donné dans LAUNAY, *Un seul pasteur, un seul troupeau*, 1984, p. 9 et ss

342 La dernière version des Statuts diocésains, publiée en 1892 par Mgr Le Coq, simplifie à l'extrême l'article relatif au registre de paroisse : « *Il sera tenu un registre dit de paroisse, sur lequel on inscrira les érections de confréries, les concessions et autres actes, faits et usages dont la transmission serait requise ou utile.* » (125 J 3 E 2*, *Statuts et règlements du diocèse de Nantes*, 1892, p. 48)

et à la cure³⁴³. Autant qu'une inscription pour mémoire de ces faits, il s'agit pour le pasteur de donner des gages de son zèle à l'évêque. Le curé Couptry commence le registre de la paroisse des Moutiers en octobre 1838³⁴⁴. Le registre de paroisse de la Boissière-du-Doré est ouvert en mai 1844, tout juste quelques jours avant la visite pastorale de Mgr de Hercé, qui le parcourt « *avec intérêt et satisfaction*³⁴⁵. » Le titre porté à la première page de celui de la Chapelle-Glain résume parfaitement l'objet de ces livres : « *Registre de paroisse, distinct des registres de baptêmes, mariages et sépultures, tenu d'après les prescriptions des statuts du diocèse : sur lequel sont inscrites les traditions les plus reculées, les usages, les privilèges, la mémoire des faits qui intéressent particulièrement la paroisse*³⁴⁶. » Ce registre se distingue par ses dimensions matérielles plutôt que par son contenu. L'abbé Louvel³⁴⁷, qui l'ouvre à la fin de l'année 1841³⁴⁸, choisit d'acquérir un volume relié particulièrement grand et lourd, témoignant ainsi d'une très haute ambition et de l'espoir de voir ses successeurs poursuivre son œuvre. Le curé commence donc à remplir les chapitres de son registre, en suivant l'ordre stipulé par les articles des statuts : érection de la paroisse, fondation de l'église, délimitation de la paroisse ; usages ou solennités particulières ; chapelles autorisées ; reliques ; confréries ; processions ; catéchisme ; fête patronale ; visites pastorales ; fondations. Il consulte les archives de la paroisse, déposées à la mairie et conservées depuis le XVI^e siècle³⁴⁹. Faut de temps pour poursuivre ses recherches ou de sources disponibles, l'abbé Louvel réserve de nombreuses pages après chaque article. Elles resteront blanches, aucun des prêtres qui viendront après lui ne compléteront ce registre. Sa taille imposante suggèrera même un usage quelque peu différent puisqu'on y trouve, encore aujourd'hui, à l'article des fondations, une feuille séchée qui indique que ce gros registre a servi d'herbier.

Les registres historiques présentent une forme et une composition à peu près identiques, conformes aux prescriptions canoniques qui commandent sa rédaction. La partie historique, très inégalement remplie, dépasse rarement la stricte réponse aux renseignements demandés. Comme à la Chapelle-Glain, quelques curés consultent les archives conservées de la paroisse pour en retrouver l'histoire et les usages³⁵⁰. Beaucoup d'autres se contentent de recopier l'article consacré à leur paroisse dans le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, dont A. Marteville et P. Varin ont publié en 1843 une version complétée et mise à jour³⁵¹. On retrouve ainsi des notices historiques partiellement ou complètement tirées d'Ogée dans les registres d'Anetz, Conquereuil, Derval, Doulon, Montrelais³⁵²... De nombreux registres accordent une large part à la période révolutionnaire, dont le

343 AHDN P Fay, A 06, Registre de paroisse (1837-1866). Les dates indiquées pour les livres de paroisse conservent les indications portées par les archivistes. Dans plusieurs cas, dont celui de Fay, elles prennent pour début les premiers faits relatés dans la chronique paroissiale, antérieurs à l'ouverture réelle du registre.

344 AHDN P Les Moutiers, 1 C, Registre de paroisse (1838-1889).

345 AHDN P La Boissière-du-Doré, A 1, Registre de paroisse (1817-1897). Les notes historiques, signées par le curé Lenormand, sont datées du 15 mai 1844. La visite pastorale a lieu le 29 mai.

346 AHDN P La Chapelle-Glain, A 1*, Registre de paroisse (XIX^e siècle).

347 Georges-Marie Louvel, nommé en 1829 à la tête de cette paroisse.

348 La chronique paroissiale est rédigée à partir de décembre 1841. Une visite pastorale a lieu dès le printemps suivant.

349 L'abbé Louvel peut ainsi indiquer les noms des prêtres attachés à la paroisse depuis 1541 et les dates des visites pastorales depuis 1545.

350 Les curés d'Anetz (AHDN P Anetz A 1*), de la Chapelle Basse-Mer (AHDN P La Chapelle Basse-Mer A 1*), de Saint-Viaud (ADLA 114 J 11 / 16) ou de Montrelais (AHDN P Montrelais A 1*) indiquent les sources sur lesquelles ils se sont appuyés. Toutes ces archives paroissiales remontent au milieu du XVI^e siècle, tout de suite après l'ordonnance de Villers-Cotterêts, et sont déposées dans les mairies.

351 OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2 vol., 1843. Cet ouvrage est publié pour la première fois à la fin du XVIII^e.

352 AHDN P Anetz A 1* ; P Conquereuil A 1* (extrait d'Ogée non cité) ; P Derval A 01 ; P Doulon A 1* ; P Montrelais A 2*. Cette pratique n'est pas propre au diocèse de Nantes, mais concerne l'ensemble des curés bretons qui pouvaient

souvenir est encore fortement ancré dans la mémoire des habitants. C'est le cas de celui de la Chapelle-Basse-Mer, théâtre d'épisodes particulièrement violents³⁵³. L'histoire et la description de l'église paroissiale, dont seule la fondation est mentionnée dans les renseignements réclamés par les statuts diocésains, est presque invariablement présente, mais ce chapitre se limite le plus souvent à quelques notes. Le curé d'Anetz donne l'orientation de son église, ses dimensions, décrit son décor et liste les réparations et acquisitions depuis le Concordat³⁵⁴. Pierre Bousseau, curé du Gâvre, consacre deux petites pages à l'église. L'historique de l'édifice avant la Révolution est sommaire et approximatif. L'abbé se base sur un manuscrit indiquant la fondation par Pierre de Dreux d'une chapelle dédiée à Notre-Dame au XIII^e siècle pour supposer que cette chapelle est devenue l'église actuelle. Il donne des dates précises pour la construction du clocher (1630) et du sanctuaire (1786). C'est en réalité pour l'histoire récente de l'église que ce registre, comme la plupart d'entre eux, se révèle aujourd'hui précieux. Le curé donne une description de l'église en 1840, avec le détail de la disposition ancienne des autels, et recense les travaux exécutés depuis son arrivée dans la paroisse³⁵⁵. Le registre de Mouais, ouvert par l'abbé Delpuech, offre le même intérêt. L'article sur l'église retrace pour l'essentiel les réparations faites depuis sa nomination en 1827, avec le même objectif de rendre compte à l'autorité épiscopale du zèle du pasteur³⁵⁶. L'abbé François Ollivier, curé d'Oudon depuis 1843, livre l'un des registres les plus intéressants. A partir de juin 1846, il commence des recherches dont il fixe d'entrée le programme : « *Nous allons d'abord chercher l'origine de l'église paroissiale ; nous parlerons de sa construction, des diverses modifications qu'elle a pu subir, nous en donnerons la description et les dimensions. Nous chercherons ensuite à connaître les noms des curés et autres prêtres qui l'ont desservie jusqu'à nos jours. Nous parlerons également des chapelles qui existaient jadis sur le territoire de la paroisse. (...) Nous occuperons-nous d'autre chose ? Cela dépendra et du temps que nous aurons et des notions que nous pourrions acquérir*³⁵⁷. » Dans une version revue, deux ans plus tard, il précise les limites de son ambition : « *Notre intention est bien éloignée de vouloir nous poser ici comme historien. Trop de raisons s'y opposent. Nous voulons faire de simples recherches. Notre grand désir serait d'arriver à un résultat satisfaisant, mais nous ne pouvons guère y prétendre. Pour cela, il nous faudrait d'autres ressources, d'autres documents que ceux qui sont à notre disposition*³⁵⁸. » Son travail témoigne pourtant d'un véritable souci d'objectivité. L'attribution au IV^e siècle de la fondation de la paroisse par Albert le Grand lui semble très contestable, en raison de la dédicace à saint Martin de Tours et de la datation de la tour d'Oudon. Il suit l'avis de plusieurs architectes qui optent pour une construction de l'église au début du XII^e siècle, malgré des fenêtres ogivales, plus récentes. Il donne enfin un plan, doté d'une légende assez détaillée, de l'église qui sera démolie quelques années plus tard. **[Pièces justificatives 1, p. 114]**

Cette introduction historique est suivie de la chronique paroissiale, tenue à partir de l'ouverture du registre. Cette seconde partie du registre est beaucoup plus scrupuleusement rédigée

aisément s'appuyer sur le *Dictionnaire* d'Ogée. J. Charpy a relevé les mêmes emprunts pour le diocèse de Rennes (*Le livre de paroisse*, 2001, p. 7) L'abbé Souchet, en lançant en 1837 son projet de statistique du diocèse de Saint-Brieuc, invite explicitement les curés à consulter Ogée. (*BM*, 1837, III, p. 372)

353 AHDN P La Chapelle Basse-Mer, A 1*. Ce registre est commencé en 1847 par le curé Morel, qui est installé dans la paroisse depuis 1835 et a pu recueillir dès cette époque les souvenirs des habitants les plus âgés. Sur cette paroisse, voir SECHER, *La Chapelle-Basse-Mer village vendéen : Révolution et contre-révolution*, 1986.

354 AHDN P Anetz A 1*.

355 AHDN P Le Gâvre A 1*.

356 AHDN P Mouais A 1*.

357 AHDN P Oudon, A 3, Recherches sur l'église et la paroisse de Saint-Martin d'Oudon (1846-1848).

358 AHDN P Oudon, A 3.

par la plupart des curés et desservants. Le registre ouvert en janvier 1850 par le curé de Saint-Nicolas, Félix Fournier, représente l'un des meilleurs exemples de la véritable nature du livre de paroisse, beaucoup plus proche du journal des événements contemporains que recueil de recherches sur le passé paroissial. L'abbé Fournier commence courageusement une notice historique sur sa paroisse, qu'il développe sur quatre pages seulement. « *Les historiens, regrette-t-il en effet, ne fourmillent pas de documents satisfaisants sur les commencements de la paroisse et de l'église de Saint-Nicolas*³⁵⁹. » S'appuyant essentiellement sur l'abbé Travers, dont le manuscrit a été publié quelques années auparavant par Savagner³⁶⁰, Fournier liste les faits les plus saillants de l'histoire paroissiale, parmi lesquels quelques lignes sont consacrées à l'ancienne église. Il réserve une quarantaine de pages pour des recherches ultérieures, jamais poursuivies, avant d'ouvrir une chronique annuelle qu'il tiendra rigoureusement jusqu'en 1862. Les registres présentent, là encore, un intérêt très inégal. Souvent simples recueils des comptes-rendus de visites pastorales, certains livres redeviennent, à l'occasion d'événements particuliers (travaux importants, reconstruction, arrivée d'un nouveau pasteur, inventaires de 1906), de véritables registres historiques, dont le plus bel exemple est sans doute, comme nous l'avons vu dans la seconde partie, celui de Basse-Goulaine tenu par l'abbé Meynier³⁶¹.

1.3.2.2 Deux entreprises de recherches historiques collectives

Sous l'épiscopat de Mgr Jaquemet, cette volonté de reconstituer une histoire proprement ecclésiastique passe de la paroisse à l'échelle du diocèse. Deux entreprises différentes mais complémentaires symbolisent cette aspiration. Afin de préparer l'adoption de la liturgie romaine, une commission ecclésiastique est établie au début de l'année 1853³⁶². Ses membres, tous nommés par Mgr Jaquemet, se réunissent très régulièrement pendant une trentaine de séances étalées sur cinq années, jusqu'à décembre 1857. La commission liturgique est composée des deux vicaires généraux, Dandé et Richard, du supérieur du grand séminaire, Féret, de celui du séminaire de philosophie, Cahier, du doyen du chapitre Litoust, de plusieurs autres chanoines (Brodu, Jubineau et Ollivié), de deux aumôniers enfin, les abbés Cadoret et Cahour³⁶³. Si la première séance est présidée par François Dandé, c'est le vicaire général Richard qui prend rapidement la direction de la commission. Après une année et demi de travaux, celle-ci rend compte à l'évêque de l'avancée de ses recherches : « *Rétablir la liturgie romaine dans le diocèse semblait, au premier coup d'œil, une tâche toute faite puisqu'il s'agissait, non de créer une œuvre nouvelle, mais d'en reproduire une toute faite. Cependant, à considérer la tâche d'un peu plus près, il a été facile d'apercevoir qu'elle était matière d'un travail sérieux, d'un grave examen pour donner solution à quantité de difficultés qui s'y rattachent*³⁶⁴. » L'unification des cérémonies exige de composer avec l'usage commun romain et les particularités du cérémonial nantais. Le chant présente de nombreuses variantes. L'élaboration d'un propre est absolument nécessaire car elle permettra de continuer à honorer les

359 AHDN P Saint-Nicolas, A2* Livre de paroisse (1850-1872).

360 TRAVERS, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, 1836-1841. Le manuscrit, rédigé dans la première moitié du XVIIIe siècle et conservé à la bibliothèque de Nantes, est publié par A. Savagner, professeur d'histoire au Collège de Nantes, grâce à une souscription.

361 AHDN P Basse-Goulaine A 1*.

362 Sur le rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Nantes voir FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire*, 1964, II, p. 97-102, LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 249-257 et POUVREAU, « Le rétablissement de la liturgie romaine au diocèse de Nantes », *SR*, 1958, p. 254-264, 273-286.

363 ADLA 125 J 2 G 1, 1853-1857, Procès-verbaux des séances de la Commission liturgique.

364 ADLA 125 J 2 G 1, Séance du 4 mai 1854, premier rapport sur les travaux de la Commission.

saints particuliers au diocèse, absents du missel et du bréviaire romains. Seuls les travaux relatifs à la rédaction de ce propre, qui devra être soumis à l'approbation de la Congrégation des rites³⁶⁵, sont réellement avancés. Après avoir inventorié et réuni les livres liturgiques anciens conservés dans le diocèse, la commission a consulté tous les anciens propres du diocèse depuis 1460, ainsi que ceux des diocèses voisins déjà passés à la liturgie romaine. Ses membres rédigent ensuite, pour chacun des saints retenus, une fiche de plusieurs feuillets indiquant les légendes attachées à son nom, les indications des martyrologes, le contenu et les références des sources écrites³⁶⁶. L'ampleur de la tâche amène la commission à s'adjoindre le concours de plusieurs autres ecclésiastiques, dont l'abbé Lagrange, en raison de ses compétences paléographiques. Cette œuvre collective débouchera sur la rédaction du propre diocésain en 1857³⁶⁷. Certains membres exploiteront ces recherches et les poursuivront. François Richard publie dans les années suivantes une *Vie* de Françoise d'Amboise³⁶⁸, puis une compilation des travaux hagiographiques de la commission³⁶⁹. L'abbé Paul Jubineau présentera lors d'un congrès de la Société française d'archéologie une communication sur les origines apostoliques du diocèse³⁷⁰. Il publiera également un long article sur la cérémonie de consécration des églises³⁷¹. L'un des plus jeunes membres de la commission enfin, l'aumônier du Lycée, Abel Cahour, commence là une longue carrière d'historien, d'hagiographe et d'archéologue, que nous aurons plus loin l'occasion de développer amplement.

En novembre 1857, Mgr Jaquemet adresse à son clergé une circulaire les invitant à recueillir tous les souvenirs encore conservés sur les prêtres du diocèse sous la Révolution³⁷². « *Vous savez qu'à la dernière retraite ecclésiastique, j'ai manifesté le désir de voir revivre la mémoire des prêtres qui ont confessé la foi pendant la Révolution de 1793. C'est un hommage que nous devons à leur gloire et à celle de la religion*³⁷³. » Parmi les premiers ecclésiastiques consultés sur ce projet, l'abbé Verger, desservant de Sainte-Reine, saisit immédiatement l'urgence de récolter la mémoire de hauts faits de l'histoire diocésaine, qui seront ainsi « *préservés du profond et éternel oubli où ils ne tarderaient pas à tomber, ce qui serait un malheur irréparable*³⁷⁴. » L'abbé Cahour est chargé de rassembler les renseignements et de coordonner cette histoire des confesseurs de la foi. « *Soixante et onze paroisses ont répondu à cet appel, se réjouit-il quelques années plus tard, en m'envoyant des notices qui ont mis en lumière près de trois cent noms, la plupart accompagnés de détails biographiques intéressants ou d'indications précieuses*³⁷⁵. » Certains ecclésiastiques fournissent en effet des mémoires importants, bien au-delà des renseignements demandés, tel le curé de Blain, l'abbé Audrain, dont les notes fournies sur l'histoire de son district « *pourraient offrir matière, dit l'abbé Cahour, à une notice très intéressante, au double point de vue politique et religieux*³⁷⁶. »

365 PETIT, *Église et nation : la question liturgique en France au XIXe siècle*, 2010, p. 71.

366 ADLA 125 J 2 G 3, Notes de la Commission liturgique.

367 Quinze saints nantais sont retenus : Donatien, Rogatien, Clair, Similien, Félix, Pasquier, Gohard, Amand, Martin de Vertou, Friard, Secondel, Hermeland, Vital, Victor de Campbon, Benoît de Masserac. Le culte d'Émilien est pour sa part autorisé par un décret spécial en 1857. (LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 253)

368 RICHARD, *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite*, 1865.

369 RICHARD, *Les saints de l'Église de Nantes*, 1872.

370 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 42-48.

371 JUBINEAU, « Du symbolisme dans la consécration des églises », *RBV*, 1857, I, p. 315-325 ; II, p. 29-46.

372 AHDN 1 E 06/0080, 2 novembre 1857, LC.

373 ADLA 125 J 2 Z 6, [N. d., ca octobre 1857], Projet de circulaire.

374 ADLA 125 J 2 Z 6, 27 octobre 1857, Verger à l'abbé Lepré, secrétaire de l'Évêché.

375 ADLA 125 J 2 Z 9, [N. d., ca octobre 1861], Note de Cahour.

376 AHDN 2 Z 5, Carton 2. Cette notice sera publiée par Cahour dans la 3e livraison de ses *Documents pour servir à l'histoire du diocèse*, en 1894.

L'aumônier souhaite pourtant développer encore cette première récolte, qu'il juge insuffisante. Il obtient de Mgr Jaquemet de s'adjoindre le concours de plusieurs collaborateurs, chargés de couvrir, à raison de deux ou trois prêtres par district, l'ensemble du diocèse. Il consulte le supérieur du grand séminaire de Nantes et dresse soigneusement une liste des ecclésiastiques les plus capables de mener à bien ce travail : « *La chose la plus importante est assurément le choix des collaborateurs que vous voudrez bien me donner : s'ils sont intelligents et actifs, leur travail sera facile et aura de bons résultats, s'ils ne le sont pas, il avortera presque infailliblement, et la lacune qu'il laissera dans les documents nécessaires compromettra l'œuvre toute entière*³⁷⁷. » Cahour désire en effet réunir des renseignements fiables et complets, issus des traditions orales des paroisses mais confirmés par des recherches dans les archives conservées. En octobre 1861, il rédige un ambitieux programme de recherche qu'il adresse, sous couvert de l'autorité de Mgr Jaquemet, aux curés et desservants³⁷⁸ : « *Le but que l'on doit se proposer est de recueillir tous les documents qui peuvent servir à l'histoire de l'Église et du clergé de Nantes, pendant la période révolutionnaire. Il embrasse par conséquent un double objet. Le premier, qui est de rassembler tous les faits et pièces à l'appui, concernant l'histoire des paroisses du diocèse, en ces temps malheureux (...), et spécialement les violences et folies qui caractérisèrent cette triste époque. D'autre part, il s'agit de recueillir tous les documents et détails qui concernent la résistance qu'opposèrent à l'irrégion les pasteurs et les populations fidèles (...), tout ce qui a trait au retour des prêtres dans le diocèse et au rétablissement progressif du culte, jusqu'à la réorganisation du clergé, par Mgr Duvoisin en 1803. (...) Enfin, il ne faut pas négliger de rechercher et de dire ce que sont devenus, pendant la tourmente, les églises, chapelles, oratoires et autres monuments religieux, ainsi que tous les objets précieux ou remarquables qu'ils renfermaient ; quels étaient les confréries, usages, traditions pieuses qui s'y rattachaient, et comment ils ont été conservés ou détruits ? Le second objet de ces recherches doit être plus particulièrement la vie des prêtres confesseurs de la foi, qui se seraient le plus distingués par leurs vertus, leur dévouement et leurs souffrances pour la religion. Il serait à désirer qu'on pût recueillir des biographies détaillées d'un grand nombre, et en faire comme une seconde partie et un complément de l'ouvrage.* » Recoupant les premières données recueillies avec ses recherches personnelles, Cahour publie en 1862 un *Essai de statistique du clergé nantais à l'époque de la Révolution*, tout en continuant à rassembler les notices envoyées par les ecclésiastiques et en projetant un travail d'ensemble qu'il ne pourra mener à bout. L'ensemble de ce matériau sera repris quarante ans plus tard par l'abbé Briand, qui le publiera en deux volumes³⁷⁹.

Cette enquête sur les confesseurs de la foi, si elle n'a pas atteint tous les buts que se fixaient l'évêque Jaquemet et l'aumônier Cahour, a incontestablement suscité au sein du clergé paroissial nantais une émulation en faveur des recherches historiques. Outre l'abbé Cahour, plusieurs ecclésiastiques qui participent à ces recherches y trouveront la révélation ou la confirmation de leur goût pour les travaux historiques. L'abbé Louis Patarin, alors vicaire à Marsac, entreprend de retracer la vie des prêtres de sa paroisse et en particulier celle de l'abbé Perchais³⁸⁰. Nommé aumônier, il poursuivra toute sa vie des recherches sur les prêtres du diocèse, fournissant de nombreux articles nécrologiques à la *Semaine religieuse* et établissant un impressionnant

377 ADLA 125 J 2 Z 9, 4 septembre 1861, Cahour à Mgr l'évêque. Cette lettre détaille la vingtaine de noms qu'il soumet à Mgr Jaquemet et au vicaire général Richard.

378 ADLA 125 J 1E 7* et 125 J 2Z 9, 2 octobre 1861, *Recherches à faire pour servir à l'histoire de l'Église et du clergé de Nantes pendant la Révolution*.

379 BRIAND, *Notices sur les confesseurs de la foi dans le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1903.

380 BRIAND, « M. l'abbé Louis Patarin, aumônier du Carmel de Nantes », *SR*, 30 janvier 1897, p. 99-104.

obituaire³⁸¹. L'abbé Gallard, professeur d'histoire au séminaire de Guérande et futur membre de la Société archéologique, participe également à cette enquête. L'abbé Hemery, déjà remarqué pour son intérêt pour l'histoire et l'archéologie lors de son vicariat à Orvault, est alors curé de la paroisse de Pouillé. Il rédige une *Notice historique sur la paroisse de Pouillé pendant la Révolution*, relatant les vies des confesseurs Thoby, Berthelot et Rouxeau, qui sera publiée par Abel Cahour dans sa première livraison des *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes*, en 1886. Hemery indique qu'il a utilisé les notes laissées dans le registre de paroisse par l'abbé Thoby ainsi que les dépositions de plusieurs vieillards ayant connu ces ecclésiastiques³⁸². Plus généralement, la récolte des souvenirs de l'époque révolutionnaire, de ses persécutions et de son vandalisme, mais également de l'héroïsme des prêtres et des fidèles, figure parmi les exercices les plus prisés par les ecclésiastiques du diocèse. De nombreux registres de paroisse (la Chevallerai, Oudon, Anetz, la Boissière du Doré, Derval, la Chapelle Basse-Mer,...) témoignent de ces recherches³⁸³. Comptant parmi les historiens ecclésiastiques les plus chevronnés du diocèse, l'abbé Jules Saint-Fort-Rondelou contribuera également à ce phénomène, en livrant à son tour, à la fin du siècle, une notice sur un confesseur de la foi³⁸⁴. L'abbé Bourdeaut fera de même au XXe siècle³⁸⁵.

1.3.3 La formation des prêtres : l'enseignement de l'archéologie au séminaire

La création d'un enseignement d'archéologie dans les séminaires répond, à la fin des années 1830, aux critiques de plus en plus vives contre les destructions ou altérations des monuments religieux provoquées par les travaux d'appropriation culturelle. Ces plaintes se font aussi bien entendre dans le milieu érudit qu'au sein des organismes ministériels. Secondant les premières imprécations de V. Hugo³⁸⁶, Montalembert doit, « avec une véritable douleur³⁸⁷ », faire une large place au clergé dans les catégories de vandales qu'il classifie soigneusement³⁸⁸. Les recommandations que le ministère des Cultes adresse aux préfets et aux évêques introduisent, à partir de 1834, des préoccupations archéologiques neuves dans l'administration temporelle des édifices et des objets religieux et s'élèvent à leur tour contre des mutilations dont le clergé est largement tenu responsable³⁸⁹. Ces dénonciations répétées ne restent pas sans effet. Relayant la circulaire du 29 décembre 1834 du ministre des Cultes, Mgr Bouvier, évêque du Mans, invite son clergé à se conformer aux mesures de conservation des monuments religieux qu'elle renferme. Il

381 ADLA 1 J 442, *Nécrologie des ecclésiastiques du diocèse de Nantes, de 1800 à 1888*, 7 vol. dont 3 illustrés de photographies et de dessins.

382 AHDN P Pouillé, A 12.

383 La notice sur quelques prêtres en 1793, insérée dans le registre d'Anetz porte explicitement la mention de la circulaire de Mgr Jaquet. (AHDN P Anetz, A 1*, registre de paroisse)

384 SAINT-FORT-RONDELOU, M. *Joseph Maillard, prêtre de Saint-Julien-de-Vouvantes, confesseur de la foi*, 1894.

385 BOURDEAUT, *Maumusson pendant la Révolution. Ses recteurs : MM. Bouvier et Souffrand*, 1928.

386 « Il ne mérite pas d'être épargné, ce curé de Fécamp qui a fait démolir le jubé de son église, donnant pour raison que ce massif incommode, ciselé et fouillé par les mains miraculeuses du quinzième siècle, privait ses paroissiens du bonheur de le contempler; lui curé, dans sa splendeur à l'autel. Le maçon qui a exécuté l'ordre du béat s'est fait des débris du jubé une admirable maisonnette qu'on peut voir à Fécamp. Quelle honte ! Qu'est devenu le temps où le prêtre était le suprême architecte ! Maintenant le maçon enseigne le prêtre ! » (HUGO, « Guerre aux démolisseurs », *Revue des deux mondes*, 1832, V, p. 613)

387 MONTALEMBERT, *Du vandalisme en France : lettre à M. Victor Hugo*, 1833, dans *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, 1839, p. 35 (publiée le 1er mars 1833 dans la *Revue des deux Mondes*).

388 Si les conseils de fabrique et les curés ne viennent qu'en quatrième rang du « vandalisme destructeur », ils représentent la première catégorie du « vandalisme restaurateur ». « L'émeute, ajoute Montalembert, a au moins l'avantage de ne rien restaurer. » (MONTALEMBERT, *Du vandalisme en France*, dans *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, 1839, p. 11)

389 Il s'agit notamment des circulaires des 20 mai et 29 décembre 1834, déjà évoquées.

charge également les curés de recueillir l'histoire de leur paroisse et de mener des recherches sur ses monuments. Il salue enfin l'ouverture d'un cours d'antiquités monumentales au séminaire du Mans, calqué sur celui qu'Arcisse de Caumont donne à Caen depuis 1830. Cet enseignement est confié à l'abbé Chevreau, assisté par un jeune ecclésiastique, l'abbé Tournesac, qui exécute les dessins dont se sert le professeur³⁹⁰. C'est donc sous l'influence conjuguée de l'action ministérielle et de l'ambition vulgarisatrice de l'archéologue normand³⁹¹ qu'est établi ce cours, l'un des tous premiers destinés aux futurs prêtres. L'enjeu principal de cette formation à l'archéologie est posé, à la même époque, par Caumont lui-même : « *Lorsque des notions d'architecture auront été données aux jeunes ecclésiastiques, on ne les verra plus autoriser ou solliciter même, pour leurs églises, des travaux de mauvais goût ; aux fenêtres du style gothique, ils ne feront plus substituer ces ignobles ouvertures carrées (...) Ils ne couvriront plus les murs d'une couche épaisse de peinture d'un jaune éclatant, d'un beau bleu de Prusse, ou d'un vert foncé*³⁹². » La Société française d'archéologie a incontestablement contribué à la multiplication des initiatives ecclésiastiques pendant la Monarchie de Juillet, au moins dans la large partie nord-ouest du pays qui correspond à sa sphère d'influence. En septembre 1836, lors des séances à Blois, Caumont se félicite de la création au séminaire de Beauvais, par l'abbé Barraud, d'un enseignement d'archéologie basé sur son ouvrage, qu'il se propose d'ailleurs d'offrir aux évêques et aux supérieurs des séminaires³⁹³. Des cours sont annoncés dès l'année suivante à Coutances et Angers³⁹⁴. En 1838, un cours d'archéologie sacrée est établi au séminaire de Tours. Caumont lui-même annonce cette ouverture, à l'occasion d'un congrès archéologique dans cette ville. Son *Cours d'antiquités monumentales*, offert deux ans plus tôt au séminaire, a été étudié par quelques ecclésiastiques, dont l'abbé Bourassé, qui enseigne déjà les Beaux-arts et sera chargé du nouvel enseignement³⁹⁵. Parmi les organismes officiels, le Comité historique des arts et monuments joue également un rôle décisif. Dans son rapport de 1838 au ministre de l'Instruction publique, son président, le comte de Gasparin, émet le vœu que le cours d'archéologie nationale, donné par Lenoir et Didron à la Bibliothèque royale³⁹⁶, suscite une véritable émulation en province. Il cite l'exemple du séminaire de Troyes qui va ouvrir un enseignement d'archéologie chrétienne³⁹⁷, et affirme : « *Dans quelques années, il n'y aura pas en France un séminaire qui ne possède un cours d'archéologie nationale, il n'y aura pas un prêtre qui ne soit le tuteur éclairé de son église. C'est au Comité des arts que reviendra cette initiative*³⁹⁸. » Les encouragements et le soutien du Comité se manifestent par l'envoi aux séminaires de son bulletin archéologique et surtout de ses *Instructions*, « *destinées à répandre la parole archéologique sur l'ensemble du territoire national*³⁹⁹. » Jules Fériel place ainsi sous cette tutelle le manuel qu'il rédige

390 Lettre pastorale du 1er avril 1835, citée dans *BM*, 1834, I, p. 318-320.

391 JUHEL, *Arcisse de Caumont : 1801-1873*, 2004 et notamment JUHEL, « Arcisse de Caumont : un communicateur né ? », p. 219-251.

392 CAUMONT, « Rapports sur les travaux de la société des antiquaires de Normandie », *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, 1835, IX, p. XXXV.

393 *BM*, 1837, III, p. 158-159

394 *Congrès scientifique de France*, 1837, V, p. 165-166.

395 *BM*, 1838, IV, p. 259.

396 Ce cours d'archéologie nationale est ouvert en 1838. (LENIAUD, « Adolphe-Napoléon Didron ou les médias au service de l'art chrétien », dans *La révolution des signes*, 2007, p. 305-307)

397 Ce cours sera donné par l'abbé Tridon.

398 *Bull. CHAM*, 1843, I, p. 27.

399 NAYROLLES, *L'invention de l'art roman à l'époque moderne*, 2005, p. 248. Des publications du Comité sont offerts en 1842 à Clermont-Ferrand, qui serviront au cours donné aux élèves du grand-séminaire par l'architecte Mallay. (*Bull. CHAM*, 1842-43, II, p. 10) L'abbé Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch, réclame en juin 1843 l'envoi des ouvrages promis par Montalembert plusieurs années plus tôt. (*Bull. CHAM*, 1842-43, II, p. 713-714)

pour le clergé de Langres, en affirmant vouloir « *rendre accessibles à tous les connaissances archéologiques, en propageant les doctrines émises par le Comité historique des arts et monuments*⁴⁰⁰. » Si l'ouverture de chaires d'archéologie dans les séminaires n'atteint pas l'universalité prédite par Gasparin, un grand nombre de diocèses adoptent néanmoins cette initiative.

Le but partagé par les promoteurs, publics ou privés, de la science archéologique ou par les acteurs ecclésiastiques (prélats, supérieurs et professeurs des séminaires) a été résumé par le chanoine Brune dans l'avant-propos de son cours d'archéologie : « *communiquer [à nos élèves], selon les intentions de notre vénérable évêque, des notions indispensables pour la conservation et la restauration de nos édifices religieux*⁴⁰¹. » Cette idée louable (assurer la protection des monuments par l'éducation et la sensibilisation de ses premiers usagers) affiche des ambitions limitées. Il ne s'agit pas de constituer une élite ecclésiastique mais de dispenser à tous les futurs prêtres une formation sommaire dont ils tireront profit dans leurs fonctions pastorales. Cette dimension vulgarisatrice et utilitaire de l'archéologie chrétienne, en même temps que la médiocrité corollaire des publications destinées à cet enseignement, a été justement soulignée⁴⁰². Les tous premiers ouvrages, publiés au début de la Monarchie de Juillet pour guider le clergé en matière d'architecture ou de décoration intérieure des édifices religieux, peinent d'ailleurs à se dégager du modèle des traités d'administration temporelle, genre auquel ils appartiennent encore largement. Le manuel de l'évêque de Belley⁴⁰³, souvent cité en modèle, non pour la qualité de son contenu mais pour son caractère pionnier, ou encore le petit traité de Gerbaut, fabricant de Nancy⁴⁰⁴, ne sont guère éloignés des ouvrages contemporains des abbés Affre ou Dieulin. Ils seront d'ailleurs confondus dans la même critique quinze ans plus tard par l'archéologue R. Bordeaux⁴⁰⁵ : « *L'existence de ces ouvrages est le symptôme le plus grave du mal que nous combattons, et ils contribuent à le propager*⁴⁰⁶. » Quelques années après ces essais précurseurs mais laborieux, de véritables manuels d'archéologie sont publiés par les premiers ecclésiastiques chargés de cet enseignement⁴⁰⁷. Ils sont cette fois majoritairement consacrés à l'exposé de l'histoire des arts depuis l'antiquité, tout en favorisant logiquement l'architecture religieuse. Rares sont ceux qui échappent pourtant complètement aux préoccupations pratiques et administratives pour se limiter à la seule étude savante des monuments anciens. Si l'*Archéologie chrétienne* du tourangeau Bourassé ne comprend qu'un court chapitre relatif à la réparation des églises, qui reprend surtout les mises en garde contre le vandalisme déjà émises par Caumont, Montalembert ou Schmit⁴⁰⁸, la plupart des autres manuels

400 FÉRIEL, *Résumé d'archéologie spécialement appliquée aux monuments religieux*, 1846, p. [6].

401 BRUNE, *Résumé du cours d'archéologie professé au séminaire de Rennes*, 1846, p. II.

402 NAYROLLES, *L'invention de l'art roman à l'époque moderne*, 2005, p. 241-247.

403 DEVIE, *Manuel de connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art*, 1836.

404 GERBAUT, *Essais sur le goût dans les décorations d'églises*, 1836.

405 « *Il existe (...) plusieurs manuels destinés à guider le clergé des campagnes dans l'administration des édifices consacrés au culte, et qui présentent, à côté de renseignements exacts sur la partie purement administrative, de fâcheuses données en fait d'art. Comme ces ouvrages sont très répandus entre les mains du clergé (...) je dois, en signalant les dangers qu'ils offrent, révéler une des causes les plus actives peut-être des tristes restaurations aujourd'hui à la mode.* » (BORDEAUX, *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises*, 1852, p. 6) Ce sont surtout les planches qui accompagnent le manuel de Belley et la 4e édition du *Guide des curés* de l'abbé Dieulin qui attirent ses critiques.

406 BORDEAUX, *Principes d'archéologie pratique*, 1852, p. 11.

407 BOURASSÉ, *Archéologie chrétienne ou précis de l'histoire des monuments religieux du Moyen Âge*, 1841 ; CROSNIER, *Éléments d'archéologie, à l'usage des séminaires et des maisons d'éducation*, 1845 ; BRUNE, *Résumé du cours d'archéologie professé au séminaire de Rennes*, 1846 ; GODARD, *Cours d'archéologie sacrée à l'usage des séminaires et de MM. les curés*, 1851.

408 BOURASSÉ, *Archéologie chrétienne*, 1841, chap. XVI, p. 306-315.

font une large part à la construction des nouvelles églises. Le *Cours d'archéologie sacrée* de l'abbé Godard exploite le chapitre consacré à l'art du « *temps présent* » pour présenter un projet d'église du XIII^e siècle, accompagné d'un devis détaillé destiné à prouver que chaque paroisse rurale pourrait aisément se doter d'une église gothique neuve pour 60 000 francs⁴⁰⁹. Toute la première partie des *Instructions de la commission archéologique de Poitiers*, rédigées par l'abbé Auber, est consacrée à la construction des églises, mêlant considérations esthétiques et conseils pratiques (dimensions, choix de l'architecte, devis, attachement, marchés,...⁴¹⁰) Dans la décennie suivante, l'abbé Pierret, de Reims, va plus loin encore, en fixant pour méthode à son *Manuel d'archéologie pratique* cette situation : « *Nous supposons que nous sommes consulté par un jeune prêtre qui vient d'être envoyé dans une paroisse rurale dont l'église est vieille et tombe en ruines. Sa première pensée est de la reconstruire ; mais, auparavant, il veut (...) acquérir la science archéologique qu'il n'a pas, afin d'agir à coup sûr et sans crainte de se tromper*⁴¹¹. » L'archéologie ecclésiastique a, en réalité, immédiatement adopté le parti le plus militant du mouvement archéologique, visant à la renaissance d'un art inspiré des modèles médiévaux. « *Quand on songe, écrit dès 1837 Montalembert, figure de proue de cette tendance, au grand nombre de travaux que le clergé fait exécuter ou sur lesquels il influe directement, il est évident que tant qu'il n'interviendra pas d'une manière décisive en faveur de la régénération chrétienne et rationnelle de l'art, cette régénération manquera de l'impulsion la plus efficace et du secours le plus naturel*⁴¹². »

1.3.3.1 Le cours d'archéologie de l'abbé Rousteau au petit-séminaire de Nantes (vers 1841-1857)

Le premier cours d'archéologie à destination des futurs prêtres du diocèse est créé au petit-séminaire de Nantes au tout début des années 1840. Cette initiative répond donc de manière précoce aux mesures comparables prises dans plusieurs autres diocèses du nord-ouest de la France. Mais c'est à l'abbé Rousteau, et non à une volonté épiscopale explicite, qu'il faut très vraisemblablement attribuer l'ouverture de cet enseignement. Les procès-verbaux de délibération du conseil épiscopal⁴¹³ ou ceux du conseil du petit-séminaire⁴¹⁴ ne mentionnent, en effet, aucune décision officielle. La notice que l'abbé Cahour a consacré à son ami, quelques années après sa mort, semble également lui en accorder l'entière initiative : « *M. l'abbé Rousteau avait été appelé à professer le dessin au petit-séminaire. Il ne tarda pas à y annexer un cours d'archéologie*⁴¹⁵. » Mgr de Hercé manifeste cependant, à la rentrée 1839, la volonté expresse de le maintenir dans cet établissement plutôt que de lui confier des fonctions pastorales⁴¹⁶. Cette décision est conforme à la pratique générale des prélats nantais, qui affectent systématiquement à la formation ecclésiastique les plus doués de leurs jeunes prêtres, pendant les premières années de leur ministère. Il est possible cependant que l'évêque ait vu en l'abbé Rousteau le prêtre capable de dispenser l'enseignement d'archéologie que

409 GODARD, *Cours d'archéologie sacrée*, 1851, p. 320 et ss.

410 AUBER, *Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises*, 1851.

411 PIERRET, *Manuel d'archéologie pratique*, 1864.p. XIV-XV. L'abbé Pierret place explicitement son ouvrage sous le modèle des instructions sur la construction et l'ameublement des églises de saint Charles Borromée, que Van Drival vient de traduire et de publier en 1855.

412 MONTALEMBERT, *De l'état actuel de l'art religieux en France*, 1837, dans *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, 1839, p. 188.

413 ADLA 125 J 2E 3*, Délibérations du conseil épiscopal (1838-1846).

414 ADLA 125 J 1H 4*, Délibérations du conseil du petit-séminaire de Nantes (1828-1877).

415 CAHOUR, « Notice sur M. l'abbé Rousteau », dans *Épigraphe et iconographie de la cathédrale*, 1886, p. 8.

416 « *M. le curé de Paimbœuf demande M. Rousteau pour vicaire. Il lui sera répondu que le petit-séminaire de Nantes a besoin des services de ce jeune ecclésiastique.* » (ADLA 125 J 2 E 3, Conseil épiscopal, 8 septembre 1839)

Théodore Nau lui suggérait, l'année précédente, d'ouvrir dans son séminaire. Cette éventualité, en l'absence de source pouvant la confirmer, reste très hypothétique mais ne peut être complètement écartée.

Originaire de Bourgneuf, Henri Rousteau (1814-1881) reçoit une première instruction religieuse à l'école ecclésiastique de Chauvé, alors dirigée par l'abbé Dandé, futur vicaire général. Il poursuit, à partir de 1829, ses études au petit-séminaire de Nantes où il figure régulièrement parmi les meilleurs élèves⁴¹⁷. En contradiction avec la notice biographique de l'abbé Teulé, qui lui attribue un talent précoce pour le dessin⁴¹⁸, il n'apparaît pas dans les palmarès pour cette matière⁴¹⁹. Il est plus probable que ses dons artistiques se soient développés durant ses années de séminaire. Le dessin y est en effet enseigné depuis les premières années de la Restauration⁴²⁰. Sa formation sacerdotale achevée, il revient en 1837 comme professeur au petit-séminaire, où le cours de dessin lui est confié. Henri Rousteau peut donc désormais se consacrer entièrement à l'étude et à l'enseignement des arts. Il se rattache d'ailleurs à cette famille d'ecclésiastiques venus à l'archéologie par le dessin et la pratique des Beaux-arts plutôt que par l'histoire. Il est beaucoup plus proche, en ce sens, de prêtres tels que l'abbé Brune⁴²¹ à Rennes, issu d'une famille d'artistes, ou l'abbé Abgrall⁴²² à Quimper, que de ses collègues nantais Cahour, Grégoire ou Durville, avant tout historiens. Autodidacte, puisqu'il n'a pu bénéficier d'aucun enseignement à Nantes, Rousteau a su acquérir, dès le milieu des années 1840, une formation suffisamment développée et solide pour figurer dès cette époque parmi les tous premiers archéologues nantais. Ses rares travaux publiés⁴²³ suggèrent, sans surprise, l'influence d'Arcisse de Caumont. Sa description des monuments de la Loire-Inférieure, au Congrès de l'Association bretonne à Nantes en août 1845 adopte une version simplifiée de la classification de Caumont : plein cintre roman ; combinaison du plein cintre et de l'ogive ; ogive primordiale ; ogive à pointe d'accolade ; décadence gothique⁴²⁴. La période de transition entre roman et gothique, chère à l'archéologue normand, lui sert plusieurs fois à dater un édifice⁴²⁵. Son vocabulaire n'adopte pas, en revanche, les normes proposées par le Comité des arts et monuments, dont il ne dispose pas immédiatement des publications⁴²⁶.

La date à laquelle il ajoute à son cours de dessin l'étude de l'archéologie reste incertaine. Son enseignement demeure d'ailleurs, d'une manière générale, assez mal documenté. L'*Ordo* du diocèse

417 Il est primé notamment en narration et en versification latines et obtient des accessits dans les tableaux d'excellence. (ADLA 125 J 1 H 20*, Petit-séminaire de Nantes, distribution des prix (1817-1879))

418 TEULE, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *SR*, 27 août et 3 septembre 1881.

419 Rousteau n'est jamais primé en dessin au cours des années qu'il passe au petit-séminaire. (ADLA 125 J 1 H 20*)

420 On trouve des prix décernés dès 1817. Le cours en est confié alors à un laïque, M. Guénier. (ADLA 125 J 1 H 20*)

421 BOHUON, « L'œuvre architecturale du chanoine Brune », *Bull. SAHIV*, 2002, p. 117-152.

422 HALLEREAU, *Clergé, archéologie et patrimoine au 19e siècle : l'exemple de l'abbé Abgrall*, Mémoire, 2004.

423 *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864 ; *Épigraphie et iconographie de la cathédrale de Nantes*, 1886 ; trois notices publiées dans BENOIST, *Nantes et la Loire-Inférieure*, 1850 : « Église de Saint-Jacques », « Chapelle de la Collégiale » et « Saint-Julien-de-Vouvantes » ; deux lectures sur les édifices religieux de la Loire-Inférieure lors des congrès de l'Association bretonne de 1845 et de 1851 (*Bull. AB*, 1846, p. 45-54 et 1852, p. 28-31).

424 *Bull. AB*, 1846, p. 45-54 (Congrès de Nantes, séance du 6 août 1845).

425 L'église Saint-Jean de Béré à Châteaubriant présente « *les traits distinctifs de la transition.* » (*Bull. AB*, 1846, p. 47) ; « *Tout annonce [dans l'église Saint-Jacques de Nantes] la période de la transition du style roman au gothique, et si l'on prend garde à la légèreté des moulures, à la délicatesse des ornements qui décorent cette architecture, il faudra y sentir le voisinage du XIIIe siècle, et conclure, en définitive, que la date du monument appartient à la fin du XIIe.* » (« Église de Saint-Jacques », dans BENOIST, *Nantes et la Loire-Inférieure*, 1850)

426 En 1846, le ministre de l'Intérieur renvoie à celui de l'Instruction publique une demande formée par l'abbé Jubineau, supérieur du petit-séminaire de Nantes, « *à l'effet d'obtenir des ouvrages utiles à l'étude de l'archéologie et surtout les bulletins et instructions du Comité des arts et monuments.* » (ACMH 0081/044/0001, 12 juin 1846)

ne donne un état complet du clergé, comprenant les professeurs des séminaires, qu'à partir de 1847. L'abbé Rousteau y est mentionné comme professeur d'archéologie dès cette date et jusqu'à 1856⁴²⁷. Les palmarès de fin d'année du petit-séminaire ne mentionnent pas de prix d'archéologie avant 1847⁴²⁸. Kersauson donne également 1847 comme début de son cours d'archéologie⁴²⁹. Malgré ces indications concordantes, plusieurs sources permettent d'établir que l'abbé Rousteau a commencé à enseigner l'archéologie à ses élèves quelques années plus tôt. Dès juillet 1842, deux prix d'archéologie sont attribués dans la distribution des récompenses de fin d'année au petit-séminaire de Guérande. Le palmarès donne quelques précisions sur le programme choisi : les élèves de seconde ont étudié l'art romain et celtique, ceux de rhétorique l'art religieux au Moyen Âge⁴³⁰. Dès l'année 1841-1842, un enseignement d'archéologie existe donc dans le diocèse de Nantes. Il semble peu probable que le séminaire de Guérande en bénéficie sans qu'il en soit de même dans celui de Nantes. Deux autres sources le confirment plus clairement. En septembre 1843, lors du premier congrès de la Société française pour la conservation des monuments tenu à Nantes, A. de Caumont pose la question rituelle qui accompagne systématiquement ces manifestations itinérantes : « *M. de Caumont demande s'il existe un enseignement archéologique dans le pays. Un cours d'archéologie est professé au séminaire de Nantes, depuis quelques années, par M. l'abbé Rousteau. Un cours a eu lieu aussi au séminaire de Guérande, le temps consacré était de moins d'une heure par semaine*⁴³¹. » Le compte-rendu d'une séance du conseil du petit-séminaire de Nantes, à la rentrée 1844, indique également que ce cours existe depuis quelque temps : « *Les séances d'histoire naturelle et d'archéologie auront lieu, comme de coutume, une fois par semaine. Chaque leçon durera une demi-heure*⁴³². »

Ces renseignements sur la durée du cours de l'abbé Rousteau donnent idée de la formation que peuvent recevoir les séminaristes. Au même titre que les sciences naturelles et le dessin, l'archéologie est considérée comme une discipline auxiliaire dans la formation sacerdotale⁴³³. Dans les nombreux et longs débats sur le contenu de la formation des ecclésiastiques, qui divisent de 1846 à 1864 la Commission des petits-séminaires et écoles ecclésiastiques du diocèse de Nantes,

427 *Ordo divini officii ad usum dioecesis nannetensis*, 1847 à 1856. Rousteau figure comme professeur d'archéologie pour les années 1847 à 1851, puis comme professeur d'archéologie et de dessin, à partir de 1852.

428 *Petit-Séminaire de Nantes : distribution des prix*, 1808-1872 (BM Nantes 55712). Jusqu'en 1846, seuls des prix de dessin (académies, bosses, paysages, dessin linéaire) ou de peinture (à partir de 1845) sont décernés.

429 Dans l'état des professeurs des séminaires, Kersauson indique que le cours de dessin et d'archéologie au petit-séminaire est tenu par Rousteau de 1847 à 1856. Il mentionne également que Rousteau aurait enseigné l'archéologie au collège des Couëts de 1847 à 1851. (*État séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes*, 1892) L'abbé Patarin indique de son côté, dans son obituaire, que Rousteau a tenu son cours de dessin et d'archéologie à Nantes à partir de 1838. (ADLA 1 J 442, *Nécrologue des ecclésiastiques du diocèse de Nantes*)

430 *Petit-Séminaire de Guérande : distribution des prix*, 27 juillet 1842 (BM Nantes 55744). Avant et après cette année 1842, seuls des prix de dessins sont attribués. L'*État séculaire* de Kersauson ne donne pas de nom de professeur de dessin ou d'archéologie à Guérande. Une liste des enseignants du petit-séminaire de Guérande pour la période 1823-1854, dans laquelle ne figure par Rousteau, ne donne pas de précision sur les matières enseignées. (AHDN 1 H 1 / 18)

431 Séance générale tenue à Nantes, le 10 septembre 1843, *BM*, 1843, IX, p. 648.

432 ADLA 125 J 1H 4*, Délibérations du conseil du petit-séminaire de Nantes, séance du 15 octobre 1844.

433 De manière très significative, le chapitre que M. Launay consacre aux études cléricales au XIXe siècle, dans son ouvrage sur les séminaires, ne mentionne pas une seule fois l'archéologie en vingt-cinq pages. (LAUNAY, *Les séminaires français aux XIXe et XXe siècles*, 2003, p. 91-114) A la fin du XIXe siècle, un article de la *Semaine religieuse* donne idée de la place que l'art occupe dans l'enseignement ecclésiastique : « *A l'époque où [l'abbé Durand-Gassel] faisait ses études au petit-séminaire, on admettait l'élément laïque et ecclésiastique. Pour se conforter aux désirs des familles, on y cultivait les arts d'agrément, particulier le dessin et la peinture.* » (SR, 1891, p. 1110)

l'archéologie n'est jamais mentionnée⁴³⁴. Au fil des années, Rousteau obtient pourtant, au sein de son établissement, une certaine reconnaissance pour son enseignement. En 1845, il est admis au conseil du petit-séminaire⁴³⁵. A la rentrée 1849, sa proposition de faire composer ses élèves tous les trois mois, au lieu d'un examen unique en fin d'année, est acceptée⁴³⁶. En 1852, ces compositions trimestrielles sont annexées au prix d'excellence⁴³⁷. En 1853 enfin, une heure pleine est consacrée à l'archéologie⁴³⁸. Pourtant, le conseil du petit-séminaire s'interroge plusieurs fois sur la nécessité réelle de ce cours. Au début de cette année 1853, les professeurs se réunissent pour revoir le programme des études. Ils souhaitent notamment lutter contre l'affaiblissement des études latines et des littératures anciennes, délaissées au profit du français. « *Le temps manque pour bien cultiver toutes les branches de la littérature. Dans l'impossibilité de les embrasser toutes, on préfère celle qui est d'un usage plus journalier, ne laissant aux autres que le strict nécessaire. Le temps manque parce que le programme des études actuelles comprend trop de choses accessoires. À cette occasion, une longue discussion s'engage au sujet des sciences naturelles et archéologiques. Faut-il retrancher ces études, faut-il diminuer le temps qu'on y consacre ? Après de mûres délibérations, on reconnaît qu'on ne peut les retrancher vu l'importance qu'on y attache aujourd'hui dans le monde. De plus, elles contribuent elles aussi, à développer l'intelligence des jeunes gens*⁴³⁹. » Quelques mois plus tard, le cours d'archéologie est l'objet d'une nouvelle discussion : « *On a maintenu à l'archéologie son heure de classe*⁴⁴⁰; *mais cette faculté ne comptera pas pour l'excellence : elle se contentera d'un prix à la fin de l'année*⁴⁴¹. » Jusqu'en 1860, l'archéologie est enseignée aux deux classes réunies de rhétorique et de seconde. Ce cours est donc clairement distinct des leçons de dessin de l'abbé Rousteau, dont toutes les classes bénéficient depuis la quatrième. Dans les années 1860, le cours, confié depuis 1857 à l'abbé Gaborit, change plusieurs fois de niveau. Il passe progressivement aux seuls élèves de seconde, puis à ceux de troisième, avant de revenir après 1865 aux rhétoriciens. Dans la décennie suivante, l'archéologie est cette fois rattachée à la seule classe de seconde⁴⁴². Les élèves de l'abbé Rousteau, dans les années 1840 et 1850, bénéficient donc d'une demi-heure, puis d'une heure hebdomadaire consacrée à l'étude de l'archéologie, étendue sur deux années de scolarité. Le faible temps accordé à cet enseignement en limite obligatoirement le contenu. Les futurs prêtres reçoivent une initiation sommaire, destinée à leur procurer les quelques notions sur l'architecture et les arts figurés indispensables à leur ministère.

L'abbé Paulin Teulé, plusieurs fois primé en archéologie lors de ses années de séminaire à Nantes puis entré à son tour dans l'enseignement⁴⁴³, a laissé une notice nécrologique sur son ancien maître. Cet article de la *Semaine religieuse* donne, au-delà de l'éloge ordinaire de l'exercice nécrologique, quelques précieux renseignements sur le cours de Rousteau. L'abbé Teulé attribue ainsi à l'abbé un certain prestige auprès des séminaristes : « *Cette délicate bonté n'explique pas seule l'influence de M. Rousteau. L'estime dans laquelle on le tenait au point de vue de la science y*

434 ADLA 125 J 1H 4*, Procès-verbaux de la Commission des petits séminaires et écoles ecclésiastiques (1846-1864).

435 ADLA 125 J 1H 4*, Délibérations du conseil du petit-séminaire de Nantes (séance du 2 novembre 1845).

436 *Ibid.* (séance de novembre 1849).

437 *Ibid.* (séance de novembre 1852).

438 En 1865, le cours bénéficie d'une heure et demi hebdomadaire, soit sa durée maximale durant les quarante ans où il est donné au petit-séminaire.

439 ADLA 125 J 1 H 4*, Séance de février 1853.

440 En cette année 1853, deux heures hebdomadaires sont consacrées au cours de dessin linéaire.

441 ADLA 125 J 1 H 4*, Séance d'octobre 1853, sous la présidence du vicaire général Richard.

442 AHDN 1 H, Recueil des imprimés de distribution des prix au petit-séminaire de Nantes (1849-1879).

443 Il sera directeur de l'externat des Enfants-nantais et membre de la Société archéologique.

contribuait aussi beaucoup. On se répétait les témoignages qu'en rendaient ceux qui étaient le plus à même de l'apprécier, on se redisait avec un naïf enthousiasme la place qu'il occupait dans la Société d'archéologie ; on suivait avec intérêt ses cours hebdomadaires⁴⁴⁴. » Le dossier établi par l'administration des Cultes lors de sa nomination au chapitre de la cathédrale confirme cette notoriété dans le milieu érudit nantais. « M. l'abbé Rousteau, écrit à cette occasion le préfet, s'est voué tout particulièrement aux études d'archéologie et d'architecture religieuse. Les connaissances qu'il a acquises dans ces sciences lui ont valu une certaine réputation à Nantes et les sociétés savantes établies dans cette ville l'ont admis dans leur sein avec empressement. Il jouit de l'estime et de la considération générales et ses goûts le rendent indifférent à toutes les questions étrangères à son genre d'étude⁴⁴⁵. » La suite des souvenirs de son ancien élève livre l'image d'un professeur écouté et apprécié, mais dont on devine qu'il n'était pas craint : « Sans doute, dans la vaste étude qui réunissait rhétoriciens et secondes, le silence n'était pas toujours parfaitement gardé. Faire sentir le joug d'une discipline de fer n'était pas dans son genre. Mais on doit dire que par le seul mérite de son exposition vive et lumineuse, par la manifestation de son enthousiasme, par la force de sa parole souvent imagée, il fixait aisément l'attention de ces jeunes esprits, pourtant si faciles à se laisser distraire. Sans doute, on l'aimait et on le respectait trop pour que jamais il pût être l'objet d'une de ces manifestations blessantes qui parfois sont le partage des professeurs trop faibles ; mais, en outre, il intéressait trop pour n'obtenir qu'une attention froide ou un dédaigneux silence⁴⁴⁶. » L'article ajoute, au détour d'une description anecdotique sur l'intérieur encombré du cabinet du professeur, la curieuse mention de connaissances géologiques, que rien pourtant ne confirme dans son œuvre : « Au séminaire, M. Rousteau, véritable artiste, ne savait guère qu'accumuler sur une vaste table à dessin, livres, papiers, boîtes, objets de toute sorte. Lui seul pouvait s'y reconnaître, et trouvait du premier coup dans les couches les plus profondes ce dont il avait besoin. C'était, disait-il, à l'étude de la géologie qu'il devait cette sûreté de coup d'œil⁴⁴⁷. »

Mais la notice de l'abbé Teulé est surtout précieuse pour les indications qu'elle donne sur le contenu de l'enseignement d'Henri Rousteau. Le cours qu'il dispense à ses élèves ne se limite pas à l'archéologie, entendue comme la « science des édifices anciens⁴⁴⁸ » : « Ce n'était point une archéologie classique quêtant uniquement les débris plus ou moins authentiques du passé, étiquetant et classant une foule de vieilleries sans caractère. Ses vues étaient plus élevées, plus larges. L'archéologie était pour lui l'histoire de l'art étudiée dans ses monuments les plus renommés. C'est dans cet esprit qu'il avait rédigé le programme de ses cours du petit-séminaire. Architecture, peinture, sculpture, tout venait à sa place⁴⁴⁹. » Le temps réduit dont dispose Rousteau pour présenter ce programme ambitieux, embrassant toute l'histoire des Beaux-arts, lui fait naturellement privilégier l'étude des monuments religieux, conformément à la nature vulgarisatrice et utilitaire de ce cours. Mais son enseignement est également résolument engagé dans l'apologie de l'art médiéval. « L'époque du Moyen Âge était spécialement étudiée. Le sentiment profondément chrétien qui animait la société d'alors et qui avait enfanté tant de chefs-d'œuvre était complètement en accord avec ses instincts et ses croyances. Il s'était associé de suite au mouvement qui ramena à l'appréciation juste de cette époque si longtemps dédaignée les contemporains de

444 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *SR*, 27 août 1881, p. 828.

445 AN F¹⁹ 2838, 25 janvier 1857, Préfet au ministre des Cultes.

446 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *SR*, 27 août 1881, p. 828.

447 *Ibid.*, p. 829.

448 GODARD, *Cours d'archéologie sacrée à l'usage des séminaires et de MM. les curés*, 1851, p. 2.

449 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *SR*, 3 septembre 1881, p. 846.

*Montalembert*⁴⁵⁰. » Le cours de l'abbé Rousteau ne reste pas, enfin, seulement théorique. « *Les promenades d'archéologie complétaient l'enseignement, se rappelle P. Teulé. Bonnes, agréables promenades dont une conversation semillante faisait encore plus le charme que les aperçus variés sur les différents styles*⁴⁵¹ ! »

Ce premier enseignement d'archéologie dispensé pendant une quinzaine d'années aux séminaristes nantais a produit, en dépit de son caractère accessoire dans la formation ecclésiastique, des effets incontestables. L'abbé Rousteau a su transmettre à quelques ecclésiastiques son goût pour les Beaux-arts. Parmi les séminaristes primés, certains noms peuvent être distingués : Paulin Teulé, déjà évoqué ; Prosper Gaborit, qui reprendra le cours d'archéologie à partir de 1857 ; Louis Minier, l'un des fondateurs de la Société nantaise de photographie⁴⁵² ; Benjamin Patron⁴⁵³ et Henri Soreau⁴⁵⁴, peintres amateurs. Ces rares noms montrent pourtant que l'influence de Rousteau reste minime sur ce plan⁴⁵⁵. En revanche, elle est incontestable sur celui de la formation intellectuelle du clergé nantais dans son ensemble. Les élèves de Rousteau sont précisément ceux qui vont occuper les fonctions de curés et de desservants durant toute la seconde moitié du XIXe siècle⁴⁵⁶. Les notions acquises, même sommaires, et le goût formé dans ces premières années conditionnent en grande partie la relation qu'ils vont entretenir avec les monuments religieux lors de leur ministère. Bien plus que l'attention aux monuments anciens, Henri Rousteau inculque à ses élèves son admiration sélective pour quelques types médiévaux et le désir de reproduire ces modèles dans des édifices neufs. Rappelant, quarante ans plus tard, l'effervescence des premières constructions d'églises néo-médiévales dans le diocèse, l'abbé J. Cotteux place sur le même plan l'influence du professeur d'archéologie et l'exemple décisif de l'abbé Fournier à Saint-Nicolas : « *C'était le temps où commençait à s'épanouir dans le diocèse le goût de l'architecture ogivale dans la reconstruction des églises. Sous la propagande exercée au petit-séminaire de Nantes par les leçons d'archéologie de l'abbé Rousteau, sous l'active impulsion du curé de Saint-Nicolas de la même ville, M. Fournier, devenu depuis notre évêque, on appréciait la beauté grandiose et le cachet tout hiératique du style appliqué par les grands artistes du Moyen Âge non seulement aux cathédrales mais aux moindres chapelles et aux moindres décorations religieuses*⁴⁵⁷. »

La carrière ecclésiastique de Rousteau témoigne parfaitement de ses aspirations véritables. Nommé chanoine en 1857, il peut se consacrer presque entièrement à l'art religieux, mais délaisse

450 *Ibid.*, p. 846.

451 *Ibid.*, p. 828.

452 Premier prix d'archéologie en 1849.

453 Primé en 1850-51, il exerce comme professeur à Saint-Stanislas, où il fréquente le peintre Sotta, avant d'occuper plusieurs postes de vicaire puis de curé. Sa notice nécrologique dans la Semaine religieuse rappelle sa passion pour la peinture : « *Dieu avait donné à l'abbé Patron, plus qu'à d'autres, l'amour du beau. Sa main maniait facilement le crayon et le pinceau. Ce talent qu'il avait reçu du Ciel, il le cultiva avec amour* », tout en convenant : « *Cependant, personne n'est parfait ici-bas. Ses paroissiens faisaient à l'abbé Patron un reproche ; il en convenait humblement lui-même : il aimait trop sa chambre où ses travaux de peinture le retenaient presque malgré lui.* » (« M. l'abbé Benjamin Patron, curé de la Chapelle Basse-Mer », *SR*, 1er octobre 1898, p. 940-945)

454 Plusieurs fois primé en 1857-58, avec Rousteau puis Gaborit, dont il restera proche, Henri Soreau devient professeur de dessin, peintre amateur lui-même, et auteur d'une étude sur Fra Angelico demeurée inédite. (PINEAU-CHAILLOU, « Le chanoine Henri Soreau (1841-1914) », dans *Saint-Stanislas, 1829-1929*, 1931, p. 148-152.

455 L'étude des parcours des élèves primés en archéologie pendant la période 1849-1857 s'est révélée extrêmement décevante. La plupart sont surtout de bons élèves, en général, et pas seulement en archéologie ; ils exercent souvent eux-mêmes quelques années comme professeurs avant de se consacrer aux tâches pastorales. Une poignée d'entre eux manifestent au cours de leur carrière un intérêt particulier pour l'étude des monuments religieux.

456 Après quelques années de professorat, pour les meilleurs élèves au séminaire, la plupart des nouveaux prêtres sont appelés à des fonctions paroissiales, d'abord comme vicaires puis comme desservants ou curés.

457 COTTEUX, *Erbray à vol d'oiseau*, 1891, p. 40.

progressivement l'archéologie⁴⁵⁸ au profit de la création artistique. Henri Rousteau fournit les dessins de l'autel du Rosaire de Saint-Herblain⁴⁵⁹, de celui de Saint-Joseph dans l'église des Sorinières⁴⁶⁰, du maître-autel de la chapelle de Bon-Garant à Sautron⁴⁶¹, du tabernacle de l'église d'Ancenis⁴⁶², du reliquaire contenant le cœur de l'abbé Lusson dans la chapelle de l'Immaculée-Conception à Nantes⁴⁶³ et de plusieurs statues dans cette même église⁴⁶⁴, d'un reliquaire pour recueillir le chef de Françoise d'Amboise⁴⁶⁵, de la crosse épiscopale de Mgr Fournier⁴⁶⁶, de la chaire de l'église de Vigneux⁴⁶⁷,... L'abbé Rousteau a produit en 1850 plusieurs dessins pour la nouvelle église paroissiale de Saint-Nicolas à Nantes, dont un projet de verrière⁴⁶⁸. Il a également dessiné deux statues de la Vierge. La première, en trône et couronnée, était exposée dans la cathédrale de Nantes et portée en procession lors de la fête de l'Assomption. La seconde a été conçue pour l'église de sa paroisse natale : « *La Vierge faite pour l'église de Bourgneuf est également assise, indique P. Teulé, mais elle se trouve dans une barque que les anges conduisent. Sur ses genoux, l'enfant Jésus est debout, écrasant avec la croix victorieuse la tête du serpent infernal. Ce type de la Vierge reine, c'était au Moyen Âge qu'il l'avait emprunté. Il avait été heureux d'être appelé à le faire reparaître en face de ces vierges plus ou moins mondaines dont le XVIIIe siècle a légué la tradition au nôtre*⁴⁶⁹. »

L'abbé Rousteau se contente de concevoir ces œuvres⁴⁷⁰, dont l'exécution est ensuite confiée à des artistes avec lesquels il entretient une relation privilégiée (T. Louis, P. Potet⁴⁷¹). Il leur présente ses projets sous forme de dessins à la plume ou de maquettes modelées en terre glaise⁴⁷². Les papiers personnels de l'abbé Rousteau n'ont malheureusement pas été conservés. Quelques dessins exécutés pour la chapelle de Notre-Dame de la Salette, au petit-séminaire de Nantes, ont été

458 En dehors de la restauration des sculptures du portail de la cathédrale, sa seule contribution véritable à la conservation des édifices anciens est la restauration de la chapelle de Bon-Garant à Sautron, dans les années 1860, où il seconde de ses conseils éclairés le curé Herbert. (BOISSIÈRE, *Notre-Dame de Bongarant : notice historique*, 1929, p. 26) Rousteau démissionne par ailleurs dès 1860 de la Société archéologique.

459 Vers 1841, sculpture par Thomas Louis et Barrême. (AHDN EVPAR 162, Historique de l'église Saint-Hermeland)

460 En 1865, sculpture par Potet (SR, 28 mai 1865, p. 253).

461 Autel érigé en 1863 et exécuté par Potet. (BOISSIÈRE, *Notre-Dame de Bongarant : notice historique*, 1929, p. 26 et MONTI, *Sautron et son histoire*, 1986, p. 87)

462 En 1849, sculpture par Thomas Louis. (AHDN P Ancenis, A 2 Livre de paroisse)

463 En 1866, sculpture par Potet (SR, 4 février 1866, p. 55-56).

464 En 1868, les missionnaires diocésains auxquels est confiée la chapelle commandent les statues de saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, de saint Antoine de Padoue, premier patron de l'édifice, de saint François de Sales, patron des missionnaires et de l'Ange-gardien, protecteur de leur confrérie. Les sculptures sont exécutées par Potet, sur une composition de Rousteau. (CAHOUR, « Chronique diocésaine : Chapelle de Saint-Antoine de Pade », SR, 20 septembre 1868, p. 450-453)

465 Ce reliquaire exécuté en 1866 a la forme d'une chapelle gothique du XVe siècle. (« Les fêtes en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise », RBV, 1866, XIX, 1er semestre, p. 395)

466 « *Le clergé offre à son évêque une magnifique crosse ornée de pierreries, exécutée dans le style du XIIIe siècle, sur les dessins de M. l'abbé Rousteau, chanoine titulaire.* » (« Préconisation de Mgr Fournier », SR, 2 juillet 1870, p. 322-324)

467 « *La chaire, faite sur les dessins donnés par M. l'abbé Rousteau, a du cachet, ce n'est point une chaire ordinaire.* » (« À propos de la confirmation et de la consécration de l'église de Vigneux », SR, 10 juin 1882, p. 545)

468 ADLA 114 J 7 / 1, Registre de délibération de la fabrique cathédrale, séance du 28 août 1850. La délibération semble indiquer que Rousteau a conçu également le dessin des verrières de la cathédrale, selon le plan général d'iconographie qu'il vient de présenter au début de cette même année.

469 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », SR, 3 septembre 1881, p. 848.

470 Il peint toutefois lui-même quelques décors pour le théâtre du petit-séminaire.

471 Pierre Potet, né en 1824 à Paimbœuf, élève de Barrême et de Thomas Louis (MAILLARD, *L'art à Nantes*, 1888, p. 169-170) Il forma son fils Louis et également Joseph Vallet.

472 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », SR, 3 septembre 1881, p. 846.

déposés aux archives départementales⁴⁷³. Son portrait de l'abbé Aupiais, curé de Paimbœuf, nous est également connu grâce à une lithographie conservée à la Bibliothèque nationale⁴⁷⁴. Ses œuvres se distinguent par leur richesse symbolique. Chaque détail est conçu pour s'inscrire dans une composition d'ensemble cohérente et hautement significative. Voici comment est décrit par la *Semaine religieuse* l'autel de l'église de Chauvé, exécuté par le sculpteur Potet, originaire de cette paroisse, sur une idée et un dessin de Rousteau : « *Nous ne connaissons pas d'autel aussi bien conçu que celui de Chauvé. Au-dessous de la table d'autel sont, de chaque côté, les statues d'Abel, de Melchisédech, d'Abraham avec Isaac et d'Aaron, figures du sacrifice et du sacerdoce de Jésus-Christ. Au milieu est un bas-relief sublime, représentant Notre-Seigneur avec l'aube et l'étole croisée, comme le prêtre ; à sa droite est une couronne d'or, à sa gauche une couronne d'épines, chacune présentée par deux anges à genoux ; il se détourne de la couronne d'or pour prendre la couronne d'épines : au-dessus, le Père Éternel et le Saint-Esprit tiennent sur lui une chasuble déployée, avec l'inscription : Tu es sacerdos in aeternum*⁴⁷⁵... » La composition du monument-reliquaire de l'abbé Mathieu Lusson à l'Immaculée-Conception révèle la même priorité accordée à la signification, condensée allégoriquement cette fois, faute de pouvoir dérouler de grandes scènes. Au sommet d'une colonne octogonale, un édicule à huit pans renferme le cœur du prêtre. « *Sur chacune des faces, un emblème et une devise retracent les caractères les plus saillants de sa vie*⁴⁷⁶ » : un ostensor, le Sacré-Cœur de Jésus, celui de Marie, une harpe sacrée, des clefs, un calice, un ciboire, un encensoir⁴⁷⁷.

Sa conception de l'architecture obéit aux mêmes principes. L'église, dans sa structure et dans son décor (« *cette décoration significative toute rayonnante des vérités qui font le chrétien*⁴⁷⁸ »), est le lieu saint où se manifeste la présence divine et dans lequel s'exerce le culte, mais également le support d'un discours. L'abbé Rousteau a réalisé les plans de deux chapelles, construites à Nantes sous le Second Empire, et un projet pour la reconstruction de l'église paroissiale de Paimbœuf, non exécuté. Son œuvre principale est la chapelle Notre-Dame de la Salette, au petit-séminaire de

473 ADLA 125 J 5 Y 1, Plans et dessins d'architecture du chanoine Rousteau. Les feuilles portent au crayon : « *Succession du chanoine H. Rousteau, architecte de la Salette. Donné par les enfants Hubert-Mourain, ses petits-neveux, aux archives de l'Évêché.* »

474 « L'abbé Aupiais, curé de Paimbœuf, né en 1790, décédé le 8 octobre 1856 », par Roussel, d'après H. Rousteau, [n. d., après 1856], BNF, Estampes et photographies, SNR-3 ROUSTEAU.

475 « M. l'abbé Guihal, chanoine honoraire, curé de Chauvé, », *SR*, 26 septembre 1885, p. 925-926.

476 *SR*, 4 février 1866, p. 55.

477 « 1°) *Au milieu, c'est une monstrance, ou ostensor, avec l'image de la sainte hostie, objet central de notre culte. Au-dessous on lit ces paroles du saint roi-prophète, qui durent être le cri familier de ce cœur si dévoué au Dieu caché du tabernacle : Altaria tua, Domine virtutum... Vos autels, ô Seigneur des vertus... 2°) A droite est l'image du divin cœur de Jésus auquel il rendit toujours de si fervents hommages : il comprenait si bien tout ce que l'éternelle charité qui l'embrase mérite d'amour de la part de l'homme. Sic nos amantem, quis non redamaret ? 3°) A gauche s'offre le cœur de Marie, vers lequel se dirigèrent, du fond de son âme, tant de soupirs embrasés ; ce Cœur dont il implora si souvent la pitié pour les pauvres pécheurs dont il est le suprême refuge, et pour tous les affligés dont il est la plus sûre consolation. Sancta Maria, succure miseris... Sainte Marie, secourez les malheureux... 4°) Un peu plus loin, c'est la harpe sacrée qui ne cessait de résonner dans son âme si ardente à payer à Dieu le tribut des saints cantiques. Septies in die laudem dixi tibi. Sept fois le jour j'ai chanté vos louanges. 5°) Les clefs, symbole du pouvoir divin qu'il exerçait au saint tribunal, et par lequel il ouvrit à tant d'âmes le chemin de la paix véritable : Ad dirigendos pedes multorum in viam pacis. 6°) Après les clefs, voici le calice du sacrifice. Il l'offrit à Dieu avec de tels sentiments d'amour, de dévouement à sa gloire, de charité pour les hommes ! Que le Seigneur eu garde le souvenir ! Memor sit Dominos sacrificii tui. 7°) Vient ensuite le ciboire qui renferme le pain du ciel descendu sur la terre pour être l'aliment de la vie spirituelle, et que ses mains sacerdotales distribuèrent avec tant de bonheur aux pieux fidèles. Panem coeli dedit eis. 8°) Enfin, l'encensoir, symbole de cette prière qui monta sans cesse de son âme jusqu'à Dieu, comme un parfum d'une agréable odeur. Oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. » (*SR*, 4 février 1866, p. 55-56)*

478 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 19-20.

Nantes. [Illustrations 203-208, p. 238-239] En septembre 1846, la Vierge est apparue à deux jeunes bergers à la Salette dans l'Isère⁴⁷⁹. Une nantaise, guérie d'une grave affection au foie après s'être rendu sur les lieux l'année suivante⁴⁸⁰, souhaite offrir à la vénération des fidèles de sa ville, en reconnaissance de cette grâce, un groupe sculpté représentant Marie conversant avec les deux enfants. La vente d'une lithographie de l'apparition permet de réunir en trois ans une somme suffisante pour commander l'œuvre au sculpteur Barrême. Le groupe est exposé dans la chapelle de la congrégation du petit-séminaire de Nantes jusqu'à ce que les fonds permettent de bâtir une chapelle. Le développement spectaculaire de la dévotion rend rapidement cette construction nécessaire, pour accueillir les fidèles de plus en plus nombreux mais également afin de canaliser une piété populaire que l'Évêché peine à contrôler⁴⁸¹. Une circonstance va amener le clergé du séminaire à prendre entièrement en main l'édification de cette chapelle. Au début de l'année 1853, le typhus fait des ravages meurtriers parmi les élèves du petit-séminaire. Le supérieur, l'abbé Auneau, et plusieurs professeurs, associent cette épidémie aux malheurs prédits par la Vierge de la Salette⁴⁸². Une prière devant sa statue, assortie de la promesse d'un édifice neuf, est heureusement entendue et l'épidémie cesse aussitôt. La mobilisation est totale au sein du séminaire. Avec l'autorisation de Mgr Jaquemet, une souscription est ouverte et un terrain réservé dans l'enceinte de l'établissement⁴⁸³. La direction de l'œuvre est assurée par le supérieur Auneau et par l'économiste Querrion⁴⁸⁴. L'abbé Bouin, maître d'étude, accepte de superviser le choix des matériaux et les marchés⁴⁸⁵. Henri Rousteau, enfin, propose d'établir tous les plans pour le projet. La principale difficulté tient à la double fonction de l'édifice, lieu de dévotion ouvert aux fidèles et chapelle de communauté. Rousteau soumet à Mgr Jaquemet une disposition tenant compte de cet usage particulier : « *Il s'agirait d'un édifice dont la façade et l'entrée extérieure donneraient sur le chemin du Coudrai et dont les corps s'allongeant dans le sens parallèle au bâtiment de la moyenne terrasse aurait entre autres avantages celui si estimable et trop négligé de l'orientation traditionnelle. Cet édifice serait dans la forme également traditionnelle de la croix. Le pied de cette croix serait occupé par la communauté.*

479 BOUFLET, BOUTRY, *Un signe dans le ciel : les apparitions de la Vierge*, 1997.

480 Marie des Brulais, qui a ouvert à Nantes un externat destiné aux jeunes filles, a laissé deux ouvrages relatant ses pèlerinages à la Salette : *L'écho de la sainte montagne visitée par la Mère de Dieu*, 1852 et *Suite de L'écho de la sainte montagne*, 1855. Voir ANGELIER, LANGLOIS, *La Salette: apocalypse, pèlerinage et littérature (1856-1996)*, 2000, p. 158. D'autres édifices dans le diocèse sont placés sous ce vocable : la chapelle de l'angle, à Saint-Etienne de Montluc, est reconstruite en 1853 et dédiée à Notre-Dame de la Salette ; une chapelle de secours est construite en 1855 sous le même vocable à Saillé. Elle servit au culte jusqu'à la reconstruction de l'église paroissiale de Saillé en 1893.

481 ADLA 125 J 4 G 9, 6 janvier 1871, Rapport à M. l'abbé de Couëtus sur l'origine et les progrès à Nantes de la dévotion de Notre-Dame de la Salette.

482 « *Au moment où nous venons de payer un si pénible tribut au Dieu irrité dont l'Auguste Vierge a transmis elle-même les menaces à la France coupable, (...) nous n'avons pu nous défendre de la pensée que c'était là notre part des fléaux annoncés, et l'heureuse circonstance d'un groupe dont nous sommes les dépositaires nous fait concevoir l'espoir que, cette sainte image restant entre nos mains, s'il nous était donné d'offrir Marie sous le nouveau titre de Vierge réconciliatrice à la piété des fidèles et de procurer ainsi à Nantes un nouveau culte, (...) ce serait pour nous à l'avenir une protection de plus contre de semblables calamités.* » (ADLA 125 J 4 G 9, [N. d., après février 1853], Mémoire sur un projet d'érection de chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, par l'abbé Rousteau)

483 Le rapport rédigé en 1871 ne cache pas que l'opportunité pour les prêtres du séminaire de percevoir des honoraires des messes dans la chapelle a également pesé. (ADLA 125 J 4 G 9, 6 janvier 1871, Rapport à M. l'abbé de Couëtus sur la dévotion de Notre-Dame de la Salette)

484 « *M. l'abbé Querrion, qui s'intitulait modestement le maçon de Notre-Dame de la Salette fut en réalité le bras de l'œuvre.* » (ADLA 125 J 4 G 9, 6 janvier 1871, Rapport à M. l'abbé de Couëtus sur la dévotion de Notre-Dame de la Salette, p. 24)

485 ADLA 125 J 4 G 9, [N. d., après février 1853], Mémoire sur un projet d'érection de chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Salette, par l'abbé Rousteau

Le bras du côté de l'Évangile, desservi par un couloir longeant la nef de ce côté, deviendrait la chapelle de Notre-Dame de la Salette, et serait à l'usage du public. L'autre bras également desservi par un couloir de même condition où pourraient se placer les étrangers connus ou recommandés et les personnes de service, pourrait être la chapelle de la Congrégation. Enfin dans les angles vides du sommet seraient des sacristies⁴⁸⁶.» Le professeur d'archéologie ne s'arrête pas à ces considérations de commodité. Il souhaite répondre à la recommandation que Mgr Jaquemet a faite au supérieur Auneau : « *faire quelque chose de joli, de très bien⁴⁸⁷.* » « *Maintenant, écrit Rousteau, que de tous côtés s'élèvent sous l'inspiration du véritable art chrétien une foule d'édifices dont la vue est attachante⁴⁸⁸* », il retient pour modèle le type des églises gothiques du XIII^e siècle dont il fait, au même moment, l'apologie à ses élèves. Ce projet, revu en partie par l'architecte Henri Gilée qui a accepté d'en établir les plans officiels, se veut également un véritable poème symbolique, conformément aux principes qu'il pose dès les premières pages de l'ouvrage dans lequel il présente lui-même son œuvre : « *Les lignes, les proportions, les ordonnances, les ornements, les couleurs, le style, la richesse de la matière, rien de ce qui peut contribuer à la beauté matérielle d'un monument ne doit être négligé. C'est un hommage au souverain Maître dont nous tenons tout ce que nous avons dans ce monde visible comme dans le monde invisible. (...) Il serait inconvenant que ce don fût médiocre. (...) Que cette beauté sensible de l'architecture soit donc une loi de l'édification des temples ; mais n'oublions pas que la fin principale et directe de cette œuvre, c'est l'âme elle-même ; (...) que le dernier mot de l'art, c'est d'y donner à penser. Un temple devrait donc être un vrai livre⁴⁸⁹.* » Plutôt donc que de détailler l'architecture de l'édifice, quasiment absente de son ouvrage, Rousteau donne les clefs du programme iconographique qu'il a conçu pour la chapelle, et dont l'exécution a été confiée à plusieurs artistes locaux : Échappé et Denis, pour les vitraux ; Hardy, Potet et Bousquet pour les sculptures⁴⁹⁰ ; Meuret pour le chemin de croix⁴⁹¹. « *La chapelle de Notre-Dame de la Salette, a écrit l'abbé Teulé, restera comme le résumé le plus complet de ses vues artistiques. Dans ce monument, (...) il se proposa de faire converger tout vers une même idée. Cette idée lui était naturellement fournie par les circonstances de l'apparition, c'est-à-dire par la prédication de la pénitence sortant des lèvres bénies de la mère du Christ. Les causes de la colère divine, les moyens de la fléchir, la toute-puissante supplication de Marie, voilà ce que les verrières du sanctuaire et de la nef, les peintures du chœur, les statues multipliées rappelleront aux pèlerins attentifs⁴⁹².* »

La chaire de la chapelle de la Salette, « *qui est tout un livre⁴⁹³* », constitue un excellent exemple des créations artistiques de l'abbé Rousteau, reprenant formellement les modèles médiévaux qu'il a étudiés dans des compositions chargées et démonstratives. [**Illustration 209, p. 240**] Ce « *trône de la vérité⁴⁹⁴* », est construit autour de l'image du Christ enseignant, bas-relief formant le dorsal, où il est représenté tenant ouvert un livre qui porte les premiers mots de l'évangile

486 ADLA 125 J 4 G 9,[N. d., après février 1853], Mémoire par l'abbé Rousteau.

487 ADLA 125 J 4 G 9, 4 juillet 1853, Auneau à Mgr Jaquemet.

488 ADLA 125 J 4 G 9,[N. d., après février 1853], Mémoire par l'abbé Rousteau.

489 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 9-10.

490 Les sculptures dessinées par Rousteau pour la Salette inspireront d'autres artistes. A Conquereuil, pour remplacer les statues des Enfants-nantais, brisées par la chute d'un homme qui attachait les étendards aux murs, le conseil de fabrique fait l'acquisition en 1877 d'un nouveau groupe, copié sur le modèle de celui de la chapelle de la Salette. (AHDN, P Conquereuil, A 1 *, Registre de paroisse)

491 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 265.

492 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *SR*, 3 septembre 1881, p. 847.

493 GREGOIRE, « La chapelle de la Salette », *SR*, août 1913, p. 800.

494 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 189.

de Marc, entouré des quatre animaux symbolisant les évangélistes et surmonté par la main de Dieu le Père. Les inscriptions de la mandorle renforcent cette incarnation de la parole chrétienne que la chaire permet de transmettre⁴⁹⁵. Autour de cette vérité centrale, un double cercle se déploie autour de la cuve présentant les vérités auxiliaires (la théologie à la place médiane, puis l'écriture sainte et la tradition, enfin la philosophie et l'histoire) et les vertus (la charité, puis la pauvreté, la chasteté, l'humilité, la diligence). « *Mais la chaire est non seulement un trône, explique Rousteau, c'est aussi une citadelle. (...) La vérité s'y trouve en quelque sorte à l'abri de formidables remparts et de là elle repousse toutes les agressions contre elles*⁴⁹⁶. » D'où ces murailles crénelées et ces meurtrières, qui contribuent à faire de la chaire de la Salette un « *monument triomphal, érigé à la gloire de la vérité victorieuse et à la confusion de ses ennemis vaincus*⁴⁹⁷. » Dans le soubassement figure Satan, géant terrassé par la colonne centrale sur laquelle repose tout le monument, entouré des vices personnifiés par les criminels (Caïn, Judas, Bala, Nabuchodonosor, Sardanapale). Surmontant l'abat-voix, une nouvelle fortification défend la construction gothique qui évoque la Jérusalem céleste, « *but de celui qui prêche et de celui qui écoute*⁴⁹⁸. » Résumant enfin la description du monument qu'il a dessiné, l'abbé Rousteau conclut d'une phrase que l'on pourrait sans doute appliquer à sa définition de tout monument religieux : « *La chaire chrétienne c'est le siège où l'Église affirme, développe et défend sa doctrine pour confondre l'enfer et pour sauver le monde*⁴⁹⁹. »

La première pierre de la chapelle Notre-Dame de la Salette est posée en 1854. Après plusieurs interruptions de chantier, en raison de contentieux et de pénurie de ressources, l'édifice est ouvert en septembre 1860, puis consacré en avril 1866, à l'occasion des fêtes d'inauguration du culte public de la bienheureuse Françoise d'Amboise⁵⁰⁰. Confisqué après la loi de Séparation avec l'ensemble des bâtiments du séminaire, il est fermé en 1910 et laissé à l'abandon. Quelques années plus tard, l'abbé Pierre Grégoire y voit un acte délibéré : « *À cette époque de confiscation, de désaffectation et de démolition, on semble s'attendre à voir disparaître, dans un avenir prochain, ce monument de la piété nantaise. En effet, on s'agite autour de lui, on prend des cotes de nivellement, des repères d'alignement. on dresse des plans. (...) Si la voirie est le prétexte de ce projet, l'idée de détruire en est la raison*⁵⁰¹. » Vint ans plus tard, l'abbé Louis Hubineau en appelle en vain à une mobilisation : « *Les vandales ont passé par là : à bientôt la ruine ! Il ne s'élèvera donc pas dans notre ville, parmi les hommes de foi et de goût, soucieux de l'art, une voix pour en appeler, sinon à la justice qui ne compte plus guère, au moins au respect d'un chef d'œuvre que le simple bon sens devrait protéger*⁵⁰² ! » La chapelle, dont la couverture est ruinée, est démolie au printemps de 1949⁵⁰³. Le seconde chapelle dont Rousteau dessine les plans, proches de ceux de la Salette, est celle de la communauté des Sœurs de l'Espérance. Ces religieuses hospitalières, établies à Nantes

495 Figurent notamment l'affirmation « *Ego sum via, veritas et vita* (Je suis la voie, la vérité et la vie) » et la mission transmise aux apôtres : « *Docete omnes gentes* (enseignez toutes les nations.) »

496 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 202-205.

497 *Ibid.*, p. 207.

498 *Ibid.*, p. 211.

499 *Ibid.*, p. 213.

500 *SR*, 6 mai 1866, p. 226.

501 GREGOIRE, « La chapelle de la Salette », *SR*, août 1913, p.

502 *SR*, 1935, p. 472. L'abbé Hubineau déplore la destruction des vitraux par jets de pierres et rappelle un vague projet d'utiliser l'édifice pour rendre hommage aux soldats nantais morts pendant la grande guerre. (La chapelle a été réouverte en 1914 pour les funérailles des soldats décédés dans l'hôpital voisin.) Les archives diocésaines conservent dans le fonds de Mgr Le Fer de la Motte un dossier recueillant les protestations contre la démolition programmée de la chapelle en 1921 et les tentatives postérieures de la faire réaffecter au culte. (AHDN 1 D 11 / 24)

503 *SR*, 11 juin 1949.

depuis 1838, font construire sous le Second Empire un vaste établissement⁵⁰⁴. La bénédiction de la chapelle, en août 1865, donne occasion au missionnaire diocésain Peigné de rendre davantage hommage à la piété de son concepteur qu'à son talent et à son goût : « *Si la beauté du plan, si la pureté des lignes, si l'heureuse conception de ce grand travail excitent l'admiration universelle, il y a quelque chose qui touche encore plus ici et qui ravit davantage les cœurs : ce sont les pensées que réveille ce sanctuaire*⁵⁰⁵. » Cet édifice, également désaffecté après la Séparation, est toujours conservé et sert d'entrepôt à une compagnie d'assurances.

Les hommages qui accompagnent la disparition d'Henri Rousteau, en 1881, témoignent de la part mineure que pèsent finalement les activités artistiques ou archéologiques dans l'appréciation de son sacerdoce. « *Souvent on a vanté, et avec raison, reconnaît Mgr Le Coq, son esprit artistique, ingénieux et fécond, ses remarquables aptitudes pour la science archéologique, l'étendue, la promptitude de son coup-d'œil, la richesse de son imagination qui aspirait sans cesse à idéaliser même le bois et la pierre. Tous ont admiré, et la postérité admirera à son tour, ce chef-d'œuvre d'harmonie et d'élégance, cette magnifique chapelle de Notre-Dame de la Salette, monument superbe, dont nous sommes justement fiers, et qui seul pourrait suffire pour immortaliser le nom de celui qui le conçut avec amour et l'exécuta avec un saint enthousiasme. Mais disons-le, ajoute aussitôt le prélat, au-dessus de ces qualités naturelles, brillaient d'un plus vif éclat, chez M. l'abbé Rousteau, les vertus du bon prêtre*⁵⁰⁶. » Son ancien élève et ami, l'abbé Paulin Teulé, a livré une interprétation plus intime de la priorité que l'abbé Rousteau a toujours maintenu, malgré son amour pour les arts, au ministère sacré : « *Cet homme au cœur généreux reçut de la Providence les dons qui font le véritable artiste. Que fût-il devenu, si, placé dans une autre position, ou bien, ne répondant pas, comme il le fit, à la vocation sacerdotale, il se fût entièrement consacré au culte des arts ; si, approfondissant ces études qui ne tinrent, après tout, qu'une place restreinte dans sa vie, employant tous les moyens de perfectionnement que fournissent les grandes écoles de Paris et de Rome, il eut suivi une carrière qui en a illustré d'autres bien moins doués qu'il ne le fût ! Il est difficile de croire qu'il n'eût pas réussi, et ne fût pas arrivé à se faire un nom. Lui-même semble en avoir eu la pensée. En des heures d'épanchement, il lui arriva de féliciter trop vivement, en faisant allusion à lui-même, quelqu'un de ses enfants élevé au sacerdoce pour ne pas laisser entrevoir qu'il remerciait Dieu de lui avoir fait préférer à la gloire du siècle les joies du sanctuaire*⁵⁰⁷. »

504 RICORDEL, *Les Madones nantaises*, 1904, p. 75-77.

505 SR, 3 septembre 1865, p. 370-371.

506 ADLA 125 J 1E 10*, 10 juillet 1881, LC.

507 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », SR, 3 septembre 1881, p. 845. L'abbé Teulé revendique par ailleurs la supériorité des buts des œuvres religieuses de Rousteau sur leur exécution artistiques : « *Sans doute, des artistes trouveront à critiquer certains détails de ces œuvres. Il ne faut pas oublier que ses études furent incomplètes et qu'il ne pouvait suppléer à ce que donne la fréquentation des écoles. Mais il est une autre raison d'une nature plus élevée, qui explique ce fait. Ce que M. Rousteau se proposait, avant tout, c'était l'expression. Semblable aux artistes du Moyen Âge, il voulait parler aux hommes de Dieu et de ses saints. Que dès lors préoccupé avant tout de la pensée, il lui soit arrivé quelquefois de ne pas donner à la ligne une attention exclusive, il ne faut pas s'en étonner. Mais cette concession faite, peut-on lui refuser l'éloge ? N'avait-il pas de l'art la notion véritable ? Ne comprenait-il pas que si Dieu nous a donné le pouvoir d'exprimer l'éternelle beauté, ce ne peut être que pour élever notre âme au-dessus de la matière et des sens et nous rapprocher de lui ? Par son exemple, mieux que par tous les raisonnements ne prouvait-il pas que les grands monuments de l'art chrétien doivent renfermer dans leurs éléments décoratifs des leçons qui puissent être utiles au plus grand nombre ? N'est-ce pas dans la conviction avec laquelle il soutenait cette doctrine, dans l'ardeur qu'il déployait pour la faire passer dans la pratique, dans l'enthousiasme communiqué autour de lui qu'il faut chercher l'explication de son influence incontestable, et comprendre comment architectes, peintres, sculpteurs, consentirent à dépouiller leur personnalité pour être seulement les exécuteurs de sa pensée ? » (TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », SR, 3 septembre 1881, p. 846-847)*

1.3.3.2 Le cours d'archéologie de l'abbé Gaborit au Petit-Séminaire de Nantes (1857-1878)

En 1857, un jeune prêtre ordonné deux ans auparavant est appelé à reprendre le cours de dessin et d'archéologie de l'abbé Rousteau. Il s'agit de Prosper Gaborit (1830-1908), déjà professeur à l'externat des Enfants-nantais. Élève brillant, il s'est distingué par son goût et ses compétences pour les matières enseignées par son prédécesseur⁵⁰⁸. L'abbé Gaborit se place résolument dans la continuité de l'enseignement de son maître, à qui il rend hommage en 1865 : « *Cependant, même au XIXe siècle, nous voyons parfois revivre toutes les richesses du symbolisme. Nantes possède une chapelle dans laquelle nous retrouvons le plus bel ensemble d'idées coordonnées dans l'unité la plus parfaite. C'est un poème plein d'éloquence, d'enseignement et de suavité, dédié à Notre-Dame de la Salette, et conçu par la piété la plus tendre et la science la plus approfondie du Moyen Âge. Le même crayon a tracé tous les dessins et la même pensée a présidé à la création de l'œuvre tout entière. Mais, il ne nous appartient pas de louer M. l'abbé Rousteau qui, un des premiers en France, avec M. de Caumont, faisait un cours public d'archéologie, et par lequel nous avons eu le bonheur d'être initié nous-même à l'étude des arts*⁵⁰⁹. » Comme celui de Rousteau, son cours n'entend pas se limiter à initier les futurs prêtres à l'architecture religieuse mais ambitionne de leur transmettre une vue complète de tous les arts. Ses goûts personnels l'amènent à donner plus d'importance à l'étude de la peinture, ainsi qu'aux questions d'esthétique. Il conserve cependant les méthodes de son maître, poursuivant notamment ses promenades archéologiques dans Nantes⁵¹⁰. L'abbé Victor Ménager (1859-1936), qui sera directeur du petit-séminaire après la Séparation, a consigné vers 1920, dans un cahier manuscrit publié par M. Launay⁵¹¹, ses souvenirs de séminariste. Les pages qu'il consacre à l'abbé Gaborit, alors directeur, sont d'une ironie mordante, comme l'ensemble de ce recueil intime. L'image que donne Ménager de l'abbé Gaborit est celle d'un professeur distrait, dépourvu d'autorité et souvent ennuyeux : « *Il se croyait né orateur, prêchait volontiers : on l'écoutait peu. Il nous rappelait à lui en disant : « Encore un peu de patience, j'ai bientôt fini. » (...) Nous ne le craignons pas beaucoup, pas assez peut-être. Ses distractions nous ahurissaient : il n'était pas né préfet de discipline*⁵¹². » Le talent artistique ne semble pas apporter beaucoup de plus de crédit au professeur : « *M. Gaborit s'est essayé dans la peinture. On a de lui surtout un portrait en pied, grand costume, de Mgr Fournier qui décora longtemps le parloir du petit-séminaire. Les malins voulaient mettre le nom de l'évêque en bas du tableau...*⁵¹³ » Victor Ménager décrit enfin un homme profondément idéaliste, rêvant de conjuguer art et foi : « *Prêtre excellent, tout surnaturel, (...) il voulait de nous je ne sais quelle perfection esthétique et chrétienne qu'il avait peine à réaliser*⁵¹⁴. » A travers les anecdotes et l'ironie apparaissent également quelques utiles indications sur son enseignement : « *Professeur de dessin et d'archéologie, il se courrouçait qu'on n'entrât pas dans ses vues artistiques. (...) Il faisait lire en classe son manuel d'archéologie et*

508 Figurant dans les tableaux d'excellence aussi bien en géométrie qu'en narration latine, il est plusieurs fois primé en 1849 et 1850 en dessin académique et en archéologie. (AHDN 1 H)

509 GABORIT, *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture*, 1865, note p. 9-10.

510 Ces longues promenades posaient quelques soucis à ses collègues, contraints de le remplacer et qui soumettent plusieurs fois cette question au conseil de l'établissement. (ADLA 125 J 1 H 4, Séances d'octobre et novembre 1863)

511 AHDN 1 Z 06, *Souvenirs de séminaire aux Couëts de 1871 à 1875* (publiés dans MÉNAGER, *Souvenirs iconoclastes : séminariste au pays nantais au 19ème siècle*, 1995).

512 MÉNAGER, *Souvenirs iconoclastes*, 1995, p. 118.

513 MÉNAGER, *Souvenirs iconoclastes*, 1995, p. 118. Ménager indique que Gaborit fut élève de Sotta. (Sans doute Egidio, fils de Joachim Sotta qui fut le maître de Delaunay. Egidio Sotta, entré dans les ordres, a été professeur de dessin au collège des Enfants-Nantais, où Gaborit enseigne deux ans.)

514 MÉNAGER, *Souvenirs iconoclastes*, 1995, p. 118.

nous le commentait. On le lisait de travers pour le faire monter à l'échelle, ce qui ne manquait pas d'arriver. (...) Un jour, il nous expliquait la différence entre la voûte d'arête et la voûte ogivale. Ce n'était pas parfaitement clair. Pour illuminer son enseignement, il dit à Lebastard d'aller chercher le modèle à voûte d'arête à la salle de dessin. Lebastard, bien conseillé, apporte successivement des bustes, des dessins d'ornement..., tout le musée excepté la voûte ! Et à chaque expédition, nouveaux rires, nouvelles explications, et finalement colère du professeur⁵¹⁵. » Une notice nécrologique, parue dans la *Semaine religieuse*, confirme le caractère emporté de l'abbé Gaborit. L'abbé Hubineau, un autre de ses anciens élèves, y rappelle les discussions parfois très vives qui opposaient les professeurs et ajoute : « M. Gaborit prenait facilement feu en face de ses contradicteurs⁵¹⁶. » Quelques-uns des monuments qui font l'objet des promenades archéologiques sont également précisés : la cathédrale et le tombeau des Carmes, ainsi que, plus curieusement, la colonne Louis XVI.

Comme le précise l'abbé Ménager, l'abbé Gaborit a publié, à la différence de Rousteau, un manuel rassemblant le contenu de son cours d'archéologie. Une première version est éditée en 1865⁵¹⁷, pendant son professorat au séminaire. Gaborit publie également en 1871 un traité d'esthétique, dont le second volume comprend des chapitres sur la peinture, la sculpture et l'architecture, complétant une recherche du beau dans la littérature et la musique⁵¹⁸. Appelé en 1878 à la cure de Saint-Herblain, puis nommé curé-archiprêtre de la cathédrale en 1886, il trouve le temps, durant les rares loisirs que lui laisse ce ministère paroissial, de revoir son manuel d'archéologie et en livrer en 1896 une nouvelle édition, dans laquelle les quelques planches d'architecture, déjà présentes dans la première version, sont complétées par une quarantaine de gravures⁵¹⁹. Les deux textes diffèrent peu malgré les trente années qui séparent leur publication. La seconde édition, en raison de ses illustrations plus nombreuses, a été retenue pour l'analyse du cours de l'abbé Gaborit. Cet ouvrage se présente comme un véritable manuel d'histoire de l'art, en grande partie dégagé des considérations pratiques relatives à l'administration temporelle des monuments religieux. Ses buts sont pourtant tout à fait conformes à la ligne constante de l'archéologie sacrée, qui consiste moins à former les futurs prêtres à l'étude des monuments anciens qu'à leur transmettre une haute idée d'un art entièrement mis au service de la foi. Voici comment Gaborit présente l'utilité de son manuel : « Il rendra service, j'aime à le croire, au jeune clergé en lui faisant connaître, en lui faisant aimer l'art chrétien qui contribue si puissamment à la beauté, aux magnificences du culte que nous rendons à Dieu et qui doit être l'un des grands objets de nos préoccupations⁵²⁰. » Cette profession de foi est aussitôt approuvée par Mgr Rouard : « J'admire le zèle qui vous fait unir aux sollicitudes du ministère pastoral le soin d'initier les âmes à l'amour de l'art. L'art vraiment digne de ce nom a toujours été cher à l'Église parce qu'il élève à Dieu⁵²¹. » Dans une rapide

515 MÉNAGER, *Souvenirs iconoclastes*, 1995, p. 119.

516 HUBINEAU, « M. l'abbé Louis Lefevre, curé de Haie-Fouassière », *SR*, 15 juin 1935, p. 472. Cette notice donne également un exemple d'ecclésiastique particulièrement encouragé dans la voie artistique par son professeur d'archéologie. L'abbé Lefevre conserve en effet le goût du dessin et aménagera dans sa cure un petit atelier dans lequel il sculpte des chrétiens en bois.

517 *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture, depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, 1865.

518 *Le beau dans la nature et dans les arts*, 1871. Une seconde édition est publiée en 1885, qui reçoit la bénédiction apostolique de Léon XIII, qui souligne dans un bref combien cet ouvrage pourra guider « beaucoup d'hommes qui ont la prétention de poursuivre la raison philosophique des choses, mais s'égarent et se perdent en dehors des sentiers de la vérité. » (*SR*, 16 février 1889, p. 145-146)

519 *Manuel d'archéologie, ou Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, 1896.

520 GABORIT, *Manuel d'archéologie*, 1896, p. V.

521 *Ibid.*, p. VII. La lettre de Gaborit et la réponse de l'évêque, placées en tête de son ouvrage, sont également publiées

introduction, Gaborit résume les principes de son traité d'esthétique en rappelant les lois générales du beau, qu'il place entièrement sous une doctrine idéaliste et en opposition radicale à la théorie de l'art pour l'art. Son manuel se divise ensuite en trois livres, consacrés chacun à l'un des arts du dessin. Au nom de ses plus grandes « *ressources d'expression* », la peinture devrait, selon lui, venir en premier. « *Mais nous nous plaçons à un point de vue plus utilitaire : nous donnerons la première place à l'architecture, qui nous rend des services plus importants en nous construisant des demeures et en élevant des temples dans lesquels nous rendons à Dieu le culte qui lui est dû*⁵²². » L'une et l'autre occupent une place deux fois plus importante que le livre intermédiaire, consacré à la sculpture⁵²³.

Ses premières considérations sur l'architecture fixent, parmi les trois caractères classiques d'utilité, de solidité et de beauté, le principe qui doit guider les futurs clercs : « *Il faut d'abord penser à l'utilité. Toute construction doit être parfaitement appropriée à l'usage que l'on veut en faire ; que les dispositions soient donc réglées d'après les besoins de ceux qui se serviront de l'édifice ; une disposition bien entendue ne devra jamais être sacrifiée pour quelque considération de moindre importance*⁵²⁴. » Après avoir rapidement présenté les monuments de l'Inde et de l'Égypte, Gaborit s'attarde à peine davantage sur l'architecture antique. Il rappelle la raison qui a fait retenir le plan basilical par les architectes chrétiens : « *Les basiliques n'avaient point été souillées, comme les temples païens, par la présence des idoles, et pouvaient être facilement appropriées au service du culte catholique*⁵²⁵. » Un court chapitre évoque les églises de Constantinople : « *Nous jetons un coup d'œil sur les constructions byzantines parce qu'elles ont pu concourir à former le système d'architecture au Moyen Âge*⁵²⁶. » La longue présentation de l'architecture religieuse du Moyen Âge, qui forme l'essentiel de ce premier livre, démontre, par sa composition même, la période que l'abbé tient à mettre en valeur. Les deux chapitres consacrés à l'architecture ogivale du XIIIe siècle occupent une place équivalente à la présentation réunie de la période romane et des deux derniers siècles gothiques. Gaborit suit largement la progression proposée plus de soixante ans plus tôt par Arcisse de Caumont, passant du roman primitif au gothique accompli puis décadent. Le XIIIe siècle, dans cette présentation chronologique, marque une phase de perfection dans la science de la construction, par sa logique rigoureuse, la sobriété de son ornementation, son unité et son harmonie et enfin par la grande luminosité qu'il sait donner aux édifices : « *Ces brillantes verrières, représentant à nos regards les images des saints, remplissent tout l'édifice d'une lueur religieuse qui nous porte au recueillement et à la prière. L'effet devient admirable quand il est complété par la polychromie de tout l'édifice. Alors, surtout, on incline facilement à conclure que l'art ne saurait*

dans la *Semaine religieuse* (24 octobre 1896, p. 1020-1022).

522 GABORIT, *Manuel d'archéologie*, 1896, p. XXIII-XXIV.

523 On retrouve ce déséquilibre dans les planches, dont presque trente sont consacrées à l'architecture, une quarantaine à la peinture, et seulement trois à la sculpture (quatre statues médiévales, figurant un type pour chaque siècle, du XIIe au XVIe siècle ; deux œuvres de Michel-Ange, la *Pietà* de Saint-Pierre et le *Moïse* ; une planche représentant le tombeau de François II dans la cathédrale de Nantes).

524 GABORIT, *Manuel d'archéologie*, 1896, p. 2. Cette priorité est plusieurs fois rappelée : « *Remarquons qu'il serait déraisonnable de gêner la disposition d'un édifice en prenant pour prétexte l'exigence du style (...) Une construction peut toujours être disposée selon que les besoins le réclament, et prendre un caractère très bien formulé de style, quel que soit le genre adopté. Des architectes du XIIIe siècle, construisant l'édifice dont nous avons besoin, auraient su le disposer dans les conditions les plus commodes, tout en lui conservant le caractère et l'unité de style. (...) Ils réglaient le plan de façon à ce que l'édifice répondit parfaitement à sa destination, à tous les services qui devaient y entrer.* » (p. 129-130)

525 GABORIT, *Manuel d'archéologie*, 1896, p. 44.

526 *Ibid.*, p. 47.

*créer des temples qui soient mieux en harmonie avec les dogmes de la religion catholique*⁵²⁷. » Après cet apogée, dont on n'oublie pas d'affirmer que le mérite en revient essentiellement à la France, l'architecture religieuse décline progressivement : « *Au XIIIe siècle avaient appartenu la hardiesse des arcs et des voûtes, la simplicité et la pureté des lignes, la grandeur et l'élégance de l'ensemble, la vigueur de l'accentuation ; au XIVe, les mêmes caractères affaiblis par une ornementation plus développée. Au XVe siècle, les différents membres de l'architecture sont plus compliqués, plus amaigris. Les ornements, prodigués avec surabondance, prennent une légèreté, une délicatesse peu logique (...) Des ornements inutiles surchargent même la construction et nuisent à la solidité*⁵²⁸. » La cathédrale Saint-Pierre de Nantes, dont il est depuis dix ans le curé, n'échappe d'ailleurs pas complètement à ces critiques : « *Ordinairement la profusion des détails appesantit l'ensemble des productions du XVe siècle ; un effet contraire semble se produire ici. Dans ces nefs de dimension remarquables, dans ce vaste ensemble, il ne s'agit plus, il est vrai, d'une complication de feuillage, d'une surcharge d'ornementation ; les nombreuses moulures groupées sur les piliers en font oublier la grosseur ; elles montent vers la voûte avec un jet plein d'élan, et le regard s'élève avec elles irrésistiblement. L'édifice a retrouvé dans sa structure de la simplicité et du grandiose. Cela est vrai. Toutefois, il est facile de le reconnaître aussi, le grand effet produit par ce monument résulte moins de l'agencement de ses formes que de ses dispositions d'ensemble, de son immensité. Les basses nefs sont très élevées et complètent la vaste capacité de la nef principale. Mais, ne craignons pas de le dire, une construction du XIIIe siècle aurait plus de valeur en elle-même, montrerait plus de logique dans les formes, dans les agencements de son architecture. Ainsi les chapiteaux, posés à la hauteur des basses nefs, montreraient que la construction prend là une nouvelle assiette pour monter plus haut ; les chapiteaux font ici défaut, comme dans toutes les constructions du XVe siècle. Toute la construction semble taillée comme dans un seul bloc. Nous confirmons ainsi les principes posés précédemment. Tout en admirant ce monument dans son effet d'ensemble, nous y reconnaissons les torts du XVe siècle, et nous concluons qu'il eût été plus beau, plus digne d'admiration s'il avait été conçu à une meilleure époque*⁵²⁹. » Le dernier chapitre consacré à l'architecture « *depuis la Renaissance jusqu'à notre époque* » trace sans peine la voie à suivre pour les constructions contemporaines. « *En France, si le système ogival était arrivé à des abus, il nous avait légué néanmoins des édifices que nous aurions dû toujours considérer comme un de nos plus riches trésors, une de nos gloires les plus précieuses. Or, à la Renaissance, on conçut pour l'art antique une admiration tellement exclusive, que le mérite des œuvres du Moyen Âge fut absolument méconnu, et, pendant plusieurs siècles, ces édifices furent considérés comme l'œuvre de barbares*⁵³⁰. » Des trois siècles qui suivent, les séminaristes ne reçoivent que les principaux éléments, soigneusement classés pour permettre une sommaire présentation, globalement négative⁵³¹. « *Du reste, nous n'avons point à nous étendre sur cette triste période de l'architecture religieuse, qui se prolongea jusqu'à la Renaissance ogivale, inaugurée à peu près de 1830 à 1840*⁵³². » Arrivant enfin à l'architecture religieuse actuelle, l'abbé Gaborit

527 *Ibid.*, p. 90.

528 *Ibid.*, p. 94-95.

529 *Ibid.*, p. 99 (en note).

530 *Ibid.*, p. 101.

531 Quelques caractères sont cependant jugés plus positivement, comme les dispositions plus commodes des édifices au XVIIIe siècle : « *Il ne faudrait pas cependant tout déprécier dans cette époque, prétendre la juger en lui jetant les épithètes injurieuses de rocailles, rococo, Pompadour, qui lui ont été données avec un sentiment de profond dédain.* » (GABORIT, *Manuel d'archéologie*, 1896, p. 117)

532 *Ibid.*, p. 120. L'abbé Gaborit se plaît à ajouter : « *Nous aimons à noter que, dans ce retour au style ogival, la reconstruction de l'église Saint-Nicolas de Nantes a joué un rôle important.* » (p. 124)

revendique l'usage retrouvé des racines d'un art proprement français : « *Aujourd'hui nous parlons beaucoup plus de progrès qu'au XIIIe siècle (...), cependant reconnaissons modestement que notre progrès actuel, dans le domaine de l'architecture, se borne à demander au passé de bons conseils, à nous servir des grands modèles qu'il nous a légués. Nous avons un mérite sur les deux siècles qui viennent de s'écouler : nous ne répudions pas notre propre histoire, nos gloires nationales. (...) Seuls après les Grecs, nous avons créé un système véritablement neuf comme construction et comme décoration*⁵³³. » La convenance parfaite des édifices gothiques à l'exercice du culte catholique est évidemment une nouvelle fois soulignée, ainsi que le caractère propre que cette architecture donne aux édifices religieux, renforcée encore dans la ville ou le village moderne : « *L'édifice ogival, actuellement encore mieux qu'au Moyen Âge, se distingue par son aspect des monuments civils et des habitations particulières (...) Or, n'est-il pas heureux que l'asile de la prière se fasse ainsi reconnaître avec évidence*⁵³⁴. » Gaborit affirme encore sa prédilection pour la période la plus achevée de l'art gothique : « *Nous donnons la préférence [à] l'architecture ogivale du XIIIe siècle, quand, en possession de toutes nos ressources, elle a encore de la simplicité et de l'ampleur. Mieux vaudrait, en effet, remonter vers la sobriété de l'époque de transition ou de l'époque romane que de tendre à la complication et à la recherche des siècles suivants*⁵³⁵. » Il ne rejette pas l'emprunt de certains traits des autres phases de son histoire, ni même l'usage « *des ressources que ne possédaient pas les constructeurs de cette époque, et qu'ils se seraient gardé de négliger s'ils avaient été à même de les employer*⁵³⁶. » Néanmoins, il conclut par ce principe absolu : « *Assurément tout l'édifice, dans sa construction et sa décoration, doit présenter l'unité de style, cette condition première de la beauté dans toute œuvre d'art. (...) Le style d'un édifice est le caractère qu'il présente dans son ensemble et par lequel il impressionne. L'unité de style sera donc l'accord de toutes les parties se coordonnant dans une harmonie parfaite et concourant à produire une impression*⁵³⁷. »

Le livre second est consacré à la sculpture, pour laquelle Prosper Gaborit n'éprouve pas la même passion que pour l'architecture ou la peinture. De ses soixante pages, la moitié sont d'ailleurs occupées par de longs préliminaires sur l'idéalisme qui doit présider à tous les arts figurés : « *L'artiste peut nous captiver sans nous transporter dans les régions de l'idéal, et tout en nous maintenant dans le domaine de la réalité. Mais qu'il ne s'arrête pas à des circonstances mesquines ou triviales, qu'il ne nous conduise pas dans des recoins vulgaires de la nature (...) Tout cela en effet appartient à un monde purement matériel, auquel nous ne pouvons nous soustraire, mais qui n'aura jamais le privilège de captiver les nobles facultés de notre âme (...) Malheureusement à notre époque, un grand nombre d'artistes ne choisissent pour sujet que des réalités d'un ordre peu élevé*⁵³⁸. (...) *L'art sensualiste s'adresse à la partie inférieure de l'âme, en lui présentant ce qui peut l'enchanter et pour ainsi dire donner un aliment à ses instincts grossiers. L'art spiritualiste s'adresse à l'intelligence pour l'éclairer, au cœur pour le diriger et le porter vers ces régions supérieures où l'on est plus rapproché de la vérité et de la vertu (...) Ajoutons que l'art qui se met au service du sensualisme est une puissance qui a corrompu ses voies et ne mérite pas notre sympathie*⁵³⁹. » La sculpture grecque est ainsi remarquable par la perfection avec laquelle elle a su

533 *Ibid.*, p. 122-123.

534 *Ibid.*, p. 124.

535 *Ibid.*, p. 122-123.

536 *Ibid.*, p. 127.

537 *Ibid.*, p. 128.

538 *Ibid.*, p. 136-137.

539 *Ibid.*, p. 158.

rendre la beauté de l'homme. Mais cet art reste essentiellement sensualiste. La période romaine est expédiée en une phrase : « *A Rome, sous l'Empire, la statuaire ne fut qu'une dégénérescence de l'art grec*⁵⁴⁰. » A l'inverse, la sculpture médiévale correspond pleinement au but réel de l'art : « *La statuaire du Moyen Âge fut essentiellement spiritualiste. (...) L'expression de la pensée et du sentiment fut toujours leur première, pour ne pas dire leur unique préoccupation : les formes extérieures ne furent jamais pour eux que l'enveloppe de l'idée. (...) Nous admirons donc pleinement l'art qui remplissait si bien la mission à laquelle il était appelé : l'expression du sentiment religieux*⁵⁴¹. » Comme dans l'architecture, cette réussite ne parvient cependant pas à se maintenir : « *Les qualités délicates et précieuses de cette statuaire du XIIIe siècle, s'altèrent au XIVe et au XVe siècle. La grâce n'est plus aussi naïve, la modestie de l'attitude n'est plus aussi sincère. Les sujets eux-mêmes sont modifiés : au lieu de ces physionomies constamment ferventes et sérieuses, l'art redescendu sur la terre y groupe de nombreux personnages appartenant à la nature vulgaire, et n'exprimant désormais que ses passions*⁵⁴². » Avant que l'influence italienne n'imprègne complètement l'art français, quelques sculpteurs français parviennent encore à conserver la grandeur de l'œuvre médiévale. Parmi ceux-ci, une place particulière est faite à Michel Colomb : « *Il sculpta le mausolée de François II et de Marguerite de Foix, actuellement placé dans la cathédrale de Nantes. Ce monument que Chateaubriand ne craignait pas d'appeler le chef-d'œuvre de l'art catholique en France, semblerait assez à la hauteur de cet éloge. Cette œuvre en effet prend une place à part dans l'histoire de l'art, elle nous montre, dans la conception, les pensées sérieuses, les convictions profondes, toute la ferveur et la simplicité du Moyen Âge, et, dans l'exécution, la perfection des formes de la Renaissance*⁵⁴³. » Les grands maîtres de la Renaissance italienne, qui ont adopté avec les formes de l'antiquité une part trop importante de son paganisme, font néanmoins l'objet de quelques pages : « *Tout en condamnant les écarts, nous devons étudier ce mouvement artistique et signaler ses principales productions*⁵⁴⁴. »

Le troisième livre peut enfin développer l'étude de la peinture que l'abbé Gaborit place bien plus haut : « *La peinture arrive à une expression plus complète que la statuaire ; elle ne montre son sujet que d'un côté, mais elle s'aide de tous les accessoires qui peuvent lui être de quelque secours. (...) Ces ressources réunies permettent à la peinture d'exprimer toutes les situations de l'âme, avec les nuances si variées de ses sentiments et de ses aspirations ; aussi a-t-elle été appelée par le spiritualisme chrétien à jouer un rôle plus important que la statuaire*⁵⁴⁵. » Au lieu d'une étude entièrement chronologique de l'histoire de la peinture, l'abbé Gaborit retient une présentation par école, en distinguant notamment l'Italie et la France. Mais quelles que soient les époques et les pays, les critères que doivent retenir les séminaristes sont immuables : l'art du peintre doit exprimer l'élévation de la pensée chrétienne et se tenir éloigné du paganisme, de la sensualité ou de la réalité triviale. Dans un bref exposé de la peinture jusqu'au XIIIe siècle, Gaborit fait ainsi une large place à l'art des catacombes : « *Ces essais trahissent parfois l'inexpérience la plus complète du dessin ; mais la pensée est rendue avec une étonnante vigueur et le sentiment le plus profond ; toujours on y reconnaît sans hésitation ce cachet de spiritualisme qui sera le caractère le plus marqué et le plus grand mérite de l'art chrétien*⁵⁴⁶. » Les phrases qui distinguent Fra Angelico parmi tous les maîtres

540 *Ibid.*, p. 165.

541 *Ibid.*, p. 165-167.

542 *Ibid.*, p. 168.

543 *Ibid.*, p. 168-169.

544 *Ibid.*, p. 176.

545 *Ibid.*, p. 195.

546 *Ibid.*, p. 200-201.

de la première Renaissance italienne affirment cette même supériorité de la pensée sur l'exécution : « *La gloire la plus pure de l'école spiritualiste est le bienheureux Angelico, de Fiesole. [II] connaissait très peu les procédés de son art et l'intérêt de ses œuvres ne consiste aucunement dans la perfection du dessin, dans le relief des figures, dans la vérité des détails ; l'ordonnance n'est jamais bien habile pour la distribution des ombres et des lumières. Mais le Bienheureux excellait à donner aux saints qu'il peignait l'expression de paix et de piété angélique dont son cœur était inondé*⁵⁴⁷. » L'école florentine lui semble trop gagnée à l'étude de l'antiquité païenne et attachée à la forme. « *A Florence, il est vrai, Savonarole lutta avec ardeur pour arrêter le torrent et il obtint de magnifiques victoires sur le paganisme. Malheureusement pour l'art chrétien, le moine succomba dans la lutte et le sensualisme triompha*⁵⁴⁸. » Gaborit tente bien de dégager la piété encore présente dans les œuvres de Léonard ou de Michel-Ange, mais sa prédilection va naturellement à Raphaël : « *Il put réunir au plus haut degré les deux genres de mérite qui constituent l'art tout entier : la pensée et l'exécution, et c'est pour cela qu'il est le premier des peintres*⁵⁴⁹. » Cette admiration se teinte pourtant de quelques réserves : « *Ne craignons pas d'ajouter qu'il eût été plus grand encore si, aux sujets mythologiques, il avait préféré des sujets patriotiques et si, en traitant les sujets religieux, il avait été plus vrai en étant plus chrétien*⁵⁵⁰. » Gaborit distingue ainsi les Vierges que Raphaël a peintes pour des églises de celles exécutées pour « *des princes et des riches seigneurs. Ce ne sont point des tableaux de piété ; elles sont bien dans les musées dont elles font la richesse*⁵⁵¹. » Avant d'en venir à la peinture française, son manuel passe rapidement sur les autres écoles européennes, qui se sont toutes par trop éloignées de l'idéalisme. « *En Flandre et en Hollande, l'élan pour l'art religieux fut arrêté par la Réforme. Les peintres ne surent plus que transcrire la nature avec une fidélité qui ne fut pas sans poésie, mais ils ne se distinguèrent plus que dans le portrait, les marines, le paysage. Nous ne parlons pas des scènes de taverne, des kermesses, de ces fêtes en plein vent où le peuple se livre sans mesure aux joies les plus grossières*⁵⁵². » Les deux derniers chapitres sont consacrés à la peinture française, avant et après la Renaissance. L'abbé Gaborit, qui a publié une étude sur les vitraux de l'église de Saint-Herblain⁵⁵³, accorde une place beaucoup plus importante à l'art du vitrail, qui « *appartient surtout à la France*⁵⁵⁴ », qu'à la peinture murale. Il assigne surtout à la décoration de l'église l'obligation absolue de ne jamais faire oublier l'édifice, de se tenir à le compléter et à l'enrichir. Il insiste également sur la nécessité qu'une pensée unique guide l'exécution de l'œuvre entière du décor intérieur. L'interprétation qu'il donne de l'évolution de la peinture française des quatre derniers siècles est de nouveau guidé par les principes qu'il martèle tout au long de son ouvrage : les peintres sont d'autant plus grands qu'ils ont accordé de priorité à la pensée chrétienne, l'expression élevée, la beauté idéale. Le XVIIe siècle reste ainsi la période la plus brillante, dont témoigne en particulier le talent de Philippe de Champaigne : « *simple, généreux, modeste, profondément religieux*⁵⁵⁵. » Poussin, lui, « *fut plus sensible aux beautés de l'art antique qu'aux sentiments du christianisme ; il a réussi dans les sujets religieux moins par une conviction émue que par cette convenance raisonnée qu'il mettait*

547 *Ibid.*, p. 215-216.

548 *Ibid.*, p. 221.

549 *Ibid.*, p. 229.

550 *Ibid.*, p. 242.

551 *Ibid.*, p. 237.

552 *Ibid.*, p. 256.

553 GABORIT, *Les vitraux artistiques et quelques mots sur les vitraux de Saint-Herblain*, [n. d., après 1886].

554 GABORIT, *Manuel d'archéologie*, 1896, p. 271.

555 *Ibid.*, p. 284.

*dans toutes ses compositions*⁵⁵⁶. » La médiocrité des périodes suivantes est mise sur le compte d'un relâchement du sentiment religieux et d'un oubli de toute convenance : « *Au commencement du XVIIIe siècle, la peinture devenait l'expression de la corruption des mœurs, d'un dévergondage qui ne craignait pas de prendre ses ébats au grand jour. (...) Joseph Vernet et Greuze essayèrent de lutter contre le désordre. Vien entreprit la réforme de l'art, mais sa main était trop faible pour une pareille tâche (...) Louis David, son élève, doué d'une ardeur passionnée, d'une volonté énergique, devait réaliser cette œuvre difficile, (...) convaincu qu'un retour aux formes sévères de l'antiquité était le seul moyen de relever l'art de la dégradation profonde où il était tombé. (...) [Mais,] en nous montrant ses personnages dans des conditions de nudité inacceptables (...) David ne comprit aucunement les beautés de l'Évangile*⁵⁵⁷. » L'école française au XIXe siècle voit l'apparition désastreuse du romantisme puis du réalisme, « *sans forme ni distinction, non plus avec vérité, mais dans la réalité la plus prosaïque, la plus insignifiante*⁵⁵⁸. » L'art des salons suit une voie de plus en plus affligeante : « *Autant qu'il nous a été donné de suivre les expositions, nous avons constaté que les sujets religieux et même les sujets historiques deviennent de plus en plus rares. Ce qui domine malheureusement ce sont des peintures inconvenantes pour lesquelles l'artiste n'a pas même pris la peine de choisir un sujet lui donnant prétexte à déshabiller ses personnages. Le sens perversi du peintre flatte les mauvais instincts de la foule. Au point de vue de l'art, l'œuvre le plus souvent n'est que misérable. De la part des uns et des autres, ce n'est qu'un trafic d'immoralité*⁵⁵⁹. » Il reste fort heureusement quelques artistes qui se consacrent à la peinture religieuse : « *L'art sérieux a cherché un autre asile que les expositions, et nous dirons avec M. Vitet, que c'est dans l'église qu'il nous apparaît avec toute sa dignité*⁵⁶⁰. » Une place particulière est réservée à la nouvelle école allemande, à Overbeck et aux peintres nazaréens, « *dont les œuvres sont toujours d'un sentiment si grave, si suave et si chrétien*⁵⁶¹. » Les vœux de Gaborit pour la peinture à venir résument les principes de son livre : « *Que l'artiste ait donc des convictions sérieuses, qu'il choisisse des sujets dignes de nous intéresser et que, pour les traiter, il ne perde pas de vue l'idéal que les maîtres ont su faire briller dans leurs compositions*⁵⁶². » Pénétrés de ces préceptes par l'enseignement de l'abbé Gaborit, une vingtaine de promotions d'ecclésiastiques viendront, dans le dernier tiers du siècle, rejoindre les rangs du clergé paroissial nantais. La continuité de pensée et de pratique sera naturelle avec leurs aînés, dont la sensibilité a été façonnée sur des principes semblables par l'abbé Rousteau. Établi avec l'ambition affichée de former des prêtres capables de reconnaître l'intérêt artistique ou historique des monuments religieux, l'enseignement de l'archéologie au séminaire de Nantes aura surtout contribué à ancrer dans les esprits ecclésiastiques un idéal artistique inspiré des modèles médiévaux mais tout à fait contemporain. Après la nomination de Prosper Gaborit à la cure de Saint-Herblain, en 1878, ce cours est définitivement arrêté. L'abbé Ludovic Dousset reprendra seulement, à partir de 1880, l'enseignement du dessin au petit-séminaire, désormais établi aux Couëts⁵⁶³.

Sensibilisée par les politiques publiques en faveur des monuments anciens, par les travaux des archéologues et des historiens et par l'adhésion, dès la fin des années 1830, d'une grande partie

556 *Ibid.*, p. 281.

557 *Ibid.*, p. 286-288.

558 *Ibid.*, p. 292.

559 *Ibid.*, p. 301-302.

560 *Ibid.*, p. 303.

561 *Ibid.*, p. 305. Une planche reproduit *Le triomphe de la religion dans les arts*, par Overbeck.

562 *Ibid.*, p. 310.

563 KERSAUSON, *État séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes*, 1892.p. 471.

de l'Église au mouvement archéologique, l'autorité épiscopale nantaise accompagne sans véritable retard cet élan. Cependant, elle ne se distingue pas par des initiatives originales ou pionnières et donne davantage l'impression de céder à un phénomène de mode. Les actions menées restent timides et sans conviction, souvent contradictoires et rapidement abandonnées. Plus gravement encore, aucun prélat ne montre une véritable compréhension des enjeux de la conservation archéologique des monuments religieux. Au contraire, l'ensemble des mesures relatives aux monuments religieux tendent à encourager clergé et fidèles à renouveler les édifices, leur décor et leur mobilier, pour les faire correspondre aux besoins du culte et à l'idée d'un art chrétien régénéré, et pour en faire les témoins de la vitalité de la foi.

2. Le monument religieux et le temps de l'Église

La relation de l'Église avec les monuments religieux procède d'un lien évident, essentiel et intime, que la mutation de propriété des édifices depuis 1789 ne peut altérer. Privé juridiquement de la possession, le clergé conserve l'usage exclusif des églises mises à la disposition du culte. Il ne se départit pas non plus d'un sentiment d'appartenance qui constitue un frein à la reconnaissance des valeurs universelles du monument religieux. Cette relation privilégiée se manifeste par des constructions symboliques propres, parfaitement distinctes des logiques de conservation archéologique. Cette différence, complexe à saisir, sera étudiée à travers un champ d'analyse classique : le rapport au temps et à l'histoire⁵⁶⁴. L'Église revendique sa propre interprétation du temps, la tradition, construite sur l'idée d'un continuum historique depuis les premiers âges chrétiens. Cette durée lui assure une légitimité incomparable et l'illusion d'une solidité à toute épreuve. Les révolutions récentes, les oppositions contemporaines prennent place dans une longue suite de persécutions dont l'Église a toujours su se relever. L'église ou l'objet de culte, transmis à travers les siècles aux générations contemporaines depuis un passé chrétien qu'il convient toujours de reculer au plus haut, devient une preuve tangible de l'antiquité de l'Église et de la persistance du culte. Cette herméneutique du temps, construite sur une continuité qui dépasse les soubresauts de l'histoire, favorise également une certaine indifférence aux transformations matérielles des monuments religieux, en privilégiant la permanence de la fonction culturelle et les transferts symboliques de l'ancien au nouveau. Preuve d'une foi ininterrompue depuis les origines, le monument est aussi un instrument au service des luttes contemporaines. La volonté de résistance catholique à la sécularisation fait retenir des formes stylistiques rappelant un âge d'or médiéval, largement inventé mais proposé comme modèle d'une société toujours guidée par les valeurs religieuses.

2.1 Le monument religieux comme preuve historique de la légitimité de l'Église

2.1.1 La continuité historique de l'Église

La revendication par l'Église catholique du XIXe siècle de la durée de son existence se confond parfois avec l'ambition semblable de l'État. La « *restauration d'une continuité*

564 « *La conservation, quels que soit les objets auxquels elle s'applique, devient la mise en œuvre d'un rapport au passé, ou plus exactement à la passéité : c'est la représentation et la matérialisation du passé dans le présent et pour l'avenir.* » (GUILLAUME, « Invention et stratégies du patrimoine », dans JEUDY, *Patrimoines en folie*, 1990, p. 15)

*historique*⁵⁶⁵ » par le régime de Juillet constitue en effet le ressort essentiel de la réhabilitation du passé monumental de la France. Ces deux ambitions procèdent d'une logique semblable : fonder sur l'ancienneté une légitimité pour le présent et l'avenir⁵⁶⁶. Elles se mêlent et s'additionnent parfois dans l'appropriation d'un héritage commun. Pourtant, ces deux interprétations ne peuvent complètement se recouvrir. L'Église construit sa propre histoire, relevant de la sphère spirituelle et tendant à l'universel. L'image obsessionnelle d'une chaîne interrompue depuis les temps apostoliques est constamment présente dans le discours de l'Église : « *la chaîne du temps sera ainsi renouvelée*⁵⁶⁷ » (Mgr Jaquet) ; « *la chaîne de cette précieuse tradition*⁵⁶⁸ » (Mgr de Hercé) ; « *la chaîne de nos traditions liturgiques locales*⁵⁶⁹ » (abbé Cahour) . L'antiquité constitue un titre capital pour faire d'un édifice, même modeste, un monument parce qu'elle manifeste et rappelle l'ancienneté et la permanence du culte lui-même. Pénétré de cette conviction, l'abbé Ricordel écrit, de manière très révélatrice de l'instrumentalisation par l'Église des recherches archéologiques, à propos de la chapelle Notre-Dame la Blanche à Rezé : « *C'est peut-être, avec la chapelle de Saint-Étienne, dans le cimetière de Saint-Donatien, la plus vieille église du diocèse de Nantes. Les antiquaires, dont les manies nous font sourire, mais dont les recherches sont souvent fort utiles à l'histoire, ont examiné attentivement ces pauvres murailles et ils ont démontré qu'une partie au moins présente des caractères très anciens*⁵⁷⁰. » Saint-Similien passe pour avoir été la première église établie à Nantes. Ce titre prestigieux justifie de même, aux yeux de son curé, une participation massive des fidèles pour sa reconstruction : « *Il est un fait singulier, étrange, auquel personne ne prend garde. Dans toute la ville, nous rencontrons de riches chapelles, de magnifiques églises et Saint-Similien est inachevé ! Et cependant c'est la vieille église, le berceau de toutes les autres. C'est là que la foi a pris naissance pour se répandre de tous côtés. Ce trésor sans égal, nous le devons à saint Similien. Qui voudrait ne pas se souvenir du lieu qui le vit naître, de son berceau ? Qui voudrait ne pas l'honorer*⁵⁷¹? » La reconstruction matérielle d'un édifice ne présente, on le voit, aucune contradiction avec l'antiquité revendiquée de sa fondation. La façade de la nouvelle basilique Saint-Donatien porte ainsi une galerie de dix statues représentant des figures témoignant de seize siècles d'histoire de la paroisse. Cette série, sculptée par Vallet, a été placée en 1889. Le choix des sujets permet d'embrasser d'un seul regard un résumé du culte des Enfants-nantais, des origines jusqu'aux temps présents⁵⁷². Les évêques nantais (Nonnechius⁵⁷³, Carmundus⁵⁷⁴, Landran⁵⁷⁵, Foulcher⁵⁷⁶, Fournier⁵⁷⁷ et Le Coq⁵⁷⁸) occupent la plus grande part de

565 POULOT, « L'histoire du patrimoine : un essai de périodisation », dans ANDRIEUX, *Patrimoine et société*, 1998, p. 26.

566 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 11.

567 ADLA 125 J 1E 7*, 20 février 1867, Mandement de Carême.

568 ADLA 8 V 1 et 2, 26 avril 1846, LC aux curés du diocèse.

569 CAHOUR, « Mémoire sur saint Émilien, évêque de Nantes », *Congrès archéologique de France*, 1857, p. 133.

570 RICORDEL, *Les Madones nantaises*, 1904, p. 45. Cette chapelle, détruite en 1915, s'élevait sur des fondations gallo-romaines. (DURVILLE, « Fouilles dans les substructions de la chapelle de Notre-Dame de la Blanche à Rezé », *BSANLI*, 1914, Séance du 7 avril 1914)

571 AM Nantes 2 M 19, [N. d., après 1877], Prospectus de souscription, signé du curé P. Martin.

572 WISMES, « Les personnages sculptés de la ville de Nantes », *RBV*, mars 1897, p. 187.

573 Le premier prélat enseveli près du sépulcre des saints, au Ve siècle.

574 Bâtitteur du premier sanctuaire au Ve siècle.

575 Également inhumé à Saint-Donatien au IXe.

576 Également inhumé à Saint-Donatien au Xe.

577 Félix Fournier exprime le vœu en 1871 d'une reconstruction financée par l'ensemble du diocèse.

578 Mgr Le Coq bénit l'église reconstruite en 1878 et la consacre en 1889.

cette galerie historique dans laquelle apparaissent également deux rois de France⁵⁷⁹, un duc breton⁵⁸⁰ et enfin un guerrier barbare converti⁵⁸¹. [Illustrations 214 à 216, p. 244] L'idée de réunir ces personnages au-dessus des trois portes de l'église revient au curé, l'abbé Hillereau. « *C'est une page glorieuse de notre histoire, proclame-t-il, que nous avons voulue, en caractères ineffaçables, au frontispice de notre église*⁵⁸². »

Dans cette construction de l'histoire, le monument religieux, comme objet tangible, tient une place essentielle mais non exclusive. La succession des prêtres, transmettant la bonne nouvelle depuis les apôtres, matérialise également, pour peu que l'on puisse en dérouler le fil, la permanence de la religion depuis les origines. Les prélats nantais invitent, comme on l'a vu, les pasteurs à recenser dans le registre de paroisse, en remontant le plus loin possible, les noms des prêtres qui les ont précédés à la tête de la paroisse. Mgr de Hercé a fait également de cette filiation spirituelle la première rubrique à renseigner de l'enquête statistique de 1846. « *Il m'a semblé, explique-t-il, que le nom des prêtres qui ont gouverné chaque paroisse, ou qui y ont pris naissance, serait un heureux complément à ces renseignements : on parviendrait ainsi à conserver d'honorables souvenirs pour le clergé et pour les populations; et je suis assuré que l'on partagera nos regrets de ce que la chaîne de cette précieuse tradition ne puisse monter à des temps reculés, faute de traces écrites. MM. les curés pourront du moins consulter les anciens et recueillir leurs dépositions : l'avenir nous saura gré des documents que nous recueillons ici*⁵⁸³. » De nombreux questionnaires parviennent à recenser le clergé de la paroisse depuis le XVe ou le XVIe siècle, grâce aux archives paroissiales. L'abbé Couton, curé de Sainte-Marie de Pornic, donne une liste encore plus complète, remontant jusqu'au XIIe siècle pour les moines qui ont dirigé l'abbaye⁵⁸⁴. Cette préoccupation essentielle s'exprime encore dans les tableaux qui déroulent la chaîne du clergé de la paroisse, associée à l'image de ses édifices religieux, passés ou présents, prouvant l'identification de ces éléments dans les esprits ecclésiastiques. À Treillières, l'abbé Rigaud fait afficher dans le bas de son église la liste des recteurs, vicaires et marguilliers de la paroisse⁵⁸⁵. Loin de disparaître, cet usage connaît au début du XXe siècle un grand succès. Les archives paroissiales de Sucé conservent ainsi une affiche qui porte la liste des curés et vicaires de 1410 à 1921, dans un décor de colonnes corinthiennes entourées de gravures représentant l'église, la chapelle du château de Naye et les ruines de celles de la Barbinière et de Saint-Jacques⁵⁸⁶. Une autre affiche porte les noms des prêtres originaires de la paroisse avec des représentations semblables de l'église au XVIe siècle, de l'église moderne, construite dans les années 1840, et de sa flèche⁵⁸⁷. Les mêmes dispositions se trouvent dans un autre tableau des archives de Fay⁵⁸⁸. A Missillac, deux tableaux peints en 1912 sont placés à l'entrée de l'église. Le premier recense les recteurs de la paroisse depuis le XVIe siècle et le second liste de même les vicaires. L'en-tête des tableaux retrace en quelques lignes l'« *antiquité de la paroisse* » ou

579 Charlemagne, fondateur d'un monastère bénédictin près du tombeau et Eudes qui confie, au IXe siècle, l'église à l'abbaye Saint-Médard de Soissons.

580 Jean III qui établit au XIVE un collège de chanoines à Saint-Donatien.

581 Chillon, qui renonce au Ve siècle à prendre la ville après qu'une procession sortie de l'église ait provoqué sa conversion.

582 Discours du curé Hillereau aux fêtes du 16e centenaire du martyr des SS. Donatien et Rogatien. (SR, 26 octobre 1889, p. 1013)

583 ADLA 8 V 1 et 2, 26 avril 1846, LC aux curés du diocèse.

584 ADLA 8 V 2, enquête de 1846.

585 AHDN P Treillières, A1*, Livre de paroisse, Notice sur J.-B. Rigaud curé de 1833 à 1850. Le curé fait également et très curieusement afficher à la cure une liste des maires de la commune.

586 AHDN P Sucé, Y 07.

587 AHDN P Sucé, Y 08.

588 AHDN P Fay, B 01 : Liste des curés et vicaires de 1457 à 1901 avec deux gravures représentant l'église.

sa « *tradition*. » Dans les coins supérieurs figurent l'ancienne et la nouvelle église. [Illustrations 44 à 46, p. 169]

L'histoire ecclésiastique et l'hagiographie représentent les champs privilégiés de la fabrication de cette tradition, qui s'incarne matériellement dans le culte des reliques, spectaculairement ranimé dans la seconde moitié du XIXe siècle⁵⁸⁹. La relique, objet de vénération, exprime également, souligne J. M. Leniaud, « *une symbolique complexe et le lien qui unit la communauté à l'Église primitive*⁵⁹⁰. » Les destructions révolutionnaires ont provoqué la disparition ou la dispersion de la plupart des ossements sacrés. Dès le rétablissement du culte, Mgr Duvoisin, qui tente pourtant d'imposer à son clergé et à ses fidèles l'abandon des usages passés et des fêtes liturgiques de l'Ancien Régime, encourage la recherche des reliques cachées à temps pour échapper au vandalisme. Quelques-unes sont retrouvées, comme celles des Enfants-nantais à Saint-Donatien⁵⁹¹. Mais la plupart échappent aux investigations, comme celles des ducs de Bretagne vainement recherchées après le rétablissement du tombeau des Carmes dans la cathédrale, sous la Restauration. À défaut de retrouver leurs anciennes reliques, de nombreuses paroisses du diocèse obtiennent quelques parcelles cédées par des églises plus heureusement pourvues⁵⁹². Grâce à une faveur particulière de l'archevêque de Tours, le diocèse de Nantes reçoit en 1848 une grande partie des reliques de saint Hermeland (ou Herblain), que le curé de Saint-Ours de Loches, l'abbé Nogret, a redécouvertes vers 1830⁵⁹³. Le curé de Saint-Herblain, l'abbé Rouzioux, obtient l'appui décisif d'un de ses paroissiens, Eugène de la Gournerie⁵⁹⁴, qui publie à cette époque la légende du saint, à partir d'une traduction de l'abbé Charles Le Mortellec, secrétaire de l'Évêché⁵⁹⁵. La translation des reliques a lieu en février 1848. Elles sont partagées entre plusieurs églises du diocèse : la cathédrale Saint-Pierre, Basse-Indre, Indret, Saint-Nicolas, Saint-Herblon, Bouaye et Saint-Léger. Un os du carpe est offert à La Gournerie en reconnaissance de son intervention. Saint-Herblain reçoit la tête, le fémur et les innominés. Deux cérémonies officielles se succèdent à la cathédrale et à l'église de Saint-Herblain en novembre 1848⁵⁹⁶. Le mandement de Mgr de Hercé publié à cette occasion rappelle à ses fidèles l'importance de cet événement : « *La foi nous enseigne que les corps des saints ont été les membres de Jésus-Christ, les temples de l'Esprit Saint (...) Sans doute, dans la suite des révolutions qui ont passé sur la France, l'Église de Nantes a perdu bien des richesses. (...) Mais si nous avons beaucoup perdu, il nous reste pourtant encore des reliques précieuses de nos pères et de nos frères dans la foi*⁵⁹⁷. » La quête des reliques connaît un véritable essor sous l'épiscopat Jaquemet, à la suite des travaux de la Commission liturgique et la translation solennelle

589 BOUTRY, « Une recharge sacrale : restauration des reliques et renouveau des polémiques dans la France du XIXe siècle », dans BOUTRY, FABRE, JULIA, *Reliques modernes : cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, I, p. 121-173 et, pour un exemple parisien, GAGNEUX, *Reliques et reliquaires à Paris : XIX-XXe siècle*, 2007.

590 LENIAUD, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, 2007, p. 33.

591 GABORY, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin, évêque de Nantes*, 1947, p. 65.

592 Des reliques de saint Martin sont cédées par le diocèse de Tours à Oudon vers 1841 (AHDN P Oudon, A 3), et à Belligné en 1858, que le curé va recueillir lui-même. (AHDN P Belligné, A4* Livre de paroisse). Des reliques de la Vraie-Croix sont reçues de Rome par l'église de Pontchâteau en 1825 (MARTIN, *Pontchâteau au XIXe siècle*, 1990, p. 221).

593 Après le sac de l'abbaye d'Aindre, rasée par les Normands en 843, les reliques épargnées d'Hermeland sont transférées par prudence vers Angers, puis à Loches.

594 Eugène Maillard de la Gournerie (1807-1887), historien nantais auteur notamment d'une *Rome chrétienne* en 1843.

595 LA GOURNERIE, *Saint Hermeland, fondateur et premier abbé d'Aindre, au diocèse de Nantes*, 1848.

596 ABRIGEON, « Des reliques de saint Hermeland », *Histoire et mémoires locales, départementales, régionales*, 1996, 5, p. 7-16.

597 ADLA 125 J 1 E 5*, 31 octobre 1848.

des reliques de saint Émilien, en 1859. L'évêque choisit à cette occasion des mots presque semblables pour marteler la filiation spirituelle qu'incarnent les reliques : « *Lorsque nous vous annonçons le retour à la liturgie romaine, nous vous disions avec quel soin nous avons recueilli tous les souvenirs qui se rattachent aux saints de l'Église de Nantes. N'est-ce pas là, en effet, comme un héritage de famille que nos pères nous ont transmis et que nous devons être jaloux de transmettre à notre tour aux générations qui nous suivront*⁵⁹⁸. » Pénétrés de cette haute signification, plusieurs curés s'efforcent de doter leurs églises de ces précieux ossements. L'abbé Maillard, curé de la nouvelle succursale nantaise créée sous le vocable de Saint-Clair, se rend en 1865 en pèlerinage à Régigny (Morbihan) sur la tombe du saint. Il formule aussitôt la demande de cession d'une parcelle du chef de l'évêque nantais, conservé dans cette église. « *Votre épiscopat, écrit-il à Mgr Jaquemet, paraît avoir été préparé par Dieu, tout spécialement, pour remettre en honneur nos saints les plus chers et les plus oubliés*⁵⁹⁹. » En novembre 1862, l'abbé Martin, curé de Monnières, se livre à de véritables fouilles sous le sanctuaire de son église : « *Désireux depuis longtemps de découvrir une précieuse relique que possédait autrefois notre église, pensant que pour la soustraire à la profanation au moment de la tourmente révolutionnaire, elle aurait peut-être été cachée dans une crypte que je savais exister au dessous du maître-autel de notre église, nous avons procédé à son ouverture, aidé dans cette opération par les travaux et les soins intelligents de trois de nos paroissiens.* » Il découvre, au fond d'un enfeu recouvert d'une voûte en tuffeau, une châsse en plomb et deux autres en bois, contenant les ossements de seigneurs locaux. « *Par respect pour les hauts et puissants personnages à qui ces restes avaient appartenu, explique le curé, je les ai recueillis moi-même de mes mains, bien qu'ils fussent enfouis au milieu d'une boue haute au moins de quinze centimètres*⁶⁰⁰. » Jusqu'à la fin du siècle, quelques ecclésiastiques conservent l'espoir de retrouver les reliques les plus insignes du diocèse, conservées avant la Révolution dans la cathédrale. Parmi eux se trouve l'abbé Cahour, qui écrit en 1875 dans un long article consacré aux reliques des saints Donatien et Rogatien : « *Formons des vœux pour qu'il plaise à Dieu de nous révéler enfin ces richesses sacrées, plus précieuses à nos yeux que l'or et l'argent qui les enchâssaient, que les pierreries dont elles resplendissaient. Combien nous serions heureux de renouer, à leur égard, la chaîne des honneurs que leur décernaient nos pères ! Puissent au moins les saints dont elles nous rappellent les glorieux souvenirs, continuer d'étendre sur nous et sur notre pays leur protection puissante et séculaire*⁶⁰¹ ! »

L'Église catholique éprouve toutefois le besoin, dans un siècle positif et méthodique, d'appuyer cette caution de sa durée sur des piliers solides. La science archéologique qui s'invente au cours du XIXe siècle représente de ce point de vue un outil extraordinaire, à même de confirmer matériellement la longue tradition des textes qui ont porté la mémoire chrétienne depuis ses premiers temps, de « *prouver que le christianisme catholique, et lui seul, est cette religion une, universelle, perpétuelle, qui existe dès le commencement du monde et s'étend en tous pays*⁶⁰². » L'abbé Cahour, que nous venons d'évoquer, est l'un des prêtres nantais les plus investis dans les recherches historiques et archéologiques et sans nul doute le meilleur exemple local de l'instrumentalisation apologétique de l'étude des monuments religieux par la quête obsessionnelle des traces matérielles de l'Église primitive⁶⁰³.

598 ADLA 125 J 1 E 7*, 20 octobre 1859, Mandement pour la translation des reliques de Saint-Émilien.

599 AHDN EVPAR 109 Nantes 7, 2 décembre 1865.

600 AHDN 2 Z 5, Fonds Cahour, carton 1, 8 janvier 1863, Procès-verbal par l'abbé Martin.

601 CAHOUR, « Les reliques de S. Donatien et de S. Rogatien », *SR*, 10 juillet 1875, p. 465.

602 LAPLANCHE, « La notion de science catholique », *RHEF*, 1988, janvier-juin, LXXV, 192, p. 77.

603 Pour un exemple assez proche, voir RECH, « L'abbé Auber, une vision traditionaliste de l'historiographie du

2.1.2 L'archéologie au service de la tradition : Abel Cahour et l'apostolicité de l'Église de Nantes

Après son ordination en 1836, Abel Cahour (1812-1901) exerce comme professeur de littérature latine et française au petit-séminaire de Nantes avant d'être nommé en 1840 vicaire de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes. Placé dans la proximité immédiate du curé Félix Fournier, dans ces années de la première ébullition néo-gothique à Nantes, l'abbé Cahour en conserve une forte empreinte, véritablement formatrice, qu'il concèdera volontiers en rappelant, bien plus tard, « *les savants entretiens de notre éminent curé avec des architectes aussi distingués que les Piel, les Boileau, les Lassus, les Nau*⁶⁰⁴. » Il quitte pourtant rapidement le ministère paroissial pour devenir aumônier, fonction qu'il conservera durant tout le reste de sa carrière, successivement au pensionnat des Frères en 1844, au Lycée de Nantes à partir de 1851 puis à la Grande-Providence après 1879⁶⁰⁵. Cette place lui offre le loisir de mener de longues recherches historiques et hagiographiques, poursuivies inlassablement pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle. Non formé à l'archéologie dans ses années de séminaire, Cahour bénéficie néanmoins de l'enseignement de l'abbé Rousteau, dont il suit avec assiduité le cours public dans la seconde moitié des années 1840⁶⁰⁶. Sa carrière intellectuelle débute tardivement, quand il est appelé en 1853 par Mgr Jaquemet à participer aux travaux de la commission chargée de préparer l'adoption de la liturgie romaine⁶⁰⁷. C'est au sein de ce petit cénacle ecclésiastique, sous la direction du vicaire général François Richard, qu'Abel Cahour trouve véritablement sa voie. Comme on l'a vu, cette commission est également chargée d'établir et de soumettre à l'approbation de la Congrégation des rites le propre de Nantes, c'est-à-dire le calendrier des saints particuliers du diocèse, absents du missel et du bréviaire romains⁶⁰⁸. De ce long et patient travail hagiographique, Cahour forme le socle et la méthode de toutes ses recherches futures.

Le congrès que la Société française d'archéologie tient à Nantes en juin 1856 donne l'occasion à l'aumônier de livrer sa première étude. Il y lit une notice sur saint Émilien, évêque de Nantes initiateur, au début du VIIIe siècle, d'une croisade contre les Sarrasins et qui libère Autun avant de tomber en martyr⁶⁰⁹. Le texte de Cahour est tiré du mémoire qu'il a rédigé pour la Commission liturgique et qui a reçu son approbation⁶¹⁰. Émilien a été quelque peu oublié par son diocèse d'origine, « *si loin que nous remontions la chaîne de nos traditions liturgiques locales*⁶¹¹ », et l'abbé doit s'appuyer sur d'autres sources, en particulier les travaux des Bollandistes et des bénédictins de Saint-Maur. Il a également échangé une correspondance nourrie avec l'Évêché d'Autun et en particulier avec l'abbé Bouange, chargé lui-même d'étudier la vie de ce saint par la commission liturgique de son diocèse. La notice de Cahour résume le parcours du croisé, à partir de toutes ces sources, sans oublier les travaux liturgiques contemporains, nantais et autunois, qu'il appelle curieusement les « *traditions récentes et actuelles*⁶¹². » Ce premier travail révèle également

Poitou », *Bull. de la Société des antiquaires de l'ouest*, 1999, 13 / 4, p. 243-280.

604 CAHOUR, « Notice sur M. l'abbé Rousteau », dans *Épigraphe et iconographie de la cathédrale*, 1886, p. 7.

605 KERSAUSON, *État séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes*, 1892, p. 49.

606 CAHOUR, « Notice sur M. l'abbé Rousteau », dans *Épigraphe et iconographie de la cathédrale*, 1886, p. 7-8.

607 ADLA 125 J 2G 1, Procès-verbaux des séances générales de la Commission liturgique (1853-1857).

608 PETIT, *Église et nation : la question liturgique en France au XIXe siècle*, 2010, p. 71.

609 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, séance du 13 juin 1856, p. 35 et ss. La notice de l'abbé Cahour est reproduite p. 132-157.

610 Cahour rappelle d'ailleurs à Caumont, qui souhaite voir publier sa notice au Bulletin du congrès, qu'il doit au préalable en obtenir l'autorisation par la Commission liturgique. (*Congrès archéologique de France*, 1857, p. 38)

611 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 133.

612 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 148.

une attitude très particulière vis-à-vis des objets archéologiques pouvant être rattachés au saint. D'un côté, Cahour avoue sa complète incompétence à déterminer si l'épée dite de saint Émilien, conservée au musée d'Autun, et les tombeaux monolithes qui entourent son oratoire près de l'église de Saint-Emiland, peuvent être attribués à son époque. D'ailleurs, écrit-il, « *au point de vue historique, je considère ces questions comme très secondaires*⁶¹³. » De l'autre, il confie pourtant son espérance qu'une partie au moins de ces sarcophages aient contenu les restes des martyrs nantais. Le culte de saint Émilien, revigoré par les travaux de Cahour et de Bouange, fut confirmé par Rome dans les Propres des saints d'Autun et de Nantes⁶¹⁴. En juillet 1856, le conseil de fabrique de Saint-Emiland accepte de se défaire d'une partie des reliques du saint en faveur du diocèse de Nantes⁶¹⁵, sur les instances de Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, qui écrit à Mgr Jaquemet : « *Les gens tiennent beaucoup au précieux trésor qu'ils ont le bonheur de posséder et il ne sera pas aussi facile d'avoir tout ce que je désirerais pouvoir vous envoyer. Combien je serais heureux cependant de rendre à l'Église de Nantes une partie notable du corps saint que nous tenons d'elle*⁶¹⁶! » Cahour lui-même se rend à Autun en septembre 1857 où il est reçu par l'abbé Bouange. L'année suivante, Mgr Jaquemet charge l'abbé Cahour de publier son travail : « *Vous feriez connaître notre saint évêque si longtemps ignoré et auquel nous allons rendre désormais un culte solennel. Tout ce que vous avez vu, tout ce que vous avez entendu et tous les nombreux renseignements que vous avez recueillis sont assurément des éléments précieux qui nous fourniront matière à un opuscule rempli d'intérêt et qui contribuerait beaucoup à faire honorer notre saint*⁶¹⁷. » La translation des reliques de saint Émilien, en 1859, sera l'occasion d'une fête solennelle de trois jours qui réunit huit évêques à Nantes⁶¹⁸. Cette célébration de l'évêque guerrier prend alors des résonances spectaculairement contemporaines, au moment où le diocèse envoie à Rome le plus fort contingent de jeunes soldats rejoindre les zouaves pontificaux commandés par un général nantais, Lamoricière⁶¹⁹. Le panégyrique de saint Émilien lu par l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, ne manque pas d'y faire des allusions explicites⁶²⁰.

De 1857 à 1862, Abel Cahour consacre l'essentiel de ses efforts à l'enquête sur les confesseurs de la foi ouverte par Mgr Jaquemet. Il ne se contente pas de coordonner, comme on l'a vu, les recherches et de rassembler les renseignements adressés par les curés du diocèse. Il rédige lui-même et fait publier une longue notice sur l'une des figures les plus célèbres de ces prêtres réfractaires, l'abbé Grégoire Orain, vicaire de Fégréac⁶²¹. A partir de l'automne 1861, la collecte des souvenirs encore vivants des confesseurs se transforme en un projet plus ambitieux et plus général. Vingt ans plus tard, Cahour reviendra sur ce vaste travail, à peine ébauché : « *En 1861, je venais de publier la Vie de M. Orain, Mgr Jaquemet m'engagea à faire plus et à écrire l'histoire du diocèse de Nantes pendant la Révolution. Il me prêta un utile concours ; plusieurs ecclésiastiques*

613 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 156.

614 Une succursale nouvellement érigée en 1861 à Blain prend le nom de Saint-Émilien.

615 ADLA 125 J 2G 3, 20 juillet 1856, Conseil de fabrique de Saint-Emiland à l'évêque d'Autun.

616 ADLA 125 J 2G 3, 8 août 1857, Mgr de Marguerye à Mgr Jaquemet.

617 ADLA 125 J 2 Z 8, 26 septembre 1858, Mgr Jaquemet à Cahour. Cet ouvrage est publié l'année suivante (*Notice historique et critique sur saint Émilien*, 1859). Cahour publiera également un opuscule relatant *Une fête de saint Émilien à Autun*, en 1860 et composera, la même année, les paroles d'un *Chant de saint Émilien*.

618 LAUNAY, « De Michelet au cartel des gauches : l'affaire des processions nantaise », dans HOLLANDER, *L'Église dans la rue*, 2001, p. 141-142.

619 BOUTRY, « Une recharge sacrale : restauration des reliques et renouveau des polémiques dans la France du XIXe siècle », dans BOUTRY, FABRE, JULIA, *Reliques modernes*, 2009, I, p. 142-143.

620 LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, I, p. 256-257.

621 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1860.

m'encouragèrent ; je mis résolument la main à l'œuvre ; comment s'est-il donc fait qu'elle soit restée en chemin ? (...) Le titre de cette histoire m'avait séduit, mais je ne tardai pas à m'apercevoir que son exécution allait m'offrir des difficultés presque insurmontables. Qu'il me suffise d'indiquer la destruction de nos archives diocésaines, base et point de départ indispensables de mes travaux⁶²². » Il reprend ce travail en 1881 et appelle tous les ecclésiastiques en retraite à collaborer à ce nouvel effort. Le contexte politique lui semblent augmenter l'urgence de cette tâche : « *Une circonstance doit, ce me semble, ranimer le courage de tous. Nous sommes dans des temps agités, ne touchons-nous pas à des jours où il nous sera impossible de poursuivre nos recherches et de recueillir des documents qui sont, aujourd'hui encore, sous notre main⁶²³ ?* » De cette histoire du diocèse pendant la Révolution, Cahour ne parviendra finalement qu'à rédiger l'introduction⁶²⁴, qui sera lue et approuvée par Mgr Jaquemet, et quelques parcelles d'un plan soigneusement dressé⁶²⁵. Les notices sur les prêtres réfractaires, rédigées par les prêtres qui ont accepté de concourir à son travail, fourniront cependant le matériau de ses *Documents pour servir à l'histoire de Nantes*, publiés à partir de 1886 et dont les dernières livraisons resteront manuscrites⁶²⁶.

A partir de la fin des années 1860, Abel Cahour développe le champ de ses recherches pour s'intéresser de manière croissante à l'archéologie. Il assiste à plusieurs fouilles à Nantes, dont il rédige de précieux comptes-rendus. S'il ne dresse lui-même aucun relevé, il a la sagesse de se faire accompagner d'un architecte, d'un ingénieur ou d'un dessinateur, capables de lever des vues, des plans et même des coupes stratigraphiques, les premières dont nous disposons pour Nantes et sa région⁶²⁷. Il devient ainsi le pionnier nantais de cette « *archéologie en soutane⁶²⁸* », dont l'abbé Cochet constitue, en Normandie, le modèle le plus célèbre et qu'incarnera encore à Nantes le chanoine Georges Durville, au début du XXe siècle, dans une approche beaucoup plus scientifique et rationnelle⁶²⁹. Pendant l'été 1868, comme d'autres membres de la Société archéologique qu'il a rejointe dix ans auparavant et dont il sera élu président en cette fin d'année, Abel Cahour inspecte

622 AHDN 2 Z 5, Carton 1, 11 septembre 1881, CAHOUR, *A MM. les ecclésiastiques en retraite* [imprimé]. Dans ce texte, Cahour liste les destructions des archives religieuses pendant la Révolution, à Nantes, Blain ou Châteaubriant. Il indique cependant les fonds disponibles et se réjouit notamment du travail de Léon Maître aux archives départementales, qui « *y mit un ordre très favorable aux recherches.* »

623 AHDN 2 Z 5, Carton 1, 11 septembre 1881, CAHOUR, *A MM. les ecclésiastiques en retraite*, p. 5.

624 AHDN 2 Z 5, Carton 2.

625 I, Début de la Révolution à Nantes. État du clergé nantais ; II, Premiers actes de la Révolution contre l'Église de Nantes. Vente des biens ecclésiastiques. Suppression des ordres religieux ; III, Constitution civile du clergé. Suppression des chapitres et de plusieurs paroisses. Premières atteintes au culte ; IV, Serment à la constitution civile du Clergé. Internements, déportation des prêtres ; V, Minée, évêque intrus et les prêtres. Prisons, noyades, fusillades, guillotines ; [Chapitre VI manquant] ; VII, Spoliation et destruction des églises, des archives religieuses. Abolition du culte catholique ; VIII, Fêtes et extravagances révolutionnaires. Châtiment de Dieu, désordres, guerre civile, peste, terreur, etc. ; IX, Prêtres confesseurs de la foi restés dans le diocèse. Leur zèle, leur succès ; X, Cessation progressive de la persécution. Concordat ; XI, État du diocèse au sortir de la Révolution. Restauration religieuse. (AHDN 2 Z 5, Carton 2)

626 Les 1ère et 3e livraisons des *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes* sont entièrement ou partiellement consacrées à la publication de ces notices. Cahour prévoyait également la publication de deux autres livraisons relatives au district de Paimbœuf et en particulier à l'abbé de la Ville, à partir des travaux de l'abbé Guillet. (AHDN 2 Z 5, Carton 2)

627 PIRAULT, ROUAUD-ROUAZE, « Les précurseurs de l'archéologie nantaise », 303, 1996, p. 5-19.

628 ARS, « Archéologues en soutane au chevet des mégalithes », *Histoire du christianisme magazine*, novembre 2002, p. 36-41 ; GUIGON, *L'archéologie mérovingienne en soutane à Nantes*, dans *VIe journées nationales d'archéologie mérovingienne*, 1984, p. 36-37.

629 GUILLOUËT, « Des archéologues au service de la foi : le cas du chanoine Georges Durville à Nantes », dans *2e journée d'histoire de l'archéologie du grand Ouest*, 2006 et GUIGON, « L'archéologie mérovingienne en soutane à Nantes : l'abbé Abel Cahour et le chanoine Georges Durville » dans *VIe journées nationales d'archéologie mérovingienne*, 1984, p. 36-37.

régulièrement les travaux d'agrandissement de la place devant la cathédrale Saint-Pierre. Au cours de sa « *tournee ordinaire*⁶³⁰ », son attention est attirée par une profonde tranchée, récemment ouverte dans la cour de l'évêché, et par la quantité de briques romaines et de fragments de marbre qu'elle laisse entrevoir. Des traces témoignant d'un incendie lui rappellent aussitôt le sac de l'édifice par les Normands au IXe siècle. Il arrête les ouvriers acharnés à démolir un pan de mur circulaire et alerte l'architecte diocésain, Eugène Boismen. Le dégagement partiel des substructions permet de mettre à jour les restes d'un baptistère octogone. La cuve baptismale, directement creusée dans un fût cannelé de calcaire, est endommagée le lendemain par les ouvriers privés de surveillance⁶³¹. D'abord tenté de dater sa découverte du VIe siècle⁶³², Cahour inclinera quelques années plus tard à lui attribuer une époque plus lointaine. « *Je serais disposé à faire remonter ce monument plus haut, à l'époque où la paix donnée par Constantin permit au christianisme de s'établir publiquement dans les villes*⁶³³. » A partir des années 1870 en effet, tous les travaux et recherches de l'aumônier, toutes les datations et interprétations qu'il propose des constructions ou des objets mis à jour par des fouilles, sont entièrement conduits par un objectif de plus en plus obsessionnel : retrouver dans le sol de Nantes les traces d'une évangélisation précoce, se rapprochant des tous premiers âges du christianisme. Involontairement, Cahour a livré en creux les mécanismes qui guident sa pensée : « *En suivant le mouvement que certains esprits impriment aujourd'hui à la science, explique-t-il en 1865 à ses collègues de la Société archéologique, je n'ai pu me dissimuler que plusieurs se sont faits archéologues moins par amour pour l'antiquité que par espoir de rencontrer dans les monuments mystérieux qu'elle nous a laissés ce qu'ils n'ont pu trouver ailleurs, des armes victorieuses contre les données bibliques. Ils se sont hâtés de travailler en ce sens et les systèmes qu'ils ont produits n'ont pu être que des fruits avortés d'une science mal assise et encore plus mal interprétée. Mais à côté de cette archéologie de circonstance, je vois avec bonheur s'en former une plus sérieuse et qui, non contente de demander à l'observation des données plus complètes, ne craint pas d'appeler à son aide les documents les plus accrédités de l'histoire, et la Bible elle-même. (...) car bien que Moïse n'ait pas eu pour objet de faire un cours d'archéologie, (...) il est impossible qu'il ne soit pas l'écho fidèle des vérités antiques*⁶³⁴. »

En novembre 1872, le propriétaire de l'ancien prieuré de Saint-Lupien, à Rezé, fait exécuter des travaux de réparation dans la chapelle. Sous le dallage sont découverts des sarcophages en calcaire et des ossements. Informé de cette découverte, Mgr Fournier invite ce particulier à faire porter les ossements au cimetière de la paroisse et à se tourner vers la Société archéologique pour continuer les fouilles. L'abbé Cahour appartient à la commission aussitôt nommée pour visiter les lieux durant le court laps de temps accordé par le propriétaire. Dans l'étude qu'il a publiée quelques années plus tard sur saint Lupien, Cahour décrit brièvement la nécropole gallo-romaine et médiévale mise à jour dans le sol de la chapelle. Son attention se focalise surtout sur une tombe

630 CAHOUR, « Découverte du baptistère primitif de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1876, XV, p. 274.

631 A la fin de son mémoire, Cahour indique pareillement qu'un tombeau de granit a été trouvé par les ouvriers sous le dallage placé en avant de la façade occidentale de la cathédrale. Cahour parvient à apercevoir les débris jetés pêle-mêle sur un tas de pierres. Il avance que ce tombeau pouvait être celui de l'architecte ou du « *maître-ymagier* » du portail. Les ossements, mêlés aux autres restes humains découverts, sont transportés à la fosse commune.

632 « *La construction de ce baptistère a été contemporaine de la réédification de la cathédrale par les évêques Evhemère et Saint Félix.* » (*BSANLI*, 1869, IX, p. 88-89, séance du 15 juin 1869).

633 CAHOUR, « Découverte du baptistère primitif de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1876, XV, p. 282. Cette attribution au IVe siècle, réfutée plus tard par G. Durville, en ferait, selon Cahour, le plus ancien monument chrétien de Bretagne.

634 *BSANLI*, 1865, V, p. 12 (séance du 5 janvier 1865). Cette intervention de Cahour est destinée à louer au contraire la philosophie qui guide les travaux de la Société polymathique du Morbihan.

particulière, retrouvée sur le côté sud. [Illustration 223, p. 248] L'abbé obtient que ce sarcophage, contrairement aux autres, soit entièrement respecté et laissé en place⁶³⁵. Il espère en effet qu'il s'agit de la tombe et des reliques du saint patron de la chapelle. Il renoncera plus tard et à regret à cette hypothèse. Mais dans les années qui suivent cette découverte, Cahour s'attache à tracer la vie de Lupien et, s'appuyant sur un passage de Grégoire de Tours, puis sur les travaux des hagiographes modernes (Bollandistes, Albert le Grand⁶³⁶), il s'efforce de prouver que le culte, toujours rendu au saint sur les lieux, remonte sans interruption jusqu'au IV^e siècle. L'abbé se montre d'ailleurs désolé que la Commission liturgique, et lui-même, aient tant négligé Lupien dans leurs travaux. « *C'est donc un acte de réparation que j'accomplis, en remettant en lumière une de nos gloires diocésaines et nantaise trop longtemps oubliée*⁶³⁷. » Désireux de prouver l'identité du saint nantais avec un Lupien dont le culte est signalé dans le diocèse de Clermont, il échange une correspondance avec l'abbé Chaix, historien et hagiographe⁶³⁸. La chapelle elle-même est restaurée par son propriétaire pour y rétablir le culte. Le sculpteur Potet reçoit la commande d'une statue représentant le saint. Ces travaux sont cependant arrêtés par l'interdit judiciaire qui frappe la propriété du prieuré. La chapelle, dont les réparations ne sont pas achevées, est de nouveau abandonnée⁶³⁹. A partir de 1879, encouragé par Dom Plaine⁶⁴⁰, Cahour obtient de Mgr Le Coq l'autorisation de soumettre à la Congrégation des rites l'inscription de saint Lupien au calendrier diocésain⁶⁴¹. Ce projet, auquel le curé de Rezé est peu favorable, est peu à peu oublié. « *La mort de Mgr Le Coq et la recrudescence de la Révolution ont retardé cette œuvre de réparation*⁶⁴² », regrette Cahour en 1893, quand il informe Mgr Laroche, nouvellement installé, de sa volonté de rétablir le culte et le pèlerinage de saint Lupien à Rezé : « *Saint Lupien était contemporain de saint Donatien et saint Rogatien. La chapelle était devenue, comme celle de nos saints martyrs, un lieu de pèlerinage célèbre. (...) Son culte, les exercices pieux qui auraient lieu à sa chapelle, et son intercession, réveilleraient le souvenir de leur baptême et de ses bienfaits dans beaucoup d'âmes qui les oublient dans nos malheureux temps d'indifférence et d'athéisme*⁶⁴³. » Il assure que le propriétaire est toujours disposé à céder la chapelle à la paroisse, contre le versement d'une petite somme, mais que le curé a déjà refusé plusieurs fois cette proposition. Malgré ce dernier effort, le culte de saint Lupien ne sera pas rétabli dans la chapelle⁶⁴⁴.

A partir de l'automne 1872, un autre lieu de recherches s'offre à Abel Cahour. Le creusement des fondations de la nouvelle église paroissiale de Saint-Donatien permet en effet de découvrir les substructions des églises précédentes. Cette aubaine n'attire pourtant pas l'empressement des membres de la Société archéologique, qui délaissent l'exploration des lieux, hormis le dessinateur Louis Petit et l'ingénieur René Kerviler, qui seuls se joignent à l'abbé Cahour à l'été 1873. Pas plus

635 CAHOUR, « Recherches sur saint Lupien de Rezé », *BSANLI*, 1878, XVII, p. 75-97.

636 Dans le fonds Cahour des archives départementales se trouvent les nombreuses notes de l'abbé relatives à saint Lupien (ADLA 125 J 2 Z 6).

637 CAHOUR, « Recherches sur saint Lupien de Rezé », *BSANLI*, 1878, XVII, p. 91.

638 ADLA 125 J 2 Z 6, 30 janvier 1874, Chaix à Cahour.

639 CAHOUR, « Recherches sur saint Lupien de Rezé », *BSANLI*, 1878, XVII, p. 95-96.

640 *Ibid.*, p. 97. Sur Dom Plaine, voir GUIGON, « Dom François Plaine, bénédictin et historien breton (1833-1900) », dans TONNERRE, *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, 2001, p. 157-196.

641 ADLA 125 J 2 Z 6, 11 avril 1879, Cahour à Mgr Le Coq. Cahour rédige lui-même la légende de Lupien, dont il soumet le texte en français à l'évêque en avril 1883.

642 ADLA 125 J 2 Z 6, [N. d., 1893], Légende de saint Lupien, note manuscrite de Cahour.

643 AHDN 2 Z 5 Carton 1, 14 septembre 1893, Cahour au vicaire général Marchais.

644 Elle conservera jusqu'aux années 1960 un usage agricole. Rachetée par la commune, classée en 1986, la chapelle a fait l'objet de nouvelles fouilles en 2003.

que dans la cour de l'évêché en 1868 ou à la chapelle Saint-Lupien de Rezé, il ne faut parler ici de véritables fouilles archéologiques. Cahour et ses amis se contentent en réalité de surveiller l'avancée du chantier de reconstruction, guettant les objets ou constructions qui apparaissent au fur et à mesure des excavations. A Saint-Donatien, les archéologues bénéficient des caractéristiques du terrain, qui obligent les ouvriers à creuser profondément pour atteindre la couche solide sur laquelle établir les fondations. Cahour indique pourtant que la direction des tranchées « *dut suivre les besoins de la construction bien plus que les desiderata de la science*⁶⁴⁵. » L. Petit s'empresse ainsi en juillet de relever le dessin d'un mur circulaire devant disparaître dans la journée⁶⁴⁶. Le soutien du curé de Saint-Donatien, l'abbé Hillereau, de l'architecte Perrin et du contremaître Rucher, permet en revanche à l'abbé Cahour d'être aussitôt informé de toute nouvelle découverte par les ouvriers. De nombreux sarcophages et urnes sont mises à jour, attestant de la présence d'une vaste nécropole gallo-romaine. Les substructions des églises successives sont également partiellement reconnues. Enfin, pendant l'été 1873, une petite abside souterraine est dégagée sous le sanctuaire de l'ancienne église. Les ouvriers suspendent leur travail et des fouilles ont lieu en présence de l'abbé Cahour et du curé Hillereau qui révèlent une fosse dans l'axe de l'abside. Remarquant que cette fosse est suffisamment large pour contenir deux corps, Cahour considère que cette découverte confirme la tradition nantaise et les écrits d'Albert le Grand. Tous situent en effet l'endroit comme le lieu du martyr et de l'inhumation des deux frères Donatien et Rogatien, figures du premier christianisme à Nantes, exécutés au tout début du IV^e siècle, quelques années avant l'Édit de Constantin. [Illustration 210, p. 241]

L'abbé Cahour ne recherche pas, en revanche, à Saint-Donatien les reliques de ces deux martyrs, appelés les Enfants-nantais. Il sait que celles-ci ont été transportées au XII^e siècle à la cathédrale de Nantes⁶⁴⁷. Une parcelle en a pourtant été rétrocédée à Saint-Donatien au XVIII^e siècle. Cachées en 1793 par un boulanger, membre de la fabrique, ces reliques mineures sont rendues au curé de Saint-Donatien en 1803⁶⁴⁸. Elles y sont conservées jusqu'à ce que le curé ne les cède, en 1866, à Mgr Jaquemet, qui souhaite les rapprocher, dans la cathédrale, de celles de Françoise d'Amboise, afin de « *former autour des restes vénérés de la sainte duchesse une couronne des reliques des saints du diocèse*⁶⁴⁹. » Ce sont ces ossements qui seront solennellement transférés, en sens inverse, de la cathédrale à la nouvelle basilique Saint-Donatien en octobre 1881. Ils sont alors déposés dans la crypte aménagée sur l'emplacement où a été découverte en 1873 la fosse que Cahour considère comme le lieu de sépulture des Enfants-nantais⁶⁵⁰. L'abbé ne désespère pas cependant de retrouver les principales reliques, demeurées jusqu'à la Révolution dans la cathédrale Saint-Pierre. A l'automne 1792 en effet, quand les reliquaires sont saisis, avec la plupart des autres objets du culte, deux prêtres assermentés de Saint-Pierre, le vicaire général Souvastre et le sacriste Fournier, ont recueilli les reliques, les ont enfermées dans une caisse et cachées dans un lieu sûr. Fournier, dernier survivant, refusera toujours d'indiquer cette cachette et mourra en 1800 dans l'explosion de la poudrière du château sans en avoir livré le secret. Se basant sur une courte note de l'abbé Gély, premier sacriste de Saint-Pierre au rétablissement du culte, Cahour est persuadé

645 CAHOUR, « Compte-rendu des fouilles à Saint-Donatien en 1873 », *BSANLI*, 1874, XIII, p. 20.

646 *Ibid.*, p. 36.

647 Cahour lui-même donne dans une longue notice sur *les reliques de S. Donatien et de S. Rogatien*, publié par la *Semaine religieuse*, une traduction du procès-verbal de cette translation en 1145 (*SR*, 1875, p. 198 et ss.)

648 Procès-verbal également donné par Cahour (*SR*, 1875, p. 379-380).

649 CAHOUR, « Les reliques de S. Donatien et de S. Rogatien », *SR*, 1875, p. 381.

650 KERJEAN, « Inauguration de la crypte et translation des reliques des saints Donatien et Rogatien », *RBV*, octobre 1881, p. 331-335.

que ce coffre est demeuré dans la cathédrale elle-même. « *Depuis lors, écrit l'aumônier en 1875, des recherches plus actives ont été faites. Celui qui écrit ces lignes les a multipliées, tant au dedans qu'au dehors de l'enceinte sacrée ; mais, faute de données assez précises, elles sont restées infructueuses*⁶⁵¹. » La crypte de la cathédrale, toute indiquée pour dissimuler des reliques, attire particulièrement sa curiosité. En 1874, il obtient de Mgr Fournier l'assurance que cette crypte, une nouvelle fois mise à jour par l'avancement de la reconstruction du chœur, puisse être dégagée et fouillée dès que les travaux le permettront⁶⁵². Plusieurs fois renouvelée et soutenue par l'évêque, cette demande ne pourra cependant pas être satisfaite. A la fin de l'année 1883, la crypte est de nouveau découverte et la Société archéologique obtient, grâce au maire de Nantes, l'autorisation de procéder à son exploration avant un recouvrement définitif. La note anonyme conservée aux archives municipales qui renseigne la mairie sur l'intérêt de la crypte comporte plusieurs éléments qui trahissent la forte influence de l'abbé Cahour. Les trois semi-absides orientales y sont appelées des *arcosolia*, terme tiré du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny, que Cahour emploie fréquemment, dans une volonté révélatrice de rattacher les monuments nantais aux catacombes romaines. Le texte affirme surtout : « *On se trouvait rien moins qu'en présence : 1°) de la première basilique bâtie sous Constantin ; 2°) de notre vieux Saint-Félix, cette merveille chantée par Fortunat, construite par l'évêque Eumilius ou Evhemerus*⁶⁵³. » Enfin, on retrouve la mention d'une vieille chimère des historiens nantais, le dieu gaulois Volianus, mentionné dans une inscription découverte au XVI^e siècle près de la cathédrale⁶⁵⁴. La note reprend ainsi une théorie que Cahour a toujours défendue et selon laquelle la première église bâtie à l'emplacement de la cathédrale y a été construite sur les ruines d'un temple dédié à cette divinité païenne. [Illustration 184, p. 230] Eugène Boismen, architecte diocésain, confirme l'influence considérable de Cahour dans cette opération de fouilles, qu'il juge par ailleurs absolument injustifiée : « *La Société archéologique, écrit-il en mars 1884 au ministre des Cultes, a donné pour prétexte l'intérêt de retrouver et d'étudier les restes d'un temple qui, prétendait-elle, avait été édifié en cet endroit à un dieu particulier à Nantes, Bol-Janus, lequel est le produit de l'imagination d'archéologues. Mais, dans l'opinion de quelques personnes, le but véritable était de retrouver les anciennes reliques de la cathédrale disparues à l'époque de la Révolution, et qui, suivant certain chanoine nantais*⁶⁵⁵ *dont l'influence sur la Société archéologique est dominante, auraient été cachées dans cette partie de la cathédrale ou dans son voisinage*⁶⁵⁶. »

Si l'abbé Cahour ne retrouva aucunement les reliques qu'il espérait découvrir, il put au moins se forger une certitude sur le caractère de très haute antiquité de la crypte elle-même. En 1883, il affirmait déjà : « *La petite église découverte sous l'ancien chœur de la cathédrale (...), avait exactement la forme des basiliques en croix et ornées des trois arcosolia décrits par M. Martigny. Elle*

651 CAHOUR, « Les reliques de S. Donatien et de S. Rogatien », *SR*, 1875, p. 437.

652 *BSANLI*, 1874, p. 228 (séance du 3 novembre 1874).

653 *AM Nantes* 2 M 7, [N. d., fin 1883], *Note au sujet de fouilles superficielles à entreprendre dans l'abside nouvelle de la cathédrale de Nantes*.

654 Voir par exemple BIZEUL, « De l'inscription portant Deo Volianus, trouvée en 1580 », *Annales de Nantes*, 1860, XXXI, p. 239 et ss.

655 Cahour a été nommé chanoine honoraire en 1860.

656 *ADLA* 32 V 1 et *AN F¹⁹* 7772, 2 mars 1884, Boismen au ministre des Cultes. L'abbé Cahour est loin d'être isolé dans sa quête des reliques perdues de la cathédrale. Quelques années plus tard, Mgr Le Coq écrit dans un de ses mandements : « *Les reliques elles-mêmes, soigneusement surveillées, soigneusement étiquetées, furent cachées avec une discrétion que nous serions tentés aujourd'hui d'appeler excessive, tout près d'ici, dans notre voisinage. Elles y sont toujours. Rien de plus certain, mais l'endroit, mais le lieu précis, nous l'ignorons. Mon Dieu (...) ah s'il était dans vos desseins de nous le découvrir !* » (Lettre pastorale et mandement pour le 16^e centenaire du martyr de saint Donatien et saint Rogatien, *SR*, 24 août 1889, p. 796)

répondait en même temps à la description que fait la légende de saint Félix de la modeste église à trois petites cryptes, bâtie sous Constantin, et qu'Eumélius (ou Evhémérus) enveloppa tout entière dans le périmètre de la sienne. Il n'est pas jusqu'à un énorme mur concentrique et reculé à quelques mètres en arrière qui ne rappelle les données de la légende. (...) Ces faits suffisent pour faire comprendre l'urgence d'une conservation et d'une fouille également sérieuses de ce monument. C'est là, en effet (...) que des recherches consciencieuses pourraient conduire à de nouvelles et importantes données sur nos premières origines chrétiennes⁶⁵⁷. » Après les dégagements de 1884 et 1885, Cahour n'adopte pas la datation généralement proposée pour la crypte, allant de la fin du Xe siècle au début du XIIe. La découverte de chapiteaux mérovingiens, assis sur les murs du martyrium, le persuade au contraire que cette partie doit être attribuée une époque plus haute, qu'il n'hésitera pas, dans la décennie suivante, à remonter au début du IVe siècle. « Construite sous Constantin, écrit-il vers 1893, [la crypte] fut la première église bâtie dans l'enceinte de la ville, en conséquence de l'édit de cet empereur qui ordonnait de détruire les temples des idoles et de les remplacer par des églises consacrées au vrai Dieu⁶⁵⁸. » L'appareil romain de murs retrouvés sous le martyrium central et sous la chapelle absidale conforte également Cahour dans sa certitude que cette première église a été bâtie sur les ruines d'un temple païen. L'essentiel de sa démonstration se réfère à la *Légende primitive et liturgique de saint Félix*⁶⁵⁹ et à la *Vie de saint Riok* par Albert le Grand. « Après une série de preuves si concordantes et une démonstration si concluante, écrit l'abbé, que reste-t-il à faire si ce n'est de descendre dans la crypte même, d'en inspecter, un flambeau à la main, les restes que nous ont conservés et transmis les siècles ? (...) Voici les substructions d'un temple païen sur lesquelles la petite église est venue s'asseoir, à l'orient de la ville. Ce petit monument (...) témoigne en faveur du passé de notre foi et de notre sainte religion. C'est bien une perle cachée dans notre cathédrale, une gloire chrétienne de notre cité⁶⁶⁰. » [Pièces justificatives 8, p. 137-139] Quand L. Maître⁶⁶¹ rappelle, au congrès d'Ancenis de l'Association bretonne, que C. de la Croix s'est positivement prononcé pour une datation de la crypte au XIIe siècle⁶⁶², Cahour n'hésite pas à écrire au père jésuite : « Comme je ne partage pas cette opinion, je vous serais reconnaissant de m'apprendre sur quoi repose votre appréciation⁶⁶³. » Il faut croire que l'archéologue ne jugea pas utile de répondre, puisque la copie de la lettre qu'a conservé Cahour porte en marge : « Pas de réponse ! Inconvenance ! »

Persuadé d'avoir retrouvé à Saint-Donatien et à la cathédrale des vestiges chrétiens de l'époque constantinienne⁶⁶⁴, l'abbé Cahour ne s'arrête pas à ce succès. Il est certain que l'archéologie peut lui permettre de découvrir les traces matérielles d'un culte encore plus précoce. Il est devenu en effet, dans les années 1880, le farouche défenseur de l'apostolicité de l'Église de Nantes. La controverse sur la date de fondation des premiers évêchés n'est qu'un chapitre secondaire dans un

657 CAHOUR, *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes*, 1883, p. 51.

658 AHDN 2 Z 5 Carton 1, [ca 1893], CAHOUR, *Une perle précieuse cachée dans la cathédrale de Nantes*.

659 Cahour a donné une traduction de cette légende, extraite d'un bréviaire conservée à la bibliothèque de Nantes, dans *L'apostolat de Saint-Clair, premier évêque de Nantes*, 1883.

660 AHDN 2 Z 5 Carton 1, [ca 1893], CAHOUR, *Une perle précieuse cachée dans la cathédrale de Nantes*.

661 Léon Maître (ou Maitre, 1840-1926), archiviste et historien nantais. (TONNERRE, « Un grand historien nantais, Léon Maître », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, 2003, p. 111-118)

662 *Bull. AB*, 1895, IIIe série, 13, p. XXXIV.

663 ADLA 125 J 2 Z 11, 7 septembre 1894, Cahour au R. P. de la Croix. Dans cette même lettre, Cahour indique qu'il a retrouvé le plan du baptistère découvert en 1868 et qu'il le tient à la disposition de l'archéologue.

664 Dans une lettre à Mgr Laroche, il englobe le baptistère, la crypte de la cathédrale et l'évêché dans un même groupe : « Ces trois primitifs et importants monuments formaient un ensemble dont l'origine constantinienne est facile à prouver. » (AHDN 2 Z 5 carton 1, 11 août 1893)

phénomène plus général, la volonté catholique de renouer avec ses traditions les plus reculées. En réaction à l'érudition critique des XVII^e et XVIII^e, assimilée à tous les courants d'idées qui ont précédé et préparé la Révolution, une école historique ecclésiastique tente de réhabiliter, à partir de la Monarchie de Juillet, le corpus légendaire des origines de l'Église. La question de l'apostolicité est directement liée à la réforme liturgique initiée par Dom Guéranger, qui réveille dans tous les diocèses la recherche des traditions hagiographiques⁶⁶⁵. Dans un raccourci saisissant, A. Boutin a ironiquement amalgamé la défense de l'apostolicité avec la redécouverte romantique du Moyen Âge, l'ultramontanisme et le rejet de la critique historique : « *On s'éprend du style gothique et ceux qui entrent dans ce mouvement archéologique éprouvent une si grande sympathie pour les légendes de cette époque qu'ils semblent en désirer l'historicité. (...) L'espèce de catholicisme raisonnable et sec qui s'appelait le gallicanisme leur répugne : ils sont ultramontains et leurs chefs rêvent d'établir le genre de dévotion qui règne en Italie et en Espagne. Ils réclament aussi ce qu'ils appellent la science catholique et méprisent ceux qui croient à la science tout court*⁶⁶⁶. » Mais les promoteurs du mouvement liturgique eux-mêmes revendiquent l'importance de ces composantes dans l'élan de la réaction catholique « *Qui eût songé, il y a soixante ans, écrit l'abbé Jouve, que tant de ruines amoncelées par le philosophisme, le jansénisme et le gallicanisme, il surgirait une réaction presque complète contre les errements du passé*⁶⁶⁷ ! » Dans le sillage d'un mouvement initié dans les diocèses de Limoges⁶⁶⁸ et du Mans⁶⁶⁹, la Commission liturgique nantaise revendique à son tour l'apostolicité de son Église⁶⁷⁰. Selon ses plus anciennes traditions, saint Clair, son premier évêque, aurait directement reçu des apôtres la mission d'évangéliser le pays nantais dès la fin du I^{er} siècle ou, à tout le moins, au début du II^e. Il aurait également apporté à l'Église de Nantes, comme gage de la bénédiction pontificale et comme première relique du diocèse, l'un des clous de la crucifixion de Pierre. La commission se base sur une longue série de sources liturgiques dont les plus anciennes sont l'*Office de saint Clair* ainsi que les légendes de saint Félix et de saint Similien rapportées dans deux anciens bréviaires. Son président, le vicaire général Richard, a également retrouvé, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, un manuscrit confirmant cette tradition. Un an avant la publication du propre du diocèse, l'un des membres de la commission, l'abbé Jubineau⁶⁷¹, développe cette question au cours du congrès tenu par la Société française d'archéologie à Nantes en juin 1856⁶⁷². Il doit convenir de la fragilité des sources sur lesquelles la commission a établi ses travaux : « *On doit l'avouer, on n'a pas de documents plus anciens que le Xe siècle ; mais, à cette époque où l'on discutait peu, où l'on acceptait de confiance les choses établies, où le culte du passé*

665 PETIT, *Église et nation : la question liturgique en France au XIX^e siècle*, 2010, p. 71-72.

666 HOUTIN, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIX^e siècle*, 3^e éd., 1903, p. 18-19.

667 JOUVE, *Du mouvement liturgique en France durant le XIX^e siècle*, 1860, p. 8. L'abbé Jouve rassemble dans « le mouvement providentiel de restauration catholique » Chateaubriand, pour la littérature, Maistre et Bonald, pour la philosophie, Nodier et Michaud, pour l'histoire, Caumont, Hugo, Mérimée, Montalembert et Didron, pour l'archéologie chrétienne et enfin Dom Guéranger, pour la liturgie.

668 Le diocèse de Limoges obtient en 1854 que son premier évêque Martial soit reconnu comme apôtre par la Congrégation des rites. (ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France*, 1855)

669 Dom Piolin, bibliothécaire de l'abbaye de Solesmes, défend dans son *Histoire de l'Église du Mans* l'apostolat de Julien, envoyé en mission par Pierre lui-même.

670 L'abbé Jubineau cite explicitement ces exemples de Limoges et du Mans. (*Congrès archéologique de France*, 1857, p. 43)

671 Paul Jubineau (1801-1873) : supérieur du petit-séminaire de Nantes puis missionnaire diocésain, il fonde en 1865 la *Semaine religieuse* du diocèse.

672 *Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 42-48 (séances des 13 et 14 juin 1856). Le congrès de l'année précédente à Châlons avait déjà abordé la question de l'apostolicité.

existait, on doit regarder les traditions des IX^e et X^e siècles comme des origines⁶⁷³. » La confrontation des deux dates proposées pour l'apostolat de Clair, au premier ou au troisième siècle⁶⁷⁴, suffit d'ailleurs à emporter sa conviction : « Pour la première, il y a la tradition constante de l'Église de Nantes et un certain nombre de conjectures ; pour la seconde, il n'y a que des conjectures⁶⁷⁵. » Abel Cahour intervient à son tour dans la discussion qui suit l'exposé de l'abbé Jubineau pour préciser que la commission ne prétend pas que le siège de Nantes ait été pourvu dès le I^{er} siècle, mais que Clair doit être considéré comme « un de ces premiers évêques voyageurs semant la bonne nouvelle à travers des pays encore tout païens⁶⁷⁶. » Arthur de la Borderie lui-même approuve vaguement l'exposé de Jubineau, parce qu'il s'appuie sur une « tradition locale, vénérable par son antiquité⁶⁷⁷. »

C'est pourtant la Borderie qui va plus se montrer le plus vif adversaire des apostolicistes nantais, un quart de siècle plus tard. La critique historique est devenue de plus en plus vive contre l'école légendaire. La lecture d'un mémoire de Dom Plaine relatif à l'apostolat de Clair, au congrès de l'Association bretonne à Quintin en septembre 1880, soulève ainsi les critiques de l'abbé Guillotin de Corson⁶⁷⁸. En 1883, Abel Cahour publie son *Apostolat de saint Clair*, destiné à rejeter définitivement toutes les réfutations contre l'origine apostolique de l'Église de Nantes : « Le fait important de la mission de notre apôtre, saint Clair, au premier siècle, incontesté dans les âges anciens, a été mis en doute dans le nôtre ; il demandait à être dégagé des nuages amoncelés autour de lui⁶⁷⁹. » La ratification pontificale y figure comme un argument de poids : « Notre tradition sur l'apostolat de saint Clair au I^{er} siècle n'est donc pas seulement un fait ; elle est un monument couronné par l'éclat du culte et constatant le privilège insigne de notre Église. Elle est notre possession et notre titre ; ni les conjectures ni les sophismes ne peuvent nous la ravir. Nous la gardons et nous la garderons, parce qu'elle est aussi notre gloire⁶⁸⁰. » Cahour rappelle également l'approbation lointaine de la Borderie, consignée dans le compte-rendu du congrès de 1856⁶⁸¹. L'historien breton renie aussitôt ce suffrage ancien et irréfléchi dans une série d'articles de sa *Revue de Bretagne et de Vendée*⁶⁸². Reprenant lui-même un à un les plus anciens documents relatifs à l'Église de Nantes, la Borderie rappelle qu'aucun n'atteste du moindre culte chrétien avant le martyr des saints Donatien et Rogatien au début du IV^e siècle et qu'il faut attendre plus d'un demi-siècle encore pour trouver la mention du premier évêque, contemporain de Martin de Tours⁶⁸³. Cahour rend coup pour coup, dans cette controverse farouche, en publiant de son côté dans la *Semaine religieuse* plusieurs réponses, qu'il rassemblera dans une brochure en 1885⁶⁸⁴. Il n'est du reste pas

673 *Ibid.*, p. 44.

674 La date de 280, donnée par le précédent propre de Nantes, n'y a été changée qu'en 1782, « d'après les conjectures des érudits. » (*Congrès archéologique de France*, 1857, XXIII, p. 48)

675 *Ibid.*, p. 44.

676 *Ibid.*, p. 47.

677 *Ibid.*, p. 49.

678 *Bull. AB*, 1881, p. 31 et mémoire de Dom Plaine (*L'apostolat de saint Clair et les origines chrétiennes de l'Armorique*), p. 119-157.

679 CAHOUR, *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes : tradition nantaise*, 1883, p. 3.

680 *Ibid.*, p. 44.

681 *Ibid.*, p. 64. L'abbé Richard s'était déjà réclamé en 1865 de cette autorité de la Borderie dans une note de sa *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise* : De l'apostolat de saint Clair et de la première prédication de l'Évangile en Bretagne (Tome I, p. 301-324). Il y donne le texte de la dissertation relative à saint Clair approuvée par la Congrégation des rites en 1857.

682 *RBV*, novembre, décembre 1883 et janvier 1884.

683 LA BORDERIE, « Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes, suivant la véritable tradition nantaise : réponse à M. l'abbé Cahour », *RBV*, 1884, 1^{er} semestre, p. 48-73.

684 CAHOUR, *L'apostolicité de l'Église de Nantes : réponse à M. de la Borderie*, 1885.

isolé dans son combat. Mgr Le Coq l'encourage et le félicite : « *Je viens de lire les deux premiers articles de votre réplique à M. de la Borderie. Je n'y vois rien à reprendre. Le ton est grave, sérieux et ferme, c'est le ton qui convient en pareille matière et en pareille circonstances*⁶⁸⁵. » Si l'évêque soutient entièrement son combat, il manifeste toutefois publiquement une certaine prudence⁶⁸⁶. L'abbé Richard, devenu coadjuteur de l'archevêque de Paris, lui apporte également son soutien en publiant les matériaux hagiographiques sur lesquels la Commission liturgique s'était appuyée trente ans plus tôt⁶⁸⁷. Dans cette controverse, l'abbé Cahour est persuadé de disposer bientôt d'une preuve archéologique qui lui permettra de confondre définitivement ses adversaires. Les textes liturgiques sur lesquels il base ses convictions indiquent en effet que saint Clair a établi un oratoire en dehors de l'enceinte de la cité. « *La tradition nantaise, écrit-il, place la petite église de saint Clair hors la ville, sur le coteau Saint-Similien, et probablement au lieu où s'élève la vieille église de ce nom. Et comme cette église doit disparaître prochainement, il faut s'attendre à trouver dans son enceinte des substructions dignes d'un grand intérêt ; celles entr'autres, du tombeau de saint Similien et celles de la petite basilique qui nous occupe ; elles ne devront pas être confondues. (...) Il serait donc à désirer qu'on ne s'aventurât pas dans ces démolitions sans appeler la science compétente à en faire une étude attentive. Saint Clair n'eut, sans doute, ni le temps ni les moyens d'élever un monument d'architecture. Il est à présumer que sa construction eut la forme d'une basilique quadrangulaire, dont il aurait pu apporter l'idée de Rome. Il serait surprenant, bien que non impossible, qu'il eût songé dès lors à lui donner la forme de croix, et à l'orner de trois absidioles. Quant aux substructions, il est probable aussi qu'elles furent fort simples et telles qu'on serait tenté, au premier aspect, de les jeter immédiatement au rebut, ainsi qu'on l'a fait trop souvent en pareille rencontre*⁶⁸⁸. » Dix années s'écoulaient encore avant que les travaux de reconstruction de l'église Saint-Similien ne permettent enfin de fouiller sous l'ancien édifice. Durant cette décennie, la conviction de Cahour ne cesse de grandir. « *Peut-être viendra-t-il un jour, espère-t-il à nouveau en 1889, où une fouille intelligente, faite sur le coteau Saint-Similien, sous le chœur de l'ancienne église du même nom, et dans la direction du puits conservé par la piété de nos pères, révélera les vestiges du premier oratoire de Nantes ? Nous avons plus d'un motif d'exprimer ce vœu*⁶⁸⁹. »

A la fin de l'été 1894, le chantier de démolition de l'ancienne église Saint-Similien [Illustration 30, p. 163] devient pour plusieurs semaines le lieu de rencontre et de recherche de tous les archéologues nantais. Âgé de plus de quatre-vingt ans, Abel Cahour, qu'un vicaire général appelle « *l'intrépide défenseur des plus glorieuses traditions nantaises*⁶⁹⁰ », vient plusieurs fois inspecter les fouilles qu'il attend depuis si longtemps. Il tient à Mgr Laroche un scrupuleux compte-

685 ADLA 125 J 2 Z 8, 11 février 1884, Mgr Le Coq à Cahour.

686 « *Quelles sont belles, écrit-il en 1889, les traditions du diocèse dont le Seigneur nous a confié le gouvernement et la garde ! Fondée, selon toutes les probabilités, peu de temps après la mort des apôtres (...) l'Église de Nantes s'organisa modestement (...) sur le coteau presque désert auquel saint Similien a donné son nom.* » (Mandement pour le 16e centenaire du martyre de saint Donatien et Saint Rogatien, SR, 24 août 1889, p. 794)

687 RICHARD, *Étude sur la légende liturgique de saint Clair*, 1885. Dans la seconde édition de ses *Saints de l'Église de Nantes*, l'archevêque de Paris maintient encore cette position inflexible. « *Les attaques n'ont pas entamé la tradition* » affirme en 1898 la Semaine religieuse. (« Les saints de l'Église de Nantes par Mgr Richard », SR, 24 décembre 1898, p. 1227)

688 CAHOUR, *L'apostolat de saint Clair*, 1883, p. 49.

689 CAHOUR, « La statue de Saint-Clair, premier évêque de Nantes », SR, 19 janvier 1889, p. 58-62. Dans cet article, Cahour se félicite des choix du sculpteur Potet, qui fait figurer aux pieds du saint une petite église de « *cachet romain* » et utilise le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny pour la représentation des insignes de l'évêque : « *Nous étions en présence d'une œuvre bien étudiée et conforme aux règles de l'art véritablement chrétien.* »

690 AHDN 2 Z 5 carton 1, 14 septembre 1893, Cahour au vicaire général Marchais, le remerciant de ce titre.

rendu de ses visites et de l'état de ses réflexions et publie plusieurs articles dans la *Semaine religieuse*. Les déblais réalisés pour établir les fondations de la nouvelle église permettent de mettre à jour les vestiges de la nef mérovingienne sous l'église du XVe siècle. Parmi plus d'une centaine d'auges en pierre découvertes, un sarcophage est attribué à saint Similien. Léon Maître, archiviste du département et membre de la Société archéologique, indique également qu'un édifice civil du IIe ou IIIe siècle est retrouvé sous l'église primitive⁶⁹¹. C'est ce dernier point que l'abbé Cahour va contester, contre les conclusions admises par tous les autres observateurs de ces fouilles. Selon lui, les recherches, irréfléchies et expéditives, se sont à tort concentrées sur les seuls sarcophages au lieu d'être dirigées dans le but, infiniment plus important, de retrouver sous l'église le premier oratoire établi par saint Clair. La découverte de murs en petit appareil romain sous le dallage du sanctuaire confirme pourtant ses intuitions, basées sur l'étude des textes de la tradition nantaise. Ces vestiges sont malheureusement aussitôt dégagés et emportés sur la prairie de la Madeleine pour servir à combler un canal⁶⁹². Cahour a tout juste le temps de reconnaître, armé d'un plan-type des églises paléochrétiennes par Martigny, « *les trois arcosolia caractéristiques de la basilique chrétienne*⁶⁹³ », dont celle d'axe suit parfaitement l'orientation de l'église supérieure. « *Je m'en réjouissais, écrit-il à Mgr Laroche, quand un incident imprévu est venu troubler ma joie et porter atteinte à toutes nos données traditionnelles et même à l'apostolicité de notre Église. J'appris que le P. de la Croix venu de Poitiers, avait fait, en compagnie de M. de la Nicollière, une apparition sur les travaux, et, qu'ayant remarqué que l'intérieur des murs des arcosolia était cimenté à la chaux, il s'était laissé aller à dire publiquement que ces murs dataient des XIIe, XIIIe et même XIVe siècles. L'effet de cette déclaration avait été déplorable sur l'esprit des ouvriers et d'une nombreuse assistance. M. de la Nicollière lui-même m'écrivit qu'il partageait l'opinion du P. de la Croix, et il répétait les dates précitées. C'était renversant*⁶⁹⁴ ! » Cette double prise de position est un terrible coup pour l'aumônier. Le Père Camille de la Croix jouit d'une grande autorité auprès de tous ses adversaires et Cahour lui-même reconnaît son mérite. La Nicollière, président de la Société archéologique, est également un ancien élève de Cahour au petit-séminaire, dans les années 1840, et un ami fidèle qui l'informe de l'avancée des fouilles quand l'abbé ne peut, à cause de son âge, venir sur le chantier⁶⁹⁵. Cet archiviste municipal était également l'un des derniers archéologues laïques à soutenir l'apostolicité de l'Église de Nantes⁶⁹⁶. Cette trahison laisse Cahour incrédule : « *D'où viennent donc ses hésitations ? Car il s'est toujours montré traditionaliste dans ses paroles comme dans ses écrits*⁶⁹⁷. » Il avoue à l'évêque son embarras extrême, « *entouré de tant de contradictions directes ou indirectes, pour tout dire d'une manœuvre*⁶⁹⁸. » L'abbé refuse pourtant de céder dans ce qui représente pour lui un dernier combat et l'aboutissement de toute son œuvre : « *Je ne me dissimule pas que je ne serai agréable ni à M. Maître ni à M. de La Borderie ni à leurs partisans plus ou moins avoués. Ils préféreraient sans doute me voir les laisser agir et parler à leur guise. Moi-même, si je ne consultais que mon âge et mes infirmités, je préférerais bien rester en repos et garder le silence. Mais remplirais-je mon devoir ? Il me semble entendre une voix me dire : Non !*

691 MAÎTRE, « Église Saint-Similien de Nantes : rapport et observations sur les déblais exécutés en 1894 », *BSANLI*, 1896, p. 189-190.

692 CAHOUR, *Quelques observations concernant les fouilles faites à Saint-Similien*, 1894, p. 16.

693 *Ibid.*, p. 18. L'abbé indique qu'il fait prendre une photographie, non retrouvée.

694 AHDN 2 Z 5 carton 1, 2 novembre 1894, Cahour à Mgr Laroche.

695 AHDN 2 Z 5 carton 1, 30 août 1894, Cahour à Mgr Laroche.

696 La NICOLLIÈRE, « Considérations sur les origines religieuses du diocèse et de la cathédrale de Nantes », *BSANLI*, 1863, p. 221-233.

697 AHDN 2 Z 5 carton 1, 2 novembre 1894, Cahour à Mgr Laroche.

698 *Ibid.*

Tu as été choisi par la Providence pour mettre en complète lumière l'apostolat de saint Clair, disciple de saint Pierre et envoyé prêcher l'Évangile à Nantes au premier siècle. Tu ne dois pas laisser mettre en doute cette circonstance traditionnelle, qu'il construisit une modeste église sur le coteau de Saint-Similien, où il déposa le trésor des reliques qu'il apportait de Rome, et où il réunissait sa chrétienté naissante. Tu ne peux laisser ces rayons de lumière s'éteindre sous le boisseau dont on s'efforce de le couvrir, dût-il t'en coûter le repos de tes vieux jours⁶⁹⁹. (...) Ne doit-on pas être surpris de voir que le principal défenseur de la cause de saint Clair et de sa petite basilique reste muet au milieu des opinions opposées, des écrits hostiles, des démolitions rapides qui envoient à l'amas de décombres les substructions mêmes de la basilique de notre apôtre ? N'est-il pas important qu'une protestation se produise contre ces manœuvres, et qu'on remette sous les yeux de MM. les ecclésiastiques les légendes liturgiques, les traditions et autres documents sur lesquels reposent non seulement le fait de la basilique, mais, par circonstance, de l'apostolicité de notre Église ? N'est-ce pas à moi qu'incombe cette protestation, n'est-elle pas un devoir pour moi, quelque désagrément qui puisse m'en advenir⁷⁰⁰ ? » Épuisé et de plus en plus isolé⁷⁰¹ dans sa défense intransigeante de la tradition liturgique nantaise, l'abbé Cahour passe ses dernières années à tenter de rassembler ses notes en vue de nouvelles publications. Il meurt en 1901 en laissant ses travaux inachevés et inédits.

2.2 La rupture révolutionnaire

La Révolution a révélé à l'Église du XIXe siècle la fragilité de la continuité historique sur laquelle elle fonde une part de sa légitimité. « *À une époque de triste mémoire, écrit l'abbé Pierre Grégoire, une violente commotion sembla briser cette chaîne précieuse de pontifes nantais, rivée à la chaire de saint Pierre et tendue à travers dix-huit siècles⁷⁰².* » Cette rupture représente pour l'Église, au-delà de la violence de la persécution, un traumatisme aux répercussions multiples et parfois contradictoires. Elle a permis une mise à distance du passé que n'autorisait pas l'enchaînement linéaire et sans heurt des siècles. « *La désaffection des monastères et d'autres édifices religieux crée à leur endroit une distance historique que la familiarité de l'usage permet plus difficilement⁷⁰³* » a écrit Françoise Choay à propos du phénomène comparable affectant les monuments du catholicisme en Angleterre après le triomphe de la Réforme. La destruction, la vente ou l'abandon de certains édifices religieux, le vandalisme envers les statues, les croix et les calvaires ont révélé une vulnérabilité des monuments que le clergé d'Ancien Régime ne soupçonnait pas. Ces disparitions récentes et massives ont incontestablement pesé dans la prise de conscience, que l'on appellerait aujourd'hui patrimoniale, de la valeur des édifices et des objets religieux. La nécessité d'étudier ou de protéger les monuments conservés a d'ailleurs été saisie de manière précoce, au moins dans le milieu érudit. Avant même la fin de la période révolutionnaire, dans les premières

699 AHDN 2 Z 5 carton 1, 4 octobre 1894, Cahour à Mgr Laroche.

700 AHDN 2 Z 5 carton 1, 8 octobre 1894, Cahour à Mgr Laroche.

701 Trahi par La Nicollière, Cahour s'est également éloigné de l'abbé Pierre Grégoire, qui dans l'introduction de son *État du diocèse de Nantes en 1790* ne s'est pas prononcé sur l'apostolat de saint Clair, renvoyant dos à dos légendaires et historiens. « *Votre Grandeur comprendra mon embarras, écrit Cahour à Mgr Le Coq, si elle considère les encouragements que je m'étais plu à donner à ce jeune prêtre, et la nécessité où je me trouve aujourd'hui de formuler certaines réserves à l'égard d'un travail dont il ne m'avait pas donné connaissance.* » (ADLA 125 J 2 Z 9, 12 juillet 1882). On trouve également dans le fonds Cahour des AHDN cette carte de visite de l'ingénieur qui l'avait accompagné dans ses fouilles à Saint-Donatien : « *René Pocard Kerviler adresse à M. l'abbé Cahour l'expression de son sincère ressentiment au sujet de l'indigne traitement dont il vient d'être l'objet.* » (AHDN 2 Z 5 carton 1)

702 GRÉGOIRE, *État du diocèse de Nantes en 1790*, 1882.

703 CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, 1992, p. 61.

séances de l'Institut départemental qui deviendra la Société académique de Nantes, l'historien nantais Athénas propose, parmi les travaux fixés à la classe des antiquités et des Beaux-arts : « *Les dessins des monuments antiques qui s'y trouvent encore, et dont la vente des biens nationaux accélère la destruction, seront précieux comme monuments historiques propres à donner une idée de l'état des arts et des mœurs chez nos ancêtres*⁷⁰⁴. » Sous la Monarchie de Juillet, l'archéologue L. Batissier rappelle pourtant le caractère dramatique de cet intérêt tardif : « *Ce n'est que lorsque les tempêtes révolutionnaires et l'action irrésistible du temps renversaient de fond en comble les monuments qui couvrent le sol de la France, qu'on s'est occupé de les étudier*⁷⁰⁵. » Mais, dans la logique ecclésiastique, il ne s'agit pas d'étudier, tant qu'il est temps encore, les vestiges d'un passé monumental en train de disparaître. Les monuments détruits ou mutilés sont devenus les témoins matériels des persécutions contre la religion catholique et son Église. Cette dimension symbolique nouvelle détermine une réaction militante. Réparer ou remplacer ces édifices, renouveler le mobilier ou les décors disparus, signifie désormais relever l'Église de France elle-même et restaurer la continuité du culte depuis les temps primitifs. Cette même dimension apologétique domine les recherches historiques ou archéologiques du clergé. S. Milbach a bien mis en évidence, dans son étude sur le diocèse de Dijon, cette conscience très vive de « *se trouver à une époque charnière où un monde disparaît pour faire place à un autre*⁷⁰⁶ », tout en soulignant que c'est le désir de régénération de la religion, bien plus que la nostalgie, qui habite les clercs historiens et archéologues. Le feu de l'épreuve et les menaces qui demeurent tout au long du siècle contre la religion nourrissent des réflexes de défense. « *Le souvenir de la Révolution, explique P. Boutry, constitue, dans le clergé séculier du XIXe siècle, le terreau de ce que l'on appellera plus tard le catholicisme intransigeant, (...) [qui] se définit par le refus de toute transaction sur les principes, (...) qui mettrait en péril la conservation et la tradition de la foi et des institutions catholiques*⁷⁰⁷. »

2.2.1 Le souvenir des persécutions et du vandalisme révolutionnaire : entre commémoration et rêve d'effacement

Le souvenir des persécutions révolutionnaires est constamment entretenu par toutes les générations de prêtres du XIXe siècle. Il se manifeste, comme on l'a vu, par la conservation des faits locaux, consignés notamment dans les registres de paroisse, et le rassemblement de cette mémoire éparse dans des annales conçues à l'échelon diocésain. Ce passé récent et douloureux se rappelle également par des signes tangibles, des monuments, au sens premier du terme. La chapelle de Barisset, à Fégréac, est l'un des lieux dans lequel le confesseur de la foi Orain parvient à célébrer clandestinement le culte sous la Révolution. Elle est mise à sac en 1799 par des soldats accompagnés par un curé jureur, puis laissée plusieurs décennies dans cet état de dévastation afin de témoigner de la fureur des persécutions. L'abbé Cahour a donné, au milieu du siècle, une relation édifiante de sa visite dans ce lieu de mémoire : « *L'autel est délabré, les statues mutilées, les images en lambeaux. (...) Une pieuse femme était à genoux dans la poussière. (...) On eu dit la statue de l'Expiation plongée dans une médiation profonde. Nous priâmes et nous pleurâmes avec elle*⁷⁰⁸. »

704 MELLINET, « Précis sur la Société académique depuis sa fondation en 1798, sous le titre d'Institut départemental, jusqu'en 1833 », *Annales de Nantes*, 1833, IV, p. 429.

705 BATISSIER, *Éléments d'archéologie nationale*, 1843, p. 10. Citation placée en exergue par E. Orioux à ses *Études archéologiques dans la Loire-Inférieure (Annales de Nantes, 1864, p. 401)*

706 MILBACH, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon*, 2000, p. 197.

707 BOUTRY, « Paroisses et clergé paroissial en France », dans PELLISTRANDI, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, 2004, p. 181.

708 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 167. Cahour assigne la même fonction mémorielle à la chapelle de Saint-

Un calvaire est élevé à Saint-Hilaire de Chaléons sous la Restauration, puis complété de statues et d'un chemin de croix sous le Second Empire. La base de la croix porte le nom des habitants massacrés pendant les guerres de Vendée. À Nantes, principal théâtre de la terreur organisée par le représentant Carrier, plusieurs lieux sont investis de la même fonction de commémoration. En 1859, l'abbé Maillard, curé de la paroisse Saint-Clair à Nantes, écrit à Mgr Jaquemet : « *Depuis que l'attention publique a été attirée sur nos carrières de Gigant⁷⁰⁹, où les restes de tant de victimes de la Révolution demeurent entassées, beaucoup de personnes chrétiennes m'ont exprimé leur étonnement et leur peine de ne voir là aucun signe religieux. On espère qu'un jour quelque monument expiatoire, monastère ou chapelle, s'y élèvera. Mais en attendant, on serait heureux d'y voir quelque objet de nature à inspirer aux passants le respect et la pensée de la prière⁷¹⁰.* » Sur la proposition d'une famille de prendre à sa charge les frais, une croix sera érigée sur les lieux, remplacée plus tard dans le siècle par un petit obélisque⁷¹¹.

Cette commémoration a pris, sous la Restauration, un caractère officiel et systématique. Ces quinze années voient l'érection de quantité de monuments sur l'ensemble du territoire de l'ancienne Vendée militaire⁷¹². Dans le diocèse de Nantes, plusieurs lieux sont ainsi marqués. Une croix est érigée à Savenay en 1825 sur l'emplacement de la fosse commune dans laquelle ont été enterrés des centaines de soldats de l'armée vendéenne défaite à la fin de l'année 1793, au bout de l'épique Virée de Galerne. Mgr de Guérines préside en décembre son inauguration. Quelques années plus tard, la duchesse de Berry vient prier sur cette « *pierre de souvenir⁷¹³.* » Victime de vandalisme en 1830, cette colonne est démontée au milieu du siècle pour laisser place à la reconstruction de l'église. Sous la III^e République, un nouveau monument est construit grâce à une souscription, constitué d'un ossuaire surmonté d'une croix⁷¹⁴. Plusieurs monuments sont également édifiés à la mémoire du général vendéen Charette. Une croix marque près de la place Viarme à Nantes le lieu de son exécution. Legé, village situé à la limite sud du département, a servi de base à ses opérations militaires. Une commission formée de membres influents de la noblesse royaliste (de Couëtus, le marquis de Goulaine, le vicomte Sioc'han de Kersabiec...) organise vers 1825 une souscription en vue d'y ériger un monument à sa mémoire. Le texte du prospectus imprimé à cette occasion assigne au combat de Charette la triple défense de la religion, de la patrie et de la monarchie : « *Ils étaient éminemment Français ces hommes énergiques et forts, qui surent résister au torrent des innovations, qui ne plièrent point sous les coups de l'orage et qui défendirent au prix de leur sang la religion de leurs pères et les institutions fondamentales de notre patrie ; parce qu'ils savaient qu'il ne peut y avoir d'ordre social sans religion, de France sans monarchie, et de bonheur pour les Français sans les Bourbons. Longtemps calomniés, il faut enfin qu'ils reprennent leur gloire ; et, pour que la leçon ne soit pas perdue pour les siècles à venir, il importe qu'elle passe à la postérité⁷¹⁵.* » Le projet comporte une statue du combattant ainsi qu'une chapelle dont le style doit

Armel, sur la même paroisse, incendiée en 1793.

709 Ces carrières servaient de lieu de fusillade des prisonniers vendéens. (PERON, *Nantes et la révolution : la mémoire des lieux*, 1988)

710 AHDN EVPAR 109 Nantes 7, 8 décembre 1859.

711 Toujours existant, tout en bas de la rue des Martyrs.

712 Monument de Quiberon, pyramide en l'honneur de Stofflet à Maulévrier, monuments de Bonchamps, de Cathelineau et colonne à Saint-Florent-le-Vieil, colonne à Torfou, chapelle du Mont-des-Alouettes,...

713 WALSH, *Suite aux Lettres vendéennes*, 1829, p. 114.

714 COSNEAU, GARCIA, TREUTTEL, « La commémoration, exercice de styles (1789-1830) », 303, 1989, XXI, p. 69.

715 AN F¹⁹ 658, Prospectus du monument en mémoire du général Charette, [1825]. Texte également dans *Le Mémorial catholique*, 1825, III, p. 254-255.

évoquer la cause qu'il défendait : « *Ce monument doit avoir quelque chose de grand et de durable comme la gloire du héros vendéen ; il doit être monarchique et religieux tout à la fois. Il serait donc incomplet, si l'on n'y joignait pas une chapelle. La Vendée guerrière n'était pas seulement royaliste ; elle était plus, elle était chrétienne. (...) Sur la même plate-forme que la statue, une chapelle sera établie dans une forme gothique : c'était pour l'ancienne France que combattait Charette*⁷¹⁶. » La première pierre de cet édifice est posée en mai 1825 en présence de Mgr de Guérines⁷¹⁷. La statue, exécutée par le sculpteur Molknecht, est abattue et brisée en 1832. La chapelle inachevée est cependant épargnée. Invité par le ministre des Travaux publics à donner un avis sur l'opportunité de la conserver, le préfet de Saint-Aignan reconnaît son caractère politique marqué mais propose : « *Avant de provoquer sa destruction, je pense qu'il conviendrait d'examiner s'il ne serait pas possible de lui donner une autre destination*⁷¹⁸. » La chapelle, dépourvu d'emblèmes royalistes, sera conservée sous le vocable de Notre-Dame de Pitié⁷¹⁹. Elle est bénite par Mgr de Hercé en juillet 1840⁷²⁰.

Mais ce travail de mémoire ne se limite pas à un recensement méthodique des victimes et des destructions et à l'entretien de leur mémoire. Les actes de résistance des prêtres et des fidèles à la déchristianisation sont particulièrement mis en valeur, au point que les récits historiques en donnent une lecture de plus en plus déformée. La conservation des objets échappés aux confiscations et destructions grâce au courage ou la ruse des fidèles se charge, à posteriori, d'une valeur emblématique. La bénédiction en 1898 de la chapelle de la Magdeleine restaurée est l'occasion pour l'abbé Leroux, curé du Gâvre, de rappeler une « *pieuse tradition*⁷²¹ » transmise depuis plusieurs générations. Cette chapelle a échappé au vandalisme parce qu'elle semblait affectée à un usage agricole. Le bâtiment avait en effet été presque entièrement rempli de foin. Seul le sanctuaire restait dégagé afin de permettre aux prêtres réfractaires d'y dire la messe. Ce récit, sans doute historique, s'est enrichi par la suite d'un fait miraculeux à même de témoigner d'un intercession de la patronne de la chapelle. Peu de temps avant d'apprendre que l'exercice du culte était de nouveau autorisé, les fidèles entendirent de mystérieux bruits de fourche, signal que la persécution avait cessé et que la chapelle devait être vidée. Comme les édifices, les statues sauvées acquièrent, après le rétablissement du culte, une recharge dévotionnelle extraordinaire. A Villepôt, une Vierge à l'enfant en bois polychrome, jetée dans un étang pendant la Terreur, est repêchée et mise à l'abri. Replacée dans l'église, elle est l'objet d'une ferveur particulière et sera repeinte à la fin du XIXe siècle⁷²². Les anecdotes édifiantes colportées sur le sauvetage du maître-autel de l'église de

716 AN F¹⁹ 658, Prospectus du monument en mémoire du général Charette, [1825]. Cette chapelle de structure classique, due à l'architecte Chagneau, est seulement ornée de quelques éléments néo-gothiques : pinacles, gâbles et crochets. Elle n'en est pas moins un des premiers exemples, avec celle du Mont-des-Alouettes du renouveau gothique en France. (COSNEAU, GARCIA, TREUTTEL, « La commémoration, exercice de styles (1789-1830) », 303, 1989, XXI, p. 70)

717 *L'Ami de la religion*, 28 mai 1825, p. 75.

718 29 août 1832, Préfet au ministre des Travaux publics, cité dans « Pièces relatives à l'enlèvement des monuments et emblèmes politiques », *Archives de l'art français*, 1862, 2e série, II, p. 43. Cet ancien maire de Nantes sous la Restauration conseille également de conserver les statues de Louis XVI placées sur la colonne derrière la cathédrale de Nantes et sur la place du Loroux-Bottereau.

719 « *M. le curé de Legé fait part à Mgr des propositions qui lui ont été faites par la Commission chargée du monument de Charette. Mgr lui répondra de traiter cette affaire de gré à gré avec ladite commission et de faire son possible pour conserver ce monument en le consacrant aux exercices du culte.* » (ADLA 125 J 2E2*, Séance du 7 mars 1836 du Conseil épiscopal de Mgr de Guérines)

720 *L'Ami de la Religion*, 21 juillet 1840, p. 137-138.

721 AHDN P Le Gâvre, A 1* Livre de paroisse. Notes du curé Leroux.

722 Le curé Legal y voit autant l'occasion de la rafraîchir que de couvrir les seins nus de Marie. (*Patrimoine des communes de la Loire-Atlantique*, II, p. 1032 et ss.)

l'abbaye de Buzay [Illustration 226, p. 249] sont un bon exemple du caractère presque mythologique des événements révolutionnaires au fur et à mesure que les décennies s'écoulent. L'abbé Jouhanneaud en livre une synthèse dans son *Dictionnaire des anecdotes chrétiennes*. Le curé de Paimbœuf, resté caché dans sa paroisse sous un déguisement de pêcheur, serait parvenu, au cours d'une expédition nocturne et avec l'aide de quelques fidèles résolus, à embarquer sur une chaloupe les pierres démontées de l'autel, après l'incendie et le sac de l'abbaye. Dissimulées sous le sable au bord de la Loire pendant toute la Terreur, ces parties purent enfin être rassemblées dans l'église de Paimbœuf au rétablissement du culte⁷²³. La scène est sensée se passer en mars 1793 et, si le curé n'est pas nommé, les indications du récit désignent assez clairement l'abbé Pronzat de Langlade, qui ne sera pourtant installé qu'en 1803 à la cure de Paimbœuf⁷²⁴. En réalité, l'histoire est plus commune et beaucoup moins glorieuse. L'autel de Buzay a été vendu, comme beaucoup d'éléments de mobilier ou de décor des ensembles conventuels désaffectés, déplacés pour servir dans les églises pourvues de curés constitutionnels. L'abbé Cahour a donné des détails assez précis de cette acquisition dans la VIIe livraison de ses *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes*, restée inédite et consacrée à la ville de Paimbœuf pendant la Révolution, d'après les notes de l'abbé Charles Guillet. Son récit, appuyé sur des faits réels, n'en conserve pas moins des visées d'édification : « *L'ensemble de la population de Paimbœuf était profondément chrétienne. (...) Elle disputa autant qu'elle le put les vases sacrés à la cupidité révolutionnaire et son église à la profanation et à la destruction. Il arriva même que le 7 novembre 1791, le Conseil général présidé par M. Reliquet de Lépertière prit une délibération relativement à l'acquisition du magnifique autel de l'abbaye de Buzay, mis en vente par le département. Le 17 janvier [1792], M. Brélet, qui venait de remplacer M. de Lépertière, fut député par le sus-dit Conseil général pour en faire l'acquisition. L'autel, les marches du sanctuaire et son dallage en marbre furent mis à l'enchère pour 600 francs. M. Brélet ajouta 10 francs et le tout lui fut adjugé. On donna ensuite 900 francs pour le démonter, le transporter et le rétablir tel qu'il existe aujourd'hui. Tout ce travail fut terminé pour le jour de Pâques. (...) On se tromperait cependant si on supposait que ce chef d'œuvre fut apprécié à sa valeur et accueilli sans regret par les vandales de cette époque. (...) À une date subséquente du 17 ventôse [an I (7 mars 1793)], le District envoie à la municipalité une pétition de la Société des sans-culottes demandant itérativement que les signes du fanatisme existant dans le Temple de la raison soient enlevés et que l'autel venu de l'abbaye de Buzay soit détruit dans les vingt-quatre heures. L'ordre ne fut pas exécuté et l'on doit rendre grâce aux hommes honorables qui ont exposé leurs têtes pour sauver ce chef d'œuvre. Les 25 et 30 ventôse, les sans-culottes insistent pour faire disparaître les restes de l'ancienne superstition. Le bélier révolutionnaire ne cessait de battre en brèche ce superbe autel qui finalement n'a dû sa conservation qu'à ce qu'il eut trop coûté pour le détruire*⁷²⁵. »

Acte douloureux de mémoire ou célébration d'une résistance, le rappel des épisodes révolutionnaires est constamment associé à la régénération de la religion qui a suivi les persécutions

723 JOUHANNEAUD, *Dictionnaire d'anecdotes chrétiennes : Supplément*, 1863, col. 1267-1274. L'épisode est amplifié par de nombreux éléments édifiants ou symboliques : le curé de Paimbœuf, blessé par une sentinelle, sauve pourtant son agresseur de la colère des paroissiens ; la partie centrale de l'autel cache un tabernacle invisible que seule une combinaison secrète permet d'ouvrir.

724 Cette version est souvent reprise avec quelques variantes. Sur l'abbé Pronzat, voir LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, « L'abbé Pronzat de Langlade, vicaire-général et chanoine de Nantes, curé de Paimbœuf », *RBV*, 1869, 2e semestre, p. 184-197.

725 AHDN 2 Z 5 Carton 2, Cahier : *Documents posthumes pour servir à l'histoire du Diocèse de Nantes*, Livraisons VII, p. 11-12. C'est sans doute à Boulay-Paty, alors maire de Paimbœuf, qu'il faut attribuer cette protection courageuse du maître-autel.

et replacé dans une longue perspective historique jalonnée d'épreuves surmontées. C'est cette ligne que se fixe l'abbé Pierre Grégoire, principal historien ecclésiastique nantais de cette période : « *L'auteur aime à se persuader qu'il lui appartenait de montrer au milieu de quelles circonstances et au prix de quelles difficultés l'antique Église de Nantes, impérissable comme l'Église entière dont elle est une portion de choix, a surgi de ses cendres, aux yeux étonnés de ceux-là mêmes qui avaient travaillé à sa destruction. (...) Sous tant de ruines et de cendres, il y a un levain de régénération et d'avenir*⁷²⁶. » Le vicaire capitulaire Richard choisit également cette interprétation pour rendre hommage à l'abbé Fresneau, curé de Notre-Dame de Bon-Port, lors du cinquantième anniversaire de son ordination : « *J'ai choisi pour texte de mon discours les paroles de Néhémie. Le livre de la Sainte Écriture (...) présente un rapprochement qui me frappe avec la mission que la divine Providence a donnée de nos jours aux hommes de la génération sacerdotale à laquelle appartient M. le curé de Notre-Dame. La liberté venait d'être rendue aux Juifs après la dure captivité de Babylone ; Jérusalem sortait de ses ruines. Les vieillards, qui avaient vu les magnificences du premier temple, (...) pleuraient au souvenir de la gloire passée de leur nation et à côté d'eux grandissait la génération nouvelle des Esdras et des Néhémie. (...) Elle relevait les ruines du sanctuaire, au milieu de labeurs incessants, et préparait le Temple nouveau dont la gloire devait effacer celle de l'ancien. Quelque chose de semblable se passa dans notre France au sortir de la Révolution. Je ne sais si vous avez quelquefois conversé avec les vieux confesseurs de la foi, ou leurs premiers disciples, de cette merveilleuse restauration des choses saintes au milieu de nous. (...) Rien ne me charme comme le souvenir des premiers jours de l'Église de France renaissant de ses ruines, au commencement du siècle dont nous voyons déjà se précipiter les dernières années. J'ai été plus d'une fois ému en écoutant les récits de ces hommes vénérables que Dieu avait choisis pour en former la génération sacerdotale appelée à remplacer les prêtres qui avaient vu les gloires passées de notre Église de France, et qui nous les rendaient purifiées par la persécution*⁷²⁷. » Dans cette lecture historique, toujours inscrite dans une très longue perspective par les références bibliques, le monument religieux incarne matériellement le relèvement victorieux de la religion⁷²⁸. Saluant en 1886 la consécration de la nouvelle église d'Assérac, l'abbé Athanase Ollivier rattache les reconstructions des édifices religieux de la seconde moitié du siècle à l'effacement du vandalisme révolutionnaire, dans un raccourci abrupt mais saisissant : « *La sauvage barbarie des impies du dernier siècle avait aussi semé nos campagnes des débris de nos églises, et nos prêtres, au retour de l'exil, ne retrouvèrent pour la plupart que des murs en ruines et des temples déshonorés par les incendies, les mutilations et les outrages de ces insensés, qui voulurent abolir en notre patrie jusqu'au souvenir de Dieu. C'est à relever ces ruines augustes que les pasteurs du diocèse de Nantes employèrent aussitôt leur zèle. L'impiété frémit de se voir dérober sa victoire et s'arma de mille perfidies contre les nouveaux Zorobabel. Mais les pieux édificateurs eurent aussi pour les encourager leurs prophètes Aggée et Zacharie, comme autrefois les juifs ; grâce aux exhortations de Mgr Jaquet et à l'exemple de Mgr Fournier, l'admirable constructeur de Saint-Nicolas, notre beau diocèse se couvrit, comme par enchantement, d'une multitude de magnifiques églises, charmante végétation monumentale qui se couronne aujourd'hui, sous l'aimable pontificat de Mgr*

726 GREGOIRE, *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution*, 1885, préface et p. XVII.

727 SR, 7 mai 1870, p. 227.

728 On retrouve la même idée de régénération dans cette phrase : « *Disons-le en passant, aucune terre n'a été et n'est encore plus féconde en vocations sacerdotales que cette terre de Vendée arrosée, aux jours mauvais de la Révolution, du sang de nobles et saintes victimes tombant, par milliers, pour la défense de l'autel et des prêtres.* » (« M. l'abbé Benjamin Patron, curé de la Chapelle Basse-Mer », SR, 1er octobre 1898, p. 941)

2.2.2 Le relèvement des croix : de l'effacement des destructions révolutionnaires à l'affirmation triomphale de la foi

La croix, symbole puissant et épuré de la sacralisation de l'espace⁷³⁰, a représenté une cible évidente pour le vandalisme antireligieux de la Révolution. « *Ces signes extérieurs servent de ralliement aux fanatiques et les entretiennent dans un esprit de superstition propre à retarder le progrès de la raison et de la vraie philosophie. (...) Il faut faire détruire tous les signes de la superstition (...), signes que les fanatiques appellent croix et que les hommes libres nomment potence*⁷³¹. » Les croix et calvaires sont d'autant plus un objet privilégié du vandalisme qu'aucun usage profane ne peut être substitué à leur fonction religieuse, à la différence des églises, bâtiments convertibles en logement, magasins, écuries, fabriques, ateliers... Ce caractère d'emblème extérieur, dépourvu de fonction utilitaire, désigne tout aussi naturellement, après la signature du Concordat, le relèvement des croix abattues comme symbole du rétablissement du culte. Les communautés catholiques s'empressent d'effacer ces traces évidentes des persécutions révolutionnaires. A Nantes, par exemple, deux croix en bois remplacent à Saint-Donatien, sur l'emplacement du martyr des Enfants-nantais, celles détruites en 1793⁷³². Selon l'abbé Grégoire, l'ampleur de ce mouvement est telle dans le diocèse que le sous-préfet de Paimbœuf tente de l'endiguer en n'autorisant que le rétablissement des croix de cimetière⁷³³. Le jubilé de 1804 a donné un véritable élan à ces premières restaurations⁷³⁴, mais elles se poursuivent par à-coups tout au long du siècle concordataire. Sous le Second Empire, le mandement de Carême de Mgr Jaquemet a, comme on l'a vu, singulièrement désigné cette mission aux curés et aux fidèles. L'érection de nouvelles croix à la fin de chaque mission ou jubilé permet de recouvrir le territoire dans des proportions parfois supérieures à celles du siècle précédent. La paroisse de Campbon compte ainsi 67 croix en 1847⁷³⁵. Au Gâtve, à la fin de la mission de 1895, un calvaire brisé par une tempête quelques années auparavant est remplacé par un nouveau, notablement plus monumental, d'une hauteur de 17 mètres, pourvu d'un Christ d'après Bouchardon⁷³⁶ : « *M. le curé se rendit à la vente des Haies et acheta au nom de ses paroissiens un des géants de la forêt. Il était juste que le Gâtve, sur le territoire de laquelle paroisse se trouve la forêt toute entière, possédât un magnifique calvaire en bois*⁷³⁷. »

729 OLLIVIER, « La consécration de l'église d'Assérac », *SR*, 24 juillet 1886, p. 704-709. Professeur de rhétorique puis curé de Sainte-Anne à Nantes, l'abbé Ollivier a publié deux ouvrages sur les chefs-d'œuvre de l'éloquence, profane et sacrée.

730 Pour une vue historique de cette question, voir MARTIN, « Croix rurales et sacralisation de l'espace : le cas de la Bretagne au Moyen Âge », *Archives des sciences sociales des religions*, 1977, 43/1, p. 22-38 ; MARTIN, « La fonction polyvalente des croix à la fin du Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1983, 90, p. 295-310 ; PROVOST, « Croix rurales et sacralisation de l'espace : un temps mort au XVIIIe siècle ? », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, 2003, p. 437-446.

731 Citations d'agents nationaux de Hennebont ou de Josselin. (FRELAUT, « Violence et révolution : le vandalisme dans le Morbihan en 1790-1798 », *MSHAB*, LXXIII, 1995, p. 224-225)

732 GUÉHENNEUC, « Les origines du christianisme en pays nantais : les saints martyrs Donatien et Rogatien », *BSAHN*, 1989, 125, p. 32.

733 GREGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBV*, 1884, 2, p. 377-378.

734 JARNOUX, « Mgr Duvoisin rebâtit son diocèse sur les ruines », *BSAHN*, 1979-1980, p. 79.

735 FAUGERAS, « Piété populaire collective aux XVIIIe et XIXe siècles dans le diocèse de Nantes », Actes du 99e Congrès national des sociétés savantes, 1974, p. 256.

736 Modèle reproduit en série par de nombreux ateliers, notamment les Hernot à Lannion.

737 AHDN P Le Gâtve, A 1* Livre de paroisse. Cette croix en bois est recouverte d'une couche de minium, puis de deux couches de peintures blanches et d'une couche de bronzage argent. 5 000 personnes assistent à son érection.

L'érection des croix et des calvaires va, dès le tiers du siècle, bien au-delà de la seule réparation des destructions révolutionnaires, d'une manière comparable à la reconstruction des églises, passée d'une remise en état sommaire à un renouvellement presque complet. Il ne s'agit plus seulement d'effacer l'œuvre vandale mais d'élever des monuments plus grands, plus beaux ou plus adaptés à leur usage contemporain et, surtout, symboles tangibles d'une foi plus vive, grandie et régénérée par l'épreuve révolutionnaire. La plus spectaculaire manifestation de ce phénomène a lieu à Pontchâteau, en plusieurs vagues successives qui ont donné au site du calvaire une expansion incomparable. Un premier calvaire a été érigé sur la lande de la Madeleine par le Père Grignon de Montfort en 1709-1710, à la fin d'une mission à Pontchâteau. Le choix de ce lieu, amplement justifié dans la légende du célèbre missionnaire⁷³⁸, s'explique surtout par son élévation qui lui permet de dominer un large panorama. Quelques jours avant l'inauguration du calvaire élevé sur la petite colline, l'ordre est donné, par Louis XIV lui-même, de le détruire. Cette décision est officiellement motivée par la crainte de voir le lieu servir de repaire aux brigands ou de refuge aux soldats anglais qui menacent la côte. En réalité, elle résulte de l'hostilité que le prédicateur s'est attiré par l'appropriation de cette lande, domaine des Coislin, famille que le Père de Montfort a, en outre, gravement froissée en faisant effacer son blason dans l'église de Campbon, l'année précédente⁷³⁹. Le tertre est partiellement arasé, les douves comblées mais les statues du Christ et des larrons sont soigneusement recueillies. En 1747, les pères montfortains de Saint-Laurent relèvent les trois croix sur la butte de la Madeleine au cours d'une nouvelle mission à Pontchâteau. Après la destruction complète du calvaire en 1793, trois modestes croix sont de nouveau dressées en 1803 sur le tertre⁷⁴⁰. La restauration complète du calvaire va devenir la grande tâche du curé François Gouray (1787-1857), demeuré à la tête de la paroisse de Pontchâteau pendant près de quarante ans. L'abbé Gouray voit dans cette œuvre pieuse autant le moyen de réparer l'acte vandale qu'un levier extraordinaire pour réveiller la foi de ses paroissiens. Il a retracé, trente ans plus tard, les grandes lignes de sa première campagne, sous la Restauration : « *Ce pauvre calvaire n'était pas encore sorti de ses ruines de 93, lorsque je fus nommé à Pontchâteau. C'est le premier objet que je vis en entrant dans cette paroisse (16 mars 1818)*⁷⁴¹. *Je demandai au Bon Dieu d'être assez heureux pour y faire travailler. J'en obtins la permission de Mgr d'Andigné le 20 décembre 1820, et le 5 février 1821, les travaux de la montagne furent commencés. 4 à 500 personnes s'y rendaient chaque jour pendant plusieurs mois et Mgr d'Andigné en fit la bénédiction le 23 novembre de la même année. La mémoire du saint missionnaire fondateur est toujours en grande vénération et le Bon Dieu a favorisé bien des personnes de guérisons miraculeuses qui rendent ce lieu bien célèbre*⁷⁴². » Durant ces longs travaux de terrassement, l'abbé Gouray obtient une grande faveur des missionnaires de la Compagnie de Marie, établis à Saint-Laurent-sur-Sèvres, qui acceptent de lui céder la statue du

738 Sur cette lande seraient apparues des croix lumineuses le jour même de sa naissance. Dans les premiers jours des travaux de terrassement, deux colombes auraient désigné ce lieu plutôt que celui, d'abord retenu, sur la paroisse voisine de Sainte-Reine.

739 RUSSON, « En marge d'une canonisation : saint Louis Marie Grignon de Montfort dans le diocèse de Nantes », *BSAHN*, 1964, 103, p. 180-181 et MERLANT, « Malheurs et mésaventures du calvaire du Père de Montfort », *Annales de Nantes*, 1971, 163, p. 15.

740 RUSSON, « En marge d'une canonisation : saint Louis Marie Grignon de Montfort dans le diocèse de Nantes », *BSAHN*, 1964, 103, p. 189-190.

741 Selon *l'État séculaire du diocèse de Nantes* de Kersauson, l'abbé Gouray était déjà vicaire à Pontchâteau depuis 1814 lorsqu'il fut nommé curé. Cette lettre semble contredire ce fait. A. Martin indique pour sa part que Gouray, vicaire à Guérande, n'a été nommé à Pontchâteau qu'en 1818. (MARTIN, *Pontchâteau au XIXe siècle*, 1990, p. 140) Néanmoins le prêtre, natif de la paroisse voisine de Sainte-Reine, a grandi tout près du site, qu'il n'a évidemment pas découvert en 1818.

742 ADLA 125 J 4 G 4, 5 mars 1851, Gouray à Mgr Jaquemet.

Christ sauvée de la démolition de 1710⁷⁴³. La mobilisation des fidèles de Pontchâteau et des paroisses voisines est spectaculaire. Entre 1821 et 1825, 17 000 journées de travail sont comptabilisées⁷⁴⁴. De larges et profondes douves sont creusées, délimitant un vaste espace de plusieurs centaines de mètres de circonférence. Au centre de la butte artificielle d'une douzaine de mètres de hauteur, une plateforme, couronnée d'une claire-voie, reçoit trois croix neuves. Une chapelle est également bâtie sur les ruines de l'ancienne, détruite à la Révolution. Dans les trois décennies suivantes, les offrandes obtenues grâce au succès du pèlerinage sont consacrées à l'embellissement du calvaire et de la chapelle. [Illustration 218, p. 245]

Avec l'arrivée sur le siège de Nantes de Mgr Jaquet, l'aménagement du site du calvaire prend une nouvelle dimension. Le nouvel évêque se rend lui-même en pèlerinage à Pontchâteau en 1849 et conçoit dès lors un projet de grande ampleur. Deux ans plus tard, il choisit de faire de cette œuvre l'action de grâce diocésaine pour « *perpétuer le souvenir de l'heureux temps du jubilé 1851*⁷⁴⁵. » L'abbé Gouray se réjouit de cette décision, promesse du concours de tout le diocèse à l'achèvement du monument. L'élan des premières années est en effet peu à peu retombé⁷⁴⁶. En outre, la chute récente des croix nécessite des réparations urgentes. « *Jusqu'ici, écrit-il à l'évêque, on a travaillé sans plan arrêté en suivant bien imparfaitement le projet traditionnel du père Montfort. (...) Il serait très utile d'avoir l'avis et les plans d'un homme de l'art et que tout se fit ensuite sous votre sage direction. Il n'y rien jusqu'ici d'un peu remarquable. Tout s'est fait sans plan et avec les petites ressources des offrandes annuelles des fidèles, depuis trente ans*⁷⁴⁷. » Le curé estime à 20 000 francs les dépenses nécessaires pour obtenir un monument complet (escaliers monumentaux, nouveaux piliers pour la claire-voie qui couronne le sommet, autels en granit pour les croix, croix neuves, travaux à la chapelle). Il demande l'envoi d'un architecte, « *de ceux qui connaissent et exécutent le mieux les travaux de piété*⁷⁴⁸. » Il adresse enfin un plan du site ainsi qu'une description précise : « *Ce monument, jusqu'ici d'une grande simplicité, pourra recevoir par vos ordres des améliorations que je désire de toute mon âme. (...) Les escaliers sont tout en pierres plates du pays. Les têtes des piliers et le couronnement des grottes des stations sont seuls en tuf. Le reste est en moellons du pays. (...) Le calvaire est fermé d'une ravine. Devant la porte principale est la statue du Père Montfort. La chapelle a 45 pieds de longueur et 20 de largeur. Les grottes des stations du chemin de croix sont de 5 pieds d'élévation et construites sur le mur d'appui des terres de la montagne. Les douves ont 1 070 pieds de circonférence, 36 pieds de largeur et environ 12 pieds de profondeur. En dedans des douves, une première terrasse de 28 pieds de largeur et puis un mur qui soutient une seconde terrasse plus haute de 3 pieds et large de 22. Un second mur de 370 pieds entoure le pied de la montagne artificielle et en soutient les terres. La montagne est en forme de*

743 ADLA 125 J 4 G 6, [Non datée, ca 1891], Notice historique manuscrite sur le calvaire de Pontchâteau. Ce Christ en bois n'avait pas été remplacé en 1747, mais conservé par les missionnaires. Il a donc été épargné du sac du site en 1793.

744 MARTIN, *Pontchâteau au XIXe siècle*, 1990, p. 221. L'abbé Gouray indiquera lui-même en 1851 un chiffre supérieur à 20 000 journées. Les travaux sont commencés en 1821 avec un tout petit pécule de 800 francs (dont 500 offerts par le duc d'Angoulême). Les recettes de l'œuvre du calvaire entre 1821 et 1851 se montent à 22 000 francs, entièrement consacrés à l'aménagement du site et aux réparations de la chapelle. (ADLA 125 J 4 G 4, 17 juin 1851, Gouray à Mgr Jaquet)

745 ADLA 125 J 4 G 4, 5 mars 1851, Gouray à Mgr Jaquet.

746 Après de fortes rentrées d'argent dans les années 1820, la fabrique ne reçoit plus guère que quelques centaines de francs par an pour le calvaire.

747 ADLA 125 J 4 G 4, 5 mars 1851, Gouray à Mgr Jaquet. Dans une autre lettre, l'abbé estime à 25 000 francs les dépenses payées pour le calvaire depuis trente ans.

748 ADLA 125 J 4 G 4, 5 mars 1851, Gouray à Mgr Jaquet. Le curé écrit indistinctement « *architèque* » ou « *architaique* ».

pain de sucre et de 48 pieds d'élévation et de 170 pieds de circonférence au sommet qui est terminé par une plate-forme et entouré d'un mur de 5 pieds de hauteur qui porte une claire-voie et 16 piliers. Ces derniers supportent le grand rosaire (...) Ce rosaire couronne le sommet de la montagne. C'est au milieu de cette enceinte qu'étaient placées les trois croix, celle de notre Seigneur; tournée vers l'orient, était de 52 pieds de hauteur, celle du bon larron à droite et celle du mauvais à gauche étaient de 43 pieds de hauteur⁷⁴⁹. »

Le programme proposé par Mgr Jaquemet à ses diocésains place explicitement l'achèvement du calvaire de Pontchâteau sous le signe de l'affirmation de la foi face aux révolutions, passées ou présentes : *« Vous penserez (...) que le temps est bien choisi pour cette entreprise. Au milieu des révolutions successives et des incertitudes perpétuelles du siècle où nous vivons, il est permis, il est presque commandé aux hommes d'ajourner les œuvres humaines. Mais pour nous, c'est maintenant que nous devons élever la croix de Jésus-Christ plus haut que jamais⁷⁵⁰. »* L'évêque prévoit l'érection d'une nouvelle croix, *« notablement plus belle et plus solide que celles qui ont été posées jusqu'ici⁷⁵¹ »*, la confection de plusieurs statues représentant, au pied des croix, la scène du Golgotha et le remplacement des quatorze stations du chemin de croix sur les flancs de la colline par *« autant de monuments d'une certaine grandeur et d'une architecture régulière, où le sujet de la station sera reproduit par un bas-relief ou d'autres sculptures, que nous ferons exécuter par des maîtres habiles⁷⁵². »* La consolidation de l'enceinte et l'embellissement de la chapelle sont également projetées. Enfin, termine Mgr Jaquemet, *« nous ne désespérons pas, si les fidèles nous viennent puissamment en aide, de pouvoir suivre, presque complètement, la pensée première du saint fondateur, en rattachant aussi à notre calvaire le souvenir des pieux mystères du Rosaire, touchant et simple abrégé de la religion chrétienne⁷⁵³. »* Cette scénographie, chemin de croix monumental complété par les scènes pré et post-pascales de la vie de Jésus et de Marie, vise à faire du site de la Madeleine la représentation spectaculaire d'une *« prédication vivante⁷⁵⁴. »* Pour permettre le déploiement futur de ce programme, plusieurs parcelles sont progressivement acquises autour du calvaire⁷⁵⁵. L'abbé Rousteau est chargé de conseiller le curé de Pontchâteau et de veiller à l'exécution du projet. Il donne d'abord un avis technique sur le devis établi pour la sculpture et la fonte de vingt-deux statues. Il vérifie que la hauteur de ces statues a bien été augmentée, conformément aux vœux de l'évêque, puis se prononce contre l'exécution de la fonte en Belgique, la différence de dépense ne justifiant pas les difficultés supplémentaires⁷⁵⁶. Puis, il se rend sur le site même qu'il visite en compagnie du curé. *« J'ai d'abord remarqué, écrit-il dans un rapport à l'évêque, la rigole que M. le curé a fait tracer pour marquer la nouvelle enceinte. J'ai regretté que les contours n'en fussent pas plus réguliers. M. le curé a manifesté l'intention de les reprendre et il les*

749 ADLA 125 J 4 G 4, 24 avril 1851, Gouray à Mgr Jaquemet.

750 ADLA 125 J 1E 7*, 26 décembre 1851, LP, Monument d'actions de grâces pour le Jubilé de 1851.

751 *Ibid.*

752 *Ibid.*

753 *Ibid.* La récitation du Rosaire est l'un des exercices spirituels particulièrement développés par le Père de Montfort.

754 FAUGERAS, « Piété populaire collective aux XVIIIe et XIXe siècles dans le diocèse de Nantes », *Actes du 99e Congrès national des sociétés savantes*, 1974, p. 241.

755 L'abbé Verger, desservant de la paroisse de Sainte-Reine, dont l'oncle appartient à la Compagnie des pères de Saint-Laurent, joue un rôle central dans cette entreprise. (ADLA 125 J 4 G 4, nombreuse correspondance et *Vie de M. J.-B. Julien Verger, curé de Sainte-Reine*, 1878)

756 ADLA 125 J 4G 4, 29 janvier 1852, Rousteau à Mgr Jaquemet. Le nantais Voruz sera retenu pour fondre les statues exécutées par Thomas Louis. Au printemps 1855, ces croix n'étaient toujours pas érigées, au grand dam de l'abbé Gouray. (AHDN EVPAR 129 A, 28 mars 1855, Gouray à Mgr Jaquemet) Selon une note de l'Évêché, Rousteau souhaitait des croix figurant des arbres bruts, portant nœuds et écorces. (AHDN EVPAR 129 A, [ca 1855])

*fera en se servant d'une meilleure méthode de tracé que je lui ai indiquée*⁷⁵⁷. » Rousteau se rend également en compagnie du curé aux carrières de granit de Besné, pour choisir la pierre pour les piédestaux et enfin donne son avis sur les arbres qu'il conviendrait de planter afin de dessiner autour de la montagne un rosaire végétal : « *Je donnerais volontiers mes préférences aux épicéas ou sapins croisés pour représenter les ave et les sapins argentés marqueraient assez bien, selon moi, les pater*⁷⁵⁸. » Le curé de Pontchâteau, non seulement accepte le concours de Rousteau, mais semble même lui abandonner sans difficulté la direction des travaux d'une œuvre qu'il porte pourtant depuis son arrivée à la tête de la paroisse : « *M. l'abbé Rousteau vient de m'écrire et de prescrire la restauration provisoire du sommet du calvaire, c'est à dire le placement d'une croix avec le christ, et que probablement les travaux se borneraient pour cette année aux grottes du chemin de croix*⁷⁵⁹. » L'abbé Gouray doit cependant freiner ses paroissiens. « *J'ai peine ici, écrit-il au professeur d'archéologie, à modérer l'ardeur des gens qui voudraient déjà les réparations faites*⁷⁶⁰. » L'un d'entre eux se distingue particulièrement par son zèle et son impatience : « *M. le comte de Montaigu*⁷⁶¹ *a fait conduire le Christ chez lui et s'occupe à le peindre et réparer. Il désire de même que les croix se fassent chez lui, qu'elles soient couleur de bois, sans cœurs dorés et sans aucun ornement ainsi que les autels des croix. La plate-forme du sommet du calvaire était couronnée d'une claire-voie. Avec lui, plus de claire-voie et simplement le grand rosaire pour couronner cette plate forme. (...) M. le comte est à dresser un croquis de ses plans et mesures : je ne pense pas que le tout soit agréé de Monseigneur, car trop de simplicité ne serait pas du goût des fidèles qui aiment assez les ornements, les cœurs dorés, ainsi que ces rayons dorés à la principale croix. (...) M. le comte est un bon chrétien, mais ses idées ne sont pas toujours celles des nôtres. (...) Je n'ose pas le contrarier, car j'attends un secours de bois de charpente de la forêt pour mon église future*⁷⁶². » Malgré ces pressantes intentions, les travaux ne débutent qu'en 1853. Les offrandes sont en effet très éloignées de répondre au projet grandiose de Mgr Jaquemet. A l'été 1855, Mgr Jaquemet diffère la bénédiction des croix, proposée par l'abbé Gouray. Il désire attendre que les stations soient érigées⁷⁶³. La réponse du curé révèle la réduction de ses ambitions : « *Depuis deux ans, il n'était plus question des stations en granit du chemin de croix, projet (...) qui demande une dépense de 12 000 francs. (...) Vouloir attendre des ressources qui complètent la restauration du calvaire, avant la bénédiction, c'est renvoyer cette cérémonie peut-être à plus de dix ans*⁷⁶⁴. » Cette bénédiction,

757 ADLA 125 J 4G 4, 14 février 1852, Rousteau à Mgr Jaquemet.

758 ADLA 125 J 4G 4, 14 février 1852, Rousteau à Mgr Jaquemet. Le programme d'ensemble ne sera réalisé qu'au début des années 1870. La *Semaine religieuse* a donné un compte-rendu édifiant des travaux, ainsi que la description du site après ces campagnes : « *Autrefois, les abords du calvaire étaient ce que la nature les avait faits ; on distinguait à peine quelques fossés indiquant une route, et le plateau, dans sa plus grande partie, se montrait dans une nudité qui avait du grandiose, mais désolait aussi le regard par son aridité. Aujourd'hui le monument garde ses grands aspects, et du pied de la croix on aperçoit toujours de magnifiques horizons ; mais on peut dire qu'il a reçu un vestibule qui le complète très heureusement. Ce vestibule a été largement tracé ; il consiste en une avenue de quatre cent vingt mètres de long sur vingt mètres de large ; de spacieux trottoirs gazonnés sont plantés d'arbres. Dans la partie la plus rapprochée du calvaire, autour du monticule, un rosaire est figuré par des cèdres : les ifs indiquant les Gloria patri sont placés vis-à-vis les stations du chemin de la croix, et les dix cyprès, qui désignent les dix Ave Maria de chaque dizaine, dessinent sur la terre le chiffre de la Très-Sainte Vierge.* » (SR, 30 mai 1874, p. 391)

759 ADLA 125 J 4G 4, 27 mars 1852, Gouray à Mgr Jaquemet.

760 ADLA 125 J 4 G 4, 10 mai 1851, Gouray à l'abbé Rousteau.

761 Auguste de Montaigu a fait l'acquisition en 1847 du château de la Bretesche à Missillac, tout près du site de la Madeleine.

762 ADLA 125 J 4 G 4, 10 mai 1851, Gouray à l'abbé Rousteau.

763 ADLA 125 J 4 G 5, 14 août 1855, Mgr Jaquemet à Gouray.

764 ADLA 125 J 4 G 5, 16 août 1855, Gouray à Mgr Jaquemet.

l'abbé Gouray l'obtient enfin l'année suivante, en septembre 1856, quelques mois avant sa disparition⁷⁶⁵. La cérémonie solennelle constitue le couronnement de son ministère. L'année suivante, son corps est enterré sur le site même, à quelques mètres de la statue du vénérable Père de Montfort placée devant la chapelle de la Madeleine⁷⁶⁶.

Mgr Jaquemet ne renonce pas cependant au développement du site du calvaire. De nouvelles parcelles de terrains sont acquises par la mense épiscopale pour s'assurer de la complète propriété de toute la lande. L'évêque signe surtout, en 1863, un traité avec le supérieur de la Compagnie des missionnaires de Marie en vue de la résidence permanente de quelques Pères au calvaire⁷⁶⁷. Cet établissement est difficilement accepté par les fidèles et le clergé de Pontchâteau, qui exigent que le calvaire et la chapelle restent des propriétés de la paroisse. Mgr Jaquemet doit justifier sa décision en rappelant la fondation primitive du monument : « *C'est aux missions du Père de Montfort et de ses successeurs que la Vendée et la Bretagne doivent d'avoir déployé, d'une manière bien supérieure au reste de la France, une fidélité et un courage héroïque pour la conservation de la foi. Pour le Père de Montfort, son calvaire était le mémorial par excellence de toutes les grâces accordées à son ministère, et un monument permanent pour les générations à venir*⁷⁶⁸. » Tenus de s'établir en dehors de l'enceinte du calvaire, les missionnaires construisent leur propre chapelle, bénite en avril 1873. Cette même année, le pèlerinage réunit une foule de 50 000 fidèles⁷⁶⁹. Les longs et répétés conflits, qui opposent la communauté et la fabrique de Pontchâteau, culminent au printemps 1891. Le Christ du vénérable missionnaire, cédé par les Pères de Saint-Laurent à l'abbé Gouray, a été replacé en 1836 sur une croix nouvelle à l'intérieur de la chapelle de la Madeleine. Afin de pouvoir le porter en procession lors du pèlerinage du 24 juin, les missionnaires le descendent le 23 mai, malgré l'opposition des paroissiens. L'approbation postérieure de Mgr Le Coq et l'assurance de rendre la statue sitôt le pèlerinage achevé ne suffisent pas à éteindre l'émotion à Pontchâteau : « *A l'heure qu'il est, se lamentent les fabriciens, le fait est accompli, le Christ du Bienheureux Père de Montfort, descendu par des mains étrangères, contrairement à l'instance prière que nous vous en faisons, a quitté les murs de notre chapelle, lui laissant quelque aspect d'une salle d'école ou d'hôpital après le passage des laïciseurs*⁷⁷⁰. » Ce scandale oblige au moins tous les acteurs à composer. Un compromis général est trouvé, après plusieurs années de négociations menées par l'Évêché. La desserte du pèlerinage, ainsi que l'administration et l'entretien du calvaire, sont confiés aux Pères montfortains. Une commission est créée, réunissant à parts égales missionnaires et fabriciens, pour diriger les travaux d'aménagement et d'embellissement du site⁷⁷¹.

765 Cette bénédiction a lieu le 14 septembre, fête de l'exaltation de sainte Croix, date que Montfort avait lui-même retenu en 1710 avant que son calvaire ne soit interdit.

766 En 1855, l'abbé Gouray avait soumis cette demande à Mgr Jaquemet : « *Mes infirmités et mon âge me disent que bientôt je descendrai dans le tombeau ! Votre Grandeur connaît mon affection pour le calvaire du Père Montfort, me permettait-elle d'y choisir le lieu de ma sépulture : mon choix serait à une distance de dix ou douze pieds, vis-à-vis de la douzième station du chemin de croix, mais sans pierre tombale, sans inscription, une simple petite croix en fer appliquée au mur extrême de la terrasse indiquerait le lieu de ma sépulture à ceux qui auraient la charité de prier pour le repos de mon âme. Seulement je demanderai qu'on applique une simple demande de prières, au mur de la chapelle, avec cette inscription : le pauvre prêtre qui a fait longtemps travailler à ce calvaire prie ceux qui visiteront ce calvaire de vouloir prier pour le repos de son âme.* » (AHDN EVPAR 129 A, 4 janvier 1855)

767 ADLA 125 J 4 G 5, 1er octobre 1863, Traité entre Mgr Jaquemet et le R P. Denis.

768 ADLA 125 J 4 G 5, 16 avril 1864, Jaquemet au curé de Pontchâteau.

769 L'abbé Guillotin de Corson a laissé à cette occasion une description du calvaire après la campagne des années 1850. Il regrette notamment la taille trop réduite des nouvelles croix. (SR, 27 septembre 1873, p. 472-475).

770 ADLA 125 J 4 G 6, 25 mai 1891, Conseil de fabrique de Pontchâteau à Mgr Le Coq.

771 ADLA 125 J 4 G 6, 5 octobre 1894, Convention entre les Pères de la Compagnie de Marie et la fabrique de Pontchâteau.

Sous le ministère de l'abbé Barré, supérieur des missionnaires, une nouvelle campagne, étalée sur toute la décennie 1890 puis poursuivie au cours du XXe siècle, permet d'achever le projet de Mgr Jaquemet, chemin de croix monumental et représentation triomphale des mystères du Rosaire. Comme au XVIIIe siècle ou dans les années 1820, 1850 ou 1870, le site de Pontchâteau devient le théâtre d'une mission permanente, mobilisant les efforts de centaines de fidèles venus édifier tout autant le monument que leurs propres âmes. C. Le Goffic a publié une lettre du Père Barré décrivant ces travaux épiques représentant plus de 100 000 journées de travail⁷⁷². Le chemin de croix réalisé au cours de cette décennie déroule ses stations depuis le Prétoire, et sa Scala Sancta, jusqu'à la montagne du calvaire le long d'une Via dolorosa reproduisant le parcours de la vieille ville de Jérusalem⁷⁷³. Chaque station est marquée par un groupe de statues de fonte. De part et d'autre de cette voie qui forme l'axe du site, plusieurs édifices et scènes sont successivement ajoutés (grotte de Béthléem, village de Nazareth, temple de Jérusalem, Ascension, Assomption) jusqu'aux années 1930⁷⁷⁴. L'ampleur de ce sanctuaire extérieur témoigne du succès de l'œuvre du calvaire de Pontchâteau, inlassablement poursuivie jusqu'à en faire, comme l'a souligné M. Faugeras, « *l'un des hauts lieux de la piété populaire dans le diocèse*⁷⁷⁵. » Il est devenu, selon le vœu de Mgr Jaquemet, un symbole victorieux de la foi chrétienne, que ses successeurs ne manquent pas de célébrer. « *O croix ! Vous êtes l'étendard du Roi des Rois, écrit Mgr Le Coq. A l'ombre de vos plis glorieux, les armées du Christ, les justes, les saints ont combattu et remporté la victoire. Abrisés par vous, nous lutterons à notre tour ; fermes et courageux, nous saurons triompher aussi du siècle pervers, de sa mollesse, de ses attraits, de ses perfidies, de ses trompeuses promesses comme de ses menaces vaines et impuissantes. (...) Ni les découvertes de la science, ni le progrès matériel, ni les combinaisons les plus heureuses de l'économie politique, ni les lois les plus sages, ni la force qui réprime, ni le glaive qui se dresse, non, rien ne remplacera dans l'œuvre de pacification des cœurs la vertu de la croix*⁷⁷⁶. » « *Le Galiléen triomphe toujours* », clame de même à Pontchâteau Mgr Touchet, évêque d'Orléans, pour le second centenaire du calvaire, quelques années après la Séparation. « *La croix triomphe toujours. Elle triomphera jusqu'à la dernière des heures. (...) Où est Néron ? Où est Dioclétien ? Où est Couthon ? Où est Carrier ? Où est Robespierre ? Où est leur pincée de poussière ? Où des milliers d'autres ? Et Jésus est partout et sa croix est partout. Et nous faisons aujourd'hui un triomphe à la croix*⁷⁷⁷. » [Illustrations 219 à 221, p. 246]

Parmi les monuments élevés dans le diocèse sur ce modèle de chemin de croix extérieur, seul celui de Louisfert présente réellement un caractère monumental. [Illustration 222, p. 247] Ce calvaire, « *émule de celui de Pontchâteau*⁷⁷⁸ » tranche surtout par la signification particulière qu'a revêtu l'emploi pour construire le Golgotha de pierres mégalithiques, symbolisant la victoire de la croix sur le paganisme. Il est l'œuvre d'un prêtre originaire de Louisfert, tôt retiré dans sa paroisse natale, après avoir exercé comme professeur et aumônier, l'abbé Jacques Cotteux (1835-1905). Vers 1870, il projette d'élever une croix au sommet d'un promontoire, sur un terrain lui appartenant. Mais l'abbé Cotteux tient à augmenter encore la hauteur naturelle de ce tertre et la visibilité de son

772 LE GOFFIC, *L'âme bretonne*, 1902, I, p. 124.

773 WISMES, *Jérusalem en Bretagne. Visite au Calvaire du père Montfort par un pèlerin breton*, 1895.

774 BRUNEAU, « Le calvaire de Pontchâteau », *Revue d'archéologie moderne et d'archéologie générale*, 1983, 2, p. 11-41.

775 FAUGERAS, « Piété populaire collective aux XVIIIe et XIXe siècles dans le diocèse de Nantes », *Actes du 99e Congrès national des sociétés savantes*, 1974, p. 237.

776 ADLA 125 J 1 E 10, 7 juin 1891, LC annonçant un nouveau pèlerinage au calvaire de Pontchâteau.

777 TOUCHET, Mgr, *Discours prononcé à Pontchâteau dans les fêtes du second centenaire du calvaire*, 1910, p. 14 (AHDN EVPAR 129 A).

778 SR, 15 octobre 1892, p. 995.

monument : « *Il voulut, explique un article de la *Semaine religieuse*, sensiblement exhausser sa montagne, en entassant au sommet d'énormes pierres druidiques éparses çà et là dans les champs, par les landes ; élever enfin sa croix triomphante sur les débris vaincus et croulants du passé*⁷⁷⁹. » Cette idée lui a très certainement été inspirée par l'exemple voisin du monument élevé entre Sion et Lusanger par un médecin de Châteaubriant, le docteur Châtellier⁷⁸⁰. Au début des années 1850, celui-ci a fait placer une statue de Notre-Dame de la Salette sur un petit monticule formé de menhirs. Reprenant sur une plus grande échelle ce principe, l'abbé Cotteux prévoit d'abord d'ériger avec ces blocs de pierres trois grosses tours destinées à supporter les croix. Puis, encouragé par le concours de nombreux paroissiens de Louisfert, il prend la résolution d'élever une véritable montagne sainte dominant largement la campagne environnante et dotée de deux rampes inclinées. Voici les pensées que l'abbé Goudé⁷⁸¹, alors aumônier à Châteaubriant, a prêté à Jacques Cotteux : « *Un jeune prêtre à la foi vive fut frappé de la quantité de blocs de pierre qui gisaient dans les champs (...) Avaient-ils été consacrés au culte des idoles (...) ? Cependant, la vue de tant de pierres inutiles l'inspire (...) Eh bien, se dit-il, assez longtemps, génies d'enfer ou suppôts de Satan ont roulé ces muets témoins de la création pour en dresser des autels aux puissances maudites (...) À notre tour, chrétiens, de nous en emparer pour en élever un trophée à la victoire de Jésus-Christ*⁷⁸². » Les travaux qui débutent à l'automne 1871 vont multiplier les circonstances épiques. Pour obtenir cette « *construction cyclopéenne*⁷⁸³ », tous les mégalithes du pays sont uns à uns arrachés du sol, hissés sur un chariot puis transportés jusqu'au site. Certaines pierres résistent à plusieurs tentatives avant de céder. Ainsi, un grand menhir de huit tonnes, repéré sur la paroisse voisine de Lusanger, doit faire l'objet d'efforts renouvelés avant d'être renversé, grâce à une vingtaine de paires de bœufs. Son acheminement jusqu'à Louisfert prendra plusieurs semaines⁷⁸⁴. Toute la population participe à cette œuvre, y compris les enfants, employés à porter des cailloux dans des paniers et à combler les intervalles entre les rochers. Au début de l'été 1872, trois croix de bois sont dressées sur le monticule. Le fût de la croix centrale est mouluré d'après un dessin de l'abbé Henri Rousteau, alors vicaire général. Il reçoit un Christ en bronze d'après Bouchardon. Mgr Fournier vient bénir le calvaire en juillet et accorder une indulgence de quarante jours. Les deux rampes établies pour atteindre le tertre forment une enceinte que l'abbé Cotteux entreprend dans les années qui suivent d'orner d'un chemin de croix. Les stations sont bénies en septembre 1892 par Mgr Le Coq lors d'une cérémonie solennelle dont l'ancien aumônier a lui-même publié un compte-rendu : « *Les quatorze croix destinées à recevoir l'indulgence liturgique étaient portées par autant de jeunes gens justement fiers d'appartenir aux familles les plus connues à Louisfert pour leur dévouement aux longs et persévérants travaux qui ont abouti à faire de nos innombrables mégalithes accrochés aux guérets et aux landes, la base indestructible de la croix*⁷⁸⁵. » Cette utilisation des pierres mégalithiques a suscité quelques protestations timides des archéologues

779 SR, 26 novembre 1887, p. 1134.

780 BOUREAU, *Le calvaire de Louisfert près de Chateaubriant*, 1947, p. 4. Ce médecin dirigea lui-même le transport de mégalithes jusqu'à Louisfert. Il avait appartenu dans sa prime jeunesse à l'ancienne armée vendéenne puisque l'abbé Goudé le surnomme « *l'intrépide éclaireur de Cathelineau*. » (GOUDÉ, *Le calvaire de Louisfert, près Châteaubriant*, 1872, p. 10) Un calvaire au Pin est pareillement érigé sur une base de pierres mégalithiques. (BOITEAU, *Le Pin : lande bretonne et douceur angevine*, 2005, p. 361-363)

781 Charles Goudé, longtemps directeur du collège ecclésiastique de Châteaubriant et historien de cette ville. (LAUNAY, « Charles Goudé (1822-1881) : les combats d'un érudit », *Pays de Châteaubriant*, 2003, p. 52-57)

782 GOUDÉ, « Le calvaire de la paroisse de Louisfert », *RBV*, 1872, 2, p. 79.

783 *Ibid.*, p. 82.

784 BOUREAU, *Le calvaire de Louisfert près de Chateaubriant*, 1947, p. 5.

785 COTTEUX, *Inauguration canonique du chemin de la croix au calvaire de Louisfert*, 1892, p. 4-5.

locaux. La Société archéologique se contentera de débattre rapidement de cette question en 1878 et, tout en acceptant les justifications fournies, de souhaiter un relevé de la position primitive des pierres : « *Il résulte qu'un grand nombre de ces menhirs ont été ainsi recueillis pour éviter la destruction dont ils étaient menacés. Avant que cette destruction ait fait disparaître toute trace de ces précieux souvenirs, il serait bon d'en indiquer exactement la situation*⁷⁸⁶. » L'un de ses membres, P. de Lisle du Dréneuc se rend sur place quelques semaines plus tard et recueille quelques informations⁷⁸⁷. Loin de ces considérations archéologiques, les récits de la construction du calvaire célèbrent, outre la puissance du symbole victorieux, le saisissant raccourci historique que représente ce monument. Les travaux, par leur caractère épique et la volonté de s'en tenir à des méthodes primitives, rappellent les racines lointaines de l'Église et le temps des patriarches : « *C'est par de tels moyens, écrit l'abbé Goudé, que M. l'abbé Cotteux érigeait le calvaire de Louisfert dont la vue nous ramène aux temps bibliques : véritable autel élevé, non plus au sacrifice, mais à la gloire de la plus sainte des victimes, et selon les prescriptions données par Dieu lui-même à son peuple : Vous élèverez là un autel au Seigneur avec des pierres que le fer n'a point touchées, avec des rochers informes et non taillés (Deutéronome, 27, 5-6)*⁷⁸⁸. » Mais le monument est également le signe d'une foi très contemporaine et une sorte d'étendard pour les luttes présentes et à venir. Son fondateur l'affirme en 1892 en des termes révélateurs : « *Quand les générations destinées à naître et à grandir autour de ce cher et noble calvaire viendront, sur les pas de leurs pères, y parcourir à leur tour le chemin de croix qui est le chemin du salut ; quand elles sauront au prix de quels sacrifices leurs aïeux ont dressé ce trophée, nous espérons qu'il restera dans leur estime ce qu'il est dans la nôtre : un palladium et un sanctuaire*⁷⁸⁹. »

2.3 La continuité symbolique des monuments religieux

2.3.1 Matérialité et symbolisme des monuments religieux

La charge symbolique considérable qu'elle attribue aux monuments religieux affecte le rapport de l'Église à la matérialité des monuments religieux. « *Pour le christianisme, explique l'abbé Jubineau, le temple n'est pas seulement une maison plus haute et plus vaste que celles qui l'entourent dans la cité ou au village ; ce n'est pas seulement un lieu d'assemblées graves et un centre de réunion qui active le commerce ; ce n'est pas même un édifice qui se distingue des autres monuments et qui l'emporte parfois sur les palais par ses proportions grandioses et ses beautés architecturales. Dans les données chrétiennes (...) le temple est l'image de l'âme, ou mieux encore, de l'Église militante ; le temple est la figure du Christ lui-même, l'autel surtout est censé le représenter ; le temple enfin est l'emblème et comme une vision du ciel en terre*⁷⁹⁰. » Cette conception essentiellement spirituelle semble parfois reléguer les considérations matérielles au rang d'intérêts secondaires, presque frivoles. Le caractère accessoire des questions temporelles est ainsi

786 BSANLI, 1878, XVII, p. 13 (séance du 19 février 1878).

787 « *Au champ de la Grande-Pierre, à une lieue et demie du bourg de Louisfert, se voyaient, il y a peu d'années, sept pierres debout, alignées sur deux rangs. Cinq de ces blocs sont maintenant transférés au calvaire érigé par M. l'abbé Cotteux, près du bourg de Louisfert. Telles sont du moins les indications qui m'ont été données sur place, le 4 avril 1878.* » (LISLE DU DRENEUC, *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, 1882, p. 28)

788 GOUDÉ, *Le calvaire de Louisfert, près Châteaubriant*, 1872, p. 11-12

789 COTTEUX, *Inauguration canonique du chemin de la croix au calvaire de Louisfert*, 1892, p. 8-9. Après la première guerre mondiale la commune de Louisfert, devenue propriétaire du site, a choisit d'y placer le monument pour ses morts. Juste après la seconde guerre, Mgr Villepelet y établit un pèlerinage officiel. (GUYVARC'H, « Le calvaire de Louisfert : pour Dieu et pour la Patrie », *Pays de Châteaubriant : Histoire et patrimoine*, 2004, 3, p. 58-63)

790 JUBINEAU, « Du symbolisme dans la consécration des églises », *RBV*, 1857, 1er semestre, p. 317.

clairement exprimé par l'abbé Guilbaud, curé de Sainte-Croix à Nantes. A la fin de l'année 1837, il adresse à Mgr de Guérines un long mémoire sur les dévotions établies dans son église et en particulier sur celle de Notre-Dame de Bon-Secours. Le curé achève son travail par quelques mots sur le projet d'agrandissement de l'église paroissiale⁷⁹¹ : « *À ces observations tirées du bien spirituel, j'en joindrais une autre qui n'a pas le même poids, qui n'est que d'un intérêt secondaire, mais que je crois utile de présenter (...)* Si nous avons fait des économies, c'est que depuis onze ans que je suis curé, j'avais en vue de bâtir le chœur de notre église. Nous sommes à peu près en mesure de réaliser ce projet, et sous peu nous aurons l'honneur de soumettre notre plan à l'autorisation de Votre Grandeur. (...) Mais ce ne sont là que des intérêts à peu près matériels, je ne veux pas appuyer davantage sur ce point ; je n'envisage que le bien de la piété⁷⁹². » Cette subordination du temporel au spirituel est pareillement systématiquement rappelée dans le discours ecclésiastique qui accompagne les embellissements ou les reconstructions d'églises. « *À quoi servira d'avoir orné nos temples, si bientôt ils doivent être déserts⁷⁹³?* », s'interroge Mgr Duvoisin. « *Construire une église, surtout dans ces jours où l'impiété s'affiche au grand jour, montre chez ceux qui entreprennent une œuvre si belle, un grand esprit de foi. Mais les paroissiens ne doivent pas oublier qu'en même temps qu'ils élèvent un temple matériel à Dieu, ils lui doivent élever dans leur âme un temple spirituel bien plus précieux⁷⁹⁴* » affirme le vicaire général Vincent. « *Vous aurez une œuvre principale à accomplir, l'édification d'une église plus en rapport avec la majesté divine et les besoins de la population* », annonce l'abbé Laborde à ses paroissiens, avant d'ajouter aussitôt : « *Mais l'érection des temples matériels serait peu de choses sans l'édification des temples spirituels⁷⁹⁵* » Il y a pourtant une contradiction profonde entre ces affirmations et les efforts inouïs que le clergé et les fidèles fournissent pour élever, dans le monde visible, des édifices dignes de la présence divine qui doit les habiter. En réalité, explique A. Dupront, « *cette ambivalence existentielle de l'ici-bas et de l'au-delà, du temporel et de l'éternel, est au cœur du mystère de l'Église⁷⁹⁶* ». Une réaction de l'abbé du Paty, curé de Saint-Nicolas de Nantes, témoigne de cette ambiguïté. L'un de ses fabriciens, effrayé par le chiffre du projet de reconstruction de l'église paroissiale, suggère de bâtir une église plus simple, dont la dépense serait limitée à 200 000 francs et qui serait plus tard pourvue d'une façade. Ce conseiller, L.-F. de Tollenare⁷⁹⁷, croit utile de citer les saintes écritures à l'appui de sa proposition ; or, le curé rejette absolument son interprétation : « *Je pense que ce monsieur ne veut point tirer une conséquence rigoureuse des paroles de saint Étienne qu'il a prise dans les actes des Apôtres, car il s'en suivrait que nous n'avons point à nous occuper du tout de bâtir un temple à l'Éternel, mais de ce que l'immensité de Dieu ne peut être circonscrite dans les maisons bâties de la main des hommes (car c'est là le véritable sens de ce*

791 Il s'agit de la construction d'un chœur gothique, l'un des premiers chantiers néo-médiévaux du diocèse. Le projet sera dressé par Théodore Nau en septembre 1838 et les travaux commenceront l'été suivant. (LECONTE, *Théodore Nau*, mémoire, 2006, p. 82-84. « *Son exécution, écrit l'architecte, transformerait l'église Sainte-Croix en un monument complet. La forme de l'abside à pans coupés répétés par les sacristies donnerait à l'aspect extérieur de cet édifice quelque chose d'agréable et de conforme, du reste, à toutes les églises complètes qui ont été bâties du commencement du XIII^e à la fin du XVI^e siècle.* » (ADLA 2 O 109 / 72, 3 septembre 1838)

792 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 16 novembre 1837, Mémoire de l'abbé Guilbaud.

793 Mgr Duvoisin félicitant ses fidèles d'avoir relevé les églises dévastées par la décennie révolutionnaire, pour les inviter aussitôt à un nouvel effort. (ADLA 125 J 1 E 2*, 18 mars 1806, LP, p. 9)

794 Discours du vicaire général Vincent à la cérémonie de bénédiction de la première pierre de l'église de la Chapelle Saint-Sauveur. (AHDN P, La Chapelle-Saint-Sauveur, A 1 *, Registre de paroisse, 7 juillet 1878)

795 Discours de l'abbé Laborde lors de son installation comme curé de Saint-Similien. (SR, 22 avril 1871, p. 188)

796 DUPRONT, *Puissances et latences de la religion catholique*, 1993, p. 15.

797 Louis-François de Tollenare (1780-1853), négociant, trésorier des hospices de Nantes, membre de la Société académique.

passage de l'Écriture). S'ensuit-il que nous ne devons pas faire tous nos efforts pour élever à la gloire de Dieu un temple digne de lui⁷⁹⁸? » L'abbé Du Paty clôt d'ailleurs la discussion sur cette question par une réflexion tout à fait concrète : « D'ailleurs nous serions aussi embarrassés pour trouver ces 200 000 francs que pour en trouver 300 000⁷⁹⁹. » L'oraison funèbre de Mgr Jaquemet, prononcée dans la cathédrale par l'abbé Picaud⁸⁰⁰, résume parfaitement l'ambivalence de la relation des catholiques nantais au temporel : « À quoi bon des temples, disent-ils ? L'univers n'est-il pas un temple érigé par la main de Dieu même à son éternelle Majesté ? Ceux qui parlent ainsi ne savent pas que nous, enfants de l'Église catholique, nous avons l'attrait et le devoir de la prière commune, et le temple en est l'asile. Ils ne savent pas que nous avons le trésor des Sacrements, et le temple est le lieu béni où ce trésor est dispensé. Ils ne savent pas que nous avons l'Eucharistie, et que le temple est le palais sacré où le Dieu de nos tabernacles daigne résider nuit et jour. S'ils se plaignent que ces temples soient trop splendides, et s'ils nous disent que Dieu n'a nul souci de ces somptueuses demeures, (...) nous répondrons que si Dieu n'a pas besoin de ces magnificences, nous, nous en avons besoin. (...) Notre foi, notre amour et nos adorations se fortifient et s'exaltent au spectacle de ces splendeurs de la pierre et du marbre, de l'argent et de l'or, de ces richesses de la nature et de l'art, offertes par nous au Créateur, et qui nous rendent comme un reflet de Sa Majesté sainte ; et ainsi ces magnificences de notre culte sont tout à la fois effet et cause, signe matériel et visible témoignage d'invisibles et toutes spirituelles réalités⁸⁰¹. »

Loin d'être indifférente à la matérialité des édifices religieux, l'Église catholique a su au contraire développer, depuis ses origines, une véritable pastorale sur leur beauté et celle de leur décor, que le XIXe siècle a particulièrement goûté⁸⁰². Dans son traité d'esthétique, l'abbé Gaborit affirme : « On sait comment le catholicisme a toujours tenu à la solennité des cérémonies et à l'éclat du culte. On sait quelles inspirations il a prêtées aux poètes, aux musiciens, aux peintres, aux sculpteurs, aux architectes. (...) L'art a été plus grand et plus élevé quand il a été plus chrétien. (...) Si l'on faisait disparaître tous les monuments que le catholicisme a élevés, toutes les œuvres qu'il a inspirées, quel vide immense dans le domaine de l'art⁸⁰³. » L'embellissement des églises est une mission essentielle du ministère sacré, pour laquelle certains prêtres démontrent un zèle particulier. « *Dilexi decorem domus tuae*⁸⁰⁴ » porte, dans le cimetière d'Erbray, la pierre tombale de l'abbé Durand-Gassel. Ce prêtre nantais, issu d'une famille qui compte plusieurs architectes⁸⁰⁵, montre au petit-séminaire des dispositions pour le dessin et une véritable vocation pour les activités artistiques. « *Ce talent pour la peinture*, précise sa nécrologie, *il le développa dans la suite et le fit servir à la gloire de Dieu et à la décoration de son temple*⁸⁰⁶. » Nommé vicaire à Saint-Similien, il est chargé

798 AHDN P Saint-Nicolas, E 55, Opinion du curé de Saint-Nicolas sur la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 1826.

799 AHDN P Saint-Nicolas, E 55, Opinion du curé de Saint-Nicolas sur la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 1826.

800 Pierre Picaud, chanoine de la cathédrale et vicaire général honoraire de Mgr Jaquemet de 1860 à 1869.

801 ADLA 125 J E 7*, 19 janvier 1870, Oraison funèbre de Mgr Jaquemet, p. 23-25.

802 Voir par exemple cet article consacré à la paramentique : BERTHOD, « Retrouver la foi par la beauté : réalité et utopie du mouvement néogothique dans l'Europe du XIXe siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 2010, 227, p. 75-92.

803 GABORIT, *Le beau dans la nature et dans les arts*, 2e éd., 1885, I, p. 166-167.

804 Paroles extraites du psaume XXV : « *Domine, dilexi decorem domus tuae et locum habitationis gloriae tuae* » (Seigneur, j'ai aimé le décor de ta maison et le lieu où se manifeste ta gloire.) L'abbé Auber a également placé ces mots en tête des ses instructions au clergé de Poitiers. (AUBER, *Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises*, 1851)

805 William Durand-Gassel (1827-1891). L'un de ses oncles, Hyppolyte, a construit le passage Pommeraye à Nantes.

806 « M. l'abbé William Durand-Gassel », *SR*, 21 novembre 1891, p. 1110.

par le curé Malenfant de la décoration de l'église. Curé de Saint-Jean de Boiseau, il entreprend la restauration de la chapelle Notre-Dame de Bethléem. Il est ensuite appelé dans une autre paroisse : « *En arrivant à Erbray, sa première visite fut pour la maison du Bon Dieu. Après avoir adoré le Saint-Sacrement, il examine en détail sa nouvelle église. (...) Voilà un beau vaisseau, dit-il, il sera possible d'en tirer parti*⁸⁰⁷. » Il fait procéder à la restauration intérieure de l'édifice puis charge le peintre Meuret, son ami personnel, de composer de nouvelles verrières. Il exécute lui-même la décoration des chapelles de la Vierge et du Sacré-Cœur. Un autre exemple d'ecclésiastique manifestant une véritable passion pour l'embellissement de son église peut être fourni par l'abbé Benjamin Patron, curé de la Chapelle-Basse-Mer : « *Comme il aimait son église, rappelle sa nécrologie, quel soin il en prenait ! On raconte que, dans les longs mois de sa dernière maladie, on l'entendait parfois s'écrier avec tristesse : « Ah ! ma belle église ! il me faudra donc te quitter bientôt pour toujours ! » C'était la seule chose qu'il semblait regretter ici-bas. Il avait vraiment le zèle de la maison de Dieu : Zelus domus tue comedit me*⁸⁰⁸. (...) *Artiste et prêtre zélé, il aimait les décorations, le chant, les cérémonies. Il savait combien le culte extérieur doit être digne de la majesté de Dieu et quelle influence il exerce sur les âmes*⁸⁰⁹. »

Mais quel que soit leur degré de sensibilité aux beautés formelles des édifices et de leur décor, c'est d'abord cette finalité pastorale et apologétique de l'art religieux qui guide tous les prêtres nantais. La destination sacrée et l'usage cultuel du monument priment très largement sur son intérêt historique ou artistique. J. M. Leniaud a souligné cette hiérarchie absolue pour un « *clergé qui entend rappeler qu'avant d'être un monument archéologique et historique, la cathédrale constitue l'église-mère du diocèse et que le respect de cette fonction l'emporte sur toutes les autres*⁸¹⁰. » Françoise Bercé note d'ailleurs une réelle convergence de vue avec les autorités publiques : « *Le clergé, comme le pouvoir civil, souhaitait que la présentation des monuments qui lui étaient affectés fût conforme à la dignité de leur usage* », tout en précisant que cette conception s'opposait à « *l'interprétation savante, historique et archéologique des monuments à conserver*⁸¹¹ » qui s'impose peu à peu dans la deuxième partie du siècle. Consacré au culte, le monument est d'abord, pour les ecclésiastiques et pour l'ensemble de la communauté catholique, un édifice religieux, ensuite seulement un objet d'admiration ou de curiosité. En réalité, comme la deuxième partie de cette étude l'a déjà développé, la prise en compte des critères archéologiques par l'Église reste

807 *Ibid.*, p. 1112.

808 Le zèle de ta maison me dévore. (Psaume 68) Ces paroles saluent de manière répétée les efforts des prêtres pour leurs églises. L'abbé Bouvron, qui parvient à faire reprendre les travaux de la nouvelle église Paimbœuf après quinze ans d'interruption, est ainsi dépeint comme « *dévoré du zèle de la maison de Dieu.* » (« Bénédiction de l'église de Paimbœuf », *SR*, 10 octobre 1896, p. 966. La première pierre de l'église est bénite en 1877 par Mgr Fournier. Deux ans plus tard, le chœur est terminé mais les travaux de la nef ne reprendront qu'en 1895.)

809 « M. l'abbé Benjamin Patron, curé de la Chapelle Basse-Mer », *SR*, 1er octobre 1898, p. 944. Formé par Rousteau et Sotta, il fait de son presbytère un musée de ses peintures et en destine plusieurs à son église.

810 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 360. On peut retrouver ce point de vue dans la position actuelle de l'Église. Ainsi, d'un colloque tenu en 1996 à l'École du Louvre sur la formation à la dimension religieuse du patrimoine culturel, Mgr Moutel, évêque de Nevers, explique : « *Il est bien clair que la mission de L'Église n'est pas d'ordre culturel. Sa tâche et son souci est de proposer et de transmettre le message et la vie du Christ* », puis que « *le souhait des évêques et des croyants à ce sujet [est] que ces lieux soient aménagés non pas comme les témoins d'époques anciennes mais comme des lieux de rassemblement et de célébration pour les communautés d'aujourd'hui.* » (*Forme et sens, la formation à la dimension religieuse du patrimoine culturel*, 1997, p. 94-95.) Mgr Marcus, alors évêque de Nantes, indique dans sa préface à l'ouvrage de l'abbé G. Lequiminer : « *Il est indigné de voir que bien des cathédrales glissent peu à peu de leur destination chrétienne à des usages qui exploitent surtout leurs caractéristiques architecturales, et d'une manière générale, leurs seuls enjeux culturels.* » (LEQUIMINER, *Notre cathédrale de Nantes : une recherche du sens à travers l'histoire et l'art*, 1995, p. 3.)

811 BERCE, *Des monuments historiques au patrimoine*, p. 20.

toujours secondaire et ne peut être retenue dès lors qu'elle devient une contrainte significative à la destination culturelle des édifices, de leur mobilier ou de leur décor. Les préoccupations des archéologues, que l'Église soutient et encourage volontiers, restent accessoires par rapport à la fonction et la nature même des édifices et des objets du culte. Une circulaire de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, citée en modèle par l'abbé Prompsault parce que le prélat y recommande aux fabriques le respect des dispositions anciennes, de l'unité et du style des édifices, comporte par exemple cette réserve : « *Nous devons vous exhorter à vous tenir en garde contre les exagérations de quelques archéologues qui, dans la crainte qu'on altère le caractère d'une église, ne veulent pas permettre qu'on dissimule ses ruines et qui ne trouvent rien d'inconvenant à ce que le culte catholique déploie ses pompes dans un sanctuaire repoussant de dégradations et d'un aspect de vétusté tout à fait menaçant*⁸¹². » Concevoir une église comme un simple monument, en séparant forme et signification sacrée, est tout simplement impossible. La difficulté qu'éprouve l'Église à concevoir une approche uniquement archéologique des monuments, en dehors de toute signification religieuse⁸¹³, dicte par exemple cette réaction aux premières recommandations ministérielles pour la conservation des monuments religieux. En 1839, le *Journal des Conseils de fabrique* accueille favorablement une nouvelle circulaire du ministre des Cultes en faveur des objets d'art contenus dans les églises⁸¹⁴. Mais son rédacteur s'émue des débats provoqués à la Chambre par les mutilations répétées contre les monuments religieux et de la proposition d'inscrire les crédits pour ces édifices au budget du ministère de l'Intérieur. « *Nous soutînmes que la direction des travaux des édifices religieux devait continuer à faire partie des attributions du ministère des Cultes, ne fût-ce que par ce motif que, malgré tout l'intérêt artistique que ces travaux offrent, cet intérêt n'est pourtant que secondaire ; que celui qui doit dominer, c'est l'intérêt du service auquel ces édifices sont destinées ; que c'est, en un mot, l'exercice de la religion qu'il faut avant tout assurer*⁸¹⁵. »

L'église Saint-Médard de Doulon⁸¹⁶, dont l'antiquité suscite au début du XXe siècle la curiosité des archéologues, illustre ces logiques opposées de la destination culturelle et de l'archéologie. Sa reconstruction a été plusieurs fois envisagée, à partir de l'épiscopat Jaquemet. Dans les années 1860, le desservant Héry, en présentant à l'évêque un projet de clocher neuf, indique ainsi : « *L'église elle-même n'est susceptible d'aucune réparation. C'est une des plus vilaines de votre diocèse*⁸¹⁷. » Le détachement d'une partie du territoire de la paroisse, pour ériger une nouvelle succursale autour de l'ancienne chapelle de Toutes-Aides, ajourne ce projet rendu à la fois moins nécessaire et plus difficile par la diminution considérable des fidèles et des ressources. L'abbé Jean-Marie Peigné confie à son livre de paroisse les sentiments contradictoires qui l'animent face à cette

812 Circulaire du 12 décembre 1847, citée dans PROMPSAULT, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 1849, III, col. 513. En 1839, alors encore évêque du Puy, Mgr de Bonald a vu publiée dans le *Bulletin monumental* une circulaire semblable adressée à son clergé. (*BM*, 1839, V, p. 228 et ss.) Il sera membre de la Société française d'archéologie. Les *Annales archéologiques* salueront également ses initiatives en faveur des monuments religieux. (1846, V, p. 332-333)

813 « *L'archéologie, c'est la théologie* » affirme Mgr Pie, évêque de Poitiers, citation que l'abbé Pierret place sur la page de titre de son manuel d'archéologie (PIERRET, *Manuel d'archéologie pratique*, 1864).

814 Circulaire du 27 avril 1839, rédigée dans le même esprit que les circulaires précédentes (20 mai, 20 et 29 décembre 1834, 25 juin 1838). Texte dans *Journal des conseils de fabrique*, 1839, V, p. 236-237.

815 *Journal des conseils de fabrique*, 1839, V, p. 258.

816 L'ancienne église de Doulon a été « *scandaleusement détruite* » (HUBERT, THIRION, MARSAC, « Le chevet de l'ancienne église de Doulon à Nantes », *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1973, 7, p. 64-73) au début des années 1970, dans un mépris de son intérêt architectural et historique digne des meilleurs exemples du XIXe siècle, après qu'une tempête ait fait chuter le clocher sur le toit de la nef en juin 1966. L'église Saint-Médard a fait alors l'objet d'une étude et de fouilles. (ACMH 0081/044/0040)

817 AHDN EVPAR 109 Nantes 24, 13 octobre 1866, Héry à Mgr Jaquemet.

situation : « *D'ici à longtemps il est impossible de s'arrêter même à l'espoir de rebâtir l'église de Doulon. (...) Les paroissiens ne seraient pas disposés à s'imposer d'aussi grands sacrifices pour une œuvre dont ils ne voient ni la nécessité ni l'utilité. De plus, l'église, pour n'être pas belle, n'en est pas moins solide et commode. Et puis, dans un siècle où l'on recherche avec tant d'avidité toutes les antiquités vraies ou fausses, pourquoi détruire la vieille église de Doulon ? N'est-elle pas à elle seule son joyau et surtout la preuve convaincante de son ancienneté ! Qui sait, peut-être un jour ses filles (Sainte-Anne et Notre-Dame de Toutes-Aides) ou ses sœurs, lui envieront-elles le privilège qu'elles n'auront jamais ou qu'elles auront perdu ? C'est pourquoi, tout considéré, il a paru plus pratique de la restaurer et de lui donner autant que possible un peu de la fraîcheur de ses jeunes années*⁸¹⁸. » Quelques travaux de consolidation sont réalisés (renforcement et crépissage des contreforts), ainsi que d'embellissement intérieur (crépissage et badigeonnage, boiseries du chœur, statues nouvelles), qui permettent à l'abbé d'affirmer : « *Maintenant notre église est convenable, surtout quand elle est décorée aux jours de grandes fêtes*⁸¹⁹. » Après la tempête de février 1900⁸²⁰, qui arrache une partie de la couverture de l'église, le curé Marteau parvient à mobiliser ses paroissiens et la municipalité pour faire exécuter, en plus de la réfection de la toiture, une nouvelle voûte en sapin et diverses opérations (fenêtre sud-est refaite, mur de ce côté repiqué à l'intérieur, badigeonnage extérieur). S'il se satisfait de ces travaux, l'abbé ne perd pas de vue l'idée d'une réédification : « *L'église maintenant est propre et pourra servir au culte encore longtemps, mais elle deviendra bien insuffisante quand le Vieux-Doulon (...) se développera ; elle est déjà trop petite aux grandes fêtes. Il faudrait, dès à présent, songer à une reconstruction qui est lointaine, sans doute, mais qu'il faudrait préparer*⁸²¹. » En 1904, la Société archéologique visite l'église de Doulon et, après avoir établi des échafaudages et gratté le mur du chevet oriental, attribue cette partie au IXe siècle. L'architecte Ferronière propose une restitution graphique de l'édifice avant son exhaussement réalisé au XVe siècle pour relever sa toiture. Mais les travaux récents gênent l'examen des archéologues. « *En examinant le grand pignon oriental de l'église, écrit Léon Maître, on se rend compte que l'architecte avait sous les yeux une construction romaine qu'il cherchait à imiter. (...) Impossible de citer les autres parties de l'église, elles sont toutes recouvertes d'un crépissage du plus hideux effet depuis longtemps, je ne puis donc invoquer que mes souvenirs et parler de ce que j'ai vu. Il y a dix ans, avant les réparations, on apercevait par ci par là, dans les endroits dépouillés d'enduit, des parements de mur façonnés encore avec du petit appareil de granit.* » Il met d'ailleurs sur le compte des campagnes successives de restauration la méconnaissance de ce monument : « *On sera sans doute surpris que personne jusqu'ici n'ait fait remarquer les singularités qui m'ont frappé, que les plans et l'appareil de la maçonnerie n'aient éveillé l'attention d'aucun des curés qui ont tenté des travaux de restauration, ou celle de l'architecte qui construisit le clocher. (...) M. de la Nicollière, qui allait souvent se promener de ce côté, opinait comme M. le curé, quand celui-ci lui disait que cette église n'offrait rien d'intéressant aux archéologues. Notre ancien président a été trompé comme les autres par les couches de crépissage et de badigeon que les restaurateurs successifs ont étendues sur les murailles intérieures et extérieures*⁸²². » Si l'abbé Marteau se félicite dans son livre de paroisse de la reconnaissance de son église par les érudits nantais, cette fierté ne va cependant pas jusqu'à autoriser des recherches

818 AHDN P Doulon, A 1* Livre de paroisse.

819 *Ibid.*

820 « *Des étrangers demandaient quelques mois plus tard si c'était une église abandonnée ; il y pleuvait comme au dehors.* » (AHDN P Doulon, A 1* Livre de paroisse)

821 AHDN P Doulon, A 1* Livre de paroisse.

822 MAITRE, « *Considérations sur les origines de Doulon et de son église* », *BSANLI*, 1904, 45, p. 225-245.

qui mettraient à mal les récentes réparations de l'édifice, justement dénoncées par L. Maître : « Dans une seconde visite que fit M. Maître, il demanda ce qu'il y avait autrefois à la place du clocher actuel construit par M. l'abbé Héry, ancien curé de la paroisse. (...) Il témoigna le désir de pratiquer des grattages sur la muraille extérieure de chaque côté du clocher, pour y découvrir des briques romaines ainsi que sur le mur sud-est faisant face à la Loire, pour dégager le linteau de la porte très ancienne qui donnait accès dans l'église. Je ne le permis pas à cause des réparations récentes qui avaient été faites à l'église⁸²³. » Légitimement fiers de l'antiquité de leur église et de l'intérêt qu'elle éveille chez les archéologues nantais, les curés de Doulon refusent pourtant que la curiosité accessoire pour ses formes anciennes et rares prenne le pas sur la nature essentielle et première de l'édifice religieux.

« Un temple, de sa nature, n'est point un objet de vain spectacle comme pourrait l'être un musée, affirme l'abbé Henri Rousteau. C'est la maison de Dieu et la maison de l'âme⁸²⁴. » Sous la plume du prêtre qui s'est le plus consacré à l'art et à l'archéologie au XIXe siècle dans le diocèse de Nantes, ces mots délimitent la frontière que l'Église entend maintenir entre objet d'art et objet de culte. La reconnaissance des monuments religieux se heurte à une résistance ecclésiastique contre l'attribution à des édifices et des objets sacrés de valeurs universelles comprises par l'Église comme étrangères à leur essence même. Privé de son sens symbolique et de sa destination religieuse, le monument considéré uniquement dans sa forme et sa matérialité apparaît tronqué. Cette réticence à accepter une interprétation qui néglige ou ignore la dimension religieuse du monument consacré au culte tombe en revanche quand il s'agit de l'ancienne église remplacée par une construction neuve, de la statue, du tableau ou du mobilier liturgique rendus inutiles par l'acquisition de nouveaux objets de culte. Sorti du domaine du sacré, vide de signification et dépourvu d'un usage cultuel, l'ancien édifice ou l'élément de décor peut être abandonné à la science profane. L'aubaine que constituent pour les archéologues les nombreuses démolitions d'églises a été justement soulignée par L. Pirault et I. Rouaud-Rouaze⁸²⁵. Le bulletin de la Société archéologique de Nantes livre de nombreux exemples d'objets cédés par les prêtres : les sablières sculptées de l'ancien Saint-Nicolas en démolition offertes par le curé Félix Fournier en 1848⁸²⁶, le couvercle d'un tombeau mérovingien trouvé dans l'église Saint-Donatien offert par l'abbé François Cottineau en 1856⁸²⁷, un bas-relief représentant la Vierge, légué au musée par l'abbé Gouray de Pontchâteau en 1858⁸²⁸, divers objets (dont deux statues en bois du XVIIe siècle) provenant des ruines de la sacristie de la chapelle de Bon-Garant, offertes par le curé de Sautron en 1865⁸²⁹, etc... Les deux curés qui se sont succédés à la tête de la paroisse de Basse-Goulaine, et dont la sensibilité archéologique a déjà été soulignée, se distinguent particulièrement. Siméon Berthault offre à la Société un groupe sculpté en bois polychrome représentant la Vierge déposant l'enfant Jésus sur les genoux de sainte Anne assise⁸³⁰. Cette œuvre a été repérée dans le jardin de la cure par l'abbé Cahour lors d'une visite à Basse-Goulaine à l'automne 1874⁸³¹. Élu membre de la Société sur la proposition de l'aumônier, le curé Berthault vient lui-même remettre la sculpture à la Société archéologique quelques semaines plus

823 AHDN P Doulon, A 1* Livre de paroisse.

824 ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864, p. 8.

825 PIRAULT, ROUAUD-ROUAZE, « Les précurseurs de l'archéologie nantaise », 303, 1996, 50, p. 8.

826 *BSANLI*, 1859, I, p. 255 (séance du 3 novembre 1848).

827 *BSANLI*, 1863, 3, p. 87.

828 *BSANLI*, 1863, 3, p. 160.

829 *BSANLI*, 1865, 5, p. 15.

830 Cette œuvre du XVe siècle (sauf l'enfant Jésus refait au XVIIIe siècle), influencée par l'École flamande, est exposée au musée Dobrée (inv. 874.12.1).

831 *BSANLI*, 1874, 13, p. 226 (séance du 3 novembre 1874).

tard⁸³². [Illustration 142, p. 210] Deux ans auparavant, l'abbé Paul Meynier, alors vicaire à Chantenay, signale à la Société archéologique la présence dans la sacristie de l'église de Bouée de « deux plateaux en cuivre doré, dont l'intérieur est revêtu d'émaux cloisonnés, et dont le dessous, gravé au burin, représente des armoiries⁸³³. » Ces deux objets, utilisés alors à faire la quête dans l'église⁸³⁴ et que l'abbé Meynier suppose destinés à l'origine à donner la communion, étaient en réalité des bassins liturgiques servant au lavement des mains du prêtre⁸³⁵. Grâce à l'intervention de Mgr Fournier, ils rejoignent les collections du musée archéologique. La Société archéologique ne rencontre pas toujours autant de succès. Elle tente en vain, au début de l'année 1849, d'obtenir pour son musée un autel du XIII^e siècle placé dans la chapelle Notre-Dame de Grâce à Guenrouët et menacé par le délabrement de l'édifice. L'Évêché motive son refus par le parfait état de cet autel et par l'assurance de veiller à l'avenir à sa conservation⁸³⁶. La chapelle sert en effet d'église à la succursale qui vient d'être établie dans cette section de la commune de Guenrouët. Ce n'est qu'au début des années 1860, quand le projet de reconstruction de l'église paroissiale est adopté, et que l'autel est promis à la disparition avec l'ensemble de la chapelle⁸³⁷, que Mgr Jaquemet acceptera de céder l'autel à la Société⁸³⁸. Dans les années 1880, l'abbé Gergaud, curé de Sainte-Marie de Pornic, refuse également de céder aux vœux des archéologues. Au début de 1883, le conservateur du musée archéologique, P. de Lisle du Dréneuc, lui adresse vainement une demande pour obtenir le don d'une dalle funéraire, abandonnée depuis le XVIII^e siècle contre le mur extérieur de l'église⁸³⁹, « exposée aux injures du temps, des passants et des ennemis de l'histoire⁸⁴⁰. » L'abbé Gergaud fait au contraire restaurer cette pierre, appelée la tombe du croisé⁸⁴¹, par le sculpteur Joseph Vallet puis la place à l'intérieur de l'église nouvelle, inaugurée l'année suivante⁸⁴². [Illustration 64, p. 176] Les visites de deux autres membres de la Société archéologique, le docteur Paul Anizon et l'archiviste Léon Maître, attirent à la même époque l'attention sur une sculpture aux dispositions rares : « À la place du tabernacle se trouvait une statue de la Vierge, qui ne ressemblait à aucune autre, explique L. Maître. Une cavité, creusée dans sa poitrine et ouverte largement dans le dos en forme de losange, permettait de déposer en elle le ciboire ou custode contenant le Saint-Sacrement, et, pour que personne ne pût se méprendre sur sa destination, un œil rond, pareil à ceux des ostensoirs, existait sur la face antérieure pour annoncer aux fidèles qu'ils lui devaient une révérence particulière⁸⁴³. » Les archéologues relèvent surtout que cette statue, « curieuse, et au point de vue

832 *BSANLI*, 1874, 13, p. 229-230. L'abbé Berthault offre également à cette occasion plusieurs dessins qu'il a levé d'une sablière de l'ancienne église représentant des figures grotesques.

833 *BSANLI*, 1872, 11, p. 149 (séance du 16 juillet 1872).

834 Meynier souligne leur excellent état de conservation, « malgré le contact journalier des gros sous. » (*BSANLI*, 1872, 11, p. 149)

835 Utilisés toujours ensemble, l'un pour verser, l'autre pour recueillir l'eau, ils sont appelés pour cette raison des gémellions. Une notice sur ces bassins émaillés, attribués à un atelier limougeaud du XIII^e siècle, a été lue par F. Parenteau, conservateur du musée archéologique, en 1874 (*BSANLI*, 1874, 13, p. 11)

836 *BSANLI*, 1859, I, p. 27-258 (séance du 2 février 1849).

837 *BSANLI*, 1859, I, p. 179 (séance du 5 juin 1860) : « M Bizeul engage instamment la Société à faire tout ce qu'elle pourra pour en éviter la destruction, et il est décidé qu'on priera M. le préfet et Mgr l'évêque et vouloir bien donner les ordres nécessaires pour leur conservation. »

838 *BSANLI*, 1862, II, p. 8 (séance du 11 mars 1862).

839 *BSANLI*, 1883, 22, p. 13 (séance du 13 février 1883).

840 MAITRE, « Sainte-Marie de Pornic : souvenirs, monuments et impressions », *BSANLI*, 1885, 24, 2^e semestre, p. 13.

841 Cette dalle du XIII^e recouvrait la tombe du chevalier Guillaume des Bretesches.

842 WISMES, « Sainte-Marie [d'après les notes inédites de Chevas] », *BSANLI*, 1904, 45, p. 166-167.

843 MAITRE, « Sainte-Marie de Pornic : souvenirs, monuments et impressions », *BSANLI*, 1885, XXIV, 2^e semestre, p. 16.

de l'histoire religieuse locale, et sous le rapport de l'archéologie chrétienne⁸⁴⁴ », est toujours l'objet d'une grande dévotion dans la paroisse ce qui exclut absolument de la retirer à la vénération des fidèles : « Chaque fois que, pour un motif quelconque, la statue se trouve déplacée, leur inquiétude est grande ; et tout événement factieux qui survient alors dans la paroisse n'a pas, à leurs yeux, d'autre origine⁸⁴⁵. » Profitant du déplacement nécessité pour la replacer dans l'église nouvelle, le curé Gergaud commande à l'atelier Vallet une restauration de cette Vierge-tabernacle, afin de la mettre en harmonie avec le décor de l'édifice néo-gothique. [Illustration 65, p. 176] Cette intervention permet de dégager complètement la cavité ménagée dans la poitrine de la Vierge, ainsi qu'une seconde ouverture découverte dans son dos, mais modifie également les dispositions de l'ensemble⁸⁴⁶. L. Maître, souvent prompt pourtant à s'indigner des actes ecclésiastiques contraires à la conservation des monuments, admet ici sans difficultés ces modifications : « Les archéologues regretteront que les doigts de la main, au lieu d'indiquer simplement le tabernacle, tiennent maintenant une branche de lys, addition qui n'était pas dans l'original, et que le corps du démon soit tronqué. Ils auraient raison, s'il s'agissait d'un objet de curiosité destiné à un musée, mais ici le cas est différent. La statue est destinée à occuper une place d'honneur dans un édifice moderne et à recevoir surtout les hommages de la piété. Imprudent serait celui qui proposerait de la changer contre une autre, il encourrait la réprobation universelle. (...) C'est donc un objet sacré au premier chef ; si elle en était séparée, la population se croirait exposée aux plus grands malheurs. » Le curé de Sainte-Marie montre, en refusant d'abandonner l'objet lui-même (la dalle funéraire) ou de consentir à une conservation respectueuse de l'œuvre ancienne (la Vierge à l'Enfant), la même volonté de faire prévaloir la nature et la destination religieuse du monument sur son intérêt archéologique qu'il a manifesté deux décennies plus tôt pour imposer la reconstruction de l'église paroissiale elle-même⁸⁴⁷. Cette résistance à une désacralisation de l'objet de culte par sa muséification est également un refus de voir rompre la continuité de la dévotion. Support d'un culte vivant, l'édifice, l'objet liturgique ou l'élément de décor exigent, pour remplir entièrement leur fonction religieuse, que leurs formes matérielles évoluent et se modifient. Ce besoin s'oppose frontalement à la logique de la conservation archéologique qui tend, au contraire, à figer cette évolution et à fixer l'objet dans une forme définitive. Cette insoluble contradiction constitue le principal écueil à une approche archéologique des monuments religieux, qu'a d'emblée saisie un R. Bordeaux par exemple, qui tente vainement de convaincre le clergé dans son *Traité de la réparation des églises* : « Sans doute l'abandon et la ruine du temple matériel sont un symptôme de la décadence et de la misère de l'édifice spirituel ; il faut bien réparer, entretenir, mettre en bon ordre, mais on doit le faire en respectant l'antiquité⁸⁴⁸. »

844 ANIZON, « Notice sur une statue de la Sainte Vierge qui existe dans l'église de Sainte-Marie de Pornic », *BSANLI*, 1886, 25, p. 115.

845 *Ibid.*, p. 116.

846 Le chanoine Russon a indiqué les altérations provoquées par cette restauration, confiée à un des meilleurs ouvriers de J. Vallet, Auguste Jonghans : cou de la Vierge amaigri et modifications de son visage et de la posture de son bras, corps du démon diminué, tête de l'Enfant Jésus remplacée. (RUSSON, *Notre-Dame du Tabernacle : notice archéologique et religieuse*, 1958, p. 27-28) Quelques années plus tard, L. Maître puis G. de Wismes critiquent cette restauration. En 1901, le curé Boulas fait de nouveau modifier les dispositions de la statue pour retrouver le geste initial du bras désignant la cavité. Mais il fait également complètement doré la sculpture.

847 Partie 2, p. 185 et ss.

848 BORDEAUX, *Traité de la réparation des églises : principes d'archéologie pratique*, 2e éd., 1862, p. X.

2.3.2 Transferts symboliques des anciens monuments aux nouveaux

Constructions mentales et symboliques autant que matérielles, les édifices religieux peuvent connaître de nombreuses transformations, voire être entièrement reconstruits ou remplacés, tout en conservant, dans l'esprit du clergé et des fidèles catholiques, la même identité. Décrivant les sociétés vouées à un ordre symbolique, M. Guillaume écrit : « *L'essentiel étant immatériel et invisible, la conservation se circonscrit à quelques traces sacrées, hantées, légendaires. En dehors de ces traces, l'essence de l'Être n'appartient pas à l'ordre des choses et du visible. Par conséquent, les choses nouvelles ne peuvent pas chasser vraiment les anciennes : il y a imbrication du présent et du passé dans une structure symbolique forte. Cette présence symbolique du passé affranchit du souci de sa conservation matérielle*⁸⁴⁹. » Cette indifférence relative à la permanence matérielle du monument, que M. Guillaume voit peu à peu disparaître à partir de la Révolution, continue en réalité de se manifester longtemps, jamais totalement effacée par l'attention nouvelle portée aux vestiges du passé⁸⁵⁰. La confusion, habituelle chez nombre de prêtres, de la date de la fondation de la paroisse avec celle de la construction de l'église est très révélatrice de ce phénomène. Elle est extrêmement fréquente dans les réponses des curés et desservants à l'enquête diocésaine de 1846. Le curé de Saint-Léger donne par exemple comme date à son église paroissiale : « *D'après le dire des anciens paroissiens, il paraîtrait que ce serait saint Herblain qui l'aurait bâtie dans ce lieu, VIIIe siècle*⁸⁵¹. » Celui de Campbon répond de même : « *Sur la fin du Ve siècle. Elle fut détruite en 878 par les normands et rebâtie par Guérech, comte de Nantes, en 980*⁸⁵². » Ces méprises ne s'expliquent pas par la seule ignorance de l'époque de construction de l'édifice contemporain. Le questionnaire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte détaille ainsi, très précisément, dans la réponse relative aux dernières réparations exécutées : « *rebâtie en 1767, incendiée en 1795, rebâtie en 1804, les chapelles en 1820, tour du clocher en 1836* », mais indique comme date à l'église : « *de temps immémorial*⁸⁵³. » Certains ecclésiastiques ont même mené quelques investigations dans les archives paroissiales ou dans les légendes hagiographiques pour proposer une datation : « *Dès l'an 1051 elle existait sous le titre de chapelle et dès l'an 1130 elle est déjà église paroissiale ; l'époque précise de l'érection est inconnue*⁸⁵⁴ » ; « *Il paraît qu'elle fût bâtie vers la fin du VIIIe siècle, puisqu'il est dit dans la Vie de saint Benoît qu'il fut enterré dans l'église de Massérac qu'il avait bâti*⁸⁵⁵. »

Les cérémonies de bénédiction ou de consécration des édifices reconstruits ritualisent en même temps le transfert symbolique de l'ancien édifice au nouveau. A l'automne 1879, la première partie de la nouvelle église de la Chapelle-Basse-Mer est bénie par Mgr Le Coq⁸⁵⁶. L'ancien édifice, datant du XVe siècle, incendié à la Révolution et en partie reconstruit au début du siècle, peut donc être abandonné puis démoli pour laisser place à la seconde tranche de travaux. Le registre de

849 GUILLAUME, « Invention et stratégies du patrimoine », dans JEUDY, *Patrimoines en folie*, 1990, p. 17.

850 « *Le beau en lui-même ne change pas*, écrit l'abbé Gaborit dans son traité d'esthétique. *Ce qui était beau, il y a deux mille ans, est beau encore aujourd'hui. (...) Nous ne jouissons ici-bas de la beauté de Dieu qu'à travers le voile des créatures per speculum et in enigmata. Mais ne pourrions-nous pas un instant élever notre regard au-dessus de tout ce qui est fini et transitoire et le fixer sur Dieu lui-même, afin d'entrevoir le beau tel qu'il est en lui, tel que nous le verrons un jour ?* » (GABORIT, *Le beau dans la nature et dans les arts*, 1885, I, 193 et 209)

851 ADLA 8 V 1, Saint-Léger.

852 ADLA 8 V 2, Campbon.

853 ADLA 8 V 1, Saint-Étienne de Mer-Morte.

854 ADLA 8 V 1, La Chapelle-Basse-Mer.

855 ADLA 8 V 2, Massérac. De nombreux curés encore n'hésitent pas à attribuer au VIIIe siècle la construction de leur église, tels ceux de Pontchâteau ou de Saint-Molf.

856 La première pierre de cette église construite sur des plans d'E. Boismen a été posée en novembre 1874. Elle ne sera achevée qu'en 1892.

paroisse donne une relation développée de cette cérémonie : *« La vieille église dissimule à peine ses murs noircis sous un faisceau d'élégants oriflammes et ne semble avoir revêtu sa parure de grandes fêtes que pour saluer l'aurore de la jeune. (...) Encadrée de mâts vénitiens, de trophées d'oriflammes et de verdure, elle semble s'associer à la joie universelle et prendre part à cette fête qui n'en est point une pour elle. (...) Le pontife précédé du clergé et escorté du conseil de fabrique et du conseil municipal se rend à la vieille église pour y chercher Celui qui a daigné habiter si longtemps dans ces vieux murs que les habitants de la Chapelle-Basse-Mer ont remplacés par une demeure plus belle et plus digne de sa grandeur et de sa majesté. On transporte donc le saint sacrement à la nouvelle église. La foule se prosterne sur son passage et adore en silence le Dieu trois fois saint qui veut bien habiter parmi les hommes. A ce moment, un œil attentif eut pu remarquer de la tristesse voire même des larmes sur certains visages. Qui, en effet, n'a pas senti son cœur se serrer à la pensée que ces vieux murs qui les avaient abrité, à leur baptême, allaient être renversés, que ces larges dalles usées par les genoux de leurs pères et sur lesquelles avaient coulé les larmes de leur première communion, seraient bientôt arrachées. La vue du nouveau temple, plus beau, plus riche, plus magnifique, va bientôt faire disparaître ces regrets si légitimes⁸⁵⁷. »*

Cette permanence d'identité depuis la fondation primitive peut s'exprimer par la dédicace de la nouvelle église, reprenant celle de l'ancienne. La charge symbolique des vocables est considérable, suffisante parfois à conserver le souvenir de constructions disparues. La restauration de la chapelle Saint-Clair de la cathédrale Saint-Pierre a été, on l'a vu, l'occasion de matérialiser par son décor le souvenir des paroisses supprimées à la Révolution. Chacune des églises est rappelée par un tableau représentant son ancien patron : saint Denis, saint Léonard, saint Laurent, saint Vincent, sainte Radegonde, saint Jean, la Vierge Marie enfin pour la collégiale Notre-Dame. *« Il était convenable, conforme à la justice et à la piété, porte la notice publiée à l'occasion de l'aménagement de cette chapelle, de réunir dans cette enceinte les titulaires de toutes ces églises désolées, profanées, détruites (...) de prouver que l'esprit qui les a bannis de leurs sanctuaires n'est pas le nôtre⁸⁵⁸. »* Plusieurs exemples témoignent de la diffusion de cette logique au sein du clergé nantais. Vers 1844, l'abbé Yviquel, curé de la nouvelle succursale de la Madeleine désire reprendre le vocable de la chapelle de Toussaints, désaffectée depuis la Révolution et qui sera démolie quelques années plus tard. Il ne l'obtient pas, mais en fait cependant le patron secondaire de la paroisse, qui prend le nom d'une autre chapelle abandonnée de l'autre côté de la Loire⁸⁵⁹. Dans son registre de paroisse, l'abbé Félix Fournier exprime des intentions semblables pour l'église Saint-Nicolas en reconstruction : *« Jean V, duc de Bretagne, fonda en 1440 la chapelle Saint-Yves (...), ce qui m'inspire la pensée de consacrer dans la nouvelle église le souvenir de ce petit monument et de saint Yves, avec d'autant plus de raison que c'est dans ma paroisse que se trouve le palais de justice et le plus grand nombre d'hommes de loi de notre ville. (...) La chapelle Saint-Julien était construite dans la bourse, et tous les jours, avant la Révolution, on y célébrait la messe que nos anciens négociants entendaient pieusement avant de se livrer à leurs affaires. Pour consacrer encore ce souvenir, il sera bon qu'un autel ou un vitrail rappelle à nos commerçants, moins*

857 AHDN P La Chapelle Basse-Mer, A 1 *, Registre de paroisse.

858 *Notice sur la chapelle Saint-Clair, dans la cathédrale de Nantes*, 1845, p. 9. Saint-Saturnin est en revanche écarté car cet édifice était placé en partie sur le territoire de Sainte-Croix : *« On a cru que c'était plutôt à cette dernière église qu'il appartenait de réparer l'outrage fait à cet invincible pontife par la fureur des iconoclastes de 93. »* (p. 10-11)

859 RUSSON, *La fondation de la paroisse Sainte-Madeleine de Nantes*, 1941.

*chrétiens que leurs pères, saint Julien et ses pieux usages*⁸⁶⁰. » Une chapelle placée sur la paroisse de Saint-Jacques de Nantes, en ruines et menacée par l'alignement de la route de Clisson, est également entièrement reconstruite à partir de 1855 par le curé Durand, « *pour ne pas laisser périr pour la ville de Nantes un aussi beau titre que celui de Notre-Dame de Bonne-Garde*⁸⁶¹. » Il est jusqu'à des historiens laïques, tels S. de la Nicollière, qui partagent ce mode de pensée. « *Notre but, écrit-il pour justifier sa notice sur l'ancienne Collégiale de Nantes, a été de faire revivre le souvenir déjà lointain de Notre-Dame qui va s'effaçant de plus en plus (...) L'industrie avait détruit le temple de la Reine du ciel dans la vieille cité ; voilà qu'une vaste paroisse, un édifice splendide et majestueux s'est élevé au centre même de la ville moderne (...) L'antique église, son doux et poétique vocable, revivent avec Notre-Dame de Bon-Port, dont la croix brillante domine au loin le fleuve*⁸⁶². »

D'autres éléments peuvent suffire à assurer la continuité symbolique d'un édifice à l'autre, jouant le rôle d'emblèmes : l'emplacement, l'orientation, le style, un élément d'architecture ou de mobilier remployé. L'orientation traditionnelle des édifices a parfois été abandonnée lors des reconstructions en raison des contraintes liées à l'emplacement, comme à Missillac⁸⁶³. Quand elle a pu être maintenue, cette disposition similaire des bâtiments successifs a renforcé leur filiation. L'abbé Cahour note ainsi avec satisfaction que la nouvelle église de Saint-Donatien respecte, à la suite de tous les édifices précédents depuis l'époque mérovingienne, l'axe même de la tombe des Enfants-nantais, orientée nord-est⁸⁶⁴. **[Illustration 211, p. 242]** L'aumônier se réjouit de même que la chapelle des fonts de la cathédrale soit la plus proche de l'emplacement de l'ancien baptistère Saint-Jean, près du second contrefort nord de la nef⁸⁶⁵. La reprise ou la copie d'éléments architecturaux de l'ancien édifice dans l'église reconstruite peut également incarner matériellement cette continuité. Le curé de la Plaine note ainsi en 1846, à propos de son église partiellement reconstruite : « *Le transept a deux fenêtres à deux meneaux à trois trèfles de quatre feuilles qui sont la copie à peu près fidèle d'une ancienne fenêtre qui était en style gothique rayonnant du XIV^e siècle. (...) Si nous avons entrepris ces belles constructions qui sont, je le crois, un objet d'art, nous y avons été amenés par la nécessité de détruire cette belle fenêtre du plus beau style. C'était une richesse que nous [nous] sommes crus obligés de reproduire*⁸⁶⁶. » La nouvelle église de Saint-Julien de Vouvantes a été bâtie dans un style gothique flamboyant rappelant l'ancien édifice du XV^e siècle, afin de pouvoir y intégrer quelques éléments anciens conservés⁸⁶⁷. A Rémouillé, la nef de l'église paroissiale est restaurée vers 1860 par Jean-Pierre Garreau, l'entrepreneur chargé des premiers

860 AHDN P Saint-Nicolas, A 2, registre de paroisse.

861 AHDN EVPAR 109 Nantes 16, 28 août 1854, Durand à Mgr Jaquemet. Sur cette chapelle, voir aussi AHDN P Saint-Jacques, registre de paroisse et un cahier manuscrit, retrouvé en 1915 par le curé de Notre-Dame de Toutes-Joies : *Dévotion à Notre-Dame de Bonne-Garde de Saint-Jacques de Nantes*, par l'abbé J. M. Lagrange, 1857.

862 LA NICOLLIÈRE, *Église royale et collégiale de Nantes*, 1865, p. 222. Le vocable de l'église Notre-Dame de Bon-Port a été imposé par le conseil de fabrique malgré le désir d'un maire de Nantes, Louis Levesque, de lui donner celui de son saint patron : « *L'église en cours de construction est souvent appelée église Saint-Louis. Le vœu de la fabrique est au contraire qu'elle reste sous l'invocation de Marie, puisque sa dénomination était jusque là Notre-Dame de Chézine, et qu'elle soit consacrée sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Port.* » (AHDN EVPAR 109 Nantes 1, 8 mars 1827, Délibération du conseil de fabrique)

863 Le terrain est limité au sud par une douve et un mur. (ADLA 2 O 98/9, 20 octobre 1879, Projet de reconstruction, Mémoire explicatif par l'architecte Boismen) Une nouvelle orientation (le chevet au nord) est donc retenue, qui permet de plus de conserver l'ancienne église jusqu'à l'achèvement du nouvel édifice. (GRAYO, *Missillac et sa région au fil des ans*, 1980, p. 269)

864 CAHOUR, Compte-rendu des fouilles à Saint-Donatien en 1873, *BSANLI*, 1874, XIII, p. 80.

865 CAHOUR, Découverte du baptistère primitif de la cathédrale de Nantes, *BSANLI*, 1876, XV, p. 281.

866 ADLA 8 V 2, 20 décembre 1846, Curé Despujol ? à Mgr de Hercé.

867 Partie 2, p. 264 et ss.

travaux d'achèvement de la cathédrale de Nantes⁸⁶⁸. Les anciens murs sont percés d'ouvertures plus larges mais une étroite fenêtre romane est conservée, côté sud, pour témoigner des dispositions anciennes⁸⁶⁹. A Saint-Molf, l'église paroissiale est reconstruite au milieu du siècle, sur des plans de T. Nau, dans un style néo-roman encore très rare dans le diocèse à cette date et destiné à rappeler l'ancienne⁸⁷⁰. L'église néo-gothique construite à Fégréac rappelle également, selon l'abbé Cahour, le style de l'édifice précédent : « *On y voyait, à l'époque dont nous parlons, un antique et modeste sanctuaire, avec ses porches, ses fenêtres ogivales et sa petite flèche couverte en ardoises. C'était l'église paroissiale. Depuis, les habitants l'ont remplacée par une plus grande et plus belle, du même style, et qui prouve que les enfants n'ont point dégénéré de leurs pères*⁸⁷¹. » Le réemploi du mobilier de l'édifice précédent, justifié le plus souvent par de puissantes raisons économiques, a pu encore renforcer cette idée de transmission. Le discours de l'abbé Lesimple, lors de la cérémonie de bénédiction de la nouvelle église de Belligné, au début du XXe siècle, insiste sur l'incomparable beauté du nouvel édifice sans pour autant oublier la filiation qui l'unit avec l'ancien : « *Comme l'ancienne église, auprès de sa jeune rivale, fait figure de pauvreté et de disgrâce ! Ni l'art, ni l'archéologie, ni le pittoresque ne perdront à la voir disparaître. Et pourtant, elle eut son heure de renom, aux alentours de 1828, quand on venait de tous côtés admirer la fraîcheur des peintures qu'on qualifie maintenant de bariolage (on y dépensa, dit-on, 25 000 francs. Le curé s'y ruina personnellement.) (...) Et pourtant elle est touchante. A sa fille, avant de mourir, elle a comme légué ses joyaux, je veux dire ses autels et ses tabernacles*⁸⁷². »

La construction d'une continuité symbolique entre les édifices successifs ne néglige donc pas entièrement leur dimension matérielle. Mais, il s'agit d'un geste sélectif et limité, transformant l'objet conservé en symbole, porteur de la mémoire de la paroisse et de la permanence du culte au même titre que les reliques. L'abbé Lechat, nommé desservant à Saint-Viaud en 1843, mène aussitôt quelques recherches historiques sur sa nouvelle paroisse⁸⁷³. Quelques années plus tard, il consigne dans son livre de paroisse tout ce qu'il a pu « *recueillir de remarquable*⁸⁷⁴. » Il consulte les anciens registres déposés à la mairie, des archives découvertes « *dans un vieux coffre de la fabrique* », les délibérations de la fabrique depuis le rétablissement du culte et enfin une *Vie de saint Vital*, recopiée en 1840 par le vicaire Bernard. « *Cette pièce si intéressante malheureusement n'existe plus. M. Bernard, après avoir transcrit avec beaucoup de peine cet ancien et respectable monument, a eu l'imprudence de le déchirer*⁸⁷⁵. » Son travail lui apprend que la paroisse de Saint-Viaud possédait jusqu'à la Révolution un os de saint Vital⁸⁷⁶. En 1849, il s'adresse à l'évêque d'Autun afin d'obtenir

868 *Simple notice sur les monuments édifiés à Remouillé par J. P. Garreau*, 1887. Cette restauration de la nef achève une complète transformation de l'édifice, après la construction d'un clocher en 1838 et celle du chœur, de deux sacristies et deux chapelles en 1845 (ADLA 8 V 1).

869 ORIEUX, « Études archéologiques dans la Loire-Inférieure », *Annales de Nantes*, 1864, XXXV, p. 468.

870 L'ancienne église romane à trois nefs est datée en 1846 par l'abbé Biré « *vers le neuvième siècle ou même auparavant*. » (ADLA 8 V 2, Enquête diocésaine). Le curé aurait donné pour indication à l'architecte : « *Style, simplicité, élégance, masse monumentale, données complètement catholiques, commodité, effet*. » (MERCIER, HOREAU, *Dans la boucle du Mes : Mesquer, Quimiac, Saint-Molf*, 1973, p. 206)

871 CAHOUR, *Vie de M. Orain*, 1861, p. 47.

872 Ce discours loue notamment l'idée-force de l'architecte René Ménard : des lignes épurées et l'ornementation proscrite. L'abbé Lesimple, alors curé de Paulx, ajoute que les autels « *ont été rajeunis avec une habileté d'ornemaniste par le vicaire, M. Ménoret*. » (AHDN, P Belligné, A 5 *, Registre de paroisse.

873 ADLA 114 J 11 / 19, AP Saint-Viaud, Notes historiques sur la paroisse.

874 ADLA 114 J 11 / 16, AP Saint-Viaud, Registre de la paroisse (1849-1887). Ce registre s'arrête à la mort d'Auguste Lechat et n'est pas continué par ses successeurs.

875 ADLA 114 J 11 / 16, AP Saint-Viaud, Registre de la paroisse.

876 Son prédécesseur Bertho avait déjà signalé cette relique (un os de bras exposé à la vénération des fidèles chaque 16 octobre, selon le témoignage d'anciens paroissiens dignes de foi) disparu à la révolution, avec son reliquaire en

une nouvelle parcelle des reliques du saint conservées à Tournus, mais celles-ci ont également disparu dans les destructions et confiscations révolutionnaires. L'abbé Lechat trouve pourtant un autre moyen de réveiller le souvenir et la dévotion au patron de la paroisse. Il fait ouvrir cette même année la grotte placée près de l'église, ancien lieu de pèlerinage fermé en l'an II et oublié depuis cette époque⁸⁷⁷. Ce souterrain de sept mètres sur deux passait pour être la caverne dans laquelle le moine irlandais avait aménagé, vers le VIII^e siècle, sa cellule et son petit oratoire. En creusant les fondations pour la reconstruction de l'église, en 1853, les ouvriers découvrent d'ailleurs une seconde grotte, plus petite, près de la première. « *Désirant conserver et honorer ce monument qui nous est si cher comme ayant appartenu, selon toutes probabilités, à notre bienheureux patron, écrit l'abbé Lechat, nous avons résolu de l'enfermer sous la chapelle nord de la nouvelle église, afin que ce lieu fut à jamais vénéré. (...) La cellule de saint Vital n'a pu malheureusement être conservée entière malgré tous nos efforts, en dépit de toutes nos combinaisons, il a fallu consentir à laisser bâtir une des colonnes du transept sur une partie de la cellule. (...) L'oratoire est conservé presque en entier*⁸⁷⁸. » Un escalier en granit est ménagé sous la chapelle nord du transept de la nouvelle église pour remplacer l'ancienne entrée extérieure : « *Pour honorer davantage notre saint Patron, (...) nous y avons placé un autel, et nous y offrons de temps en temps le saint sacrifice de la messe*⁸⁷⁹. » Après la Séparation, le curé Sort fit aménager cette crypte-reliquaire en ouvrant une entrée extérieure grillagée donnant plus de lumière au souterrain. [Illustration 229, p. 250] Dans une exception rare, la nouvelle église de Notre-Dame de Toutes-Aides a conservé, dans son enceinte même, la chapelle qui la précédait sur cet emplacement, à l'est de la cité nantaise, sur le territoire de la paroisse de Doulon. Fondée selon la tradition au XI^e siècle, la chapelle en ruines est reconstruite au début du XVII^e siècle aux frais de la ville de Nantes et sur la demande des habitants particulièrement attachés à ce lieu de dévotion mariale. La chapelle et la statue de sa patronne, également du XVII^e siècle, ont échappé l'une et l'autre aux destructions révolutionnaires. L'abbé Cahour a recueilli le témoignage de Jeanne Tessier, fille du paroissien qui gardait les clefs de l'édifice. Elle lui a raconté la vaine tentative des « *buveurs de sang [de] hacher comme les autres statues*⁸⁸⁰ » celle de Notre-Dame de Toutes-Aides. L'un des vandales chute de l'échelle posée contre la muraille pour atteindre la statue et se blesse grièvement. Ses compagnons renoncent définitivement à renouveler l'expérience. Quelques fidèles organisent une quête dans la paroisse qui leur permet de faire, pour 400 francs, l'acquisition de la chapelle. Selon Cahour, les premières messes publiques de Nantes furent célébrées en ce lieu. Un long contentieux oppose cependant les propriétaires à la paroisse, empêchant que la chapelle puisse être rendue officiellement au culte⁸⁸¹. A la fin de la Restauration, la propriété du bâtiment est attribuée à la commune de Doulon et les cérémonies religieuses y sont enfin rétablies⁸⁸². Une messe dominicale réunit dans la chapelle la population croissante de ce quartier, devenue sous le Second Empire bien plus importante que celle du bourg de Doulon⁸⁸³. Après un long conflit, ses habitants obtiennent en 1873 l'érection de la

argent. (AHDN EVPAR 192, 22 décembre 1839, Desservant Bertho au vicaire général Dubois)

877 AHDN EVPAR 192, 26 février 1850, Lechat à Mgr Jaquemet. Cette grotte était située sur un terrain particulier, dont le propriétaire accepta pourtant l'opération.

878 ADLA 114 J 11 / 16, AP Saint-Viaud, Registre de la paroisse, Notice sur la grotte de S. Vital, p. 22-23.

879 AHDN EVPAR 192, 19 juillet 1878, Abbé Lechat au vicaire général Vincent.

880 AHDN 2 Z 5, Carton 2, [N. d.], Note. Le chanoine Jarnoux cite une note du même Cahour indiquant un témoignage en tous points semblable, mais donnant un nom différent à la jeune fille, donnée comme la fille du sacristain Neveu. (JARNOUX, *Les anciennes paroisses de Nantes*, 1982, II, p. 105-107)

881 AHDN EVPAR 109 Nantes 24, 27 janvier 1829, abbé Cormerais, desservant à Doulon, à Mgr de Guérines.

882 AHDN EVPAR 109 Nantes 24, 14 mars 1830, Conseil de fabrique à Mgr de Guérines.

883 JARNOUX, *Les anciennes paroisses de Nantes*, 1982, II, p. 107.

chapelle en succursale⁸⁸⁴. L'édifice, désigné comme église paroissiale, ne peut accueillir que 300 fidèles et un agrandissement est aussitôt projeté. Il est d'abord proposé de développer au sud de la chapelle une église provisoire, orientée perpendiculairement, dont l'ancien sanctuaire formerait l'avant-nef. [Illustration 230, p. 251] Ce programme peu satisfaisant est rejeté au profit d'une construction définitive. Un nouveau projet prévoit la construction d'une église neuve parallèle à la chapelle, mais indépendante de celle-ci. [Illustration 231, p. 251] L'architecte François Bougouin compose enfin un projet répondant beaucoup mieux aux besoins et aux vœux des fidèles de Toutes-Aides. Il propose de construire une vaste église dont la chapelle de Toutes-Aides formerait le bas-côté nord. Ce plan est retenu par le conseil de fabrique, « *considérant que la piété des fidèles des environs de Toutes-Aides et de la ville de Nantes tient essentiellement à la conservation de la chapelle qui depuis des siècles est un lieu de pèlerinage très fréquenté, (...) [et] que le projet de M. Bougouin est le seul moyen de donner satisfaction complète soit à la piété des fidèles, soit aux souscripteurs, parce qu'il assure la conservation et le service régulier de la chapelle, tout en lui maintenant son caractère spécial et en en faisant une dépendance de l'église et parce qu'il empêche que tôt ou tard elle soit forcément abandonnée faute de ressources suffisantes pour l'entretien et le service de deux églises*⁸⁸⁵. » [Illustrations 232 à 236, p. 252-253]

Si la conservation matérielle d'une partie des monuments anciens a parfois su se concilier avec la construction de nouveaux lieux de culte plus adaptés aux besoins contemporains, elle a le plus souvent été tout simplement rendue impossible par une réédification sur l'emplacement même de l'ancienne église. La conservation se borne donc, dans le meilleur des cas, à consigner le souvenir des dispositions générales ou des détails particuliers de l'édifice promis à la disparition. Les vieilles églises de Basse-Goulaine et Oudon, comme cela a déjà été remarqué, ont été décrites par leurs curés avant de tomber. D'autres ecclésiastiques ont pris le même soin de laisser des indications plus ou moins complètes des anciens monuments, tels l'abbé Jean Hemery qui a relevé des plans de l'église de Saint-Nicolas de Redon⁸⁸⁶. Dans le dernier quart du XIXe siècle, un prêtre nantais incarne tout à fait cette approche, plus voisine de celle des antiquaires du siècle précédent que des méthodes de l'archéologie contemporaine, et qui consiste à conserver non pas l'objet lui-même, mais son souvenir. Les intentions que F. Choay a prêté à un Millin, par exemple⁸⁸⁷, conviennent également à l'ambition documentaire de l'œuvre photographique de l'abbé Abel Soreau (1845-1909)⁸⁸⁸. Au caractère très moderne de l'outil retenu répond pourtant une vision complexe, mêlant la nostalgie incontestable d'un monde en train de disparaître et la célébration des réalisations du présent. Issu d'une famille originaire de Paimboeuf mais tôt installée à Nantes, Abel Soreau est précédé dans le sacerdoce par son frère aîné. Henri Soreau⁸⁸⁹ (1841-1914) devient professeur au collège Saint-Stanislas dès son ordination. Distingué au petit-séminaire par l'abbé Gaborit pour ses dons artistiques, il y enseigne le dessin durant près de quarante ans. Comme son ancien maître et

884 AHDN EVPAR 109 Nantes 3, 31 juillet 1873.

885 AHDN EVPAR 109 Nantes 3, 3 février 1875, Délibération du conseil de fabrique. Les considérations financières ont également pesé dans l'adoption de ce projet, puisque la délibération porte : « *Le raccord de l'église projeté avec la chapelle offre une notable réduction sur la dépense d'un premier plan qui consistait à bâtir l'église séparée de la chapelle.* »

886 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 07, Notice sur l'église de Saint-Nicolas de Redon, 1854.

887 « *Son propos est de sauver par l'image des objets promis à la destruction et d'en offrir une description.* » CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, 2007, p. 74.

888 Les photographies numérisées du fonds Soreau ont été mises en ligne par la Société archéologique de Nantes : http://www.societe-historique-nantes.fr/module-Galerie_multimedia-view-aid-37.html

889 PINEAU-CHAILLOU, « Le chanoine Henri Soreau », dans *Saint-Stanislas, 1829-1929*, 1931, p. 148-152.

avec des goûts semblables pour Fra Angelico et Raphaël⁸⁹⁰, il pratique la peinture en amateur passionné, décorant la chapelle du collège ou ornant un missel d'enluminures⁸⁹¹. Son frère Abel le rejoint quelques années plus tard à Saint-Stanislas, comme professeur d'allemand. Artiste lui-même, il consacre ses loisirs à une double passion pour la musique et la photographie. Organiste, l'abbé Abel Soreau compose également une série de cantiques, dont certains titres donnent idée de l'esprit qui préside à ces créations : « *L'hymne au drapeau* », « *Souvenez-vous de vos ancêtres* », « *On dit que la vieille Bretagne*⁸⁹². » Il se livre également à un long travail d'inventaire des anciennes chansons du pays nantais, patiemment récoltées par plusieurs décennies d'excursions quasiment ethnographiques dans le département⁸⁹³. On retrouve dans sa pratique de la photographie la même volonté de recueillir tant qu'il est encore temps l'image d'une ville et d'une région en train de basculer dans la modernité. C'est l'abbé Minier⁸⁹⁴, supérieur du collège de Saint-Stanislas et membre fondateur de la Société nantaise de photographie créée en 1881, qui paraît avoir initié Abel Soreau⁸⁹⁵. Quatre mille clichés sur plaques de verres composent le fonds Soreau, propriété de la Société archéologique de Nantes⁸⁹⁶. L'ensemble de ces photographies ne peut pas être attribué au seul Abel Soreau. Les vues prises en Inde, en Indochine ou en Martinique qui s'y trouvent en témoignent largement⁸⁹⁷, mais certains clichés représentant des édifices ou des paysages de Loire-Inférieure sont également l'œuvre d'autres photographes amateurs⁸⁹⁸. L'ensemble peut être, selon A. Vauthier-Vézier, daté entre 1884 et 1909⁸⁹⁹. Les plaques qui représentent l'église de Basse-Goulaine, avant et pendant sa démolition en 1881⁹⁰⁰, permettent de remonter légèrement cette date. Les sujets retenus par l'abbé Soreau révèlent sans surprise une grande attention pour les monuments religieux du diocèse de Nantes et des autres régions qu'il visite, notamment les départements voisins de Bretagne. Il affectionne également les paysages, surtout le littoral, ainsi que des scènes d'un quotidien volontiers folklorique : paludiers, artisans, fêtes, jeux, processions religieuses, chasse à cour... Des objets plus modernes attire de manière plus marginale sa curiosité : vues des rues de Nantes, pont et viaducs, usines⁹⁰¹. Cette tentation de fixer par la photographie l'image d'un monde en train de s'en aller⁹⁰² et d'une modernité qui se construit sous ses yeux se révèle particulièrement dans ses vues qui superposent les travaux de construction des églises nouvelles et les restes des anciennes en cours de destruction, comme celle de Saint-Similien, de Basse-Goulaine ou de

890 H. Soreau se rend plusieurs fois en Italie et notamment à Florence. Il rédige une longue étude sur Raphaël qui restera inédite.

891 HALGAN, « Les chanoines Henri et Abel Soreau », *BSAHN*, 1951, XC, p. 105.

892 ANGOT, *Le chanoine Abel Soreau dans Saint-Stanislas : 1829-1929*, 1931, p. 157.

893 SOREAU, *Vieilles chansons du pays nantais recueillies et transcrites avec un accompagnement de piano*, 5 fasc., 1901-1905.

894 Louis Minier, né en 1833, a été l'un des premiers élèves primés en archéologie du cours de l'abbé Rousteau.

895 VAUTHIER-VEZIER, *Photographies et pratiques de la photographie en Loire-Inférieure*, dans PERCOT, *Rencontres de l'histoire locale d'Ancenis*, 2000, p. 268.

896 CARAËS, « Abel Soreau, un chanoine photographe », *303*, 2010, 113, p. 90-99.

897 *Ibid.*, p. 93. J. F. Caraës indique cependant que les frères Soreau voyagent dans plusieurs pays d'Europe (Allemagne et Italie, notamment) et se rendent en Égypte et en Palestine.

898 VAUTHIER-VEZIER, *Photographies et pratiques de la photographie en Loire-Inférieure*, 2000, p. 275.

899 *Ibid.*, p. 275.

900 Société archéologique (inv. LOI 27 001, LOI 27 002 et BCB 043)

901 Un inventaire de cette collection a été dressé par les ADLA. (ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, *Inventaire de la série Fi. 2, Catalogue de la photothèque, des diapositives, des collections Soreau & Orceau*, 1982)

902 « *Enregistrer ce qui est ancien et menacé de disparaître* », écrit A. Vauthier-Vézier. (« Photographies et pratiques de la photographie en Loire-Inférieure au XIXème siècle et au début du XXème siècle », dans PERCOT, *Histoire locale : Rencontres de l'histoire locale d'Ancenis (26-28 novembre 1999)*, 2000, p. 276)

2.4 Le passé monumental au service des luttes contemporaines

Tendue depuis les origines apostoliques, la chaîne du temps chrétien doit continuer de se dérouler aujourd'hui et demain. Appuyée sur la légitimité que lui confère son ancienneté et que prouve l'antiquité de ses monuments, l'Église du XIX^e siècle ne se satisfait pas de ce seul passé prestigieux. En s'inspirant des époques au cours desquelles son autorité ne rencontrait aucune contestation, elle ambitionne d'inventer, à partir de ces racines, une autre modernité dans laquelle la religion tiendrait, sinon une prééminence impossible à restaurer depuis la rupture révolutionnaire, du moins une place toujours essentielle. Signe matériel et emblème de cette volonté, le monument religieux est au cœur de cette stratégie de reconquête, qui se manifeste par la recherche de visibilité et d'affirmation du sacré dans l'espace public.

2.4.1 La contradiction patrimoniale : une table rase du passé monumental comme conséquence de l'engouement pour les modèles médiévaux ?

La référence aux modèles stylistiques médiévaux dans l'art religieux du XIX^e siècle, qui prend à partir des années 1840 dans le diocèse de Nantes un caractère de plus en plus exclusif et presque obsessionnel, dépasse à l'évidence la seule préférence pour un corpus de formes. Ce n'est pas l'art de construire des bâtisseurs médiévaux que les ecclésiastiques et les fidèles ambitionnent de retrouver. Ce sont les mentalités que l'Église catholique prête à la société du Moyen Âge qu'elle rêve de voir renaître. L'architecture et l'art ne sont que des moyens pour « *reconstruire par conjuration une chrétienté flamboyante et médiévale*⁹⁰³. » L'état d'esprit qui règne au sein du conseil de fabrique de Saint-Nicolas à Nantes vers 1836, quand le choix pionnier du gothique pour la nouvelle église paroissiale est imposé par Félix Fournier, a été traduit par l'un de ses fabriciens, L. Thibaud⁹⁰⁴, le médecin qui a mis le curé en relation avec Montalembert⁹⁰⁵. Dans un discours sur l'art, lu devant la Société académique de Nantes, il explique : « *Au XIII^e et au XIV^e siècles, l'art en Europe, et surtout en France, était religieux et moral (...) Certes, (...) le Moyen Âge n'a pas été, malgré ses gloires, le triomphe absolu du principe chrétien : ce triomphe complet est dans l'avenir, ou plutôt il n'est pas de la terre. Le Moyen Âge a cependant plus fait à lui seul sous le rapport de l'art que bien d'autres siècles plus admirés. La foi régnait alors (...), la science, l'art étaient religieux*⁹⁰⁶. » Thibaud rappelle également la contribution de tout le peuple chrétien à l'édification des monuments : « *C'était son ouvrage, il avait contribué à élever la maison de Dieu, plus belle que toutes celles des hommes. L'enthousiasme, l'élan populaire avaient travaillé (...) Il faut lire dans les chroniqueurs l'histoire des églises de France, pour bien saisir le caractère et l'importance de ces monuments*⁹⁰⁷. » Ce sont ces intenses poussées de construction religieuse, appréhendées comme des hauts moments de ferveur populaire, que l'on espère reproduire. C'est l'an mil et son blanc manteau d'églises, décrit par Raoul Glaber⁹⁰⁸ : « *Pour retrouver [un élan comparable aux*

903 BOUYSSY « Que veut une forme ? Le néogothique sans rivage », *Sociétés & représentations*, 2005, 20, p. 5.

904 Louis Thibaud (1793-1862), parfois écrit Thibaud. Médecin, fabricien de Saint-Nicolas et à cette époque secrétaire général de la Société académique. (LALLIÉ, « Nécrologie », *RBV*, 1862, 1^{er} semestre, p. 167-168)

905 Partie 1, p. 151.

906 THIBAUD, « Idées sur le but de l'art », *Annales de Nantes*, 1837, p. 428.

907 *Ibid.*, p. 430. Thibaud cite ainsi l'histoire de la construction de la cathédrale de Chartres telle qu'elle est évoquée dans le *Cours d'antiquités* de Caumont.

908 Voir par exemple AUBER, *De l'an mille et de son influence prétendue sur l'architecture religieuse*, 1861, dans lequel le chanoine poitevin écarte le mythe millénariste mais rappelle la « *recrudescence architecturale* » qui suit les

reconstructions contemporaines], affirme Mgr Jaquemet, *nous pensons qu'il faudrait remonter jusqu'à ces années qui suivirent la période millénaire, alors que la société chrétienne, rassurée contre l'invasion des barbares, entreprit de toutes parts d'élever de nouveaux temples à la majesté de Dieu*⁹⁰⁹. » Ce sont surtout les épiques chantiers des grandes cathédrales gothiques que l'on croit retrouver dans les entreprises contemporaines. « *Ce riche et vaste diocèse de Nantes, où la foi a inspiré tant d'œuvres pour la gloire de Dieu, écrit à la fin du siècle l'abbé Grégoire, donne, aujourd'hui même, à la France entière, un spectacle vraiment admirable qui rappelle les plus beaux temps de l'Église, ces XIIIe et XIIIe siècles, témoins de tant d'illustres figures et tant de monuments grandioses*⁹¹⁰. » On peut lire pareillement dans la *Semaine religieuse* en 1895 : « *Durant les deux années qui viennent de s'écouler la paroisse [de Bouvron] a fait revivre et passer sous nos yeux les beaux spectacles du Moyen Âge : la vue de ces longues files de charriots et de tous ces chrétiens, heureux de travailler à rebâtir la maison de Dieu, faisait penser à ces temps d'autrefois où les peuples entiers se levaient avec enthousiasme pour aller construire nos vieilles basiliques*⁹¹¹ ! » La reconstruction de l'église foudroyée de Saint-Joachim inspire les mêmes pensées à l'abbé Prosper Gaborit : « *La maison de Dieu est détruite, il faut la relever. (...) C'est alors que l'on eût pu voir des actes de désintéressement et, de la part de toute la population, un élan dignes de rivaliser avec les scènes les plus belles qui nous soient venues du Moyen Âge*⁹¹². » Décivant les travaux titanesques sur le site du calvaire de Pontchâteau, C. Le Goffic s'écrit à son tour : « *Ne croirait-on pas lire telle scène du Moyen Âge*⁹¹³? » Ce sont également les structures de l'ancienne France, dans laquelle le trône et l'autel n'étaient pas séparés, que l'on se plaît à évoquer : « *Ici, du moins, assure l'abbé Ollivier relatant l'accueil de Mgr Le Coq par le maire d'Assérac avant la cérémonie de consécration de l'église paroissiale, l'Église et l'État ne sont qu'un, et l'on croit n'être un bon citoyen que si l'on sert bien son Dieu*⁹¹⁴. Les architectes d'aujourd'hui semblent également renouer avec l'esprit qui animait leurs prédécesseurs médiévaux : « *Ainsi pense et s'exprime M. l'abbé Rousteau, écrit le vicomte Sioc'han de Kersabiec. Digne émule des architectes chrétiens du Moyen Âge, il produit comme eux de belles œuvres et les sanctifie par l'humilité*⁹¹⁵. »

Le retour à cet idéal médiéval, mirage historique d'une société entièrement guidée par l'Église et unanimement mobilisée pour élever patiemment des monuments témoins de sa foi, bute pourtant sur des besoins et des impatiences toutes modernes. Les populations catholiques du XIXe siècle et leurs prêtres ne veulent plus attendre plusieurs décennies avant d'achever leurs églises. C'est dès maintenant que le besoin matériel s'en fait sentir, c'est aujourd'hui que la défense de la religion exige des signes tangibles. « *Autrefois de pareilles œuvres usaient plus qu'une vie d'hommes, (...) c'étaient cinq ou six générations qui passaient et disparaissaient entre la première et la dernière pierre de ces splendides monuments*⁹¹⁶ », rappelle E. de la Gournerie à propos de la consécration de l'église Saint-Nicolas de Nantes, quarante ans seulement après la décision de sa reconstruction. L'article de la *Semaine religieuse* relatant la bénédiction de la première pierre de la

invasions normandes, « *symbole de l'inébranlable force de la foi.* »

909 ADLA 125 J 1E 7*, 25 février 1859, Mandement.

910 GRÉGOIRE, « Les églises dans la Loire-Inférieure », *RHO*, 1892, VIII, p. 330.

911 « La nouvelle église de Bouvron », *SR*, 11 mai 1895, p. 445.

912 GABORIT, « Construction d'une église au milieu de la Grande-Brière », *SR*, 21 octobre 1866, p. 556-557.

913 LE GOFFIC, *L'âme bretonne*, 1902, I, p. 124, qui ajoute : « *La vie publique et privée, dans les campagnes bretonnes, est pleine d'anachronismes du même genre.* »

914 OLLIVIER, « La consécration de l'église d'Assérac », *SR*, 24 juillet 1886, p. 705.

915 *RBV*, 1864, 1er semestre, p. 247 (note critique sur ROUSTEAU, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, 1864).

916 LA GOURNERIE, « La consécration de Saint-Nicolas de Nantes », *RBV*, 1876, II, p. 249.

nouvelle église Saint-Similien de Nantes traduit pourtant la difficile conciliation des urgences contemporaines avec le modèle de l'œuvre médiévale que l'on veut reproduire : « *Tout fait espérer que cette église s'élèvera vite ; cependant il faut savoir modérer les plus légitimes impatiences. Quand on songe tout ce qu'il a fallu de temps pour élever nos cathédrales du Moyen Âge, on serait mal venu à désespérer de l'avenir. « Calculez, dit un auteur chrétien, tout le temps qu'il a fallu aux maîtres de ces pierres, pour élever de la terre au ciel cette puissante végétation de piliers et de nefs, pour découper à jour les rosaces où joue le lumière, et les clochers d'où s'envole l'harmonie ; pour ciseler, jusqu'à la pointe des flèches perdues dans les nuages, ces petits chefs-d'œuvre qui usaient la vie d'un homme et que les anges seuls peuvent apercevoir en s'inclinant vers notre monde ! Tous ces artistes travaillaient pour Dieu seul. — Pour tout cela, ils n'ont rien voulu gagner sur Dieu, qu'un petit coin de son paradis pour leurs âmes ! » C'est bien là sûrement la meilleure des récompenses*⁹¹⁷ ! » Illustration concrète que les chantiers interminables ont désormais difficilement place, la reconstruction de cette église de Saint-Similien, commencée tard dans le siècle et sur un plan monumental hors de proportion avec les ressources de la paroisse, ne sera jamais achevée. Cette impatience n'est cependant pas partagée par tous les ecclésiastiques. Au contraire, certains curés, âgés ou manquant d'énergie, hésitent parfois à se lancer dans l'aventure d'une reconstruction, même instamment réclamée par leurs fidèles. L'abbé Etienvre, curé de Juigné, regrette bien l'insuffisance de son église paroissiale. « *Il serait à souhaiter qu'elle fut reconstruite par partie : par exemple, on abatrait le bas de l'église depuis le clocher jusqu'aux chapelles ; toute facilité pour allonger de six ou sept mètres, et élargir de ce qu'on voudrait. On ferait le reste quelques années plus tard. Tous les matériaux sont sur les lieux ; les corvées seraient faciles à obtenir ; le gouvernement donnerait une somme, la fabrique fournirait le reste en vendant quelques terres, et ce qu'elle perdrait de ce côté, elle le gagnerait éminemment par les nouvelles places qu'elle affermerait dans l'église.* » Mais ce projet présenté comme si réalisable, le curé préfère le laisser, explique-t-il à son évêque, « *pour [son] successeur*⁹¹⁸ ». A Bouvron en 1879, les hésitations du conseil de fabrique et du curé sont très mal supportées par la population. Le maire⁹¹⁹ se plaint auprès de Mgr Le Coq : « *Il suffit d'avoir passé un dimanche à Bouvron pour voir que non seulement l'église n'est pas belle, mais qu'elle est infiniment trop petite pour la population. (...) Tous les habitants demandent la construction de l'église, que peut donc arrêter notre curé ? (...) L'argent ne manque pas, l'emplacement est magnifique*⁹²⁰. » [Illustrations 80 et 81, p. 184] Le curé Ollivier justifie ses tergiversations par la volonté d'attendre encore pour augmenter les ressources⁹²¹ et par le choix non arrêté de l'emplacement de la nouvelle église. Il avoue cependant : « *Je devrais vous parler de mon ignorance dans l'architecture, de mon manque absolu d'aptitude pour le travail de construction, et de savoir-faire pour économiser, puis de 62 ans qui pèsent sur ma tête*⁹²². » Mais le contexte politique, avec les victoires électorales récentes des républicains, lui inspire également de fortes inquiétudes : « *Maintenant je vous demanderai si, à l'Évêché, on veut que nous entreprenions immédiatement la construction de l'église sans aucune crainte des événements qui vont surgir en France, sans aucune considération de la mauvaise année où nous sommes. Peut-on espérer quelque*

917 « Bénédiction de la première pierre de Saint-Similien », SR, 11 octobre 1873, p. 505.

918 ADLA 8 V 1, Enquête diocésaine de 1846.

919 Eugène Couëtoux du Tertre, maire de Bouvron de 1852 à 1883.

920 AHDN EVPAR 023, janvier 1878, Couëtoux à Mgr Le Coq.

921 Le curé demande la nomination d'un second vicaire. La célébration d'une troisième messe dominicale permettra de résoudre provisoirement l'insuffisance de l'église.

922 AHDN EVPAR 023, 13 mars 1879, Curé Ollivier au vicaire général Morel

*secours du gouvernement actuel*⁹²³? » A Saint-Nicolas de Redon, le desservant Bizeul, placé à la tête de cette paroisse depuis les premières années de la Restauration, envisage vaguement un agrandissement au début des années 1830. Des plans sont dressés pour l'ajout d'un bas-côté à la nef médiévale et pour la construction d'une tour, mais les travaux ne sont pas exécutés. « *Vers 1837, relate plus tard le registre de paroisse, M. Surget, vicaire, homme entreprenant, de concert avec quelques autres, fit dresser un plan et un devis pour une église neuve par M. de Couëtoux*⁹²⁴. *Ces plans et devis restèrent neuf ans à la cure sans qu'on fit aucune démarche pour les réaliser, M. Surget n'étant plus à la cure, et M. Bizeul, curé, n'étant pas d'une santé assez bonne pour s'en occuper*⁹²⁵. » En mars 1846, quelques semaines après la mort du curé, un prêtre jeune et en bonne santé, l'abbé François Daniel, le remplace. « *Ce nouveau curé, étant plus actif, et ayant assez de goût pour les constructions, s'entendit avec M. Simon, maire, et le conseil de fabrique pour mettre la main à l'œuvre*⁹²⁶. » Trois ans plus tard, une église gothique nouvelle a remplacé l'ancienne.

Dans ce dernier cas, les hésitations de l'abbé Bizeul seront plus tard jugées heureuses par ses paroissiens. En retardant de quelques années la reconstruction, elles ont permis à la paroisse de Saint-Nicolas-de-Redon de bâtir une église médiévale et non un édifice néo-classique. Car, dans cette décennie 1840, les chantiers pionniers de plusieurs édifices nantais (l'achèvement de la cathédrale, le nouveau chœur de Sainte-Croix, la reconstruction des églises paroissiales de Saint-Nicolas et de Saint-Clément) ont ouvert une voie que tout le diocèse va désormais s'efforcer de suivre. L'abbé Pierre Grégoire a publié en 1892 un court historique de l'architecture religieuse du diocèse, qui est surtout le prétexte à une véritable apologie du mouvement néo-gothique des cinquante dernières années. « *Les premiers essais du siècle ne pouvaient réaliser l'idéal d'une âme chrétienne qui vient dans un temple pour élever et purifier ses pensées*⁹²⁷ », écrit-il pour justifier l'abandon des modèles néo-classiques adoptés dans les quatre premières décennies du Concordat. Mais les anciennes églises du diocèse, bâties pourtant pour l'essentiel au cours du Moyen Âge, ne semblent pas plus attirer ses éloges. « *Nous ne pouvons montrer sur notre sol de ces monuments enfantés par le génie créateur des beaux siècles qui ont laissé en tant de lieux tant de chefs-d'œuvre d'architecture*⁹²⁸. » Comme la grande majorité des prêtres nantais, Grégoire a une idée très précise et très limitée de ce que doit être une église médiévale digne d'être aujourd'hui reproduite. Seuls quelques édifices échappent à ses critiques : la cathédrale Saint-Pierre, les trois vastes églises de la presqu'île guérandaise (Saint-Aubin de Guérande, les églises de Batz et du Croisic), les anciennes abbayes de Saint-Gildas des Bois et de la Meilleray, Saint-Jacques, Sainte-Croix et l'Immaculée-Conception à Nantes, la Trinité de Clisson. Ces bâtiments se distinguent nettement, par leur taille ou par leur élévation, de la majorité des églises rurales dont le diocèse a hérité de l'Ancien Régime : de petites, basses et sombres églises romanes, construites aux XIe ou au XIIe siècles, dont les murs composés de moellons sont recouverts d'un enduit de sable ou de terre, ne comportant qu'une nef unique, étroite et seulement lambrissée, et que la période moderne ou le premier tiers du XIXe siècle ont plus ou moins heureusement augmentées ou modifiées⁹²⁹. Cet héritage médiéval réel ne correspond absolument pas à l'idéal qui s'impose dans le diocèse dès la fin de la Monarchie de

923 *Ibid.*

924 Léonce Couëtoux (1811-1860), architecte du département voisin de l'Ille-et-Vilaine.

925 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 01, Livre de paroisse.

926 *Ibid.*

927 GRÉGOIRE, « Les églises dans la Loire-Inférieure », *RHO*, 1892, VIII, p. 342.

928 *Ibid.*, p. 336.

929 Ce type est dégagé à partir de la description d'un grand nombre d'églises dans l'enquête diocésaine de 1846 (ADLA 8 V 1 et 2)

Juillet. « *Tout ce que l'ancienne église romane pouvait avoir de charmant, écrit ainsi l'abbé Ollivier à propos d'Assérac, est de beaucoup surpassé par le gothique édifice que tous les paroissiens saluent maintenant d'un amour et d'une admiration sans mélange. Et d'ailleurs, n'est-ce point l'œuvre chérie de leurs mains*⁹³⁰? » L'église Saint-Nicolas de Nantes, dans laquelle Lassus tente de « *retrouver le premier et tout idéal style du XIIIe siècle*⁹³¹ », constitue un type que nombre de paroisses vont tenter d'imiter⁹³². Les églises d'Abbaretz, de Saint-Nicolas à Châteaubriant, de Chauvé, de Saffré ou de Vay sont ainsi explicitement rebâties suivant ce modèle. Il faut bien parler ici d'une mode architecturale, dont peu d'édifices s'écartent réellement et dont le manque d'originalité a parfois frappé les contemporains⁹³³. L'abbé Grégoire reconnaît lui-même que l'on pourrait « *nous reprocher une certaine monotonie dans nos édifices religieux*⁹³⁴ ». Vingt-cinq églises seulement ont adopté le style roman au cours du XIXe siècle. Plusieurs d'entre elles, comme l'église de la Chevallerai, se sont inspirées de Saint-Jacques de Nantes. A Saint-Donatien, les formes néo-romanes ne font pourtant qu'habiller des structures tout à fait gothiques. L'église de Notre-Dame de Bon-Port, croix grecque surmontée d'une vaste coupole et précédée d'une façade classique, constitue une exception singulière⁹³⁵. Le choix d'un plan centré est toutefois commandé par les contraintes de l'emplacement retenu⁹³⁶. Les disputes entre la paroisse et sa voisine et rivale Saint-Nicolas à propos de leurs délimitations respectives⁹³⁷ et des jalousies tenaces peuvent également expliquer la volonté du curé Fresneau et de son conseil de fabrique de s'écarter d'une église que l'on veut précisément concurrencer⁹³⁸. [Illustration 237, p. 254] Le style néo-byzantin retenu pour la nouvelle église de Paimbœuf correspond à une volonté autre, celle de mettre particulièrement en valeur le maître-autel, chef-d'œuvre baroque commandé à Rome pour l'abbaye de Buzay et orgueil de la paroisse⁹³⁹. L'abbé Henri Rousteau, originaire de cette partie du diocèse, est chargé en 1867 par le conseil de fabrique de dresser un projet de reconstruction du chœur qui puisse s'harmoniser avec cet autel⁹⁴⁰. Pour répondre à cette volonté, le travail du chanoine, achevé en 1869, s'écarte de son goût habituel pour les premiers siècles gothiques. « *Il est une chose qui commande ici, explique*

930 OLLIVIER, « La consécration de l'église d'Assérac », *SR*, 24 juillet 1886, p. 705.

931 FOUCART, NOËL-BOUTON, « Saint-Nicolas de Nantes : bataille et triomphe du néo-gothique », *Congrès archéologique de France*, 1968, p. 167.

932 *Ibid.* p. 136 et LAUNAY, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 1975, p. 164.

933 VERGER, « La nouvelle église Notre-Dame », *L'Union bretonne*, 4 mars 1853, article qui défend le choix d'un style baroque pour l'église Notre-Dame de Bon-Port. (signalé dans LAUNAY, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 1975, p. 164)

934 GRÉGOIRE, « Les églises dans la Loire-Inférieure », *RHO*, 1892, VIII, p. 347.

935 DELAVAL, « Notre-Dame de Bon-Port : le baroque décalé », *303*, 1996, 51, p. 4-13.

936 ADLA 2 O 109 /71, 24 juillet 1845, Rapport fait au Conseil général des Bâtiments civils par l'inspecteur Grillon. La même raison fait retenir au Pin un plan carré : « *Le projet comporte une église presque carrée, seul moyen de donner sur cet emplacement une surface utile suffisante.* » (ADLA 2 O 184 / 6, 26 juillet 1899, Rapport de l'architecte Bougouïn)

937 AHDN EVPAR 109 Nantes 1 et AHDN, P Nantes, Notre-Dame de Bon-Port, pièces nombreuses sur la question épineuse des délimitations de la paroisse.

938 BONNET, « Notre-Dame de Bon-Port », dans ROUSTEAU-CHAMBON, *Nantes religieuse de l'antiquité chrétienne à nos jours*, 2008, p. 199.

939 Dès 1845, le conseil de fabrique présidé par l'abbé Aupiais, envisage un agrandissement du chœur, finalement abandonné faute de ressources : « *L'église de Paimbœuf possède depuis cinquante ans un autel magnifique (...) ; il fait l'admiration de tous les hommes de l'art. Mais ce chef d'œuvre est placé dans un sanctuaire trop petit.* » (ADLA 2 O 116 / 11, 19 février 1845, Conseil de fabrique au ministre des Cultes)

940 « *Le conseil s'est ensuite occupé de la grande affaire de reconstruction du sanctuaire de l'église paroissiale, si exigü et si peu convenable pour contenir, comme l'a reconnu M. le préfet, le magnifique autel de Buzay que nous possédons depuis 1792.* » (ADLA 114 J 9 / 1, Registre de délibérations du Conseil de fabrique, séance du 23 août 1869)

Rousteau, *c'est le grand autel, monument d'un rare mérite, aussi bien pour la matière dont il est composé que pour les qualités de l'art qui lui a donné ses formes, œuvre vraiment magnifique dans son genre, exécutée à Rome vers 1775, des plus beaux marbres d'Italie et par un ciseau des plus habiles (...) Il est évident que, dans une reconstruction du sanctuaire, c'est là surtout ce qui doit faire loi et pour les proportions et pour le caractère du style à donner à l'œuvre. (...) Ne faut-il pas (...) saisir cette précieuse occasion de lui créer un milieu qui s'harmonise avec lui et lui fasse honneur*⁹⁴¹? » Des difficultés financières provoquent en 1871 l'ajournement de cette construction⁹⁴², d'autant que les complications et les « *formes tourmentées* » du projet de l'abbé Rousteau ont motivé un rejet de la demande de secours adressée au ministère des Cultes : « *Sans critiquer le choix du style que l'architecte a cru devoir adopter, ni les considérations, peut-être secondaires, qui semblent en avoir déterminé l'adoption, ce choix n'entraînait pas comme conséquence nécessaire la complication qui se remarque dans les parties principales du plan de l'édifice*⁹⁴³. » L'abbé Douillard⁹⁴⁴ propose en 1876 un nouveau projet inspiré de Sainte-Sophie de Constantinople dont la construction, continuée et modifiée par l'architecte Liberge, ne s'achèvera qu'en 1912⁹⁴⁵. Le vaste espace intérieur obtenu va permettre une mise en valeur spectaculaire du maître-autel⁹⁴⁶. [Illustration 227, p. 249] Le choix de ce style byzantin étonne pourtant le préfet, qui confie son scepticisme à Mgr Fournier : « *Avant d'accorder [l'autorisation de commencer les travaux demandée par le conseil de fabrique], je crois devoir appeler tout particulièrement l'attention de Votre Grandeur sur le style architectural de l'édifice projeté ; il est certain que la nouvelle église aura un caractère tout spécial et il faut bien l'avouer, très éloigné de celui que nos populations sont habituées à rencontrer dans les constructions affectées au culte catholique. Il y a, peut-être là un inconvénient que je crois utile de vous signaler, et je vous serai très reconnaissant de me faire connaître à cet égard votre appréciation personnelle*⁹⁴⁷. » Le prélat reconnaît l'originalité du projet mais défend ce choix de la fabrique de Paimbœuf : « *Je crois comme vous que l'église de Paimbœuf n'est pas en rapport avec la généralité de nos églises. Le genre architectural adopté par les auteurs du plan se retrouve cependant dans diverses parties de la France, et plus spécialement en Saintonge. Il n'y a donc pas lieu de le rejeter. Mais je demande aux architectes, conformément à vos propres idées, quelques modifications à la façade, qui la rendront moins austère, en multipliant et ouvrant davantage les baies des deux tours carrées. Je demande également plus d'élévation à la coupole, qui sera le point saillant de l'édifice. Avec ces faciles changements, je pense que ce plan original, et intérieurement vaste et commode, produira une bonne impression sur la population*⁹⁴⁸. »

941 ADLA 114 J 9 / 60, 25 août 1869, Projet de construction d'une église, signé par l'architecte Charpentier, officiellement chargé de ce travail mais rédigé par H. Rousteau.

942 ADLA 114 J 9 / 1, 22 avril 1871, Vicaire capitulaire Laborde au curé de Paimbœuf.

943 ADLA 2 O 116 / 11, 6 juillet 1872, Ministre des Cultes au préfet

944 Ludovic-François Douillard (1823-1896), aumônier et architecte, grand prix de Rome et issu d'une famille nantaise qui compte plusieurs architectes et artistes. Il concourut avec son frère Lucien pour l'église du Sacré-Cœur à Montmartre.

945 ADLA 114 J 9 / 60. Voir aussi la brochure publiée par un vicaire de Paimbœuf : NARBONNE, *La nouvelle église de Paimbœuf*, 1895 (ADLA 114 J 9 / 68)

946 « *Il ne sera sans doute pas dans le style de notre église, mais qu'importe ?, écrit le curé Gouy avant sa translation dans la nouvelle église. Un chef d'œuvre n'est jamais déplacé nulle part.* » (AHDN EVPAR 116, 29 avril 1878, Gouy à Mgr Le Coq)

947 AHDN EVPAR 116, 31 juillet 1876, Préfet Mahler à Mgr Fournier.

948 ADLA 2 O 116 / 11, 13 août 1876, Mgr Fournier au préfet. L'évêque semble avoir éprouvé une certaine curiosité pour ce projet singulier. Le brouillon conservé de cette lettre porte : « *Il ne me déplait pas de voir réaliser un plan différent nouveau. Le talent si connu de l'architecte me fait espérer que ce projet, bien étudié d'ailleurs, donnera plus qu'il ne promet à première vue.* » (AHDN EVPAR 116, [N. d., ca août 1876])

Suffisance et commodité, élévation et luminosité, monumentalité et prestige enfin, voilà donc exprimées par Mgr Fournier, les conditions essentielles que les nouvelles églises doivent remplir. Ces besoins n'interdisent pas le choix d'un style inspiré d'autres époques que le premier gothique français. Mais les prescriptions formelles des fabriques, assez limitées en réalité, s'écartent peu de ce dernier modèle, qui paraît à tous le seul convenable. Les fabriciens de Bouvron se réjouissent ainsi du projet que leur présente en 1888 Mathurin Fraboulet et qui correspond à leurs attentes et au programme fixé : « *Les plans de style du XIIIe siècle conviennent très bien par leurs proportions et la sobriété de leurs ornements architecturaux, au tempérament religieux des habitants ainsi qu'au caractère sérieux du pays*⁹⁴⁹. » Le choix même de cet architecte, quelques années plus tôt, semble s'être imposé autant par les circonstances que par l'estime portée à ses œuvres. « *Quel architecte faut-il choisir ?*, s'interroge en 1879 le curé Ollivier. *M. Ogée a fait offre de services à M. le maire, qui m'a remis sa lettre ; il avait travaillé pour lui. Je le crois plus habile architecte en bâtiments civils qu'en églises. On dit beaucoup contre M. Fraboulet. Est-ce vrai ? On parle contre M. Boismen, on dit qu'il est franc-maçon, est-ce vrai ? On vante M. Bougouïn, il est très bon chrétien, a-t-il fait ses preuves*⁹⁵⁰? (...) *Je voudrais bien prendre M. Bougouïn, mais vu les avances faites à M. Fraboulet qui a dessiné deux plans par terre pour démontrer que nous n'avons pas la place sur l'emplacement actuel de construire une église suffisante pour la population. (...) Je m'arrêteraï à M. Fraboulet, si vous n'y voyez pas d'inconvénients*⁹⁵¹. » La place des architectes est à la fois prépondérante, au sens où les faibles indications des commanditaires leur laissent une certaine liberté de création, et limitée parce qu'ils doivent présenter des projets qui répondent à l'idée uniforme et restrictive que fidèles et clergé se font d'une église. L'étude de la reconstruction, au milieu du siècle, de deux églises rurales parmi les premières reconstruites dans un style néo-médiéval, peut éclairer ce phénomène. Il s'agit de l'église de Saint-Nicolas-de-Redon, qui vient d'être évoquée, et de celle de Saint-Viaud.

Dès son arrivée à Saint-Nicolas-de-Redon, le nouveau curé François Daniel exige que l'architecte Couëtoux modifie ses plans, « *trop vastes et tout à fait écrasés*⁹⁵² ». Le registre de paroisse précise : « *Comme M. Daniel avait eu soin de faire examiner ces plans par M. l'abbé Rousteau (...), il lui fut facile de signaler à M. l'architecte les défauts de son travail. (...) Pendant ce temps-là, M. le curé fit voir aux conseillers de fabrique l'église de Redon*⁹⁵³, et leur dit que les plans de l'architecte indiquaient la même largeur. Il leur fit aussi voir la vieille église de Redon⁹⁵⁴ et leur dit que la forme de celle de M. de Couëtoux serait la même. Ces observations dégoutèrent tellement les conseillers qu'ils prièrent M. le curé de faire venir un autre architecte⁹⁵⁵. » Le choix du conseil de fabrique se porte sur le jeune architecte Henri Faucheur, qui vient d'être chargé de rédiger un projet néo-gothique pour la nouvelle église de Chauvé. L'abbé Jean Hemery, alors vicaire à Orvault mais originaire de Saint-Nicolas-de-Redon, est chargé par son père, trésorier de la fabrique mais également entrepreneur de maçonnerie auquel sera confiée la reconstruction, d'obtenir de Faucheur un travail comparable. L'abbé Hemery a rédigé quelques années plus tard une longue notice sur

949 ADLA 2 O 023 / 6, 28 octobre 1888, Délibération du conseil de fabrique.

950 AHDN EVPAR 023, 13 mars 1879, Ollivier au vicaire général Morel.

951 AHDN EVPAR 023, 12 juin 1879, Ollivier au vicaire général Morel.

952 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 01, Livre de paroisse.

953 L'église paroissiale Saint-Sauveur, ancienne abbatale.

954 L'ancienne église Notre-Dame du Pesle, abandonnée depuis la Révolution, conservant une façade occidentale romane mais dont la nef a été rebâtie au XVIe siècle Cette église a été démolie vers 1870.

955 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 02, Livre de paroisse.

cette reconstruction⁹⁵⁶, témoignage resté manuscrit mais infiniment précieux car il renseigne, à travers ses échanges avec son père, sur les désirs et les attentes du conseil de fabrique. Hemery père joue depuis de longues années d'un rôle important au sein de ce conseil et pousse de toute son influence pour la reconstruction. « *Non seulement il désirait une église, écrit son fils, mais il l'aurait voulue, s'il eût été possible, un peu au-dessus du médiocre*⁹⁵⁷. » Une lettre du père détaille les principales recommandations des fabriciens : « *M. Faucheur vient d'être chargé de faire les plans de l'église ; il faut aller le voir le plus tôt qu'il te sera possible. Tu lui diras de nous faire quelque chose de bien : nous tiendrons surtout à avoir un beau corps d'église en maçonnerie et en taille, des bas-côtés de huit mètres de hauteur, une belle tour et une flèche un peu élancée. Il voudrait mettre la grande porte en pierres blanches, mais dis-lui que nous voulons absolument qu'elle soit en granit et tout-à-fait soignée. (...) Nous pouvons faire 35 000 francs. M. Simon [le maire] ne veut pas que le devis dépasse cette somme, mais tu peux dire à M. Faucheur que si les plans sont beaux, quand même ils iraient à 40 000 francs, non compris les charrois, ils seront certainement acceptés*⁹⁵⁸. » Élévation, solidité et un cachet qui puisse faire honneur à la paroisse, les conditions que doit réunir le projet restent, on le voit, assez générales. Au début de l'année 1847, Faucheur présente les plans d'une église gothique du XIII^e siècle, pouvant évoquer chez les fabriciens le prestige qui entoure dans le diocèse ceux dressés par Lassus pour Saint-Nicolas de Nantes, notablement réduits tout de même pour convenir aux besoins, et surtout aux ressources, d'une petite paroisse rurale. Ce projet est aussitôt adopté par le conseil de fabrique et par le conseil municipal, malgré un devis de 47 000 francs dépassant largement les limites fixées⁹⁵⁹. La vente de communs et un secours du gouvernement permettent cependant la mise en adjudication des travaux, qui débutent à la fin de l'année 1847. La nouvelle église est ouverte au culte à l'automne 1849 puis reçoit sa flèche l'année suivante⁹⁶⁰. La construction de la petite église gothique de Saint-Nicolas de Redon a fortement contribué à la réputation de son architecte, unanimement salué dans les années suivantes pour sa contribution au mouvement néo-médiéval dans le diocèse⁹⁶¹.

Henri Faucheur n'a pas rencontré en revanche le même succès à Saint-Viaud, où il propose un projet différent et intégrant la conservation partielle de l'ancien édifice. En avril 1850, l'architecte est invité par l'abbé Lechat à faire un relevé de l'église, du cimetière et du terrain nécessaire à une reconstruction, et à rédiger un rapport constatant l'état de ruine et l'insuffisance de l'église. Faucheur saisit cette occasion pour proposer au curé de reconstruire une église en forme de basilique, moins dispendieux qu'un plan avec bas-côtés et transept, ou même qu'un édifice en croix latine comportant une seule nef, qu'il faudrait élargir et donc allonger et élever considérablement.

956 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 07, HEMERY, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas de Redon*, 1854. Ce long travail d'une cinquantaine de pages est un hommage filial au père maçon et commence par ces mots : « *Vous avez terminé par la construction de l'église de notre paroisse une carrière de plus de quarante années d'entreprises de maçonnerie ; j'ai pensé qu'une petite notice sur la construction de cette église qui vous a coûté tant de travaux et de peines serait de nature à vous faire plaisir.* »

957 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 07, HEMERY, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas de Redon*, 1854.

958 Lettre d'Hemery père du 12 novembre 1846 (AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 07)

959 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 02, Livre de paroisse. Ce devis passera ensuite à 55 000 francs après les modifications demandées par le Conseil général des bâtiments civils. La dépense totale pour l'église s'élèvera à plus de 90 000 francs (73 500 pour le bâtiment lui-même et 19 000 pour son ornementation).

960 AHDN P Saint-Nicolas de Redon, A 07, HEMERY, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas de Redon*, 1854.

961 La nécrologie parue dans la Semaine religieuse rend hommage à « *l'homme éminent qui a si puissamment contribué à imprimer la plus heureuse impulsion à l'architecture religieuse dans nos pays* ». (SR, 18 juin 1865, p. 276). Didron lui-même avait, de Paris, salué son œuvre : « *Un architecte de Nantes, M. Faucheur, rayonne dans toute la Bretagne et la coudre, c'est presque le mot, d'édifices où l'inspiration du Moyen Âge est manifeste et même exclusive.* » (*Annales archéologiques*, 1858, XVIII, p. 362)

« Puis je lui observais, écrit Faucheur, qu'il était indispensable de conserver la partie du transept actuel composée de quatre piliers supportant une voûte ogivale, attendu qu'ils étaient d'abord en très bon état de conservation et d'une construction solide, et qu'ils présentaient un grand intérêt sous le point de vue archéologique puisque leur caractère architectonique accusait d'une manière certaine une construction du XIII^e siècle⁹⁶². » Tenant compte des réserves du curé, qui désire que ces gros piliers n'empêchent plus les fidèles de voir l'autel, l'architecte propose de changer d'orientation et de transformer le transept actuel en porche supportant le clocher. Le mois suivant, Faucheur effectue en compagnie de Jean-Baptiste Lassus, l'architecte de Saint-Nicolas de Nantes, une tournée en Bretagne⁹⁶³. A son retour, il modifie son projet pour Saint-Viaud, en s'inspirant des églises de la région plutôt que d'exemples étrangers, « persuadé que M. le curé entrerait naturellement dans ces idées⁹⁶⁴ », autant pour une raison d'économie que pour l'intérêt de s'appuyer sur des modèles locaux et séculaires. La réaction de l'abbé Lechat est au contraire absolument négative : « Il me dit qu'il ne le trouvait pas à son goût ; qu'une église comme cela serait fort laide, et qu'il ne consentirait jamais qu'on en fit une semblable à Saint-Viaud⁹⁶⁵. » Après consultation de plusieurs curés des paroisses voisines, Lechat vient renseigner l'architecte des dispositions et des dimensions qu'il exige d'adopter : une nef de 21 mètres sur 7,30, un transept de 20 mètres sur 7,30, un chœur de 10 mètres sur 7,30 avec cinq fenêtres à meneaux, deux sacristies de 6 mètres sur 5. Le curé demande également que les quatre gros piliers du transept fassent partie de la nef, en fermant leurs arcades latérales. Faucheur refuse ce plan plus dispendieux et reproduit partout, alors que son propre projet est beaucoup moins banal⁹⁶⁶ et permet de dégager les anciens piliers, partie la plus intéressante sur le plan archéologique. Une discussion vive oppose les deux hommes⁹⁶⁷. Devant la menace brandie par le curé de faire appel à une autre architecte, Faucheur accepte finalement de revoir son projet selon les indications fournies. Le devis qu'il établit (84 000 francs) pour cette nouvelle église est, sans surprise, hors de proportion avec les ressources disponibles. Tous les retranchements possibles ayant été épuisés sans que le montant de la dépense n'atteigne un seuil raisonnable, l'abbé Lechat finit par donner à l'architecte une idée exacte de l'édifice qu'il désire. Il s'agit de l'église néo-gothique en croix latine de Saint-Nicolas-de-Redon, que Faucheur vient de construire et que le curé

962 AHDN EVPAR 192, 23 septembre 1851, Mémoire rédigé par l'architecte Faucheur et adressé à Mgr Jaquemet. Ces piliers massifs, formant le carré du transept, avaient une circonférence de près de dix mètres.

963 Dans les lignes qu'il consacre aux églises rurales visitées, Faucheur écrit : « L'architecture du Moyen Âge n'est pas seulement un art, une science, mais aussi une langue à l'aide de laquelle il est possible d'exprimer des pensées et des sentiments. »

964 AHDN EVPAR 192, 23 septembre 1851, Mémoire Faucheur.

965 *Ibid.*

966 Il est intéressant de rapprocher cette objection de l'architecte Faucheur à la reproduction d'un type semblable d'église néo-gothique aux protestations que l'abbé Dieulin a fait, à peine quelques années plus tôt, contre le type unique d'église néo-classique : « Depuis près de deux siècles, on n'élève plus d'églises que sur le même plan et dans un genre d'architecture absolument uniforme ; on n'adopte plus, comme autrefois, ces variations de style et d'ornements qui caractérisaient nos temples, par des différences propres à captiver les regards et à intéresser la curiosité des visiteurs. Aujourd'hui, on bâtit nos édifices religieux sur le même modèle, et il suffit de voir une église moderne pour avoir une idée exacte de la physionomie de toutes les autres. (...) De là, cette monotonie architecturale qui ne fixe plus l'attention des voyageurs ou des artistes, et qui dépouille nos églises de tout l'intérêt qu'elles doivent exciter (...) On y est fatigué, non-seulement par l'uniformité de style, mais encore par le défaut de caractère, de grandeur et d'ornements ; car elles n'appartiennent à aucun des ordres d'architecture connus ; c'est un genre bâtard, qui tend à rabaisser le temple du Seigneur et à l'assimiler aux habitations communes. » (DIEULIN, *Guide des curés*, 2^e éd., 1842, p. 226-227)

967 L'un et l'autre font appel au jugement de l'abbé Rousteau. Le professeur d'archéologie avoue à l'abbé Lechat : « Vraiment curé, tu m'étonnes car je ne croyais pas que Faucheur eût de telles idées. » Examinant ensuite avec l'architecte le projet, il n'y reconnaît pas le plan « si bizarre » décrit par le curé. (AHDN EVPAR 192, 23 septembre 1851, Mémoire Faucheur.)

souhaite tout simplement voir reproduire, au même prix (65 000 francs), en y annexant toutefois des sacristies plus grandes. Toutes les objections de l'architecte (le devis de Saint-Nicolas a été tronqué car les ouvriers étaient de la paroisse et désiraient garder ce marché ; le style ne convient pas avec la partie à conserver à Saint-Viaud, datant de l'époque de l'église Saint-Jacques de Nantes (XIIe) ; en raison de la proximité de la mer, les arcades ne pourraient ici être construites en pierre calcaire et coûteraient très cher en granit) sont ignorées par l'abbé Lechat. Le curé refuse définitivement le projet d'une église à trois nefs recouvertes d'une seule toiture que Faucheur tente une dernière fois de lui proposer⁹⁶⁸, accompagné d'un devis de 50 000 francs seulement. « *Vous direz ce que vous voudrez, affirme Lechat, mais jamais vous ne me ferez trouver un grand toit beau*⁹⁶⁹ ! » Le curé de Saint-Viaud choisira au début de l'année 1851 de rompre avec Henri Faucheur⁹⁷⁰. Reprenant le projet, les frères Gilée optent pour une reconstruction complète de l'église, réalisée toutefois par parties, seule solution à même de concilier les exigences de l'abbé Lechat et la modicité des moyens de la paroisse. [Illustration 228, p. 250] L'ancienne église et ses piliers romans disparaissent en 1854. Dans une contradiction saisissante, à Saint-Viaud comme dans de nombreuses paroisses du diocèse de Nantes, l'enthousiasme pour les églises idéalisées du Moyen Âge contribue largement, au même titre que les besoins matériels du culte, à la disparition des édifices hérités de cette époque.

2.4.2 Le monument religieux au service de la foi, pour aujourd'hui et pour demain

L'Église du XIXe siècle, malgré l'apparent apaisement des tensions permis par le compromis concordataire, ne sort jamais d'un état de lutte permanente pour défendre la place de la religion dans la société post-révolutionnaire. « *Le monde est aujourd'hui comme un champ de bataille où il faut sans cesse rompre les lances en faveur de la religion, qui n'a jamais eu autant besoin de défenseurs*⁹⁷¹ », écrit l'abbé Dieulin au milieu du siècle. Les prélats nantais conservent toujours la claire conscience de ce combat et de la responsabilité qui incombe à un diocèse plus épargné que d'autres par les progrès de la déchristianisation. « *Quand je vois l'esprit d'indifférence et d'irréligion faire de tristes progrès dans tant de contrées, affirme Mgr Jaquemet, je pense que notre devoir à nous, clergé d'un pays fidèle, est de ne nous pas contenter de conserver ce que nous tenons, mais de prendre l'offensive et de faire faire à la piété et à l'esprit de foi, des progrès capables de compenser les pertes que nous leur voyons essayer autour de nous*⁹⁷². » Dans cette bataille, le monument religieux constitue une arme évidente, aussi bien comme preuve matérielle de la foi d'hier et d'aujourd'hui que comme symbole érigé face aux menaces modernes. Tels sont les principes que l'abbé Félix Fournier a condensé en quelques phrases dans un discours prononcé en 1866 lors de la bénédiction de la nouvelle église de Rezé : « *Quel a été le ressort le plus essentiel de cette grande entreprise ? La foi profonde, la bonne volonté des membres de la paroisse (...) En terminant, [l'abbé Fournier] a évoqué le souvenir des vérités qui se puisent et se respirent dans l'église paroissiale, cette image de la grande Église catholique, dont l'avenir, quelque sombre qu'il paraisse, a pour garant infailible un passé de dix-huit siècles. « Non, l'Église ne périra pas, s'est-il écrié. Un des phénomènes les plus frappants de notre époque, c'est l'empressement des populations à élever de*

968 L'architecte lui présente alors une gravure de l'église d'Hennebont.

969 AHDN EVPAR 192, 23 septembre 1851, Mémoire Faucheur.

970 Le contentieux qui oppose l'architecte et la fabrique de Saint-Viaud sur le versement des honoraires a occasionné la rédaction du long mémoire (plus de cinquante pages) d'H. Faucheur, document rare permettant de connaître les relations, conflictuelles il est vrai ici, entre le clergé paroissial et les architectes.

971 DIEULIN, *Le bon curé au XIXe siècle*, 1845, I, p. 248.

972 AHDN EVPAR 192, 6 avril 1853, Mgr Jaquemet à l'abbé Lechat, curé de Saint-Viaud, en le félicitant pour le secours obtenu du Ministère des Cultes pour la reconstruction de son église paroissiale.

toutes parts de nouveaux temples à la gloire de Dieu. Or, une religion qui reconstruit partout ses églises, n'est pas une religion qui tombe⁹⁷³. » Ce message inlassablement répété est entendu par le clergé du diocèse qui adopte entièrement sa logique. Les prêtres en font la matière d'un exercice pastoral qui prend véritablement le caractère d'une mission intérieure. La volonté continuelle d'agrandir, d'embellir ou de reconstruire se heurte pourtant parfois à l'incompréhension. Au Loroux, le zèle du curé pour rebâtir une église construite à peine trente ans auparavant⁹⁷⁴ attire les plaintes de certains habitants auprès du préfet : « Depuis dix ans que M. Piau a pris possession de la cure du Loroux, il n'a cessé de rêver de la reconstruction de l'église dans un but, dit-il, d'architecture. (...) Il est dominé par la monomanie des constructions. On sait tout le degré d'influence qu'exerce le clergé dans les petites localités et les moyens qu'il emploie pour arriver à son but. Il a abusé de son autorité sur l'esprit simple et faible des habitants de la campagne et ruine le peuple par les quêtes qu'il fait, tant à son profit que pour les églises⁹⁷⁵. » Informé de cette opposition minoritaire, le curé s'empresse de justifier son entreprise. Il admet avoir multiplié les œuvres de construction (la cure, deux bâtiments d'école) grâce aux dons des fidèles et à ses propres ressources⁹⁷⁶. « J'ai été amené, ajoute-t-il surtout, à commencer cette œuvre de l'église par des motifs de charité, et en même temps pour combattre par des faits les désastreux principes du communisme qui gagnent du terrain jusque dans le fond de nos campagnes⁹⁷⁷. » Les travaux auxquels se livrent les paroissiens ou les économies qu'ils parviennent à faire en faveur de l'église sont ici, comme partout ailleurs, encouragés par le pasteur comme des actes d'édification, dans le double sens de la construction de l'édifice et de la sanctification des âmes⁹⁷⁸. Un jeu de mot prêté à Mgr Fournier traduit parfaitement cette volonté. En 1870, il justifie le choix des abbés Rousteau et Pergeline⁹⁷⁹ comme ses deux vicaires généraux, car ils sont « tous deux prêtres édifiants, comme lui⁹⁸⁰. » Félix Fournier a d'ailleurs choisi de faire figurer dans ses armes épiscopales l'image de son église de Saint-Nicolas. [Illustrations 40 et 41, p. 167] « Mgr Fournier a voulu placer sur son écusson ce temple magnifique, « mon titre de noblesse », nous disait-il (...) Le blason épiscopal est un signe de ralliement, une marque de reconnaissance entre le pasteur et son troupeau⁹⁸¹. » Cette « pastorale qui, face au monde contemporain jugé sans complaisance pour son immoralisme et son impiété, vise à la défense et l'illustration d'une chrétienté qui doit rester fidèle à ses traditions⁹⁸² », est menée pour une large part à travers la construction de nouveaux monuments religieux ou l'embellissement de ceux qui existent. Elle tend également à dégager, face au siècle et à la modernité, un espace de résistance du sacré. Cette appropriation symbolique de l'espace, toujours soutenue par des considérations stratégiques, est sensible quel que soit l'échelon géographique sur

973 SR, 16 décembre 1866, p. 651.

974 L'église, incendiée à la Révolution, a été reconstruite entièrement entre 1815 et 1819.

975 ADLA 2 O 84 / 7, 5 octobre 1849, Pétition d'habitants au préfet. Cette protestation n'a réuni que huit signatures. Trois ans plus tard, une nouvelle pétition contre la reconstruction portera cette fois vingt-cinq noms.

976 L'abbé indique avoir fourni lui-même 15 000 francs pour ces œuvres. (« Je suis presque honteux d'être obligé moi-même de faire mon apologie, et de révéler des faits qui ne devraient être connus que de Dieu seul, pour la gloire duquel je les ai entrepris. »)

977 ADLA 2 O 84 / 7, 6 novembre 1849, Curé Piau au préfet.

978 Le curé demande à ses paroissiens d'économiser cinq centimes chaque semaine. Cette mesure est assez aisément acceptée, « d'autant, explique-t-il, que je proposais à beaucoup d'en faire une occasion de moralité et de conduite plus sage. »

979 L'abbé Pergeline, orateur brillant, est aussi le fondateur de l'Externat des Enfants-nantais.

980 WISMES, « Notre ancien Président d'honneur, Mgr Fournier, d'après l'ouvrage de l'abbé Pothier », *BSANLI*, 1902, 43, 1er semestre, p. 34.

981 LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, « Monseigneur Fournier », *RBV*, 1870, 1er semestre, p. 487.

982 DURAND, *Le diocèse de Nantes*, 1985, p. 220.

lequel l'on se place : de l'univers de la chrétienté, déployé depuis Rome, son centre absolu, en passant par les circonscriptions ecclésiastiques (le diocèse, la paroisse), jamais complètement assimilées aux découpages administratifs du territoire, jusqu'à l'église elle-même, enfin, enceinte sacrée dont la frontière avec l'espace profane doit être affirmée.

L'Église de Nantes a longtemps noué avec Rome des relations complexes, entre attachement et défiance⁹⁸³. Dirigé depuis le début du Concordat par une administration formée de gallicans modérés, le diocèse s'engage franchement, au milieu de l'épiscopat Jaquemet, pour la défense des droits du pape⁹⁸⁴, qui incarne soudain tous les combats que mène en France, depuis la Révolution, la religion catholique. « *Pourquoi le Pape ne peut-il céder ses États et abdiquer son pouvoir temporel ?*, se demande en 1860 le chanoine Abel Cahour. *Ce n'est pas seulement par le sentiment naturel qui porte tout homme à conserver ce qu'il possède légitimement que le Saint-Siège résiste. C'est parce que les États pontificaux ne lui appartiennent pas ; mais qu'ils sont la propriété du Saint-Siège et de l'Église toute entière, c'est-à-dire de plus de deux cent millions de catholiques. C'est à l'Église, en effet, et non au pape (...) qu'ont été donnés ces États, par nos anciens rois. C'est pourquoi on les nomme le patrimoine de Saint-Pierre ; les États de l'Église. Les papes n'en sont que les administrateurs, et ils n'en ont que l'usufruit, dont ils doivent disposer dans l'intérêt de l'Église*⁹⁸⁵. » Aux paroles du pontife, qui appelle la vigilance des princes sur le danger d'une remise en cause de ses droits, Cahour oppose « *les principes révolutionnaires qui, depuis bientôt un siècle, sapent les bases de la société et la tiennent constamment au bord des abîmes. (...) La propriété est le fondement sur lequel reposent tous les intérêts matériels des États, des communes, des villes et des familles. C'est à elle que se rattachent la presque totalité de nos lois civiles ; et c'est ce qui explique aussi les attaques incessantes dirigées par la Révolution contre la propriété et la législation qui la protège. Aurions-nous donc oublié, sans remonter plus loin, l'effroi que causa sa réapparition parmi nous, en 1848 ; (...) Mais si la Révolution parvenait à renverser cet antique et dernier boulevard de la propriété (...), quelle autre propriété serait désormais respectable et respectée*⁹⁸⁶ ? » Les zouaves pontificaux, bataillon des volontaires accourus au secours du Saint-Siège et auxquels le diocèse de Nantes fournit un fort contingent, sont dirigés par le général nantais de La Moricière⁹⁸⁷. À sa mort, en 1865, un comité se forme à Nantes pour élever dans la cathédrale Saint-Pierre un monument à sa mémoire, qui devient aussitôt le prétexte d'enjeux politiques⁹⁸⁸. Soutenue par Mgr Jaquemet et par Pie IX lui-même qui offre les marbres, la souscription dépasse en quelques années les 150 000 francs⁹⁸⁹. L'examen du projet dressé par l'architecte Louis Boitte (un gisant surmonté d'un tempietto renaissant, cantonné aux angles de quatre grandes statues allégoriques représentant le courage militaire, le courage civil⁹⁹⁰, la foi et la charité) par le Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains donne lieu à plusieurs observations : le monument

983 Voir LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, 1982, II, partie 4, chap. 2, Le diocèse et la question romaine, p. 689-743.

984 FAUGERAS, « Un aspect local de la question romaine : l'aide nantaise au Saint-Siège (1869-1870) », *Annales de Bretagne*, 1983, p. 47-72.

985 AHDN 2 Z 5 Cahour, carton 3, Note, [n. d., 1860] sur l'Encyclique de Pie IX du 19 janvier 1860.

986 *Ibid.*

987 Christophe Louis Léon Juchault de Lamoricière (1806-1865). Voir GUÉNEL, *La dernière guerre du pape : les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège (1860-1870)*, 1998.

988 Sur le monument, voir SOREAU, *Le tombeau du général J. de La Moricière*, 1879, RUSSON, « Histoire du tombeau du général Juchault de la Moricière », *BSAHN*, 1942, 82, p. 4-11 et DELAHAYE, « Le mausolée du général Lamoricière à la cathédrale de Nantes », *BSAHN*, 1974, 113, p. 145-165.

989 LE NORMAND-ROMAIN, « Le monument du général de La Moricière à Nantes », 303, 1988, 18, p. 77.

990 Ce sujet sera remplacé par une allégorie de la méditation.

s'accorde mal avec le style général de l'édifice ; la composition n'est pas satisfaisante. L'emplacement projeté, dans le bras nord du transept, suscite surtout de grandes réserves. D'une part, sa présence encombrerait l'espace au point de gêner la circulation des fidèles et le déroulement des cérémonies. D'autre part, explique le ministre des Cultes Baroche à Mgr Jaquemet, « *ce monument, placé dans le transept, ferait pendant au tombeau des ducs de Bretagne, c'est-à-dire d'une famille souveraine ; il me paraîtrait y avoir dans le fait de ce rapprochement une question de convenance dont Votre Grandeur appréciera comme moi toute la portée*⁹⁹¹. » L'évêque consent alors à désigner l'une des chapelles absidales en construction pour futur emplacement au monument⁹⁹². En 1877, le Comité exprime le vœu de voir le cénotaphe, enfin achevé, mis rapidement en place. Les travaux de construction du nouveau chœur empêchent cet établissement et amènent Mgr Fournier à proposer un nouvel emplacement, dans la première chapelle après le bras sud du transept⁹⁹³. L'exiguïté de cette chapelle détermine pourtant une nouvelle demande du Comité de souscription, qui obtient l'année suivante que le monument prenne place dans le transept nord⁹⁹⁴, sans que cette fois la signification hautement politique de ce choix d'emplacement ne fasse obstacle. De la même manière que le tombeau des Carmes dont il forme le pendant, le cénotaphe du général de La Moricière est érigé dans un contexte historique lourd et prend dès lors valeur de manifeste. Cette dimension ne disparaît pas, jusqu'à aujourd'hui⁹⁹⁵, mais elle diminue sensiblement au fur et à mesure que le monument acquiert dans l'édifice une reconnaissance artistique. Une forme de familiarité s'installe également vis-à-vis de l'objet qui s'intègre dans le décor de la cathédrale au point d'en être parfois oublié. Comme le monument des ducs de Bretagne, dont la grille sert parfois à déposer chapeaux, parapluies et manteaux⁹⁹⁶, le monument du général est peu à peu caché par le mobilier qui encombre le bras nord du transept. Quelques semaines seulement après la loi de Séparation, dans un climat de tension qui devrait pourtant réactiver son message politique, le cénotaphe fait l'objet de cette note du directeur des Cultes à l'architecte diocésain Vincent : « *L'un des côtés du tombeau de La Moricière, (...) que sa situation même laisse déjà moins éclairé que les autres, se trouve en outre enserré par trois confessionnaux et par des files de chaises, de telle sorte qu'il n'y a aucun recul et que les visiteurs sont gênés pour voir comme il convient les deux statues de Paul Dubois : la Foi et l'Histoire*⁹⁹⁷. »

Sans refaire ici l'étude de l'ultramontanisme à Nantes⁹⁹⁸, il convient de noter combien, dans cette problématique de la relation de l'Église au pouvoir temporel, nœud de la question romaine, le monument devient aisément un instrument au service du discours militant. Cette question ne sera évoquée ici que sous un aspect secondaire, anecdotique peut-être, mais révélateur de la volonté systématique de démarcation que montre l'Église dans sa relation au monument religieux. Plusieurs prêtres nantais ont laissé un récit de leurs voyages à Rome, sorte de pendant ecclésiastique au séjour classique qui doit clore la formation des artistes. Outre les visites ad limina apostolorum, que tous les évêques catholiques doivent entreprendre de manière régulière pour rencontrer le pontife et rendre compte de l'administration de leur diocèse⁹⁹⁹, de nombreux ecclésiastiques se rendent en

991 ADLA 34 V 1, 27 juillet 1867.

992 AN F¹⁹ 7774, 11 avril 1868, Mgr Jaquemet au ministre des Cultes.

993 AN F¹⁹ 7774, 24 janvier 1877, Mgr Fournier au ministre des Cultes.

994 ADLA 125 J 5 L 20, 5 décembre 1878, Ministre des Cultes à Mgr Le Coq.

995 En juillet 2009, le gisant du général de La Moricière a été recouvert de peinture rouge.

996 Partie 2, p. 319.

997 AN F¹⁹ 7774 27 décembre 1905.

998 Sur un plan national, voir GOUGH, *Paris et Rome : les catholiques français et le pape au XIXe siècle*, 1996, en particulier p. 85-106.

999 Rapports et correspondances : ADLA 125 J 2 A 13 (1844-1874) et AHDN 2 A, à partir de 1863. Le voyage ad limina

pèlerinage dans la Ville éternelle. De manière répétée, chaque relation de ces séjours est délibérément dégagee de la curiosité artistique qui guide les « touristes légers¹⁰⁰⁰. » « M. l'abbé Audrain fit, il y a dix ans, le pèlerinage de Rome, écrit E. de la Gournerie, et il y fut frappé, bien moins par les monuments, par ce que j'appellerai la Rome extérieure, que par la vue du pape et l'étude, sur les lieux mêmes, des traditions de cette puissance apostolique qui, toujours menacée, survit à tout et domine tout¹⁰⁰¹. » La rapide mention du voyage à Rome d'Henri Rousteau par l'abbé Teulé ne sert pareillement qu'à affirmer son attachement au pontife : « Il fut avant tout catholique sans épithète. On pourrait croire que les habitudes de sa vie devaient l'incliner au libéralisme. Il n'en fut rien, sous le rapport politique, il salua comme bien d'autres dans le rétablissement de l'Empire, le triomphe de la religion ; mais dès que les événements lui montrèrent que la Révolution continuait sur le trône l'œuvre des barricades, il ne se plût pas à garder ses illusions. Ce qu'il voulait, c'était le règne de Dieu dans l'Église libre et par le pape respecté. A Rome, où il fit un voyage, les merveilles artistiques parlèrent moins à son âme que les grandeurs chrétiennes. (...) Quand de nouveaux incidents se produisaient dans la lutte de ce qu'on appelle la civilisation moderne et l'Église, il tournait immédiatement les yeux du côté de Rome¹⁰⁰². » Certains ecclésiastiques ont publié une relation personnelle de ce pèlerinage romain, tel l'abbé Jean Petit, missionnaire de l'Immaculée-Conception à Nantes¹⁰⁰³, ou l'abbé Guillet, curé de Paimboeuf, qui écrit en 1864 : « Comment vous dire l'impression qui est descendue dans mon âme quand, de la porte de la voiture, mes compagnons de voyage m'ont montré de loin le dôme de Saint-Pierre de Rome !... Ne pouvant tomber à genoux dans cette voiture, j'ai du moins récité mon credo, afin de montrer à Notre Seigneur que mes paroissiens et moi nous nous tenions attachés à la chaire apostolique, centre de vérité et de vie¹⁰⁰⁴. » L'abbé Félix Fournier se distingue une nouvelle fois par la publication d'un long compte-rendu du voyage effectué en Italie en octobre 1862. Comme ses tournées en Normandie, en Belgique ou en Allemagne, ce voyage est un mélange de tourisme, de pèlerinage religieux et d'excursion archéologique. Sa relation accorde une place plus importante que bien d'autres à la description des monuments visités. Fournier est conquis par les dimensions incomparables de Saint-Pierre¹⁰⁰⁵ et il ne peut se défendre d'admirer la puissance surhumaine qui se dégage des œuvres de Michel-Ange. Il regrette en revanche la pénétration des idées de l'antiquité dans les formes de la Renaissance, « déviation étrange de l'art chrétien¹⁰⁰⁶. » Sa visite de Saint-Paul-hors-les-murs dévoile une difficulté à se dégager du modèle français : « Ce n'est pas le sévère et mystérieux de nos temples et de nos églises gothiques, mais c'est l'éclat, la beauté correcte et la splendeur d'un magnifique palais religieux¹⁰⁰⁷. » La reconstruction en cours d'achèvement de cette église, après l'incendie de 1823, lui apparaît non comme la défiguration de l'ancien édifice, mais comme une preuve de la puissance de la foi, qui fera l'édifice « plus beau même qu'il ne fut jamais¹⁰⁰⁸. » La confrontation des vestiges antiques et des édifices chrétiens conforte ce combattant

de Mgr de Hercé de l'hiver 1846-1847 a fait l'objet d'un long compte rendu par son biographe, qui retranscrit une grande partie de la correspondance de l'évêque. (MAUPOINT, *Vie de Mgr de Hercé*, 1856, p. 353-436)

1000 FOURNIER, *Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie*, 1863, p. 16.

1001 LA GOURNERIE, « M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes », *RBV*, janvier 1864, p. 64. Eugène de la Gournerie, historien nantais, est l'auteur d'une *Rome chrétienne* dont la première édition a été publiée en 1843.

1002 TEULÉ, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *SR*, 3 septembre 1881, p. 849-850.

1003 PETIT, *Souvenirs et réflexions d'un pèlerin de Rome en juin 1862*, 1862.

1004 GUILLET, *Un pèlerinage à Rome : correspondance et notes inédites*, 1864, p. 37.

1005 « Il faut s'égarer dans cette vastitude. » (FOURNIER, *Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie*, 1863, p. 21)

1006 FOURNIER, *Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie*, 1863, p. 52.

1007 *Ibid.*, p. 33. Fournier est cependant choqué par la présence d'un baldaquin gothique, « blessant contraste ».

1008 *Ibid.*, p. 32.

de la foi dans sa certitude du triomphe historique du catholicisme. Au Colisée, il préfère se souvenir des martyrs chrétiens que de l'éclat des gloires impériales : « *Mille fois plus grands se dressent les souvenirs de la religion et du martyre. (...) De ces combats sortit la victoire du christianisme*¹⁰⁰⁹. » La visite du Panthéon lui inspire ces réflexions : « *Les grands temples, dans l'antiquité, étaient rares. (...) Il appartenait à la religion de la vérité et de l'enseignement d'appeler autour d'elle les multitudes et d'élever de vastes enceintes pour les recevoir. (...) Il lui faut de grands espaces, l'immensité de ses cathédrales n'a rien de trop pour les exigences de son culte*¹⁰¹⁰. » Il relève enfin qu'à l'exception du mausolée d'Hadrien, peu de tombeaux des Césars subsistent à Rome : « *Vainement même chercherait-on quelque part les cendres de ces maîtres du monde : leur poussière (...) est à jamais dispersée sans honneur. Et le pauvre pêcheur de Galilée, qui vint un jour dans la grande Rome, seul et sans appui, qui y fut captif et martyrisé, maintenant assis sur ce premier trône du monde, y dicte à l'univers des lois volontairement subies*¹⁰¹¹. »

À l'échelon diocésain, la volonté de dessiner une géographie proprement ecclésiastique se manifeste particulièrement dans un quadrillage pastoral du territoire, distinct du découpage administratif imposé depuis la période révolutionnaire. Les recherches d'un prêtre historien nantais, l'abbé Pierre Grégoire (1846-1932)¹⁰¹², qui ont privilégié l'étude des structures et les institutions ecclésiastiques du diocèse de l'Ancien Régime, témoignent tout particulièrement de cette tentation¹⁰¹³. En 1882, au moment où les relations concordataires entre Église et État entrent dans cette dernière phase de tension qui mènera à la Séparation¹⁰¹⁴, l'abbé Grégoire, alors vicaire de la paroisse nantaise de Saint-Félix, soumet à Mgr Le Coq un projet de rétablissement des anciennes divisions du diocèse, dont il vient de publier l'état en 1790¹⁰¹⁵. Cet ouvrage, dont l'ambition est d'ébaucher une sorte de pouillé de Nantes¹⁰¹⁶, a suscité l'étonnement de ses lecteurs, ce qui « *prouve que le présent est bien loin du passé, et qu'entre ces deux époques il s'est produit un événement qui a tout détruit pour rebâtir à neuf. (...) La Révolution française a pris de tels moyens de violence pour accomplir l'œuvre qu'elle appelait la réforme des abus, qu'au lendemain des mauvais jours l'Église de notre pays avait perdu son organisation et sa physionomie d'autrefois. En même temps qu'ils détruisaient, les nouveaux législateurs se mettaient en peine de construire un édifice social n'ayant rien de commun avec celui qui était déjà sur le point de disparaître. (...) La forme politique, judiciaire, civile, ecclésiastique devenait le premier objet de l'œuvre révolutionnaire. On sectionna le territoire en petites parties qu'on appela des nouveaux noms de départements, districts, cantons et communes, et ainsi l'on reléqua dans le domaine de la géographie historique nos vieilles*

1009 *Ibid.*, p. 90.

1010 *Ibid.*, p. 91-92. Le curé admire l'ouverture unique au centre de la voûte de ce temple transformé en église chrétienne : « *N'est-ce pas une belle et religieuse pensée ? Dans ce temple, la lumière et l'éclat ne viennent que du ciel.* »

1011 *Ibid.*, p. 19.

1012 BOURDEAULT, « M. l'abbé Pierre-Marie Grégoire, 1846-1932 », *SR*, 1932, p. 1043-1046 et 1933, p. 7-9.

1013 Tout juste ordonné, l'abbé Grégoire a publié une première étude sur sa paroisse natale (*Essais historiques sur la paroisse de Sucé*, 1876). Il publiera ensuite notamment : *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution*, 1885 ; *Les anciennes abbayes de Villeneuve et Melleray (diocèse de Nantes)*, 1915 ; *Bénédictins et Bernardins, Chartreux et Minimes dans l'ancien diocèse de Nantes*, 1929.

1014 « *Dans ces temps, gros de menaces, écrit l'abbé dans sa préface, où toutes les institutions catholiques qui ont ou le bonheur de survivre au grand bouleversement du siècle dernier, pourront dès demain peut-être disparaître dans un nouveau naufrage, c'est l'heure, l'heure pressante, de marquer définitivement les vestiges d'un passé qui fuit déjà loin de nous.* » (p. X)

1015 GREGOIRE, *État du diocèse de Nantes en 1790*, édité en 1882 par Forest et Grimaud. Des extraits en avaient été publiés dès l'année précédente dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

1016 C'est ainsi que son auteur présente à son évêque ce travail.

*divisions de provinces et d'évêchés*¹⁰¹⁷. » L'abbé Grégoire rappelle pourtant que certains diocèses, tout en se coulant dans la structure administrative civile, ont mieux résisté et il regrette : « *L'Église de Nantes fait une exception. Rien ne rappelle chez nous l'ancienne organisation diocésaine. C'est un fait à notre point de vue regrettable*¹⁰¹⁸. » Ici se situe en effet la motivation profonde du projet que le vicaire propose à son évêque : « *Outre les traditions, qui sont une chose si respectables dans l'Église, explique-t-il, il y aurait à faire valoir pour le rétablissement de l'ancienne organisation, la nécessité de distinguer d'une manière bien nette les deux ordres ecclésiastiques et civils, essentiellement divers. Notre hiérarchie sacrée ne saurait être soumise à des divisions territoriales que l'histoire n'a point connues. Ce sont des expressions qui devraient être bannies de notre langage dans les affaires du spirituel, comme celles-ci : curé d'arrondissement, curé de canton*¹⁰¹⁹. » Pierre Grégoire reconnaît pourtant toute la difficulté d'application de son projet. « *Toutefois il faut bien tenir compte des faits accomplis et nous ne sommes pas de ceux qui renient absolument le passé. L'organisation administrative que la Révolution a établie est comme un réseau qui nous enlace malgré nous. (...) La difficulté est de concilier le passé avec le présent (...) Mais ne pourrions-nous pas nous attacher à la tradition sans jeter de la confusion et de la discordance dans ce qui est établi et reconnu depuis le commencement de ce siècle*¹⁰²⁰? » Son projet consiste à « *diviser le territoire sous le rapport ecclésiastique en archidiaconés et doyennés. (...) Voici son but : imiter la structure de cet édifice diocésain que plus de quinze siècles ont élevé*¹⁰²¹. » L'abbé Grégoire propose donc de diviser en deux le diocèse de Nantes, en attribuant la rive gauche de la Loire, la ville épiscopale et l'arrondissement d'Ancenis au premier archidiaconé et tout le reste de la rive droite du fleuve au second. Il rejette la pratique contemporaine d'appeler doyens tous les curés de canton¹⁰²² et milite pour une formule plus fidèle à la tradition de l'Ancien Régime, qui ne distinguait que quelques ecclésiastiques sous ce titre, en retenant comme doyennés les arrondissements actuels¹⁰²³. Rejeté ou oublié par Mgr Le Coq, ce projet sera de nouveau présenté par Pierre Grégoire au début du XXe siècle à Mgr Rouard¹⁰²⁴, dans une version très proche mais réécrite pour cette occasion, qui ne rencontrera pas plus de succès. Sa lecture permet de comprendre la violence avec laquelle le même Grégoire condamne, à la même époque, le projet de découpage très arithmétique du diocèse proposé en 1804 par l'abbé Lefeuvre, curé de Saint-Nicolas¹⁰²⁵. Rien

1017 ADLA 125 J 1 C 2, *Rétablissement des anciennes divisions diocésaines : projet soumis à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nantes*, 7 juillet 1882. Grégoire adresse à l'évêque avec ce texte un plan topographique du diocèse de Nantes en 1790, extrait de son ouvrage, et sur lequel il teinte en vert les paroisses retranchées à la Révolution et les limites des doyennés. (AHDN 5 Y)

1018 ADLA 125 J 1 C 2, *Rétablissement des anciennes divisions diocésaines*, 1882.

1019 *Ibid.*

1020 *Ibid.*

1021 *Ibid.*

1022 Dans son second mémoire, en 1902, Grégoire développe l'inutilité de ces doyens ruraux dans le diocèse de Nantes, pays de plaines et desservi par de bonnes communications, et estime qu'on doit réserver cet usage aux pays montagneux ou isolés, ou de jeunes desservants coupés de l'administration épiscopale peuvent s'appuyer sur leurs aînés, curés de cantons désignés comme intermédiaires de l'évêque. Il ajoute qu'à Nantes, l'accession à la tête d'une paroisse est longue et que les prêtres ne sont nommés dans une succursale qu'après une expérience prolongée de vicariat.

1023 Pour l'archidiaconé de Nantes, Grégoire propose comme doyenné Nantes, Paimbœuf (mais avec Machecoul pour chef-lieu), Clisson, Ancenis (l'ancien climat de la chrétienté) ; pour l'archidiaconé de la Mée : Châteaubriant, et une division de l'arrondissement de Saint-Nazaire entre pays de Blain à l'est, et climat de Guérande, à l'ouest, plus à même de représenter les anciennes structures qu'un chef-lieu récent, purement né de l'activité commerciale et sans fondement historique.

1024 ADLA 125 J 1 C 2, *Rétablissement des anciennes divisions du diocèse*, [1902].

1025 GRÉGOIRE, « Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution », *RBV*, 1884 2, p. 119. (Partie 1, p. 79)

n'est plus opposé que la logique concordataire de division rationnelle du territoire ecclésiastique à son ambition de retrouver la géographie de l'ancien diocèse de Nantes. Le rétablissement du chapitre collégial à Saint-Aubin de Guérande, en 1889, concrétise cette volonté. La publication d'une notice par l'abbé Grégoire au printemps¹⁰²⁶ précède la cérémonie qui a lieu en juillet. Le discours que l'abbé Pergeline prononce à cette occasion éclaire la manière dont le passé est érigé comme rempart face aux mutations contemporaines : « *Guérande, joyau de féodalité, (...) a manifestement le respect du passé. La fidèle cité a conservé, avec son vêtement de pierre, son âme catholique, sa vieille foi et ses vieilles mœurs. (...) C'est vrai, vous avez fait des découvertes renversantes ; mais, outre que le passé les avait bien quelque peu préparées, n'a-t-il rien qui puisse lutter avec elles de grandeur et de beauté ? Et le chevaleresque honneur de nos pères, leur vaillance, et leurs robustes vertus, et leurs foyers si honnêtes et si tranquilles, et les sublimes créations de leur charité, et les chefs-d'œuvre que vous leur empruntez pour parer vos musées et vos palais ! Quoi ! rien de tout cela n'égale vos chemins de fer, vos ponts suspendus, vos tunnels, vos colosses de de fer et de bronze ! (...) A votre service vous avez la vapeur, la lumière, l'électricité ; eux [nos saints], ils ont la toute-puissance de Dieu*¹⁰²⁷. »

À cette entreprise de restauration historique, les évêques nantais préfèrent cependant des mesures plus spectaculaires de reconquête territoriale, dont le monument religieux, symbole matériel de l'espace sacré, représente le principal instrument. « *L'église en tant que bâtiment, reste le premier repère*, rappelle J.-O. Boudon. *Ce repère doit donc être visible et ouvert sur le ville*¹⁰²⁸. » L'érection de paroisses nouvelles n'a pas seulement pour objectif de répondre aux besoins religieux des populations. Elle prend également un caractère stratégique. Élever une église sur chacun de ces territoires signifie de manière manifeste la volonté de l'Église de ne laisser aucun espace en dehors de son autorité spirituelle. La création de succursales dans les nouveaux quartiers de Nantes est explicitement présentée comme une réponse aux aménagements urbains de la Monarchie de Juillet. « *Je fais pour Nantes, aurait dit Mgr de Hercé, en fait d'églises ce que fait Louis-Philippe en fait de fortifications. J'embastille la ville, et jusque dans le centre, de mes citadelles. C'est là le seul envahissement que j'ambitionne pour le clergé ; car, partout où il dira la sainte messe, partout retentiront les louanges du Seigneur*¹⁰²⁹. » Sous son épiscopat sont créées les paroisses nantaises de la Madeleine (1840), Saint-Paul (1842), Saint-Félix (1844), Sainte-Anne et Saint-Joseph de Portricq (1846), toutes pourvues en quelques années d'une église. La plupart des anciennes paroisses voient également posées les premières pierres de leurs nouvelles églises dans ces mêmes années. Un projet non réalisé de son successeur illustre l'ambition semblable de marquer l'espace public. En 1856, Mgr Jaquemet adresse à la Société des architectes de Nantes une demande de concours à une œuvre collective destinée à placer la ville « *spécialement et ostensiblement sous la sauvegarde de la divine mère du Sauveur*¹⁰³⁰ », en ornant chaque bâtiment, civil ou religieux, d'une effigie de la Vierge. L'évêque propose de produire un modèle unique de représentation de Notre-Dame pouvant s'adapter aux constructions déjà existantes et à celles qui s'élèveront dans le futur. Visiblement embarrassés

1026 GRÉGOIRE, *Collégiale de Saint-Aubin de Guérande*, 1889. La Semaine religieuse salue cette restauration historique : « *Aujourd'hui, [l'abbé Grégoire] réédifie la Collégiale Saint-Aubin de Guérande. (...) Guérande est vraiment la cité de granit, Grannonna, qui résiste à tous les temps. Ses remparts, son temple, sa foi, tout est fait de vieille roche.* » (« Collégiale de Saint-Aubin de Guérand », *SR*, 18 mai 1889, p. 467-468)

1027 « La collégiale de Guérande : discours prononcé le dimanche 21 juillet 1889 par M. l'abbé Pergeline », *SR*, 27 juillet 1889, p. 698, 700-701.

1028 BOUDON, « Être chrétien dans une ville déchristianisée : Paris au XIXe siècle », dans BOUDON, THELAMON, *Les chrétiens dans la ville*, 2000, p. 184.

1029 MAUPOINT, *Vie de Mgr de Hercé*, 1856, p. 266-267.

1030 ADLA 125 J 1 D 32, 7 avril 1856, Douillard à Mgr Jaquemet.

par cette demande, les sociétaires, par la voix de leur président, L.-P. Douillard¹⁰³¹, ne s'y opposent pas frontalement mais rappellent que leur propre influence sur leurs clients est très limitée. « *Quant à la pensée que vous voulez bien nous suggérer, expliquent-ils également, d'étudier de concert et d'arrêter quelques dessins qui puissent s'adapter aux divers genres de constructions (...), je dois avouer, Monseigneur, qu'elle ne nous a pas paru exécutable. L'étude de ces petits monuments se trouvant nécessairement subordonnée, non seulement à l'aspect général des bâtiments auxquels ils devront être appliqués, mais le plus souvent même à la place qu'ils pourront occuper dans ces bâtiments, nous avons pensé qu'il est plus convenable de laisser à l'artiste le soin de faire une étude spéciale pour chacun des cas qui pourront se présenter*¹⁰³². »

La relation spatiale complexe du profane et du sacré est particulièrement manifeste dans l'articulation entre commune et paroisse, comme l'a notamment souligné P. Boutry¹⁰³³. Les circonscriptions du diocèse se sont adaptées, parfois difficilement, au découpage administratif du département. En outre, les bourgs, formés autour de l'église, ne correspondent pas toujours au développement contemporain de l'habitat. La reconstruction de l'église paroissiale a été, presque chaque fois, l'occasion de longues polémiques et d'affrontements dont les circonstances locales ne peuvent cacher les enjeux plus généraux sur la place du sacré dans l'espace public¹⁰³⁴. C'est particulièrement le cas à Carquefou. La reconstruction de l'église paroissiale a d'abord été envisagée au début des années 1850. La déclivité du terrain sur lequel est placé l'édifice avait contraint l'architecte Faucheur à un plan alambiqué, plaçant les sacristies sous le sanctuaire et rejeté aussi bien par Mgr Jaquemet que par la Commission des édifices religieux. Dans la décennie suivante, l'exécution d'un nouveau projet est confiée par l'abbé Bachelier à l'architecte Perrin, mais en envisageant cette fois la construction sur un emplacement différent. Pressentant les difficultés de cette translation, le vieux curé, qui doit être sous peu relevé de sa charge pastorale, convient avec l'abbé Féret, supérieur du séminaire, d'une combinaison : « *La question du déplacement de l'église lui faisant craindre, comme à moi, pour mon successeur quelques désagréments, c'est pourquoi il fut convenu que je prendrais sur moi l'odieux de cette mesure. C'est maintenant chose faite ; car j'ai obtenu la promesse authentique d'un terrain dont la convenance n'est révoquée en doute par personne, pas même par ceux qui, à cause de leurs intérêts matériels, seront du petit nombre des opposants. (...) La responsabilité de mon successeur se trouvera donc à couvert*¹⁰³⁵. » Malgré ce stratagème, le choix de l'emplacement provoque une vive polémique. Le don d'un terrain suffisant, situé dans la partie haute du bourg, a été promis à la fabrique. La reconstruction sur un même emplacement nécessiterait en revanche l'acquisition de plusieurs maisons afin de permettre un véritable agrandissement de l'édifice. Sur un plan strictement financier, la translation apparaît donc d'un intérêt évident. Un autre argument pèse également dans ce choix. Ce lieu offrirait à l'église le point le plus élevé du bourg, « *position bien plus avantageuse et plus belle*¹⁰³⁶ » explique le vicaire

1031 Louis-Prudent Douillard (1790-1869), membre d'une longue lignée d'architectes nantais, continue sur sept générations, dont l'un des représentants appartiendra lui-même à l'Église.

1032 ADLA 125 J 1 D 32, 7 avril 1856, Douillard à Mgr Jaquemet.

1033 BOUTRY, « Paroisses et clergé paroissial en France », dans PELLISTRANDI, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, 2004, p. 183.

1034 Quinze ans d'hésitations et de controverses agitent la commune de Thouaré avant que l'emplacement de la reconstruction soit arrêté. La construction de l'église de la Paquelais fait suite au mécontentement des habitants de ce village de la commune de Vigneux après le déplacement du bourg. Des oppositions à l'emplacement retenu freinent longtemps le projet de reconstruction de l'église de Bouvron.

1035 AHDN EVPAR 026, 30 novembre 1861, Curé Bachelier à Mgr Jaquemet.

1036 BOUTIN, *Examen des deux avant-projets d'église de Carquefou*, 1862, p. III dans BOUTIN, *Documents relatifs à la construction de l'église de Carquefou*, 1863 (AHDN EVPAR 026).

Boutin, dans une brochure publiée pour défendre cet emplacement. Il est remarquable que partisans et adversaires de la translation, au-delà des conflits d'intérêts particuliers, s'accordent sur l'absolue nécessité de donner à la future église une visibilité parfaite. L'ancien maire de la commune, Elzéar de la Fleuriaye, est le porte-parole des habitants qui militent pour un maintien de l'emplacement au centre du bourg et affirme : « *Le temple de tous doit être au milieu de tous*¹⁰³⁷. » Mais il reconnaît lui-même l'importance que les habitants « *puissent de tous les points de la paroisse apercevoir leur clocher*¹⁰³⁸. » Il propose donc d'élever de quelques mètres l'édifice projeté : « *Cela est une question de maçonnerie (...) Sur tous les emplacements, il faudra des fondations à l'église ; si sur celui-ci il faut quelques remblais de plus, certes, ce sera à l'avantage du monument qui gagnera énormément en majesté, s'il est précédé d'un beau parvis ; voyez à Nantes, l'église Saint-Nicolas ; peut-on trouver un meilleur exemple, et le talent de feu son architecte, M. Lassus, n'est pas contestable*¹⁰³⁹. » Les réclamations des opposants retardent un temps le projet sans empêcher son adoption, majoritairement souhaitée par la municipalité et les habitants. Dès la fin de 1866, l'abbé Le Quilliec, qui a remplacé le curé Bachelier quelques années plus tôt, peut se réjouir auprès de l'Évêché de la signature des actes de donation à la fabrique des terrains du haut du bourg et présenter les dispositions heureuses de la future église : « *L'église sera précédée d'une petite avenue, terminée par un placis, qui sera lui-même entouré d'une balustrade monumentale, si faire se peut ; autour de l'église régnera une rue d'où partiront d'autres rues aboutissant et à la place où se trouve actuellement la vieille église et aux routes de Thouaré, Châteaubriant et Sainte-Luce*¹⁰⁴⁰. » La première pierre de l'église de Carquefou est enfin posée à la fin de l'année 1869. Les travaux, arrêtés par la guerre, reprennent en 1872 et l'église peut être livrée au culte deux ans plus tard. Le haut clocher de 60 mètres n'est construit que vingt ans plus tard, sur des plans des architectes Le Diberder.

La réédification de l'église de Lusanger en un lieu très éloigné de l'ancien édifice entraîne à sa suite un déplacement du bourg qui affirme la place du monument religieux, et par conséquent de la religion, dans la définition du territoire. Le curé Ordronneau hésite longtemps à rebâtir sur le même emplacement son église délabrée et insuffisante. En 1856, il cède à une partie de ses paroissiens qui désirent voir le nouvel édifice s'élever sur un lieu plus central et plus facile d'accès pour l'ensemble des fidèles. Il procède donc à l'acquisition d'un vaste terrain dans le village de la Normandie, situé à un kilomètre et demi à l'est du bourg, au centre de la paroisse et à la jonction de quatre routes. Ce choix soulève aussitôt les protestations des habitants du bourg, qui adressent une pétition au préfet de Loire-Inférieure : « *Depuis près d'un an, le desservant a fait et fait journellement des démarches près de l'autorité ecclésiastique pour obtenir l'autorisation de déplacer l'église communale afin de la porter du bourg au lieu dit la Normandie, lieu le plus désert de la commune, au milieu des landes et sans habitation, et se vante même de n'avoir nullement besoin du concours des autorités civiles*¹⁰⁴¹. » Leur principal argument est d'ordre économique. Le déplacement du bourg, conséquence inéluctable de celui de l'église, obligera à bâtir également un nouveau presbytère, puis une mairie, une école « *et acheter les terrains nécessaires pour les emplacements ; il est vrai, expliquent ironiquement les pétitionnaires, que pour ce dernier objet, M.*

1037 LA FLEURIAYE, *Réponse à la brochure intitulée : examen des deux avant-projets d'église de Carquefou*, 1863, p. 1 dans BOUTIN, *Documents relatifs à la construction de l'église de Carquefou*, 1863 (AHDN EVPAR 026).

1038 *Ibid.*, p. 2.

1039 *Ibid.*, p. 2 et 7.

1040 AHDN EVPAR 026, 30 novembre 1866, Le Quilliec au vicaire général [Richard, vraisemblablement].

1041 ADLA 2 O 86 / 7, 2 août 1856, Pétition au préfet. Parmi les pétitionnaires se trouvent deux membres du conseil de fabrique.

le desservant s'en trouverait bien, étant propriétaire des terrains où il veut faire édifier l'église et les édifices qui devraient se grouper autour¹⁰⁴². » Le préfet exige donc que le curé lui fasse connaître les motifs qui justifient cette translation¹⁰⁴³. L'abbé Ordronneau fait connaître l'urgence d'une reconstruction et affirme que les trois-quarts des habitants et l'ensemble du conseil municipal (sauf trois membres habitants au bourg actuel) approuvent le déplacement de l'église¹⁰⁴⁴. Il joint à l'appui une liste de tous les villages de la paroisse, portant le chiffre de leurs habitants, et une contre-pétition signée par ses paroissiens. Le préfet refuse pourtant d'approuver le projet et tente de persuader l'évêque : « *Le seul motif qui ait fait ajourner la réalisation de ce projet, a été l'examen de la proposition présentée par M. le curé de transférer l'église en dehors du chef-lieu de la commune. (...) Mais cette mesure grave, qui est inséparable de la translation du chef-lieu, aurait l'inconvénient de sacrifier, sans une nécessité bien démontrée, des intérêts nombreux et des droits acquis*¹⁰⁴⁵. » Mgr Jaquemet invite son vicaire général à rencontrer directement le préfet pour le convaincre des enjeux financiers de l'affaire : « *Il y aura lieu d'insister sur la volonté énergique et persévérante de ceux qui demandent l'église à la Normandie, sur le désintéressement de M. le curé en cette affaire (il a offert 1 500 francs et tout le terrain qu'il possède à la Normandie)*¹⁰⁴⁶. » De leur côté, les partisans d'une reconstruction au bourg adressent une nouvelle pétition au préfet, « *afin de combattre les sollicitations incessantes qui vous sont adressées par le parti cléricale (...) Peut-on sacrifier les droits acquis de temps immémorial d'une population agglomérée, au lieu le plus désert de la commune et pour favoriser seulement deux propriétaires de landes acquises à très bas prix, et qu'ils auraient la chance de revendre fort cher*¹⁰⁴⁷? » Pressé de lancer les travaux de construction, en raison de l'état de l'ancienne église, le curé suggère de commencer avant d'obtenir l'autorisation préfectorale. Mgr Jaquemet s'y oppose fermement : « *Je ne puis consentir à ce qu'on commence à la Normandie avant toutes les solutions légales, explique-t-il en 1862 au vicaire général Laborde. Ce serait entrer dans d'inextricables difficultés. Le travail du reste serait arrêté bientôt, puisqu'on ne pourrait y consacrer les fonds de la fabrique. À mon retour, je tâcherai de m'entendre avec le préfet ; mais je vois que les passions sont bien surexcitées. C'est là ce qui augmente la difficulté, qui est du reste toujours très sérieuse quand il est question de translation d'église. Au pis-aller, et si l'église menace ruine, je l'interdirai et laisserai les habitants sans curé. Je vous prie d'étudier dans le Journal des fabriques à qui appartient la fixation de l'emplacement d'une nouvelle église, au préfet ou à l'évêque, quand les fonds sont fournis en grande partie par la fabrique*¹⁰⁴⁸. » Quelques années plus tard, le projet de reconstruction et de translation de l'église de Lusanger est de nouveau soumis au préfet. L'Évêché fait valoir que la souscription, destinée à assurer l'essentiel de la dépense, n'a aucune chance de succès si l'édifice n'est pas bâti au village de la Normandie. Une enquête ordonnée par le préfet a en effet montré que la très grande majorité des habitants tiennent absolument à cet emplacement¹⁰⁴⁹. Cet argument financier s'avère une nouvelle fois décisif. La préfecture autorise enfin l'adjudication des travaux. A la fin de l'année 1866, en adressant ses vœux à son évêque, le curé Ordronneau peut lui écrire : « *Je crois faire plaisir à votre Grandeur en lui*

1042 ADLA 2 O 86 / 7, 2 août 1856, Pétition au préfet.

1043 ADLA 2 O 86 / 7, 15 avril 1857, Préfet à Mgr Jaquemet.

1044 AHDN EVPAR 086, 5 mai 1858, Ordronneau à Mgr Jaquemet.

1045 AHDN EVPAR 086, 23 juin 1860, Préfet à Mgr Jaquemet.

1046 AHDN EVPAR 086, 23 juillet 1860, Note de Mgr Jaquemet à l'abbé Richard.

1047 ADLA 2 O 86 / 7, 21 novembre 1861, Pétition au préfet

1048 AHDN EVPAR 086, 10 décembre 1862, Note de Mgr Jaquemet à l'abbé Laborde.

1049 AHDN EVPAR 086, 25 février 1865, Note de l'Évêché sur la reconstruction de l'église de Lusanger et sa translation, communiquée au préfet.

annonçant que toutes les difficultés soulevés pour empêcher la translation de l'église à la Normandie sont enfin aplanies¹⁰⁵⁰. » En marge de cette lettre, Mgr Jaquemet indique sobrement : « Merci, le féliciter de sa persévérance. Bénédiction. » L'ancienne église de Lusanger doit, comme celles des deux autres églises du Vieux-Bourg (Saint-Sulpice des Landes¹⁰⁵¹ et Nozay¹⁰⁵²) sa conservation à cette translation. Désaffectés et inutiles au culte, ces édifices peuvent être abandonnés à un usage civil et en définitive, à travers des destins fragiles et hasardeux, à l'archéologie.

L'articulation des mondes profane et sacré se révèle également dans la relation du monument avec son environnement immédiat. Le dégagement des abords des édifices religieux est devenu, au cours du XIXe siècle, une nécessité à de multiples points de vue¹⁰⁵³. La disparition des constructions accolées à la plupart des églises anciennes est d'abord destinée à assurer la sécurité de ces édifices et le confort des fidèles qui les fréquentent. Ce sont ces exigences que fait valoir en 1839 l'architecte Grillon, inspecteur du Conseil général des Bâtiments civils, dans un rapport sur le projet d'agrandissement de l'église Saint-Jacques de Nantes : « *Les augmentations sont assez importantes pour appeler la sollicitude de l'administration sur les moyens qu'elle peut avoir pour placer l'édifice dans les conditions d'isolement propres à le préserver, 1°) contre les chances d'incendies qui peuvent résulter pour lui d'un contact trop immédiat d'habitations particulières ; 2°) à rendre ses abords faciles et assez spacieux pour lui conserver de l'air et du jour en assez grande quantité pour qu'il soit d'un usage commode et salubre*¹⁰⁵⁴. » Ces mêmes raisons motivent en 1860 la décision du conseil de fabrique du Croisic de faire démolir la chapelle Saint-Pierre, accolée à l'église au XVIIe siècle : « *Elle rend fort sombre et très humide une grande partie de l'église, surtout celle vis-à-vis de laquelle elle se trouve, bouchant la fenêtre et empêchant tout soleil d'y pénétrer. De plus, elle est en ruine, et pour la réparer convenablement, il faudrait faire une dépense considérable et inopportune, car cette chapelle n'est d'aucune utilité pour le culte*¹⁰⁵⁵. » D'autres raisons militent également en faveur de cette opération. La chapelle occupe en effet un terrain sur lequel on projette de bâtir un presbytère, mais le conseil ajoute aussi cet argument : « *Elle n'a rien de son style gothique, et pour cela, est du plus mauvais effet à l'œil, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur*¹⁰⁵⁶. » La libération de l'espace autour des églises répond donc également à des critères artistiques et archéologiques. En 1852, le ministre des Cultes Fortoul insiste particulièrement sur le dégagement nécessaire des cathédrales et des principaux édifices religieux dans une circulaire relative aux dégradations dont souffrent ces églises. Ce texte curieux attire l'attention des préfets sur le vandalisme occasionné par les enfants, qui « *se font une sorte de jeu traditionnel de lancer des pierres contre nos basiliques*¹⁰⁵⁷. » Mais il regrette également la tenue de foires et de marchés ou l'établissement de constructions ou d'établissements provisoires aux abords des édifices culturels.

1050 AHDN EVPAR 086, 31 décembre 1866, Ordroneau à Mgr Jaquemet.

1051 CHEVALIER, « A Saint-Sulpice des Landes : les fresques médiévales de l'église du Vieux-Bourg », *Histoire et patrimoine du Pays de Châteaubriant*, 1993, 8, p. 42-47 ; DAVY, « Les peintures murales de l'église du Vieux-Bourg de Saint-Sulpice des Landes », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2003, 3, p. 64-69.

1052 BOUTEILLER, *D'une église à l'autre, Nozay : une querelle de 50 ans (1815-1865)*, 2002 ; ASPHAN, « Conserver, restaurer, mettre en valeur un patrimoine religieux : l'église Saint-Pierre au Vieux-Bourg de Nozay », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2003, 2, p. 50-55 ;

1053 LENIAUD, *Les cathédrales au XIXe siècle*, 1993, p. 17.

1054 AM Nantes 2 M 18, 18 novembre 1839, Rapport au Conseil des bâtiments civils par Grillon. Ce projet de construction de deux nefs latérales sera rejeté, comme on l'a vu dans la seconde partie.

1055 ADLA 184 T 7, 15 avril 1860, Délibération du conseil de fabrique, rédigée par le curé Bigaré.

1056 *Ibid.*

1057 Circulaire du 16 mars 1852. Texte, par exemple dans *l'Almanach du clergé*, 1853, p. 701-703.

C'est en rappelant cette circulaire que le maire de Guérande s'adresse l'année suivante au préfet : « *La cathédrale de Guérande est dans ce cas, vous le savez et vous déplorez comme moi qu'un magasin de la construction la plus vulgaire obstrue et déshonore tout le côté nord de Saint-Aubin*¹⁰⁵⁸. » Il profite de l'instruction ministérielle pour solliciter une allocation qui permette l'acquisition de cette construction puis sa démolition. Un problème de taille s'oppose cependant à ce projet : la fabrique paroissiale, propriétaire de ce magasin, l'utilise pour les besoins de l'église et s'oppose à sa destruction¹⁰⁵⁹. Le conseil de fabrique se rendra pourtant aux arguments de Mgr Jaquemet, qui lui fait comprendre qu'un refus serait « *peu propre à vous concilier la bienveillance du gouvernement, dans un moment où vous avez besoin des secours ordinaires pour votre église*¹⁰⁶⁰. » [Illustration 143, p. 211] À la fin des travaux d'achèvement de la cathédrale de Nantes, l'administration des Cultes fait également connaître au ministère de la Guerre son désir de voir disparaître, « *pour des motifs d'architecture*¹⁰⁶¹ », le pavillon contigu au chevet qui sert de poste d'honneur au XI^e corps d'armée, « *dans le but de démasquer le chœur de la cathédrale nouvellement restauré*¹⁰⁶². »

A ces considérations utilitaires ou esthétiques, il faut ajouter la conscience de plus en plus aigüe que les catholiques se font du caractère de dignité que doit revêtir l'édifice religieux, y compris dans ses parties extérieures. Le dégagement de l'église Saint-Jacques est ainsi présenté en 1851 par Mgr Jaquemet comme nécessaire à assurer la solidité de l'édifice et à compléter sa restauration, mais également pour « *de hautes convenances religieuses*¹⁰⁶³ ». L'isolement permet de tenir plus aisément éloignés de l'édifice du culte les bruits et l'agitation du monde extérieur, les rassemblements mercantiles (marchands ambulants, boutiques, foires, marchés) ou pire encore les abus et les désordres (cabarets, danses et jeux publics¹⁰⁶⁴). Dans un article de la *Semaine religieuse*, l'abbé Prosper Gaborit, qui vante la situation parfaite de la nouvelle église de Saint-Joachim : « *Elle domine la contrée toute entière. Bien choisie, la pose d'un édifice contribue puissamment à sa beauté* », ajoute aussitôt cette remarque : « *Malheureusement, dans nos villes encombrées, il est souvent très difficile de dégager un monument et de le faire ressortir. Le Moyen Âge, obligé de resserrer les habitations dans des enceintes de murailles devenues trop étroites, avait souvent accolé aux murs de nos plus belles basiliques d'ignobles masures, et il faut des siècles pour les débarrasser de ce vêtement d'ignominie*¹⁰⁶⁵. » Ce sont ces habitations misérables, ces boutiques et échoppes établies le long des murs de l'église, ou logées entre ses contreforts, qui excitent particulièrement des récriminations partagées aussi bien par le clergé que par les archéologues¹⁰⁶⁶. En 1856, l'abbé Dalibert, curé de Batz, informe Mgr Jaquemet de la gêne occasionnée par la présence d'une construction accolée à son église : « *Il existe près de la porte de l'église une petite maison qui était autrefois le parloir des moines. Cette maison bouche une fenêtre de l'église, la*

1058 ADLA 184 T 9, 27 septembre 1853, Maire de Guérande au préfet.

1059 AHDN EVPAR 069 A, 20 octobre 1853, Curé Sorin à Mgr Jaquemet.

1060 AHDN EVPAR 069 A, 25 novembre 1853, Mgr Jaquemet au curé Sorin.

1061 AN F¹⁹ 7772, 22 septembre 1887, Ministre de la Guerre au ministre des Cultes.

1062 AN F¹⁹ 7772, 21 octobre 1887, Directeur des Cultes au préfet. La démolition est cependant ajournée le temps de trouver un local convenable pour ce poste d'honneur.

1063 AM Nantes 2 M 18, 28 juin 1851, Mgr Jaquemet au maire de Nantes.

1064 CAMPION, *Manuel de droit ecclésiastique*, 1876, p. 418.

1065 GABORIT, « Construction d'une église au milieu de la Grande-Brière », *SR*, 4 novembre 1866, p. 581.

1066 BOURASSÉ, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, 1851, I, col. 70-73. Art. Abords des monuments, des églises. L'abbé Bourassé y rappelle notamment la discussion à la Chambre des Pairs en mai 1840 au cours de laquelle Montalembert fait admettre au garde des sceaux le principe d'utilité publique pour le dégagement d'un monument historique dont la conservation est menacée par un bâtiment qui lui est accolé.

*seule qui conserve ses meneaux*¹⁰⁶⁷. » Les propriétaires ont en outre allongé illégalement la toiture de cette construction jusqu'à prendre appui sur les murs de l'église et aménager ainsi un corridor conduisant jusqu'à une venelle. Cette venelle, située entre l'église et l'ancienne maison du prieur, « *est devenue une latrine publique et un réceptacle de toute espèce d'immondices*¹⁰⁶⁸. » Un conduit passant dans l'église y répand des odeurs infectieuses. Le curé demande donc l'autorisation d'acquérir en son nom cette bâtisse, que son propriétaire, récemment convaincu par son frère prêtre, consent enfin à céder. Face à ces difficultés, l'établissement d'un chemin de ronde entourant entièrement les édifices religieux se révèle souvent indispensable. Il est doublement utile parce qu'il marque la limite de l'enceinte sacrée et de l'univers profane, en repoussant les constructions étrangères à l'édifice, et permet également le déroulement des processions liturgiques autour de l'église. Les dimensions largement supérieures des édifices reconstruits sur le même emplacement que les anciens posent toutefois de nouveaux problèmes. Vers 1870, l'abbé Bertrand, curé de Saint-Lyphard, a obtenu de plusieurs paroissiens le don ou la vente de parcelles de leur propriété entourant la vieille église, en prévision de sa reconstruction. L'un des propriétaires hésite pourtant longtemps avant de céder. Il commence d'ailleurs à construire une maison sur son terrain avant d'accepter de vendre, convaincu par le curé et le maire. En 1890, alors que la première tranche de la reconstruction est achevée, ce propriétaire exige pourtant un droit de passage, servitude inaliénable mentionnée dans les actes notariés de donation à la fabrique. « *Or, se désole le curé, ce passage est sous l'église*¹⁰⁶⁹. » L'abbé Bertrand demande donc le classement du pourtour de l'église comme chemin d'utilité publique pour mettre ainsi fin aux droits de son paroissien.

Les façades des églises, ouvertes sur la rue ou la place publique, et les flèches des tours et des clochers, symboles visibles bien au-delà du périmètre immédiat de l'édifice, forment les plus évidents points de rencontre des univers sacré et profane, non sans confusion parfois. La hauteur de leurs clochers avait fait des édifices religieux conservés pendant la période révolutionnaire des supports tout désignés pour l'établissement d'observatoires. C'est, comme on l'a vu, à cette fonction que la cathédrale de Nantes dû en grande partie d'avoir été épargnée en 1796¹⁰⁷⁰. Cet usage n'est pas abandonné avec le rétablissement du culte en 1802. Le conseil de fabrique exige cependant d'être déchargé des frais pour son entretien¹⁰⁷¹. Ce poste d'observation ne sera démoli que sous la Restauration¹⁰⁷². Vers 1834, un télégraphe est établi à la place de cet observatoire¹⁰⁷³. L'installation d'un autre télégraphe sur la tour de l'église Héric pose de réels embarras au curé de la paroisse : « *Le clocher, déjà peu solide, explique-t-il, est surmonté d'un télégraphe qui l'ébranle beaucoup. Les gens de service ou employés au télégraphe troublent l'office divin par le bruit continu qu'ils font dans le clocher, dans l'escalier et les échelles, etc*¹⁰⁷⁴. » Ces fonctions civiles des bâtiments religieux ne sont pas seulement des causes de tracas pour le clergé. Dans certains cas, celui-ci saura les faire valoir pour obtenir des secours en faveur de l'église. C'est le cas en particulier des trois églises de la presqu'île guérandaïse. « *L'église de Guérande, au rapport des architectes et des archéologues, est remplie de richesses ; c'est un des plus beaux monuments de la Bretagne* »,

1067 AHDN EVPAR 010, 6 août 1856, Curé Dalibert à Mgr Jaquemot.

1068 *Ibid.*

1069 EVPAR 175 Saint-Lyphard, 15 mars 1890, Bertrand au vicaire général.

1070 Partie 1, p. 59.

1071 ADLA 32 V 1, 16 pluviôse an XII (6 février 1804), Vicaire général Le Flô au préfet.

1072 ADLA 32 V 1, 16 août 1826, Vicaire général Bodinier au préfet. L'observatoire, grandement détérioré et dont l'utilité n'est plus avérée, sera détruit quelques mois plus tard.

1073 GUEPIN, Nantes au XIXe siècle, 1835, p. 60.

1074 ADLA 8 V 1, Enquête diocésaine de 1846. L'église d'Héric a été partiellement reconstruite en 1837-38 mais le clocher, provisoirement conservé, ne sera rebâti que dans les années 1860.

indique en 1846 l'abbé Rolland, qui ajoute : « *sous le rapport de l'art, c'est une des belles œuvres de la renaissance ; sous le rapport de l'intérêt maritime, c'est le point culminant de toute la côte*¹⁰⁷⁵. » Dès les premières années du Concordat, les tours des églises de Batz et du Croisic sont signalées comme points de repères pour les navires¹⁰⁷⁶. Au début de la Restauration, Mgr de Guérines propose également au préfet de mettre en avant l'utilité civile de la conservation de la tour de l'église du Croisic, en raison de cette même fonction maritime, en transmettant au ministre des Cultes une demande de secours de la fabrique¹⁰⁷⁷. Mgr Jaquemet conseillera en 1855 au curé de Batz d'user des mêmes arguments : « *Il sera nécessaire que M. l'architecte fasse remarquer, dans son rapport, aussi bien que les conseils, dans leurs délibérations, le mérite de votre église, au point de vue architectural, et l'utilité de sa tour pour le commerce*¹⁰⁷⁸. » Dans cette paroisse, les curés successifs sauront soigneusement déléguer à la municipalité l'entretien de l'amer que constitue le clocher de l'église Saint-Guérolé. « *Ce n'est pas la fabrique de Batz qui entreprend la restauration de la tour de Batz, explique à la fin du siècle l'abbé Dugast, ce n'est pas elle qui demande au gouvernement ; elle ne fait qu'appuyer la commune par une subvention qu'elle lui a votée. (...) Je tiendrais à ne pas mettre la fabrique en avant, de peur de créer un précédent. Toujours la commune s'est occupée de cette tour et je n'ai nulle envie de la débarrasser de cette glorieuse charge*¹⁰⁷⁹. »

Le dégagement de l'église Sainte-Croix à Nantes puis la restauration de sa façade principale illustrent toute la complexité des limites entre l'enceinte sacrée et la ville. Il s'agit d'une longue entreprise, commencée sous la Restauration par le curé de Beauregard¹⁰⁸⁰ et poursuivie inlassablement par l'abbé Guilbaud durant toute la Monarchie de Juillet. [Illustrations 239-240, p. 255] Les nécessités de sécurité et de commodité¹⁰⁸¹ se doublent de considérations esthétiques, notamment après l'aménagement de la place devant l'église paroissiale. En 1836, le conseil de fabrique indique ainsi à la municipalité la présence d'une « *case hideuse dont la vue contraste avec l'élégance des édifices neufs qui forment déjà deux et vont bientôt former trois des côtés de la petite place à laquelle l'église donne son nom*¹⁰⁸². » Le dégagement complet de la façade de l'église est cependant l'occasion d'un conflit qui oppose l'abbé Guilbaud et la municipalité en 1841. Le curé s'est porté acquéreur d'une maison contiguë à l'angle sud-ouest de l'édifice, ancien presbytère de la paroisse et qu'il se propose d'habiter après quelques travaux. Il est toutefois disposé à en céder la partie jouxtant l'église, « *pour que celle-ci fût entièrement dégagée, et qu'un passage plus commode soit ouvert pour arriver à la porte latérale du côté du sud*¹⁰⁸³. » Deux raisons retardent cette transaction. D'une part, l'estimation proposée par l'architecte-voyer lui paraît trop faible. D'autre part, la municipalité lui impose plusieurs conditions : « *clôre, au moyen d'une grille de fer, de bon style, l'amorce de la rue projetée ; et que mes constructions et notamment l'angle attenant à la place Sainte-Croix soient autant que possible en harmonie avec les façades qui entourent cette*

1075 ADLA 8 V 2, Enquête diocésaine de 1846.

1076 ADLA 62 V 1, 22 ventôse an X (13 mars 1802), État des églises invendues et 21 février 1809, État de situation des églises et presbytères.

1077 ADLA 184 T 7, 15 septembre 1831, Mgr de Guérines au préfet

1078 AHDN EVPAR 10, 30 mai 1855.

1079 AHDN EVPAR 10, 26 mars 1898, Curé Dugast au vicaire général.

1080 La démolition des maisons, échoppes et boutiques placées autour de l'église est mentionnée dès 1824. (AM Nantes 2 M 23)

1081 En 1826, une maison sise rue de la Bâclerie, à l'est de l'église, est ainsi acquise afin de ménager une sortie vers l'église depuis la sacristie. (AM Nantes 2 M 23)

1082 AM Nantes 2 M 23, 1er octobre 1836, Conseil de fabrique au maire de Nantes.

1083 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 24 janvier 1841, Guilbaud à Mgr de Hercé.

place¹⁰⁸⁴. » Les dépenses nécessaires égalent en effet largement le prix proposé pour la vente du terrain touchant l'église : « *Ce serait le céder gratuitement*¹⁰⁸⁵. » Répugnant à entrer dans un procès, l'abbé accepte finalement après que la municipalité ait largement réduit ses conditions : « *On se serait contenté de la grille la plus simple possible ; (...) pour les façades les mots « autant que possible » signifiaient qu'on me laisserait libre de faire à peu près comme je le voudrais*¹⁰⁸⁶. » Peu à peu réalisé malgré ces difficultés, le dégagement de l'église Sainte-Croix met en évidence l'état de délabrement de sa façade occidentale. Dès 1836, le conseil de fabrique admet la nécessité d'un agrément, mais refuse une intervention limitée à assurer la sécurité publique : « *Une réparation (...) dans laquelle on sacrifierait à la nécessité de consolider la façade, les beautés et l'harmonie de son architecture en faisant disparaître tous les ornements, toutes les parties saillantes qui sont réellement les seuls que le salpêtre ait attaqué, répugnerait certainement autant au conseil de fabrique qu'à l'administration municipale, ce serait un acte de mauvais goût, de vandalisme que réprouverait toute la ville*¹⁰⁸⁷. » La restauration de la façade sera menée simultanément avec la construction du nouveau chœur de l'église, achevée en 1841¹⁰⁸⁸. Quelques années plus tard, une circonstance particulière va influencer de manière décisive sur l'aspect extérieur de l'église. En 1848, la tour du Bouffay, dans le quartier Sainte-Croix, est démolie. L'horloge, ainsi que le beffroi et sa cloche qui la surmontaient, sont provisoirement déposés auprès de l'église paroissiale et confiés à la garde du curé Guilbaud¹⁰⁸⁹. Plusieurs propositions sont étudiées pour leur rétablissement (l'érection au-dessus de l'Hôtel de ville ou de l'église de Saint-Nicolas, la construction d'une tour monumentale, surmontée d'un phare éclairant le port, sur la place de la Petite-Hollande) qui sont finalement abandonnées au profit d'un projet dressé par l'architecte municipal Henri Driollet et défendu par le conseil de fabrique de Sainte-Croix : poser le beffroi au sommet de la façade de l'église. Cette opération pose toutefois des difficultés de plusieurs ordres. Les murs du fronton, élevé à la fin du XVIIe siècle, n'ont pas été conçus pour supporter le poids d'une telle structure. L'architecte propose successivement plusieurs solutions : une charpente en bois recouverte de plomb pour diminuer le poids de la construction¹⁰⁹⁰, puis l'emploi du fer ou de la tôle, plus dispendieux mais plus satisfaisant : « *Le monument y gagnerait son seulement au point de vue de la solidité, mais deviendra de plus un curieux spécimen de la science actuelle dans l'emploi des métaux, ce qui, à ce double point de vue indépendant de la question d'art, mérite toute la sollicitude du conseil municipal*¹⁰⁹¹. » Le conseil municipal, en raison de son coût moindre, préfère retenir le choix d'une structure en bois. L'harmonisation des deux parties est plus aisée, le beffroi métallique du Bouffay et la façade datant de la même époque. L'association de ces deux éléments aux fonctions différentes suscite pourtant de grandes réserves de la part de la Commission départementale des Bâtiments civils. « *Nous ne pouvons dissimuler que le programme proposé présente de grandes difficultés*, indique son rapporteur, l'architecte Liberge. *Cet édifice doit être complexe : il servira de beffroi à une ville importante et de clocher à une église, deux conditions qui demandent des caractères d'architecture et des dispositions différentes. Un moyen terme ne pourra satisfaire à ces*

1084 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 24 janvier 1841, Guilbaud à Mgr de Hercé.

1085 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, 24 janvier 1841, Guilbaud à Mgr de Hercé.

1086 AHDN EVPAR 109 Nantes 31, [N. d., 1841], Note de l'abbé Guilbaud à Mgr de Hercé.

1087 AM Nantes 2 M 23, 1er octobre 1836, Conseil de fabrique au maire de Nantes.

1088 AM Nantes 2 M 23, avril 1838, devis dressé par l'architecte municipal Driollet.

1089 ADLA 2 O 109 / 72, 6 octobre 1857, Délibération du conseil municipal.

1090 ADLA 2 O 109 / 72, 6 octobre 1857, Délibération du Conseil municipal.

1091 ADLA 2 O 109 / 72, 10 mai 1858, Driollet au maire de Nantes. Ces deux dernières études font monter le devis de la dépense à plus de 100 000 francs, contre un total de 56 000 francs pour une structure en bois. Le devis final de l'opération se montera en 1859 à 80 000 francs.

*exigences, il nous paraît donc regrettable qu'on se soit arrêté à cette pensée*¹⁰⁹². » La conciliation de la fonction municipale du beffroi et de la destination religieuse de l'édifice sur lequel il doit venir s'établir a cependant fait l'objet de toute l'attention de l'architecte. Dans un premier projet dressé en 1850, Driollet avait prévu d'intégrer l'horloge et la cloche dans une composition en forme de flèche, proche de l'aspect habituel d'un clocher d'église. [Illustration 244, p. 257] Dans une nouvelle étude, en 1857, il rééquilibre sa composition : « *Nous avons pensé que le reproche à faire au projet proposé était que le beffroi municipal était par trop absorbé par le clocher de la paroisse et que rien n'y indiquait suffisamment la destination d'un service municipal. (...) Nous avons cherché à parer à ces inconvénients et à agencer le beffroi de telle sorte que tout en se reliant convenablement au caractère sacré de l'ensemble du monument religieux, il complète le projet en présentant à sa partie supérieure l'aspect spécial propre au beffroi municipal. (...) De plus, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour l'histoire archéologique de l'ancienne tour du Bouffay de rappeler, en lui donnant toutefois le caractère religieux propre au monument sur lequel il repose, le souvenir du campanile à cariatides qui supporte la grosse cloche et le carillon, seulement les sirènes du vieux campanile seraient remplacées par des anges sonnant de la trompette*¹⁰⁹³. » [Illustration 243, p. 257] Cette façade « concordataire », serait-on tenté de dire, tant elle symbolise la complexité des liens entre religion et service public, a été réalisée en 1860. Les deux étages et le fronton de l'époque moderne portent une structure carrée surmontée du beffroi et de son horloge. Couronnant cet ensemble curieux, figure enfin « *la croix qui doit tout dominer*¹⁰⁹⁴ », symbole de la destination principale de l'édifice. [Illustration 241, p. 256]

La visibilité du monument et l'affirmation démonstrative de l'importance de la religion dans la société contemporaine sont en effet les caractères que l'Église et les fidèles tiennent avant tout à voir incarner par les monuments religieux. Une pétition des paroissiens de Saint-Similien au maire de Nantes témoigne de cette ambition. Ils demandent en 1894 que le dégagement de la place soit complété par la percée d'une nouvelle rue dans la partie sud-est : « *De l'avis unanime, le nouveau temple est une merveille d'architecture, qui embellira singulièrement le quartier et dont toute la ville doit être fière. Il n'existe pas d'autre moyen de lui créer une perspective que d'ouvrir la percée Saint-Similien, grâce à laquelle la superbe façade ressortira dans toute sa splendeur, jusque sur les quais lointains de la rive gauche de l'Erdre*¹⁰⁹⁵. » [Illustrations 32 et 33, p. 164] Cette recherche de visibilité démonstrative, nul ne pouvait mieux l'exprimer que Félix Fournier, venu en 1876 consacrer comme évêque l'église Saint-Nicolas qu'il avait fait sortir de terre comme curé, en faisant l'éloge de « *cette flèche qui s'élève si merveilleusement au-dessus de la façade principale. Peut-être émerge-t-elle d'un terrain trop abaissé ; cependant elle domine encore les plus hauts sommets de la cité nantaise. (...) J'ai voulu qu'elle s'élançât bien haut dans les airs, comme le grand ornement de cette architecture et comme l'expression des aspirations sublimes de tout un peuple*¹⁰⁹⁶. » Bien au-delà même, son discours assigne cette mission d'affirmation à l'ensemble du monument, et peut-être même à toute l'œuvre de l'Église de Nantes au XIXe siècle : « *Le principe de cette œuvre, (...) ce fut d'abord l'amour de l'art chrétien. (...) Jamais il ne m'avait été possible de me persuader que l'art froid, régulier et monotone des monuments de nos derniers siècles, pût effacer la gloire de nos antiques cathédrales. (...) Mais j'ai hâte d'ajouter qu'il y en eut un second, plus fécond et plus*

1092 ADLA 2 O 109 / 72, 24 août 1858, Délibération de la Commission départementale des Bâtiments civils.

1093 ADLA 2 O 109 / 72, 8 juillet 1857, Rapport de l'architecte Driollet.

1094 RUSSON, *Église Sainte-Croix de Nantes*, 1957, p. 10.

1095 AHDN EVPAR 109 Nantes 29, 30 mai 1894, Pétition des habitants de Saint-Similien au maire.

1096 « Consécration de l'église de Saint-Nicolas de Nantes : discours de Mgr Fournier », *RBV*, 1876, II, p. 264-265.

puissant encore sur mon cœur : celui de la foi ! (...) A cette époque, les jours étaient mauvais. Les révolutions s'étaient succédé dans notre pays et la faiblesse des gouvernements avait permis au mal de pénétrer partout. Les intelligences étaient infectées par le poison des doctrines subversives. (...) On regardait le catholicisme comme une institution vieillie et usée, ayant à peine quelques années d'avenir. Vous étonnerez-vous que (...) nous ayons un jour juré de combattre jusqu'à notre dernier souffle ces doctrines impies, non seulement par la parole, mais encore par un fait, par un acte qui prouvait d'une manière invincible que cette Église était au contraire bien vivante puisqu'elle faisait surgir de terre des temples aussi beaux que ceux des siècles de la foi la plus pure¹⁰⁹⁷ ! »

1097 *Ibid.*, p. 255-258. (également reproduit dans AHDN P Saint-Nicolas, A1*, Livre de paroisse, p. 39-42)

Conclusion de la troisième partie

Loin de se tenir éloignée du vaste mouvement de redécouverte des monuments religieux au XIX^e siècle, l'Église de Nantes épouse et accompagne globalement cet élan, dont elle ne peut ignorer tout l'intérêt qu'il présente sur le plan religieux. Elle apporte, comme institution, son concours aux politiques publiques en faveur de la conservation des monuments. Le clergé nantais affiche également dans son ensemble une certaine sensibilité à la valeur monumentale des églises et des objets religieux, favorisée par l'introduction de l'archéologie dans la formation des prêtres et par l'encouragement par l'autorité épiscopale des recherches historiques et archéologiques. Cette participation reste cependant limitée. L'administration diocésaine renonce à développer en son sein un appareil officiel à même d'exercer un véritable contrôle sur les travaux exécutés par les curés et les conseils de fabrique et se contente de relayer les recommandations ministérielles. Les prêtres se tiennent le plus souvent en retrait sur les questions purement matérielles, laissées à l'appréciation et à la décision des architectes, des artistes et des organismes publics. Quelques ecclésiastiques apportent une contribution significative aux initiatives du milieu érudit (étude des monuments, sauvetage et dépôt d'objets, mobilisation en faveur d'édifices menacés) sans toutefois en épouser entièrement les motivations. Cet investissement apparemment superficiel correspond en réalité à un engagement différent. L'Église et les fidèles admettent difficilement que la conservation des monuments religieux, motivée par des raisons archéologiques, puisse prendre le pas sur la destination culturelle des églises, de leur décor ou de leur mobilier. La volonté de susciter un renouveau de l'art chrétien par la référence aux modèles médiévaux, qui anime une large part des acteurs du mouvement archéologique, rencontre au contraire l'adhésion enthousiaste et sans réserve du diocèse de Nantes. Au lieu d'une attention plus développée aux vestiges matériels du passé, cet engouement contribue, au même titre que les besoins contemporains du culte, à un renouvellement rapide et général des édifices religieux du diocèse. La spécificité du rapport de l'Église au temps accentue encore ce phénomène. Le monument religieux tient dans la construction ecclésiastique de l'histoire une place centrale, comme preuve matérielle de la continuité du culte catholique, depuis les temps apostoliques, et de l'importance de la religion dans la société. Cette charge symbolique considérable entraîne cependant une indifférence relative à la conservation matérielle des édifices et des objets au profit du message qu'ils portent. Instrument d'une religion vivante et qui ressent particulièrement le besoin d'affirmer sa vitalité et sa puissance face aux menaces modernes, le monument doit évoluer et s'adapter pour répondre à ces besoins contemporains.

Conclusion générale

La loi de Séparation des Églises et de l'État met fin en décembre 1905 à un siècle de compromis concordataire. Cette rupture définitive et douloureuse semble clore également, pour l'Église de Nantes, le vaste « *aggiornamento culturel des églises*¹⁰⁹⁸ » que le régime des cultes reconnus a permis et favorisé. « *Commencée sous le régime du Concordat, prédit l'abbé Lesimple en 1907, [la reconstruction de l'église de Belligné] aura ce singulier privilège d'avoir été continuée et inaugurée en plein chaos de rupture religieuse. Avec elle, le livre d'or du rajeunissement de nos églises diocésaines se ferme sur une belle page et une riche estampe. Mais, hélas ! Il est clos ! Et pour longtemps sans doute, nous ne verrons plus jaillir de terre et s'épanouir au centre de nos bourgs la blancheur triomphale de nos églises neuves*¹⁰⁹⁹. » Le clergé et les fidèles du diocèse de Nantes s'étaient en effet remarquablement accommodé du système concordataire. La paix revenue et la prise en charge par l'État des dépenses du culte ont permis, dans le premier tiers du siècle, une remise en état sommaire des églises et la reconstitution progressive de leur mobilier et de leur décor. Dès la fin des années 1830, l'effacement du vandalisme de la décennie révolutionnaire a pris une toute autre dimension. La simple réparation des destructions, dans l'ordre matériel, et des actes sacrilèges, sur le plan moral, s'est transformée en une œuvre de reconquête. Le diocèse a alors entrepris un renouvellement général des édifices, poursuivi sans interruption jusqu'au début du XXe siècle, et que rien n'a semblé pouvoir endiguer. La propriété publique ne pouvait constituer un frein à la volonté des communautés catholiques d'adapter les édifices et les objets religieux à l'exercice contemporain de la religion. La tutelle que le pouvoir civil exerçait sur les établissements chargés de l'administration temporelle des biens religieux ou le contrôle architectural que permettaient les subventions publiques ne suffisaient pas à limiter les prérogatives reconnues aux affectataires ecclésiastiques sur la définition des besoins du culte. L'importance de la pratique religieuse qui conduisait chaque dimanche à l'église des fidèles rendus plus nombreux encore par une croissance démographique continue, les nouvelles exigences de confort et d'hygiène, le déploiement d'une liturgie démonstrative et spectaculaire, toutes ces nécessités additionnées exigeaient la disparition des anciens lieux de culte, toujours trop étroits, trop bas et trop sombres. La reconnaissance contemporaine des monuments médiévaux, par l'action conjuguée des recherches érudites et de la volonté politique de rassembler la Nation autour d'un patrimoine historique commun, a offert de manière providentielle au clergé et aux fidèles l'image d'un édifice idéal. Vaste, élevée et lumineuse, l'église gothique apparaissait désormais comme le seul modèle digne d'être conservé ou, mieux encore, reproduit. Par ses dimensions, ses dispositions et ses formes stylistiques, elle répondait entièrement aux besoins matériels de l'exercice du culte. Mais elle permettait également de témoigner d'une vitalité religieuse contemporaine que l'on a rêvé de rapprocher des époques passées durant lesquelles la foi chrétienne dominait l'ensemble des actes collectifs. Dans une contradiction formidable, l'engouement pour les monuments anciens s'est détourné de leur conservation matérielle pour aboutir à la fabrication d'un art neuf, historiciste mais absolument contemporain, et au remplacement presque général des églises du diocèse de Nantes.

Face à ce phénomène que tant de raisons ont motivé, les considérations archéologiques n'ont

1098 BERCÉ, *Des monuments historiques au patrimoine*, 2000, p. 49. Ce terme, employé par F. Bercé pour décrire l'adaptation des édifices religieux à la réforme liturgique qui suit le concile de Vatican 2, a paru ici également parfaitement convenir.

1099 AHDN P Belligné, A 5*, Livre de paroisse

guère pesé. Les organismes institués par l'État pour protéger les monuments ont éprouvé d'insurmontables difficultés à protéger des édifices dont la propriété était pourtant largement publique. Les archéologues et les sociétés savantes se sont épuisés dans un combat inégal¹¹⁰⁰ et n'ont guère pu recueillir que le souvenir des monuments ou quelques vestiges devenus inutiles au culte. Les édifices qui ont échappé à ce que Oheix a appelé la « *hache utilitaire*¹¹⁰¹ » ont plus souvent bénéficié de circonstances heureuses que d'une volonté ferme. La conscience de la table rase accomplie dans le diocèse de Nantes est telle qu'en 1910 le maire de Monnières considérait qu'elle suffisait à rendre l'église de sa commune digne d'être classée au titre des Monuments historiques : « *Il reste aujourd'hui si peu d'églises anciennes dans notre contrée qu'à ce titre seul, elle mérite réparations*¹¹⁰². » Cent ans plus tard, tous les termes de la problématique patrimoniale se sont pour ainsi dire inversés. La pratique religieuse élevée qui a nécessité au XIXe siècle la reconstruction de la plupart des églises anciennes du diocèse de Nantes a progressivement abandonné des édifices rebâties précisément pour lutter contre la déchristianisation initiée par le siècle précédent. La parenthèse concordataire et la première moitié du XXe siècle ont, un temps, suspendu un déclin de la religion catholique qui semble aujourd'hui inéluctable. Mais l'usage culturel, difficilement conciliable avec la conservation archéologique des monuments, fait naître en s'affaiblissant de nouveaux dangers. Les monuments religieux menacés ne sont plus cette fois ceux des époques les plus anciennes, classés pour la plupart et sans doute mieux protégés par l'unanime reconnaissance de leur intérêt, mais bien en tout premier lieu l'ensemble considérable des églises élevées au XIXe siècle, très largement sur-dimensionné à présent par rapport aux besoins de la communauté chrétienne. Le temps vient lentement mais sûrement de l'entrée de ces édifices dans un âge patrimonial, celui où la question de la conservation d'objets privés de leur destination primitive va se poser à des générations qui ignorent les finalités qui ont commandé leur création.

1100 Dans une demande de secours pour la Société archéologique qu'il préside alors, T. Nau explique au ministre de l'Intérieur tout l'enjeu que représenterait ce soutien : « *Il aurait pour nous d'autant plus de mérite qu'il nous relèverait dans l'opinion des gens qui n'accordent aucun intérêt aux études dont nous nous occupons. Ces gens-là sont nombreux dans une ville de commerce.* » (ACMH 0081/044/0001, 6 décembre 1857)

1101 OHEIX, « Le vandalisme contemporain en Bretagne », *RBV*, 1886, 2e semestre, p. 173.

1102 ACMH 0081/044/0018, 10 novembre 1910.

Table des matières

Volume I

Introduction	11
Avant-propos.....	12
1.Les cadres de l'étude.....	14
1.1 Le cadre chronologique : la période concordataire (1802-1905).....	14
1.2 Le cadre géographique : Le diocèse de Nantes.....	15
1.2.1 L'échelon diocésain.....	15
1.2.2 Le diocèse de Nantes.....	16
1.3 L'acteur : l'Église.....	18
1.3.1 Église et clergé.....	18
1.3.2 L'Ordinaire diocésain.....	20
1.3.2.1 Les évêques concordataires.....	20
1.3.2.2 Les principaux collaborateurs des évêques.....	25
1.3.3 Le chapitre cathédral.....	27
1.3.4 Le clergé paroissial (curés, desservants, vicaires).....	29
1.3.5 Les professeurs, les aumôniers, les missionnaires.....	31
1.4 Le corpus : le monument religieux.....	33
2.Sources disponibles et exploitation du matériau documentaire.....	34
2.1 Archives.....	35
2.1.1 Fonds publics.....	35
2.1.2 Fonds privés	36
2.2 Sources imprimées.....	38
2.2.1 Monographies	38
2.2.2 Périodiques.....	40
Partie I : L'Église de Nantes et les édifices religieux dans le régime concordataire	42
1.La Révolution et l'application du Concordat dans le diocèse de Nantes.....	43
1.1 L'Église et le diocèse de Nantes dans la Révolution.....	43
1.1.1 Les débuts de la révolution dans le diocèse.....	44
1.1.2 La rupture décisive : la nationalisation des biens de l'Église.....	46
1.1.3 Persécutions et résistances.....	53
1.2 L'état du diocèse de Nantes à la signature du Concordat.....	57
1.2.1 Le clergé.....	57
1.2.2 Les édifices religieux.....	59
1.3 Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes.....	64
1.3.1 Réconciliations.....	65
1.3.2 La restauration de l'autorité épiscopale.....	68
1.3.3 La réorganisation du diocèse.....	69

2.L'Église et les édifices religieux : les dispositions essentielles du régime concordataire.....	71
2.1 Le statut de la religion catholique et des ministres du culte.....	71
2.1.1 La religion catholique dans le régime des cultes reconnus.....	71
2.1.2 Le statut des ministres du culte catholique.....	73
2.1.2.1 Les nominations des ecclésiastiques.....	74
2.1.2.2 Le traitement du clergé.....	76
2.1.2.3 La surveillance et la police du culte.....	79
2.2 La propriété des édifices et objets religieux dans le régime concordataire.....	83
2.2.1 Les édifices diocésains.....	86
2.2.2 Les édifices paroissiaux.....	87
2.2.2.1 Les édifices aliénés.....	87
2.2.2.2 Les églises paroissiales mises à la disposition du culte.....	89
2.2.2.3 Les églises paroissiales construites pendant le Concordat	91
2.2.2.4 Les églises supprimées.....	94
2.2.2.5 Les croix et les calvaires.....	99
2.2.3 Le mobilier des églises.....	100
2.3 La place des ecclésiastiques dans l'administration temporelle des édifices et objets religieux.....	102
2.3.1 L'affectation au culte : une limite à la propriété publique.....	102
2.3.2 La place des affectataires ecclésiastiques.....	107
2.3.2.1 La double fabrique : un établissement provisoire.....	107
2.3.2.2 Le décret du 30 décembre 1809.....	109
2.3.2.3 La composition de la fabrique.....	110
2.3.2.3.1 Le conseil de fabrique.....	110
2.3.2.3.2 Le bureau des marguilliers.....	113
2.3.2.4 L'administration financière de la paroisse.....	115
2.3.2.4.1 La comptabilité de la fabrique.....	115
2.3.2.4.2 Les ressources propres de la fabrique.....	117
2.3.2.5 La tutelle civile sur l'administration temporelle fabricienne.....	130
2.3.2.5.1 L'autorisation des travaux.....	130
2.3.2.5.2 Les secours.....	136
2.3.2.5.2.1 Les obligations de la commune.....	136
2.3.2.5.2.2 Les secours de l'État.....	141
2.3.2.6 La place du clergé dans la fabrique.....	146
3.Conclusion de la première partie	157

Partie II : L'usage culturel des monuments religieux..... 159

1.Les fonctions religieuses des monuments et les besoins du culte	160
1.1 L'existence d'un lieu de culte.....	162
1.1.1 L'engagement concordataire : une église par paroisse.....	162
1.1.2 La création de nouvelles paroisses et succursales.....	176
1.2 L'état général et la suffisance des édifices : des besoins objectifs ?.....	179
1.2.1 L'état général et la sécurité publique.....	179
1.2.2 La suffisance du lieu de culte.....	189
1.3 La convenance de l'église à sa destination religieuse : un besoin reconnu ?.....	200
1.3.1 La commodité.....	203
1.3.2 La dignité du culte : de la décence à la magnificence.....	209

1.3.3 Des églises chrétiennes.....	217
1.3.3.1 L'église pionnière de Saint-Nicolas de Nantes.....	218
1.3.3.2 Mouzillon : un gothique tronqué.....	224
1.3.3.3 Chauvé : comment faire accepter une église gothique ?.....	226
1.3.3.3.1 Anetz : une église gothique sans tout reconstruire.....	230
2.L'usage cultuel et la conservation des monuments	232
2.1 L'usage cultuel, le meilleur garant de la conservation des monuments religieux ?.....	233
2.1.1 Le clergé, gardien naturel des monuments religieux	233
2.1.2 La conservation par le culte.....	238
2.1.3 L'impossible conservation de monuments privés de leurs fonctions religieuses ?.....	246
2.2 L'usage cultuel contre la conservation.....	255
2.2.1 Vandalisme ou nécessité ? Étude de quelques démolitions.....	255
2.2.1.1 Saint-Lyphard : un architecte tiraillé entre ancien et nouveau.....	256
2.2.1.2 Basse-Goulaine : le renoncement pragmatique d'un curé archéologue.....	258
2.2.1.3 Saint-Julien de Vouvantes : une petite cathédrale.....	264
2.2.2 Le classement au titre des Monuments historiques : une protection ?.....	271
2.2.2.1 Le classement des églises paroissiales : l'impossible quête de la subvention ..	275
2.2.2.1.1 Saint-Gildas des Bois.....	275
2.2.2.1.2 Saint-Aubin de Guérande	277
2.2.2.1.3 L'ancienne église du Pallet.....	280
2.2.2.2 L'église Saint-Jacques de Nantes : une restauration exemplaire ?.....	282

Volume II

3.La cathédrale de Nantes : exception ou modèle ?.....	292
3.1 Les affectataires ecclésiastiques de la cathédrale dans le régime concordataire.....	292
3.2 Les premiers travaux de restauration et d'appropriation culturelle (1802-1833).....	296
3.2.1 Le Consulat et l'Empire : remise en état de la cathédrale et premiers conflits d'attribution.....	296
3.2.2 Les grandes opérations de la Restauration.....	305
3.2.2.1 Les campagnes de restauration extérieure.....	306
3.2.2.2 La décoration intérieure.....	310
3.2.2.3 Le rétablissement du tombeau des Carmes.....	315
3.3 L'achèvement de la cathédrale gothique (1834-1891).....	322
3.3.1 La reprise de la reconstruction gothique (1834-1835).....	323
3.3.2 La bataille pour un achèvement complet et la première campagne de travaux par Séheult (1835-1849).....	333
3.3.3 La seconde campagne de travaux par Nau puis Boismen (1855-1884).....	345
3.3.4 La reprise des piliers de la croisée et l'affaire de la crypte (1881-1891).....	352
3.4 Le programme iconographique de la cathédrale : un achèvement intérieur inabouti.....	359
3.4.1 La chapelle Saint-Clair (1833-1846).....	360
3.4.2 La restauration des sculptures de l'avant-nef (1846-1850).....	370
3.4.3 Un programme iconographique général pour la cathédrale.....	376
Conclusion de la deuxième partie	387

Partie III : Le monument religieux selon l'Église	388
1.L'Église de Nantes dans le mouvement archéologique au XIXe siècle.....	391
1.1 L'étude et la protection des monuments religieux abandonnés à l'État et aux sociétés savantes.....	393
1.1.1 Les actes épiscopaux : le relais des instructions de l'autorité civile ?.....	393
1.1.2 La participation ecclésiastique.....	398
1.1.3 L'Église de Nantes et les sociétés savantes locales.....	405
1.2 Le contrôle épiscopal sur les travaux dans les églises.....	412
1.2.1 Une occasion manquée.....	413
1.2.2 Un traitement administratif ordinaire.....	415
1.2.3 Les visites pastorales.....	420
1.2.4 Les enquêtes statistiques.....	425
1.2.4.1 Les enquêtes de 1823, 1829 et 1838.....	425
1.2.4.2 L'enquête de 1846.....	427
1.3 Les initiatives de l'Église de Nantes.....	433
1.3.1 Deux mandements de Carême de Mgr Jaquet.....	433
1.3.2 L'encouragement des recherches historiques.....	436
1.3.2.1 Les registres de paroisse.....	437
1.3.2.2 Deux entreprises de recherches historiques collectives	441
1.3.3 La formation des prêtres : l'enseignement de l'archéologie au séminaire.....	444
1.3.3.1 Le cours d'archéologie de l'abbé Rousteau.....	447
1.3.3.2 Le cours d'archéologie de l'abbé Gaborit.....	458
2.Le monument religieux et le temps de l'Église.....	467
2.1 Le monument religieux comme preuve historique de la légitimité de l'Église.....	467
2.1.1 La continuité historique de l'Église.....	467
2.1.2 L'archéologie au service de la tradition : Abel Cahour et l'apostolicité de l'Église de Nantes.....	471
2.2 La rupture révolutionnaire.....	484
2.2.1 Le souvenir des persécutions et du vandalisme révolutionnaire : entre commémoration et rêve d'effacement	485
2.2.2 Le relèvement des croix : de l'effacement des destructions révolutionnaires à l'affirmation triomphale de la foi.....	489
2.3 La continuité symbolique des monuments religieux.....	498
2.3.1 Matérialité et symbolisme des monuments religieux.....	498
2.3.2 Transferts symboliques des anciens monuments aux nouveaux.....	506
2.4 Le passé monumental au service des luttes contemporaines.....	513
2.4.1 La contradiction patrimoniale : une table rase du passé monumental comme conséquence de l'engouement pour les modèles médiévaux ?.....	514
2.4.2 Le monument religieux au service de la foi, pour aujourd'hui et pour demain.....	523
Conclusion de la troisième partie.....	540
Conclusion générale	542



Thèse de doctorat / Université Rennes 2 présentée par

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

Stéphane HAUGOMMARD

pour obtenir le titre de :
docteur de l'**Université de RENNES 2**
Mention : *Histoire de l'art*
École doctorale **Arts, Lettres, Langues (ED 506)**

Préparée à l'Unité de Recherche
Histoire et critique des arts (EA 1279)

**L'Église et le monument religieux :
le diocèse de Nantes pendant la
période concordataire (1802-1905)**

**Volume 3
(Annexes)**

Thèse soutenue le 13 octobre 2011
devant le jury composé de :

Bruno BOERNER
Professeur (Université Rennes 2)

Jean NAYROLLES
Professeur (Université de Toulouse II-Le Mirail)

Luc NOPPEN
Professeur (Université du Québec à Montréal)

Yvon TRANVOUEZ
Professeur (Université de Bretagne occidentale)

Jean-Yves ANDRIEUX
Professeur (Université Rennes 2)
Directeur de thèse

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITÉ RENNES 2

École doctorale Arts, Lettres, Langues (ED 506)

Unité de Recherche

Histoire et critique des arts (EA 1279)

L'Église et le monument religieux
Le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)

Volume 3

Annexes

Thèse de doctorat

Discipline : Histoire de l'art

présentée par Stéphane HAUGOMMARD

Directeur de thèse : Jean-Yves ANDRIEUX

Soutenue le 13 octobre 2011

Jury :

Jean-Yves ANDRIEUX, Professeur (Université Rennes 2)

Bruno BOERNER, Professeur (Université Rennes 2)

Jean NAYROLLES, Professeur (Université de Toulouse II-Le Mirail)

Luc NOPPEN, Professeur (Université du Québec à Montréal)

Yvon TRANVOUEZ, Professeur (Université de Bretagne occidentale)

Sommaire du volume III

Bibliographie	pages 6 à 33
Tableau des sources	pages 35 à 73
Liste des annexes	pages 75 à 87
Cartes	pages 88 à 94
Tableaux	pages 95 à 112
Pièces justificatives	pages 113 à 142
Illustrations	pages 144 à 259

Bibliographie générale

Monographies : p. 6 à 19

Articles, p. 20 à 30

Thèses et mémoires, p. 31 à 33

Monographies

ABBAD, Fabrice (dir.), *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély : Ed. Bordessoules, 1984 (L'Histoire par les documents).

L'achèvement de la cathédrale de Nantes au XIXe siècle : dessins d'architecture, [Exposition. Nantes, Palais Dobrée. 1991-1992], Nantes : Musée Dobrée, [1991].

AMALVI, Christian (éd.), *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914*, Paris : SEDES, 2001 (Regards sur l'histoire. Histoire contemporaine ; 151).

ANDRIEUX, Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Paris : Belin, 1997 (Belin sup. Histoire).

ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Patrimoine et société : actes du cycle de conférences prononcées à l'Université de Haute-Bretagne, Rennes 2, 13 nov. 1995-25 mars 1996*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998 (Art & Société).

ANGELIER, François, LANGLOIS, Claude (éd.), *La Salette : apocalypse, pèlerinage et littérature (1856-1996)*, Grenoble : J. Millon, 2000 (Golgotha).

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, *Inventaire de la série Fi. 2, Catalogue de la photothèque, des diapositives, des collections Soreau & Orceau*, Nantes : Conseil général de la Loire-Atlantique, 1982 .

ARDEPA, Association régionale pour un développement de l'enseignement public de l'architecture, *Gothique et néogothique à Nantes et dans les environs*, [Exposition. Nantes, Espace Graslin. 1983], Nantes : Maison de la Culture de Nantes, 1983.

ASSOCIATION CULTURELLE PIERRE ABÉLARD, *Le Pallet : patrie d'Abélard*, Nantes : Impr. Chiffolleau , 1980.

AUDUC, Arlette, *Quand les monuments construisaient la Nation : le service des Monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris : Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2008 (Travaux et documents ; 25).

AUSSEL, Michel, *Nantes sous la Monarchie de Juillet, 1830-1848 : du mouvement mutualiste aux doctrines utopiques*, Nantes : Ouest-Éditions, 2002.

- BACHELIER, Alcime, GUÉHENNEUC, Jean, FRÉOUR, Jean, *Bouvron : son histoire, son église, ses vieilles croix*, Nantes : Impr. Chantreau, 1961.
- BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte, CORNU, Marie, FROMAGEAU, Jérôme (dir.), *Le patrimoine culturel religieux : enjeux juridiques et pratiques culturelles*, Paris : l'Harmattan, 2006 (Droit du patrimoine culturel et naturel).
- BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte, *Le jeu concordataire dans la France du XIXe siècle : le clergé devant le Conseil d'État*, Paris : Presses universitaires de France, 1988 (Histoires).
- BAUBEROT, Jean, MATHIEU, Séverine, *Religion, modernité et culture au Royaume-Uni et en France, 1800-1914*, Paris, Éditions du Seuil, 2002 (Points Histoire).
- BEGHAIN, Patrice (éd.), *Guerre aux démolisseurs ! : Hugo, Proust, Barrès : un combat pour le patrimoine*, Vénissieux : Paroles d'Aube, 1997 (Inventaire).
- BERCÉ, Françoise, *Des monuments historiques au patrimoine, du XVIIIe siècle à nos jours : ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*, Paris : Flammarion, 2000 (Art, histoire, société).
- BERCÉ, Françoise, *Les premiers travaux de la Commission des Monuments historiques : 1837-1848 : procès-verbaux et relevés d'architectes*, Paris : A. et J. Picard, 1979 (Bibliothèque de la Sauvegarde de l'art français).
- BERGERAT, Alain, *Histoire de Basse-Goulaine : un village entre Loire et Goulaine*, Basse-Goulaine : Ville de Basse-Goulaine, 1994.
- BERRANGER, Henri de, *Évocation du vieux Nantes*, Paris : Éditions de Minuit, 1966.
- BODINIER, Bernard, TEYSSIER, Éric, *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux, 1789-1867, en France et dans les territoires annexés*, Paris : Société des études robespierristes ; Éd. du CTHS, 2000 (Mémoires et documents d'histoire de la Révolution française)
- BOISSIÈRE, Jean-Marie, *Notre-Dame de Bongarant et la dévotion à la Vierge au manteau protecteur, paroisse de Sautron : notice historique*, Nantes, Impr. Dupas, 1929.
- BOITEAU, René, *Le Pin : lande bretonne et douceur angevine*, Orvault : R. Boiteau , 2005.
- BOUCHON, Chantal, BRISAC, Catherine, CHALINE, Nadine-Josette [... et al.], *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens : Encrage, 1993 (Hier ; 4).
- BOUDON, Jacques-Olivier, CARON, Jean-Claude, YON, Jean-Claude, *Religion et culture en Europe au 19e siècle : 1800-1914*, Paris : Armand Colin, 2001 (Collection U. Histoire contemporaine).
- BOUDON, Jacques-Olivier, *L'épiscopat français de l'époque concordataire (1802-1905) : origines, formation, désignation*, Paris : Ed. du cerf, 1996 (Histoire religieuse de la France ; 9).
- BOUDON, Jacques-Olivier, *Religion et politique en France depuis 1789*, Paris : A. Colin, 2007 (Cursus. Histoire).

BOUDON, Jacques-Olivier, THELAMON, Françoise (dir.), *Les chrétiens dans la ville : actes du colloque "Identité chrétienne et espace urbain"*, Université de Rouen, 5-6 janvier 2000, Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre, impr. 2006 (Publications de l'Université de Rouen et du Havre ; 353).

BOUFLET, Joachim, BOUTRY, Philippe, *Un signe dans le ciel : les apparitions de la Vierge*, Paris : B. Grasset, 1997 (Les Écritures sacrées).

BOULARD, Fernand (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. 1, Région de Paris, Haute-Normandie, Pays de Loire, Centre : XIXe-XXe siècles*, Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques : Éd. du CNRS, 1982.

BOULARD, Fernand, HILAIRE, Yves-Marie (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français : XIXe-XXe siècles. 2, Bretagne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais,...* Paris, Éditions du CNRS, 1987.

BOURCIER, abbé Armand, *M. le chanoine Hillereau, curé de Saint-Donatien à Nantes : sa vie, ses œuvres (1837-1907)*, Nantes : Lanoë-Mazeau, 1909. [2e éd., Nantes : Collégiale Saint-Donatien, 1937]

BOURDEAUT, *Maumusson pendant la Révolution. Ses recteurs : MM. Bouvier et Souffrand*, Nantes : Impr. Dupas, 1928.

BOUREAU, Georges, *Le calvaire de Louisfert près de Chateaubriant (Loire-Inférieure)*, Nantes : P. Bordet, 1947.

BOUTEILLER, Jean, *Chronique de la Révolution à Nozay, 1789-1800*, [Soudan] : Histoire et patrimoine du pays de Châteaubriant, 2006.

BOUTEILLER, Jean, *D'une église à l'autre, Nozay : une querelle de 50 ans (1815-1865)*, [S. l.] : [s. n.], 2002.

BOUTIN, Émile, *Les Moutiers en Retz : Prigny, La Bernerie, Le Collet, Bourgneuf*, Nantes : Siloë, 1998.

BOUVET, Christian, GALLICÉ, Alain, *Notre-Dame de Melleray : une abbaye cistercienne de sa fondation à aujourd'hui*, Châteaubriant : Histoire et patrimoine du Pays de Châteaubriant, 2008.

BRAULT, abbé Ferdinand, JEULIN, Paul, *Le couvent des cordeliers de Nantes*, Nantes : Société archéologique, 1926.

BRAULT, abbé Ferdinand, *Notre-Dame de Bon-Secours : notice historique et neuvaine de cantiques*, Nantes : Impr. Jégo et Mas, [1932]

BRIANT, Raymond, *Histoire de Couëron et de la Loire armoricaine*, Nantes : Impr. Bluteau, 1982.

BUHEZ, Association des conservateurs des musées d'archéologie, d'ethnographie et d'histoire de Bretagne, *Les Bretons et Dieu*, Rennes : Ouest-France. 1985.

BRUNELLIÈRE, abbé Gustave, *Histoire de Saint-Philbert-de-Grandlieu, ville, paroisse, commune*, Nantes : Impr. Dupas, 1924. [Saint-Philbert-de-Grand-Lieu : Les Amis de l'abbatiale, 1986, reprod. en fac-sim.]

BRUNELLIÈRE, abbé Gustave-Octave, *Une visite à l'église carolingienne de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*, Nantes : Impr. de l'Écho de la Loire, 1927.

CADIEU-DUMONT, Céline (éd.), *Architecture du sacré : les lieux de culte à Lyon au XIXe siècle*, [Exposition. Lyon, Palais Saint-Jean. 1996], Lyon : Archives municipales, 1996.

Cathédrale, liturgie et patrimoine : actes du colloque de Reims, 3, 4, 5 juin 1994, Paris : Desclée, Mame, 1998 (Culte et culture).

CELTON, Yann (dir.), *Archives de l'Église catholique en Bretagne : guide des sources privées de l'histoire du catholicisme*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.

Centenaire de l'église de Belligné : 1907-2007, cent ans de vie paroissiale, [Belligné] : [s.n.], 2007.

CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris : Champign; Spezed : Coop Breizh, 1997.

CHALINE, Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIXe-XXe siècles*, Paris : Éditions du C.T.H.S., 1995 (Comité des travaux historiques et scientifiques, Mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine ; 10).

CHANTEPIE, Frank, MARTIN, Jean-Clément (éd.), *Révolution et contre-révolution en Loire-Atlantique : 1789-1799*, Nantes : Université Inter-Ages : Centre de recherche en histoire contemporaine, 1993 (Visions contemporaines ; 7)

CHANTIN, Jean-Pierre, *Le régime concordataire français : la collaboration des Églises et de l'État, 1802-1905*, Paris : Beauchesne, 2010 (Bibliothèque Beauchesne, Religions, sociétés, politique).

CHARON-BORDAS, Jeannine, *Les sources de l'histoire de l'architecture religieuse aux Archives nationales : de la Révolution à la Séparation, 1789-1905*, Paris : Archives nationales, 1994.

CHARONNAT, Marie-Françoise, GUILLET, Joseph, TRAMAUX, Mireille, *Saint-Léger-les-Vignes : histoire de l'église et de la paroisse*, Saint-Léger-les-Vignes : Mémoire de Saint-Léger-Les-Vignes, 2008.

CHARPY, Jacques (dir.), *Patrimoine religieux en Bretagne*, Rennes : Éditions Ouest-France, 1998.

CHARPY, Jacques, *Le livre de paroisse : source d'histoire en Ille-et-Vilaine*, Rennes : Association des Amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 2001.

CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Seuil, 1992 (La couleur des idées). [Nouv. éd. actualisée, 2007]

CHOLVY, Gérard, *Christianisme et société en France au XIXe siècle : 1790-1914*, Paris : Éditions du Seuil, 2001 (Points. Histoire ; 290).

- CHOLVY, Gérard (éd.), *L'Église et la culture : actes de la Ve Université d'été d'histoire religieuse, Vannes, 1996*, Montpellier : Centre régional d'histoire des mentalités, 1997.
- CHOLVY, Gérard, *Être chrétien en France au XIXe siècle : 1790-1914*, Paris : Éditions du seuil, 1997 (Être chrétien en France ; 3).
- CHOLVY, Gérard, HILAIRE, Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France : géographie XIXe-XXe siècles*, Toulouse : Privat, 2000 (Hommes et communautés).
- CHOLVY, Gérard, HILAIRE, Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, 2 vol., Toulouse : Privat, 1990 (Bibliothèque historique Privat).
- CHOTARD, Jean-René, *Séminaristes, une espèce disparue ? : histoire et structure d'un petit séminaire, Guérande, 1822-1966*, Sherbrooke : Naman, 1977 (Civilisations ; 5)
- Chrétiens dans l'histoire du pays nantais, 4. De la Révolution française à la loi de séparation de l'Église et de l'État (1789-1905)*, Nantes : Éditions ADER, 1987.
- Concordat 1801, de la Concorde à la rupture : un siècle de vie religieuse en France, 1801-1905*, [Exposition. Paris, Centre historique des Archives Nationales, Musée de l'histoire de France, Hôtel de Soubise, 2002], [Paris] : Musée de l'histoire de France, 2002.
- COSTA, Dominique, *Musées départementaux de Loire-Atlantique : catalogue du musée Dobrée. 1, du XIIIe au XVIe siècle*, Nantes : Musée Dobrée, 1961.
- COSTA, Dominique, *La Révolution à Nantes et la Vendée militaire : catalogue des collections départementales (Musées départementaux de Loire-Atlantique ; Palais Dobrée)*, Paris : Presses artistiques, 1967.
- COZIC, Jean-Charles, GARNIER, Daniel, *La presse à Nantes de 1757 à nos jours*, 3 vol., Nantes : l'Atalante, 2008.
- CROIX, Alain (éd.), *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec : curés journalistes, de la Renaissance à la fin du XVIIe siècle*, Rennes : Éd. Apogée, 1993 (Collection Moi...).
- CROIX, Alain, VEILLARD, Jean-Yves (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes : Apogée, 2000.
- Demeures du sacré*, [Exposition. Paris, Archives de France, Musée de l'histoire de France. 1995], Paris : Archives nationales, 1995 (Exposition-dossier ; 2).
- DEVAILLY, Guy (dir.), *Histoire religieuse de la Bretagne*, Chambray : CLD, 1980.
- DOUCET, Jean, LEFLOUR, Jean, *Centenaire de l'église de Blain (1892-1992) : évocation de la vie paroissiale*, Nantes : Impr. Atelier Sainte-Clair, 1992.
- DOUCET, Yann, *Le Bignon à travers les siècles*, Cholet : Éd. Hérault, 1999 (Histoire de nos communes)

- DUBOSCQ, Bernadette, MOULINIER, Pierre, *Églises, chapelles et temples de France, un bien commun familial et menacé : état et utilisation des lieux de culte*, Paris : la Documentation française, 1987.
- DUMOULIN, Christian, *Histoire des jubilés*, Paris : F.-X. de Guibert, 2000.
- DUPRONT, Alphonse, *Puissances et latences de la religion catholique*, Paris : Gallimard, 1993 (Le Débat : histoire, politique, société).
- DURAND, Yves (dir.), *Le diocèse de Nantes*, Paris : Beauchesne, 1985 (Histoire des diocèses de France ; 18).
- DURAND, Yves, *Un couvent dans la ville, les grands Carmes de Nantes (1318-1790-1994)*, Roma : Carmelitane, 1997 (Textus et studia historica carmelitana / Institutum carmelitanum; 23).
- DURET, Donatien, RUSSON, Jean-Baptiste, *La cathédrale de Nantes*, Nantes : Impr. de Bretagne, 1954.
- FAUGERAS, Marius, *Le diocèse de Nantes sous la monarchie censitaire (1813-1822-1849) : la reconstruction catholique dans l'ouest après la révolution*, 2 vol., Fontenay-le-Comte : Impr. Lussaud Frères, 1964.
- Forme et sens : la formation à la dimension religieuse du patrimoine culturel, actes du colloque, École du Louvre, 18 et 19 avril 1996*, Paris : la Documentation française, 1997.
- FOUCART, Bruno, HARMON, Françoise (dir.), *L'architecture religieuse au XIXe siècle ; entre éclectisme et rationalisme*, Paris : PUPS, 2006 (Art'hist).
- FOUCART, Bruno, *Le renouveau de la peinture religieuse en France : 1800-1860*, Paris : Athéna, 1987.
- FURET, François, OZOUF, Mona, *Dictionnaire critique de la révolution française*, Paris : Flammarion, 1988.
- GABORY, Émile, *Un grand évêque oublié : Mgr Duvoisin, évêque de Nantes, aumônier de l'impératrice Marie-Louise*, Nantes : Aux Portes du large, 1947.
- GADILLE, Jacques, *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la IIIe République (1870-1883)*, 2 vol., Paris : Hachette, 1967 (Bibliothèque des recherches historiques et littéraires).
- GAGNEUX, Yves, *Reliques et reliquaires à Paris : XIX-XXe siècle*, Paris : Éditions du Cerf, 2007 (Histoire religieuse de la France ; 30).
- GANUCHAUD, Georges, *Un geste de foi au milieu de la cité : la basilique Saint- Nicolas de Nantes et Lassus son architecte*, Treillières : P. Gauthier, 1989.
- GARAUD, Jean, LAUNAY, Marcel, GUEHENNEUC, Jean [...et al.], *L'église de Nantes et la Révolution*, La Chapelle-sur-Erdre : Impr. Goubault, 1992.

GAUDEMET (Jean), *Formation du droit canonique et gouvernement de l'église de l'antiquité à l'âge classique : recueils d'articles*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2008 (Collections de l'université Robert Schuman. Société, droit et religion en Europe).

GAUDEMET, Jean, GOYARD, Claude, IMBERT, Jean [...et al.], *Administration et Église, du Concordat à la séparation de l'Église et de l'État*, Genève : Paris : Droz, 1987 (Hautes études médiévales et modernes; 58).

GOUGH, Austin, *Paris et Rome : les catholiques français et le pape au XIXe siècle*, Paris : les Éd. de l'Atelier, 1996 (Églises / sociétés).

GRANDMAISON, Henri, de, *Machecoul et ses deux clochers*, La Guerche de Bretagne : Impr. Raynard, 1981.

GRAYO, Marcel, *Missillac et sa région au fil des ans*, Saint-Nazaire : J. Le Fur, 1980.

GUEHENNEUC, Jean, *Le chapitre cathédral de Nantes, de 1305 à 2005 : sept siècles d'une histoire aux multiples facettes*, [Nantes], [s.n.], 2006.

GUENE, Hélène, LOYER, François, *L'Église, l'État et les architectes : Rennes, 1870-1940*, Paris : Norma éditions, 1995 (Essais).

GUÉNEL, Jean, *La dernière guerre du pape : les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège (1860-1870)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998 (Histoire).

GUÉRIFF, Fernand, *La collégiale Saint-Aubin de Guérande et sa nef romane*, Le Pouliguen : J. M. Pierre, 1985.

GUIFFAN, Jean, *Le péché de Nantes : L'abbé Follioley, dernier proviseur ecclésiastique (1890-1898)*, Nantes : Le Petit Véhicule, 1998.

GUILLET, abbé, *La belle église paroissiale de Saint-Philbert-de-Grandlieu : sa structure, ses vitraux et ceux de l'église abbatiale*, Nantes : Impr. Saint-Clément, 1939.

GUILLOUET, Jean-Marie, *Les portails de la cathédrale de Nantes : un grand programme sculpté du XV^e siècle et son public*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003 (Art & société).

GUIN, Yannick, PERONNET, Michel, *La Révolution dans la Loire-Inférieure : 1789-1799*, Le Coteau : Horvath, 1989.

GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonisme : les historiens bretons au XIXe siècle*, Rennes : Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987 (Archives historiques de Bretagne ; 3).

HOLLANDER, Paul, d' (dir.), *L'Église dans la rue : les cérémonies extérieures du culte en France au XIXe siècle : actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges : PULIM, 2001.

Iconographie de Nantes d'après les collections du Musée, [Exposition. Nantes, Musées départementaux de Loire-Atlantique, Musée Dobrée, 1978], Nantes : Musée Dobrée, 1978.

JARNOUX, Alphonse, *La belle histoire de Notre-Dame de Bon-Secours et de Sainte-Croix de Nantes*, Nantes : Impr. de Bretagne, 1949.

JARNOUX, Alphonse, *La Loire leur servit de linceul : les prêtres victimes de la première noyade, Nantes, 16 novembre 1793*, Quimper : Impr. Cornouaillaise, 1972.

JARNOUX, Alphonse, *Au pays nantais, ceux-ci furent traqués : prêtres fusillés, massacrés ou guillotins, 1793-1797*, Quimper : Impr. Cornouaillaise, 1974.

JARNOUX, Alphonse, *Les anciennes paroisses de Nantes*, 2 vol., Nantes : A. Jarnoux, 1981-82.

JARNOUX, Alphonse, *Vertou : 15 siècles d'histoire*, Vertou : J. Moreau, 1982.

JOHNSON (Cuthbert), *Liturgie et archéologie : deux fondateurs : Prosper Guéranger OSB et G. B. De Rossi : documents inédits*, Roma : CLV-Ed. Liturgiche, 2003 (Bibliotheca Ephemerides Liturgicae; 124).

JUHEL, Vincent (éd.), *Arcisse de Caumont : 1801-1873 : érudit normand et fondateur de l'archéologie française : actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001*, Caen : Société des antiquaires de Normandie, 2004 (Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie ; 40).

L'histoire religieuse en France et en Espagne : actes / colloque international (Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001), Madrid : Casa de Velázquez, 2004 (Collection de la Casa de Velázquez ; 87).

La Normandie souterraine, [1, L'abbé Cochet et l'archéologie au XIXe siècle ; 2, L'abbé Cochet, archéologue], [Exposition. Rouen, Musée départemental des antiquités de Seine-Maritime. 1975], Rouen : Impr. Lecerf, 1975.

LA TREILLE, Théophile, de, *La chapelle de Notre-Dame des Dons : paroisse de Treillières*, Treillières : Ateliers du Bois des Dons, [ca 1970].

LAFON, Jacques, *Les prêtres, les fidèles et l'État : le ménage à trois du XIXe siècle*, Paris : Beauchesne, 1987 (Bibliothèque Beauchesne ; 12).

LAGRÉE, Michel, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIXe siècle : le diocèse de Rennes, 1815-1848*, Paris, C. Klincksieck, 1977 (Institut armoricain de recherches économiques et humaines de Rennes ; 25)

LAGRÉE, Michel (dir.), *La Bretagne*, MAYEUR, Jean-Marie, HILAIRE, Yves-Marie (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris : Beauchesne, 1990.

LAGRÉE, Michel, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard. 1992.

LAGRÉE, Michel, *Religion et modernité : France, XIXe-XXe siècles*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002 (Histoire).

LALOUETTE, Jacqueline, *L'État et les cultes : 1789-1905-2005*, Paris : La Découverte, 2005 (Repères. Histoire).

LANGLOIS, Claude, LAPLANCHE, François (dir.), *La science catholique : l'Encyclopédie théologique de Migne (1844-1873), entre apologétique et vulgarisation*, Paris : Éditions du Cerf, 1992 (Histoire).

LAPLANCHE, François (dir.), *Les sciences religieuses : le XIXe siècle, 1800-1914*, MAYEUR, Jean-Marie, HILAIRE, Yves-Marie (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris : Beauchesne, 1996.

LAUNAY, Marcel, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire, Monseigneur Jaquemot, 1849-1869*, 2 vol., Nantes : CID, 1982.

LAUNAY, Marcel (éd.), *Un seul pasteur, un seul troupeau : la Brière catholique au XIXe siècle : le journal de l'abbé Allain, curé de Crossac, 1833-1880*, Nantes : Reflets du passé, 1984 (Histoires d'hier, lectures d'aujourd'hui).

LAUNAY, Marcel, *Le bon prêtre : le clergé rural au XIXe siècle*, Paris : Aubier, 1986 (Collection historique).

LAUNAY, Marcel, KAHN, Claude, LANDAIS, Jean, *La noblesse nantaise au XIXe siècle*, Nantes : Ouest-Éditions, 2001.

LAUNAY, Marcel, *Les séminaires français aux XIXe et XXe siècles*, Paris : Éditions du Cerf, 2003 (Histoire).

LAUNAY, Marcel, *Le ciel et la terre : l'Église au village (XIXe siècle)*, Paris : Éditions du Cerf, 2009 (Histoire).

LE BAS, Antoine, *Des sanctuaires hors les murs : églises de la proche banlieue parisienne (1801-1965)*, Paris : Éditions du Patrimoine, 2002 (Cahiers du patrimoine ; 61).

LE BRAS, Gabriel, GAUDEMET, Jean (dir.), *Le droit et les institutions de l'Église catholique de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, 3 vol., Paris : Cujas, 1981-1984 (Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident ; 16-18).

LE CLAINCHE, Joseph, *Bourgneuf, jadis*, Fontenay-le-Comte : Impr. Lussaud, 1969.

LE GALLO, Yves, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne : de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris : Éditions ouvrières, 1991.

LE GOFF, Jacques (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris : Fayard ; Éditions du patrimoine, 1998 (Actes des entretiens du patrimoine ; 3).

LE GOFF, Jacques, REMOND, René (dir.), *Histoire de la France religieuse, 3 : du roi très chrétien à la laïcité républicaine : XVIIIe-XIXe siècle*, Paris : Le Seuil, 1991 (L'Univers historique).

Le gothique retrouvé : avant Viollet-le-Duc [Exposition. Paris, Hôtel de Sully. 1979-1980], Paris : Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1979.

LEBRUN, François, *Histoire des catholiques en France*, Toulouse : Privat, 1980 (Pluriel ; 8408).

- LEMAITRE, Nicole (dir.), *Histoire des curés*, Paris : Fayard, 2002.
- LE MENÉ, Michel, SANTROT, Marie-Hélène (éd.), *Cahiers des plaintes et doléances de Loire-Atlantique : texte intégral et commentaires*, 4 vol., [Nantes] : Conseil général de Loire-Atlantique, 1989.
- LENIAUD, Jean-Michel, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou Le temps retrouvé des cathédrales*, Genève : Droz, 1980 (Bibliothèque de la Société française d'archéologie ; 12).
- LENIAUD, Jean-Michel, *L'administration des cultes pendant la période concordataire*, Paris : Nouvelles Éditions latines, 1988.
- LENIAUD, Jean-Michel, *Les cathédrales au XIXe siècle : étude du service des édifices diocésains*, Paris : Économica : Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1993 (Histoire).
- LENIAUD, Jean-Michel (éd.), *Entre nostalgie et utopie : réalités architecturales et artistiques aux XIXe et XXe siècles*, Paris ; Genève : Droz, 2005 (Bibliothèque de l'École des chartes ; 163).
- LENIAUD, Jean-Michel (dir.), *Le budget des cultes : actes de la journée d'études du 30 janvier 2006*, Paris : École des Chartes, 2007 (Matériaux pour l'histoire ; 5).
- LENIAUD, Jean-Michel, *Vingt siècles d'architecture religieuse en France*, Paris : CNDP, 2007 (Patrimoine référence).
- LENIAUD, Jean-Michel, *La révolution des signes : l'art à l'église, 1830-1930*, Paris : les Éd. du Cerf, 2007 (Histoire religieuse de la France ; 29).
- LEON, Paul, *La vie des monuments français : destruction, restauration*, Paris : Picard, 1951.
- LEQUIMINER, Gaston, *Notre cathédrale de Nantes : une recherche du sens à travers l'histoire et l'art*, Nantes : GECOP, 1995.
- LEVY, Albert, *Les machines à faire-croire. 1, Formes et fonctionnements de la spatialité religieuse*, Paris : Anthropos, 2003 (La Bibliothèque des formes).
- LOYER, François, *Histoire de l'architecture française. 3, De la Révolution à nos jours*, Paris : Mengès : Caisse nationale des monuments historiques et des sites : Éditions du patrimoine, 1999.
- MALTÊTE, Lucien, *Histoire administrative de la Loire-Inférieure : depuis sa formation en 1790, jusqu'à nos jours*, Nantes : Imprimerie de Bretagne, 1947.
- MARCARD, Françoise, *Religion et sociétés en France aux XIXe et XXe siècles : sensibilités cultuelles et culturelles*, Paris, A. Colin, 1998 (Prépas. Histoire).
- MARTIN, André, *Pontchâteau au XIXe siècle*, Saint-Nazaire : Impr. J. Le Fur, 1990.
- MARTIN, Jean-Clément (dir.), *Religion et Révolution : colloque de Saint-Florent-le-Vieil, 13-14-15 mai 1993 [organisé par les Universités de Nantes et d'Angers et par l'Université catholique de l'Ouest]*, Paris : Anthropos, 1994 (Historiques).

- MARTIN, Jean-Clément, *La Loire-Atlantique dans la tourmente révolutionnaire : 1789-1799*, Nantes : Reflets du passé, 1989.
- MAYEUR, Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France : 19e-20e siècle, problèmes et méthodes*, Paris : Éd. Beauchesne, 1975 (Bibliothèque Beauchesne ; 1)
- MAYEUR, Jean-Marie, *La séparation des Églises et de l'État*, Paris : Les Éditions de l'Atelier, Les Éditions ouvrières, 2005.
- MÉNAGER, Victor ; LAUNAY, Marcel (éd.), *Souvenirs iconoclastes : séminariste au pays nantais au 19ème siècle*, Nantes : Opéra, 1995.
- MERCIER, Paul, HOREAU, Yves, *Dans la boucle du Mes : Mesquer, Quimiac, Saint-Molf*, Mayenne : Impr. Mayennaise, 1973.
- MESSNER, Francis (dir.), *Traité de droit français des religions*, Paris : Litec : Éditions du Juris-classeur, 2003 (Juris-classeur, Traité).
- MESSNER, Francis, *Le financement des églises : le système des cultes reconnus : 1801-1983*, Strasbourg : CERDIC publications, 1984 (Recherches institutionnelles ; 13).
- MIGNOT, Claude, *L'architecture au XIXe siècle*, Fribourg : Office du livre, 1983.
- MIGUET, Vivienne, CARAËS, Jean-François, FARDEL, Pierre, *Préfet en Loire-Atlantique / Loire inférieure : 1800-2000*, [Exposition. Nantes, Archives départementales. 2000], Nantes : Conseil général de Loire-Atlantique, 2000.
- MILBACH, Sylvain, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon (1860-1914)*, Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2000 (Publications de l'Université de Dijon ; 103).
- MOISSET, Jean-Pierre, *Les biens de ce monde : les finances de l'Église catholique au XIXe siècle dans le diocèse de Paris (1802-1905)*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2004 (Identités religieuses).
- MONTI, Marjan, *Sautron et son histoire*, Sautron : M. Monti, 1986 (À la découverte de la France).
- MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE ; COISNEAU, Claude (éd.), *Mathurin Crucy, 1749-1826 : architecte nantais néo-classique*, [Exposition. Nantes, Musée Dobrée, 1986], [Nantes] : Musées départementaux de Loire-Atlantique, [1986].
- NANTES-HISTOIRE ; CROIX, Alain (dir.), *Nantes dans l'histoire de France*, Nantes : Ouest Éditions, 1991.
- NASI, Sophie, *Louis Sauvageot (1842-1908) : architecte et restaurateur à Rouen*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; Le Havre : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2010 (Art & société).
- NAYROLLES, Jean, *L'invention de l'art roman à l'époque moderne (XVIIIe-XIXe siècles)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005 (Art & société).

- NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 vol., Paris : Gallimard, 1997 (Quarto).
- NORA, Pierre (dir.), *Science et conscience du patrimoine : entretiens du patrimoine, Théâtre national de Chaillot, Paris, 28, 29 et 30 novembre 1994*, Paris : Fayard ; Éditions du patrimoine, 1997 (Actes des Entretiens du patrimoine ; 1.)
- NOUGARET, Christine, *Guide des archives municipales de Nantes*, Nantes : Archives municipales, 1991.
- OZOUVILLE, Hélène d' (éd.), *Père, maire de Laval, évêque de Nantes (1776-1849) : autobiographie de Jean-François de Hercé, d'après sa correspondance*, [Saint-Ouen-des-Vallons] : [R. D'Ozouville], 1985.
- PARTURIER (Maurice), éd., *Lettres de Mérimée à Ludovic Vitet*, Paris : Éditions du CTHS, 1998 (CTHS format ; 30).
- Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique*, 2 vol., Paris : Flohic, 1999 (Le patrimoine des communes de France ; 44).
- PELLERIN, Lyonel Michel, *Bloc agraire et comportement paysan : les réactions aux inventaires en Loire inférieure, février-mars 1906*, Nantes : Faculté de droit et des sciences politiques, Université de Nantes, 1976.
- PELLETIER, Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris : Éditions de la Découverte, 1997 (Repères ; 219).
- PENEZ, Catherine (éd.), *Regards sur le patrimoine religieux : de la sauvegarde à la présentation : [actes du colloque / de l'Association des conservateurs des antiquités et objets d'art de France, tenu à Bourg-en-Bresse et Belley du 30 septembre au 2 octobre 1999]*, Arles : Actes Sud, 2000.
- PERON, André, *Nantes et la révolution : la mémoire des lieux*, Quimper : Éditions Ressac, 1988.
- PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Dictionnaire guide du patrimoine : Bretagne*, Paris : Monum : Éditions du patrimoine : Centre des monuments nationaux, 2002.
- PERRIN, Joël, VASCO ROCCA, Sandra (dir.), *Thésaurus des objets religieux du culte catholique*, Paris : Éditions du Patrimoine, 1999.
- PETIT, Vincent, *Église et nation : la question liturgique en France au XIXe siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (Histoire).
- PIERRARD, Pierre, *L'Église et la Révolution : 1789-1889*, Paris : Nouvelle Cité, 1988 (Historiques).
- PIERRARD, Pierre, *La vie quotidienne du prêtre français au XIXe siècle : 1801-1905*, Paris : Hachette, 1986 (La Vie quotidienne).
- POCQUET DU HAUT-JUSSE, Bertrand, *Le mobilier religieux du XIXe siècle en Ille-et-Vilaine*, Rennes : Librairie la Procure-Matinales, 1985.

POULAT (Emile), *Les « Semaines religieuses » : approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Lyon : Université de Lyon-II, Centre d'histoire du catholicisme, 1972 (Collection du Centre d'histoire du catholicisme).

POULOT, Dominique, *Surveiller et s'instruire : la Révolution française et l'intelligence de l'héritage historique*, Oxford, Voltaire foundation, 1996 (Studies on the 18th century; 344).

POULOT, Dominique, *Musée, nation, patrimoine : 1789-1815*, Paris : Gallimard, 1997 (Bibliothèque des histoires).

POULOT, Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident : XVIIIe-XXIe siècle : du monument aux valeurs*, Paris : Presses universitaires de France, 2006 (Le nœud gordien).

Que l'angélus sonne : les églises du XIXe siècle dans l'Orne, [Exposition. Alençon, Halle au Blé, 2000-2001], Alençon : Archives départementales, 2000.

RANNOU, Nolwenn, *Joseph Bigot (1807-1894), architecte et restaurateur*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006 (Art & société).

RAVILLY, Étienne, SALLIER DUPIN, Jacques-Yves de, *La ville de Nantes de la Monarchie de Juillet à nos jours. I, Des événements, des hommes*, Nantes : Reflets du passé : R. et M. Vivant, 1985.

REAU, Louis, *Histoire du vandalisme : Les monuments détruits de l'art français*, 2 vol., Paris : Hachette, 1959 (Bibliothèque des Guides bleus ; 1.)

Répertoire des visites pastorales de la France, diocèses concordataires et post-concordataires, 2 vol., Paris : Éditions du CNRS, 1978.

RIEGL, Aloïs, *Le culte moderne des monuments*, Paris : Le Seuil, 1984 (Espaces ; 8).

ROBIN, Charles, BRUNELLIÈRE, abbé Gustave, *Souvenir des fêtes du XIe centenaire de l'arrivée à Déas (Saint-Philbert-de-Grandlieu) du corps de Saint Filibert abbé de Jumièges et de Noirmoutiers, jeudi 11 juin 1936*, Nantes : Impr. Saint-Clément, 1936.

ROUDAUT, Fanch (éd.), *Quel avenir pour nos églises ? actes du colloque Bretagne-Québec, église de Saint Thégonnec, 21 mai 2005*, Brest : Centre de recherche bretonne et celtique, 2005.

ROUSSO, Henri (dir.), *Le regard de l'histoire, l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France : entretiens du patrimoine, Cirque d'hiver, Paris, 26, 27 et 28 novembre 2001*, Paris : Fayard : Monum, 2003 (Collection des actes des entretiens du patrimoine).

ROUSTEAU-CHAMBON, Hélène (dir.), *Nantes religieuse de l'antiquité chrétienne à nos jours : actes du colloque organisé à l'Université de Nantes, 19-20 octobre 2006*, Nantes : Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 2008.

RUSSON, Jean-Baptiste, *La collégiale Saint-Aubin de Guérande*, Nantes : Imprimerie de la Presse de l'Ouest, 1938.

- RUSSON, Jean-Baptiste, *Les Églises tortes dans le diocèse de Nantes : Saint-Jean-de-Béré, la Trinité-de-Clisson, Saint-Guénolé de Batz, Notre-Dame du Croisic, Saint-Aubin de Guérande*, Nantes : Impr. de la Presse de l'Ouest, 1938.
- RUSSON, Jean-Baptiste, *Le tombeau de François II dans la cathédrale de Nantes*, Nantes : Impr. Nantaise, 1941.
- RUSSON, Jean-Baptiste, *Les Moutiers-en-Retz : le Moutier Saint-Pierre, le Moutier Notre-Dame*, Nantes : Impr. Chantreau et Fils, 1946.
- RUSSON, Jean-Baptiste, *L'église de Prigny et le prieuré de Saint-Nicolas*, Nantes : Impr. Chantreau, 1946.
- RUSSON, Jean-Baptiste, *Église Sainte-Croix de Nantes*, Nantes : Impr. de Bretagne, 1957.
- RUSSON, Jean-Baptiste, *Notre-Dame du Tabernacle : notice archéologique et religieuse, précédée d'un aperçu historique sur Sainte-Marie-sur-Mer*, Paimboeuf : Impr. de Coyaud, 1958.
- RUSSON, Jean-Baptiste, *Notre-Dame de Toutes-Joies de Nantes : 936-1959*, Nantes : Chantreau et fils, 1959.
- SANSON, Denise, VETELE, Marie-Christine, *Administration et comptabilité communales (1800-1940), répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 O, 2 O et 4 O*, Nantes : Archives départementales de la Loire-Atlantique, 2001.
- SECHER, Reynald, *La Chapelle-Basse-Mer village vendéen : Révolution et contre-révolution*, Paris : Librairie académique Perrin, 1986.
- SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris : A. Colin, 1913. [Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010 (Ublire : fondamentaux ; 11)]
- SOUCHAL, François, *Le vandalisme de la révolution*, Paris : Nouvelles éditions latines, 1993.
- TACKETT, Timothy, *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, Paris : les Éditions du Cerf, 1986 (Histoire).
- THERRIEN, Lyne, *L'histoire de l'art en France : genèse d'une discipline universitaire*, Paris : Éditions du CTHS, 1998 (CTHS. Format ; 25).
- VADELORGE, Loïc, POIRRIER, Philippe (éd.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française, 2003 (Travaux et documents ; 16).
- VOVELLE, Michel, *La révolution française : 1789-1799*, Paris : A. Colin, 2003 (Cursus. Histoire).
- WACHE, Brigitte, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, Lyon : Publications du DEA d'histoire religieuse Lyon II, Lyon III et Saint-Etienne, 1992.

Articles

AIRIAU, Paul, « La formation sacerdotale en France au XIXe siècle », *Archives de sciences sociales des religions*, 2006, 133, p. 27-44.

ANGOT, Joseph, « Le chanoine Abel Soreau (1845-1909) » dans *Saint-Stanislas : 1829-1929*, Nantes : Impr. armoricaine, 1931, p. 153-158.

AQUILINA, Manuelle, « Une question d'art et de sentiment : les préfets face au patrimoine des départements en 1837 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2007, 114, 2, p. 57-73.

ABRIGEON, Jacques d', « Des reliques de saint Hermeland », *Histoire et mémoires locales, départementales, régionales*, 1996, 5, p. 7-16.

ARS, François, « Les prêtres érudits de la Société polymathique du Morbihan », *Enquêtes et documents*, 2000, 27, p. 95-99.

ARS, François, « Archéologues en soutane au chevet des mégalithes », *Histoire du christianisme magazine*, novembre 2002, p. 36-41

ASPHAN, « Conserver, restaurer, mettre en valeur un patrimoine religieux : l'église Saint-Pierre au Vieux-Bourg de Nozay », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2003, 2, p. 50-55.

BABELON, Jean-Pierre, CHASTEL, André, « La notion de patrimoine », *Revue de l'art*, 1980, 49, p. 5-30.

BARRAL, Pierre, « Un témoin du clergé concordataire : le vicaire général Dieulin », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, 1981, LXVII, 178, p. 33-54.

BARRAL I ALTET, Xavier, « Les étapes de la recherche au XIXe siècle et les personnalités », dans *Naissance des arts chrétiens : atlas des monuments paléochrétiens de la France*, Paris : Imprimerie nationale, 1991, p. 348-367.

BARRAL I ALTET, Xavier, « L'abbé Joseph Gareiso : l'architecture au séminaire », *Bulletin d'histoire locale - Comité de l'art chrétien*, 1997, 97, p. 19-23.

BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte, « Le concordat de 1801 : référence pour une politique concordataire », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2001, LXXXVII, 219, p. 393-413.

BAUBEROT, Jean, « Fait religieux et laïcité à la française », dans GAUDELET, Bruno, MOUCHTOURIS, Antigone (dir.), *Laïcité et religions : à l'aube du vingt-et-unième siècle : actes du colloque organisé au Palais des rois de Majorque, en mars 2009 à Perpignan*, [Perpignan] : Presses universitaires de Perpignan, 2010 (Collection Études), p. 61-68.

BELOEIL, Dominique, « La vie religieuse dans le pays de Châteaubriant de 1800 à 1914 », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2007, 5, p. 15-16.

BENOIST, Jacques, « Le clergé et les églises monuments historiques », dans PRIEUR, Michel, AUDRERIE, Dominique (dir.), *Les monuments historiques, un nouvel enjeu ?*, Paris : l'Harmattan, 2004 (Droit du patrimoine culturel et naturel), vol. II, p. 63-75.

BERCÉ, Françoise, « Les sociétés savantes et la protection du patrimoine monumental » dans *Les sociétés savantes : leur histoire, Actes du 100^e Congrès de sociétés savantes (Paris, 1975)*, Paris : Bibliothèque nationale, 1976, p. 155-168.

BERRANGER, Henri de, « Une famille d'architectes nantais : les Séheult », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1968, 107, p. 31-39.

BERTHOD, Bernard, « Retrouver la foi par la beauté : réalité et utopie du mouvement néogothique dans l'Europe du XIX^e siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 2010, 227, p. 75-92.

BESNIER, Odile, « Les églises néo-gothiques des Côtes-du-Nord », *Monuments historiques*, 1979, 109, p. 27-32.

BIENVENU, Gilles, « Les institutions de l'architecture et la fondation de la Société des architectes à Nantes en 1846 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1985, 121, p. 123-146.

BOHUON, Philippe, « L'œuvre architecturale du chanoine Brune », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, 2002, 105, p. 117-152.

BONNET (Alain), « Notre-Dame de Bon-Port » dans ROUSTEAU-CHAMBON (Hélène), dir., *Nantes religieuse de l'antiquité chrétienne à nos jours : actes du colloque organisé à l'Université de Nantes, 19-20 octobre 2006*, Nantes : Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 2008, p. 197-210.

BOUDON, Jacques-Olivier, « Être chrétien dans une ville déchristianisée : Paris au XIX^e siècle », dans BOUDON, Jacques-Olivier, THELAMON, Françoise (dir.), *Les chrétiens dans la ville : actes du colloque "Identité chrétienne et espace urbain", Université de Rouen, 5-6 janvier 2000*, Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre, impr. 2006 (Publications de l'Université de Rouen et du Havre ; 353), p. 181-195.

BOURDEAULT, abbé Arthur, « M. l'abbé Pierre-Marie Grégoire, 1846-1932 », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 1932, p. 1043-1046 et 1933, p. 7-9.

BOUTRY, Philippe, « Paroisses et clergé paroissial en France » dans PELLISTRANDI, Benoît (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne : colloque international (Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001)*, Madrid : Casa de Velázquez, 2004 (Collection de la Casa de Velázquez ; 87), p. 175-200.

BOUTRY, Philippe, « Y-a-t-il une spiritualité néo-gothique ? Réflexions sur un passage à l'acte », *Société & représentations*, 2005, 20, p. 41-48.

BOUTRY, Philippe, « Les conférences ecclésiastiques au XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2007, 93, 230, p. 51-69.

BOUTRY, Philippe, « Une recharge sacrale : restauration des reliques et renouveau des polémiques dans la France du XIX^e siècle », dans BOUTRY, Philippe, FABRE, Pierre Antoine, JULIA, Dominique (dir.), *Reliques modernes : cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, 2 vol., Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2009 (En temps & lieux ; 7), I, p. 121-173.

- BOUVET, Christian, « Rayonnement et heures sombres de l'abbaye Notre-Dame de Melleray : chronique des années 1789-1875 », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2002, 1, p. 50-55.
- BOUYSSY, Maïté, « Que veut une forme ? Le néogothique sans rivage », *Sociétés & représentations*, 2005, 20, p. 5-22.
- BRISAC Catherine, LENIAUD Jean-Michel, « Adolphe-Napoléon Didron ou les média au service de l'art chrétien », *Revue de l'Art*, 1987, 77, p. 33-42.
- BRULEY, Édouard, « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale sous le concordat de 1801 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1938, XXIV, 105, p. 409-421.
- BRUNEAU, Philippe, « Le calvaire de Pontchâteau », *Revue d'archéologie moderne et d'archéologie générale*, 1983, 2, p. 11-41.
- BUFFET, Henri François, « Le vandalisme en Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1945, p. 27-38.
- CARAËS, Jean-François, « L'ancienne abbaye de Sainte-Marie de Pornic : site et architecture », *Bulletin de la Société des Historiens du Pays de Retz*, 2009, 28, p. 41-54.
- CARAËS, Jean-François, « Abel Soreau, un chanoine photographe », 303, 2010, 113, p. 90-99.
- CASSAGNE-BROUQUET, Sophie, « La découverte du patrimoine médiéval breton », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2000, 4, p. 93-101.
- CHALINE, Nadine-Josette, « La construction des églises paroissiales aux XIXe et XXe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1987, LXXIII, 190, p. 35-49.
- CHANTREAU, Alain, « Urbain de Hercé, évêque de Dol, et son neveu, Jean-François de Hercé, évêque de Nantes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2001, LXXIX, p. 91-106.
- CHARRIER, Lény, « La collégiale Notre-Dame de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 2010, 145, p. 81-104.
- CHATELAIN, Jean, « Le statut juridique du patrimoine culturel en France », dans *Denkmalpflege und Denkmalschutz an den Sakralbauten in der Bundesrepublik Deutschland und in Frankreich = Protection et conservation du patrimoine culturel religieux en France et en République fédérale d'Allemagne : [7e colloque strasbourgeois, 7-8 septembre 1984]*, Kehl am Rhein ; Strassburg : N.P. Engel, 1987 (Deutsch-französische Kolloquien Kirche, Staat, Gesellschaft ; 7), p. 3-15.
- CHEVALIER, Joseph, « A Saint-Sulpice des Landes : les fresques médiévales de l'église du Vieux-Bourg », *Histoire et patrimoine du Pays de Châteaubriant*, 1993, 8, p. 42-47.
- CHOLVY, Gérard, « Clercs érudits et prêtres régionalistes », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1985, LXXI, 186, p. 5-12.

CHOLVY, Gérard, « L'élan bâtisseur du « bon curé » du XIX^{ème} siècle » dans ROMESTAN, Guy (dir.), *Hommage à Robert Saint-Jean : art et histoire dans le Midi languedocien et rhodanien (X^e-XIX^e s.)*, Montpellier : Société archéologique de Montpellier, 1993 (Mémoires de la Société archéologique de Montpellier. 2^{ème} série ; 21), p. 353-362.

CHOLVY, Gérard, « La Révolution et l'Église : ruptures et continuités », *Concilium, revue internationale de théologie*, 1989, 221, p. 55-64.

CHOTARD, Jean-René, « L'apport des procès-verbaux de visite pastorale à la connaissance de la société rurale dans le diocèse de Nantes sous la Restauration », *Annales de Bretagne*, 1973, LXXX, 2, p. 345-357.

COMBY, Jean, « Liberté, égalité, fraternité : principes pour une nation et pour une Église », *Concilium, revue internationale de théologie*, 1989, 221, p. 21-30.

COSNEAU, Claude, GARCIA, Jean-Claude, TREUTTEL, Jean-Jacques [...et al.], « La commémoration, exercice de styles (1789-1830) », *303*, 1989, 21, p. 60-74.

CROIX, Alain, GUIVARCH, Didier, « Un reliquaire pour exprimer quoi ? », dans CHOTARD, Pierre (dir.), *Anne de Bretagne : une histoire, un mythe*, [Exposition. Nantes, Musée du Château des ducs de Bretagne. 2007], Paris : Somogy éditions d'art ; Nantes : Château des ducs de Bretagne-Musée d'histoire de Nantes, 2007, p. 138-147.

DABOUST, Véronique, « La peinture murale en Loire-Atlantique », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1997, 132, p. 221-235.

DABOUST, Véronique, « Nantes : entre nécropole ducale et Jérusalem nouvelle », *303*, 2001, 70, p. 42-57.

DAVY, Christian, « Les peintures murales de l'église du Vieux-Bourg de Saint-Sulpice des Landes », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2003, 3, p. 64-69.

DELAHAYE, Jane Marcelle, « Le mausolée du général Lamoricière à la cathédrale de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1974, 113, p. 145-165.

DELAVAL, Alain, « Notre-Dame de Bon-Port : le baroque décalé », *303*, 1996, 51, p. 4-13.

DELCOR, Mathias, « Les prêtres érudits du Roussillon aux XIX^e et XX^e siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1985, LXXI, 186, p. 25-46.

DESCHAMPS, Philippe, « L'abbé Cochet, l'abbé Langlois et la formation archéologique du clergé diocésain au XIX^e siècle », dans *Centenaire de l'abbé Cochet : actes du colloque international d'archéologie, Rouen, 3-5 juillet 1975*, 3 vol., Rouen : Musée des antiquités de Seine-Maritime, 1978, vol. 1, p. 29-33.

DROUIN, Jean-Claude, « La répression de l'insurrection légitimiste en 1832 dans la région nantaise », *97^e Congrès national des sociétés savantes, Histoire moderne, 27-31 mars 1972. Vol. 2, Résumés des communications présentés à la section des Sciences*, Paris : Ministère de l'Éducation nationale, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1972, p. 229 à 242.

- ERAUD, Dominique, « Les cathédrales de Nantes, des origines à la fin de l'époque romane », 303, 2001, 70, p. 8-15.
- FAUCHILLE, Gwenaël, « Quand l'inventaire se fait diagnostic : les édifices religieux dans le Finistère de 1801 à 1905 », *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], 2010, 12 [consulté le 26/07/2010]. http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=12&id_article=fauchille-764
- FAUGERAS, Marius, « Le choix d'un coadjuteur au diocèse de Nantes (1835) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1961, 100, p. 66-83.
- FAUGERAS, Marius, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1964, 103, p. 35-52.
- FAUGERAS, Marius, « Piété populaire collective aux XVIII^e et XIX^e siècles dans le diocèse de Nantes », *Actes du 99^e Congrès national des sociétés savantes, Besançon, 1974*, Paris : Bibliothèque nationale, 1976, p. 237-258.
- FAUGERAS, Marius, « L'achèvement de la cathédrale au XIX^e et XX^e siècle », *Annales de Nantes et du pays nantais*, 1980, 196, p. 26-33.
- FAUGERAS, Marius, « Un aspect local de la question romaine : l'aide nantaise au Saint-Siège (1869-1870) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1983, 90-1, p. 47-72.
- FAUGERAS, Marius, « L'histoire religieuse contemporaine au pays nantais », *Comptes rendus, procès-verbaux, mémoires de l'Association bretonne*, 1984, 93, p. 51-56.
- FAUGERAS, Marius, « Un éminent prêtre nantais au XIX^e, Charles Vrignaud, de Legé », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1987, 123, p. 75-90.
- FAUGERAS, Marius, « Un curé bâtisseur au XIX^e siècle (1884-1887) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1990, 126, p. 211-212.
- FÉVRIER, Gilles, « L'abbé Chérel, curé de Saint-Herblain (1852-1878) », *Histoire et mémoires locales, départementales, régionales*, 2008, 29, p. 15-43.
- FÉVRIER, Paul-Albert, « Naissance d'une archéologie chrétienne », dans *Naissance des arts chrétiens : atlas des monuments paléochrétiens de la France*, Paris : Imprimerie nationale, 1991, p. 336-347.
- FOUCART, Bruno, NOËL-BOUTON, Véronique, « Saint-Nicolas de Nantes : bataille et triomphe du néo-gothique », *Congrès archéologique de France*, 1968, p. 136-181.
- FRÉLAUT, Bertrand, « Violence et révolution : le vandalisme dans le Morbihan en 1790-1798 », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Bretagne*, 1995, LXXIII, p. 224 et 225.
- FRÉLAUT, Bertrand, « René de Kerviler, ingénieur et historien (1842-1907) », dans TONNERRE, Noël-Yves (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; Institut culturel de Bretagne, 2001 (Histoire), p. 197-206.

GASTALDI, Nadine, « Les livres d'architecture dans la bibliothèque de l'administration des Cultes », dans LENIAUD, Jean-Michel, BOUVIER, Béatrice, *Le livre d'architecture : XVe-XXe siècle : édition, représentations et bibliothèques : journées internationales d'étude des 8 et 9 novembre 2001 organisées au Collège de France*, Paris : École des chartes, 2002 (Études et rencontres de l'École des chartes ; 11), p. 271-288.

GOUJARD (Philippe), « Les fonds de fabriques paroissiales : une source d'histoire religieuse méconnue », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1982, LXVIII, 80, p. 99-110.

GOURHAND, Jean, « L'abbé Mahé, premier érudit morbihannais » dans TONNERRE, Noël-Yves (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen âge au milieu du XXe siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes : Institut culturel de Bretagne, 2001 (Histoire), p. 125-141.

GUÉHENNEUC, Jean, « Les origines du christianisme en pays nantais : les saints martyrs Donatien et Rogatien », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1989, 125, p. 27-45.

GUERIFF, Jacqueline, « L'église Saint-Nazaire et ses aléas », *Histoire et patrimoine, Association préhistorique et historique de la région nazairienne*, 2006, 70, p. 30-33

GUERIN, Marie-Pierre, « La paroisse de Guéméné-Penfao au XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 2000, 27, p. 169-184.

GUIGON, Philippe, « L'archéologie mérovingienne en soutane à Nantes : l'abbé Abel Cahour (1812-1902) et le chanoine Georges Durville (1853-1943) » dans ASSOCIATION FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE MÉROVINGIENNE, UNIVERSITÉ DE HAUTE BRETAGNE-RENNES II, DÉPARTEMENT D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET DU MOYEN AGE, *VIe journées nationales d'archéologie mérovingienne : Rennes (22-24 juin 1984)*, [Rennes] : Université de Haute Bretagne-Rennes II ; Association française d'archéologie mérovingienne, 1984, p. 36-37.

GUIGON, Philippe, « Dom François Plaine, bénédiction et historien breton (1833-1900) », dans TONNERRE, Noël-Yves (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen Âge au milieu du XXe siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; Institut culturel de Bretagne, 2001 (Histoire), p. 157-196.

GUILLAUME, Marc, « Invention et stratégies du patrimoine », dans JEUDY, Henri-Pierre (dir.), *Patrimoines en folie : [séminaire, Paris, Collège international de philosophie, 1987-1988]*, Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1990 (Ethnologie de la France. Cahiers ; 5), p. 13-20.

GUILBAUD, Mathilde, « Les fabriques paroissiales rurales au XIXe siècle : l'exemple des campagnes de Seine-et-Marne », *Histoire & sociétés rurales*, 2007, 28, p. 67-88.

GUILLOUËT, Jean-Marie, « Histoire (illustrée) du tombeau de François II et de Marguerite de Foix » dans CHOTARD, Pierre (dir.), *Anne de Bretagne : une histoire, un mythe*, [Exposition. Nantes, Musée du Château des ducs de Bretagne. 2007], Paris : Somogy éditions d'art ; Nantes : Château des ducs de Bretagne-Musée d'histoire de Nantes, 2007, p. 148-153.

GUILLOUËT, Jean-Marie, « Des archéologues au service de la foi : le cas du chanoine Georges Durville à Nantes », *2e journée d'histoire de l'archéologie du Grand Ouest : Histoire de l'archéologie régionale et de la constitution des collections*, 2006 [non publiée].

GUYVARCH, Didier, « Le calvaire de Louisfert : pour Dieu et pour la Patrie », *Pays de Châteaubriant : Histoire et patrimoine*, 2004, 3, p. 58-63.

HALGAN, Georges, « Les chanoines Henri et Abel Soreau », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1951, XC, p. 104-108.

HALLEREAU, Isabelle, « Le rôle du clergé dans l'émancipation de la science archéologique en Bretagne au XIXe siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2003, LXXXI, p. 371-402.

HILAIRE, Yves-Marie, « Daniel Haigneré et les prêtres érudits du Boulonnais et de l'Artois entre 1850 et 1890 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1985, LXXI, 186, p. 65-71.

HILAIRE, Yves-Marie, « L'intérêt des registres historiques de paroisse aux XIXe et XXe siècles : l'exemple du diocèse d'Arras » dans *Actes du 91^e congrès national des sociétés savantes, Rennes, 1966, section d'histoire moderne et contemporaine, III, De la Restauration à la deuxième Guerre mondiale*, Paris : Bibliothèque nationale, 1969, p. 7-21.

HUBERT, Jean, THIRION, Jacques, MARSAC, Maurice, « Le chevet de l'ancienne église de Doulon à Nantes », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1973, 7, p. 64-73.

JARNOUX, Alphonse, « Les origines de la chapelle de Saint-Antoine de Pade », *Annales de Nantes et du pays nantais*, 1981, 200, p. 37-40.

JARNOUX, Alphonse, « Monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes, rebâtit son diocèse sur les ruines (1802-1813) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1979-1980, 116, p. 59-83.

JESTAZ, Bertrand, « Le tombeau de François II de Bretagne à Nantes », 303, 1988, 18, p. 46-55.

JOESSEL, Philippe, « Les surprises d'un touriste autour de l'église collégiale et royale Notre-Dame », *Cahiers de l'Académie de Bretagne*, 1995, p. 74-80.

Raymond JONAS, « Le monument comme ex-voto, le monument comme historiosophie : la Basilique du Sacré-Cœur », *Cahiers du CREPIF*, 1995, décembre, 53, p. 21-38.

JONCHERAY, Jean, « Entre culte et culture : les cathédrales et les églises », *Études*, 2003, 398, p. 207-217.

KLINKA, Isabelle, « Portraits de M. et Mme Saint-Félix Séheult, Nantes, vers 1840 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1992, 128, p. 245-248.

LANGLOIS, Claude, « Incertaine actualité du système concordataire en France », Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2000, 66/1, p. 107-118.

LAPLANCHE, François, « La notion de science catholique : ses origines au début du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1988, janvier-juin, LXXV, 192, p. 63-90.

- LAROCHE, Claude, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France : un essai de litanies », *In Situ, revue des patrimoines [en ligne]*, 2009, 11 [consulté le 23/03/2010]. http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=11&id_article=larochePR-1081
- LAUNAY, Marcel, « Les procès verbaux de visites pastorales dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1975, 82, 2, p. 179-193.
- LAUNAY, Marcel, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIXe siècle », *Enquêtes et documents*, 1975, III, p. 155-169.
- LAUNAY, Marcel, « La construction d'une église au XIXe siècle », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1975-1977, 114, p. 123-133.
- LAUNAY, Marcel, « Chronique d'un épiscopat nantais, Mgr Rouard (1896-1914) », *Annales de Bretagne*, 1977, 84, p. 445-456.
- LAUNAY, Marcel, « Les sources privées de l'histoire du catholicisme contemporain dans la région nantaise », *Enquêtes et documents*, 1980, V, p. 169-181.
- LAUNAY, Marcel, « Un évêque de Nantes à la découverte de son diocèse au XIXe siècle : les visites pastorales de Mgr Jaquet sous le Second Empire », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1984, p. 245-252.
- LAUNAY, Marcel, « Prêtres érudits ou prêtres historiens ? » dans TONNERRE, Noël-Yves (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen Âge au milieu du XXe siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; Institut culturel de Bretagne, 2001 (Histoire), p. 223-232.
- LAUNAY, Marcel, « Charles Goudé (1822-1881) : les combats d'un érudit », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2003, III, p. 52-57.
- LAUNAY, Marcel, « Restauration du clergé et formation sacerdotale au 19e siècle : le grand séminaire de Nantes (1807-1914) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 2006, 141, p. 207-221.
- LAUNAY, Marcel, « Les jubilés dans la France de l'Ouest au XIXe siècle » dans MAES, Bruno, MOILINET, Daniel, VINCENT, Catherine (dir.), *Jubilé et culte marial : Moyen-âge, époque contemporaine : actes du Colloque international organisé au Puy-en-Velay, 8-10 juin 2005*, Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009 (Congrégations et ordres religieux / CERCOR), p. 289-304.
- LE BOEUF, François, « Images de la foi au XVIIIe siècle : le décor renouvelé de Saint-Jean-Baptiste de Béré », *Pays de Châteaubriant : histoire et patrimoine*, 2002, I, p. 62-67.
- LECLERCQ, Robert, « La chute du clocher de l'église Sainte-Croix de Quimperlé : Chronique d'une catastrophe annoncée », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 2003, 132, p. 275-297.
- LENIAUD, Jean-Michel, « Les constructions d'églises sous le Second Empire : architecture et prix de revient », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1979, LXV, 175, p. 267-278.

LENIAUD, Jean-Michel, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes (1835-1904) », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1987, p. 229-279.

LENIAUD, Jean-Michel, « Les tribulations d'une cathédrale : l'achèvement de Saint-Pierre-de-Nantes au XIXe siècle », *303*, 1989, 21, p. 9-23.

LENIAUD, Jean-Michel, « L'État, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine : l'exception française », *Revue administrative*, 1997, 295, p. 53-61.

LENIAUD, Jean-Michel, « L'achèvement de la cathédrale de Nantes : au bout de l'utopie », *303*, 2001, 70, p. 30-35.

LE NORMAND-ROMAIN, Antoinette, « Le monument du général de La Moricière à Nantes », *303*, 1988, 18, p. 76-88.

LOYER, François, « Néo-gothique et politique en France au XIXe siècle » dans *L'art et les révolutions : actes du XXVIIe Congrès international d'histoire de l'art, Strasbourg, 1-7 septembre 1989. Section 6, Survivances et réveils de l'architecture gothique*, Strasbourg : Société alsacienne pour le développement de l'histoire de l'art, 1992, p. 51-62.

LOYER, François, « Du romantisme à l'archéologie : l'invention de la notion de patrimoine » dans ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 113-120.

MALESTROIT DE BRUC, Jean de, « Henri de Bruc, curé de Guérande, puis évêque de Vannes (1751-1826) », *Cahiers des Amis de Guérande*, 1968, 15, p. 9-21.

MANCERON, Paul, « Les journaux que lisaient les nantais au temps de la Restauration et de Louis-Philippe », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1953, 92, p. 36-71 ; 1954, 93, p. 127-161.

MANCERON, Paul, « Les journaux nantais de 1848 à 1900 », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1956, 95, p. 130-149.

MARTIN, Hervé, MARTIN, Louis, « Croix rurales et sacralisation de l'espace : le cas de la Bretagne au Moyen Âge », *Archives des sciences sociales des religions*, 1977, janvier-mars, 43-1, p. 22-38.

MARTIN, Hervé, « La fonction polyvalente des croix à la fin du Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1983, 90, p. 295-310.

MARTIN, Jean-Clément, « La duchesse de Berry et le légitimisme », dans NANTES-HISTOIRE, CROIX, Alain (coord.), *Nantes dans l'histoire de France*, Nantes : Ouest Editions, 1991, p. 125-133.

MERLANT, Yves, « La cathédrale Saint-Pierre de l'origine au début du XIXe siècle : histoire et légendes », *Annales de Nantes et du pays nantais*, 1980, 196, p. 2-26.

MERLANT, Yves, « Malheurs et mésaventures du calvaire du Père de Montfort [à Pontchâteau] », *Annales de Nantes et du pays nantais*, 1971, 163, p. 15-17.

- MOISAN, André, « Un érudit vannetais, le chanoine Joseph-Marie Le Mené (1831-1923) », *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, 1997, 123, p. 195-217.
- NAYROLLES, Jean, « Un *Rundbogenstil* français ? », dans FOUCART, Bruno, HARMON, Françoise (dir.), *L'architecture religieuse au XIXe siècle ; entre éclectisme et rationalisme*, Paris : PUPS, 2006 (Art'hist), p. 13-33.
- NEVEU, Bruno, « Entre archéologie et romanité : Mgr Xavier Barbier de Montault (1830-1901), dans LENIAUD, Jean-Michel (éd.), *Entre nostalgie et utopie : réalités architecturales et artistiques aux XIXe et XXe siècles*, Paris ; Genève : Droz, 2005 (Bibliothèque de l'École des chartes ; 163), p. 241-264.
- OLIVAUD, Hervé, « La vie des prêtres en Brière de 1750 à 1830 », *Enquêtes et documents*, 2000, 27, p. 85-94.
- OLIVIER, Stanislas, « Une figure de la paroisse Saint-Nicolas : Mgr Félix Fournier, ancien président de la société académique », *Annales de Nantes et du pays nantais*, 1974, 1-2, p. 38-42.
- PERONNET, Michel, « Prêtres érudits et histoire diocésaine, autour de la commémoration du centenaire de la Révolution française (1880-1900) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1985, LXXI, 186, p. 85-95.
- PETIT, Vincent, « Dispute d'État et controverse publiée : la querelle liturgique dans le diocèse de Besançon (milieu du XIXe siècle) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2007, 93, 231, p. 461-487.
- PINEAU-CHAILLOU, Fernand, « Le chanoine Henri Soreau (1841-1914) », dans *Saint-Stanislas, 1829-1929*, Nantes : Imprimerie armoricaine, 1931, p. 148-152.
- PIRAULT, Lionel, ROUAUD-ROUAZE, Isabelle, « Les précurseurs de l'archéologie nantaise », *303*, 1996, 50, p. 5-19.
- PLOUX, François, « Les curés historiens de village et les tentatives de restauration de l'autorité cléricale après la Révolution », *Le mouvement social*, 2008/3, 224, p. 21-33.
- POULOT, Dominique, « Naissance du Monument historique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1985, XXXII, juillet-août, p. 418-450.
- PRIN, Viviane, « La restauration de la chapelle de Béthléem (1877) », *Bulletin de la Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau*, 2002, 13, p. 12-17.
- PROVOST, Georges, « Croix rurales et sacralisation de l'espace : un temps mort au XVIIIe siècle ? », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003 (Histoire), p. 437-446.
- PRUNET, Pierre, « Cinq siècles pour une cathédrale gothique », *303*, 1985, 4, p. 43-53.
- RABREAU, Daniel, « La collégiale Saint-Aubin de Guérande », *Congrès archéologique de France*, 1968, 126, p. 182-194.

RAY, Lucien, « Les Églises et la conservation du patrimoine religieux », dans *Denkmalpflege und Denkmalschutz an den Sakralbauten in der Bundesrepublik Deutschland und in Frankreich = Protection et conservation du patrimoine culturel religieux en France et en République fédérale d'Allemagne : [7e colloque strasbourgeois, 7-8 septembre 1984]*, Kehl am Rhein ; Strassburg : N.P. Engel, 1987 (Deutsch-französische Kolloquien Kirche, Staat, Gesellschaft ; 7), p. 59-70.

RECH, Régis, « L'abbé Auber, une vision traditionaliste de l'historiographie du Poitou », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest et des musées de Poitiers*, 1999, 13 / 4, p. 243-280.

RENAUD-ROMIEUX, Geneviève, « Le père Magloire Tournesac S. J. (1805-1875) et son œuvre architecturale dans le diocèse de Poitiers », *Revue historique du Centre-Ouest*, 2009, 8, p. 431-471.

RUSSON, Jean-Baptiste, « La chapelle des Minimes à Nantes », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1941, 81, p. 17-24.

RUSSON, Jean-Baptiste, « Histoire du tombeau du général Juchault de la Moricière », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1942, 82, p. 4-11.

RUSSON, Jean-Baptiste, « En marge d'une canonisation : Saint Louis Marie Grignon de Montfort dans le diocèse de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, 1964, 103, p. 178-190.

SAVART, Claude, « Monseigneur Affre et le chapitre de Notre-Dame », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2002, 221, p. 429-437.

SEVESTRE, Émile, « Le clergé breton en 1801, d'après les enquêtes préfectorales de l'an IX et l'an X conservées aux Archives nationales. II, L'enquête préfectorale de la Loire-Inférieure », *Annales de Bretagne*, 1913, 29, 2, p. 263-284.

SOUCHON, Anne, « Le Révérend père Camille de la Croix (1831-1911) et l'art mérovingien » dans ASSOCIATION FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE MÉROVINGIENNE, UNIVERSITÉ DE HAUTE BRETAGNE-RENNES II, DÉPARTEMENT D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET DU MOYEN AGE, *VIe journées nationales d'archéologie mérovingienne : Rennes (22-24 juin 1984)*, [Rennes] : Université de Haute Bretagne-Rennes II ; Association française d'archéologie mérovingienne, 1984, p. 30-31.

SPECTOR, Jack J., « The Vierge du Sacré-Cœur : Religious Politics and Personal Expression in an Early Work of Delacroix », *The Burlington Magazine*, 1981, 123, 937, p. 199-206. [Consulté le 26/02/2010] URL : <http://www.jstor.org/stable/880337>

TONNERRE, Noël-Yves, « Un grand historien nantais, Léon Maitre », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003 (Histoire), p. 111-118.

VAUTHIER-VEZIER, Anne, « Photographies et pratiques de la photographie en Loire-Inférieure au XIXème siècle et au début du XXème siècle », dans PERCOT, Marie (dir.), *Histoire locale : Rencontres de l'histoire locale d'Ancenis (26-28 novembre 1999)*, Nantes : Siloë, 2000, p. 265-277.

Thèses et mémoires

ARS, François, *La Société polymathique du Morbihan et la conservation du patrimoine mégalithique*, Thèse doctorat : Histoire : Nantes : 2002.

BAIK, In-Ho, *Les prêtres assermentés du diocèse de Nantes pendant l'époque révolutionnaire, 1790-1802*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1985.

BARBIN, Chantal, *Le modèle du clergé selon les notices nécrologiques de la Semaine religieuse du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo (1880 à 1900)*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Rennes 2 : 1998.

BAREAU, Gwenaël, *L'épiscopat nantais de Mgr Lecoq (1877-1892)*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1993.

BERNARD, Yveline, *L'épiscopat de Monseigneur Rouard, évêque de Nantes de 1896 à 1914*, Mémoire de maîtrise : Nantes : Histoire : 1989.

BIANCO, Agnès, *L'architecture religieuse en France au 19e siècle : enjeu politique et polémique esthétique*, Mémoire : Institut d'études politiques : Aix-Marseille : 1996.

BIDAUD, Nadine, *55 ans d'archéologie au travers des bulletins de la Société archéologique de Nantes de 1845 à 1900*, Mémoire de maîtrise : Histoire de l'art : Rennes 2 : 1999.

BLANLOEIL, Catherine, *De l'Institut départemental à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure : une société savante de province au XIXe siècle (1798-1914)*, 3 vol., Thèse de doctorat : Sciences : Nantes : 1992

BOHUON, Philippe, *L'architecture religieuse de la seconde moitié du XIXe siècle, à travers la vie du chanoine Brune*, Mémoire de DEA : Histoire de l'art : Rennes 2 : 1999.

BOURDAIS, Marie-Emmanuelle, *Un siècle d'architecture concordataire en Ille-et-Vilaine*, Mémoire de DEA : Histoire : Rennes 2 : 1995.

BOURDAIS, Marie-Emmanuelle, *Les reconstructions d'églises dans l'arrondissement de Fougères : 1830-1906*, Mémoire de maîtrise : Rennes : Histoire : 1993.

CHARRIER, Lény, *La collégiale Notre-Dame de Nantes : étude historique et architecturale*, Mémoire de master : Histoire de l'art : Nantes : 2009.

DORE, Catherine, *Le chanoine Bourassé et le renouveau de l'art religieux en Touraine au 19e siècle*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Tours : 1992.

DUCLAUD, Laure, *Le quartier du Sanitat à Nantes : ses transformations successives du début du XIXème siècle à nos jours*, Mémoire de maîtrise : Histoire de l'art : Rennes 2 : 1998.

DUPONT, E., *La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat*, Thèse : Droit : Paris : 1906.

- DURAND, Franck, *La Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure de 1845 à 1920*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1990.
- ERAUD, Dominique, *La cathédrale de Nantes des origines à nos jours*, Mémoire de maîtrise : Arts : Rennes 2 : 1978.
- ÉTENDARD, Anne-Valérie, *Le diocèse de Nantes sous l'épiscopat de Monseigneur Fournier (1870-1877)*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1994.
- FLAVIGNY, Laurence, *L'abbé Cochet, un archéologue du 19e siècle*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Rouen : 1978.
- FORNEROD, Anne, *Le régime juridique du patrimoine culturel : affectation culturelle, protection et valorisation des édifices culturels monuments historiques*, Thèse de doctorat : Droit public : Paris 11 : 2006.
- FRASLIN, Régis, *Les prêtres érudits nantais (1849-1945)*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1995.
- GAIN, Yvonnig, *Naissance de l'archéologie bretonne : étude sur l'Association bretonne. L'archéologie gallo-romaine de l'Armorique des années 1840-1890*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Rennes 2 : 1987.
- GICQUEL, Jean-François, *Le Concordat en Bretagne (1801-1879) : clergé et administration*, Thèse de doctorat : Droit : Rennes 1 : 2000.
- GOURMELEN, René-Jean, *Les régimes juridiques de conservation-protection des Monuments historiques : analyse et relecture d'un modèle*, Thèse de doctorat : Droit public : Nantes : 2010.
- GUILLON-DELAUNAY, Armelle, *Histoire d'une paroisse nantaise, Saint-Similien, de 1802 à 1914*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1996.
- HALLEREAU, Isabelle, *Clergé, archéologie et patrimoine au 19e siècle : l'exemple de l'abbé Jean-Marie Abgrall (1846-1926)*, Mémoire DEA : Histoire de l'art : Paris 1 : 2004.
- HUBERT-CHICHE, Inès, *La chapelle de Bethléem à Saint-Jean de Boiseau (Loire-Atlantique) : étude historique et architecturale*, Mémoire de master : Histoire médiévale : Nantes : 2007.
- KEROUANTON, Jean-Louis, *Investissement religieux et architecture en Maine-et-Loire, 1840-1940 : les églises paroissiales*, Thèse de doctorat : Rennes 2 : Histoire : 1998.
- LE GALL, Yvon, *Les consultations générales en Loire-Inférieure : 1789-An VII*, Thèse : Droit : Nantes : 1976.
- LECONTE, Maëlle, *Théodore Nau (1805-1865) : un architecte nantais au XIXe siècle*, Mémoire de master : Histoire de l'art : Rennes 2 : 2006.
- PÉROT, Élisabeth, *Évolutions et traces des territoires/édifices religieux à Nantes du milieu du XVIIIe siècle à nos jours*, Mémoire de DEA : Histoire de l'architecture et des formes urbaines : École d'architecture de Versailles : 2005.

POTIN (J.-M.), *La semaine religieuse du diocèse de Nantes (1865-1965) : un siècle de presse catholique*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Nantes : 1987.

POURCHET, Isabelle, *La perception des croix et des calvaires en Bretagne aux XIXe et XXe siècles*, Mémoire de maîtrise : Histoire : Rennes : 1993.

Sources

1. Archives

1.1 Fonds publics

1.1.1 Archives Nationales

Sous-série F¹⁹, Cultes

- F¹⁹ 658 Secours et Subventions pour la construction et la réparation des églises et presbytères. Premier Empire et Restauration. Diocèse de Nantes. 1813-1829
- F¹⁹ 2803 Vicaires généraux et vicaires capitulaires : dossiers personnels (diocèse de Nantes). 1830-1905.
- F¹⁹ 2838 Chanoines : dossiers personnels (diocèse de Nantes). 1830-1905
- F¹⁹ 2977-2979 Curés : dossiers personnels (diocèse de Nantes). 1830-1905
- F¹⁹ 3767 Établissements ecclésiastiques diocésains. Menses et Évêchés : legs, acquisitions, ventes. Diocèse de Nantes. XIXe s.
- F¹⁹ 3793 Établissements ecclésiastiques diocésains. Menses épiscopales établies lors du décès des Évêques. Diocèse de Nantes. XIXe s.
- F¹⁹ 4537 Édifices cultuels diocésains : rapports, correspondance, statistiques. 1840-1906.
- F¹⁹ 4544 Procès-verbaux des séances de la Commission des Arts et Édifices religieux : 17 mars 1848 – 10 mai 1853. Correspondance et documents divers. 1842-1866.
- F¹⁹ 4576 Édifices diocésains : généralités, organisation du service central et des inspections, conservation des édifices religieux, Comité des Inspecteurs diocésains, contrôle des travaux diocésains. XIXe s.
- F¹⁹ 4580 Cathédrale de Nantes. Achèvement du chœur : mémoires de travaux, plans, feuilles de métré ; affaire de la cathédrale de Nantes : rapport au ministre de l'Instruction publique et des Cultes et consultation. 1850-1891
- F¹⁹ 4581 Cathédrale de Nantes. Achèvement du chœur : plans. 1888-1891
- F¹⁹ 4582 Cathédrale de Nantes. Achèvement du chœur : décomptes, attachements, rapports, plans. 1890-1894
- F¹⁹ 4583 Cathédrale de Nantes. Achèvement du chœur : état des lieux, mémoires, plans. 1850-1891
- F¹⁹ 4641 Liquidations des dépenses concernant les édifices diocésains : diocèse de Nantes. 1827-1885
- F¹⁹ 4696 Édifices cultuels paroissiaux : demande de secours et de subventions pour réparations ou constructions d'églises et de presbytères : diocèse de Nantes. XIXe siècle.
- F¹⁹ 7220 Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains et paroissiaux : organisation et personnel. 1840-1909
- F¹⁹ 7222 Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains et paroissiaux : rapports d'inspection. 1834-1901
- F¹⁹ 7771-7774 Travaux exécutés dans la cathédrale de Nantes, An X – 1906
- F¹⁹ 7775 Achèvement de la cathédrale de Nantes, crédit spécial. 1858-1885
- F¹⁹ 7776-7778 Cathédrale de Nantes. Affaire Garreau, entrepreneur. 1833-1858

1.1.2 Archives du service des Monuments Historiques (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine)

- 0080/041** **Édifices culturels, appartenant à l'État (cathédrale, évêchés, séminaires) : dossiers généraux, domanialité, travaux, dégagement des édifices (abords)**
0080/041/0022 Nantes, cathédrale. 1850-1884
- 0081/044** **Restauration d'édifices de la Loire-Atlantique, série générale**
0081/044/0001 Affaires générales. Correspondance : travaux, financement ; rapport sur les monuments anciens de la Loire-Inférieure. 1837-1972
Batz-sur-mer, Chapelle Notre-Dame-du-Mûrier. Divers travaux (1876-1901) ; appropriation et conservation ; protection des ruines ; installation d'une grille ; consolidation. 1876-1933.
- 0081/044/0014 Guérande, église Saint-Aubin (ancienne collégiale). Divers travaux (1852-1906) ; Restauration de pinacle, couverture de la chapelle, marches de l'escalier du clocher. 1852-1922.
- 0081/044/0018 Missillac, Église. Correspondance : Travaux, financement. 1850.
Le Loroux-Bottereau, Chapelle Saint-Laurent. Correspondance : dossier de recensement, projet de démolition et protection éventuelle au titre des monuments historiques. 1974.
Monnières, Église. Correspondance : demande de classement, rejetée. 1909-1919.
- 0081/044/0021 Nantes, cathédrale Saint-Pierre. Correspondance : conservation d'une crypte ; accident ; translation des restes de Françoise de Dinan ; chute de pierre ; projet d'installation de lignes électriques aériennes et d'installation d'un autel. 1845-1922.
- 0081/044/0040 Nantes, église Notre-Dame du Bon-Port. Correspondance : demande de classement de la chapelle ; menace de démolition ; abords ; versement de subvention pour travaux. 1862-1995.
Nantes, église Saint-Jacques. Correspondance : travaux, financement ; abords, projet d'acquisition d'immeubles par appropriation en vue du dégagement de l'édifice ; proposition de classement. 1846-1906.
Nantes, église Sainte-Croix. Correspondance : travaux, financement ; projet d'autel. 1842-1843.
Nantes, église des Minimes (ancienne). Correspondance : travaux, financement ; rejet de la demande de classement. 1849-1851.
- 0081/044/0055 Le Pallet, Église. Divers travaux. 1851-1852.
- 0081/044/0058 Saint-Julien de Vouvantes, église. Correspondance : travaux, financement. 1868-1987.
Saint-Philbert de Grandlieu, église (ancienne). Correspondance : étude ; rapport sur la crypte carolingienne ; utilisation comme marché à volaille ; maquette de vitrail ; ouverture d'une instance de classement des immeubles aux abords ; intervention : 1906-1951. Divers travaux (1896-1904) ; réparation des couvertures, maçonnerie ; réparation des dégâts causés par un orage de grêle, bas-côté, grande porte. 1896-1949.

1.1.3 Archives départementales de Loire-Atlantique

Série M, Administration générale et économie

1 M 565 Police générale. Surveillance des suspects : dossiers individuels. 1830-1848

Série O, Administration et comptabilité communales

2 O, Dossiers des communes (bâtiments communaux, dont les édifices culturels)

- 2 O 4 / 7 Anetz, Église. - Entretien (1806-1816). Clocher : réparations (1829) ; démolition de la flèche (1889) ; reconstruction (1896-1897). Construction d'une seconde sacristie (concerne aussi les murs de clôture du presbytère, 1846-1856) ; agrandissement (avec plan, 1869-1870). 1806-1935
- 2 O 009 / 6 Basse-Goulaine. Église. - Réparations (1835-1838) ; reconstruction (1866-1879) ; démolition de l'ancienne église (avec plan, 1879-1881) ; construction de la flèche du clocher et agrandissement des nefs latérales (1883-1887) ; entretien (1930, 1935). 1835-1935
- 2 O 010 / 6 Batz. Église du Pouliguen : réparations (1836-1838) : projets de reconstruction (avec plans. 1847-1853). Église de Saint-Guénolé : entretien de l'horloge (1919-1920) : réparations aux vitraux (1933-1935) acquisition d'une nouvelle horloge (1934-1935). 1836-1935
- 2 O 023 / 2 Bouvron. Bâtiments communaux. - Aménagement de la mairie et des halles dans l'ancienne église. 1893-1896
- 2 O 023 / 6 Bouvron. Église. - Projet de construction d'une sacristie (1833) ; restauration (1846-1847) ; reconstruction (1888-1898) ; installation électrique (1913-1914). 1833-1914
- 2 O 29 / 6 La Chapelle-Basse Mer, Église. - Entretien (1806) et projet de reconstruction (1819-1826) ; agrandissement (1830-1835) ; construction d'un clocheton (1835-1836) ; reconstruction (1874-1878) ; achèvement de la reconstruction (1888) ; réparations (1911, 1926-1929) ; installation de gilles autour de l'église (1932) ; entretien (1934-1935). 1806-1935
- 2 O 038 / 6 Chauvé, église. Restauration du clocher (1820) ; réparations (1826-1828) ; reconstruction (avec calques, 1846-1852) ; construction du clocher (avec plans, 1858-1862) ; réparations (1925-1928). 1820-1928
- 2 O 032 / 6 La Chapelle-Heulin, église. - Réparations (avec plans). 1806-1819
- 2 O 045 / 7 Cordemais. Église. Reconstruction (1864-1880) ; démolition de l'ancienne église (1879) ; construction du chœur et des sacristies (1894-1897) ; réparations (1900-1901, 1934). 1864-1934
- 2 O 48 / 6 Couffé, Église. - Projet d'agrandissement (1824-1826) ; construction du sanctuaire et des chapelles (1827-1832) ; réparations (1836) ; réparations à l'horloge (1858) ; reconstruction (1864). 1824-1864
- 2 O 051 / 4 Derval, Église. Réparations (1834-1837) ; reconstruction (avec plans, 1841-1854) ; projet de réparations (1938). 1834-1938
- 2 O 82 / 5 Ligné, Église. Projet d'installation d'une horloge (1830) ; construction de deux chapelles (1835-1837) ; projet d'agrandissement (1867) ; ravalement de la façade (1909-1910) ; réfection de la voûte (1926-1930) ; installation d'une horloge (1932-1934). 1830-1934
- 2 O 084 / 3 Le Loroux-Bottereau, Mairie. Projet d'installation dans l'ancienne église de Saint-Laurent (avec plans, 1835). 1835
- 2 O 084/7 Le Loroux-Bottereau, Église. Projet de reconstruction (1807-1814) ; projet d'agrandissement (1842) ; reconstruction (avec calques, 1849-1872) ; restauration (1924-1936). 1807-1936

- 2 O 086 / 7 Lusanger, Église. Reconstruction (avec plans, 1856-1873) ; acquisition et installation d'une cloche (1880) ; construction d'un clocher (1892-1893) ; réparations (1912). 1856-1912
- 2 O 095 / 5 La Meilleraye-de-Bretagne. Église. - Réparations (1809-1826) ; construction d'une sacristie (1846) ; achèvement de l'église (1850-1856) ; construction d'une chapelle (1861-1862) ; agrandissement (1863-1865) ; réparations (1913-1914) ; construction d'un clocher, acquisition d'une horloge et restauration de la façade principale (1927-1930). 1809-1930
- 2 O 098 / 9 Missillac, Église. Restauration (1834-1838) ; réparations (avec croquis, 1846-1847) ; reconstruction (concerne aussi la démolition de l'ancienne église, 1879-1888) ; achèvement (1896) ; réparations à la toiture et au clocher (1930, 1934). 1834-1934
- 2 O 108 / 6 Mouzillon. Église. - Contestation de propriété entre la fabrique et des particuliers au sujet de la "Chaire de vérité" (1811-1816) ; restauration (avec plan, 1841-1846) ; construction (1872-1880) ; réparations (1928-1936). 1811-1936
- 2 O 109 / 71 Nantes. Églises. - Entretien (1858-1934). Église de la Madeleine : achèvement (1851-1854) ; reconstruction (1893-1901). Église Notre-Dame-de-Bon-Port : construction d'un aqueduc autour de l'église et installation de dalles (avec plans, 1827-1832) ; acquisition de terrain et construction (avec plan, 1845-1855) ; aliénation de l'ancienne église (1858-1860) ; achèvement (1867-1877). Église Sainte-Anne : agrandissement (avec plans, 1861-1877). 1827-1936
- 2 O 109/72 Nantes. Église Saint-Clément : reconstruction (1849-1857) ; achèvement (1862-1875). Église Sainte-Croix : agrandissement (1838-1843) ; projet de construction d'un autel (1843) ; construction du beffroi (1859-1865). Église Saint-Donatien : reconstruction (1872-1875) ; restauration de la façade (1886-1899). Église Saint-Jacques : réparations (an XIII) ; construction d'une aile (1830) ; projet d'agrandissement (1839) ; projet de réparations (avec plan, 1844) ; projet de construction d'une tribune (1868). An XIII-1939
- 2 O 109/73 Nantes. Église Saint-Nicolas : projet de reconstruction (1826-1827) ; reconstruction (avec plan, 1838-1850) ; contestation entre la fabrique et les entrepreneurs pour le paiement du solde des travaux (1855-1859) ; achèvement (1866-1870). Église Saint-Saturnin : location (an VIII-1806). Église Saint-Similien : réparations (1847-1848) ; reconstruction (1869-1881) ; réparations (1892-1896). An VIII-1927
- 2 O 109/74 Nantes. Collégiale Notre-Dame, chapelle Saint-Thomas : location (1844). Temple de l'Humanité : construction d'une chapelle (avec plans et dessins aquarellés, an XI). An X-1844
- 2 O 116 / 11 Paimbœuf, Église. Réparations (1823-1826) ; projet d'agrandissement du chœur (avec plan, 1845) ; reconstruction (1869-1882). 1823-1882
- 2 O 117 / 6 Le Pallet, Église. Reconstruction (avec calques, 1847-1854) ; construction du clocher (1863) ; projet de construction d'une sacristie (1897-1899). 1847-1930
- 2 O 122 / 7 Petit-Mars. Église. Location (1809-1810) ; acquisition (1814-1817) ; réparations (1836-1841) ; projet d'agrandissement (1846-1847) ; reconstruction (concerne aussi la démolition de l'ancienne église, 1878-1882) ; construction du clocher (1890-1892). 1809-1892
- 2 O 145 / 6 Rouans, Église. Restauration de l'église et du cimetière (1822-1825) ; agrandissement (1829) ; désaffectation de l'ancienne église (1904-1909) ; réparations (1921-1930). 1822-1930
- 2 O 161 / 7 Saint-Gildas des Bois. Église. - Contestation de la propriété d'une partie de l'église (1809) ; reconstruction du clocher (1806-1815) ; réparations (avec plan, 1830-1839, 1856-1858, 1926-1934) ; réfection de la couverture du clocher (avec plan, 1921-1922). 1806-1934

- 2 O 170 / 7 Saint-Julien de Vouvantes. Église. - Projet de reconstruction (avec plans, 1882-1885) ; reconstruction (1892-1895). 1882-1895
- 2 O 175 / 9 Saint-Lyphard, Église. - Entretien (concerne aussi des réparations au clocher, 1835-1850) ; agrandissement de la sacristie (concerne aussi l'installation d'une horloge, 1851-1852) ; construction d'un escalier extérieur pour atteindre le clocher (1853) ; projet de reconstruction de l'église (avec plans, 1900) ; réparations (concerne aussi la construction du clocher, 1936-1937). 1835-1937
- 2 O 177 / 6 Sainte-Marie, Église. - Réparations de la toiture (1838-1843) ; reconstruction partielle (avec plans, 1865-1869) : construction du transept, des chapelles et du chœur (avec plan, 1877-1886) ; réfection de l'escalier et d'un mur de soutènement (1910) ; réparations (1928-1936). 1838-1936
- 2 O 184 / 6 Le Pin, église. - Projet de reconstruction (avec plans, 1808-1824) ; réparations (1863-1864) ; reconstruction (avec plans, 1899-1903) ; réparations (1934-1937). 1808-1937
- 2 O 188 / 6 Saint-Philbert de Grandlieu, Église. - Réparations (1836-1837) ; projet d'agrandissement et de reconstruction partielle (1852-1857) ; acquisition de terrain (avec plan, 1858-1862) ; reconstruction (avec plans, 1860-1877) ; construction du clocher (1882-1885). Ancienne église : location (1869) ; vente des vieux bois (1871). 1806-1924
- 2 O 188 / 9 Saint-Philbert de Grandlieu. Autres édifices publics, matériel. - Contestation entre la commune et les propriétaires sur le prix et la durée du bail des halles (1864-1868). 1864-1925
- 2 O 191 / 6 Saint-Sulpice des Landes. Église. - Translation (1838-1839) ; construction (1840-1849) ; acquisition d'une cloche (1844-1845) ; reconstruction partielle (1877-1883) ; restauration (1888-1895) ; litige entre la fabrique, les architectes et l'entrepreneur pour malfaçons (1884-1895) ; réparations (1931). 1838-1931
- 2 O 192 / 6 Saint-Viaud. Église. - Reconstruction (1850-1857) ; construction du clocher (1875-1878) ; réfection partielle de la toiture (1932-1933). 1850-1933
- 2 O 203 / 8 Le Temple. Église - Reconstruction (1826-1831) ; projet d'agrandissement (1850-1856) ; restauration (1868-1872) ; réparations (1922-1926) ; installation d'une horloge dans le clocher (1934). 1826-1934
- 2 O 221 / 4 La Chevallerais. Église. - Construction (1852-1865) ; réparations au clocher (1930). 1852-1930
- 2 O 221 / 5 La Chevallerais. Chapelle. - Réparations (1834-1835) ; démolition (1866). 1834-1866
- 2 O 251 / 6 Doulon. Églises. - Saint-Médard de Doulon : projet de translation (1861-1862) ; projet de construction du clocher (1865-1868) ; réparations (avec plan, 1900-1901). Notre-Dame de Toutes-Aides : reconstruction (avec plans, 1873-1886) ; construction du clocher (1891-1892). 1861-1901

Série T, Instruction publique, sciences et arts

- 146 T 2 Travaux archéologiques. Recherches, fouilles, découvertes. Inventaire des richesses d'art. 1807-1920
- 173 T 1 Tableaux et objets d'art divers concédés à la préfecture, aux sous-préfectures, mairies, églises, lycées, jardins publics, etc... Dons de marbre aux particuliers. Affaires diverses. 1810-1912

Monuments historiques

- 184 T 1 Batz, chapelle Notre-Dame du Mûrier. 1835-1932
- 184 T 2 Chateaubriant, église Saint-Jean-de-Béré. 1837-1923
- 184 T 7 Le Croisic, église. 1816-1927
- 184 T 9 Guérande, église Saint-Aubin. 1824-1931

- 184 T 11 Le Loroux-Bottereau, Les Moûtiers. 1831-1927
 184 T 14 Nantes, cathédrale : tombeaux, orgues. 1791-1928.
 184 T 19 Pornic, Sainte-Pazanne, Saint-Gildas des Bois, Saint-Jean de Boiseau, Saint-Nazaire, Saint-Philbert de Grandlieu, Saint-Sulpice des Landes. 1843-1926
 185 T1 Déclassement, projets de classement sans suite. 1838-1927
 186 T 1 Objets et mobilier conservés dans les édifices du culte : instructions, arrêtés de classement, surveillance. 1887-1935

Série V, Affaires religieuses

Généralités

- 1 V 1-4 Circulaires, instructions. An IX-1882
 3 V 1-5 Mandements, lettres pastorales, ordonnances épiscopales, circulaires. 1801-1870
 4 V 1-2 Délibérations des Conseils municipaux relatives aux fonds communaux pour le rétablissement du culte : mobilier, édifices, personnel. 1803-1809
 5 V 1 Enquête sur les biens des fabriques et les presbytères vendus ou invendus. An XI-an XIII
 8 V 1 et 2 Statistique sur le personnel ecclésiastique des paroisses depuis leur origine, états des églises et presbytères, biens et rentes des fabrique (par ordre alphabétique des communes). 1846

Personnel du clergé et des fabriques

- 9 V 1 Pétitions des habitants réclamant leurs prêtres. Serment des prêtres. 1800-1814)
 26 V 1 Allocations communales pour dépenses du culte. - Récapitulation. 1807-1891
 27 V 1 Conseils de fabrique. - Personnels des marguilliers. Organisation, nominations, réclamations. 1803-1905

Cathédrale de Nantes

- 32 V 1-2 Travaux d'entretien. 1791-1875
 33 V 1-6 Travaux neufs : devis, cahiers des charges, soumissions, adjudications, contentieux. 1838-1901
 34 V 1 Mobilier : entretien, réparations. 1802-1878
 35 V 1 Travaux d'entretien aux édifices diocésains. 1884-1903
 39 V 1-2 Dépenses des édifices diocésains. Budgets et comptes. Observations. 1804-1888
 40 V 1 États de situation des dépenses et des travaux des édifices diocésains. 1825-1900

Édifices paroissiaux

- 53 V 1 Circonscriptions paroissiales. Délimitations. 1801-1901
 62 V 1 États de situation, renseignements généraux sur les travaux à exécuter. 1802-1813
 63 V 1 États des communes pourvues ou dépourvues de presbytères, correspondance. 1806-1825
 64 V 1-2 Secours de l'État pour travaux aux églises et aux presbytères. - États collectifs. 1826-1884
 90 V 1 Enquête sur la propriété des églises, presbytères, chapelles de secours, meubles et objets d'art contenus dans les églises. 1905

1.1.4 Archives municipales de Nantes

Série M, Édifices municipaux, Sous-série 2 M, Cimetières – Édifices du culte

2 M 1	Pièces diverses. An X – 1920
2 M 2	Achèvement des églises paroissiales. 1856-1860
2 M 5	Collégiale Notre-Dame. 1828-1870
2 M 6	Église Saint-Pierre. 1790-1850
2 M 7	Église Saint-Pierre. 1851-1910
2 M 14	Ancienne église Saint-Nicolas. 1793-1850
2 M 15	Église Saint-Nicolas. 1776, 1803-1930, 1936
2 M 17	Sacristie du cimetière de l'ancien Prieuré Saint-Jacques. An XIII
2 M 18	Église Saint-Jacques. An XIII-1912
2 M 19	Église Saint-Similien. An V-1929
2 M 22	Église Saint-Clair. 1861-1943
2 M 23	Église Sainte-Croix. An XIII-1937
2 M 24	Église Saint-Donatien. 1791-1889
2 M 25	Église Saint-Félix. 1843-1923
2 M 26	Église Saint-Joseph-de-Porterie. 1845-1914
2 M 32	Petites chapelles, calvaires. 1829-1882
2 M 33	Chapelle du Pont-de-Cens. 1883
2 M 34	Chapelle de l'Oratoire. 1847
2 M 35	Chapelle de Toutes-Aides. 1851
2 M 39	Communauté des Minimes. 1829-1876

Série P : Cultes

Carton 1 : Culte catholique I	2, Lettres pastorales. 1803-1893 12, Paroisses et fabriques (généralités). 1790-19 ^e siècle
Carton 2 : Police des cultes	8, Fermeture de l'église St-Pierre. 1792-An X
Carton 3 : Culte catholique II	1, Rapports officiels. 1790-1873 2, Lettres pastorales et Mandements. 1790-1881
Carton 3 : Culte catholique II	13, Saint-Jacques. 1811-1899 16, Paroisse de Notre-Dame (Collégiale). 1813-1830 21, Croix des saints Donatien et Rogatien. 1816 29, Entretien des édifices cultuels. 1909
Carton 5 : Comptabilité des fabriques	1, Pièces communes. an XIII-1906
Carton 16 : Police des cultes	20, Arrestations, expulsions, surveillance d'ecclésiastiques divers. An X-1842

Série R : Instruction publique

Sous-série 2 R, Science, lettres et arts

2 R 561	Découvertes archéologiques. - Tombeau de François II ; église des Chartreux ; tombeau des évêques ; église des templiers rue Charles X : correspondance, factures des travaux, extraits de délibérations du conseil municipal, arrêtés, croquis d'objets. 1806-1945.
2 R 572	Société archéologique. 1846-1934
2 R 578	Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de 1898. 1898.

1.1.5 Bibliothèque municipale de Nantes

- ms 1580-82 Histoire lapidaire de Nantes par l'ingénieur Nicolas Fournier
- ms 3161 Notes et dessins de l'architecte diocésain Eugène Boismen. Seconde moitié du XIXe siècle
- ms 3209 Notes et dessins de l'architecte diocésain Eugène Boismen. Seconde moitié du XIXe siècle

1.2 Fonds privés

1.2.1 Fonds de l'Évêché de Nantes (déposé aux Archives départementales) ADLA 125 J

Organisation territoriale du diocèse

- 1 C 2 Rétablissement des circonscriptions d'ancien régime. Projet de l'abbé Grégoire, de Sainte-Croix de Nantes. 1882, 1902

Personnel

- 1 D 5-6 Dossiers de Mgr de Hercé
- 1 D 29 Dossiers des chanoines. XIXe s.
- 1 D 32 Dossiers d'ecclésiastiques divers. XIXe s.

Magistère épiscopal

Mandements, lettres pastorales :

- 1 E 1* Liste chronologique des mandements et lettres circulaires des Évêques de Nantes. 1748-1895
- 1 E 2* Mgr Duvoisin. 1802-1813
- 1 E 3* Vicaires généraux capitulaires pendant la vacance du siège. 1814-1819
- 1 E 4* Mgr d'Andigné de Mayneuf et Mgr de Guérines. 1819-1838
- 1 E 5* Mgr de Guérines et Mgr de Hercé. 1822-1849
- 1 E 6* Vicaires généraux capitulaires pendant la vacance du siège. 1849
- 1 E 7* Mgr Jaquemet. 1849-1869
- 1 E 8* Vicaires généraux capitulaires pendant la vacance du siège. 1869-1870
- 1 E 9* Mgr Fournier. 1870-1877
- 1 E 10* Mgr Lecoq. 1877-1892
- 1 E 11* Vicaires généraux capitulaires pendant la vacance du siège. 1892-1893
- 1 E 12* Mgr Laroche. 1893-1895

Conseil épiscopal :

- 2 E 1* Procès-verbaux de délibération. 1820-1827
- 2 E 2* Procès-verbaux de délibération. 1825-1838
- 2 E 3* Procès-verbaux de délibération. 1838-1846

Statuts diocésains :

- 3 E 2* Statuts et règlements de l'Évêché de Nantes. 1884-1892

Contrôle épiscopal

Visites pastorales :

- 3 F 1 Notes sur la préparation des visites. 1824-1894
 - 3 F 2 à 14 Procès-verbaux des visites pastorales effectuées par les évêques de Nantes. 1823-1906
 - 3 F 15 Discours des curés à l'occasion des visites. 1851-1852
 - 3 F 16 Compliments des curés de paroisses adressés à Mgr Jaquemet. 1850-1851
- ### Enquêtes sur l'état des paroisses :
- 4 F 1 Enquête sur les églises et presbytères. 1823
 - 4 F 2 Enquête sur les confréries et dévotions. 1829
 - 4 F 3 Enquête sur les chapelles publiques ou particulières. 1836-1838

Sacrement et liturgie

Liturgie et musique sacrée :

- 2 G 1 Questions liturgiques. - Livres liturgiques, projet de calendrier, anciens bréviaires et missels : notes, décrets, brochures, correspondance, Procès-verbaux de la Commission liturgique. 1853-1857
- 2 G 3 Culte des saints du diocèse : notes, correspondance, rapport de la Commission liturgique. 1848-1889

Lieux de pèlerinages, reliques, dévotions, cérémonies publiques :

- Calvaire de Pontchâteau :
- 4 G 1* Titres de propriété. 1852-1878
- 4 G 2 Acquisition primitive : actes notariés, correspondance. 1824
- 4 G 3 Donation par Mgr de Guérines aux religieuses de la Retraite : actes notariés, correspondance, plans. 1826
- 4 G 4-6 Aménagement du site et travaux : correspondance, pétitions, actes, croquis. 1821-1932
- Chapelle Notre-Dame de la Salette au Petit-Séminaire à Nantes :
- 4 G 9 Projet d'érection, fondation, construction de la chapelle, pèlerinage : notes, rapport, ordonnance, mémoires, devis, état comptable, compte-rendu, photographies. 1850-1876
- 4 G 11 Dévotion à Notre-Dame de la Salette en Savoie : mémoires, notes, correspondance, rapports. 1847-1861

Formation des prêtres

- 1H 4* Petit Séminaire de Nantes. Procès-verbaux des délibérations du conseil (1828-1877) ; procès-verbaux de la Commission des petits séminaires et écoles ecclésiastiques (1846-1864). 1823-1877
- 1 H 20* Petit-séminaire de Nantes : distribution des prix. 1817-1879
- 1 H 34 Petit-séminaire de Guérande : distribution des prix. 1832-1854

Temporel

Budgets et comptes :

- 2 L 22 Fabrique de la cathédrale Saint-Pierre de Nantes : procès-verbaux des séances du conseil, correspondance, contrats d'assurances, aliénations d'immeubles, comptes financiers de la maîtrise. 1849-1907

Biens et titres, inventaires :

4 L 12 Maison des Missionnaires diocésains et ancienne chapelle des Minimes, acquisition, restauration, ouverture de la chapelle au culte, actes notariés, titres collationnés, plans, correspondance. 1835-1865

4 L 13 Chapelle de l'Oratoire. - Concession à l'évêché, vente : correspondance, plan sur calque. 1825-1848

Entretien des édifices diocésains :

5 L 1 Édifices diocésains. Réglementation. 1826-1871

5 L 2 Édifices diocésains. Correspondance avec le Ministère des Cultes. 1854- 1859

5 L 3 Architectes diocésains. Nominations, correspondance. 1849-1865

Cathédrale :

5 L 10 Achèvement : rapports, devis, états de situation, correspondance. 1812-1844

5 L 11 Achèvement : plans (par Nau et par Léon Vincent), rapports, devis, états de situation, correspondance. 1845-1901

5 L 12 Achèvement : correspondance avec le Ministère. 1849- 1855

5 L 18 Travaux d'entretien et de restauration : devis, plans, adjudications, correspondance. 1813-1899

5 L 19 Travaux d'aménagement des chapelles de la Vierge, du Saint- sacrement et de Saint-Joseph, boiseries, verrières, autels, décoration : devis, plans, correspondance. 1813-1903

5 L 20 Aménagement d'un caveau pour les sépultures des évêques, apposition de plaques : plans, correspondance. 1895-1901 ; Tombeau des Ducs de Bretagne : procès-verbaux d'exhumation, notice, correspondance. 1817-1831 ; Mausolée de La Moricière : autorisation, correspondance. 1876-1878

Édifices paroissiaux :

5 L 23 Églises et presbytères. – Travaux de construction, d'entretien et de réparations : correspondance. 1825-1848

5 L 24-25 Églises et presbytères. – Travaux d'entretien, crédits alloués par l'État : instructions, budgets, correspondance. 1822-1848

Rapports avec l'autorité civile

2 M 14 Journal des événements survenus à la cathédrale. 1802-1814

2 M 17 Affaires politiques : situation du clergé après la Révolution de Juillet : rapports, correspondances, plaintes. 1835-1865

6 M 1 Correspondance avec le Maire de Nantes sur les questions financières et de voirie, à propos du bureau de Bienfaisance, de l'achèvement des églises de Nantes. 1809-1861

Documents figurés

5 Y 1 Plans et dessins d'architecture du chanoine Rousteau. s. d. [ca 1850]

Documentation historique

Notes d'érudits :

2 Z 1 Papiers de Jean Delalande, professeur au Petit séminaire. 1850

2 Z 2 Abbé Baunier, *Notes sur les monuments religieux du diocèse de Nantes*. 1841.

2 Z 5 Papiers de Mgr Laroche. - Cours de morale théologique, d'esthétique, de psychologie expérimentale. 1887

- 2 Z 6 Histoire du diocèse de Nantes. - Notes sur saint Herblain ; *Les gloires du diocèse de Nantes* par l'abbé Jolly ; pouillé et notes sur l'organisation du diocèse en 1648 ; notices sur les chapellenies dépendant du chapitre ; notes sur les portraits des évêques de Nantes ; extrait du registre des insinuations ecclésiastiques de 1552-1555 ; documents sur l'organisation du diocèse de Nantes pendant la Révolution, sur le monument de Quiberon ; Mémoires sur l'église de Nantes pour servir à l'histoire générale de l'église depuis 1789, par l'abbé Tresvaux, avec notes et commentaires ; notes sur saint Lupien et sa chapelle à Rezé, par l'abbé Brossard (avec plans et croquis) ; dessins d'une chapelle, d'un autel, d'une crosse. XIXe s.
- Papiers du Chanoine Cahour :
- 2 Z 8 Papiers personnels. - Correspondance, lettres d'ordination, brevets de chanoine honoraire, nomination comme officier d'académie, diplômes de la société archéologique de Nantes, de la société française d'archéologie, de la société académique de Cherbourg. XIXe s.
- 2 Z 9 Histoire du diocèse. - Fêtes du 16e centenaire du martyr des saints Donatien et Rogatien, Nantes, 1888 ; histoire du diocèse pendant la révolution : correspondance, notes sur l'ouvrage de l'abbé Grégoire, publications. XIXe s.
- 2 Z 10 Biographie de Saint-Clair : notes, correspondance, publications. 1883-1888
- 2 Z 11 Biographie de Saint-Emilien : notes, correspondance, publications. 1855- 1888
- 2 Z 12 Biographie de l'abbé Orain, curé de Derval. - Notes, copies du manuel du chrétien fidèle, manuscrit du chanoine Cahour, correspondance, publications, documents relatifs à l'ouvrage du chanoine. XIXe s.

1.2.2 Archives historiques du diocèse de Nantes

Fonds des évêques et des vicaires généraux

- 1 D 11 / 24 Fonds de Mgr Le Fer de la Motte. Chapelle de la Salette à Nantes. Protestations et démarches contre la destruction programmée par la ville : correspondance. 1921-1934.

Magistère épiscopal

Actes épiscopaux (mandements, lettres pastorales, ordonnances) :

- 1E 1 Mgr Duvoisin. 1802-1813
- 1E 2 Vacance du siège épiscopal. 1813-1819
- 1E 3 Mgr d'Andigné de Mayneuf. 1819-1822
- 1E 4 Mgr Micolon de Guérines. 1822-1838
- 1E 5 Mgr de Hercé. 1838-1849
- 1E 6 Mgr Jaquemet. 1849-1870
- 1E 7 Mgr Fournier. 1870-1877
- 1E 8 Mgr Lecoq. 1877-1893
- 1E 9 Mgr Laroche. 1893-1896
- 1E 10 Mgr Rouard. 1896-1914

Chapitre cathédral :

- 7E 19 Délibérations capitulaires (extraits). 1833-1898 ; 1913
- 7E 20* Délibérations capitulaires. 1895-1906
- 7E 34 Liste des doyens du Chapitre, notes de J. Guéhenneuc. 2005

Discipline diocésaine

- 2 F 01 Procès-verbaux de visites pastorales classés par ordre alphabétique des noms de paroisses. 1824-1969
2 F 03 Réglementation diocésaine. 1822-1970

Formation du clergé

- 1 H Petits séminaires de Nantes, Guérande, Legé, Les Couëts

Apostolat et œuvres

- 3 K Fonds des missionnaires diocésains de l'Immaculée-Conception

Série EVPAR, Boîtes des paroisses

- 004 Anetz
009 Basse-Goulaine
010 Batz-sur-mer
017 Bonnoeuvre
019 Bouée
023 Bouvron
026 Carquefou
036 B Châteaubriant, Saint-Jean de Béré
038 Chauvé
043 1 Clisson, Notre-Dame
043 2 Clisson, La Trinité
045 Cordemais
069 A Guérande, Saint-Aubin
085 Louisfert
086 Lusanger
098 Missillac
099 Moisdon-la-Rivière
105 Mouais
109 Nantes 1 Notre-Dame de Bon-Port
109 Nantes 3 Notre-Dame de Toutes-Aides
109 Nantes 7 Saint-Clair
109 Nantes 8 Saint-Clément
109 Nantes 10 Saint-Donatien
109 Nantes 12 Saint-Félix
109 Nantes 16 Saint-Jacques
109 Nantes 24 Saint-Médard de Doulon
109 Nantes 26 Saint-Nicolas
109 Nantes 28 Saint-Pierre
109 Nantes 28 Saint-Similien
109 Nantes 30 Sainte-Anne
109 Nantes 31 Sainte-Croix
109 Nantes 34 Sainte-Madeleine
114 Orvault
116 Paimbœuf
129 A Pontchâteau
131 C Pornic, Sainte-Marie
161 Saint-Gildas des Bois
162 Saint-Herblain

166	Saint-Jean de Boiseau
170	Saint-Julien de Vouvantes
185	Saint-Nicolas de Redon
188	Saint-Philbert de Grandlieu
191	Saint-Sulpice des Landes
192	Saint-Viaud
194	Sautron

Série Z Documentation historique

Fonds de prêtres :

1 Z 06 Fonds de l'abbé Victor Ménager
Souvenirs de séminaire aux Couëts de 1871 à 1875 : cahier manuscrit : 1920.

1 Z 08 Fonds Abel Cahour (imprimés)

Notes d'érudits :

2 Z 04 Fonds Pierre Grégoire

2 Z 05 Fonds Abel Cahour

1.2.3 Archives paroissiales

Fonds déposés aux Archives départementales de Loire-Atlantique (sous-série 114 J) :

Nantes, Saint-Similien

114 J 6 / 4 Délibérations du Conseil de fabrique. An XII-1848

114 J 6 / 5 Délibérations du bureau des marguilliers. 1811-1869

Nantes, Saint-Pierre

114 J 7 / 1 Registre de délibérations du Conseil de fabrique. 1837-1860

Orvault (ces archives paroissiales ont été récemment déposées aux AHDN)

114 J 8 / 23 Biens de la paroisse. Église : travaux de restauration, réparations, pièces administratives, correspondance, comptes et devis, plans. 1833-1843 ; Chapelle Notre Dame des Anges : titres, historique et plan. 1851

114 J 8 / 24 Construction de la nouvelle église d'Orvault : plans, correspondance avec M. Bougouïn, architecte, adjudications, factures, comptes, devis et cahier des charges. 1888-1902

114 J 8 / 32 Notes de l'abbé Hémerly, pour l'histoire de la paroisse d'Orvault [167 pièces].

114 J 8 / 33 Registre de paroisse (Histoire de la paroisse d'Orvault)

Paimbœuf

114 J 9 / 1 Registre de délibérations du Conseil de fabrique. An XII-1870

114 J 9 / 60 Église de Paimbœuf : construction (nef, clocher, etc.) : projet, devis, cahier des charges, correspondance, plans, coupes. 1869-1913

114 J 9 / 68 Notes sur l'église et la chapelle du bas-Paimbœuf (Sainte-Opportune). La nouvelle église de Paimbœuf, brochure de l'abbé Narbonne. 1895

114 J 9 / 21 Église de Paimbœuf : construction (nef, clocher, etc.) : projet, devis, cahier des charges, correspondance, plans, coupes. 1869-1913

Saint-Viaud

114 J 11 / 16 Registre de la paroisse. 1849-1887

114 J 11 / 19 Notes historiques sur la paroisse. XIXe s.

Fonds déposés aux Archives historiques du diocèse de Nantes (série P)

Ancenis

A 2 Livre de paroisse. 1839-1953

Anetz

A 1 * Registre de paroisse. 1851-1974

E 8 Église. Travaux. - Sacristie du midi, construction : devis, mémoires de travaux, correspondance (1846-1857). Chœur. agrandissement : devis, cahier des charges, adjudication des travaux, souscription (1870). Nef. construction : mémoires de travaux (1880). Clocher. construction : notes, devis, délibérations du conseil municipal. correspondance (1889-1896). Maître-autel, projet du sculpteur Vallet : devis, schéma (1905). 1846-1905

Basse-Goulaine

A 1* Livre de paroisse. 1816-1957

E 1* Délibérations du Conseil paroissial. 1869-1967

E 13 Église, construction. 1864-1865

Belligné

A 4* Livre de paroisse. 1841-1900

A 5* Livre de paroisse. 1901-1966

E 1 Conseil de fabrique, registre de délibérations. 1804-1906

E 7 Église, reconstruction : projet primitif, correspondance, devis estimatif des travaux, plans, projets, devis estimatif, mémoire chiffré des travaux effectués. 1894-1906

E 11 Contestation de propriétés entre des conseillers municipaux et M. le curé : correspondance, actes notariés, actes de vente. 1828-1936

E 12 Historique de la chapelle de la Piraudière. [S. d.]

E 13 Historique des églises et cimetières connus de Belligné. [S. d.]

Z 4 Notes historiques. [S. d.]

La Boissière du Doré

A 1 Registre de paroisse. Historique de la paroisse avant 1817. Événements de 1817 à 1897. 1817-1897

La Chapelle Basse-Mer

A 1 * Registre de paroisse. 1835-1891

A 25 Notice historique sur la paroisse. XXe s.

La Chapelle-Glain

A 1 * Registre de paroisse. XIXe s.

La Chapelle-Saint-Sauveur

A 1 * Registre de paroisse. 1856-1945

La Chevallerais

A 1* Livre de paroisse. 1843-1958

A5* Histoire de La Chevallerais. - Construction de l'église, récit par Armand Foulon. Ancienne Chevalleraie. étude d'Armand Foulon. État du petit séminaire, exposé du supérieur Le Bastard : compte-rendu à l'évêque. 1851-1869

Conquereuil

A 1 * Registre de paroisse. 1846-1892

A 2 * Registre de paroisse. 1895-1940

Derval

A 1 Livre de paroisse. 1838-1946

Doulon

A 1* Livre de paroisse. 1837-1929

Fay

- A 6 Livre de paroisse. 1837-1866
A 7 Livre de paroisse. 1867-1997
B 01 Liste des curés et vicaires de la paroisse de Fay-de-Bretagne de 1457 à 1901 : affiche comportant deux gravures d'église. 1901

Le Gâvre

- A 1* Livre de paroisse. 1852-1937
A 5 Notes historiques. . [N. d., ca 1913]
E 1 Registre de délibérations de la fabrique. 1839-1906
E 9 Inventaire : Directive de l'Évêché, Protestation du Conseil de fabrique, Inventaire, Avis de convocation. 1906

Haute-Goulaine

- A 1 * Livre de paroisse. 1833-1914
E 1 * Conseil de fabrique : registre des délibérations. 1804-1846
E 2 * Conseil des marguilliers : Registre des délibérations. 1837-1863
E 23 Église, restauration et agrandissement : devis, correspondance, cahiers des charges, arrêtés de la Préfecture, délibérations du Conseil de fabrique. 1844-1857
E 26 Église actuelle, construction : mémoire des travaux, correspondance, plans, élévations de la façade occidentale et clocher (1878). 1817-1912
E 28 Église Sainte-Radegonde : 3 lithographies par Ch. Leduc. 1878

Montrelais

- A 1* Livre de paroisse. 1830-1946
A 2* Faits divers sur la paroisse recueillis par l'abbé Coulon, curé de Montrelais. 1871-1880
A 3 Notes historiques. . [S. d.]
E 1* Délibérations du Conseil de fabrique. 1805-1815
E 18* Délibérations du Conseil de fabrique. 1811-1921
E 13 Enceinte du cimetière. 1846
E 14 Décoration de l'autel. 1827

Mouais

- A 1* Livre de paroisse. 1843-XXe s.

Les Moutiers

- 1 C Registre de paroisse. 1838-1889
1 D 2 Chapelle de Prigny. 1838-1842
3 D 1 Église Saint-Pierre, entretien et réparations. 1826-1891
3 D 2 Reconstruction du clocher. 1851-1854
1 E Registre de délibérations du Bureau des Marguilliers. 1836-1842
2 F 1 Relations avec les autorités civiles ; affaire du Te Deum. 1852

Mouzillon

- A 1* Livre de paroisse. 1829-1872
A 2* Livre de paroisse. 1874-1918
A 3 Notes historiques et topographiques sur la paroisse. 1918
E 1* Registre de délibérations de la fabrique. 1811-1837
E 2* Registre de délibérations de la fabrique. 1836-1887
E 8 Église. - Entretien, construction, mobilier. 1810-1896

Nantes, Saint-Jacques

- [non coté] Cahier manuscrit : *Dévotion à Notre-Dame de Bonne-Garde de Saint-Jacques de Nantes*, par l'abbé J. M. Lagrange. 1857
[non coté] Registre de paroisse

Nantes, Saint-Nicolas

- A1* Livre de paroisse. 1792-1962
- A2* Livre de paroisse. 1850-1872
- A3 Délimitation de la paroisse Saint-Nicolas et sa succursale Notre-Dame de Bon-Port : correspondance. 1820-1828
- A8 Témoignage de l'estime des prêtres et fidèles de Nantes à l'abbé Félix Fournier, curé de Saint-Nicolas. 1870
- A9 Basilique Saint-Nicolas, histoire et architecture : brochure. 1969
- E3* Registre des délibérations du conseil de fabrique. 1811-1855
- E4* Registre des délibérations du conseil de fabrique. 1856-1883
- E5* Registre des délibérations du conseil de fabrique. 1884-1906
- E33 Tarifs des chaises. 1849
- E55 Projet de reconstruction, mise en place et aboutissement : correspondance, observations, notes relatives à la réédification de l'église, requête au préfet et au maire de la part de la fabrique, relevé général des recettes de la fabrique, arrêt du conseil de fabrique, copie des délibérations du registre de la paroisse, mémoire pour le général de la paroisse de Saint-Nicolas, extraits des minutes de la mairie de Nantes, pétition, extraits du registre de la préfecture. 1766-1872
- E56 Dossier de construction : ordonnance du roi, correspondance, liste d'attachements par journée, honoraires des architectes et collaborateurs, états des travaux, métrés des travaux (plomberie, maçonnerie, couverture, peinture et vitrerie, charpente, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, sculpture, carrelage), pièces relatives à la pierre d'athée, pièces relatives à la pierre de Chauvigny, devis d'achèvement des travaux de la Tour. 1829-1865
- E59 Mobilier : inventaire, correspondance. 1861
- E61 Sculptures : devis, correspondance. 1847-1868
- E65 Peinture : demande d'un nouveau tableau (Élévation de la Croix) après la récupération du précédent tableau par le musée départemental : correspondance. 1830
- E66 Orgues : discours inaugural du grand orgue, correspondance. 1849-1901
- E72 Tombeau de Mgr Fournier : mémoire de travaux, correspondance. 1879-1884
- E73 Achèvement de la façade : cahier des charges, devis, sommes payées, correspondance, relevé général. 1868-1870

Nantes, Saint-Pierre

- A 1 Livre de paroisse. 1874-1877
- A 2 Livre de paroisse. 1878-1879
- A 3 Livre de paroisse. 1880-1883
- A 4 Livre de paroisse. 1884-1890
- A 5 Livre de paroisse. 1893-1901
- A 6 Livre de paroisse. 1902-1903
- E 23 Cathédrale, travaux exécutés dans la chapelle Saint-Clair : mémoires, quittances, correspondance. 1834-1838
- Y03 Plan de la crypte de la cathédrale dressé par l'architecte Legendre. 1894
- Y 14 Intérieur de la cathédrale de Nantes : lithographie noir et blanc (20 x 30 cm) par Deroy, impr. A. Bry, publiée par P. Sébire dans « *La Bretagne* »
- Y 20 Tombeau de François II à Nantes : lithographie (41,5 x 29,5 cm)
- Y 21 Tombeau de François II, duc de Bretagne, Nantes : lithographie (37,8 x 25 cm) par Thierry frères d'après Guédon
- Y 22 Tombeau de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes : lithographie (27,5 x 20 cm) par Asselineau, Impr. Destouches (*La France de nos jours*, Paris : F. Sinnet)

- Y 24 Tombeau de François II (dans la cathédrale de Nantes) : lithographie (28,5 x 20,5 cm) par Bachelier d'après F. Benoist, Impr. Charpentier
- Y 25 Cathédrale de Nantes, Tombeau de François II et basse-nef méridionale : lithographie (32,5 x 23,5 cm) par P. Benoist d'après F. Benoist, Impr. Charpentier

Nantes, Notre-Dame de Bon-Port

- A 1 * Livre de paroisse. 1843-1981
- E 11 Église, reconstruction. 1845-1915

Oudon

- A 1 Livre de Paroisse. 1847-1877
- A 2 Livre de Paroisse. 1878-1973
- A 3 Recherches sur l'église et la paroisse de Saint-Martin d'Oudon. 1846-1848
- E 28 Église : plans. [N. d., XIXe]

Pouillé [Les Coteaux]

- A 1* Livre de paroisse. 1837-1988
- A 6 Correspondance envoyée à l'abbé Hémery. 1859-1868
- A 7 Correspondance de M. Robert, professeur au Grand Séminaire de Tulle (1874° puis de Viviers (1878) avec le curé Frédéric Barré. 1874-1878
- A 12 Notice historique sur Pouillé et quelques paroisses voisines pendant la Révolution et sur l'abbé Thoby, recteur de Pouillé et l'abbé Berthelot, par le curé Hémery. XIXe s.
- B 3 Notice sur M. Guillaume Guinut, curé de Pouillé (1823-1855) par Julien Robert. 1856
- E 1 Registre de délibérations du Conseil de fabrique. 1847-1962
- E 11 Église : reconstruction. 1859-1881
- E 12 Travaux entrepris par le curé (église, cimetièrre, cure), encouragement et félicitations de l'évêque. 1869
- Y 04 Vue de Pouillé (rue et clocher) : dessin original par Jean Coraboef (45,5 x 31 cm). [N. d., seconde moitié du XIXe s.]
- Z 2 Notices sur les abbés Souffrand (copie d'un manuscrit de l'abbé Sorin, vicaire de Maumusson) et Bouvier, curé de Maumusson, par l'abbé Hémery. XIXe s.

Saint-Julien de Vouvantes

- E 1 Conseil de fabrique : registre de délibérations. 1826-1906
- E 12 Église : construction. 1882-1906
- E 13 Église : entretien, travaux, mobilier. 1821-1973
- Y 2 Iconographie. Musée lapidaire, photographies. XIXe s.
- Z 4 Noms des recteurs, vicaires, chapelains, prêtres de Saint-Julien de Vouvantes entre 1580 et 1888, relevés par Jules Saint-Fort Rondelou. [S. d.]
- Z 9 Correspondance entre le curé de Saint-Julien de Vouvantes et celui de Saint-Julien de Brioude. 1888-1889

Saint-Nicolas de Redon

- A01 Livre de paroisse. 1838-1882
- A02 Livre de paroisse. 1846-1936
- A07 Notice sur l'église St-Nicolas-de-Redon : étude de Jean Hémery, vicaire d'Orvault. [1852]
- A08 Notice sur l'église St-Nicolas-de-Redon, étude de Jean Hémery, vicaire d'Orvault : brouillon, pièces justificatives, esquisse d'une vierge à l'enfant, métré de la flèche de l'église, plans de l'église. 1852

Sucé

- A01 Livre de paroisse. 1838-1978

- Y07 Liste des curés et des vicaires de 1410 à 1921. - Affiche noir et blanc signée par l'abbé Grégoire. Décor de colonnes corinthiennes entourées de 5 gravures représentant la chapelle Notre-Dame de Nays, l'église, les ruines du château de Sucé, la chapelle de la Barbinière en ruine et la chapelle de Saint-Jacques en ruine. 1919-1921
- Y08 Liste des prêtres originaires de Sucé depuis la révolution. - Affiche noir et blanc. Décor de colonnes doriques entourées de 3 gravures représentant l'église au XVI^e siècle, l'église moderne (1842-1850), la flèche. [N. d., ca 1914, avec ajouts manuscrits jusqu'en 1952]
- Treillières**
- A 1* Livre de paroisse. 1840-1965
- A 5 Renseignements sur la commune : notes du curé Rigaud. [1843]
- E 29 Église. - Restauration, reconstruction, décoration et mobilier. 1835-1909

Fonds conservés dans les paroisses :

Saint-Philbert de Grandlieu

- Livre de paroisse. 1869-1970
- Délibérations du Conseil de fabrique. 1804-1863
- Délibérations du Conseil de fabrique. 1863-1981

La Limouzinière

- Registre de paroisse. 1804-1942

1.2.4 Archives de la Société archéologique de Nantes

Procès-verbaux des séances : cahiers manuscrits (1845-1878)

2. Sources imprimées

Pour distinguer les ecclésiastiques, la mention abbé ou Mgr a été ajoutée devant le prénom.
Pour les ouvrages ayant connu plusieurs éditions, l'indication de l'édition utilisée a été ajoutée entre crochet à celle de la première.

2.1 Monographies

ABGRALL, abbé Jean-Marie, *Architecture bretonne : étude des monuments du diocèse de Quimper, cours d'archéologie professé au grand séminaire*, Quimper : A. de Kerangal, 1904.

Adresse [du clergé de Nantes] à l'Assemblée nationale [contre la constitution civile du clergé], Nantes : Gigouzeux, 1790.

ADVIELLE, Victor, *L'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts aveugles de Paris... : notice biographique et littéraire : suivie d'un appendice et d'un mémoire sur les Quinze-Vingts*, Paris : Librairie ecclésiastique E. Repos, 1862.

AFFRE, abbé Denis Auguste, *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Paris sur les études ecclésiastiques*, Paris : E.-J. Bailly, 1841.

AFFRE, abbé Denis Auguste, *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, Paris : A. Le Clère, 1827. [5e éd., Paris : A. Le Clère et Cie, 1845]

AFFRE, abbé Denis Auguste, *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, Paris : A. Le Clère et Cie, 1837.

ALLARD, abbé Julien-Stanislas, *La chapelle de Notre-Dame de Toutes-Joies lèz-Clisson*, Nantes : Impr. M. Bourgeois, 1861.

ANDRÉ, abbé Michel, *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile et ecclésiastique*, 3 vol., Paris : Au bureau de la "Voix de l'Église", 1847-1850. [Nouv. éd., 4 vol., Lyon : L. Gauthier, 1868-1869]

ANDRÉ, abbé Michel, *Cours alphabétique et méthodique de droit canon dans ses rapports avec le droit civil ecclésiastique*, 2 vol., Paris : J.-P. Migne, 1844-1845 (Encyclopédie théologique ; 9-10).

Aperçu historique sur l'église de l'Immaculée-Conception autrefois la chapelle des Minimes, dans *Manuel de piété à l'usage de la Chapelle de l'Immaculée-Conception de Nantes*, Nantes : Impr. F. Masseaux, 1859, p. I-VIII.

ARBELLOT, abbé François, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des églises de France*, Paris : V. Didron, 1855.

ATHENAS, Pierre-Louis, *Mémoire sur les différentes époques de construction de l'église cathédrale de Nantes, et sur ce qui reste de ses premiers édifices, lu à la Société académique, le 7 septembre 1820*, [Nantes] : Impr. de Forest, [1839].

[AUBER, abbé Charles-Auguste], *Instructions de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises, adressées par Mgr l'évêque, président, au clergé de son diocèse*, Poitiers : H. Oudin, 1851.

AUBER, abbé Charles-Auguste, *De l'an mille et de son influence prétendue sur l'architecture religieuse*, Paris : Librairie archéologique C. Blériot, 1861.

BALBY DE VERNON, Georges de, *Aperçu historique et archéologique sur l'ancienne église et le pays de Vouvantes depuis les premiers temps de la fondation de Saint-Julien jusqu'au XVI^e siècle*, Vannes : Lafolye, 1891.

BALBY DE VERNON, Georges de, *Saint-Julien-de-Vouvantes : son ancienne église, son pèlerinage*, Chateaubriant : Impr. Bourgeois, 1894.

BARBIER DE MONTAULT, abbé Xavier, *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises : selon les règles canoniques et les traditions romaines : avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris : L. Vivès, 1878.

BARD, Joseph, *Manuel général d'archéologie sacrée burgundo-lyonnaise (monuments ecclésiastiques)*, Lyon ; Guyot Père et fils ; Paris : P. Mellier, 1844.

BATISSIER, Louis, *Éléments d'archéologie nationale ; précédés d'une Histoire de l'art monumental chez les anciens*, Paris : Leleux, 1843.

BAUDRY, Jeanne, *L'église de Saint-Sulpice-des-Landes (autrefois Sainte-Marie des Landes) : étude historique et archéologique*, Nantes : Impr. de la Loire, 1910.

BENOIST, Félix, PITRE-CHEVALIER, SOUVESTRE, Émile, *Nantes et la Loire-Inférieure : monuments anciens et modernes, sites et costumes pittoresques*, Nantes : Charpentier, 1850.

BERNÈDE, Charles, *Vie de M. Jean-Marie Gandon, curé de Saint-Philbert-de-Grandlieu*, Nantes : Mazeau, 1861.

BODIN-DESPLANTES, Jacques, *Restauration de l'église des Minimes*, Nantes : Impr. Gailmard, [n. d., ca 1850].

[BOISMEN, Eugène], *Observations sérieuses sur une œuvre qui ne l'est pas et qui a pour titre : «Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes»*, [Nantes] : [s. n.], [1888].

BOISMEN, Eugène, *La vérité sur la paternité des peintures de la coupole et du vieux chœur roman de la cathédrale de Nantes*, Vannes : E. Lafolye, 1890.

BONAMY, Charles-Eugène, GUÉPIN, Ange, *Notice sur le tombeau de François II, duc de Bretagne, par Michel Columb (1587), placé dans l'église cathédrale de Nantes*, Nantes : P. Sebire, 1835.

BORDEAUX, Raymond, *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises, à l'usage des curés, des conseils de fabrique et des architectes et ouvriers appelés à réparer les églises rurales*, Caen : Impr. A. Hardel, 1852. [*Traité de la réparation des églises : principes d'archéologie pratique*, 2^e éd., Evreux : Impr. A. Hérissey, 1862]

BOURASSÉ, abbé Jean-Jacques, *Les cathédrales de France*, Tours : Mame, 1843.

BOURASSÉ, abbé Jean-Jacques, *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*, Nevers : I.-M. Fay, 1844.

BOURASSÉ, abbé Jean-Jacques, *Dictionnaire d'archéologie sacrée, contenant, par ordre alphabétique, des notions sûres et complètes sur les antiquités et les arts ecclésiastiques*, 2 vol., Petit-Montrouge : J. P. Migne, 1851-1852 (Nouvelle encyclopédie théologique ; 11-12).

BOURASSÉ, abbé Jean-Jacques, *Archéologie chrétienne ou précis de l'histoire des monuments religieux du moyen âge*, Tours : Mame, 1841 (Bibliothèque de la jeunesse chrétienne).

BOUTIN, abbé Ad., *Documents relatifs à la construction de l'église de Carquefou*, Nantes : Impr. Bourgeois, 1863.

La Bretagne et ses monuments dessinés par M. J.-J. Potel et lithographiés par les principaux artistes de Paris, Nantes : P. Sebire et F. Mellinet, [1840-1841].

BRIAND, abbé Pierre, *Notices sur les confesseurs de la foi dans le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 2 vol., Nantes : Librairie Lanoë-Mazeau , 1903.

BRUNE, abbé Marie-Joseph, *Résumé du cours d'archéologie professé au séminaire de Rennes, suivi de notices historiques et descriptives sur les principaux monuments religieux du diocèse*, Rennes : Vatar et Jausions, 1846.

CAHOUR, abbé Abel, *Notice biographique sur la vie et la mort de M. l'abbé de Courson, supérieur général de la Société de Saint-Sulpice*, Nantes : Impr. Guéraud, 1850.

CAHOUR, abbé Abel, *Notice historique et critique sur saint Émilien, évêque de Nantes*, Nantes : Mazeau, 1859.

CAHOUR, abbé Abel, *Vie de M. Orain prêtre, confesseur de la foi pendant la révolution et mort curé de Derval, dans le diocèse de Nantes*, Nantes : Mazeau, 1860.

CAHOUR, abbé Abel, *Recherches à faire pour servir à l'histoire de l'église et du clergé de Nantes, pendant la Révolution*, Nantes : Impr. de Vve Mellinet, [1861].

CAHOUR, abbé Abel, *Essai de statistique du clergé nantais, tant séculier que régulier, à l'époque de la révolution*, Nantes : Veuve Mellinet, 1862.

CAHOUR, abbé Abel, *Découverte du baptistère primitif de la cathédrale de Nantes*, Nantes : Forest et Grimaud, 1877.

CAHOUR, abbé Abel, *L'apostolat de Saint-Clair, premier évêque de Nantes : tradition nantaise*, Nantes : Impr. de l'Ouest, 1883.

CAHOUR, abbé Abel, *L'apostolicité de l'Église de Nantes : réponse à M. de la Borderie*, Nantes : Lanoë et Métayer, 1885

CAHOUR, abbé Abel, *Quelques observations concernant les fouilles faites à Saint-Similien*, Nantes : Impr. du Nouvelliste de l'Ouest, 1894 (Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes ; IVe livraison).

CAMPION, Alfred, *Manuel pratique de droit civil ecclésiastique ou Exposé de la législation et de la jurisprudence sur l'administration temporelle du culte catholique et ses rapports avec l'autorité civile*, Paris : P. Dupont et Cie ; Caen : F. Le Blanc-Hardel, 1876.

CAUMONT, Arcisse de, *Cours d'antiquités monumentales*, 6 vol. et 1 atlas, Paris : Lance : Deroche, 1830-1841,

CAUMONT, Arcisse de, *Histoire de l'architecture religieuse au Moyen-Age, ouvrage destiné à l'enseignement de l'archéologie dans les séminaires et les écoles ecclésiastiques*, Paris ; Caen ; Rouen : Derache : A. Hardel, 1841.

CAUMONT, Arcisse de, *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie (architecture religieuse), pour l'enseignement de cette science dans les collèges, les séminaires et les maisons d'éducation*, Caen : Hardel, 1859.

CERISIER, abbé Pierre, *Vie et prophéties de M. Souffrant, ancien curé de Maumusson*, Nantes : Impr. Bourgeois, 1872.

CHAPRON DE CHATEAUBRIANT, Joseph, *Louisfert et son calvaire : études historiques & archéologiques du pays de Châteaubriant*, Châteaubriant : A. Quinquette, 1927.

CHEVAS, Jean-Baptiste-Louis, *Notes historiques et statistiques sur les communes du département de la Loire-Inférieure. I, Arrondissement de Paimbœuf*, Nantes : L. et A. Guéraud ; Paris : Dumoulin, 1852.

COCHET, abbé Jean Benoît Désiré, *La Normandie souterraine, ou Notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, Rouen : Lebrument, 1854. [2e éd., Paris : Derache, 1855]

CORBLET, abbé Jules, *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, Paris : Lyon : Perisse, 1851.

CORBLET, abbé Jules, *Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848*, Amiens : Impr. Duval et Herment, 1855.

COTTEUX, abbé Joseph, *Inauguration canonique du chemin de la croix au calvaire de Louisfert, le 18 septembre 1892, compte rendu*, Châteaubriant : D. Piquet, 1892.

COTTEUX, abbé Joseph,, *Erbray à vol d'oiseau, au profit du calvaire de Louisfert*, Châteaubriant : D. Piquet, 1891.

COURCY, Pol de, COURSON, Aurélien de, GAULTIER DU MOTTAY, Jules, [... et al.], BENOIST, Félix (ill.), *La Bretagne contemporaine : sites pittoresques, monuments, costumes... des cinq départements de cette province*, Nantes : H. Charpentier, 1865.

CRETINEAU-JOLY, Jacques, *Histoire de la Vendée militaire*, 4 vol., Paris : Hivert, 1840-1842. [4e éd., Paris : Plon, 1851]

CROSNIER, abbé Augustin Joseph, *Éléments d'archéologie, à l'usage des séminaires et des maisons d'éducation*, Tours : Mame, 1845.

CROSNIER, abbé Augustin Joseph, *Iconographie chrétienne ou Étude des sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen-âge*, Paris : Derache : V. Didron ; Caen : A. Hardel, 1848.

DALLOZ, Désiré, DALLOZ, Armand, THIERCELIN, Henri, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public*, 47 vol., Paris : Bureau de la Jurisprudence générale du royaume, 1845-1873.

DELABORDE, Henri, *Lettres et pensées d'Hippolyte Flandrin*, Paris : H. Plon, 1865.

De l'administration temporelle et du gouvernement des paroisses : code à l'usage de MM. les ecclésiastiques et les fabriciens, Paris : Amable-Costes, 1830.

DELARC, abbé Odéen Jean Marie, *L'Église de Paris pendant la Révolution française (1789-1801)*, 3 vol., Paris : Desclée : De Brouwer et Cie, 1895-1898.

DENIS, abbé Georges, *Notice sur la chapelle de l'Immaculée Conception*, Nantes : Impr. C. Mellinet, 1925.

DENIS, abbé Pierre, *L'art et le clergé : rapport lu au récent Congrès catholique de Nantes*, Fontenay-le-Comte : Impr. L.-P. Gouraud, 1891.

[DES BRULAIS, Marie], *L'écho de la sainte montagne visitée par la Mère de Dieu, ou Un mois de séjour dans la société des petits bergers de La Salette*, Nantes : Charpentier, 1852.

[DES BRULAIS, Marie], *Suite de "L'écho de la sainte montagne", ou L'apparition rendue plus évidente par ses épreuves, ses gloires et de nouveaux éclaircissements*, Nantes : Impr. de Charpentier, 1855.

[DEVIE, Mgr Alexandre-Raymond], *Rituel du diocèse de Belley*, 3 vol., Bourg : P.-F. Bottier, 1830-1831.

[DEVIE, Mgr Alexandre-Raymond], *Manuel de connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art, notamment sur l'architecture des édifices religieux anciens et modernes, et sur les constructions et réparations d'églises, avec des plans et dessins lithographiés. Pour faire suite au Rituel de Belley*, Bourg : P.-F. Bottier ; Lyon : Pélagaud, Lesne et Crozet, 1836.

DIDRON, Adolphe-Napoléon, *Iconographie chrétienne : histoire de Dieu*, Paris : Impr. Royale, 1843 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 3e série, Archéologie).

DIEULIN, abbé Jean-Sébastien, *Le bon curé au XIXe siècle, ou Le prêtre considéré sous le rapport moral et social*, 2 vol., Lyon : Mothon et Pincaon, 1845.

DIEULIN, abbé Jean-Sébastien, *Le guide des curés dans l'administration temporelle des paroisses*, Nancy : Grimblot, Thomas et Raybois, 1839. [2e éd., Lyon : Mothon et Pincaon, 1842 ; 6e éd., 2 vol., Nancy : Vagner, 1869]

DUBIEF, Adrien, GOTTOFREY, Victor, *Traité de l'administration des cultes*, 3 vol., Paris : P. Dupont, 1891-1892, et paru dans BEQUET, *Répertoire de droit administratif*, Paris : P. Dupont, 1891. [Article : *Cultes*, tome VIII et IX]

DUBILLARD, abbé François Virgile, *Lettre-circulaire de Monseigneur l'évêque de Quimper et de Léon instituant une commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, Quimper : Impr. de Kérangal 1901.

DU BOIS DE LA PATELLIÈRE, Henri, *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes*, Vannes : Lafolye, 1890-91.

DUFOUR, Louis, *Traité de la police des cultes*, 2 vol., Paris : De Cosse et N. Delamotte, 1847.

DURIEU, abbé Pierre, *Traité de l'administration temporelle des grands et des petits séminaires, des congrégations autorisées et non autorisées, et des collèges ecclésiastiques, suivi de la législation annotée des fabriques, des menses curiales, épiscopales et capitulaires, et des caisses de retraites ecclésiastiques*, Paris : V. Lecoffre ; Lyon : E. Vitte, 1890.

DURVILLE, abbé Georges, *Études sur le vieux Nantes*, 2 vol., Vannes : Impr. Lafolye, 1900-1901.

DURVILLE, abbé Georges, *Le chapitre de l'Église de Nantes : aperçu sur son histoire du VIIe siècle au Concordat, avec pièces justificatives*, Nantes : Impr. A. Dugas , 1907.

DURVILLE, abbé Georges, *L'église et la paroisse Saint-Laurent de Nantes*, Nantes : Impr. de A. Dugas, 1910.

DURVILLE, abbé Georges, *Les fouilles de l'Évêché de Nantes, 1910-1913*, Nantes : A. Dugas, 1913.

DURVILLE, abbé Georges, *L'ancienne église Saint-Jean du Baptistère de Nantes, Réponse aux Observations sur les fouilles de la cour de l'Évêché*, Nantes : Impr. armoricaine, 1916.

FÉRIEL, Jules, *Résumé d'archéologie spécialement appliquée aux monuments religieux*, Langres : Laurent fils, 1846.

FOULON, abbé Armand, *Paroisse de la Chevallerai. Histoire abrégée de nos travaux ou comment on bâtit une église*, Nantes : Impr. Charpentier : A. Boucherie, 1875.

FOURNIER, abbé Félix, *[De la religion inspiratrice des sciences et des arts :] Discours prononcé en la séance solennelle de la Société académique de Nantes, le 29 novembre 1857*, Nantes : Impr. C. Mellinet, 1858.

FOURNIER, abbé Félix, *[Sur la ville de Nantes] : Discours prononcé en la séance solennelle de la Société académique de Nantes, le 14 novembre 1858*, Nantes : Impr. C. Mellinet , 1858.

FOURNIER, abbé Félix, *Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie, octobre 1862*, Nantes, Vve Mellinet, 1863.

FOURNIER, abbé Félix, *Notice sur l'abbé Audrain, curé de Saint Pierre*, Nantes : Mazeau, [1864].

FOURNIER, abbé Félix, *Notice sur M. l'abbé Charles Lebrun, curé de Sainte-Croix à Nantes*, Nantes : V. Forest et E. Grimaud, 1869.

GABORIT, abbé Prosper, *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture, depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, Nantes : Mazeau, 1865. [*Manuel d'archéologie, ou Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, 2e éd. revue et augmentée, Paris : Bloud et Barral, 1896]

GABORIT, abbé Prosper, *Le beau dans la nature et dans les arts*, Paris : Lecoffre fils, 1871. [2^e éd., Paris : Berche et Tralin, 1885]

GABORIT, abbé Prosper, *Les vitraux artistiques et quelques mots sur les vitraux de Saint-Herblain*, Nantes : Impr. Bourgeois, [n. d., après 1886].

GABORIT, abbé Prosper, *Histoire de la cathédrale de Nantes*, Nantes : Impr. Bourgeois, 1888.

GABORIT, abbé Prosper, *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, Nantes : Impr. Bourgeois, 1892.

GABORIT, abbé Prosper, *La connaissance du beau, sa définition, appréciation de la définition aux beautés de la nature*, Paris : Bloud et Barral, 1899 (Science et religion. Études pour le temps présent).

GAREISO, abbé Joseph, *L'archéologue chrétien ou Cours élémentaire d'archéologie catholique à l'usage du clergé*, 2 vol., Nîmes : Soustelle-Gaude, 1852-1867.

GAUDRY (Joachim-Antoine-Joseph), *Traité de la législation des cultes et spécialement du culte catholique, ou De l'origine, du développement et de l'état actuel du droit ecclésiastique en France*, 3 vol., Paris : Durand, 1856.

GAULTIER DU MOTTAY, Joachim, *Essai d'iconographie et d'hagiographie bretonne*, Saint-Brieuc : L. Prud'homme, 1869.

GERBAUT, D.-F.-J., *Essais sur le goût dans les décorations d'églises*, Nancy : Hinzelin, 1836.

GIROUSSE, abbé Félix, *Le puits et le tombeau de saint Similien : documents pour servir à l'histoire de la paroisse Saint-Similien*, Nantes : A. Goubault, 1904.

GODARD, abbé Joseph, *Cours d'archéologie sacrée à l'usage des séminaires et de MM. les curés*, Paris ; Lyon : Guyot frères, 1851.

GOUDÉ, abbé Charles, *Le calvaire de Louisfert, près Châteaubriant*, Châteaubriant : Drouart, 1872.

GOURLIER, Charles, QUESTEL, Charles-Auguste, *Notice historique sur le service des travaux et sur le conseil général des bâtiments civils depuis la création de ces services en l'an IV (1795) jusqu'en 1886*, Paris : Imprimerie nationale, 1886.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *Essais historiques sur la paroisse de Sucé*, Nantes : V. Forest et E. Grimaud, 1876.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *État du diocèse de Nantes en 1790*, Nantes : Impr. V. Forest et E. Grimaud, 1882.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution*, Nantes : V. Forest et E. Grimaud, 1885.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *Collégiale de Saint-Aubin de Guérande*, Vannes : Lafolye, 1889.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution. Département de la Loire-Inférieure*, Paris : H. Champion, 1910.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *[Les] anciennes abbayes de Villeneuve et Melleray (diocèse de Nantes)*, Vannes : Impr. Lafolye, 1915.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *Histoire religieuse de la ville et du pays de Guérande, pendant la Révolution*, Nantes : Impr. Dupas, 1922.

GRÉGOIRE, abbé Pierre, *Bénédictins et Bernardins, Chartreux et Minimes dans l'ancien diocèse de Nantes*, Nantes : [s. n.], 1929.

GUÉPIN, Ange, BONAMY, Eugène, *Nantes au XIXe siècle : statistique topographique, industrielle et morale*, Nantes : P. Sébire, 1835.

GUÉPIN, Ange, *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, Nantes : P. Sébire, 1832.

GUÉPIN, Ange, *Histoire de Nantes*, 2e éd., Nantes : P. Sébire, 1839.

Guide à Nantes, contenant l'indication et la description de tout ce que la ville de Nantes offre de curieux en monuments et antiquités, musées, promenades, points de vue remarquables, enfin tous les renseignements dont l'étranger a besoin pour voir cette ville avec fruit, Nantes : Libr. T. Veloppé, 1870.

GUILHERMY, Ferdinand de, FICHOT, Charles (ill.), *Monographie de l'église royale de Saint-Denis : tombeaux et figures historiques*, Paris : V. Didron, 1848.

GUILLET, abbé Charles, *Un pèlerinage à Rome : correspondance et notes inédites*, Paimbœuf : E. Fetu, 1864.

GUILLOTIN DE CORSON, abbé Amédée, *Abbaretz (Loire-Inférieure) : monographie historique et archéologique*, Rennes : J. Plihon et L. Hervé, 1899.

GUIMAR, Michel, *Annales nantaises ou Abrégé chronologique de l'histoire de Nantes, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, [Nantes] : Impr. de l'Auteur, an III.

HEPP, Eugène, *Les vicissitudes de l'administration des Cultes, depuis l'arrêté des Consuls du 14 vendémiaire an X, jusqu'au décret du 13 avril 1885*, Paris : Berger-Levrault, 1885.

HERVOUËT, abbé Auguste, *L'abbé Pergeline, fondateur et premier supérieur de l'externat des Enfants-Nantais*, Nantes : Impr. Bourgeois, 1898.

HOUTIN, abbé Albert, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle*, Laval : A. Goupil, 1900. [3e éd., Paris : A. Picard et fils, 1903.]

HUET DE COËTLIZAN, Jean-Baptiste, *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure. Annuaire de l'an XI*, Nantes : Mme Malassis, an XII.

HUET DE COËTLIZAN, Jean-Baptiste, *Statistique du département de la Loire-Inférieure*, Paris : Impr. des Sourds-Muets, an X.

JOUHANNEAUD, abbé Paul, *Dictionnaire d'anecdotes chrétiennes*, Petit-Montrouge : J.-P. Migne, 1863 (Nouvelle encyclopédie théologique ; 10).

JOURDAIN, Charles, *Le budget des Cultes en France, depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours*, Paris : L. Hachette, 1859.

JOUVE, abbé Esprit-Gustave, *Dictionnaire d'esthétique chrétienne, ou Théorie du beau dans l'art chrétien*, Paris : J.-P. Migne, 1856.

JOUVE, abbé Esprit-Gustave, *Du mouvement liturgique en France durant le XIXe siècle*, Paris : Blériot, 1860.

KERSAUSON DE PENNEDREFF, Joseph-Marie de, *État séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes*, Nantes : Bourgeois, 1892.

KERSAUSON DE PENNEDREFF, Joseph-Marie de, *L'épiscopat nantais à travers les siècles, illustré des blasons des évêques*, Vannes : Lafolye, 1892.

KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes : J. Plihon et L. Hervé, 1886-1908 ; Mayenne : J. Floch, 1978-1985.

LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *Saint-Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes*, Nantes : Impr. de l'Union bretonne, 1887.

LA GOURNERIE, Eugène de, *Rome chrétienne : tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome*, 2 vol. Paris : Debécourt, 1843.

[LA GOURNERIE, Eugène, (éd.) ; LE MORTELLEC, abbé Charles (trad.)], *Saint Hermeland, fondateur et premier abbé d'Aindre, au diocèse de Nantes (VIIe siècle) : légende de sa vie ; authenticité de ses reliques, et mandement pour leur translation ; offices et prières en son honneur*, Nantes : Mazeau, 1848

LA GOURNERIE, Eugène de, *Notice historique et archéologique sur l'église de l'Immaculée-Conception, autrefois Saint-Antoine-de-Pade-lèz-Nantes, ancienne chapelle des Minimes*, Nantes : Mazeau, 1849.

LAILLÉ, abbé C., *Autour du clocher. La persécution révolutionnaire dans la paroisse de Fresnay-en-Retz au diocèse de Nantes*, Nantes : Impr. Dupas, 1929.

LALLIÉ, Alfred, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, Nantes : B. Cier, 1893.

LALLIÉ, Alfred, *Le district de Machecoul, 1788-1793 : études sur les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le pays de Retz*, Nantes : V. Forest et E. Grimaud, 1869.

LALLIÉ, Alfred, *Les noyades de Nantes. 2e édition, revue et augmentée de l'histoire de la persécution des prêtres noyés*, Nantes : Libaros, 1879.

LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, *Considérations sur les origines religieuses du diocèse et de la cathédrale de Nantes*, Nantes : Guéraud, 1864.

LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, *Église royale et collégiale de Nantes*, Nantes : V. Forest et E. Grimaud, 1865.

LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, *Armorial des évêques de Nantes*, Nantes : Impr. Charpentier, 1868.

LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, *Le cœur de la reine Anne de Bretagne : historique des funérailles et du reliquaire*, Nantes : Impr. de V. Forest et E. Grimaud, 1881.

LE MEIGNEN, Henri, *L'oratoire de Saint Clair et la vieille église Saint-Similien de Nantes*, Vannes : Impr. Lafolye, 1895.

LESAULNIER, C.-M., *Biographie des neuf cents députés à l'Assemblée nationale, par ordre alphabétique de départements*, Paris : Vve L. Janet, 1848.

LESQUEN, Mgr Claude-Louis de, *Ordonnance de Monseigneur, évêque de Rennes, pour régler la discipline ecclésiastique de son diocèse*, Rennes : Vatar, 1828.

LEVOT, Prosper, *Biographie bretonne : recueil de notices sur tous les bretons qui se sont fait un nom*, 2 vol., Vannes : Cauderan, 1852-1857.

LASTEYRIE, Robert de, *L'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure)*, Paris : Impr. Nationale, 1909.

LIBAUDIÈRE, Félix, *Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe, 1830-1848 : précédée d'un aperçu sommaire sur la situation de Nantes à la fin du règne de Charles X*, Nantes : Biroché et Dautais, 1900.

LISLE DU DRENEUC, Pitre de, *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure (époques celtique, gauloise et gallo-romaine) : arrondissement de Chateaubriant*, Nantes : V. Forest, E. Grimaud, 1882.

LOUIS, Thomas, *Le tombeau de François II, duc de Bretagne, par Michel Columb (1507)*, Nantes : Impr. C. Mellinet, [1839].

MAHE, abbé Joseph, *Essai sur les antiquités du département du Morbihan*, Vannes : Impr. de Galles, 1825.

MAILLARD, Émile, *L'art à Nantes au XIXe siècle*, Paris : E. Monnier, 1888.

- MAILLARD, Émile, *Nantes et le département au XIXe siècle : littérateurs, savants, musiciens et hommes distingués*, Nantes : Vier, 1890.
- MAÎTRE, Léon, *Notice sur l'église de Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure)*, Paris : Impr. Nationale, 1896.
- MAÎTRE, Léon, *Une église carolingienne à Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-inférieure)*, Caen : Henri Delesques, 1899.
- MAÎTRE, Léon, *Géographie de la Loire-Inférieure*, Nantes : T. Veloppé, 1902.
- MALLAY, Armand-Gilbert, *Cours élémentaire d'archéologie sacrée, à l'usage des élèves du grand séminaire de Clermont-Ferrand*, Clermont : Impr. Thibaud-Landriot frères, 1844.
- MALLET, abbé Joseph, *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*, Paris : Poussielgue frères, 1874.
- MALTE-BRUN, Victor-Adolphe, *La France illustrée : géographie, histoire, administration et statistique*, Paris : J. Rouff, 1882. [*Le département de la Loire-Inférieure*, reprod. en fac-sim. Bourg-en-Bresse : Éditions du Bastion, 1988]
- MARTIGNY, abbé Joseph-Alexandre, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes, contenant le résumé de tout ce qu'il est essentiel de connaître sur les origines chrétiennes jusqu'au moyen-âge exclusivement*, Paris : L. Hachette, 1865.
- MARTIN, abbé Victor, *Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes*, Paris : C. Poussielgue, 1889. [Reprod. en fac-sim., Nantes, Ouest-Editions, 2003]
- MAUPOINT, abbé Armand-René, *Vie de Mgr Jean-François de Hercé, évêque de Nantes*, Rennes : Hauvespre, 1856.
- MAUREL, abbé Antonin, *Guide pratique de liturgie romaine*, Lyon ; Paris : J.-B. Pélagaud, 1864.
- MELLINET, Camille, *La commune et la milice de Nantes*, 12 vol., Nantes : C. Mellinet, [1840-1843].
- MONTALEMBERT, Charles Forbes de, *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, Paris : Debécourt, 1839.
- MÉRIMÉE, Prosper, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France : extrait d'un rapport adressé à M. le ministre de l'Intérieur*, Paris : Libr. de Fournier, 1836.
- MEURET, François-Claude, *Annales de Nantes*, 2 vol., Nantes : Suireau, 1837.
- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils. Tome deuxième*, Paris : E. Plon-Nourrit et Cie, 1887.
- NARBONNE, abbé Fernand, *La nouvelle église de Paimbœuf*, Nantes : Impr. E. Grimaud, 1895.

Notice historique sur l'ancienne et la nouvelle église Saint-Nicolas, à Nantes, Nantes : Impr. M. Bourgeois, 1870.

OLLIVIER, abbé Athanase, *Chefs-d'œuvre d'éloquence profane. Académie. Barreau. Tribune. Recueil de discours français accompagnés de notices biographiques, de critiques littéraires, de très-nombreuses notes historiques et de deux petits vocabulaires de termes de droit et de tribune les moins usités*, Nantes : M. Bourgeois, 1865.

OLLIVIER, abbé Athanase, *Chefs-d'œuvre d'éloquence sacrée, oraisons funèbres, sermons, panégyriques et conférences. Recueil des plus belles œuvres de la chaire française... depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours*, Paris : Lecoffre fils, 1867.

OLLIVIER, abbé Athanase, *Prêtres martyrs de Nantes*, Nantes : Biroché & Dautais, 1911.

OGÉE, Jean, MARTEVILLE, Alphonse, VARIN, Pierre, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation bretonne*, nouvelle édition, 2 vol., Rennes : Molliex, 1843.

Organisation et comptabilité des fabriques ; ou Traité pratique contenant tout ce qui concerne l'organisation de personnel, la régie des biens, la manière d'opérer les recettes et de faire les dépenses de ces établissements et tout ce qui a rapport à leur comptabilité, Le Mans : Impr. Galienne, 1846.

ORIEUX, Eugène, VINCENT, Justin, *Histoire et géographie de la Loire-Inférieure*, 2 vol., Nantes : É. Grimaud, 1895.

LOUDIN, abbé Jean, *Manuel d'archéologie religieuse civile et militaire*, 2e éd., Paris : J. Lecoffre, 1845.

PASCAL, abbé Jean-Baptiste-Étienne, *Institutions de l'art chrétien pour l'intelligence et l'exécution des sujets religieux, ou Documents puisés aux sources de l'Écriture sainte, de la tradition catholique, des légendes et des attributs, sous le point de vue de la peinture, de la sculpture et de la gravure, avec un traité archéologique et pratique sur l'architecture, l'ornementation et l'ameublement des églises*, 2 vol., Paris : A. Bray, 1856.

PELLETIER, abbé Victor, *Des chapitres cathédraux en France devant l'Église et devant l'État*, Paris : J. Lecoffre, 1864.

PETIT, abbé Jean, *Souvenirs et réflexions d'un pèlerin de Rome en juin 1862*, Nantes : M. Bourgeois, [1862].

Petit-Séminaire de Guérande : distributions des prix, Nantes : Impr. Mellinet ; puis Impr. Héault ; puis Paimboeuf : Impr. E. Fétu , 1833-1871.

Petit-Séminaire de Nantes : distribution des prix, Nantes : Impr. Mellinet-Malassis ; puis impr. C. et E. Merson ; puis C. Gailmard ; puis Charpentier, 1808-1879.

PHÉLIPPES-BEAULIEUX, Louis, *Monographie du Prieuré de Notre-Dame de Bois-Garand sur la commune de Sautron (Loire-Inférieure)*, 2e éd., Nantes : Impr. Charpentier, 1865.

PIEL, Louis-Alexandre, *A M. Fournier, curé de St-Nicolas de Nantes*, Caen : Impr. de Lesaulnier, [N. d., ca 1838].

PIERRET, abbé Théodore, *Manuel d'archéologie pratique*, Paris : V. Didron, 1864.

PITRE-CHEVALLIER, *Bretagne et Vendée : histoire de la révolution française dans l'Ouest*, Paris : W. Coquebert, 1845-1848.

PORTALIS, Jean-Étienne-Marie (éd.), *Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de 1801 (26 messidor an IX), les articles organiques publiés en même temps que ce Concordat (Loi du 15 germinal an X, 8 avril 1802) et sur diverses questions de droit public, concernant la liberté des cultes, la protection qui leur est due, leur établissement dans l'état et leur police extérieure, les associations religieuses, l'instruction et les écoles publiques*, Paris : Joubert, 1845.

POTHIER, abbé Auguste, *Mgr Fournier, évêque de Nantes, sa vie, ses œuvres*, 2 vol., Nantes : Libaros, 1900.

Procès-verbal des séances de l'Assemblée diocésaine de Nantes, convoquée par le roi le 2 avril 1789. Cahier des charges et demandes, arrêté par la même assemblée, pour être présenté par ses députés aux États-Généraux, qui doivent se tenir à Versailles le 27 avril de la présente année, Nantes : [s. n.], 1789.

PRADT, Dominique de, *Les quatre concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Église en général, et sur l'Église de France en particulier depuis 1515*, 3 vol., Paris : F. Béchet, 1818.

Projet de code ecclésiastique, ou Recueil des lois, arrêtés du gouvernement, décrets, avis du Conseil d'État approuvés et ordonnances relatifs à l'administration des cultes, Paris : Imprimerie royale, 1842.

PROMPSAULT, abbé Jean-Henri-Romain, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, 3 vol., Le Petit-Montrouge : Migne, 1849 (Encyclopédie théologique ; tomes 36-38).

RAFFRAY, abbé Mathurin, *Beautés du culte catholique*, 2 vol., 3e éd., Paris : Sagnier et Bray, 1851.

Recueil des circulaires et instructions et autres actes du ministère de l'Intérieur ou relatifs à ce département, de 1797 à 1830 inclusivement, 6 vol., 2e édition, Paris : Imprimerie royale, 1821-1834.

RÉMUSAT, Charles de, *Abélard*, 2 vol., Paris : Ladrance, 1845.

RICHARD, abbé François, *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite*, 2 vol., Nantes : Impr. V. Forest et E. Grimaud ; Paris : J. Lecoffre, 1865.

[RICHARD, abbé François], *Souvenirs de la vie intime de Monseigneur Jaquemot, durant ses dernières années et sa maladie*, Nantes : Impr. V. Forest et E. Grimaud, 1870.

RICHARD, abbé François, *Les saints de l'Église de Nantes*, Nantes : Forest et Grimaud, 1872.

RICHARD, abbé François, *Étude sur la légende liturgique de Saint-Clair : premier évêque de Nantes*, Nantes : Impr. de l'Ouest, Bloch, Le Gars et Ménard, 1885.

RICORDEL, abbé Émile, *Les madones nantaises : mois de Marie prêché à Saint-Nicolas en 1904*, Nantes : Impr. de Biroché et Dautais, 1904.

ROUSTEAU, abbé Henri, *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, Nantes : P. Mazeau, 1864.

ROUSTEAU, abbé Henri, *Épigraphie et iconographie de la cathédrale de Nantes*, Nantes : Mazeau, 1886.

SAINT-FORT-RONDELOU, abbé Jules, *M. Joseph Maillard, prêtre vicaire de Saint-Julien-de-Vouvantes, confesseur de la foi (1793)*, Châteaubriant : Imprimerie H. Bourgeois, 1894.

SAINT-FORT RONDELOU, abbé Jules, *Paroisse de Saint-Julien de Vouvantes : documents historiques*, Châteaubriant : Impr. H. Bourgeois, 1908.

SCHMIT, Jean-Philippe, *Les églises gothiques : appel au clergé et aux hommes religieux, aux administrateurs, aux artistes (...) et à tous les amis de notre gloire nationale...*, Paris : J. Angé, 1837.

SCHMIT, Jean-Philippe, *Nouveau manuel complet de l'architecte des monuments religieux, ou Traité d'application pratique de l'archéologie chrétienne à la construction, à l'entretien, à la restauration et à la décoration des églises, à l'usage du clergé, des fabriques, des municipalités et des artistes*, Paris : Librairie encyclopédique Roret, 1845. [2e éd., Paris : Roret, 1859]

SEHEULT, Saint-Félix, *Département de la Loire-inférieure. Diocèse de Nantes. Église cathédrale. Travaux en achèvement. Tableau résumé et analytique des travaux... que le sieur Garreau aîné... a exécutés jusqu'en fin d'exercice 1844...*, Nantes : Impr. de V. Forest, [1845].

Simple notice sur les monuments édifiés à Remouillé par J. P. Garreau, Nantes : Impr. du Commerce, 1887.

SOREAU, abbé Abel ; POHIER, Jacques (ill.), *Vieilles chansons du pays nantais recueillies et transcrites avec un accompagnement de piano*, 5 fasc., Nantes : Imprimerie-Librairie des Écoles, A. Dugas, 1901-1905.

SOREAU, abbé Henri, *Le tombeau du général J. de La Moricière*, Nantes : Impr. de l'Ouest, 1879.

Statuts et règlements du diocèse de Nantes, publiés par Mgr de Guérines, évêque de Nantes, à la retraite ecclésiastique, le 29 août 1837, Nantes : Impr. C. Mellinet, 1837.

STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, nouv. éd., Paris : M. Lévy frères, 1854.

TALBOT, Eugène, GUÉRAUD, Armand, *Petite géographie populaire de la Loire-Inférieure*, Nantes : L. et A. Guéraud, 1849.

TASCHER, Ferdinand, Comte de, *De la propriété des fabriques catholiques en France*, Paris : Impr. de Crapelet, 1837.

TEYSSIER, Amédée, *Notice biographique sur Louis-Alexandre Piel, architecte,...* ; *Voyage architectural en Allemagne, Église de la Madeleine et autres écrits de Piel sur l'art chrétien*, Paris : Debécourt, 1843.

THÉARD, abbé Jean-Pierre-François, *Tableau des trois époques ou Précis historique et critique de la doctrine des philosophes avant, pendant et après la révolution*, Paris : Veuve Poussielgue-Ruzand, 1857.

TOUCHARD-LAFOSSE, Georges, *La Loire historique, pittoresque et biographique, d'après les auteurs de l'antiquité et les légendes, chroniques, chartes, histoires provinciales, statistiques, travaux administratifs, traditions locales, monuments historiques, documents divers (...)*, 5 vol., Tours : Pornin ; Nantes : Suireau, 1840-1844.

TRAVERS, abbé Nicolas ; SAVAGNER, Auguste (éd.), *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes, imprimée pour la première fois sur le manuscrit original appartenant à la bibliothèque publique... de Nantes, avec des notes et éclaircissements*, 3 vol., Nantes : Forest, 1836-1841.

TRÉBUCHET, Anne-Marie-Joseph, *Notice historique sur Anne de Bretagne, reine de France*, Nantes : impr. de Mellinet-Malassis, 1822.

TRESVAUX DU FRAVAL, abbé François, *L'Église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours, ou Histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, abbayes et autres communautés régulières et séculières de cette province, publiée d'après les matériaux de Dom Hyacinthe Morice de Beaubois,...* Paris : Méquignon junior, 1839.

TRESVAUX DU FRAVAL, abbé François, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle*, 2 vol., Paris : Librairie d'Adrien Le Clere, 1845.

TURREAU, Louis-Marie, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, Paris : Baudoin frères, 1824 (Collection des mémoires relatifs à la Révolution française).

VERGER, François-Joseph, *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'ouest, pièces authentiques inédites ou devenues très rares sur l'histoire de la ville et du Comté de Nantes et ses environs*, 5 vol., Nantes : Forest, 1837-1841.

VEUILLOT, Louis, *Historiettes et fantaisies*, Paris : Gaume frères et J. Duprey, 1862.

Vie de M. J.-B. Julien Verger, curé de Sainte-Reine, Nantes : Impr. Bourgeois, 1878.

La ville de Nantes et la Loire-Inférieure : [Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences], 2 vol., Nantes : Impr. de E. Grimaud et fils, 1898.

VUILLEFROY, Amédée de, *Traité de l'administration du culte catholique : principes et règles d'administration*, Paris : Joubert, 1842.

WALSH, Joseph-Alexis, *Suite aux Lettres vendéennes ou Relation du voyage de S.A.R., Madame, duchesse de Berry, dans la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Vendée et le midi de la France, en 1828*, 2e éd., Paris : L.-F. Hivert, 1829.

WISMES, Gaëtan de, *Jérusalem en Bretagne. Visite au calvaire du Père Montfort* [à Pont-château] par un pèlerin breton, Vannes : Lafolye , 1895.

2.2 Articles

ANIZON, Paul « Notice sur une statue de la Sainte Vierge qui existe dans l'église de Sainte-Marie de Pornic », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1886, 25, p. 115-126.

AUBER, abbé Charles-Auguste, « De l'architecture religieuse et des architectes au XIXe siècle », *Revue de l'art chrétien*, 1859, III, p. 177-182 ; 241-250 ; 352-359.

AUBER, abbé Charles-Auguste, « Instructions de la commission archéologique diocésaine, établie à Poitiers, adressées par Mgr l'Evêque, président, au clergé de son diocèse, sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises », *Bulletin monumental*, 1851, 17, p. 5-43 ; 81-109.

BAICHÈRE, abbé Edmond, [« Sur l'utilité de l'enseignement des sciences archéologiques dans les grands séminaires »], *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 1905, p. 23-30.

BALBY DE VERNON, Georges de, « Le châtelier et l'église fortifiée de Moisdon-la-Rivière (arrondissement de Châteaubriant) », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1905, 3, XXIII, p. 236-242.

BERTHOU, Paul de, « La cathédrale de Nantes : précis historique », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1904, 45, p. 3-12.

BLANCHEPIERRE, Th., « La crypte de la cathédrale de Nantes » et « A propos de la crypte de la cathédrale de Nantes, réponse à quelques lettres », *La Semaine des constructeurs*, novembre 1889, p. 264-265 et décembre 1889, p. 301-302.

BRIAND, abbé Pierre, « M. l'abbé Louis Patarin, aumônier du Carmel de Nantes », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 30 janvier 1897 p. 99-104.

CAHOUR, abbé Abel, « Nouvelles données sur saint Émilien, évêque de Nantes », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1861, février, p. 145-157.

CAHOUR, abbé Abel, « Recherches archéologiques et hagiographiques sur saint Lupien de Rezé », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1878, p. 75-97.

CAHOUR, abbé Abel, « Notice sur M. l'abbé Rousteau », dans *Épigraphie et iconographie de la cathédrale*, Nantes : Mazeau, 1886 (Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes), p. 5-11.

CAHOUR, abbé Abel, KERVILER, René, PETIT, Louis [... et al.], « Compte-rendu des fouilles faites à Saint-Donatien en 1873 », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1874, 13, p. 19-130.

- CAILLÉ, Dominique, FURRET, Jules, « Les cathédrales de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1905, 46, p. 109-233.
- CASTAING, Alphonse, « Le style gothique : ses origines, sa supériorité matérielle et morale », *Revue du monde catholique*, 1886, 1er novembre, p. 266-281 ; 1er décembre, p. 508-524.
- CHAPRON, Joseph, « L'église de Saint-Sulpice-des-Landes et ses peintures murales », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1899, 7e série, X, p. 284-296.
- COCHET, abbé Jean Benoît Désiré, « Ecclésiologie : utilité de cette science pour les ecclésiastiques », *Revue de la Normandie*, 1862, I, p. 265-272.
- COCHET, abbé Jean Benoît Désiré, « Ecclésiologie : progrès de cette science dans le clergé contemporain », *Revue de la Normandie*, 1863, II, p. 78-83.
- DOMINIQUE, abbé Jules, « M. l'Abbé Patarin, aumônier des Carmélites de Nantes », *Revue historique de l'Ouest*, 1897, XIII, Documents, p. 157-165.
- DUGAST-MATIFEUX, Charles, « Notice sur Jean-Baptiste Lefevre, ancien curé de Saint-Nicolas de Nantes », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1853, XXIV, p. 38-82.
- DUGAST-MATIFEUX, Charles, « Notice sur Lebreton de Gaubert », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1852, XXIII, p. 410-424.
- FOURNIER, abbé Félix, « Notice sur M. Jacques-Olivier Urvoy de Saint-Bedan », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1858, XXIX, p. 504-529.
- GABORIT, abbé Prosper, « Étude sur le *Guide de l'art chrétien*, par M. le Comte de Grimouard de Saint-Laurent », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1875, p. 292-306.
- GASPARIN, Adrien de, « Rapport à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, sur les travaux du Comité des arts et des monuments, pendant la session de 1838 », dans *Rapports au ministre*, Paris : Impr. nationale, 1839 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), p. 331-359.
- GIRARDOT, Auguste de, « Pièces relatives à la décoration de l'église cathédrale de Nantes », *Archives de l'art français*, 1862, 2e série, II, p. 310-313.
- GOUDÉ, abbé Charles, « Le calvaire de la paroisse de Louisfert », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1872, 2e semestre, p. 79-82.
- GRÉGOIRE, abbé Pierre, « Les églises dans la Loire-Inférieure », *Revue historique de l'Ouest*, 1892, VIII, p. 330-357.
- GRÉGOIRE, abbé Pierre, « Collégiale de Notre-Dame de Clisson », *Revue historique de l'Ouest*, 1886, p. 89-98 ; 217-224 ; 363-376.
- GRIMAUD, Émile, « Monseigneur Jaquemet », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1869, décembre, p. 488-495.

- GUILHERMY, Ferdinand de, « Monuments des bords de Loire : Nantes », *Annales archéologiques*, 1845, 2, p. 86-97.
- JUBINEAU, abbé Paul, « Du symbolisme dans la consécration des églises », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, 1er semestre, p. 315-325 ; 2e semestre, p. 29-46.
- KERJEAN, Louis de, « Installation de la société archéologique de Nantes à l'église de l'Oratoire », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1857, février, p. 166-172.
- KERJEAN, Louis de, « Chronique : inauguration de la crypte et translation des reliques des saints Donatien et Rogatien », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1881, octobre, p. 331-335.
- KERSABIEC, Édouard Sioc'han de, « Notre-Dame des Dons », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1864, mai, p. 337-344, juillet, p. 34-40 et août, p. 127-133.
- « L'Abbé Lusson [: notice nécrologique] », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 1865, 35-36, p. 357-360 et 367-369.
- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, « Histoire de M. le Recteur Peronic précédée de quelques observations sur le vandalisme et le contre-vandalisme en Bretagne en 1897 », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1898, mai, p. 321-329.
- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, « La cathédrale de Nantes : documents inédits », *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1855, p. 27-40 ; p. 321-327.
- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, « Mort de Mgr l'Evêque de Nantes », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1869, décembre, p. 417-419.
- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, « Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes, suivant la véritable tradition nantaise : réponse à M. l'abbé Cahour », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1884, 1er semestre, p. 48-73.
- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, « La chasse aux vandales : Saint-Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1887, 2e semestre, p. 63-72.
- LA GOURNERIE, Eugène de, « M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1864, janvier, p. 60-66.
- LA GOURNERIE, Eugène de, « L'abbé Biré », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1880, 2e semestre, p. 314-317.
- LAGRANGE, abbé Jean-M., « Le culte de la Sainte Vierge dans la ville et dans le diocèse de Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, 2, p. 363-378.
- LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, « Notre-Dame-de-Bethléem en Saint-Jean de Boiseau », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1863, mai, 2e série, III, p. 484-488.
- LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, « L'abbé Pronzat de Langlade, vicaire-général et chanoine de Nantes, curé de Paimbœuf », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1869, 2e semestre, p. 184-197.

- LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, « Monseigneur Fournier », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1870, 1er semestre, p. 484-488.
- LEGENDRE, Alfred-Mathurin-Gustave, « Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1888, 27.
- L'ESTOURBEILLON, Régis de, KERSAUSON, Joseph de, « Les anciens vitraux du Comté nantais : verrières de Férel, Missillac et Assérac », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1884, septembre, p. 183-195.
- « M. l'abbé Rousteau », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1881, 2^e semestre, p. 84-85.
- MAÎTRE, Léon, « Sainte-Marie de Pornic : souvenirs, monuments et impressions », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1885, 24, p. 1-28.
- MAÎTRE, Léon, « Église Saint-Similien de Nantes : rapport et observations sur les déblais exécutés en 1894 », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1896, 35-36, p. 174-193.
- MAÎTRE, Léon, « Considérations sur les origines de Doulon et de son église », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1904, 45, p. 3-23.
- MAÎTRE, Léon, « Les substructions du chevet de la cathédrale de Nantes », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1906, p. 3-23.
- MARESCHAL, DRIOLLET, Henri, MELLINET, Camille, CHAPPLAIN, « Rapport sur les anciens monuments qui existent dans le département de la Loire-Inférieure, et sur les souvenirs qui s'y rattachent », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1838, IX, p. 109-128
- MARIONNEAU, Charles, « Notice historique et descriptive de l'église Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure) », *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes tenues en 1867. Archéologie*, 1868, p. 209-218.
- MARIONNEAU, Charles, « Les peintures de l'église Saint-Sulpice-des-Landes », *Le Progrès de Nantes*, 31 octobre 1886.
- MARSY, Arthur de, « Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux : rapport lu à l'assemblée générale des catholiques du Nord, à Lille, le 21 novembre 1885 », *Bulletin monumental*, 1885, p. 601-610.
- MERLET, Lucien, « Notice sur la paroisse de Cordemais », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1893, X, p. 244-264 ; 352-368.
- MONTALEMBERT, Charles Forbes de, « De l'état actuel de l'art religieux en France », *Annales de philosophie chrétienne*, 1838, XVI, p. 72-95.
- MONTFORT, Jules, « Chronique : La crypte de la cathédrale de Nantes », *Bulletin monumental*, 12, 1884, p. 368-380.

- OHEIX, Robert, « M. l'abbé Allard, doyen du chapitre de Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1887, 1er semestre, p. 232-239.
- OHEIX, Robert, « Saint Clair, premier évêque de Nantes : sa mission, son tombeau, ses reliques », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1876, 1er semestre, p. 89-97 et 179-187.
- OHEIX, Robert, « Le vandalisme contemporain en Bretagne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1886, 2e semestre, p. 165-182.
- ORIEUX, Eugène, « Études archéologiques dans la Loire-Inférieure : arrondissements de Nantes et de Paimbœuf », *Annales de la Société académique de Nantes et de Loire-Inférieure*, 1864, XXXV, p. 401-533.
- NARBONNE, Louis « De l'importance des registres de paroisse avant la Révolution et des renseignements qu'ils peuvent fournir pour l'histoire générale ou locale », *Revue des Pyrénées*, 1890, II, p. 760-778.
- PACQUETEAU, « De l'architecture religieuse », *Annales de la Société académique de Nantes et de Loire-Inférieure*, 1837, VIII, p. 308-323.
- PALUSTRE, Léon, « Le tombeau de Guillaume Guéguen à la cathédrale de Nantes », *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1884, XLIV, p. 133-142.
- « Peintures murales de Saint-Sulpice-des-Landes (Loire-Inférieure) », *Bulletin monumental*, 1887, p. 501-503.
- PHÉLIPPE-BEAULIEUX, Louis, « Essai historique et statistique de la commune de Sautron », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1842, 13, p. 22-44.
- RICARD, abbé Antoine, « Résumé de symbolisme architectural », *Revue de l'art chrétien*, 1858, II, p. 443-448 et 1859, III, p. 60-67, 207-212, 276-283, 361-366.
- PLAINE, Dom François, « L'apostolat de saint Clair et les origines chrétiennes de l'Armorique », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1881, p. 119-157.
- PROUST, Marcel, « La mort des cathédrales », *Le Figaro*, 16 août 1904, dans *Chroniques*, Paris : Gallimard, 1927.
- RENOUL, J.-C., « Colonne de la place Louis XVI », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1858, XXIX, p. 29-58.
- RENOUL, J.-C., « La paroisse et le quartier de Saint-Similien », *Annales de la Société académique de Nantes*, 1866, XXXVII, p. 3-206.
- RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD, Louis-Joseph-Pierre, « Notice sur Mgr Jean-Baptiste Duvoisin, évêque de Nantes, et sur ses ouvrages », dans DUVOISIN (Jean-Baptiste), *Défense de l'ordre social contre les principes de la Révolution française*, 2e éd., Paris : Société catholique des bons Libres, 1829.

RICHARD, abbé François, « Un projet de verrières pour la cathédrale de Nantes : étude historique », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1869, octobre, p. 249-267 et novembre p. 341-358.

TEULÉ, abbé Paulin, « M. l'abbé Rousteau, ancien vicaire général et chanoine de Nantes », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 27 août 1881, p. 825-830 et 3 septembre 1881, p. 845-851.

THIBEAUD, Louis, « Idées sur le but de l'art », *Annales de Nantes*, 1837, VIII, p. 420-440.

TRESSAY, abbé du, « Monseigneur de L'Espinay », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1878, 1er semestre, p. 402-407.

VERGER, Constant, « La nouvelle église Notre-Dame », *L'Union bretonne*, 4 mars 1853.

VIEILLECHEZE, A. de, « Chapelle de Bethléem », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1905, 46, p. 91-104.

WISMES, Gaëtan de, « Les personnages sculptés de la ville de Nantes », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1897, XVII, mars, p. 178-197 ; avril, p. 256-277 ; mai, p. 339-350 ; juin, p. 428-437.

WISMES, Gaëtan de, « Sainte-Marie », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1904, 45, p. 139-204.

WISMES, Gaëtan de, « Notre-Dame des Anges, en la paroisse d'Orvault », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1904, 3e série, XXII, p. 107-121.

WISMES, Gaëtan de, « M. le chanoine Henri Soreau », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1914, 56, p. 279-283.

Liste des annexes

Cartes

1. **Carte topographique du diocèse de Nantes en 1790, dressée d'après les plans du P. Gab. de Lambilly, SJ (1706) et d'Ogée, sous-ingénieur des Ponts-et Chaussées (1768) par l'abbé P. Grégoire, prêtre** : Imprimé, 50 x 65 cm, [1882] (AM Nantes 1 Fi 1496)
2. **Carte du département de la Loire-inférieure avec localisation des principaux édifices étudiés** (Fond de carte : *Carte de la Loire-Inférieure destinée au touriste* : lithographie couleur par Félix Benoist, 31 x 47 cm, Nantes : H. Charpentier, 1850 (*Nantes et la Loire-Inférieure*) ; AM Nantes 2 Fi 67)
3. **Carte de la ville de Nantes avec localisation des principaux édifices étudiés** (Fond de carte : *Plan de Nantes par M. Orioux, agent-voyer*, Paris : A. Fayard, [1895] ; ADLA 1 Fi 16)

Tableaux

1. **Autorité et administration épiscopales dans le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)**
Évêques, vicaires généraux et secrétaires de l'Évêché, classés par évêché.
2. **Constructions et reconstructions des églises paroissiales du diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau de synthèse par période**
3. **Constructions et reconstructions d'églises paroissiales dans le diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau détaillé par paroisse**
4. **Enquête diocésaine de 1846 : tableau de synthèse**

Pièces justificatives

- 1. Plan légendé de l'ancienne église d'Oudon par le curé François Ollivier, 1846** (AHDN P Oudon, A 3) ; plan de la nouvelle église (détail), [n. d., ca 1850] (AHDN P Oudon E 28) ; plan superposant les emplacements de l'ancienne église et de la nouvelle, [n. d., ca 1850] (AHDN P Oudon E 28)
- 2. Notes et dessins de l'abbé Meynier relatifs à l'ancienne église de Basse-Goulaine, 1881** (AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse, p. 93-98 et 101-106)
Deux de ces dessins (le vieux clocher et le chevet) ont été publiés par A. Bergerat (BERGERAT, *Histoire de Basse-Goulaine : un village entre Loire et Goulaine*, 1994) ; ils forment également deux planches dans CELTON, Yann (dir.), *Archives de l'Église catholique en Bretagne : guide des sources privées de l'histoire du catholicisme*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, planches XII et XIII.
- 3. Lettre du curé François Seroux** (1798-1851 ; curé de Batz 1826 à 1839) au ministre des Cultes, 11 septembre 1837 (ADLA 125 J 5 L 23), accompagnée d'un plan de son église
- 4. Lettre de l'architecte Théodore Nau à Mgr Hercé, 2 décembre 1838** (ADLA 125 J 5L 10) ; Théodore Nau (1805-1865) : photographie en noir et blanc (Société des architectes de Nantes, SAN-99 / 94 44 01014)
- 5. Modèle imprimé de procès-verbal de visite pastorale pour le diocèse de Nantes, 1846** : Rubriques et principales questions (ADLA 125 J 3 F 4)
- 6. Enquête sur l'état matériel des paroisses, diocèse de Nantes (1846)** : circulaire du ministre des Cultes (17 novembre 1845) ; lettre-circulaire de Mgr de Hercé aux curés (28 avril 1846) ; Renseignements statistiques sur l'état des églises, presbytères et fabriques : questionnaire imprimé (ADLA 8 V 1 et 8 V 2)
- 7. Mandements de Carême de Mgr Jaquemet** : Instruction pastorale de Mgr Jaquemet sur la construction des églises, Mandement pour le saint temps du Carême de l'an de grâce 1859 (25 février 1859, ADLA 125 J 1 E 7*, extraits) ; Mandement de Mgr Jaquemet pour le saint temps du Carême de l'an de grâce 1867 (20 février 1867, ADLA 125 J 1 E 7*, extraits)
- 8. Notice et plan de la crypte de la cathédrale par l'abbé Cahour** : CAHOUR, abbé Abel, *Une perle précieuse cachée dans la cathédrale de Nantes*, ([n. d., ca 1893], AHDN 2 Z 5 Cahour, carton 1) ; lettre d'Abel Cahour à Mgr Laroche (11 août 1893, AHDN 2 Z 5 carton 1, extraits) ; plan de la crypte de la cathédrale, dressé par l'architecte Legendre (1894, AHDN P Saint-Pierre Y 03)
- 9. La reconstruction de l'église de Bouvron** : « La nouvelle église de Bouvron », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*, 11 mai 1895, p. 443-448 (extraits) ; ancienne église de Bouvron : élévation de la façade sud par l'architecte Fraboulet, d'après un relevé plus ancien (31 décembre 1902, ADLA 1 Fi Bouvron 1) ; nouvelle église de Bouvron, construite par l'architecte Fraboulet (1892-1895), bombardée en 1945 et en partie reconstruite : carte postale ([n. d., début du XXe siècle], ADLA 23 Fi 2960)

Illustrations

Les évêques concordataires nantais

1. Mgr Jean-Baptiste Duvoisin : Carte postale (ADLA 23 Fi 299, détail)
2. Mgr Louis d'Andigné de Mayneuf : Carte postale (ADLA 23 Fi 298, détail)
3. Mgr Joseph Micolon de Guérines : Lithographie de Mellinet d'après Blondel, 1827 (AM Nantes, PL 228)
4. Mgr Jean-François de Hercé : lithographie, Impr. Lemer cier, 1849 (AHDN 1 Y 82-1)
5. Mgr Alexandre Jaquemet : lithographie par Marzocchi, [n. d., après 1849] (AM Nantes, PL 159)
6. Mgr Félix Fournier : lithographie Charpentier d'après Delahaye (AM Nantes, PL 126)
7. Mgr Jules Le Coq : Photographie noir et blanc (ADLA 17 Fi 116)
8. Mgr Auguste-Léopold Laroche : Lithographie par Bauchart (Semaine Religieuse du diocèse de Nantes, 28 déc 1895)
9. Mgr Émile Rouard : photographie en noir et blanc (AHDN 1 Y 33-5)

Quelques prêtres du diocèse de Nantes

10. François Dandé : Buste dans le cimetière de Chauvé (coll. Faugeras)
11. Charles Vrignaud : lithographie (coll. Faugeras)
12. François Richard : Photographie sur plaque de verre (Collection Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique, Fonds Soreau B6-005)
13. Guillaume Angebault : Lithographie (AD de Maine-et-Loire 11 Fi 6565)
14. Charles Laborde : Évêques et prélats nantais de 1870 à 1913 : affiche (détail) (AHDN 1 Y 83-1)
15. Jean-Baptiste Hillereau : monument funéraire dans l'église Saint-Donatien (Nantes) par Joseph Vallet (XXe siècle)
16. Mathieu Lusson : buste dans la chapelle de l'Immaculée-Conception (Nantes) par Pierre Potet (AHDN P Saint-Jacques)
17. Joseph Plormel : monument funéraire dans l'église Saint-Aubin de Guérande
18. Julien Fresneau : monument funéraire dans l'église Notre-Dame de Bon-Port, par Amédée Ménard
19. Abel Cahour : photographie en noir et blanc (reproduite dans *BSANLI*, 1901)
20. Prosper Gaborit : carte postale : Manifestations du 22 février 1906 à la cathédrale (AHDN 3 Y 4)
21. Pierre Audrain : photographie d'après nature par F. Bodinier (AM Nantes, PL 13)
22. Henri Soreau et Abel Soreau : photographie reproduite dans *Saint-Stanislas : 1829-1929*, Nantes : Impr. armoricaine, 1931
23. R. M. de Tréméac : lithographie par Mellinet d'après F. Donné, 1827 (AM Nantes, PL 319)
24. Paul Meynier : photographie (AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse)
25. L'abbé Aupiais : lithographie par Petit d'après H. Rousteau (BNF SNR 3 Rousteau)

Monuments religieux du diocèse de Nantes

Nantes, église de Saint-Similien :

26. Façade principale
27. Nef de l'ancienne église : cartes postale (ADLA 23 Fi 1273)
28. Plan de l'ancienne église (planche tirée de MAÎTRE, Léon, « Église Saint-Similien de Nantes : rapport et observations sur les déblais exécutés en 1894 », *BSANLI*, 1896, 35-36, p. 174-193)
29. Sarcophages découverts lors des fouilles de 1894 (planche tirée de MAÎTRE, Léon, « Église Saint-Similien de Nantes : rapport et observations sur les déblais exécutés en 1894 », *BSANLI*, 1896, 35-36, p. 174-193)
30. Ancienne église en cours de démolition devant la nouvelle église : photographie (SAHNLA, Fonds Soreau VN 29-03)
31. Ancienne église : photographie (SAHNLA, Fonds Soreau VN 29-01)
32. Plan de la nouvelle percée Saint-Similien, 1887 (AHDN EVPAR 109 Nantes 29)
33. Plan de la nouvelle percée Saint-Similien, 1887 (AHDN EVPAR 109 Nantes 29, détail)

Nantes, église de Saint-Nicolas :

34. Imprimé de souscription pour la reconstruction de l'église, [n. d., 184X] (AHDN P Saint-Nicolas, E 55)
35. Imprimé de souscription pour la reconstruction de l'église, [n. d., 184X] (AHDN P Saint-Nicolas, E 55)
36. Nef : lithographie par F. Benoist, 1865 (AM Nantes 2 Fi 30)
37. Façade principale : lithographie par F. Benoist d'après J.-B. Lassus, 1850 (AM Nantes 2 Fi 31)
38. Cérémonie de bénédiction, 18 novembre 1848 : lithographie par F. Benoist (ADLA 9 Fi Nantes 35)
39. Statue de Saint-Nicolas au trumeau de l'église
40. Armes épiscopales de Mgr Fournier
41. Armes de Mgr Fournier (Église Saint-Louis de Paimbœuf, mur du transept)

Missillac :

42. Plan approximatif de la disposition intérieure de l'église de Missillac, par l'abbé Guérin, curé d'Herbignac, 1847 (ADLA 2 O 098 / 9)
43. Croquis du chœur de l'église de Missillac, par le marquis de Montaigu, 1852 (AHDN EVPAR 098)
44. Tableau historique des vicaires de la paroisse de Missillac
45. Tableau historique des vicaires de la paroisse de Missillac (détail)
46. Tableau historique des vicaires de la paroisse de Missillac (détail)

Reconstructions du début du siècle :

47. Église du Loroux : projet de reconstruction par l'architecte Demolon et revu par M. Crucy, 1808 : élévations (AN F²¹ 1888 ; jaquette 1619 ; ARCHIM B-001885)
48. Église du Loroux : projet de reconstruction par l'architecte Demolon et revu par M. Crucy, 1808 : plan (AN F²¹ 1888 ; jaquette 1619 ; ARCHIM B-001885)
49. Église de Saint-Pazanne : projet de reconstruction par l'architecte Crucy, 1810 : élévation de la façade (AN F²¹ 1888/1628 ; ARCHIM B-001926)

50. Église de la Chapelle-Heulin : projet de reconstruction par l'architecte Prin, 1807 : plan (ADLA 2 O 32 / 6)
51. Église de la Chapelle-Heulin : projet de reconstruction par l'architecte Prin, 1807 : élévation de la façade principale (ADLA 2 O 32 / 6)
52. Église de la Chapelle-Heulin : projet de reconstruction par l'architecte Prin, 1807 : élévation latérale (ADLA 2 O 32 / 6)
53. Église du Pin : projet de reconstruction par l'architecte Varin, 1809 : plan, coupe et élévation (ADLA 2 O 184 / 6)
54. Église du Pin : croquis par l'architecte François Bougouïn, 1899 (ADLA 2 O 184 / 6)

Église de la Chevallerais :

55. Façade principale : lithographie de Cheneveau d'après un dessin de l'architecte Bourgerel (AHDN P La Chevallerais, A 5)
56. Vue extérieure : photographie
57. Vue extérieure : photographie

Église de Lusanger :

58. « *Espèce de plan des lieux pour l'intelligence de la lettre* », par le curé David, 1844 (AHDN EVPAR 086) : plan avec indication du porche de l'église menacé par le tracé d'une route
59. Plan du bourg de Lusanger, avec alignement et emplacement de l'église et de son porche, [1855] (AHDN EVPAR 086)
60. Ancienne église de Lusanger : photographie
61. Ancienne église de Lusanger : photographie
62. Nouvelle église de Lusanger : carte postale (ADLA 23 Fi 3596)

Église de Sainte-Marie (sur-Mer) :

63. Porche de l'ancienne église : dessin par l'abbé Morel, [ca 1825] (publié dans RUSSON, *Notre-Dame du Tabernacle : notice archéologique et religieuse*, 1958)
64. Pierre tombale de Guillaume des Bretesches, dite la tombe du croisé : photographie
65. Notre-Dame du Tabernacle : vierge-reliquaire : carte postale (ADLA 23 Fi 921)

Église de Derval :

66. Projet de reconstruction par l'architecte Henri Gilée, 1844 : élévation latérale (ADLA 2 O 051/44)
67. Projet de reconstruction par l'architecte Henri Gilée, 1844 : plan (ADLA 2 O 051/44)

Église de Mouais :

68. Carte postale montrant l'église avec la nef agrandie et le clocher reconstruit vers 1860 (ADLA 23 Fi 3704)
69. Église aujourd'hui : photographie
70. Église aujourd'hui, vue extérieure : photographie
71. Église aujourd'hui, vue intérieure : photographie

Église de Pouillé (les-Coteaux) :

72. Notes et dessins de l'abbé Jean Hemery : Surface de l'église de Pouillé comparée à celles des églises voisines (AHDN P Pouillé, E 11)

73. Vue du bourg de Pouillé : dessin signé Jean Coraboeuf, [seconde moitié du XIXe s.] (AHDN P Pouillé, Y 04)

Église de Ligné :

74. Photographie aérienne, XXe s. (ADLA 13 Fi Ligné 8)
75. Façade et place : carte postale (ADLA 23 Fi 3577)

Église du Gâvre :

76. Plan historique de l'église, [ca 1946] (AHDN P Le Gâvre, A 1)
77. Vue extérieure de l'église : photographie par Estève, 1922 (ACMH 0084/044/1002)
78. Vue intérieure de l'église : photographie par Estève, 1922 (ACMH 0084/044/1002)

Église de Moisdon

79. Vue extérieure de l'église : photographie par Estève, 1922 (ACMH 0084/044/1002)

Église de Chauvé

80. Façade de l'église : carte postale (ADLA 23 Fi 3034)

Église de Bouvron :

81. Plan et élévation de l'ancienne église, par Mathurin Fraboulet, 1902 (ADLA 1 Fi Bouvron 1)
82. Élévation de la façade ouest, par Mathurin Fraboulet, 1902 (ADLA 1 Fi Bouvron 1)

Église de Saint-Gildas-des-Bois :

83. Vue extérieure : photographie par Mieusement, 1887 (ACMH 0084/044/1005)
84. Jubé placé aujourd'hui à l'entrée du chœur : photographie

Église de Mouzillon :

85. Projet de reconstruction partielle de l'église par l'architecte Gilée : plan, 1843 (ADLA 2 0 108 / 6) ; légende : « *Toute la partie au-dessus de cette ligne est la construction nouvelle ; la partie inférieure à cette ligne est à refaire dès que l'on aura des fonds.* »
86. Projet de reconstruction de la seconde partie de l'église par H. Gilée, 1851 (AHDN P Mouzillon, E 8)

Église d'Anetz :

87. Plan du bourg d'Anetz avec indication des agrandissements projetés à l'église, 1870 (ADLA 2 O 4 / 7)
88. Vue extérieure de l'église avec son clocher : carte postale (ADLA 2 fi 4 / 7)

Église de Saint-Julien de Vouvantes :

89. Ancienne église : lithographie de F. Benoist, Impr. Charpentier, 1850 (*Nantes et la Loire-Inférieure*) (Musée des Beaux-Arts de Nantes, inv. 3253)
90. Ancienne église : Photographie par F. Bougouïn, [ca 1883] (AHDN P Saint-Julien de Vouvantes, Y 3)
91. Éléments sculptés de l'ancienne église recueillis avant sa démolition (AHDN P Saint-Julien de Vouvantes Y 2)

92. Statue de saint Benoît (AHDN P Saint-Julien de Vouvantes Y 2)

93. Nouvelle église : carte postale (ADLA 23 Fi 4386)

Église de Saint-Jean de Béré à Châteaubriant :

94. Dessin de l'abbé David indiquant les dispositions de l'autel de la Vierge dans le transept nord de l'église, 1839 (AHDN EVPAR 36 B)

95. Retable de la Vierge : photographie par J. Le Callonnec, 1977 (Inventaire général, cliché 77440217V)

96. Vue extérieure : photographie par J. Le Callonnec, 1977 (Inventaire général, cliché 77440202X)

97. Bas-relief de la Visitation : photographie par D. Pillet (Inventaire général, cliché 96440857XA)

Chapelle de Prigny (les Moutiers-en-Retz) :

98. Dessin de l'abbé Paul Meynier, [n. d., ca 1875] (publié dans RUSSON, L'église de Prigny et le prieuré de Saint-Nicolas, 1946)

99. Vue extérieure : carte postale (ADLA 2 Fi Les Moutiers 3)

Chapelle de Bethléem (Saint-Jean-de-Boiseau) :

100. Projet de restauration : coupe par l'architecte Perrin, 1863 (ADLA 184 T 19)

101. Projet de restauration : plan par l'architecte Perrin, 1863 (ADLA 184 T 19)

102. Photographie par R. Paban, [avant 1919] (ACMH 0084/044/1005)

103. Planche avec plan et élévations, par H. Déverin, 1913, détail (ACMH 0082 / 044 / 2004)

104. Planche avec plan et élévations, par H. Déverin, 1913 (ACMH 0082 / 044 / 2004)

Chapelle Notre-Dame-la-Blanche (Guérande) :

105. Vue du chevet par H. Déverin, 1908 (ACMH 0082/044/2003)

106. Coupe longitudinale par H. Déverin, 1908 (ACMH 0082/044/2003)

107. Élévation de la façade principale par H. Déverin, 1908 (ACMH 0082/044/2003)

Église de Saint-Philbert (de-Grandlieu) :

108. Carte postale : procession sortant de l'ancienne église en 1907 (AP Saint-Philbert)

109. Carte postale : marché aux volailles dans l'ancienne église (AP Saint-Philber)

110. Vue extérieure : photographie par M. Mieusement, 1890 (ACMH 0084/044/1005)

111. Nef avant les restaurations de 1896 : photographie par M. Mieusement, 1890 (ACMH 0084/044/1005)

112. Nef après les restaurations de 1896 : photographie par Estève, 1922 (ACMH 0084/044/1005)

Chapelle Notre-Dame du Mûrier (Batz-sur-mer) :

113. État actuel, élévation de la façade principale : plans aquarellé par Charles Chaussepied, 1892-1893 (ACMH 0082/044/1001)

114. État actuel, élévation de la façade latérale nord : plans aquarellé par Charles Chaussepied, 1892-1893 (ACMH 0082/044/1001)

115. Les arceaux. Ruines de la chapelle N.-D. du Mûrier (XVe siècle) : carte postale (ADLA 2 Fi 10 185)

116. Chapelle vue du côté sud : photographie par Félix Martin-Sabon, avant 1896 (ACMH 0084/044/1001 ; cliché MH0045948)
117. Nef : photographie par Mieusement, 1887 (ACMH 0084/044/1001 ; cliché MH0004147)
118. La chapelle Notre-Dame du Mûrier aujourd'hui : photographie
119. La chapelle Notre-Dame du Mûrier aujourd'hui : photographie

Ancienne collégiale Notre-Dame de Nantes :

120. Vue intérieure de la chapelle Saint-Thomas : lithographie A. Dauzats, d'après Cambon, Impr. Thierry frères, 1845 (ADLA 9 Fi Nantes 9)
121. Vue extérieure : dessin de P. Hawke, 1839 (GUEPIN, *Histoire de Nantes*) (AM Nantes 5 Fi 123)
122. Vue intérieure : lithographie de Fichot d'après F. Benoist, Impr. Charpentier, 1850 (*Nantes et la Loire-Inférieure*) (Musée Dobrée, inv. 956-1-68)
123. Place saint-Pierre, plan parcellaire, [n. d., ca 1865] détail (AM Nantes 1 Fi 2169)
124. Projet d'aménagement de la place Saint-Pierre : plan dressé par E. Boismen, 1864 (AM Nantes 1 Fi 1326)
125. Projet de reconstruction de la chapelle de la Collégiale, au-dessus de l'ossuaire du cimetière de la Bouteillerie, par l'architecte municipal Giovannetti, 1866 (AM Nantes 2 M 5)
126. Démolition de la chapelle de la Collégiale, [1866] : photographie (Société archéologique, fonds Soreau BCB 043)
127. Vue extérieure de la chapelle de la Collégiale, [1865] : photographie (AM Nantes 26 Fi 969)
128. Vue intérieure de la chapelle de la Collégiale, [1865] : photographie (AM Nantes 26 Fi 970)

Église de Saint-Lyphard :

129. Plan de l'ancienne église par l'architecte M. Fraboulet, 1875 (ADLA 2 O 175 / 9)
130. Vue perspective de l'ancienne église par l'architecte M. Fraboulet, 1875 (ADLA 2 O 175 / 9)
131. Ancienne église : coupe transversale, par l'architecte M. Fraboulet, 1902 (ADLA 1 Fi Saint-Lyphard 1)
132. Ancienne église : détails des piles, par l'architecte M. Fraboulet, 1902 (ADLA 1 Fi Saint-Lyphard 1)
133. Ancienne église : détails des fenêtres, par l'architecte M. Fraboulet, 1902 (ADLA 1 Fi Saint-Lyphard 1)

Église de Basse-Goulaine :

134. Bourg de Basse-Goulaine, 1826 (ADLA, Cadastre ancien, section G 1, détail)
135. Plan du cimetière de Basse-Goulaine avec l'ancienne église par l'architecte E. Boismen, 1880 (ADLA, 2 O 9 / 6)
136. Vue extérieure de l'ancienne église : dessins de l'architecte E. Boismen, 1880 (BM Nantes Ms. 3209 / 8)
137. Vue extérieure de l'ancienne église : dessins de l'architecte E. Boismen, 1880 (BM Nantes Ms. 3209 / 8)
138. Ancienne église : photographie [ca 1880] (Société archéologique, tous droits réservés ; fonds Soreau, LOI 27 – 002)

139. Ancienne église, en cours de démolition : photographie [1881] (Société archéologique, tous droits réservés ; fonds Soreau, BCB 043)
140. Vue extérieure de la nouvelle église : photographie
141. Vue extérieure de la nouvelle église : photographie
142. Sainte parenté, groupe sculpté : photographie (Musée Dobrée, inv. 874.12.1)

Église de Guérande :

143. Extrait du Plan de la Ville de Guérande, avec indication du magasin appartenant à la fabrique et dont le Conseil municipal demande la démolition, 1853 (AHDN EVPAR 069 A)
144. Pilier : dessin de l'architecte Bourgerel, 1857 (ACMH 0082/044/2003)
145. Vue de la nef : dessin de l'architecte Bourgerel, 1857 (ACMH 0082/044/2003)

Église du Pallet :

146. Bourg du Pallet, plan [ca 1853] (ADLA 2 O 117 / 6)
147. Projet d'agrandissement de l'église : plan, par T. Nau, 1851 (ADLA 2 O 117 / 6)
148. La chapelle Sainte-Anne, dernière partie conservée de l'ancienne église : photographie
149. Ruines de la chapelle Sainte-Anne, début du XXe s. : carte postale (ADLA 23 Fi 3833)

Nantes, Église Saint-Jacques :

150. Extrait du plan de la traverse Saint-Jacques (détail), 1830 (ADLA 2 O 109 / 72)
151. Abside de l'église : lithographie d'après Hawke, 1839 (AM Nantes 5 Fi 61)
152. Élévations de la façade principale : état actuel, par T. Nau 1846 (ACMH 0082/044/2008)
153. Élévations de la façade principale : état projeté, par T. Nau 1846 (ACMH 0082/044/2008)
154. Lithographie par A. Mathieu d'après Félix Benoist, Impr. Charpentier, 1850 (AM Nantes 2 Fi 82)
155. Façade actuelle : photographie

Nantes, cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul :

156. Tridacne géant servant de bénitier avec relief en rocaille : photographie
157. Chapelle des fonts : photographie
158. Restauration de la chapelle des fonts de la cathédrale : croquis de l'élévation, 1811 (AN F²¹ 1888, jaquette 1631 ; ARCHIM B-001891)
159. Élévation de la porte principale, [par l'architecte Ogée, ca 1819] (ACMH 0082/044/2007)
160. Croquis proposant une disposition pour le tympan de la porte principale, par l'architecte Gourlier, 1819 (AN F 19²¹ 7771)
161. Croquis proposant une disposition pour le tympan de la porte principale, par l'architecte Gourlier, 1819 (AN F 19²¹ 7771)
162. Façade, vue générale : photographie
163. Façade, porte principale : photographie
164. Façade, porte principale : photographie
165. Projet de décoration de la coupole sous le clocher par F.-J.-B. Ogée, 1819 : Esquisse générale (ADLA 32 V 1)

166. Projet de décoration de la coupole sous le clocher par F.-J.-B. Ogée, 1819 : détail de la peinture en transparent de l'oculus central (ADLA 32 V 1)
167. Eugène Delacroix, Esquisse pour la Vierge du Sacré-Cœur, 1821 : Huile sur toile (Musée Delacroix, Paris, MD 1985 – 1) : photographie
168. Projet de rétablissement du tombeau du duc François II dans le bras sud du transept dressé par M. Crucy, 1792 : plan (ADLA 184 T 14)
169. Projet de rétablissement du tombeau du duc François II dans le bras sud du transept dressé par M. Crucy, 1792 : profils (ADLA 184 T 14)
170. Projet de colonne par Mathurin Crucy, 1800 : élévation (AM Nantes 1 Fi 572)
171. Projet de colonne par Mathurin Crucy, 1800 : détail (AM Nantes 1 Fi 572)
172. Dessin de la grille pour le tombeau des ducs de Bretagne par Ogée fils, architecte municipal, 1817 (AM Nantes 2 R 561)
173. Le tombeau des ducs de Bretagne entouré de sa grille en fer : photographie
174. Tombeau de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes : lithographie (27,5 x 20 cm) par Asselineau, Impr. Destouches (La France de nos jours, Paris : F. Sinnet) 5AHDN P Saint-Pierre Y 22)
175. Plan schématique de la cathédrale de Nantes [N. d., 1834] (AN F¹⁹ 7778 CP)
176. Plan du palais épiscopal et des ses dépendances, 1792, détail (ADLA Q 59 / 2)
177. Projet de construction du bras nord du transept, par S.-F. Séheult, septembre 1835 (ACMH 0082/044/1008)
178. Plan général des travaux d'achèvement, [N. d., après 1848] (AN F 19 7775 CP)
179. Projet d'achèvement de la cathédrale et de construction des sacristie et d'un évêché, par T. Nau, décembre 1853 (détail)
180. Chevet de la cathédrale : lithographie d'après P. Hawke (détail) (GUEPIN, *Histoire de Nantes*, 1839, pl. 71)
181. Fragment de plan de la cathédrale, annexé au rapport de la Commission des Bâtiments civils du Département de la Loire-Inférieure, signé par Ogée père et fils, Lalande, Blon, octobre 1835 (AN F¹⁹ 7778)
182. Vue de l'intérieur de la cathédrale de Nantes : lithographie d'après F. Benoist, impr. par Charpentier (AM Nantes 2 Fi 74)
183. Plan du chœur, [1868] par E. Boismen (BM Nantes, Ms. 3161)
184. Plan du chœur avec indication de la crypte, [1874] (AM Nantes 2 M 7)
185. Croquis de la crypte, mars 1876, par E. Millet, rapport au Comité des Inspecteurs diocésains (ACMH 0080/041/0022)
186. Dégagement de la crypte en 1884 : carte postale (AM Nantes 9 Fi 408)
187. Dégagement de la crypte, [1884] : photographie (ACMH 0082/044/1003)
188. Plan du dégagement de la crypte par l'architecte Montfort, 1884 (*BSANLI*, 1884)
189. Crypte, coupe longitudinale, par L. Sauvageot, 1885 (ACMH 0082/044/1008)
190. Projet d'achèvement du chœur, coupe transversale, par L. Sauvageot, 1887 (ACMH 0082/044/1008)
191. Projet d'achèvement du chœur, plan (détail), par L. Sauvageot, 1887 (ACMH 0082/044/1008)
192. Projet de sépulture des évêques par L. Sauvageot, 1895 : plan (AN F¹⁹ 7773 CP)
193. Projet de sépulture des évêques par L. Sauvageot, 1895 : coupe (AN F¹⁹ 7773 CP)
194. Crypte : photographie par Mieusement [ca 1887] (ACMH, 0084/044/1003)
195. Projet de restauration de la chapelle Saint-Clair, [1837] (AN F¹⁹ 7773 CP)
196. Enfeu et gisant dans la chapelle Saint-Clair : photographie [ca 1885] (Collection de la Société archéologique et historique de Nantes, tous droits réservés ; fonds Soreau ; VN 52-01)
197. La chapelle Saint-Clair aujourd'hui : photographie

- 198. Confessionnal déplacé dans une autre chapelle de la cathédrale : photographie
- 199. Tableaux déplacés dans une autre chapelle de la cathédrale : photographie
- 200. Pilier au revers de la façade occidentale : photographie
- 201. Bas-relief intérieur restauré : photographie
- 202. Bas-relief extérieur : photographie

Nantes, Chapelle Notre-Dame de la Salette :

- 203. Projet de construction : dessin au crayon par l'abbé H. Rousteau, [1853] (ADLA 125 J 4 G 9)
- 204. Vue extérieure : carte postale (ADLA 9 Fi 847)
- 205. Vue extérieure : photographie par Sébire, [ca 1880] (ADLA 125 J 4 G 9)
- 206. Vue extérieure : photographie par Sébire, [ca 1880] (ADLA 125 J 4 G 9)
- 207. Vue intérieure : photographie par Sébire, [ca 1880] (ADLA 125 J 4 G 9)
- 208. Groupe sculpté de la Salette par Barrême : photographie par Sébire, [ca 1880] (ADLA 125 J 4 G 9)
- 209. Chaire de la Salette, dessinée par H. Rousteau : photographie (Collection de la Société archéologique de Nantes, tous droits réservés ; fonds Soreau VN 18 – 08)

Nantes, Église Saint-Donatien :

- 210. *Fouilles à Saint-Donatien, 1er septembre 1873* : dessin par L. Petit (*BSANLI*, 1874, 13, planche X)
- 211. *Fouilles des anciennes substructions de Saint-Donatien* : plan dressé par R. Pocard-Kerviler, 1873 (AHDN 5 Y 17)
- 212. *Fouilles des anciennes substructions de Saint-Donatien* : plan dressé par R. Pocard-Kerviler, 1873 (AHDN 5 Y 17) : détail de la légende
- 213. Coupe géologique du terrain des fouilles de Saint-Donatien : dessin par L. Petit (*BSANLI*, 1874, 13, planche II)
- 214. Façade de la nouvelle église, vue générale : photographie
- 215. Façade de la nouvelle église, galerie historique : photographie
- 216. Façade de la nouvelle église, galerie historique (détails) : photographie

Pontchâteau, calvaire :

- 217. Plan cadastral, Pontchâteau, section de la Madeleine, détail (ADLA, cadastre de 1840, G 2)
- 218. Site du calvaire : photographie aérienne (ADLA 13 Fi Pontchâteau 12)
- 219. Vue du site du calvaire : photographie [début XXe s.] (ADLA 18 Fi 20)
- 220. Vue du site du calvaire : photographie [début XXe s.] (ADLA 18 Fi 148)
- 221. Scala sancta : photographie [début XXe s.] (ADLA 18 Fi 118)

Louisfert, calvaire :

- 222. Le calvaire mégalithique : carte postale (ADLA 23 Fi 3594)

Rezé, Chapelle Saint-Lupien :

- 223. Fouilles de la chapelle Saint-Lupien : Dessin par L. Petit, 1878 (*BSANLI*, 1878, 17)
- 224. Vue de la chapelle : photographie

Église de Paimbœuf :

- 225. Vue extérieure : photographie
- 226. Maître-autel : photographie
- 227. Vue intérieure : carte postale (ADLA 2 Fi 16)

Église de Saint-Viaud :

- 228. Vue extérieure : photographie
- 229. Entrée de la grotte de saint Vital : photographie

Nantes, Église de Toutes-Aides :

- 230. Projet de reconstruction : élévation latérale, 1872 (AHDN EVPAR 109 Nantes 3)
- 231. Projet de reconstruction : plan d'ensemble, 1872 (AHDN EVPAR 109 Nantes 3)
- 232. Projet de reconstruction par Bougouïn, 1876 : plan de situation (ADLA 2 O 251 / 6)
- 233. Projet de reconstruction par Bougouïn, 1876 : plan (ADLA 2 O 251 / 6)
- 234. Projet de reconstruction par Bougouïn, 1876 : coupe transversale (ADLA 2 O 251 / 6)
- 235. Projet de reconstruction par Bougouïn, 1876 : façade principale (ADLA 2 O 251 / 6)
- 236. Église et chapelle de Notre-Dame de Toutes-Aides (Collection de la Société archéologique de Nantes, tous droits réservés ; fonds Soreau N 18 – 04)

Nantes, Église Notre-Dame de Bon-Port

- 237. Église Notre-Dame-de-Bon-Port ou Saint-Louis : carte postale (9 x 14 cm), Nantes : F. Chapeau, [1920] (BM Nantes CP 012 / 73)
- 238. Bulletin de souscription pour la construction de l'église, 1849 (AHDN EVPAR 109 Nantes 1)

Nantes, Église Sainte-Croix

- 239. Église Sainte-Croix : dessin par Peter Hawke, [ca 1837], (GUEPIN, Histoire de Nantes, Nantes : Sébire et Mellinet, 1839) Musée Dobrée, inv. 56-3025.
- 240. Plan cadastral (détail) (ADLA 1 Fi Nantes 76)
- 241. *Nantes, vue de l'église Sainte-Croix* : lithographie par L.-A. Asselineau, Impr. Frick frères (La France de nos jours, Paris : F. Sinnott, 1853-1876) (BM Toulouse, AMERCEREAU 7-19)
- 242. Érection d'un beffroi municipal sur la façade de l'église Sainte-Croix : projet par H. Driollet, 1857 (AM Nantes 1 Fi 1559)
- 243. Érection d'un beffroi municipal sur la façade de l'église Sainte-Croix : projet par H. Driollet, 1857 : élévation du clocher et de la façade (AM Nantes 1 Fi 1559)
- 244. Façade occidentale : dessin de la façade occidentale: projet de clocher au-dessus de l'église pour recevoir l'horloge et la sonnerie de l'ancienne tour du Bouffay, dressé par l'architecte Henri Driollet le 1er avril 1850 (AM Nantes 1 Fi 3605)

Église de Bouguenais :

- 245. Ancienne église de Bouguenais et son clocher et nouvelle église en construction (Collection de la Société archéologique de Nantes, tous droits réservés ; fonds Soreau LOI 13 – 01)

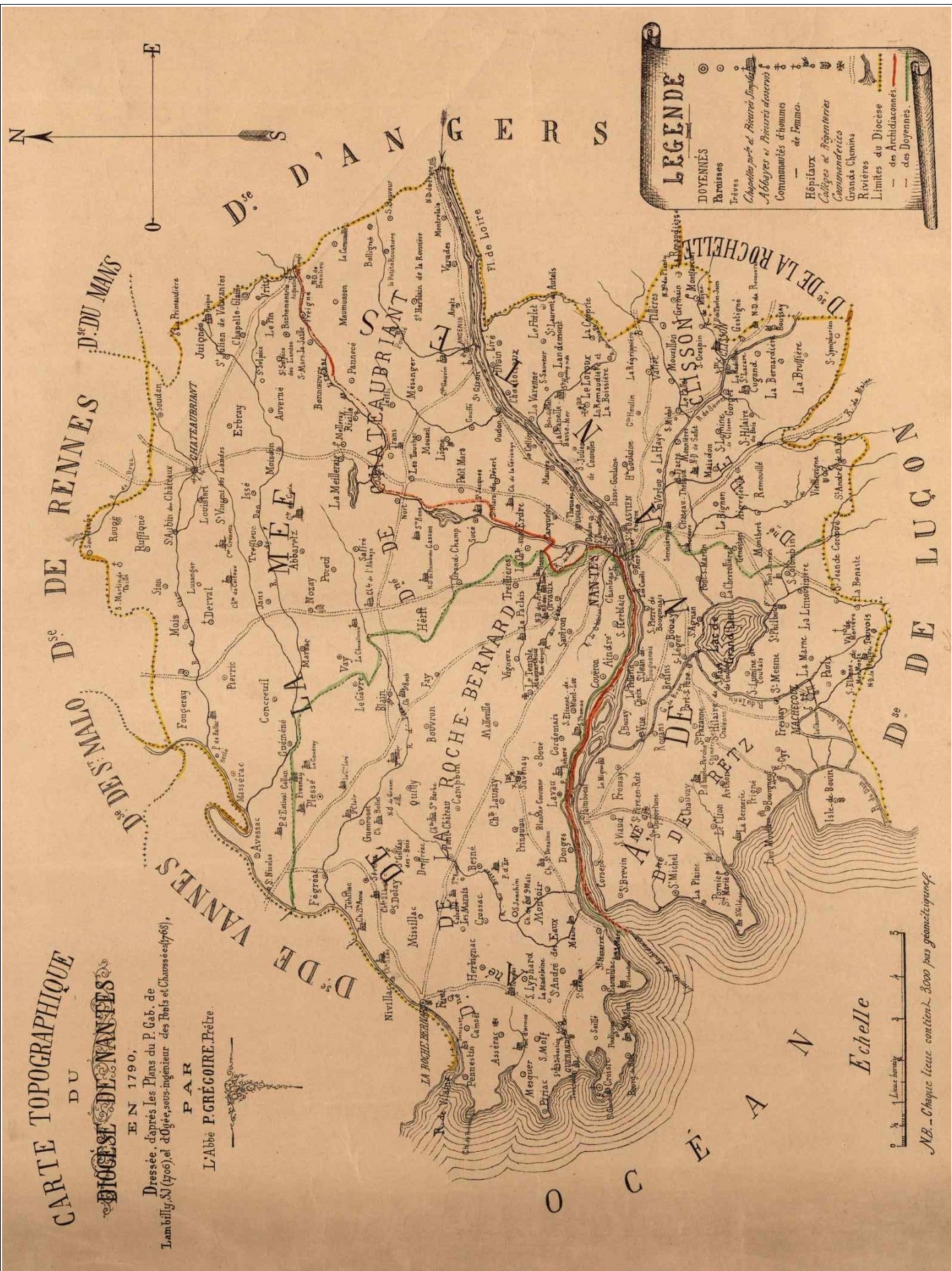
Sautron, chapelle de Bongarant :

246. *La chapelle du Bois-Garand, à Sautron, côté de l'orient* : eau-forte par E. Phelippes-Beaulieux, 1860 (Nantes ; musée des beaux-arts, Inv. 3470)
247. *Vue de la chapelle du Bois Garand à Sautron* : au-forte par E. Phelippes-Beaulieux, 1853 (Nantes ; musée des beaux-arts, Inv. 6470)

Cartes

Carte 1

Carte topographique du diocèse de Nantes en 1790, dressée d'après les plans du P. Gab. de Lambilly, SJ (1706) et d'Ogée, sous-ingénieur des Ponts-et Chaussées (1768) par l'abbé P. Grégoire, prêtre : Imprimé, 50 x 65 cm, [1882] (AM Nantes 1 Fi 1496)



CARTE TOPOGRAPHIQUE
DU

DIOCÈSE DE NANTES

EN 1868,

Dressée, d'après les Plans du P. Gab. de Lambilly, S.J. (1706) et d'après, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées (1768),

PAR

L'Abbé P. GRÉGOIRE, Prêtre.

LEGENDE

- DOYENNES
- BRASSERIES
- TRETES
- Chapelles de Braciers Implacés
- Abbayes et Braciers deserts
- Communités d'hommes
- de Femmes
- Hôpitaux
- Calottes et Forgeries
- Canonnières
- Grands Chemins
- Rivieres
- Limites du Diocèse
- des Archidiocèses
- des Doyennes

Echelle



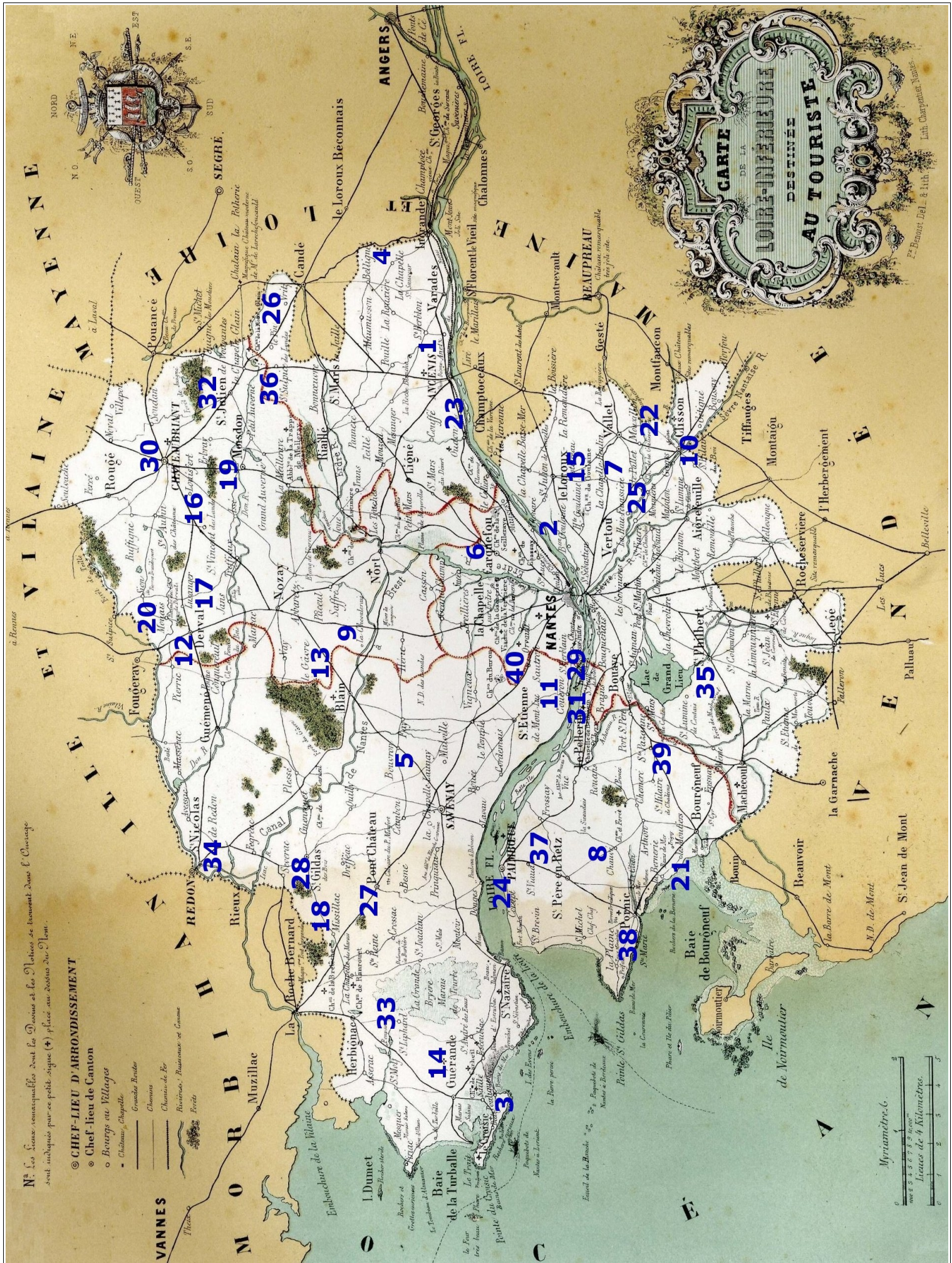
M.B. - Chaque lieue contient 3000 pas géométriques.

Carte 2

Carte du département de la Loire-inférieure avec indication des localités des principaux édifices étudiés

Fond de carte : *Carte de la Loire-Inférieure destinée au touriste* :
lithographie couleur par Félix Benoist, 31 x 47 cm,
Nantes : H. Charpentier, 1850 (*Nantes et la Loire-Inférieure*)
(AM Nantes 2 Fi 67)

1. Anetz
2. Basse-Goulaine
3. Batz
4. Belligné
5. Bouvron
6. Carquefou
7. La Chapelle-Heulin
8. Chauvé
9. La Chevallerais
10. Clisson
11. Couëron
12. Derval
13. Le Gâvre
14. Guérande
15. Le Loroux
16. Louisfert
17. Lusanger
18. Missillac
19. Moisdon
20. Mouais
21. Les Moutiers
22. Mouzillon
23. Oudon
24. Paimbœuf
25. Le Pallet
26. Le Pin
27. Pontchâteau
28. Saint-Gildas des Bois
29. Saint-Herblain
30. Saint-Jean de Béré
31. Saint-Jean de Boiseau
32. Saint-Julien de Vouvantes
33. Saint-Lyphard
34. Saint-Nicolas-de-Redon
35. Saint-Philbert de Grandlieu
36. Saint-Sulpice des Landes
37. Saint-Viaud
38. Sainte-Marie
39. Sainte-Pazanne
40. Sautron



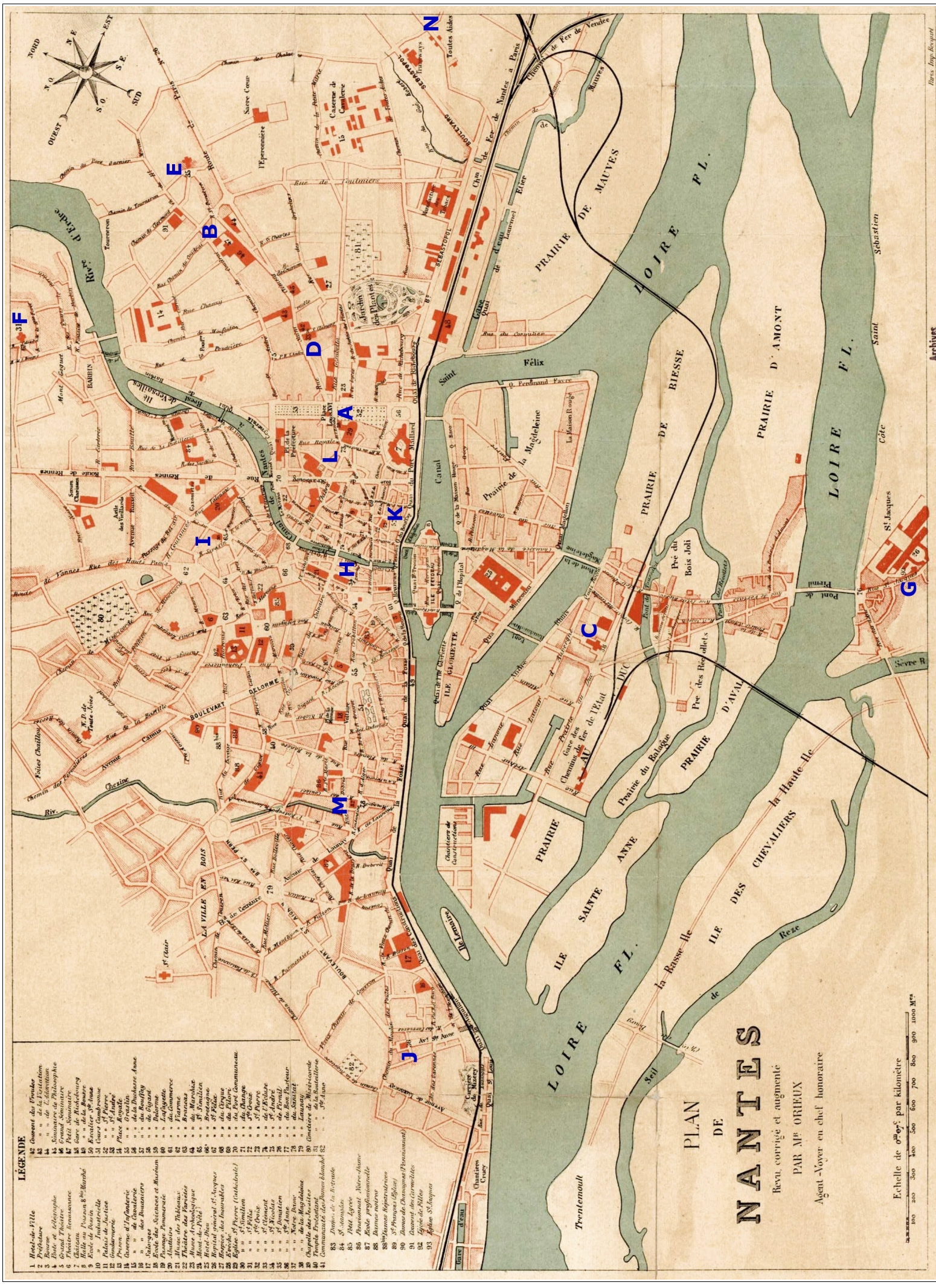
Haugommard, Stéphane. L'Église et le monument religieux : le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905) - 2011

Carte 3

Carte de la ville de Nantes avec indication des principaux édifices étudiés

Fond de carte : *Plan de Nantes par M. Orioux, agent-voyer,*
Paris : A. Fayard, [1895]
(ADLA 1 Fi 16)

- A. Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul
- B. Chapelle Notre-Dame de la Salette
- C. Église de la Madeleine
- D. Église de Saint-Clément
- E. Église de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien
- F. Église de Saint-Félix
- G. Église de Saint-Jacques
- H. Église de Saint-Nicolas
- I. Église de Saint-Similien
- J. Église de Sainte-Anne
- K. Église de Sainte-Croix
- L. Ancienne Collégiale
- M. Église Notre-Dame de Bon-Port
- N. Église Notre-Dame de Toutes-Aides



LÉGENDE

- 1 Hôtel-de-Ville
- 2 Hôtel de la Préfecture
- 3 Hôtel de la Mairie
- 4 Hôtel de la Légation
- 5 Hôtel de la Philosophie
- 6 Grand Séminaire
- 7 Collège de Richelieu
- 8 Collège de la Bourne
- 9 Collège de la Vierge
- 10 Collège de la Vierge
- 11 Collège de la Vierge
- 12 Collège de la Vierge
- 13 Collège de la Vierge
- 14 Collège de la Vierge
- 15 Collège de la Vierge
- 16 Collège de la Vierge
- 17 Collège de la Vierge
- 18 Collège de la Vierge
- 19 Collège de la Vierge
- 20 Collège de la Vierge
- 21 Collège de la Vierge
- 22 Collège de la Vierge
- 23 Collège de la Vierge
- 24 Collège de la Vierge
- 25 Collège de la Vierge
- 26 Collège de la Vierge
- 27 Collège de la Vierge
- 28 Collège de la Vierge
- 29 Collège de la Vierge
- 30 Collège de la Vierge
- 31 Collège de la Vierge
- 32 Collège de la Vierge
- 33 Collège de la Vierge
- 34 Collège de la Vierge
- 35 Collège de la Vierge
- 36 Collège de la Vierge
- 37 Collège de la Vierge
- 38 Collège de la Vierge
- 39 Collège de la Vierge
- 40 Collège de la Vierge
- 41 Collège de la Vierge

PLAN DE NANTES

Reçu, corrigé et augmenté
 PAR M^r ORIEUX
 Agent-Voyer en chef honoraire

Echelle de 0^m0^m7 par kilomètre
 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 M^{rs}

Tableaux

Tableau 1

Autorité et administration épiscopales dans le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)

Évêques, vicaires généraux et secrétaires de l'Évêché,
classés par évêché.

Tableau 1
Autorité et administration épiscopales dans le diocèse de Nantes
pendant la période concordataire

Dates	Évêques	Vicaires généraux	Vicaires généraux honoraires	Secrétaires généraux	Secrétaires
Juillet 1802 - Juillet 1813	Jean-Baptiste DUVOISIN	Gilles GARNIER Jean-Félix LE FLÔ DE TRÉMOLLO (jusqu'à mars 1813), puis Jacques DEFTRASNE	Julien-César de HERCÉ J. A. de BOISSIEU Henri de BRUC (trois anciens vicaires de Mgr de Laurencie)	Pierre DELAMARRE	
Juillet 1813 - Juillet 1815	Vacance Vicaires capitulaires : Gilles GARNIER Jacques DEFTRASNE (puis Louis MOREL)			Pierre DELAMARRE	
Juillet 1815 - Novembre 1819	Vacance Vicaires capitulaires : Henri de BRUC (jusqu'en 1817) Pierre BODINIER			Pierre DELAMARRE (jusqu'en 1817), puis Guillaume ANGEBault	
Novembre 1819 - Février 1822	Louis D'ANDIGNE DE MAYNEUF	Pierre BODINIER Joseph GOURDON (jusqu'en 1821) puis Louis MOREL	Louis MOREL (jusqu'en 1821)	Guillaume ANGEBault	Pierre DE CHALOPIN Lambert LEFORT (à partir de 1820) Jules ALLEGRET (à partir de 1822)
Février 1822 - Novembre 1822	Vacance Vicaires capitulaires : Pierre BODINIER François BASCHER			Guillaume ANGEBault	Pierre de CHALOPIN Lambert LEFORT Jules ALLEGRET
Novembre 1822 - Mai 1838	Joseph MICOLON DE GUERINES	Pierre BODINIER (jusqu'à 1835) puis Charles VRIGNAUD Louis de COURSON (jusqu'en 1826) puis Pierre RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD (jusqu'en 1832) puis François DANDÉ	Guillaume ANGEBault (à partir de 1830)	Guillaume ANGEBault (jusqu'en 1826) puis Charles VRIGNAUD (jusqu'en 1836) puis Adolphe DUBOIS	Pierre de CHALOPIN (jusqu'à 1828) Lambert LEFORT Jules ALLEGRET (jusqu'en 1836)
Mai 1838 - Janvier 1849	Jean-François de HERCÉ (coadjuteur dès 1836)	François DANDÉ Charles VRIGNAUD	Louis MOREL Louis de COURSON	Adolphe DUBOIS	Lambert LEFORT Charles LE MORTELLEC (à partir de 1844)

Dates	Évêques	Vicaires généraux	Vicaires généraux honoraires	Secrétaires généraux	Secrétaires
Janvier 1849 - Juillet 1849	Vacance Vicaires capitulaires : François DANDÉ Charles VRIGNAUD			Adolphe DUBOIS	Lambert LEFORT Charles LE MORTELLEC
Juillet 1849 - Décembre 1869	Alexandre JAQUEMET	Charles VRIGNAUD (jusqu'à 1850) puis François RICHARD François DANDÉ (jusqu'en 1859) puis Charles LABORDE	Alexandre LITOUST (jusqu'en 1854) Pierre FÉRET (jusqu'en 1862) Charles LE MORTELLEC (1851-1853) François MALENFANT (1855-1866) Charles LABORDE (1857-1859) Pierre PICAUD (à partir de 1860) Louis BRANCHEREAU (à partir de 1863) Jules JAQUEMET (Chanoine de Paris) Joseph CARRIERE (Supérieur de S. Sulpice) (1851-1863) Henri de LESPINAY (à partir de 1856)	Lambert LEFORT (1849-1869)	Charles LE MORTELLEC (jusqu'en 1852) Justin BAUMIER (jusqu'en 1852) Joseph LEPRÉ (1851-1865) Charles LABORDE (1851-1857) Auguste COLIN (1853-1856) Pierre PICAUD (1853-1869) Henri VINCENT (1854-1870) E. de LA GUIBOURGÈRE (1856-1870)
Décembre 1869 - Juin 1870	Vacance Vicaires capitulaires : François RICHARD Charles LABORDE				
Juin 1870 - Juin 1877	Félix FOURNIER	Jules PERGELINE (jusqu'en 1872) puis Jules MOREL Henri ROUSTEAU	Pierre OLLIVIÉ (1871-1875) Henri DE LESPINAY	Jean-Baptiste HILLEREAU (jusqu'en 1872) Joseph DURASSIER (1872-1876) Félix-René FOURNIER	Jules MOREL (1870-1872) Joseph DURASSIER (1870-1872) Alfred de COUETUS (1870-1877) Félix-René FOURNIER (1872-1876) Pierre GUILLOT (1872-1876) Auguste POTHIER (1876-1877)
Juin 1877 - Septembre 1877	Vacance Vicaires capitulaires : Jules VINCENT Henri de L'ESPINAY			Félix-René FOURNIER	

Dates	Évêques	Vicaires généraux	Vicaires généraux honoraires	Secrétaires généraux	Secrétaires
Septembre 1877 - Décembre 1892	Jules LE COQ	Jules MOREL (jusqu'en 1885) puis Jean-Marie MICHEL Jules VINCENT (jusqu'en 1879) puis Félix-René FOURNIER (1880-1884) puis Henri MARCHAIS	Henri ROUSTEAU (1877-1881) Henri de L'ESPINAY (jusqu'en 1878) Félix-René FOURNIER (1884-1888) Alfred de COUËTUS	Félix-René FOURNIER (jusqu'en 1880) Ernest HEURTN (1880-1884) Jean BOSSE (1884-1891) TOUCHET (à partir de 1892)	Ernest HEURTIN (jusqu'en 1880) Henri BRUNEAU (à partir de 1877) Jean BOSSÉ (1880-1884) Pierre BRIAND (à partir de 1881) Albert LE COQ (à partir de 1892) Marcel NOUCHET (à partir de 1892)
Décembre 1892 - Avril 1893	Vacance Vicaires capitulaires : Pierre BOUËDRON Henri MARCHAIS				
Avril 1893 - Décembre 1895	Auguste-Léopold LAROCHE	Henri MARCHAIS (jusqu'en 1894) puis Élie-Joseph ALLAIRE Pierre LEROUX	Pierre BOUËDRON Henri CHAPON Alfred de COUËTUS Henri MARCHAIS (à partir de 1894) MAUVIEL (à partir de 1894)	Charles DESNAUROIS	Pierre BRIAND De LA PENISSIÈRE Henri CORDÉ Joseph de LA BARBÉE (à partir de 1895)
Décembre 1895 - Septembre 1896	Vacance Vicaires capitulaires : Pierre LEROUX Élie-Joseph ALLAIRE			Charles DESNAUROIS	
Septembre 1896 - 1914	Paul-Emile ROUARD	Pierre LEROUX Élie-Joseph ALLAIRE	Alfred de COUËTUS Jean-Baptiste PINSONNEAU (à partir de 1901) Chapelain du Pape Henri BODET (à partir de 1905)	Charles DESNAUROIS (jusqu'en 1903) puis Pierre BRIAND (1903-1905) puis Joseph de LA BARBEE	Pierre BRIAND (jusqu'en 1903) de LA PENISSIERE Henri CORDÉ Joseph de LA BARBÉE Henri MARY (à partir de 1898) Louis RIALLAND (à partir de 1903)

Tableaux 2 et 3

Constructions et reconstructions d'églises paroissiales dans le diocèse de Nantes (1802-1905)

Synthèse et détail par paroisse

Les paroisses sont entrées au nom de la commune puis, le cas échéant, du vocable sous lequel elles ont été érigées. Le nom des paroisses ou succursales créées après la réorganisation du diocèse de 1802 est suivi du nom de la paroisse dont elles ont été détachées et de la date de leur érection.

Les églises dont une partie importante du gros œuvre a été conservée au cours du XIXe siècle ont été indiquées comme édifices construits avant la Révolution, y compris quand elles ont fait l'objet de modifications ou d'agrandissements conséquents.

Les édifices construits sur une période couvrant plus d'une décennie ont été indiqués dans celle qui correspond au début des travaux.

Certaines paroisses (Aigrefeuille, Belligné, Le Loroux-Bottereau, la Madeleine à Nantes, Nort, Orvault,...) ont procédé à la reconstruction de leurs églises plusieurs fois au cours de la période concordataire.

Pour les églises paroissiales qui n'ont pas fait l'objet de recherches personnelles dans les archives ou dans les monographies d'histoire locale, les données sont tirées de :

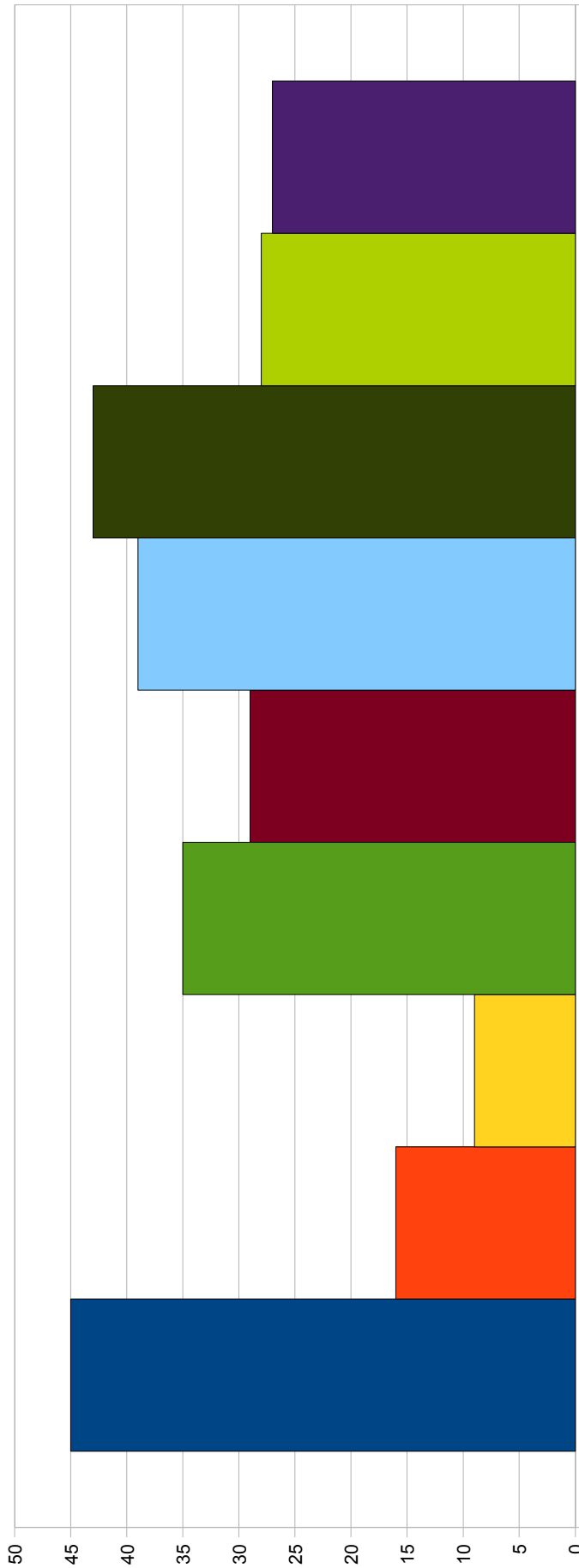
ORIEUX, Eugène, VINCENT, Justin, *Histoire et géographie de la Loire-Inférieure*, 2 vol., Nantes : É. Grimaud, 1895.

Le patrimoine des communes de la Loire-Atlantique, 2 vol., Paris : Flohic, 1999 (Le patrimoine des communes de France ; 44).

SANSON, Denise, VETELE, Marie-Christine, *Administration et comptabilité communales (1800-1940), répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 O, 2 O et 4 O*, Nantes : Archives départementales de la Loire-Atlantique, 2001.

Tableau 2

**Églises paroissiales du diocèse de Nantes (1802-1905)
Constructions et reconstructions par périodes : synthèse**



Églises construites avant la Révolution conservées pendant le Concordat	45
Églises construites ou reconstruites entre 1800 et 1830	16
Églises construites ou reconstruites entre 1830 et 1840	9
Églises construites ou reconstruites entre 1840 et 1850	35
Églises construites ou reconstruites entre 1850 et 1860	29
Églises construites ou reconstruites entre 1860 et 1870	39
Églises construites ou reconstruites entre 1870 et 1880	43
Églises construites ou reconstruites entre 1880 et 1890	28
Églises construites ou reconstruites entre 1890 et 1905	27

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Abbaretz						1			
Aigrefeuille-sur-Maine		1							1
Ancenis	1								
Anetz							1		
Arthon en Retz					1				
Asserac								1	
Avessac	1								
Barbechat								1	
Basse-Goulaine							1		
Batz-sur-Mer	1								
Belligné		1							1
La Benâte (Corcoué, 1835)						1			
La Bernerie-en-Retz (Les Moutiers, 1840)				1					
Beslé (Guéméné-Penfao, 1826)				1					
Besné								1	
Le Bignon									1
Blain								1	
Blain, Saint-Omer (1842)					1				
Blain, Saint-Emilien (1861)						1			
La Boissière-du-Doré									1
Bonnoeuve						1			
Bouaye	1								
Bouée	1								
Bouguenais									1
Bourgneuf-en-Retz					1				
Boussay							1		
Bouvron									1
Brains							1		
Campbon									1
Campbon, Sainte-Anne (1842)					1				
Carquefou								1	
Casson				1					

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Le Cellier									1
Chantenay			1						
La Chapelle-Basse-Mer							1		
La Chapelle-des-Marais						1			
La Chapelle-Glain						1			
La Chapelle-Heulin	1								
La Chapelle-Launay									1
La Chapelle-Saint-Sauveur							1		
La Chapelle-sur-Erdre			1						
Châteaubriant (St-Nicolas)							1		
Châteaubriant, Saint-Jean de Béré (1839)	1								
Chateau-Thébaud		1							
Chauvé				1					
Cheix-en-Retz					1				
Chéméré							1		
La Chevallerais (Puceul, 1843)					1				
La Chevrolière						1			
Le Clion	1								
Clisson, Notre-Dame								1	
Clisson, La Trinité (1820)	1								
Conquereuil								1	
Corcoué-sur-Logne					1				
Cordemais							1		
Corsept	1								
Le Coudray (Plessé, 1857)					1				
Couëron								1	
Couffé						1			
Le Croisic	1								
Crossac						1			
Derval				1					
Donges								1	
Doulon	1								

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Drefféac	1								
Le Dresny, Saint-Joseph (Plessé, 1863)						1			
Erbray					1				
Escoublac	1								
Fay-de-Bretagne									1
Fégréac						1			
Fercé	1								
Fresnay-en-Retz		1							
Le Fresne, Notre-Dame (Montrelais, 1842)			1						
Frossay		1							
Gâvre (Le)	1								
Geneston						1			
Gétigné						1			
Gorges						1			
Grand-Auverné						1			
Grandchamp-des-Fontaines						1			
La Grignonais, Saint-Victor (Guenrouët, 1864)					1				
Guéméné-Penfao								1	
Guénouvry (Guéméné-Penfao, 1846)					1				
Guenrouët									1
Guenrouët, Notre-Dame de Grâce (1845)						1			
Guérande, Saint-Aubin	1								
Guérande, La Madeleine (1850)									
Guérande, Saillé (1841)					1				1
La Haie-Fouassière			1						
Haute-Goulaine									
Herbignac								1	
Héric			1						
Indre								1	

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Indret (Indre, 1844)			1						
Issé			1						
Jans					1				
Joué-sur-Erdre							1		
Juigné-les-Moutiers				1					
Le Landreau (Le Loroux-Bottreau, 1847)				1					
Lavau-sur-Loire	1								
Legé	1								
Ligné	1								
Limouzinière (La)		1							
Loroux-Bottreau (Le)		1			1				
Louisfert	1								
Lusanger						1			
Machecoul					1				
Maisdon-sur-Sèvre	1								
Malville								1	
La Marne							1		
Marsac-sur-Don							1		
Massérac							1		
Maumusson	1								
Mauves-sur-Loire				1					
La Meilleraye		1							
Mésanger						1			
Mesquer									1
Missillac								1	
Moïsson-la-Rivière	1								
Monnières	1								
La Montagne (Saint-Jean-de-Boiseau, 1868)						1			
Montbert								1	
Montoir-de-Bretagne	1								
Montrelais	1								

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Mouais	1								
Les Moutiers-en-Retz	1								
Mouzeil	1								
Mouzillon							1		
Nantes, La Madeleine (1844)				1					1
Nantes, Notre-Dame de Bon-Port				1					
Nantes, Notre-Dame de Toutes-Aides (Doulon, 1873)								1	
Nantes, Saint-Clair (1858)					1				
Nantes, Saint-Clément				1					
Nantes, Saint-Donatien							1		
Nantes, Saint-Félix (1844)				1					
Nantes, Saint-Jacques	1								
Nantes, Saint-Joseph de Portricq (1846)				1					
Nantes, Saint-Nicolas				1					
Nantes, Saint-Pierre	1								
Nantes, Saint-Similien							1		
Nantes, Sainte-Anne (1845)				1					
Nantes, Sainte-Croix	1								
Nort-sur-Erdre			1						1
Notre-Dame-des-Landes (Fay et Héric, 1847)				1				1	
Noyal-sur-Brutz									1
Nozay						1			
Orvault			1						1
Oudon									
Paimboeuf					1				
Le Pallet					1			1	
Pannecé	1								
La Paquelais (Vigneux, 1851)					1				
Paulx								1	
Le Pellerin					1				

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Petit-Auverné				1					
Petit-Mars							1		
Pierric					1				
Le Pin		1							1
Piriac	1								
La Plaine						1			
La Planche (Vieillevigne, 1837)		1						1	
Plessé							1		
Pompas (Herbignac, 1845)						1			
Pontchâteau						1			
Pontchâteau, Saint-Guillaume (1861)			1						
Pontchâteau, Saint-Roch (1882)								1	
Pont-Saint-Martin				1					
Pornic						1			
Port-Saint-Père							1		
Pouillé						1			
Le Pouliguen						1			
Prinquiau							1		
Puceul								1	
Quilly				1					
La Regrippière (Vallet, 1820)		1							
La Remaudière (Le Loroux, 1820)						1			
Remouillé	1								
Rezé, Saint-Pierre					1				
Rezé, Pont-Rousseau (1842)				1					
Riaillé								1	
La Roche-Blanche (Saint-Herblon, 1842)				1					
Rouans									1
Rougé								1	
La Rouxière									1

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Ruffigné	1								
Saffré					1				
Saint-Aignan-de-Grand-Lieu	1								
Saint-André-des-Eaux							1		
Saint-Aubin-des-Châteaux						1			
Saint-Brevin	1								
Saint-Colomban					1				
Saint-Cyr-en-Retz (Bourgneuf, 1820)									1
Saint-Etienne de Corcoué							1		
Saint-Etienne-de-Mer-Morte								1	
Saint-Etienne-de-Montluc				1					
Saint-Fiacre-sur-Maine									1
Saint-Géréon				1					
Saint-Gildas-des-Bois	1								
Saint-Herblain	1								
Saint-Herblon									1
Saint-Hilaire-de-Chaléons									1
Saint-Hilaire-du-Bois						1			
Saint-Jean-de-Boiseau	1								
Saint-Joachim						1			
Saint-Julien-de-Concelles			1						
Saint-Julien-de-Vouvantes								1	
Saint-Léger-les-Vignes		1							
Saint-Lumine-de-Clisson		1							
Saint-Lumine-de-Coutais								1	
Saint-Lyphard								1	
Saint-Malo-de-Guersac (Montoir, 1845)					1				
Saint-Mars-de-Coutais									1
Saint-Mars-du-Désert					1				
Saint-Mars-la-Jaille			1						
Saint-Même-le-Tenu							1		

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Saint-Michel-Chef-Chef								1	
Saint-Molf					1				
Saint-Nazaire									1
Saint-Nazaire, Immaculée-Conception (1857)					1				
Saint-Nazaire, Méans (1855)								1	
Saint-Nazaire, Saint-Gohard (1873)							1		
Saint-Nazaire, Saint-Marc (1871)						1		1	
Saint-Nazaire, Saint-Sébastien (1826)									
Saint-Nicolas-de-Redon				1					
Saint-Père-en-Retz							1		
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu						1			
Saint-Sébastien						1			
Saint-Sulpice-des-Landes				1					
Saint-Viaud					1				
Saint-Vincent-des-Landes							1		
Sainte-Luce-sur-Loire							1		
Sainte-Marie							1		
Sainte-Pazanne		1					1		
Sainte-Reine							1		
Sautron				1					
Savenay				1					
Sévérac				1					
La Sicaudais (Arthon, 1844)				1					
Sion-les-Mines				1					
Les Sorinières (Vertou, 1840)			1						
Soudan	1								
Soulvache				1					
Sucé-sur-Erdre				1					
Teillé								1	
Le Temple		1							

Tableau 3 : Diocèse de Nantes (1802-1905) : tableau des constructions d'églises paroissiales par période

Nom de la paroisse	Édifice construit avant la Révolution conservé	Construction entre 1800 et 1830	Construction entre 1830 et 1840	Construction entre 1840 et 1850	Construction entre 1850 et 1860	Construction entre 1860 et 1870	Construction entre 1870 et 1880	Construction entre 1880 et 1890	Construction entre 1890 et 1905
Thouaré						1			
Les Touches					1				
Touvois	1								
Trans							1		
Treffieux							1		
Treillières									1
Trescallan (La Turballe, 1848)					1				
Vallet							1		
Varades	1								
Vay								1	
Vertou								1	
Vieillevigne							1		
Vigneux-de-Bretagne							1		
Villepôt	1								
Vritz								1	
Vue					1				
Total par périodes	45	16	9	35	29	39	43	28	27

Tableau 4

Paroisses rurales du diocèse de Nantes en 1846 Enquête statistique sur l'état des paroisses (ADLA 8 V 1 et 2)

Synthèse des réponses des curés et desservants, par arrondissement.

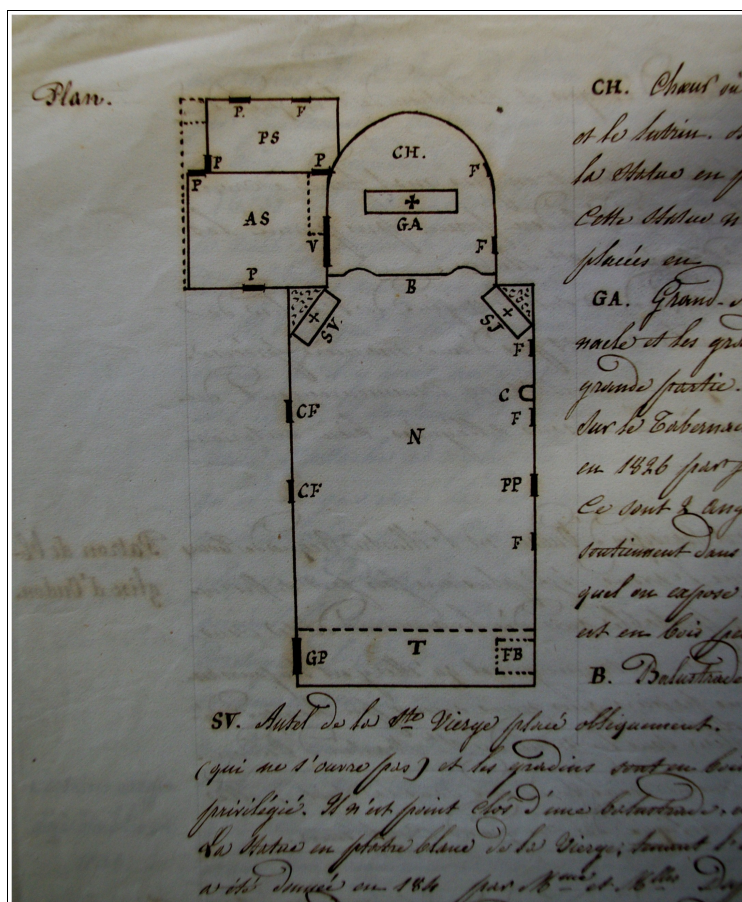
Tableau 4
P paroisses rurales du diocèse de Nantes en 1846
Enquête statistique sur l'état des paroisses (ADLA 8 V 1 et 2)
Tableau récapitulatif des réponses

Arrondissements	Nombre des paroisses	Nombre des réponses figurant dans le tableau de la préfecture	Nombre de réponses complètes conservées	Total des travaux proposés (en francs)	Ressources des fabriques pour ces travaux (en francs)	Déficit (en francs)	Églises déclarées en bon état général	Édifices dont l'intérêt artistique est signalé	Datation donnée à la construction	Églises déclarées suffisantes	Églises déclarées à reconstruire	Églises déclarées à agrandir	Églises déclarées à réparer	Églises déclarées à compléter	Églises déjà reconstruites depuis 1802
NANTES	72	69	69	726400	108100	618300	56	19	41	21	6	38	16	23	18
ANCENIS	29	28	25	254600	40600	214000	23	10	16	14	1	13	3	12	8
CHATEAUBRIANT	39	39	37	563700	55500	508200	27	7	25	13	11	16	4	8	7
PAIMBOEUF	28	28	28	408300	64100	344200	20	12	15	14	7	4	11	5	4
SAVENAY	61	58	51	1081376	144850	932026	39	18	39	24	17	9	16	6	8
TOTAL	229	222	210	3034376	413150	2616726	165	66	136	86	42	80	50	54	45

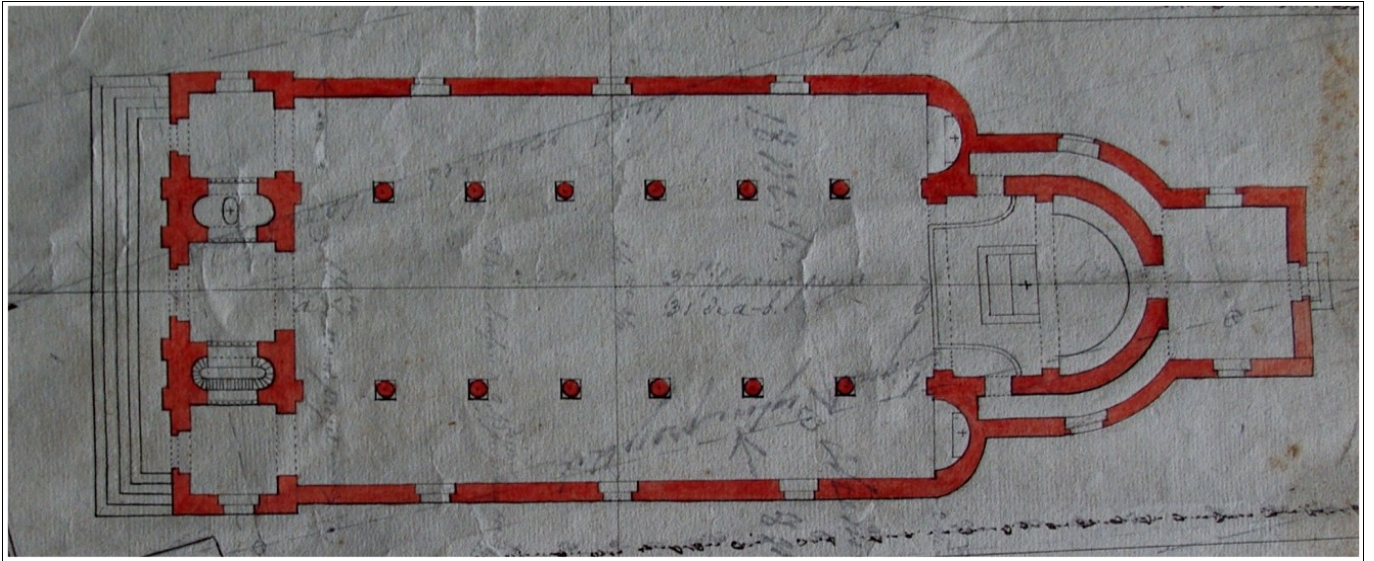
Pièces justificatives

Pièces justificatives 1

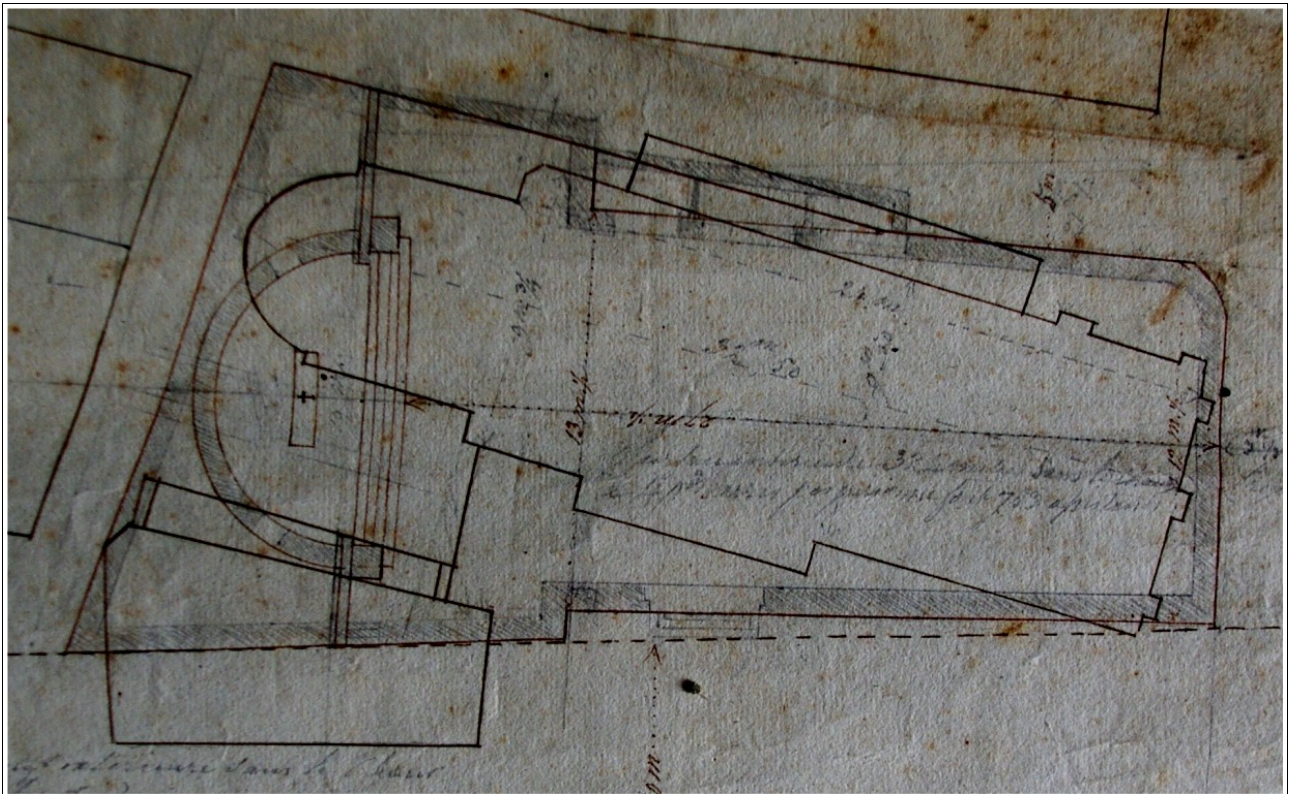
Plan légendé de l'ancienne église d'Oudon par le curé François Ollivier, 1846
(AHDN P Oudon, A 3)



- CH : Chœur, 9 stalles, lutrin, statue en plâtre de S. Martin (récente)
 GA : Grand-autel en marbre noir, exposition donnée en 1826
 B : Balustrade en fer, 4 marches
 SV : Autel de la Vierge, obliquement placé, en bois marbré, statue en plâtre (récente)
 SJ : Autel de S. Jean, obliquement placé, en bois marbré, statue en plâtre (récente)
 C : Chaire à prêcher
 PP : Porte latérale et perron
 FB : Fonts baptismaux, marbre noir, balustrade en fer
 GP : Grande-porte, donnant sur la grande-rue (Route de Nantes à Paris), escalier
 P : Portes
 CF : Confessionnaux : ils ont été enfoncés dans la muraille en 1831, pour gagner quelques places dans l'église.
 AS : Ancienne sacristie : en 1831 encore, sacristie divisée en deux par une cloison et cette partie laissée aux hommes pour remédier à l'insuffisance de l'église (arcade percée vers le sanctuaire).
 V : Voûte (arcade ouverte vers le sanctuaire)
 PS : Sacristie actuelle (jadis une cour), couloir permettant de la relier au sanctuaire
 F : Fenêtres (quatre grandes dont trois ogivales, la quatrième est d'un style tout-à-fait moderne et cintrée ; plusieurs petites)
 T : Tribune pour les hommes (au-dessous du clocher)



AHDN P Oudon E 28
 Plan de la nouvelle église (détail)
 N. d. [ca 1850]



AHDN P Oudon E 28
 Plan superposant les emplacements de l'ancienne église et de la nouvelle
 N. d. [ca 1850]

Pièces justificatives 2

Notes et dessins sur l'ancienne église de Basse-Goulaine par l'abbé Meynier (AHDN P Basse-Goulaine, A 1*, Livre de paroisse)

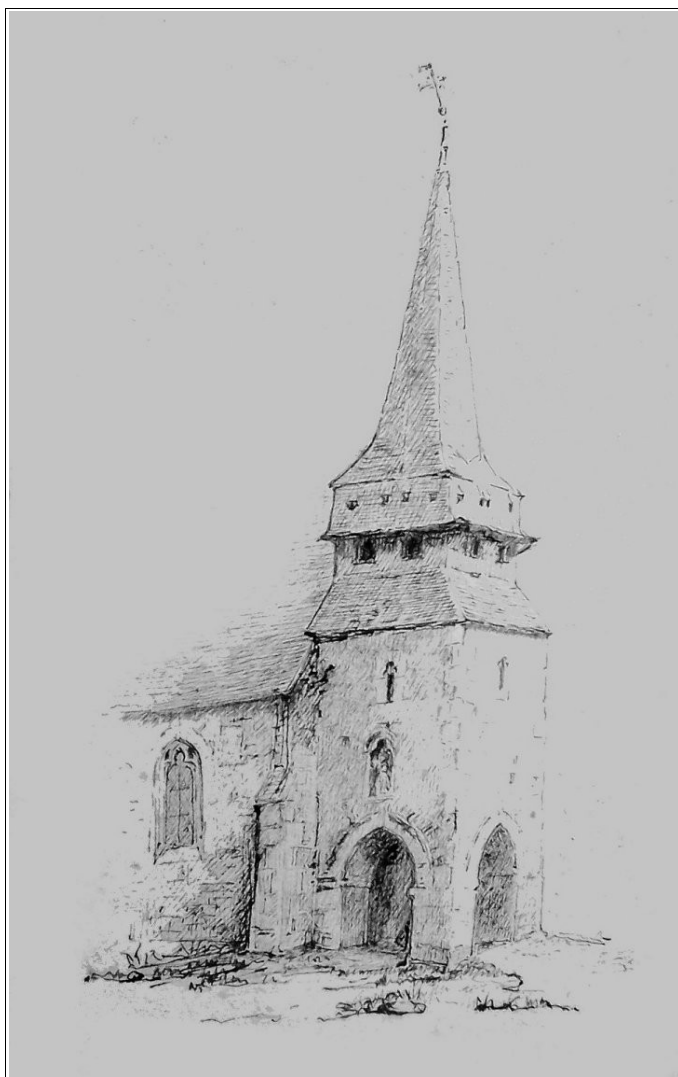
Liste des dessins :

- Le vieux clocher, p. 93
- Plan légendé de l'église, p. 94
- Fenêtre, p. 95
- Chevet du cimetière, p. 97
- Dispositions de l'autel, p. 102

Mai 1881, Démolition de la vieille église, p. 93-98

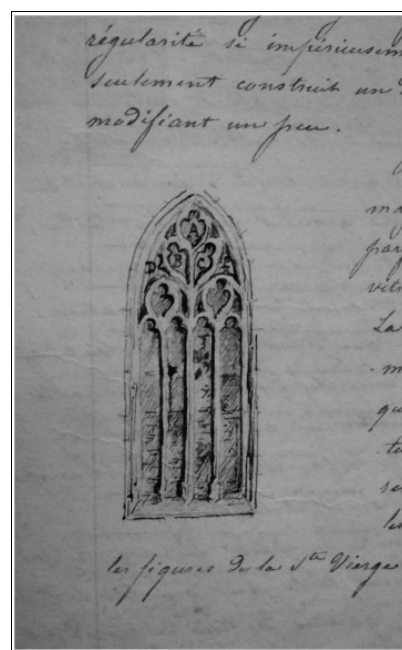
Au moment où vont disparaître les derniers vestiges de l'ancienne et vénérable église de Basse-Goulaine, je crois utile d'en garder le souvenir sur le registre de paroisse aussi exactement que possible et je permets à ma plume tous les écarts qui peuvent tendre à ce résultat. L'église de Basse-Goulaine n'était pas un monument de premier ordre, mais dans le département de Loire-Inférieure, si pauvre de constructions anciennes, elle pouvait passer pour une église intéressante au point de vue archéologique. Je vais en faire la description, et en rappeler l'histoire non d'après des documents positifs que je ne sais où prendre mais telle que cette histoire est écrite sur les murs d'un vieux monument.

La partie la plus ancienne de l'église est la base du clocher. Vers l'arcade B'B'' on remarque quelques fragments de sculptures romanes. La tour elle-même, jusqu'au soubassement d'ardoises, appartient au XIV^e siècle. Ces vestiges romans semblent fixer la fondation de l'église vers le 12^e siècle, à peu près à l'époque où l'évêque Brice, qui occupa le siège de Nantes de 1114 à 1140, accordait à la paroisse de Basse-Goulaine de nombreux privilèges. Le clocher construit sur ces bases était alors dans l'axe de l'église. Il se trouva, ainsi que la grande porte, placé un peu de côté lors de la reconstruction de l'église au 15^e siècle. La preuve de cette assertion se voit dans la structure même des deux murs qui forment la longueur de l'édifice. Celui du midi a été évidemment construit d'un seul jet ; et la fenêtre qu'il présente est grande et élancée. Le mur du nord, au contraire, n'est qu'un revêtement en appareil : ses deux fenêtres, assez courtes et rapprochées, semblent la transformation de deux fenêtres romanes. Voulant seulement élargir l'église primitive,



et sans chercher cette régularité si impérieusement exigée aujourd'hui, au aura seulement construit un des murs et utilisé l'autre en le modifiant un peu.

Au chevet de l'église se trouve une magnifique fenêtre flamboyante. Garnie de son vitrail elle devait avoir un effet imposant. La verrière représentait la scène du Jugement dernier, et au moyen des débris qui restent encore, on peut s'en représenter la disposition. Au sommet du réseau A est assis le Christ juge. Les deux baies B et C sont remplies par les figures de la Sainte-Vierge et de Saint Jean Baptiste intercédant le souverain juge. Dans les extrémités D et E, les anges sonnent la trompette fatale. Le reste de la scène est interrompu parce que la construction d'un retable en plâtre d'un goût déplorable a forcé le maçon qui l'a construit à briser les vitraux et à boucher les 2/3 de la fenêtre. Cependant, dans celles des chapelles, qui sont pourtant de construction moderne, on a inséré dans les vitres blanches des panneaux entiers arrachés au grand vitrail. Ces intéressants fragments représentent des morts sortant de leurs tombeaux et un ange tenant la croix et les autres emblèmes de la passion comme le code d'après lequel sera prononcée la sentence. Ce qu'on pourra sauver de ces fragments sera placé dans la chapelle Saint-Michel.



L'église du 15ème siècle était donc un carré long dont la régularité était interrompue sur le chevet par deux chapelles. La plus intéressante était la chapelle de la famille Guilloré. Relativement grande, voûtée en pierres, elle avait à son chevet, derrière l'autel, une fenêtre flamboyante garnie de vitraux et contenait le banc seigneurial et les tombeaux de cette ancienne famille. La chapelle de droite était, dit-on, petite et insignifiante. Le désir de rendre l'église plus grande et plus régulière porta M. Lainé, mon prédécesseur, à faire reconstruire les deux chapelles. Malheureusement, l'exécution de ce projet, confié à un architecte ignorant, produisit deux chapelles grandes mais fort laides. Des planches de sapin à la voûte et sur les murs, des ornements grecs en plâtre moulé en constituaient toute la décoration. Il n'est resté que deux vestiges de la chapelle seigneuriale. Le premier est une clef de voûte admirable de travail, laquelle se trouve actuellement à la Ravelonnaire¹. Le second est le tombeau même de la famille Guilloré transporté depuis peu dans la chapelle Saint-Michel.

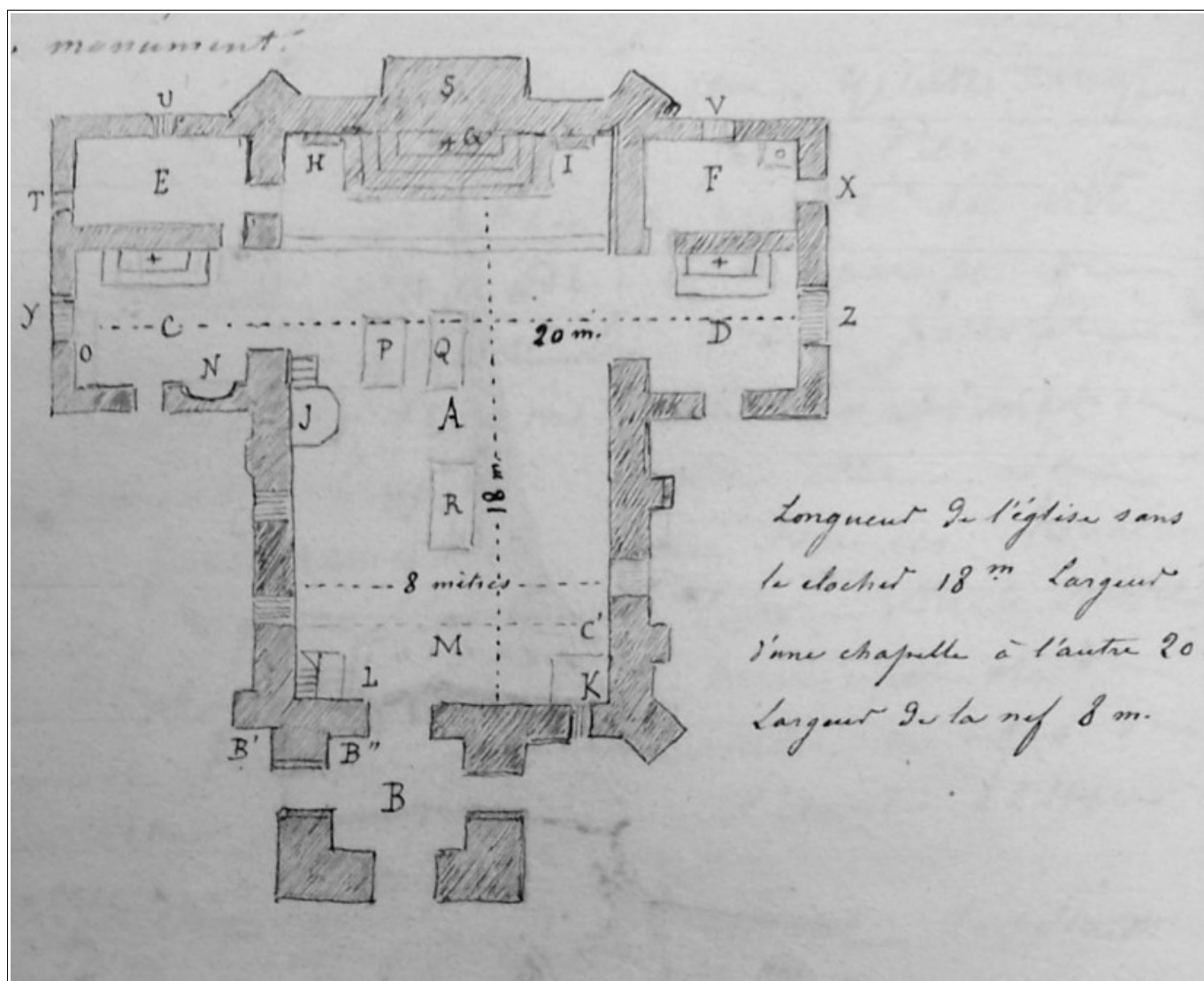
Après la fenêtre du chevet, la partie la plus curieuse de l'église est assurément le lambris qui lui sert de voûte. Des poutres apparentes, garnies de têtes de crocodiles, traversent l'église. On a eu le tort d'en supprimer deux. Les tirants perpendiculaires n'ont que des nervures, mais à leur jonction, au sommet de l'ogive, on remarque des rosaces, des armoiries et d'autres ornements en bois sculpté. La frise, un cordon horizontal sur lequel reposent les poutres et vient commencer le lambris, est très-remarquable. On y voit des animaux, des têtes grimaçantes, des ornements très variés. Dans certaines parties on devine le souvenir de quelque naïve légende ou de quelque chronique orale scandaleuse. Ici Saint Eloi coupe le pied d'un cheval afin de le ferrer plus facilement. Plus loin deux figures, une femme et un personnage portant une espèce de tonsure, se regardant de très près. A droite, une figure épouvantée et grotesquement ornée d'oreilles d'âne et de bésicles, contemple, sans doute comme victime, ce scandaleux tête-à-tête. De l'autre côté se trouve la mort qui regarde aussi et qui rit d'un air terrible. Nos aïeux, qui n'étaient pas difficiles sur le choix de leurs plaisanteries, voulaient toujours, à la fin, la moralité de l'histoire. On voit encore Saint Martin et Saint Brice, et partout, alternant avec ces sujets pieux ou grotesques, des emblèmes.

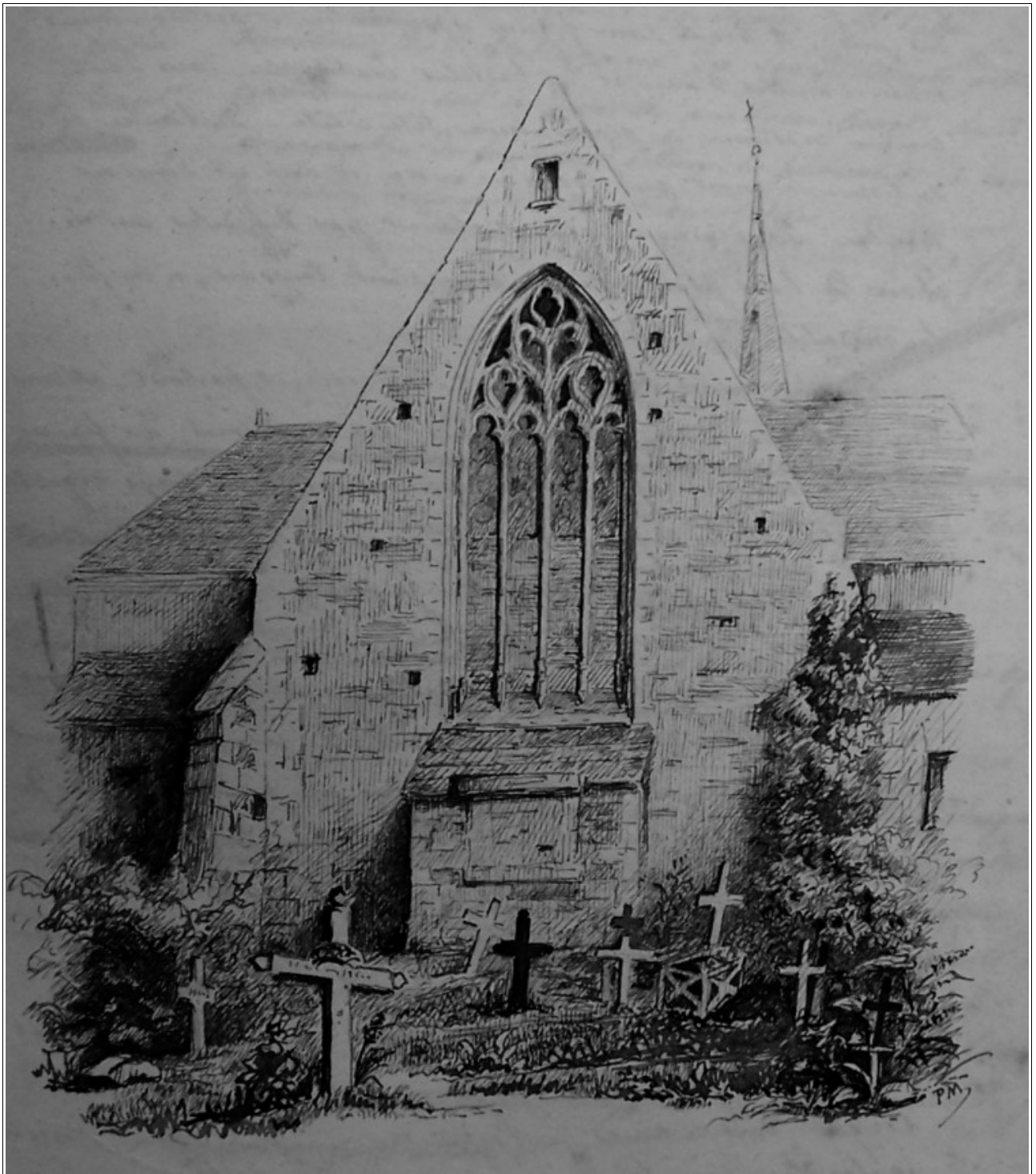
¹ Il s'agit du château de la famille Guilloré.

Les figures, des scènes entières rappelant les occupations d'un pays de vignoble. La culture de la vigne, les vendanges, le pressoir; voire même la fraude qui consistait – je parle au passé – à ajouter de l'eau au cher liquide.

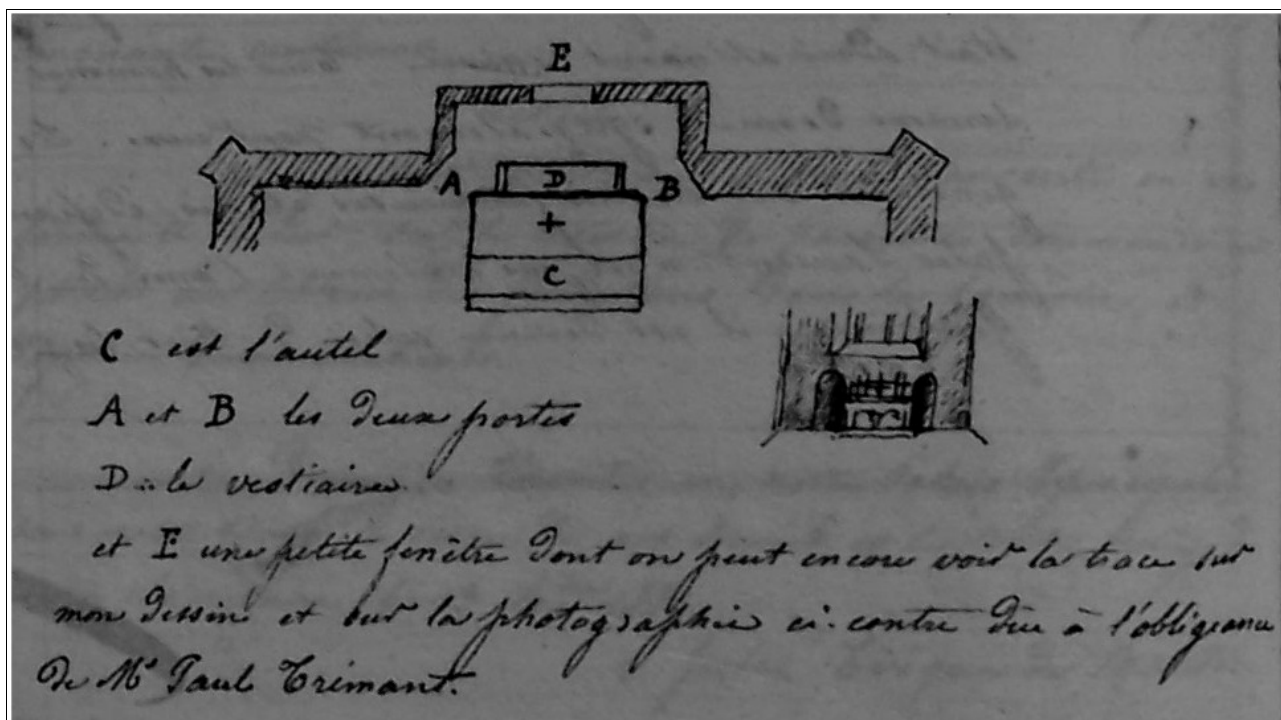
Le conseil municipal ayant voté la destruction du vieil édifice sans avoir stipulé de réserve en faveur de ces sculptures, et mes ressources ne me permettant pas de les acquérir pour mon propre compte, j'ai dû, pour les sauver, les acheter au nom de M. Julien Busson Billault, mon paroissien, dont le goût artistique saura apprécier et conserver ces curieux restes de la vieille église de Basse-Goulaine. Je ne dis rien des autels : ils sont encore dans la nouvelle église et tous les paroissiens en connaissent l'origine, dont le temps, je l'espère, a un peu effacé l'irrégularité. J'exprime seulement le regret de voir tomber quand il eût été facile de les conserver, ces vénérables murailles auxquelles sont attachés tant de pieux et chers souvenirs. Je souhaite que les paroissiens qui ont encore leur vieille église de campagne sachent se préserver de la manie de les abattre pour construire, à leur place, ces petites cathédrales en plâtre de fabrication uniforme, qui tombent en ruine avant même d'être achevées.

P. Meynier





Dans les derniers jours de l'année et en démolissant les derniers restes de la vieille église, les ouvriers firent une découverte intéressante par elle-même et par la lumière qu'elle jette sur l'histoire du vieil édifice et des transformations qu'il a subies. En dressant le plan intercalé dans mes premières notes, j'avais marqué à l'endroit S en dessous de la grande fenêtre : une construction dont on ne connaît pas exactement la destination. J'hésitais entre plusieurs suppositions. Ce renflement, évidemment ancien, pouvait être un ossuaire extérieur ou l'escalier d'un caveau pratiqué sous le sanctuaire ou enfin une sacristie. Cette dernière supposition était la véritable. (...) J'indique ici la disposition par une figure.



(...) En transportant dans la nouvelle église l'autel actuel (l'autel enlevé à l'église de l'Oratoire) on en trouva un autre qui lui servait de soubassement. Cet autel en tuffeau, style Louis XIV et assez laid, avait pour table une magnifique pierre garnie encore de cinq croix qui en indiquaient la consécration; de plus on l'avait creusée pour y mettre une pierre sacrée. Donc cette table était le premier autel élevé au 15^e siècle à l'époque de la consécration de l'église. On avait changé de place cette table, puisqu'elle se trouvait sur une base moderne, et comme, par ce changement elle avait perdu sa consécration, on y avait incrusté une pierre sacrée portable.

Pendant qu'on démolissait cet autel, je fis plusieurs observations : 1^o) les pierres qui le formaient étaient sculptées des deux côtés. On avait détruit l'autel 15^e siècle pour construire celui-ci avec les mêmes pierres. Plusieurs moulures polychromées m'ont permis de le reconstituer par l'imagination : seulement les fragments n'étaient pas en assez grand nombre pour donner à mes déductions une grande valeur. 2^{ème} observation : la table consacrée avait exactement les mêmes moulures que deux autres pierres qui avaient été retournées pour couvrir des tombes dans l'intérieur de l'église. Je garde cette table du maître-autel pour réparer celui de la chapelle Saint-Michel, mais les autres tables ne pouvaient pas être conservées. 3^e observation : l'autel dont nous parlons avait un parement extérieur du côté de la sacristie. C'est sans doute à ce mur qu'était adossé le vestiaire.

Ces observations faites, je reviens à la découverte faite par les ouvriers. On m'annonça un jour qu'on venait de découvrir une vieille statue sous l'ancien autel : à mon arrivée près des ruines, les maçons en retirèrent trois autres. Je parlerai plus tard de ces statues dont 3 datent du 15^{ème} siècle et sont remarquables. La quatrième, fort insignifiante, date du 18^{ème} siècle ; comment pouvait-elle se trouver en ce lieu ? Le fait eut été inexplicable si les statues se fussent trouvées perpendiculairement au dessous de l'autel ; mais il n'en était pas ainsi. Elles étaient enfouies dans les débris, sous le bloc de maçonnerie qui comblait l'ancienne sacristie, en dehors du parement dont j'ai parlé tout à l'heure et dans l'endroit où j'ai supposé le vestiaire. C'était la même opération qui avait enfoui les statues, bouché les ouvertures et comblé la sacristie. Pourquoi ce travail sinon pour donner une base solide à ce massif autel de marbre des Oratoriens que le curé constitutionnel n'avait pas eu le temps de faire placer et que M. Fournier fit élever dans son église à son retour d'Espagne ? L'autel, trop large pour l'emplacement, bouchait les portes et rendait la sacristie inutile. Quant aux statues, elles se trouvaient probablement dans le retable. On n'en appréciait pas, à cette époque, la valeur artistique et on aura trouvé convenable, pour ne pas les détruire complètement, de les enfouir sous le nouvel autel.

J'arrive aux statues : elles sont en tuffeau et appareillées. Deux ont environ 1 m de haut et les deux autres environ 60 centimètres. Une des deux grandes, comme je l'ai dit plus haut, date du 18^e siècle. Elle porte le nom de Saint Fiacre et est absolument sans intérêt. L'autre, du 15^{ème} siècle, représente un personnage revêtu d'une dalmatique. La tête nue est ornée d'une large tonsure monacale. La main droite a dû tenir une crosse et la gauche un objet brisé dont il est impossible de reconnaître la forme. A chaque bras pend un manipule. Aux pieds du saint sont couchées plusieurs brebis. Je suis porté à croire que cette statue représente Saint Martin, abbé de Vertou et archidiacre de Saint Félix. Les brebis couchées à ses pieds rappellent sans doute les liens de paternité qui existaient entre Vertou et les églises voisines dont plusieurs – Haute-Goulaine en particulier – appartenaient au monastère. (...) Les deux petites statues sont également du 15^{ème} siècle. L'une représente la Sainte Vierge. La foi simple de nos aïeux, qui n'avait pas la délicatesse exagérée de nos idées modernes, voulant exprimer le plus titre de la Vierge Marie, sa qualité de Mère du Christ, l'a représentée allaitant visiblement l'enfant Jésus. Et pour rappeler son titre de Reine du Ciel, elle porte une couronne royale de fleur de lys. L'autre statue est un évêque. La forme de la mitre, la coupe de la chasuble, les lignes des draperies accusent le 15^{ème} siècle, mais je soupçonne fort une main plus moderne d'avoir retouché la figure. La main droite bénit et la gauche tenait une crosse. Cette statue faisant le pendant de celle de la Sainte Vierge, doit être Saint Brice, le patron de l'église.

Je me suis demandé, à ce propos, pourquoi, seule dans le diocèse, l'église de Basse-Goulaine est sous le vocable de Saint Brice, évêque de Tours. Ne verrait-on pas dans l'histoire du pays quelque personnage influent portant ce nom, qui ait pu être le fondateur ou le bienfaiteur insigne de notre église ? Il y en a deux : [L'abbé de Vertou ; l'évêque de Nantes de 1113 à 1140]. Ce prélat obtint de Conan le Gros, en 1123, une chartre qui confirme son église dans la possession de la paroisse de Basse-Goulaine. Or c'est à cette époque que remonte la construction de la première église dont j'ai dessiné le porche et le clocher. J'ajoute ici qu'assistant, cette année, aux travaux de déblaiement des anciens murs, j'ai parfaitement constaté l'existence d'une abside dans l'axe de l'ancien clocher. L'église romane avait à peu près la même longueur que celle que nous avons connue. [Tout cela] me portent à regarder Brice comme le fondateur de l'église de Basse-Goulaine. Ceci n'est qu'une probabilité – une supposition si l'on veut – mais que d'affirmations scientifiques courent le monde qui sont moins étayées que celle-là ! Les statues dont il est question seront placées dans la chapelle Saint-Michel quand le temps me permettra de les réparer.

Pièces justificatives 3

**Lettre du curé François Seroux (1798-1851 ; curé de Batz 1826 à 1839)
au ministre des Cultes, 11 septembre 1837
(ADLA 125 J 5 L 23)**

Souffrez qu'un pauvre curé desservant de campagne vienne trouver votre Excellence pour lui donner quelques renseignements sur la paroisse à la tête de laquelle il se trouve depuis 1826. L'église de Batz, monument gothique, commencé dans le treizième ou le quatorzième siècle, et presque tout construit en pierres de taille, contient en superficie intérieure 1 208 m² ; d'où l'on peut conclure, vu le grand nombre de chapelles et de sacristies, que la couverture doit avoir une étendue double (...)

Cette église, l'une des plus vastes du diocèse, compte vingt piliers en granit et vingt-deux arcades ou grandes voûtes, sans parler des arceaux de la tour, pareillement en granit ; elle est éclairée par vingt-six grandes croisées, y compris celles des sacristies ; elle possède cinq autels, quatre de front et un autre de côté (...) ; elle a trois belles nefs ornées d'un grand nombre de superbes pendentifs, dont six ou sept surtout font l'admiration des connaisseurs, qui en été viennent en foule même de la capitale visiter cette antique basilique, supérieure, au dire de l'un d'eux, à ce que l'on voit de plus remarquable en ce genre en Allemagne et en Italie. Elle possède encore un petit buffet d'orgues, avantage dont jouissent seulement la cathédrale et une autre église du diocèse.

Elle a aussi une tour haute de 60 mètres servant de reconnaissance aux vaisseaux qui entrent dans la Loire. Cette tour bâtie en granit n'est pas à beaucoup près aussi ancienne que le reste de l'édifice pareillement en granit ; car elle fut achevée et même construite au moins en grande partie de 1675 à 1690, en vertu d'une ordonnance royale faisant cession, pour un temps limité, des droits sur les moissons dans le pays ; mais je n'ai rien pu trouver de précis sur l'antiquité et les moyens de constructions du corps du bâtiment. Qui ne tiendrait à conserver un si beau monument ? Mais d'un autre côté, comment espérer d'y réussir si le gouvernement ne vient à notre aide ? (...)

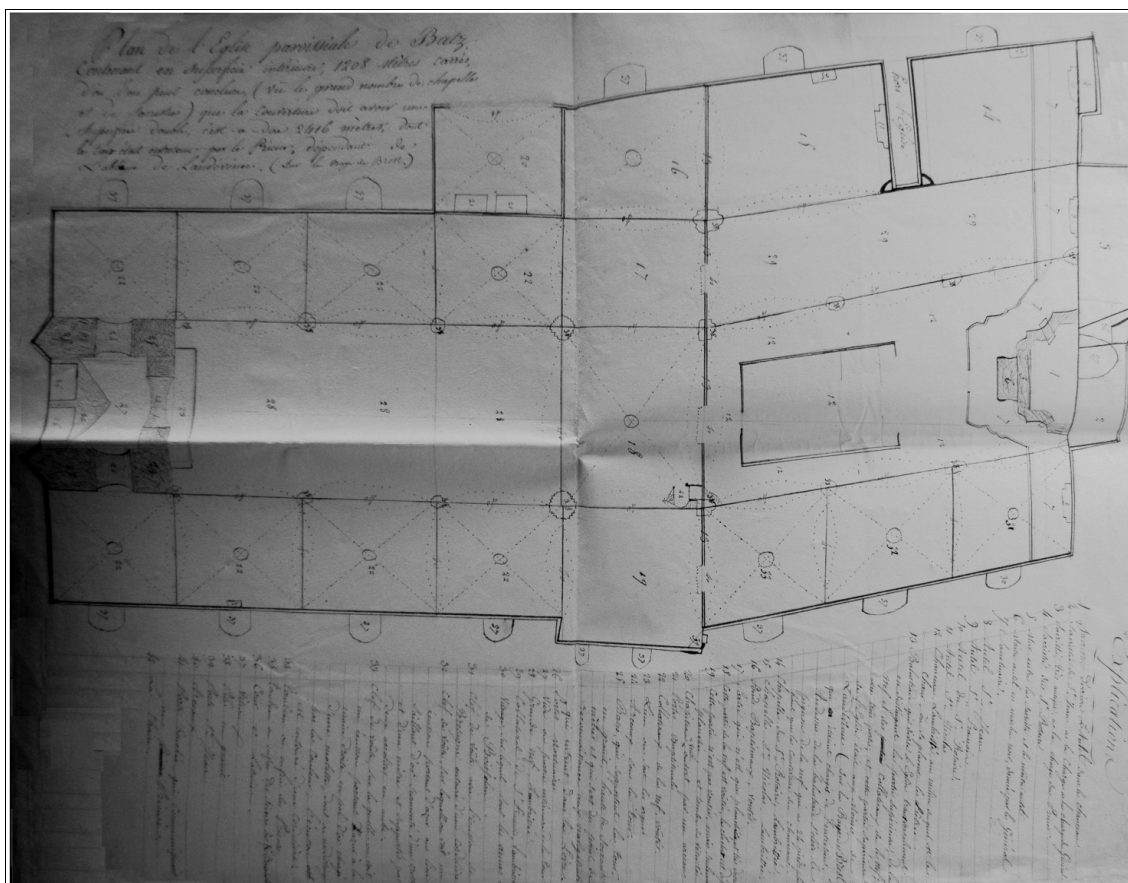
Comment donc parvenir à empêcher de se dégrader et même de tomber en ruines un monument tel que notre église ! Depuis longtemps un grand nombre des croisées en plomb, traversées par d'énormes barres de fer ne se remplacent ou ne se consolident plus que par de méchants morceaux de bois qui ôtent à l'édifice toute son antique majesté et font verser des larmes aux paroissiens qui ne cessent de répéter : comment est-il possible que le gouvernement ne vienne pas à notre secours ? (...) Plusieurs des piliers sont flanqués de chaux ainsi qu'une partie des murs de l'édifice, parce qu'on n'a pas le moyen de faire piquer les pierres devenues vertes par le temps, ni de remplacer les granit rongés par le salpêtre et l'air salin ; et si on ne vient promptement à notre secours, on se demandera bientôt si l'église de Batz fut autrefois bâtie en pierres de taille ou en simple maçonnerie. (...)

Que dira une population qui s'emploie jour et nuit à la culture et à l'exploitation d'une denrée si lucrative pour l'État quoi qu'elle le soit si peu pour elle-même ? Population toujours calme jusqu'à ce jour et si paisible qu'en 1830 et encore bien depuis, tandis qu'ailleurs tout était en effervescence, ici au contraire on paye toujours l'impôt sans qu'il y eût un jour d'interruption. Population éminemment religieuse et qui ne s'est attachée au gouvernement que parce qu'elle l'a vu protéger la religion de ses pères et s'annoncer comme devant soutenir les temples érigés par ses ancêtres. Je désire qu'on ne l'abandonne pas à elle-même en lui donnant occasion de faire des réflexions qui ne seraient guère propres à l'attacher à l'ordre actuel des choses. (...)

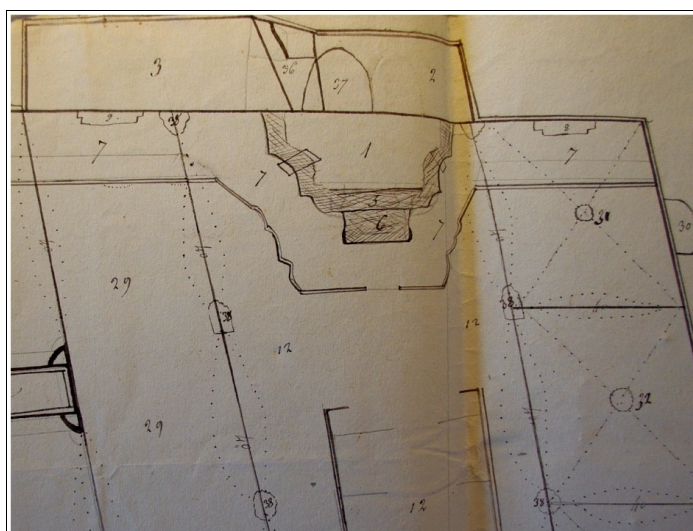
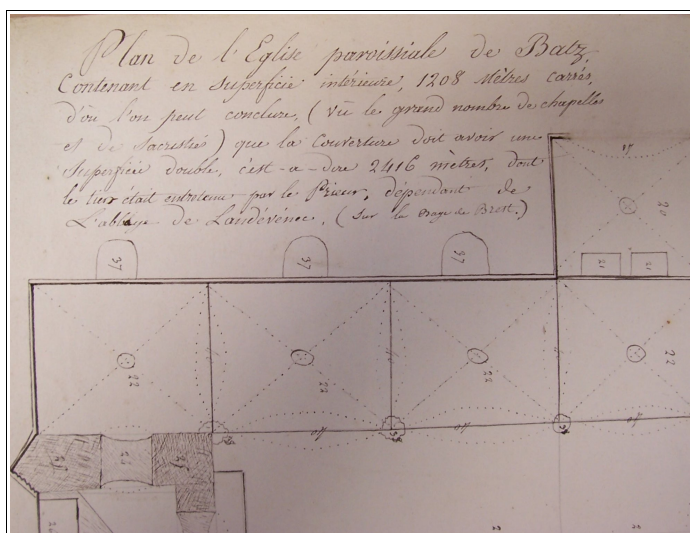
Ma paroisse n'a pas oublié que sous la Restauration, le gouvernement d'alors ne craignit pas d'employer 8 à 9 000 francs à la seule réparation de la tour qui menaçait ruine. Que dirait-elle donc maintenant si elle voyait qu'on laissât la partie essentielle de l'édifice se détériorer à vue

d'œil, après qu'on l'est annoncé comme devant marcher sur les traces de l'ancienne administration pour la conservation des monuments religieux ? Et surtout d'un monument tel que son église paroissiale, dont j'ose vous envoyer le plan assez mal tracé il est vrai et fait à la hâte par une main peu habile en ce genre d'opérations, mais qui vous donnera cependant une petite idée de la grandeur, de la beauté, de l'antiquité et même de la nécessité de ce temple antique, mais aussi du grand entretien que demande un tel édifice à peine à deux cent pas de la mer !...

J'ai donc la ferme confiance que Mgr l'évêque de Nantes, de concert avec M. le préfet joindra ses influences à celles d'un pasteur qui vous prie à mains jointes de venir sécher ses larmes et qui n'attend que cette nouvelle occasion de faire voir à son peuple que ce n'est pas en vain qu'il lui a toujours dit de rester calme, persuadé que tôt ou tard le gouvernement s'en souviendrait à son avantage.



Plan de l'église de Batz par le curé Seroux et détails (ADLA 125 J 5 L 23)



Pièces justificatives 4

Lettre de l'architecte Théodore Nau à Mgr Hercé, 2 décembre 1838 (ADLA 125 J 5L 10)

Monseigneur, vous êtes assisté dans l'administration de votre diocèse par des coopérateurs trop habiles, pour qu'il convienne à des gens sans qualité de s'immiscer à vos travaux ; cependant appelé par profession à prendre connaissance de l'état d'un grand nombre d'édifices religieux, j'oserai soumettre à votre grandeur quelques observations sur les dégradations qu'ils éprouvent et sur la possibilité de les préserver à l'avenir de nouvelles mutilations. Lorsque la foi dominait la société, des monuments quelquefois somptueux, quelquefois simples, mais toujours beaux, couvrirent le sol de la France. Le libertinage et l'irréligion remplacèrent-ils la foi ? Vinrent les premières mutilations et les constructions nues, froides et pauvres, comme celles du protestantisme ; la Révolution arriva et soit par haine aveugle, soit pour se débarrasser de l'entretien coûteux de nos anciens édifices, elle en supprima une belle moitié. Nous savons donc qu'au commencement de ce siècle les ecclésiastiques appelés à rétablir les cultes, ne trouvèrent que des édifices délabrés et des fabriques ruinées. On avisa à pourvoir aux besoins les plus urgents et l'on pourrait peut-être admettre que jusqu'à la fin de l'Empire on se borna à d'indispensables réparations.

Si depuis les ressources furent plus nombreuses, elles furent en tout cas très-exigües et presque toujours au-dessous des besoins. Tout le monde sait cela, aussi personne ne peut-il raisonnablement s'étonner que les reconstructions d'églises ou leurs réparations soient faites avec parcimonie ou pauvreté. Cependant, Monseigneur, si l'on énumérait les sommes employées depuis vingt ans pour l'agrandissement ou l'embellissement des églises et autres édifices de votre diocèse et qu'on l'on put en même temps récapituler les divers travaux qui y ont été faits de manière à établir le parallèle exact de ce qu'étaient alors ces bâtiments et de ce qu'ils sont aujourd'hui, on serait surpris que des sommes aussi considérables aient produit de si minces résultats. Sans nous arrêter à ce tableau dont les détails pourraient offrir de l'intérêt, admettons que deux sources différentes alimentent les travaux des édifices dont nous nous occupons. L'une vient des ressources propres de la fabrique, soutenue quelquefois par la commune et le gouvernement, l'autre des trésors de la charité chrétienne. Les fonds provenant de la fabrique ne sont ordinairement employé qu'avec votre autorisation Monseigneur, (sauf les dépenses masquées ou déguisés dont le système de bureaucratie établi a rendu l'usage si commun à toutes les administrations) mais cette autorisation confiante dans le zèle qui la sollicite ne se fait pas attendre. Assez d'autres difficultés, pensez-vous, sont présentées par l'administration civile pour que la vôtre prête un prompt concours. Les fonds provenant directement de la charité publique sont employés sans contrôle. Quelquefois ils ont une destination fixe, quelquefois conditionnelle, l'on conçoit que ces dispositions gênent le dispensateur et nuisent au bien de l'ensemble aussi peut-on assurer que ces fonds sont généralement mal employés.

S'il fallait justifier ces assertions, que d'exemples ne pourrait-on pas citer, mais il suffit de rappeler ce qui se passe en pareil cas. On cause sur l'emploi de la somme que l'on a entre les mains, on se fixe, souvent sans raison, sur l'exemple de quelque voisin, puis on appelle un ouvrier, quelque fois un sculpteur ou même un architecte et alors on lui commande ce qu'on a résolu d'exécuter, vaines sont toutes les observations de celui-ci, elles ne sont écoutées qu'avec méfiance, l'on est fixé et l'on a ce grand moyen de lui fermer la bouche en insinuant que l'intérêt privé dicte son langage. Ainsi de fort beaux monuments perdent leur caractère, ainsi de respectables souvenirs sont effacés, des détails précieux sont remplacés par de grossiers ouvrages, on s'abandonne à l'instinct destructeur, tout ce qui est vieux est frappé de réprobation et justement mécontent de ce que l'on a fait soi-même, quelques années se sont à peine écoulées et l'on avise déjà à rafraîchir,

réparer ou remplacer ce que l'on a fait. Le désordre d'un tel emploi des finances est moins affligeant encore que la fâcheuse impression qui résulte de ces mutilations, elles blessent les gens mieux avisés, elles compromettent leur auteur, elles compriment l'élan de la charité et tendent à diminuer le respect que doit inspirer le lieu saint. Enfin, la corrélation qui existe entre la splendeur de la foi et celle des églises et l'inverse est trop frappante pour que l'on puisse attacher peu d'importance à l'architecture religieuse. Déjà les circulaires de plusieurs évêques et particulièrement le manuel de M. l'évêque de Belley prouvent outre le respect de ces prélats pour nos vieux monuments l'importance de ceux-ci considéré sous le point de vue religieux et confondent ceux qui affectent une indifférence qui en définitive ne prend sa source que dans leur ignorance.

Ah, que les saintes pompes de notre religion reçoivent d'éclat de l'édifice où elles se célèbrent et que leur effet est puissant vers les cœurs, pourquoi agit-on donc si souvent comme si on l'ignorait, pourquoi le misérable badigeon vient-il périodiquement flétrir les antiques et respectables murailles de nos églises qui, couvertes de peintures, devraient être, suivant les paroles de Saint-Nil, comme des livres ouverts pour apprendre l'histoire de notre religion aux ignorants et à ceux qui sont incapables de lire les divines écritures.

J'ai rencontré moi-même nombre de murs antérieurs aux deux derniers siècles, sous le badigeon desquels on peut découvrir d'édifiantes peintures, un artiste ne peut voir cela sans émotion et s'il m'est arrivé quelquefois de parler en faveur d'ouvrages si intéressants, j'ai été écouté avec une sorte de pitié et ramené à la conversation sérieuse, c'est-à-dire au projet de quelque plâtrerie barbare. L'artiste ainsi méprisé, constamment traité comme un mercenaire, abreuvé de dégoûts, n'a d'autre marche à suivre que de se laisser aveuglément conduire par le caprice de gens complètement étranger à son art, s'il n'a assez d'énergie, de désintéressement et de confiance en ses études pour résister à ces étranges prétentions, se laisser écarté ou s'éloigner lui-même. Il n'en était pas ainsi, Monseigneur, lorsque tant d'illustres évêques et abbés consommés dans l'art de l'architecture construisaient eux-mêmes les monuments qui honorent le siècle qui les vit s'élever. Lorsque tant de saints religieux, savants peintres, consacraient tous leurs loisirs à retracer les faits les plus touchants de l'histoire catholique, avec une supériorité facile à concevoir. De si beaux temps se renouvelleront-ils ? Qui pourrait le dire ? Mais du moins savons-nous que dans beaucoup de diocèses les évêques ont mis au rang des études cléricales l'histoire de l'art et principalement celle des monuments religieux, on peut donc entrevoir l'époque où le zèle des beaux-arts se réchauffera dans la foi.

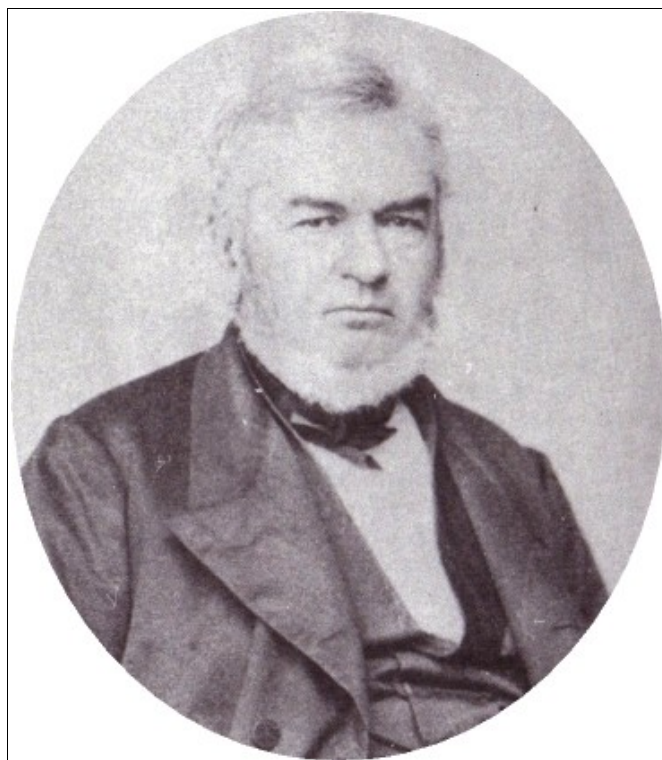
En attendant, Monseigneur, porter un remède à une plaie si profonde serait une tâche difficile sans doute mais qu'un pasteur plein d'avenir, de zèle et de lumières accomplirait certainement et pour cela il n'est pas besoin de ressusciter les beaux génies des siècles passés, il faut que l'unité, principe fondamental du bien et du beau, préside à tous les travaux. Voici notre plan : Votre Grandeur investirait un prêtre de la charge de conservateur des édifices religieux. Ce prêtre ferait partie de votre conseil. Il aurait mission spéciale de recevoir toute plainte, explication, renseignements bénévoles ayant pour objet la conservation des bâtiments diocésains. Il se ferait adresser soit par MM. les curés ou fabriciens, supérieurs ou économes, soit par des artistes compétents, des rapports sur l'état des édifices, lorsqu'il jugerait y avoir lieu. Toute réparation, décoration, suppression à faire ou dons à recevoir dans les dits édifices devraient au préalable être autorisés par Votre Grandeur. Les autorisations de travaux et approbations de plans ne seraient données que sur le rapport du conservateur institué dans votre Conseil.

Nous sommes persuadés, Monseigneur, que ce moyen bien simple, imprimerait aux travaux qui dépendent de votre administration l'unité qui leur manque, il suffirait qu'un prêtre éclairé pût jeter un regard sur leur ensemble pour empêcher ces contradictions sans nombre qui les régissent si souvent. On ne verrait plus un curé détruire l'ouvrage de son prédécesseur uniquement parce que son goût est différent sans garantie qu'il soit meilleur ; ou bien encore imposer comme condition sine qua non l'adoption d'idées monstrueuses sous le rapport de l'art et que de guerre lasse on se voit souvent obligé d'admettre parce qu'après tout on ne sait à l'arbitrage de qui en référer et que

L'on craint d'occuper Votre Grandeur de semblables détails. Nous avons la pleine confiance, monseigneur, que la création que nous osons vous proposer aura la plus salutaire influence. L'homme plein de zèle et d'ardeur que vous choisirez aura assez de loisirs pour acquérir bientôt des connaissances étendues qui permettront aux artistes d'entreprendre avec lui des discussions impossibles avec les gens étrangers aux arts, il aura cette sainte simplicité qui seule inspire la confiance et qui engagera à aborder sans détour les questions que l'on aurait à traiter avec lui dans l'intérêt du bien général, il aura la catholique abnégation par laquelle, au lieu d'être toujours asservi à ses pensées, à ses affections, à des opinions plus ou moins bien établies, il résumera le bien que sa charge l'aura mis à portée de découvrir, pour en faire une prompt application. Son intervention bienveillante et sage arrêtera ces débats quelquefois graves et scandaleux qui s'élèvent entre les architectes ou constructeurs et MM. les curés. Les ecclésiastiques respecteront les conseils que son expérience et ses lumières lui permettront de donner, tandis que ceux des architectes ne sont ni écoutés, ni suivis.

Maintenir, conserver, restaurer remplaceront dans certain vocabulaire d'architecture les mots détruire, abattre, renouveler aujourd'hui seuls en usage. Enfin la sagesse de ses conseils tempérera la funeste influence de ceux qui sont si souvent hasardés avec tant de témérités. Nous pourrons espérer de voir disparaître peu à peu ces incohérences, ces disharmonies, ces bris surtout si affligeants et alors avec l'harmonie matérielle reviendra l'harmonie spirituelle, sinon entre nos pauvres intelligences, du moins entre élus et l'intelligence suprême, la divine harmonie dont l'église matérielle est l'image.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très-obéissant serviteur Th. Nau.



Théodore Nau (1805-1865)
Photographie en noir et blanc
(Société des architectes de Nantes, SAN-99 / 94 44 01014)

Pièces justificatives 5

Modèle imprimé de procès-verbal de visite pastorale pour le diocèse de Nantes, 1846 : Rubriques et principales questions (ADLA 125 J 3 F 4)

Très-Saint Sacrement

Calice, ciboire, soleil : *leur nombre ? matière ?*

Sont-ils dorés, suivant ce que prescrivent les règles ?

Custode

Tabernacle : *est-il doublé en soie ? N'y enferme-t-on que le Saint-Sacrement ?*

La clef est-elle tenue dans une armoire ?

Saintes espèces

Lampe : *est-elle toujours allumée ?*

Grand autel

Invocation

Autel : *quelle matière ? A-t-il été consacré ?*

Pierre sacrée : *est-elle pourvue de reliques ?*

Quelles sont les statues qui ornent le maître-autel ? Sont-elles convenables ? De quelle matière ?

Reliquaires : *sont-ils réguliers ? De quel saint contiennent-ils les reliques ? Possède-t-on les authentiques ? A quelle époque sont-elles exposées ? Quelles autorisations ?*

Nappes d'autel : *sont-elles en fil ?*

Tapis, dais, croix pour l'autel : *en quelle matière ?*

Chandeliers : *combien ? En quelle matière ?*

Cartons, balustrade, nappes de communion, clochettes, burettes, piscine, vaisseaux des saintes huiles.

Cimetière

Étendue

A quelle distance et à quelle profondeur les fosses se creusent-elles ?

A quel intervalle se renouvellent-elles ?

Clôture : *suffit-elle pour que les animaux ne pénètrent pas ?*

Entrée, chemins, portes, croix.

Fonts baptismaux

Lieu qu'ils occupent dans l'église ?

Sert-il à d'autres usages par exemple de décharge ?

Comment décoré ?

Sont-ils entourés d'une clôture ? De quelle matière ? Ferment-ils à clef ?

Burettes : *En quelle matière ?*

Chapelles

Du côté de l'Évangile : *sous quelle invocation ? Quelle en est la décoration ?*

Autel pourvu d'une balustrade ? D'une pierre sacrée régulière ?

Du côté de l'Épître : *sous quelle invocation ? Quelle en est la décoration ?*

Autel pourvu d'une balustrade ? D'une pierre sacrée régulière ?

État général de l'intérieur de l'église

Décorations, retables, tableaux, statues, etc...
Réparations nécessaires ou utiles.

Édifice

Situation de l'église
Dimensions et forme
Est-elle assez grande pour la population ?
Sais-t-on l'époque de sa construction ?
Chœur ou sanctuaire
Bénitiers fixes : *en quelle matière ?*
Clocher et sa situation, cloches
Nef, grandeur et forme
Couverture : *en quel état ?*
Voûtes ou lambris : : *en quel état ?*
Vitres : : *en quel état ?*
Pavé : : *en quel état ?*
Murs : *leur état, à l'intérieur, à l'extérieur ?*
Portes : *combien ? et comment placées ?*

Mobilier de l'église

Chaire : *où est-elle placée ?*
Confessionnaux : *combien ? et sont-ils réguliers ? y en a-t-il un pour les sourds ?*
Sièges et bancs, nombre des chaises : *quel est le mode de leur gestion ?*
Quel est le prix des places ?

Sacristie

Présente-t-elle toutes les conditions désirables de grandeur, de convenance et de sûreté ?
Les fenêtres sont-elles garnies de barreaux de fer ?
Y a-t-il une fontaine ?
Armoire, ornements, drap mortuaire, chapes, aubes, ceintures, surplis
Croix processionnelle, bannière, encensoir, lanterne
Missel, graduel, psautier, antiphonaire, processionnal, rituel

Fondations, dévotions

Fondations, confréries, indulgences
Processions et exposition du Saint-Sacrement
Registres de baptême, mariages et mortuaires
Registres de paroisse

Fabrique

Registres de fabrique, de comptabilité, revenus : *en quoi consistent-ils ?*
Titres et papiers : *sont-ils tenus en ordre ? déposés dans un coffre à trois clefs ?*
Constitution et renouvellement du conseil de fabrique, du bureau
Formation annuelle du budget : *comptes réguliers ?*
Réunions aux époques fixées par le décret de 1809 et l'ordonnance de 1825 ?

Personnel

Curé : nom, âge, date de nomination et d'installation
Vicaires : noms, âges, dates de nomination et d'installation

Prêtres habitués, jeunes clercs, domestiques
Parents du curé habitant dans le presbytère
Maître d'école : *y a-t-il des écoles tenues par des frères ou des sœurs ?* Sage-femmes

Statistique de la paroisse

Population et nombre de communiant
Étendue et périmètre
L'église est-elle centrale ?
Nombre de villages
Les voies de communication sont-elles faciles ? Paroisses limitrophes ?
Y a-t-il dans la paroisse quelque chose de remarquable en monuments ?
Y a-t-il quelque tradition ancienne, digne d'être recueillie ?
Hôpital
Dévotions, lieux de pèlerinage
Coutumes abusives, vices dominants

Presbytère

Quelle est son origine ?
Dans quel état de réparation se trouve-t-il ?
Est-il suffisamment grand ?
Est-il voisin de l'église ?
Quelles dépendances ?
Archives du presbytère : mandements, lettres pastorales, ordonnances, correspondance
Toutes les pièces sont-elles conservées, tenues en ordre, déposées, renfermées à clef ?

Pièces justificatives 6

Enquête sur l'état matériel des paroisses, diocèse de Nantes (1846)

Ministère de la Justice et des Cultes, Direction des Cultes, 2e sous-direction, 2e Bureau
Renseignements statistiques sur les églises paroissiales et les presbytères du département de ...
au ... 184... (Annexe de la circulaire n° 234 du 17 novembre 1845)

Renseignements à fournir :

Canton

Nom de la paroisse et du lieu de la situation des édifices

Titre sous lequel est érigée l'église : cure, succursale, chapelle

Date du décret ou de l'ordonnance d'érection

Population de la paroisse

Renseignements statistiques sur l'église :

1°) si elle est en bon état d'entretien (indiquer autant que possible si l'édifice offre de l'intérêt sous le rapport de l'art)

2°) si elle est suffisante pour la population

3°) indication et détail sommaire des dépenses à faire pour acquisitions et pour travaux de construction, d'agrandissement ou de grosses réparations.

Évaluation approximative des dépenses nécessaires

Ressources présumées que les fabriques, ~~les communes etc~~¹, pourront y appliquer

Déficit

Renseignements statistiques sur le presbytère :

1°) S'il est tenu à loyer, et pour combien par an

2°) S'il appartient à la commune ou à la fabrique

3°) S'il est en bon état et suffisant pour les besoins de sa destination

4°) Indication et détail sommaire des dépenses à faire

Total des déficits pour les deux édifices

Observations

28 avril 1846, Lettre-circulaire de Mgr de Hercé aux curés

Renseignements statistiques sur l'état des églises, presbytères et fabriques du diocèse de Nantes en 1846 (ADLA 8 V 1 et 8 V 2)

Monsieur le curé,

Les renseignements qui, chaque année, parviennent au ministère sur l'état d'insuffisance ou de dégradation, où se trouvent la plupart des églises et des presbytères, surtout dans les paroisses rurales, ont fait sentir la nécessité d'apporter à ce mal un remède plus efficace que par le passé. Le gouvernement a compris que l'allocation votée, à chaque session, pour cette nature de dépenses, était de beaucoup insuffisante, et il paraît dans l'intention de solliciter un crédit, qui soit en rapport avec ces besoins. Il nous demande donc, ainsi qu'à MM. les préfets, une statistique des églises et des presbytères.

1 La mention est barrée dans les tableaux établis par la Préfecture de Loire-Inférieure.

J'ai cru devoir profiter de l'occasion pour obtenir un travail complet, celui d'une statistique générale du temporel ecclésiastique des paroisses du diocèse. Outre l'avantage que ce travail présente en lui-même et sous le rapport de la bonne administration, il offre de plus celui, non moins précieux, de réduire à leur réalité bien des évaluations, que l'ignorance ou la mauvaise foi se plaisent à exagérer, au détriment de la considération due au clergé. C'est ainsi que les organes de la presse cherchent souvent à faire du scandale, en énumérant les richesses supposées du clergé, les dons ou legs dont il est l'objet, le produit des quêtes faites en sa faveur, les immeubles dont il a la jouissance, etc., etc. Quelquefois même les débats parlementaires deviennent l'écho de ces plaintes, et le gouvernement, pour y répondre, peut avoir besoin de renseignements exacts et s'adresser aux évêques pour les obtenir. Grâce à Dieu, nous pouvons faire connaître toute la vérité; et plus elle sera connue, plus les préventions s'évanouiront, plus il apparaîtra que le clergé possède à peine le suffisant pour sa subsistance, et que ses ressources point bien au-dessous de ce qu'elles devraient être, pour secourir efficacement toutes les misères qui se recommandent à sa charité.

J'ai donc pensé que la concentration à l'Évêché de tous les documents propres à établir cette statistique générale ne pouvait avoir que d'heureux résultats, et que MM. les curés s'empresseraient de me les fournir en remplissant exactement le présent tableau et en me le renvoyant le plus tôt possible. Dans mes visites pastorales, j'en ferai le récolement, et j'aurai soin de le faire compléter successivement, lorsque des mutations se présenteront par suite de nouvelles dispositions, donations, aliénations, etc. Il est au reste bien entendu que ces renseignements ne recevront aucune publicité; que l'évêque n'en fera jamais usage que dans l'intérêt général du diocèse, ou dans l'intérêt particulier des paroisses. Les questions adressées par le Gouvernement, et auxquelles il demande que je réponde, sont marquées d'un astérisque.*

Enfin, il m'a semblé que le nom des prêtres qui ont gouverné chaque paroisse, ou qui y ont pris naissance, serait un heureux complément à ces renseignements : on parviendrait ainsi à conserver d'honorables souvenirs pour le clergé et pour les populations; et je suis assuré que l'on partagera nos regrets de ce que la chaîne de cette précieuse tradition ne puisse monter à des temps reculés, faute de traces écrites. MM. les curés pourront du moins consulter les anciens et recueillir leurs dépositions : l'avenir nous saura gré des documents que nous recueillons ici.

Je vous recommande de nouveau, Monsieur le Curé, le renvoi le plus prompt possible du tableau, et je vous prie d'agréer l'expression de mon bien sincère attachement.

J. FRANCOIS , Évêque de Nantes.

Renseignements statistiques sur l'état des églises, presbytères et fabriques : questionnaire imprimé (ADLA 8 V 1 et 8 V 2)

Rubriques et questions :

Personnel ecclésiastique de la paroisse :

Nom des curés successives, dates de leur entrée et de leur sortie

Noms des vicaires successifs, dates de leur entrée et de leur sortie

Noms des prêtres originaires de la paroisse (vivants ou décédés)

Église :

Quel en est le patron ?

A quelle époque a-t-elle été construite ?

Quelle en est la forme ? Est-elle à une, deux ou trois nefs ?

Est-elle complètement achevée ?

Quelle en est la situation ? Est-elle orientée ? Isolée de toute habitation ?

En quoi les murs sont-ils construits ? Leurs dimensions ?

Est-elle voûtée en pierres ou en briques, ou seulement lambrissée ?

Dimensions du chœur, du sanctuaire, de la nef, du transept ou bras de croix, des bas-côtés ?

Clocher. Forme. Nombre et poids des cloches.

Forme, hauteur et nombre des piliers de l'église.

* L'église offre-t-elle quelque intérêt sous le rapport de l'art ?

Époque et nature des dernières réparations qui y ont été faites ?

* Suffit-elle aux besoins de la population ?

* Quels seraient les travaux et réparations ou reconstructions à y faire ?

* Quelle en serait approximativement la dépense ?

* Somme que la fabrique pourrait y consacrer.

Observations

QUEL en est LE PATRON ?	A QUELLE ÉPOQUE a-t-elle été construite ?	QUELLE en est LA FORME ? Est-elle à une, deux ou trois nefs ?	EST-ELLE complètement achevée ?	QUELLE en est LA SITUATION ? Est-elle orientée ? isolée de toute habitation ?	EN QUOI les murs sont-ils construits ? leurs dimensions ?	EST-ELLE voûtée en pierres, ou en briques, ou seulement lambrissée ?
1	2	3	4	5	6	7
Le Patron de l'église est St Martin évêque de Tours.	L'époque de la construction est complètement inconnue.	L'église est à trois nefs, avec deux chapelles formant croix.	Elle est complètement achevée.	Située au milieu du bourg, elle est entièrement isolée de toute habitation. Le sanctuaire à l'orient, le clocher à l'occident.	Les murs sont construits en pierres reliées avec du mortier en terre. ils ont un mètre d'épaisseur. Hauteur des bas-côtés 2 m. 20 des chapelles 3 mètres du sanctuaire 5 mètres.	Elle est seulement lambrissée.

Questionnaire imprimé (ADLA 8 V 2 Corsept, détail)

Sacristie :

Combien y en a-t-il ?

Dimensions, situation et nombre des portes et fenêtres

Fenêtres :

Nombre, forme, dimensions, élévation par rapport au sol

Sont-elles garnies de grilles ?

Sont-elles ornées de meneaux ?

De quelle sorte de vitres sont-elles garnies ?

Autels :

Nombre et vocable, matière, forme, emplacement ?

Statues et tableaux :

Nombre, matière, sujets, dimensions, emplacement, mérite artistique

Bancs et chaises

Nombre de bancs et nombre de places

Les bancs sont-ils de forme régulière ? Leur disposition.

Comment sont-ils concédés ? A quel prix ?

Nombre de chaises ?

Prix d'une chaise, par office, par abonnement annuel.

Les chaises sont-elles en ferme ou en régie ?

Quel revenu annuel la fabrique tire-t-elle des chaises et des bancs ?

Observations

Pièces justificatives 7

Mandements de Carême de Mgr Jaquemet

Instruction pastorale de Mgr Jaquemet sur la construction des églises **Mandement pour le saint temps du Carême de l'an de grâce 1859** **(25 février 1859, ADLA 125 J 1 E 7*, extraits)**

Il est pour vos pasteurs, nos très chers frères, des temps remplis de plus de consolations et de plus de joies. Ce sont ces époques bénies qui apportent, en grande abondance, les trésors de la divine bonté au peuple fidèle (...) Le temps du Carême est une de ces bienheureuses époques (...) L'œuvre sainte dont nous voulons vous entretenir est une de celles qui ont obtenu le plus complètement vos suffrages et votre concours (...), elle a produit sur tous les points de ce diocèse des résultats surprenants pour qui ne connaît pas votre foi, mais elle peut et doit en produire de plus merveilleux encore. Nous voulons parler de l'œuvre éminemment chrétienne qui a pour objet la construction et l'embellissement de vos églises.

À Dieu ne plaise que nous donnions aux générations contemporaines des louanges qu'elles n'auraient pas méritées (...), mais la vérité la plus austère nous oblige à dire qu'il faut remonter bien loin à travers les âges pour trouver une époque comparable à la nôtre, au point de vue de l'édification des monuments religieux. Nous pouvons traverser bien des siècles, même pleins de foi, sans y rencontrer ce mouvement salutaire ; et nos époques historiques les plus brillantes manquent, dans ces contrées, d'un élan aussi généreux. Pour le retrouver, nous pensons qu'il faudrait remonter jusqu'à ces années qui suivirent la période millénaire, alors que la société chrétienne, rassurée contre l'invasion des barbares, entreprit de toutes parts d'élever de nouveaux temples à la majesté de Dieu. (...) Tâchons de comprendre de plus en plus l'excellence de cette œuvre des Églises. Car si nous avons beaucoup fait, il nous reste encore beaucoup à faire. Celui qui règne dans les cieux, qui soumet le monde entier à son empire et qui remplit tout de sa majesté, veut bien s'incliner vers les enfants des hommes et leur demander de lui faire une demeure tout près de leurs propres demeures. (...)

C'est grâce à vous, c'est grâce à votre zèle persévérant et opiniâtre que nous voyons s'élever et bientôt s'achever dans notre ville bien-aimée toutes ces églises gracieuses ou magnifiques, dont l'édification a été pour tant d'autres contrées une révélation de ce qui est possible dans notre siècle, et un signal qui va se répétant de toutes parts.

Mais vous ne nous paraissez pas moins dignes d'éloges, bons habitants des campagnes, quand vous entreprenez de reconstruire le temple du Seigneur, devenu trop étroit pour vos nombreuses familles, ou menacé de ruine par l'injure du temps. Après que l'assemblée des vieillards s'est assise, qu'ils ont supputé le produit des épargnes, des collectes, ses souscriptions lentement amassées (...), s'ils décident enfin que la grande œuvre peut et doit être entreprise, avec quelle rapidité l'heureuse nouvelle se répand ! Quelle ardeur, quel courage de toutes parts ! Il semble que toutes les forces soient doublées. On vous voit ouvrir les entrailles de la terre pour en tirer la pierre et le granit ; chercher dans vos héritages les plus beaux arbres pour la maison de Dieu. (...) Aussi quelle joie, quand l'œuvre est achevée, quand le jour est venu de consacrer ou de bénir ce temple, ouvrage de vos mains ! (...)

Si notre foi n'est pas vaine, vous venez d'accomplir un des actes les plus magnifiques que la religion puisse inspirer à ses enfants. Un illustre monarque disait à son peuple et à l'héritier de sa puissance, en leur commandant, avant de mourir, d'élever un temple à Jérusalem : C'est une grande œuvre ; car ce n'est pas pour un homme, mais à la majesté de Dieu qu'il faut préparer une demeure. (...)

Tous ces biens que nous n'avons pu qu'indiquer, vous les possédez, ou vous allez les posséder, paroisses courageuses, qui avez déjà achevé ou qui achèverez bientôt votre sainte entreprise. (...) Mais il reste un nombre aussi grand de paroisses qui ont besoin de nouvelles églises, et où les

désirs les plus ardents et les plus sincères n'ont pu encore enfanter l'œuvre si vivement souhaitée. Regardez autour de vous, vous dirons-nous (...) voyez les contrées qui vous entourent. Interrogez les chrétientés voisines qui sont vos sœurs : elles vous diront qu'avec des ressources égales ou inférieures aux vôtres (...), elles ont commencé, elles ont poursuivi, elles ont achevé ce que vous voyez. (...) Nous ne vous engagerons jamais à méconnaître les règles de la prudence, et à commencer sans calcul et sans réflexion une si difficile entreprise. Mais la prudence demande-t-elle d'éternelles réflexions ? (...) Si chaque jour vous aviez préparé une nouvelle ressource et écarté un obstacle, vous n'auriez pas laissé vos voisins prendre sur vous une supériorité marquée. (...)

Laissez-nous espérer, N. T. C. F., que cette année sera remarquable par le nombre des saintes entreprises que nous verrons se former et se développer sous l'inspiration de votre zèle. (...)

A ces causes, (...) nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

MM. Les curés reviendront de temps en temps, pendant le Carême et dans le cours de l'année, sur les exhortations que nous adressons aux fidèles, dans l'intérêt de l'édification de leurs églises. Là où de nouvelles églises ne sont pas nécessaires, ils leur feront comprendre que les mêmes motifs que nous avons exposés les encouragent à ne pas laisser nos saints temples dans une trop grande nudité, et que la gloire de Dieu leur demande de les embellir suivant leurs ressources, et de les pourvoir des ornements convenables. (...)

Mandement de Mgr Jaquemet pour le saint temps du Carême de l'an de grâce 1867 (20 février 1867, ADLA 125 J 1 E 7*, extraits)

Il y a quelques années nous vous adressions à cette même époque des prières instantes afin d'obtenir que vos diverses paroisses continuassent à suivre le mouvement imprimé par notre pieux prédécesseur pour la reconstruction de vos églises. Dans ces contrées si religieuses, les temples sacrés ne répondaient ni à la majesté de Dieu trois fois saint qu'on y adore, ni à la foi vive et efficace des fidèles. Les siècles précédents nous avaient légués peu de monuments remarquables ; les malheurs de la fin du XVIII^e siècle avaient laissé presque partout des traces profondes, et la persécution violente de ces tristes années avait marqué son passage par des destructions et par des ébranlements irréparables. Le diocèse de Nantes était presque déshérité de monuments religieux. Mais il lui restait la foi de ses enfants. (...) Vous avez obéi à la voix de vos évêques (...), vous avez fait sortir du sol et s'élever vers le ciel une multitude d'églises nouvelles, presque toutes remarquables par leurs proportions, par leur élégance, par les ornements de leur architecture. (...)

Et maintenant que cette œuvre fondamentale est presque terminée, nous entreprenons, sans crainte de vous lasser, d'appeler votre attention vers une œuvre nouvelle. Nous voulons parler de ces chapelles, si nombreuses sur notre territoire, et de ces croix qui ornaient et protégeaient autrefois un grand nombre de vos héritages.

I. Dans l'ancienne loi, (...) les patriarches, nos pères dans la foi, et sous leur inspiration, les adorateurs du vrai Dieu, étaient admirablement fidèles au culte des traditions et des souvenirs. Ils marquaient par un monument, par la conservation religieuse d'un arbre antique, par la vénération qu'ils vouaient à une montagne, par un autel rustique, les lieux témoins des prodiges qui s'étaient accomplis sous leurs yeux. Ces lieux et ces monuments prenaient un caractère sacré. (...) Les enfants, fidèles aux traditions que leur léguaient leurs pères, y ont continué leurs pieux pèlerinages (...) N'est-ce pas là, en particulier, l'histoire de toutes ces chapelles consacrées autrefois à Dieu, sous l'invocation de Marie, la reine des saints ? Est-il nécessaire de nommer aux nantais Notre-Dame de Miséricorde, Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame de Bonne-Garde, Notre-Dame des Anges, Notre-Dame de Bon-Garant, Notre-Dame de Toutes-Joies, et tant d'autres ?

Au moment où nous vous invitons à reconstruire ou à réparer vos chapelles, nous devons dire, à l'honneur de notre glorieuse ville de Nantes, que si la main de l'impiété y a renversé, dans des jours

mauvais, beaucoup de ces chapelles vénérées, la foi les a déjà reconstruites en nombre bien plus considérable ; (...) la ville épiscopale compte notablement plus de sanctuaires à Marie, qu'avant les jours néfastes de 93. Il est vrai que vous n'avez pu recouvrer partout les lieux mêmes sur lesquels s'élevaient ces pieux sanctuaires ; mais vous vous êtes dédommagés, soit par des constructions nouvelles, soit en transportant avec magnificence, à l'intérieur de vos églises paroissiales, ces souvenirs bénis. C'est ainsi que nous espérons, dans un avenir prochain, voir apparaître, dans l'église rebâtie de Saint-Similien, un splendide sanctuaire en l'honneur de Notre-Dame de Miséricorde, qui n'aura aucune proportion avec l'antique mais pauvre chapelle du même nom.

En rendant hommage à votre zèle, fidèles de la ville de Nantes, nous voulons l'exciter encore, et nous vous demandons de ne pas laisser perdre un seul des anciens souvenirs. Mais vous qui habitez nos campagnes ou des paroisses moins riches que celles de la ville épiscopale, vous avez moins de ressources et vous devrez déployer bien plus de zèle et de persévérance pour conserver vos chapelles, pour les réparer ou les reconstruire. Ne perdez pas courage : s'il ne reste que des ruines, venez d'abord prier sur ces ruines (...) Déjà, du reste, des merveilles ont été opérées ; plusieurs de ces chapelles ruinées de nos campagnes, se sont trouvées transformées par la piété des fidèles en églises paroissiales, dix fois plus vastes que les modestes oratoires qu'elles remplacent. D'autres, comme Notre-Dame des Anges à Orvault, Notre-Dame des Couëts à Bouguenais, Notre-Dame la Blanche à Guérande, n'ont rien à envier au passé. Mais combien d'autres, dans leur humiliation et leur détresse, semblent pleurer leurs anciens jours (...)

Nous avons voulu vous conjurer de garder, avec un religieux respect, tous vos sanctuaires, même les plus modestes, de les restaurer, de les orner ; et s'il ne reste plus que quelques pierres antiques, débris de pieux monuments, marquez ces ruines, recherchez leur histoire et dites-vous à vous-mêmes : un jour viendra où ces débris ressusciteront, où ces pierres sortiront comme d'un tombeau, où la modeste chapelle brillera de nouveau au soleil et au regard de Dieu. La chaîne du temps sera ainsi renouée, nos ancêtres nous souriront du haut du ciel, et nos petits enfants auront tout près de leur demeure une source nouvelle de bons conseils et de grâces (...)

II. Mais en même temps que nous vous exhortons à rechercher les ruines de vos chapelles, ou à les conserver si elles sont encore debout, notre foi réclame encore une autre réparation. Elle vous demande de relever toutes ces croix que le voyageur chrétien saluait autrefois avec bonheur sur vos routes, sur vos collines, à l'entrée des villes et des bourgs, dans vos champs et sur un grand nombre de vos héritages. La destruction des croix fut une des joies de l'impiété dans le délire de la première révolution. Et, mystère étrange, quand après plus d'un quart de siècle d'apaisement relatif des passions anti-chrétiennes, la révolution éclate de nouveau en 1830, c'est encore le renversement des croix qui devient le mot d'ordre de l'iniquité triomphante. On vit alors, dans la plus grande partie du royaume très chrétien, la hache abattre le signe sacré qui a sauvé le monde. Il est des contrées en France, où on ne trouva plus de croix debout (...)

Pour nous, vénérons, relevons, défendons partout aussi le symbole sacré de la religion de nos pères. Pour une croix que l'impiété aura renversée, élevons-en deux. (...) Et ce n'est pas seulement la croix que l'on veut renverser, c'est encore son piédestal qu'on attaque avec fureur. Il ne suffit plus à ces impies d'insulter la religion chrétienne : ils attaquent avec colère la base de toute doctrine religieuse, la Providence, la spiritualité, l'immortalité de vos âmes, la distinction de la vertu et du crime, du bien et du mal, et surtout l'existence de Dieu. (...) Répondez à chaque nouvelle attaque par l'érection d'une croix nouvelle. (...) S'il est une colline d'où la vue s'étende au loin et dont le sommet attire les regards, placez-y la croix pour qu'elle domine tout le paysage d'alentour et y répande son influence salutaire. (...)

Pour vous, ayez confiance ; le monde peut passer, mais la parole du seigneur, sa vérité, sa croix, qui en est le symbole, survivront à toutes les ruines. (...) Pendant le Carême, et surtout au temps de la Passion, saluez avec plus d'amour les croix élevées sur votre territoire. (...)

Pièces justificatives 8

Notice et plan de la crypte de la cathédrale par l'abbé Cahour

CAHOUR, abbé Abel,
Une perle précieuse cachée dans la cathédrale de Nantes
([n. d., ca 1893], AHDN 2 Z 5 Cahour, carton 1)

Cette perle n'est autre que la crypte de la cathédrale dont on a tant parlé en ces derniers temps. Construite sous Constantin, elle fut la première église bâtie dans l'enceinte de la ville en conséquence de l'édit de cet Empereur qui ordonnait de détruire les temples des idoles et de les remplacer par des églises consacrées au vrai Dieu.

Voici les preuves de ce fait :

Il m'importe tout d'abord de jeter un coup d'œil sur le plan de la crypte, dressé par l'architecte chargé en dernier lieu de démolir les parties du monument qui faisaient obstacle à l'achèvement de la cathédrale, et empêchaient la dernière main à l'œuvre. Uniquement préoccupé de son travail, et sans attacher une importance extrême à la question historique, il fut cependant assez heureux pour ne pas détruire les parties de la crypte qui pouvaient être conservées. Il les a teintées en noir sur le plan ; il a teinté en jaune celles qui ont disparu dans le cours des travaux.

Il faut remarquer aussi que l'ensemble du monument comprend deux parties distinctes, celle du centre, que l'on peut appeler le chœur, formé d'une épaisse muraille, plein cintre et au milieu duquel s'élèvent quatre colonnes, le tout parfaitement conservé.

La seconde partie comprend deux bas-côtés enveloppant le chœur en entier, et partant de l'entrée. Dans leur parcours ces bas-côtés se courbent et forment deux petites chapelles, l'une au sud, l'autre au nord, puis, continuant, ils se rencontrent au chevet où ils forment une troisième chapelle que l'on peut nommer absidale ; elle est plus grande que les deux premières. La teinte noire indique suffisamment l'emplacement de la chapelle du sud et de la chapelle absidale. La teinte jaune indique par analogie l'emplacement de la chapelle du nord. Son existence est d'ailleurs confirmée par le témoignage de personnes encore vivantes qui l'ont vue avant le commencement des travaux, et par le texte authentique que je vais citer plus loin. Il faut remarquer encore que les murs des bas-côtés et des chapelles sont des mêmes matériaux et de même forme que ceux du chœur ; ils ont des embrasures semblables et datent évidemment de la même époque. Enfin il est bon d'observer que les substructions teintées en rose clair, sur lesquelles est assis le sommet de la crypte, révèlent par leur appareil des murs romains, ceux sans doute d'un temple d'idoles, détruit.

Ces observations préliminaires faites, prenons l'écrit dont j'ai parlé et qui est la Légende primitive et liturgique de Saint Félix, évêque de Nantes, empruntée au bréviaire manuscrit conservé à la bibliothèque publique, précieuse épave échappée à la destruction de nos archives religieuses en 1793. Prenons d'une main la copie, texte et orthographe du temps ; et de l'autre la traduction que j'en ai donnée dans l'Apostolat de saint Clair (page 21). La leçon Ière a trait à la noble origine de saint Félix et ne présente pas d'autre intérêt pour notre objet. La leçon II dit : « Au temps où saint Clair, premier évêque de Nantes, fut envoyé par les apôtres prêcher dans cette ville... » Puis, observer qu'elle établit une distinction essentielle entre l'époque où saint Clair et ses successeurs durent se contenter de la petite basilique ou oratoire que notre premier évêque avait bâtie sur le coteau de Saint-Similien, et l'époque de la conversion et de l'Édit de Constantin. Lisons maintenant les leçons III et IV. « Ce fut alors seulement que les évêques de Nantes osèrent élever dans l'enceinte de la ville une église, etc. »

Sur quoi, remarquons 1°) que la construction de cette église eut bien lieu sous le règne de Constantin ; 2°) qu'elle fut bâtie conformément à ses édits : avec la permission des évêques, au nom de Jésus-Christ et en l'honneur des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul. Par conséquence, il ne peut s'agir ici d'un temple païen. L'observation est importante.

Remarquons 3°) que, quand un autre évêque, Eumeline ou Evhemerus (on peut lire les deux) entreprit de construire une plus grande église, il ne détruisit pas la petite, il la respecta comme nos pères respectaient alors ces antiquités sacrées ; il l'enferma dans le périmètre de sa grande église (...) Et ce fut cette grande église que saint Félix paracheva et consacra et pourquoi elle est dite dans le langage ordinaire l'église Saint-Félix.

Que conclure de cette lecture attentive, sinon que la petite église bâtie sous Constantin est bien la même qui subsista jusqu'à Clotaire, la même qui fut conservée sous celle d'Evhémerus et saint Félix ; la même qui resta enfouie sous les décombres amoncelés par les normands au IXe siècle, ces pirates en effet ne détruisirent pas la cathédrale de saint Félix dans ses fondements, l'histoire rapporte qu'Alain Barbetorte, après avoir chassé ces barbares, vint rendre grâce à Dieu sur les ruines entassées de cette église, en écartant avec son épée les ronces qui les couvraient.

C'est bien aussi cette même petite église qui fut plus ou moins dégagée plus tard et, en dernier lieu, remise complètement au jour par l'architecte auteur du plan. Ce sont les restes de cette même petite église qui sont encore tellement visibles qu'on ne peut les méconnaître.

Continuons cependant la démonstration. Quand les derniers architectes enlevèrent les parties supérieures de la crypte, il existait encore des voûtes supportées par des colonnes ayant pour base le mur même du chœur. Ces colonnes, composées de colonnettes, étaient couronnées de chapiteaux mérovingiens ornées de chimères qui caractérisent elles-mêmes l'époque mérovingienne. Celui qui écrit ces lignes concourut à faire transporter ces chapiteaux au musée archéologique, et c'est sur l'un d'eux qu'il a fait photographier les chimères ci-jointes. Il est impossible à quiconque a la moindre idée de l'architecture de n'y pas reconnaître l'époque que j'indique. D'où il suit que ces colonnes, ces chapiteaux, ces chimères ayant été assis sur les murs du chœur de la crypte, ces murs existaient avant d'avoir reçu ces ornements, et l'époque mérovingienne les rapproche de l'époque constantinienne d'un intervalle relativement très court. Cette déduction est évidente, incontestable et n'admet aucun subterfuge.

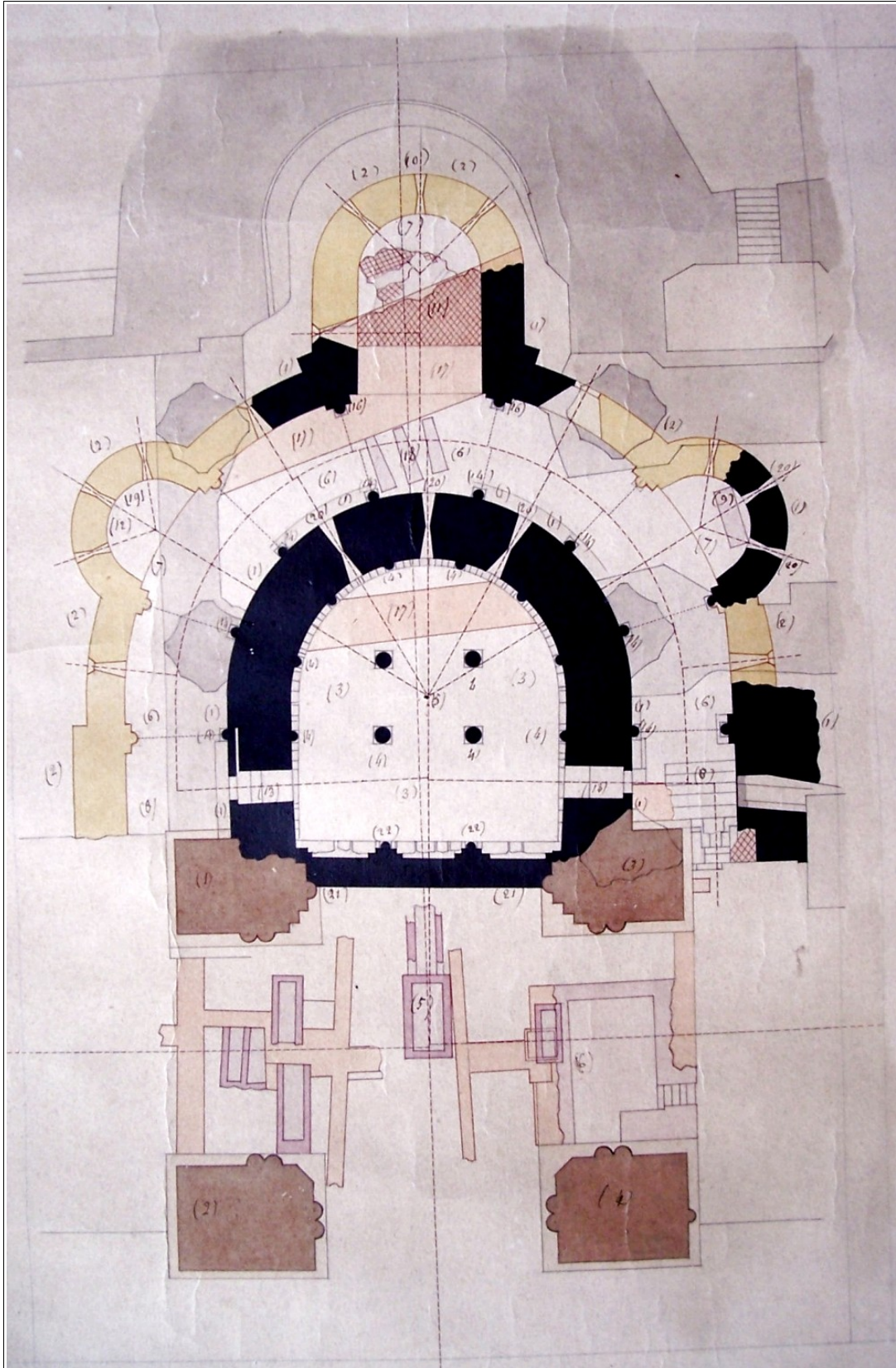
Poussons la démonstration à ses dernières limites, dissipons jusqu'au moindre doute en citant ce que dit Albert le Grand dans sa Vie de saint Riok. (...) Mais après une série de preuves si concordantes et une démonstration si concluante, que reste-t-il à faire si ce n'est de descendre dans la crypte même, d'en inspecter, un flambeau à la main, les restes que nous ont conservés et transmis les siècles ? Combien nous serons agréablement surpris quand, sous le lourd plafond qui les couvre, nous pourrons les reconnaître et dire : voici debout les murs du chœur, les quatre colonnes qui soutenaient un baldaquin au-dessus de l'autel ; voici les bas-côtés, leurs chapelles latérales, leur chapelle absidale et les emplacements qu'elles occupaient parfaitement reconnaissables ; voici les bases des pilastres de l'arcade qui y donnait entrée, et dont il est facile de calculer la hauteur. Voici même les substructions d'un temple païen sur lesquelles la petite église est venu s'asseoir, à l'orient de la ville. ce petit monument, quelque amoindri qu'il soit est encore éloquent. Il témoigne en faveur du passé de notre foi et de notre sainte religion. C'est bien une perle cachée dans notre cathédrale, une gloire chrétienne de notre cité. C'est un devoir pour nous de la conserver telle qu'elle est, de la respecter comme l'ont respectée nos pères !

Lettre d'Abel Cahour à Mgr Laroche (11 août 1893, AHDN 2 Z 5 carton 1, extraits)

Je me suis occupé depuis quelque temps de dresser un plan général de la crypte telle qu'elle exista à l'origine, que je la vis il y a soixante ans, et qu'elle se retrouve encore, bien qu'encadrée dans des constructions nouvelles. Ce plan m'a toujours paru indispensable à quiconque veut descendre dans cette crypte sombre, et l'étudier facilement. J'y ai employé un artiste intelligent, compétent, qui m'a déjà coûté assez d'argent, et je ne pourrais pour le moment continuer ce sacrifice.

Tel qu'il est cependant, il peut, moyennant quelques explications, mettre sous les yeux les parties anciennes existantes, la place de celles qui n'existent plus, leurs modifications, etc... Mais ce plan est étendu et cloué sur une planche de plus d'un mètre de hauteur et 60 centimètres de largeur ; il ne pourrait en être détaché sans compromettre l'achèvement du travail.

AHDN P Saint-Pierre
Y 03
Plan de la crypte de la cathédrale,
dressé en 1894 par l'architecte Legendre



Pièces justificatives 9

La reconstruction de l'église de Bouvron

« La nouvelle église de Bouvron », *Semaine religieuse du diocèse de Nantes*,
11 mai 1895, p. 443-448 (extraits)

Le mardi 23 avril, la paroisse de Bouvron recevait son évêque qui venait administrer le sacrement de confirmation après de trois cents enfants et bénir solennellement la nouvelle église. Aussi ce jour était-il attendu par le pasteur et la population tout entière avec une légitime impatience. Depuis longtemps, en effet, le besoin d'une nouvelle église se faisait sentir à Bouvron. L'ancienne église, vieille de six ou sept siècles, sans aucun caractère architectural, ne présentait d'autre attrait que les nombreux souvenirs du passé. L'espace était insuffisant pour contenir la population qui s'est considérablement accrue. De plus, depuis un grand nombre d'années, on voyait s'élever, sur tous les points du diocèse, de superbes églises ; chaque paroisse tenait à honneur de bâtir à la gloire de Dieu un temple digne de sa foi, de sa générosité et de son amour. Les habitants de Bouvron pouvaient-ils rester en arrière ? « Nous aussi, s'étaient-ils écriés, nous aurons une église nouvelle et nous la voulons très belle. » Ils ont tenu parole. Passons sous silence les difficultés inévitables qui vinrent, au début, entraver le projet de reconstruction. Les obstacles finirent par disparaître, et l'entente se fit pour le choix de l'emplacement de la nouvelle église. Bientôt les plans dressés par l'architecte, M. Fraboulet, sont soumis à l'approbation du gouvernement et, quelque temps après, l'autorisation de bâtir arrive.

Aussitôt l'entrepreneur, M. Ganachaud, et ses ouvriers se mettent à l'œuvre ; ils tracent sur le terrain le dessin du nouveau monument. Quelques mois plus tard, les fondations de l'église étaient terminées ; et le dimanche, 16 octobre 1892, le pasteur de Bouvron, heureux de voir ses efforts aboutir enfin, convoquait ses confrères des environs et toute sa population à la bénédiction de la première pierre. (...) Depuis ce jour, les travaux avaient marché avec une grande rapidité, et au bout de deux ans et demi, l'église se trouvait achevée. Comment cela a-t-il pu se faire ? C'est que l'excellent et zélé pasteur de Bouvron, l'âme de cette magnifique entreprise, compte autour de lui des dévouements nombreux qui sont venus lui prêter leur concours et unir leurs efforts à ses efforts. Adressons d'abord nos félicitations à Messieurs les vicaires de la paroisse. Depuis le commencement jusqu'à la fin de la construction, ils ont été constamment sur la brèche : tantôt on les voyait parcourir les villages et les champs pour réquisitionner les chariots ; tantôt ils étaient au milieu des travailleurs, les encourageant de leurs paroles, les excitant par leur entrain, les entraînant surtout par leur exemple et leur activité.

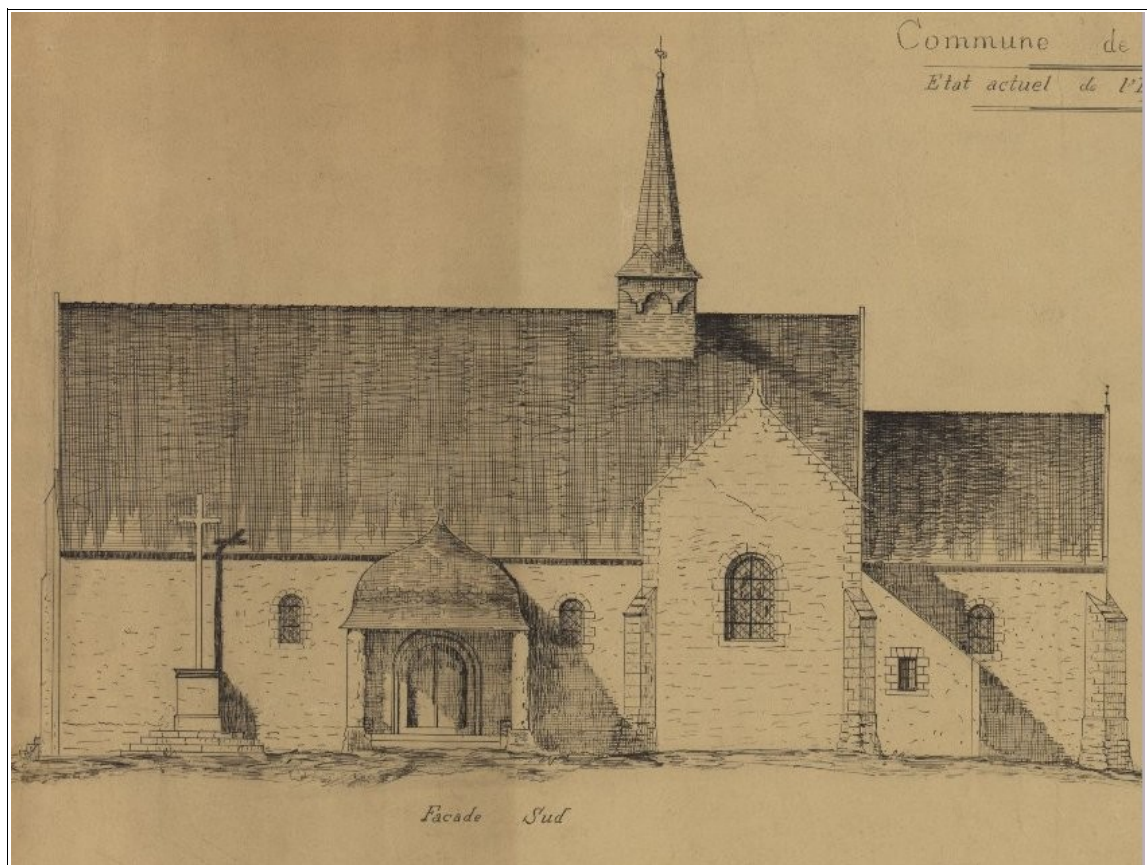
Mais ce qu'il nous faut principalement admirer, c'est la bonne volonté, c'est l'ardeur des paroissiens, qui ne s'est pas ralentie un seul instant pendant toute la période de la reconstruction de leur église. Tous les transports des matériaux ont été faits par eux ; et on estime au-delà de cent cinquante le nombre des wagons de pierres blanches qu'ils ont déchargés à la gare de Bouvron. C'était ordinairement le dimanche que M. le curé, du haut de la chaire, assignait à chacun son jour et sa besogne, et toujours les hommes étaient fidèles au rendez-vous. Il était beau de voir, dans les rues du bourg ou sur la route, tous ces tombereaux alignés, pour s'en aller chercher, à plus de deux lieues, le sable et les tuffeaux nécessaires. Il n'y avait qu'à faire appel à la bonne volonté de chacun, et immédiatement toute la population se levait avec enthousiasme. Pendant l'été de 1893, si désolant par son excessive sécheresse, les paroissiens de Bouvron accomplirent de vrais prodiges de dévouement et de courage. Même au milieu de leurs travaux les plus pressants, jamais les hommes n'ont manqué à l'appel, jamais les attelages n'ont fait défaut.

Durant les deux années qui viennent de s'écouler, la paroisse a fait revivre et passer sous nos yeux les beaux spectacles du moyen-âge : la vue de ces longues files de charriots et de tous ces chrétiens, heureux de travailler à rebâtir la maison de Dieu, faisait penser à ces temps d'autrefois où les peuples entiers se levaient avec enthousiasme pour aller construire nos vieilles basiliques ! (...) Quelle joie dans cette population, quand on vit le monument s'élever de terre, se dessiner de plus en plus, monter, monter, monter encore ! Le dimanche surtout, c'était une procession générale : on voulait contempler et admirer le travail de la semaine. Quelle allégresse, quand on vit l'église atteindre sa hauteur, se couvrir de sa charpente et de sa toiture Avec quel bonheur on regarda s'élever la tour, puis la flèche. Quel enthousiasme parmi ce peuple; surtout lorsqu'on vit briller la croix au sommet du clocher, la veille de l'Assomption, 1894 !

La paroisse de Bouvron a bâti un temple digne de Dieu et digne d'elle. Son église, aujourd'hui terminée, est vraiment belle et peut soutenir la comparaison avec les magnifiques églises des alentours. Elle est belle dans son architecture, et fait le plus grand honneur au talent distingué de M. Fraboulet. Elle est belle dans ses matériaux riches, choisis et habilement travaillés ; elle est belle avec ses voûtes hardies, ses colonnes élancées, son vaste sanctuaire et sa large nef ; elle est belle avec ses trois autels en marbre, dominés par d'élégantes statues et ornés des plus gracieuses décorations ; elle est belle avec ses délicates sculptures et ses riches boiseries ; elle est belle avec sa sonnerie harmonieuse, avec ses quatre superbes cloches ; elle est belle avec ses nombreuses verrières, aux couleurs si fraîches et si douces.

Les vitraux du chœur redisent les principaux faits de la vie de Notre-Seigneur. Au-dessus des petits autels, ils rappellent l'histoire de la Sainte Vierge et de Saint Joseph. Le transept possède deux immenses et magnifiques rosaces. Celle qui regarde le nord offre au centre l'image du Sacré-cœur, autour duquel se groupent les médaillons des sept Sacrements ; à ses pieds apparaît l'Église. La rosace située au midi représente, au milieu, le Saint Cœur de Marie, et au-dessus le couronnement de la Vierge dans le ciel ; à droite, trois médaillons retracent les apparitions de la Salette, de Lourdes et de Pontmain. (...)

Telle est la nouvelle église de Bouvron. Elle était terminée; elle pouvait donc s'ouvrir à la foule des fidèles impatients d'y venir adorer et prier ; mais il fallait auparavant qu'elle fût sanctifiée par les bénédictions de l'Église. Le 23 avril, date fixée pour la Confirmation, avait aussi été choisi pour cette cérémonie. Depuis quelque temps déjà, on s'y préparait avec joie et enthousiasme. Le 22 avril, c'était le jour de la première communion ; ce fut le jour des adieux à la vieille église. On ne pouvait choisir pour cela une fête plus belle et plus touchante. Aussi que d'émotions dans les âmes ! que de larmes dans les yeux ! Les paroissiens aimaient tant leur antique église, malgré sa simplicité et son inconvénient ! Elle leur rappelait tant de souvenirs !



Ancienne église de Bouvron : élévation de la façade sud par l'architecte Fraboulet
31 décembre 1902, d'après un relevé plus ancien
(ADLA 1 Fi Bouvron 1)



Nouvelle église de Bouvron, construite par l'architecte Fraboulet (1892-1895),
bombardée en 1945 et en partie reconstruite : carte postale, début du XXe s. (ADLA 23 Fi 2960)

Illustrations

Les évêques concordataires nantais



Illustration 1
Mgr Jean-Baptiste Duvoisin
(1744-1813)
Carte postale
ADLA 23 Fi 299 (détail)

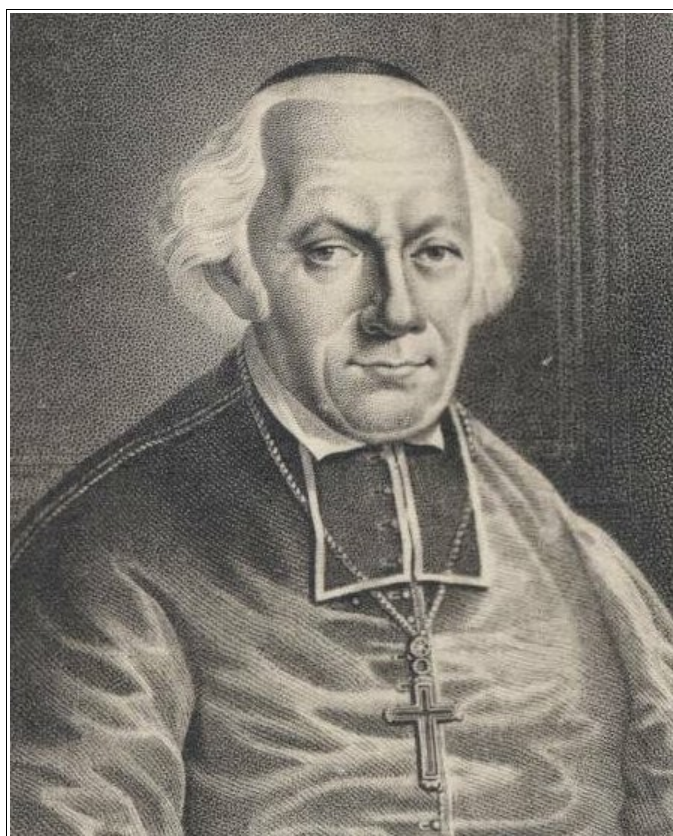


Illustration 2
Mgr Louis d'Andigné de Mayneuf
(1819-1822)
Carte postale
ADLA 23 Fi 298 (détail)



Illustration 3

Mgr Joseph Micolon de Guérines
(1760-1838)

Lithographie de Mellinet d'après Blondel, 1827
(AM Nantes, PL 228)



Illustration 4

Mgr Jean-François de Hercé
(1776-1849)

lithographie en noir et blanc (34 x 44 cm),
reproduction photomécanique par Léon N. A.,
1er janvier 1849, Impr. par Lemercier à Paris
(AHDN 1 Y 82-1)



Illustration 5
Mgr Alexandre Jaquemet
(1803-1869)
lithographie par Marzocchi [n. d., après 1849]
(AM Nantes, PL 159)



Illustration 6
Mgr Félix Fournier
(1803-1877)
lithographie Charpentier d'après Delahaye
(AM Nantes, PL 126)



Illustration 7

Mgr Jules Le Coq

(1821-1892)

Photographie noir et blanc sur papier

(6 x 4,5 cm)

(ADLA 17 Fi 116)

Illustration 8

Mgr Auguste-Léopold Laroche

Lithographie par Bauchart

(*Semaine Religieuse du diocèse de
Nantes*, 28 déc 1895)





Illustration 9
Mgr Émile Rouard
(1839-1914)
photographie en noir et blanc (27 x 37 cm)
(AHDN 1 Y 33-5)

Quelques prêtres nantais



Illustration 10
François Dandé
Vicaire général
Buste dans le cimetière de Chauvé
(coll. Faugeras)

Illustration 11
Charles Vrignaud
Vicaire général
(coll. Faugeras)

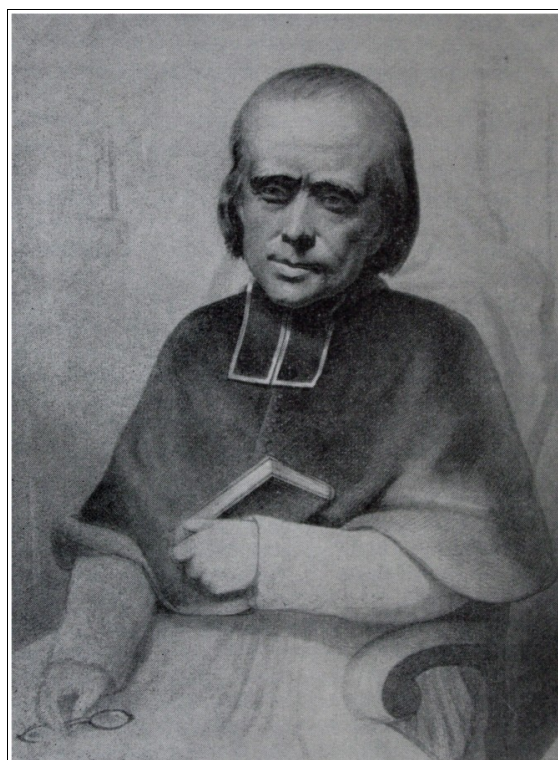




Illustration 12

François Richard de la Vergne
(1819-1908)

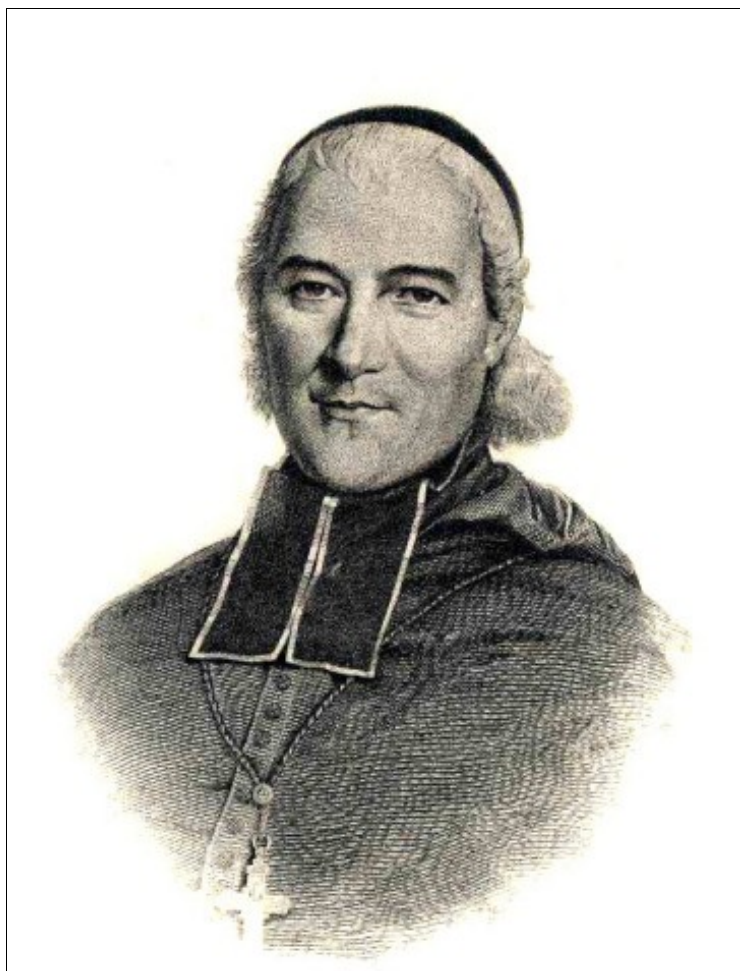
Vicaire général, évêque de Belley (1871-1875)

Archevêque de Paris en 1886

Photographie sur plaque de verre

(Collection Société archéologique et historique de Nantes
et de la Loire-Atlantique, tous droits réservés
Fonds Soreau B6-005)

Illustration 13
Guillaume Angebault
(1790-1869)
Secrétaire de l'Évêché
Vicaire général
Évêque d'Angers en 1842
Lithographie
(AD de Maine-et-Loire
11 Fi 6565)



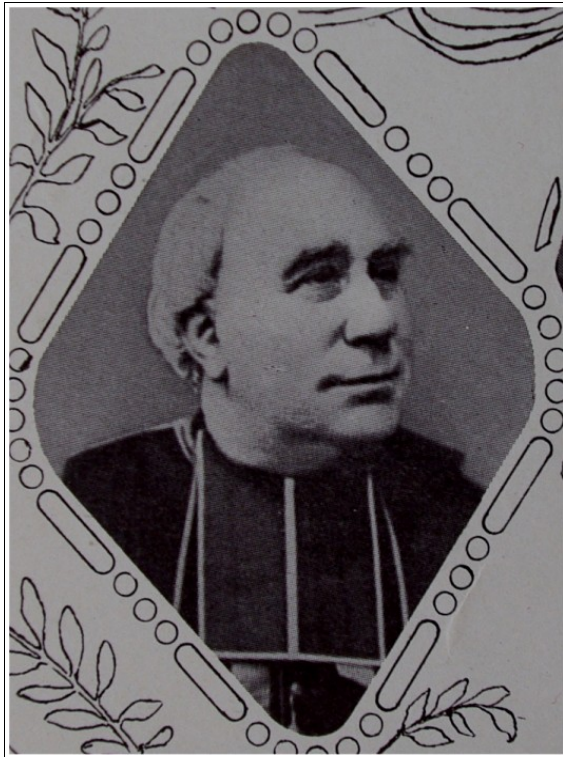


Illustration 14
 Charles Laborde
 (1826-1907)
 Vicaire général
 Évêque de Blois en 1877
 Évêques et prélats nantais
 de 1870 à 1913 : affiche (détail)
 (AHDN 1 Y 83-1)

Illustration 15
 Jean-Baptiste Hillereau
 (1837-1907)
 Secrétaire de l'Évêché
 Curé de Saint-Donatien
 Monument funéraire
 dans l'église Saint-Donatien (Nantes)
 par Joseph Vallet (XXe siècle)





Illustration 16
 Mathieu Lusson
 (1790-1865)
 Curé de Saint-Jacques
 Chanoine
 Chapelain de l'Immaculée-Conception
 de Nantes
 Buste dans la chapelle
 de l'Immaculée-Conception (Nantes)
 par Pierre Potet



Illustration 17
 Joseph Plormel
 (1821-1890)
 Professeur puis Supérieur
 du petit-séminaire de Guérande
 Curé de Guérande de 1861 à 1890
 Monument funéraire dans l'église
 Saint-Aubin de Guérande

Illustration 18
Julien Fresneau
(1797-1876)
Curé de Notre-Dame de Bon-Port
de 1843 à 1876
Monument funéraire dans l'église
Notre-Dame de Bon-Port
par Amédée Ménard, 1878



Illustration 19
Abel Cahour
(1812-1901)
Aumônier
Photographie en noir et blanc
(reproduite dans *BSANLI*, 1901)



Illustration 20

Prosper Gaborit (1830-1908), professeur au petit-séminaire de Nantes,
 Curé de Saint-Herblain puis curé-archiprêtre de la cathédrale
 Carte postale : Manifestations du 22 février 1906 à la cathédrale (AHDN 3 Y 4)



Illustration 21
Pierre Audrain
(1791-1863)

Curé-archiprêtre de la cathédrale
 Photographie d'après nature
 par F. Bodinier
 [N. d., avant 1863]
 (AM Nantes, PL 13)

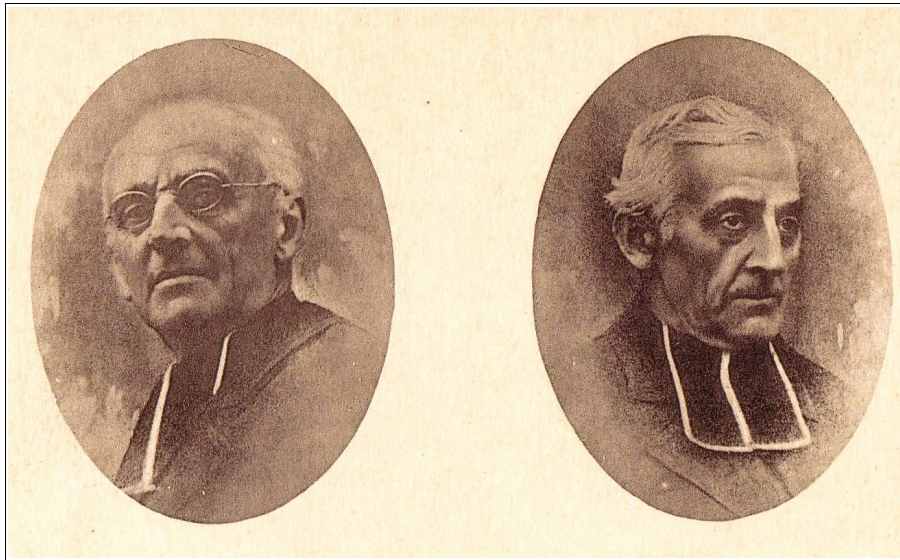


Illustration 22

Henri Soreau (1841-1914), à gauche ; Abel Soreau (1845-1909), à droite
professeurs à Saint-Stanislas de Nantes,

Photographie reproduite dans *Saint-Stanislas : 1829-1929*, Nantes : Impr. armoricaine, 1931

Illustration 23

R. M. de Tréméac

Chanoine, vicaire général

curé de la cathédrale de Nantes

Premier président du conseil de fabrique

lithographie par Mellinet

d'après F. Donné, 1827

(AM Nantes, PL 319)





Illustration 24
Paul Meynier
(1834-1925)
curé de Basse-Goulaine
photographie
(AHDN P Basse-Goulaine,
A 1*, Livre de paroisse)

Illustration 25
L'abbé Aupiais
curé de Paimboeuf
Lithographie
par Petit d'après H. Rousteau
(BNF SNR 3 Rousteau)



Nantes, église de Saint-Similien



Illustration 26
Nantes, église de Saint-Similien
Façade inachevée

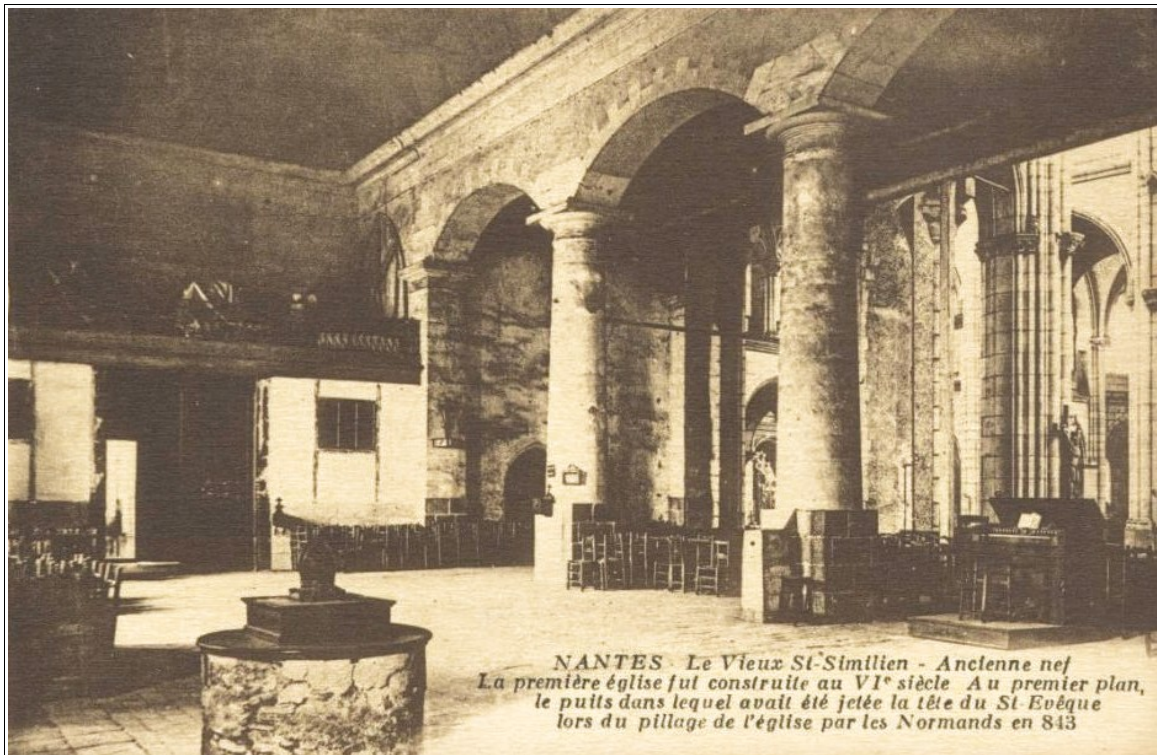
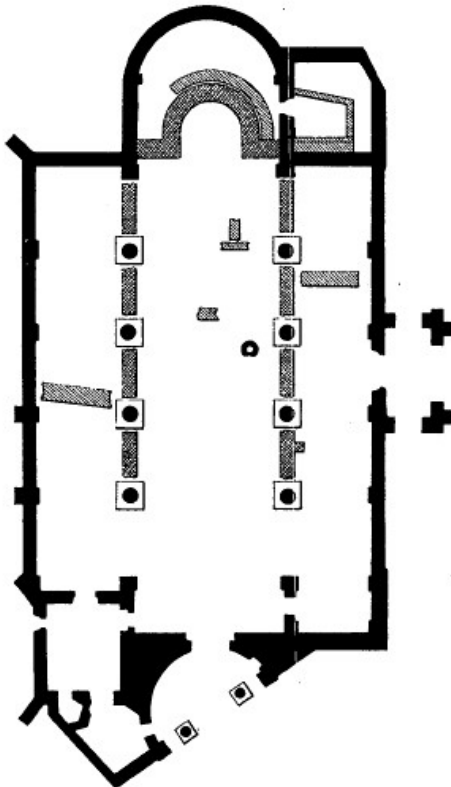


Illustration 27
Nantes, ancienne église de Saint-Similien, nef
Carte postale (ADLA 23 Fi 1273)

PLAN DE L'ÉGLISE S'-SIMILIEN DE NANTES

D'APRÈS LES FOUILLES DE 1894



Murs de l'Église Gothique.....

Murs de l'Église Mérovingienne..

Murs indéterminés.....

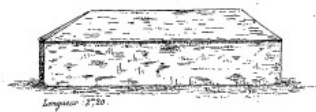
Illustrations 28 et 29

Nantes, église de Saint-Similien
 plan de l'ancienne église
 Sarcophages découverts en 1894
 planches tirées de
 MAÎTRE, « Église Saint-Similien de
 Nantes : rapport et observations sur les
 déblais exécutés en 1894 », *BSANLI*,
 1896, 35-36, p. 174-193.

ÉGLISE SAINT-SIMILIEN

Pl. II.

TOMBEAUX MEROVINGIENS



Longueur 2'20



Longueur 2'28



Longueur 1'30



Longueur 2'10



Longueur 1'70

SARCOPHAGES EN PLOMB DU IV^e SIÈCLE
 ET AMPOULES DE VERRE



Longueur 1'50



Longueur 1'50

COUVERCLE DE SARCOPHAGE
 DU IV^e SIÈCLE



Longueur 2'70



Illustration 30

Nantes, ancienne église de Saint-Similien en cours de démolition devant la nouvelle église
 photographie sur plaque de verre (Collection Société archéologique et historique de Nantes
 et de la Loire-Atlantique, tous droits réservés ; Fonds Soreau VN 29-03)



Illustration 31

Nantes, ancienne église
 de Saint-Similien
 photographie sur plaque de verre
 (Collection Société archéologique et
 historique de Nantes
 et de la Loire-Atlantique,
 tous droits réservés
 Fonds Soreau VN 29-01)



Illustration 38
Cérémonie de bénédiction,
18 novembre 1848
lithographie par F. Benoist
(ADLA 9 Fi Nantes 35)



Illustration 39

Statue de saint Nicolas, au trumeau de l'église
Sculpté par Joseph Vallet
d'après les traits de Félix Fournier



Illustration 40 et 41

Armes épiscopales de Mgr Fournier
De gueules, à l'église Saint-Nicolas d'argent,
la flèche surmontée d'une croix d'or,
au chef d'argent, chargé de cinq hermines de sable
Devise : Fratrum amator et populi Israël
(J'aime mes prêtres et les fidèles de mon diocèse)

À gauche, armes de Mgr Fournier
Église Saint-Louis de Paimbœuf
(Mur du transept)



Missillac

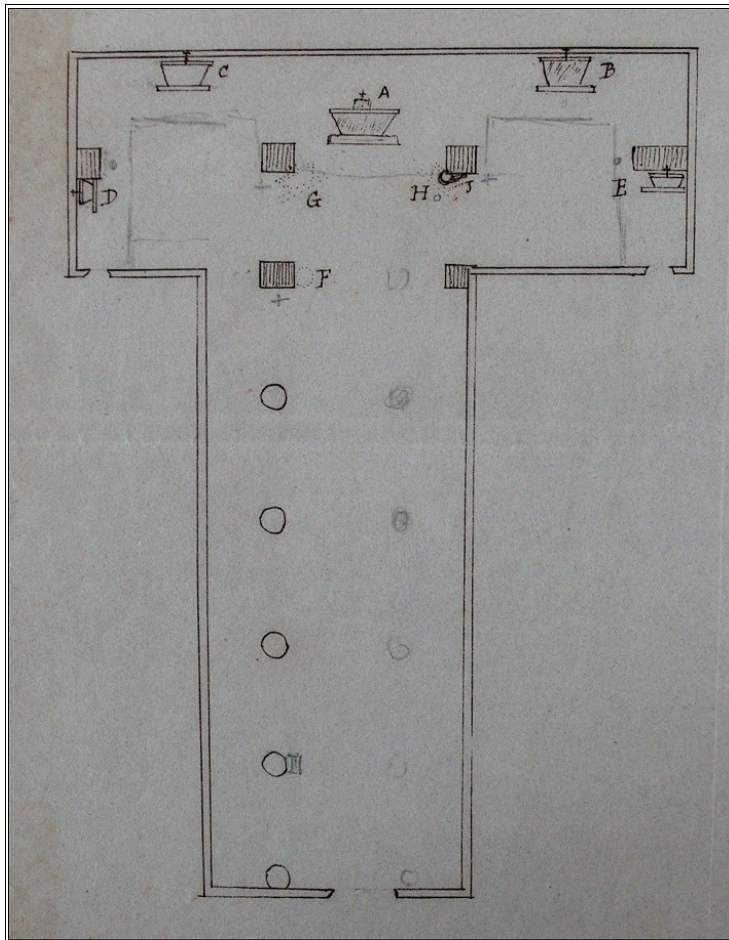


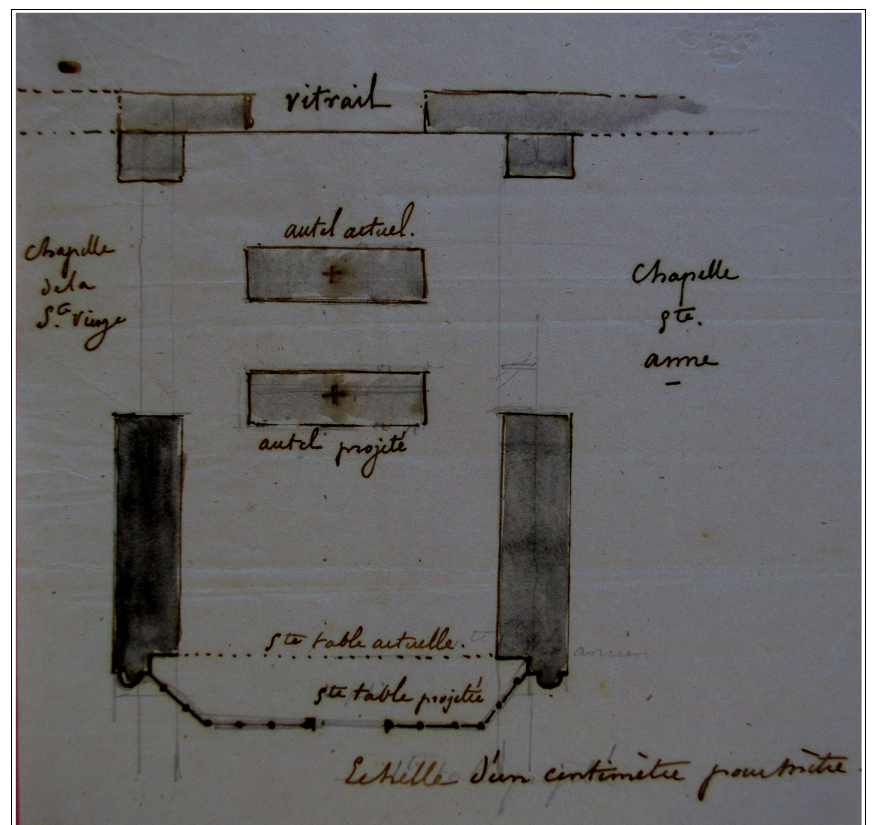
Illustration 42
ADLA 2 O 098 / 9

2 mars 1847,
Plan approximatif
de la disposition intérieure
de l'église de Missillac,
par l'abbé Guérin,
curé d'Herbignac

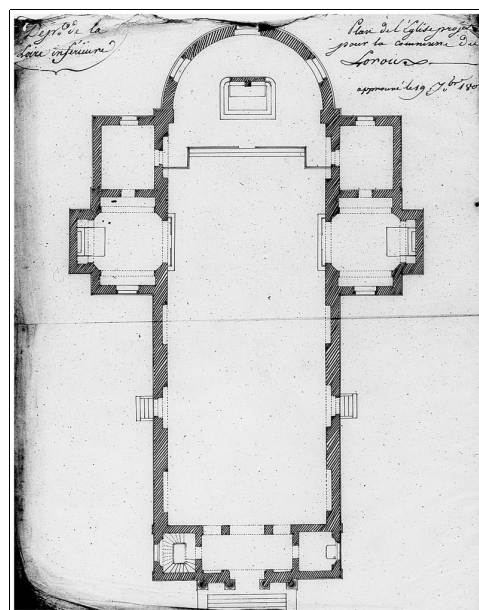
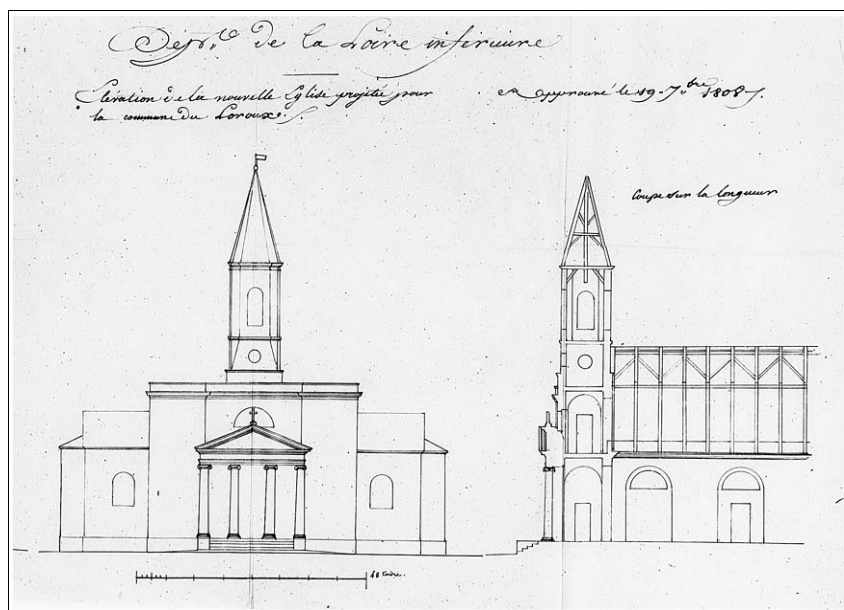
Légende :
A : Maître-Autel
B : Autel de S. Anne
C : autel de la Vierge
D et E : Petits autels
F : Ancien emplacement
de la chaire
G et H : Anciens emplacements
des autels
J : Place actuelle de la chaire

Illustration 43
AHDN EVPAR 098

Avril 1852, Croquis du chœur
de l'église de Missillac,
par le Marquis de Montaigu,
avec indication des déplacements
soumis à l'approbation de l'évêque



Premières reconstructions au début du XIXe siècle

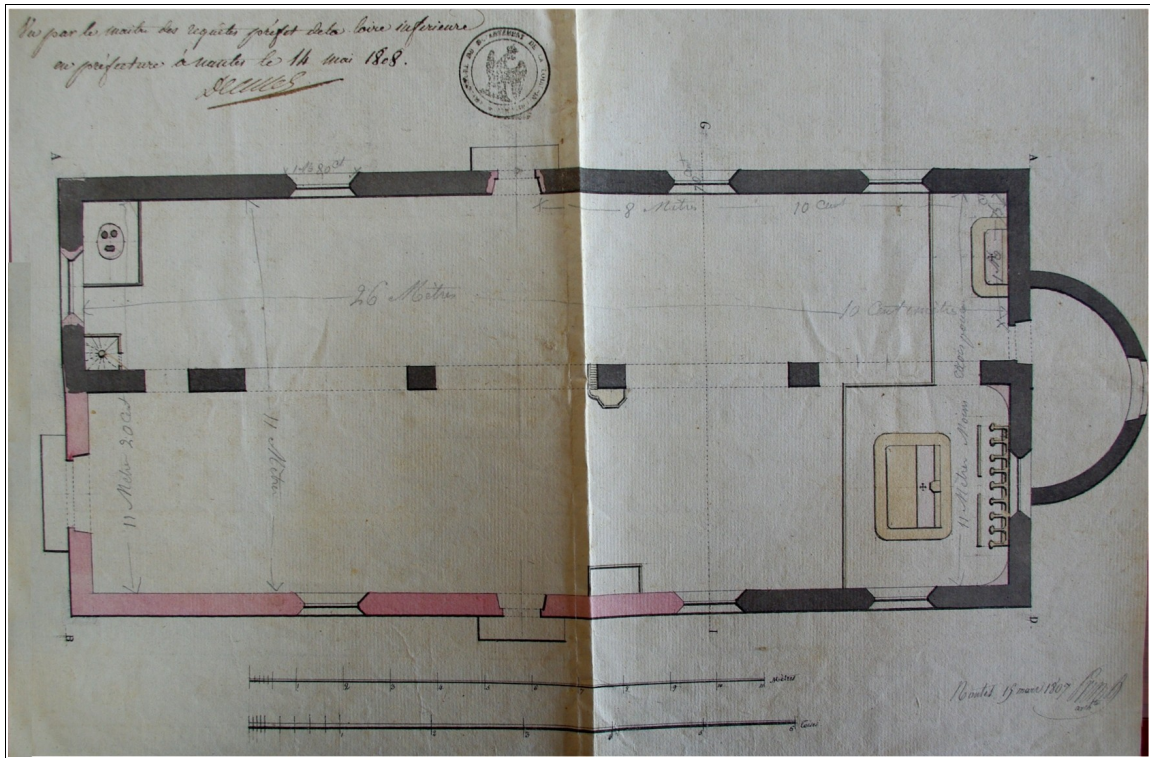


Illustrations 47 et 48

Église du Loroux : projet de reconstruction par l'architecte Demolon et revu par M. Crucy, 1808 :
 élévations et plan (AN F²¹ 1888 ; jaquette 1619 ; ARCHIM B-001885)

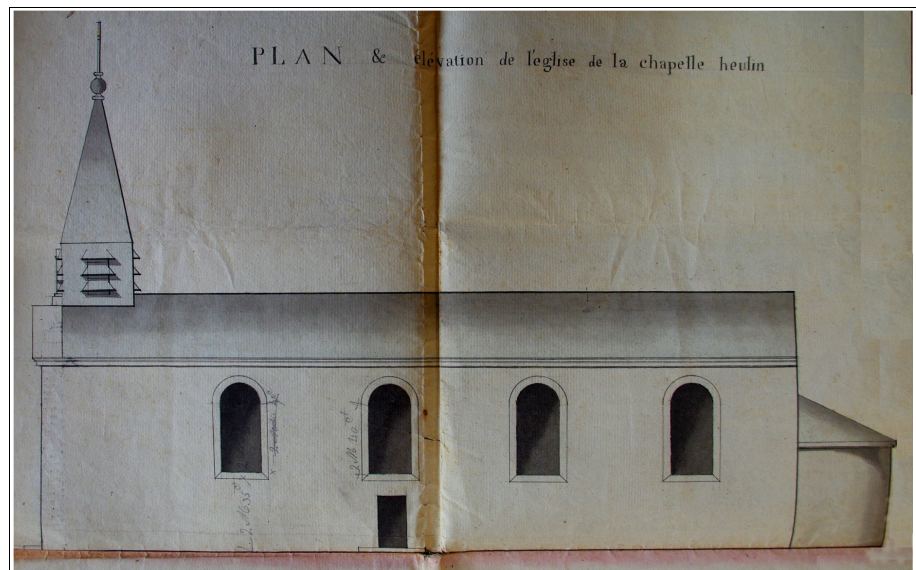


Illustration 49
 Église de Saint-Pazanne
 projet de reconstruction
 par l'architecte Crucy, 1810
 élévation de la façade
 (AN F²¹ 1888/1628
 ARCHIM B-001926)



Illustrations 50 à 52

Église de la Chapelle-Heulin : projet de reconstruction par l'architecte Prin, 1807
plan et élévations (ADLA 2 O 32 / 6)



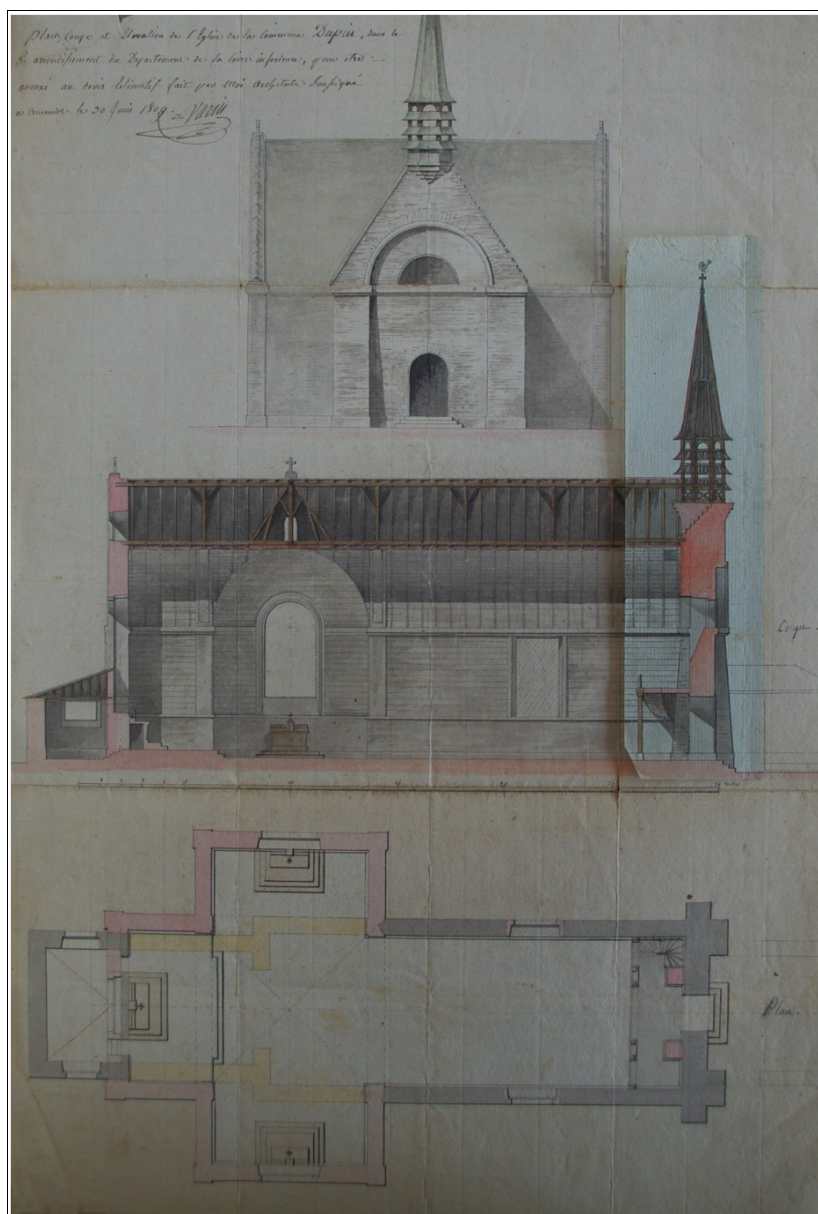
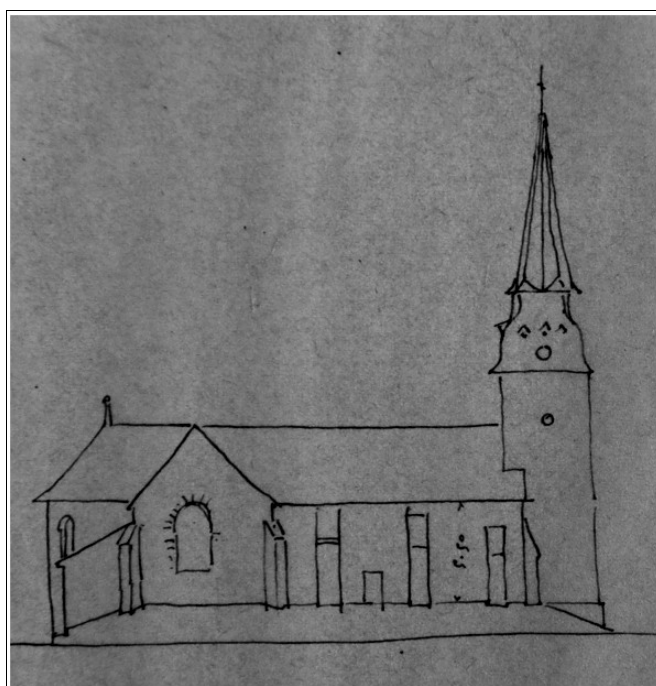


Illustration 53
Église du Pin
projet de reconstruction
par l'architecte Varin, 1809
plan, coupe et élévation
(ADLA 2 O 184 / 6)

Illustration 54
Église du Pin
Croquis par l'architecte
François Bougouïn, 1899
(ADLA 2 O 184 / 6)



Église de la Chevallerais

Illustration 55
Façade principale
de l'église paroissiale
Lithographie de Cheneveau
d'après un dessin
de l'architecte Bourgerel
(AHDN P La Chevallerais, A 5)



Illustrations 56 et 57
Vues extérieures
de l'église aujourd'hui



Église de Lusanger

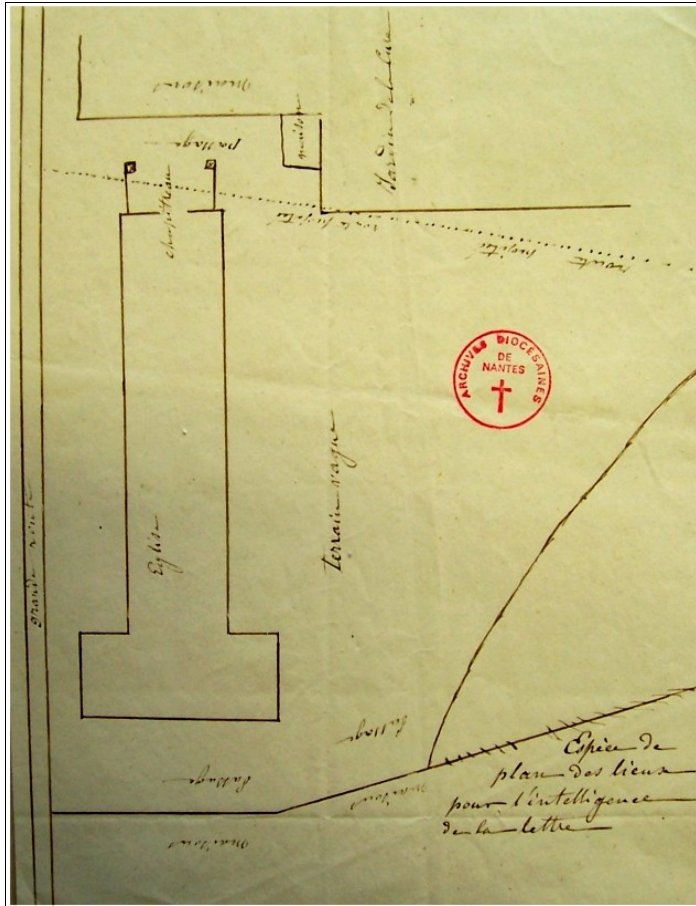
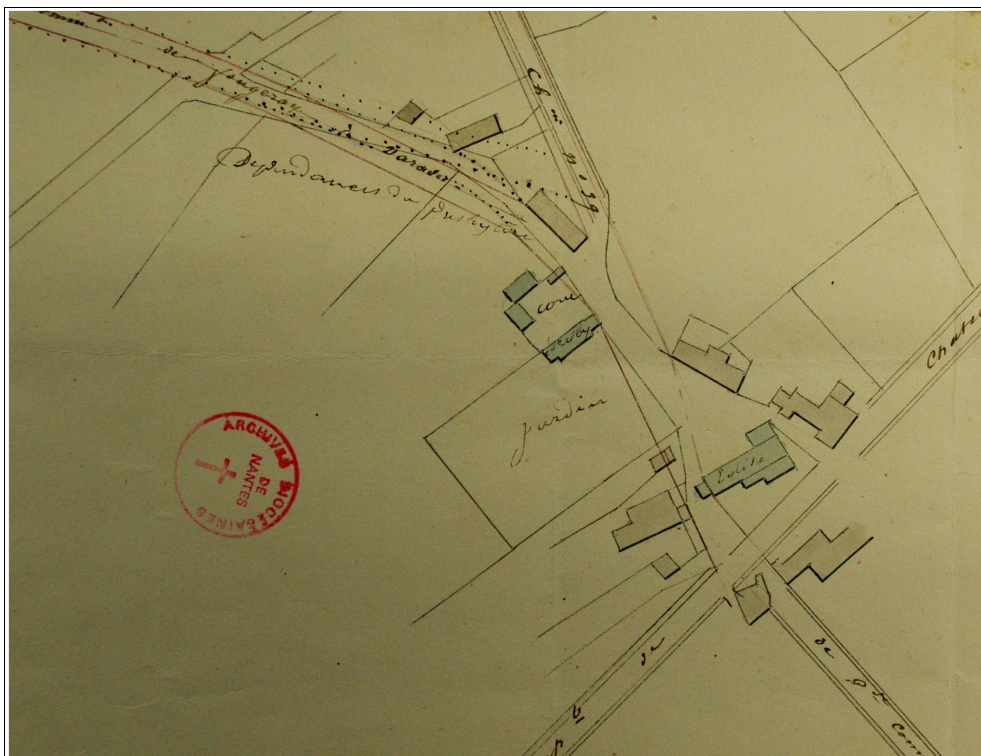


Illustration 58
« Espèce de plan des lieux pour l'intelligence de la lettre », par le curé David, 1844
plan avec indication du porche de l'église menacé par le tracé d'une route (AHDN EVPAR 086)

Illustration 59
Plan du bourg de Lusanger, avec alignement et emplacement de l'église et de son porche, [1855] (AHDN EVPAR 086)





Illustrations 60 et 61
Ancienne église de Lusanger aujourd'hui



Illustration 62
Nouvelle église de Lusanger
Carte postale
(ADLA 23 Fi 3596)

Église de Sainte-Marie

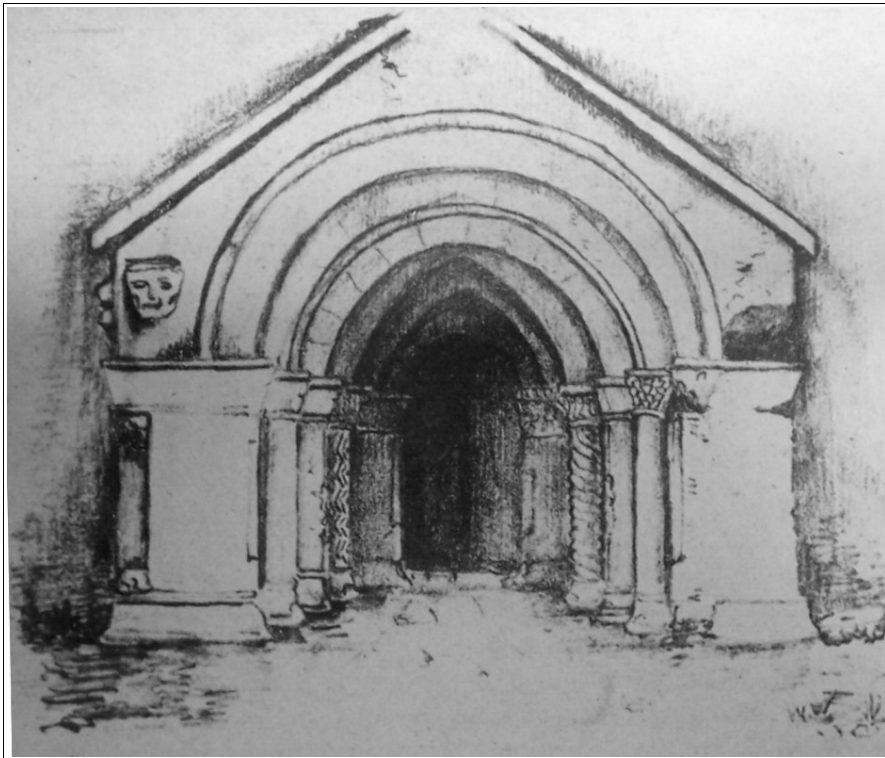


Illustration 63

Porche de l'ancienne église :
dessin par l'abbé Morel, [ca 1825]
(publié dans RUSSON, *Notre-Dame
du tabernacle : notice archéologique
et religieuse*, 1958)



Illustration 64

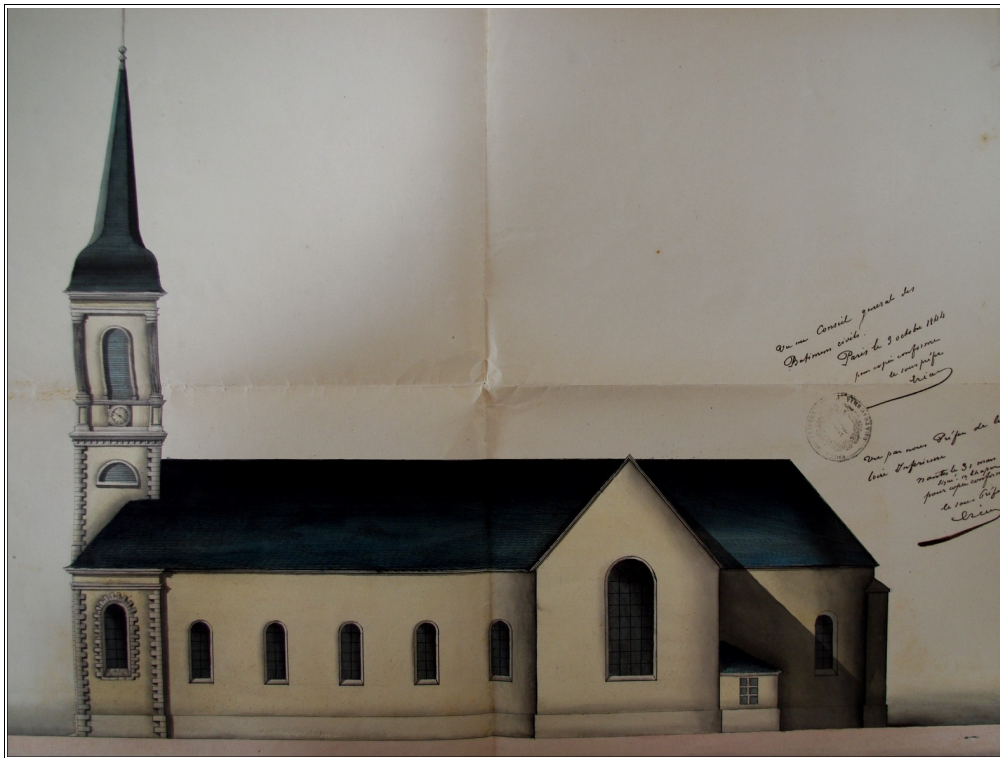
Pierre tombale de Guillaume des
Bretesches, XIVe,
dite la tombe du croisé



Illustrations 65

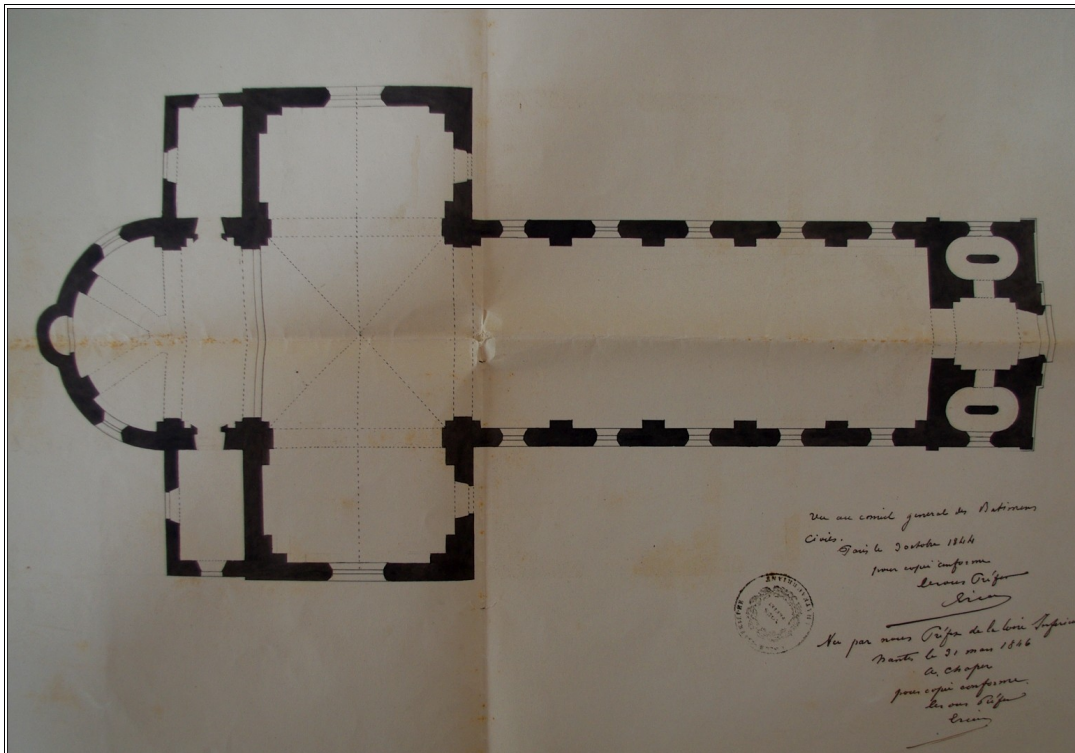
Notre-Dame du Tabernacle : vierge-reliquaire
Carte postale (ADLA 23 Fi 921)

Église de Derval



Illustrations 66 et 67

Projet de reconstruction par l'architecte Henri Gilée, 1844
élévation latérale et plan (ADLA 2 O 051/44)



Église de Mouais



Illustration 68

carte postale (début du XXe) montrant l'église avec la nef agrandie
et le clocher reconstruit vers 1860 ADLA 23 Fi 3704)



Illustration 69

Église de Mouais aujourd'hui



Illustrations 70 et 71
Église de Mouais
vues extérieure et intérieure



Église de Pouillé

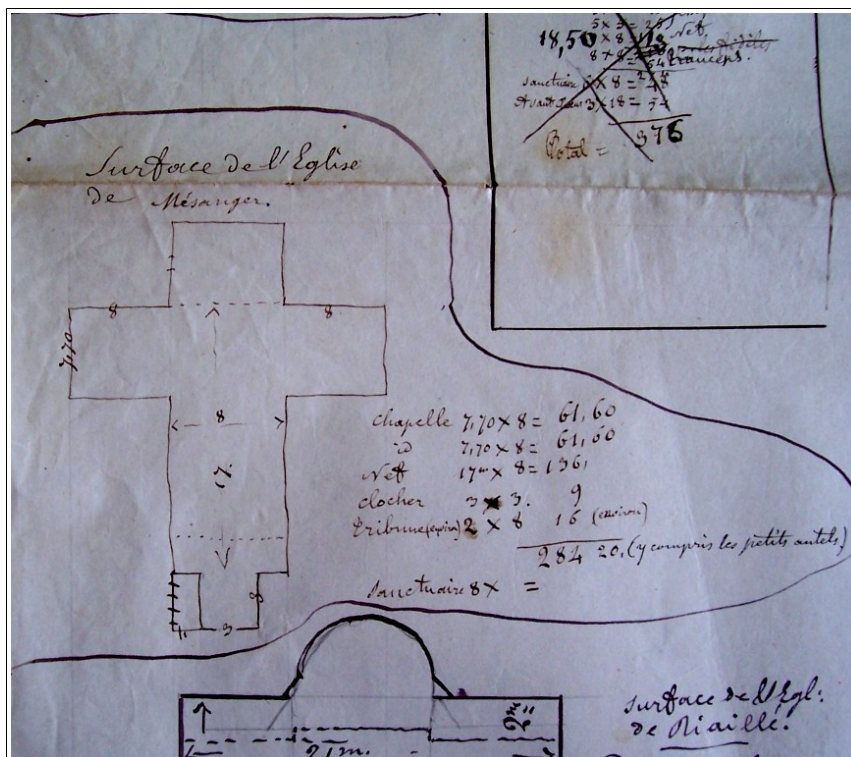


Illustration 72

Notes et dessins de l'abbé Jean Hémery (détail) : Surface de l'église de Pouillé comparée à celles des églises voisines : Riaillé ; Mésanger ; Pannecé ; Roche-Blanche. Pour chacune de ces églises, l'abbé Hémery a tracé un plan au sol avec les dimensions intérieures, et a calculé la surface disponible pour l'accueil des fidèles (AHDN P Pouillé E 11)



Illustration 73 : Vue du bourg de Pouillé : dessin signé Jean Coraboeuf, [seconde moitié du XIXe s.] (AHDN P Pouillé, Y 04)

Église de Ligné



Illustration 74
Photographie aérienne (XXe s.)
(ADLA 13 Fi Ligné 8)

Illustration 75
Façade et place : carte postale
(ADLA 23 Fi 3577)



Église du Gâvre

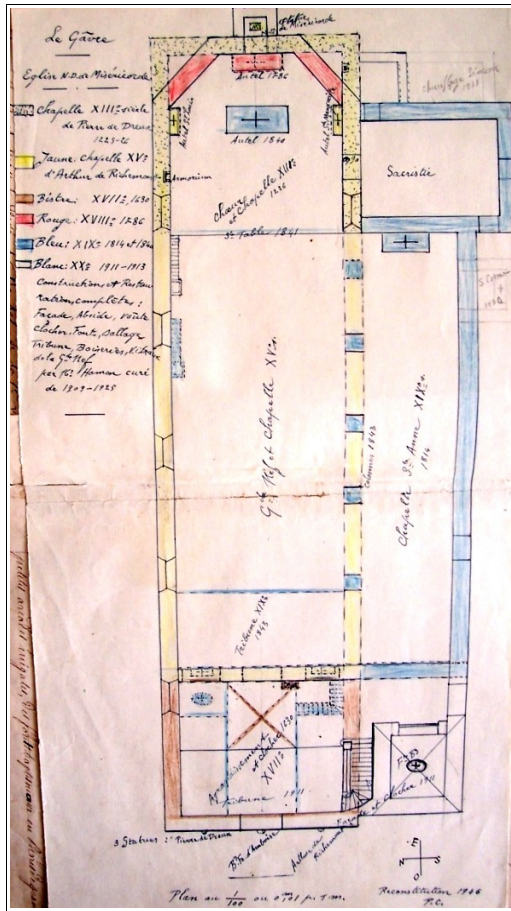


Illustration 76
Plan historique de l'église,
ca 1946
(AHDN P Le Gâvre, A 1)

Illustration 77
Vue extérieure de l'église
Photographie par Estève, 1922
(ACMH 0084/044/1002)



Illustration 78
Vue intérieure de l'église
Photographie par Estève, 1922
(ACMH 0084/044/1002)



Église de Moisdon

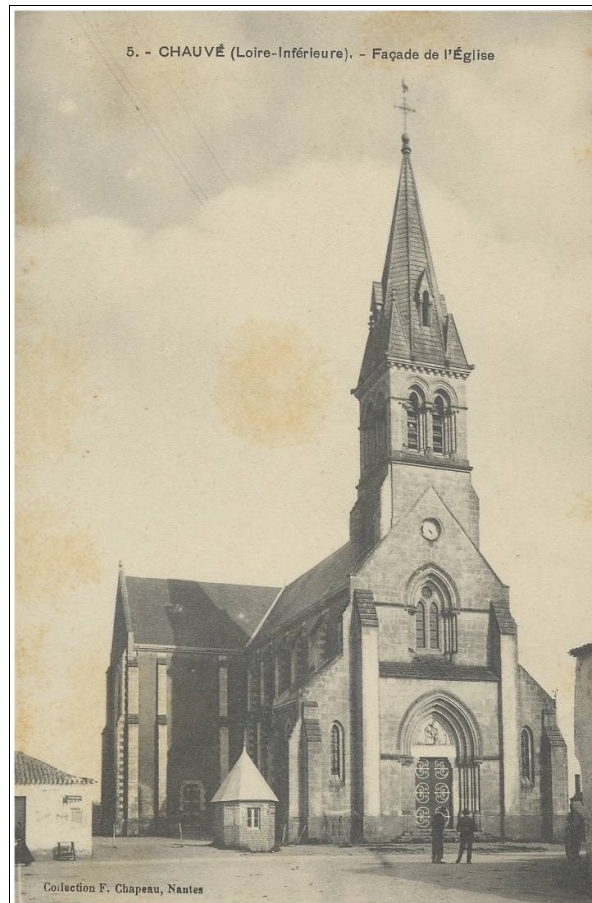


Illustration 79

Vue extérieure de l'église
Photographie par Estève, 1922
(ACMH 0084/044/1002)

Église de Chauvé

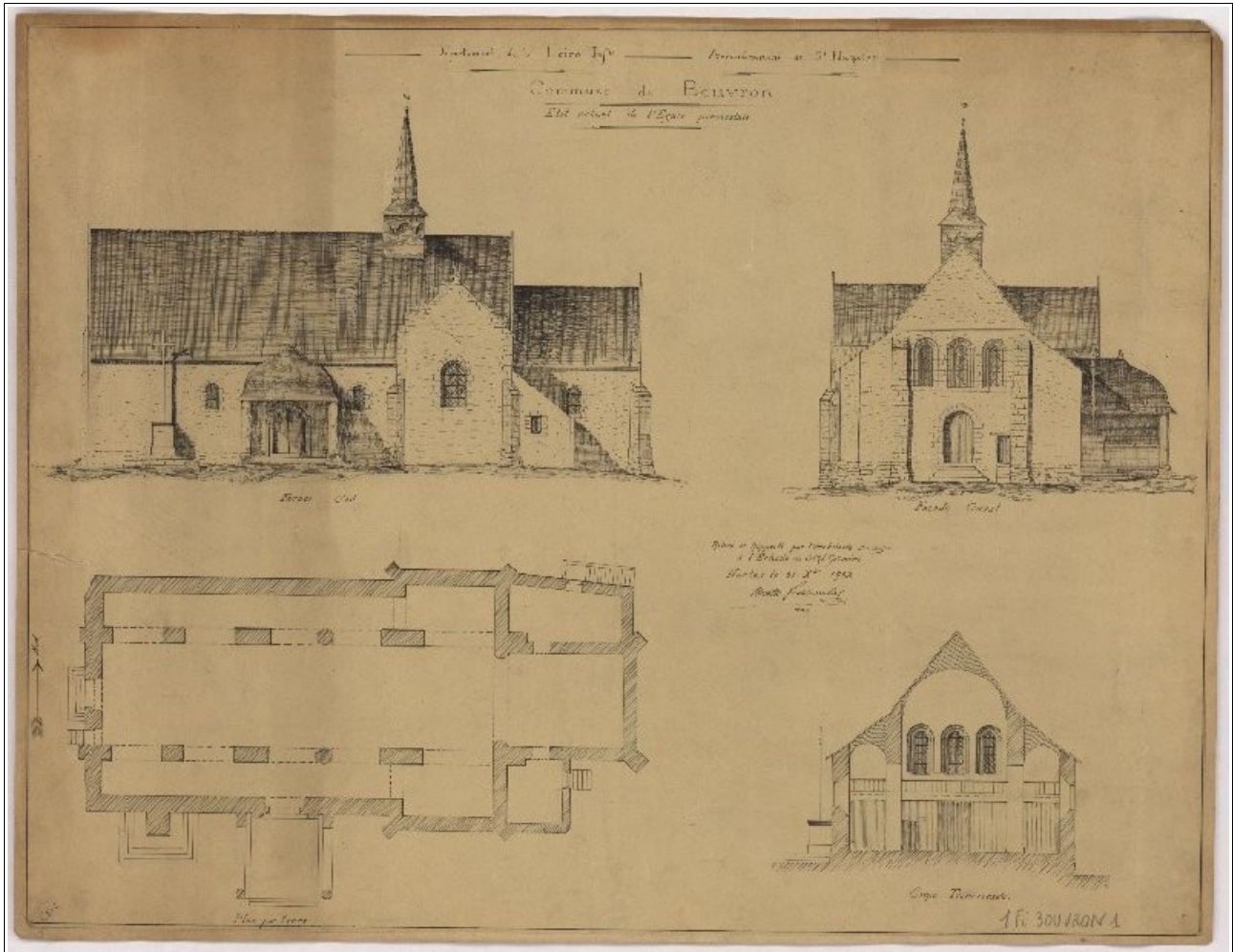
Illustration 80
Façade de l'église
Carte postale
(ADLA 23 Fi 3034)



5. - CHAUVÉ (Loire-Inférieure). - Façade de l'Église

Collection F. Chapeau, Nantes

Église de Bouvron



Illustrations 80 et 81
Plan et élévation de l'ancienne
église, par M. Fraboulet, 1902
(ADLA 1 Fi Bouvron 1)

Église de Saint-Gildas-des-Bois



Illustration 83
Vue extérieure :
Photographie par
Mieusement, 1887
(ACMH 0084/044/1005)



Illustration 84
Ancien jubé placé aujourd'hui à l'entrée de la nef

Église de Mouzillon

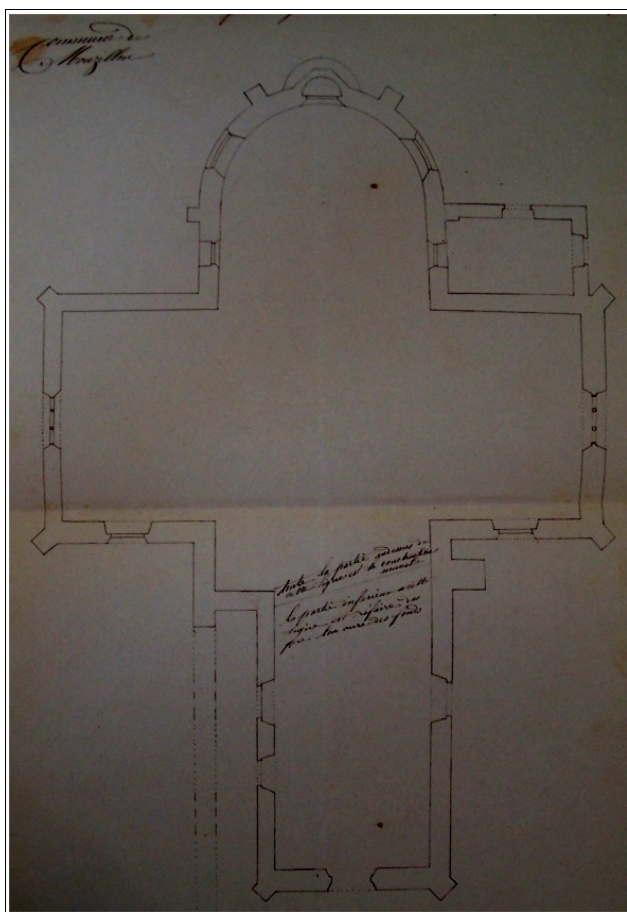


Illustration 85
Projet de reconstruction partielle
par l'architecte Gilée
plan, 1843 (ADLA 2 0 108 / 6)
Légende : « Toute la partie au-dessus
de cette ligne est la construction nouvelle ;
la partie inférieure à cette ligne
est à refaire dès que l'on aura des fonds. »

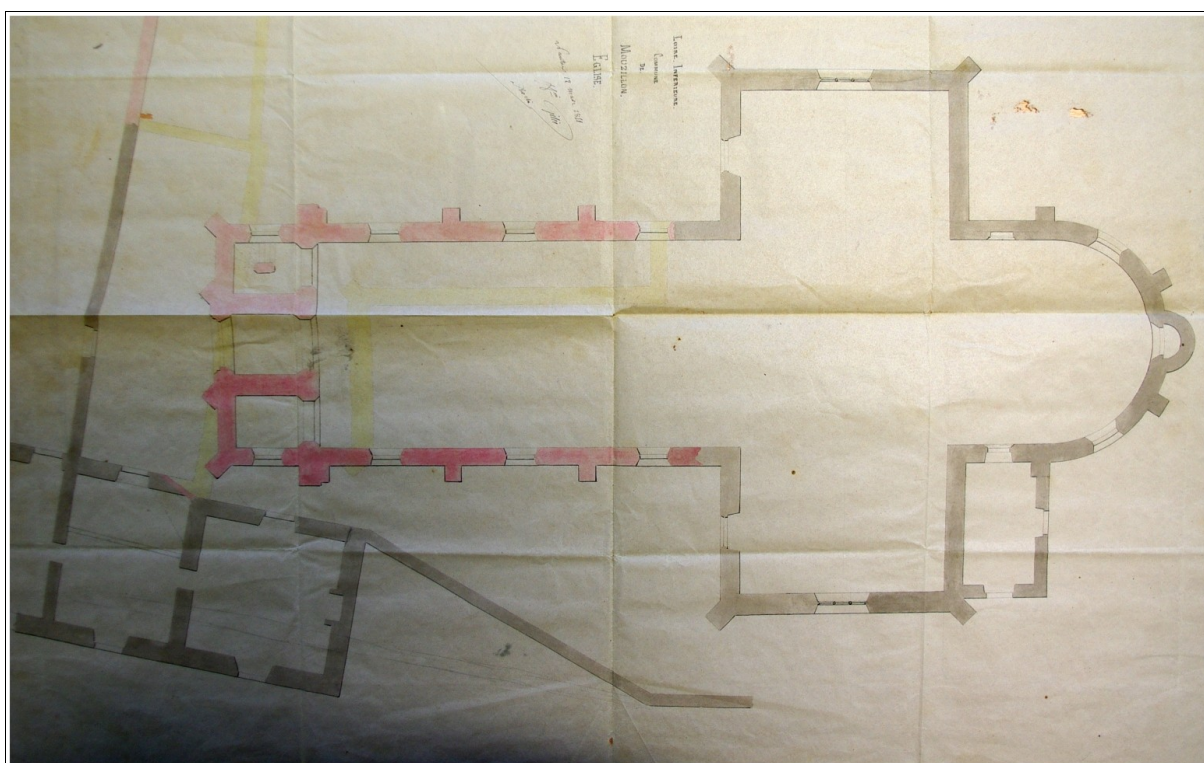


Illustration 86 : Projet de reconstruction de la seconde partie de l'église
par H. Gilée, 1851 (AHDN P Mouzillon, E 8)

Église d'Anetz



Illustration 87 : Plan du bourg d'Anetz avec indication des agrandissements projetés à l'église, 1870 (ADLA 2 O 4 / 7)



Illustration 88 : Vue extérieure de l'église avec son clocher
Carte postale (ADLA 2 fi 4 / 7)

Église de Saint-Julien de Vouvantes



Illustration 89 : Ancienne église
lithographie de F. Benoist, Impr. Charpentier, 1850 (*Nantes et la Loire-Inférieure*)
(Musée des Beaux-Arts de Nantes, inv. 3253)

Illustration 90
Ancienne église
Photographie par F. Bougouïn,
[ca 1883]
(AHDN P Saint-Julien de
Vouvantes, Y 3)





Illustration 91
Éléments sculptés de l'ancienne église
recueillis avant sa démolition
(AHDN P Saint-Julien de Vouvantes
Y 2)

Illustration 92
Statue de saint Benoît
(AHDN P Saint-Julien de Vouvantes Y 2)
Le masque a aujourd'hui disparu.



Illustration 93
Nouvelle église
carte postale
(ADLA 23 Fi 4386)

Église de Saint-Jean de Béré à Châteaubriant

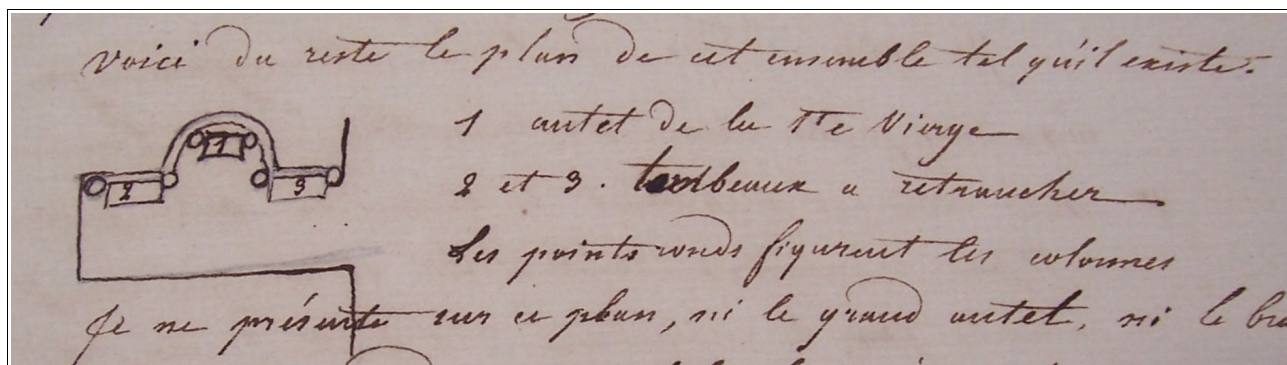


Illustration 94 : dessin de l'abbé David indiquant les dispositions de l'autel de la Vierge dans le transept nord de l'église, 1839 (AHDN EVPAR 36 B)



Illustration 95
Retable de la Vierge
Photographie par J. Le Callonnec, 1977
(Inventaire général, cliché 77440217V)



Illustration 96

Vue extérieure : photographie par J. Le Callonnec, 1977
(Inventaire général, cliché 77440202X)



Illustration 97

Bas-relief de la Visitation
Mur extérieur de l'église
Photographie par D. Pillet
(Inventaire général,
cliché 96440857XA)

Chapelle de Prigny (Les Moutiers-en-Retz)



Illustration 98 : dessin de l'abbé Paul Meynier, [n. d., ca 1875]
(publié dans RUSSON, *L'église de Prigny et le prieuré de Saint-Nicolas*, 1946)

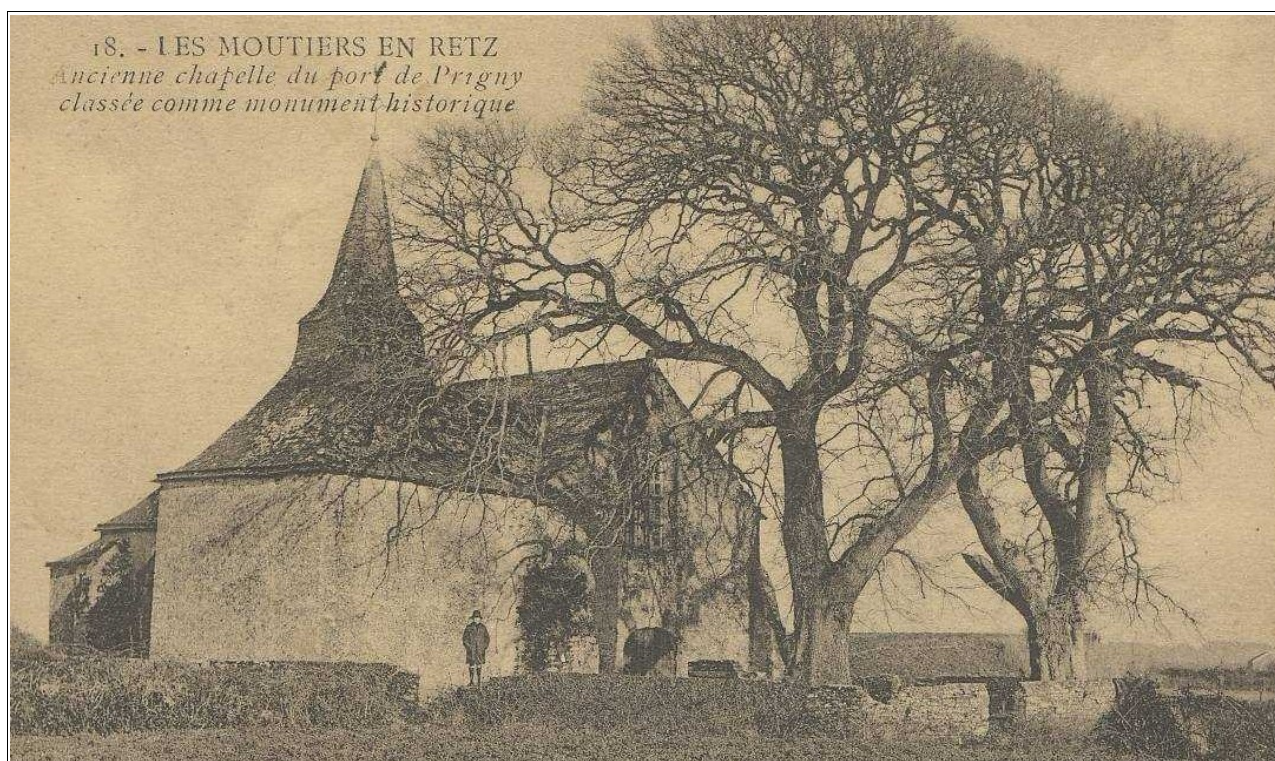
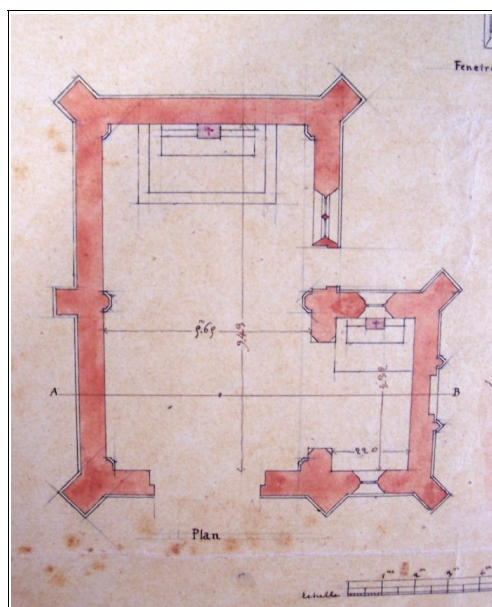
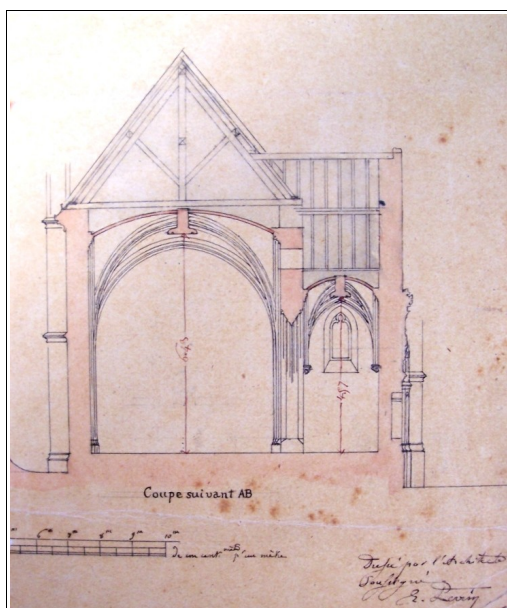


Illustration 99 : carte postale (ADLA 2 Fi Les Moutiers 3)

Chapelle de Bethléem (Saint-Jean-de-Boiseau)



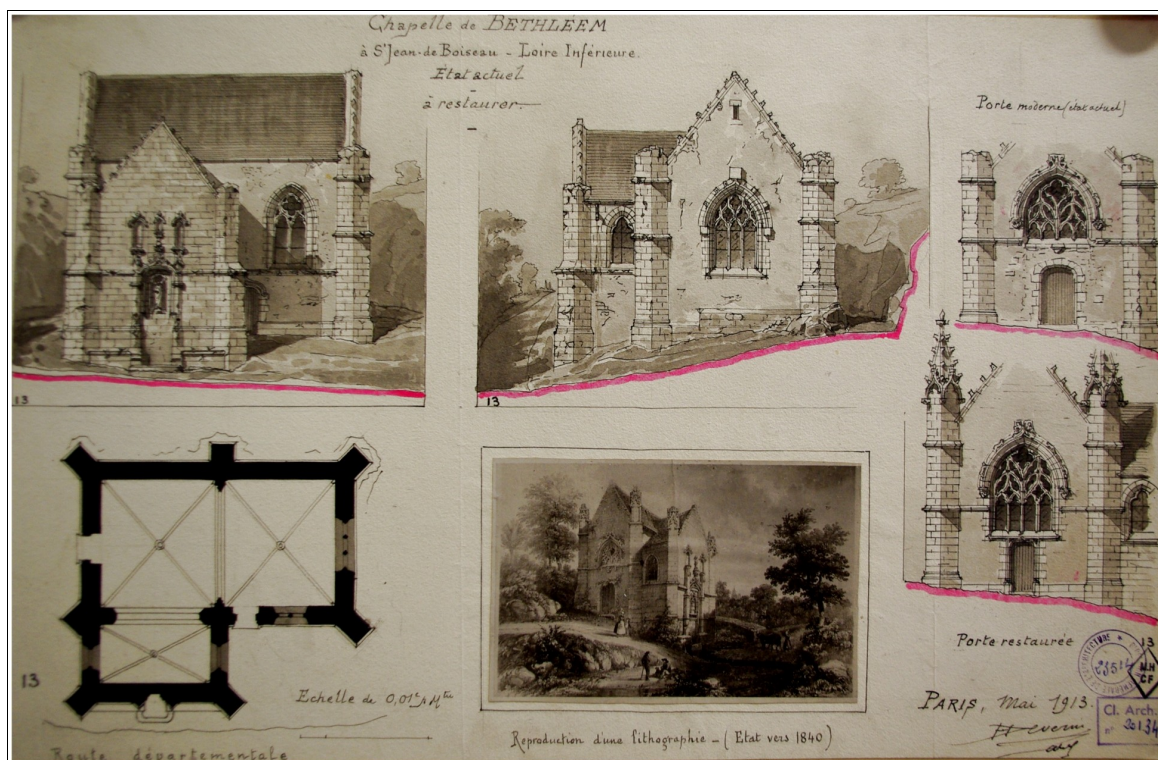
Illustrations 100 et 101 : coupe et plan par l'architecte Perrin, 1863
(ADLA 184 T 19)



Illustration 102 : photographie par R. Paban, [avant 1919]
(ACMH 0084/044/1005)



Illustration 103 et 104 : Planche avec plan et élévations, par H. Déverin, 1913
(ACMH 0082 / 044 / 2004)



Chapelle Notre-Dame-la-Blanche (Guérande)

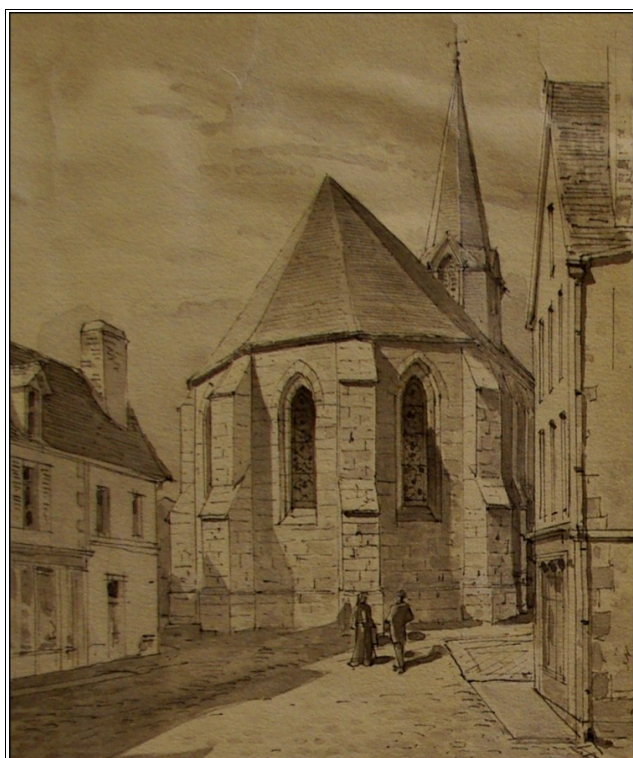


Illustration 105
Vue du chevet par l'architecte Déverin, 1908
(ACMH 0082/044/2003)

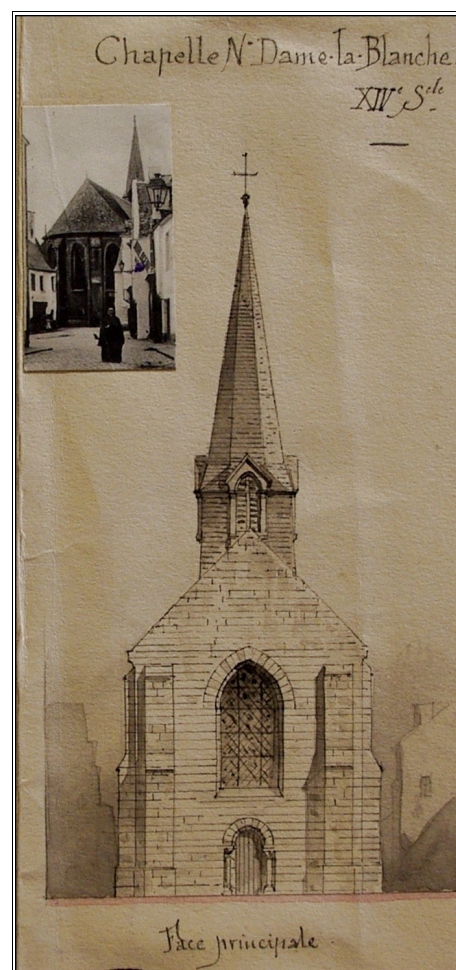


Illustration 106 et 107
Coupe longitudinale et façade principale
par l'architecte Déverin, 1908
(ACMH 0082/044/2003)

Église de Saint-Philbert-de-Grandlieu



Illustration 108
Carte postale : procession sortant de l'ancienne église en 1907 (AP Saint-Philbert)

Illustration 109
Carte postale : marché au volailles dans l'ancienne église (AP Saint-Philbert)



Illustration 110
Vue extérieure : photographie par M. Mieusement, 1890 (ACMH 0084/044/1005)

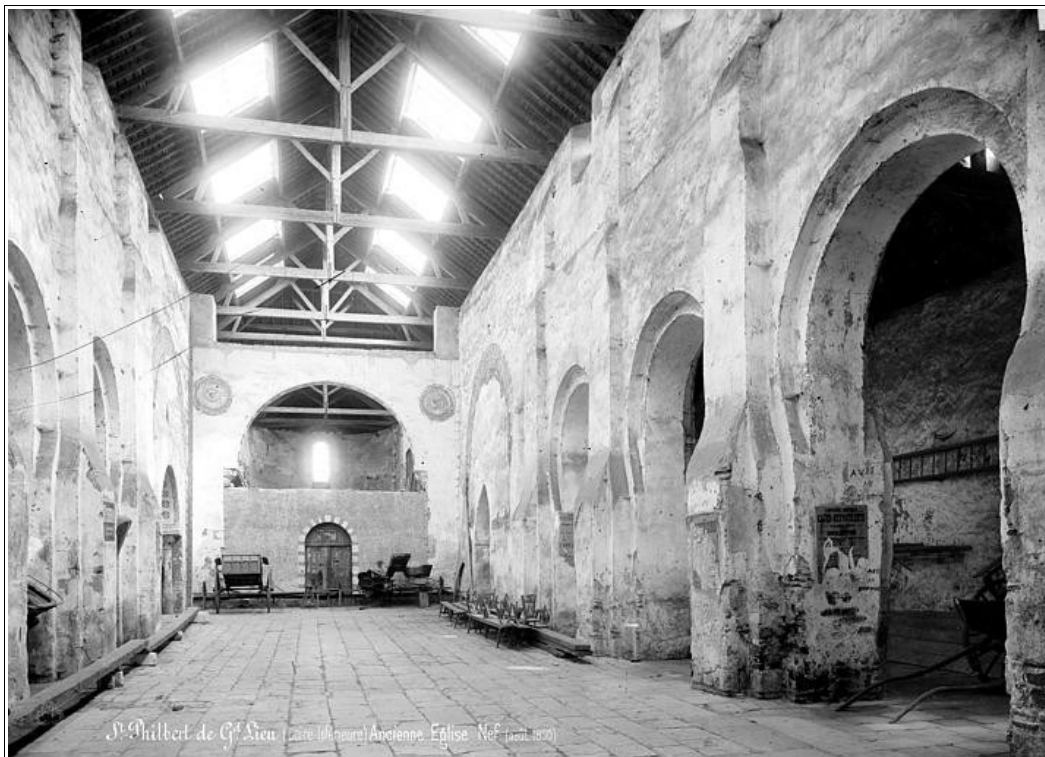


Illustration 111

Nef avant les restaurations de 1896 : photographie par M. Mieusement, 1890
(ACMH 0084/044/1005)

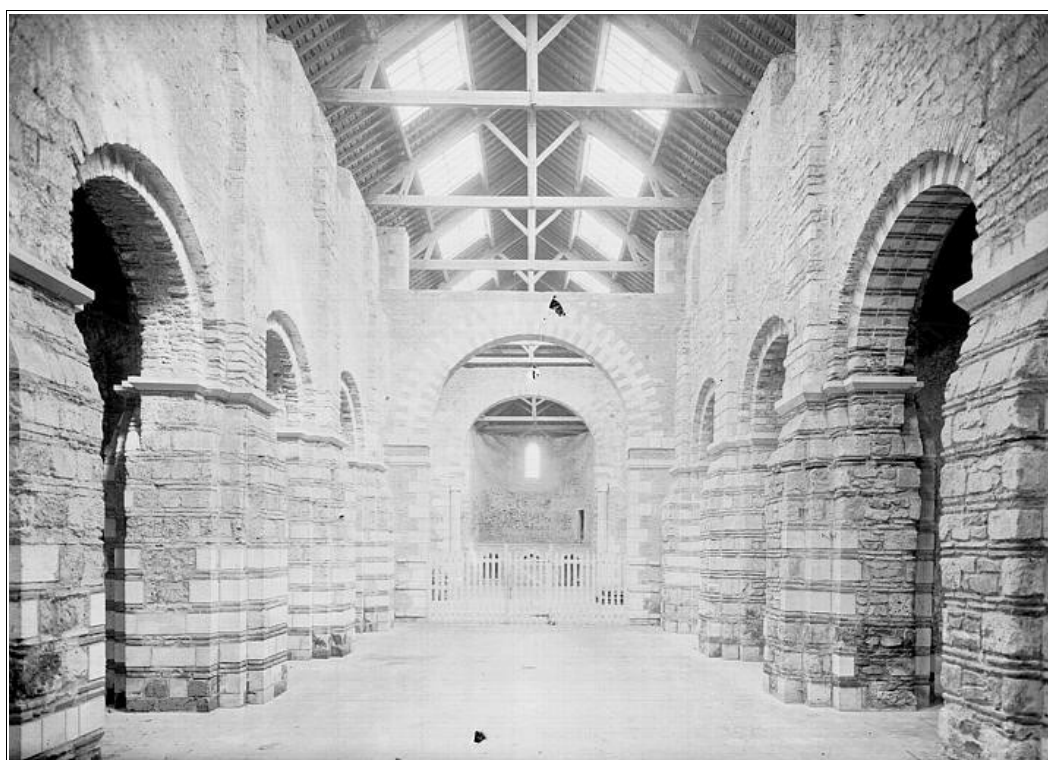


Illustration 112

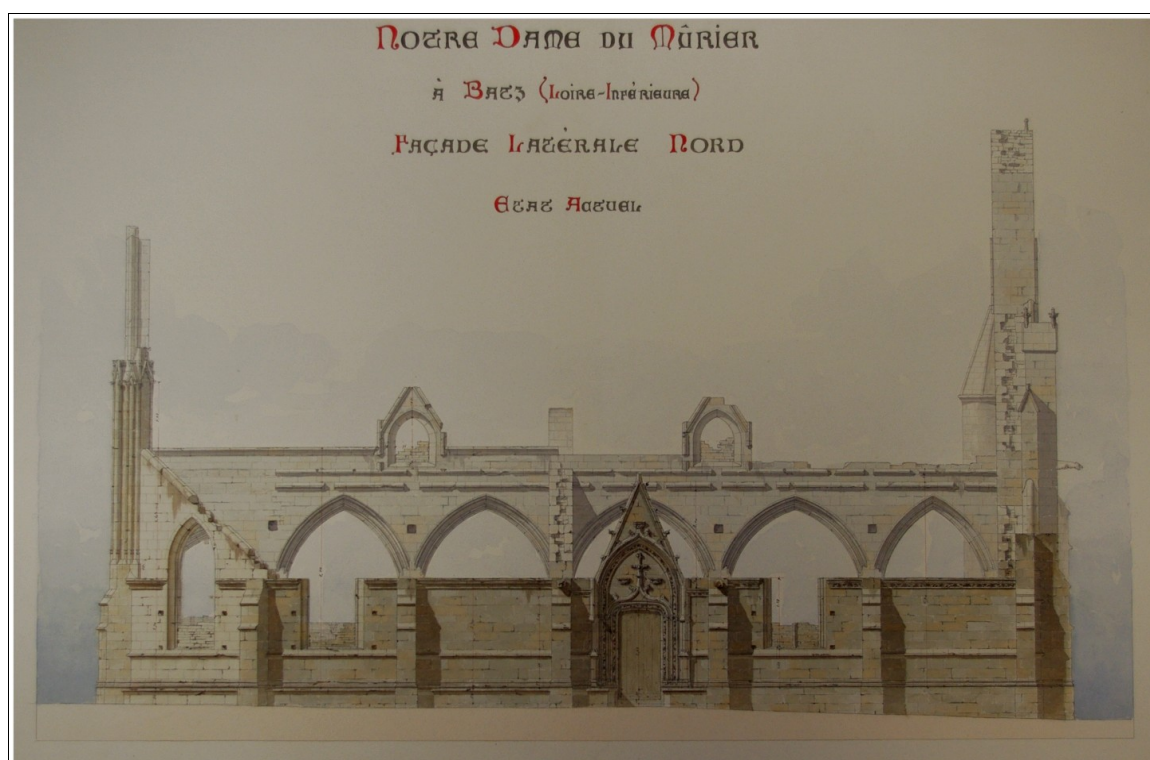
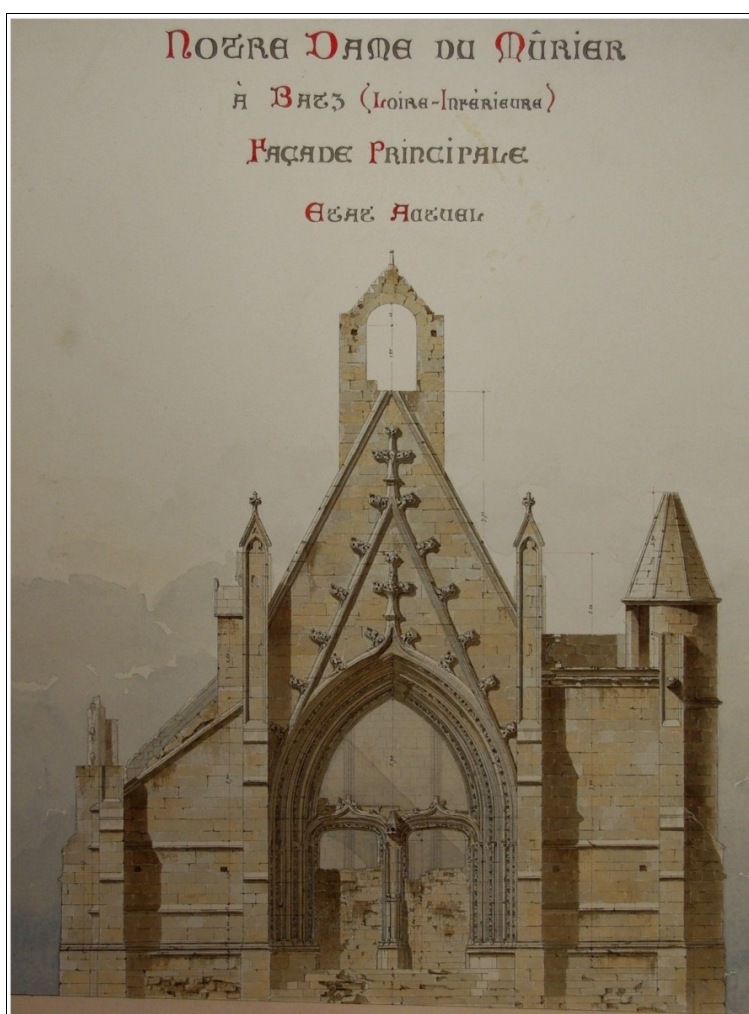
Nef après les restaurations de 1896 : photographie par Estève, 1922
(ACMH 0084/044/1005)

Chapelle Notre-Dame du Mûrier (Batz-sur-mer)

Illustrations 113 et 114
plans aquarellés
par Charles Chaussepied
(1892-1893)
(ACMH 0082/044/1001)

État actuel.
Élévation de la façade principale.

État actuel.
Élévation de la façade latérale nord



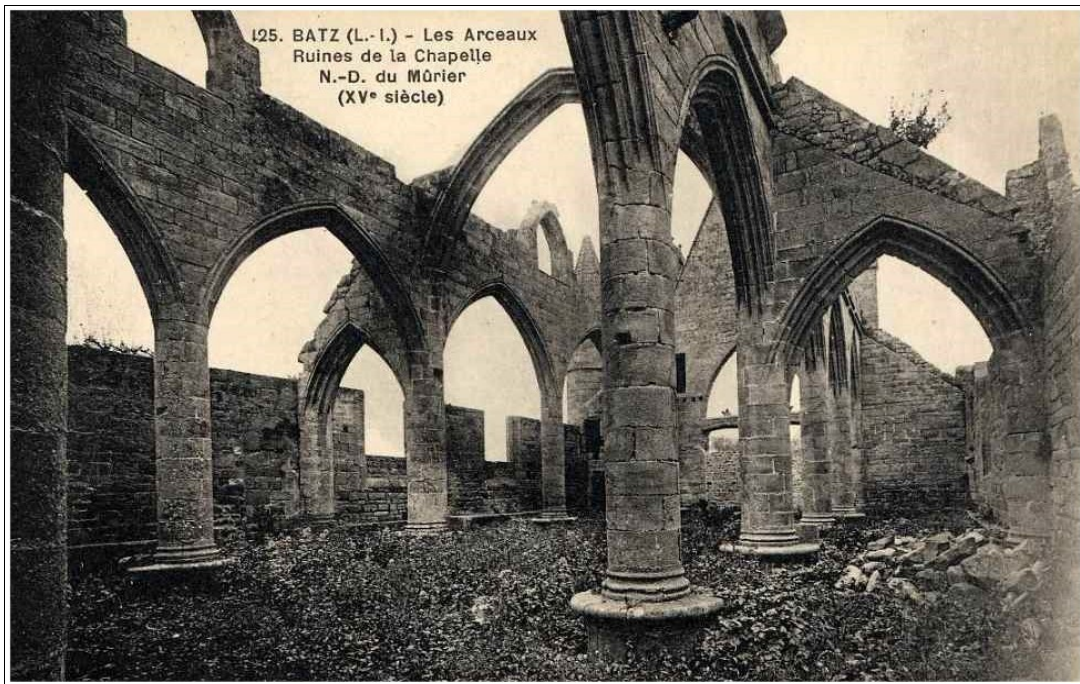


Illustration 115 : carte postale (ADLA 2 Fi 10 185)
Les arceaux. Ruines de la chapelle N.-D. du Mûrier (XVe siècle)

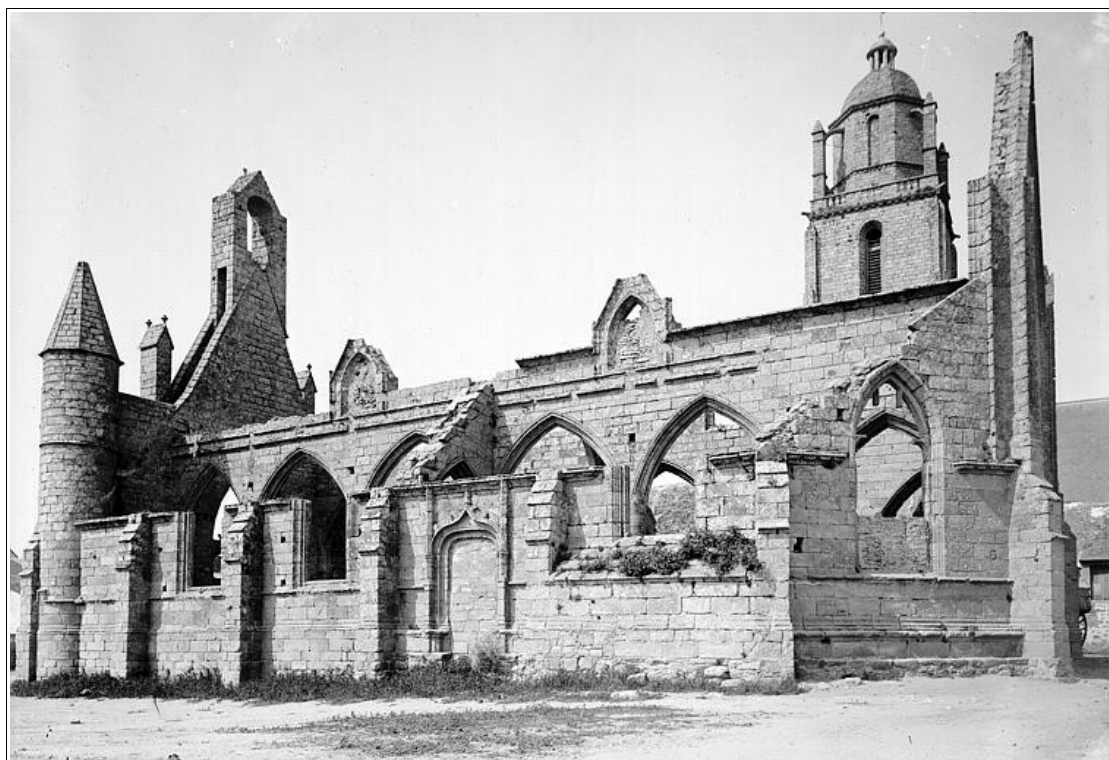


Illustration 116 : Chapelle vue du côté sud : photographie par Félix Martin-Sabon, avant 1896
(ACMH 0084/044/1001 ; cliché MH0045948)

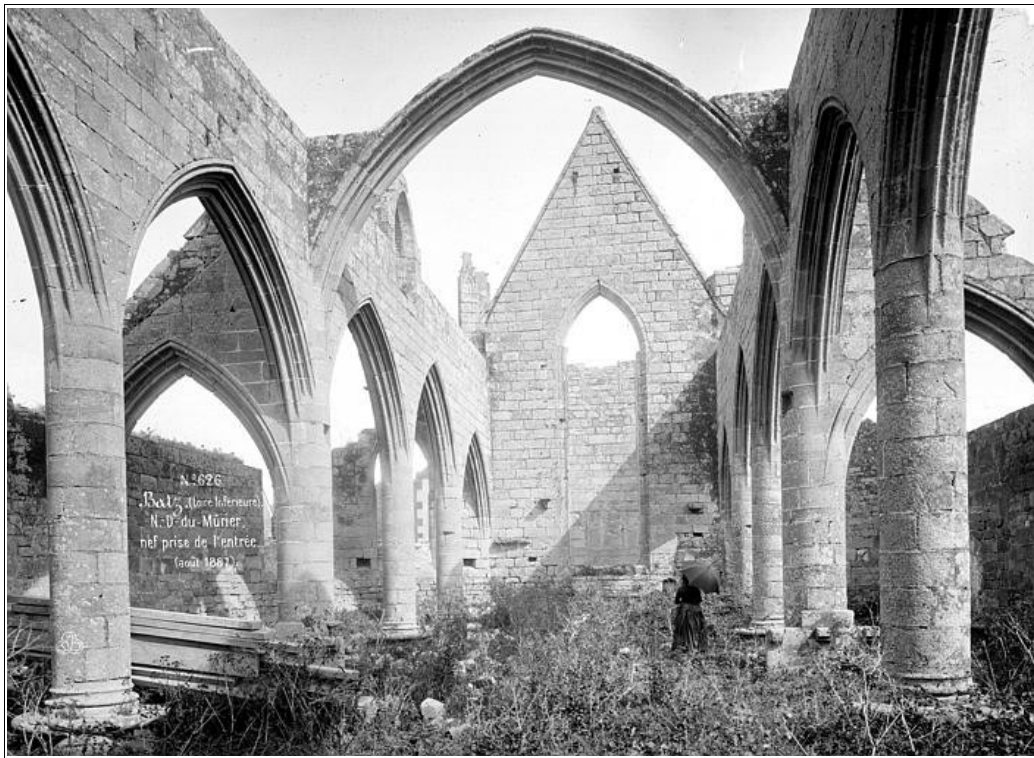


Illustration 117 : Nef : photographie par Mieusement, 1887
(ACMH 0084/044/1001 ; cliché MH0004147)



Illustration 118 et 119 : La chapelle Notre-Dame du Mûrier aujourd'hui

**Ancienne Collégiale Notre-Dame de Nantes
Chapelle Saint-Thomas**



Illustration 120
Vue intérieure : lithographie
A. Dauzats, d'après
Cambon, 1845
(ADLA 9 Fi Nantes 9)

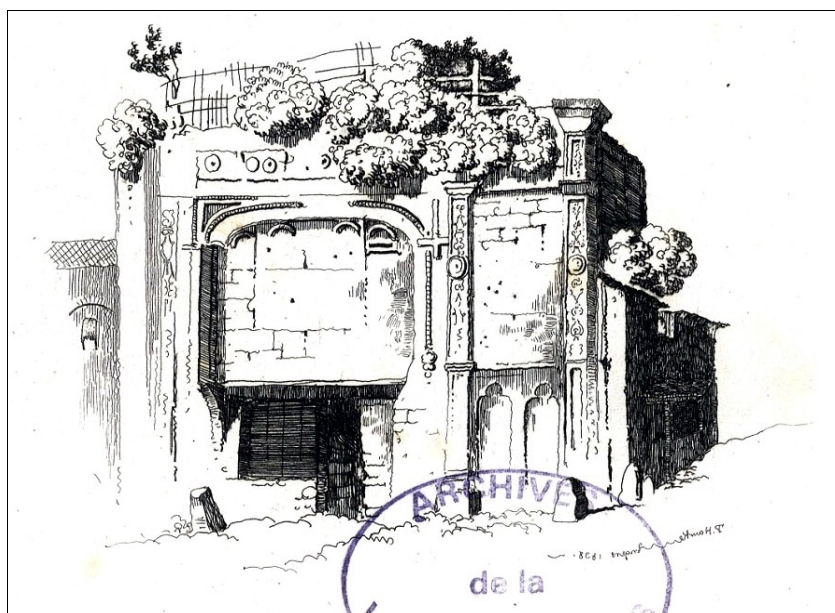


Illustration 121
Vue extérieure
dessin de P. Hawke, 1839
(GUEPIN, *Histoire de Nantes*)
(AM Nantes 5 Fi 123)



Illustration 122
Vue intérieure : lithographie de Fichot d'après F. Benoist
Impr. Charpentier, 1850
(*Nantes et la Loire-Inférieure*)
(Musée Dobrée, inv. 956-1-68)

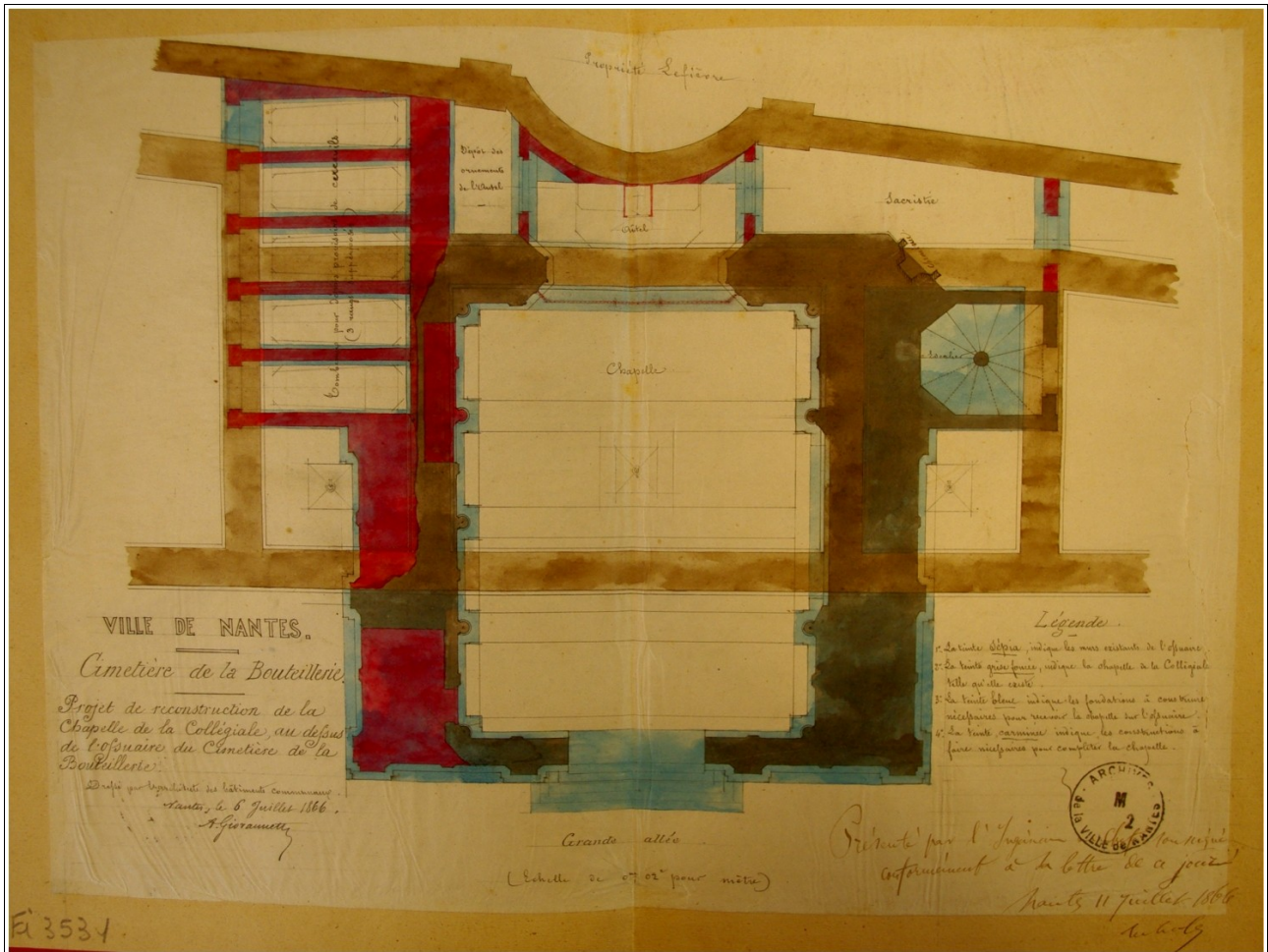


Illustration 125 : Projet de reconstruction de la chapelle de la Collégiale, au-dessus de l'ossuaire du cimetière de la Bouteillerie, par l'architecte municipal Giovannetti, 1866 (AM Nantes 2 M 5)



Illustration 126 : Démolition de la chapelle de la Collégiale, [1866] : photographie (Collection Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Atlantique, tous droits réservés ; fonds Soreau BCB 043) 203



Illustration 127 : Vue extérieure de la chapelle de la Collégiale, [1865] :
Photographie (AM Nantes 26 Fi 969)



Illustration 128
Vue intérieure de la chapelle
de la Collégiale, [1865]
Photographie (AM Nantes 26 Fi 970)

Église de Saint-Lyphard

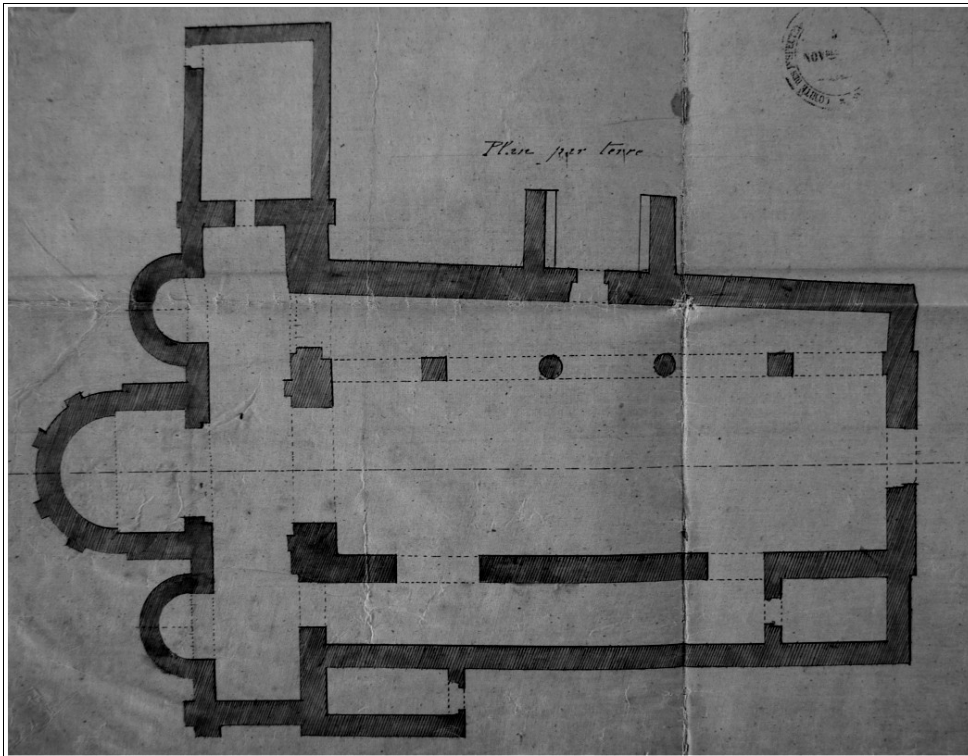
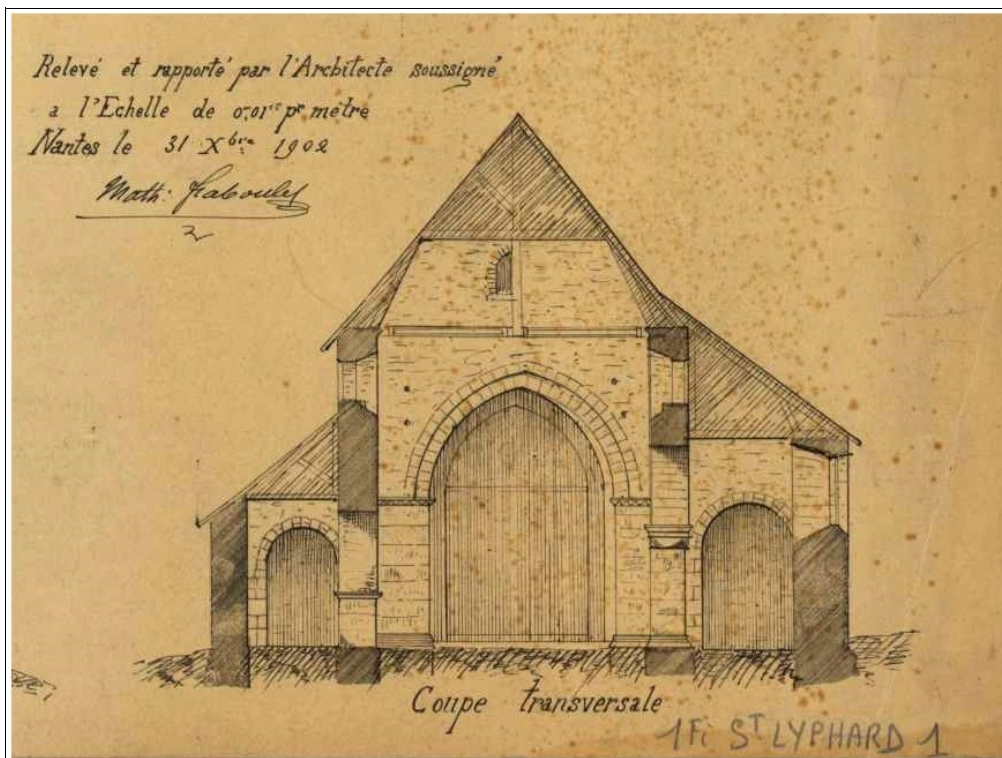


Illustration 129
Plan de l'ancienne église par
l'architecte M. Fraboulet, 1875
(ADLA 2 O 175 / 9)

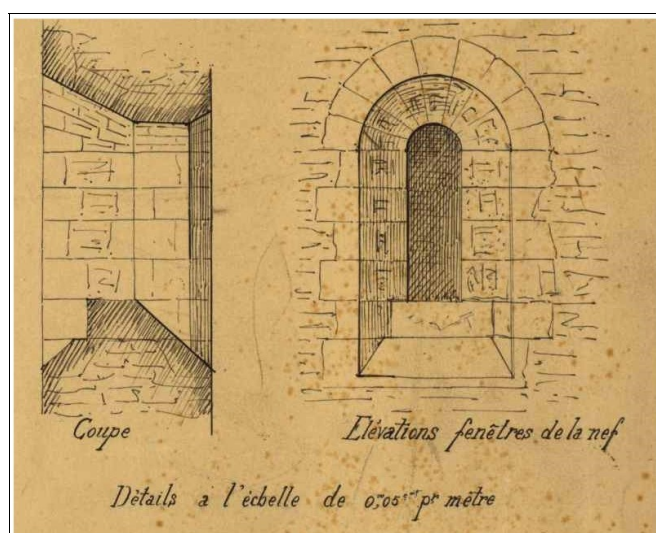
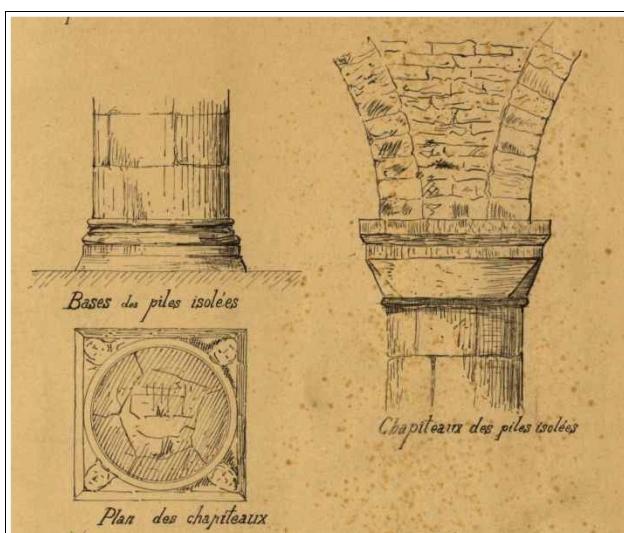


Illustration 130
Vue perspective de l'ancienne église par l'architecte M. Fraboulet, 1875
(ADLA 2 O 175 / 9)



Illustrations 131 à 133

Ancienne église : coupe transversale, relevés de détails des piles et des fenêtres
par l'architecte M. Fraboulet, 1902
(ADLA 1 Fi Saint-Lyphard 1)



Église de Basse-Goulaine

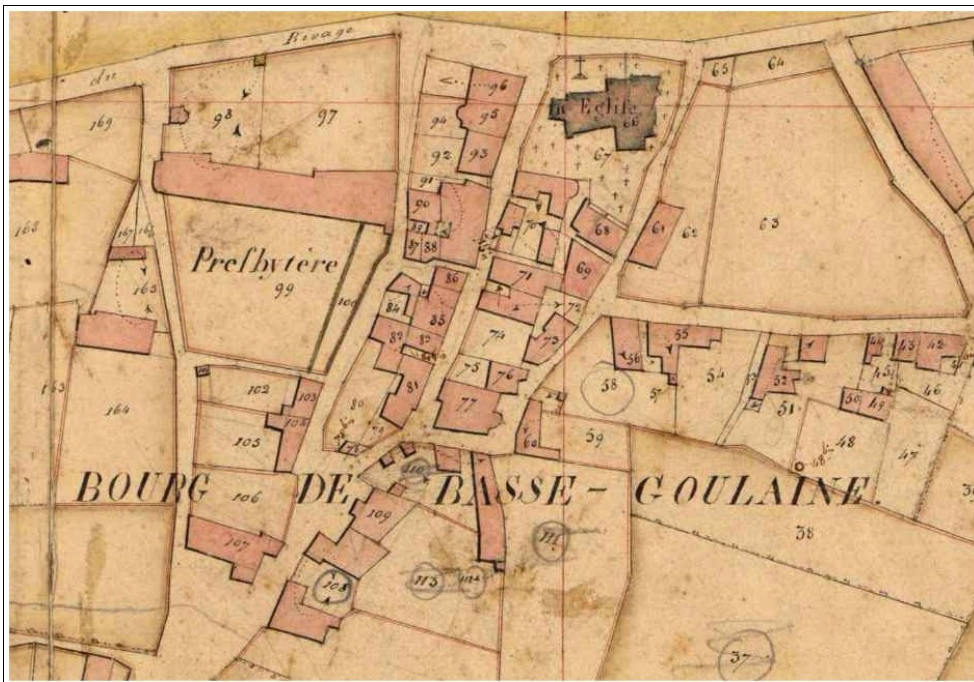


Illustration 134
Bourg de Basse-Goulaine
1826
(ADLA, Cadastre ancien,
section G 1, détail)

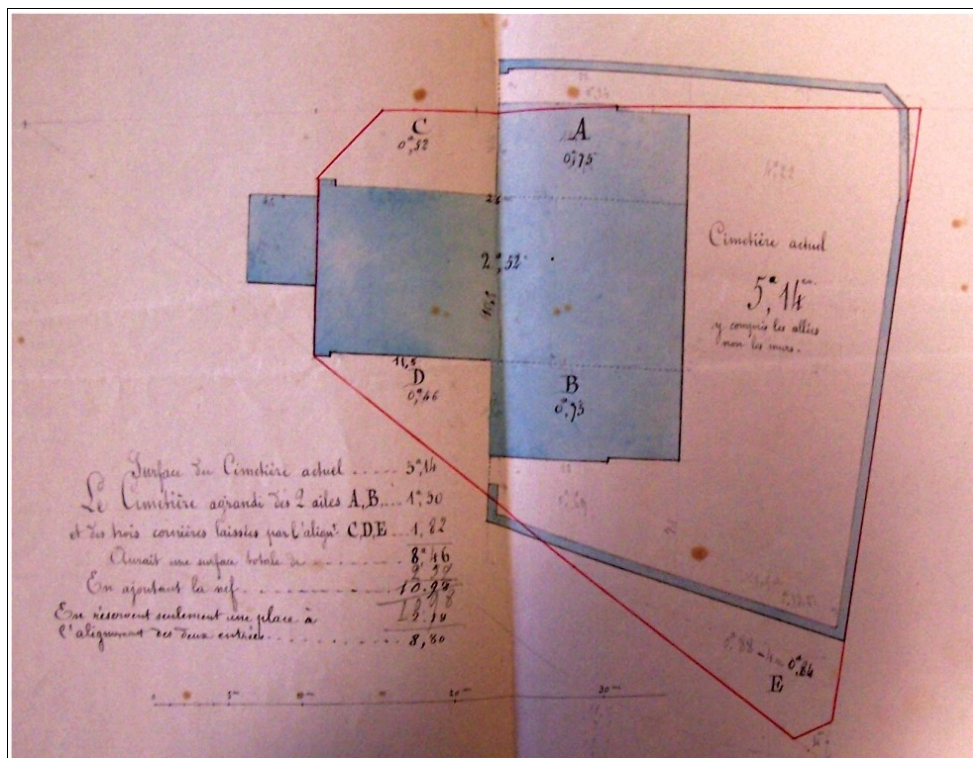


Illustration 135
Plan du cimetière de Basse-Goulaine avec l'ancienne église
par l'architecte E. Boismen, 1880
(ADLA, 2 0 9 / 6)



Illustrations 136 et 137
Vues extérieures de l'ancienne église : dessins
par l'architecte E. Boismen, 1880
(BM Nantes Ms. 3209 / 8)





Illustration 138
 Ancienne église
 photographie [ca 1880]
 (Société archéologique, tous
 droits réservés ; fonds Soreau
 LOI 27 - 002)

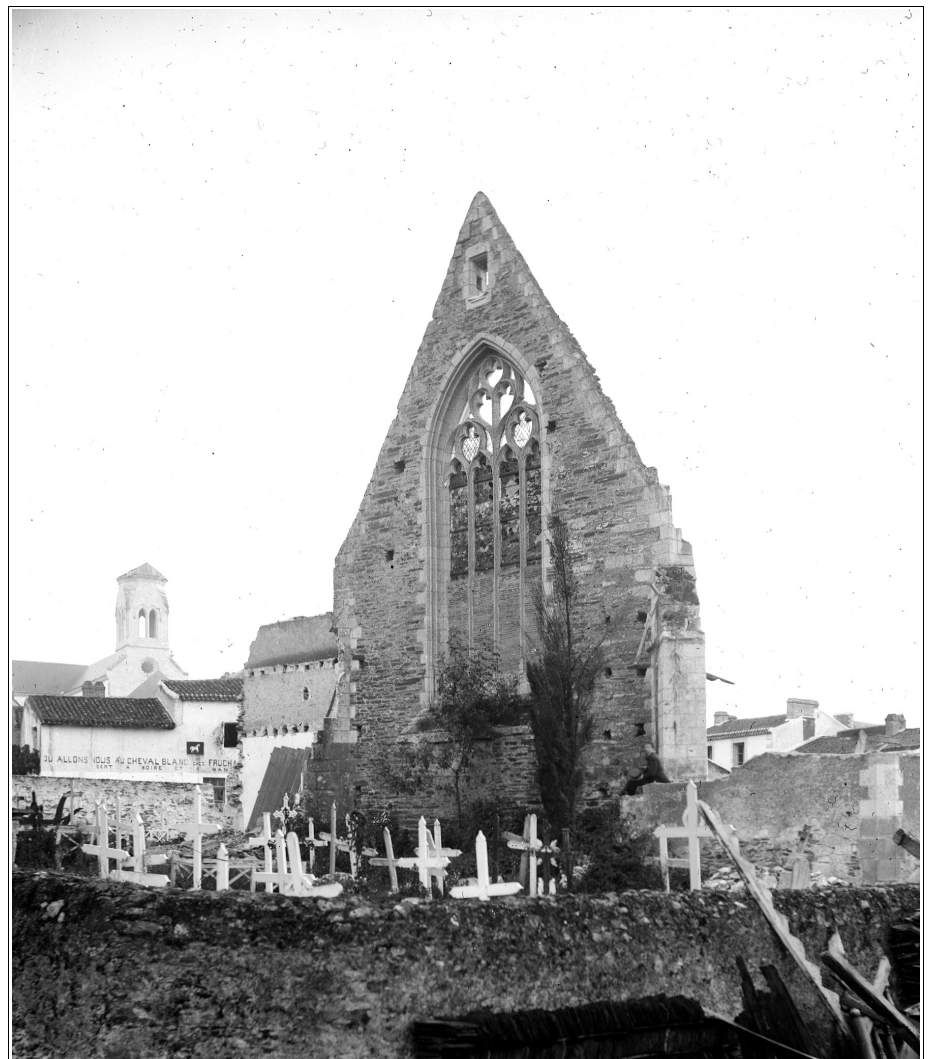


Illustration 139
 Ancienne église,
 en cours de démolition
 photographie [1881]
 (Société archéologique, tous
 droits réservés ; fonds Soreau
 BCB 043)
*A gauche, le clocher
 provisoire de la nouvelle
 église*



Illustrations 140 et 141
Vues extérieures de la nouvelle église



Illustration 142
Sainte parenté : groupe sculpté
(Musée Dobrée, inv. 874.12.1)



Église Saint-Aubin de Guérande

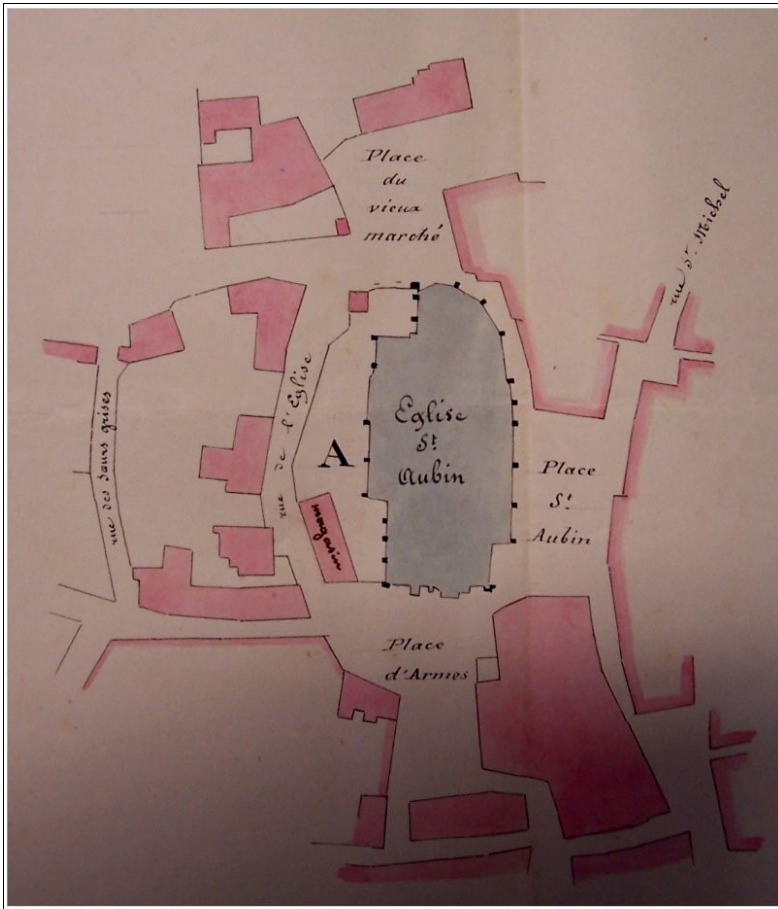
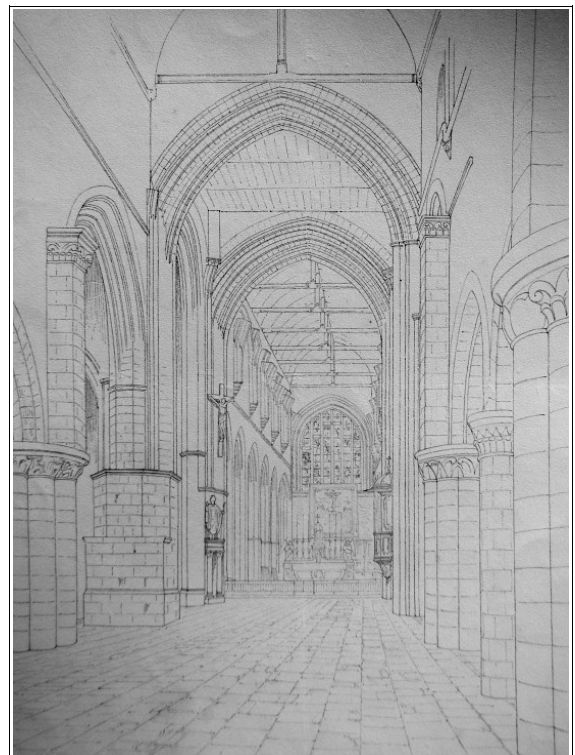
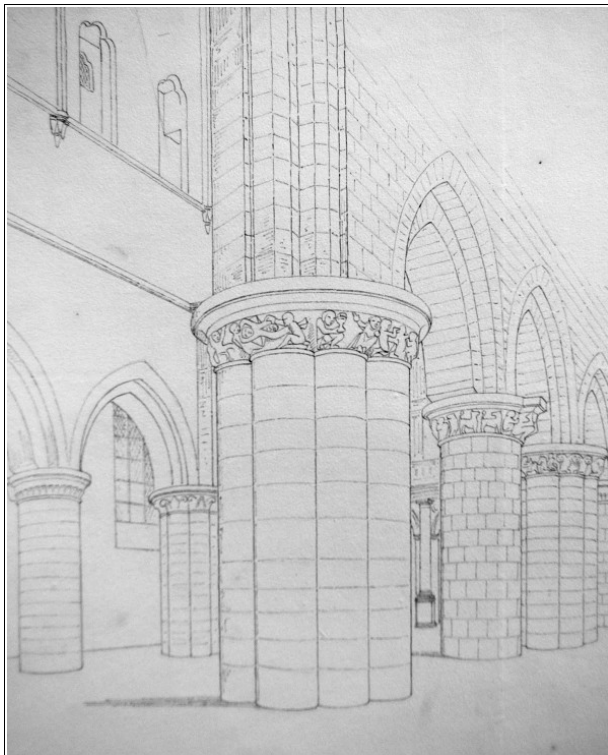


Illustration 143

Extrait du Plan de la Ville de Guérande,
avec indication du magasin appartenant à la
fabrique et dont le Conseil municipal
demande la démolition, 1853
(AHDN EVPAR 069 A)



Illustrations 144 et 145 : vues intérieures,
dessins de l'architecte Bourgerel, 1857 (ACMH 0082/044/2003)

Église du Pallet



Illustration 146 : Bourg du Pallet, plan [ca 1853] : au sud-est, l'église paroissiale ; au nord-ouest, l'emplacement proposé pour la reconstruction (ADLA 2 O 117 / 6)

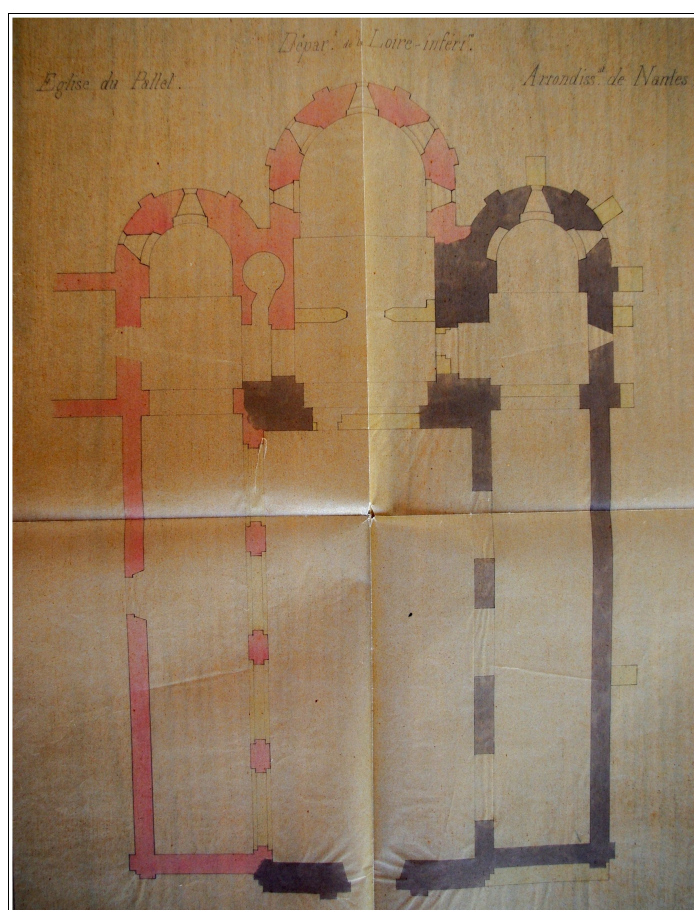


Illustration 147

Projet d'agrandissement de l'ancienne église : plan, par T. Nau, 1851 (ADLA 2 O 117 / 6)

Légende :

Les parties existantes (nef, bas-côté avec chapelle) sont indiquées en noir.

Les parties projetées de l'agrandissement (second bas-côté symétrique et abside) sont indiquées en rouge.



Illustration 148 : La chapelle Sainte-Anne, dernière partie conservée de l'ancienne église du Pallet.



Illustration 149
 Ruines de la chapelle Sainte-Anne, début du XXe siècle
 Carte postale (ADLA 23 Fi 3833)

Église de Saint-Jacques (Nantes)

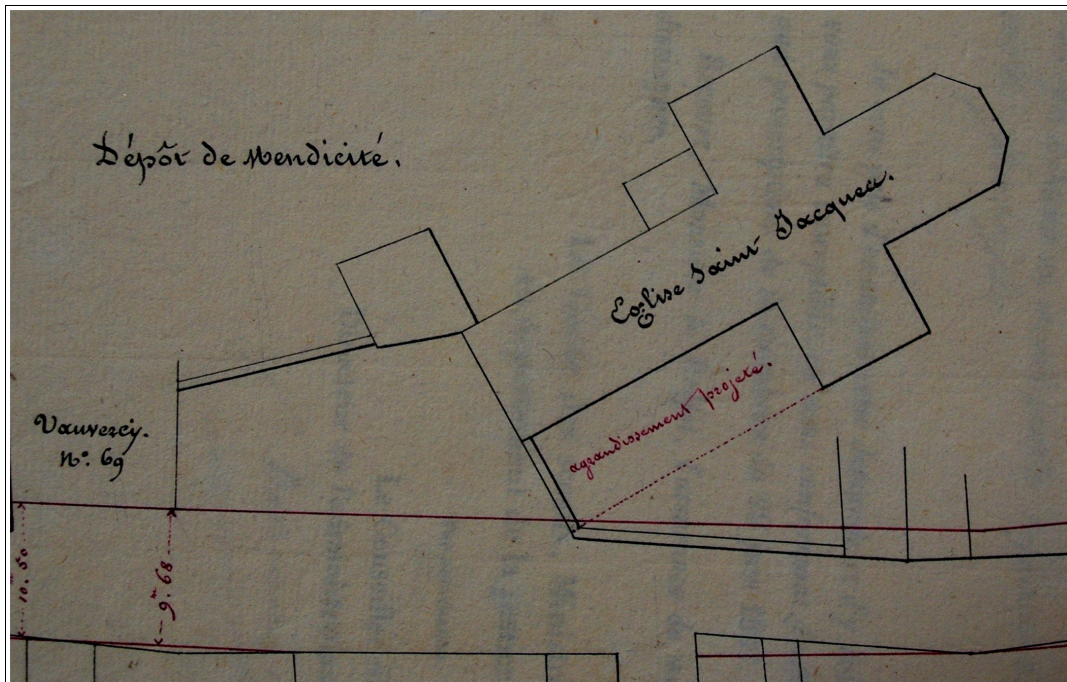


Illustration 150 : Extrait du plan de la traverse Saint-Jacques (détail), avec indication de l'agrandissement projeté, dressé par l'ingénieur Lemierre, 1830 (ADLA 2 O 109 / 72)

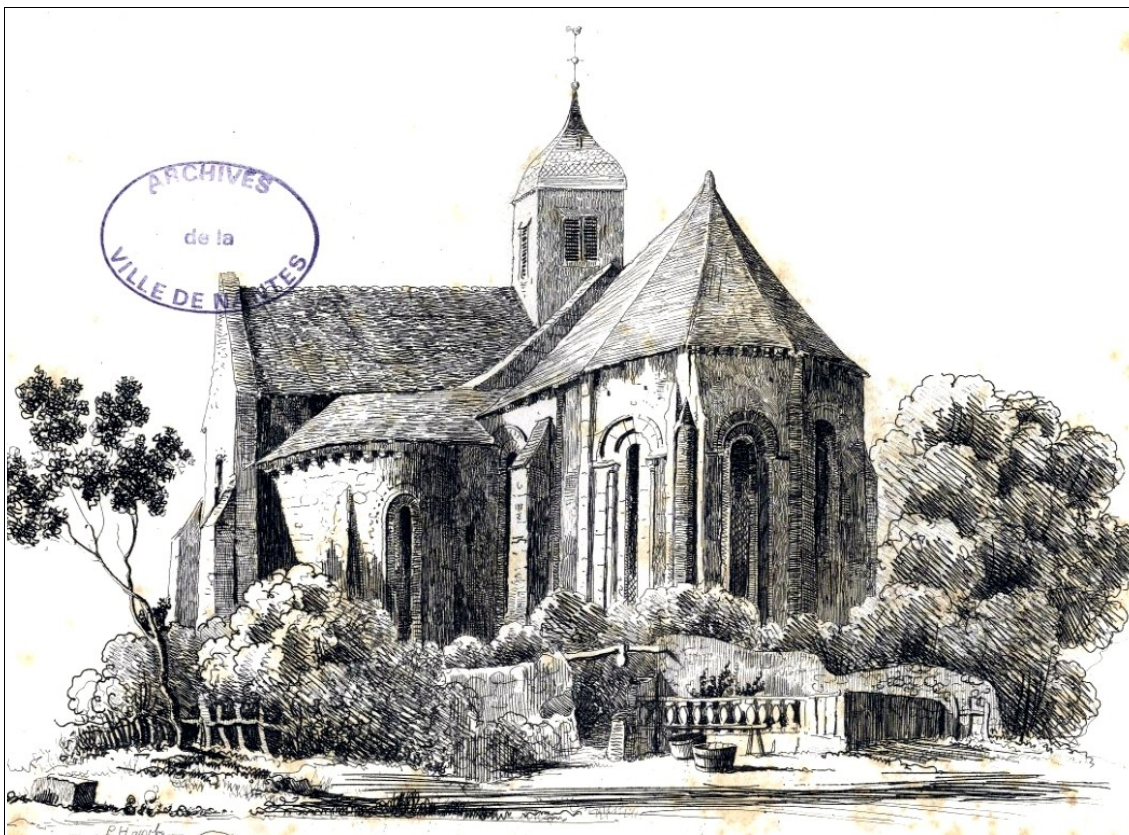
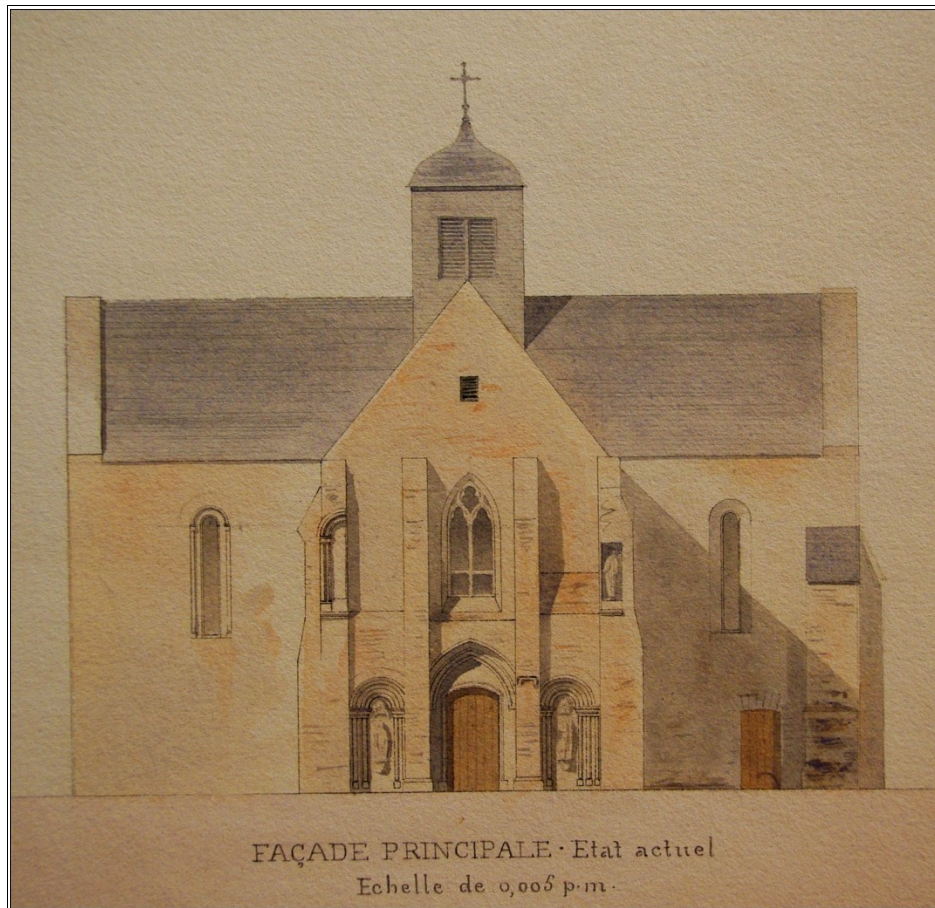
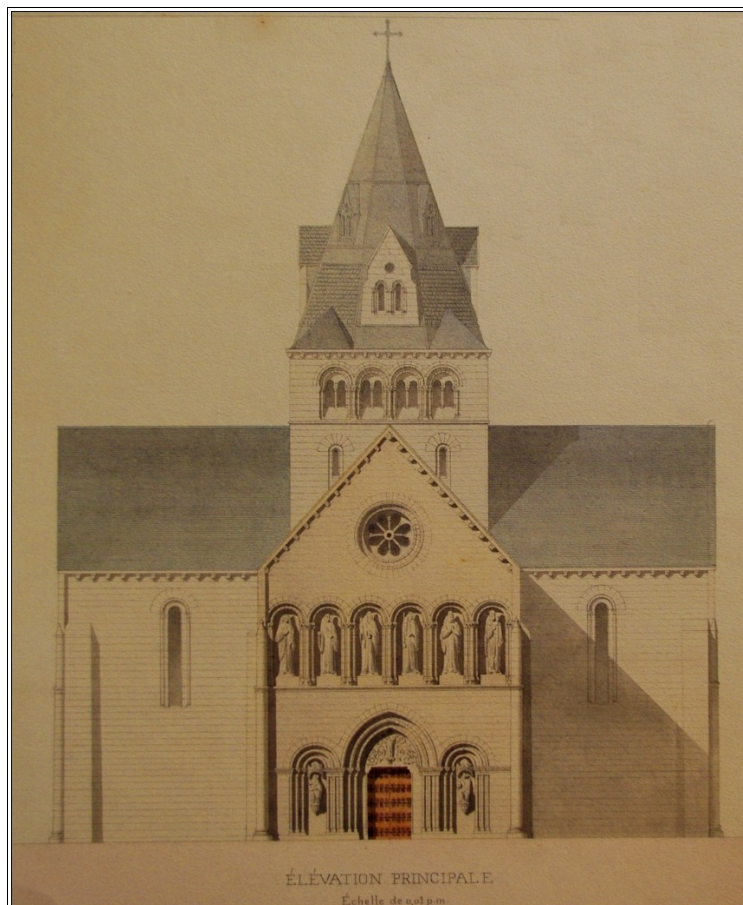


Illustration 151 : Abside de l'église : lithographie d'après Hawke, 1839 (GUEPIN, *Histoire de Nantes*) (AM Nantes 5 Fi 61)



Illustrations 152 et 153 : Élévations de la façade principale :
État actuel et état projeté, par T. Nau 1846 (ACMH 0082/044/2008)





Lith. Charpentier Ed. Nantes

F. Benoist del.

A. Mathieu del. Pij par J. Bachelard

ÉGLISE S. JACQUES.

Illustration 154
Lithographie par A. Mathieu
d'après Félix Benoist,
Impr. Charpentier, 1850
(*Nantes et la Loire-Inférieure*)
(AM Nantes 2 Fi 82)



Illustration 155
Façade actuelle

Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul (Nantes)



Illustration 156 : Tridacne géant servant de bénitier avec relief en rocaille, premier pilier nord de la nef centrale



Illustration 157 : chapelle des fonts

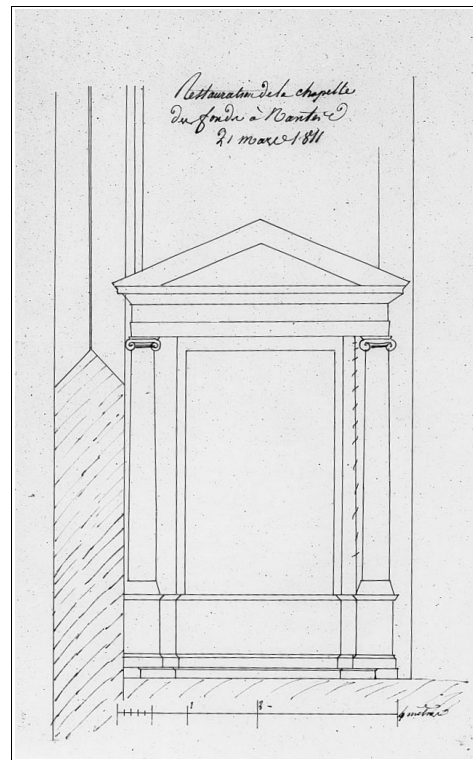


Illustration 158 : Restauration de la chapelle des fonts de la cathédrale : croquis de l'élévation, 1811 (AN F 19²¹ 1888, jaquette 1631 ; ARCHIM B-001891)



Illustration 159
 Élévation de la porte principale,
 [par l'architecte Ogée, ca 1819]
 (ACMH 0082/044/2007)

Légende :
*Le vide sous l'arcade était rempli
 par des sculptures représentant
 le paradis, le purgatoire et l'enfer
 [détruites] en 1794.*

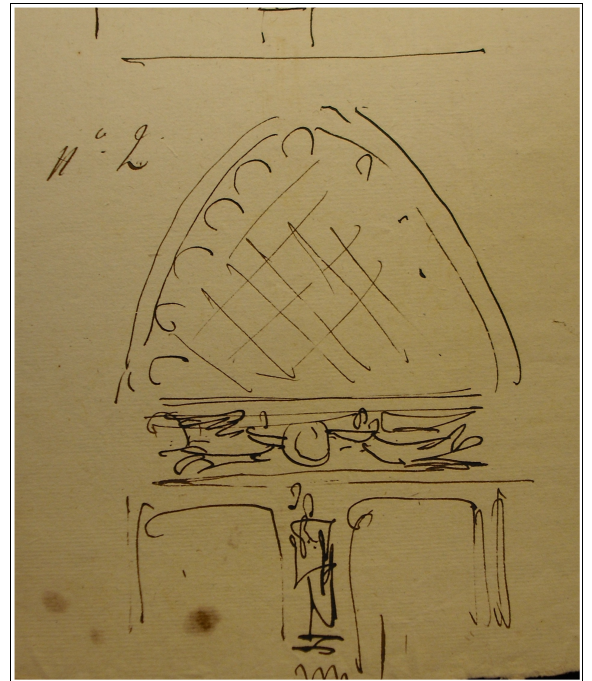
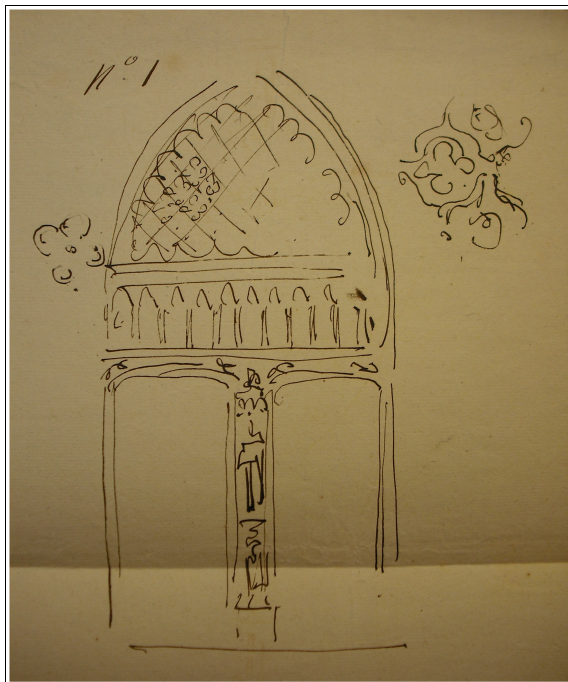
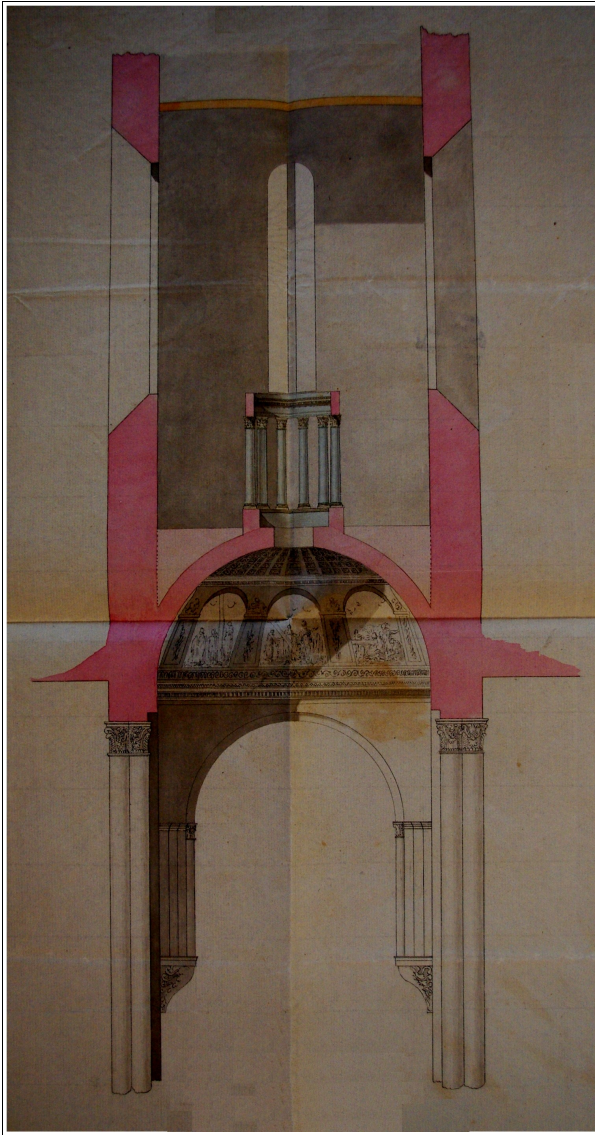


Illustration 160 et 161 : croquis proposant deux dispositions à adopter pour le tympan de la porte principale, par l'architecte Gourlier, 1819 (AN F 19²¹ 7771)



Illustrations 162 à 164
Façade : vue générale
et détails du portail central





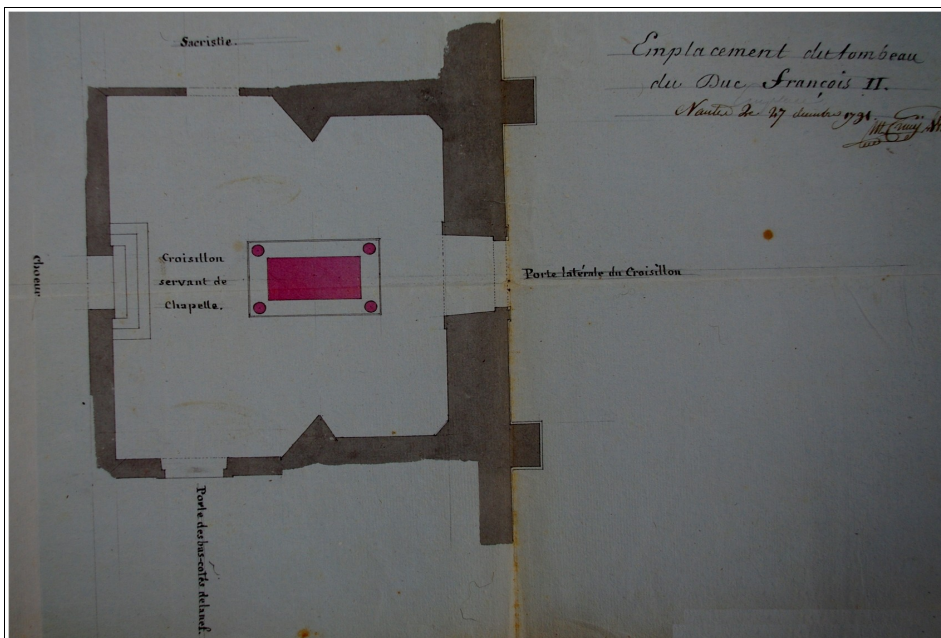
Illustrations 165 et 166

Projet de décoration de la coupole
 sous le clocher par F.-J.-B. Ogée, 1819
 Esquisse générale et détail de la peinture
 en transparent de l'oculus central
 (ADLA 32 V 1)

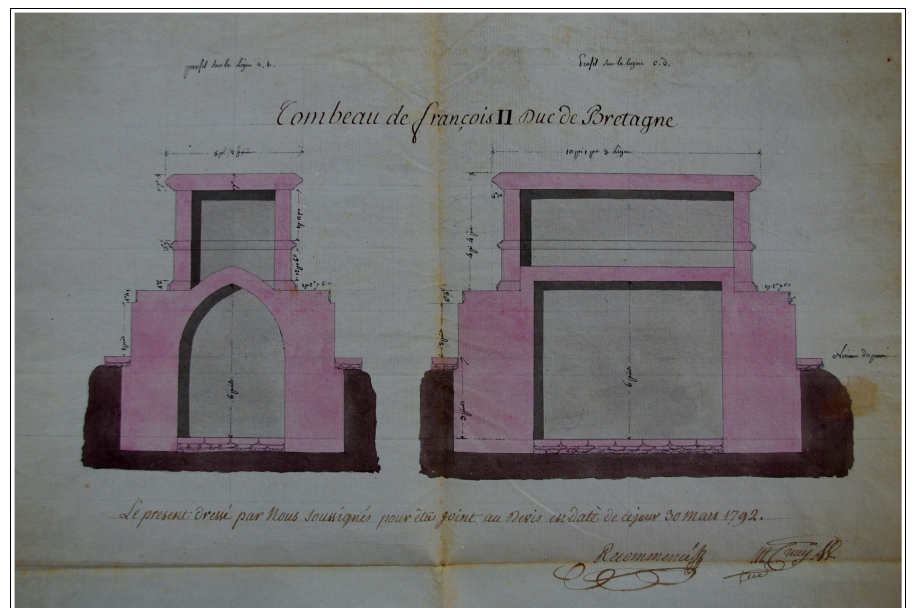
Illustration 167

Eugène Delacroix, Esquisse pour la Vierge du
 Sacré-Cœur, 1821 : Huile sur toile
 (Musée Delacroix, Paris, MD 1985 - 1)

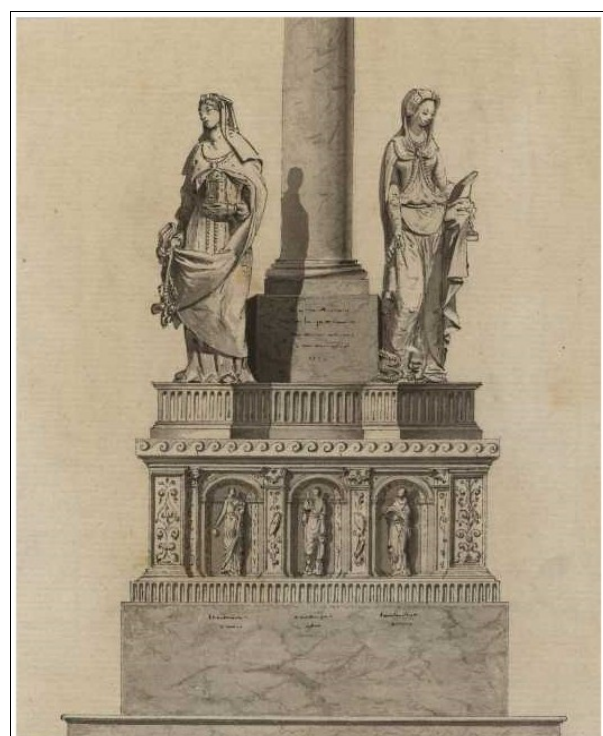




Illustrations 168 et 169
 Projets de rétablissement
 du tombeau du duc François II
 dans le bras sud du transept,
 par M. Crucy, 1791-1792 :
 plan et profils
 (ADLA 184 T 14)



Illustrations 170 et 171
 Projet de colonne par Mathurin Crucy,
 1800 (AM Nantes 1 Fi 572)
 Élévation générale et détail de la base



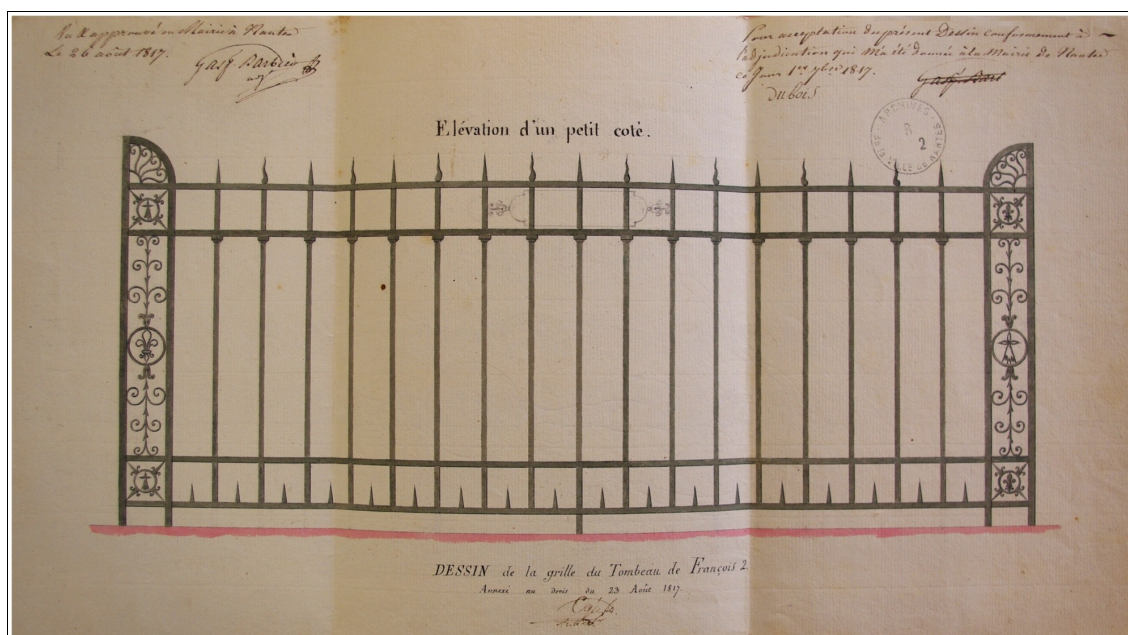


Illustration 172 : Dessin de la grille pour le tombeau des ducs de Bretagne par Ogée fils, architecte municipal, 1817 (AM Nantes 2 R 561)



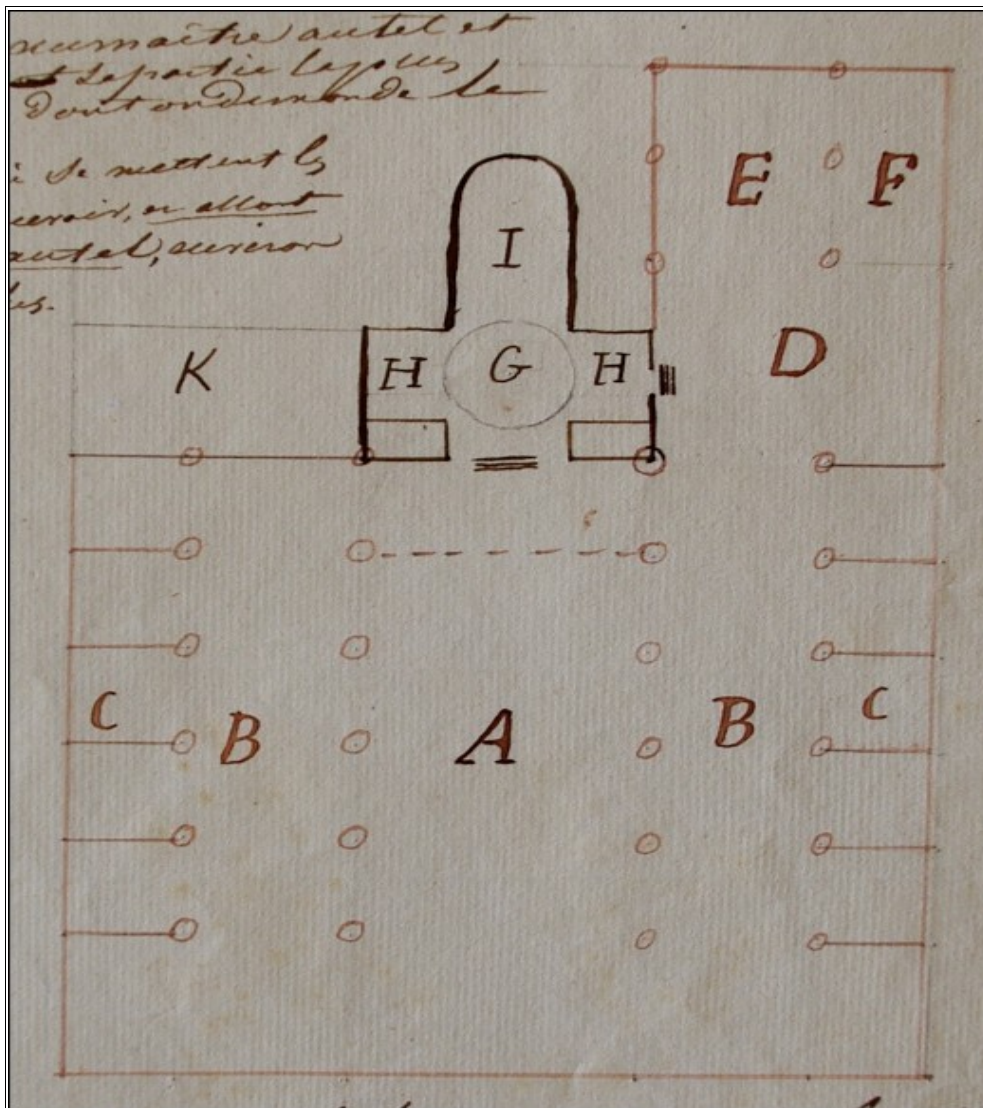
Illustration 173 : Le tombeau des ducs de Bretagne entouré de sa grille en fer, ornée de fleurs de lys et d'hermines



Illustration 174 : Tombeau de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes : lithographie par Asselineau, Impr. Destouches (*La France de nos jours*, Paris : F. Sinnet) (AHDN P Saint-Pierre Y 22)

Illustration 175

Plan schématique de la cathédrale de Nantes [N. d., 1834] (AN F¹⁹ 7778 CP)



Légende :

En rouge : *Nouvelle église inachevée.*

En noir : *Ancienne église qui sert de sanctuaire et de chœur en attendant que la nouvelle église soit achevée.*

- A *Nef*
- B *Bas-côtés*
- C *Chapelles latérales*
- D *Bras de la croix au midi*
- E *Prolongation du bas-côté qui devait longer le chœur*
- F *Chapelles latérales*
- G *Coupole au-dessus du maître-autel et dans laquelle se trouve la partie la plus précieuse des peintures dont on demande la restauration*
- H *Seul emplacement où se mettent les hommes et qui peut recevoir, en allant jusqu'aux marches de l'autel, environ 130 à 140 chaises au plus.*
- I *Chœur actuel*
- K *Emplacement du bas-côté de la croix qui est à faire et où l'on proposerait d'établir la chapelle dite des hommes, qui aurait vue suffisante sur l'autel en ouvrant une arcade.*

Illustration 176 :
Plan du palais épiscopal
et des ses dépendances,
1792, détail
(ADLA Q 59 / 2)

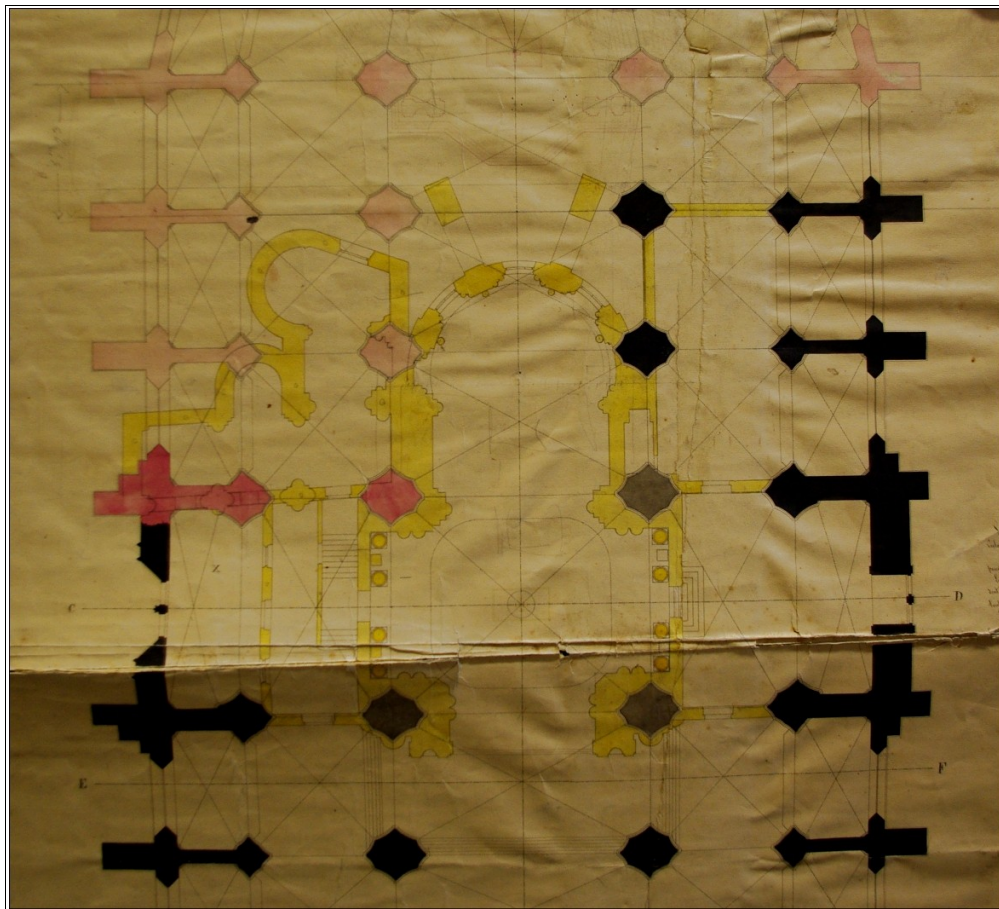
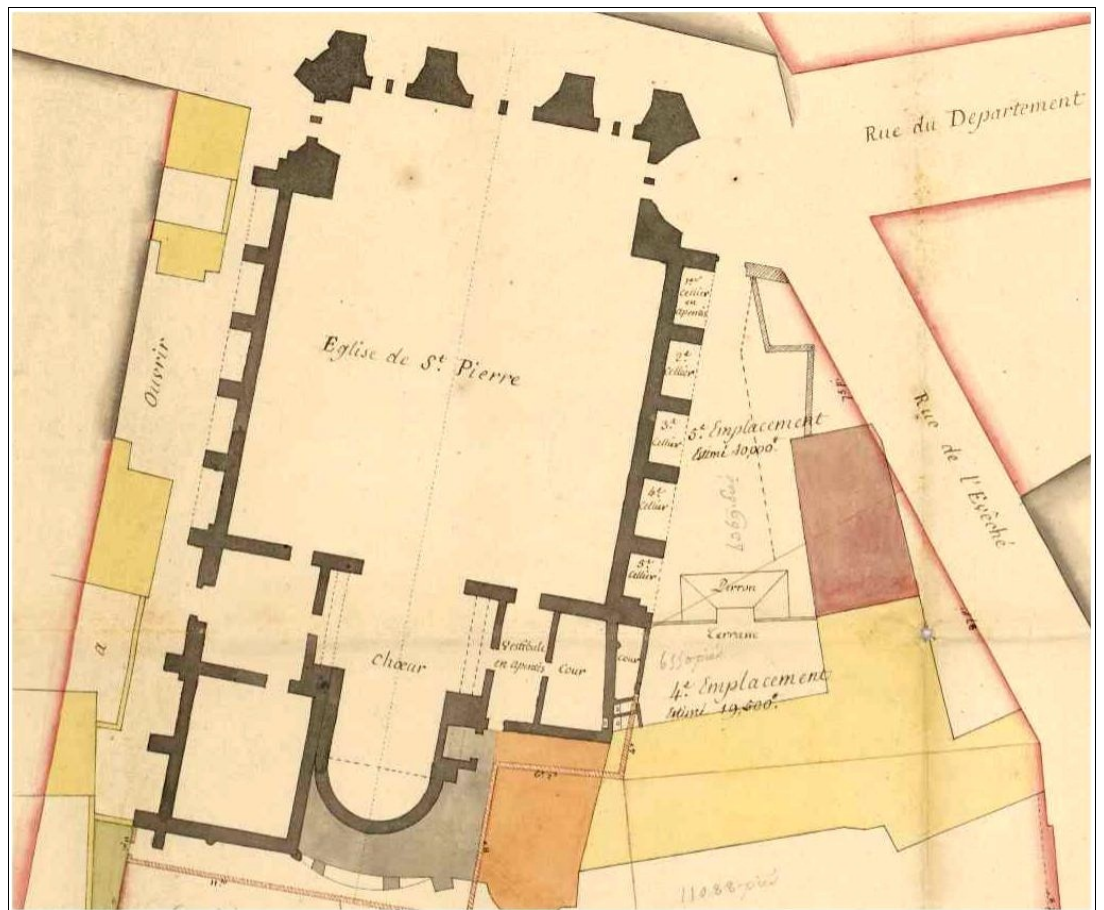


Illustration 177
Projet de construction du
bras nord du transept,
par S.-F. Séheult,
septembre 1835
(ACMH 0082/044/1008)

Légende : Les parties teintées en rouge vif indiquent les constructions réclamées et évaluées au devis ci-joint. Celles teintées en rose indiquent les constructions nécessaires pour achever l'église. Les parties en jaune indiquent les restes des anciennes églises et dont la démolition sera nécessaire par l'achèvement de celle actuelle. Toutes les parties construites sont teintées en noir. Les 3 piliers teintés en gris sont établis sur les anciennes [constructions] à une hauteur de 12 mètres.

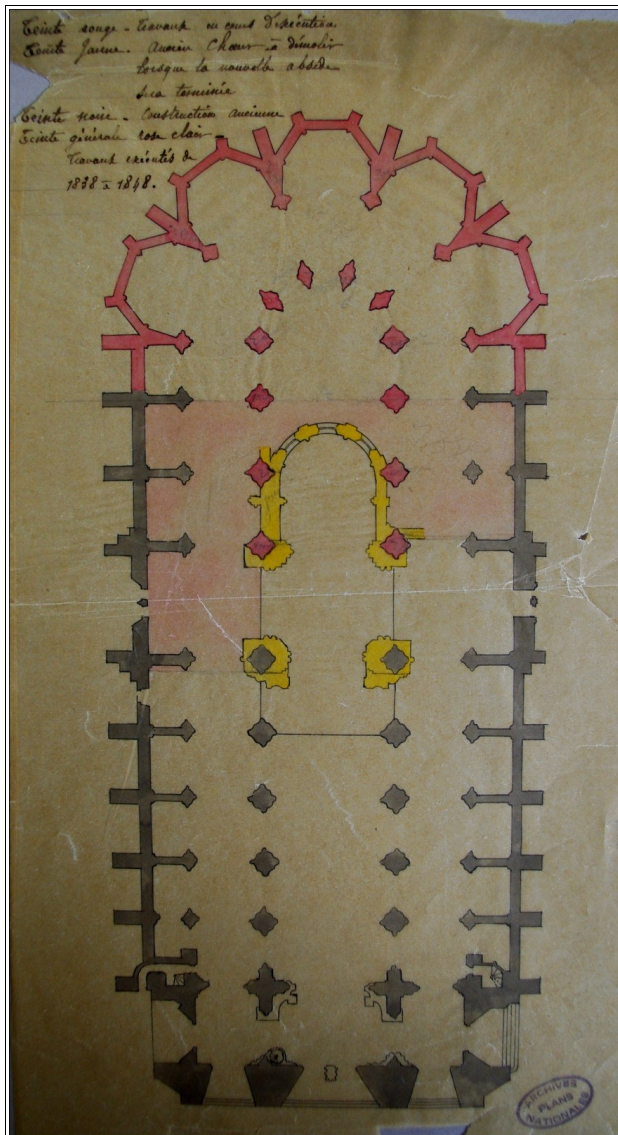


Illustration 178
 Plan général des travaux d'achèvement
 [N. d., après 1848]
 (AN F¹⁹ 7775 CP)

Légende :
 Teinte rouge : travaux en cours d'exécution
 Teinte jaune : ancien chœur à démolir lorsque
 la nouvelle abside sera terminée
 Teinte noire : construction ancienne
 Teinte générale rose claire : travaux exécutés de
 1838 à 1848

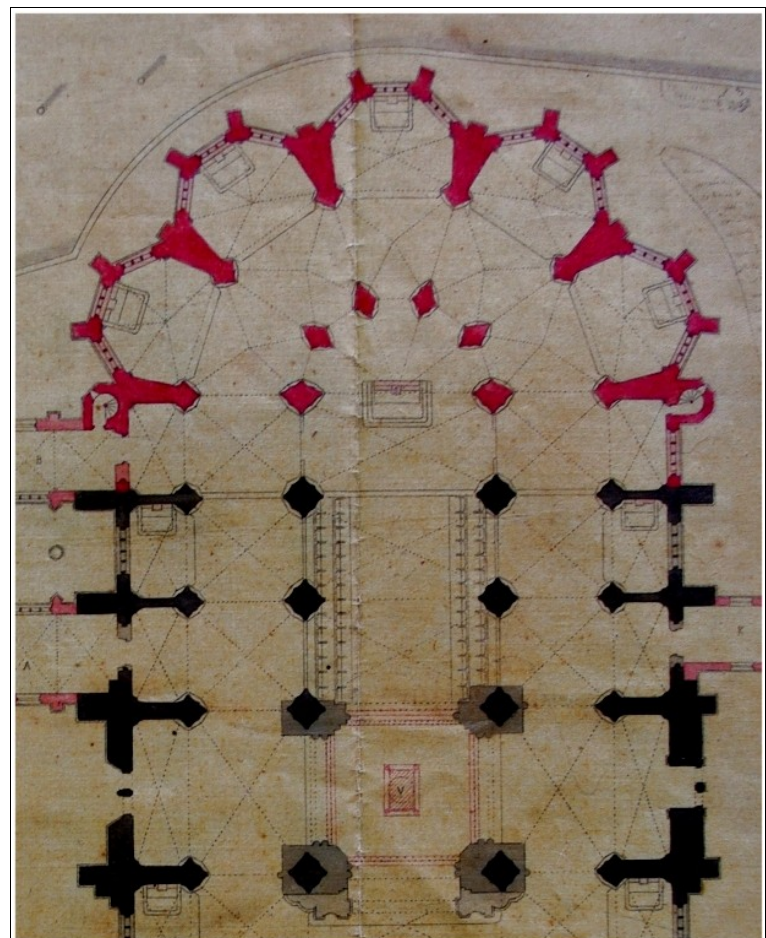


Illustration 179
 Projet d'achèvement de la cathédrale
 et de construction des sacristie et d'un évêché, par
 T. Nau, décembre 1853 (détail)

Note : sur ce plan, le tombeau des Cames,
 indiqué par la lettre V,
 est prévu au centre de la croisée de transept

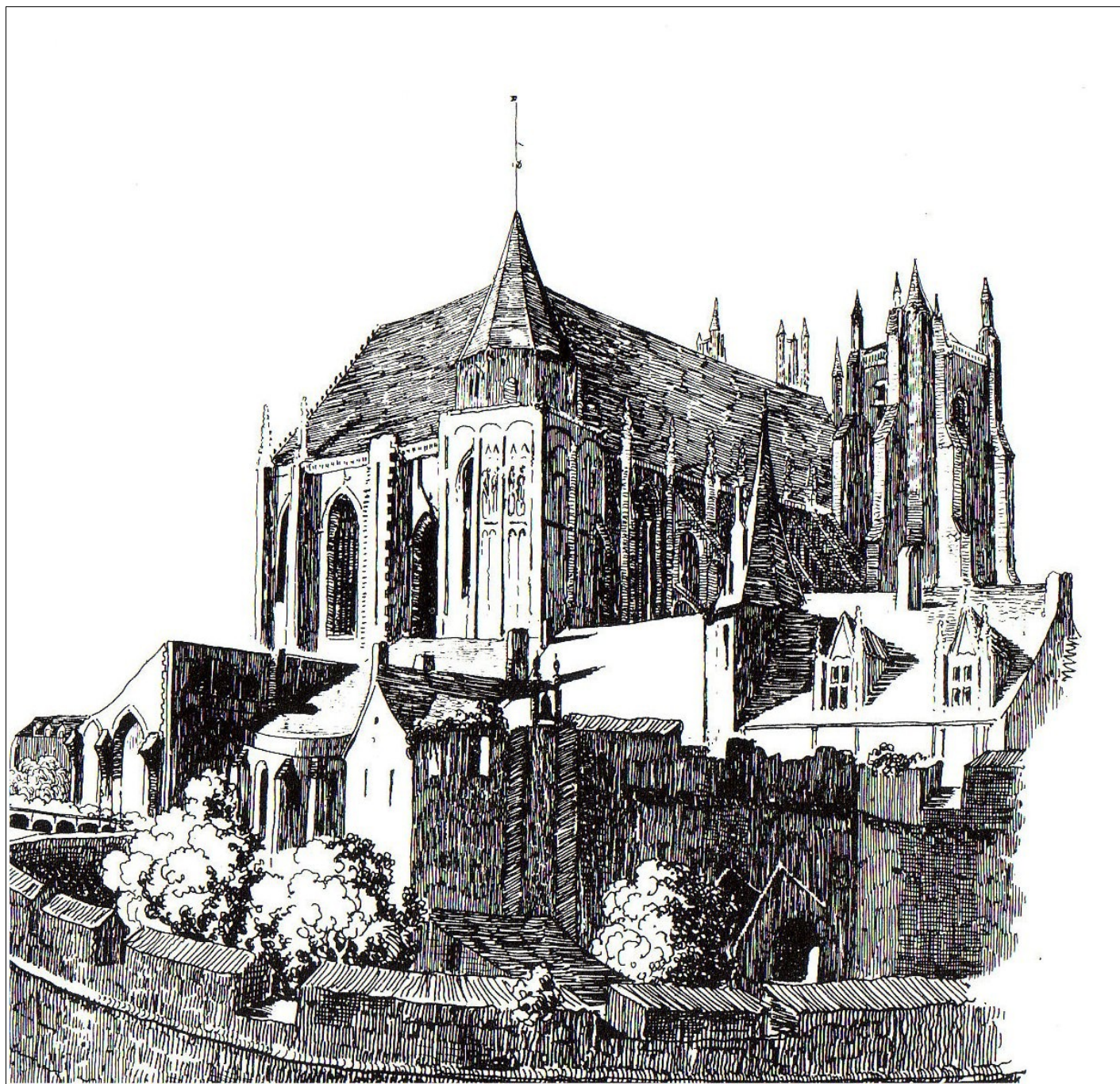


Illustration 180

Chevet de la cathédrale en 1839 : lithographie d'après P. Hawke (détail)
(GUEPIN, *Histoire de Nantes*, pl. 71)

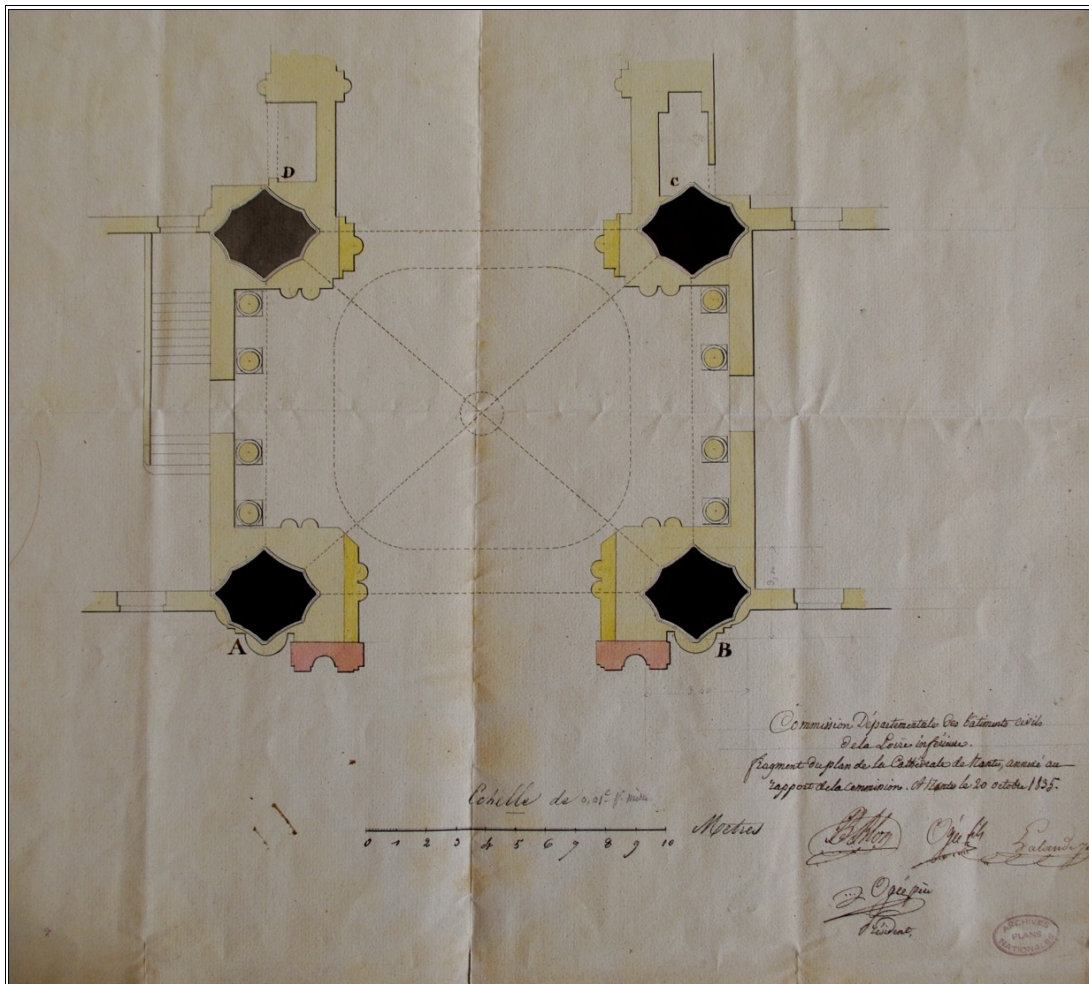
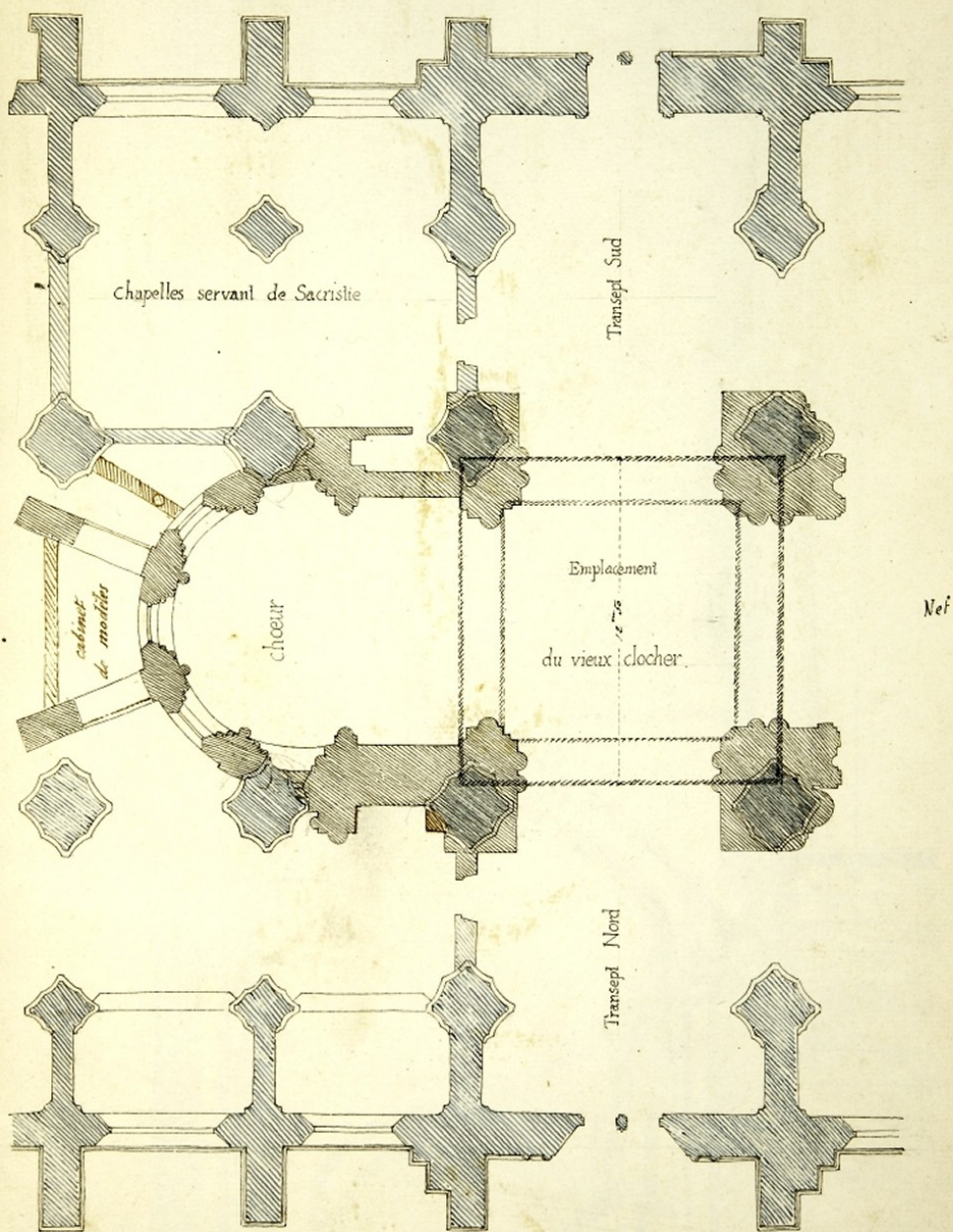


Illustration 181
Croisée de la cathédrale :
plan par Ogée père et fils,
Lalande, Blon,
octobre 1835
(AN F¹⁹ 7778)

Illustration 182
Vue de l'intérieur de la cathédrale
lithographie d'après F. Benoist,
impr. par Charpentier
(AM Nantes 2 Fi 74)





Plan du chœur actuel

La teinte noire indique les constructions anciennes,
La teinte bleue, les constructions nouvelles.

à l'échelle de 0.005^m pour 1 Mètre.



Illustration 183
Plan du chœur, [1868] par E. Boismen
(BM Nantes, Ms. 3161)

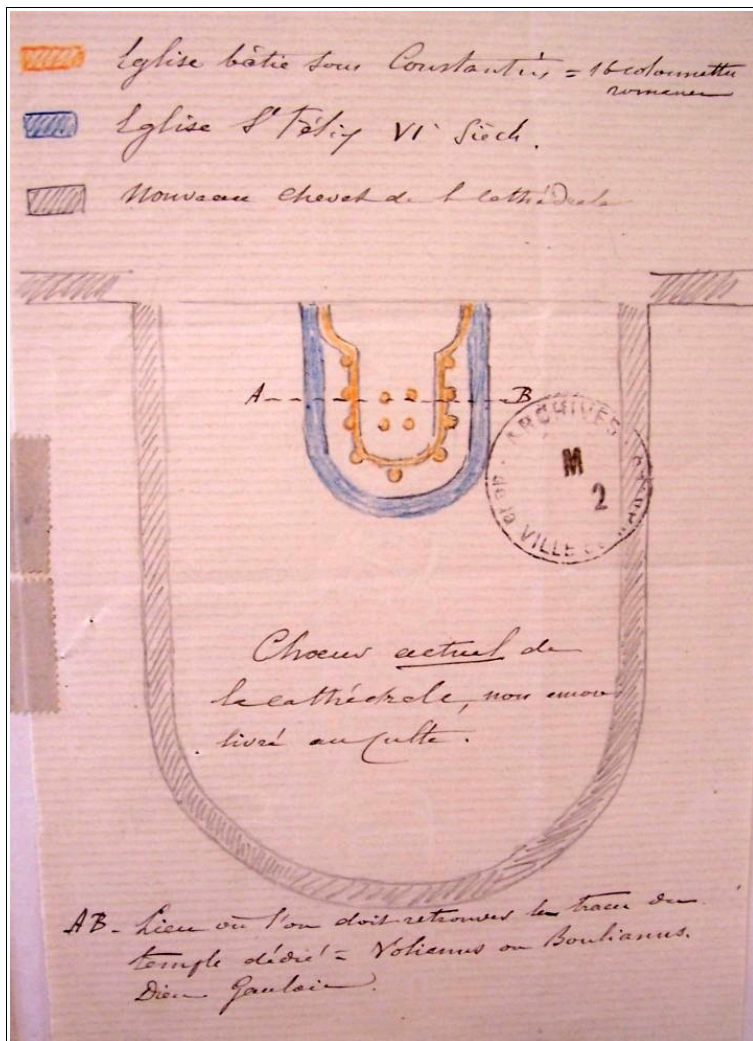


Illustration 184
 Plan du chœur
 avec indication de la crypte
 [1874]
 (AM Nantes 2 M 7)

Légende :

Gris : Nouveau chevet de la cathédrale

Bleu : Église de saint Félix, VI^e siècle

Orange : Église bâtie sous Constantin

AB : Lieu où l'on doit retrouver les traces du temple dédié à Volianus ou Boulianus, dieu gaulois.

Illustration 185
 Croquis de la crypte, mars 1876
 par E. Millet, rapport au Comité des
 Inspecteurs diocésains
 (ACMH 0080/041/0022)





Illustration 186

Dégagement de la crypte en 1884 : carte postale (AM Nantes 9 Fi 408)



Illustration 187 : dégagement de la crypte, [1884] :
photographie (ACMH 0082/044/1003)

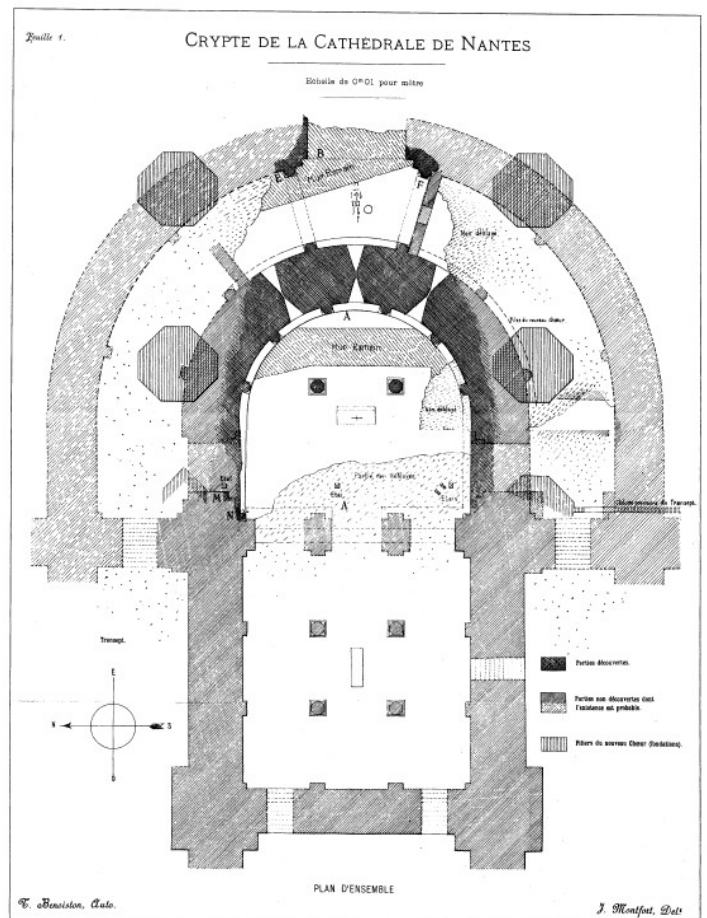


Illustration 188 : Plan du dégagement de la crypte
par l'architecte Montfort, 1884
(BSANLI, 1884) 231

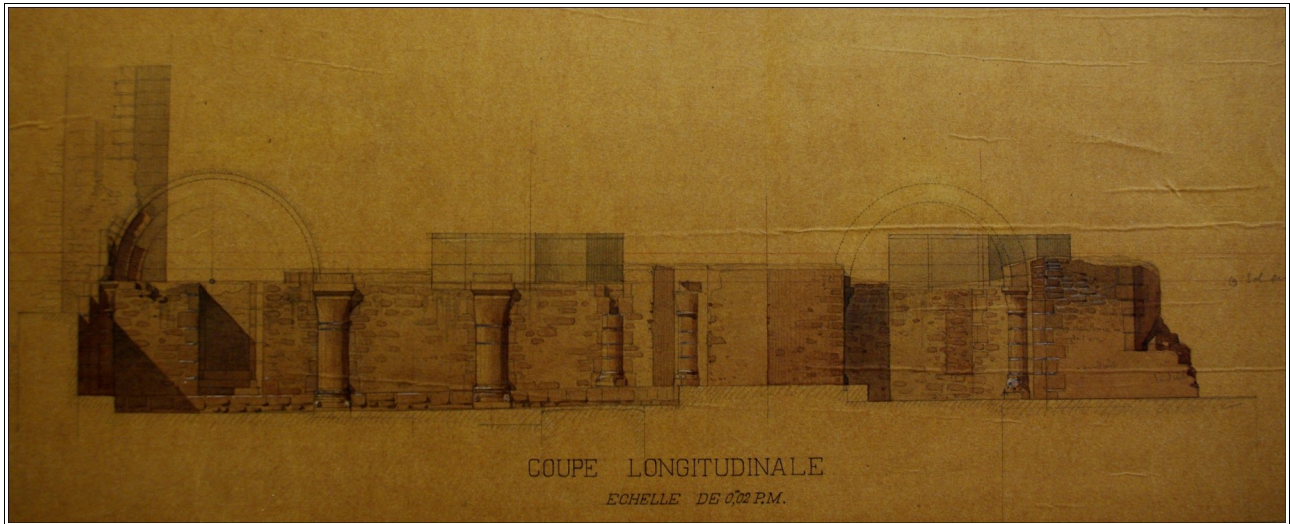


Illustration 189
Crypte, coupe longitudinale, par L. Sauvageot, 1885
(ACMH 0082/044/1008)

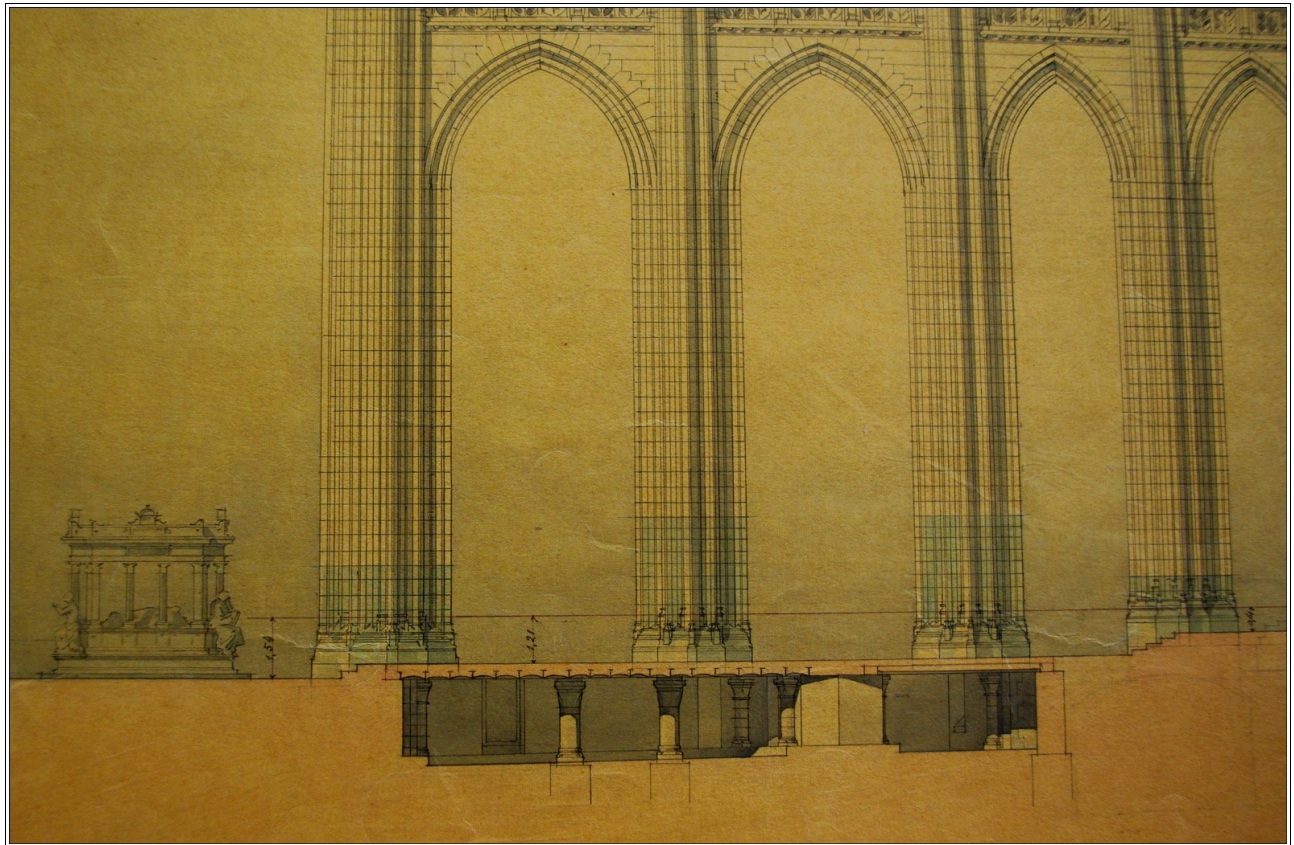


Illustration 190
Projet d'achèvement du chœur, coupe transversale, par L. Sauvageot, 1887
(ACMH 0082/044/1008)

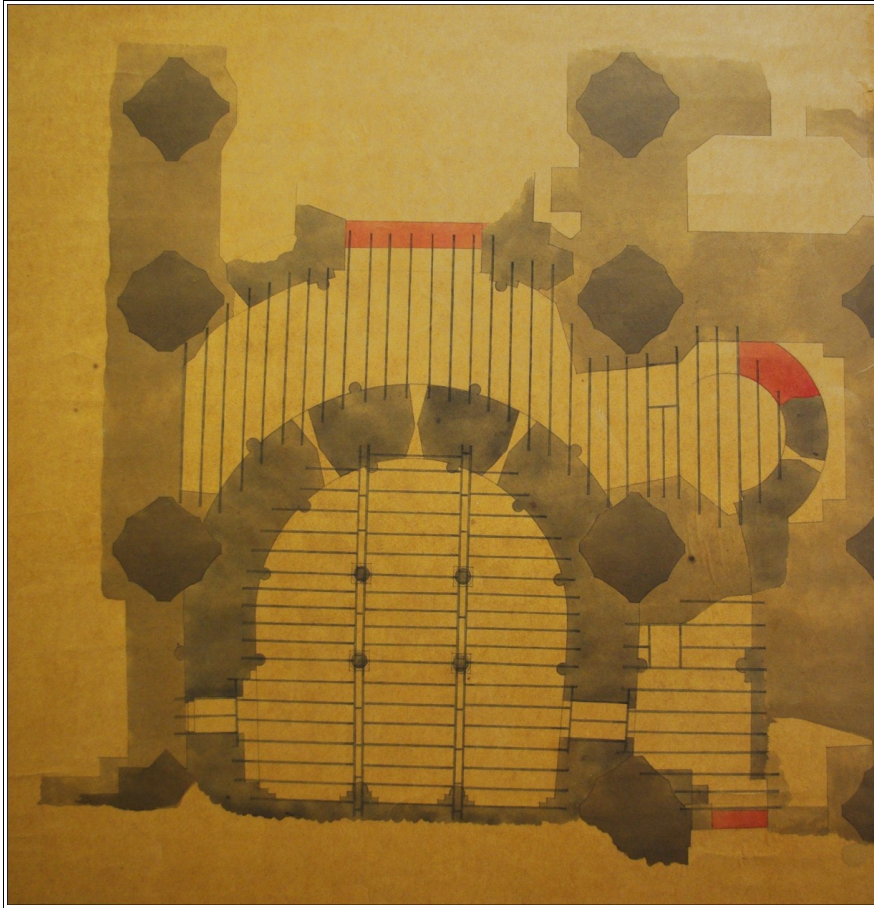


Illustration 191
 Projet d'achèvement du chœur,
 plan (détail)
 par L. Sauvageot, 1887
 (ACMH 0082/044/1008)

Illustrations 192 et 193
 Projet de sépulture des évêques
 par L. Sauvageot, 1895
 Plan et coupe
 (AN F 19 7773 CP)

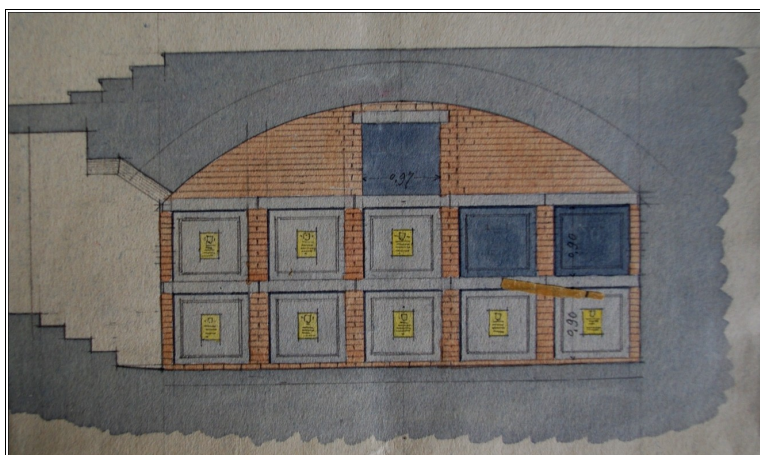
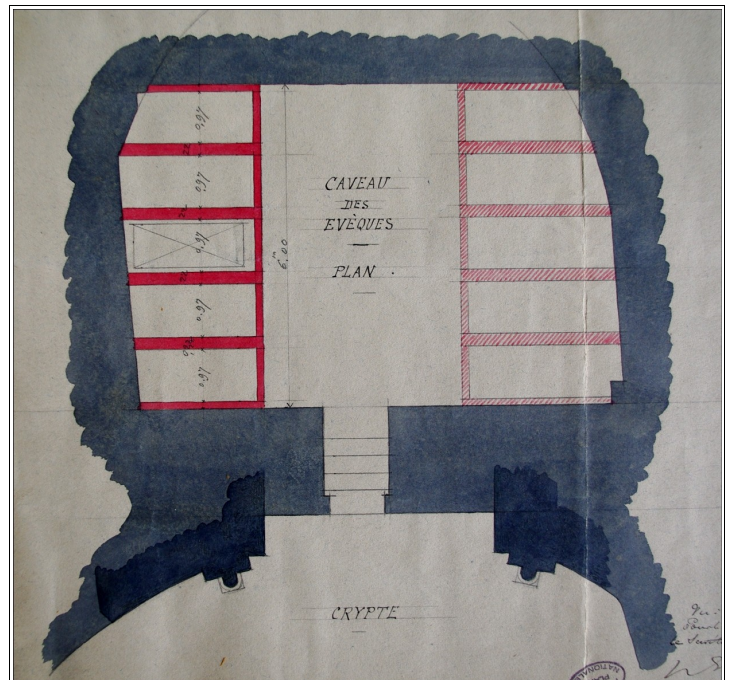




Illustration 194

Crypte : photographie par Mieusement [ca 1887]
(ACMH, 0084/044/1003)

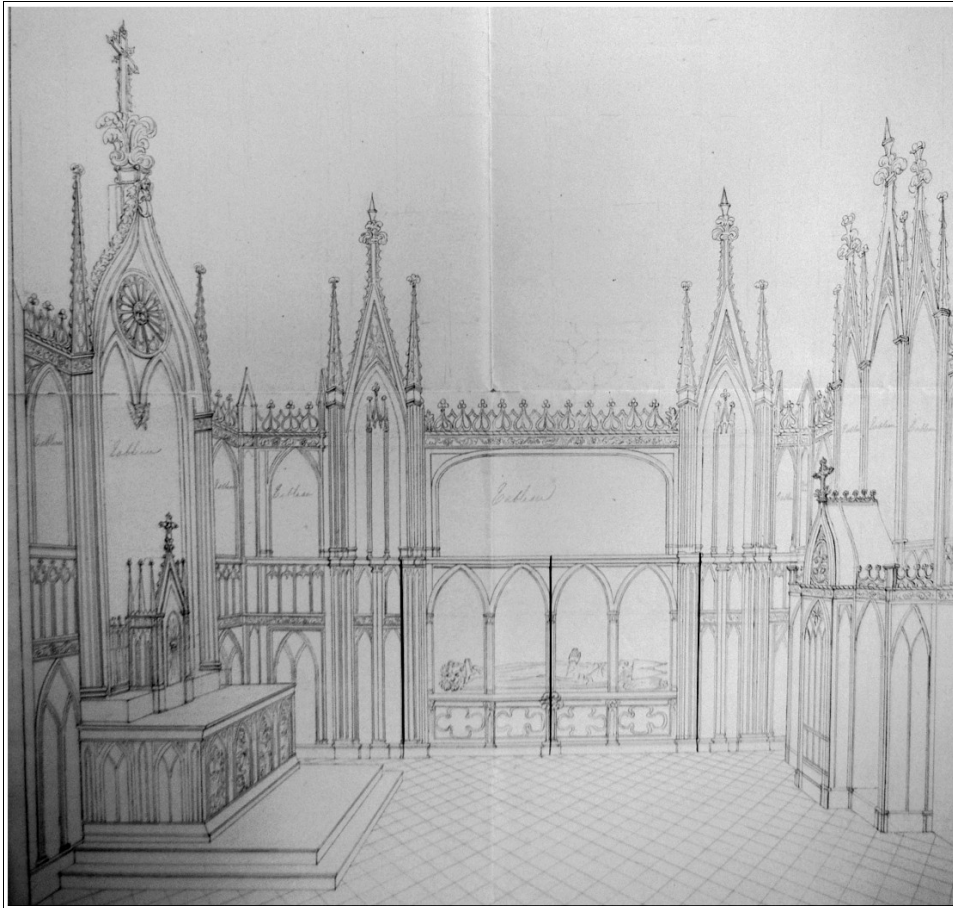


Illustration 195
 Projet de restauration
 de la chapelle Saint-Clair, [1837]
 (AN F¹⁹ 7773 CP)



Illustration 196
 Enfeu et gisant
 dans la chapelle Saint-Clair
 Photographie [ca 1885]
 (Collection de la Société
 archéologique et historique de
 Nantes ; tous droits réservés
 Fonds Soreau ; VN 52-01)



Illustration 197
La chapelle Saint-Clair aujourd'hui



Illustration 198 et 199
Confessionnal et tableaux déplacés dans d'autres chapelles de la cathédrale





Illustration 200
 Pilier au revers de la façade occidentale
 Bas-reliefs restaurés par Thomas Louis
 Statues par Hardy



Illustrations 201 à 202
 Bas-relief intérieur restauré par Thomas Louis et bas-relief extérieur

Nantes, Chapelle Notre-Dame de la Salette

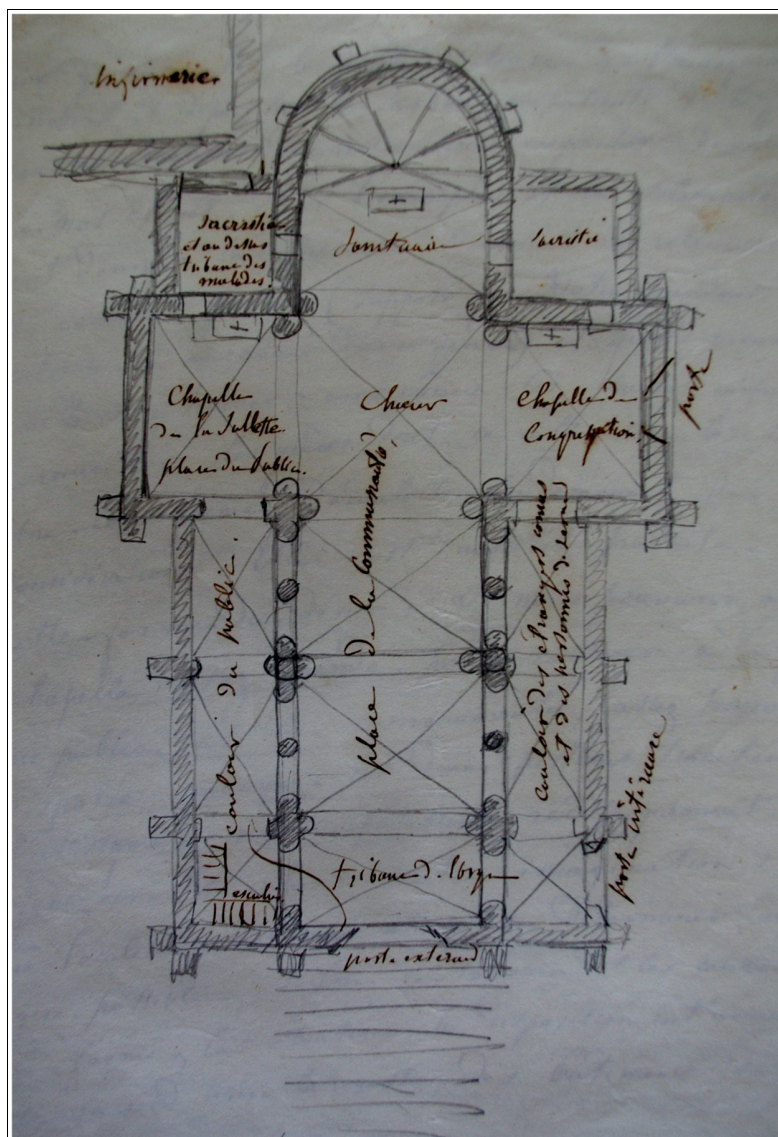


Illustration 203
 Projet de construction :
 dessin au crayon
 par l'abbé H. Rousteau, [1853]
 (ADLA 125 J 4 G 9)

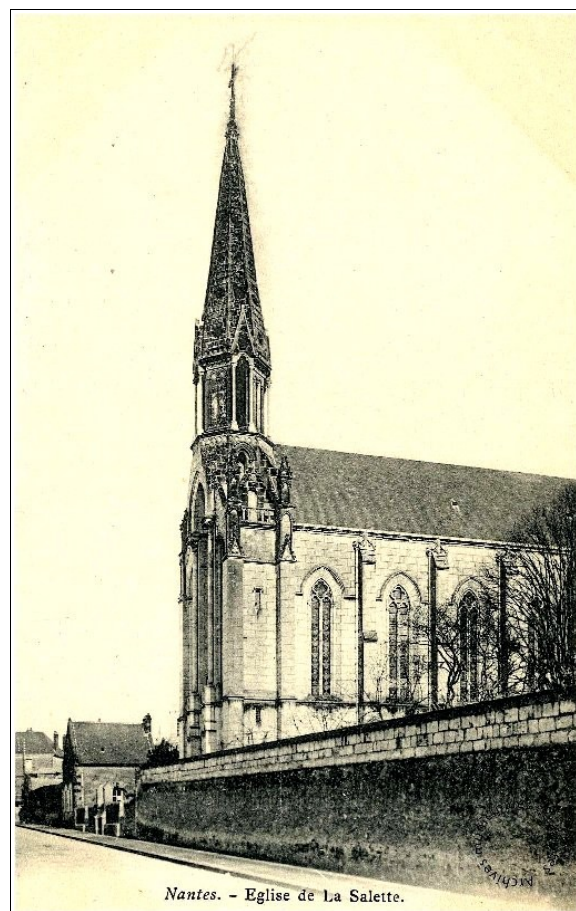


Illustration 204
 Vue extérieure : carte postale
 (ADLA 9 Fi 847)

Nantes. - Eglise de La Salette.



Illustrations 205 et 206 : Vues extérieures, photographies par Sébire, [ca 1880]
(ADLA 125 J 4 G 9)



Illustrations 207 et 208 : Vues intérieures, photographies par Sébire, [ca 1880]
à gauche chœur et chaire ; à droite, groupe de la Salette par Barrême
(ADAL 125 J 4 G 9)

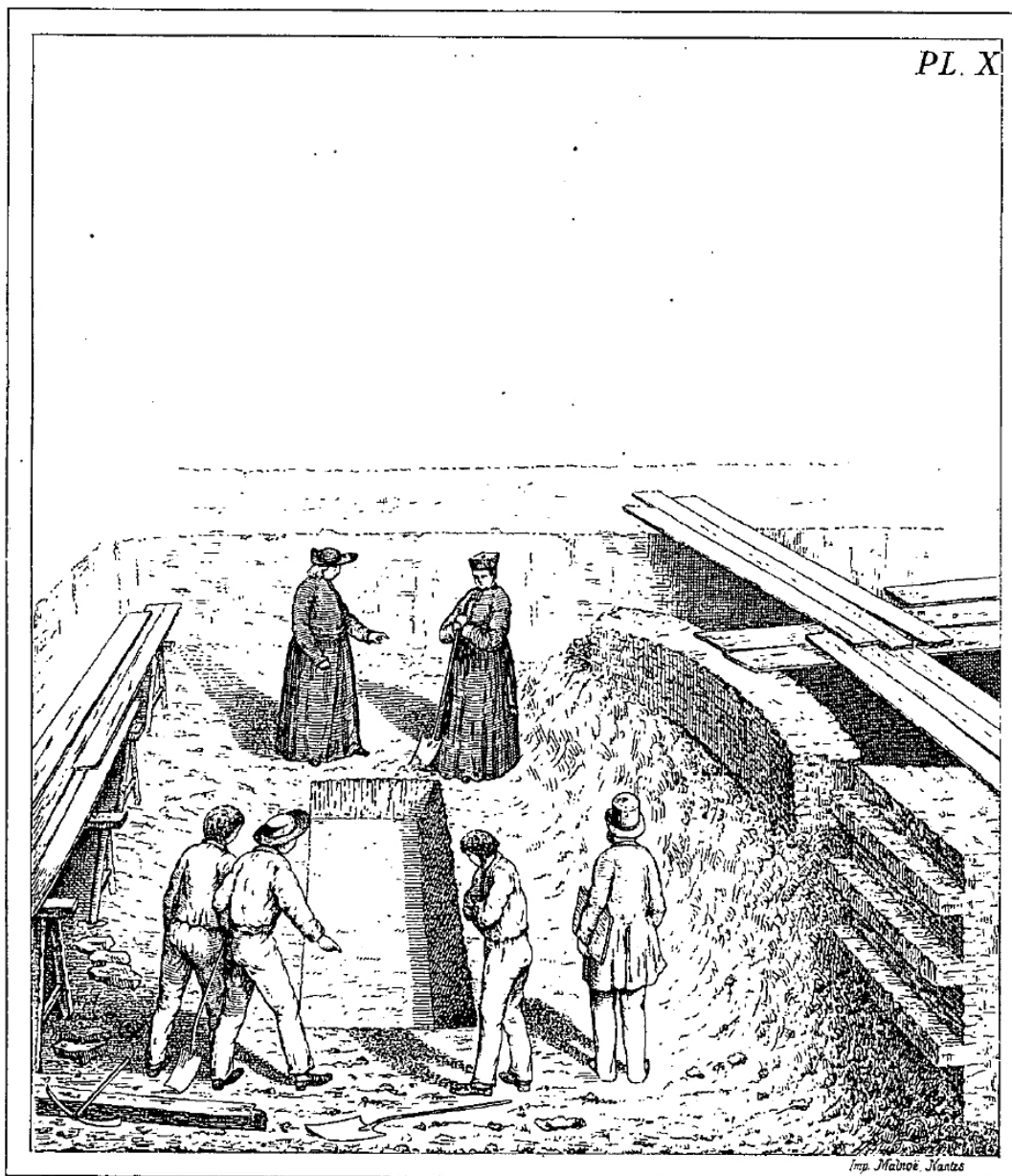


Illustration 209

Chaire de la Salette, dessinée par H. Rousteau : photographie
(Collection de la Société archéologique de Nantes, tous droits réservés ; fonds Soreau VN 18 - 08)

Nantes, Église de Saint-Donatien et Saint-Rogatien

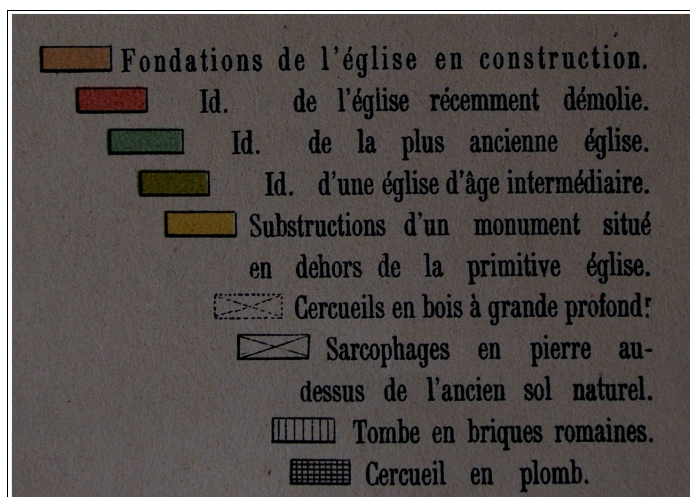
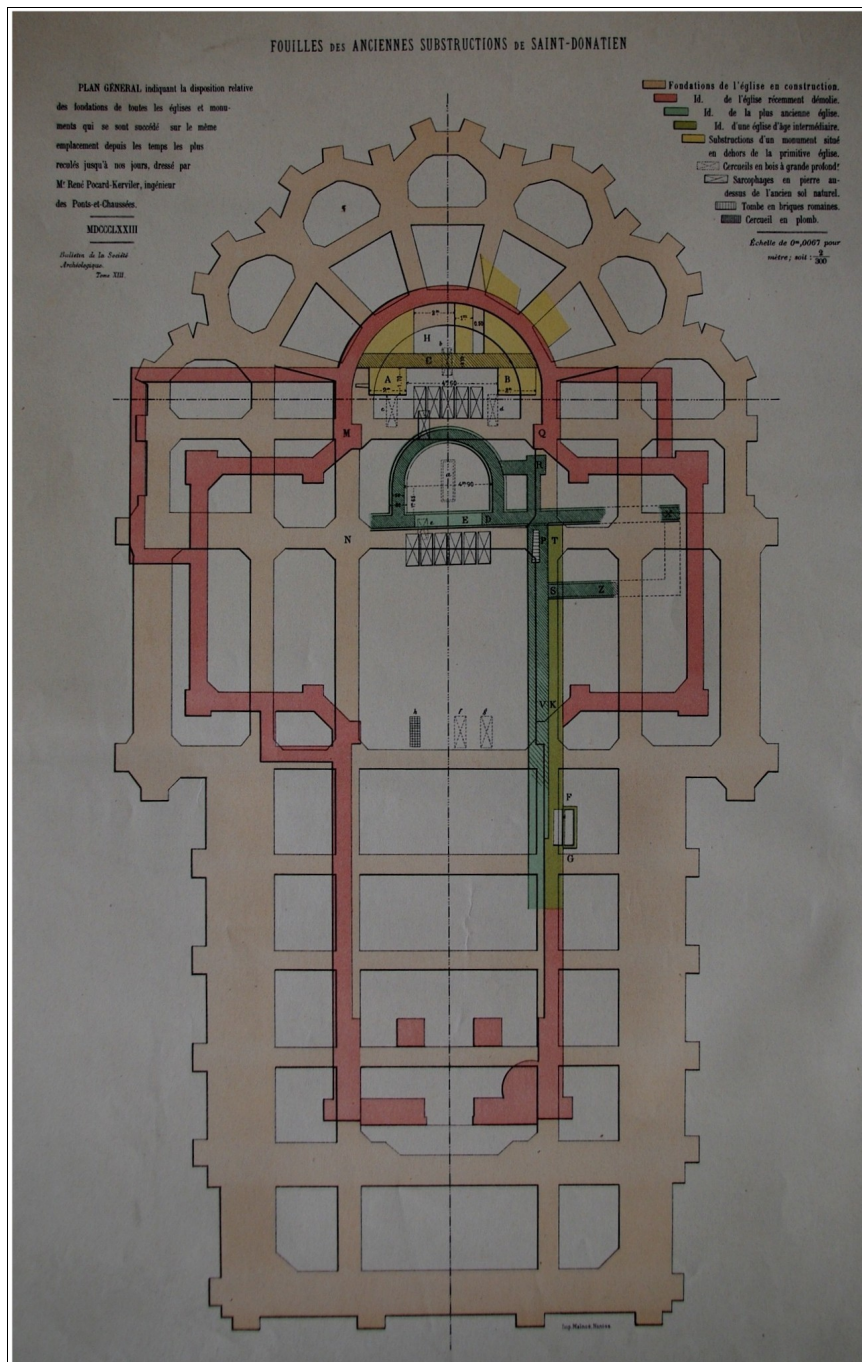
FOUILLES A S^t DONATIEN



1^{er} Septembre 1873.

Illustration 210

Fouilles à Saint-Donatien, 1er septembre 1873 : dessin par L. Petit
Trois ouvriers ont dégagé l'emplacement présumé de la tombe des saints Donatien et Rogatien. Le personnage à chapeau de dos qui tient, à droite, des plans doit être l'ingénieur R. Kerviler qui a relevé les plans des fouilles.
Les deux ecclésiastiques en haut sont le curé Hillereau et le chanoine Cahour.
(BSANLI, 1874, 13, planche X)



Illustrations 211 et 212
*Fouilles des anciennes
 substructions de Saint-Donatien :*
 plan dressé par R. Pocard-Kerviler, 1873
 et détail de la légende
 (AHDN 5 Y 17)

COUPE GÉOLOGIQUE DU TERRAIN DES FOUILLES DE SAINT DONATIEN
 au droit de l'abside de la primitive église.

PL. II.

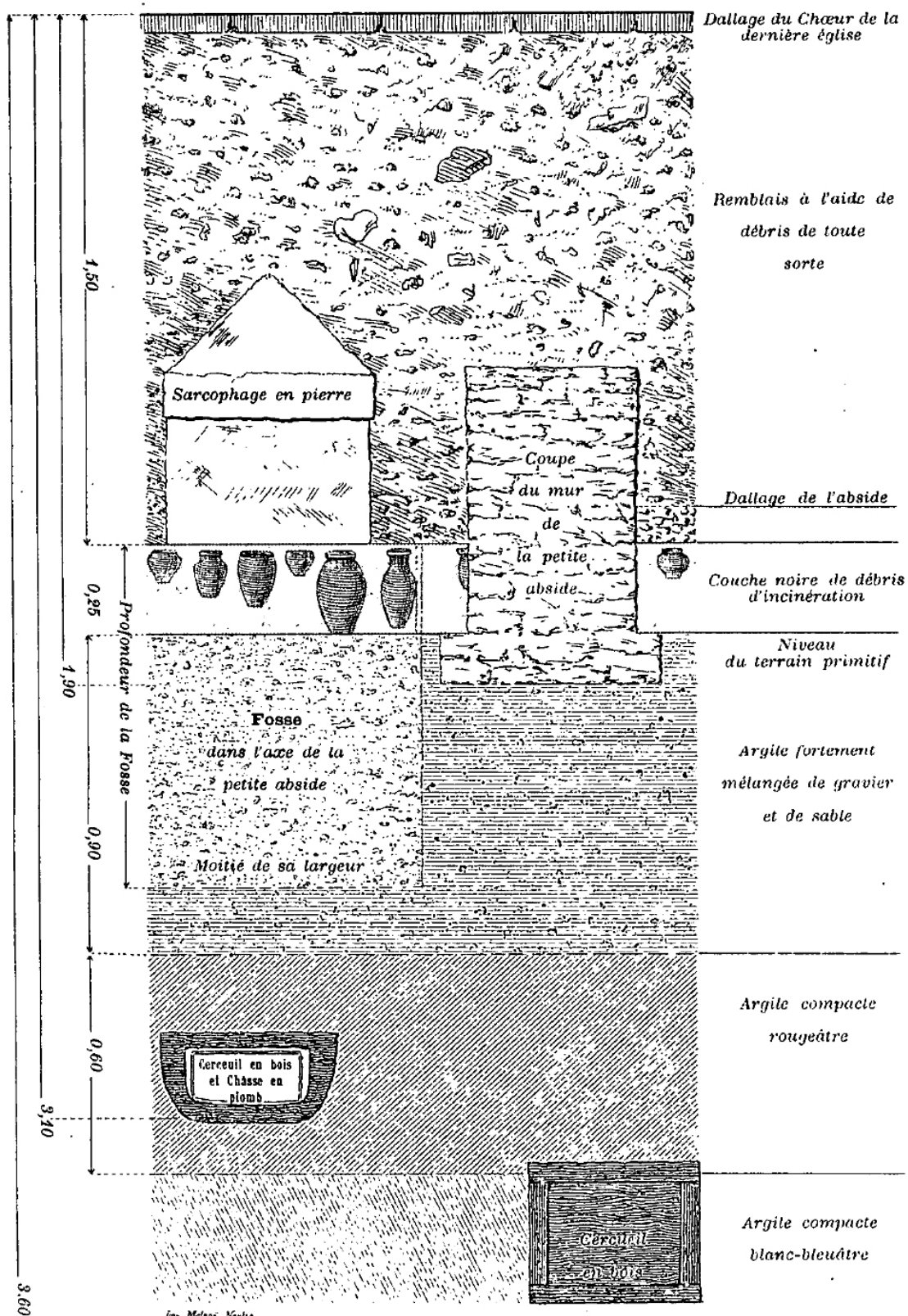


Illustration 213

Coupe géologique du terrain des fouilles de Saint-Donatien : dessin par L. Petit
 (BSANLI, 1874, 13, planche II)



Illustrations 214 à 215
 Façade de la nouvelle église
 et détails de la galerie historique
 Les personnages sont, de gauche à droite :
 Chillon, Foulcher, Charlemagne,
 Nonnechius, Carmundus, Fournier, Le Coq,
 Eudes, Landran, Jean III.



244

Illustration 216 : Statues des évêques nantais Nonnechius, Carmundus, Fournier, Le Coq

Calvaire de Pontchâteau

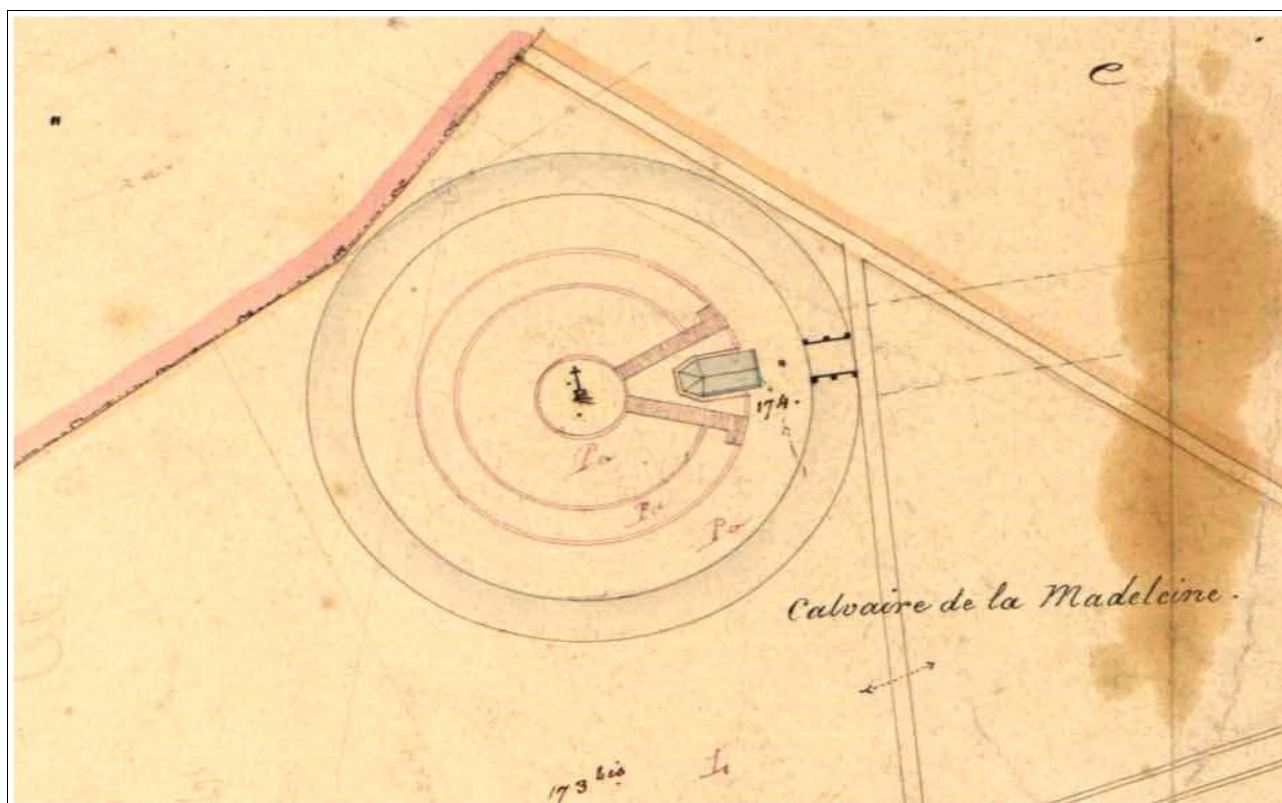


Illustration 217 : Plan cadastral, Pontchâteau, section de la Madeleine, détail
(ADLA, cadastre de 1840, G 2)

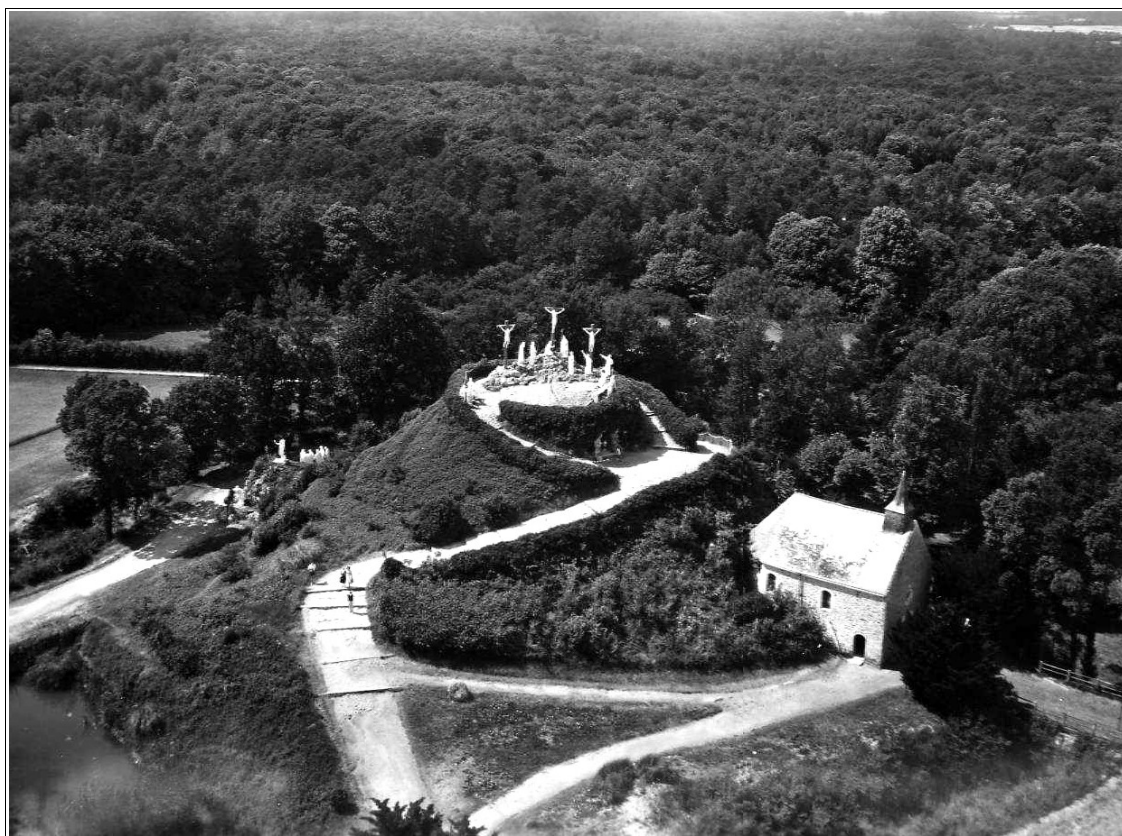


Illustration 218 : Site du calvaire : photographie aérienne
(ADLA 13 Fi Pontchâteau 12)



Illustrations 219 et 220
 Vues du site du calvaire : photographies
 [début XXe s.]
 (ADLA 18 Fi 20)
 (ADLA 18 Fi 148)



Illustration 221 : Scala sancta : photographie, [début XXe s.] (ADLA 18 Fi 118)

Calvaire de Louisfert

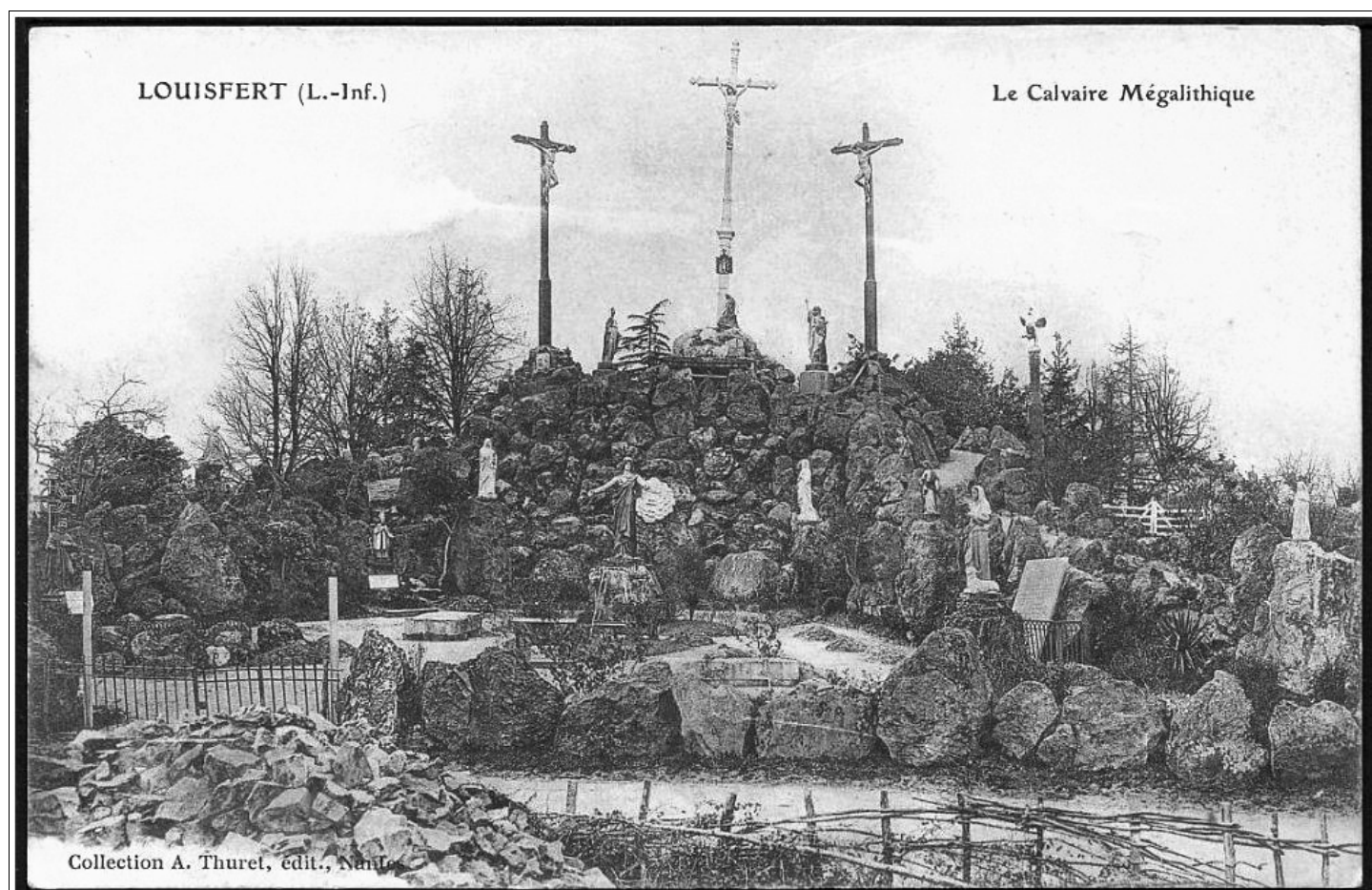


Illustration 222

Le calvaire mégalithique : carte postale
(ADLA 23 Fi 3594)

Rezé, chapelle de Saint-Lupien

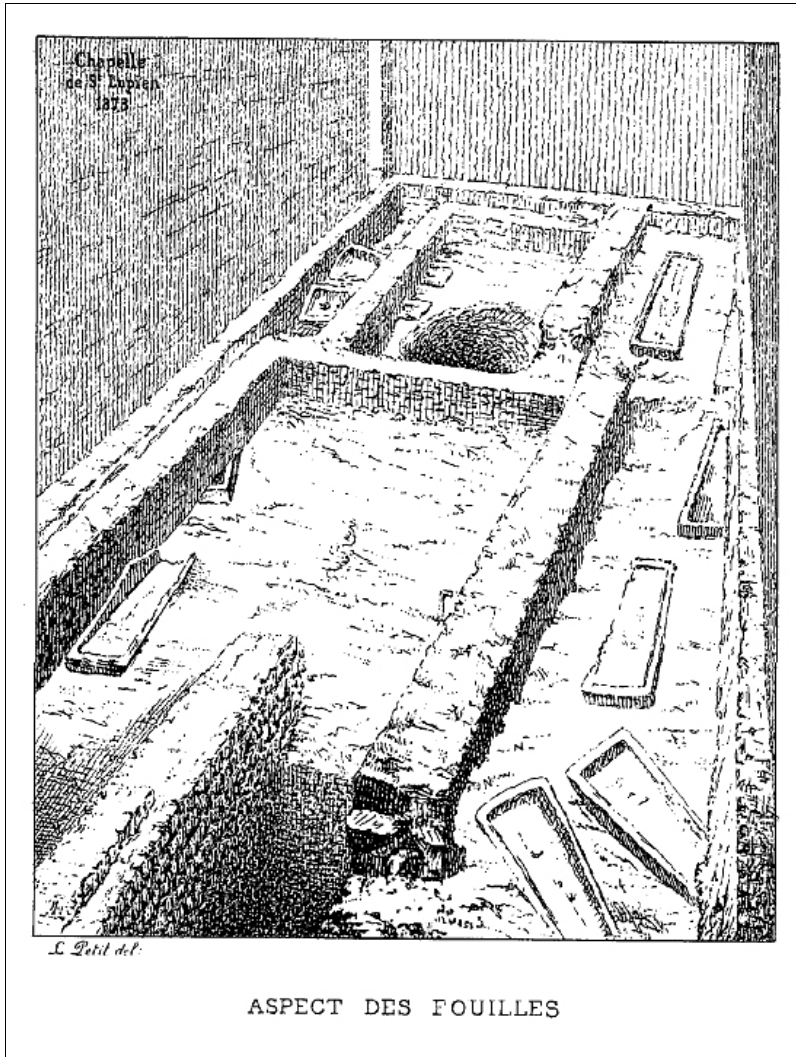


Illustration 223
Fouilles de la chapelle Saint-Lupien
Dessin par L. Petit, 1878
(*BSANLI*, 1878, 17)

Illustration 224
Vue de la chapelle



Église de Paimbœuf

Illustration 225

Vue extérieure

Illustration 226

Maître-autel



Illustration 227

Vue intérieure : carte postale
(ADLA 2 Fi 16)

Église de Saint-Viaud



Illustration 228
Vue extérieure de la nouvelle église

Illustration 229
Entrée de la grotte de saint Vital
sous le bras sud du transept



Nantes, Église Notre-Dame de Toutes-Aides



Illustration 230

Projet de reconstruction provisoire
élévation latérale, 1872
(AHDN EVPAR 109 Nantes 3)

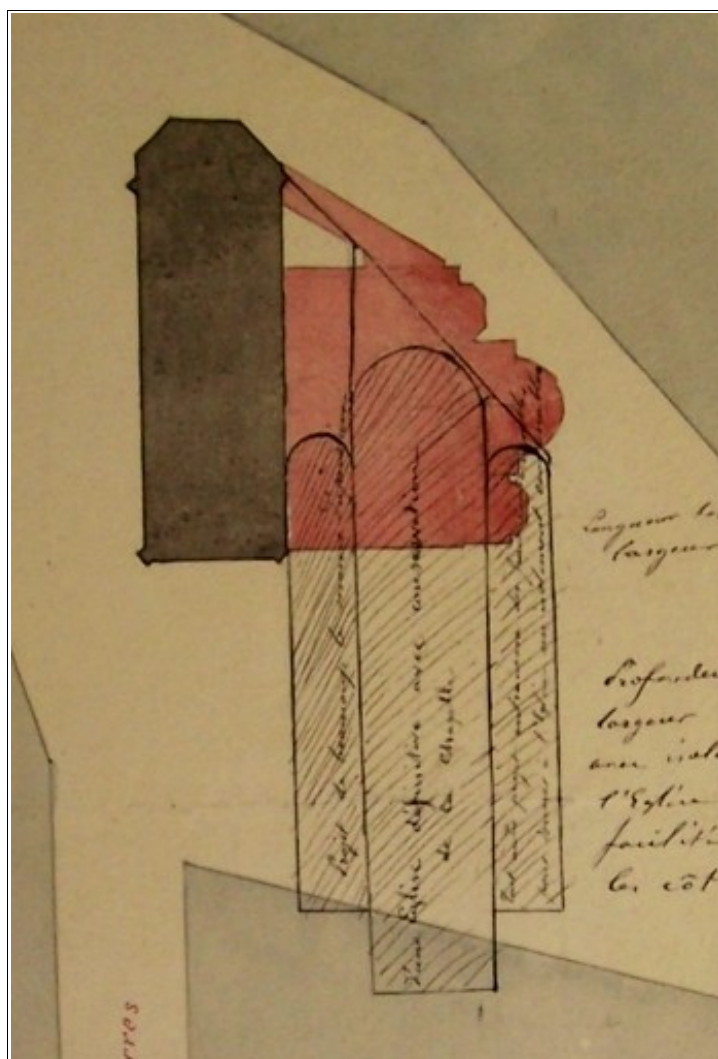
Illustration 231

Projet de reconstruction provisoire
plan d'ensemble, 1872
(AHDN EVPAR 109 Nantes 3)

Au crayon, le tracé d'une église
orientée et parallèle à la chapelle

Légende :

*Projet de beaucoup le moins
dispendieux d'une église définitive
avec conservation de la chapelle.*



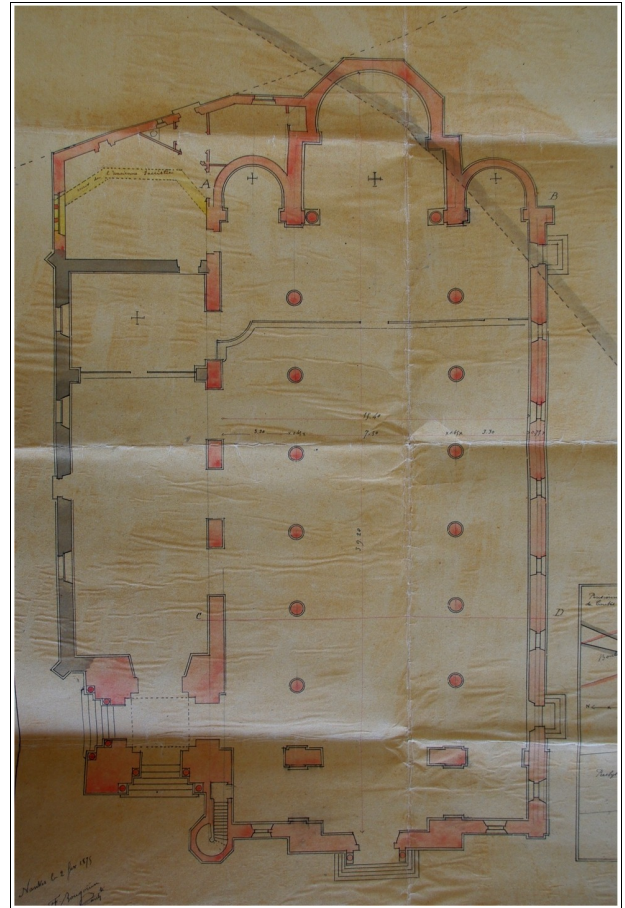
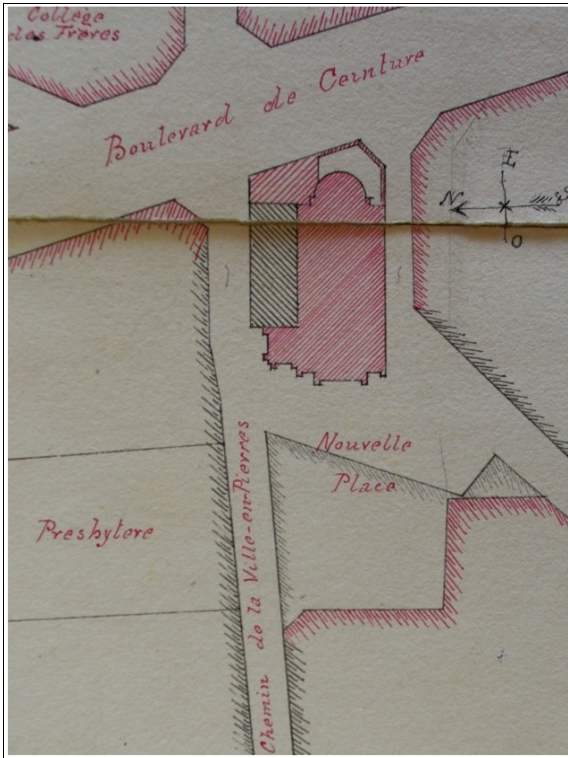


Illustration 232 à 235

Projet de reconstruction par F. Bougouïn, 1876

Plan de situation

Plan

coupe transversale

façade principale

(ADLA 2 O 251 / 6)





Illustration 236

Église et chapelle de Notre-Dame de Toutes-Aides
avant la construction du clocher
devant la façade de la chapelle
(Collection de la Société archéologique de Nantes,
tous droits réservés ; fonds Soreau N 18 - 04)

Nantes, Église Notre-Dame de Bon-Port

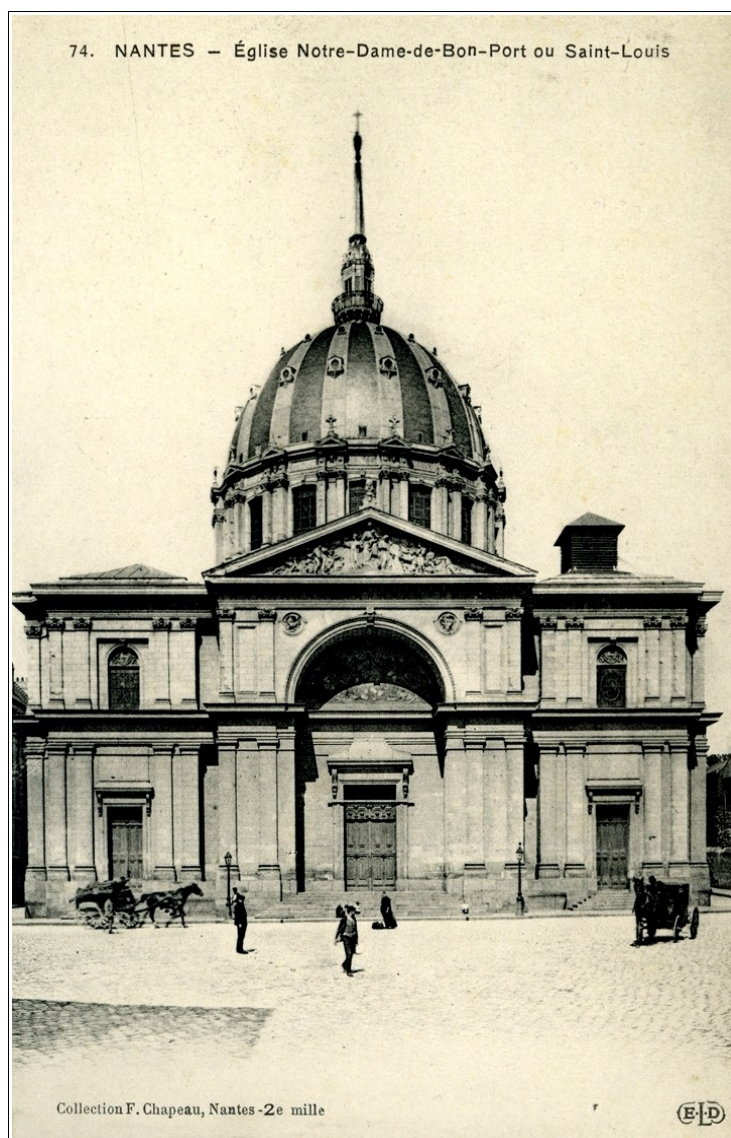


Illustration 237
Église Notre-Dame-de-Bon-Port
ou Saint-Louis : carte postale
(BM Nantes CP 012 / 73)

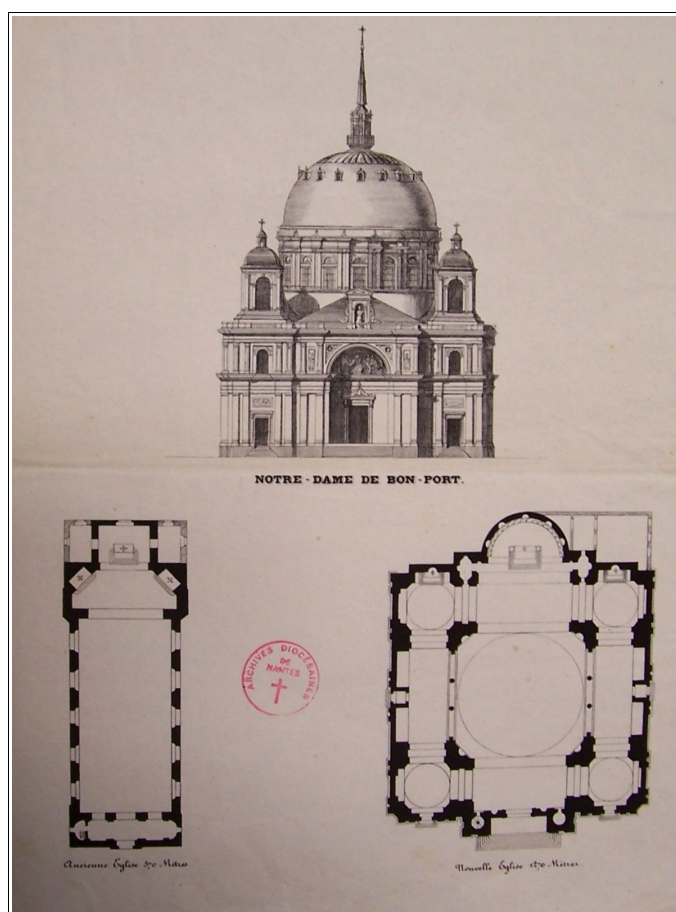


Illustration 238
Bulletin de souscription, 1849
(AHDN EVPAR 109 Nantes &)
Sous les deux plans, légende :
Ancienne église 370 mètres
Nouvelle église 1270 mètres

Nantes, Église Sainte-Croix

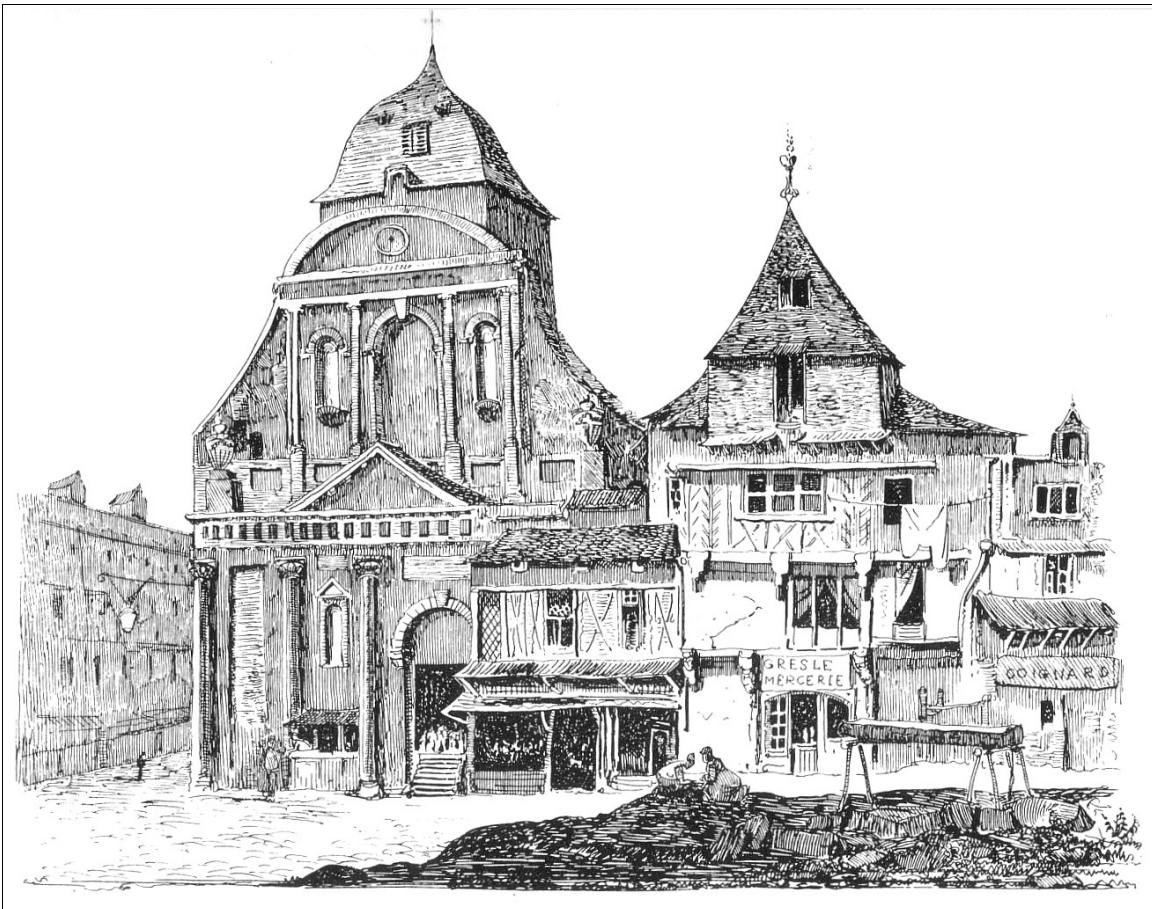


Illustration 239
Façade vers 1837
dessin par Peter Hawke,
(GUEPIN, *Histoire de*
Nantes, 1839)
(Musée Dobrée,
inv. 56-3025)

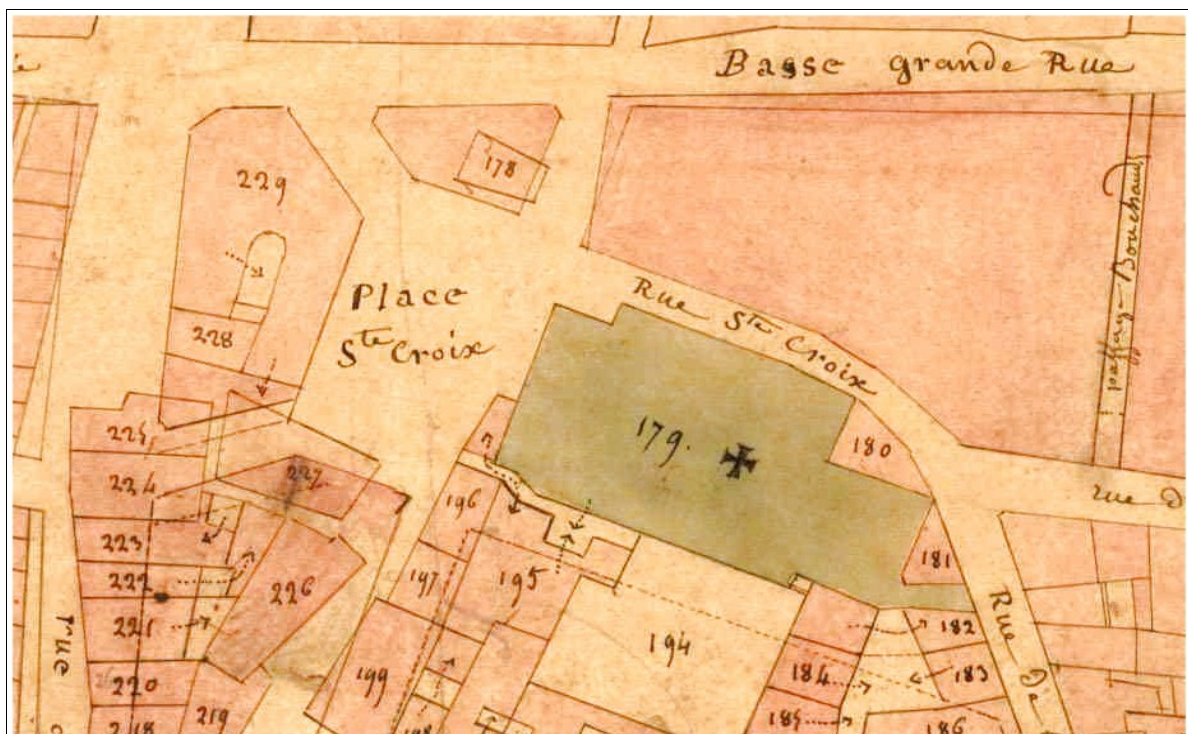


Illustration 240 : Plan cadastral (détail)
(ADLA 1 Fi Nantes 76)



Illustration 241
 Façade après restauration
 lithographie par L.-A. Asselineau
 (*La France de nos jours*, 1853-1876)
 (BM Toulouse, A-MERCEREAU 7-19)



Illustration 242 : Érection d'un beffroi municipal sur la façade de l'église
 Sainte-Croix : projet par H. Driollet, 1857 (AM Nantes 1 Fi 1559)



Illustration 243
Érection d'un beffroi municipal sur la façade de l'église Sainte-Croix : projet par H. Driollet, 1857, détail (AM Nantes 1 Fi 1559)



Illustration 244
Façade occidentale : dessin de la façade occidentale: projet de clocher au-dessus de l'église pour recevoir l'horloge et la sonnerie de l'ancienne tour du Bouffay, dressé par l'architecte Henri Driollet le 1er avril 1850 (AM Nantes 1 Fi 3605)

Église de Bouguenais



Illustration 245

Ancienne église de Bouguenais et son clocher
et nouvelle église en construction
(Collection de la Société archéologique de Nantes,
tous droits réservés ; fonds Soreau LOI 13 – 01)

Sautron, Chapelle Notre-Dame de Bongarant

Illustration 246

*La chapelle du Bois-Garand,
à Sautron, côté de l'orient*
par E. Phelippes-Beaulieux

Eau-forte, 1860

(Nantes ; musée des beaux-arts, Inv. 3470)



Illustration 247

*Vue de la chapelle du Bois Garand à
Sautron* : au-forte par E. Phelippes-
Beaulieux, 1853 (Nantes ; musée des
beaux-arts, Inv. 6470)

Ces deux dessins d'E. Phelippes-Beaulieux servent d'illustrations à la seconde édition de la *Monographie du Prieuré de Notre-Dame de Bois-Garand sur la commune de Sautron*, publiée par son père Louis en 1865.

L'Église et le monument religieux : le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)

Résumé en français :

Le Concordat, qui permet le retour à la paix civile et le rétablissement du culte, est accueilli avec soulagement dans un diocèse de Nantes durement éprouvé par la décennie révolutionnaire. Il instaure un régime neuf dans lequel la religion catholique, de même que les autres cultes reconnus, est protégée et financée par l'État mais également placée sous la surveillance du pouvoir civil. Les édifices et les objets religieux nationalisés en 1789 sont mis à la disposition du clergé et des fidèles mais demeurent des propriétés publiques. L'affectation exclusive à l'exercice du culte place néanmoins l'Église dans un rôle qui lui permet de faire prévaloir les besoins religieux sur le droit de propriété ou sur les considérations archéologiques qui apparaissent au cours du XIXe siècle. Le système concordataire crée les conditions d'une transformation spectaculaire des édifices religieux, agrandis, modifiés ou remplacés pour répondre aux besoins du culte, laissant peu de place à la conservation des monuments anciens et prenant dans le diocèse de Nantes le caractère d'une véritable table rase. L'Église semble pourtant adhérer au mouvement général de reconnaissance des monuments religieux, apportant son concours aux politiques publiques et contribuant aux initiatives du milieu érudit. Cette participation reste cependant superficielle et révèle des motivations inconciliables avec les préoccupations archéologiques. L'engouement pour un passé monumental largement idéalisé provoque, au lieu de la conservation de ses vestiges matériels, la naissance d'une architecture et d'un art religieux nouveaux, inspirés des formes médiévales mais répondant aux besoins contemporains du culte et à des constructions symboliques propres à l'Église du XIXe siècle.

Mots-clés : Concordat de 1801 - XIXe siècle – Régime des cultes – Administration temporelle - Église et État – Architecture et arts religieux – Monuments historiques

Catholic Church and religious monument : the Diocese of Nantes during the Concordat (1802-1905)

Résumé en anglais :

The French Concordat, which brings back civil peace and restores the exercise of worship, is welcomed by the diocese of Nantes after the Revolution decade. A new regime is established for the Catholic religion, which is protected and financed by the State but also placed under control of civil authorities. The churches and the liturgical objects nationalized in 1789 are left at the disposal of the clergy and the believers but remain in the public domain. With this exclusive use for worship, the Catholic Church is given a preponderant role, in which the needs of religion prevailing over the property right and the archaeological considerations born in the 19th century. The Concordat system creates the conditions of an entire transformation, particularly impressive in the diocese of Nantes: the religious buildings are enlarged, modified or replaced to satisfy religious needs without taking into account archaeological conservation. Nevertheless, the Church seems to provide support to the public policies and to private initiatives for the recognition of religious monuments. However, the ecclesiastical contribution remains superficial and reveals motives inconsistent with archaeological concerns. The infatuation for an idealized past does not produce the conservation of material remains but on the contrary the birth of a new religious art, adapted to the contemporary needs of the exercise of worship and to the symbolic constructions specific to the 19th century Church.

Mots-clés : French Concordat of 1801 - 19th century – Cults, law and legislation – Temporal administration – Church and State - Religious architecture and art - Historic buildings